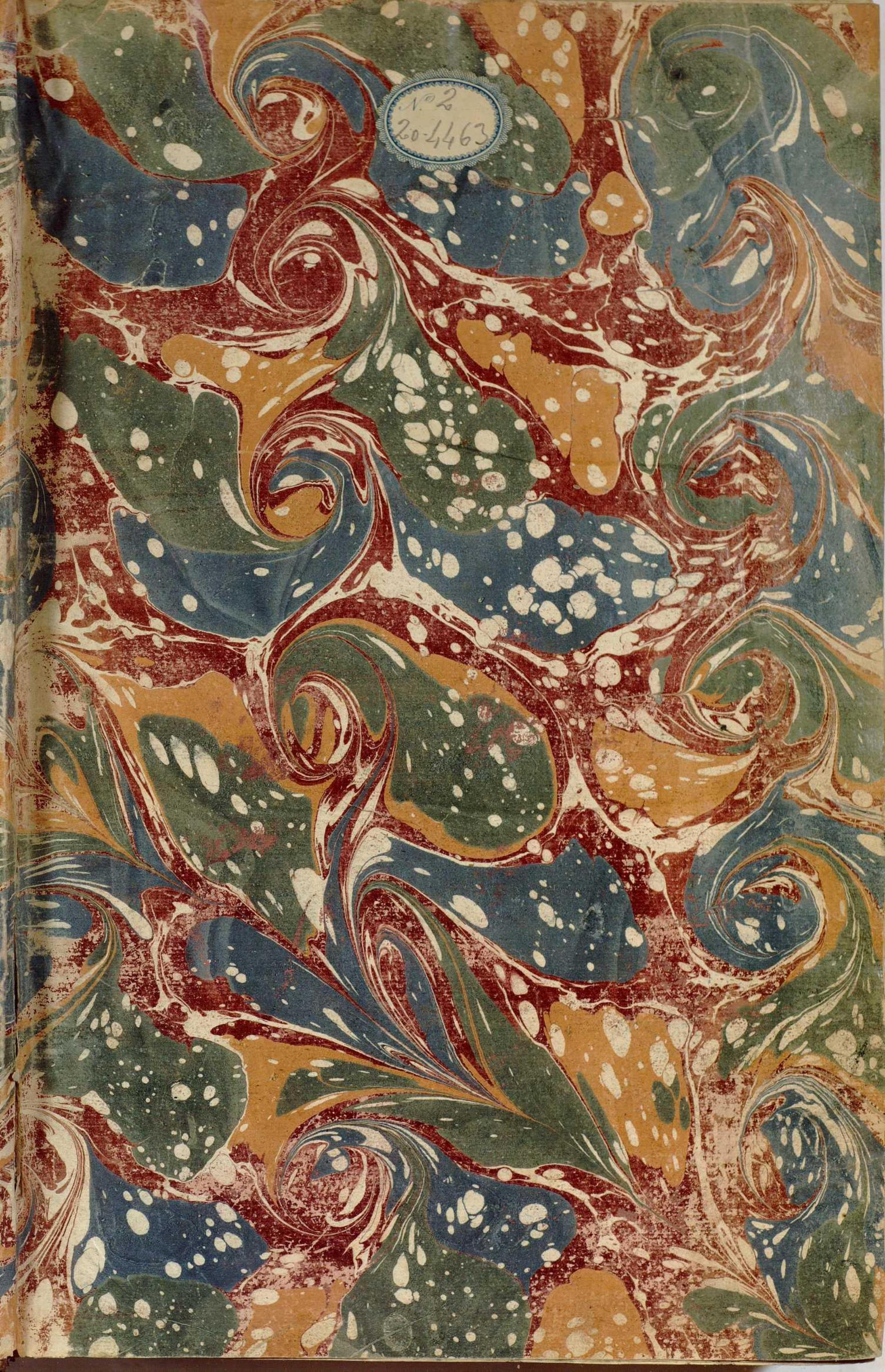






N^o 2
20-4463



BIBLIOTECA REAL
GRANADA
Sala: IMP
Estante: 4
Número: 0001

2-20-4463

Biblioteca Universitaria
GRANADA
Sala: A
Estante: 22
Tabla:
Número: 22

n^o 58

REVUE

DE

SCIENCE

ET

R 8409

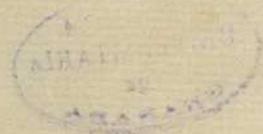
ENCYCLOPÉDIE
OU
DICTIONNAIRE RAISONNÉ
DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES MÉTIERS.

TOME PREMIER.



ENCYCLOPÉDIE
OU
Dictionnaire RAISONNÉ
DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES MÉTIERS.

TOME PREMIER.



FRONTISPICE

DE

L'ENCYCLOPÉDIE.



F R O N T I S P I C E

DE

L E N C Y C L O P E D I E







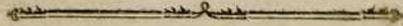
Designé par C. N. Cochin fils, Chef de l'École du Roi, de l'Académie de Peinture, 1764.

Gravé par B. L. Leveau, Graveur de S. M. le Roi, 1772.

FRONTISPICE DE L'ENCYCLOPEDIE.



EXPLICATION DU FRONTISPICE DE L'ENCYCLOPÉDIE.



Sous un Temple d'Architecture Ionique, Sanctuaire de la VÉRITÉ, on voit la VÉRITÉ enveloppée d'un voile, & rayonnante d'une lumière qui écarte les nuages & les disperse.

A droite de la VÉRITÉ, la Raison & la Philosophie s'occupent l'une à lever, l'autre à arracher le voile de la VÉRITÉ.

A ses piés, la Théologie agenouillée reçoit sa lumière d'en-haut.

En suivant la chaîne des figures, on trouve du même côté la Mémoire, l'Histoire Ancienne & Moderne; l'Histoire écrit les fastes, & le Temps lui sert d'appui.

Au-dessous sont groupées la Géométrie, l'Astronomie & la Physique.

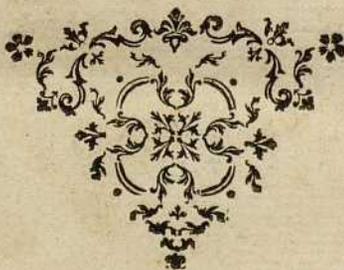
Les figures au-dessous de ce groupe, montrent l'Optique, la Botanique, la Chymie & l'Agriculture.

En bas sont plusieurs Arts & Professions qui émanent des Sciences.

A gauche de la VÉRITÉ, on voit l'Imagination, qui se dispose à embellir & couronner la VÉRITÉ.

Au-dessous de l'Imagination, le Dessinateur a placé les différens genres de Poësie, Epique, Dramatique, Satyrique, Pastorale.

Ensuite viennent les autres Arts d'Imitation, la Musique, la Peinture, la Sculpture & l'Architecture.

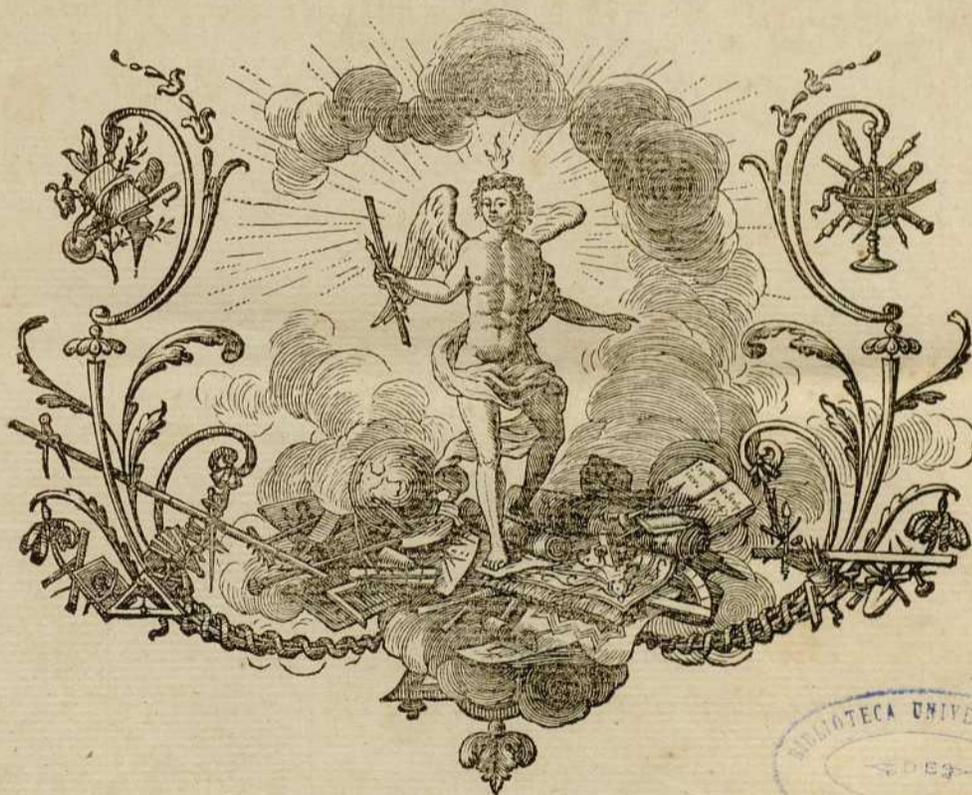


ENCYCLOPÉDIE,
OU
DICTIONNAIRE RAISONNÉ
DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES MÉTIERS,
PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Mis en ordre & publié par M. *DIDEROT*, de l'Académie Royale des Sciences & des Belles-Lettres de Prusse; & quant à la PARTIE MATHÉMATIQUE, par M. *D'ALEMBERT*, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de celle de Prusse, & de la Société Royale de Londres.

*Tantum series juncturaque pollet,
Tantum de medio sumptis accedit honoris!* HORAT.

TOME PREMIER.



A PARIS,

Chez { *BRIASSON*, rue Saint Jacques, à la Science.
DAVID l'aîné, rue Saint Jacques, à la Plume d'or.
LE BRETON, Imprimeur ordinaire du Roy, rue de la Harpe.
DURAND, rue Saint Jacques, à Saint Landry, & au Griffon.

M. DCC. LI.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.

ENCYCLOPÉDIE

OU

DICIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

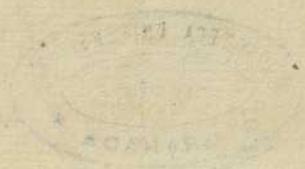
DES ARTS ET DES MÉTIERS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Mis en ordre & publié par M. DIDEROT, de l'Académie Royale des Sciences & des Belles-Lettres de Prusse; & par M. D'ALEMBERT, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de celle de Prusse, & de la Société Royale de Londres.

Tantum series juncturae pollet,
Tantum de medio sumptis accedit honoris! HORAT.

TOME PREMIER.



A PARIS,

Chez }
DURAND, rue Saint Jacques, à Saint Landry, & au Griffon.
LE BRETON, Imprimeur ordinaire du Roy, rue de la Harpe.
DAVID l'aîné, rue Saint Jacques, à la Plume d'or.
BRIASSON, rue Saint Jacques, à la Science.

M. DCC. LI.
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.

A M O N S E I G N E U R
LE COMTE D'ARGENSON,
M I N I S T R E
ET SECRETAIRE D'ETAT DE LA GUERRE.

M O N S E I G N E U R,

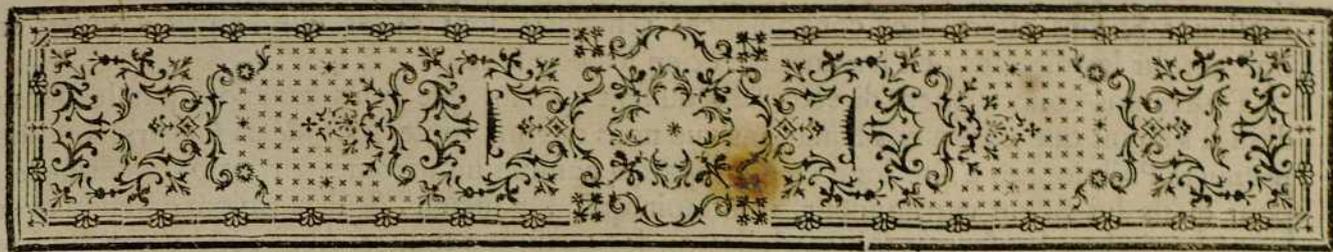
L'AUTORITÉ suffit à un Ministre pour lui attirer l'hommage aveugle & suspect des Courtisans ; mais elle ne peut rien sur le suffrage du Public, des Etrangers, & de la Postérité. C'est à la nation éclairée des Gens de Lettres, & sur-tout à la nation libre & desintéressée des Philosophes, que vous devez, M O N S E I G N E U R, l'estime générale, si flateuse pour qui sait penser, parce qu'on ne l'obtient que

de ceux qui pensent. C'est à eux qu'il appartient de célébrer, sans s'avilir par des motifs méprisables, la considération distinguée que Vous marquez pour les talens ; considération qui leur rend précieux un homme d'Etat, quand il sait, comme Vous, leur faire sentir que ce n'est point par vanité, mais pour eux-mêmes qu'il les honore. Puisse, **MONSEIGNEUR**, cet Ouvrage, auquel plusieurs Savans & Artistes célèbres ont bien voulu concourir avec nous, & que nous Vous présentons en leur nom, être un monument durable de la reconnoissance que les Lettres Vous doivent, & qu'elles cherchent à Vous témoigner. Les siècles futurs, si notre Encyclopédie a le bonheur d'y parvenir, parleront avec éloge de la protection que Vous lui avez accordée dès sa naissance, moins sans doute pour ce qu'elle est aujourd'hui, qu'en faveur de ce qu'elle peut devenir un jour. Nous sommes avec un profond respect,

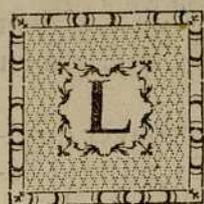
MONSEIGNEUR,

Vos très-humbles & très-obéissans Serviteurs,
DIDEROT & D'ALEMBERT.

DISCOURS



DISCOURS PRÉLIMINAIRE DES ÉDITEURS.



L'ENCYCLOPÉDIE que nous présentons au Public, est, comme son titre l'annonce, l'Ouvrage d'une société de Gens de Lettres. Nous croirions pouvoir assurer, si nous n'étions pas du nombre, qu'ils sont tous avantageusement connus, ou dignes de l'être. Mais sans vouloir prévenir un jugement qu'il n'appartient qu'aux Savans de porter, il est au moins de notre devoir d'écartier avant toutes choses l'objection la plus capable de nuire au succès d'une si grande entreprise. Nous déclarons donc que nous n'avons point eu la témérité de nous charger seuls d'un poids si supérieur à nos forces, & que notre fonction d'Éditeurs consiste principalement à mettre en ordre des matériaux dont la partie la plus considérable nous a été entièrement fournie. Nous avons fait expressément la même déclaration dans le corps du *Prospectus* *; mais elle auroit peut-être dû se trouver à la tête. Par cette précaution, nous eussions apparemment répondu d'avance à une foule de gens du monde, & même à quelques gens de Lettres, qui nous ont demandé comment deux personnes pouvoient traiter de toutes les Sciences & de tous les Arts, & qui néanmoins avoient jetté sans doute les yeux sur le *Prospectus*, puisqu'ils ont bieu voulu l'honorer de leurs éloges. Ainsi, le seul moyen d'empêcher sans retour leur objection de reparoître, c'est d'employer, comme nous faisons ici, les premières lignes de notre Ouvrage à la détruire. Ce début est donc uniquement destiné à ceux de nos Lecteurs qui ne jugeront pas à propos d'aller plus loin: nous devons aux autres un détail beaucoup plus étendu sur l'exécution de l'ENCYCLOPÉDIE: ils le trouveront dans la suite de ce Discours, avec les noms de chacun de nos collègues; mais ce détail si important par sa nature & par sa matière, demande à être précédé de quelques réflexions philosophiques.

L'OUVRAGE dont nous donnons aujourd'hui le premier volume, a deux objets: comme *Encyclopédie*, il doit exposer, autant qu'il est possible, l'ordre & l'enchaînement des connoissances humaines: comme *Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts & des Métiers*, il doit contenir sur chaque Science & sur chaque Art, soit libéral, soit mécanique, les principes généraux qui en sont la base, & les détails les plus essentiels qui en sont le corps & la substance. Ces deux points de vue, d'*Encyclopédie* & de *Dictionnaire raisonné*, formeront donc le plan & la division de notre Discours préliminaire. Nous allons les envisager, les suivre l'un après l'autre, & rendre compte des moyens par lesquels on a tâché de satisfaire à ce double objet.

Pour peu qu'on ait réfléchi sur la liaison que les découvertes ont entre elles, il est facile de s'appercevoir que les Sciences & les Arts se prêtent mutuellement des secours, & qu'il y a par conséquent une chaîne qui les unit. Mais s'il est souvent difficile de réduire à un petit nombre de règles ou de notions générales, chaque Science ou chaque Art en particulier, il ne l'est pas moins de renfermer en un système qui soit un, les branches infiniment variées de la science humaine.

Le premier pas que nous ayons à faire dans cette recherche, est d'examiner, qu'on nous permette ce terme, la généalogie & la filiation de nos connoissances, les causes qui ont dû les faire naître, & les caractères qui les distinguent; en un mot, de remonter jusqu'à l'origine & à la génération de nos idées. Indépendamment des secours que nous tirerons de cet examen, pour l'énumération encyclopédique des Sciences & des Arts, il ne sauroit être déplacé à la tête d'un ouvrage tel que celui-ci.

On peut diviser toutes nos connoissances en directes & en réfléchies. Les directes sont celles que nous recevons immédiatement sans aucune opération de notre volonté, qui trouvant ouvertes, si on peut parler ainsi, toutes les portes de notre ame, y entrent sans

* Ce *Prospectus* a été publié au mois de Novembre 1759.



résistance & sans effort. Les connoissances réfléchies sont celles que l'esprit acquiert en opérant sur les directes, en les unissant & en les combinant.

Toutes nos connoissances directes se réduisent à celles que nous recevons par les sens; d'où il s'ensuit que c'est à nos sensations que nous devons toutes nos idées. Ce principe des premiers Philosophes a été long-tems regardé comme un axiome par les Scholastiques; pour qu'ils lui fissent cet honneur, il suffisoit qu'il fût ancien, & ils auroient défendu avec la même chaleur les formes substantielles ou les qualités occultes. Aussi cette vérité fut-elle traitée à la renaissance de la Philosophie, comme les opinions absurdes dont on auroit dû la distinguer; on la proscrivit avec elles, parce que rien n'est si dangereux pour le vrai, & ne l'expose tant à être méconnu, que l'alliage ou le voisinage de l'erreur. Le système des idées innées, séduisant à plusieurs égards, & plus frappant peut-être parce qu'il étoit moins connu, a succédé à l'axiome des Scholastiques; & après avoir long-tems régné, il conserve encore quelques partisans; tant la vérité a de peine à reprendre sa place, quand les préjugés ou le sophisme l'en ont chassée. Enfin depuis assez peu de tems on convient presque généralement que les Anciens avoient raison; & ce n'est pas la seule question sur laquelle nous commençons à nous rapprocher d'eux.

Rien n'est plus incontestable que l'existence de nos sensations; ainsi pour prouver qu'elles sont le principe de toutes nos connoissances, il suffit de démontrer qu'elles peuvent l'être: car en bonne Philosophie, toute déduction qui a pour base des faits ou des vérités reconnues, est préférable à ce qui n'est appuyé que sur des hypothèses, même ingénieuses.

Pourquoi supposer que nous ayons d'avance des notions purement intellectuelles, si nous n'avons besoin pour les former que de réfléchir sur nos sensations? Le détail où nous allons entrer fera voir que ces notions n'ont point en effet d'autre origine.

La première chose que nos sensations nous apprennent, & qui même n'en est pas distinguée, c'est notre existence; d'où il s'ensuit que nos premières idées réfléchies doivent tomber sur nous, c'est-à-dire, sur ce principe pensant qui constitue notre nature, & qui n'est point différent de nous-mêmes. La seconde connoissance que nous devons à nos sensations, est l'existence des objets extérieurs, parmi lesquels notre propre corps doit être compris, puisqu'il nous est, pour ainsi dire, extérieur, même avant que nous ayons démêlé la nature du principe qui pense en nous. Ces objets innombrables produisent sur nous un effet si puissant, si continu, & qui nous unit tellement à eux, qu'après un premier instant où nos idées réfléchies nous rappellent en nous-mêmes, nous sommes forcés d'en sortir par les sensations qui nous assiègent de toutes parts, & qui nous arrachent à la solitude où nous resterions sans elles. La multiplicité de ces sensations, l'accord que nous remarquons dans leur témoignage, les nuances que nous y observons, les affections involontaires qu'elles nous font éprouver, comparées avec la détermination volontaire qui préside à nos idées réfléchies, & qui n'opère que sur nos sensations même; tout cela forme en nous un penchant insurmontable à assurer l'existence des objets auxquels nous rapportons ces sensations, & qui nous paroissent en être la cause; penchant que bien des Philosophes ont regardé comme l'ouvrage d'un Etre supérieur, & comme l'argument le plus convainquant de l'existence de ces objets. En effet, n'y ayant aucun rapport entre chaque sensation & l'objet qui l'occasionne, ou du moins auquel nous la rapportons, il ne paroît pas qu'on puisse trouver par le raisonnement de passage possible de l'un à l'autre: il n'y a qu'une espèce d'instinct, plus sûr que la raison même, qui puisse nous forcer à franchir un si grand intervalle; & cet instinct est si vif en nous, que quand on supposeroit pour un moment qu'il subsistât, pendant que les objets extérieurs seroient anéantis, ces mêmes objets reproduits tout-à-coup ne pourroient augmenter sa force. Jugeons donc sans balancer, que nos sensations ont en effet hors de nous la cause que nous leur supposons, puisque l'effet qui peut résulter de l'existence réelle de cette cause ne sauroit différer en aucune manière de celui que nous éprouvons; & n'imitons point ces Philosophes dont parle Montagne, qui interrogés sur le principe des actions humaines, cherchent encore s'il y a des hommes. Loin de vouloir repandre des nuages sur une vérité reconnue des Sceptiques mêmes lorsqu'ils ne disputent pas, laissons aux Métaphysiciens éclairés le soin d'en développer le principe: c'est à eux à déterminer, s'il est possible, quelle gradation observe notre ame dans ce premier pas qu'elle fait hors d'elle-même, poussée, pour ainsi dire, & retenue tout à la fois par une foule de perceptions, qui d'un côté l'entraînent vers les objets extérieurs, & qui de l'autre n'appartenant proprement qu'à elle, semblent lui circonscrire un espace étroit dont elles ne lui permettent pas de sortir.

De tous les objets qui nous affectent par leur présence, notre propre corps est celui dont l'existence nous frappe le plus, parce qu'elle nous appartient plus intimement: mais à peine sentons-nous l'existence de notre corps, que nous nous apercevons de l'attention qu'il exige de nous pour écarter les dangers qui l'entourent. Sujet à mille besoins, & sensible

au dernier point à l'action des corps extérieurs, il seroit bien-tôt détruit, si le soin de sa conservation ne nous occupoit. Ce n'est pas que tous les corps extérieurs nous fassent éprouver des sensations désagréables; quelques-uns semblent nous dédommager par le plaisir que leur action nous procure. Mais tel est le malheur de la condition humaine, que la douleur est en nous le sentiment le plus vif; le plaisir nous touche moins qu'elle, & ne suffit presque jamais pour nous en consoler. En vain quelques Philosophes soutenoient, en retenant leurs cris au milieu des souffrances, que la douleur n'étoit point un mal: en vain quelques autres plaçoient le bonheur suprême dans la volupté, à laquelle ils ne laissoient pas de se refuser par la crainte de ses suites: tous auroient mieux connu notre nature, s'ils s'étoient contentés de borner à l'exemption de la douleur le souverain bien de la vie présente, & de convenir que sans pouvoir atteindre à ce souverain bien, il nous étoit seulement permis d'en approcher plus ou moins, à proportion de nos soins & de notre vigilance. Des réflexions si naturelles frapperont infailliblement tout homme abandonné à lui-même, & libre de préjugés, soit d'éducation, soit d'étude: elles feront la suite de la première impression qu'il recevra des objets; & l'on peut les mettre au nombre de ces premiers mouvemens de l'ame, précieux pour les vrais sages, & dignes d'être observés par eux, mais négligés ou rejetés par la Philosophie ordinaire, dont ils démentent presque toujours les principes.

La nécessité de garantir notre propre corps de la douleur & de la destruction, nous fait examiner parmi les objets extérieurs, ceux qui peuvent nous être utiles ou nuisibles, pour rechercher les uns & fuir les autres. Mais à peine commençons nous à parcourir ces objets, que nous découvrons parmi eux un grand nombre d'êtres qui nous paroissent entièrement semblables à nous, c'est-à-dire, dont la forme est toute pareille à la nôtre, & qui, autant que nous en pouvons juger au premier coup d'œil, semblent avoir les mêmes perceptions que nous: tout nous porte donc à penser qu'ils ont aussi les mêmes besoins que nous éprouvons, & par conséquent le même intérêt de les satisfaire; d'où il résulte que nous devons trouver beaucoup d'avantage à nous unir avec eux pour démêler dans la nature ce qui peut nous conserver ou nous nuire. La communication des idées est le principe & le soutien de cette union, & demande nécessairement l'invention des signes; telle est l'origine de la formation des sociétés avec laquelle les langues ont dû naître.

Ce commerce que tant de motifs puissans nous engagent à former avec les autres hommes, augmente bien-tôt l'étendue de nos idées, & nous en fait naître de très-nouvelles pour nous, & de très-éloignées, selon toute apparence, de celles que nous aurions eues par nous-mêmes sans un tel secours. C'est aux Philosophes à juger si cette communication réciproque, jointe à la ressemblance que nous appercevons entre nos sensations & celles de nos semblables, ne contribue pas beaucoup à fortifier ce penchant invincible que nous avons à supposer l'existence de tous les objets qui nous frappent. Pour me renfermer dans mon sujet, je remarquerai seulement que l'agrément & l'avantage que nous trouvons dans un pareil commerce, soit à faire part de nos idées aux autres hommes, soit à joindre les leurs aux nôtres, doit nous porter à resserrer de plus en plus les liens de la société commencée, & à la rendre la plus utile pour nous qu'il est possible. Mais chaque membre de la société cherchant ainsi à augmenter pour lui-même l'utilité qu'il en retire, & ayant à combattre dans chacun des autres un empressement égal au sien, tous ne peuvent avoir la même part aux avantages, quoique tous y aient le même droit. Un droit si légitime est donc bien-tôt enfreint par ce droit barbare d'inégalité, appelé loi du plus fort, dont l'usage semble nous confondre avec les animaux, & dont il est pourtant si difficile de ne pas abuser. Ainsi la force, donnée par la nature à certains hommes, & qu'ils ne devoient sans doute employer qu'au soutien & à la protection des foibles, est au contraire l'origine de l'oppression de ces derniers. Mais plus l'oppression est violente, plus ils la souffrent impatiemment, parce qu'ils sentent que rien de raisonnable n'a dû les y assujettir. De-là la notion de l'injuste, & par conséquent du bien & du mal moral, dont tant de Philosophes ont cherché le principe, & que le cri de la nature, qui retentit dans tout homme, fait entendre chez les Peuples même les plus sauvages. De-là aussi cette loi naturelle que nous trouvons au-dedans de nous, source des premières lois que les hommes ont dû former: sans le secours même de ces lois elle est quelquefois assez forte, sinon pour anéantir l'oppression, au moins pour la contenir dans certaines bornes. C'est ainsi que le mal que nous éprouvons par les vices de nos semblables, produit en nous la connoissance réfléchie des vertus opposées à ces vices; connoissance précieuse, dont une union & une égalité parfaites nous auroient peut-être privés.

Par l'idée acquise du juste & de l'injuste, & conséquemment de la nature morale des actions, nous sommes naturellement amenés à examiner quel est en nous le principe qui agit, ou, ce qui est la même chose, la substance qui veut & qui conçoit. Il ne faut pas approfondir beaucoup la nature de notre corps & l'idée que nous en avons, pour reconnoître qu'il ne sauroit être cette substance, puisque les propriétés que nous observons dans la

matiere, n'ont rien de commun avec la faculté de vouloir & de penser : d'où il résulte que cet être appelé *Nous* est formé de deux principes de différente nature, tellement unis, qu'il regne entre les mouvemens de l'un & les affections de l'autre, une correspondance que nous ne saurions ni suspendre ni altérer, & qui les tient dans un assujettissement réciproque. Cet esclavage si indépendant de nous, joint aux réflexions que nous sommes forcés de faire sur la nature des deux principes & sur leur imperfection, nous élève à la contemplation d'une Intelligence toute puissante à qui nous devons ce que nous sommes, & qui exige par conséquent notre culte : son existence, pour être reconnue, n'auroit besoin que de notre sentiment intérieur, quand même le témoignage universel des autres hommes, & celui de la Nature entière, ne s'y joindroient pas.

Il est donc évident que les notions purement intellectuelles du vice & de la vertu, le principe & la nécessité des lois, la spiritualité de l'ame, l'existence de Dieu & nos devoirs envers lui, en un mot les vérités dont nous avons le besoin le plus prompt & le plus indispensable, sont le fruit des premières idées réfléchies que nos sensations occasionnent.

Quelque intéressantes que soient ces premières vérités pour la plus noble portion de nous-mêmes, le corps auquel elle est unie nous ramène bientôt à lui par la nécessité de pourvoir à des besoins qui se multiplient sans cesse. Sa conservation doit avoir pour objet, ou de prévenir les maux qui le menacent, ou de remédier à ceux dont il est atteint. C'est à quoi nous cherchons à satisfaire par deux moyens ; savoir, par nos découvertes particulières, & par les recherches des autres hommes ; recherches dont notre commerce avec eux nous met à portée de profiter. De-là ont dû naître d'abord l'Agriculture, la Médecine, enfin tous les Arts les plus absolument nécessaires. Ils ont été en même tems & nos connoissances primitives, & la source de toutes les autres, même de celles qui en paroissent très-éloignées par leur nature : c'est ce qu'il faut développer plus en détail.

Les premiers hommes, en s'aidant mutuellement de leurs lumières, c'est-à-dire, de leurs efforts séparés ou réunis, sont parvenus, peut-être en assez peu de tems, à découvrir une partie des usages auxquels ils pouvoient employer les corps. Avides de connoissances utiles, ils ont dû écarter d'abord toute spéculation oisive, considérer rapidement les uns après les autres les différens êtres que la nature leur présentait, & les combiner, pour ainsi dire, matériellement, par leurs propriétés les plus frappantes & les plus palpables. A cette première combinaison, il a dû en succéder une autre plus recherchée, mais toujours relative à leurs besoins, & qui a principalement consisté dans une étude plus approfondie de quelques propriétés moins sensibles, dans l'altération & la décomposition des corps, & dans l'usage qu'on en pouvoit tirer.

Cependant, quelque chemin que les hommes dont nous parlons, & leurs successeurs, aient été capables de faire, excités par un objet aussi intéressant que celui de leur propre conservation ; l'expérience & l'observation de ce vaste Univers leur ont fait rencontrer bien-tôt des obstacles que leurs plus grands efforts n'ont pu franchir. L'esprit, accoutumé à la méditation, & avide d'en tirer quelque fruit, a dû trouver alors une espèce de ressource dans la découverte des propriétés des corps uniquement curieuses, découverte qui ne connoît point de bornes. En effet, si un grand nombre de connoissances agréables suffisoit pour consoler de la privation d'une vérité utile, on pourroit dire que l'étude de la Nature, quand elle nous refuse le nécessaire, fournit du moins avec profusion à nos plaisirs : c'est une espèce de superflu qui supplée, quoique très-imparfaitement, à ce qui nous manque. De plus, dans l'ordre de nos besoins & des objets de nos passions, le plaisir tient une des premières places, & la curiosité est un besoin pour qui fait penser, sur-tout lorsque ce desir inquiet est animé par une sorte de dépit de ne pouvoir entièrement se satisfaire. Nous devons donc un grand nombre de connoissances simplement agréables à l'impuissance malheureuse où nous sommes d'acquérir celles qui nous seroient d'une plus grande nécessité. Un autre motif sert à nous soutenir dans un pareil travail ; si l'utilité n'en est pas l'objet, elle peut en être au moins le prétexte. Il nous suffit d'avoir trouvé quelquefois un avantage réel dans certaines connoissances, où d'abord nous ne l'avions pas soupçonné, pour nous autoriser à regarder toutes les recherches de pure curiosité, comme pouvant un jour nous être utiles. Voilà l'origine & la cause des progrès de cette vaste Science, appelée en général Physique ou Etude de la Nature, qui comprend tant de parties différentes : l'Agriculture & la Médecine, qui l'ont principalement fait naître, n'en sont plus aujourd'hui que des branches. Aussi, quoique les plus essentielles & les premières de toutes, elles ont été plus ou moins en honneur à proportion qu'elles ont été plus ou moins étouffées & obscurcies par les autres.

Dans cette étude que nous faisons de la nature, en partie par nécessité, en partie par amusement, nous remarquons que les corps ont un grand nombre de propriétés, mais tellement unies pour la plupart dans un même sujet, qu'afin de les étudier chacune plus à fond, nous

hommes obligés de les considérer séparément. Par cette opération de notre esprit, nous découvrons bien-tôt des propriétés qui paroissent appartenir à tous les corps, comme la faculté de se mouvoir ou de rester en repos, & celle de se communiquer du mouvement, sources des principaux changemens, que nous observons dans la Nature. L'examen de ces propriétés, & sur-tout de la dernière, aidé par nos propres sens, nous fait bien-tôt découvrir une autre propriété dont elles dépendent; c'est l'impénétrabilité, ou cette espèce de force par laquelle chaque corps en exclut tout autre du lieu qu'il occupe, de manière que deux corps rapprochés le plus qu'il est possible, ne peuvent jamais occuper un espace moindre que celui qu'ils remplissoient étant réunis. L'impénétrabilité est la propriété principale par laquelle nous distinguons les corps des parties de l'espace indéfini où nous imaginons qu'ils sont placés; du moins c'est ainsi que nos sens nous font juger; & s'ils nous trompent sur ce point, c'est une erreur si métaphysique, que notre existence & notre conservation n'en ont rien à craindre, & que nous y revenons continuellement comme malgré nous par notre manière ordinaire de concevoir. Tout nous porte à regarder l'espace comme le lieu des corps, sinon réel, au moins supposé; c'est en effet par le secours des parties de cet espace considérées comme pénétrables & immobiles, que nous parvenons à nous former l'idée la plus nette que nous puissions avoir du mouvement. Nous sommes donc comme naturellement contraints à distinguer, au moins par l'esprit, deux sortes d'étendue, dont l'une est impénétrable, & l'autre constitue le lieu des corps. Ainsi quoique l'impénétrabilité entre nécessairement dans l'idée que nous nous formons des portions de la matière, cependant comme c'est une propriété relative, c'est-à-dire, dont nous n'avons l'idée qu'en examinant deux corps ensemble, nous nous accoutumons bientôt à la regarder comme distinguée de l'étendue, & à considérer celle-ci séparément de l'autre.

Par cette nouvelle considération nous ne voyons plus les corps que comme des parties figurées & étendues de l'espace; point de vue le plus général & le plus abstrait sous lequel nous puissions les envisager. Car l'étendue où nous ne distinguerions point de parties figurées, ne seroit qu'un tableau lointain & obscur, où tout nous échapperoit, parce qu'il nous seroit impossible d'y rien discerner. La couleur & la figure, propriétés toujours attachées aux corps, quoique variables pour chacun d'eux, nous servent en quelque sorte à les détacher du fond de l'espace; l'une de ces deux propriétés est même suffisante à cet égard: aussi pour considérer les corps sous la forme la plus intellectuelle, nous préférons la figure à la couleur, soit parce que la figure nous est la plus familière étant à la fois connue par la vue & par le toucher, soit parce qu'il est plus facile de considérer dans un corps la figure sans la couleur, que la couleur sans la figure; soit enfin parce que la figure sert à fixer plus aisément, & d'une manière moins vague, les parties de l'espace.

Nous voilà donc conduits à déterminer les propriétés de l'étendue simplement en tant que figurée. C'est l'objet de la Géométrie, qui pour y parvenir plus facilement, considère d'abord l'étendue limitée par une seule dimension, ensuite par deux, & enfin sous les trois dimensions qui constituent l'essence du corps intelligible, c'est-à-dire, d'une portion de l'espace terminée en tout sens par des bornes intellectuelles.

Ainsi, par des opérations & des abstractions successives de notre esprit, nous dépouillons la matière de presque toutes ses propriétés sensibles, pour n'envisager en quelque manière que son phantôme; & l'on doit sentir d'abord que les découvertes auxquelles cette recherche nous conduit, ne pourront manquer d'être fort utiles toutes les fois qu'il ne sera point nécessaire d'avoir égard à l'impénétrabilité des corps; par exemple, lorsqu'il sera question d'étudier leur mouvement, en les considérant comme des parties de l'espace, figurées, mobiles, & distantes les unes des autres.

L'examen que nous faisons de l'étendue figurée nous présentant un grand nombre de combinaisons à faire, il est nécessaire d'inventer quelque moyen qui nous rende ces combinaisons plus faciles; & comme elles consistent principalement dans le calcul & le rapport des différentes parties dont nous imaginons que les corps géométriques sont formés, cette recherche nous conduit bientôt à l'Arithmétique ou Science des nombres. Elle n'est autre chose que l'art de trouver d'une manière abrégée l'expression d'un rapport unique qui résulte de la comparaison de plusieurs autres. Les différentes manières de comparer ces rapports donnent les différentes règles de l'Arithmétique.

De plus, il est bien difficile qu'en réfléchissant sur ces règles, nous n'apercevions certains principes ou propriétés générales des rapports, par le moyen desquelles nous pouvons, en exprimant ces rapports d'une manière universelle, découvrir les différentes combinaisons qu'on en peut faire. Les résultats de ces combinaisons, réduits sous une forme générale, ne feront en effet que des calculs arithmétiques indiqués, & représentés par l'expression la plus simple & la plus courte que puisse souffrir leur état de généralité. La science ou l'art de décrire ainsi les rapports est ce qu'on nomme Algèbre. Ainsi quoiqu'il n'y ait proprement

de calcul possible que par les nombres , ni de grandeur mesurable que l'étendue (car sans l'espace nous ne pourrions mesurer exactement le tems) nous parvenons , en généralisant toujours nos idées , à cette partie principale des Mathématiques , & de toutes les Sciences naturelles , qu'on appelle Science des grandeurs en général ; elle est le fondement de toutes les découvertes qu'on peut faire sur la quantité , c'est-à-dire , sur tout ce qui est susceptible d'augmentation ou de diminution.

Cette Science est le terme le plus éloigné où la contemplation des propriétés de la matière puisse nous conduire , & nous ne pourrions aller plus loin sans sortir tout-à-fait de l'univers matériel. Mais telle est la marche de l'esprit dans ses recherches , qu'après avoir généralisé ses perceptions jusqu'au point de ne pouvoir plus les décomposer davantage , il revient ensuite sur ses pas , recomposé de nouveau ses perceptions mêmes , & en forme peu à peu & par gradation , les êtres réels qui sont l'objet immédiat & direct de nos sensations. Ces êtres immédiatement relatifs à nos besoins , sont aussi ceux qu'il nous importe le plus d'étudier ; les abstractions mathématiques nous en facilitent la connoissance ; mais elles ne sont utiles qu'autant qu'on ne s'y borne pas.

C'est pourquoi , ayant en quelque sorte épuisé par les spéculations géométriques les propriétés de l'étendue figurée , nous commençons par lui rendre l'impenétrabilité , qui constitue le corps physique , & qui étoit la dernière qualité sensible dont nous l'avions dépouillée. Cette nouvelle considération entraîne celle de l'action des corps les uns sur les autres , car les corps n'agissent qu'en tant qu'ils sont impénétrables ; & c'est delà que se déduisent les lois de l'équilibre & du mouvement , objet de la Mécanique. Nous étendons même nos recherches jusqu'au mouvement des corps animés par des forces ou causes motrices inconnues , pourvu que la loi suivant laquelle ces causes agissent , soit connue ou supposée l'être.

Rentrés enfin tout-à-fait dans le monde corporel , nous appercevons bien-tôt l'usage que nous pouvons faire de la Géométrie & de la Mécanique , pour acquérir sur les propriétés des corps les connoissances les plus variées & les plus profondes. C'est à peu-près de cette manière que sont nées toutes les Sciences appellées Physico-mathématiques. On peut mettre à leur tête l'Astronomie , dont l'étude , après celle de nous-mêmes , est la plus digne de notre application par le spectacle magnifique qu'elle nous présente. Joignant l'observation au calcul , & les éclairant l'une par l'autre , cette science détermine avec une exactitude digne d'admiration les distances & les mouvemens les plus compliqués des corps célestes ; elle assigne jusqu'aux forces mêmes par lesquelles ces mouvemens sont produits ou altérés. Aussi peut-on la regarder à juste titre comme l'application la plus sublime & la plus sûre de la Géométrie & de la Mécanique réunies , & ses progrès comme le monument le plus incontestable du succès auxquels l'esprit humain peut s'élever par ses efforts.

L'usage des connoissances mathématiques n'est pas moins grand dans l'examen des corps terrestres qui nous environnent. Toutes les propriétés que nous observons dans ces corps ont entr'elles des rapports plus ou moins sensibles pour nous : la connoissance ou la découverte de ces rapports est presque toujours le seul objet auquel il nous soit permis d'atteindre , & le seul par conséquent que nous devons nous proposer. Ce n'est donc point par des hypothèses vagues & arbitraires que nous pouvons espérer de connoître la Nature ; c'est par l'étude réfléchie des phénomènes , par la comparaison que nous ferons des uns avec les autres , par l'art de réduire , autant qu'il sera possible , un grand nombre de phénomènes à un seul qui puisse en être regardé comme le principe. En effet , plus on diminue le nombre des principes d'une science , plus on leur donne d'étendue ; puisque l'objet d'une science étant nécessairement déterminé , les principes appliqués à cet objet seront d'autant plus féconds qu'ils seront en plus petit nombre. Cette réduction , qui les rend d'ailleurs plus faciles à saisir , constitue le véritable esprit systématique , qu'il faut bien se garder de prendre pour l'esprit de système avec lequel il ne se rencontre pas toujours. Nous en parlerons plus au long dans la suite.

Mais à proportion que l'objet qu'on embrasse est plus ou moins difficile & plus ou moins vaste , la réduction dont nous parlons est plus ou moins pénible : on est donc aussi plus ou moins en droit de l'exiger de ceux qui se livrent à l'étude de la Nature. L'Aimant , par exemple , un des corps qui ont été le plus étudiés , & sur lequel on a fait des découvertes si surprenantes , a la propriété d'attirer le fer , celle de lui communiquer sa vertu , celle de se tourner vers les poles du Monde , avec une variation qui est elle-même sujette à des regles , & qui n'est pas moins étonnante que ne le seroit une direction plus exacte ; enfin la propriété de s'incliner en formant avec la ligne horizontale un angle plus ou moins grand , selon le lieu de la terre où il est placé. Toutes ces propriétés singulieres , dépendantes de la nature de l'Aimant , tiennent vraisemblablement à quelque propriété générale , qui en est l'origine , qui jusqu'ici nous est inconnue , & peut-être le restera long-tems. Au défaut d'une telle connoissance , & des lumieres nécessaires sur la cause physique des pro-

priétés de l'Aimant, ce seroit fans doute une recherche bien digne d'un Philosophe, que de réduire, s'il étoit possible, toutes ces propriétés à une seule, en montrant la liaison qu'elles ont entre elles. Mais plus une telle découverte seroit utile aux progrès de la Physique, plus nous avons lieu de craindre qu'elle ne soit refusée à nos efforts. J'en dis autant d'un grand nombre d'autres phénomènes dont l'enchaînement tient peut-être au système général du Monde.

La seule ressource qui nous reste donc dans une recherche si pénible, quoique si nécessaire, & même si agréable, c'est d'amasser le plus de faits qu'il nous est possible, de les disposer dans l'ordre le plus naturel, de les rappeler à un certain nombre de faits principaux dont les autres ne soient que des conséquences. Si nous osons quelquefois nous élever plus haut, que ce soit avec cette sage circonspection qui sied si bien à une vûe aussi foible que la nôtre.

Tel est le plan que nous devons suivre dans cette vaste partie de la Physique, appelée Physique générale & expérimentale. Elle differe des Sciences Physico-Mathématiques, en ce qu'elle n'est proprement qu'un recueil raisonné d'expériences & d'observations; au lieu que celles-ci, par l'application des calculs mathématiques à l'expérience, déduisent quelquefois d'une seule & unique observation un grand nombre de conséquences qui tiennent de bien près par leur certitude aux vérités géométriques. Ainsi une seule expérience sur la réflexion de la lumière donne toute la Catoptrique, ou science des propriétés des Miroirs; une seule sur la réfraction de la lumière produit l'explication mathématique de l'Arc-en-ciel, la théorie des couleurs, & toute la Dioptrique, ou Science des Verres concaves & convexes; d'une seule observation sur la pression des fluides, on tire toutes les lois de l'équilibre & du mouvement de ces corps; enfin une expérience unique sur l'accélération des corps qui tombent, fait découvrir les lois de leur chute sur des plans inclinés, & celles du mouvement des pendules.

Il faut avouer pourtant que les Géometres abusent quelquefois de cette application de l'Algebre à la Physique. Au défaut d'expériences propres à servir de base à leur calcul, ils se permettent des hypothèses les plus commodes, à la vérité, qu'il leur est possible, mais souvent très-éloignées de ce qui est réellement dans la Nature. On a voulu réduire en calcul jusqu'à l'art de guérir; & le corps humain, cette machine si compliquée, a été traité par nos Médecins algébristes comme le seroit la machine la plus simple ou la plus facile à décomposer. C'est une chose singulière de voir ces Auteurs résoudre d'un trait de plume des problèmes d'Hydraulique & de Statique capables d'arrêter toute leur vie les plus grands Géometres. Pour nous, plus sages ou plus timides, contentons-nous d'envisager la plupart de ces calculs & de ces suppositions vagues comme des jeux d'esprit auxquels la Nature n'est pas obligée de se soumettre; & concluons que la seule vraie maniere de philosopher en Physique, consiste ou dans l'application de l'analyse mathématique aux expériences, ou dans l'observation seule, éclairée par l'esprit de méthode, aidée quelquefois par des conjectures lorsqu'elles peuvent fournir des vûes, mais séverement dégagée de toute hypothèse arbitraire.

Arrêtons-nous un moment ici, & jettons les yeux sur l'espace que nous venons de parcourir. Nous y remarquerons deux limites où se trouvent, pour ainsi dire, concentrées presque toutes les connoissances certaines accordées à nos lumières naturelles. L'une de ces limites, celle d'où nous sommes partis, est l'idée de nous-mêmes, qui conduit à celle de l'Etre tout-puissant & de nos principaux devoirs. L'autre est cette partie des Mathématiques qui a pour objet les propriétés générales des corps, de l'étendue & de la grandeur. Entre ces deux termes est un intervalle immense, où l'Intelligence suprême semble avoir voulu se jouer de la curiosité humaine, tant par les nuages qu'elle y a répandus sans nombre, que par quelques traits de lumière qui semblent s'échapper de distance en distance pour nous attirer. On pourroit comparer l'Univers à certains ouvrages d'une obscurité sublime, dont les Auteurs en s'abaissant quelquefois à la portée de celui qui les lit, cherchent à lui persuader qu'il entend tout à-peu-près. Heureux donc si nous nous engageons dans ce labyrinthe, de ne point quitter la véritable route; autrement les éclairs destinés à nous y conduire, ne serviroient souvent qu'à nous en écarter davantage.

Il s'en faut bien d'ailleurs que le petit nombre de connoissances certaines sur lesquelles nous pouvons compter, & qui sont, si on peut s'exprimer de la sorte, reléguées aux deux extrémités de l'espace dont nous parlons, soit suffisant pour satisfaire à tous nos besoins. La nature de l'homme, dont l'étude est si nécessaire & si recommandée par Socrate, est un mystère impénétrable à l'homme même, quand il n'est éclairé que par la raison seule; & les plus grands génies, à force de réflexions sur une matière si importante, ne parviennent que trop souvent à en savoir un peu moins que le reste des hommes. On peut en dire autant de notre existence présente & future, de l'essence de l'Etre auquel nous la devons, & du genre de culte qu'il exige de nous.

Rien ne nous est donc plus nécessaire qu'une Religion révélée qui nous instruisse sur tant de divers objets. Destinée à servir de supplément à la connoissance naturelle, elle nous montre une partie de ce qui nous étoit caché; mais elle se borne à ce qu'il nous est absolument nécessaire de connoître; le reste est fermé pour nous, & apparemment le fera toujours. Quelques vérités à croire, un petit nombre de préceptes à pratiquer, voilà à quoi la Religion révélée se réduit: néanmoins, à la faveur des lumieres qu'elle a communiquées au monde, le Peuple même est plus ferme & plus décidé sur un grand nombre de questions intéressantes, que ne l'ont été les sectes des Philosophes.

A l'égard des Sciences mathématiques qui constituent la seconde des limites dont nous avons parlé, leur nature & leur nombre ne doivent point nous en imposer. C'est à la simplicité de leur objet qu'elles sont principalement redevables de leur certitude. Il faut même avouer que comme toutes les parties des Mathématiques n'ont pas un objet également simple, aussi la certitude proprement dite, celle qui est fondée sur des principes nécessairement vrais & évidens par eux-mêmes, n'appartient ni également ni de la même manière à toutes ces parties. Plusieurs d'entre elles, appuyées sur des principes physiques, c'est-à-dire, sur des vérités d'expérience ou sur de simples hypothèses, n'ont, pour ainsi dire, qu'une certitude d'expérience ou même de pure supposition. Il n'y a, pour parler exactement, que celles qui traitent du calcul des grandeurs & des propriétés générales de l'étendue, c'est-à-dire, l'Algebre, la Géométrie & la Méchanique, qu'on puisse regarder comme marquées au sceau de l'évidence. Encore y a-t-il dans la lumiere que ces Sciences présentent à notre esprit, une espèce de gradation, & pour ainsi dire de nuance à observer. Plus l'objet qu'elles embrassent est étendu & considéré d'une manière générale & abstraite, plus aussi leurs principes sont exempts de nuages; c'est par cette raison que la Géométrie est plus simple que la Méchanique, & l'une & l'autre moins simples que l'Algebre. Ce paradoxe n'en sera point un pour ceux qui ont étudié ces Sciences en Philosophes; les notions les plus abstraites, celles que le commun des hommes regarde comme les plus inaccessibles, sont souvent celles qui portent avec elles une plus grande lumiere: l'obscurité s'empare de nos idées à mesure que nous examinons dans un objet plus de propriétés sensibles. L'impénétrabilité, ajoutée à l'idée de l'étendue, semble ne nous offrir qu'un mystere de plus, la nature du mouvement est une énigme pour les Philosophes; le principe métaphysique des lois de la percussion ne leur est pas moins caché; en un mot, plus ils approfondissent l'idée qu'ils se forment de la matiere & des propriétés qui la représentent, plus cette idée s'obscurcit & paroît vouloir leur échapper.

On ne peut donc s'empêcher de convenir que l'esprit n'est pas satisfait au même degré par toutes les connoissances mathématiques: allons plus loin, & examinons sans prévention à quoi ces connoissances se réduisent. Envisagées d'un premier coup d'œil, elles sont sans doute en fort grand nombre, & même en quelque sorte inépuisables: mais lorsqu'après les avoir accumulées, on en fait le dénombrement philosophique, on s'apperçoit qu'on est en effet beaucoup moins riche qu'on ne croyoit l'être. Je ne parle point ici du peu d'application & d'usage qu'on peut faire de plusieurs de ces vérités; ce seroit peut-être un argument assez foible contre elles; je parle de ces vérités considérées en elles-mêmes. Qu'est-ce que la plûpart de ces axiomes dont la Géométrie est si orgueilleuse, si ce n'est l'expression d'une même idée simple par deux signes ou mots différens? Celui qui dit que deux & deux font quatre, a-t-il une connoissance de plus que celui qui se contenteroit de dire que deux & deux font deux & deux? Les idées de tout, de partie, de plus grand & de plus petit, ne sont-elles pas, à proprement parler, la même idée simple & individuelle, puisqu'on ne fauroit avoir l'une sans que les autres se présentent toutes en même tems? Nous devons, comme l'ont observé quelques Philosophes, bien des erreurs à l'abus des mots; c'est peut-être à ce même abus que nous devons les axiomes. Je ne prétends point cependant en condamner absolument l'usage, je veux seulement faire observer à quoi il se réduit; c'est à nous rendre les idées simples plus familières par l'habitude, & plus propres aux différens usages auxquels nous pouvons les appliquer. J'en dis à-peu-près autant, quoiqu'avec les restrictions convenables, des théorèmes mathématiques. Considérés sans préjugé, ils se réduisent à un assez petit nombre de vérités primitives. Qu'on examine une suite de propositions de Géométrie déduites les unes des autres, en sorte que deux propositions voisines se touchent immédiatement & sans aucun intervalle, on s'appercevra qu'elles ne sont toutes que la première proposition qui se défigure, pour ainsi dire, successivement & peu à peu dans le passage d'une conséquence à la suivante, mais qui pourtant n'a point été réellement multipliée par cet enchaînement, & n'a fait que recevoir différentes formes. C'est à-peu-près comme si on vouloit exprimer cette proposition par le moyen d'une langue qui se seroit insensiblement dénaturée, & qu'on l'exprimât successivement de diverses manières qui représentassent les différens états par lesquels la langue a passé.

Chacun

Chacun de ces états se reconnoîtroit dans celui qui en seroit immédiatement voisin ; mais dans un état plus éloigné , on ne le démêleroit plus , quoiqu'il fût toujours dépendant de ceux qui l'auroient précédé , & destiné à transmettre les mêmes idées. On peut donc regarder l'enchaînement de plusieurs vérités géométriques , comme des traductions plus ou moins différentes & plus ou moins compliquées de la même proposition , & souvent de la même hypothèse. Ces traductions sont au reste fort avantageuses par les divers usages qu'elles nous mettent à portée de faire du théorème qu'elles expriment ; usages plus ou moins estimables à proportion de leur importance & de leur étendue. Mais en convenant du mérite réel de la traduction mathématique d'une proposition , il faut reconnoître aussi que ce mérite réside originairement dans la proposition même. C'est ce qui nous doit faire sentir combien nous sommes redevables aux génies inventeurs , qui en découvrant quelque-une de ces vérités fondamentales , source & , pour ainsi dire , original d'un grand nombre d'autres , ont réellement enrichi la Géométrie , & étendu son domaine.

Il en est de même des vérités physiques & des propriétés des corps dont nous appercevons la liaison. Toutes ces propriétés bien rapprochées ne nous offrent , à proprement parler , qu'une connoissance simple & unique. Si d'autres en plus grand nombre sont détachées pour nous , & forment des vérités différentes , c'est à la foiblesse de nos lumières que nous devons ce triste avantage ; & l'on peut dire que notre abondance à cet égard est l'effet de notre indigence même. Les corps électriques dans lesquels on a découvert tant de propriétés singulieres , mais qui ne paroissent pas tenir l'une à l'autre , sont peut-être en un sens les corps les moins connus , parce qu'ils paroissent l'être davantage. Cette vertu qu'ils acquièrent étant frottés , d'attirer de petits corpuscules , & celle de produire dans les animaux une commotion violente , sont deux choses pour nous ; c'en seroit une seule si nous pouvions remonter à la première cause. L'Univers , pour qui sauroit l'embrasser d'un seul point de vue , ne seroit , s'il est permis de le dire , qu'un fait unique & une grande vérité.

Les différentes connoissances , tant utiles qu'agréables , dont nous avons parlé jusqu'ici , & dont nos besoins ont été la première origine , ne sont pas les seules que l'on ait dû cultiver : Il en est d'autres qui leur sont relatives , & auxquelles par cette raison les hommes se sont appliqués dans le même tems qu'ils se livroient aux premières. Aussi nous aurions en même tems parlé de toutes , si nous n'avions crû plus à propos & plus conforme à l'ordre philosophique de ce Discours , d'envisager d'abord sans interruption l'étude générale que les hommes ont faite des corps , parce que cette étude est celle par laquelle ils ont commencé , quoique d'autres s'y soient bien-tôt jointes. Voici à-peu-près dans quel ordre ces dernières ont dû se succéder.

L'avantage que les hommes ont trouvé à étendre la sphere de leurs idées , soit par leurs propres efforts , soit par le secours de leurs semblables , leur a fait penser qu'il seroit utile de réduire en art la manière même d'acquérir des connoissances , & celle de se communiquer réciproquement leurs propres pensées ; cet Art a donc été trouvé & nommé Logique. Il enseigne à ranger les idées dans l'ordre le plus naturel , à en former la chaîne la plus immédiate , à décomposer celles qui en renferment un trop grand nombre de simples , à les envisager par toutes leurs faces , enfin à les présenter aux autres sous une forme qui les leur rende faciles à saisir. C'est en cela que consiste cette science du raisonnement qu'on regarde avec raison comme la clé de toutes nos connoissances. Cependant il ne faut pas croire qu'elle tienne le premier rang dans l'ordre de l'invention. L'art de raisonner est un présent que la Nature fait d'elle-même aux bons esprits ; & on peut dire que les livres qui en traitent ne sont guère utiles qu'à celui qui peut se passer d'eux. On a fait un grand nombre de raisonnemens justes , long-tems avant que la Logique réduite en principes apprit à démêler les mauvais , ou même à les pallier quelquefois par une forme subtile & trompeuse.

Cet art si précieux de mettre dans les idées l'enchaînement convenable , & de faciliter en conséquence le passage de l'une à l'autre , fournit en quelque manière le moyen de rapprocher jusqu'à un certain point les hommes qui paroissent différer le plus. En effet , toutes nos connoissances se réduisent primitivement à des sensations , qui sont à-peu-près les mêmes dans tous les hommes ; & l'art de combiner & de rapprocher des idées directes , n'ajoute proprement à ces mêmes idées qu'un arrangement plus ou moins exact , & une énumération qui peut être rendue plus ou moins sensible aux autres. L'homme qui combine aisément des idées ne diffère guère de celui qui les combine avec peine , que comme celui qui juge tout d'un coup d'un tableau en l'envisageant , diffère de celui qui a besoin pour l'appréhender qu'on lui en fasse observer successivement toutes les parties : l'un & l'autre en jettant un premier coup d'œil , ont eu les mêmes sensations , mais elles n'ont fait , pour ainsi dire , que glisser sur le second ; & il n'eût fallu que l'arrêter & le fixer plus long-tems sur chacune , pour l'amener au même point où l'autre s'est trouvé tout d'un coup. Par ce moyen , les idées réfléchies du premier seroient devenues aussi à portée du second , que les idées directes. Ainsi

il est peut-être vrai de dire qu'il n'y a presque point de science ou d'art dont on ne pût à la rigueur, & avec une bonne Logique, instruire l'esprit le plus borné; parce qu'il y en a peu dont les propositions ou les regles ne puissent être réduites à des notions simples, & disposées entre elles dans un ordre si immédiat que la chaîne ne se trouve nulle part interrompue. La lenteur plus ou moins grande des opérations de l'esprit exige plus ou moins cette chaîne, & l'avantage des plus grands génies se réduit à en avoir moins besoin que les autres, ou plutôt à la former rapidement & presque sans s'en appercevoir.

La science de la communication des idées ne se borne pas à mettre de l'ordre dans les idées mêmes; elle doit apprendre encore à exprimer chaque idée de la manière la plus nette qu'il est possible, & par conséquent à perfectionner les signes qui sont destinés à la rendre: c'est aussi ce que les hommes ont fait peu-à-peu. Les langues, nées avec les sociétés, n'ont sans doute été d'abord qu'une collection assez bizarre de signes de toute espèce, & les corps naturels qui tombent sous nos sens ont été en conséquence les premiers objets que l'on ait désignés par des noms. Mais autant qu'il est permis d'en juger, les langues dans cette première origine, destinées à l'usage le plus pressant, ont dû être fort imparfaites, peu abondantes, & assujetties à bien peu de principes certains; & les Arts ou les Sciences absolument nécessaires pouvoient avoir fait beaucoup de progrès, lorsque les regles de la diction & du style étoient encore à naître. La communication des idées ne souffroit pourtant guère de ce défaut de regles, & même de la disette de mots; ou plutôt elle n'en souffroit qu'autant qu'il étoit nécessaire pour obliger chacun des hommes à augmenter ses propres connoissances par un travail opiniâtre, sans trop se reposer sur les autres. Une communication trop facile peut tenir quelquefois l'ame engourdie, & nuire aux efforts dont elle seroit capable. Qu'on jette les yeux sur les prodiges des aveugles nés, & des sourds & muets de naissance; on verra ce que peuvent produire les ressorts de l'esprit, pour peu qu'ils soient vifs & mis en action par les difficultés à vaincre.

Cependant la facilité de rendre & de recevoir des idées par un commerce mutuel, ayant aussi de son côté des avantages incontestables, il n'est pas surprenant que les hommes aient cherché de plus en plus à augmenter cette facilité. Pour cela, ils ont commencé par réduire les signes aux mots, parce qu'ils sont, pour ainsi dire, les symboles que l'on a le plus aisément sous la main. De plus, l'ordre de la génération des mots a suivi l'ordre des opérations de l'esprit: après les individus on a nommé les qualités sensibles, qui, sans exister par elles-mêmes, existent dans ces individus, & sont communes à plusieurs: peu-à-peu l'on est enfin venu à ces termes abstraits, dont les uns servent à lier ensemble les idées, d'autres à désigner les propriétés générales des corps, d'autres à exprimer des notions purement spirituelles. Tous ces termes que les enfans font si long-tems à apprendre, ont coûté sans doute encore plus de tems à trouver. Enfin, réduisant l'usage des mots en préceptes, on a formé la Grammaire, que l'on peut regarder comme une des branches de la Logique. Eclairée par une Métaphysique fine & déliée, elle démêle les nuances des idées, apprend à distinguer ces nuances par des signes différens, donne des regles pour faire de ces signes l'usage le plus avantageux, découvre souvent par cet esprit philosophique qui remonte à la source de tout, les raisons du choix bizarre en apparence, qui fait préférer un signe à un autre, & ne laisse enfin à ce caprice national qu'on appelle usage, que ce qu'elle ne peut absolument lui ôter.

Les hommes en se communiquant leurs idées, cherchent aussi à se communiquer leurs passions. C'est par l'éloquence qu'ils y parviennent. Faite pour parler au sentiment, comme la Logique & la Grammaire parlent à l'esprit, elle impose silence à la raison même; & les prodiges qu'elle opere souvent entre les mains d'un seul sur toute une Nation, sont peut-être le témoignage le plus éclatant de la supériorité d'un homme sur un autre. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'on ait crû suppléer par des regles à un talent si rare. C'est à-peu-près comme si on eût voulu réduire le génie en préceptes. Celui qui a prétendu le premier qu'on devoit les Orateurs à l'art, ou n'étoit pas du nombre, ou étoit bien ingrat envers la Nature. Elle seule peut créer un homme éloquent; les hommes sont le premier livre qu'il doive étudier pour réussir, les grands modeles sont le second; & tout ce que ces Ecrivains illustres nous ont laissé de philosophique & de réfléchi sur le talent de l'Orateur, ne prouve que la difficulté de leur ressembler. Trop éclairés pour prétendre ouvrir la carrière, ils ne vouloient sans doute qu'en marquer les écueils. A l'égard de ces puérités pédantesques qu'on a honorées du nom de Rhétorique, ou plutôt qui n'ont servi qu'à rendre ce nom ridicule, & qui sont à l'art oratoire ce que la Scholastique est à la vraie Philosophie, elles ne sont propres qu'à donner de l'éloquence l'idée la plus fautive & la plus barbare. Cependant quoiqu'on connoisse assez universellement à en reconnoître l'abus, la possession où elles sont depuis long-tems de former une branche distinguée de la connoissance humaine, ne permet pas encore de les en bannir: pour l'honneur de notre discernement, le tems en viendra peut-être un jour.

Ce n'est pas assez pour nous de vivre avec nos contemporains , & de les dominer. Animés par la curiosité & par l'amour-propre , & cherchant par une avidité naturelle à embrasser à la fois le passé , le présent & l'avenir , nous désirons en même tems de vivre avec ceux qui nous suivront , & d'avoir vécu avec ceux qui nous ont précédés. De-là l'origine & l'étude de l'Histoire , qui nous unissant aux siècles passés par le spectacle de leurs vices & de leurs vertus , de leurs connoissances & de leurs erreurs , transmet les nôtres aux siècles futurs. C'est là qu'on apprend à n'estimer les hommes que par le bien qu'ils font , & non par l'appareil imposant qui les entoure : les Souverains , ces hommes assez malheureux pour que tout conspire à leur cacher la vérité , peuvent eux-mêmes se juger d'avance à ce tribunal integre & terrible ; le témoignage que rend l'Histoire à ceux de leurs prédécesseurs qui leur ressemblent , est l'image de ce que la postérité dira d'eux.

La Chronologie & la Géographie sont les deux rejettons & les deux soutiens de la science dont nous parlons : l'une , pour ainsi dire , place les hommes dans le tems ; l'autre les distribue sur notre globe. Toutes deux tirent un grand secours de l'histoire de la Terre & de celle des Cieux , c'est-à-dire des faits historiques & des observations célestes ; & s'il étoit permis d'emprunter ici le langage des Poètes , on pourroit dire que la science des tems & celle des lieux sont filles de l'Astronomie & de l'Histoire.

Un des principaux fruits de l'étude des Empires & de leurs révolutions , est d'examiner comment les hommes , séparés pour ainsi dire en plusieurs grandes familles , ont formé diverses sociétés ; comment ces différentes sociétés ont donné naissance aux différentes espèces de gouvernemens ; comment elles ont cherché à se distinguer les unes des autres , tant par les lois qu'elles se sont données , que par les signes particuliers que chacune a imaginés pour que ces membres communiquassent plus facilement entr'eux. Telle est la source de cette diversité de langues & de lois , qui est devenue pour notre malheur un objet considérable d'étude. Telle est encore l'origine de la Politique , espèce de morale d'un genre particulier & supérieur , à laquelle les principes de la morale ordinaire ne peuvent quelquefois s'accommoder qu'avec beaucoup de finesse , & qui pénétrant dans les ressorts principaux du gouvernement des Etats , démêle ce qui peut les conserver , les affoiblir ou les détruire. Etude peut-être la plus difficile de toutes , par les connoissances profondes des peuples & des hommes qu'elle exige , & par l'étendue & la variété des talens qu'elle suppose ; sur-tout quand le Politique ne veut point oublier que la loi naturelle , antérieure à toutes les conventions particulières , est aussi la première loi des Peuples , & que pour être homme d'Etat on ne doit point cesser d'être homme.

Voilà les branches principales de cette partie de la connoissance humaine , qui consiste ou dans les idées directes que nous avons reçues par les sens , ou dans la combinaison & la comparaison de ces idées ; combinaison qu'en général on appelle *Philosophie*. Ces branches se subdivisent en une infinité d'autres dont l'énumération seroit immense , & appartient plus à cet Ouvrage même qu'à sa Préface.

La première opération de la réflexion consistant à rapprocher & à unir les notions directes , nous avons dû commencer dans ce Discours par envisager la réflexion de ce côté-là , & parcourir les différentes sciences qui en résultent. Mais les notions formées par la combinaison des idées primitives , ne sont pas les seules dont notre esprit soit capable. Il est une autre espèce de connoissances réfléchies , dont nous devons maintenant parler. Elles consistent dans les idées que nous nous formons à nous-mêmes en imaginant & en composant des êtres semblables à ceux qui sont l'objet de nos idées directes. C'est ce qu'on appelle l'imitation de la Nature , si connue & si recommandée par les Anciens. Comme les idées directes qui nous frappent le plus vivement , sont celles dont nous conservons le plus aisément le souvenir , ce sont aussi celles que nous cherchons le plus à réveiller en nous par l'imitation de leurs objets. Si les objets agréables nous frappent plus étant réels que simplement représentés , ce déchet d'agrément est en quelque manière compensé par celui qui résulte du plaisir de l'imitation. A l'égard des objets qui n'exciteroient étant réels que des sentimens tristes ou tumultueux , leur imitation est plus agréable que les objets mêmes , parce qu'elle nous place à cette juste distance , où nous éprouvons le plaisir de l'émotion sans en ressentir le désordre. C'est dans cette imitation des objets capables d'exciter en nous des sentimens vifs ou agréables , de quelque nature qu'ils soient , que consiste en général l'imitation de la belle Nature , sur laquelle tant d'Auteurs ont écrit sans en donner d'idée nette ; soit parce que la belle Nature ne se démêle que par un sentiment exquis , soit aussi parce que dans cette matière les limites qui distinguent l'arbitraire du vrai ne sont pas encore bien fixées , & laissent quelque espace libre à l'opinion.

A la tête des connoissances qui consistent dans l'imitation , doivent être placées la Peinture & la Sculpture , parce que ce sont celles de toutes où l'imitation approche le plus des objets qu'elle représente , & parle le plus directement aux sens. On peut y joindre

cet art, né de la nécessité & perfectionné par le luxe, l'Architecture, qui s'étant élevée par degrés des chaumières au palais, n'est aux yeux du Philosophe, si on peut parler ainsi, que le masque embelli d'un de nos plus grands besoins. L'imitation de la belle Nature y est moins frappante & plus resserrée que dans les deux autres Arts dont nous venons de parler : ceux-ci expriment indifféremment & sans restriction toutes les parties de la belle Nature, & la représente telle qu'elle est, uniforme ou variée ; l'Architecture au contraire se borne à imiter par l'assemblage & l'union des différens corps qu'elle employe, l'arrangement symétrique que la nature observe plus ou moins sensiblement dans chaque individu, & qui contraste si bien avec la belle variété du tout ensemble.

La Poésie qui vient après la Peinture & la Sculpture, & qui n'employe pour l'imitation que les mots disposés suivant une harmonie agréable à l'oreille, parle plutôt à l'imagination qu'aux sens ; elle lui représente d'une manière vive & touchante les objets qui composent cet Univers, & semble plutôt les créer que les peindre, par la chaleur, le mouvement, & la vie qu'elle fait leur donner. Enfin la Musique, qui parle à la fois à l'imagination & aux sens, tient le dernier rang dans l'ordre de l'imitation ; non que son imitation soit moins parfaite dans les objets qu'elle se propose de représenter, mais parce qu'elle semble bornée jusqu'ici à un plus petit nombre d'images ; ce qu'on doit moins attribuer à sa nature, qu'à trop peu d'invention & de ressource dans la plupart de ceux qui la cultivent : il ne sera pas inutile de faire sur cela quelques réflexions. La Musique, qui dans son origine n'étoit peut-être destinée à représenter que du bruit, est devenue peu-à-peu une espèce de discours ou même de langue, par laquelle on exprime les différens sentimens de l'ame, ou plutôt ses différentes passions : mais pourquoi réduire cette expression aux passions seules, & ne pas l'étendre, autant qu'il est possible, jusqu'aux sensations même ? Quoique les perceptions que nous recevons par divers organes différent entr'elles autant que leurs objets, on peut néanmoins les comparer sous un autre point de vue qui leur est commun, c'est-à-dire par la situation de plaisir ou de trouble où elles mettent notre ame. Un objet effrayant, un bruit terrible, produisent chacun en nous une émotion par laquelle nous pouvons jusqu'à un certain point les rapprocher, & que nous désignons souvent dans l'un & l'autre cas, ou par le même nom, ou par des noms synonymes. Je ne vois donc point pourquoi un Musicien qui auroit à peindre un objet effrayant, ne pourroit pas y réussir en cherchant dans la Nature l'espèce de bruit qui peut produire en nous l'émotion la plus semblable à celle que cet objet y excite. J'en dis autant des sensations agréables. Penser autrement, ce seroit vouloir resserrer les bornes de l'art & de nos plaisirs. J'avoue que la peinture dont il s'agit, exige une étude fine & approfondie des nuances qui distinguent nos sensations, mais aussi ne faut-il pas espérer que ces nuances soient démêlées par un talent ordinaire. Saisies par l'homme de génie, senties par l'homme de goût, aperçues par l'homme d'esprit, elles sont perdues pour la multitude. Toute Musique qui ne peint rien n'est que du bruit ; & sans l'habitude qui dénature tout, elle ne feroit guère plus de plaisir qu'une suite de mots harmonieux & sonores dénués d'ordre & de liaison. Il est vrai qu'un Musicien attentif à tout peindre, nous présenteroit dans plusieurs circonstances des tableaux d'harmonie qui ne seroient point faits pour des sens vulgaires : mais tout ce qu'on en doit conclure, c'est qu'après avoir fait un art d'apprendre la Musique, on devroit bien en faire un de l'écouter.

Nous terminerons ici l'énumération de nos principales connoissances. Si on les envisage maintenant toutes ensemble, & qu'on cherche les points de vue généraux qui peuvent servir à les discerner, on trouve que les unes purement pratiques ont pour but l'exécution de quelque chose ; que d'autres simplement spéculatives se bornent à l'examen de leur objet, & à la contemplation de ses propriétés : qu'enfin d'autres tirent de l'étude spéculative de leur objet l'usage qu'on en peut faire dans la pratique. La spéculation & la pratique constituent la principale différence qui distingue les *Sciences* d'avec les *Arts*, & c'est à-peu-près en suivant cette notion, qu'on a donné l'un ou l'autre nom à chacune de nos connoissances. Il faut cependant avouer que nos idées ne sont pas encore bien fixées sur ce sujet. On ne fait souvent quel nom donner à la plupart des connoissances où la spéculation se réunit à la pratique ; & l'on dispute, par exemple, tous les jours dans les écoles, si la Logique est un art ou une science : le problème seroit bien-tôt résolu, en répondant qu'elle est à la fois l'une & l'autre. Qu'on s'épargneroit de questions & de peines, si on déterminoit enfin la signification des mots d'une manière nette & précise !

On peut en général donner le nom d'*Art* à tout système de connoissances qu'il est possible de réduire à des règles positives, invariables & indépendantes du caprice ou de l'opinion ; & il seroit permis de dire en ce sens, que plusieurs de nos sciences sont des arts, étant envisagées par leur côté pratique. Mais comme il y a des règles pour les opérations de l'esprit ou de l'ame, il y en a aussi pour celles du corps ; c'est-à-dire pour celles qui bornées aux corps extérieurs, n'ont besoin que de la main seule pour être exécutées. De-là la distinction

des Arts en libéraux & en mécaniques, & la supériorité qu'on accorde aux premiers sur les seconds. Cette supériorité est sans doute injuste à plusieurs égards. Néanmoins parmi les préjugés, tout ridicules qu'ils peuvent être, il n'en est point qui n'ait sa raison, ou, pour parler plus exactement, son origine; & la Philosophie souvent impuissante pour corriger les abus, peut au moins en démêler la source. La force du corps ayant été le premier principe qui a rendu inutile le droit que tous les hommes avoient d'être égaux, les plus foibles donc le nombre est toujours le plus grand, se sont joints ensemble pour la réprimer. Ils ont donc établi par le secours des lois & des différentes sortes de gouvernemens, une inégalité de convention dont la force a cessé d'être le principe. Cette dernière inégalité étant bien affermie, les hommes, en se réunissant avec raison pour la conserver, n'ont pas laissé de réclamer secrètement contre elle par ce desir de supériorité que rien n'a pu détruire en eux. Ils ont donc cherché une sorte de dédommagement dans une inégalité moins arbitraire; & la force corporelle, enchaînée par les lois, ne pouvant plus offrir aucun moyen de supériorité, ils ont été réduits à chercher dans la différence des esprits un principe d'inégalité aussi naturel, plus paisible, & plus utile à la société. Ainsi la partie la plus noble de notre être s'est en quelque manière vengée des premiers avantages que la partie la plus vile avoit usurpés; & les talens de l'esprit ont été généralement reconnus pour supérieurs à ceux du corps. Les Arts mécaniques dépendans d'une opération manuelle, & asservis, qu'on ne permette ce terme, à une espèce de routine, ont été abandonnés à ceux d'entre les hommes que les préjugés ont placés dans la classe la plus inférieure. L'indigence qui a forcé ces hommes à s'appliquer à un pareil travail, plus souvent que le goût & le génie ne les y ont entraînés, est devenue ensuite une raison pour les mépriser, tant elle nuit à tout ce qui l'accompagne. A l'égard des opérations libres de l'esprit, elles ont été le partage de ceux qui se sont crus sur ce point les plus favorisés de la Nature. Cependant l'avantage que les Arts libéraux ont sur les Arts mécaniques, par le travail que les premiers exigent de l'esprit, & par la difficulté d'y exceller, est suffisamment compensé par l'utilité bien supérieure que les derniers nous procurent pour la plupart. C'est cette utilité même qui a forcé de les réduire à des opérations purement machinales, pour en faciliter la pratique à un plus grand nombre d'hommes. Mais la société, en respectant avec justice les grands génies qui l'éclairent, ne doit point avilir les mains qui la servent. La découverte de la Boussole n'est pas moins avantageuse au genre humain, que ne le seroit à la Physique l'explication des propriétés de cette aiguille. Enfin, à considérer en lui-même le principe de la distinction dont nous parlons, combien de Savans prétendus dont la science n'est proprement qu'un art mécanique? & quelle différence réelle y a-t-il entre une tête remplie de faits sans ordre, sans usage, sans liaison, & l'instinct d'un Artisan réduit à l'exécution machinale?

Le mépris qu'on a pour les Arts mécaniques semble avoir influé jusqu'à un certain point sur les inventeurs mêmes. Les noms de ces bienfaiteurs du genre humain sont presque tous inconnus, tandis que l'histoire de ses destructeurs, c'est-à-dire des conquérans, n'est ignorée de personne. Cependant c'est peut-être chez les Artisans qu'il faut aller chercher les preuves les plus admirables de la sagacité de l'esprit, de sa patience & de ses ressources. J'avoue que la plupart des Arts n'ont été inventés que peu-à-peu, & qu'il a fallu une assez longue suite de siècles pour porter les montres, par exemple, au point de perfection où nous les voyons. Mais n'en est-il pas de même des Sciences? Combien de découvertes qui ont immortalisé les auteurs, avoient été préparées par les travaux des siècles précédens, souvent même amenées à leur maturité, au point de ne demander plus qu'un pas à faire? Et pour ne point sortir de l'Horlogerie, pourquoi ceux à qui nous devons la fusée des montres, l'échappement & la répétition, ne sont-ils pas aussi estimés que ceux qui ont travaillé successivement à perfectionner l'Algebre? D'ailleurs, si j'en crois quelques Philosophes que le mépris qu'on a pour les Arts n'a point empêché de les étudier, il est certaines machines si compliquées, & dont toutes les parties dépendent tellement l'une de l'autre, qu'il est difficile que l'invention en soit dûe à plus d'un seul homme. Ce génie rare dont le nom est enseveli dans l'oubli, n'eut-il pas été bien digne d'être placé à côté du petit nombre d'esprits créateurs, qui nous ont ouvert dans les Sciences des routes nouvelles?

Parmi les Arts libéraux qu'on a réduits à des principes, ceux qui se proposent l'imitation de la Nature, ont été appelés beaux Arts, parce qu'ils ont principalement l'agrément pour objet. Mais ce n'est pas la seule chose qui les distingue des Arts libéraux plus nécessaires ou plus utiles, comme la Grammaire, la Logique & la Morale. Ces derniers ont des regles fixes & arrêtées, que tout homme peut transmettre à un autre: au lieu que la pratique des beaux Arts consiste principalement dans une invention qui ne prend guere ses lois que du génie: les regles qu'on a écrites sur ces Arts n'en sont proprement que la partie mécanique; elles produisent à-peu-près l'effet du Telescope, elles n'aident que ceux qui voyent.



Il résulte de tout ce que nous avons dit jusqu'ici, que les différentes manières dont notre esprit opere sur les objets, & les différens usages qu'il tire de ces objets même, sont le premier moyen qui se présente à nous pour discerner en général nos connoissances les unes des autres. Tout s'y rapporte à nos besoins, soit de nécessité absolue, soit de convenance & d'agrément, soit même d'usage & de caprice. Plus les besoins sont éloignés ou difficiles à satisfaire, plus les connoissances destinées à cette fin sont lentes à paroître. Quels progrès la Médecine n'auroit-elle pas fait aux dépens des Sciences de pure spéculation, si elle étoit aussi certaine que la Géométrie ? Mais il est encore d'autres caractères très-marqués dans la manière dont nos connoissances nous affectent, & dans les différens jugemens que notre ame porte de ses idées. Ces jugemens sont désignés par les mots d'évidence, de certitude, de probabilité, de sentiment & de goût.

L'évidence appartient proprement aux idées dont l'esprit apperçoit la liaison tout-d'un-coup ; la certitude à celles dont la liaison ne peut être connue que par le secours d'un certain nombre d'idées intermédiaires, ou, ce qui est la même chose, aux propositions dont l'identité avec un principe évident par lui-même, ne peut être découverte que par un circuit plus ou moins long ; d'où il s'ensuivroit que selon la nature des esprits, ce qui est évident pour l'un ne seroit quelquefois que certain pour un autre. On pourroit encore dire, en prenant les mots d'évidence & de certitude dans un autre sens, que la première est le résultat des opérations seules de l'esprit, & se rapporte aux spéculations métaphysiques & mathématiques ; & que la seconde est plus propre aux objets physiques, dont la connoissance est le fruit du rapport constant & invariable de nos sens. La probabilité a principalement lieu pour les faits historiques, & en général pour tous les événemens passés, présens & à venir, que nous attribuons à une sorte de hasard, parce que nous n'en démêlons pas les causes. La partie de cette connoissance qui a pour objet le présent & le passé, quoiqu'elle ne soit fondée que sur le simple témoignage, produit souvent en nous une persuasion aussi forte que celle qui naît des axiomes. Le sentiment est de deux sortes. L'un destiné aux vérités de morale, s'appelle conscience ; c'est une suite de la loi naturelle & de l'idée que nous avons du bien & du mal ; & on pourroit le nommer évidence du cœur, parce que, tout différent qu'il est de l'évidence de l'esprit attachée aux vérités spéculatives, il nous subjugué avec le même empire. L'autre espèce de sentiment est particulièrement affecté à l'imitation de la belle Nature, & à ce qu'on appelle beautés d'expression. Il saisit avec transport les beautés sublimes & frappantes, démêle avec finesse les beautés cachées, & proscriit ce qui n'en a que l'apparence. Souvent même il prononce des arrêts sévères sans se donner la peine d'en détailler les motifs, parce que ces motifs dépendent d'une foule d'idées difficiles à développer sur le champ, & plus encore à transmettre aux autres. C'est à cette espèce de sentiment que nous devons le goût & le génie, distingués l'un de l'autre en ce que le génie est le sentiment qui crée, & le goût, le sentiment qui juge.

Après le détail où nous sommes entrés sur les différentes parties de nos connoissances, & sur les caractères qui les distinguent, il ne nous reste plus qu'à former un Arbre généalogique ou encyclopédique qui les rassemble sous un même point de vûe, & qui serve à marquer leur origine & les liaisons qu'elles ont entr'elles. Nous expliquerons dans un moment l'usage que nous prétendons faire de cet Arbre. Mais l'exécution n'en est pas sans difficulté. Quoique l'histoire philosophique que nous venons de donner de l'origine de nos idées, soit fort utile pour faciliter un pareil travail, il ne faut pas croire que l'Arbre encyclopédique doive ni puisse même être servilement assujetti à cette histoire. Le système général des Sciences & des Arts est une espèce de labyrinthe, de chemin tortueux, où l'esprit s'engage sans trop connoître la route qu'il doit tenir. Pressé par ses besoins, & par ceux du corps auquel il est uni, il étudie d'abord les premiers objets qui se présentent à lui ; pénètre le plus avant qu'il peut dans la connoissance de ces objets ; rencontre bientôt des difficultés qui l'arrêtent ; & soit par l'espérance ou même par le desespoir de les vaincre, se jette dans une nouvelle route ; revient ensuite sur ses pas, franchit quelquefois les premières barrières pour en rencontrer de nouvelles ; & passant rapidement d'un objet à un autre, fait sur chacun de ces objets à différens intervalles & comme par secousses, une suite d'opérations dont la génération même de ses idées rend la discontinuité nécessaire. Mais ce désordre tout philosophique qu'il est de la part de l'ame, défigureroit, ou plutôt anéantiroit entièrement un Arbre encyclopédique dans lequel on voudroit le représenter.

D'ailleurs, comme nous l'avons déjà fait sentir au sujet de la Logique, la plupart des Sciences qu'on regarde comme renfermant les principes de toutes les autres, & qui doivent par cette raison occuper les premières places dans l'ordre encyclopédique, n'observent pas le même rang dans l'ordre généalogique des idées, parce qu'elles n'ont pas été inventées les premières. En effet, notre étude primitive a dû être celle des individus ; ce n'est qu'après avoir considéré leurs propriétés particulières & palpables, que nous avons par

abstraction de notre esprit, envisagé leurs propriétés générales & communes, & formé la Métaphysique & la Géométrie; ce n'est qu'après un long usage des premiers signes, que nous avons perfectionné l'art de ces signes au point d'en faire une Science; ce n'est enfin qu'après une longue suite d'opérations sur les objets de nos idées, que nous avons par la réflexion donné des règles à ces opérations même.

Enfin le système de nos connoissances est composé de différentes branches, dont plusieurs ont un même point de réunion; & comme en partant de ce point il n'est pas possible de s'engager à la fois dans toutes les routes, c'est la nature des différens esprits qui détermine le choix. Aussi est-il assez rare qu'un même esprit en parcourre à la fois un grand nombre. Dans l'étude de la Nature, les hommes se font d'abord appliqués tous, comme de concert, à satisfaire les besoins les plus pressans; mais quand ils en sont venus aux connoissances moins absolument nécessaires, ils ont dû se les partager, & y avancer chacun de son côté à-peu-près d'un pas égal. Ainsi plusieurs Sciences ont été, pour ainsi dire, contemporaines; mais dans l'ordre historique des progrès de l'esprit, on ne peut les embrasser que successivement.

Il n'en est pas de même de l'ordre encyclopédique de nos connoissances. Ce dernier consiste à les rassembler dans le plus petit espace possible, & à placer, pour ainsi dire, le Philosophe au-dessus de ce vaste labyrinthe dans un point de vue fort élevé d'où il puisse apercevoir à la fois les Sciences & les Arts principaux; voir d'un coup d'œil les objets de ses spéculations, & les opérations qu'il peut faire sur ces objets; distinguer les branches générales des connoissances humaines, les points qui les séparent ou qui les unissent; & entrevoir même quelquefois les routes secrètes qui les rapprochent. C'est une espece de Mappemonde qui doit montrer les principaux pays, leur position & leur dépendance mutuelle, le chemin en ligne droite qu'il y a de l'un à l'autre; chemin souvent coupé par mille obstacles, qui ne peuvent être connus dans chaque pays que des habitans ou des voyageurs, & qui ne sauroient être montrés que dans des cartes particulieres fort détaillées. Ces cartes particulieres feront les différens articles de l'Encyclopédie, & l'arbre ou système figuré en fera la Mappemonde.

Mais comme dans les cartes générales du globe que nous habitons, les objets sont plus ou moins rapprochés, & présentent un coup d'œil différent selon le point de vue où l'œil est placé par le Géographe qui construit la carte, de même la forme de l'arbre encyclopédique dépendra du point de vue où l'on se mettra pour envisager l'univers littéraire. On peut donc imaginer autant de systèmes différens de la connoissance humaine, que de Mappemondes de différentes projections; & chacun de ces systèmes pourra même avoir, à l'exclusion des autres, quelque avantage particulier. Il n'est guere de Savans qui ne placent volontiers au centre de toutes les Sciences celle dont ils s'occupent, à-peu-près comme les premiers hommes se plaçoient au centre du monde, persuadés que l'Univers étoit fait pour eux. La prétention de plusieurs de ces Savans envisagée d'un œil philosophique, trouveroit peut-être, même hors de l'amour propre, d'assez bonnes raisons pour se justifier.

Quoi qu'il en soit, celui de tous les arbres encyclopédiques qui offrirait le plus grand nombre de liaisons & de rapports entre les Sciences, mériterait sans doute d'être préféré. Mais peut-on se flatter de le saisir? La Nature, nous ne saurions trop le répéter, n'est composée que d'individus qui sont l'objet primitif de nos sensations & de nos perceptions directes. Nous remarquons à la vérité dans ces individus, des propriétés communes par lesquelles nous les comparons, & des propriétés dissemblables par lesquelles nous les discernons; & ces propriétés désignées par des noms abstraits, nous ont conduit à former différentes classes où ces objets ont été placés. Mais souvent tel objet qui par une ou plusieurs de ses propriétés a été placé dans une classe, tient à une autre classe par d'autres propriétés, & auroit pu tout aussi bien y avoir sa place. Il reste donc nécessairement de l'arbitraire dans la division générale. L'arrangement le plus naturel seroit celui où les objets se succédroient par les nuances insensibles qui servent tout-à-la-fois à les séparer & à les unir. Mais le petit nombre d'êtres qui nous sont connus ne nous permet pas de marquer ces nuances. L'Univers n'est qu'un vaste Océan, sur la surface duquel nous appercevons quelques îles plus ou moins grandes, dont la liaison avec le continent nous est cachée.

On pourroit former l'arbre de nos connoissances en les divisant soit en naturelles & en révélées, soit en utiles & agréables, soit en spéculatives & pratiques, soit en évidentes, certaines, probables & sensibles, soit en connoissance des choses & connoissance des signes, & ainsi à l'infini. Nous avons choisi une division qui nous a paru satisfaire tout à la fois le plus qu'il est possible à l'ordre encyclopédique de nos connoissances & à leur ordre généalogique. Nous devons cette division à un Auteur célèbre dont nous parlerons dans la suite de cette Préface: nous avons pourtant cru y devoir faire quelques changemens, dont nous rendrons compte; mais nous sommes trop convaincus de l'arbitraire qui regnera

toûjours dans une pareille division , pour croire que notre systême soit l'unique ou le meilleur ; il nous suffira que notre travail ne soit pas entierement desapprouvé par les bons esprits. Nous ne voulons point ressembler à cette foule de Naturalistes qu'un Philosophe moderne a eu tant de raison de censurer ; & qui occupés sans cesse à diviser les productions de la Nature en genre & en especes , ont consumé dans ce travail un tems qu'ils auroient beaucoup mieux employé à l'étude de ces productions même. Que diroit-on d'un Architecte qui ayant à élever un édifice immense , passeroit toute sa vie à en tracer le plan ; ou d'un Curieux qui se proposant de parcourir un vaste palais , employeroit tout son tems à en observer l'entrée ?

Les objets dont notre ame s'occupe , sont ou spirituels ou matériels , & notre ame s'occupe de ces objets ou par des idées directes ou par des idées réfléchies. Le systême des connoissances directes ne peut consister que dans la collection purement passive & comme machinale de ces mêmes connoissances ; c'est ce qu'on appelle mémoire. La réflexion est de deux fortes , nous l'avons déjà observé ; ou elle raisonne sur les objets des idées directes , ou elle les imite. Ainsi la mémoire , la raison proprement dite , & l'imagination , sont les trois manieres différentes dont notre ame opere sur les objets de ses pensées. Nous ne prenons point ici l'imagination pour la faculté qu'on a de se représenter les objets ; parce que cette faculté n'est autre chose que la mémoire même des objets sensibles , mémoire qui seroit dans un continuel exercice , si elle n'étoit soulagée par l'invention des signes. Nous prenons l'imagination dans un sens plus noble & plus précis , pour le talent de créer en imitant.

Ces trois facultés forment d'abord les trois divisions générales de notre systême , & les trois objets généraux des connoissances humaines ; l'Histoire qui se rapporte à la mémoire ; la Philosophie , qui est le fruit de la raison ; & les Beaux-arts , que l'imagination fait naître. Si nous plaçons la raison avant l'imagination , cet ordre nous paroît bien fondé , & conforme au progrès naturel des opérations de l'esprit : l'imagination est une faculté créatrice ; & l'esprit , avant de songer à créer , commence par raisonner sur ce qu'il voit & ce qu'il connoît. Un autre motif qui doit déterminer à placer la raison avant l'imagination , c'est que dans cette dernière faculté de l'ame , les deux autres se trouvent réunies jusqu'à un certain point , & que la raison s'y joint à la mémoire. L'esprit ne crée & n'imagine des objets qu'en tant qu'ils sont semblables à ceux qu'il a connus par des idées directes & par des sensations ; plus il s'éloigne de ces objets , plus les êtres qu'il forme sont bizarres & peu agréables. Ainsi dans l'imitation de la Nature , l'invention même est assujettie à certaines regles ; & ce sont ces regles qui forment principalement la partie philosophique des Beaux-arts , jusqu'à présent assez imparfaite , parce qu'elle ne peut être l'ouvrage que du génie , & que le génie aime mieux créer que discuter.

Enfin , si on examine les progrès de la raison dans ses opérations successives , on se convaincra encore qu'elle doit précéder l'imagination dans l'ordre de nos facultés , puisque la raison , par les dernières opérations qu'elle fait sur les objets , conduit en quelque sorte à l'imagination ; car ses opérations ne consistent qu'à créer , pour ainsi dire , des êtres généraux , qui séparés de leur sujet par abstraction , ne sont plus du ressort immédiat de nos sens. Aussi la Métaphysique & la Géometrie sont de toutes les Sciences qui appartiennent à la raison , celles où l'imagination a le plus de part. J'en demande pardon à nos beaux esprits détracteurs de la Géometrie ; ils ne se croient pas sans doute si près d'elle , & il n'y a peut-être que la Métaphysique qui les en sépare. L'imagination dans un Géometre qui crée , n'agit pas moins que dans un Poëte qui invente. Il est vrai qu'ils operent différemment sur leur objet ; le premier le dépouille & l'analyse , le second le compose & l'embellit. Il est encore vrai que cette maniere différente d'opérer n'appartient qu'à différentes fortes d'esprits ; & c'est pour cela que les talens du grand Géometre & du grand Poëte ne se trouveront peut-être jamais ensemble. Mais soit qu'ils s'excluent ou ne s'excluent pas l'un de l'autre , ils ne sont nullement en droit de se mépriser réciproquement. De tous les grands hommes de l'antiquité , Archimede est peut-être celui qui mérite le plus d'être placé à côté d'Homere. J'espère qu'on pardonnera cette digression à un Géometre qui aime son art , mais qu'on n'accusera point d'en être admirateur outré ; & je reviens à mon sujet.

La distribution générale des êtres en spirituels & en matériels fournit la sous-division des trois branches générales. L'Histoire & la Philosophie s'occupent également de ces deux especes d'êtres , & l'imagination ne travaille que d'après les êtres purement matériels ; nouvelle raison pour placer la dernière dans l'ordre de nos facultés. A la tête des êtres spirituels est Dieu , qui doit tenir le premier rang par sa nature , & par le besoin que nous avons de le connoître. Au-dessous de cet Etre suprême sont les esprits créés , dont la révélation nous apprend l'existence. Ensuite vient l'homme , qui composé de deux principes , tient par son ame aux esprits , & par son corps au monde matériel ; & enfin ce vaste Univers que nous appellons le Monde corporel ou la Nature. Nous ignorons pourquoi l'Auteur célèbre qui

nous sert de guide dans cette distribution , a placé la nature avant l'homme dans son système ; il semble au contraire que tout engage à placer l'homme sur le passage qui sépare Dieu & les esprits d'avec les corps.

L'Histoire entant qu'elle se rapporte à Dieu , renferme ou la révélation ou la tradition , & se divise sous ces deux points de vûe en histoire sacrée & en histoire ecclésiastique. L'histoire de l'homme a pour objet , ou ses actions ou ses connoissances ; & elle est par conséquent civile ou littéraire , c'est-à-dire , se partage entre les grandes nations & les grands génies , entre les Rois & les Gens de Lettres , entre les Conquérens & les Philosophes. Enfin l'histoire de la Nature est celle des productions innombrables qu'on y observe , & forme une quantité de branches presque égale au nombre de ces diverses productions. Parmi ces différentes branches , doit être placée avec distinction l'histoire des Arts , qui n'est autre chose que l'histoire des usages que les hommes ont faits des productions de la nature , pour satisfaire à leurs besoins ou à leur curiosité.

Tels sont les objets principaux de la mémoire. Venons présentement à la faculté qui réfléchit & qui raisonne. Les êtres tant spirituels que matériels sur lesquels elle s'exerce , ayant quelques propriétés générales , comme l'existence , la possibilité , la durée ; l'examen de ces propriétés forme d'abord cette branche de la Philosophie , dont tous les autres empruntent en partie leurs principes : on la nomme l'Ontologie ou Science de l'Être , ou Métaphysique générale. Nous descendons de-là aux différens êtres particuliers ; & les divisions que fournit la Science de ces différens êtres , sont formées sur le même plan que celles de l'Histoire.

La Science de Dieu appelée Théologie a deux branches ; la Théologie naturelle n'a de connoissance de Dieu que celle que produit la raison seule ; connoissance qui n'est pas d'une fort grande étendue : la Théologie révélée tire de l'histoire sacrée une connoissance beaucoup plus parfaite de cet être. De cette même Théologie révélée , résulte la Science des esprits créés. Nous avons crû encore ici devoir nous écarter de notre Auteur. Il nous semble que la Science , considérée comme appartenant à la raison , ne doit point être divisée comme elle l'a été par lui en Théologie & en Philosophie ; car la Théologie révélée n'est autre chose que la raison appliquée aux faits révélés : on peut dire qu'elle tient à l'Histoire par les dogmes qu'elle enseigne , & à la Philosophie , par les conséquences qu'elle tire de ces dogmes. Ainsi séparer la Théologie de la Philosophie , ce seroit arracher du trone un rejetton qui de lui-même y est uni. Il semble aussi que la Science des esprits appartient bien plus intimement à la Théologie révélée , qu'à la Théologie naturelle.

La première partie de la Science de l'homme est celle de l'ame ; & cette Science a pour but , ou la connoissance spéculative de l'ame humaine , ou celle de ses opérations. La connoissance spéculative de l'ame dérive en partie de la Théologie naturelle , & en partie de la Théologie révélée , & s'appelle Pneumatologie ou Métaphysique particulière. La connoissance de ses opérations se subdivise en deux branches , ces opérations pouvant avoir pour objet , ou la découverte de la vérité , ou la pratique de la vertu. La découverte de la vérité , qui est le but de la Logique , produit l'art de la transmettre aux autres ; ainsi l'usage que nous faisons de la Logique est en partie pour notre propre avantage , en partie pour celui des êtres semblables à nous ; les regles de la morale se rapportent moins à l'homme isolé , & le supposent nécessairement en société avec les autres hommes.

La Science de la nature n'est autre que celle des corps : mais les corps ayant des propriétés générales qui leur sont communes , telles que l'impénétrabilité , la mobilité , & l'étendue , c'est encore par l'étude de ces propriétés que la Science de la nature doit commencer : elles ont , pour ainsi dire , un côté purement intellectuel , par lequel elles ouvrent un champ immense aux spéculations de l'esprit , & un côté matériel & sensible par lequel on peut les mesurer. La spéculation intellectuelle appartient à la Physique générale , qui n'est proprement que la Métaphysique des corps ; & la mesure est l'objet des Mathématiques , dont les divisions s'étendent presque à l'infini.

Ces deux Sciences conduisent à la Physique particulière , qui étudie les corps en eux-mêmes , & qui n'a que les individus pour objet. Parmi les corps dont il nous importe de connoître les propriétés , le nôtre doit tenir le premier rang , & il est immédiatement suivi de ceux dont la connoissance est le plus nécessaire à notre conservation ; d'où résultent l'Anatomie , l'Agriculture , la Médecine , & leurs différentes branches. Enfin tous les corps naturels soumis à notre examen produisent les autres parties innombrables de la Physique raisonnée.

La Peinture , la Sculpture , l'Architecture , la Poésie , la Musique , & leurs différentes divisions , composent la troisième distribution générale qui naît de l'imagination , & dont les parties sont comprises sous le nom de Beaux-Arts. On pourroit aussi les renfermer sous le titre général de Peinture , puisque tous les Beaux-Arts se réduisent à peindre , & ne diffèrent que par les moyens qu'ils employent ; enfin on pourroit les rapporter tous à la Poésie , en pre-

nant ce mot dans sa signification naturelle , qui n'est autre chose qu'invention ou création.

Telles sont les principales parties de notre Arbre encyclopédique ; on les trouvera plus en détail à la fin de ce Discours Préliminaire. Nous en avons formé une espèce de Carte à laquelle nous avons joint une explication beaucoup plus étendue que celle qui vient d'être donnée. Cette Carte & cette explication ont été déjà publiées dans le *Prospectus*, comme pour pressentir le goût du Public ; nous y avons fait quelques changemens dont il sera facile de s'appercevoir , & qui sont le fruit ou de nos réflexions ou des conseils de quelques Philosophes assez bons citoyens pour prendre intérêt à notre Ouvrage. Si le Public éclairé donne son approbation à ces changemens , elle sera la récompense de notre docilité ; & s'il ne les approuve pas , nous n'en ferons que plus convaincus de l'impossibilité de former un Arbre encyclopédique qui soit au gré de tout le monde.

La division générale de nos connoissances , suivant nos trois facultés , a cet avantage , qu'elle pourroit fournir aussi les trois divisions du monde littéraire , en Erudits , Philosophes , & Beaux - Esprits ; en sorte qu'après avoir formé l'Arbre des Sciences , on pourroit former sur le même plan celui des Gens de Lettres. La mémoire est le talent des premiers , la sagacité appartient aux seconds , & les derniers ont l'agrément en partage. Ainsi , en regardant la mémoire comme un commencement de réflexion , & en y joignant la réflexion qui combine , & celle qui imite , on pourroit dire en général que le nombre plus ou moins grand d'idées réfléchies , & la nature de ces idées , constituent la différence plus ou moins grande qu'il y a entre les hommes ; que la réflexion , prise dans le sens le plus étendu qu'on puisse lui donner , forme le caractère de l'esprit , & qu'elle en distingue les différens genres. Du reste les trois espèces de républiques dans lesquelles nous venons de distribuer les Gens de Lettres , n'ont pour l'ordinaire rien de commun , que de faire assez peu de cas les uns des autres. Le Poète & le Philosophe se traitent mutuellement d'insensés , qui se repaissent de chimères : l'un & l'autre regardent l'Erudit comme une espèce d'avare , qui ne pense qu'à amasser sans jouir , & qui entasse sans choix les métaux les plus vils avec les plus précieux ; & l'Erudit , qui ne voit que des mots par-tout où il ne lit point des faits , méprise le Poète & le Philosophe , comme des gens qui se croient riches , parce que leur dépense excède leurs fonds.

C'est ainsi qu'on se venge des avantages qu'on n'a pas. Les Gens de Lettres entendent mieux leurs intérêts , si au lieu de chercher à s'isoler , ils reconnoissent le besoin réciproque qu'ils ont de leurs travaux , & les secours qu'ils en tirent. La société doit sans doute aux Beaux-Esprits ses principaux agrémens , & ses lumières aux Philosophes : mais ni les uns ni les autres ne sentent combien ils sont redevables à la mémoire ; elle renferme la matière première de toutes nos connoissances ; & les travaux de l'Erudit ont souvent fourni au Philosophe & au Poète les sujets sur lesquels ils s'exercent. Lorsque les Anciens ont appelé les Muses Filles de la Mémoire , a dit un Auteur moderne , ils sentoient peut-être combien cette faculté de notre ame est nécessaire à toutes les autres ; & les Romains lui élevoient des temples , comme à la Fortune.

Il nous reste à montrer comment nous avons tâché de concilier dans ce Dictionnaire l'ordre encyclopédique avec l'ordre alphabétique. Nous avons employé pour cela trois moyens , le Système figuré qui est à la tête de l'Ouvrage , la Science à laquelle chaque article se rapporte , & la manière dont l'article est traité. On a placé pour l'ordinaire après le mot qui fait le sujet de l'article , le nom de la Science dont cet article fait partie ; il ne faut plus que voir dans le Système figuré quel rang cette Science y occupe , pour connoître la place que l'article doit avoir dans l'Encyclopédie. S'il arrive que le nom de la Science soit omis dans l'article , la lecture suffira pour connoître à quelle Science il se rapporte ; & quand nous aurions , par exemple , oublié d'avertir que le mot *Bombe* appartient à l'art militaire , & le nom d'une ville ou d'un pays à la Géographie , nous comptons assez sur l'intelligence de nos lecteurs , pour espérer qu'ils ne seroient pas choqués d'une pareille omission. D'ailleurs par la disposition des matières dans chaque article , sur-tout lorsqu'il est un peu étendu , on ne pourra manquer de voir que cet article tient à un autre qui dépend d'une Science différente , celui-là à un troisième , & ainsi de suite. On a tâché que l'exactitude & la fréquence des renvois ne laissât là-dessus rien à désirer ; car les renvois dans ce Dictionnaire ont cela de particulier , qu'ils servent principalement à indiquer la liaison des matières ; au lieu que dans les autres ouvrages de cette espèce , ils ne sont destinés qu'à expliquer un article par un autre. Souvent même nous avons omis le renvoi , parce que les termes d'Art ou de Science sur lesquels il auroit pu tomber , se trouvent expliqués à leur article , que le lecteur ira chercher de lui-même. C'est sur-tout dans les articles généraux des Sciences , qu'on a tâché d'expliquer les secours mutuels qu'elles se prêtent. Ainsi trois choses forment l'ordre encyclopédique ; le nom de la Science à laquelle l'article appartient ; le rang de cette Science dans l'Arbre ; la liaison de l'article avec d'autres dans la même Science ou dans une Science différente ; liaison indiquée par les renvois , ou facile à sentir au moyen des termes techniques

expliqués suivant leur ordre alphabétique. Il ne s'agit point ici des raisons qui nous ont fait préférer dans cet Ouvrage l'ordre alphabétique à tout autre ; nous les exposerons plus bas, lorsque nous envisagerons cette collection comme Dictionnaire des Sciences & des Arts.

Au reste, sur la partie de notre travail, qui consiste dans l'ordre encyclopédique, & qui est plus destinée aux gens éclairés qu'à la multitude, nous observerons deux choses : la première, c'est qu'il seroit souvent absurde de vouloir trouver une liaison immédiate entre un article de ce Dictionnaire & un autre article pris à volonté ; c'est ainsi qu'on chercheroit en vain par quels liens secrets *Section conique* peut être rapprochée d'*Accusatif*. L'ordre encyclopédique ne suppose point que toutes les Sciences tiennent directement les unes aux autres. Ce sont des branches qui partent d'un même tronc, sçavoir de l'entendement humain. Ces branches n'ont souvent entr'elles aucune liaison immédiate, & plusieurs ne sont réunies que par le tronc même. Ainsi *Section conique* appartient à la Géométrie, la Géométrie conduit à la Physique particulière, celle-ci à la Physique générale, la Physique générale à la Métaphysique ; & la Métaphysique est bien près de la Grammaire à laquelle le mot *Accusatif* appartient. Mais quand on est arrivé à ce dernier terme par la route que nous venons d'indiquer, on se trouve si loin de celui d'où l'on est parti, qu'on l'a tout-à-fait perdu de vûe.

La seconde remarque que nous avons à faire, c'est qu'il ne faut pas attribuer à notre Arbre encyclopédique plus d'avantage que nous ne prétendons lui en donner. L'usage des divisions générales est de rassembler un fort grand nombre d'objets : mais il ne faut pas croire qu'il puisse suppléer à l'étude de ces objets mêmes. C'est une espece de dénombrement des connoissances qu'on peut acquérir ; dénombrement frivole pour qui voudroit s'en contenter, utile pour qui desire d'aller plus loin. Un seul article raisonné sur un objet particulier de Science ou d'Art, renferme plus de substance que toutes les divisions & subdivisions qu'on peut faire des termes généraux ; & pour ne point sortir de la comparaison que nous avons tirée plus haut des Cartes géographiques, celui qui s'en tiendroit à l'Arbre encyclopédique pour toute connoissance, n'en sauroit guere plus que celui qui pour avoir acquis par les Mappemondes une idée générale du globe & de ses parties principales, se flatteroit de connoître les différens Peuples qui l'habitent, & les Etats particuliers qui le composent. Ce qu'il ne faut point oublier sur-tout, en considérant notre Système figuré, c'est que l'ordre encyclopédique qu'il présente est très-différent de l'ordre généalogique des opérations de l'esprit ; que les Sciences qui s'occupent des êtres généraux, ne sont utiles qu'autant qu'elles mènent à celles dont les êtres particuliers sont l'objet ; qu'il n'y a véritablement que ces êtres particuliers qui existent ; & que si notre esprit a créé des êtres généraux, ç'a été pour pouvoir étudier plus facilement l'une après l'autre les propriétés qui par leur nature existent à la fois dans une même substance, & qui ne peuvent physiquement être séparées. Ces réflexions doivent être le fruit & le résultat de tout ce que nous avons dit jusqu'ici ; & c'est aussi par elles que nous terminerons la première Partie de ce Discours.

NOUS ALLONS présentement considérer cet Ouvrage comme *Dictionnaire raisonné des Sciences & des Arts*. L'objet est d'autant plus important, que c'est sans doute celui qui peut intéresser davantage la plus grande partie de nos lecteurs, & qui pour être rempli, a demandé le plus de soins & de travail. Mais avant que d'entrer sur ce sujet dans tout le détail qu'on est en droit d'exiger de nous, il ne fera pas inutile d'examiner avec quelque étendue l'état présent des Sciences & des Arts, & de montrer par quelle gradation l'on y est arrivé. L'exposition métaphysique de l'origine & de la liaison des Sciences nous a été d'une grande utilité pour en former l'Arbre encyclopédique ; l'exposition historique de l'ordre dans lequel nos connoissances se sont succédées, ne fera pas moins avantageuse pour nous éclairer nous-mêmes sur la manière dont nous devons transmettre ces connoissances à nos lecteurs. D'ailleurs l'histoire des Sciences est naturellement liée à celle du petit nombre de grands génies, dont les Ouvrages ont contribué à répandre la lumière parmi les hommes ; & ces Ouvrages ayant fourni pour le nôtre les secours généraux, nous devons commencer à en parler avant de rendre compte des secours particuliers que nous avons obtenus. Pour ne point remonter trop haut, fixons-nous à la renaissance des Lettres.

Quand on considère les progrès de l'esprit depuis cette époque mémorable, on trouve que ces progrès se sont faits dans l'ordre qu'ils devoient naturellement suivre. On a commencé par l'Érudition, continué par les Belles-Lettres, & fini par la Philosophie. Cet Ordre diffère à la vérité de celui que doit observer l'homme abandonné à ses propres lumières, ou borné au commerce de ses contemporains, tel que nous l'avons principalement considéré dans la première Partie de ce Discours : en effet, nous avons fait voir que l'esprit isolé doit rencontrer dans sa route la Philosophie avant les Belles-Lettres. Mais en sortant d'un long intervalle d'ignorance que des siècles de lumière avoient précédé, la régénéra-

tion des idées, si on peut parler ainsi, a dû nécessairement être différente de leur génération primitive. Nous allons tâcher de le faire sentir.

Les chefs-d'œuvre que les Anciens nous avoient laissés dans presque tous les genres, avoient été oubliés pendant douze siècles. Les principes des Sciences & des Arts étoient perdus, parce que le beau & le vrai qui semblent se montrer de toutes parts aux hommes, ne les frappent guere à moins qu'ils n'en soient avertis. Ce n'est pas que ces tems malheureux ayent été plus stériles que d'autres en génies rares; la nature est toujours la même: mais que pouvoient faire ces grands hommes, semés de loin à loin comme ils le sont toujours, occupés d'objets différens, & abandonnés sans culture à leurs seules lumieres? Les idées qu'on acquiert par la lecture & la société, sont le germe de presque toutes les découvertes. C'est un air que l'on respire sans y penser, & auquel on doit la vie; & les hommes dont nous parlons étoient privés d'un tel secours. Ils ressembloient aux premiers créateurs des Sciences & des Arts, que leurs illustres successeurs ont fait oublier, & qui précédés par ceux-ci les auroient fait oublier de même. Celui qui trouva le premier les roues & les pignons, eût inventé les montres dans un autre siècle; & Gerbert placé au tems d'Archimede l'auroit peut-être égalé.

Cependant la plupart des beaux Esprits de ces tems ténébreux se faisoient appeller Poètes ou Philosophes. Que leur en coûtait-il en effet pour usurper deux titres dont on se pare à si peu de frais, & qu'on se flate toujours de ne guere devoir à des lumieres empruntées? Ils croyoient qu'il étoit inutile de chercher des modèles de la Poësie dans les Ouvrages des Grecs & des Romains dont la Langue ne se parloit plus; & ils prenoient pour la véritable Philosophie des Anciens une tradition barbare qui la défiguroit. La Poësie se réduisoit pour eux à un mécanisme puéril: l'examen approfondi de la nature, & la grande étude de l'homme, étoient remplacés par mille questions frivoles sur des êtres abstraits & métaphysiques; questions dont la solution, bonne ou mauvaise, demandoit souvent beaucoup de subtilité, & par conséquent un grand abus de l'esprit. Qu'on joigne à ce désordre l'état d'esclavage où presque toute l'Europe étoit plongée, les ravages de la superstition qui naît de l'ignorance, & qui la reproduit à son tour: & l'on verra que rien ne manquoit aux obstacles qui éloignoient le retour de la raison & du goût, car il n'y a que la liberté d'agir & de penser qui soit capable de produire de grandes choses, & elle n'a besoin que de lumieres pour se préserver des excès.

Aussi fallut-il au genre humain, pour sortir de la barbarie, une de ces révolutions qui font prendre à la terre une face nouvelle: l'Empire Grec est détruit, sa ruine fait refluer en Europe le peu de connoissances qui restoit encore au monde: l'invention de l'Imprimerie, la protection de Medicis & de François I. raniment les esprits; & la lumiere renaît de toutes parts.

L'étude des Langues & de l'Histoire abandonnée par nécessité durant les siècles d'ignorance, fut la première à laquelle on se livra. L'esprit humain se trouvoit, au sortir de la barbarie, dans une espece d'enfance, avide d'accumuler des idées, & incapable pourtant d'en acquérir d'abord un certain ordre par l'espece d'engourdissement où les facultés de l'ame avoient été si long-tems. De toutes ces facultés, la mémoire fut celle que l'on cultiva d'abord, parce qu'elle est la plus facile à satisfaire, & que les connoissances qu'on obtient par son secours, sont celles qui peuvent le plus aisément être entassées. On ne commença donc point par étudier la Nature, ainsi que les premiers hommes avoient dû faire; on jouissoit d'un secours dont ils étoient dépourvûs, celui des Ouvrages des Anciens, que la générosité des Grands & l'Impression commençoient à rendre communs: on croyoit n'avoir qu'à lire pour devenir savant; & il est bien plus aisé de lire que de voir. Ainsi, on dévora sans distinction tout ce que les Anciens nous avoient laissé dans chaque genre: on les traduisit, on les commenta; & par une espece de reconnoissance on se mit à les adorer sans connoître à beaucoup près ce qu'ils valoient.

De-là cette foule d'Erudits, profonds dans les Langues savantes jusqu'à dédaigner la leur, qui, comme l'a dit un Auteur célèbre, connoissoient tout dans les Anciens, hors la grace & la finesse, & qu'un vain étalage d'érudition rendoit si orgueilleux, parce que les avantages qui coûtent le moins sont assez souvent ceux dont on aime le plus à se parer. C'étoit une espece de grands Seigneurs, qui sans ressembler par le mérite réel à ceux dont ils tenoient la vie, tiroient beaucoup de vanité de croire leur appartenir. D'ailleurs cette vanité n'étoit point sans quelque espece de prétexte. Le pays de l'érudition & des faits est inépuisable; on croit, pour ainsi dire, voir tous les jours augmenter sa substance par les acquisitions que l'on y fait sans peine. Au contraire le pays de la raison & des découvertes est d'une assez petite étendue; & souvent au lieu d'y apprendre ce que l'on ignoroit, on ne parvient à force d'étude qu'à desapprendre ce qu'on croyoit savoir. C'est pourquoi, à mérite fort inégal, un Erudit doit être beaucoup plus vain qu'un Philosophe, & peut-être qu'un Poëte: car l'esprit qui invente est toujours mécontent de ses progrès, parce qu'il voit au-delà; & les plus grands génies trouvent souvent dans leur amour propre même un juge secret, mais sévère,

que l'approbation des autres fait taire pour quelques instans , mais qu'elle ne parvient jamais à corrompre. On ne doit donc pas s'étonner que les Savans dont nous parlons missent tant de gloire à jouir d'une Science hérissée , souvent ridicule , & quelquefois barbare.

Il est vrai que notre siècle qui se croit destiné à changer les lois en tout genre , & à faire justice , ne pense pas fort avantageusement de ces hommes autrefois si célèbres. C'est une espece de mérite aujourd'hui que d'en faire peu de cas ; & c'est même un mérite que bien des gens se contentent d'avoir. Il semble que par le mépris que l'on a pour ces Savans , on cherche à les punir de l'estime outrée qu'ils faisoient d'eux-mêmes , ou du suffrage peu éclairé de leurs contemporains ; & qu'en foulant aux piés ces idoles , on veuille en faire oublier jusqu'aux noms. Mais tout excès est injuste. Jouissons plutôt avec reconnoissance du travail de ces hommes laborieux. Pour nous mettre à portée d'extraire des Ouvrages des Anciens tout ce qui pouvoit nous être utile , il a fallu qu'ils en tirassent aussi ce qui ne l'étoit pas : on ne sauroit tirer l'or d'une mine sans en faire sortir en même tems beaucoup de matieres viles ou moins précieuses ; ils auroient fait comme nous la séparation , s'ils étoient venus plus tard. L'Erudition étoit donc nécessaire pour nous conduire aux Belles-Lettres.

En effet , il ne fallut pas se livrer long-tems à la lecture des Anciens , pour se convaincre que dans ces Ouvrages même où l'on ne cherchoit que des faits & des mots , il y avoit mieux à apprendre. On apperçut bientôt les beautés que leurs Auteurs y avoient répandues ; car si les hommes , comme nous l'avons dit plus haut , ont besoin d'être avertis du vrai , en recompense ils n'ont besoin que de l'être. L'admiration qu'on avoit eu jusqu'alors pour les Anciens ne pouvoit être plus vive : mais elle commença à devenir plus juste. Cependant elle étoit encore bien loin d'être raisonnable. On crut qu'on ne pouvoit les imiter qu'en les copiant servilement , & qu'il n'étoit possible de bien dire que dans leur Langue. On ne pensoit pas que l'étude des mots est une espece d'inconvénient passager , nécessaire pour faciliter l'étude des choses , mais qu'elle devient un mal réel , quand elle la retarde ; qu'ainsi on auroit dû se borner à se rendre familiers les Auteurs Grecs & Romains , pour profiter de ce qu'ils avoient pensé de meilleur ; & que le travail auquel il falloit se livrer pour écrire dans leur Langue , étoit autant de perdu pour l'avancement de la raison. On ne voyoit pas d'ailleurs , que s'il y a dans les Anciens un grand nombre de beautés de style perdues pour nous , il doit y avoir aussi par la même raison bien des défauts qui échappent , & que l'on court risque de copier comme des beautés ; qu'enfin tout ce qu'on pourroit espérer par l'usage servile de la Langue des Anciens , ce seroit de se faire un style bisarrement assorti d'une infinité de styles différens , très-correct & admirable même pour nos Modernes , mais que Cicéron ou Virgile auroient trouvé ridicule. C'est ainsi que nous ririons d'un Ouvrage écrit en notre Langue , & dans lequel l'Auteur auroit rassemblé des phrases de Bossuet , de la Fontaine , de la Bruyere , & de Racine , persuadé avec raison que chacun de ces Ecrivains en particulier est un excellent modele.

Ce préjugé des premiers Savans a produit dans le seizieme siècle une foule de Poètes , d'Orateurs , & d'Historiens latins , dont les Ouvrages , il faut l'avouer , tirent trop souvent leur principal mérite d'une latinité dont nous ne pouvons guere juger. On peut en comparer quelques-uns aux harangues de la plupart de nos Rhéteurs , qui vuides de choses , & semblables à des corps sans substances , n'auroient besoin que d'être mises en françois pour n'être lûes de personne.

Les Gens de Lettres sont enfin revenus peu-à-peu de cette espece de manie. Il y a apparence qu'on doit leur changement , du moins en partie , à la protection des Grands , qui sont bien-aîsés d'être savans , à condition de le devenir sans peine , & qui veulent pouvoir juger sans étude d'un Ouvrage d'esprit , pour prix des bienfaits qu'ils promettent à l'Auteur , ou de l'amitié dont ils croient l'honorer. On commença à sentir que le beau , pour être en Langue vulgaire , ne perdoit rien de ses avantages ; qu'il acquéroit même celui d'être plus facilement saisi du commun des hommes , & qu'il n'y avoit aucun mérite à dire des choses communes ou ridicules dans quelque Langue que ce fût , & à plus forte raison dans celles qu'on devoit parler le plus mal. Les Gens de Lettres penserent donc à perfectionner les Langues vulgaires ; ils chercherent d'abord à dire dans ces Langues ce que les Anciens avoient dit dans les leurs. Cependant par une suite du préjugé dont on avoit eu tant de peine à se défaire , au lieu d'enrichir la Langue Française , on commença par la défigurer. Ronsard en fit un jargon barbare , hérissé de Grec & de Latin : mais heureusement il la rendit assez méconnoissable , pour qu'elle en devînt ridicule. Bientôt l'on sentit qu'il falloit transporter dans notre Langue les beautés & non les mots des Langues anciennes. Reglée & perfectionnée par le goût , elle acquit assez promptement une infinité de tours & d'expressions heureuses. Enfin on ne se borna plus à copier les Romains & les Grecs , ou même à les imiter ; on tâcha de les surpasser , s'il étoit possible , & de penser d'après soi. Ainsi l'imagination des Modernes renaquit peu-à-peu de celle des Anciens ; & l'on vit éclore presqu'en même tems

tous les chefs-d'œuvre du dernier siècle, en Eloquence, en Histoire, en Poësie, & dans les différens genres de littérature.

MALHERBE, nourri de la lecture des excellens Poëtes de l'antiquité, & prenant comme eux la Nature pour modèle, répandit le premier dans notre Poësie une harmonie & des beautés auparavant inconnues. BALZAC, aujourd'hui trop méprisé, donna à notre Prose de la noblesse & du nombre. Les Ecrivains de PORT-ROYAL continuerent ce que Balzac avoit commencé; ils y ajoutèrent cette précision, cet heureux choix des termes, & cette pureté qui ont conservé jusqu'à présent à la plûpart de leurs Ouvrages un air moderne & qui les distinguent d'un grand nombre de livres surannés, écrits dans le même tems. CORNEILLE, après avoir sacrifié pendant quelques années au mauvais goût dans la carrière dramatique, s'en affranchit enfin; découvrit par la force de son génie, bien plus que par la lecture, les lois du Théâtre, & les exposa dans ses Discours admirables sur la Tragédie, dans ses réflexions sur chacune de ses pieces, mais principalement dans ses pieces même. RACINE s'ouvrant une autre route, fit paroître sur le Théâtre une passion que les Anciens n'y avoient guerre connue; & développant les ressorts du cœur humain, joignit à une élégance & une vérité continues quelques traits de sublime. DESPRÉAUX dans son art poétique se rendit l'égal d'Horace en l'imitant. MOLIERE par la peinture fine des ridicules & des mœurs de son tems, laissa bien loin derrière lui la Comédie ancienne. LA FONTAINE fit presque oublier Esope & Phedre; & BOSSUET alla se placer à côté de Démosthene.

Les Beaux-Arts sont tellement unis avec les Belles-Lettres, que le même goût qui cultive les unes, porte aussi à perfectionner les autres. Dans le même tems que notre littérature s'enrichissoit par tant de beaux Ouvrages, POUSSIN faisoit ses tableaux, & PUGET ses statues; LE SUEUR peignoit le cloître des Chartreux, & LE BRUN les batailles d'Alexandre; enfin LULLI, créateur d'un chant propre à notre Langue, rendoit par sa Musique aux poëmes de QUINAULT l'immortalité qu'elle en recevoit.

Il faut pourtant avouer que la renaissance de la Peinture & de la Sculpture avoit été beaucoup plus rapide que celle de la Poësie & de la Musique; & la raison n'en est pas difficile à appercevoir. Dès qu'on commença à étudier les Ouvrages des Anciens en tout genre, les chefs-d'œuvre antiques qui avoient échappé en assez grand nombre à la superstition & à la barbarie, frapperent bientôt les yeux des Artistes éclairés; on ne pouvoit imiter les Praxiteles & les Phidias, qu'en faisant exactement comme eux; & le talent n'avoit besoin que de bien voir: aussi RAPHAEL & MICHEL-ANGE ne furent pas long-tems sans porter leur art à un point de perfection, qu'on n'a point encore passé depuis. En général, l'objet de la Peinture & de la Sculpture étant plus du ressort des sens, ces Arts ne pouvoient manquer de précéder la Poësie, parce que les sens ont dû être plus promptement affectés des beautés sensibles & palpables des statues anciennes, que l'imagination n'a dû appercevoir les beautés intellectuelles & fugitives des anciens Ecrivains. D'ailleurs, quand elle a commencé à les découvrir, l'imitation de ces mêmes beautés, imparfaite par sa servitude & par la Langue étrangere dont elle se servoit, n'a pû manquer de nuire aux progrès de l'imagination même. Qu'on suppose pour un moment nos Peintres & nos Sculpteurs privés de l'avantage qu'ils avoient de mettre en œuvre la même matiere que les Anciens: s'ils eussent, comme nos Littérateurs, perdu beaucoup de tems à rechercher & à imiter mal cette matiere, au lieu de songer à en employer une autre, pour imiter les ouvrages même qui faisoient l'objet de leur admiration, ils auroient fait sans doute un chemin beaucoup moins rapide, & en seroient encore à trouver le marbre.

A l'égard de la Musique, elle a dû arriver beaucoup plus tard à un certain degré de perfection, parce que c'est un art que les Modernes ont été obligés de créer. Le tems a détruit tous les modèles que les Anciens avoient pû nous laisser en ce genre; & leurs Ecrivains, du moins ceux qui nous restent, ne nous ont transmis sur ce sujet que des connoissances très-obscurcs, ou des histoires plus propres à nous étonner qu'à nous instruire. Aussi plusieurs de nos Savans, poussés peut-être par une espece d'amour de propriété, ont prétendu que nous avons porté cet art beaucoup plus loin que les Grecs; prétention que le défaut de monumens rend aussi difficile à appuyer qu'à détruire, & qui ne peut être qu'assez foiblement combattue par les prodiges vrais ou supposés de la Musique ancienne. Peut-être seroit-il permis de conjecturer, avec quelque vraisemblance, que cette Musique étoit tout-à-fait différente de la nôtre, & que si l'ancienne étoit supérieure par la mélodie, l'harmonie donne à la moderne des avantages.

Nous serions injustes, si à l'occasion du détail où nous venons d'entrer, nous ne reconnoissions point ce que nous devons à l'Italie; c'est d'elle que nous avons reçu les Sciences, qui depuis ont fructifié si abondamment dans toute l'Europe; c'est à elle sur-tout que nous devons les Beaux-Arts & le bon goût, dont elle nous a fourni un grand nombre de modèles inimitables.

Pendant que les Arts & les Belles - Lettres étoient en honneur, il s'en falloit beaucoup que la Philosophie fît le même progrès, du moins dans chaque nation prise en corps; elle n'a reparu que beaucoup plus tard. Ce n'est pas qu'au fond il soit plus aisé d'exceller dans les Belles-Lettres que dans la Philosophie; la supériorité en tout genre est également difficile à atteindre. Mais la lecture des Anciens devoit contribuer plus promptement à l'avancement des Belles-Lettres & du bon goût, qu'à celui des Sciences naturelles. Les beautés littéraires n'ont pas besoin d'être vûes long-tems pour être senties; & comme les hommes sentent avant que de penser, ils doivent par la même raison juger ce qu'ils sentent avant de juger ce qu'ils pensent. D'ailleurs, les Anciens n'étoient pas à beaucoup près si parfaits comme Philosophes que comme Ecrivains. En effet, quoique dans l'ordre de nos idées les premières opérations de la raison précédent les premiers efforts de l'imagination, celle-ci, quand elle a fait les premiers pas, va beaucoup plus vite que l'autre: elle a l'avantage de travailler sur des objets qu'elle enfante; au lieu que la raison forcée de se borner à ceux qu'elle a devant elle, & de s'arrêter à chaque instant, ne s'épuise que trop souvent en recherches infructueuses. L'univers & les réflexions sont le premier livre des vrais Philosophes, & les Anciens l'avoient sans doute étudié: il étoit donc nécessaire de faire comme eux; on ne pouvoit suppléer à cette étude par celle de leurs ouvrages, dont la plûpart avoient été détruits, & dont un petit nombre mutilé par le tems ne pouvoit nous donner sur une matière aussi vaste que des notions fort incertaines & fort altérées.

La Scholastique, qui composoit toute la Science prétendue des siècles d'ignorance, nuisoit encore aux progrès de la vraie Philosophie dans ce premier siècle de lumière. On étoit persuadé depuis un tems, pour ainsi dire, immémorial, qu'on possédoit dans toute sa pureté la doctrine d'Aristote, commentée par les Arabes, & altérée par mille additions absurdes ou puérides; & on ne pensoit pas même à s'assurer si cette Philosophie barbare étoit réellement celle de ce grand homme, tant on avoit conçu de respect pour les Anciens. C'est ainsi qu'une foule de peuples nés & affermis dans leurs erreurs par l'éducation, se croient d'autant plus sincèrement dans le chemin de la vérité, qu'il ne leur est même jamais venu en pensée de former sur cela le moindre doute. Aussi, dans le tems que plusieurs Ecrivains, rivaux des Orateurs & des Poètes Grecs, marchaient à côté de leurs modèles, ou peut-être même les surpassaient, la Philosophie Grecque, quoique fort imparfaite, n'étoit pas même bien connue.

Tant de préjugés qu'une admiration aveugle pour l'antiquité contribuoit à entretenir, sembloient se fortifier encore par l'abus qu'osoient faire de la soumission des peuples quelques Théologiens peu nombreux, mais puissans: je dis peu nombreux, car je suis bien éloigné d'étendre à un Corps respectable & très-éclairé une accusation qui se borne à quelques-uns de ses membres. On avoit permis aux Poètes de chanter dans leurs Ouvrages les divinités du Paganisme, parce qu'on étoit persuadé avec raison que les noms de ces divinités ne pouvoient plus être qu'un jeu dont on n'avoit rien à craindre. Si d'un côté, la religion des Anciens, qui animoit tout, ouvroit un vaste champ à l'imagination des beaux Esprits; de l'autre, les principes en étoient trop absurdes, pour qu'on appréhendât de voir ressusciter Jupiter & Pluton par quelque secte de Novateurs. Mais l'on craignoit, ou l'on paroïssoit craindre, les coups qu'une raison aveugle pouvoit porter au Christianisme: comment ne voyoit-on pas qu'il n'avoit point à redouter une attaque aussi foible? Envoyé du ciel aux hommes, la vénération si juste & si ancienne que les peuples lui témoignent, avoit été garantie pour toujours par les promesses de Dieu même. D'ailleurs, quelque absurde qu'une religion puisse être (reproche que l'impiété seule peut faire à la nôtre), ce ne sont jamais les Philosophes qui la détruisent: lors même qu'ils enseignent la vérité, ils se contentent de la montrer, sans forcer personne à la reconnoître; un tel pouvoir n'appartient qu'à l'Être tout-puissant: ce sont les hommes inspirés qui éclairent le peuple, & les enthousiastes qui l'égarant. Le frein qu'on est obligé de mettre à la licence de ces dernières ne doit point nuire à cette liberté si nécessaire à la vraie Philosophie, & dont la religion peut tirer les plus grands avantages. Si le Christianisme ajoute à la Philosophie les lumières qui lui manquent, s'il n'appartient qu'à la Grace de soumettre les incrédules, c'est à la Philosophie qu'il est réservé de les réduire au silence; & pour assurer le triomphe de la Foi, les Théologiens dont nous parlons n'avoient qu'à faire usage des armes qu'on auroit voulu employer contre elle.

Mais parmi ces mêmes hommes, quelques-uns avoient un intérêt beaucoup plus réel de s'opposer à l'avancement de la Philosophie. Faussement persuadés que la croyance des peuples est d'autant plus ferme, qu'on l'exerce sur plus d'objets différens, ils ne se contentoient pas d'exiger pour nos Mystères la soumission qu'ils méritent, ils cherchoient à ériger en dogmes leurs opinions particulières; & c'étoit ces opinions mêmes, bien plus que les dogmes, qu'ils vouloient mettre en sûreté. Par-là ils auroient porté à la religion le coup le plus terrible, si elle eût été l'ouvrage des hommes; car il étoit à craindre que leurs opinions étant

une fois reconnues pour fausses, le peuple qui ne discerne rien, ne traitât de la même manière les vérités avec lesquelles on avoit voulu les confondre.

D'autres Théologiens de meilleure foi, mais aussi dangereux, se joignoient à ces premiers par d'autres motifs. Quoique la religion soit uniquement destinée à régler nos mœurs & notre foi, ils la croyoient faite pour nous éclairer aussi sur le système du monde, c'est-à-dire, sur ces matières que le Tout-puissant a expressément abandonnées à nos disputes. Ils ne faisoient pas réflexion que les livres sacrés & les Ouvrages des Peres, faits pour montrer au peuple comme aux Philosophes ce qu'il faut pratiquer & croire, ne devoient point sur les questions indifférentes parler un autre langage que le peuple. Cependant le despotisme théologique ou le préjugé l'emporta. Un tribunal devenu puissant dans le Midi de l'Europe, dans les Indes, dans le nouveau Monde, mais que la Foi n'ordonne point de croire, ni la charité d'approuver, & dont la France n'a pû s'accoutûmer encore à prononcer le nom sans effroi, condamna un célèbre Astronome, pour avoir soutenu le mouvement de la Terre, & le déclara hérétique, à-peu près comme le pape Zacharie avoit condamné quelques siècles auparavant un Evêque, pour n'avoir pas pensé comme S. Augustin sur les Antipodes, & pour avoir deviné leur existence six cents ans avant que Christophe Colomb les découvrit. C'est ainsi que l'abus de l'autorité spirituelle réunie à la temporelle forçoit la raison au silence; & peu s'en fallut qu'on ne défendît au genre humain de penser.

Pendant que des adversaires peu instruits ou mal intentionnés faisoient ouvertement la guerre à la Philosophie, elle se réfugioit, pour ainsi dire, dans les Ouvrages de quelques grands hommes, qui, sans avoir l'ambition dangereuse d'arracher le bandeau des yeux de leurs contemporains, préparoient de loin dans l'ombre & le silence la lumière dont le monde devoit être éclairé peu-à-peu & par degrés insensibles.

A la tête de ces illustres personnages, doit être placé l'immortel Chancelier d'Angleterre, FRANÇOIS BACON, dont les Ouvrages si justement estimés, & plus estimés pourtant qu'ils ne sont connus, méritent encore plus notre lecture que nos éloges. A considérer les vûes saines & étendues de ce grand homme, la multitude d'objets sur lesquels son esprit s'est porté, la hardiesse de son style qui réunit par-tout les plus sublimes images avec la précision la plus rigoureuse, on seroit tenté de le regarder comme le plus grand, le plus universel, & le plus éloquent des Philosophes. Bacon né dans le sein de la nuit la plus profonde, sentit que la Philosophie n'étoit pas encore, quoique bien des gens sans doute se flatassent d'y exceller; car plus un siècle est grossier, plus il se croit instruit de tout ce qu'il peut savoir. Il commença donc par envisager d'une vûe générale les divers objets de toutes les Sciences naturelles; il partagea ces Sciences en différentes branches, dont il fit l'énumération la plus exacte qu'il lui fût possible: il examina ce que l'on savoit déjà sur chacun de ces objets, & fit le catalogue immense de ce qui restoit à découvrir: c'est le but de son admirable *Ouvrage de la dignité & de l'accroissement des connoissances humaines*. Dans son *nouvel organe des Sciences*, il perfectionne les vûes qu'il avoit données dans le premier Ouvrage; il les porte plus loin, & fait connoître la nécessité de la Physique expérimentale, à laquelle on ne pensoit point encore. Ennemi des systèmes, il n'envisage la Philosophie que comme cette partie de nos connoissances, qui doit contribuer à nous rendre meilleurs ou plus heureux: il semble la borner à la Science des choses utiles, & recommande par-tout l'étude de la Nature. Ses autres écrits sont formés sur le même plan; tout, jusqu'à leurs titres, y annonce l'homme de génie, l'esprit qui voit en grand. Il y recueille des faits, il y compare des expériences, il en indique un grand nombre à faire; il invite les Savans à étudier & à perfectionner les Arts, qu'il regarde comme la partie la plus relevée & la plus essentielle de la Science humaine: il expose avec une simplicité noble *ses conjectures & ses pensées* sur les différens objets dignes d'intéresser les hommes; & il eût pû dire, comme ce vieillard de Térence, que rien de ce qui touche l'humanité ne lui étoit étranger. Science de la Nature, Morale, Politique, Économique, tout semble avoir été du ressort de cet esprit lumineux & profond; & l'on ne sait ce qu'on doit le plus admirer, ou des richesses qu'il répand sur tous les sujets qu'il traite, ou de la dignité avec laquelle il en parle. Ses écrits ne peuvent être mieux comparés qu'à ceux d'Hippocrate sur la Médecine; & ils ne seroient ni moins admirés ni moins lûs, si la culture de l'esprit étoit aussi chère au genre humain que la conservation de la santé. Mais il n'y a que les Chefs de secte en tout genre dont les Ouvrages puissent avoir un certain éclat; Bacon n'a pas été du nombre, & la forme de sa Philosophie s'y opposoit. Elle étoit trop sage pour étonner personne; la Scholastique qui dominoit de son tems, ne pouvoit être renversée que par des opinions hardies & nouvelles; & il n'y a pas d'apparence qu'un Philosophe, qui se contente de dire aux hommes, *voilà le peu que vous avez appris, voici ce qui vous reste à chercher*, soit destiné à faire beaucoup de bruit parmi ses contemporains. Nous oserions même faire quelque reproche au Chancelier Bacon d'avoir été peut-être trop timide, si nous ne savions avec quelle retenue, & pour ainsi dire, avec quelle superstition, on doit juger un génie

génie si sublime. Quoiqu'il avoue que les Scholastiques ont énérvé les Sciences par leurs questions minutieuses, & que l'esprit doit sacrifier l'étude des êtres généraux à celle des objets particuliers, il semble pourtant par l'emploi fréquent qu'il fait des termes de l'Ecole, quelquefois même par celui des principes scholastiques, & par des divisions & subdivisions dont l'usage étoit alors fort à la mode, avoir marqué un peu trop de ménagement ou de déférence pour le goût dominant de son siècle. Ce grand homme, après avoir brisé tant de fers, étoit encore retenu par quelques chaînes qu'il ne pouvoit ou n'osoit rompre.

Nous déclarons ici que nous devons principalement au Chancelier Bacon l'Arbre encyclopédique dont nous avons déjà parlé fort au long, & que l'on trouvera à la fin de ce Discours. Nous en avons fait l'aveu en plusieurs endroits du *Prospectus*; nous y revenons encore, & nous ne manquerons aucune occasion de le répéter. Cependant nous n'avons pas crû devoir suivre de point en point le grand homme que nous reconnoissons ici pour notre maître. Si nous n'avons pas placé, comme lui, la raison après l'imagination, c'est que nous avons suivi dans le Système encyclopédique l'ordre métaphysique des opérations de l'Esprit, plutôt que l'ordre historique de ses progrès depuis la renaissance des Lettres; ordre que l'illustre Chancelier d'Angleterre avoit peut-être en vûe jusqu'à un certain point, lorsqu'il faisoit, comme il le dit, le cens & le dénombrement des connoissances humaines. D'ailleurs, le plan de Bacon étant différent du nôtre, & les Sciences ayant fait depuis de grands progrès, on ne doit pas être surpris que nous ayons pris quelquefois une route différente.

Ainsi, outre les changemens que nous avons faits dans l'ordre de la distribution générale, & dont nous avons déjà exposé les raisons, nous avons à certains égards poussé les divisions plus loin, sur-tout dans la partie de Mathématique & de Physique particulière; d'un autre côté, nous nous sommes abstenus d'étendre au même point que lui, la division de certaines Sciences dont il suit jusqu'aux derniers rameaux. Ces rameaux qui doivent proprement entrer dans le corps de notre Encyclopédie, n'auroient fait, à ce que nous croyons, que charger assez inutilement le Système général. On trouvera immédiatement après notre Arbre encyclopédique celui du Philosophe Anglois; c'est le moyen le plus court & le plus facile de faire distinguer ce qui nous appartient d'avec ce que nous avons emprunté de lui.

Au Chancelier Bacon succéda l'illustre DESCARTES. Cet homme rare dont la fortune a tant varié en moins d'un siècle, avoit tout ce qu'il falloit pour changer la face de la Philosophie; une imagination forte, un esprit très-conséquent, des connoissances puisées dans lui-même plus que dans les Livres, beaucoup de courage pour combattre les préjugés les plus généralement reçus, & aucune espece de dépendance qui le forçât à les ménager. Aussi éprouva-t-il de son vivant même ce qui arrive pour l'ordinaire à tout homme qui prend un ascendant trop marqué sur les autres. Il fit quelques enthousiastes, & eut beaucoup d'ennemis. Soit qu'il connût sa nation ou qu'il s'en défiât seulement, il s'étoit réfugié dans un pays entierement libre pour y méditer plus à son aise. Quoiqu'il pensât beaucoup moins à faire des disciples qu'à les mériter, la persécution alla le chercher dans sa retraite; & la vie cachée qu'il menoit ne put l'y soustraire. Malgré toute la sagacité qu'il avoit employée pour prouver l'existence de Dieu, il fut accusé de la nier par des Ministres qui peut-être ne la croyoient pas. Tourmenté & calomnié par des étrangers, & assez mal accueilli de ses compatriotes, il alla mourir en Suede, bien éloigné sans doute de s'attendre au succès brillant que ses opinions auroient un jour.

On peut considérer Descartes comme Géometre ou comme Philosophe. Les Mathématiques, dont il semble avoir fait assez peu de cas, sont néanmoins aujourd'hui la partie la plus solide & la moins contestée de sa gloire. l'Algebre créée en quelque maniere par les Italiens, & prodigieusement augmentée par notre illustre VIETE, a reçu entre les mains de Descartes de nouveaux accroissemens. Un des plus considérables est sa méthode des Indéterminées, artifice très-ingénieux & très-subtil, qu'on a su appliquer depuis à un grand nombre de recherches. Mais ce qui a sur-tout immortalisé le nom de ce grand homme, c'est l'application qu'il a su faire de l'Algebre à la Géometrie; idée des plus vastes & des plus heureuses que l'esprit humain ait jamais eues, & qui fera toujours la clé des plus profondes recherches, non-seulement dans la Géometrie sublime, mais dans toutes les Sciences physico-mathématiques.

Comme Philosophe, il a peut-être été aussi grand, mais il n'a pas été si heureux. La Géometrie qui par la nature de son objet doit toujours gagner sans perdre, ne pouvoit manquer, étant maniée par un aussi grand génie, de faire des progrès très-sensibles & apparens pour tout le monde. La Philosophie se trouvoit dans un état bien différent; tout y étoit à commencer: & que ne coûtent point les premiers pas en tout genre? le mérite de les faire dispensé de celui d'en faire de grands. Si Descartes qui nous a ouvert la route, n'y a pas été aussi loin que ses Sectateurs le croient, il s'en faut beaucoup que les Sciences lui doi-

vent aussi peu que le prétendent ses adversaires. Sa Méthode seule auroit suffi pour le rendre immortel ; sa Dioptrique est la plus grande & la plus belle application qu'on eût faite encore de la Géométrie à la Physique ; on voit enfin dans ses ouvrages , même les moins lus maintenant , briller par-tout le génie inventeur. Si on juge sans partialité ces Tourbillons devenus aujourd'hui presque ridicules , on conviendra , j'ose le dire , qu'on ne pouvoit alors imaginer mieux : les observations astronomiques qui ont servi à les détruire étoient encore imparfaites , ou peu constatées ; rien n'étoit plus naturel que de supposer un fluide qui transportât les planètes ; il n'y avoit qu'une longue suite de phénomènes , de raisonnemens & de calculs , & par conséquent une longue suite d'années , qui pût faire renoncer à une théorie si séduisante. Elle avoit d'ailleurs l'avantage singulier de rendre raison de la gravitation des corps par la force centrifuge du tourbillon même : & je ne crains point d'avancer que cette explication de la pesanteur est une des plus belles & des plus ingénieuses hypothèses que la Philosophie ait jamais imaginées. Aussi a-t-il fallu pour l'abandonner , que les Physiciens ayent été entraînés comme malgré eux par la Théorie des forces centrales , & par des expériences faites long-tems après. Reconnoissons donc que Descartes , forcé de créer une Physique toute nouvelle , n'a pû la créer meilleure ; qu'il a fallu , pour ainsi dire , passer par les tourbillons pour arriver au vrai système du monde ; & que s'il s'est trompé sur les lois du mouvement , il a du moins deviné le premier qu'il devoit y en avoir.

Sa Méthaphysique , aussi ingénieuse & aussi nouvelle que sa Physique , a eu le même sort à peu-près ; & c'est aussi à peu-près par les mêmes raisons qu'on peut la justifier ; car telle est aujourd'hui la fortune de ce grand homme , qu'après avoir eu des sectateurs sans nombre , il est presque réduit à des apologistes. Il se trompa sans doute en admettant les idées innées : mais s'il eût retenu de la secte Péripatéticienne la seule vérité qu'elle enseignoit sur l'origine des idées par les sens , peut-être les erreurs , qui deshonoreroient cette vérité par leur alliage , auroient été plus difficiles à déraciner. Descartes a osé du moins montrer aux bons esprits à secouer le joug de la scholastique , de l'opinion , de l'autorité , en un mot des préjugés & de la barbarie ; & par cette révolte dont nous recueillons aujourd'hui les fruits , la Philosophie a reçu de lui un service , plus difficile peut-être à rendre que tous ceux qu'elle doit à ses illustres successeurs. On peut le regarder comme un chef de conjurés , qui a eu le courage de s'élever le premier contre une puissance despotique & arbitraire , & qui en préparant une révolution éclatante , a jeté les fondemens d'un gouvernement plus juste & plus heureux qu'il n'a pû voir établi. S'il a fini par croire tout expliquer , il a du moins commencé par douter de tout ; & les armes dont nous nous servons pour le combattre ne lui en appartiennent pas moins , parce que nous les tournons contre lui. D'ailleurs , quand les opinions absurdes sont invétérées , on est quelquefois forcé , pour désabuser le genre humain , de les remplacer par d'autres erreurs , lorsqu'on ne peut mieux faire. L'incertitude & la vanité de l'esprit sont telles , qu'il a toujours besoin d'une opinion à laquelle il se fixe : c'est un enfant à qui il faut présenter un jouet pour lui enlever une arme dangereuse ; il quittera de lui-même ce jouet quand le tems de la raison sera venu. En donnant ainsi le change aux Philosophes ou à ceux qui croient l'être , on leur apprend du moins à se défier de leurs lumières , & cette disposition est le premier pas vers la vérité. Aussi Descartes a-t-il été persécuté de son vivant , comme s'il fût venu l'apporter aux hommes.

NEWTON , à qui la route avoit été préparée par HUYGHENS , parut enfin , & donna à la Philosophie une forme qu'elle semble devoir conserver. Ce grand génie vit qu'il étoit tems de bannir de la Physique les conjectures & les hypothèses vagues , ou du moins de ne les donner que pour ce qu'elles valent , & que cette Science devoit être uniquement soumise aux expériences de la Géométrie. C'est peut-être dans cette vûe qu'il commença par inventer le calcul de l'Infini & la méthode des Suites , dont les usages si étendus dans la Géométrie même , le sont encore davantage pour déterminer les effets compliqués que l'on observe dans la Nature , où tout semble s'exécuter par des espèces de progressions infinies. Les expériences de la pesanteur , & les observations de Képler , firent découvrir au Philosophe Anglois la force qui retient les planètes dans leurs orbites. Il enseigna tout ensemble & à distinguer les causes de leurs mouvemens , & à les calculer avec une exactitude qu'on n'auroit pû exiger que du travail de plusieurs siècles. Créateur d'une Optique toute nouvelle , il fit connoître la lumière aux hommes en la décomposant. Ce que nous pourrions ajouter à l'éloge de ce grand Philosophe , seroit fort au-dessous du témoignage universel qu'on rend aujourd'hui à ses découvertes presque innombrables , & à son génie tout à la fois étendu , juste & profond. En enrichissant la Philosophie par une grande quantité de biens réels , il a mérité sans doute toute sa reconnaissance ; mais il a peut-être plus fait pour elle en lui apprenant à être sage , & à contenir dans de justes bornes cette espèce d'audace que les circonstances avoient forcé Descartes à lui donner. Sa Théorie du monde (car je ne veux pas dire son Système) est aujourd'hui

d'hui si généralement reçue, qu'on commence à disputer à l'auteur l'honneur de l'invention, parce qu'on accuse d'abord les grands hommes de se tromper, & qu'on finit par les traiter de plagiaires. Je laisse à ceux qui trouvent tout dans les ouvrages des Anciens, le plaisir de découvrir dans ces ouvrages la gravitation des planetes, quand elle n'y seroit pas; mais en supposant même que les Grecs en aient eu l'idée, ce qui n'étoit chez eux qu'un système hasardé & romanesque, est devenu une démonstration dans les mains de Newton: cette démonstration qui n'appartient qu'à lui fait le mérite réel de sa découverte; & l'attraction sans un tel appui seroit une hypothèse comme tant d'autres. Si quelqu'Ecrivain célèbre s'avisoit de prédire aujourd'hui sans aucune preuve qu'on parviendra un jour à faire de l'or, nos descendans auroient-ils droit sous ce pretexte de vouloir ôter la gloire du grand œuvre à un Chimiste qui en viendroit à bout? Et l'invention des lunettes en appartiendroit-elle moins à ses auteurs, quand même quelques anciens n'auroient pas cru impossible que nous étendissions un jour la sphere de notre vûe?

D'autres Savans croient faire à Newton un reproche beaucoup plus fondé, en l'accusant d'avoir ramené dans la Physique les *qualités occultes* des Scholastiques & des anciens Philosophes. Mais les Savans dont nous parlons sont-ils bien sûrs que ces deux mots, vuides de sens chez les Scholastiques, & destinés à marquer un Être dont ils croyoient avoir l'idée, fussent autre chose chez les anciens Philosophes que l'expression modeste de leur ignorance? Newton qui avoit étudié la Nature, ne se flattoit pas d'en savoir plus qu'eux sur la cause première qui produit les phénomènes; mais il n'employa pas le même langage, pour ne pas révolter des contemporains qui n'auroient pas manqué d'y attacher une autre idée que lui. Il se contenta de prouver que les tourbillons de Descartes ne pouvoient rendre raison du mouvement des planetes; que les phénomènes & les lois de la Mécanique s'unissoient pour les renverser; qu'il y a une force par laquelle les planetes tendent les unes vers les autres, & dont le principe nous est entierement inconnu. Il ne rejetta point l'impulsion; il se borna à demander qu'on s'en servît plus heureusement qu'on n'avoit fait jusqu'alors pour expliquer les mouvemens des planetes: ses desirs n'ont point encore été remplis, & ne le seront peut-être de long-tems. Après tout, quel mal auroit-il fait à la Philosophie, en nous donnant lieu de penser que la matiere peut avoir des propriétés que nous ne lui soupçonnions pas, & en nous désabusant de la confiance ridicule où nous sommes de les connoître toutes?

A l'égard de la Métaphysique, il paroît que Newton ne l'avoit pas entierement négligée. Il étoit trop grand Philosophe pour ne pas sentir qu'elle est la base de nos connoissances, & qu'il faut chercher dans elle seule des notions nettes & exactes de tout: il paroît même par les ouvrages de ce profond Géometre, qu'il étoit parvenu à se faire de telles notions sur les principaux objets qui l'avoient occupé. Cependant, soit qu'il fût peu content lui-même des progrès qu'il avoit faits à d'autres égards dans la Métaphysique, soit qu'il crût difficile de donner au genre humain des lumieres bien satisfaisantes ou bien étendues sur une science trop souvent incertaine & contentieuse, soit enfin qu'il craignît qu'à l'ombre de son autorité on abusât de sa Métaphysique, comme on avoit abusé de celle de Descartes, pour soutenir des opinions dangereuses ou erronées, il s'abstint presque absolument d'en parler dans ceux de ses écrits qui sont le plus connus; & on ne peut guere apprendre ce qu'il pensoit sur les différens objets de cette science, que dans les ouvrages de ses disciples. Ainsi comme il n'a causé sur ce point aucune révolution, nous nous abstiendrons de le considérer de ce côté-là.

Ce que Newton n'avoit osé, ou n'auroit peut-être pû faire, LOCKE l'entreprit & l'exécuta avec succès. On peut dire qu'il créa la Métaphysique à peu-près comme Newton avoit créé la Physique. Il conçut que les abstractions & les questions ridicules qu'on avoit jusqu'alors agitées, & qui avoient fait comme la substance de la Philosophie, étoient la partie qu'il falloit sur-tout proscrire. Il chercha dans ces abstractions & dans l'abus des signes les causes principales de nos erreurs, & les y trouva. Pour connoître notre ame, ses idées & ses affections, il n'étudia point les livres, parce qu'ils l'auroient mal instruit: il se contenta de descendre profondément en lui-même; & après s'être, pour ainsi dire, contemplé long-tems, il ne fit dans son Traité de l'entendement humain que présenter aux hommes le miroir dans lequel il s'étoit vû. En un mot il réduisit la Métaphysique à ce qu'elle doit être en effet, la Physique expérimentale de l'ame; espece de Physique très-différente de celle des corps non-seulement par son objet, mais par la maniere de l'envisager. Dans celle-ci on peut découvrir, & on découvre souvent des phénomènes inconnus; dans l'autre les faits aussi anciens que le monde existent également dans tous les hommes: tant pis pour qui croit en voir de nouveaux. La Métaphysique raisonnable ne peut consister, comme la Physique expérimentale, qu'à rassembler avec soin tous ces faits, à les réduire en un corps, à expliquer les uns par les autres, en distinguant ceux qui doivent tenir le premier rang & servir comme de base. En un mot les principes de la Métaphysique, aussi simples que les axiomes, sont les mê-

mes pour les Philosophes & pour le Peuple. Mais le peu de progrès que cette Science a fait depuis si long-tems, montre combien il est rare d'appliquer heureusement ces principes, soit par la difficulté que renferme un pareil travail, soit peut-être aussi par l'impatience naturelle qui empêche de s'y borner. Cependant le titre de Métaphysicien, & même de grand Métaphysicien, est encore assez commun dans notre siècle; car nous aimons à tout prodiguer: mais qu'il y a peu de personnes véritablement dignes de ce nom! Combien y en a-t-il qui ne le méritent que par le malheureux talent d'obscurcir avec beaucoup de subtilité des idées claires, & de préférer dans les notions qu'ils se forment l'extraordinaire au vrai, qui est toujours simple? Il ne faut pas s'étonner après cela si la plûpart de ceux qu'on appelle *Metaphysiciens* font si peu de cas les uns des autres. Je ne doute point que ce titre ne soit bientôt une injure pour nos bons esprits, comme le nom de Sophiste, qui pourtant signifie *Sage*, avili en Grece par ceux qui le portoient, fut rejeté par les vrais Philosophes.

Concluons de toute cette histoire, que l'Angleterre nous doit la naissance de cette Philosophie que nous avons reçue d'elle. Il y a peut-être plus loin des formes substantielles aux tourbillons, que des tourbillons à la gravitation universelle, comme il y a peut-être un plus grand intervalle entre l'Algebre pure & l'idée de l'appliquer à la Géométrie, qu'entre le petit triangle de BARROW & le calcul différentiel.

Tels sont les principaux génies que l'esprit humain doit regarder comme ses maîtres, & à qui la Grece eût élevé des statues, quand même elle eût été obligée, pour leur faire place, d'abattre celles de quelques Conquérans.

Les bornes de ce Discours Préliminaire nous empêchent de parler de plusieurs Philosophes illustres, qui sans se proposer des vûes aussi grandes que ceux dont nous venons de faire mention, n'ont pas laissé par leurs travaux de contribuer beaucoup à l'avancement des Sciences, & ont pour ainsi dire levé un coin du voile qui nous cachoit la vérité. De ce nombre sont; GALILÉE, à qui la Géographie doit tant pour ses découvertes Astronomiques, & la Méchanique pour sa Théorie de l'accélération; HARVEY, que la découverte de la circulation du sang rendra immortel; HUYGENS, que nous avons déjà nommé, & qui par des ouvrages pleins de force & de génie a si bien mérité de la Géométrie & de la Physique; PASCAL, auteur d'un traité sur la Cycloïde, qu'on doit regarder comme un prodige de sagacité & de pénétration, & d'un traité de l'équilibre des liqueurs & de la pesanteur de l'air, qui nous a ouvert une science nouvelle: génie universel & sublime, dont les talens ne pourroient être trop regrettés par la Philosophie, si la Religion n'en avoit pas profité; MALLEBRANCHE, qui a si bien démêlé les erreurs des sens, & qui a connu celles de l'imagination comme s'il n'avoit pas été souvent trompé par la sienne; BOYLE, le pere de la Physique expérimentale; plusieurs autres enfin, parmi lesquels doivent être comptés avec distinction les VESALE, les SYDENHAM, les BOERHAAVE, & une infinité d'Anatomistes & de Physiciens célèbres.

Entre ces grands hommes il en est un, dont la Philosophie aujourd'hui fort accueillie & fort combattue dans le Nord de l'Europe, nous oblige à ne le point passer sous silence; c'est l'illustre LEIBNITZ. Quand il n'auroit pour lui que la gloire, ou même que le soupçon d'avoir partagé avec Newton l'invention du calcul différentiel, il mériteroit à ce titre une mention honorable. Mais c'est principalement par sa Métaphysique que nous voulons l'envisager. Comme Descartes, il semble avoir reconnu l'insuffisance de toutes les solutions qui avoient été données jusqu'à lui des questions les plus élevées, sur l'union du corps & de l'ame, sur la providence, sur la nature de la matiere; il paroît même avoir eu l'avantage d'exposer avec plus de force que personne les difficultés qu'on peut proposer sur ces questions; mais moins sage que Locke & Newton, il ne s'est pas contenté de former des doute, il a cherché à les dissiper, & de ce côté-là il n'a peut-être pas été plus heureux que Descartes. Son principe de *la raison suffisante*, très-beau & très-vrai en lui-même, ne paroît pas devoir être fort utile à des êtres aussi peu éclairés que nous le sommes sur les raisons premières de toutes choses; ses *Monadés* prouvent tout au plus qu'il a vû mieux que personne qu'on ne peut se former une idée nette de la matiere, mais elles ne paroissent pas faites pour la donner; son *Harmonie préétablie* semble n'ajouter qu'une difficulté de plus à l'opinion de Descartes sur l'union du corps & de l'ame; enfin son système de *l'Optimisme* est peut-être dangereux par le prétendu avantage qu'il a d'expliquer tout.

Nous finirons par une observation qui ne paroîtra pas surprenante à des Philosophes. Ce n'est guere de leur vivant que les grands hommes dont nous venons de parler ont changé la face des Sciences. Nous avons déjà vû pourquoi Bacon n'a point été chef de secte; deux raisons se joignent à celle que nous en avons apportée. Ce grand Philosophe a écrit plusieurs de ses Ouvrages dans une retraite à laquelle ses ennemis l'avoient forcé, & le mal qu'ils avoient fait à l'homme d'Etat n'a pû manquer de nuire à l'Auteur. D'ailleurs, uniquement occupé d'être utile, il a peut-être embrassé trop de matieres, pour que ses contempo-

rains duffent se laisser éclairer à la fois sur un si grand nombre d'objets. On ne permet guere aux grands génies d'en savoir tant ; on veut bien apprendre quelque chose d'eux sur un sujet borné : mais on ne veut pas être obligé à réformer toutes ses idées sur les leurs. C'est en partie pour cette raison que les Ouvrages de Descartes ont essuyé en France après sa mort plus de persécution que leur Auteur n'en avoit souffert en Hollande pendant sa vie ; ce n'a été qu'avec beaucoup de peine que les écoles ont enfin osé admettre une Physique qu'elles s'imaginoient être contraire à celle de Moïse. Newton, il est vrai , a trouvé dans ses contemporains moins de contradiction ; soit que les découvertes géométriques par lesquelles il s'annonça , & dont on ne pouvoit lui disputer ni la propriété , ni la réalité , eussent accoutumé à l'admiration pour lui , & à lui rendre des hommages qui n'étoient ni trop subits, ni trop forcés ; soit que par sa supériorité il imposât silence à l'envie ; soit enfin , ce qui paroît plus difficile à croire , qu'il eût affaire à une nation moins injuste que les autres. Il a eu l'avantage singulier de voir sa Philosophie généralement reçue en Angleterre de son vivant , & d'avoir tous ses compatriotes pour partisans & pour admirateurs. Cependant il s'en falloit bien que le reste de l'Europe fit alors le même accueil à ses Ouvrages. Non-seulement ils étoient inconnus en France , mais la Philosophie scholastique y dominoit encore , lorsque Newton avoit déjà renversé la Physique Cartésienne , & les tourbillons étoient détruits avant que nous songeassions à les adopter. Nous avons été aussi long-tems à les soutenir qu'à les recevoir. Il ne faut qu'ouvrir nos Livres , pour voir avec surprise qu'il n'y a pas encore vingt ans qu'on a commencé en France à renoncer au Cartésianisme. Le premier qui ait osé parmi nous se déclarer ouvertement Newtonien , est l'auteur du *Discours sur la figure des Astres* , qui joint à des connoissances géométriques très-étendues , cet esprit philosophique avec lequel elles ne se trouvent pas toujours , & ce talent d'écrire auquel on ne croira plus qu'elles nuisent , quand on aura lû ses Ouvrages. M. de MAUPERTUIS a crû qu'on pouvoit être bon citoyen , sans adopter aveuglément la Physique de son pays ; & pour attaquer cette Physique , il a eu besoin d'un courage dont on doit lui savoir gré. En effet notre nation , singulièrement avide de nouveautés dans les matieres de goût , est au contraire en matiere de Science très-attachée aux opinions anciennes. Deux dispositions si contraires en apparence ont leur principe dans plusieurs causes , & sur-tout dans cette ardeur de jouir qui semble constituer notre caractère. Tout ce qui est du ressort du sentiment n'est pas fait pour être long-tems cherché , & cesse d'être agréable , dès qu'il ne se présente pas tout d'un coup : mais aussi l'ardeur avec laquelle nous nous y livrons s'épuise bientôt ; & l'ame dégoûtée aussi-tôt que remplie , vole vers un nouvel objet qu'elle abandonnera de même. Au contraire , ce n'est qu'à force de méditation que l'esprit parvient à ce qu'il cherche : mais par cette raison il veut jouir aussi long-tems qu'il a cherché , sur-tout lorsqu'il ne s'agit que d'une Philosophie hypothétique & conjecturable , beaucoup moins pénible que des calculs & des combinaisons exactes. Les Physiciens attachés à leurs théories , avec le même zele & par les mêmes motifs que les artisans à leurs pratiques , ont sur ce point beaucoup plus de ressemblance avec le peuple qu'ils ne s'imaginent. Respectons toujours Descartes ; mais abandonnons sans peine des opinions qu'il eût combattues lui-même un siecle plus tard. Sur-tout ne confondons point sa cause avec celle de ses sectateurs. Le génie qu'il a montré en cherchant dans la nuit la plus sombre une route nouvelle quoique trompeuse , n'étoit qu'à lui : ceux qui l'ont osé suivre les premiers dans les ténèbres , ont au moins marqué du courage ; mais il n'y a plus de gloire à s'égarer sur ces traces depuis que la lumiere est venue. Parmi le peu de Savans qui défendent encore sa doctrine , il eût désavoué lui-même ceux qui n'y tiennent que par un attachement servile à ce qu'ils ont appris dans leur enfance , ou par je ne sais quel préjugé national , la honte de la Philosophie. Avec de tels motifs on peut être le dernier de ses partisans ; mais on n'auroit pas eu le mérite d'être son premier disciple , ou plutôt on eût été son adversaire , lorsqu'il n'y avoit que de l'injustice à l'être. Pour avoir le droit d'admirer les erreurs d'un grand homme , il faut savoir les reconnoître , quand le tems les a mises au grand jour. Aussi les jeunes gens qu'on regarde d'ordinaire comme d'assez mauvais juges , sont peut-être les meilleurs dans les matieres philosophiques & dans beaucoup d'autres , lorsqu'ils ne sont pas dépourvus de lumiere ; parce que tout leur étant également nouveau , ils n'ont d'autre intérêt que celui de bien choisir.

Ce sont en effet les jeunes Géometres , tant en France que des pays étrangers , qui ont réglé le sort des deux Philosophies. L'ancienne est tellement proscrite , que ses plus zélés partisans n'osent plus même nommer ces tourbillons dont ils remplissoient autrefois leurs Ouvrages. Si le Newtonianisme venoit à être détruit de nos jours par quelque cause que ce pût être , injuste ou légitime , les sectateurs nombreux qu'il a maintenant joueroient sans doute alors le même rôle qu'ils ont fait jouir à d'autres. Telle est la nature des esprits : telles sont les suites de l'amour-propre qui gouverne les Philosophes du moins autant que les autres hommes , & de la contradiction que doivent éprouver toutes les découvertes , ou même ce qui en a l'apparence.

Il en a été de Locke à peu-près comme de Bacon , de Descartes , & de Newton. Oublié long-tems pour Rohaut & pour Regis , & encore assez peu connu de la multitude , il commence enfin à avoir parmi nous des lecteurs & quelques partisans. C'est ainsi que les personnages illustres , souvent trop au-dessus de leur siècle , travaillent presque toujours en pure perte pour leur siècle même ; c'est aux âges suivans qu'il est réservé de recueillir le fruit de leurs lumières. Aussi les restaurateurs des Sciences ne jouissent-ils presque jamais de toute la gloire qu'ils méritent ; des hommes fort inférieurs la leur arrachent , parce que les grands hommes se livrent à leur génie , & les gens médiocres à celui de leur nation. Il est vrai que le témoignage que la supériorité ne peut s'empêcher de se rendre à elle-même , suffit pour la dédommager des suffrages vulgaires : elle se nourrit de sa propre substance ; & cette réputation dont on est si avide , ne sert souvent qu'à consoler la médiocrité des avantages que le talent a sur elle. On peut dire en effet que la Renommée qui publie tout , raconte plus souvent ce qu'elle entend que ce qu'elle voit , & que les Poètes qui lui ont donné cent bouches , devoient bien aussi lui donner un bandeau.

La Philosophie , qui forme le goût dominant de notre siècle , semble par les progrès qu'elle fait parmi nous , vouloir réparer le tems qu'elle a perdu , & se venger de l'espece de mépris que lui avoient marqué nos peres. Ce mépris est aujourd'hui retombé sur l'Erudition , & n'en est pas plus juste pour avoir changé d'objet. On s'imagine que nous avons tiré des Ouvrages des Anciens tout ce qu'il nous importoit de savoir ; & sur ce fondement on dispenseroit volontiers de leur peine ceux qui vont encore les consulter. Il semble qu'on regarde l'antiquité comme un oracle qui a tout dit , & qu'il est inutile d'interroger ; & l'on ne fait guere plus de cas aujourd'hui de la restitution d'un passage , que de la découverte d'un petit rameau de veine dans le corps humain. Mais comme il seroit ridicule de croire qu'il n'y a plus rien à découvrir dans l'Anatomie , parce que les Anatomistes se livrent quelquefois à des recherches , inutiles en apparence , & souvent utiles par leurs suites ; il ne seroit pas moins absurde de vouloir interdire l'Erudition , sous prétexte des recherches peu importantes auxquelles nos Savans peuvent s'abandonner. C'est être ignorant ou présomptueux de croire que tout soit vu dans quelque matiere que ce puisse être , & que nous n'ayons plus aucun avantage à tirer de l'étude & de la lecture des Anciens.

L'usage de tout écrire aujourd'hui en Langue vulgaire , a contribué sans doute à fortifier ce préjugé , & est peut-être plus pernicieux que le préjugé même. Notre Langue étant répandue par toute l'Europe , nous avons crû qu'il étoit tems de la substituer à la Langue latine , qui depuis la renaissance des Lettres étoit celle de nos Savans. J'avouë qu'un Philosophe est beaucoup plus excusable d'écrire en François , qu'un François de faire des vers Latins ; je veux bien même convenir que cet usage a contribué à rendre la lumière plus générale , si néanmoins c'est étendre réellement l'esprit d'un Peuple , que d'en étendre la superficie. Cependant il résulte de-là un inconvénient que nous aurions bien dû prévoir. Les Savans des autres nations à qui nous avons donné l'exemple , ont crû avec raison qu'ils écrieroient encore mieux dans leur Langue que dans la nôtre. L'Angleterre nous a donc imité ; l'Allemagne , où le Latin sembloit s'être réfugié , commence insensiblement à en perdre l'usage : je ne doute pas qu'elle ne soit bien-tôt suivie par les Suédois , les Danois , & les Russiens. Ainsi , avant la fin du dix-huitième siècle , un Philosophe qui voudra s'instruire à fond des découvertes de ses prédécesseurs , sera contraint de charger sa mémoire de sept à huit Langues différentes ; & après avoir consumé à les apprendre le tems le plus précieux de sa vie , il mourra avant de commencer à s'instruire. L'usage de la Langue Latine , dont nous avons fait voir le ridicule dans les matieres de goût , ne pourroit être que très-utile dans les Ouvrages de Philosophie , dont la clarté & la précision doivent faire tout le mérite , & qui n'ont besoin que d'une Langue universelle & de convention. Il seroit donc à souhaiter qu'on rétablît cet usage : mais il n'y a pas lieu de l'espérer. L'abus dont nous osons nous plaindre est trop favorable à la vanité & à la paresse , pour qu'on se flate de le déraciner. Les Philosophes , comme les autres Ecrivains , veulent être lus , & sur-tout de leur nation. S'ils se servoient d'une Langue moins familière , ils auroient moins de bouches pour les célébrer , & on ne pourroit pas se vanter de les entendre. Il est vrai qu'avec moins d'admirateurs , ils auroient de meilleurs juges : mais c'est un avantage qui les touche peu , parce que la réputation tient plus au nombre qu'au mérite de ceux qui la distribuent.

En récompense , car il ne faut rien outrer , nos Livres de Sciences semblent avoir acquis jusqu'à l'espece d'avantage qu'il sembloit devoir être particulier aux Ouvrages de Belles-Lettres. Un Ecrivain respectable que notre siècle a encore le bonheur de posséder , & dont je louerois ici les différentes productions , si je ne me bornois pas à l'envisager comme Philosophe , a appris aux Savans à secouer le joug du pédantisme. Supérieur dans l'art de mettre en leur jour les idées les plus abstraites , il a su par beaucoup de méthode , de précision , & de clarté , les abaisser à la portée des esprits qu'on auroit crû le moins faits pour les saisir. Il a

même osé prêter à la Philosophie les ornemens qui sembloient lui être les plus étrangers, & qu'elle paroïssoit devoir s'interdire le plus sévèrement; & cette hardiesse a été justifiée par le succès le plus général & le plus flateur. Mais semblable à tous les Ecrivains originaux, il a laissé bien loin derrière lui ceux qui ont crû pouvoir l'imiter.

L'Auteur de l'Histoire Naturelle a suivi une route différente. Rival de Platon & de Lucrèce, il a répandu dans son Ouvrage, dont la réputation croît de jour en jour, cette noblesse & cette élévation de style, qui sont si propres aux matieres philosophiques, & qui dans les écrits du Sage doivent être la peinture de son ame.

Cependant la Philosophie, en songeant à plaire, paroît n'avoir pas oublié qu'elle est principalement faite pour instruire; c'est par cette raison que le goût des systêmes, plus propre à flater l'imagination qu'à éclairer la raison, est aujourd'hui presque absolument banni des bons Ouvrages. Un de nos meilleurs Philosophes semble lui avoir porté les derniers coups*. L'esprit d'hypothèse & de conjecture pouvoit être autrefois fort utile, & avoit même été nécessaire pour la renaissance de la Philosophie; parce qu'alors il s'agissoit encore moins de bien penser, que d'apprendre à penser par soi-même. Mais les tems sont changés, & un Ecrivain qui feroit parmi nous l'éloge des Systêmes viendroit trop tard. Les avantages que cet esprit peut procurer maintenant sont en trop petit nombre pour balancer les inconvéniens qui en résultent; & si on prétend prouver l'utilité des Systêmes par un très-petit nombre de découvertes qu'ils ont occasionnées autrefois, on pourroit de même conseiller à nos Géomètres de s'appliquer à la quadrature du cercle, parce que les efforts de plusieurs Mathématiciens pour la trouver, nous ont produit quelques théorèmes. L'esprit des Systêmes est dans la Physique ce que la Métaphysique est dans la Géométrie. S'il est quelquefois nécessaire pour nous mettre dans le chemin de la vérité, il est presque toujours incapable de nous y conduire par lui-même. Eclairé par l'observation de la Nature, il peut entrevoir les causes des phénomènes: mais c'est au calcul à assurer pour ainsi dire l'existence de ces causes, en déterminant exactement les effets qu'elles peuvent produire, & en comparant ces effets avec ceux que l'expérience nous découvre. Toute hypothèse dénuée d'un tel secours acquiert rarement ce degré de certitude, qu'on doit toujours chercher dans les Sciences naturelles, & qui néanmoins se trouve si peu dans ces conjectures frivoles qu'on honore du nom de Systêmes. S'il ne pouvoit y en avoir que de cette espece, le principal mérite du Physicien seroit, à proprement parler, d'avoir l'esprit de Systême, & de n'en faire jamais. A l'égard de l'usage des Systêmes dans les autres Sciences, mille expériences prouvent combien il est dangereux.

La Physique est donc uniquement bornée aux observations & aux calculs; la Médecine à l'histoire du corps humain, de ses maladies, & de leurs remèdes; l'Histoire Naturelle à la description détaillée des végétaux, des animaux, & des minéraux; la Chimie à la composition & à la décomposition expérimentale des corps; en un mot toutes les Sciences, renfermées dans les faits autant qu'il leur est possible, & dans les conséquences qu'on en peut déduire, n'accordent rien à l'opinion, que quand elles y sont forcées. Je ne parle point de la Géométrie, de l'Astronomie, & de la Mécanique, destinées par leur nature à aller toujours en se perfectionnant de plus en plus.

On abuse des meilleures choses. Cet esprit philosophique, si à la mode aujourd'hui, qui veut tout voir & ne rien supposer, s'est répandu jusque dans les Belles-Lettres; on prétend même qu'il est nuisible à leur progrès, & il est difficile de se le dissimuler. Notre siècle porté à la combinaison & à l'analyse, semble vouloir introduire les discussions froides & didactiques dans les choses de sentiment. Ce n'est pas que les passions & le goût n'ayent une Logique qui leur appartient: mais cette Logique a des principes tout différens de ceux de la Logique ordinaire: ce sont ces principes qu'il faut démêler en nous, & c'est, il faut l'avouer, de quoi une Philosophie commune est peu capable. Livrée tout entière à l'examen des perceptions tranquilles de l'ame, il lui est bien plus facile d'en démêler les nuances que celles de nos passions, ou en général des sentimens vifs qui nous affectent. Hé comment cette espece de sentimens ne seroit-elle pas difficile à analyser avec justesse? Si d'un côté il faut se livrer à eux pour les connoître, de l'autre, le tems où l'ame en est affectée, est celui où elle peut les étudier le moins. Il faut pourtant convenir que cet esprit de discussion a contribué à affranchir notre littérature de l'admiration aveugle des Anciens; il nous a appris à n'estimer en eux que les beautés que nous serions contraints d'admirer dans les Modernes. Mais c'est peut-être aussi à la même source que nous devons je ne sais quelle Métaphysique du cœur, qui s'est emparée de nos théâtres; s'il ne falloit pas l'en bannir entièrement, encore moins falloit-il l'y laisser regner. Cette anatomie de l'ame s'est glissée jusque dans nos conversations; on y disserte, on n'y parle plus; & nos sociétés ont perdu leurs principaux agrémens, la chaleur & la gaieté.

* M. l'Abbé de Condillac, de l'Académie royale des Sciences de Prusse, dans son *Traité des Systêmes*.

Ne foyons donc pas étonnés que nos Ouvrages d'esprit soient en général inférieurs à ceux du siècle précédent. On peut même en trouver la raison dans les efforts que nous faisons pour surpasser nos prédécesseurs. Le goût & l'art d'écrire font en peu de tems des progrès rapides, dès qu'une fois la véritable route est ouverte : à peine un grand génie a-t-il entrevû le beau, qu'il l'apperçoit dans toute son étendue ; & l'imitation de la belle Nature semble bornée à de certaines limites qu'une génération, ou deux tout au plus, ont bien-tôt atteintes : il ne reste à la génération suivante que d'imiter : mais elle ne se contente pas de ce partage ; les richesses qu'elle a acquises autorisent le desir de les accroître ; elle veut ajoûter à ce qu'elle a reçu, & manque le but en cherchant à le passer. On a donc tout à la fois plus de principes pour bien juger, un plus grand fond de lumieres, plus de bons juges, & moins de bons Ouvrages ; on ne dit point d'un Livre qu'il est bon, mais que c'est le Livre d'un homme d'esprit. C'est ainsi que le siècle de Démétrius de Phalere a succédé immédiatement à celui de Démosthene, le siècle de Lucain & de Sénèque à celui de Cicéron & de Virgile, & le nôtre à celui de Louis XIV.

Je ne parle ici que du siècle en général : car je suis bien éloigné de faire la satire de quelques hommes d'un mérite rare avec qui nous vivons. La constitution physique du monde littéraire entraîne, comme celle du monde matériel, des révolutions forcées, dont il seroit aussi injuste de se plaindre que du changement des saisons. D'ailleurs comme nous devons au siècle de Plin les ouvrages admirables de Quintilien & de Tacite, que la génération précédente n'auroit peut-être pas été en état de produire, le nôtre laissera à la postérité des monumens dont il a bien droit de se glorifier. Un Poète célèbre par ses talens & par ses malheurs a effacé Malherbe dans ses Odes, & Marote dans ses Epigrammes & dans ses Epitres. Nous avons vû naître le seul Poème épique que la France puisse opposer à ceux des Grecs, des Romains, des Italiens, des Anglois & des Espagnols. Deux hommes illustres, entre lesquels notre nation semble partagée, & que la postérité saura mettre chacun à sa place, se disputent la gloire du cothurne, & l'on voit encore avec un extrême plaisir leurs Tragédies après celles des Corneille & de Racine. L'un de ces deux hommes, le même à qui nous devons la HENRIADE, sûr d'obtenir parmi le très-petit nombre de grands Poètes une place distinguée & qui n'est qu'à lui, possède en même tems au plus haut degré un talent que n'a eu presque aucun Poète même dans un degré médiocre, celui d'écrire en prose. Personne n'a mieux connu l'art si rare de rendre sans effort chaque idée par le terme qui lui est propre, d'embellir tout sans se méprendre sur le coloris propre à chaque chose ; enfin, ce qui caractérise plus qu'on ne pense les grands Ecrivains, de n'être jamais ni au-dessus, ni au-dessous de son sujet. Son essai sur le siècle de Louis XIV. est un morceau d'autant plus précieux que l'Auteur n'avoit en ce genre aucun modele ni parmi les Anciens, ni parmi nous. Son histoire de Charles XII. par la rapidité & la noblesse du style est digne du Héros qu'il avoit à peindre ; ses pieces fugitives supérieures à toutes celles que nous estimons le plus, suffiroient par leur nombre & par leur mérite pour immortaliser plusieurs Ecrivains. Que ne puis-je en parcourant ici ses nombreux & admirables Ouvrages, payer à ce génie rare le tribut d'éloges qu'il mérite, qu'il a reçu tant de fois de ses compatriotes, des étrangers, & de ses ennemis, & auquel la postérité mettra le comble quand il ne pourra plus en jouir !

Ce ne sont pas là nos seules richesses. Un Ecrivain judicieux, aussi bon citoyen que grand Philosophe, nous a donné sur les principes des Lois un ouvrage décrié par quelques François, & estimé de toute l'Europe. D'excellens auteurs ont écrit l'histoire ; des esprits justes & éclairés l'ont approfondie : la Comédie a acquis un nouveau genre, qu'on auroit tort de rejeter, puisqu'il en résulte un plaisir de plus, & qui n'a pas été aussi inconnu des anciens qu'on voudroit nous le persuader ; enfin nous avons plusieurs Romans qui nous empêchent de regretter ceux du dernier siècle.

Les beaux Arts ne sont pas moins en honneur dans notre nation. Si j'en crois les Amateurs éclairés, notre école de Peinture est la première de l'Europe, & plusieurs ouvrages de nos Sculpteurs n'auroient pas été défavoués par les Anciens. La Musique est peut-être de tous ces Arts celui qui a fait depuis quinze ans le plus de progrès parmi nous. Graces aux travaux d'un génie mâle, hardi & fécond, les Etrangers qui ne pouvoient souffrir nos symphonies, commencent à les goûter, & les François paroissent enfin persuadés que Lulli avoit laissé dans ce genre beaucoup à faire. M. RAMEAU, en poussant la pratique de son Art à un si haut degré de perfection, est devenu tout ensemble le modele & l'objet de la jalousie d'un grand nombre d'Artistes, qui le décrient en s'efforçant de l'imiter. Mais ce qui le distingue plus particulièrement, c'est d'avoir réfléchi avec beaucoup de succès sur la théorie de ce même Art ; d'avoir su trouver dans la Basse fondamentale le principe de l'harmonie & de la mélodie ; d'avoir réduit par ce moyen à des lois plus certaines & plus simples, une science livrée avant lui à des regles arbitraires ou dictées par une expérience aveugle. Je fais avec empressement l'occasion de célébrer cet Artiste philosophe, dans un discours destiné

destiné principalement à l'éloge des grands hommes. Son mérite, dont il a forcé notre siècle de convenir, ne fera bien connu que quand le tems aura fait taire l'envie; & son nom, cher à la partie de notre nation la plus éclairée, ne peut bleffer ici personne. Mais dût-il déplaire à quelques prétendus Mécènes, un Philosophe seroit bien à plaindre, si même en matière de sciences & de goût, il ne se permettoit pas de dire la vérité.

Voilà les biens que nous possédons. Quelle idée ne se formera-t-on pas de nos trésors littéraires, si l'on joint aux Ouvrages de tant de grands hommes les travaux de toutes les Compagnies savantes, destinées à maintenir le goût des Sciences & des Lettres, & à qui nous devons tant d'excellens livres! De pareilles Sociétés ne peuvent manquer de produire dans un Etat de grands avantages, pourvû qu'en les multipliant à l'excès, on n'en facilite point l'entrée à un trop grand nombre de gens médiocres; qu'on en bannisse toute inégalité propre à éloigner ou à rebuter des hommes faits pour éclairer les autres; qu'on n'y connoisse d'autre supériorité que celle du génie; que la considération y soit le prix du travail; enfin que les récompenses y viennent chercher les talens, & ne leur soient point enlevées par l'intrigue. Car il ne faut pas s'y tromper: on nuit plus au progrès de l'esprit en plaçant mal les récompenses qu'en les supprimant. Avouons même à l'honneur des Lettres, que les Savans n'ont pas toujours besoin d'être récompensés pour se multiplier. Témoin l'Angleterre, à qui les Sciences doivent tant, sans que le Gouvernement fasse rien pour elles. Il est vrai que la Nation les considère, qu'elle les respecte même; & cette espece de récompense, supérieure à toutes les autres, est sans doute le moyen le plus sûr de faire fleurir les Sciences & les Arts; parce que c'est le Gouvernement qui donne les places, & le Public qui distribue l'estime. L'amour des Lettres, qui est un mérite chez nos voisins, n'est encore à la vérité qu'une mode parmi nous, & ne sera peut-être jamais autre chose; mais quelque dangereuse que soit cette mode, qui pour un Mécène éclairé produit cent amateurs ignorans & orgueilleux, peut-être lui sommes-nous redevables de n'être pas encore tombés dans la barbarie où une foule de circonstances tendent à nous précipiter.

On peut regarder comme une des principales, cet amour du faux bel esprit; qui protège l'ignorance, qui s'en fait honneur, & qui la répandra universellement tôt ou tard. Elle sera le fruit & le terme du mauvais goût; j'ajoute qu'elle en fera le remede. Car tout a des révolutions réglées, & l'obscurité se terminera par un nouveau siècle de lumiere. Nous serons plus frappés du grand jour après avoir été quelque tems dans les ténèbres. Elles seront comme une espece d'anarchie très-funeste par elle-même, mais quelquefois utile par ses suites. Gardons-nous pourtant de souhaiter une révolution si redoutable; la barbarie dure des siècles, il semble que ce soit notre élément; la raison & le bon goût ne font que passer.

Ce seroit peut-être ici le lieu de repousser les traits qu'un Ecrivain éloquent & philosophe* a lancés depuis peu contre les Sciences & les Arts, en les accusant de corrompre les mœurs. Il nous seroit mal d'être de son sentiment à la tête d'un Ouvrage tel que celui-ci; & l'homme de mérite dont nous parlons semble avoir donné son suffrage à notre travail par le zèle & le succès avec lequel il y a concouru. Nous ne lui reprocherons point d'avoir confondu la culture de l'esprit avec l'abus qu'on en peut faire; il nous répondroit sans doute que cet abus en est inséparable: mais nous le prierons d'examiner si la plûpart des maux qu'il attribue aux Sciences & aux Arts ne sont point dûs à des causes toutes différentes, dont l'énumération seroit aussi longue que délicate. Les Lettres contribuent certainement à rendre la société plus aimable; il seroit difficile de prouver que les hommes en sont meilleurs, & la vertu plus commune: mais c'est un privilege qu'on peut disputer à la Morale même. Et pour dire encore plus, faudra-t-il proscrire des lois, parce que leur nom sert d'abri à quelques crimes dont les auteurs seroient punis dans une république de Sauvages? Enfin quand nous serions ici, au désavantage des connoissances humaines, un aveu dont nous sommes bien éloignés, nous le sommes encore plus de croire qu'on gagnât à les détruire: les vices nous resteroient, & nous aurions l'ignorance de plus.

Finissons cette Histoire des Sciences, en remarquant que les différentes formes de gouvernement qui influent tant sur les esprits & sur la culture des Lettres, déterminent aussi les especes de connoissances qui doivent principalement y fleurir, & dont chacune a son mérite particulier. Il doit y avoir en général dans une République plus d'Orateurs, d'Historiens, & de Philosophes; & dans une Monarchie, plus de Poètes, de Théologiens, & de Géometres. Cette regle n'est pourtant pas si absolue, qu'elle ne puisse être altérée & modifiée par une infinité de causes.

APRÈS LES RÉFLEXIONS & les vûes générales que nous avons crû devoir placer à la tête

* M. Rousseau de Genève, auteur de la partie de l'Encyclopédie qui concerne la Musique, & dont nous espérons que le Public sera très-satisfait, a composé un Discours fort éloquent, pour prouver que le rétablissement des Sciences & des Arts a corrompu les mœurs. Ce discours a été couronné en 1750 par l'Académie de Dijon avec les plus grands éloges; il a été imprimé à Paris au commencement de cette année 1751, & a fait beaucoup d'honneur à son Auteur.

de cette Encyclopédie, il est tems enfin d'instruire plus particulièrement le public sur l'Ouvrage que nous lui présentons. Le *Prospectus* qui a déjà été publié dans cette vûe, & dont M. DIDEROT mon collegue est l'auteur, ayant été reçu de toute l'Europe avec les plus grands éloges, je vais en son nom le remettre ici de nouveau sous les yeux du Public, avec les changemens & les additions qui nous ont paru convenables à l'un & à l'autre.

ON NE PEUT DISCONVENIR que depuis le renouvellement des Lettres parmi nous, on ne doive en partie aux Dictionnaires les lumieres générales qui se sont répandues dans la société, & ce germe de Science qui dispose insensiblement les esprits à des connoissances plus profondes. L'utilité sensible de ces sortes d'ouvrages les a rendus si communs, que nous sommes plutôt aujourd'hui dans le cas de les justifier que d'en faire l'éloge. On prétend qu'en multipliant les secours & la facilité de s'instruire, ils contribueront à éteindre le goût du travail & de l'étude. Pour nous, nous croyons être bien fondés à soutenir que c'est à la manie du bel esprit & à l'abus de la Philosophie, plutôt qu'à la multitude des Dictionnaires, qu'il faut attribuer notre paresse & la décadence du bon goût. Ces sortes de collections peuvent tout au plus servir à donner quelques lumieres à ceux qui sans ce secours n'auroient pas eu le courage de s'en procurer : mais elles ne tiendront jamais lieu de Livres à ceux qui chercheront à s'instruire ; les Dictionnaires par leur forme même ne sont propres qu'à être consultés, & se refusent à toute lecture suivie. Quand nous apprendrons qu'un homme de Lettres, desirant d'étudier l'Histoire à fond, aura choisi pour cet objet le Dictionnaire de Moreri, nous conviendrons du reproche que l'on veut nous faire. Nous aurions peut-être plus de raison d'attribuer l'abus prétendu dont on se plaint, à la multiplication des méthodes, des éléments, des abrégés, & des bibliothèques, si nous n'étions persuadés qu'on ne fauroit trop faciliter les moyens de s'instruire. On abregeroit encore davantage ces moyens, en réduisant à quelques volumes tout ce que les hommes ont découvert jusqu'à nos jours dans les Sciences & dans les Arts. Ce projet, en y comprenant même les faits historiques réellement utiles, ne seroit peut-être pas impossible dans l'exécution ; il seroit du moins à souhaiter qu'on le tentât, nous ne prétendons aujourd'hui que l'ébaucher ; & il nous débarrasseroit enfin de tant de Livres, dont les Auteurs n'ont fait que se copier les uns les autres. Ce qui doit nous rassûrer contre la satire des Dictionnaires, c'est qu'on pourroit faire le même reproche, sur un fondement aussi peu solide, aux Journalistes les plus estimables. Leur but n'est-il pas essentiellement d'exposer en raccourci ce que notre siècle ajoûte de lumieres à celles des siècles précédens ; d'apprendre à se passer des originaux, & d'arracher par conséquent ces épines que nos adversaires voudroient qu'on laissât ? Combien de lectures inutiles dont nous nous serions dispensés par de bons extraits !

Nous avons donc crû qu'il importoit d'avoir un Dictionnaire qu'on pût consulter sur toutes les matieres des Arts & des Sciences, & qui servît autant à guider ceux qui se sentent le courage de travailler à l'instruction des autres, qu'à éclairer ceux qui ne s'instruisent que pour eux-mêmes.

Jusqu'ici personne n'avoit conçu un Ouvrage aussi grand, ou du moins personne ne l'avoit exécuté. Leibnitz, de tous les Savans le plus capable d'en sentir les difficultés, desiroit qu'on les surmontât. Cependant on avoit des Encyclopédies ; & Leibnitz ne l'ignoroit pas, lorsqu'il en demandoit une.

La plupart de ces Ouvrages parurent avant le siècle dernier, & ne furent pas tout-à-fait méprisés. On trouva que s'ils n'annonçoient pas beaucoup de génie, ils marquoient au moins du travail & des connoissances. Mais que seroit-ce pour nous que ces Encyclopédies ? Quel progrès n'a-t-on pas fait depuis dans les Sciences & dans les Arts ? Combien de vérités découvertes aujourd'hui, qu'on n'entrevoyoit pas alors ? La vraie Philosophie étoit au berceau ; la Géométrie de l'infini n'étoit pas encore ; la Physique expérimentale se monroit à peine ; il n'y avoit point de Dialectique ; les lois de la saine critique étoient entièrement ignorées. Les Auteurs célèbres en tout genre dont nous avons parlé dans ce Discours, & leurs illustres disciples, ou n'existoient pas, ou n'avoient pas écrit. L'esprit de recherche & d'émulation n'animoit pas les Savans ; un autre esprit, moins fécond peut-être, mais plus rare, celui de justesse & de méthode, ne s'étoit point soumis les différentes parties de la Littérature ; & les Académies, dont les travaux ont porté si loin les Sciences & les Arts, n'étoient pas instituées.

Si les découvertes des grands hommes & des compagnies savantes dont nous venons de parler, offrirent dans la suite de puissans secours pour former un Dictionnaire encyclopédique, il faut avouer aussi que l'augmentation prodigieuse des matieres rendit, à d'autres égards, un tel Ouvrage beaucoup plus difficile. Mais ce n'est point à nous à juger si les successeurs des premiers Encyclopédistes ont été hardis ou présomptueux ; & nous les laisserions tous jouir de leur réputation, sans en excepter Ephraïm CHAMBERS le plus connu

d'entre eux, si nous n'avions des raisons particulières de préférer le mérite de celui-ci.

L'Encyclopédie de Chambers dont on a publié à Londres un si grand nombre d'éditions rapides; cette Encyclopédie qu'on vient de traduire tout récemment en Italien, & qui de notre aveu mérite en Angleterre & chez l'étranger les honneurs qu'on lui rend, n'eût peut-être jamais été faite, si avant qu'elle parût en Anglois, nous n'avions eu dans notre Langue des Ouvrages où Chambers a puisé sans mesure & sans choix la plus grande partie des choses dont il a composé son Dictionnaire. Qu'en auroient donc pensé nos François sur une traduction pure & simple? Il eût excité l'indignation des Savans & le cri du Public, à qui on n'eût présenté sous un titre fastueux & nouveau, que des richesses qu'il possédoit depuis longtemps.

Nous ne refusons point à cet Auteur la justice qui lui est dûe. Il a bien senti le mérite de l'ordre encyclopédique, ou de la chaîne par laquelle on peut descendre sans interruption des premiers principes d'une Science ou d'un Art jusqu'à ses conséquences les plus éloignées, & remonter de ses conséquences les plus éloignées jusqu'à ses premiers principes; passer imperceptiblement de cette Science ou de cet Art à un autre, & s'il est permis de s'exprimer ainsi, faire sans s'égarer le tour du monde littéraire. Nous convenons avec lui que le plan & le dessein de son Dictionnaire sont excellens, & que si l'exécution en étoit portée à un certain degré de perfection, il contribueroit plus lui seul aux progrès de la vraie Science, que la moitié des Livres connus. Mais, malgré toutes les obligations que nous avons à cet Auteur, & l'utilité considérable que nous avons retirée de son travail, nous n'avons pu nous empêcher de voir qu'il restoit beaucoup à y ajouter. En effet, conçoit-on que tout ce qui concerne les Sciences & les Arts puisse être renfermé en deux volumes *in-folio*? La nomenclature d'une matière aussi étendue en fourniroit un elle seule, si elle étoit complète. Combien donc ne doit-il pas y avoir dans son Ouvrage d'articles omis ou tronqués?

Ce ne sont point ici des conjectures. La traduction entière du Chambers nous a passé sous les yeux, & nous avons trouvé une multitude prodigieuse de choses à désirer dans les Sciences; dans les Arts libéraux, un mot où il falloit des pages; & tout à suppléer dans les Arts mécaniques. Chambers a lu des Livres, mais il n'a guère vû d'artistes; cependant il y a beaucoup de choses qu'on n'apprend que dans les ateliers. D'ailleurs il n'en est pas ici des omissions comme dans un autre Ouvrage. Un article omis dans un Dictionnaire commun le rend seulement imparfait. Dans une Encyclopédie, il rompt l'enchaînement, & nuit à la forme & au fond; & il a fallu tout l'art d'Ephraïm Chambers pour pallier ce défaut.

Mais, sans nous étendre davantage sur l'Encyclopédie Angloise, nous annonçons que l'Ouvrage de Chambers n'est point la base unique sur laquelle nous avons élevé; que l'on a refait un grand nombre de ses articles; que l'on n'a employé presque aucun des autres sans addition, correction, ou retranchement, & qu'il rentre simplement dans la classe des Auteurs que nous avons particulièrement consultés. Les éloges qui furent donnés il y a six ans au simple projet de la Traduction de l'Encyclopédie Angloise, auroient été pour nous un motif suffisant d'avoir recours à cette Encyclopédie, autant que le bien de notre Ouvrage n'en souffriroit pas.

La Partie mathématique est celle qui nous a paru mériter le plus d'être conservée: mais on jugera par les changemens considérables qui y ont été faits, du besoin que cette Partie & les autres avoient d'une exacte révision.

Le premier objet sur lequel nous nous sommes écartés de l'Auteur Anglois, c'est l'Arbre généalogique qu'il a dressé des Sciences & des Arts, & auquel nous avons crû devoir en substituer un autre. Cette partie de notre travail a été suffisamment développée plus haut. Elle présente à nos lecteurs le canevas d'un Ouvrage qui ne se peut exécuter qu'en plusieurs Volumes *in-folio*, & qui doit contenir un jour toutes les connoissances des hommes.

A l'aspect d'une matière aussi étendue, il n'est personne qui ne fasse avec nous la réflexion suivante. L'expérience journalière n'apprend que trop combien il est difficile à un Auteur de traiter profondément de la Science ou de l'Art dont il a fait toute sa vie une étude particulière. Quel homme peut donc être assez hardi & assez borné pour entreprendre de traiter seul de toutes les Sciences & de tous les Arts?

Nous avons inféré de-là que pour soutenir un poids aussi grand que celui que nous avons à porter, il étoit nécessaire de le partager; & sur le champ nous avons jetté les yeux sur un nombre suffisant de Savans & d'Artistes; d'Artistes habiles & connus par leurs talens; de Savans exercés dans les genres particuliers qu'on avoit à confier à leur travail. Nous avons distribué à chacun la partie qui lui convenoit; quelques-uns même étoient en possession de la leur, avant que nous nous chargeassions de cet Ouvrage. Le Public verra bientôt leurs noms, & nous ne craignons point qu'il nous les reproche. Ainsi, chacun n'ayant été occupé que de ce qu'il entendoit, a été en état de juger sainement de ce qu'en ont écrit les Anciens & les Modernes, & d'ajouter aux secours qu'il en a tirés, des connoissances puisées

dans son propre fonds. Personne ne s'est avancé sur le terrain d'autrui, & ne s'est mêlé de ce qu'il n'a peut-être jamais appris; & nous avons eu plus de méthode, de certitude, d'étendue, & de détails qu'il ne peut y en avoir dans la plupart des Lexicographes. Il est vrai que ce plan a réduit le mérite d'Éditeur à peu de chose; mais il a beaucoup ajouté à la perfection de l'Ouvrage; & nous penserons toujours nous être acquis assez de gloire, si le Public est satisfait. En un mot, chacun de nos Collegues a fait un Dictionnaire de la Partie dont il s'est chargé, & nous avons réuni tous ces Dictionnaires ensemble.

Nous croyons avoir eu de bonnes raisons pour suivre dans cet Ouvrage l'ordre alphabétique. Il nous a paru plus commode & plus facile pour nos lecteurs, qui desirant de s'instruire sur la signification d'un mot, le trouveront plus aisément dans un Dictionnaire alphabétique que dans tout autre. Si nous eussions traité toutes les Sciences séparément, en faisant de chacune un Dictionnaire particulier, non-seulement le prétendu désordre de la succession alphabétique auroit eu lieu dans ce nouvel arrangement, mais une telle méthode auroit été sujette à des inconvéniens considérables par le grand nombre de mots communs à différentes Sciences, & qu'il auroit fallu répéter plusieurs fois ou placer au hasard. D'un autre côté, si nous eussions traité de chaque Science séparément & dans un discours suivi, conforme à l'ordre des idées, & non à celui des mots, la forme de cet Ouvrage eût été encore moins commode pour le plus grand nombre de nos lecteurs qui n'y auroient rien trouvé qu'avec peine; l'ordre encyclopédique des Sciences & des Arts y eût peu gagné, & l'ordre encyclopédique des mots, ou plutôt des objets par lesquels les Sciences se communiquent & se touchent, y auroit infiniment perdu. Au contraire, rien de plus facile dans le plan que nous avons suivi que de satisfaire à l'un & à l'autre: c'est ce que nous avons détaillé ci-dessus. D'ailleurs, s'il eût été question de faire de chaque Science & de chaque Art un traité particulier dans la forme ordinaire, & de réunir seulement ces différens traités sous le titre d'Encyclopédie, il eût été bien plus difficile de rassembler pour cet Ouvrage un si grand nombre de personnes, & la plupart de nos Collegues auroient sans doute mieux aimé donner séparément leur Ouvrage, que de le voir confondu avec un grand nombre d'autres. De plus, en suivant ce dernier plan, nous eussions été forcés de renoncer presque entièrement à l'usage que nous voulions faire de l'Encyclopédie Angloise, entraînés tant par la réputation de cet Ouvrage, que par l'ancien *Prospectus*, approuvé du Public, & auquel nous desirions de nous conformer. La Traduction entière de cette Encyclopédie nous a été remise entre les mains par les Libraires qui avoient entrepris de la publier; nous l'avons distribuée à nos Collegues, qui ont mieux aimé se charger de la revoir, de la corriger, de l'augmenter, que de s'engager sans avoir, pour ainsi dire, aucuns matériaux préparatoires. Il est vrai qu'une grande partie de ces matériaux leur a été inutile, mais du moins elle a servi à leur faire entreprendre plus volontiers le travail qu'on espéroit d'eux; travail auquel plusieurs se seroient peut-être refusé, s'ils avoient prévu ce qu'il devoit leur coûter de soins. D'un autre côté, quelques-uns de ces Savans, en possession de leur Partie long-tems avant que nous fussions Éditeurs, l'avoient déjà fort avancée en suivant l'ancien projet de l'ordre alphabétique; il nous eût par conséquent été impossible de changer ce projet, quand même nous aurions été moins disposés à l'approuver. Nous savions enfin, ou du moins nous avions lieu de croire qu'on n'avoit fait à l'Auteur Anglois, notre modèle, aucunes difficultés sur l'ordre alphabétique auquel il s'étoit assujéti. Tout se réunissoit donc pour nous obliger de rendre cet Ouvrage conforme à un plan que nous aurions suivi par choix, si nous en eussions été les maîtres.

La seule opération dans notre travail qui suppose quelque intelligence, consiste à remplir les vuides qui séparent deux Sciences ou deux Arts, & à renouer la chaîne dans les occasions où nos Collegues se sont reposés les uns sur les autres de certains articles, qui paroissant appartenir également à plusieurs d'entre eux, n'ont été faits par aucun. Mais afin que la personne chargée d'une Partie ne soit point comptable des fautes qui pourroient se glisser dans des morceaux surajoutés, nous aurons l'attention de distinguer ces morceaux par une étoile. Nous tiendrons exactement la parole que nous avons donnée; le travail d'autrui sera sacré pour nous, & nous ne manquerons pas de consulter l'Auteur, s'il arrive dans le cours de l'Édition que son ouvrage nous paroisse demander quelque changement considérable.

Les différentes mains que nous avons employées ont apposé à chaque article comme le sceau de leur style particulier, ainsi que celui du style propre à la matière & à l'objet d'une Partie. Un procédé de Chimie ne sera point du même ton que la description des bains & des théâtres anciens; ni la manœuvre d'un Serrurier exposée comme les recherches d'un Théologien sur un point de dogme ou de discipline. Chaque chose a son coloris, & ce seroit confondre les genres que de les réduire à une certaine uniformité. La pureté du style, la clarté, & la précision, sont les seules qualités qui puissent être communes à tous les articles, & nous espérons qu'on les y remarquera. S'en permettre davantage, ce seroit s'exposer

à la monotonie & au dégoût qui font presque inséparables des Ouvrages étendus, & que l'extrême variété des matieres doit écarter de celui-ci.

Nous en avons dit assez pour instruire le Public de la nature d'une entreprise à laquelle il a paru s'intéresser ; des avantages généraux qui en résulteront si elle est bien exécutée ; du bon ou du mauvais succès de ceux qui l'ont tentée avant nous ; de l'étendue de son objet ; de l'ordre auquel nous nous sommes assujettis ; de la distribution qu'on a faite de chaque Partie, & de nos fonctions d'Editeurs. Nous allons maintenant passer aux principaux détails de l'exécution.

Toute la matiere de l'Encycloédie peut se réduire à trois chefs, les Sciences, les Arts libéraux, & les Arts mécaniques. Nous commencerons par ce qui concerne les Sciences & les Arts libéraux, & nous finirons par les Arts mécaniques.

On a beaucoup écrit sur les Sciences. Les traités sur les Arts libéraux se sont multipliés sans nombre ; la république des Lettres en est inondée. Mais combien peu donnent les vrais principes ? combien d'autres les noient dans une affluence de paroles, ou les perdent dans des ténèbres affectées ? Combien dont l'autorité en impose, & chez qui une erreur placée à côté d'une vérité, ou décrédite celle-ci, ou s'accrédite elle-même à la faveur de ce voisinage ? On eût mieux fait sans doute d'écrire moins & d'écrire mieux.

Entre tous les Ecrivains, on a donné la préférence à ceux qui sont généralement reconnus pour les meilleurs. C'est de-là que les principes ont été tirés. A leur exposition claire & précise, on a joint des exemples ou des autorités constamment reçues. La coutume vulgaire est de renvoyer aux sources, ou de citer d'une maniere vague, souvent infidelle, & presque toujours confuse ; en sorte que dans les différentes Parties dont un article est composé, on ne fait exactement quel Auteur on doit consulter sur tel ou tel point, ou s'il faut les consulter tous, ce qui rend la vérification longue & pénible. On s'est attaché, autant qu'il a été possible, à éviter cet inconvénient, en citant dans le corps même des articles les Auteurs sur le témoignage desquels on s'est appuyé ; rapportant leur propre texte quand il est nécessaire ; comparant par-tout les opinions ; balançant les raisons ; proposant des moyens de douter ou de sortir de doute ; décidant même quelquefois ; détruisant autant qu'il est en nous les erreurs & les préjugés ; & tâchant sur-tout de ne les pas multiplier, & de ne les point perpétuer, en protégeant sans examen des sentimens rejettés, ou en proscrivant sans raison des opinions reçues. Nous n'avons pas craint de nous étendre quand l'intérêt de la vérité & l'importance de la matiere le demandoient, sacrifiant l'agrément toutes les fois qu'il n'a pû s'accorder avec l'instruction.

Nous ferons ici sur les définitions une remarque importante. Nous nous sommes conformés dans les articles généraux des Sciences à l'usage constamment reçu dans les Dictionnaires & dans les autres Ouvrages, qui veut qu'on commence en traitant d'une Science, par en donner la définition. Nous l'avons donnée aussi, la plus simple même & la plus courte qu'il nous a été possible. Mais il ne faut pas croire que la définition d'une Science, sur-tout d'une Science abstraite, en puisse donner l'idée à ceux qui n'y sont pas du moins initiés. En effet, qu'est-ce qu'une Science, sinon un système de regles ou de faits relatifs à un certain objet ; & comment peut-on donner l'idée de ce système à quelqu'un qui seroit absolument ignorant de ce que le système renferme ? Quand on dit de l'Arithmétique, que c'est la Science des propriétés des nombres, la fait-on mieux connoître à celui qui ne la fait pas, qu'on ne seroit connoître la pierre philosophale, en disant que c'est le secret de faire de l'or ? La définition d'une Science ne consiste proprement que dans l'exposition détaillée des choses dont cette Science s'occupe, comme la définition d'un corps est la description détaillée de ce corps même ; & il nous semble d'après ce principe, que ce qu'on appelle définition de chaque Science seroit mieux placé à la fin qu'au commencement du livre qui en traite : ce seroit alors le résultat extrêmement réduit de toutes les notions qu'on auroit acquises. D'ailleurs, que contiennent ces définitions pour la plûpart, sinon des expressions vagues & abstraites, dont la notion est souvent plus difficile à fixer que celles de la Science même ? Tels sont les mots, *science*, *nombre*, & *propriété*, dans la définition déjà citée de l'Arithmétique. Les termes généraux sans doute sont nécessaires, & nous avons vû dans ce Discours quelle en est l'utilité ; mais on pourroit les définir, un abus forcé des signes, & la plûpart des définitions, un abus tantôt volontaire, tantôt forcé des termes généraux. Au reste, nous le répétons, nous nous sommes conformés sur ce point à l'usage, parce que ce n'est pas à nous à le changer, & que la forme même de ce Dictionnaire nous en empêchoit. Mais en ménageant les préjugés, nous n'avons point dû appréhender d'exposer ici des idées que nous croyons saines. Continuons à rendre compte de notre Ouvrage.

L'empire des Sciences & des Arts est un monde éloigné du vulgaire, où l'on fait tous les jours des découvertes, mais dont on a bien des relations fabuleuses. Il étoit important d'assurer les vraies, de prévenir sur les fausses, de fixer des points d'où l'on partit, & de faciliter ainsi la

recherche de ce qui reste à trouver. On ne cite des faits, on ne compare des expériences, on n'imagine des méthodes, que pour exciter le génie à s'ouvrir des routes ignorées, & à s'avancer à des découvertes nouvelles, en regardant comme le premier pas celui où les grands hommes ont terminé leur course. C'est aussi le but que nous nous sommes proposé, en alliant aux principes des Sciences & des Arts libéraux l'histoire de leur origine & de leurs progrès successifs; & si nous l'avons atteint, de bons esprits ne s'occuperont plus à chercher ce qu'on savoit avant eux. Il sera facile dans les productions à venir sur les Sciences & sur les Arts libéraux de démêler ce que les inventeurs ont tiré de leurs fonds d'avec ce qu'ils ont emprunté de leurs prédécesseurs: on apprétiera les travaux; & ces hommes avides de réputation & dépourvus de génie, qui publient hardiment de vieux systèmes comme des idées nouvelles, seront bientôt démasqués. Mais, pour parvenir à ces avantages, il a fallu donner à chaque matière une étendue convenable, insister sur l'essentiel, négliger les minuties, & éviter un défaut assez commun, celui de s'appesantir sur ce qui ne demande qu'un mot, de prouver ce qu'on ne conteste point, & de commenter ce qui est clair. Nous n'avons ni épargné ni prodigué les éclaircissements. On jugera qu'ils étoient nécessaires par-tout où nous en avons mis, & qu'ils auroient été superflus où l'on n'en trouvera pas. Nous nous sommes encore bien gardés d'accumuler les preuves où nous avons crû qu'un seul raisonnement solide suffisoit, ne les multipliant que dans les occasions où leur force dépendoit de leur nombre & de leur concert.

Les articles qui concernent les élémens des Sciences ont été travaillés avec tout le soin possible; ils sont en effet la base & le fondement des autres. C'est par cette raison que les élémens d'une Science ne peuvent être bien faits que par ceux qui ont été fort loin au-delà; car ils renferment le système des principes généraux qui s'étendent aux différentes parties de la Science; & pour connoître la manière la plus favorable de présenter ces principes, il faut en avoir fait une application très-étendue & très-variée.

Ce sont-là toutes les précautions que nous avons à prendre. Voilà les richesses sur lesquelles nous pouvions compter; mais il nous en est survenu d'autres que notre entreprise doit, pour ainsi dire, à sa bonne fortune. Ce sont des manuscrits qui nous ont été communiqués par des Amateurs, ou fournis par des Savans, entre lesquels nous nommerons ici M. FORMEY, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences & des Belles-Lettres de Prusse. Cet illustre Académicien avoit médité un Dictionnaire tel à-peu-près que le nôtre; & il nous a généreusement sacrifié la partie considérable qu'il en avoit exécutée, & dont nous ne manquerons pas de lui faire honneur. Ce sont encore des recherches, des observations, que chaque Artiste ou Savant chargé d'une partie de notre Dictionnaire, renfermoit dans son cabinet, & qu'il a bien voulu publier par cette voie. De ce nombre seront presque tous les articles de Grammaire générale & particulière. Nous croyons pouvoir assurer qu'aucun Ouvrage connu ne sera ni aussi riche ni aussi instructif que le nôtre sur les regles & les usages de la Langue Française, & même sur la nature, l'origine, & le philosophique des Langues en général. Nous ferons donc part au Public, tant sur les Sciences que sur les Arts libéraux, de plusieurs fonds littéraires dont il n'auroit peut-être jamais eu connoissance.

Mais ce qui ne contribuera guere moins à la perfection de ces deux branches importantes, ce sont les secours obligeans que nous avons reçus de tous côtés, protection de la part des Grands, accueil & communication de la part de plusieurs Savans; bibliothèques publiques, cabinets particuliers, recueils, portefeuilles, &c. tout nous a été ouvert, & par ceux qui cultivent les Lettres & par ceux qui les aiment. Un peu d'adresse & beaucoup de dépense, ont procuré ce qu'on n'a pû obtenir de la pure bienveillance; & les récompenses ont presque toujours calmé, ou les inquiétudes réelles, ou les allarmes simulées de ceux que nous avions à consulter.

Nous sommes principalement sensibles aux obligations que nous avons à M. l'abbé SALLIER, Garde de la Bibliothèque du Roi: il nous a permis, avec cette politesse qui lui est naturelle, & qu'animoit encore le plaisir de favoriser une grande entreprise, de choisir dans le riche fonds dont il est dépositaire, tout ce qui pouvoit répandre de la lumière ou des agrémens sur notre Encyclopédie. On justifie, nous pourrions même dire qu'on honore le choix du Prince, quand on fait se prêter ainsi à ses vûes. Les Sciences & les Beaux-Arts ne peuvent donc trop concourir à illustrer par leurs productions le regne d'un Souverain qui les favorise. Pour nous, spectateurs de leurs progrès & leurs historiens, nous nous occuperons seulement à les transmettre à la postérité. Qu'elle dise à l'ouverture de notre Dictionnaire, tel étoit alors l'état des Sciences & des Beaux-Arts. Qu'elle ajoûte ses découvertes à celles que nous aurons enregistrées, & que l'histoire de l'esprit humain & de ses productions aille d'âge en âge jusqu'aux siècles les plus reculés. Que l'Encyclopédie devienne un sanctuaire où les connoissances des hommes soient à l'abri des tems & des révolutions. Ne ferons-nous pas trop flatés d'en avoir posé les fondemens? Quel avantage n'auroit-ce pas été pour nos peres & pour nous, si les travaux des Peuples anciens, des Egyptiens, des Chaldéens, des Grecs, des Romains, &c.

avoient été transmis dans un ouvrage encyclopédique, qui eût exposé en même tems les vrais principes de leurs Langues? Faisons donc pour les siècles à venir ce que nous regrettons que les siècles passés n'ayent pas fait pour le nôtre. Nous osons dire que si les Anciens eussent exécuté une Encyclopédie, comme ils ont exécuté tant de grandes choses, & que ce manuscrit se fût échappé seul de la fameuse bibliothèque d'Alexandrie, il eût été capable de nous consoler de la perte des autres.

Voilà ce que nous avons à exposer au Public sur les Sciences & les Beaux-Arts. La partie des Arts mécaniques ne demandoit ni moins de détails ni moins de soins. Jamais peut-être il ne s'est trouvé tant de difficultés rassemblées, & si peu de secours dans les Livres pour les vaincre. On a trop écrit sur les Sciences: on n'a pas assez bien écrit sur la plûpart des Arts libéraux; on n'a presque rien écrit sur les Arts mécaniques; car qu'est-ce que le peu qu'on en rencontre dans les Auteurs, en comparaison de l'étendue & de la fécondité du sujet? Entre ceux qui en ont traité, l'un n'étoit pas assez instruit de ce qu'il avoit à dire, & a moins rempli son sujet que montré la nécessité d'un meilleur ouvrage. Un autre n'a qu'effleuré la matière, en la traitant plûtôt en Grammairien & en homme de Lettres, qu'en Artiste. Un troisième est à la vérité plus riche & plus ouvrier: mais il est en même tems si court, que les opérations des Artistes & la description de leurs machines, cette matière capable de fournir seule des Ouvrages considérables, n'occupe que la très-petite partie du sien. Chambers n'a presque rien ajouté à ce qu'il a traduit de nos Auteurs. Tout nous déterminoit donc à recourir aux ouvriers.

On s'est adressé aux plus habiles de Paris & du Royaume; on s'est donné la peine d'aller dans leurs ateliers, de les interroger, d'écrire sous leur dictée, de développer leurs pensées, d'en tirer les termes propres à leurs professions, d'en dresser des tables, & de les définir, de converser avec ceux de qui on avoit obtenu des mémoires, & (précaution presque indispensable) de rectifier dans de longs & fréquens entretiens avec les uns, ce que d'autres avoient imparfaitement, obscurément, & quelquefois infidèlement expliqué. Il est des Artistes qui sont en même tems gens de Lettres, & nous en pourrions citer ici: mais le nombre en seroit fort petit. La plûpart de ceux qui exercent les Arts mécaniques, ne les ont embrassés que par nécessité, & n'opèrent que par instinct. A peine entre mille en trouve-t-on une douzaine en état de s'exprimer avec quelque clarté sur les instrumens qu'ils employent & sur les ouvrages qu'ils fabriquent. Nous avons vû des ouvriers qui travaillent depuis quarante années, sans rien connoître à leurs machines. Il a fallu exercer avec eux la fonction dont se glorifioit Socrate, la fonction pénible & délicate de faire accoucher les esprits, *obstetrix animorum*.

Mais il est des métiers si singuliers & des manœuvres si déliées, qu'à moins de travailler soi-même, de mouvoir une machine de ses propres mains, & de voir l'ouvrage se former sous ses propres yeux, il est difficile d'en parler avec précision. Il a donc fallu plusieurs fois se procurer les machines, les construire, mettre la main à l'œuvre; se rendre, pour ainsi dire, apprentif, & faire soi-même de mauvais ouvrages, pour apprendre aux autres comment on en fait de bons.

C'est ainsi que nous nous sommes convaincus de l'ignorance dans laquelle on est sur la plûpart des objets de la vie, & de la difficulté de sortir de cette ignorance. C'est ainsi que nous nous sommes mis en état de démontrer que l'homme de Lettres qui fait le plus sa Langue, ne connoît pas la vingtième partie des mots; que quoique chaque Art ait la sienne, cette langue est encore bien imparfaite; que c'est par l'extrême habitude de converser les uns avec les autres, que les ouvriers s'entendent, & beaucoup plus par le retour des conjonctures que par l'usage des termes. Dans un atelier c'est le moment qui parle, & non l'artiste.

Voici la méthode qu'on a suivie pour chaque Art. On a traité, 1°. de la matière, des lieux où elle se trouve, de la manière dont on la prépare, de ses bonnes & mauvaises qualités, de ses différentes espèces, des opérations par lesquelles on la fait passer, soit avant que de l'employer, soit en la mettant en œuvre.

2°. Des principaux ouvrages qu'on en fait, & de la manière de les faire.

3°. On a donné le nom, la description, & la figure des outils & des machines, par pièces détachées & par pièces assemblées; la coupe des moules & d'autres instrumens, dont il est à propos de connoître l'intérieur, leurs profils, &c.

4°. On a expliqué & représenté la main d'œuvre & les principales opérations dans une ou plusieurs planches, où l'on voit tantôt les mains seules de l'Artiste, tantôt l'Artiste entier en action, & travaillant à l'ouvrage le plus important de son art.

5°. On a recueilli & défini le plus exactement qu'il a été possible les termes propres de l'Art.

Mais le peu d'habitude qu'on a & d'écrire & de lire des écrits sur les Arts, rend les choses difficiles à expliquer d'une manière intelligible. De-là naît le besoin de figures. On pourroit démontrer par mille exemples, qu'un Dictionnaire pur & simple de définitions, quelque bien

qu'il soit fait, ne peut se passer de figures, sans tomber dans des descriptions obscures ou vagues; combien donc à plus forte raison ce secours ne nous étoit-il pas nécessaire? Un coup d'œil sur l'objet ou sur sa représentation en dit plus qu'une page de discours.

On a envoyé des Dessinateurs dans les ateliers. On a pris l'esquisse des machines & des outils. On n'a rien omis de ce qui pouvoit les montrer distinctement aux yeux. Dans le cas où une machine mérite des détails par l'importance de son usage & par la multitude de ses parties, on a passé du simple au composé. On a commencé par assembler dans une première figure autant d'éléments qu'on en pouvoit appercevoir sans confusion. Dans une seconde figure, on voit les mêmes éléments avec quelques autres. C'est ainsi qu'on a formé successivement la machine la plus compliquée, sans aucun embarras ni pour l'esprit ni pour les yeux. Il faut quelquefois remonter de la connoissance de l'ouvrage à celle de la machine, & d'autres fois descendre de la connoissance de la machine à celle de l'ouvrage. On trouvera à l'article ART quelques réflexions sur les avantages de ces méthodes, & sur les occasions où il est à propos de préférer l'une à l'autre.

Il y a des notions qui sont communes à presque tous les hommes, & qu'ils ont dans l'esprit avec plus de clarté qu'elles n'en peuvent recevoir du discours. Il y a aussi des objets si familiers qu'il seroit ridicule d'en faire des figures. Les Arts en offrent d'autres si composés, qu'on les représenteroit inutilement. Dans les deux premiers cas, nous avons supposé que le lecteur n'étoit pas entièrement dénué de bon sens & d'expérience; & dans le dernier, nous renvoyons à l'objet même. Il est en tout un juste milieu, & nous avons tâché de ne le point manquer ici. Un seul Art dont on voudroit tout représenter & tout dire, fourniroit des volumes de discours & de planches. On ne finiroit jamais si l'on se proposoit de rendre en figures tous les états par lesquels passe un morceau de fer, avant que d'être transformé en aiguille. Que le discours suive le procédé de l'artiste dans le dernier détail, à la bonne heure. Quant aux figures, nous les avons restreintes aux mouvemens importans de l'ouvrier & aux seuls momens de l'opération, qu'il est très-facile de peindre & très-difficile d'expliquer. Nous nous en sommes tenus aux circonstances essentielles, à celles dont la représentation, quand elle est bien faite, entraîne nécessairement la connoissance de celles qu'on ne voit pas. Nous n'avons pas voulu ressembler à un homme qui seroit planter des guides à chaque pas dans une route, de crainte que les voyageurs ne s'en écartassent. Il suffit qu'il y en ait par-tout où ils seroient exposés à s'égarer.

Au reste, c'est la main-d'œuvre qui fait l'artiste, & ce n'est point dans les livres qu'on peut apprendre à manœuvrer. L'artiste rencontrera seulement dans notre Ouvrage des vûes qu'il n'eût peut-être jamais eues, & des observations qu'il n'eût faites qu'après plusieurs années de travail. Nous offrirons au lecteur studieux ce qu'il eût appris d'un artiste en le voyant opérer, pour satisfaire sa curiosité; & à l'artiste, ce qu'il seroit à souhaiter qu'il apprît du Philosophe pour s'avancer à la perfection.

Nous avons distribué dans les Sciences & dans les Arts libéraux les figures & les planches, selon le même esprit & la même économie que dans les Arts mécaniques; cependant nous n'avons pu réduire le nombre des unes & des autres à moins de six cents. Les deux volumes qu'elles formeront ne seront pas la partie la moins intéressante de l'Ouvrage, par l'attention que nous aurons de placer au verso d'une planche l'explication de celle qui sera vis-à-vis, avec des renvois aux endroits du Dictionnaire auxquels chaque figure sera relative. Un lecteur ouvre un volume de planches, il apperçoit une machine qui pique sa curiosité: c'est, si l'on veut, un moulin à poudre, à papier, à soie, à sucre, &c. il lira vis-à-vis, figure 50. 51. ou 60. &c. moulin à poudre, moulin à sucre, moulin à papier, moulin à soie, &c. il trouvera ensuite une explication succincte de ces machines avec les renvois aux articles POU-DRE, PAPIER, SUCRE, SOIE, &c.

La Gravure répondra à la perfection des desseins, & nous espérons que les planches de notre Encyclopédie surpasseront autant en beauté celles du Dictionnaire Anglois, qu'elles les surpassent en nombre. Chambers a trente planches; l'ancien projet en promettoit cent vingt, & nous en donnerons six cents au moins. Il n'est pas étonnant que la carrière se soit étendue sous nos pas; elle est immense, & nous ne nous flatons pas de l'avoir parcourue.

Malgré les secours & les travaux dont nous venons de rendre compte, nous déclarons sans peine, au nom de nos collègues & au nôtre, qu'on nous trouvera toujours disposés à convenir de notre insuffisance, & à profiter des lumières qui nous seront communiquées. Nous les recevrons avec reconnoissance, & nous nous y conformerons avec docilité, tant nous sommes persuadés que la perfection dernière d'une Encyclopédie est l'ouvrage des siècles. Il a fallu des siècles pour commencer; il en faudra pour finir: mais nous serons satisfaits d'avoir contribué à jeter les fondemens d'un Ouvrage utile.

Nous aurons toujours la satisfaction intérieure de n'avoir rien épargné pour réussir: une des preuves que nous en apporterons, c'est qu'il y a des parties dans les Sciences & dans les

Arts qu'on a refaites jusqu'à trois fois. Nous ne pouvons nous dispenser de dire à l'honneur des Libraires associés, qu'ils n'ont jamais refusé de se prêter à ce qui pouvoit contribuer à les perfectionner toutes. Il faut espérer que le concours d'un aussi grand nombre de circonstances, telles que les lumières de ceux qui ont travaillé à l'Ouvrage, les secours des personnes qui s'y sont intéressées, & l'émulation des Editeurs & des Libraires, produira quelque bon effet.

De tout ce qui précède, il s'ensuit que dans l'Ouvrage que nous annonçons, on a traité des Sciences & des Arts, de manière qu'on n'en suppose aucune connoissance préliminaire; qu'on y expose ce qui importe de savoir sur chaque matière; que les articles s'expliquent les uns par les autres, & que par conséquent la difficulté de la nomenclature n'embarasse nulle part. D'où nous inférons que cet Ouvrage pourra, du moins un jour, tenir lieu de bibliothèque dans tous les genres à un homme du monde; & dans tous les genres, excepté le sien, à un Savant de profession; qu'il développera les vrais principes des choses; qu'il en marquera les rapports; qu'il contribuera à la certitude & aux progrès des connoissances humaines; & qu'en multipliant le nombre des vrais Savans, des Artistes distingués, & des Amateurs éclairés, il répandra dans la société de nouveaux avantages.

Il ne nous reste plus qu'à nommer les Savans à qui le Public doit cet Ouvrage autant qu'à nous. Nous suivrons autant qu'il est possible, en les nommant, l'ordre encyclopédique des matières dont ils se sont chargés. Nous avons pris ce parti, pour qu'il ne paroisse point que nous cherchions à assigner entr'eux aucune distinction de rang & de mérite. Les articles de chacun seront désignés dans le corps de l'Ouvrage par des lettres particulières, dont on trouvera la liste immédiatement après ce Discours.

Nous devons l'*Histoire Naturelle* à M. DAUBENTON, Docteur en Médecine, de l'Académie Royale des Sciences, Garde & Démonstrateur du Cabinet d'Histoire naturelle, recueil immense, rassemblé avec beaucoup d'intelligence & de soin, & qui dans des mains aussi habiles ne peut manquer d'être porté au plus haut degré de perfection. M. Daubenton est le digne collègue de M. de Buffon dans le grand Ouvrage sur l'Histoire Naturelle, dont les trois premiers volumes déjà publiés, ont eu successivement trois éditions rapides, & dont le Public attend la suite avec impatience. On a donné dans le Mercure de Mars 1751 l'article *Abeille*, que M. Daubenton a fait pour l'Encyclopédie; & le succès général de cet article nous a engagé à inférer dans le second volume du Mercure de Juin 1751 l'article *Agate*. On a vu par ce dernier, que M. Daubenton fait enrichir l'Encyclopédie par des remarques & des nouvelles vues & importantes sur la partie dont il s'est chargé, comme on a vu dans l'article *Abeille* la précision & la netteté avec lesquelles il fait présenter ce qui est connu.

La Théologie est de M. MALLET, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, de la Maison & Société de Navarre, & Professeur royal en Théologie à Paris. Son savoir & son mérite seul, sans aucune sollicitation de sa part, l'on fait nommer à la chaire qu'il occupe, ce qui n'est pas un petit éloge dans le siècle où nous vivons. M. l'Abbé Mallet est aussi l'Auteur de tous les articles d'*Histoire ancienne & moderne*; matière dans laquelle il est très-versé, comme on le verra bien-rôt par l'Ouvrage important & curieux qu'il prépare en ce genre. Au reste, on observera que les articles d'*Histoire* de notre Encyclopédie ne s'étendent pas aux noms de Rois, de Savans, & de Peuples, qui sont l'objet particulier du Dictionnaire de Moreri, & qui auroient presque doublé le nôtre. Enfin, nous devons encore à M. l'Abbé Mallet tous les articles qui concernent la *Poësie*, l'*Eloquence*; & en général la *Littérature*. Il a déjà publié en ce genre deux Ouvrages utiles & remplis de réflexions judicieuses. L'un est son *essai sur l'étude des Belles-Lettres*, & l'autre ses *principes pour la lecture des Poëtes*. On voit par le détail où nous venons d'entrer, combien M. l'Abbé Mallet, par la variété de ses connoissances & de ses talens, a été utile à ce grand Ouvrage, & combien l'Encyclopédie lui a d'obligation. Elle ne pouvoit lui en trop avoir.

La *Grammaire* est de M. DU MARSAIS, qu'il suffit de nommer.

La *Métaphysique*, la *Logique*, & la *Morale*, de M. l'Abbé YVON, Métaphysicien profond, & ce qui est encore plus rare, d'une extrême clarté. On peut en juger par les articles qui sont de lui dans ce premier volume, entr'autres par l'article *Agir* auquel nous renvoyons, non par préférence; mais parce qu'étant court, il peut faire juger en un moment combien la Philosophie de M. l'Abbé Yvon est saine, & sa Métaphysique nette & précise. M. l'Abbé PESTRÉ, digne par son savoir & par son mérite de seconder M. l'Abbé Yvon, l'a aidé dans plusieurs articles de *Morale*. Nous saisissons cette occasion d'avertir que M. l'Abbé Yvon prépare conjointement avec M. l'Abbé DE PRADES, un Ouvrage sur la Religion, d'autant plus intéressant, qu'il sera fait par deux hommes d'esprit & par deux Philosophes.

La *Jurisprudence* est de M. TOUSSAINT, Avocat en Parlement, & membre de l'Académie royale des Sciences & des Belles-Lettres de Prusse; titre qu'il doit à l'étendue de ses connoissances, & à son talent pour écrire, qui lui ont fait un nom dans la Littérature.

Le *Blason* est de M. EIDOUS, ci-devant Ingénieur des Armées de Sa Majesté Catholique, & à qui la république des Lettres est redevable de la traduction de plusieurs bons Ouvrages de différens genres.

L'*Arithmétique* & la *Géométrie élémentaire* ont été revûes par M. l'Abbé DE LA CHAPELLE, Censeur royal & membre de la Société royale de Londres. Ses *Institutions de Géométrie*, & son *Traité des Sections coniques*, ont justifié par leur succès l'approbation que l'Académie des Sciences a donnée à ces deux Ouvrages.

Les articles de *Fortification*, de *Tactique*, & en général d'*Art militaire*, sont de M. LE BLOND, Professeur de Mathématiques des Pages de la grande Ecurie du Roi, très-connu du Public par plusieurs Ouvrages justement estimés, entr'autres par ses *Elémens de Fortification* réimprimés plusieurs fois; par son *Essai sur la Castramétation*; par ses *Elémens de la Guerre des Sièges*, & par son *Arithmétique & Géométrie de l'Officier*, que l'Académie des Sciences a approuvée avec éloge.

La *Coupe des Pierres* est de M. GOUSSIER, très-versé & très-intelligent dans toutes les parties des Mathématiques & de la Physique; & à qui cet Ouvrage a beaucoup d'autres obligations, comme on le verra plus bas.

Le *Jardinage* & l'*Hydraulique* sont de M. D'ARGENVILLE, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes de Paris, des Sociétés royales des Sciences de Londres & de Montpellier, & de l'Académie des Arcades de Rome. Il est Auteur d'un Ouvrage intitulé, *Théorie & Pratique du Jardinage, avec un Traité d'Hydraulique*, dont quatre éditions faites à Paris, & deux traductions, l'une en Anglois, l'autre en Allemand, prouvent le mérite & l'utilité reconnue. Comme cet Ouvrage ne regarde que les jardins de propriété, & que l'Auteur n'y a considéré l'Hydraulique que par rapport aux jardins, il a généralisé ces deux matieres dans l'Encyclopédie, en parlant de tous les jardins fruitiers, potagers, légumiers; on y trouvera encore une nouvelle méthode de tailler les arbres, & de nouvelles figures de son invention. Il a aussi étendu la partie de l'Hydraulique, en parlant des plus belles machines de l'Europe pour élever les eaux, ainsi que des écluses, & autres bâtimens que l'on construit dans l'eau. M. d'Argenville est encore avantageusement connu du Public par plusieurs Ouvrages dans différens genres, entr'autres par son *Histoire Naturelle éclaircie dans deux de ses principales parties, la Lithologie & la Conchiliologie*. Le succès de la première partie de cette Histoire a engagé l'Auteur à donner dans peu la seconde, qui traitera des minéraux.

La *Marine* est de M. BELLIN, Censeur royal & Ingénieur ordinaire de la Marine; aux travaux duquel sont dûes plusieurs Cartes que les Savans & les Navigateurs ont reçues avec empressement. On verra par nos Planches de *Marine*, que cette partie lui est bien connue.

L'*Horlogerie* & la *description des instrumens astronomiques* sont de M. J. B. LE ROY, qui est l'un des fils du célèbre M. Julien le Roy, & qui joint aux instructions qu'il a reçues en ce genre d'un pere si estimé dans toute l'Europe, beaucoup de connoissances des Mathématiques & de la Physique, & un esprit cultivé par l'étude des Belles-Lettres.

L'*Anatomie* & la *Physiologie* sont de M. TARIN, Docteur en Medecine, dont les Ouvrages sur cette matiere sont connus & approuvés des Savans.

La *Medecine*, la *Matiere médicale*, & la *Pharmacie*, de M. VANDENESSE, Docteur Régent de la Faculté de Medecine de Paris, très-versé dans la théorie & la pratique de son art.

La *Chirurgie* de M. LOUIS, Chirurgien gradué, Démonstrateur royal au Collège de Saint Côme, & Conseiller Commissaire pour les extraits de l'Académie royale de Chirurgie. M. Louis déjà très-estimé, quoique fort jeune, par les plus habiles de ses confreres, avoit été chargé de la partie chirurgicale de ce Dictionnaire par le choix de M. de la Peyronie, à qui la Chirurgie doit tant, & qui a bien mérité d'elle & de l'Encyclopédie, en procurant M. Louis à l'une & à l'autre.

La *Chimie* est de M. MALOUIN, Docteur Régent de la Faculté de Medecine de Paris, Censeur royal, & membre de l'Académie royale des Sciences; Auteur d'un *Traité de Chimie* dont il y a eu deux éditions, & d'une *Chimie medecinale* que les François & les étrangers ont fort goûtée.

La *Peinture*, la *Sculpture*, la *Gravûre*, sont de M. LANDOIS, qui joint beaucoup d'esprit & de talent pour écrire à la connoissance de ces beaux Arts.

L'*Architecture* de M. BLONDEL, Architecte célèbre, non seulement par plusieurs Ouvrages qu'il a fait exécuter à Paris, & par d'autres dont il a donné les desseins, & qui ont été exécutés chez différens Souverains, mais encore par son *Traité de la Décoration des Edifices*, dont il a gravé lui même les Planches qui sont très-estimées. On lui doit aussi la dernière édition de *Daviler*, & trois volumes de l'*Architecture Française* en six cens Planches: ces trois volumes seront suivis de cinq autres. L'amour du bien public & le desir de contribuer à l'accroissement des Arts en France, lui a fait établir en 1744 une école d'Architec-

ture, qui est devenue en peu de tems très-fréquentée. M. Blondel, outre l'Architecture qu'il y enseigne à ses élèves, fait professer dans cette école par des hommes habiles les parties des Mathématiques, de la Fortification, de la Perspective, de la Coupe des Pierres, de la Peinture, de la Sculpture, &c. relatives à l'art de bâtir. On ne pouvoit donc, à toutes sortes d'égards, faire un meilleur choix pour l'Encyclopédie.

M. ROUSSEAU de Genève, dont nous avons déjà parlé, & qui possède en Philosophe & en homme d'esprit la théorie & la pratique de la Musique, nous a donné les articles qui concernent cette Science. Il a publié il y a quelques années un Ouvrage intitulé, *Dissertation sur la Musique moderne*. On y trouve une nouvelle manière de noter la Musique, à laquelle il n'a peut-être manqué pour être reçue, que de n'avoir point trouvé de prévention pour une plus ancienne.

Outre les Savans que nous venons de nommer, il en est d'autres qui nous ont fourni pour l'Encyclopédie des articles entiers & très-importans, dont nous ne manquerons pas de leur faire honneur.

M. LE MONNIER des Académies royales des Sciences de Paris & de Berlin, & de la Société royale de Londres, & Médecin ordinaire de S. M. à Saint-Germain-en-Laye, nous a donné les articles qui concernent l'*Aimant* & l'*Électricité*, deux matières importantes qu'il a étudiées avec beaucoup de succès, & sur lesquelles il a donné d'excellens mémoires à l'Académie des Sciences dont il est membre. Nous avons averti dans ce volume, que les articles AIMANT & AIGUILLE AIMANTÉE sont entièrement de lui, & nous ferons de même pour ceux qui lui appartiendront dans les autres volumes.

M. DE CAHUSAC de l'Académie des Belles-Lettres de Montauban, Auteur de *Zenobie* que le Public revoit & applaudit si souvent sur la scène Françoisé, des *Fêtes de l'Amour & de l'Hymen*, & de plusieurs autres Ouvrages qui ont eu beaucoup de succès sur le Théâtre lyrique, nous a donné les articles BALLET, DANSE, OPÉRA, DÉCORATION, & plusieurs autres moins considérables qui se rapportent à ces quatre principaux; nous aurons soin d'avertir chacun de ceux que nous lui devons. On trouvera dans le second volume l'article BALLET, qu'il a rempli de recherches curieuses & d'observations importantes; nous espérons qu'on verra dans tous l'étude approfondie & raisonnée qu'il a faite du Théâtre lyrique.

J'ai fait ou revû tous les articles de *Mathématique* & de *Physique*, qui ne dépendent point des parties dont il a été parlé ci-dessus; j'ai aussi suppléé quelques articles, mais en très-petit nombre, dans les autres parties. Je me suis attaché dans les articles de *Mathématique transcendante*, à donner l'esprit général des méthodes, à indiquer les meilleurs Ouvrages où l'on peut trouver sur chaque objet les détails les plus importans, & qui n'étoient point de nature à entrer dans cette Encyclopédie; à éclaircir ce qui m'a paru n'avoir pas été éclairci suffisamment, ou ne l'avoir point été du tout; enfin à donner, autant qu'il m'a été possible, dans chaque matière, des principes métaphysiques exacts, c'est-à-dire, simples. On peut en voir un essai dans ce volume aux articles *Action*, *Application*, *Arithmétique universelle*, &c.

Mais ce travail, tout considérable qu'il est, l'est beaucoup moins que celui de M. DIDEROT mon collègue. Il est auteur de la partie de cette Encyclopédie la plus étendue, la plus importante, la plus désirée du Public, & j'ose le dire, la plus difficile à remplir; c'est la description des Arts. M. Diderot l'a faite sur des mémoires qui lui ont été fournis par des ouvriers ou par des amateurs, dont on lira bien-tôt les noms, ou sur les connoissances qu'il a été puiser lui-même chez les ouvriers, ou enfin sur des métiers qu'ils s'est donné la peine de voir, & dont quelquefois il a fait construire des modèles pour les étudier plus à son aise. A ce détail qui est immense, & dont il s'est acquitté avec beaucoup de soin, il en a joint un autre qui ne l'est pas moins, en suppléant dans les différentes parties de l'Encyclopédie un nombre prodigieux d'articles qui manquoient. Il s'est livré à ce travail avec un désintéressement qui honore les Lettres, & avec un zèle digne de la reconnaissance de tous ceux qui les aiment ou qui les cultivent, & en particulier des personnes qui ont concouru au travail de l'Encyclopédie. On verra par ce volume combien le nombre d'articles que lui doit cet Ouvrage est considérable. Parmi ces articles, il y en a de très-étendus, comme ACIER, AIGUILLE, ARDOISE, ANATOMIE, ANIMAL, AGRICULTURE, &c. Le grand succès de l'article ART qu'il a publié séparément il y a quelques mois, l'a encouragé à donner aux autres tous ses soins; & je crois pouvoir assurer qu'ils sont dignes d'être comparés à celui-là, quoique dans des genres différens. Il est inutile de répondre ici à la critique injuste de quelques gens du monde, qui peu accoutumés sans doute à tout ce qui demande la plus légère attention, ont trouvé cet article ART trop raisonné & trop métaphysique, comme s'il étoit possible que cela fût autrement. Tout article qui a pour objet un terme abstrait & général, ne peut être bien traité sans remonter à des principes philosophiques, toujours un peu difficiles pour ceux qui ne sont pas dans l'usage de réfléchir. Au reste, nous devons avouer ici que nous avons vû avec plaisir un très-grand nombre de gens du monde entendre parfaitement cet article. A

l'égard de ceux qui l'ont critiqué, nous souhaitons que sur les articles qui auront un objet semblable, ils ayent le même reproche à nous faire.

Plusieurs autres personnes, sans nous avoir fourni des articles entiers, ont procuré à l'Encyclopédie des secours importans. Nous avons déjà parlé dans le *Prospectus* & dans ce Discours de M. l'Abbé SALLIER & de M. FORMEY.

M. le Comte d'HEROUVILLE DE CLAYE, Lieutenant Général des Armées du Roi, & Inspecteur Général d'Infanterie, que ses connoissances profondes dans l'Art militaire n'empêchent point de cultiver les Lettres & les Sciences avec succès, a communiqué des mémoires très-curieux sur la *Minéralogie*, dont il a fait exécuter en relief plusieurs travaux, comme le *cuivre*, l'*alun*, le *vitriol*, la *couperose*, &c. en quatorze usines. On lui doit aussi des mémoires sur le *Colzat*, la *Garence*, &c.

M. FALCONET, Medecin Consultant du Roi, & membre de l'Académie royale des Belles-Lettres, possesseur d'une Bibliothèque aussi nombreuse & aussi étendue que ses connoissances, mais dont il fait un usage encore plus estimable, celui d'obliger les Savans en la leur communiquant sans réserve, nous a donné à cet égard tous les secours que nous pouvions souhaiter. Cet homme de Lettres citoyen, qui joint à l'érudition la plus variée les qualités d'homme d'esprit & de philosophe, a bien voulu aussi jeter les yeux sur quelques-uns de nos articles, & nous donner des conseils & des éclaircissémens utiles.

M. DUPIN, Fermier Général, connu par son amour pour les Lettres & pour le bien public, a procuré sur les *Salines* tous les éclaircissémens nécessaires.

M. MORAND, qui fait tant d'honneur à la Chirurgie de Paris, & aux différentes Académies dont il est membre, a communiqué quelques observations importantes; on en trouvera dans ce volume à l'article ARTÉRIOTOMIE.

MM. DE PRADES & YVON, dont nous avons déjà parlé avec l'éloge qu'ils méritent, ont fourni plusieurs mémoires relatifs à l'*histoire de la Philosophie* & quelques-uns sur la *Religion*. M. l'Abbé PESTRÉ nous a aussi donné quelques mémoires sur la *Philosophie*, que nous aurons soin de désigner dans les volumes suivans.

M. DESLANDES, ci-devant Commissaire de la *Marine*, a fourni sur cette matière des remarques importantes dont on a fait usage. La réputation qu'il s'est acquise par ses différens Ouvrages, doit faire rechercher tout ce qui vient de lui.

M. LE ROMAIN, Ingénieur en chef de l'Isle de la Grenade, a donné toutes les lumières nécessaires sur les *Sucres*, & sur plusieurs autres machines qu'il a eu occasion de voir & d'examiner dans ses voyages en Philosophe & en Observateur attentif.

M. VENEL, très-verté dans la Physique & dans la Chimie, sur laquelle il a présenté à l'Académie des Sciences d'excellens mémoires, a fourni des éclaircissémens utiles & importans sur la *Minéralogie*.

M. GOUSSIER, déjà nommé au sujet de la *Coupe des pierres*, & qui joint la pratique du Dessin à beaucoup de connoissances de la Méchanique, a donné à M. Diderot la figure de plusieurs *Instrumens* & leur explication. Mais il s'est particulièrement occupé des figures de l'Encyclopédie qu'il a toutes revûes & presque toutes dessinées; de la *Lutherie* en général, & de la *facture de l'Orgue*, machine immense qu'il a détaillée sur les mémoires de M. THOMAS, son associé dans ce travail.

M. ROGEAU, habile Professeur de Mathématiques, a fourni des matériaux sur le *Monnoyage*, & plusieurs figures qu'il a dessinées lui-même, ou auxquelles il a veillé.

On juge bien que sur ce qui concerne l'Imprimerie & la Librairie, les Libraires associés nous ont donné par eux-mêmes tous les secours qu'il nous étoit possible de desirer.

M. PREVOST, Inspecteur des *Verreries*, a donné des lumières sur cet Art important.

La *Brasserie* a été faite sur un mémoire de M. LONGCHAMP, qu'une fortune considérable & beaucoup d'aptitude pour les Lettres n'ont point détaché de l'état de ses peres.

M. BUISSON, Fabriquant de Lyon, & ci-devant Inspecteur de Manufactures, a donné des mémoires sur la *Teinture*, sur la *Draperie*, sur la *Fabrication des étoffes riches*, sur le travail de la *Soie*, son *tirage*, *moulinage*, *ovalage*, &c. & des observations sur les Arts relatifs aux précédens, comme ceux de *dorer les lingots*, de *battre l'or & l'argent*, de les *tirer*, de les *filer*, &c.

M. LA BASSÉE a fourni les articles de *Passementerie*, dont le détail n'est bien connu que de ceux qui s'en sont particulièrement occupés.

M. DOUET s'est prêté à tout ce qui pouvoit instruire sur l'Art du *Gazier*, qu'il exerce.

M. BARRAT, ouvrier excellent dans son genre, a monté & démonté plusieurs fois en présence de M. Diderot le *métier à bas*, machine admirable.

M. PICHARD, Marchand Fabriquant Bonnetier, a donné des lumières sur la *Bonneterie*.

MM. BONNET & LAURENT, ouvriers en *Soie*, ont monté & fait travailler sous les yeux de M. Diderot, un métier à *velours*, &c. & un autre en *étouffe brochée* : on en verra le détail à l'article VELOURS.

M. PAPILLON, célèbre *Graveur en bois*, a fourni un mémoire sur l'histoire & la pratique de son Art.

M. FOURNIER, très-habile *Fondeur de caractères d'Imprimerie*, en a fait autant pour la *Fonderie des caractères*.

M. FAVRE a donné des mémoires sur la *Serrurerie*, *Taillanderie*, *Fonte des canons*, &c. dont il est bien instruit.

M. MALLET, *Potier d'étain* à Melun, n'a rien laissé à désirer sur la connoissance de son Art.

M. HILL, Anglois de nation, a communiqué une *Verrerie Angloise* exécutée en relief, & tous ses instrumens avec les explications nécessaires.

MM. DE PUISIEUX, CHARPENTIER, MABILE, & DE VIENNE, ont aidé M. Diderot dans la description de plusieurs Arts. M. EIDOUS a fait en entier les articles de *Maréchallerie* & de *Manège*, & M. ARNAULD de *Senlis*, ceux qui concernent la *Pêche* & la *Chasse*.

Enfin un grand nombre d'autres personnes bien intentionnées ont instruit M. Diderot sur la fabrication des *Ardoises*, les *Forges*, la *Fonderie*, *Refenderie*, *Trifilerie*, &c. La plupart de ces personnes étant absentes, on n'a pû disposer de leur nom sans leur consentement ; on les nommera, pour peu qu'elles le desirerent. Il en est de même de plusieurs autres dont les noms ont échappé. A l'égard de celles dont les secours n'ont été d'aucun usage, on se croit dispensé de les nommer.

Nous publions ce premier volume dans le tems précis pour lequel nous l'avions promis. Le second volume est déjà sous presse ; nous espérons que le Public n'attendra point les autres, ni les volumes des Figures ; notre exactitude à lui tenir parole ne dépendra que de notre vie, de notre santé, & de notre repos. Nous avertissons aussi, au nom des Libraires associés, qu'en cas d'une seconde édition, les additions & corrections seront données dans un volume séparé à ceux qui auront acheté la première. Les personnes qui nous fourniront quelques secours pour la suite de cet Ouvrage, seront nommées à la tête de chaque volume.

VOILA ce que nous avons à dire sur cette collection immense. Elle se présente avec tout ce qui peut intéresser pour elle ; l'impatience que l'on a témoignée de la voir paroître ; les obstacles qui en ont retardé la publication ; les circonstances qui nous ont forcés à nous en charger ; le zèle avec lequel nous nous sommes livrés à ce travail, comme s'il eût été de notre choix ; les éloges que les bons citoyens ont donnés à l'entreprise ; les secours innombrables & de toute espèce que nous avons reçûs ; la protection du Gouvernement ; des ennemis tant foibles que puissans, qui ont cherché, quoique en vain, à étouffer l'ouvrage avant sa naissance ; enfin des Auteurs sans cabale & sans intrigue, qui n'attendent d'autre récompense de leurs soins & de leurs efforts, que la satisfaction d'avoir bien mérité de leur patrie. Nous ne chercherons point à comparer ce Dictionnaire aux autres ; nous reconnoissons avec plaisir qu'ils nous ont tous été utiles, & notre travail ne consiste point à décrier celui de personne. C'est au Public qui lit à nous juger : nous croyons devoir le distinguer de celui qui parle.

FIN DU DISCOURS PRÉLIMINAIRE.



A V E R T I S S E M E N T.

T OUS CEUX qui ont travaillé à cette Encyclopédie devant répondre des articles qu'ils ont revûs ou composés, on a pris le parti de distinguer les articles de chacun par une lettre mise à la fin de l'article. Quelques circonstances, dont il est peu important d'instruire le Public, ont empêché qu'on ne suivît dans l'ordre des Lettres l'ordre Encyclopédique des matières: mais c'est un léger inconvénient. Il suffit que l'Auteur de chaque article soit désigné de manière qu'on ne puisse pas s'y tromper.

LES ARTICLES qui n'ont point de lettres à la fin, ou qui ont une étoile au commencement, sont de M. Diderot: les premiers sont ceux qui lui appartiennent comme étant un des *Auteurs* de l'Encyclopédie; les seconds sont ceux qu'il a suppléés comme *Editeur*.

Voici maintenant les autres suivant l'ordre alphabétique des lettres,

M. GOUSSIER,	(D)
M. l'Abbé DE LA CHAPELLE,	(E)
On a oublié (E) à la fin de l'article <i>Aigle</i> .	
M. DU MARSAIS,	(F)
M. l'Abbé MALLET,	(G)
On a oublié (G) à la fin d' <i>Aïe</i> , & d' <i>Alcoran</i> .	
M. TOUSSAINT,	(H)
M. DAUBENTON,	(I)
M. D'ARGENVILLE,	(K)
M. TARIN,	(L)
On a mis (L) pour (M) à la fin d' <i>Antimoine</i> , & (L) pour (I) à la fin d' <i>Abeille</i> .	
M. MALOUIN,	(M)
M. DE VANDENESSE,	(N)
M. D'ALEMBERT,	(O)
M. BLONDEL,	(P)
M. LE BLOND,	(Q)
M. LANDOIS,	(R)
M. ROUSSEAU de Genève,	(S)
M. LE ROY,	(T)
M. EIDOUS,	(V)
M. l'Abbé YVON,	(X)
M. LOUIS,	(Y)
On a oublié (Y) à la fin de l'article <i>Accouchement</i> .	
M. BELLIN,	(Z)
On a mis (Z) pour (Q), à l'article <i>Aide de Camp</i> .	

Nous avons eu soin d'avertir que les articles AIMANT & AIGUILLE AIMANTÉE étoient en entier de M. le Monnier, Médecin, & nous avertirons de même de tous ceux qu'il nous donnera. Nous ferons la même chose pour M. de Cahufac, dont il n'y a point d'articles dans ce volume.

N. B. Lorsque plusieurs articles appartenant à la même matière, & par conséquent faits ou revûs par la même personne, sont immédiatement consécutifs, on s'est contenté quelquefois de mettre la lettre distinctive à la fin du dernier de ces articles. Ainsi l'article ACTION (*Belles-Lettres*) & l'article ACTION *en Poësie*, sont censés marqués tous deux de la lettre (G), quoiqu'elle ne soit qu'à la fin du second; de même la lettre (F) mise à la fin d'ADVERSATIF appartient aux articles précédens ADVERBE, ADVERBIAL, ADVERBIALEMENT.

* EXPLICATION DÉTAILLÉE

DU SYSTEME

DES CONNOISSANCES HUMAINES.

LES ETRES PHYSIQUES agissent sur les sens. Les impressions de ces Etres excitent les perceptions dans l'Entendement. L'Entendement ne s'occupe de ses perceptions que de trois façons, selon ses trois facultés principales, la Mémoire, la Raison, l'Imagination. Ou l'Entendement fait un dénombrement pur & simple de ses perceptions par la Mémoire; ou il les examine, les compare, & les digere par la Raison; où il se plaît à les imiter & à les contrefaire par l'Imagination. D'où résulte une distribution générale de la Connoissance humaine, qui paroît assez bien fondée, en *Histoire*, qui se rapporte à la *Mémoire*; en *Philosophie*, qui émane de la *Raison*; & en *Poësie*, qui naît de l'*Imagination*.

MEMOIRE, d'où HISTOIRE.

L'HISTOIRE est des faits; & les faits sont ou de Dieu, ou de l'homme, ou de la nature. Les faits qui sont de Dieu, appartiennent à l'*Histoire Sacrée*.

Les faits qui sont de l'homme, appartiennent à l'*Histoire Civile*; & les faits qui sont de la nature, se rapportent à l'*Histoire Naturelle*.

HISTOIRE I. SACRÉE. II. CIVILE. III. NATURELLE.

I. L'HISTOIRE SACRÉE se distribue en *Histoire Sacrée* ou *Ecclésiastique*; l'*Histoire des Prophéties*, où le récit a précédé l'événement, est une branche de l'*Histoire Sacrée*.

II L'HISTOIRE CIVILE, cette branche de l'Histoire Universelle, *cujus fidei exempla majorum, vicissitudines rerum, fundamenta prudentiæ civilis, hominum denique nomen & fama commissa sunt*, se distribue suivant ses objets en *Histoire Civile proprement dite*, & en *Histoire Littéraire*.

Les Sciences sont l'ouvrage de la réflexion & de la lumière naturelle des hommes. Le Chancelier Bacon a donc raison de dire dans son admirable ouvrage de *dignitate & augmento Scientiarum*, que l'Histoire du Monde, sans l'Histoire des Savans, c'est la statue de Poliphème à qui on a arraché l'œil.

L'*Histoire Civile* proprement dite, peut se subdiviser en *Mémoires*, en *Antiquités*, & en *Histoire complète*. S'il est vrai que l'Histoire soit la peinture des tems passés, les *Antiquités* en sont des desseins presque toujours endommagés, & l'*Histoire complète* un tableau dont les *Mémoires* sont les études.

III. La distribution de L'HISTOIRE NATURELLE est donnée par la différence des faits de la Nature, & la différence des faits de la Nature, par la différence des états de la Nature. Ou la Nature est uniforme & suit un cours réglé, tel qu'on le remarque généralement dans les corps célestes, les animaux, les végétaux, &c. ou elle semble forcée & dérangée de son cours ordinaire, comme dans les monstres; ou elle est contrainte & pliée à différens usages, comme dans les Arts. La Nature fait tout, ou dans son cours ordinaire & réglé, ou dans ses écarts, ou dans son emploi. *Uniformité de la Nature*, première Partie d'Histoire Naturelle. *Erreurs ou Ecart de la Nature*, seconde Partie d'Histoire Naturelle. *Usages de la Nature*, troisième Partie d'Histoire Naturelle.

Il est inutile de s'étendre sur les avantages de l'*Histoire de la Nature uniforme*. Mais si l'on nous demande à quoi peut servir l'*Histoire de la Nature monstrueuse*, nous répondrons, à passer des prodiges de ses écarts aux merveilles de l'Art; à l'égarer encore

ou à la remettre dans son chemin; & sur-tout à corriger la témérité des Propositions générales, *ut axiomatum corrigatur iniquitas*.

Quant à l'*Histoire de la Nature pliée à différens usages*, on en pourroit faire une branche de l'Histoire Civile; car l'Art en général est l'industrie de l'homme appliquée par ses besoins ou par son luxe, aux productions de la Nature. Quoi qu'il en soit, cette application ne se fait qu'en deux manières, ou en rapprochant, ou en éloignant les corps naturels. L'homme peut quelque chose ou ne peut rien, selon que le rapprochement ou l'éloignement des corps naturels est ou n'est pas possible.

L'*Histoire de la Nature uniforme* se distribue suivant ses principaux objets, en *Histoire Céleste*, ou des Astres, de leurs mouvemens, apparences sensibles, &c. sans en expliquer la cause par des systèmes, des hypothèses, &c. il ne s'agit ici que des phénomènes purs. En *Histoires des Météores*, comme vents, pluies, tempêtes, tonnerres, aurores boréales, &c. En *Histoire de la Terre & de la Mer*, ou des montagnes, des fleuves, des rivières, des courans, du flux & reflux, des sables, des terres, des forêts, des îles, des figures, des continens, &c. En *Histoire des Minéraux*, en *Histoire des Végétaux*, & en *Histoire des Animaux*. D'où résulte une *Histoire des Elémens*, de la Nature apparente, des effets sensibles, des mouvemens, &c. du Feu, de l'Air, de la Terre, & de l'Eau.

L'*Histoire de la Nature monstrueuse* doit suivre la même division. La Nature peut opérer des prodiges dans les Cieux, dans les régions de l'Air, sur la surface de la Terre, dans ses entrailles, au fond des Mers, &c. en tout & par-tout.

L'*Histoire de la Nature employée* est aussi étendue que les différens usages que les hommes font de ses productions dans les Arts, les Métiers, & les Manufactures. Il n'y a aucun effet de l'industrie de l'homme, qu'on ne puisse rappeler à quelque production de la Nature. On rappellera au travail & à l'emploi de l'Or & de l'Argent, les Arts du Monnoyeur, du Batteur-d'Or, du Fileur-d'Or, du Tireur d'Or, du Planeur, &c. au travail & à l'emploi des Pierres;

précieuses, les Arts du *Lapidaire*, du *Diamantaire*, du *Jouaillier*, du *Graveur en Pierres fines*, &c. au travail & à l'emploi du Fer, les *Grosses-Forges*, la *Serrurerie*, la *Taillanderie*, l'*Armurerie*, l'*Arquebuserie*, la *Coutellerie*, &c. au travail & l'emploi du Verrè, la *Verrerie*, les *Glaces*, l'Art du *Miroitier*, du *Vitrier*, &c. au travail & à l'emploi des Peaux, les Arts de *Chamoiseur*, *Tanneur*, *Peaucier*, &c. au travail & à l'emploi de la Laine & de la Soie, son *tirage*, son *moulinage*, les Arts de *Drapiers Passementiers*, *Galonniers*, *Boutonniers*, *Ouvriers en velours*, *Satins*, *Damas*, *étouffés brochés*, *Lustrines*, &c. au travail & à l'emploi de la Terre, la *Poterie de terre*, la

Fayence, la *Porcelaine*, &c. au travail & à l'emploi de la Pierre, la partie mécanique de l'*Architecte*, du *Sculpteur*, du *Stuccateur*, &c. au travail & à l'emploi des Bois, la *Menuiserie*, la *Charpenterie*, la *Marquetterie*, la *Tabletterie*, &c. & ainsi de toutes les autres matieres, & de tous les autres Arts, qui sont au nombre de plus de deux cens cinquante. On a vû dans le Discours préliminaire comment nous nous sommes proposé de traiter de chacun.

Voilà tout l'*Historique* de la connoissance humaine; ce qu'il en faut rapporter à la *Mémoire*, & ce qui doit être la matiere premiere du Philosophe.

RAISON, d'où PHILOSOPHIE.

LA PHILOSOPHIE, ou la portion de la connoissance humaine qu'il faut rapporter à la Raison, est très-étendue. Il n'est presqu'aucun objet apperçu par les sens, dont la réflexion n'ait fait une Science. Mais dans la multitude de ces objets, il y en a quelques-uns qui se font remarquer par leur importance, *quibus abscinditur infinitum*, & auxquels on peut rapporter toutes les Sciences. Ces chefs sont *Dieu*, à la connoissance duquel l'homme s'est élevé par la réflexion sur l'*Histoire Naturelle* & sur l'*Histoire Sacrée*: l'*Homme* qui est sûr de son existence par conscience ou sens interne; la *Nature* dont l'homme a appris l'*Histoire* par l'usage des sens extérieurs. *Dieu*, l'*Homme*, & la *Nature*, nous fourniront donc une distribution générale de la *Philosophie* ou de la *Science* (car ces mots sont synonymes); & la *Philosophie* ou *Science*, fera *Science de Dieu*, *Science de l'Homme*, & *Science de la Nature*.

PHILOSOPHIE } I. SCIENCE DE DIEU. II. SCIENCE DE L'HOMME. III. SCIENCE
ou SCIENCE. } DE LA NATURE.

Le progrès naturel de l'esprit humain est de s'élever des individus aux especes, des especes aux genres, des genres prochains aux genres éloignés, & de former à chaque pas une Science; ou du moins d'ajouter une branche nouvelle à quelque Science déjà formée: ainsi la notion d'une Intelligence incréée, infinie, &c. que nous rencontrons dans la Nature, & que l'*Histoire sacrée* nous annonce; & celle d'une Intelligence créée, finie & unie à un corps que nous appercevons dans l'homme, & que nous supposons dans la brute, nous ont conduits à la notion d'une Intelligence créée, finie, qui n'auroit point de corps; & de-là, à la notion générale de l'Esprit. De plus les propriétés générales des Etres, tant spirituels que corporels, étant l'*existence*, la *possibilité*, la *durée*, la *substance*, l'*attribut*, &c. on a examiné ces propriétés, & on en a formé l'*Ontologie*, ou *Science de l'Etre en général*. Nous avons donc eu dans un ordre renversé, d'abord l'*Ontologie*; ensuite la *Science de l'Esprit*, ou la *Pneumatologie*, ou ce qu'on appelle communément *Métaphysique particulière*: & cette Science s'est distribuée en *Science de Dieu*, ou *Théologie naturelle*, qu'il a plu à Dieu de rectifier & de sanctifier par la *Révélation*, d'où *Religion* & *Théologie proprement dite*; d'où par abus, *Superstition*. En *doctrine des Esprits bien & malfaisans*, ou des *Anges* & des *Démons*; d'où *Divination*, & la chimere de la *Magie noire*. En *Science de l'Ame* qu'on a sous-divisée en *Science de l'Ame raisonnable* qui conçoit, & en *Science de l'Ame sensitive*, qui se borne aux sensations.

II. SCIENCE DE L'HOMME. La distribution de la Science de l'Homme nous est donnée par celle de ses facultés. Les facultés principales de l'Homme, sont l'*Entendement*, & la *Volonté*; l'*Entendement*, qu'il faut diriger à la *Vérité*; la *Volonté*, qu'il faut plier à la *Vertu*. L'un est le but de la *Logique*; l'autre est celui de la *Morale*.

LA LOGIQUE peut se distribuer en *Art de penser*, en *Art de retenir ses pensées*, & en *Art de les communiquer*.

L'*Art de penser* a autant de branches, que l'*Entendement* a d'opérations principales. Mais on distingue dans l'*Entendement* quatre opérations principales, l'*Appréhension*, le *Jugement*, le *Raisonnement*, & la *Méthode*. On peut rapporter à l'*Appréhension*, la *Doctrinne des Idées* ou *Perceptions*; au *Jugement*, celle des *Propositions*; au *Raisonnement* & à la *Méthode*, celle de l'*Induction* & de la *Démonstration*. Mais dans la *Démonstration*, ou l'on remonte de la chose à démontrer aux premiers principes; ou l'on descend des premiers principes à la chose à démontrer: d'où naissent l'*Analyse* & la *Synthèse*.

L'*Art de Retenir* a deux branches, la *Science de la Mémoire même*, & la *Science des Supplémens de la Mémoire*. La Mémoire que nous avons considérée d'abord comme une faculté purement passive, & que nous considérons ici comme une puissance active que la raison peut perfectionner, est ou *Naturelle*, ou *Artificielle*. La *Mémoire naturelle* est une affection des organes; l'*artificielle* consiste dans la *Prénotion* & dans l'*Emblème*; la *Prénotion* sans laquelle rien en particulier n'est présent à l'esprit; l'*Emblème* par lequel l'*Imagination* est appelée au secours de la Mémoire.

Les *Représentations artificielles*, sont le *Supplément de la Mémoire*. L'*Ecriture* est une de ces représentations: mais on se sert en écrivant, ou des *Caractères courans*, ou de *Caractères particuliers*. On appelle la collection des premiers, l'*Alphabet*; les autres se nomment *Chiffres*: d'où naissent les Arts de lire, d'écrire, de déchiffrer, & la Science de l'*Orthographe*.

L'*Art de Transmettre* se distribue en *Science de l'Instrument du Discours*, & en *Science des qualités du Discours*. La Science de l'Instrument du Discours s'appelle *Grammaire*. La Science des qualités du Discours, *Réthorique*.

La *Grammaire* se distribue en *Science des Signes*; de la *Prononciation*, de la *Construction*, & de la *Syntaxe*. Les *Signes* sont les sons articulés; la *Prononciation* ou *Prosodie*, l'Art de les articuler; la *Syntaxe*, l'Art de les appliquer aux différentes vues de l'esprit

prit, & la *Construction*, la connoissance de l'ordre qu'ils doivent avoir dans le Discours, fondé sur l'usage & sur la réflexion. Mais il y a d'autres Signes de la pensée que les sons articulés; savoir le *Geste*, & les *Caractères*. Les *Caractères* sont ou *idéaux*, ou *hiéroglyphiques*, ou *héraldiques*. *Idéaux*, tels que ceux des Indiens qui marquent chacun une idée, & qu'il faut par conséquent multiplier autant qu'il y a d'êtres réels. *Hiéroglyphiques*, qui sont l'écriture du Monde dans son enfance. *Héraldiques*, qui forment ce que nous appellons la *Science du Blason*.

C'est aussi à l'*Art de transmettre*, qu'il faut rapporter la *Critique*, la *Pédagogique*, & la *Philologie*. La *Critique*, qui restitue dans les Auteurs les endroits corrompus, donne des éditions, &c. La *Pédagogique*, qui traite du choix des Etudes, & de la manière d'enseigner. La *Philologie*, qui s'occupe de la connoissance de la Littérature universelle.

C'est à l'*Art d'embellir le Discours*, qu'il faut rapporter la *Versification*, ou le *Mécanisme de la Poésie*. Nous omettons la distribution de la Rhétorique dans ses différentes parties, parce qu'il n'en découle ni Science, ni Art, si ce n'est peut-être la *Pantomime*, du *Geste*; & du *Geste* & de la *Voix*, la *Déclamation*.

LA *MORALE*, dont nous avons fait la seconde partie de la *Science de l'Homme*, est ou *générale* ou *particulière*. Celle-ci se distribue en *Jurisprudence Naturelle*, *Économique* & *Politique*. La *Jurisprudence Naturelle* est la Science des devoirs de l'Homme seul; l'*Économique*, la Science des devoirs de l'Homme en famille; la *Politique*, celle des devoirs de l'Homme en société. Mais la *Morale* seroit incomplète, si ces Traités n'étoient précédés de celui de la *réalité du bien & du mal moral*; de la *nécessité de remplir ses devoirs*, d'être *bon, juste, vertueux*, &c. c'est l'objet de la *Morale générale*.

Si l'on considère que les sociétés ne sont pas moins obligées d'être vertueuses que les particuliers, on verra naître les devoirs des sociétés, qu'on pourroit appeler *Jurisprudence naturelle d'une société*; *Économique d'une société*; *Commerce intérieur, extérieur, de terre & de mer*; & *Politique d'une société*.

III. SCIENCE DE LA NATURE. Nous distribuons la Science de la Nature en *Physique* & *Mathématique*. Nous tenons encore cette distribution de la réflexion & de notre penchant à généraliser. Nous avons pris par les sens la connoissance des Individus réels: *Soleil, Lune, Sirius, &c.* Astres; *Air, Feu, Terre, Eau, &c.* Elémens: *Pluies, Neiges, Grêles, Tonnerres, &c.* Météores; & ainsi du reste de l'Histoire naturelle. Nous avons pris en même tems la connoissance des abstraits, *couleur, son, saveur, odeur, densité, rareté, chaleur, froid, mollesse, dureté, fluidité, solidité, roideur, élasticité, pesanteur, légèreté, &c.* *figure, distance, mouvement, repos, durée, étendue, quantité, impénétrabilité.*

Nous avons vû par la réflexion que de ces abstraits, les uns convenoient à tous les individus corporels, comme *étendue, mouvement, impénétrabilité, &c.* Nous en avons fait l'objet de la *Physique générale*, ou *métaphysique des corps*; & ces mêmes propriétés considérées dans chaque individu en particulier, avec les variétés qui les distinguent, comme la *dureté, le ressort, la fluidité, &c.* font l'objet de la *Physique particulière*.

Une autre propriété plus générale des corps, & que supposent toutes les autres, savoir la *quantité*, a formé l'objet des *Mathématiques*. On appelle *quantité* ou *grandeur* tout ce qui peut être augmenté & diminué.

La *quantité*, objet des *Mathématiques*, pouvoit être considérée, ou seule & indépendamment des indivi-

us réels, & des individus abstraits dont on en tenoit la connoissance; ou dans ces individus réels & abstraits; ou dans leurs effets recherchés d'après des causes réelles ou supposées; & cette seconde vûe de la réflexion a distribué les *Mathématiques* en *Mathématiques pures*, *Mathématiques mixtes*, *Physico-mathématiques*.

La *quantité abstraite*, objet des *Mathématiques pures*, est ou *nombrable*, ou *étendue*. La *quantité abstraite nombrable* est devenue l'objet de l'*Arithmétique*; & la *quantité abstraite étendue*, celui de la *Géométrie*.

L'*Arithmétique* se distribue en *Arithmétique numérique* ou par *Chiffres*, & en *Algebre* ou *Arithmétique universelle par lettres*, qui n'est autre chose que le calcul des grandeurs en général, & dont les opérations ne sont proprement que des opérations arithmétiques indiquées d'une manière abrégée: car, à parler exactement, il n'y a calcul que de nombres.

L'*Algebre* est *élémentaire* ou *infinitésimale*, selon la nature des quantités auxquelles on l'applique. L'*infinitésimale* est ou *différentielle* ou *intégrale*: *différentielle*, quand il s'agit de descendre de l'expression d'une quantité finie, ou considérée comme telle, à l'expression de son accroissement, ou de sa diminution instantanée; *intégrale*, quand il s'agit de remonter de cette expression à la quantité finie même.

La *Géométrie*, ou a pour objet primitif les propriétés du cercle & de la ligne droite, ou embrasse dans ses spéculations toutes sortes de courbes: ce qui la distribue en *élémentaire* & en *transcendante*.

Les *Mathématiques mixtes* ont autant de divisions & de sous-divisions, qu'il y a d'êtres réels dans lesquels la *quantité* peut être considérée. La *quantité* considérée dans les corps en tant que mobiles, ou tendans à se mouvoir, est l'objet de la *Mécanique*. La *Mécanique* a deux branches, la *Statique* & la *Dynamique*. La *Statique* a pour objet la *quantité* considérée dans les corps en équilibre, & tendans seulement à se mouvoir. La *Dynamique* a pour objet la *quantité* considérée dans les corps actuellement mus. La *Statique* & la *Dynamique* ont chacune deux parties. La *Statique* se distribue en *Statique proprement dite*, qui a pour objet la *quantité* considérée dans les corps solides en équilibre, & tendans seulement à se mouvoir; & en *Hydrostatique*, qui a pour objet la *quantité* considérée dans les corps fluides en équilibre, & tendans seulement à se mouvoir. La *Dynamique* se distribue en *Dynamique proprement dite*, qui a pour objet la *quantité* considérée dans les corps solides actuellement mus; & en *Hydrodynamique*, qui a pour objet la *quantité* considérée dans les corps fluides actuellement mus. Mais si l'on considère la *quantité* dans les *eaux* actuellement mues, l'*Hydrodynamique* prend alors le nom d'*Hydraulique*. On pourroit rapporter la *Navigation* à l'*Hydrodynamique*, & la *Ballistique* ou le jet des Bombes, à la *Mécanique*.

La *quantité* considérée dans les mouvemens des Corps célestes, donne l'*Astronomie géométrique*; d'où la *Cosmographie* ou *Description de l'Univers*, qui se divise en *Uranographie* ou *Description du Ciel*; en *Hydrographie* ou *Description des Eaux*; & en *Géographie*; d'où encore la *Chronologie*, & la *Gnomonique* ou l'*Art de construire des Cadrans*.

La *quantité* considérée dans la lumière, donne l'*Optique*. Et la *quantité* considérée dans le mouvement de la lumière, les différentes branches d'*Optique*. Lumière mûe en ligne directe, *Optique proprement dite*; lumière réfléchie dans un seul & même milieu, *Catoptrique*; lumière rompue en passant d'un milieu dans un autre, *Dioptrique*. C'est à l'*Optique* qu'il faut rapporter la *Perspective*.

La quantité considérée dans le son, dans sa véhémence, son mouvement, ses degrés, ses réflexions, sa vitesse, &c. donne l'*Acoustique*.

La quantité considérée dans l'air, sa pesanteur, son mouvement, sa condensation, raréfaction, &c. donne la *Pneumatique*.

La quantité considérée dans la possibilité des évènements, donne l'*Art de conjecturer*, d'où naît l'*Analyse des Jeux de hazard*.

L'objet des Sciences Mathématiques étant purement intellectuel, il ne faut pas s'étonner de l'exactitude de ses divisions.

La *Physique particulière* doit suivre la même distribution que l'Histoire Naturelle. De l'Histoire, prise par les sens, des *Astres*, de leurs mouvemens, apparences sensibles, &c. la réflexion a passé à la recherche de leur origine, des causes de leurs phénomènes, &c. & a produit la Science qu'on appelle *Astronomie physique*, à laquelle il faut rapporter la *Science de leurs influences*, qu'on nomme *Astrologie*; d'où l'*Astrologie physique*, & la chimère de l'*Astrologie judiciaire*. De l'Histoire prise par les sens, des vents, des pluies, grêles, tonnerres, &c. la réflexion a passé à la recherche de leurs origines, causes, effets, &c. & a produit la Science qu'on appelle *Météorologie*.

De l'Histoire, prise par les sens, de la *Mer*, de la *Terre*, des *Fleuves*, des *Rivieres*, des *Montagnes*, des flux & reflux, &c. la réflexion a passé à la recherche de leurs causes, origines, &c. & a donné lieu à la *Cosmologie* ou *Science de l'Univers*, qui se distribue en *Uranologie* ou *Science du Ciel*, en *Aerologie* ou *Science de l'Air*, en *Géologie* ou *Science des Continens*, & en *Hydrologie* ou *Science des Eaux*. De l'Histoire des *Mines*, prise par les sens, la réflexion a passé à la recherche de leur formation, travail, &c. & a donné lieu à la Science qu'on nomme *Minéralogie*. De l'Histoire des *Plantes*, prise par les sens, la réflexion a passé à la recherche de leur œconomique, propagation, culture, végétation, &c. & a engendré la *Botanique*, dont l'*Agriculture* & le *Jardinage* sont deux branches.

De l'Histoire des *Animaux*, prise par les sens, la réflexion a passé à la recherche de leur conservation, propagation, usage, organisation, &c. & a produit

la Science qu'on nomme *Zoologie*; d'où sont émanés la *Medecine*, la *Vétérinaire*, & le *Manège*; la *Chasse*, la *Pêche*, & la *Fauconnerie*; l'*Anatomie simple & comparée*. La *Medecine* (suivant la division de Boerhaave) ou s'occupe de l'œconomie du corps humain & raisonne son anatomie, d'où naît la *Physiologie*: ou s'occupe de la manière de le garantir des maladies, & s'appelle *Hygiène*: ou considère le corps malade, & traite des causes, des différences, & des symptômes des maladies, & s'appelle *Pathologie*: ou a pour objet les signes de la vie, de la santé, & des maladies, leur diagnostic & pronostic, & prend le nom de *Séméiotique*: ou enseigne l'Art de guérir, & se sous-divise en *Diète*, *Pharmacie* & *Chirurgie*, les trois branches de la *Thérapeutique*.

L'*Hygiène* peut se considérer relativement à la santé du corps, à sa beauté, & à ses forces; & se sous-diviser en *Hygiène proprement dite*, en *Cosmétique*, & en *Athlétique*. La *Cosmétique* donnera l'*Orthopédie*, ou l'Art de procurer aux membres une belle conformation; & l'*Athlétique* donnera la *Gymnastique* ou l'Art de les exercer.

De la connoissance expérimentale ou de l'Histoire prise par les sens, des qualités extérieures, sensibles, apparentes, &c. des corps naturels, la réflexion nous a conduit à la recherche artificielle de leurs propriétés intérieures & occultes; & cet Art s'est appelé *Chimie*. La *Chimie* est imitatrice & rivale de la Nature: son objet est presque aussi étendu que celui de la Nature même: ou elle décompose les Êtres; ou elle les revivifie; ou elle les transforme, &c. La *Chimie* a donné naissance à l'*Alchimie* & à la *Magie naturelle*. La *Métallurgie* ou l'Art de traiter les Métaux en grand, est une branche importante de la *Chimie*. On peut encore rapporter à cet Art la *Teinture*.

La Nature a ses écarts, & la raison ses abus. Nous avons rapporté les monstres aux écarts de la Nature; & c'est à l'abus de la Raison qu'il faut rapporter toutes les Sciences & tous les Arts, qui ne montrent que l'avidité, la méchanceté, la superstition de l'Homme, & qui le deshonnent.

Voilà tout le philosophique de la connoissance humaine, & ce qu'il en faut rapporter à la Raison.

IMAGINATION, d'où POÉSIE.

L'HISTOIRE a pour objet les individus réellement existans, ou qui ont existé; & la Poésie, les individus imaginés à l'imitation des Êtres historiques. Il ne seroit donc pas étonnant que la Poésie suivît une des distributions de l'Histoire. Mais les différens genres de Poésie, & la différence de ses sujets, nous en offrent deux distributions très-naturelles. Ou le sujet d'un Poème est sacré, ou il est profane: ou le Poète raconte des choses passées, ou il les rend présentes, en les mettant en action; ou il donne du corps à des Êtres abstraits & intellectuels. La première de ces Poésies sera *Narrative*: la seconde, *Dramatique*: la troisième, *Parabolique*. Le Poème Epique, le Madrigal, l'Epigramme, &c. sont ordinairement de Poésie narrative. La Tragédie, la Comédie, l'Opéra, l'Eglogue, &c. de Poésie dramatique; & les Allégories, &c. de Poésie paraboliques.

POÉSIE. I. NARRATIVE. II. DRAMATIQUE. III. PARABOLIQUE.

NOUS N'ENTENDONS I CI par Poésie que ce qui est Fiction. Comme il peut y avoir Versification sans Poésie & Poésie sans Versification, nous avons crû devoir regarder la Versification comme une qualité du style, & la renvoyer à l'Art Oratoire. En revanche, nous rapporterons l'Architecture, la Musique, la Peinture, la Sculpture, la Gravure, &c. à la Poésie; car il n'est pas moins vrai de dire du Peintre qu'il est un Poète, que du Poète qu'il est un Peintre; & du Sculpteur ou Graveur, qu'il est un Peintre en relief ou en creux, que du Musicien qu'il est un Peintre par les

sons. Le Poète, le Musicien, le Peintre, le Sculpteur; le Graveur, &c. imitent ou contre-font la Nature; mais l'un emploie le discours; l'autre, les couleurs; le troisième, le marbre, l'airain, &c. & le dernier, l'instrument ou la voix. La Musique est Théorique ou Pratique; Instrumentale ou Vocale. A l'égard de l'Architecte, il n'imité la Nature qu'imparfaitement par la symétrie de ses Ouvrages. Voyez le Discours Préliminaire.

La Poésie a ses monstres comme la Nature; il faut mettre de ce nombre toutes les productions de l'ima-

gination déréglée, & il peut y avoir de ces productions en tous genres.

Voilà toute la *Partie Poétique* de la Connoissance humaine; ce qu'on en peut rapporter à l'*Imagination*, & la fin de notre Distribution Généalogique

(ou si l'on veut Mappemonde) des Sciences & des Arts, que nous craindrions peut-être d'avoir trop détaillée, s'il n'étoit de la dernière importance de bien connoître nous-mêmes, & d'exposer clairement aux autres, l'objet d'une ENCYCLOPÉDIE.

* OBSERVATIONS SUR LA DIVISION DES SCIENCES DU CHANCELIER BACON.

I. **N**OUS avons avoué en plusieurs endroits du *Prospectus*, que nous avons l'*obligation principale* de notre Arbre encyclopédique au Chancelier Bacon. L'éloge qu'on a lu de ce grand homme dans le *Prospectus* paroît même avoir contribué à faire connoître à plusieurs personnes les Ouvrages du Philosophe Anglois. Ainsi, après un aveu aussi formel, il ne doit être permis ni de nous accuser de plagiat, ni de chercher à nous en faire soupçonner.

II. Cet aveu n'empêche pas néanmoins qu'il n'y ait un très-grand nombre de choses; sur-tout dans la Branche philosophique, que nous ne devons nullement à Bacon: il est facile au Lecteur d'en juger. Mais, pour appercevoir le rapport & la différence des deux Arbres, il ne faut pas seulement examiner si on y a parlé des mêmes choses, il faut voir si la disposition est la même. Tous les Arbres encyclopédiques se ressemblent nécessairement par la matière; l'ordre seul & l'arrangement des branches peuvent les distinguer. On trouve à-peu-près les mêmes noms des Sciences dans l'Arbre de Chambers & dans le nôtre. Rien n'est cependant plus différent.

III. Il ne s'agit point ici des raisons que nous avons eues de suivre un autre ordre que Bacon. Nous en avons exposé quelques-unes; il seroit trop long de détailler les autres, sur-tout dans une matière d'où l'arbitraire ne sauroit être tout-à-fait exclu. Quoi qu'il en soit, c'est aux Philosophes, c'est-à-dire, à un très-petit nombre de gens, à nous juger sur ce point.

IV. Quelques divisions comme celle des Mathématiques en pures & en mixtes, qui nous sont communes avec Bacon, se trouvent par-tout, & sont par conséquent à tout le monde. Notre division de la Médecine est de Boerhaave; on en a averti dans le *Prospectus*.

V. Enfin, comme nous avons fait quelques changemens à l'Arbre du *Prospectus*, ceux qui voudront comparer cet Arbre du *Prospectus* avec celui de Bacon, doivent avoir égard à ces changemens.

VI. Voilà les principes d'où il faut partir, pour faire le parallèle des deux Arbres avec un peu d'équité & de Philosophie.

SYSTEME GENERAL DE LA CONNOISSANCE HUMAINE

SUIVANT LE CHANCELIER BACON.

Division générale de la Science humaine en *Histoire*, *Poësie* & *Philosophie*, selon les trois facultés de l'Entendement, *Mémoire*, *Imagination*, *Raison*.

Bacon observe que cette division peut aussi s'appliquer à la Théologie. On avoit suivi dans un endroit du *Prospectus* cette dernière idée: mais on l'a abandonnée depuis, parce qu'elle a paru plus ingénieuse que solide.

I.

Division de l'*Histoire*, en *naturelle* & *civile*.

Histoire naturelle se divise en *Histoire des productions de la Nature*, *Histoire des écarts de la Nature*, *Histoire des emplois de la Nature* ou des *Arts*.

Seconde division de l'*Histoire naturelle* tirée de sa fin & de son usage, en *Histoire proprement dite* & *Histoire raisonnée*.

Division des productions de la Nature, en *Histoire des choses célestes*, des *météores*, de l'*air*, de la *terre*, &

de la *mer*, des *éléments*, des *especes particulieres d'individus*.

Division de l'*Histoire civile* en *ecclésiastique*, en *littéraire* & en *civile* proprement dite.

Première division de l'*Histoire civile* proprement dite, en *Mémoires*, *Antiquités*, *Histoire complete*.

Division de l'*Histoire complete* en *Chroniques*, *Vies*, & *Relations*.

Division de l'*Histoire des tems* en *générale* & en *particuliere*.

Autre division de l'*Histoire des tems* en *Annales* & *Journaux*.

Seconde division de l'*Histoire civile* en *pure* & en *mixte*.

Division de l'*Histoire ecclésiastique* en *Histoire ecclésiastique particuliere*, *Histoire des Prophéties*, qui contient la *Prophétie* & l'*accomplissement*, & *Histoire* de ce que Bacon appelle *Nemesis*, ou la *Providence*, c'est-à-dire de l'accord qui se remarque

quelquefois entre la volonté révélée de Dieu, & la volonté secrète.

Division de la partie de l'Histoire qui roule sur les *dits notables* des hommes, en *Lettres* & *Apophthegmes*.

II.

Division de la Poësie en *narrative*, *dramatique*, & *parabolique*.

III.

Division générale de la Science en *Théologie sacrée* & *Philosophie*.

Division de la Philosophie en *Science de Dieu*, *Science de la Nature*, *Science de l'Homme*.

Philosophie première, ou *Science des Axiomes*, qui s'étend à toutes les branches de la Philosophie. Autre branche de cette Philosophie première, qui traite des qualités *transcendantes* des êtres, *peu*, *beaucoup*, *semblable*, *différent*, *être*, *non être*, &c.

Science des Anges & des esprits, suite de la Science de Dieu, ou *Théologie naturelle*.

Division de la Science de la nature, ou Philosophie naturelle, en *spéculative* & *pratique*.

Division de la Science spéculative de la Nature en *Physique particulière* & *Métaphysique*; la première ayant pour objet la cause efficiente & la matière; & la Métaphysique, la cause finale & la forme.

Division de la Physique en *Science des principes des choses*, *Science de la formation des choses*, ou *du monde*, & *Science de la variété des choses*.

Division de la Science de la variété des choses en *Science des concrets*, & *Science des abstraits*.

Division de la Science des concrets dans les mêmes branches que l'Histoire naturelle.

Division de la Science des abstraits en *Science des propriétés particulières des différens corps*, comme *densité*, *légereté*, *pesanteur*, *élasticité*, *mollesse*, &c. & *Sciences des mouvemens* dont le Chancelier Bacon fait une énumération assez longue, conformément aux idées des scholastiques.

Branches de la Philosophie spéculative qui consistent dans les *Problèmes naturels*, & les *sentimens des anciens Philosophes*.

Division de la Métaphysique en *Science des formes* & *Science des causes finales*.

Division de la Science pratique de la Nature en *Mécanique* & *Magie naturelle*.

Branches de la Science pratique de la Nature, qui consistent dans le *dénombrement des richesses humaines*, *naturelles* ou *artificielles*, dont les hommes jouissent & dont ils ont joui, & le *catalogue des Polychrestes*.

Branche considérable de la Philosophie naturelle, tant spéculaire que pratique, appelée *Mathématiques*. Division des Mathématiques en *pures*, en *mixtes*. Division des Mathématiques pures en *Géométrie* & *Arithmétique*. Division des Mathématiques mixtes en *Perspectiv*, *Musique*, *Astronomie*, *Cosmographie*, *Architecture*, *Science des machines*, & quelques autres.

Division de la Science de l'homme, en *Science de l'homme proprement dite*, & *Science civile*.

Division de la Science de l'homme en *Science du*

corps humain, & *Science de l'ame humaine*.

Division de la Science du corps humain en *Medecine*, *Cosmétique*, *Athlétique*, & *Science des plaisirs des sens*. Division de la Medecine en trois parties, *Art de conserver la santé*, *Art de guérir les maladies*, *Art de prolonger la vie*. *Peinture*, *Musique*, &c. Branche de la Science des plaisirs.

Division de la Science de l'ame en Science du *souffle divin*, d'où est sortie l'ame *raisonnable*, & Science de l'ame *irrationnelle*, qui nous est commune avec les brutes, & qui est produite du limon de la terre.

Autre division de la Science de l'ame, en *Science de la substance de l'ame*, *Science de ses facultés*, & *Science de l'usage & de l'objet de ces facultés*: de cette dernière résultent la *Divination naturelle* & *artificielle*, &c.

Division des facultés de l'ame sensible, en *mouvement* & *sentiment*.

Division de la Science de l'usage, & de l'objet des facultés de l'ame, en *Logique* & *Morale*.

Division de la Logique en *Art d'inventer*, *de juger*, *de retenir*, & *de communiquer*.

Division de l'art d'inventer en *invention des Sciences* ou *des Arts*, & *invention des Argumens*.

Division de l'art de juger, en *jugement par induction*, & *jugement par syllogisme*.

Division de l'art du syllogisme en *Analyse*, & principes pour démêler facilement le vrai du faux. *Science de l'Analogie*, branche de l'art de juger.

Division de l'Art de retenir, en *Science de ce qui peut aider la mémoire*, & *Science de la mémoire même*.

Division de la Science de la mémoire, en *prémonition* & *emblème*.

Division de la Science de communiquer, en *Science de l'instrument du discours*, *Science de la méthode du discours*, & *Science des ornemens du discours*, ou *Rhétorique*.

Division de la Science de l'instrument du discours, en *Science générale des signes*, & en *Grammaire*, qui se divise en *Science du langage*, & *Science de l'écriture*.

Division de la Science de signes, en *hiéroglyphes* & *gestes*, & en *caractères réels*.

Seconde division de la Grammaire, en *littéraire* & *philosophique*.

Art de la Versification & *Prosodie*, branches de la Science du langage.

Art de déchiffrer, branche de l'Art d'écrire.

Critique & *Pédagogie*, branches de l'Art de communiquer.

Division de la Morale en *Science de l'objet que l'ame doit se proposer*, c'est-à-dire, du bien moral, & *Science de la culture de l'ame*. L'auteur fait à ce sujet beaucoup de divisions qu'il est inutile de rapporter.

Division de la Science civile, en *Science de la conversation*, *Science des affaires*, & *Science de l'Etat*. Nous en omettons les divisions.

L'Auteur finit par quelques réflexions sur l'usage de la *Théologie sacrée*, qu'il ne divise en aucunes branches.

Voilà dans son ordre naturel, & sans démembrement ni mutilation, l'Arbre du Chancelier Bacon. On voit que l'article de la *Logique* est celui où nous l'avons le plus suivi, encore avons-nous crû devoir y faire plusieurs changemens. Au reste, nous le répétons, c'est aux Philosophes à nous juger sur les changemens que nous avons faits: nos autres Lecteurs prendront sans doute peu de part à cette question, qu'il étoit pourtant nécessaire d'éclaircir; & ils ne se souviendront que de l'aveu formel que nous avons fait dans le *Prospectus*, d'avoir l'obligation principale de notre Arbre au Chancelier Bacon; aveu qui doit nous concilier tout juge impartial & désintéressé.

DES CONNOISSANCES HUMAINES

SYSTÈME FIGURÉ

INTÉRIEUR

IMAGINATION	RAISON	MEMOIRE
<p>1. L'Imagination est la faculté de se représenter des objets qui ne sont pas actuellement devant les yeux.</p> <p>2. Elle est le principe de toutes les inventions et de toutes les découvertes.</p> <p>3. Elle est le fondement de toutes les sciences et de toutes les arts.</p> <p>4. Elle est le principe de toutes les religions et de toutes les philosophies.</p> <p>5. Elle est le principe de toutes les mœurs et de toutes les coutumes.</p> <p>6. Elle est le principe de toutes les lois et de toutes les constitutions.</p> <p>7. Elle est le principe de toutes les révolutions et de toutes les réformes.</p> <p>8. Elle est le principe de toutes les guerres et de toutes les paix.</p> <p>9. Elle est le principe de toutes les révoltes et de toutes les révolutions.</p> <p>10. Elle est le principe de toutes les révolutions et de toutes les réformes.</p>	<p>1. La Raison est la faculté de juger et de raisonner.</p> <p>2. Elle est le principe de toutes les sciences et de toutes les arts.</p> <p>3. Elle est le principe de toutes les religions et de toutes les philosophies.</p> <p>4. Elle est le principe de toutes les mœurs et de toutes les coutumes.</p> <p>5. Elle est le principe de toutes les lois et de toutes les constitutions.</p> <p>6. Elle est le principe de toutes les révolutions et de toutes les réformes.</p> <p>7. Elle est le principe de toutes les guerres et de toutes les paix.</p> <p>8. Elle est le principe de toutes les révoltes et de toutes les révolutions.</p> <p>9. Elle est le principe de toutes les révolutions et de toutes les réformes.</p> <p>10. Elle est le principe de toutes les révolutions et de toutes les réformes.</p>	<p>1. La Mémoire est la faculté de se souvenir.</p> <p>2. Elle est le principe de toutes les sciences et de toutes les arts.</p> <p>3. Elle est le principe de toutes les religions et de toutes les philosophies.</p> <p>4. Elle est le principe de toutes les mœurs et de toutes les coutumes.</p> <p>5. Elle est le principe de toutes les lois et de toutes les constitutions.</p> <p>6. Elle est le principe de toutes les révolutions et de toutes les réformes.</p> <p>7. Elle est le principe de toutes les guerres et de toutes les paix.</p> <p>8. Elle est le principe de toutes les révoltes et de toutes les révolutions.</p> <p>9. Elle est le principe de toutes les révolutions et de toutes les réformes.</p> <p>10. Elle est le principe de toutes les révolutions et de toutes les réformes.</p>



* SYSTEME FIGURÉ DES CONNOISSANCES HUMAINES.

ENTENDEMENT.

MEMOIRE.

RAISON.

IMAGINATION.

HISTOIRE

SACRÉE. (HISTOIRE DES PROPHEITIES.
ECCLESIASTIQUE.
CIVILE, ANC. } HIST. CIVILE, *proprement dite*. MEMOIRES.
ET MO- } HISTOIRE LITTERAIRE. } ANTIQUITÉS.
DERNE. } HISTOIRE COMPLETE.

HISTOIRE CELESTE.
UNIFORMITÉ DE LA NATURE. } HISTOIRE { DES METEORES.
DE LA TERRE ET DE LA MER.
DES MINERAUX.
DES VEGETAUX.
DES ANIMAUX.
DES ELEMENS.

ECARTS DE LA NATURE. { PRODIGES CELESTES.
METEORES PRODIGIEUX.
PRODIGES SUR LA TERRE ET LA MER.
MINERAUX MONSTRUEUX.
VEGETAUX MONSTRUEUX.
ANIMAUX MONSTRUEUX.
PRODIGES DES ELEMENS.

NATURELLE.

TRAVAIL ET USAGES DE L'OR ET DE L'ARGENT. { MONNOYEUR.
BATTEUR D'OR.
FILEUR D'OR.
TIREUR D'OR.
ORFÈVRE.
PLANEUR.
METTEUR EN ŒUVRE, &c.

TRAVAIL ET USAGES DES PIERRES FINES ET PRÉCIEUSES. { LAPIDAIRE.
DIAMENTAIRE.
JOAILLER, &c.

TRAVAIL ET USAGES DU FER. { GROSSES FORGES.
SERRURERIE.
TAILLANDERIE.
ARMURERIE.
ARQUEUSERIE, &c.

TRAVAIL ET USAGES DU VERRE. { VERRERIES.
GLACES.
MIROITIER.
LUNETIER.
VITRIER, &c.

TRAVAIL ET USAGES DES PEUX. { TANEUR.
CHAMOISEUR.
PEAUSSIER.
GANTIER, &c.

TRAVAIL ET USAGES DE LA PIERRE, DU PLATRE, DE L'ARDOISE, &c. { ARCHITECTURE PRATIQUE.
SCULPTURE PRATIQUE.
MASSON.
COUVREUR, &c.

TRAVAIL ET USAGES DE LA SOIE. { TIRAGE.
MOULINAGE.
OUVRAGES, comme
VELOURS,
DROQUETS BROCHÉS, &c.

TRAVAIL ET USAGES DE LA LAINE. { DRAPERIE.
BONNETERIE, &c.

TRAVAIL ET USAGES, &c. {

PHILOSOPHIE.

MÉTAPHYSIQUE GÉNÉRALE, ou ONTOLOGIE, ou SCIENCE DE L'ÊTRE EN GÉNÉRAL, DE LA POSSIBILITÉ, DE L'EXISTENCE, DE LA DURÉE, &c.

SCIENCE DE DIEU. { THÉOLOGIE NATURELLE. } RELIGION, D'où par abus, SUPERSTITIONS.
THÉOLOGIE RÉVÉLÉE.
SCIENCE DES ESPRITS BIEN ET MAL FAISANS. } DIVINATION. MAGIE NOIRE.

PNEUMATOLOGIE ou SCIENCE DE L'ÂME { RAISONNABLE.
SENSITIVE.

ART DE PENSER. { APPREHENSION. } SCIENCE DES IDÉES.
JUGEMENT. } SCIENCE DES PROPOSITIONS.
RAISONNEMENT. } INDUCTION.
MÉTHODE. } DÉMONSTRATION. } ANALYSE. SYNTHÈSE.

ART DE RETENIR. { MÉMOIRE. } NATURELLE. } PRÉNOTION. EMBLESME.
ARTIFICIELLE.
SUPPLÉMENT DE LA MÉMOIRE. } ECRITURE. ALPHABETH. CHIFFRES. } ARTS D'ÉCRIRE, D'IMPRIMER, DE LIRE, DE DÉCHIFFRER. } ORTHOGRAPHE.

ART DE COMMUNIQUER. { SCIENCE DE L'INSTRUMENT DU DISCOURS. } GRAMMAIRE. } PRÔSODIE. CONSTRUCTION. SYNTAXE. PHILOGIE. CRITIQUE.
SCIENCE DES QUALITÉS DU DISCOURS. } RHÉTORIQUE. MÉCANIQUE DE LA POÉSIE ou VERSIFICATION.

MORALE GÉNÉRALE. { SCIENCE DU BIEN ET DU MAL EN GÉNÉRAL. DES DEVOIRS EN GÉNÉRAL. DE LA VERTU. DE LA NÉCESSITÉ D'ÊTRE VERTUEUX, &c.
PARTICULIÈRE. } NATURELLE. } ÉCONOMIQUE. } COMMERCE INTÉRIEUR, EXTERIEUR, DE TERRE, DE MER.
POLITIQUE.

MÉTAPHYSIQUE DES CORPS, ou PHYSIQUE GÉNÉRALE. DE L'ÉTENDUE, DE L'IMPÉNÉTRABILITÉ, DU MOUVEMENT, DU VUIDE, &c.

MATHÉMATIQUES PURES. { ARITHMÉTIQUE. } NUMÉRIQUE. } ÉLÉMENTAIRE.
ALGÈBRE. } INFINITESIMALE. } DIFFÉRENTIELLE. INTÉGRALE.
GÉOMÉTRIE. } ÉLÉMENTAIRE. (ARCHITECTURE MILITAIRE. TACTIQUE.
TRANSCENDANTE. (THÉORIE DES COURBES.

MIXTES. { STATIQUE. } STATIQUE, *proprement dite*. HYDROSTATIQUE.
MECANIQUE. } DYNAMIQUE, *proprement dite*. BALLISTIQUE.
DYNAMIQUE. } HYDRODYNAMIQUE. } HYDRAULIQUE. NAVIGATION. ARCHIT. NAVALE.

ASTRONOMIE GÉOMÉTRIQUE. { COSMOGRAPHIE. } URANOGRAPHIE. GÉOGRAPHIE. HYDROGRAPHIE.
CHRONOLOGIE. GNOMONIQUE.

OPTIQUE. } OPTIQUE, *proprement dite*. DIOPTRIQUE. PERSPECTIVE. CATOPTRIQUE.
ACOUSTIQUE. PNEUMATIQUE. ART DE CONJECTURER. ANALYSE DES HAZARDS.

PHYSICOMATHÉMATIQUES.

ZOOLOGIE. { ANATOMIE. } SIMPLE. COMPARÉE.
PHYSIOLOGIE.
HYGIÈNE. } HYGIÈNE, *proprement dite*. COSMÉTIQUE. (ORTHOPÉDIE. ATHLÉTIQUE. (GYMNASTIQUE.
MÉDECINE. } PATHOLOGIE. SEMÉIOTIQUE.
THÉRAPEUTIQUE. } DIÈTE. CHIRURGIE. PHARMACIE.
VÉTÉRIINAIRE. MANÈGE. CHASSE. PÊCHE. FAUCONNERIE.

PHYSIQUE PARTICULIÈRE. { ASTRONOMIE PHYSIQUE. } ASTROLOGIE. } ASTROLOGIE JUDICIAIRE. ASTROLOGIE PHYSIQUE.
MÉTÉOROLOGIE.

COSMOLOGIE. { URANOLOGIE. } AÉROLOGIE. GÉOLOGIE. HYDROLOGIE.

BOTANIQUE. { AGRICULTURE. } JARDINAGE.

MINÉRALOGIE.

CHIMIE. } CHIMIE, *proprement dite*. (PYROTECHNIE. TEINTURE, &c.
MÉTALLURGIE. ALCHEMIE. MAGIE NATURELLE.

POÉSIE

SACRÉE. PROFANE. { NARRATIVE. } POÈME ÉPIQUE. MADRIGAL. EPIGRAMME. ROMAN, &c.
DRAMATIQUE. { TRAGÉDIE. } COMÉDIE. OPERA. PASTORALES, &c.

PARABOLIQUE. } ALLEGORIES.

MUSIQUE. { THÉORIQUE. PRATIQUE. INSTRUMENTALE. VOCALE.
PEINTURE.
SCULPTURE.
ARCHITECTURE CIVILE.
GRAVURE.



ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS.

A



a & a, s. m. (ordre Encyclopéd. Entend. Science de l'homme, Logique, Art de communiquer, Gramm.) caractère ou figure de la première lettre de l'Alphabet, en latin, en françois, & en presque toutes les Langues de l'Europe.

On peut considérer ce caractère, ou comme lettre, ou comme mot.

I. A, en tant que lettre, est le signe du son a, qui de tous les sons de la voix est le plus facile à prononcer. Il ne faut qu'ouvrir la bouche & pousser l'air des poumons.

On dit que l'a vient de l'aleph des Hébreux : mais l'a en tant que son ne vient que de la conformation des organes de la parole ; & le caractère ou figure dont nous nous servons pour représenter ce son, nous vient de l'alpha des Grecs. Les Latins & les autres peuples de l'Europe ont imité les Grecs dans la forme qu'ils ont donnée à cette lettre. Selon les Grammaires Hébraïques, & la Grammaire générale de P. R. p. 12. l'aleph ne sert (aujourd'hui) que pour l'écriture, & n'a aucun son que celui de la voyelle qui lui est jointe. Cela fait voir que la prononciation des lettres est sujette à variation dans les Langues mortes, comme elle l'est dans les Langues vivantes. Car il est constant, selon M. Masclef & le P. Houbignan, que l'aleph se prononçoit autrefois comme notre a ; ce qu'ils prouvent surtout par le passage d'Eusebe, Prép. Ev. liv. X. c. vj. où ce P. soutient que les Grecs ont pris leurs lettres des Hébreux : *Id ex Græcâ singulorum elementorum appellatione quibus intelligit. Quid enim aleph ab alpha magnopere differt ? Quid autem vel betha a beth ?* &c.

Quelques Auteurs (Covaruvias) disent, que lorsque les enfans viennent au monde, les mâles font entendre le son de l'a, qui est la première voyelle de

Tome I.

A

mas, & les filles le son de l'e, première voyelle de femina : mais c'est une imagination sans fondement. Quand les enfans viennent au monde, & que pour la première fois il poussent l'air des poumons, on entend le son de différentes voyelles, selon qu'ils ouvrent plus ou moins la bouche.

On dit un grand A, un petit a : ainsi a est du genre masculin, comme les autres voyelles de notre alphabet.

Le son de l'a, aussi bien que celui de l'e, est long en certains mots, & bref en d'autres : a est long dans grâce, & bref dans place. Il est long dans tâche quand ce mot signifie un ouvrage qu'on donne à faire ; & il est bref dans tache, macula, souillure. Il est long dans matin, gros chien ; & bref dans matin, première partie du jour. Voyez l'excellent Traité de la Prosodie de M. l'Abbé d'Olivet.

Les Romains, pour marquer l'a long, l'écrivirent d'abord double, Aala pour Ala ; c'est ainsi qu'on trouve dans nos anciens Auteurs François aage, &c. Ensuite ils inférèrent un h entre les deux a, Ahala. Enfin ils mettoient quelquefois le signe de la syllabe longue, āla.

On met aujourd'hui un accent circonflexe sur l'a long, au lieu de l'f qu'on écrivoit autrefois après cet a : ainsi au lieu d'écrire mastin, blasme, asne, &c. on écrit mâtin, blâme, âne. Mais il ne faut pas croire avec la plupart des Grammairiens, que nos pères n'écrivoient cette f après l'a, ou après toute autre voyelle, que pour marquer que cette voyelle étoit longue : ils écrivoient cette f, parce qu'ils la prononçoient ; & cette prononciation est encore en usage dans nos Provinces méridionales, où l'on prononce mastin, testo, bestli, &c.

On ne met point d'accent sur l'a bref ou commun.

L'a chez les Romains étoit appelé lettre salutaire : littera salutaris. Cic. Attic. jx 7. parce que lorsqu'il s'agissoit d'absoudre ou de condamner un accusé, les

A

juges avoient deux tablettes, sur l'une desquelles ils écrivoient l'a, qui est la première lettre d'absolvo; & sur l'autre ils écrivoient le c, première lettre de condemnno. Voyez A, signe d'absolution ou de condamnation. Et l'accusé étoit absous ou condamné, selon que le nombre de l'une de ces lettres l'emportoit sur le nombre de l'autre.

On a fait quelques usages de cette lettre qu'il est utile d'observer.

1. L'a chez les Grecs étoit une lettre numérale qui marquoit un. Voyez A, lettre numérale.

2. Parmi nous les villes où l'on bat monnoie, ont chacune pour marque une lettre de l'alphabet: cette lettre se voit au revers de la pièce de monnoie au-dessous des armes du Roi. A est la marque de la monnoie de Paris. Voyez A numismatique.

3. On dit de quelqu'un qui n'a rien fait, rien écrit, qu'il n'a pas fait une panse d'a. Panse, qui veut dire ventre, signifie ici la partie de la lettre qui avance; il n'a pas fait la moitié d'une lettre.

A, mot, est 1. la troisième personne du présent de l'indicatif du verbe avoir. Il a de l'argent, il a peur, il a honte, il a envie, & avec le supin des verbes, elle a aimé, elle a vu, à l'imitation des Latins, habeo persuasum. V. SUPIN. Nos pères écrivoient cet a avec une h; il ha, d'habet. On ne met aucun accent sur a verbe.

Dans cette façon de parler il y a, a est verbe. Cette façon de parler est une de ces expressions figurées, qui se font introduites par imitation, par abus, ou catachrese. On a dit au propre, Pierre a de l'argent, il a de l'esprit; & par imitation on a dit, il y a de l'argent dans la bourse, il y a de l'esprit dans ces vers. Il, est alors un terme abstrait & général comme ce, on. Ce sont des termes métaphysiques formés à l'imitation des mots qui marquent des objets réels. L'y vient de l'ibi des Latins, & a la même signification. Il, y, c'est-à-dire là, ici, dans le point dont il s'agit. Il y a des hommes qui, &c. Il, c'est-à-dire, l'être métaphysique, l'être imaginé ou d'imitation, a dans le point dont il s'agit des hommes qui, &c. Dans les autres Langues on dit plus simplement, des hommes sont, qui, &c.

C'est aussi par imitation que l'on dit, la raison a des bornes. Notre Langue n'a point de cas, la Logique a quatre parties, &c.

2. A, comme mot, est aussi une préposition, & alors on doit le marquer avec un accent grave à.

A, préposition vient du latin à, à dextris, à sinistris, à droite, à gauche. Plus souvent encore notre à vient de la préposition latine ad, loqui ad, parler à. On trouve aussi dicere ad. Cic. It lucrum ad me, (Plaute) le profit en vient à moi. Sinite parvulos venire ad me, laissez venir ces enfans à moi.

Observez que a mot, n'est jamais que ou la troisième personne du présent de l'indicatif du verbe avoir, ou une simple préposition. Ainsi à n'est jamais adverbe, comme quelques Grammairiens l'on crû, quoiqu'il entre dans plusieurs façons de parler adverbiales. Car l'adverbe n'a pas besoin d'être suivi d'un autre mot qui le détermine, ou, comme disent communément les Grammairiens, l'adverbe n'a jamais de régime; parce que l'adverbe renferme en soi la préposition & le nom, prudemment, avec prudence. (V. ADVERBE) au lieu que la préposition a toujours un régime, c'est-à-dire, qu'elle est toujours suivie d'un autre mot, qui détermine la relation ou l'espece de rapport que la préposition indique. Ainsi la préposition à peut bien entrer, comme toutes les autres prépositions, dans des façons de parler adverbiales: mais comme elle est toujours suivie de son complément, ou, comme on dit, de son régime, elle ne peut jamais être adverbe.

A n'est pas non plus une simple particule qui mar-

que le datif; parce qu'en françois nous n'avons ni déclinaison, ni cas, ni par conséquent de datif. Voy. CAS. Le rapport que les Latins marquoient par la terminaison du datif, nous l'indiquons par la préposition à. C'est ainsi que les Latins mêmes se sont servis de la préposition ad, quod attinet ad me. Cic. Accedit ad, referre ad aliquem, & alicui. Ils disent aussi également loqui ad aliquem, & loqui alicui, parler à quelqu'un, &c.

À l'égard des différens usages de la préposition à, il faut observer 1. que toute préposition est entre deux termes, qu'elle lie & qu'elle met en rapport.

2. Que ce rapport est souvent marqué par la signification propre de la préposition même, comme avec, dans, sur, &c.

3. Mais que souvent aussi les prépositions, sur-tout à, de ou du, outre le rapport qu'elles indiquent quand elles sont prises dans leur sens primitif & propre, ne sont ensuite par figure & par extension, que de simples prépositions unitives ou indicatives, qui ne sont que mettre deux mots en rapport; en sorte qu'alors c'est à l'esprit même à remarquer la sorte de rapport qu'il y a entre les deux termes de la relation unis entre-eux par la préposition: par exemple, approchez-vous du feu: du, lie feu avec approchez-vous, & l'esprit observe ensuite un rapport d'approximation, que du ne marque pas. Eloignez-vous du feu; du, lie feu avec éloignez-vous, & l'esprit observe-là un rapport d'éloignement. Vous voyez que la même préposition sert à marquer des rapports opposés. On dit de même donner à & ôter à. Ainsi ces sortes de rapports différent autant que les mots différent entre-eux.

Je crois donc que lorsque les prépositions ne sont, ou ne paroissent pas prises dans le sens propre de leur première destination, & que par conséquent elles n'indiquent pas par elles-mêmes la sorte de rapport particulier que celui qui parle veut faire entendre; alors c'est à celui qui écoute ou qui lit, à reconnoître la sorte de rapport qui se trouve entre les mots liés par la préposition simplement unitive & indicative.

Cependant quelques Grammairiens ont mieux aimé épuiser la Métaphysique la plus recherchée, & si je l'ose dire, la plus inutile & la plus vaine, que d'abandonner le lecteur au discernement que lui donne la connoissance & l'usage de sa propre Langue. Rapport de cause, rapport d'effet, d'instrument, de situation, d'époque, table à piés de biche, c'est-là un rapport de forme, dit M. l'abbé Girard, tom. II. p. 199. Bassin à barbe, rapport de service, (id. ib.) Pierre à feu, rapport de propriété productive, (id. ib.) &c. La préposition à n'est point destinée à marquer par elle-même un rapport de propriété productive, ou de service, ou de forme, &c. quoique ces rapports se trouvent entre les mots liés par la préposition à. D'ailleurs, les mêmes rapports sont souvent indiqués par des prépositions différentes, & souvent des rapports opposés sont indiqués par la même préposition.

Il me paroît donc que l'on doit d'abord observer la première & principale destination d'une préposition. Par exemple: la principale destination de la préposition à, est de marquer la relation d'une chose à une autre, comme, le terme où l'on va, ou à quoi ce qu'on fait se termine, le but, la fin, l'attribution, le pourquoi. Aller à Rome, prêter de l'argent à usure, à gros intérêt. Donner quelque chose à quelqu'un, &c. Les autres usages de cette préposition reviennent ensuite à ceux-là par catachrese, abus, extension, ou imitation: mais il est bon de remarquer quelques-uns de ces usages, afin d'avoir des exemples qui puissent servir de règle, & aider à décider les doutes par analogie & par imitation. On dit donc:

APRÈS UN NOM SUBSTANTIF.

Air à chanter. Billet à ordre, c'est-à-dire, payable.

à ordre. Chaise à deux. Doute à éclaircir. Entreprise à exécuter. Femme à la hotte ? (au vocatif). Grenier à sel. Habit à la mode. Instrument à vent. Lettre de change à vue, à dix jours de vue. Matière à procès. Nez à lunette. Œufs à la coque. Plaine à perte de vue. Question à juger. Route à gauche. Vache à lait.

A APRÈS UN ADJECTIF.

Agréable à la vue. Bon à prendre & à laisser. Contraire à la santé. Délicieux à manger. Facile à faire.

Observez qu'on dit : Il est facile de faire cela.

Quand on le veut il est facile

De s'assurer un repos plein d'appas. Quinault.

La raison de cette différence est que dans le dernier exemple de n'a pas rapport à facile, mais à il ; il, hoc, cela, à savoir de faire, &c. est facile, est une chose facile. Ainsi, il, de s'assurer un repos plein d'appas, est le sujet de la proposition, & est facile en est l'attribut.

Qu'il est doux de trouver dans un amant qu'on aime

Un époux que l'on doit aimer ! (Idem.)

Il, à savoir, de trouver un époux dans un amant, &c. est doux, est une chose douce (V. PROPOSITION).

Il est gauche à tout ce qu'il fait. Heureux à la guerre. Habile à dessiner, à écrire. Payable à ordre. Pareil à, &c. Propre à, &c. Semblable à, &c. Utile à la santé.

APRÈS UN VERBE.

S'abandonner à ses passions. S'amuser à des bagatelles. Applaudir à quelqu'un. Aimer à boire, à faire du bien. Les hommes n'aiment point à admirer les autres ; ils cherchent eux-mêmes à être goûtés & à être applaudis. La Bruyere. Aller à cheval, à califourchon, c'est-à-dire, jambe deçà, jambe delà. S'appliquer à, &c. S'attacher à, &c. Blessé à, il a été blessé à la jambe. Crier à l'aide, au feu, au secours. Conseiller quelque chose à quelqu'un. Donner à boire à quelqu'un. Demander à boire. Etre à, Il est à écrire, à jouer. Il est à jeun. Il est à Rome. Il est à cent lieues. Il est long-tems à venir. Cela est à faire, à taire, à publier, à payer. C'est à vous à mettre le prix à votre marchandise. J'ai fait cela à votre considération, à votre intention. Il faut des livres à votre fils. Jouer à Colin Maillard, jouer à l'homme, aux échecs. Garder à vue. La dépense se monte à cent écus, & la recette à, &c. Monter à cheval. Payer à quelqu'un. Payer à vue, à jour marqué. Persuader à. Prêter à. Puiser à la source. Prendre garde à soi. Prendre à gauche. Ils vont un à un, deux à deux, trois à trois. Voyons à qui l'aura, c'est-à-dire, voyons à ceci, (attendamus ad hoc nempe) à savoir qui l'aura.

A AVANT UNE AUTRE PRÉPOSITION.

A se trouve quelquefois avant la préposition de comme en ces exemples.

Peut-on ne pas céder à de si puissans charmes ?

Et peut-on refuser son cœur

A de beaux yeux qui le demandent ?

Je crois qu'en ces occasions il y a une ellipse synthétique. L'esprit est occupé des charmes particuliers qui l'ont frappé ; & il met ces charmes au rang des charmes puissans, dont on ne fauroit se garantir. Peut-on ne pas céder à ces charmes qui sont du nombre des charmes si puissans, &c. Peut-on ne pas céder à l'attrait, au pouvoir de si puissans charmes ? Peut-on refuser son cœur à ces yeux, qui sont de la classe des beaux yeux ? L'usage abrège ensuite l'expression, & introduit des façons de parler particulières auxquelles on doit se conformer, & qui ne détruisent pas les regles.

Ainsi, je crois que de ou des sont toujours des prépositions extractives, & que quand on dit des Savans soutiennent, des hommes m'ont dit, &c. des Savans, des hommes, ne sont pas au nominatif. Et de même quand on dit, j'ai vu des hommes, j'ai vu des femmes, &c. des

hommes, des femmes, ne sont pas à l'accusatif ; car, si l'on veut bien y prendre garde, on reconnoitra que *ex hominibus, ex mulieribus, &c.* ne peuvent être ni le sujet de la proposition, ni le terme de l'action du verbe ; & que celui qui parle veut dire, que quelques-uns des Savans soutiennent, &c. quelques-uns des hommes, quelques-unes des femmes, disent, &c.

A APRÈS DES ADVERBES.

On ne se sert de la préposition à après un adverbe, que lorsque l'adverbe marque relation. Alors l'adverbe exprime la sorte de relation, & la préposition indique le corrélatif. Ainsi, on dit conformément à. On a jugé conformément à l'Ordonnance de 1667. On dit aussi relativement à.

D'ailleurs l'adverbe ne marquant qu'une circonstance absolue & déterminée de l'action, n'est pas suivi de la préposition à.

A en des façons de parler adverbiales, & en celles qui sont équivalentes à des prépositions Latines, ou de quelqu'autre Langue.

A jamais, à toujours. A l'encontre. Tour à tour. Pas à pas. Vis-à-vis. A pleines mains. A fur & à mesure. A la fin, tandem, aliquando. C'est-à-dire, nemppe, scilicet, Suivre à la piste. Faire le diable à quatre. Se faire tenir à quatre. A cause, qu'on rend en latin par la proposition propter. A raison de. Jusqu'à, ou jusques à. Au-delà. Au-dessus. Au-dessous. A quoi bon, quorsum. A la vue, à la présence, ou en présence, coram.

Telles sont les principales occasions où l'usage a consacré la préposition à. Les exemples que nous venons de rapporter, serviront à décider par analogie les difficultés que l'on pourroit avoir sur cette préposition.

Au reste la préposition au est la même que la préposition à. La seule différence qu'il y a entre l'une & l'autre, c'est que à est un mot simple, & que au est un mot composé.

Ainsi il faut considérer la préposition à en deux états différens.

I. Dans son état simple : 1°. Rendez à César ce qui appartient à César ; 2°. se prêter à l'exemple ; 3°. se rendre à la raison. Dans le premier exemple à est devant un nom sans article. Dans le second exemple à est suivi de l'article masculin, parce que le mot commence par une voyelle : à l'exemple, à l'esprit, à l'amour. Enfin dans le dernier, la préposition à précède l'article féminin, à la raison, à l'autorité.

II. Hors de ces trois cas, la préposition à devient un mot composé par sa jonction avec l'article le ou avec l'article pluriel les. L'article le à cause du son sourd de l'e muet a amené au, de sorte qu'au lieu de dire à le nous disons au, si le nom ne commence pas par une voyelle. S'adonner au bien ; & au pluriel au lieu de dire à les, nous changeons l en u, ce qui arrive souvent dans notre Langue, & nous disons aux, soit que le nom commence par une voyelle ou par une consonne : aux hommes, aux femmes, &c. ainsi au est autant que à le, & aux que à les.

A est aussi une préposition inséparable qui entre dans la composition des mots : donner, s'adonner, porter, apporter, mener, amener, &c. ce qui sert ou à l'énergie, ou à marquer d'autres points de vue ajoutés à la première signification du mot.

Il faut encore observer qu'en Grec à marque 1. Privation, & alors on l'appelle alpha privatif, ce que les Latins ont quelquefois imité, comme dans amens qui est composé de mens, entendement, intelligence, & de l'alpha privatif. Nous avons conservé plusieurs mots où se trouve l'alpha privatif, comme amazone, abyss, &c. l'alpha privatif vient de la préposition ἀπὸ, sine, sans.

2. A en composition marque *augmentation*, & alors il vient de *α, εν*, beaucoup.

3. A avec un accent circonflexe & un esprit doux & marque *admiration*, *desir*, *surprise*, comme notre ah! ou ha! *vox quiritantis*, *optantis*, *admirantis*, dit *Robertson*. Ces divers usages de l'a en Grec ont donné lieu à ce vers des *Racines Greques*.

A fait un, prive, augmente, admire.

En terme de Grammaire, & sur-tout de Grammaire Greque, on appelle a pur un a qui seul fait une syllable comme en *φιλία*, *amicitia*. (F)

A, étoit une lettre numérale parmi les Anciens. *Baronius* rapporte des vers techniques qui expriment la valeur de chaque lettre de l'alphabet. Celui-ci,

Possidet A numeros quingentos ordine recto.

marque que la lettre A signifioit cinq cens; surmontée d'un titre ou ligne droite, de cette façon (Ā), elle signifioit cinq mille.

Les Anciens proprement dits ne firent point usage de ces lettres numérales, comme on le croit communément. *Isidore de Séville* qui vivoit dans le septieme siecle assure expressément le contraire; *Latini autem numeros ad litteras non computant*. Cet usage ne fut introduit que dans les tems d'ignorance. *M. Ducange* dans son *Glossaire* explique au commencement de chaque lettre quel fut cet usage, & la plupart des *Lexicographes* l'ont copié sans l'entendre, puisqu'ils s'accordent tous à dire que l'explication de cet usage se trouve dans *Valerius Probus*, au lieu que *Ducange* a dit simplement qu'elle se trouvoit dans un *Recueil de Grammairiens*, du nombre desquels est *Valerius Probus*. *Habetur verò illud cum Valerio Probo... & aliis qui de numeris scripserunt editum inter Grammaticos antiquos*. Les Hébreux, les Arabes emploient leur aleph, & les Grecs leur alpha qui répond à notre A, pour désigner le nombre 1. & dans le langage de l'écriture alpha signifie le commencement & le principe de toutes choses. *Ego sum alpha*, &c. (G)

A, lettre symbolique, étoit un hiéroglyphe chez les anciens Egyptiens, qui pour premiers caractères employoient ou des figures d'animaux ou des signes qui en marquoient quelque propriété. On croit que celle-ci représentoit l'Ibis par l'analogie de la forme triangulaire de l'A avec la marche triangulaire de cet oiseau. Ainsi quand les caractères Phéniciens qu'on attribue à *Cadmus* furent adoptés en Egypte, la lettre A y fut tout à la fois un caractère de l'écriture symbolique consacrée à la Religion, & de l'écriture commune usitée dans le commerce de la vie. (G)

A, numismatique ou monétaire, sur le revers des anciennes médailles Greques, signifie qu'elles furent frappées dans la ville d'Argos, & quelquefois dans celle d'Athenes. Dans les médailles consulaires cette lettre désigne pareillement le lieu de la fabrique; dans celles des Empereurs, il signifie communément *Augustus*. Dans le revers des médailles du bas Empire, qui étoient véritablement des especes de monnoies ayant cours, & dont le peuple se servoit, A est la marque ou de la Ville, comme Antioche, Arles, Aquilée, où il y avoit des Hôtels des Monnoies, ou signifie le nom du monétaire. Dans nos especes d'or & d'argent cette lettre est la marque de la monnoie de Paris; & le double AA celle de Metz. (G)

A, lapidaire, dans les anciennes inscriptions sur des marbres, &c. signifioit *Augustus*, *Ager*, *aiunt*, &c. selon le sens qu'exige le reste de l'inscription. Quand cette lettre est double, elle signifie *Augusti*; triple, elle veut dire *auro*, *argento*, *are*. *Isidore* ajoûte que lorsque cette lettre se trouve après le mot *miles*, elle signifie que le soldat étoit un jeune homme. On trouve dans des inscriptions expliquées par d'habiles Antiquaires A rendu par *ante*, & selon eux, ces deux lettres AD équivalent à ces mots *ante diem*. (G)

A, lettre de suffrage; les Romains se servoient de cette lettre pour donner leurs suffrages dans les assemblées du peuple. Lorsqu'on proposoit une nouvelle loi à recevoir, on divisoit en centuries ceux qui devoient donner leurs voix, & l'on distribuoit à chacun d'eux deux ballotes de bois, dont l'une étoit marquée d'un A majuscule qui signifioit *antiquo* ou *antiquam volo*; l'autre étoit marquée de ces deux lettres UR, *uti*, *rogas*. Ceux qui s'opposoient à l'établissement de la loi jettoient dans l'une la premiere de ces ballotes, pour signifier, *je rejette la loi*, ou *je m'entiens à l'ancienne*. (G)

A, signe d'absolution, chez les Romains dans les causes criminelles, étoit un signe pour déclarer innocente la personne accusée. C'est pourquoi *Cicéron* dans l'oraison pour *Milon*, appelle l'A une lettre favorable, *littera salutaris*. Quand il s'agissoit d'un jugement pour condamner ou renvoyer quelqu'un absous, on distribuoit à chaque Magistrat ou à chaque opinant trois bulletins, dont l'un portoit un A qui vouloit dire *absolvo*, j'absous; l'autre un C qui marquoit *condemno*, je condamne; & sur le troisieme il y avoit une N & une L, *non liquet*, c'est-à-dire, *le fait ou le crime en question ne me paroît pas évident*. Le Préteur prononçoit selon le nombre des bulletins qui se trouvoient dans l'urne. Le dernier ne servoit que quand l'accusé n'avoit pas pu entièrement se justifier, & que cependant il ne paroissoit pas absolument coupable; c'étoit ce que nous appellons *un plus amplement informé*. Mais si le nombre de ces trois bulletins se trouvoit parfaitement égal, les Juges inclinoient à la douceur, & l'accusé demouroit entièrement déchargé de l'accusation. *Cicéron* nous apprend encore que les bulletins destinés à cet usage étoient des especes de jettons d'un bois mince, poli, & frotés de cire sur laquelle étoient inscrites les lettres dont nous venons de parler, *ceratam unicuique tabellam dari cerâ legitimâ*. On voit la forme de ces bulletins dans quelques anciennes médailles de la famille *Casia*. V. JETTONS. (G)

* *A cognitionibus*. *Scorpus* fameux Agitateur du cirque est représenté, dans un monument, courant à quatre chevaux, dont on lit les noms avec celui de *Scorpus*. Sur le bas du monument, au haut, *Abascantus* est couché sur son séant, un génie lui soutient la tête; un autre génie qui est à ses pieds tient une torche allumée qu'il approche de la tête d'*Abascantus*. Celui-ci a dans la main droite une couronne, & dans la gauche une espece de fruit: l'inscription est au-dessous en ces termes: *Diis Manibus: Titi Flavi Augusti liberti Abascanti à cognitionibus, Flavia Hesperis conjugii suo bene merenti fecit, cujus dolere nihil habui nisi mortis*. « Aux Dieux » *Manes: Flavia Hesperis*, épouse de *Titus Flavius* » *Abascantus* affranchi d'*Auguste* & son commis, a » fait ce monument pour son mari, qui méritoit bien » qu'elle lui rendit ce devoir. Après la douleur de cette perte, la mort sera ma seule consolation. » On voit qu'*a cognitionibus* marque certainement un office de conséquence auprès de l'Empereur. C'étoit alors *Tite* ou *Domitien* qui régnoit. Mais *a cognitionibus* est une expression bien générale, & il n'est guere de Charge un peu considérable à la Cour, qui ne soit pour connoître de quelque chose. *M. Fabretti* prétend qu'*a cognitionibus* doit s'entendre de l'inspection sur le Cirque, & ce qui concernoit la course des chevaux; il se fonde sur ce qu'on mettoit dans ces monumens les instrumens qui étoient de la charge ou du métier dont il étoit question; par exemple, le muid avec l'Edile, les ventouses & les ligatures avec les Medecins, le faisceau avec le Licteur, &c. d'où il infere que la qualité donnée à *Abascantus* est désignée par le quadriges qui est au bas du monument. Mais il ne faut prendre ceci que pour une conjecture qui peut être ou vraie ou fausse. La coutume de désigner la

qualité de l'homme par les accessoires du monument, est démentie par une infinité d'exemples. On trouve (dit le P. Montfaucon) dans un monument un Lucius Trophymus affranchi d'Auguste, qualifié à veste & à lacunâ, Intendant de la garde-robe, avec deux arcs dont la corde est cassée, deux torches, & un pot; & ce sçavant homme demande quel rapport il y a entre ces accessoires & la qualité d'Intendant de la garde-robe: c'est un exemple qu'il apporte contre l'opinion de Fabretti; mais je ne le trouve pas des mieux choisis, & l'on pourroit assez aisément donner aux arcs sans cordes & au reste des accessoires un sens qui ne s'éloigneroit pas de la qualité de Trophymus. Un Intendant de la garde-robe d'un Romain n'avoit guere d'exercice qu'en tems de paix: c'est pourquoi on voit au monument de celui-ci deux arcs sans cordes, ou ce qui est mieux, avec des cordes rompues; les autres symboles ne sont pas plus difficiles à interpréter. Mais l'exemple suivant du P. Montfaucon me semble prouver un peu mieux contre Fabretti; c'est un *Aedituus Martis ultoris* représenté avec deux oiseaux qui boivent dans un pot. Cela n'a guere de rapport avec l'office de Sacristain de Mars. Mais connoissons-nous assez-bien l'antiquité pour pouvoir assurer qu'il n'y en a point? Ne pouvoit-il pas facilement y avoir quelque singularité dans les fonctions d'un pareil Sacristain (c'est le mot du P. Montfaucon), à laquelle les oiseaux qui boivent dans un pot feroient une allusion fort juste? & la singularité ne pourroit-elle pas nous être inconnue? n'admirons-nous pas aujourd'hui, ou du moins ne trouvons-nous pas très-intelligibles des figures symboliques dans nos monumens, qui seront très-obscurcs, & qui n'auront pas même le sens commun pour nos neveux qui ne seront pas assez instruits des minuties de nos petits usages, & de nos conditions subalternes, pour en sentir l'à propos?

* *A curâ amicorum*. On lit dans quelques inscriptions sépulchrales le titre de *A CURA AMICORUM*. *Titus Caelius Titi filius, Celer, A CURA AMICORUM AUGUSTI, Præfectus legionis decimæ salutaris, Mediomatricum civitas bene merenti posuit*. Dans une autre: *Silvano sacrum sodalibus ejus, & Larum donum posuit Tiberius Claudius Augusti Libertus Fortunatus A CURA AMICORUM, idemque dedicavit*. Ailleurs encore: *Æsculapio Deo Julius Onesimus Augusti Libertus A CURA AMICORUM, voto suscepto dedicavit libens merito*. Je n'entends pas trop quelle étoit cette Charge chez les Grands à *curâ amicorum*, dit Gruter. Mais, ajoute le P. Montfaucon, on a des inscriptions par lesquelles il paroît que c'étoit une dignité que d'être leur ami & de leur compagnie; d'où il conclut qu'il se peut faire que ces affranchis qui étoient à *curâ amicorum*, prissent soin de ceux qui étoient parvenus à cette dignité. Ces usages ne sont pas fort éloignés des nôtres; nos femmes titrées ont quelquefois des femmes de compagnie; & il y a bien des maisons où l'on attache tel ou tel domestique à un ami qui survient; & ce domestique s'appelleroit fort bien en latin à *curâ amici*.

A, dans les *Ecrivains modernes*, veut dire aussi l'an, comme A. D. *anno Domini*, l'an de Notre Seigneur: les Anglois se servent des lettres A. M. pour dire *Artium Magister*, Maître ès Arts. Voyez CARACTÈRE. (G)

A, dans le *calendrier Julien*, est aussi la première des sept lettres dominicales. Voyez DOMINICAL.

Les Romains s'en étoient servis bien avant le tems de Notre Seigneur: cette lettre étoit la première des huit lettres nundinales; & ce fut à l'imitation de cet usage, qu'on introduisit les lettres dominicales. (G)

A. D. *épistolaire*; ces deux caractères dans les Lettres que s'écrivoient les Anciens, signifioient *ante diem*. Des Copistes ignorans en ont fait tout simple-

ment la préposition *ad*, & ont écrit *ad iv. Kalend. ad vi. Idus, ad iii. Non*, &c. au lieu d'*ante diem iv. Kalend. ante diem vi. Idus*, &c. ainsi que le remarque Paulmance. On trouve dans Valerius Probus A. D. P. pour *ante diem pridie*. (G)

* A désigne une proposition générale affirmative. *Afferit A... verum generaliter...* A affirme, mais généralement, disent les Logiciens. Voyez l'usage qu'ils font de cette abréviation à l'article SYLLOGISME.

* A, *signe des passions*; selon certains Auteurs, est relatif aux passions dans les anciens Dialectes Grecs. Le Dorien, où cette lettre se répète sans cesse, a quelque chose de mâle & de nerveux, & qui convient assez à des Guerriers. Les Latins au contraire emploient dans leur Poésie des mots où cette lettre domine, pour exprimer la douceur. *Mollia luteola pingit Vaccinia caltha*. Virg.

Parmi les peuples de l'Europe, les Espagnols & les Italiens sont ceux qui en font le plus d'usage, avec cette différence que les premiers remplis de faste & d'ostentation, ont continuellement dans la bouche des *a* emphatiques; au lieu que les *a* des terminaisons Italiennes étant peu ouverts dans la prononciation, ils ne respirent que douceur & que mollesse. Notre Langue emploie cette voyelle sans aucune affectation.

A, est aussi une abréviation dont on se sert en différens Arts & pour différens usages. Voyez ABBREVIATION. (Y)

AAA, chez les Chimistes, signifie une amalgame, ou l'opération d'amalgamer. V. AMALGATION & AMALGAME. (M)

A, *ā*, ou *ā ā*; on se sert de cette abréviation en Médecine pour *ana*, c'est-à-dire, pour indiquer une égale quantité de chaque différens ingrédients énoncés dans une formule. Ainsi *℥ thuris, myrrhae aluminis ā ā j*, est la même chose que *℥ thuris, myrrhae, aluminis, ana j*. Dans l'un & l'autre exemple *ā, ā ā* & *ana*, signifient *parties égales de chaque ingrédient* ℥ veut dire, *prenez de l'encens, de la myrrhe, de l'alun, de chacun un scrupule*.

Cette signification d'*ana* ne tire point son origine d'un caprice du premier Médecin qui s'en est servi; & ce n'est point l'autorité de ses successeurs qui en a prescrit la valeur & l'usage. La proposition *ana* chez les Grecs se prenoit dans le même sens que dans les Auteurs de Médecine d'aujourd'hui.

Hippocrate dans son Traité des Maladies des Femmes, après avoir parlé d'un pessaire qu'il recommande comme propre à la conception, & après avoir spécifié des drogues, ajoute *ana ὀβολον ἐκάστην*, c'est-à-dire, de chacune une dragme. Voyez ANA. (N)

A. Les Marchands Négocians, Banquiers, & Tenueurs de Livres, se servent de cette lettre, ou seule, ou suivie de quelques autres lettres aussi initiales, pour abrégé des façons de parler fréquentes dans le Négoce, & ne pas tant employer de tems ni de paroles à charger leurs Journaux, Livres de comptes, ou autres Registres. Ainsi l'*A* mis tout seul, après avoir parlé d'une Lettre de change, signifie *accepté*. A. S. P. *accepté sous protêt*. A. S. P. C. *accepté sous protêt pour mettre à compte*. A. P. *à protester*. (G)

* A, *caractère alphabétique*. Après avoir donné les différentes significations de la lettre A, il ne nous reste plus qu'à parler de la manière de le tracer.

L'*a* dans l'écriture ronde est un composé de trois demi-cercles, ou d'un o rond & d'un demi o, observant les déliés & les pleins. Pour fixer le lieu des déliés & des pleins, imaginez un rhombe sur un de ces côtés; la base & le côté supérieur, & le parallèle à la base, marqueront le lieu des déliés; & les deux autres côtés marqueront le lieu des pleins. V. RHOMBE.

Dans la coulée, l'*a* est composé de trois demi-cercles, ou plutôt ovale, ou d'un o coulé, & d'un

de mi o coulé : quant au lieu des déliés & des pleins, ils seront déterminés de même que dans la ronde : mais il faut les rapporter à un rhomboïde. Voyez RHOMBOÏDE.

Dans la grosse bâtarde, il est fait des trois quarts d'un e ovale, & d'un trait droit d'abord, mais terminé par une courbe, qui forme l'a en achevant l'ovale.

La première partie, soit ronde, soit ovale de l'a, se forme d'un mouvement composé des doigts & du poignet ; & la seconde partie, du seul mouvement des doigts, excepté sur la fin de la courbure du trait qui applatit, soit l'o, soit l'ovale, pour en former l'a, où le poignet vient un peu au secours des doigts. V. sur ces lettres nos Planches, & sur les autres sortes d'écritures, les Préceptes de MM. Rosallet & Durel.

* A, f. petite riviere de France, qui a sa source près de Fontaines en Sologne.

A A

* AA, f. f. riviere de France, qui prend sa source dans le haut Boulonnois, sépare la Flandre de la Picardie, & se jette dans l'Océan au-dessous de Gravelines. Il y a trois rivières de ce nom dans le Pays bas, trois en Suisse, & cinq en Westphalie.

AABAM, f. m. Quelques Alchimistes se sont servi de ce mot pour signifier le plomb. Voyez PLOMB. SATURNE. ACCIB. ALABARIC. (M)

AACH ou ACH, f. f. petite ville d'Allemagne dans le cercle de Souabe, près de la source de l'Aach. Long. 26. 57. lat. 47. 55.

* AAHUS, f. petite ville d'Allemagne dans le cercle de Westphalie, capitale de la Comté d'Aahus. Long. 24. 36. lat. 52. 10.

* AAM, f. mesure des liquides, en usage à Amsterdam : elle contient environ soixante-trois livres, poids de marc.

* AAR, f. grande riviere qui a sa source proche de celle du Rhin, au mont de la Fourche, & qui traverse la Suisse depuis les confins du Valais jusqu'à la Souabe.

* AAR, f. riviere d'Allemagne qui a sa source dans l'Eiffel, & qui se jette dans le Rhin près de Lintz.

* AA ou AAS, f. ou FONTAINE DES ARQUEBUSADES. Source d'eau vive dans le Béarn, surnommée des *Arquebusades*, par la propriété qu'on lui attribue de soulager ceux qui ont reçu quelques coups de feu.

* AAS ou AASA, Fort de Norwege dans le Bailiage d'Aggerhus.

A B A B A

AB, f. m. onzième mois de l'année civile des Hébreux, & le cinquième de leur année ecclésiastique, qui commence au mois de Nisan. Le mot *ab* répond à la Lune de Juillet, c'est-à-dire à une partie de notre mois du même nom & au commencement d'Août. Il a trente jours. Les Juifs jeûnent le premier jour de ce mois, à cause de la mort d'Aaron, & le neuvième, parce qu'à pareil jour le Temple de Salomon fut brûlé par les Chaldéens ; & qu'ensuite le second Temple bâti depuis la captivité, fut brûlé par les Romains. Les Juifs croyent que ce fut le même jour que les Envoyés qui avoient parcouru la Terre de Chanaan, étant revenus au camp, engagerent le peuple dans la révolte. Ils jeûnent aussi ce jour-là en mémoire de la défense que leur fit l'Empereur Adrien de demeurer dans la Judée, & de regarder même de loin Jérusalem, pour en déplorer la ruine. Le dix-huitième jour du même mois, ils jeûnent à cause que la lampe qui étoit dans le Sanctuaire, se trouva éteinte cette nuit, du tems d'Achaz. *Diction. de la Bibl. tom. 1. pag. 5.*

Les Juifs qui étoient attentifs à conserver la mé-

moire de tout ce qui leur arrivoit, avoient encore un jeûne dont parle le Prophete Zacharie, institué en mémoire & en expiation du murmure des Israélites dans le désert, lorsque Moïse eut envoyé de Cadesbarné des espions dans la Terre promise. Les Juifs disent aussi que dans ce mois les deux Temples ont été ruinés, & que leur grande Synagogue d'Alexandrie fut dispersée. L'on a remarqué que dans ce même mois ils avoient autrefois été chassés de France, d'Angleterre & d'Espagne. (G)

AB, f. m. en Langue Syriaque est le nom du dernier mois de l'Eté. Le premier jour de ce mois est nommé dans leur Calendrier *Saum-Miriam*, le Jeûne de Notre-Dame ; parce que les Chrétiens d'Orient jeûnoient depuis ce jour jusqu'au quinze du même mois, qu'ils nommoient *Fathr-Miriam*, la cessation du Jeûne de Notre-Dame. *D'Herbelot, Bib. Orientale.* (G)

AB. f. m. en hébreu signifie *pere* ; d'où les Chaldéens & les Syriens ont fait *abba*, les Grecs *abbas*, conservé par les Latins, d'où nous avons formé le nom d'*Abbé*. Saint Marc & Saint Paul ont employé le mot syriaque ou chaldaïque *abba*, pour signifier *Pere*, parce qu'il étoit alors commun dans les Synagogues & dans les premières assemblées des Chrétiens. C'est pourquoi *abba Pater* dans le 14^e chap. de Saint Marc, & dans le 8^e de Saint Paul aux Romains, n'est que le même mot expliqué, comme s'ils disoient *abba*, c'est-à-dire, *mon pere*. Car comme le remarque S. Jérôme dans son Commentaire sur le iv chap. de l'Épître aux Galates, les Apôtres & les Évangélistes ont quelquefois employé dans leurs Ecrits des mots syriaques, qu'ils interprétoient ensuite en Grec, parce qu'ils écrivoient dans cette dernière Langue. Ainsi ils ont dit *Bartimée, fils de Timée* ; *asér, richesses* ; où *fils de Timée*, & *richesses*, ne sont que la version pure des mots qui les précèdent. Le nom d'*abba* en Syriaque qui signifioit un pere naturel, a été pris ensuite pour signifier un personnage, à qui l'on voueroit le même respect & la même affection qu'à un pere naturel. Les Docteurs Juifs prenoient ce titre par orgueil ; ce qui fait dire à J. C. dans S. Matthieu, ch. 23. *N'appellez personne sur la terre votre pere, parce que vous n'avez qu'un pere qui est dans le ciel.* Les Chrétiens ont donné communément le nom d'*Abbé* aux Supérieurs des Monasteres. Voyez ABBÉ. (G)

* ABA, f. ville de la Phocide, bâtie par les Abantes, peuples fortis de Thrace, nommée *Aba* d'Abas leur Chef, & ruinée, à ce que prétendent quelques-uns, par Xercès.

* ABACA, f. Il ne paroît pas qu'on sache bien précisément ce que c'est. On lit dans le Dictionnaire du Commerce, que c'est une sorte de chanvre ou de lin qu'on tire d'une plante des Indes ; qu'il est blanc ou gris ; qu'on le fait rouir, qu'on le bat comme notre chanvre ; qu'on ourdit avec le blanc des toiles très-fines ; & qu'on n'emploie le gris qu'en cordages & cables.

* ABACH, f. petite ville d'Allemagne dans la basse Baviere, que quelques Auteurs donnent pour le château d'Abaude. Long. 29. 40. lat. 48. 52.

ABACO, f. m. Quelques anciens Auteurs se servent de ce mot, pour dire l'*Arithmétique*. Les Italiens s'en servent aussi dans le même sens. Voyez ABAQUE & ARITHMÉTIQUE. (O)

* ABACOA, f. Ile de l'Amérique septentrionale ; l'une des Lucayes.

* ABACOT, f. m. nom de l'ancienne parure de tête des Rois d'Angleterre ; sa partie supérieure formoit une double couronne. Voyez Dyche.

* ABADA, f. m. c'est, dit-on, un animal qui se trouve sur la côté méridionale de Bengale, qui a deux cornes, l'une sur le front, l'autre sur la nuque du cou ; qui est de la grosseur d'un poulain de deux ans, & qui a la queue d'un bœuf, mais un peu

moins longue; le crin & la tête d'un cheval, mais le crin plus épais & plus rude, & la tête plus plate & plus courte; les piés du cerf, fendus, mais plus gros. On ajoûte que de ces deux cornes, celle du front est longue de trois ou quatre piés, mince, de l'épaisseur de la jambe humaine vers la racine; qu'elle est aiguë par la pointe, & droite dans la jeunesse de l'animal, mais qu'elle se recourbe en-devant; & que celle de la nuque du cou est plus courte & plus plate. Les Negres le tuent pour lui enlever ses cornes, qu'ils regardent comme un spécifique, non dans plusieurs maladies, ainsi qu'on lit dans quelques auteurs, mais en général contre les venins & les poisons. Il y auroit de la témérité sur une pareille description à douter que l'*abada* ne soit un animal réel; reste à savoir s'il en est fait mention dans quelque Naturaliste moderne, instruit & fidele, ou si par hasard tout ceci ne seroit appuyé que sur le témoignage de quelque voyageur. *Voyez Vallisneri, tom. III. pag. 367.*

*ABADDON, f. m. vient d'*abad*, perte. C'est le nom que S. Jean donne dans l'apocalypse au roi des sauterelles, à l'ange de l'abyssme, à l'ange exterminateur.

ABADIR ou ABADDIR, sub. m. mot composé de deux termes Phéniciens. Il signifie *pere magnifique*, titre que les Carthaginois donnoient aux Dieux du premier ordre. En Mythologie, *abadir* est le nom d'une pierre que Cybelle ou Ops, femme de Saturne, fit avaler dans des langes à son mari, à la place de l'enfant dont elle étoit accouchée. Ce mot se trouve corrompu dans les gloses d'Isidore, où on lit *agadir lapis*. Barthius le prenant tel qu'il est dans Isidore, le rapporte ridiculement à la langue Allemande. Bouchard a cherché dans la langue Phénicienne l'origine d'*abadir*, & croit avec vraisemblance qu'il signifie une pierre ronde; ce qui cadre avec la figure décrite par Damascius. Des anciens ont cru que cette pierre étoit le dieu Terme: d'autres prétendent que ce mot étoit jadis synonyme à Dieu. (G)

*ABACUZ, f. m. pris adject. ce sont les biens de ceux qui meurent sans laisser d'héritiers, soit par testament, soit par droit lignager, ou autrement, & dont la succession passoit, à ce que dit Ragueau, selon l'ancienne coûtume de Poitou, au bas justicier de la seigneurie dans laquelle ils étoient décédés. (H)

ABAJOUR, f. m. nom que les Architectes donnent à une espece de fenêtre ou ouverture destinée à éclairer tout étage souterrain à l'usage des cuisines, offices, caves, &c. On les nomme communément *des soupiraux*: elles reçoivent le jour d'en haut par le moyen de l'embranchement de l'appui qui est en talus ou glacis, avec plus ou moins d'inclinaison, selon que l'épaisseur du mur le peut permettre: elles sont le plus souvent tenues moins hautes que larges. Leurs formes extérieures n'ayant aucun rapport aux proportions de l'architecture, c'est dans ce seul genre de croisées qu'on peut s'en dispenser, quoique quelques Architectes aient affecté dans l'ordre attique de faire des croisées barlongues, à l'imitation des *abajours*; comme on peut le remarquer au château des Tuilleries du côté de la grande cour: mais cet exemple est à éviter, n'étant pas raisonnable d'affecter-là une forme de croisée, pour ainsi dire consacrée aux soupiraux dans les étages supérieurs.

On appelle aussi *fenêtres en abajour*, le grand vitrail d'une église, d'un grand fallon ou galerie, lorsqu'on est obligé de pratiquer à cette croisée un glacis à la traversie supérieure ou inférieure de son embrasure, pour raccorder l'inégalité de hauteur qui peut se rencontrer entre la décoration intérieure ou extérieure d'un édifice; tel qu'on le remarque aux

Invalides, au vestibule & à la galerie du château de Clagny. (P)

ABAISIR, f. m. Quelques Alchimistes se sont servis de ce mot pour signifier *spodium*. V. SPODIUM. (M)

*ABAISSE, f. f. c'est le nom que les Pâtissiers donnent à la pâte qu'ils ont étendue sous le rouleau, & dont ils font ensuite le fond d'un pâté, d'une tourte, & autres pieces semblables.

ABAISSE, adject. *descendu plus bas*. Ce terme; suivant Nicod, a pour étymologie *Caasis*, *base*, *fondement*.

ABAISSE, en terme de Blason, se dit du vol ou des ailes des aigles, lorsque le bout de leurs ailes est en embas & vers la pointe de l'écu, ou qu'elles sont pliées; au lieu que leur situation naturelle est d'être ouvertes & déployées, de sorte que les bouts tendent vers les angles ou le chef de l'écu. *Voyez VOL*.

Le chevron, le pal, la bande, sont aussi dits *abaissés*, quand la pointe finit au cœur de l'écu ou au-dessous. *Voyez CHEVRON, PAL, &c.*

On dit aussi qu'une piece est *abaissée*; lorsqu'elle est au-dessous de sa situation ordinaire. Ainsi les Commandeurs de Malte qui ont des chefs dans leurs armoiries de famille, sont obligés de les abaisser sous celui de la Religion.

François de Boczoffel Mongontier, chevalier de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem, commandeur de Saint Paul, maréchal de son ordre, & depuis bailli de Lyon. D'or au chef échiqueté d'argent & d'azur de deux tires, *abaissé* sous un autre chef des armoiries de la Religion de Saint Jean de Jérusalem, de gueules à la croix d'argent. (V)

ABAISSEMENT, f. m. (*des équations*) en Algèbre, se dit de la réduction des équations au moindre degré dont elles soient susceptibles. Ainsi l'équation $x^3 + axx = bx$ qui paroît du 3^e degré, se réduit ou s'abaisse à une équation du 2^d degré $xx + ax = bx$, en divisant tous les termes par x . De même l'équation $x^4 + aaxx = a^4$, qui paroît du 4^e degré, se réduit au 2^d, en faisant $xx = az$; car elle devient alors $aaaz + a^3z = a^4$, ou $zz + az = aa$. *Voyez DEGRÉ, EQUATION, RÉDUCTION, &c.*

ABAISSEMENT du Pole. Autant on fait de chemin en degrés de latitude, en allant du pole vers l'équateur, autant est grand le nombre de degrés dont le pole s'abaisse, parce qu'il devient continuellement plus proche de l'horison. *Voyez ÉLÉVATION du Pole*.

ABAISSEMENT de l'horison visible, est la quantité dont l'horison visible est abaissé au-dessous du plan horizontal qui touche la terre. Pour faire entendre en quoi consiste cet abaïssement; soit C le centre de la terre représentée (*Fig. 1. Géog.*) par le cercle ou globe BEM . Ayant tiré d'un point quelconque A élevé au-dessus de la surface du globe, les tangentes AB, AE , & la ligne AOC , il est évident qu'un spectateur, dont l'œil seroit placé au point A , verroit toute la portion BOE de la terre terminée par les points touchans BE ; de sorte que le plan BE est proprement l'horison du spectateur placé en A . *Voyez HORIZON*.

Ce plan est abaïsse de la distance OG , au-dessous du plan horizontal FOD , qui touche la terre en O ; & si la distance AO est assez petite par rapport au rayon de la terre, la ligne OG est presque égale à la ligne AO . Donc, si on a la distance AO , ou l'élévation de l'œil du spectateur, évaluée en piés, on trouvera facilement le sinus versé OG de l'arc OE . Par exemple, soit $AO = 5$ piés, le sinus versé OG de l'arc OE sera donc de 5 piés, le sinus total ou rayon de la terre étant de 19000000 piés en nombres ronds: ainsi on trouvera que l'arc OE est d'environ deux minutes & demie; par conséquent l'arc BOE sera de cinq minutes: & comme un degré de la

terre est de 25 lieues, il s'ensuit que si la terre étoit parfaitement ronde & unie sans aucunes éminences, un homme de taille ordinaire devoit découvrir à la distance d'environ deux lieues autour de lui, ou une lieue à la ronde : à la hauteur de 20 piés, l'œil devoit découvrir à 2 lieues à la ronde ; à la hauteur de 45 piés, 3 lieues, &c.

Les montagnes font quelquefois que l'on découvre plus loin ou plus près que les distances précédentes. Par exemple, la montagne *NL* (*Fig. 1. n^o 2. Géog.*) placée entre *A* & le point *E*, fait que le spectateur *A* ne fauroit voir la partie *NE* ; & au contraire la montagne *PQ*, placée au-delà de *B*, fait que ce même spectateur peut voir les objets terrestres situés au-delà de *B*, & placés sur cette montagne au-dessus du rayon visuel *AB*.

L'abaissement d'une étoile sous l'horison est mesuré par l'arc de cercle vertical, qui se trouve au-dessous de l'horison, entre cette étoile & l'horison. *Voyez* ÉTOILE, VERTICAL. (O)

ABAISSEMENT ou ABATEMENT, sub. m. en terme de Blason, est quelque chose d'ajouté à l'écu, pour en diminuer la valeur & la dignité, en conséquence d'une action deshonorante ou tache infamante dont est flétrie la personne qui le porte. *Voyez* ARME.

Les auteurs ne conviennent pas tous qu'il y ait effectivement dans le blason de véritables *abattemens*. Cependant Leigls & Guillaume les supposant réels, en rapportent plusieurs fortes.

Les *abattemens*, selon le dernier de ces deux auteurs, se font ou par reversion ou par diminution.

La reversion se fait en tournant l'écu le haut en bas, ou en enfermant dans le premier écusson un second écusson renversé.

La diminution, en dégradant une partie par l'addition d'une tache ou d'une marque de diminution, comme une barre, un point dextre, un point champagne, un point plaine, une pointe fenestre, & un gouffet. *Voyez* chacun de ces mots à son article.

Il faut ajouter qu'en ce cas ces marques doivent être de couleur brune ou tannée ; autrement, au lieu d'être des marques de diminution, c'en seroit d'honneur. *Voyez* TANNÉ, BRUN.

L'auteur de la dernière édition de Guillin rejette tout-à-fait ces prétendus *abattemens* comme des chimères : il soutient qu'il n'y en a pas un seul exemple, & qu'une pareille supposition implique contradiction ; que les armes étant des marques de noblesse & d'honneur, *insignia nobilitatis & honoris*, on n'y fauroit mêler aucune marque infamante, sans qu'elles cessent d'être des armes ; que ce seroit plutôt des témoignages toujours subsistans du deshonneur de celui qui les porteroit, & que par conséquent on ne demanderoit pas mieux que de supprimer. Il ajoute que comme l'honneur qu'on tient de ses ancêtres ne peut souffrir aucune diminution, il faut dire la même chose des marques qui servent à en conserver la mémoire ; qu'il les faut laisser sans altération, ou les supprimer tout-à-fait, comme on fait dans le cas du crime de lèse-majesté, auquel cas on renverse totalement l'écu pour marque d'une entière dégradation.

Cependant Colombines & d'autres rapportent quelques exemples contraires à ce sentiment. Mais ces exemples servent seulement de monumens du ressentiment de quelques Princes pour des offenses commises en leur présence, mais ne peuvent pas être tirées à conséquence pour établir un usage ou une pratique constante, & peuvent encore moins autoriser des officiers inférieurs, comme des Hérauts d'armes, à tenir par leurs mains des empreintes de ces armories infamantes.

En un mot les armes étant plutôt les titres de ceux qui n'existent plus que de ceux qui existent, il

semble qu'on ne les peut ni diminuer ni abaisser : ce seroit autant flétrir l'ancêtre que son descendant ; il ne peut donc avoir lieu que par rapport à des armes récemment accordées. S'il arrive que celui qui les a obtenues vive encore, & démente ses premières actions par celles qui les suivent, l'abaissement se fera par la suppression de quelques caractères honorans, mais non par l'introduction de signes diffamans. (Y)

ABAISSEUR une équation, terme d'Algebre. *Voyez* ABAISSEMENT.

ABAISSEUR est aussi un terme de Géométrie. Abaisser une perpendiculaire d'un point donné hors d'une ligne, c'est tirer de ce point une perpendiculaire sur la ligne. *Voyez* LIGNE & PERPENDICULAIRE. (O)

ABAISSEUR, c'est couper, tailler une branche près de la tige d'un arbre. Si on abaissoit entièrement un étage de branches, cela s'appelleroit alors ravalier. *Voyez* RAVALER. (K)

ABAISSEUR, c'est, en terme de Fauconnerie, ôter quelque chose de la portion du manger de l'oiseau, pour le rendre plus léger & plus avide à la proie.

ABAISSEUR, marque parmi les Pâtisseries, la façon qu'on donne à la pâte avec un rouleau de bois qui l'applatit, & la rend aussi mince que l'on veut, soit qu'on la destine à être le fond d'un pâté, ou le dessus d'une tourte grasse.

ABAISSEUR, s. m. pris adj. en Anatomie, est le nom qu'on a donné à différens muscles, dont l'action consiste à abaisser ou à porter en bas les parties auxquelles ils sont attachés. *Voyez* MUSCLE.

ABAISSEUR de la levre supérieure, est un muscle qu'on appelle aussi *constricteur des ailes du nez* ou *petit incisif*. *Voyez* INCISIF.

ABAISSEUR propre de la levre inférieure ou le quarré, est un muscle placé entre les abaisseurs communs des levres sur la partie appelée le menton. *Voyez* MENTON.

ABAISSEUR de la mâchoire inférieure. *Voyez* DIGASTRIQUE.

ABAISSEUR de l'œil, est un des quatre muscles de l'œil qui le meut en bas. *Voyez* ŒIL & DROIT.

*ABAISSEUR des sourcils, empêche les ordures d'entrer dans l'œil, & lui fournit une défense contre la lumière trop vive, lorsque par la contraction de ce muscle, les sourcils s'approchent de la paupière inférieure, & en même tems l'un de l'autre.

ABAISSEUR de la paupière inférieure ; ils servent à ouvrir l'œil.

ABALIENATION, s. f. dans le droit Romain, signifie une sorte d'aliénation par laquelle les effets qu'on nommoit *res mancipi*, étoient transférés à des personnes en droit de les acquérir, ou par une formule qu'on appelloit *traditio nexu*, ou par une renonciation qu'on faisoit en présence de la Cour. *Voyez* ALIÉNATION.

Ce mot est composé de *ab*, & *alienare*, aliéner. Les effets qu'on nomme ici *res mancipi*, & qui étoient l'objet de l'abaliénation, étoient les bestiaux, les esclaves, les terres, & autres possessions dans l'enceinte des territoires de l'Italie. Les personnes en droit de les acquérir étoient les citoyens Romains, les Latins, & quelques étrangers à qui on permettoit spécialement ce commerce. La transaction se faisoit, ou avec la cérémonie des poids, & l'argent à la main, ou bien par un désistement en présence d'un Magistrat. (H)

*ABANA, rivière de Syrie qui se jette dans la mer de ce nom, après avoir arrosé les murs de Damas du côté du midi, ce qui l'a fait appeler dans l'écriture *rivière de Damas*.

ABANDONNÉ, adj. en Droit, se dit de biens auxquels le propriétaire a renoncé sciemment & volontairement, & qu'il ne compte plus au nombre de ses effets.

On appelle aussi *abandonnées*, les terres dont la mer s'est retirée, qu'elle a laissées à sec, & qu'on peut faire valoir.

ABANDONNÉ *au bras séculier*, c'est-à-dire livré par les juges ecclésiastiques à la justice séculière, pour y être condamné à des peines afflictives que les Tribunaux ecclésiastiques ne sauroient infliger. (H)

ABANDONNÉ, adj. épithète que donnent les chasseurs à un chien courant qui prend les devans d'une meute, & qui s'abandonne sur la bête quand il la rencontre.

ABANDONNEMENT, f. m. en droit, est le délaissement qu'on fait des biens dont on est possesseur, ou volontairement ou forcément. Si c'est à des créanciers qu'on les abandonne, cet abandonnement se nomme *cession*: si on les abandonne pour se libérer des charges auxquelles on est assujéti en les possédant, il se nomme *déguerpissement*. Voyez *CESSION* & *DÉGUERPISEMENT*.

L'*abandonnement* qu'un homme fait de tous ses biens le rend quitte envers ses créanciers, sans qu'ils puissent rien prétendre aux biens qu'il pourroit acquérir dans la suite. (H)

ABANDONNER, v. a. en Fauconnerie, c'est laisser l'oiseau libre en campagne, ou pour l'égayer, ou pour le congédier lorsqu'il n'est pas bon.

ABANDONNER un cheval, c'est le faire courir de toute sa vitesse sans lui tenir la bride. *Abandonner* les étriers, c'est ôter ses pieds de dedans. *S'abandonner* ou *abandonner* son cheval après quelqu'un, c'est le poursuivre à course de cheval.

* ABANGA, f. m. c'est le nom que les habitans de l'île Saint-Thomas donnent au fruit de leur palmier. Ce fruit est de la grosseur d'un citron auquel il ressemble beaucoup d'ailleurs. C. Bauhin dit que les Insulaires en font prendre trois ou quatre pépins par jour à ceux de leurs malades qui ont besoin de pectoraux.

* ABANO, f. f. petite ville d'Italie dans la république de Venise & le Padoüan. Long. 29. 40. lat. 45. 20.

* ABANTÉENS, f. m. plur. sont les peuples d'Argos ainsi nommés d'*Abas* leur roi.

* ABANTES, f. m. pl. peuples de Thrace, qui passèrent en Grece, bâtirent Abée que Xercès ruina, & se retirèrent de-là dans l'île de Négrepont, qu'ils nommerent *Abantide*.

* ABANTIDE, f. f. le Négrepont. V. ABANDES.

ABAPTISTON, f. m. c'est le nom que les anciens donnoient à un instrument de Chirurgie, que les écrivains modernes appellent communément *trépan*. V. TRÉPAN.

ABAUQUE, f. m. chez les anciens Mathématiciens signifioit une petite table couverte de poussière sur laquelle ils traçoient leurs plans & leurs figures, selon le témoignage de Martius Capella, & de Perse. *Sat. I. v. 131.*

*Nec qui abaco numeros & factō in pulvere metas
Scit risisse vaser.*

Ce mot semble venir du Phénicien אבא, *abak*, poussière ou poudre.

ABAUQUE, ou table de Pythagore, *abacus Pythagoricus*, étoit une table de nombres pour apprendre plus facilement les principes de l'Arithmétique; cette table fut nommée *table de Pythagore*, à cause que ce fut lui qui l'inventa.

Il est probable que la table de Pythagore n'étoit autre chose que ce que nous appellons *table de multiplication*. Voyez *TABLE DE PYTHAGORE*.

Ludolphe a donné des méthodes pour faire la multiplication sans le secours de l'*abaque* ou table: mais elles sont trop longues & trop difficiles pour s'en servir dans les opérations ordinaires. Voyez *MULTIPLICATION*. (O)

Tome I.

ABAUQUE. Chez les anciens ce mot signifioit une espèce d'*armoire* ou de *buffet* destiné à différens usages. Dans un magasin de Négociant il seroit de comptoir; & dans une sale à manger, il contenoit les amphores & les crateres; celui-ci étoit ordinairement de marbre, comme il paroît par cet endroit d'Horace:

Et lapis albus

Pocula cum cyatho duo sustinet.

Les Italiens ont nommé ce meuble *credenza*. Le mot *abaque* latinisé est Grec d'origine: *abaque* signifie de plus *panier*, corbeille, chapiteau de colonne, base d'une roche, d'une montagne, le diamètre du soleil, &c. Quelques-uns prétendent qu'*abaque* est composé d'*a* privatif & de *βασίς*, *fondement* ou *base*, c'est-à-dire *qui est sans pied d'estal, attaché contre le mur*. Mais Guichard remonte plus haut, il dérive le mot אבאק de l'Hébreu אבאק, *extolli*, être élevé; & il suppose qu'il signifioit d'abord une planche ou une tablette, ou quelque autre meuble semblable appliqué contre le mur. Tite-Live & Saluste parlant du luxe des Romains, après la conquête de l'Asie, leur reprochent pour ces buffets inconnus à leurs bons ayeux un goût qui alloit jusqu'à en faire fabriquer de bois le plus précieux, qu'on revêtoit de lames d'or.

* L'*abaque* d'usage pour les comptes & les calculs étoit une espèce de cadre long & divisé par plusieurs cordes d'airain parallèles qui enfiloient chacune une égale quantité de petites boules d'ivoire ou de bois mobile comme des grains de chapelet, par la disposition desquelles, & suivant le rapport que les inférieures avoient avec les supérieures, on distribuoit les nombres en diverses classes, & l'on faisoit toute sorte de calculs. Cette tablette arithmétique à l'usage des Grecs ne fut pas inconnue aux Romains. On la trouve décrite d'après quelques monumens antiques par Fulvius Ursinus & Ciaconius: mais comme l'usage en étoit un peu difficile, celui de compter avec les jettons prévalut. A la Chine & dans quelques cantons de l'Asie, les Négocians comptent encore avec de petites boules d'ivoire ou d'ébène enfilées dans un fil de léton qu'ils portent accroché à leur ceinture. (G)

* ABAUQUE. Le grand *abaque* est encore une espèce d'auge dont on se sert dans les mines pour laver l'or.

ABAUQUE, c'est, dit Harris, & disent d'après Harris les auteurs de Trévoux, la partie supérieure ou le couronnement du chapiteau de la colonne. L'*abaque* est carré au Toscan, au Dorique, & à l'Ionique antique, & échancré sur ses faces aux chapiteaux Corinthien & Composite. Dans ces deux ordres, ses angles s'appellent *cornes*, le milieu s'appelle *balai*, & la courbure s'appelle *arc*, & a communément une rose au milieu. Les ouvriers, ajoutent Mauclere & Harris, appellent aussi *abaque* un ornement Gothique avec un filet ou un chapelet de la moitié de la largeur de l'ornement, & l'on nomme ce filet, *le filet* ou *le chapelet de l'abaque*. Dans l'ordre Corinthien, l'*abaque* est la septième partie du chapiteau. Andrea Palladio nomme *abaque* la plinthe qui est autour du quart-de-rond appelé *échime*; l'*abaque* se nomme encore *tailloir*. Scamozzi donne aussi le nom d'*abaque* à une moulure en creux, qui forme le chapiteau du pied-d'estal de l'ordre Toscan. Voyez HARRIS, première & seconde partie.

* ABARANER, f. petite ville dans la grande Arménie. Long. 64. lat. 39. 50.

* ABAREMO-TEMO, f. m. arbre qui croît, dit-on, dans les montagnes du Brésil. Ses racines sont d'un rouge foncé, & son écorce est cendrée, amère au goût, & donne une décoction propre à déterger les ulcères invétérés. Sa substance a la même propriété. Il ne reste plus qu'à s'assurer de l'existence de

l'arbre & de ses propriétés. Voilà toujours son nom.

* ABARES, restes de la nation des Huns qui se répandirent dans la Thuringe sous Sigebert. *Voyez* la description effrayante qu'en fait le Dictionnaire de Trévoux.

* ABARIM, montagne de l'Arabie d'où Moïse vit la terre promise; elle étoit à l'orient du Jourdain, vis-à-vis Jéricho, dans le pays des Moabites.

* ABARIME ou ABARIMON, grande vallée de Scythie au pié du mont Imaïs qui la forme.

* ABARNAHAS, terme qu'on trouve dans quelques Alchimistes, & surtout dans le *Theatrum chemicum* de Servien Zadith. Il ne paroît pas qu'on soit encore bien assuré de l'idée qu'il y attachoit. Chambers dit qu'il entendoit par *abarnahas*, la même chose que par *plena luna*, & par *plena luna*, la même chose que par *magnesia*, & par *magnesia*, la pierre philosophale. Voilà bien des mots pour rien.

* ABARO, bourg ou petite ville de Syrie dans l'Antiliban.

* ABAS, f. m. poids en usage en Perse pour peser les perles. Il est de trois grains & demi, un peu moins forts que ceux du poids de marc.

* ABASCIE, contrée de la Georgie dans l'Asie. *Long. 56. 60. lat. 43. 45.*

ABASSE ou ABASCÉ, habitans de l'Abascie. *Voyez* ABASCIE.

* ABASTER, (*Métamorph.*) l'un des trois chevaux du char de Pluton; c'est le noir. *V. METHEUS & NONIUS.*

ABATAGE, f. m. on dit dans un chantier & sur un atelier faire un abatage d'une ou plusieurs pierres, lorsque l'on veut les coucher de leur lit sur leurs joints pour en faire les paremens; ce qui s'exécute, lorsque ces pierres sont d'une moyenne grosseur, avec un boulin & des moilons: mais lorsqu'elles sont d'une certaine étendue, on se sert de leviers, de cordages, & de coins, &c. (*P*)

ABATAGE, sixième manœuvre du Faiseur de bas au métier. Elle consiste dans un mouvement assez léger: l'ouvrier tire à lui horizontalement la barre à poignée; & par ce mouvement il fait avancer les ventres des platines jusqu'entre les têtes des aiguilles, & même un peu au-delà. Alors l'ouvrage paroît tomber, mais il est toujours soutenu par les aiguilles; la maille est seulement achevée. *Voyez* la Planche seconde du Faiseur de bas au métier, fig. 2. 5. & 6. Dans la cinquième manœuvre, la presse est sur les becs des aiguilles, & la soie est amenée sur leurs extrémités, comme on voit dans les fig. 1. 3. 4. mais dans l'abatage la presse est relevée, les ventres *B* des platines (fig. 2.) ont fait tomber au-delà des têtes des aiguilles la soie qui n'étoit que sur leurs extrémités, comme on voit (fig. 2. 5. 6.) On voit (fig. 2.) les ventres *BC* des platines avancés entre les têtes des aiguilles. On voit (fig. 5.) l'ouvrage 3. 4. abattu; & on voit (fig. 6.) l'ouvrage abattu & soutenu par les aiguilles, avec les mailles formées, 5, 6. *Voyez* l'article BAS AU MÉTIER.

ABATAGE, terme de Charpentier. Quand on a une pièce de bois à lever, on pousse le bout d'un levier sous cette pièce, on place un coin à un pié ou environ de ce bout; on conçoit que plus le coin est voisin du bout du levier qui est sous la pièce à lever, plus l'autre extrémité du levier doit être élevée, & que plus cette extrémité est élevée, plus l'effet du levier sera considérable. On attache une corde à cette extrémité élevée du levier; les ouvriers tirent tous à cette corde: à mesure qu'ils font baisser cette extrémité du levier à laquelle leur force est appliquée, l'autre extrémité qui est sous la pièce s'élève, & avec elle la pièce de bois. Voilà ce qu'on appelle en charpenterie, faire un abatage.

ABATANT, f. m. c'est un chassis de croisée, ou

un volet ferré par le haut, qui se leve au plancher; en s'ouvrant par le moyen d'une corde passée dans une poulie. On s'en sert dans le haut des fermetures de boutiques: les marchands d'étoffes en font toujours usage dans leurs magasins; ils n'ont par ce moyen de jour, que ce qu'il en faut pour faire valoir les couleurs de leurs étoffes, en n'ouvrant l'abatant qu'autant qu'il est à propos. (*P*)

ABATANT, (*Métier à faire des bas.*) On donne ce nom aux deux parties (85, 96) (85, 96) semblables & semblablement placées du Bas au métier, Planche 6. fig. 2. Il faut y distinguer plusieurs parties; on voit sur leur face antérieure une pièce 94, 94, qu'on appelle garde platine; sur leur face postérieure une pièce 95, 95, qu'on appelle le crochet du dedans de l'abatant: & sous leur partie inférieure une pièce 96, 96, qu'on appelle le crochet de dessous des abatans. Il n'y a pas une de ces pièces qui n'ait son usage, relatif à son lieu & à sa configuration. *Voyez* pour vous en convaincre, l'article BAS AU MÉTIER. L'extrémité supérieure des abatans 85, 85, s'assemble & s'ajuste dans la charnière des épaulières, comme on voit aisément dans la figure première de la même Planche.

* ABAT CHAUVÉE, f. f. sorte de laine de qualité subalterne à laquelle on donne ce nom dans l'Angoumois, la Xaintonge, la Marche & le Limosin.

ABATÉE ou ABBATÉE, f. f. on se sert de ce terme pour exprimer le mouvement d'un vaisseau en panne, qui arrive de lui-même jusqu'à un certain point, pour revenir ensuite au vent. *Voyez* PANNE & ARRIVER. (*Z*)

ABATELEMENT, f. m. terme de commerce usité parmi les François dans les échelles du Levant. Il signifie une sentence du Conseil portant interdiction de commerce contre les marchands & négocians de la Nation qui désavouent leurs marches, ou qui refusent de payer leurs dettes. Cette interdiction est si rigide, qu'il n'est pas même permis à ceux contre qui elle est prononcée d'intenter aucune action pour le paiement de leurs dettes, jusqu'à ce qu'ils aient satisfait au jugement du Conseil, & faire lever l'abatement en payant & exécutant ce qui est contenu. *Dictionn. du Commerce, tome I. page 548. (G)*

ABATEMENT, f. m. état de faiblesse dans lequel se trouvent les personnes qui ont été malades, ou celles qui sont menacées de maladie. Dans les personnes revenues de maladie, l'abatement par lui-même n'annonce aucune suite fâcheuse: mais c'est, selon Hippocrate, un mauvais symptôme dans les personnes malades, quand il n'est occasionné par aucune évacuation; & dans les personnes en santé, quand il ne provient ni d'exercice, ni de chagrin, ni d'aucune autre cause de la même évidence. (*N*)

ABATIS, f. m. Les Carriers appellent ainsi les pierres qu'ils ont abatuées dans une carrière, soit la bonne pour bâtir, ou celle qui est propre à faire du moilon. Ce mot se dit aussi de la démolition & des décombres d'un bâtiment. (*P*)

ABATIS, c'est dans l'Art militaire une quantité de grands arbres que l'on abat & que l'on entasse les uns sur les autres pour empêcher l'ennemi de pénétrer dans des retranchemens ou dans quelque autre lieu. On étend ces arbres tout de leur long le pié en dedans; on les attache ferme les uns contre les autres, & si près, que leurs branches s'entrelassent ou s'embrassent réciproquement.

On se sert de cette espèce de retranchement pour boucher des défilés & pour se couvrir dans les passages des rivières. Il est important d'avoir quelque fortification à la tête du passage, pour qu'il ne soit point insulté par l'ennemi; il n'y a point d'obstacles plus redoutables à lui opposer que les abatiss. On se trouve à couvert de ses coups derrière les branches,

& il est impossible aux ennemis de les aborder & de joindre ceux qui les défendent, & qui voyent à travers les branches sans être vûs.

On se fert encore d'*abatis* pour mettre des postes d'infanterie dans les bois & les villages à l'abri d'être emportés par l'ennemi; dans les circonvallations & les lignes on s'en fert pour former la partie de ces ouvrages qui occupe les bois & les autres lieux qui fournissent cette fortification. (Q)

ABATIS, se dit de la coupe d'un bois ou d'une forêt, laquelle se doit faire suivant les Ordonnances. Plusieurs observent que l'*abatis* se fasse en décroissant de lune, parce que avant ce tems-là, le bois devient vermoulu. C'est l'opinion la plus commune, & elle n'est peut-être pas plus certaine que celle de ne ferner qu'en pleine lune & de ne greffer qu'en décroissant.

ABATIS se dit de l'action d'un chasseur qui tue beaucoup de gibier; c'est aussi le nom qu'on donne aux petits chemins que les jeunes loups se font en allant & venant au lieu où ils sont nourris; & quand les vieux loups ont tué des bêtes, on dit, *les loups ont fait cette nuit un grand abatis*.

ABATIS. On entend par ce mot la tête, les pattes, les ailerons, le foie, & une partie des entrailles d'une oie, d'un dindon, chapon & autre volaille.

Les Cuisiniers font un grand usage des *abatis*, & les font servir bouillis, à l'étuvé, en ragoût, en pâté, &c.

* ABATIS, lieu où les Bouchers tuent leurs bestiaux. Voyez TUERIE.

* ABATIS, dans les tanneries, chamoiseries, &c. On appelle *cuirs d'abatis*, les cuirs encore en poil, & tels qu'ils viennent de la boucherie.

ABATON, f. m. c'est le nom que donnerent les Rhodiens à un grand édifice qu'ils construisirent pour masquer deux Statues de bronze que la Reine Artemise avoit élevées dans leur ville en mémoire de son triomphe sur eux. Vitruve, Livre II. p. 48. (P)

* ABATOS, f. île d'Egypte dans le Palus de Memphis.

ABATTRE, v. a. Abattre une maison, un mur, un plancher, &c. Voyez DÉMOLIR. (P)

ABATTRE, arriver, dériver, obéir au vent, lorsqu'un vaisseau est sous voile. Ces termes se prennent en différens sens. On dit qu'un vaisseau *abat*, quand il est détourné de sa route par la force des courans, par les vagues & par les marées.

Faire *abattre* un vaisseau, c'est le faire obéir au vent lorsqu'il est sous les voiles, ou qu'il présente trop le devant au lieu d'où vient le vent; ce qui s'exécute par le jeu du gouvernail, dont le mouvement doit être secondé par une façon de porter ou d'orienter les voiles.

On dit que le vaisseau *abat*, lorsqu'il a quitté le fond, & que le vaisseau arrive ou obéit au vent. Voyez ARRIVER.

Abattre un vaisseau, c'est le mettre sur le côté pour travailler à la carene, ou à quelqu'endroit qu'il faut mettre hors de l'eau, pour qu'on puisse le radouber. Voyez CARENE, RADOUB. (Z)

ABATTRE un cheval, c'est le faire tomber sur le côté par le moyen de certains cordages appellés *entraves* & *lacs*. On l'*abat* ordinairement pour lui faire quelque opération de Chirurgie, ou même pour le ferrer lorsqu'il est trop difficile.

Abattre l'eau: c'est essuyer le corps d'un cheval qui vient de sortir de l'eau, ou qui est en sueur; ce qui se fait par le moyen de la main, ou du couteau de chaleur.

S'*abattre*, se dit plus communément des chevaux de tirage qui tombent en tirant une voiture. (V)

ABATTRE l'oiseau, c'est le tenir & le ferrer entre deux mains pour lui donner quelques médicamens. On dit, *il faut abattre l'oiseau*.

ABATTRE, sixième manœuvre du Faiseur de bas

au métier. Voyez ABATAGE. Voyez aussi BAS AU MÉTIER.

ABATTRE, terme de Chapelier, c'est applatir sur un bassin chaud le dessus de la forme & les bords d'un chapeau, après lui avoir donné l'apprêt, & l'avoir bien fait sécher; pour cet effet il faut que le bassin soit couvert de toile & de papier, qu'on arrose avec un goupillon.

ABATTRE du bois au triédrac; c'est étaler beaucoup de dames de dessus le premier tas, pour faire plus facilement des cafes dans le courant du jeu. V. CASE.

ABATTUE. f. f. On entend à Moyenvic & dans les autres Salines de Franche-Comté par une *abattue*, le travail continu d'une poêle, depuis le moment où on la met en feu, jusqu'à celui où on la laisse reposer. A Moyenvic chaque *abattue* est composée de dix-huit tours, & chaque tour de vingt-quatre heures. Mais comme on laisse six jours d'intervalle entre chaque *abattue*, il ne se fait à Moyenvic qu'environ vingt *abattues* par an. La poêle s'évalue à deux cents quarante muids par *abattue*. Son produit annuel seroit donc de 4800 muids, si quelques causes particulières, qu'on exposera à l'article SALINE, ne réduisoient l'*abattue* d'une poêle à 220 muids, & par conséquent son produit annuel à 4400 muids: surquoi déduisant le déchet à raison de 7 à 8 pour $\frac{100}{1000}$, on peut assurer qu'une Saline, telle que celle de Moyenvic, qui travaille à trois poêles bien foutenues, fabriquera par an douze mille trois à quatre cents muids de sel. V. SALINE.

ABATTURES, f. f. pl. ce sont les traces & foulures que laisse sur l'herbe, dans les brossailles, ou dans les taillis, la bête fauve en passant: on connoit le cerf par ses *abattures*.

ABAVENTS, f. m. plur. ce sont de petits auvents au-dehors des tours & clochers dans les tableaux des ouvertures, faits de chaffis de charpente, couverts d'ardoise ou de plomb, qui servent à empêcher que le son des cloches ne se dissipe en l'air, & à le renvoyer en bas, dit Vignole après Daviler. Ils garantissent aussi le bésfroi de charpente de la pluie qui entreroit par les ouvertures. (P)

* ABARI, *Abaro*, *Abarum*, f. m. grand arbre d'Ethiopie, qui porte un fruit semblable à la citrouille. Voilà tout ce qu'on en fait, & c'est presque en être réduit à un mot. (I)

* ABAWIWAR, f. m. château & contrée de la haute Hongrie.

* ABAYANCE, f. f. Attente ou espérance, fondée sur un jugement à venir.

* ABAZÉE, f. f. Voyez SABASIE.

ABBAASI, f. m. monnoie d'argent de Perse. Schah-Abas, deuxième Roi de Perse, ordonna la fabrication des piéces d'argent, nommées *abbaasi*. La légende est relative à l'Alcoran, & les empreintes au nom de ce Roi, & à la ville où cette sorte d'espece a été fabriquée.

Un *abbaasi* vaut deux mamoudis ou quatre chayés. Le chayé vaut un peu plus de quatre sous six deniers de France. Ainsi l'*abbaasi* vaut, monnoie de France, dix-huit sous & quelques deniers, comme quatre à cinq deniers.

Il y a des doubles *abbaasi*, des triples & des quadruples: mais ces derniers sont rares.

Comme les *abbaasi* sont sujets à être altérés, il est bon de les peser; & c'est pourquoi les payemens en cette espece de monnoie se font au poids, & non pas au nombre des piéces. (G)

ABBA. V. la signification d'AB chez les Hébreux.

ABBAYE, f. f. Monastere ou Maison Religieuse, gouvernée par un Supérieur, qui prend le titre d'Abbé ou d'Abbesse. Voyez ABBÉ, &c.

Les *Abbayes* different des Prieurés en ce qu'elles sont sous la direction d'un Abbé; au lieu que les Prieurés sont sous la direction d'un Prieur: mais l'Abbé & le Prieur (nous entendons l'Abbé Conventuel) sont

au fond la même chose, & ne different que de nom. Voyez PRIEUR.

Faucher observe que dans le commencement de la Monarchie Française, les Ducs & les Comtes s'appelloient *Abbés*, & les Duchés & Comtés, *Abbayes*. Plusieurs personnes de la première distinction, sans être en aucune sorte engagées dans l'état Monastique, prenoient la même qualité. Il y a même quelques Rois de France qui sont traités d'*Abbés* dans l'Histoire. Philippe. I. Louis VII. & ensuite les Ducs d'Orléans, prirent le titre d'*Abbés* du Monastere de S. Agnan. Les Ducs d'Aquitaine sont appellés *Abbés* du Monastere de S. Hilaire de Poitiers, & les Comtes d'Anjou, de celui de S. Aubin, &c. mais c'est qu'ils possédoient en effet ces *Abbayes*, quoique laïques. Voyez ABBÉ.

ABBAYE se prend aussi pour le bénéfice même, & le revenu dont jouit l'Abbé.

Le tiers des meilleurs Bénéfices d'Angleterre étoit anciennement, par la concession des Papes, approprié aux *Abbayes* & autres Maisons Religieuses: mais sous Henri VIII. ils furent abolis, & devinrent des Fiefs séculiers. 190 de ces Bénéfices abolis, rapportoient annuellement entre 200 l. & 35000 l. ce qui, en prenant le milieu, se monte à 2853000 l. par an.

Les *Abbayes* de France sont toutes à la nomination du Roi, à l'exception d'un petit nombre; savoir, parmi les *Abbayes* d'Hommes, celles qui sont Chefs d'Ordre, comme Cluny, Cîteaux avec ses quatre Filles, &c. & quelques autres de l'Ordre de Saint-Benoît, & de celui des Prémontrés: & parmi les *Abbayes* de Filles, celles de Sainte-Claire, où les Religieuses, en vertu de leur Regle, élisent leur Abbessse tous les trois ans. On peut joindre à ces dernières celles de l'Ordre de Saint-Augustin, qui ont conservé l'usage d'élire leur Abbessse à vie, comme les Chanoinesses de S. Cernin à Toulouse.

C'est en vertu du Concordat entre Léon X. & François I. que les Rois de France ont la nomination aux *Abbayes* de leur Royaume. (H)

ABBÉ, s. m. Supérieur d'un Monastere de Religieux, érigé en Abbaye ou Prélatrice. Voyez ABBAYE & ABBESSE.

Le nom d'*Abbé* tire son origine du mot Hébreu אב, qui signifie *pere*; d'où les Chaldéens & les Syriens ont formé *abba*: de là les Grecs *abbas*, que les Latins ont retenu. D'*abbas* vient en François le nom d'*Abbé*, &c. S. Marc & S. Paul, dans leur Texte grec, se servent du Syriaque *abba*, parce que c'étoit un mot communément connu dans les Synagogues & dans les premières assemblées des Chrétiens. Ils y ajoutent en forme d'interprétation, le nom de pere *abba*, ο πατηρ, *abba pere*, comme s'ils disoient, *abba*, c'est-à-dire, *pere*. Mais ce nom *ab* & *abba*, qui d'abord étoit un terme de tendresse & d'affection en Hébreu & en Chaldéen, devint ensuite un titre de dignité & d'honneur. Les Docteurs Juifs l'affectoient; & un de leurs plus anciens Livres, qui contient les Apophthegmes, ou sentences de plusieurs d'entre eux, est intitulé *Pirke abbo*, ou *avot*; c'est-à-dire, *Chapitre des Peres*. C'est par allusion à cette affectation que J. C. défendit à ses Disciples d'appeller *pere* aucun homme sur la terre: & S. Jérôme applique cette défense aux Supérieurs des Monasteres de son tems, qui prenoient le titre d'*Abbé* ou de *Pere*.

Le nom d'*Abbé* par conséquent paroît aussi ancien que l'Institution des Moines eux-mêmes. Les Directeurs des premiers Monasteres prenoient indifféremment les titres d'*Abbés* ou d'*Archimandrites*. Voyez MOINE & ARCHIMANDRITE.

Les anciens *Abbés* étoient des Moines qui avoient établi des Monasteres ou Communautés, qu'ils gouvernoient comme S. Antoine & S. Pacôme; ou qui avoient été préposés par les Instituteurs de la vie mo-

nastique pour gouverner une Communauté nombreuse, résidente ailleurs que dans le chef-lieu de l'Ordre; ou enfin, qui étoient choisis par les Moines mêmes d'un Monastere, qui se soumettoient à l'autorité d'un seul. Ces *Abbés* & leurs Monasteres, suivant la disposition du Concile de Chalcedoine, étoient soumis aux Evêques, tant en Orient qu'en Occident. A l'égard de l'Orient, le quatrième Canon de ce Concile en fait une loi; & en Occident, le 21^e Canon du premier Concile d'Orléans, le 19 du Concile d'Epaune, le 22 du II. Concile d'Orléans, & les Capitulaires de Charlemagne, en avoient réglé l'usage, surtout en France. Depuis ce tems-là quelques *Abbés* ont obtenu des exemptions des Ordinaires pour eux & pour leurs *Abbayes*, comme les Monasteres de Lérins, d'Againe, & de Luxeuil. Ce privilège leur étoit accordé du consentement des Evêques, à la priere des Rois & des Fondateurs. Les *Abbés* néanmoins étoient bénis par les Evêques, & ont eu souvent séance dans les Conciles après eux: quelques-uns ont obtenu la permission de porter la Crosse & la Mitre; d'autres de donner la Tonsure & les Ordres mineurs. Innocent VIII. a même accordé à l'*Abbé* de Cîteaux le pouvoir d'ordonner des Diacres & des Soudiacres, & de faire diverses Bénédictiones, comme celles des Abbesses, des Autels, & de Vases sacrés.

Mais le gouvernement des *Abbés* a été différent, selon les différentes especes de Religieux. Parmi les anciens Moines d'Egypte, quelque grande que fût l'autorité des *Abbés*, leur première supériorité étoit celle du bon exemple & des vertus: ni eux ni leurs inférieurs n'étoient Prêtres, & ils étoient parfaitement soumis aux Evêques. En Occident, suivant la Regle de Saint Benoît, chaque Monastere étoit gouverné par un *Abbé*, qui étoit le Directeur de tous ses Moines pour le spirituel & pour la conduite intérieure. Il dispoit aussi de tout le temporel, mais comme un bon pere de famille; les Moines le choisissoient d'entre eux, & l'Evêque diocésain l'ordonnoit *Abbé* par une Bénédiction solennelle: cérémonie formée à l'imitation de la Consécration des Evêques. Les *Abbés* étoient souvent ordonnés Prêtres, mais non pas toujours. L'*Abbé* assembloit les Moines pour leur demander leur avis dans toutes les rencontres importantes, mais il étoit le maître de la décision; il pouvoit établir un Prevôt pour le soulager dans le gouvernement; & si la Communauté étoit nombreuse, il mettoit des Doyens pour avoir soin chacun de dix Religieux, comme le marque le mot *Decanus*. Au reste, l'*Abbé* vivoit comme un autre Moine, excepté qu'il étoit chargé de tout le soin de la Maison, & qu'il avoit sa Mensé, c'est-à-dire, sa table à part pour y recevoir les hôtes; ce devoir ayant été un des principaux motifs de la fondation des *Abbayes*.

Ils étoient réellement distingués du Clergé, quoique souvent confondus avec les Ecclésiastiques, à cause de leur degré au-dessus des Laïques. S. Jérôme écrivant à Héliodore, dit expressément: *alia Monachorum est causa, alia Clericorum*. Voyez CLERGÉ, PRÊTRES, &c.

Dans ces premiers tems, les *Abbés* étoient soumis aux Evêques & aux Pasteurs ordinaires. Leurs Monasteres étant éloignés des Villes, & bâtis dans les solitudes les plus reculées, ils n'avoient aucune part dans les affaires ecclésiastiques, ils alloient les Dimanches aux Eglises Paroissiales avec le reste du peuple; ou s'ils étoient trop éloignés, on leur envoyoit un Prêtre pour leur administrer les Sacremens: enfin on leur permit d'avoir des Prêtres de leur propre corps. L'*Abbé* lui-même, ou l'Archimandrite, étoit ordinairement Prêtre: mais ses fonctions ne s'étendoient qu'à l'assistance spirituelle de son Monastere,

& il demeurait toujours soumis à son Evêque.

Comme il y avoit parmi les *Abbés* plusieurs Personnes savantes, ils s'opposèrent vigoureusement aux hérésies qui s'éleverent de leur tems; ce qui donna occasion aux Evêques de les appeler de leurs deserts, & de les établir d'abord aux environs des Faubourgs des Villes, & ensuite dans les Villes mêmes. C'est de ce tems qu'on doit dater l'époque de leur relâchement. Ainsi les *Abbés* étant bientôt déchus de leur première simplicité, ils commencèrent à être regardés comme une espèce de petits Prélats. Ensuite, ils affectèrent l'indépendance de leurs Evêques, & devinrent si insupportables, que l'on fit contre eux des lois fort sévères au Concile de Chalcedoine & autres, dont on a parlé.

L'Ordre de Cluny, pour établir l'uniformité, ne voulut avoir qu'un seul *Abbé*. Toutes les Maisons qui en dépendoient, n'eurent que des Prieurs, quelques grandes qu'elles fussent, & cette forme de gouvernement a subsisté jusqu'à présent. Les Fondateurs de Cîteaux crurent que le relâchement de Cluny venoit en partie de l'autorité absolue des *Abbés*: pour y remédier, ils donnerent des *Abbés* à tous les nouveaux Monasteres qu'ils fonderent, & voulurent qu'ils s'assemblassent tous les ans en Chapitre général, pour voir s'ils étoient uniformes & fideles à observer la Regle. Ils conservèrent une grande autorité à Cîteaux sur ses quatre premières Filles, & à chacune d'elles sur les Monasteres de sa filiation; en sorte que l'*Abbé* d'une mere Eglise présidât à l'élection des *Abbés* des Filles, & qu'il pût avec le conseil de quelques *Abbés*, les destituer s'ils le méritoient.

Les Chanoines Réguliers suivirent à peu près le gouvernement des Moines, & eurent des *Abbés* dans leurs principales Maisons, de l'élection desquels ils demeurèrent en possession jusqu'au Concordat de l'an 1516, qui transporta au Roi de France le droit des élections pour les Monasteres, aussi-bien que pour les Evêchés. On a pourtant conservé l'élection aux Monasteres qui sont Chefs-d'Ordre, comme Cluny, Cîteaux & ses quatre Filles, Prémontré, Grammont, & quelques autres; ce qui est regardé comme un privilège, quoiqu'en effet ce soit un reste du Droit commun.

Les biens des Monasteres étant devenus considérables, exciterent la cupidité des Séculiers pour les envahir. Dès le V. siècle en Italie & en France, les Rois s'en emparèrent, ou en gratifièrent leurs Officiers & leurs Courtisans. En vain les Papes & les Evêques s'y opposèrent-ils. Cette licence dura jusqu'au regne de Dagobert, qui fut plus favorable à l'Eglise: mais elle recommença sous Charles Martel, pendant le regne duquel les Laïques se mirent en possession d'une partie des biens des Monasteres, & prirent même le titre d'*Abbés*. Pepin & Charlemagne réformèrent une partie de ces abus, mais ne les détruisirent pas entièrement, puisque les Princes leurs successeurs donnoient eux-mêmes les revenus des Monasteres à leurs Officiers, à titre de récompense pour leurs services, d'où est venu le nom de *Bénéfice*, & peut-être l'ancien mot, *Beneficium propter officium*; quoiqu'on l'entende aujourd'hui dans un sens très-différent, & qui est le seul vrai, savoir *des services rendus à l'Eglise*. Charles le Chauve fit des lois pour modérer cet usage, qui ne laissa pas de subsister sous ses successeurs. Les Rois Philippe I. & Louis VI. & ensuite les Ducs d'Orléans, sont appelés *Abbés du Monastere de S. Agnan d'Orléans*. Les Ducs d'Aquitaine prirent le titre d'*Abbés de S. Hilaire de Poitiers*. Les Comtes d'Anjou, celui d'*Abbés de S. Aubin*; & les Comtes de Vermandois, celui d'*Abbés de S. Quentin*. Cette coutume cessa pourtant sous les premiers Rois de la troisième race; le Clergé s'opposant à ces innovations, & rentrant de tems en tems dans ses droits,

Mais quoiqu'on n'abandonnât plus les revenus des Abbayes aux Laïques, il s'introduisit, surtout pendant le schisme d'Occident, une autre coutume, moins éloignée en général de l'esprit de l'Eglise, mais également contraire au droit des Réguliers. Ce fut de les donner en commende à des Clercs séculiers; & les Papes eux-mêmes furent les premiers à en accorder, toujours pour de bonnes intentions, mais qui manquèrent souvent d'être remplies. Enfin par le Concordat entre Léon X. & François I. la nomination des Abbayes en France fut dévolue au Roi, à l'exception d'un très-petit nombre, en sorte que maintenant presque toutes sont en commende.

Malgré les Reglemens des Conciles dont nous avons parlé, les *Abbés*, surtout en Occident, prirent le titre de *Seigneur*, & des marques de l'Episcopat, comme la Mitre. C'est ce qui donna l'origine à plusieurs nouvelles espèces d'*Abbés*; savoir aux *Abbés mitrés*, *crossés*, & non *crossés*; aux *Abbés œcuméniques*, aux *Abbés Cardinaux*, &c.

Les *Abbés mitrés* sont ceux qui ont le privilège de porter la Mitre, & qui ont en même tems une autorité pleinement épiscopale dans leurs divers territoires. En Angleterre on les appelloit aussi *Abbés souverains* & *Abbés généraux*, & ils étoient Lords du Parlement. Selon le S^r Edouard Coke, il y en avoit en Angleterre vingt-sept de cette sorte, sans compter deux Prieurs mitrés. Voyez PRIEUR. Les autres qui n'étoient point mitrés, étoient soumis à l'Evêque diocésain.

Le Pere Hay, Moine Bénédictin, dans son Livre intitulé *Astrum inextinctum*, soutient que les *Abbés* de son Ordre ont non-seulement une Jurisdiction [comme] épiscopale, mais même une Jurisdiction [comme] papale, *potestatem quasi episcopalem, imo quasi papalem*; & qu'en cette qualité ils peuvent conférer les Ordres inférieurs de Diacres & de Souâdiacres. Voyez ORDINATION.

Lorsque les *Abbés* commencèrent à porter la Mitre, les Evêques se plainirent amèrement que leurs privilèges étoient envahis par des Moines: ils étoient principalement choqués de ce que dans les Conciles & dans les Synodes, il n'y avoit aucune distinction entre eux. C'est à cette occasion que le Pape Clément IV. ordonna que les *Abbés* porteroient seulement la Mitre brodée en or, & qu'ils laisseroient les pierres précieuses aux Evêques. Voyez MITRE.

Les *Abbés crossés* sont ceux qui portent les Crosses ou le Bâton pastoral. Voyez CROSSE.

Il y en a quelques-uns qui sont *crossés* & non *mitrés*, comme l'*Abbé* d'une Abbaye de Bénédictins à Bourges; & d'autres qui sont l'un & l'autre.

Parmi les Grecs il y a des *Abbés* qui prennent même la qualité d'*Abbés œcuméniques*, ou d'*Abbés universels*, à l'imitation des Patriarches de Constantinople. Voyez ŒCUMÉNIQUE.

Les Latins n'ont pas été de beaucoup inférieurs aux Grecs à cet égard. L'*Abbé* de Cluny dans un Concile tenu à Rome, prend le titre d'*Abbas Abbatum*, *Abbé des Abbés*: & le Pape Calixte donne au même *Abbé* le titre d'*Abbé Cardinal*. Voyez CLUNY. (L'*Abbé* de la Trinité de Vendôme se qualifie aussi *Cardinal Abbé*.) pour ne rien dire des autres *Abbés Cardinaux*, ainsi appelés, de ce qu'ils étoient les principaux *Abbés* des Monasteres, qui dans la suite vinrent à être séparés.

Les *Abbés Cardinaux* qui sont séculiers, ou qui ne sont point Chefs-d'Ordre, n'ont point de jurisdiction sur les Religieux, ni d'autorité dans l'intérieur des Monasteres.

Les *Abbés* aujourd'hui se divisent principalement en *Abbés Réguliers* (ou Titulaires), & en *Abbés Commendataires*.

Les *Abbés Réguliers* sont de véritables Moines ou

Religieux, qui ont fait les vœux & portent l'habit de l'Ordre. Voyez RÉGULIER, RELIGIEUX, VŒUX, &c.

Tous les Abbés sont présumés être tels, les Canons défendant expressément qu'aucun autre qu'un Moine ait le commandement sur les Moines : mais dans le fait il en est bien autrement.

En France les Abbés Réguliers n'ont la juridiction sur leurs Moines que pour la correction Monachale concernant la Règle. S'il est question d'autre excès non concernant la Règle, ce n'est point à l'Abbé, mais à l'Evêque d'en connoître ; & quand ce sont des excès privilégiés, comme s'il y a port d'armes, ce n'est ni à l'Abbé, ni à l'Evêque, mais au Juge Royal à en connoître.

Les Abbés Commendataires, ou les Abbés en Commende, sont des Séculars qui ont été auparavant tonsurés. Ils sont obligés par leurs Bulles de prendre les Ordres quand ils seront en âge. Voyez SÉCULIER, TONSURE, &c.

Quoique le terme de *Commende* infinie qu'ils ont seulement pour un tems l'administration de leurs Abbayes, ils ne laissent pas d'en jouir toute leur vie, & d'en percevoir toujours les fruits aussi-bien que les Abbés Réguliers.

Les Bulles leur donnent un plein pouvoir, *tam in spiritualibus quam in temporalibus* : mais dans la réalité les Abbés Commendataires n'exercent aucune fonction spirituelle envers leurs Moines, & n'ont sur eux aucune Jurisdiction : ainsi cette expression *in spiritualibus*, n'est que de style dans la Cour de Rome, & n'emporte avec elle rien de réel.

Quelques Canonistes mettent les Abbayes en Commende au nombre des Bénéfices, *inter titulos Beneficiorum* : mais elles ne sont réellement qu'un titre canonique, ou une provision pour jouir des fruits d'un Bénéfice ; & comme de telles provisions sont contraires aux anciens Canons, il n'y a que le Pape qui puisse les accorder en dispensant du Droit ancien. Voyez COMMENDE, BÉNÉFICE, &c.

Comme l'Histoire d'Angleterre parle très-peu de ces Abbés Commendataires, il est probable qu'ils n'y furent jamais communs : ce qui a donné lieu à quelques Auteurs de cette Nation de se méprendre, en prenant tous les Abbés pour des Moines. Nous en avons un exemple remarquable dans la dispute touchant l'Inventeur des Lignes, pour transformer les Figures géométriques, appelées par les François *les Lignes Robervalliennes*. Le Docteur Gregory dans les Transactions philosophiques, année 1694, tourne en ridicule l'Abbé Gallois, Abbé Commendataire de l'Abbaye de S. Martin de Cores ; & le prenant pour un Moine : « Le bon Pere, dit-il, s'imagine que nous sommes revenus à ces tems fabuleux, où il étoit permis à un Moine de dire ce qu'il vouloit ».

L'Abbé relève cette méprise, & retorque avec avantage la raillerie sur le Docteur dans les Mémoires de l'Académie, année 1703.

La cérémonie par laquelle on établit un Abbé, se nomme proprement *Bénédiction*, & quelquefois, quoiqu'abusivement, *Consécration*. Voyez BÉNÉDICTION & CONSÉCRATION.

Cette cérémonie consistoit anciennement à revêtir l'Abbé de l'habit appelé *Cucula*, *Coule*, en lui mettant le Bâton pastoral dans la main, & les fouliers, appelés *pédales* (fandales), à ses pieds. Nous apprenons ces particularités de l'Ordre Romain de Théodore, Archevêque de Cantorbéry.

En France la nomination & la collation des Bénéfices dépendans des Abbayes en Commende, appartiennent à l'Abbé seul, à l'exclusion des Religieux. Les Abbés Commendataires doivent laisser aux Religieux le tiers du revenu de leurs Abbayes franc & exempt de toutes charges. Les biens de ces Abbayes se partagent en trois lots ; le premier est pour l'Abbé ; le se-

cond pour les Religieux, & le troisième est affecté aux réparations & charges communes de l'Abbaye ; c'est l'Abbé qui en a la disposition. Quoique le partage soit fait entre l'Abbé & les Religieux, ils ne peuvent ni les uns, ni les autres, aliéner aucune partie des fonds dont ils jouissent, que d'un commun consentement, & sans observer les solemnités de Droit.

La Profession des Religieux faite contre le consentement de l'Abbé, est nulle. L'Abbé ne peut cependant recevoir aucun Religieux sans prendre l'avis de la Communauté.

Les Abbés tiennent le second rang dans le Clergé, & sont immédiatement après les Evêques : les Abbés Commendataires doivent marcher avec les Réguliers, & concurremment avec eux, selon l'ancienneté de leur réception.

Les Abbés Réguliers ont trois sortes de Puissance : l'Economique, celle d'Ordre, & celle de Jurisdiction. La première consiste dans l'administration du temporel du Monastere : la seconde, à ordonner du Service-Divin, recevoir les Religieux à Profession, leur donner la Tonsure, conférer les Bénéfices qui sont à la nomination du Monastere : la troisième, dans le droit de corriger, d'excommunier, de suspendre. L'Abbé Commendataire n'a que les deux premières sortes de Puissance. La troisième est exercée en sa place par le Prieur-claustral, qui est comme son Lieutenant pour la discipline intérieure du Monastere. Voyez PRIEUR & CLAUSTRAL.

ABBÉ, est aussi un titre que l'on donne à certains Evêques, parce que leurs Sièges étoient originairement des Abbayes, & qu'ils étoient même élus par les Moines : tels sont ceux de Catane & de Montréal en Sicile. Voyez EVÊQUE.

ABBÉ, est encore un nom que l'on donne quelquefois aux Supérieurs ou Généraux de quelques Congrégations de Chanoines Réguliers, comme est celui de Sainte Genevieve à Paris. Voyez CHANOINE, GENEVIEVE, &c.

ABBÉ, est aussi un titre qu'ont porté différens Magistrats, ou autres personnes laïques. Parmi les Génois, un de leurs premiers Magistrats étoit appelé *l'Abbé du Peuple* : nom glorieux, qui dans son véritable sens signifioit *Pere du Peuple*. (H & G)

ABBÉCHER ou ABBEQUER, v. a. c'est donner la becquée à un oiseau qui ne peut pas manger de lui-même.

Abbecquer ou *abbécher* l'oiseau, c'est lui donner seulement une partie du pât ordinaire pour le tenir en appétit ; on dit, *il faut abbecquer le lanier*.

ABBESSE, f. f. nom de dignité. C'est la Supérieure d'un Monastere de Religieuses, ou d'une Communauté ou Chapitre de Chanoinesses, comme l'Abbesse de Remiremont en Lorraine.

Quoique les Communautés de Vierges consacrées à Dieu soient plus anciennes dans l'Eglise que celles des Moines, néanmoins l'Institution des *Abbesse* est postérieure à celle des Abbés. Les premières Vierges qui se sont consacrées à Dieu, demouroient dans leurs maisons paternelles. Dans le IV^e siecle elles s'assemblerent dans des Monasteres, mais elles n'avoient point d'Eglise particuliere ; ce ne fut que du tems de saint Grégoire qu'elles commencèrent à en avoir qui firent partie de leurs Convens. L'Abbesse étoit autrefois élue par la Communauté, on les choisissoit parmi les plus anciennes & les plus capables de gouverner ; elles recevoient la bénédiction de l'Evêque, & leur autorité étoit perpétuelle.

L'Abbesse a les mêmes droits & la même autorité sur ses Religieuses, que les Abbés Réguliers ont sur leurs Moines. Voyez ABBÉ.

Les *Abbesse* ne peuvent à la vérité, à cause de leur sexe, exercer les fonctions spirituelles attachées à la Prêtrise, au lieu que les Abbés en sont ordinaire ;

ment revêtus. Mais il y a des exemples de quelques *Abbeſſes* qui ont le droit, ou plutôt le privilège de commettre un Prêtre qui les exerce pour elles. Elles ont même une eſpece de juridiction épiscopale, auſſi bien que quelques Abbés, qui ſont exempts de la viſite de leurs Evêques diocéſains. *V. EXEMPTION.*

L'*Abbeſſe* de Fontevraud, par exemple, a la ſupériorité & la direction, non ſeulement ſur ſes Religieuſes, mais auſſi ſur tous les Religieux qui dépendent de ſon Abbaye. Ces Religieux ſont ſoumis à ſa correction, & prennent leur miſſion d'elle.

En France la plupart des *Abbeſſes* ſont nommées par le Roi. Il y a cependant pluſieurs Abbayes & Monafteres qui ſe conferent par élection, & ſont exempts de la nomination du Roi, comme les Monafteres de ſainte Claire.

Il faut remarquer, que quoique le Roi de France ait la nomination aux Abbayes de Filles, ce n'eſt pas cependant en vertu du Concordat; car les Bulles que le Pape donne pour ces *Abbeſſes*, portent que le Roi a écrit en faveur de la Religieuſe nommée, & que la plus grande partie de la Communauté conſent à ſon élection, pour conſerver l'ancien droit autant qu'il ſe peut. Selon le Concile de Trente, celles qu'on élit *Abbeſſes* doivent avoir 40 ans d'âge, & 8 de profeſſion, ou avoir au moins 5 ans de profeſſion, & être âgées de 30 ans. Et ſuivant les Ordonnances du Royaume, toute Supérieure, & par conſéquent toute *Abbeſſe*, doit avoir 10 ans de profeſſion, ou avoir exercé pendant 6 ans un office clauſtral. M. Fleury, *Inſt. au Droit eccléſ.*

Le Pere Martene dans ſon *Traité des Rits de l'E-gliſe*, tome II. page 39. obſerve que quelques *Abbeſſes* confeſſoient anciennement leurs Religieuſes. Il ajoute, que leur curioſité exceſſive les porta ſi loin, que l'on fut obligé de la réprimer.

Saint Baſile dans ſes *Regles abrégées*, interrog. 110. tome II. page 453. permet à l'*Abbeſſe* d'entendre avec le Prêtre les confeſſions de ſes Religieuſes. *Voyez CONFESSION.*

Il eſt vrai, comme l'obſerve le Pere Martene dans l'endroit cité, que juſqu'au 13^e ſiècle non ſeulement les *Abbeſſes*, mais les Laïques mêmes entendoient quelquefois les confeſſions, principalement dans le cas de néceſſité; mais ces confeſſions n'étoient point ſacramentales, & ſe devoient auſſi faire au Prêtre. Elles avoient été introduites par la grande dévotion des fideles, qui croyoient qu'en ſ'humiliant ainſi, Dieu leur tiendroit compte de leur humiliation: mais comme elles dégénérèrent en abus, l'Egliſe fut obligée de les ſupprimer. Il y a dans quelques Monafteres une pratique appelée *la coulpe*, qui eſt un reſte de cet ancien uſage. (*H & G*)

* **ABBEVILLE**, ville conſidérable de France, ſur la riviere de Somme, qui la partage, dans la baſſe Picardie, capitale du Comté de Ponthieu. *Long.* 19^d. 19'. 40". *lat. trouvée de* 50^d. 6' 55". par M. Caſſini en 1688. *Voyez Hiſt. Acad.* page 56.

* **ABCAS**, peuple d'Asie qui habite l'Abasie.

* **ABCÉDER**, v. neut. Lorsque des parties qui ſont unies à d'autres dans l'état de ſanté, ſ'en ſéparent dans l'état de maladie, en conſéquence de la corruption, on dit que ces parties ſont *abcédées*.

ABCÈS, f. m. eſt une tumeur qui contient du pus. Les Auteurs ne conviennent pas de la raiſon de cette dénomination. Quelques-uns croyent que l'*abcès* a été ainſi appelé du mot latin *abcedere*, ſe ſéparer, parce que les parties qui auparavant étoient contigues ſe ſéparent l'une de l'autre: quelques autres, parce que les fibres y ſont déchirées & détruites; d'autres, parce que le pus ſ'y rend d'ailleurs, ou eſt ſéparé du ſang: enfin d'autres tirent cette dénomination de l'écoulement du pus, & ſur ce principe ils aſſurent qu'il n'y a point proprement d'*abcès* juſ-

qu'à ce que la tumeur creve & s'ouvre d'elle-même. Mais ce ſont là des diſtinctions trop ſubtiles, pour que les Medecins ſ'y arrêtent beaucoup.

Tous les *abcès* ſont des ſuites de l'inflammation. On aide la maturation des *abcès* par le moyen des cataplaſmes ou emplâtres maturatifs & pourriſſans. La chaleur exceſſive de la tumeur & la douleur pulſative qu'on y reſſent, ſont avec la fièvre les ſignes que l'inflammation ſe terminera par ſuppuration. Les friffons irréguliers qui ſurviennent à l'augmentation de ces ſymptomes ſont un ſigne que la ſuppuration ſe fait. L'*abcès* eſt formé lorsque la matiere eſt convertie en pus: la diminution de la tenſion, de la fièvre, de la douleur & de la chaleur, la ceſſation de la pulſation, en ſont les ſignes rationels. L'amolliſſement de la tumeur & la fluctuation ſont les ſignes ſenſuels qui annoncent cette terminaiſon. *Voyez FLUCTUATION.*

On ouvre les *abcès* par le cauſtique ou par l'incision. Les *abcès* ne peuvent ſe guérir que par l'évacuation du pus. On préfère le cauſtique dans les tumeurs critiques qui terminent quelquefois les fièvres malignes. L'application d'un cauſtique fixe l'humeur dans la partie où la nature ſemble l'avoir déposée; elle en empêche la réſorption qui ſeroit dangereuſe & ſouvent mortelle. Les cauſtiques déterminent une grande ſuppuration & en accélèrent la formation. On les employe dans cette vue avant la maturité parfaite. On met auſſi les cauſtiques en uſage dans les tumeurs qui ſe ſont formées lentement & par congeſſion, qui ſuppurent dans un point dont la circonférence eſt dure, & où la conversion de l'humeur en pus ſeroit ou difficile ou impoſſible ſans ce moyen.

Pour ouvrir une tumeur par le cauſtique, il faut la couvrir d'un emplâtre fenêtré de la grandeur que l'on juge la plus convenable; on met ſur la peau à l'endroit de cette ouverture, une trainée de pierre à cauter. Si le cauſtique eſt ſolide, on a ſoin de l'humecter auparavant; on couvre le tout d'un autre emplâtre, de compreſſes, & d'un bandage contentif. Au bout de cinq ou ſix heures, plus ou moins, lorsqu'on juge, ſuivant l'activité du cauſtique dont on ſ'eſt ſervi, que l'escarre doit être faite, on leve l'appareil, & on incise l'escarre d'un bout à l'autre avec un biſtouri, en pénétrant juſqu'au pus; on panſe la plaie avec des digeſtifs, & l'escarre tombe au bout de quelques jours par une abondante ſuppuration.

Dans les cas ordinaires des *abcès*, il eſt préférable de faire l'incision avec l'inſtrument tranchant qu'on plonge dans le foyer de l'*abcès*. Lorsque l'*abcès* eſt ouvert dans toute ſon étendue, on introduit le doigt dans ſa cavité; & ſ'il y a des brides qui forment des cloiſons, & ſéparent l'*abcès* en pluſieurs cellules, il faut les couper avec la pointe des ciſeaux ou avec le biſtouri. Il faut que l'extrémité du doigt conduiſe toujours ces inſtrumens, de crainte d'intéreſſer quelques parties qu'on pourroit prendre pour des brides ſans cette précaution. Si la peau eſt fort amincie, il faut l'emporter avec les ciſeaux & le biſtouri. Ce dernier inſtrument eſt préférable, parce qu'il cauſe moins de douleur, & rend l'opération plus prompte. On choiſit la partie la plus déclive pour faire l'incision aux *abcès*. Il faut, autant que faire ſe peut, ménager la peau; dans ce deſſein on fait ſouvent des contre-ouvertures, lorsque l'*abcès* eſt fort étendu. *Voyez CONTRE-OUVERTURE.* Les *abcès* cauſés par la préſence de quelques corps étrangers ne ſe guériſſent que par l'extraction de ces corps. *Voyez TUMEUR.*

Lorsque l'*abcès* eſt ouvert, on remplit de charpie mollette le vuide qu'occupoit la matiere, & on y applique un appareil contentif. On panſe, les jours ſuivans, avec des digeſtifs juſqu'à ce que les vaiſſeaux qui répoſent dans le foyer de l'*abcès* ſe ſoient dé-

gorgés par la suppuration. Lorsqu'elle diminue, que le pus prend de la consistance, devient blanc & sans odeur, le vuide se remplit alors de jour en jour de mammelons charnus, & la cicatrice se forme à l'aide des pansemens méthodiques dont il sera parlé à la cure des ulcères. *Voyez ULCERE.*

M. Petit a donné à l'Académie Royale de Chirurgie un Mémoire important sur les tumeurs de la vésicule du fiel qu'on prend pour des abcès au foie. Les remarques de ce célèbre Chirurgien enrichissent la Pathologie d'une maladie nouvelle. Il rapporte les signes qui distinguent les tumeurs de la vésicule du fiel distendue par la bile retenue, d'avec les abcès au foie. Il fait le parallèle de cette rétention de la bile & de la pierre biliaire avec la rétention d'urine & la pierre de la vessie, & propose des opérations sur la vésicule du fiel à l'instar de celles qu'on fait sur la vessie. *V. le 1^{er} vol. des Mém. de l'Acad. de Chirurgie.*

Il survient fréquemment des abcès considérables au fondement, qui occasionnent des fistules. *Voyez ce qu'on en dit à l'article de la FISTULE À L'ANUS. (Y)*

* M. Littre observe, *Histoire de l'Académie, an. 1701, page 29*, à l'occasion d'une inflammation aux parois du ventricule gauche du cœur, que les ventricules du cœur doivent être moins sujets à des abcès qu'à des inflammations. Car l'abcès consiste dans un fluide extravasé qui se coagule, se corrompt & se change en pus, & l'inflammation dans un gonflement de vaisseaux causé par trop de fluide. Si donc on suppose que des artères coronaires qui nourrissent la substance du cœur, il s'extravase & s'épanche du sang qui ne rentre pas d'abord dans les veines coronaires destinées à le reprendre; il sera difficile que le mouvement continuel de contraction & de dilatation du cœur ne le force à y rentrer, ou du moins ne le brise & ne l'atténue, de sorte qu'il s'échappe dans les ventricules au travers des parois. Quant à l'inflammation, le cœur n'a pas plus de ressources qu'une autre partie pour la prévenir, ou pour s'en délivrer.

* On lit, *Histoire de l'Acad. an. 1730, p. 40*, la guérison d'un abcès au foie qui mérite bien d'être connue. M. Soullier Chirurgien de Montpellier fut appelé auprès d'un jeune homme âgé de 13 à 14 ans qui, après s'être fort échauffé, s'étoit mis les pieds dans l'eau froide & avoit eu une fièvre ordinaire, mais dont la suite fut très-fâcheuse. Ce fut une tumeur considérable au foie, qu'il ouvrit. Il trouva ce viscère considérablement abcédé à sa partie antérieure & convexe. Il s'y étoit fait un trou qui auroit pu recevoir la moitié d'un œuf de poule, & il en sortoit dans les pansemens une matière sanguinolente, épaisse, jaunâtre, amère & inflammable: c'étoit de la bile véritable accompagnée de flocons de la substance du foie.

Pour vuidier la matière de cet abcès, M. Soullier imagina une cannule d'argent émoussée par le bout qui entroît dans le foie, sans l'offenser, & percée de plusieurs ouvertures latérales qui recevoient la matière nuisible & la portoient en-dehors, où elle s'épanchoit sur une plaque de plomb qu'il avoit appliquée à la plaie, de manière que cette matière ne pouvoit excorier la peau. L'expédient réussit, la fièvre diminua, l'embonpoint revint, la plaie se cicatrisa, & le malade guérit.

* On peut voir encore dans le *Recueil de 1731, page 315*, une observation de M. Chicoyneau père, sur un abcès intérieur de la poitrine accompagné des symptômes de la phthisie & d'un déplacement notable de l'épine du dos & des épaules; le tout terminé heureusement par l'évacuation naturelle de l'abcès par le fondement.

ABDAR, s. m. nom de l'Officier du Roi de Perse qui lui sert de l'eau à boire, & qui la garde dans une cruche cachetée, de peur qu'on n'y mêle du poison, à ce

que rapporte Olearius dans son voyage de Perse. (G)

* ABDARA, ville d'Espagne, bâtie par les Carthaginois dans la Bétique, sur la côte de la Méditerranée; on soupçonne que c'est la ville qu'on nomme aujourd'hui *Adra* dans le Royaume de Grenade.

* ABDELARI, plante Egyptienne dont le fruit ressembleroit davantage au melon, s'il étoit un peu moins oblong & aigu par ses extrémités. *Ray. H. Pl.*

* ABDERE, ancienne ville de Thrace, que quelques-uns prennent pour celle qu'on appelle aujourd'hui *Asperosa*, ville maritime de la Romanie.

* ABDERITES, habitans d'Abdere. *V. ABDERE.*

ABDEST, s. m. mot qui dans la Langue Persane signifie proprement l'eau qui sert à laver les mains: mais il se prend par les Persans & par les Turcs pour la purification légale; & ils en usent avant que de commencer leurs cérémonies religieuses. Ce mot est composé d'*ab* qui signifie de l'eau, & d'*est* la main. Les Persans, dit Olearius, passent la main mouillée deux fois sur leur tête depuis le col jusqu'au front, & ensuite sur les pieds jusqu'aux chevilles: mais les Turcs versent de l'eau sur leur tête, & se lavent les pieds trois fois. Si néanmoins ils se sont lavés les pieds le matin avant que de mettre leur chaussure, ils se contentent de mouiller la main, & de la passer par-dessus cette chaussure depuis les orteils jusqu'à la cheville du pied, (G)

ABDICATION, s. f. acte par lequel un Magistrat ou une personne en Charge y renonce, & s'en démet avant que le terme légal de son service soit expiré. *Voyez RENONCIATION.*

* Ce mot est dérivé d'*abdicare*, composé de *ab*, & de *dicere*, déclarer.

On confond souvent l'*abdication* avec la *résignation*: mais à parler exactement, il y a de la différence. Car l'*abdication* se fait purement & simplement, au lieu que la *résignation* se fait en faveur de quelque personne tierce. *Voyez RÉSIGNATION.*

En ce sens on dit que Dioclétien & Charles V. *abdiquèrent* la Couronne, & que Philippe IV. Roi d'Espagne l'a *résignée*. Le Parlement d'Angleterre a décidé que la violation des Lois faites par le Roi Jacques, en quittant son Royaume, sans avoir pourvu à l'administration nécessaire des affaires pendant son absence, emportoit avec elle l'*abdication* de la Couronne: mais cette décision du Parlement est-elle bien équitable?

ABDICATION dans le *Droit civil*, se prend particulièrement pour l'acte par lequel un père congédie & désavoue son fils, & l'exclut de sa famille. En ce sens, ce mot est synonyme au mot Grec *ἀποήρως*, & au mot Latin, à *familiâ alienatio*, ou quelquefois *ablegatio* & *negatio*, & est opposé à *adoption*. Il diffère de l'*exhérédation*, en ce que l'*abdication* se faisoit du vivant du père, au lieu que l'*exhérédation* ne se faisoit qu'à la mort. Ainsi quiconque étoit *abdiqué*, étoit aussi *exhérédé*, mais non *vice versa*. *V. EXHÉRÉDATION.*

L'*abdication* se faisoit pour les mêmes causes que l'*exhérédation*.

ABDICATION s'est dit encore de l'action d'un homme libre qui renonçoit à sa liberté, & se faisoit volontairement esclave; & d'un citoyen Romain qui renonçoit à cette qualité, & aux privilèges qui y étoient attachés.

ABDICATION, au Palais, est aussi quelquefois synonyme à *abandonnement*. *V. ABANDONNEMENT. (H)*

ABDOMEN, s. m. signifie le *bas ventre*, c'est-à-dire cette partie du corps qui est comprise entre le thorax & les hanches. *Voyez VENTRE.*

Ce mot est purement Latin, & est dérivé d'*abdere*, cacher, soit parce que les principaux viscères du corps sont contenus dans cette partie, & y sont, pour ainsi dire, cachés, soit parce que cette partie du

du corps est toujours couverte & cachée à la vûe ; au lieu que la partie qui est au-dessus, savoir le thorax, est souvent laissée à nud. D'autres croient que le mot *abdomen* est composé de *abdere* & d'*omentum*, parce que l'*omentum* ou l'épiploon est une des parties qui y sont contenues. D'autres regardent ce mot comme un pur paronyme ou terminaison d'*abdere*, principalement de la manière dont on le lit dans quelques anciens glossaires, où il est écrit *abdumen* qui pourroit avoir été formé de *abdere*, comme *legumen* de *legere*, l'o & l'u étant souvent mis l'un pour l'autre.

Les Anatomistes divisent ordinairement le corps en trois régions ou ventres ; la tête, le thorax ou la poitrine, & l'*abdomen* qui fait la partie inférieure du tronc, & qui est terminé en haut par le diaphragme, & en bas par la partie inférieure du bassin des os innommés. Voyez CORPS.

L'*abdomen* est doublé intérieurement d'une membrane unie & mince appelée *péritoine*, qui enveloppe tous les viscères contenus dans l'*abdomen*, & qui les retient à leur place. Quand cette membrane vient à se rompre ou à se dilater, il arrive souvent que les intestins & l'épiploon s'engagent seuls ou tous deux ensemble dans les ouvertures du bas-ventre, & forment ces tumeurs qu'on appelle *hernies* ou *descentes*. Voyez PÉRITOINE & HERNIE.

Les muscles de l'*abdomen* sont au nombre de dix, cinq de chaque côté ; non-seulement ils défendent les viscères, mais ils servent par leur contraction & dilatation alternative à la respiration, à la digestion, & à l'expulsion des excréments. Par la contraction de ces muscles, la cavité de l'*abdomen* est resserrée, & la descente des matières qui sont contenues dans l'estomac & dans les intestins, est facilitée. Ces muscles sont les antagonistes propres des sphincters de l'anus & de la vessie, & chassent par force les excréments contenus dans ces parties, comme aussi le fœtus dans l'accouchement. Voyez MUSCLE, RESPIRATION, DIGESTION, ACCOUCHEMENT, &c.

Ces muscles sont les deux obliques descendans, & les deux obliques ascendants, les deux droits, les deux transversaux, & les deux pyramidaux. Voyez les articles OBLIQUE, DROIT, PYRAMIDAL, &c.

On divise la circonférence de l'*abdomen* en régions : antérieurement on en compte trois ; savoir, la région épigastrique ou supérieure, la région ombilicale ou moyenne, & la région hypogastrique ou inférieure : postérieurement on n'en compte qu'une sous le nom de *région lombaire*. Voyez ÉPIGASTRIQUE, OMBILICAL, &c.

On subdivise chacune de ces régions en trois, savoir, en une moyenne & deux latérales ; l'épigastrique en épigastre & en hypocondre ; l'ombilicale en ombilicale proprement dite, & en flancs ; l'hypogastrique en pubis & en aînes ; la lombaire en lombaires proprement dites & en lombes. Voyez ÉPIGASTRIQUE, HYPOCONDRE, &c.

Immédiatement au-dessous des muscles se présente le péritoine, qui est une espèce de sac qui recouvre toutes les parties renfermées dans l'*abdomen*.

On aperçoit sur ce sac ou dans son tissu cellulaire antérieurement les vaisseaux ombilicaux, l'oura-que, la vessie. Voyez OMBILICAL, OURAQUE, &c.

Lorsqu'il est ouvert, on voit l'épiploon, les intestins, le mésentère, le ventricule, le foie, la vésicule du fiel, la rate, les reins, le pancréas ; les vésicules séminaires dans l'homme ; la matrice, les ligamens, les ovaires, les trompes, &c. dans la femme ; la portion inférieure de l'aorte descendante, la veine-cave ascendante, la veine-porte hépatique, la veine-porte ventrale, les artères cœliaque, mésentérique, supérieure & inférieure, les émulgentes, les hépatiques, les spléniques, les spermaticques, &c.

Tome I.

les nerfs stomachiques qui sont des productions de la huitième paire, & d'autres du nerf intercostal, &c. V. ÉPIPLOON, INTESTIN, MÉSENTÈRE, &c. (L)

ABDUCTEUR, f. m. pris adject. nom que les Anatomistes donnent à différens muscles destinés à éloigner les parties auxquelles ils sont attachés, du plan que l'on imagine diviser le corps en deux parties égales & symétriques, ou de quelque autre partie avec laquelle ils les comparent. Voyez MUSCLE.

Ce mot vient des mots Latins *ab*, de, & *ducere*, mener : les antagonistes des *abducteurs* sont appelés *adducteurs*. V. ADDUCTEUR & ANTAGONISTE.

Les *abducteurs* du bras. Voyez SOUSÉPINEUX & PIÉ.

L'*abducteur* du pouce. Voyez THENAR.

Abducteur des doigts. Voyez INTEROSSEUX.

L'*abducteur* du doigt auriculaire ou l'hypothenar, ou le petit hypothenar de M. Winslow, vient de l'os pisiforme, du gros ligament du carpe, & se termine à la partie interne de la base de la première phalange du petit doigt. Anat. Pl. VI. fig. 1. Ω.

ABDUCTION, f. f. nom dont se servent les Anatomistes pour exprimer l'action par laquelle les muscles *abducteurs* éloignent une partie d'un plan qu'ils supposent diviser le corps humain dans toute sa longueur en deux parties égales & symétriques, ou de quelque autre partie avec laquelle ils les comparent. (L)

ABDUCTION, f. f. en Logique, est une façon d'argumenter que les Grecs nomment *apogage*, où le grand terme est évidemment contenu dans le moyen terme, mais où le moyen terme n'est pas intimement lié avec le petit terme ; desorte qu'on vous accorde la majeure d'un tel syllogisme, tandis qu'on vous oblige à prouver la mineure, afin de développer davantage la liaison du moyen terme avec le petit terme. Ainsi dans ce syllogisme,

Tout ce que Dieu a révélé est très-certain :

Or Dieu nous a révélé les Mystères de la Trinité & de l'Incarnation ;

Donc ces Mystères sont très-certains.

la majeure est évidente ; c'est une de ces premières vérités que l'esprit saisit naturellement, sans avoir besoin de preuve. Mais la mineure ne l'est pas, à moins qu'on ne l'étaye, pour ainsi dire, de quelques autres propositions propres à répandre sur elle leur évidence. (X)

* ABÉATES, f. m. pl. habitans d'Abée dans le Péloponèse ; ceux d'Abée ou Aba dans la Phocide s'appelloient *Abantes*. Voyez ABANTES.

ABÉCÉDAIRE, adjectif dérivé du nom des quatre premières lettres de l'Alphabet *A, B, C, D* ; il se dit des ouvrages & des personnes. M. Dumas, inventeur du bureau typographique, a fait des livres abécédaires fort utiles, c'est-à-dire, des livres qui traitent des lettres par rapport à la lecture, & qui apprennent à lire avec facilité & correctement.

ABÉCÉDAIRE, est différent d'*alphabétique*. *Abécédaire* a rapport au fond de la chose, au lieu qu'*alphabétique* se dit par rapport à l'ordre. Les Dictionnaires sont disposés selon l'ordre *alphabétique*, & ne sont pas pour cela des ouvrages *abécédaires*.

Il y a en Hébreu des Pseaumes, des Lamentations, & des Cantiques, dont les versets sont distribués par ordre *alphabétique* : mais je ne crois pas qu'on doive pour cela les appeler des ouvrages *abécédaires*.

ABÉCÉDAIRE se dit aussi d'une personne qui n'est encore qu'à l'*A, B, C*. C'est un docteur *abécédaire*, c'est-à-dire qui commence, qui n'est pas encore bien savant. On appelle aussi *abécédaires* les personnes qui montrent à lire. Ce mot n'est pas fort usité. (F)

ABÉE, f. f. ville du détroit Messénien que Xercès brûla, & qui avoit été bâti par *Abas* fils de Lyncée.

ABÉ, f. f. ouverture pratiquée à la baie d'un moulin, par laquelle l'eau tombe sur la grande roue &

C

fait moudre. Cette ouverture s'ouvre & se ferme avec des pales ou lamoirs.

ABEILLE, f. f. insecte de l'espece des mouches. Il y en a de trois sortes : la premiere & la plus nombreuse des trois est l'abeille commune : la seconde est moins abondante ; ce sont les faux-bourdons ou mâles : enfin la troisieme est la plus rare, ce sont les femelles.

Les abeilles femelles que l'on appelle reines ou meres abeilles, étoient connues des anciens sous le nom de rois des abeilles, parce qu'autrefois on n'avoit pas distingué leur sexe : mais aujourd'hui il n'est plus équivoque. On les a vû pondre des œufs, & on en trouve aussi en grande quantité dans leur corps. Il n'y a ordinairement qu'une reine dans une ruche ; ainsi il est très-difficile de la voir : cependant on pourroit la reconnoître assez aisément, parce qu'elle est plus grande que les autres ; sa tête est plus allongée, & ses ailes sont très-courtes par rapport à son corps ; elles n'en couvrent guere que la moitié ; au contraire celles des autres abeilles couvrent le corps en entier. La reine est plus longue que les mâles : mais elle n'est pas aussi grosse. On a prétendu autrefois qu'elle n'avoit point d'aiguillon : cependant Aristote le connoissoit ; mais il croyoit qu'elle ne s'en servoit jamais. Il est aujourd'hui très-certain que les abeilles femelles ont un aiguillon même plus long que celui des ouvrières ; cet aiguillon est recourbé. Il faut avouer qu'elles s'en servent fort rarement, ce n'est qu'après avoir été irritées pendant long-tems : mais alors elles piquent avec leur aiguillon, & la piquûre est accompagnée de venin comme celle des abeilles communes. Il ne paroît pas que la mere abeille ait d'autre emploi dans la ruche que celui de multiplier l'espece, ce qu'elle fait par une ponte fort abondante ; car elle produit dix à douze mille œufs en sept semaines, & communément trente à quarante mille par an.

On appelle les abeilles mâles faux-bourdons, pour les distinguer de certaines mouches que l'on connoît sous le nom de bourdons. Voyez BOURDON.

On ne trouve ordinairement des mâles dans les ruches que depuis le commencement ou le milieu du mois de Mai jusque vers la fin du mois de Juillet ; leur nombre se multiplie de jour en jour pendant ce tems, à la fin duquel ils périssent subitement de mort violente, comme on le verra dans la suite.

Les mâles sont moins grands que la reine, & plus grands que les ouvrières ; ils ont la tête plus ronde, ils ne vivent que de miel, au lieu que les ouvrières mangent souvent de la cire brute. Dès que l'aurore paroît, celles-ci partent pour aller travailler, les mâles sortent bien plus tard ; & c'est seulement pour voltiger autour de la ruche, sans travailler. Ils rentrent avant le serain & la fraîcheur du soir ; ils n'ont ni aiguillon, ni patelles, ni dents faillantes comme les ouvrières. Leurs dents sont petites, plates & cachées, leur trompe est aussi plus courte & plus déliée : mais leurs yeux sont plus grands & beaucoup plus gros que ceux des ouvrières : ils couvrent tout le dessus de la partie supérieure de la tête, au lieu que les yeux des autres forment simplement une espece de bourlet de chaque côté.

On trouve dans certains tems des faux-bourdons qui ont à leur extrémité postérieure deux cornes charnues aussi longues que le tiers ou la moitié de leur corps : il paroît aussi quelquefois entre ces deux cornes un corps charnu qui se recourbe en haut. Si ces parties ne sont pas apparentes au dehors, on peut les faire sortir en pressant le ventre du faux-bourdon ; si on l'ouvre, on voit dans des vaisseaux & dans des reservoirs une liqueur laiteuse, qui est vraisemblablement la liqueur féminale. On croit que toutes ces parties sont celles de la génération ; car on ne les

trouve pas dans les abeilles meres, ni dans les ouvrières. L'unique emploi que l'on connoît aux mâles, est de féconder la reine ; aussi dès que la ponte est finie, les abeilles ouvrières les chassent & les tuent.

Il y a des abeilles qui n'ont point de sexe. En les disséquant on n'a jamais trouvé dans leurs corps aucune partie qui eût quelque rapport avec celles qui caractérisent les abeilles mâles ou les femelles. On les appelle mulets ou abeilles communes, parce qu'elles sont en beaucoup plus grand nombre que celles qui ont un sexe. Il y en a dans une seule ruche jusqu'à quinze ou seize mille, & plus ; tandis qu'on n'y trouve quelquefois que deux ou trois cents mâles, quelquefois sept ou huit cents, ou mille au plus.

On désigne aussi les abeilles communes par le nom d'ouvrières, parce qu'elles font tout l'ouvrage qui est nécessaire pour l'entretien de la ruche, soit la récolte du miel & de la cire, soit la construction des alvéoles ; elles soignent les petites abeilles : enfin elles tiennent la ruche propre, & elles écartent tous les animaux étrangers qui pourroient être nuisibles. La tête des abeilles communes est triangulaire ; la pointe du triangle est formée par la rencontre de deux dents posées horizontalement l'une à côté de l'autre, longues, faillantes & mobiles. Ces dents servent à la construction des alvéoles : aussi sont-elles plus fortes dans les abeilles ouvrières que dans les autres. Si on écarte ces deux dents, on voit qu'elles sont comme des especes de cuillieres dont la concavité est en-dedans. Les abeilles ont quatre ailes, deux grandes & deux petites ; en les levant, on trouve de chaque côté auprès de l'origine de l'aîle de dessous en tirant vers l'estomac, une ouverture ressemblante à une bouche ; c'est l'ouverture de l'un des poumons : il y en a une autre sous chacune des premieres jambes, de sorte qu'il y a quatre ouvertures sur le corcelet (V. CORCELET), & douze autres de part & d'autre sur les six anneaux qui composent le corps : ces ouvertures sont nommées stigmates. Voyez STIGMATES.

L'air entre par ces stigmates, & circule dans le corps par le moyen d'un grand nombre de petits canaux ; enfin il en sort par les pores de la peau. Si on tire un peu la tête de l'abeille, on voit qu'elle ne tient à la poitrine ou corcelet que par un cou très-court, & le corcelet ne tient au corps que par un filet très-mince. Le corps est couvert en entier par six grandes pieces écailleuses, qui portent en recouvrement l'une sur l'autre, & forment six anneaux qui laissent au corps toute sa souplesse. On appelle antennes (Voyez ANTENNES) ces especes de cornes mobiles & articulées qui sont sur la tête, une de chaque côté ; les antennes des mâles n'ont que onze articulations, celles des autres en ont quinze.

L'abeille a six jambes placées deux à deux en trois rangs ; chaque jambe est garnie à l'extrémité de deux grands ongles & de deux petits, entre lesquels il y a une partie molle & charnue. La jambe est composée de cinq pieces, les deux premieres sont garnies de poils ; la quatrième piece de la seconde & de la troisième paire est appelée la brosse : cette partie est carrée, sa face extérieure est rase & lisse, l'intérieure est plus chargée de poils que nos brosses ne le sont ordinairement, & ces poils sont disposés de la même façon. C'est avec ces sortes de brosses que l'abeille ramasse les poussieres des étamines qui tombent sur son corps, lorsqu'elle est sur une fleur pour faire la récolte de la cire. Voyez CIRE. Elle en fait de petites pelotes qu'elle transporte à l'aide de ses jambes sur la palette qui est la troisième partie des jambes de la troisième paire. Les jambes de devant transportent à celles du milieu ces petites masses ; celles-ci les placent & les empilent sur la palette des jambes de derrière.

Cette manœuvre se fait avec tant d'agilité & de promptitude, qu'il est impossible d'en distinguer les mouvemens lorsque l'abeille est vigoureuse. Pour bien distinguer cette manœuvre de l'abeille, il faut l'observer lorsqu'elle est affoiblie & engourdie par la rigueur d'une mauvaise saison. Les palettes sont de figure triangulaire; leur face extérieure est lisse & luisante, des poils s'élevent au-dessus des bords; comme ils sont droits, roides & ferrés, & qu'ils l'environnent, ils forment avec cette surface une espece de corbeille: c'est-là que l'abeille dépose, à l'aide de ses pattes, les petites pelotes qu'elle a formées avec les broses; plusieurs pelotes réunies sur la palette font une masse qui est quelquefois aussi grosse qu'un grain de poivre.

La trompe de l'abeille est une partie qui se développe & qui se replie. Lorsqu'elle est dépliée, on la voit descendre du dessous des deux grosses dents faillantes qui sont à l'extrémité de la tête. La trompe paroît dans cet état comme une lame assez épaisse, très-luisante & de couleur châtain. Cette lame est appliquée contre le dessous de la tête: mais on n'en voit alors qu'une moitié qui est repliée sur l'autre; lorsque l'abeille la dépie, l'extrémité qui est du côté des dents s'éleve, & on apperçoit alors celle qui étoit dessous. On découvre aussi par ce déplacement la bouche & la langue de l'abeille qui sont au-dessus des deux dents. Lorsque la trompe est repliée, on ne voit que les étuis qui la renferment.

Pour développer & pour examiner cet organe, il faudroit entrer dans un grand détail. Il suffira de dire ici que c'est par le moyen de cet organe que les abeilles recueillent le miel; elles plongent leur trompe dans la liqueur miellée pour la faire passer sur la surface extérieure. Cette surface de la trompe forme avec les étuis un canal par lequel le miel est conduit: mais c'est la trompe seule qui étant un corps musculéux, force par ses différentes inflexions & mouvemens vermiculaires la liqueur d'aller en avant, & qui la pousse vers le gosier.

Les abeilles ouvrières ont deux estomacs; l'un reçoit le miel, & l'autre la cire: celui du miel a un cou qui tient lieu d'œsophage, par lequel passe la liqueur que la trompe y conduit, & qui doit s'y changer en miel parfait: l'estomac où la cire brute se change en vraie cire, est au-dessous de celui du miel. Voyez CIRE, MIEL.

L'aiguillon est caché dans l'état de repos; pour le faire sortir, il faut presser l'extrémité du corps de l'abeille. On le voit paroître accompagné de deux corps blancs qui forment ensemble une espece de boîte, dans laquelle il est logé lorsqu'il est dans le corps. Cet aiguillon est semblable à un petit dard qui, quoique très-délié, est cependant creux d'un bout à l'autre. Lorsqu'on le comprime vers la base, on fait monter à la pointe une petite goutte d'une liqueur extrêmement transparente; c'est-là ce qui envenime les plaies que fait l'aiguillon. On peut faire une équivoque par rapport à l'aiguillon comme par rapport à la trompe, ce qui paroît être l'aiguillon n'en est que l'étui; c'est par l'extrémité de cet étui que l'aiguillon sort, & qu'il est dardé en même tems que la liqueur empoisonnée. De plus, cet aiguillon est double; il y en a deux à côté qui jouent en même tems, ou séparément au gré de l'abeille; ils sont de matiere de corne ou d'écaille, leur extrémité est taillée en scie, les dents sont inclinées de chaque côté, de sorte que les pointes sont dirigées vers la base de l'aiguillon, ce qui fait qu'il ne peut sortir de la plaie sans la déchirer; ainsi il faut que l'abeille le retire avec force. Si elle fait ce mouvement avec trop de promptitude, l'aiguillon casse & il reste dans la plaie; & en se séparant du corps de l'abeille, il arrache la vessie qui contient le venin, & qui est posée au-dedans à la base de l'aiguillon. Une partie des entrailles sort en même

tems, ainsi cette séparation de l'aiguillon est mortelle pour la mouche. L'aiguillon qui reste dans la plaie a encore du mouvement quoique séparé du corps de l'abeille; il s'incline alternativement dans des sens contraires, & il s'enfoncée de plus en plus.

La liqueur qui coule dans l'étui de l'aiguillon est un véritable venin, qui cause la douleur que l'on éprouve lorsque l'on a été piqué par une abeille. Si on goûte de ce venin, on le sent d'abord douçâtre; mais il devient bientôt acre & brûlant; plus l'abeille est vigoureuse, plus la douleur de la piquûre est grande. On fait que dans l'hyver on en souffre moins que dans l'été, toutes choses égales de la part de l'abeille: il y a des gens qui sont plus ou moins sensibles à cette piquûre que d'autres. Si l'abeille pique pour la seconde fois, elle fait moins de mal qu'à la première fois, encore moins à une troisième; enfin le venin s'épuise, & alors l'abeille ne se fait presque plus sentir. On a toujours cru qu'un certain nombre de piquûres faites à la fois sur le corps d'un animal pourroient le faire mourir; le fait a été confirmé plusieurs fois; on a même voulu déterminer le nombre de piquûres qui seroit nécessaire pour faire mourir un grand animal; on a aussi cherché le remede qui détruiroit ce venin: mais on a trouvé seulement le moyen d'appaîser les douleurs en frottant l'endroit blessé avec de l'huile d'olive, ou en y appliquant du persil pilé. Quoi qu'il en soit du remede, il ne faut jamais manquer en pareil cas de retirer l'aiguillon, s'il est resté dans la plaie comme il arrive presque toujours. Au reste la crainte des piquûres ne doit pas empêcher que l'on approche des ruches: les abeilles ne piquent point lorsqu'on ne les irrite pas; on peut impunément les laisser promener sur sa main ou sur son visage, elles s'en vont d'elles-mêmes sans faire de mal; au contraire, si on les chasse, elles piquent pour se défendre.

Pour suivre un ordre dans l'histoire succinète des abeilles que l'on va faire ici, il faut la commencer dans le tems où la mere abeille est fécondée. Elle peut l'être dès le quatrième ou cinquième jour après celui où elle est sortie de l'état de nymphe pour entrer dans celui de mouche, comme on le dira dans la suite. Il seroit presque impossible de voir dans la ruche l'accouplement des abeilles, parce que la reine reste presque toujours dans le milieu, où elle est cachée par les gâteaux de cire, & par les abeilles qui l'environnent. On a tiré de la ruche des abeilles meres, & on les a mises avec les mâles dans des bocaux pour voir ce qui s'y passeroit.

On est obligé pour avoir une mere abeille de plonger une ruche dans l'eau, & de noyer à demi toutes les abeilles, ou de les enfumer, afin de pouvoir les examiner chacune séparément pour reconnoître la mere. Lorsqu'elle est revenue de cet état violent, elle ne reprend pas d'abord assez de vivacité pour être bien disposée à l'accouplement. Ce n'est donc que par des hafards que l'on en peut trouver qui fassent réussir l'expérience; il faut d'ailleurs que cette mere soit jeune; de plus il faut éviter le tems où elle est dans le plus fort de la ponte. Dès qu'on présente un mâle à une mere abeille bien choisie, aussitôt elle s'en approche, le lèche avec sa trompe, & lui présente du miel: elle le touche avec ses pattes, tourne autour de lui, se place vis-à-vis, lui brosse la tête avec ses jambes, &c. Le mâle reste quelquefois immobile pendant un quart-d'heure; & enfin il fait à peu près les mêmes choses que la femelle; celle-ci s'anime alors davantage. On l'a vûe monter sur le corps du mâle; elle recourba l'extrémité du sien, pour l'appliquer contre l'extrémité de celui du mâle, qui faisoit sortir les deux cornes charnues & la partie recourbée en arc. Supposé que cette partie soit, comme on le croit, celle qui opere l'ac-

couplement, il faut nécessairement que l'*abeille* femelle soit placée sur le mâle pour la rencontrer, parce qu'elle est recourbée en haut; c'est ce qu'on a observé pendant trois ou quatre heures. Il y eut plusieurs accouplemens, après quoi le mâle resta immobile: la femelle lui mordit le corcelet, & le souleva en faisant passer sa tête sous le corps du mâle; mais ce fut en vain, car il étoit mort. On présenta un autre mâle: mais la mere *abeille* ne s'en occupa point du tout, & continua pendant tout le reste du jour de faire différens efforts pour tâcher de ranimer le premier. Le lendemain elle monta de nouveau sur le corps du premier mâle, & se recourba de la même façon que la veille, pour appliquer l'extrémité de son corps contre celui du mâle. L'accouplement des *abeilles* ne consiste-t-il que dans cette jonction qui ne dure qu'un instant? On présume que c'est la mere *abeille* qui attaque le mâle avec qui elle veut s'accoupler; si c'étoit au contraire les mâles qui attaquaient cette femelle, ils feroient quelquefois mille mâles pour une femelle. Le tems de la fécondation doit être nécessairement celui où il y a des mâles dans la ruche; il dure environ six semaines prises dans les mois de Mai & de Juin; c'est aussi dans ce même tems que les essains quittent les ruches. Les reines qui sortent sont fécondées; car on a observé des essains entiers dans lesquels il ne se trouvoit aucun mâle, par conséquent la reine n'auroit pu être fécondée avant la ponte qu'elle fait: aussi-tôt que l'essain est fixé quelque part, vingt-quatre heures après on trouve des œufs dans les gâteaux.

Après l'accouplement, il se forme des œufs dans la matrice de la mere *abeille*; cette matrice est divisée en deux branches, dont chacune est terminée par plusieurs filets: chaque filet est creux; c'est une sorte de vaisseau qui renferme plusieurs œufs disposés à quelque distance les uns des autres dans toute sa longueur. Ces œufs sont d'abord fort petits, ils tombent successivement dans les branches de la matrice, & passent dans le corps de ce viscere pour sortir au-dehors; il y a un corps sphérique posé sur la matrice; on croit qu'il en dégoutte une liqueur visqueuse qui enduit les œufs, & qui les colle au fond des alvéoles, lorsqu'ils y sont déposés dans le tems de la ponte. On a estimé que chaque extrémité des branches de la matrice est composée de plus de 150 vaisseaux, & que chacun peut contenir dix-sept œufs sensibles à l'œil; par conséquent une mere *abeille* prête à pondre, a cinq mille œufs visibles. Le nombre de ceux qui ne sont pas encore visibles, & qui doivent grossir pendant la ponte, doit être beaucoup plus grand; ainsi il est aisé de concevoir comment une mere *abeille* peut pondre dix à douze mille œufs, & plus, en sept ou huit semaines.

Les *abeilles* ouvrières ont un instinct singulier pour prévoir le tems auquel la mere *abeille* doit faire la ponte, & le nombre d'œufs qu'elle doit déposer; lorsqu'il surpasse celui des alvéoles qui sont faits, elles en ébauchent de nouveaux pour fournir au besoin pressant; elles semblent connoître que les œufs des *abeilles* ouvrières sortiront les premiers, & qu'il y en aura plusieurs milliers; qu'il viendra ensuite plusieurs centaines d'œufs qui produiront des mâles; & qu'enfin la ponte finira par trois ou quatre, & quelquefois par plus de quinze ou vingt œufs d'où sortiront les femelles. Comme ces trois sortes d'*abeilles* sont de différentes grosseurs, elles y proportionnent la grandeur des alvéoles. Il est aisé de distinguer à l'œil ceux des reines, & que l'on a appelés pour cette raison *alvéoles royaux*; ils sont les plus grands. Ceux des faux bourdons sont plus petits que ceux des reines, mais plus grands que ceux des mulets ou *abeilles* ouvrières.

La mere *abeille* distingue parfaitement ces diffé-

rens alvéoles; lorsqu'elle fait sa ponte, elle arrive environnée de dix ou douze *abeilles* ouvrières, plus ou moins, qui semblent la conduire & la soigner; les unes lui présentent du miel avec leur trompe, les autres la lèchent & la brossent. Elle entre d'abord dans un alvéole la tête la première, & elle y reste pendant quelques instans; ensuite elle sort, & y rentre à reculons; la ponte est faite dans un moment. Elle en fait cinq ou six de suite, après quoi elle se repose avant que de continuer. Quelquefois elle passe devant un alvéole vuide sans s'y arrêter.

Le tems de la ponte est fort long; car c'est presque toute l'année, excepté l'hyver. Le fort de cette ponte est au printems; on a calculé que dans les mois de Mars & de Mai, la mere *abeille* doit pondre environ douze mille œufs, ce qui fait environ deux cents œufs par jour: ces douze mille œufs forment en partie l'essain qui sort à la fin de Mai ou au mois de Juin, & remplacent les anciennes mouches qui font partie de l'essain; car après sa sortie, la ruche n'est pas moins peuplée qu'au commencement de Mars.

Les œufs des *abeilles* ont six fois plus de longueur que de diamètre; ils sont courbes, l'une de leurs extrémités est plus petite que l'autre: elles sont arrondies toutes les deux. Ces œufs sont d'une couleur blanche tirant sur le bleu; ils sont revêtus d'une membrane flexible, desorte qu'on peut les plier, & cela ne se peut faire sans nuire à l'embryon. Chaque œuf est logé séparément dans un alvéole, & placé de façon à faire connoître qu'il est sorti du corps de la mere par le petit bout; car cette extrémité est collée au fond de l'alvéole. Lorsque la mere ne trouve pas un assez grand nombre de cellules pour tous les œufs qui sont prêts à sortir, elle en met deux ou trois, & même quatre dans un seul alvéole; ils ne doivent pas y rester; car un seul ver doit remplir dans la suite l'alvéole en entier. On a vu les *abeilles* ouvrières retirer tous les œufs surnuméraires: mais on ne fait pas si elles les replacent dans d'autres alvéoles; on ne croit pas qu'il se trouve dans aucune circonstance plusieurs œufs dans les cellules royales.

La chaleur de la ruche suffit pour faire éclore les œufs; souvent elle surpasse de deux degrés celle de nos étés les plus chauds: en deux ou trois jours l'œuf est éclos; il en sort un ver qui tombe dans l'alvéole. Dès qu'il a pris un peu d'accroissement, il se roule en cercle; il est blanc, charnu, & sa tête ressemble à celle des vers à soie; le ver est posé de façon qu'en se tournant, il trouve une sorte de gelée ou de bouillie qui est au fond de l'alvéole, & qui lui sert de nourriture. On voit des *abeilles* ouvrières qui visitent plusieurs fois chaque jour les alvéoles où sont les vers: elles y entrent la tête la première, & y restent quelque tems. On n'a jamais pu voir ce qu'elles y faisoient: mais il est à croire qu'elles renouvellent la bouillie dont le ver se nourrit. Il vient d'autres *abeilles* qui ne s'arrêtent qu'un instant à l'entrée de l'alvéole, comme pour voir s'il ne manque rien au ver. Avant que d'entrer dans une cellule, elles passent successivement devant plusieurs; elles ont un soin continu de tous les vers qui viennent de la ponte de leur reine: mais si on apporte dans la ruche des gâteaux dans lesquels il y auroit des vers d'une autre ruche, elles les laissent périr, & même elles les entraînent dehors. Chacun des vers qui est né dans la ruche n'a que la quantité de nourriture qui lui est nécessaire, excepté ceux qui doivent être changés en reines; il reste du superflu dans les alvéoles de ceux-ci. La quantité de la nourriture est proportionnée à l'âge du ver; lorsqu'ils sont jeunes, c'est une bouillie blanchâtre, insipide comme de la colle de farine. Dans un âge plus avancé, c'est une gelée jaunâtre ou verdâtre qui a un goût de sucre ou

de miel ; enfin lorsqu'ils ont pris tout leur accroissement , la nourriture a un goût de sucre mêlé d'acide. On croit que cette matiere est composée de miel & de cire que l'abeille a plus ou moins digérés , & qu'elle peut rendre par la bouche lorsqu'il lui plaît.

Il ne sort du corps des vers aucun excrément : aussi ont-ils pris tout leur accroissement en cinq ou six jours. Lorsqu'un ver est parvenu à ce point, les abeilles ouvrières ferment son alvéole avec de la cire ; le couvercle est plat pour ceux dont il doit sortir des abeilles ouvrières , & convexe pour ceux des fauxbourdons. Lorsque l'avéole est fermé , le ver tapisse l'intérieur de sa cellule avec une toile de soie : il tire cette soie de son corps au moyen d'une filiere pareille à celle des vers à soie , qu'il a au-dessous de la bouche. La toile de soie est tissue de fils qui sont très-proches les uns des autres , & qui se croisent ; elle est appliquée exactement contre les parois de l'alvéole. On en trouve où il y a jusqu'à vingt toiles les unes sur les autres ; c'est parce que le même alvéole a servi successivement à vingt vers , qui y ont appliqué chacun une toile : car lorsque les abeilles ouvrières nettoient une cellule où un ver s'est métamorphosé , elles enlèvent toutes les dépouilles de la nymphe sans toucher à la toile de soie. On a remarqué que les cellules d'où sortent les reines ne servent jamais deux fois ; les abeilles les détruisent pour en bâtir d'autres sur leurs fondemens.

Le ver après avoir tapissé de soie son alvéole , quitte sa peau de ver ; & à la place de sa première peau , il s'en trouve une bien plus fine : c'est ainsi qu'il se change en nymphe. Voyez NYMPHE. Cette nymphe est blanche dans les premiers jours ; ensuite ses yeux deviennent rougeâtres , il paroît des poils ; enfin après environ quinze jours , c'est une mouche bien formée , & recouverte d'une peau qu'elle perce pour paroître au jour. Mais cette opération est fort laborieuse pour celles qui n'ont pas de force , comme il arrive dans les tems froids. Il y en a qui périssent après avoir passé la tête hors de l'enveloppe , sans pouvoir en sortir. Les abeilles ouvrières qui avoient tant de soin pour nourrir le ver , ne donnent aucun secours à ces petites abeilles lorsqu'elles sont dans leurs enveloppes : mais dès qu'elles sont parvenues à en sortir , elles accourent pour leur rendre tous les services dont elles ont besoin. Elles leur donnent du miel , les lèchent avec leurs trompes & les essuient , car ces petites abeilles sont mouillées , lorsqu'elles sortent de leur enveloppe ; elles se fèchent bien-tôt ; elles déploient les ailes ; elles marchent pendant quelque tems sur les gâteaux ; enfin elles sortent au-dehors , s'envolent ; & dès le premier jour elles rapportent dans la ruche du miel & de la cire.

Les abeilles se nourrissent de miel & de cire brute ; on croit que le mélange de ces deux matieres est nécessaire pour que leurs digestions soient bonnes ; on croit aussi que ces insectes sont attaqués d'une maladie qu'on appelle le dévoiement , lorsqu'ils sont obligés de vivre de miel seulement. Dans l'état naturel , il n'arrive pas que les excréments des abeilles qui sont toujours liquides , tombent sur d'autres abeilles , ce qui leur feroit un très-grand mal ; dans le dévoiement ce mal arrive , parce que les abeilles n'ayant pas assez de force pour se mettre dans une position convenable les unes par rapport aux autres , celles qui sont au-dessus laissent tomber sur celles qui sont au-dessous une matiere qui gêne leurs ailes , qui bouche les organes de la respiration , & qui les fait périr.

Voilà la seule maladie des abeilles qui soit bien connue : on peut y remédier en mettant dans la ruche où sont les malades , un gâteau que l'on tire d'une autre ruche , & dont les alvéoles sont remplis de cire brute ; c'est l'aliment dont la disette a causé la

maladie ; on pourroit aussi y suppléer par une composition : celle qui a paru la meilleure se fait avec une demi-livre de sucre , autant de bon miel , une chopine de vin rouge , & environ un quarteron de fine farine de fève. Les abeilles courent risque de se noyer en hûvant dans des ruisseaux où dans des réservoirs dont les bords sont escarpés. Pour prévenir cet inconvénient , il est à propos de leur donner de l'eau dans des affiettes autour de leur ruche. On peut reconnoître les jeunes abeilles & les vieilles par leur couleur. Les premières ont les anneaux bruns & les poils blancs ; les vieilles ont au contraire les poils roux & les anneaux d'une couleur moins brune que les jeunes. Celles-ci ont les ailes saines & entières ; dans un âge plus avancé , les ailes se frangent & se déchiquent à force de servir. On n'a pas encore pu savoir quelle étoit la durée de la vie des abeilles : quelques auteurs ont prétendu qu'elles vivoient dix ans ; d'autres sept ; d'autres enfin ont rapproché de beaucoup le terme de leur mort naturelle , en le fixant à la fin de la première année : c'est peut-être l'opinion la mieux fondée ; il seroit difficile d'en avoir la preuve ; car on ne pourroit pas garder une abeille séparément des autres : ces insectes ne peuvent vivre qu'en société.

Après avoir suivi les abeilles dans leurs différens âges , il faut rapporter les faits les plus remarquables dans l'espece de société qu'elles composent. Une ruche ne peut subsister , s'il n'y a une abeille mere ; & s'il s'en trouve plusieurs , les abeilles ouvrières tuent les surnuméraires. Jusqu'à ce que cette exécution soit faite , elles ne travaillent point , tout est en desordre dans la ruche. On trouve communément des ruches qui ont jusqu'à seize ou dix-huit mille habitans ; ces insectes travaillent assidûment tant que la température de l'air le leur permet. Elles sortent de la ruche dès que l'aurore paroît ; au printemps , dans les mois d'Avril & de Mai , il n'y a aucune interruption dans leurs courses depuis quatre heures du matin jusqu'à huit heures du soir ; on en voit à tout instant sortir de la ruche & y rentrer chargées de butin. On a compté qu'il en sortoit jusqu'à cent par minute , & qu'une seule abeille pouvoit faire cinq , & même jusqu'à sept voyages en un jour. Dans les mois de Juillet & d'Août , elles rentrent ordinairement dans la ruche pour y passer le milieu du jour ; on ne croit pas qu'elles craignent pour elles-mêmes la grande chaleur , c'est plutôt parce que l'ardeur du soleil ayant desséché les étamines des fleurs , il leur est plus difficile de les pelotonner ensemble pour les transporter ; aussi celles qui rencontrent des plantes aquatiques qui sont humides , travaillent à toute heure.

Il y a des tems critiques où elles tâchent de surmonter tout obstacle , c'est lorsqu'un essain s'est fixé dans un nouveau gîte ; alors il faut nécessairement construire des gâteaux ; pour cela elles travaillent continuellement ; elles iroient jusqu'à une lieue pour avoir une seule pelote de cire. Cependant la pluie & l'orage sont insurmontables ; dès qu'un nuage paroît l'annoncer , on voit les abeilles se rassembler de tous côtés , & rentrer avec promptitude dans la ruche. Celles qui rapportent du miel ne vont pas toujours le déposer dans les alvéoles ; elles le distribuent souvent en chemin à d'autres abeilles qu'elles rencontrent ; elles en donnent aussi à celles qui travaillent dans la ruche , & même il s'en trouve qui le leur enlèvent de force.

Les abeilles qui recueillent la cire brute , l'avalent quelquefois pour lui faire prendre dans leur estomac la qualité de vraie cire : mais le plus souvent elles la rapportent en pelotes , & la remettent à d'autres ouvrières qui l'avalent pour la préparer ; enfin la cire brute est aussi déposée dans les alvéoles. L'abeille qui

arrive chargée entre dans un alvéole, détache avec l'extrémité de ses jambes du milieu les deux pelotes qui tiennent aux jambes de derrière, & les fait tomber au fond de l'alvéole. Si cette mouche quitte alors l'alvéole, il en vient une autre qui met les deux pelotes en une seule masse qu'elle étend au fond de la cellule; peu-à-peu elle est remplie de cire brute, que les *abeilles* pétrissent de la même façon, & qu'elles détremperont avec du miel. Quelque laborieuses que soient les *abeilles*, elles ne peuvent pas être toujours en mouvement; il faut bien qu'elles prennent du repos pour se délasser: pendant l'hiver, ce repos est forcé; le froid les engourdit, & les met dans l'inaction: alors elles s'accrochent les unes aux autres par les pattes, & se suspendent en forme de guirlande.

Les *abeilles* ouvrières semblent respecter la mere *abeille*, & les *abeilles* mâles seulement, parce qu'elles sont nécessaires pour la multiplication de l'espèce. Elles suivent la reine, parce que c'est d'elle que sortent les œufs: mais elles n'en reconnoissent qu'une, & elles tuent les autres; une seule produit une assez grande quantité d'œufs. Elles fournissent des alimens aux faux-bourçons pendant tout le tems qu'ils sont nécessaires pour féconder la reine: mais dès qu'elle cesse de s'en approcher, ce qui arrive dans le mois de Juin, dans le mois de Juillet, ou dans le mois d'Août, les *abeilles* ouvrières les tuent à coups d'aiguillon, & les entraînent hors de la ruche: elles font quelquefois deux, trois, ou quatre ensemble pour se défaire d'un faux-bourçon. En même tems elles détruisent tous les œufs & tous les vers dont il doit sortir des faux-bourçons; la mere *abeille* en produira dans sa ponte un assez grand nombre pour une autre génération. Les *abeilles* ouvrières tournent aussi leur aiguillon contre leurs pareilles; & toutes les fois qu'elles se battent deux ensemble, il en coûte la vie à l'une, & souvent à toutes les deux, lorsque celle qui a porté le coup mortel ne peut pas retirer son aiguillon; il y a aussi des combats généraux dont on parlera au mot ESSAIN.

Les *abeilles* ouvrières se servent encore de leur aiguillon contre tous les animaux qui entrent dans leur ruche, comme des limaces, des limaçons, des scarabés, &c. Elles les tuent & les entraînent dehors. Si le fardeau est au-dessus de leur force, elles ont un moyen d'empêcher que la mauvaise odeur de l'animal ne les incommode; elles l'enduisent de propolis, qui est une résine qu'elles employent pour espalmer la ruche. Voyez PROPOLIS. Les guêpes & les frêlons tuent les *abeilles*, & leur ouvrent le ventre pour tirer le miel qui est dans leurs entrailles; elles pourroient se défendre contre ces insectes, s'ils ne les attaquoient par surprise: mais il leur est impossible de résister aux moineaux qui en mangent une grande quantité, lorsqu'ils sont dans le voisinage des ruches. Voyez Mouffet, Swammerdam, les Mémoires de M. Maraldi dans le Recueil de l'Académie Royale des Sciences, & le cinquième volume des Mémoires pour servir à l'histoire des Insectes, par M. de Reaumur, dont cet abrégé a été tiré en grande partie. Voyez ALVÉOLE, ESSAIN, GATEAU, PROPOLIS, RUCHE, INSECTE.

Il y a plusieurs espèces d'*abeilles* différentes de celles qui produisent le miel & la cire; l'une des principales espèces, beaucoup plus grosse que les *abeilles*, est connue sous le nom de *bourdon*. Voyez BOURDON.

Les *abeilles* que l'on appelle *perce-bois*, sont presque aussi grosses que les bourdons; leur corps est aplati & presque ras: elles sont d'un beau noir luisant, à l'exception des ailes dont la couleur est violette. On les voit dans les jardins dès le commencement du printemps, & on entend de loin le bruit qu'elles font

en volant: elles pratiquent leur nid dans des morceaux de bois sec qui commencent à se pourrir; elles y percent des trous avec leurs dents; d'où vient leur nom de *perce-bois*. Ces trous ont douze à quinze pouces de longueur, & sont assez larges pour qu'elles puissent y passer librement. Elles divisent chaque trou en plusieurs cellules de sept ou huit lignes de longueur; elles sont séparées les unes des autres par une cloison faite avec de la sciure de bois & une espèce de colle. Avant que de fermer la première pièce, l'*abeille* y dépose un œuf, & elle y met une pâte composée d'étamines de fleurs, humectée de miel, qui sert de nourriture au ver lorsqu'il est éclos. La première cellule étant fermée, elle fait les mêmes choses dans la seconde, & successivement dans toutes les autres; le ver se métamorphose dans la suite en nymphe; & il sort de cette nymphe une mouche qui va faire d'autres trous, & pondre de nouveaux œufs, si c'est une femelle.

Une autre espèce d'*abeille* construit son nid avec une sorte de mortier. Les femelles sont aussi noires que les *abeilles* perce-bois & plus velues; on voit seulement un peu de couleur jaunâtre en-dessous à leur partie postérieure: elles ont un aiguillon pareil à celui des mouches à miel; les mâles n'en ont point, ils sont de couleur fauve ou rousse. Les femelles construisent seules les nids, sans que les mâles y travaillent: ces nids n'ont que l'apparence d'un morceau de terre, gros comme la moitié d'un œuf collé contre un mur; ils sont à l'exposition du midi. Si on détache ce nid, on voit dans son intérieur environ huit ou dix cavités dans lesquelles on trouve ou des vers & de la pâte ou des nymphes, ou des mouches. Cette *abeille* transporte entre ses dents une petite pelote composée de sable, de terre, & d'une liqueur gluante qui lie le tout ensemble, & elle applique & façonne avec ses dents la charge de mortier qu'elle a apportée pour la construction du nid. Elle commence par faire une cellule à laquelle elle donne la figure d'un petit dé à coudre; elle la remplit de pâte, & elle y dépose un œuf & ensuite elle la ferme. Elle fait ainsi successivement, & dans différentes directions, sept ou huit cellules qui doivent composer le nid entier; enfin elle remplit avec un mortier grossier les vuides que les cellules laissent entr'elles, & elle enduit le tout d'une couche fort épaisse.

Il y a d'autres *abeilles* qui font des nids sous terre; elles sont presque aussi grosses que des mouches à miel; leur nid est cylindrique à l'extérieur, & arrondi aux deux bouts: il est posé horizontalement & recouvert de terre de l'épaisseur de plusieurs pouces, soit dans un jardin, soit en plein champ, quelquefois dans la crête d'un sillon. La mouche commence d'abord par creuser un trou propre à recevoir ce cylindre; ensuite elle le forme avec des feuilles découpées: cette première couche de feuilles n'est qu'une enveloppe qui doit être commune à cinq ou six petites cellules faites avec des feuilles comme la première enveloppe. Chaque cellule est aussi cylindrique, & arrondie par l'un des bouts; l'*abeille* découpe des feuilles en demi-ovale: chaque pièce est la moitié d'un ovale coupé sur son petit diamètre. Si on faisoit entrer trois pièces de cette figure dans un dé à coudre pour couvrir ses parois intérieures, de façon que chaque pièce anticipât un peu sur la pièce voisine, on feroit ce que fait l'*abeille* dont nous parlons. Pour construire une petite cellule dans l'enveloppe commune, elle double & triple les feuilles pour rendre la petite cellule plus solide, & elle les joint ensemble, de façon que la pâte qu'elle y dépose avec l'œuf ne puisse couler au-dehors. L'ouverture de la cellule est aussi fermée par des feuilles découpées en rond qui joignent exactement les bords de la cellule. Il y a trois feuilles l'une sur l'autre pour faire ce cou-

vercle. Cette premiere cellule étant placée à l'un des bouts de l'enveloppe cylindrique, de façon que son bout arrondi touche les parois intérieures du bout arrondi de l'enveloppe; la mouche fait une seconde cellule située de la même façon, & ensuite d'autres jusqu'au bout de l'enveloppe. Chacune a environ six lignes de longueur sur trois lignes de diametre, & renferme de la pâtée & un ver qui, après avoir passé par l'état de nymphe, devient une abeille. Il y en a de plusieurs especes: chacune n'emploie que la feuille d'une même plante; les unes celles de rosier, d'autres celles du maronnier, de l'orme: d'autres abeilles construisent leurs nids à peu près de la même façon, mais avec des matériaux différens; c'est une matiere analogue à la soie, & qui sort de leur bouche.

Il y a des abeilles qui font seulement un trou en terre; elles déposent un œuf avec la pâtée qui fert d'aliment au ver, & elles remplissent ensuite le reste du trou avec de la terre. Il y en a d'autres qui, après avoir creusé en terre des trous d'environ trois pouces de profondeur, les revêtissent avec des feuilles de coquelicot: elles les découpent & les appliquent exactement sur les parois du trou: elles mettent au moins deux feuilles l'une sur l'autre. C'est sur cette couche de fleurs que la mouche dépose un œuf & la pâtée du ver; comme cela ne suffit pas pour remplir toute la partie du trou qui est revêtue de fleurs, elle renverse la partie de la tenture qui déborde, & en fait une couverture pour la pâtée & pour l'œuf, ensuite elle remplit le reste du trou avec de la terre. On trouvera l'histoire de toutes ces mouches dans le sixieme volume des *Mémoires pour servir à l'histoire des insectes*, par M. de Reaumur, dont cet abrégé a été tiré. Voyez MOUCHE, INSECTE. (L)

ABEILLES, (*Myth.*) passerent pour les nourrices de Jupiter sur ce qu'on en trouva des ruches dans l'antre de Dicté, où Jupiter avoit été nourri.

* ABEL, f. petite ville des Ammonites que Joseph fait de la demi-tribu de Manassès, au-delà du Jourdain, dans le pays qu'on appella depuis la *Trachonite*.

ABÉLIENS, ABÉLONIENS & ABÉLOITES, f. m. pl. sorte d'hérétiques en Afrique proche d'Hippone, dont l'opinion & la pratique distinctive étoit de se marier, & cependant de faire profession de s'abstenir de leurs femmes, & de n'avoir aucun commerce charnel avec elles.

Ces hérétiques peu considérables par eux-mêmes (car ils étoient confinés dans une petite étendue de pays, & ne subsisterent pas long-tems), sont devenus fameux par les peines extraordinaires que les favans se sont données pour découvrir le principe sur lequel ils se fondoient, & la raison de leur dénomination.

Il y en a qui pensent qu'ils se fondoient sur ce texte de S. Paul, 1. Cor. VII. 29. *Reliquum est ut & qui habent uxores, tanquam non habentes sint.*

Un auteur qui a écrit depuis peu, prétend qu'ils régloient leurs mariages sur le pié du paradis terrestre; alléguant pour raison qu'il n'y avoit point eu d'autre union entre Adam & Eve dans le paradis terrestre, que celle des cœurs. Il ajoûte qu'ils avoient encore en vûe l'exemple d'Abel, qu'ils souvenoient avoir été marié, mais n'avoir jamais connu sa femme, & que c'est de lui qu'ils prirent leur nom.

Bochart observe qu'il couroit une tradition dans l'Orient, qu'Adam conçut de la mort d'Abel un si grand chagrin, qu'il demeura cent trente ans sans avoir de commerce avec Eve. C'étoit, comme il le montre, le sentiment des docteurs Juifs; d'où cette fable fut transmise aux Arabes; & c'est de-là, selon Giggeus, que *ثابالا* *Thabala* en Arabe, est venu à signifier *s'abstenir de sa femme*. Bochart en a conclu qu'il est très-probable que cette histoire pénétra jusqu'en Afrique,

& donna naissance à la secte & au nom des *Abéliens*.

Il est vrai que les Rabbins ont cru qu'Adam après la mort d'Abel, demeura long-tems sans user du mariage, & même jusqu'au tems qu'il engendra Seth. Mais d'affûrer que cet intervalle fut de cent trente ans, c'est une erreur manifeste & contraire à leur propre chronologie, qui place la naissance de Seth à la cent trentième année du monde, ou de la vie d'Adam, comme on peut le voir dans les deux ouvrages des Juifs intitulés *Seder Olam*.

Abarbanel dit que ce fut cent trente ans après la chute d'Adam, ce qui est conforme à l'opinion d'autres rabbins, que Caïn & Abel furent conçus immédiatement après la transgression d'Adam. Mais, disent d'autres, à la bonne heure que la continence occasionnée par la chute d'Adam ou par la mort d'Abel ait donné naissance aux *Abéliens*: ce fut la continence d'Adam, & non celle d'Abel, que ces hérétiques imiterent; & sur ce pié, ils auroient dû être appelés *Adamites*, & non pas *Abéliens*. En effet il est plus que probable qu'ils prirent leur nom d'Abel sans aucune autre raison, si ce n'est que comme ce patriarche ils ne laissoient point de postérité; non qu'il eût vécu en continence après son mariage, mais parce qu'il fut tué avant que d'avoir été marié.

Les *Abéliens* croyoient apparemment selon l'opinion commune, qu'Abel étoit mort avant que d'avoir été marié: mais cette opinion n'est ni certaine ni universelle. Il y a des auteurs qui pensent qu'Abel étoit marié & qu'il laissa des enfans. Ce fut même, selon ces auteurs, la cause principale de la crainte de Caïn, qui appréhendoit que les enfans d'Abel ne tirassent vengeance de sa mort.

* On croit que cette secte commença sous l'empire d'Arcadius & qu'elle finit sous celui de Théodose le jeune; & que tous ceux qui la composoient réduits enfin à un seul village, se réunirent à l'Eglise. S. Aug. de *haeres. c. lxxxv.* Bayle, *dictionn.* (G)

* ABELLINAS, f. vallée de Syrie entre le Liban & l'Antiliban, dans laquelle Damas est située.

* ABELLION, ancien Dieu des Gaulois, que Boucher dit avoir pris ce nom du lieu où il étoit adoré. Cette conjecture n'est guere fondée, non plus que celle de Vossius, qui croit que l'*abellion* des Gaulois est l'Apollon des Grecs & des Romains, ou en remontant plus haut, le Bélus des Crétois.

* ABEL-MOSC. Voyez AMBRETTE ou GRAINE DE MUSC.

* ABENEZER, lieu de la terre-sainte où les Israélites défaits abandonnerent l'arche d'alliance aux Philistins.

* ABENSPERG, petite ville d'Allemagne dans le cercle & duché de Baviere. *Long. 29. 25. lat. 48. 45.*

* ABEONE, f. f. déesse du paganisme à laquelle les Romains se recommandoient en se mettant en voyage.

* ABER, f. m. dans l'ancien Breton, chute d'un ruisseau dans une riviere; telle est l'origine des noms de plusieurs confluens de cette nature, & de plusieurs villes qui y ont été bâties; telles que Aberdeen, Aberconway, &c.

* ABERDEEN, ville maritime de l'Ecosse septentrionale. Il y a le vieux & le nouvel Aberdeen. Celui-ci est la capitale de la province de son nom. *Long. 16. lat. 57. 23.*

ABERNETY, ABERBORN, ville de l'Ecosse septentrionale au fond du golphe de Firth, à l'embouchure de l'Ern. *Long. 14. 40. lat. 56. 37.*

ABERRATION, f. f. en *Astronomie*, est un mouvement apparent qu'on observe dans les étoiles fixes, & dont la cause & les circonstances ont été découvertes par M. Bradley, membre de la société royale de Londres, & aujourd'hui Astronome du roi d'Angleterre à Greenwich,

M. Picard & plusieurs autres Astronomes après lui, avoient observé dans l'étoile polaire un mouvement apparent d'environ 40" par an, qu'il paroïssoit impossible d'expliquer par la parallaxe de l'orbe annuel ; parce que ce mouvement étoit dans un sens contraire à celui suivant lequel il auroit dû être, s'il étoit venu du seul mouvement de la terre dans son orbite. Voyez PARALLAXE DU GRAND ORBE.

Ce mouvement n'ayant pû être expliqué pendant 50 ans, M. Bradley découvrit enfin en 1727 qu'il étoit causé par le mouvement successif de la lumière combiné avec le mouvement de la terre. Si la France a produit dans le dernier siècle les deux plus grandes découvertes de l'Astronomie physique, savoir, l'accourcissement du pendule sous l'équateur, dont Richer s'aperçut en 1672, & la propagation ou le mouvement successif de la lumière démontré dans l'Académie des Sciences par M. Roëmer, l'Angleterre peut bien se flatter aujourd'hui d'avoir annoncé la plus grande découverte du dix-huitième siècle.

Voici de quelle manière M. Bradley a expliqué la théorie de l'aberration, après avoir observé pendant deux années consécutives que l'étoile γ de la tête du dragon, qui passoit à son zénith, & qui est fort près du pôle de l'écliptique, étoit plus méridionale de 39" au mois de Mars qu'au mois de Septembre.

Si l'on suppose (Planche Astron. fig. 31. n. 3.) que l'œil soit emporté uniformément suivant la ligne droite AB , qu'on peut bien regarder ici comme une très-petite partie de l'orbite que la terre décrit durant quelques minutes, & que l'œil parcourt l'intervalle compris depuis A jusqu'à B précisément dans le tems que la lumière se meut depuis C jusqu'en B , je dis qu'au lieu d'apercevoir l'étoile dans une direction parallèle à BC , l'œil apercevra, dans le cas présent, l'étoile selon une direction parallèle à la ligne AC . Car supposons que l'œil étant entraîné depuis A jusqu'en B , regarde continuellement au-travers de l'axe d'un tube très-délié, & qui seroit toujours parallèle à lui-même suivant les directions AC , ac , &c. il est évident que si la vitesse de la lumière a un rapport assez sensible à la vitesse de la terre, & que ce rapport soit celui de BC à AB , alors la particule de lumière qui s'étoit d'abord trouvée à l'extrémité C du tube coulera uniformément & sans trouver d'obstacle le long de l'axe, à mesure que le tube viendra à s'avancer, puisque selon la supposition on a toujours AB à BC comme aB à Bc , & Aa à Cc comme AB à BC ; c'est-à-dire, que l'œil ayant parcouru l'intervalle Aa , la particule de lumière a dû descendre uniformément jusqu'en c , & par conséquent se trouvera dans le tuyau qui est alors dans la situation ac . D'ailleurs il est aisé de voir que si on donnoit au tube toute autre inclinaison, la particule de lumière ne pourroit plus couler le long de l'axe, mais trouveroit dès son entrée un obstacle à son passage, parce que le point c où la particule de lumière arriveroit, ne se trouveroit pas alors dans le tuyau, qui ne seroit plus parallèle à AC . Or, parmi cette multitude innombrable de rayons que lance l'étoile & qui viennent tous parallèlement à BC , il s'en trouve assez de quoi fournir continuellement de nouvelles particules qui se succédant les unes aux autres à l'extrémité du tube, coulent le long de l'axe, & forment par conséquent un rayon suivant la direction AC . Il est donc évident que ce même rayon AC sera l'unique qui viendra frapper l'œil, qui par conséquent ne sauroit apercevoir l'étoile autrement que sous cette même direction. Maintenant si au lieu de ce tube on imagine autant de lignes droites ou de petits tubes extrêmement fins & déliés, que la prunelle de l'œil peut admettre de rayons à la fois, le même raisonnement aura lieu pour chacun de ces tubes, que pour celui dont nous venons de parler. Donc l'œil ne sauroit

recevoir aucun des rayons de l'étoile que ceux qui paroîtront venir suivant des directions parallèles à AC , & par conséquent l'étoile paroîtra en effet dans un lieu où elle n'est pas véritablement ; c'est-à-dire, dans un lieu différent de celui où on l'auroit aperçue, si l'œil étoit resté fixe au point A .

Ce qui confirme parfaitement cette théorie si ingénieuse, & qui en porte la certitude jusqu'à la démonstration, c'est que la vitesse que doit avoir la lumière pour que l'angle d'aberration BCA soit tel que les observations le donnent, s'accorde parfaitement avec la vitesse de la lumière déterminée par M. Roëmer d'après les observations des satellites de Jupiter. En effet, imaginons (Fig. 31. n. 2.) que bc soit égal au rayon de l'orbe annuel, l'angle bca est donné par l'observation de la plus grande aberration possible des étoiles, savoir, de 20". On fera donc, comme le rayon est à la tangente de 20", ainsi cb est à un quatrième terme, qui sera la valeur de la petite portion ab de l'orbe terrestre, laquelle se trouve excéder un peu la dix-millième partie de la moyenne distance AB ou Ab de la terre au soleil, puisqu'elle en est la $\frac{1}{10313}$ partie. C'est pourquoi la terre parcourant 360 degrés en 363 jours $\frac{1}{4}$, & à proportion un arc de 57 degrés égal au rayon de l'orbite, en 58 jours $\frac{13}{1000}$ ou 83709', il s'ensuit que la 10313 partie de ce dernier nombre, c'est-à-dire, 8' $\frac{1}{100}$, ou 8' 7" $\frac{1}{7}$, sera le tems que la terre met à parcourir le petit espace ab , & le tems que la lumière met à parcourir l'espace bc égal au rayon de l'orbe annuel. Or M. Roëmer a trouvé par les observations des satellites de Jupiter, que la lumière doit mettre en effet environ 8' 7" à venir du soleil jusqu'à nous. Voyez LUMIERE. C'est pourquoi chacune des deux théories de M. Roëmer & de M. Bradley s'accordent à donner la même quantité pour la vitesse avec laquelle la lumière se meut.

Au reste comme les directions que l'on regarde comme parallèles, bc , BC , ou bien ac , AC ne le sont pas en effet, mais concourent au même point du ciel, savoir à l'étoile E , il s'ensuit qu'à mesure que la terre avancera sur la circonférence de son orbite, l'arc ou la petite tangente ab qu'elle décrit chaque jour venant à changer de direction, il en fera de même à l'égard de la ligne AC qui dans le cours d'une année entière aura un mouvement conique autour de BC ou de AE , en sorte que prolongée dans le ciel, son extrémité doit décrire un petit cercle autour du vrai lieu qu'occupe l'étoile ; & comme l'angle ACB ou l'angle alterne CAE qui lui est égal est de 20", il sera vrai de dire que l'étoile ne sauroit jamais être aperçue dans son vrai lieu, mais qu'à chaque année elle doit recommencer à parcourir la circonférence d'un cercle autour de son véritable lieu : en sorte que si elle est au zénith, par exemple, elle pourra être vûe à son passage au méridien alternativement 20" plus au nord ou plus au midi à chaque intervalle d'environ six mois. M. de Maupertuis dans son excellent ouvrage intitulé *Elémens de Géographie*, explique l'aberration par une comparaison ingénieuse. Il en est ainsi, dit-il, de la direction qu'il faut donner au fusil pour que le plomb frappe l'oiseau qui vole : au lieu d'ajuster directement à l'oiseau, le chasseur tire un peu au-devant, & tire d'autant plus au-devant, que le vol de l'oiseau est plus rapide par rapport à la vitesse du plomb. Il est évident que dans cette comparaison l'oiseau représente la terre, & le plomb représente la lumière de l'étoile qui la vient frapper. Cette comparaison peut servir à faire entendre le principe de l'aberration à ceux de nos lecteurs qui n'ont aucune teinture de Géométrie. L'explication que nous venons de donner de ce même principe d'après M. Bradley, peut être aussi à l'usage de ceux qui n'en ont qu'une teinture légère ; car on doit

doit sentir que si un tuyau est mû avec une direction donnée qui ne soit pas suivant la longueur du tuyau, un corpuscule ou globule qui doit traverser ou enfilier ce tuyau en ligne droite durant son mouvement sans choquer les parois du tuyau, doit avoir pour cela une direction différente de celle du tuyau, & qui ne soit pas parallèle non plus à la longueur du tuyau.

Mais voici une démonstration qui pourra être facilement entendue par tous ceux qui sont un peu au fait des principes de mécanique, & qui ne suppose ni tuyau, ni rien d'étranger. Je ne sache pas qu'elle ait encore été donnée, quoiqu'elle soit simple. Aussi ne prétens-je pas m'en faire un mérite. *CB*, (fig. 31. n°. 3.) étant (*hyp.*) la vitesse absolue de l'étoile, on peut regarder *CB* comme la diagonale d'un parallélogramme dont les côtés seroient *CA* & *AB*; ainsi on peut supposer que le globule de lumière, au lieu du mouvement suivant *CB*, ait à la fois deux mouvemens, l'un suivant *CA*, l'autre suivant *AB*. Or le mouvement suivant *AB* est commun à ce globule & à l'œil du spectateur. Donc ce globule ne frappe réellement l'œil du spectateur que suivant *CA*; donc *AC* est la direction dans laquelle le spectateur doit voir l'étoile: car la ligne dans laquelle nous voyons un objet n'est autre chose que la ligne suivant laquelle les rayons entrent dans nos yeux. C'est pour cette raison que dans les miroirs plans, par exemple, nous voyons l'objet au-dedans du miroir, &c. Voyez MIROIR, Voyez aussi APPARENT.

M. Bradley a joint à sa théorie des formules pour calculer l'aberration des fixes en déclinaison & en ascension droite: ces formules ont été démontrées en deux différentes manières, & réduites à un usage fort simple par M. Clairaut dans les *Mémoires de l'Académie de 1737*. Elles ont aussi été démontrées par M. Simpson, de la Société royale de Londres, dans un *Recueil de différens opuscules Mathématiques, imprimé en Anglois à Londres 1745*. Enfin M. Fontaine des Crutes a publié un traité sur le même sujet. Cet ouvrage a été imprimé à Paris en 1744. Des Astronomes habiles nous ont paru en faire cas; tant parce qu'il explique fort clairement la théorie & les calculs de l'aberration, que parce qu'il contient une histoire assez curieuse de l'origine & du progrès de l'Astronomie, dressée sur des Mémoires de M. le Monnier. Nous avons tiré des *Institutions Astronomiques* de ce dernier une grande partie de cet article. (O)

ABER-YSWITH, ville d'Angleterre, dans le Caerdiganshire, province de la principauté de Galles, proche de l'embouchure de l'Yfwith. *Long.* 13. 20. *lat.* 52. 30.

ABESKOUN, île d'Asie, dans la mer Caspienne.

ABEX, contrée maritime d'Afrique, entre le pas de Suaquem, & le détroit de Babel-Mandel.

* ABGARES. Les *Abgares* d'Edesse, en Mésopotamie, étoient de petits rois qu'on voit souvent sur des médailles avec des thiares d'une forme assez semblable à certaines des rois Parthes. Voyez les *Antiquités du Pere Montfaucon, tome III. part. I. page 80.*

* ABHAL; c'est, à ce qu'on lit dans James, un fruit de couleur rousse, très-connu dans l'Orient, de la grosseur à-peu-près de celui du cyprès, & qu'on recueille sur un arbre de la même espèce. On le regarde comme un puissant emménagogue.

ABIAD, ville d'Afrique, sur la côte d'Abex.

* ABIANNEUR. Voyez ABIENHEUR.

ABIB, f. m. nom que les Hébreux donnoient au premier mois de leur année sainte. Dans la suite il fut appelé *Nisan*. Voyez NISAN. Il répond à notre mois de Mars. *Abib*, en Hébreu, signifie des épis verts. S. Jérôme le traduit par *des fruits nouveaux, mensé novarum frugum. Exod. XIII. vers. 4.* Voyez sous le mot *Nisan*, les principales fêtes & cérémonies que les Juifs pratiquoient ou pratiquent encore pendant

ce mois. *Dictionn. de la Bible, tome I. page 14. (G)*

* ABIENHEUR, subst. m. terme de la Coutume de Bretagne; c'est le sequestre ou le commissaire d'un fonds saisi.

* ABIENS. C'étoient entre les Scythes, d'autres disent entre les Thraces, des peuples qui faisoient profession d'un genre de vie austère, dont Tertullien fait mention, *lib. de præscrip. cap. xliij.* que Strabon loue d'une pureté de mœurs extraordinaire, & qu'Alexandre *ab Alexandro* & Scaliger ont jugé à propos d'appeler du nom de *philosophes*, enviant, pour ainsi dire, aux Scythes une distinction qui leur fait plus d'honneur qu'à la Philosophie, d'être les seuls peuples de la terre qui n'ayent presque eu ni poètes, ni philosophes, ni orateurs, & qui n'en ayent été ni moins honorés, ni moins courageux, ni moins sages. Les Grecs avoient une haute estime pour les Abiens, & ils la méritoient bien par je ne fais quelle élévation de caractère & je ne fais quel degré de justice & d'équité dont ils se piquoient, singulièrement entre leurs compatriotes, pour qui leur personne étoit sacrée. Que ne devoient point être aux yeux des autres hommes ceux pour qui les sages & braves Scythes avoient tant de vénération! Ce sont ces Abiens, je crois, qui se conservèrent libres sous Cyrus & qui se soumirent à Alexandre. C'est un grand honneur pour Alexandre, ou peut-être un reproche à leur faire.

ABIGEAT, subst. m. terme de Droit civil, étoit le crime d'un homme qui détournait des bestiaux pour les voler.

* ABIMALIG, subst. m. langue des Africains Berberes, ou naturels du pays.

ABISME ou ABYSME, f. m. pris généralement, signifie quelque chose de très-profond, & qui, pour ainsi dire, n'a point de fond.

Ce mot est grec originairement, *ἀβυσσός*; il est composé de la particule privative *ἀ*, & *βυσσός*, fond; c'est-à-dire sans fond. Suidas & d'autres lui donnent différentes origines: ils disent qu'il vient de *α* & de *βυ*, couvrir, cacher, ou de *α* & de *δύω*: mais les plus judicieux critiques rejettent cette étymologie comme ne valant guère mieux que celle d'un vieux glossateur, qui fait venir *abyssus* de *ad ipsus*, à cause que l'eau vient s'y rendre en abondance.

Abyssme, pris dans un sens plus particulier, signifie un amas d'eau fort profond. Voyez EAU.

Les Septante se servent particulièrement de ce mot en ce sens, pour désigner l'eau que Dieu créa au commencement avec la terre; c'est dans ce sens que l'Écriture dit que *les ténèbres étoient sur la surface de l'abyssme*.

On se sert aussi du mot *abyssme*, pour marquer le réservoir immense creusé dans la terre, où Dieu ramassa toutes les eaux le troisième jour: réservoir que l'on désigne dans notre langue par le mot *mer*, & quelquefois dans les Livres saints par le *grand abyssme*.

ABISME, se dit, dans l'Écriture, de l'enfer & des lieux les plus profonds de la mer, & du cahos qui étoit couvert de ténèbres au commencement du monde, & sur lequel l'esprit de Dieu étoit porté. *Gen. I. 2.* Les anciens Hébreux, de même que la plupart des Orientaux, encore à présent, croient que l'abyssme, la mer, les cieus, environnoient toute la terre; que la terre étoit comme plongée & flotante sur l'abyssme, à-peu-près, disent-ils, comme un melon d'eau nage sur l'eau & dans l'eau, qui le couvre dans toute sa moitié. Ils croient de plus, que la terre étoit fondée sur les eaux, ou du moins qu'elle avoit son fondement dans l'abyssme. C'est sous ces eaux & au fond de cet abyssme, que l'Écriture nous représente les Géans qui gémissent & qui souffrent la peine de leurs crimes: c'est-là où sont relegués les Rephaïms, ces anciens Géans, qui de leur vivant faisoient trembler les peuples; enfin c'est dans ces sombres cachots que les Pro-

phètes nous font voir les rois de Tyr, de Babylone, & d'Égypte, qui y sont couchés & ensevelis, mais toutefois vivant & expiant leur orgueil & leur cruauté. *Psal. XXXIII. 2. XXXV. 6. Proverb. XI. 18. IX. 18. XXI. 16. Ps. LXXXVII. 2. LXX. 20. Is. XIV. 9. Ezech. XXVIII. 10. XXXI. 18. XXXII. 19.*

Ces *abysses* sont la demeure des démons & des impies. Je vis, dit S. Jean dans l'Apocalypse, une étoile qui tomba du ciel, & à qui l'on donna la clé du puits de l'*abyssine* : elle ouvrit le puits de l'*abyssine*, & il en sortit une fumée comme d'une grande fournaise, qui obscurcit le soleil & l'air, & de cette fumée sortirent des sauterelles, qui se répandirent sur toute la terre : elles avoient pour roi à leur tête l'ange de l'*abyssine*, qui est nommé *Exterminateur*. Et ailleurs, on nous représente la bête qui sort de l'*abyssine*, & qui fait la guerre aux deux témoins de la Divinité. Enfin l'Ange du Seigneur descend du ciel, ayant en sa main la clé de l'*abyssine*, & tenant une grande chaîne. Il saisit le dragon, l'ancien serpent, qui est le diable & fatan, le lie, le jette dans l'*abyssine* pour y demeurer pendant mille ans, ferme sur lui le puits de l'*abyssine* & le scelle, afin qu'il n'en puisse sortir de mille ans, &c. *Apoc. IX. 1. 2. XI. 7. XX. 1. 3.*

Les fontaines & les rivières, au sentiment des Hébreux, ont toutes leur source dans l'*abyssine* ou dans la mer : elles en sortent par des canaux invisibles, & s'y rendent par les lits qu'elles se sont formés sur la terre. Au tems du déluge, les *abysses* d'embas, ou les eaux de la mer rompirent leur digue, les fontaines forcerent leurs sources, & se repandirent sur la terre dans le même tems que les cataractes du ciel s'ouvrirent, & inonderent tout le monde. *Eccl. I. 7. Genes. VIII. vers. 2.*

L'*abyssine* qui couvroit la terre au commencement du monde, & qui étoit agité par l'esprit de Dieu, ou par un vent impétueux ; cet *abyssine* est ainsi nommé par anticipation, parce qu'il composa dans la suite la mer, & que les eaux de l'*abyssine* en sortirent & se formerent de son écoulement : ou si l'on veut, la terre sortit du milieu de cet *abyssine*, comme une île qui sort du milieu de la mer, & qui paroît tout d'un coup à nos yeux, après avoir été long-tems cachée sous les eaux. *Genes. I. 2. Dictionn. de la Bibl. de Calmet, tom. I. lettre A. au mot Abyssine, pag. 15.*

M. Woodward nous a donné des conjectures sur la forme du grand *abyssine* dans son Histoire naturelle de la terre : il soutient qu'il y a un grand amas d'eaux renfermées dans les entrailles de la terre, qui forment un vaste globe dans ses parties intérieures ou centrales, & que la surface de cette eau est couverte de couches terrestres : c'est, selon lui, ce que Moïse appelle le grand gouffre, & ce que la plupart des auteurs entendent par le grand *abyssine*.

L'existence de cet amas d'eaux dans l'intérieur de la terre, est confirmée, selon lui, par un grand nombre d'observations. Voyez TERRE, DÉLUGE.

Le même auteur prétend que l'eau de ce vaste *abyssine* communique avec celle de l'Océan, par le moyen de quelques ouvertures qui sont au fond de l'Océan : il dit que cet *abyssine* & l'Océan ont un centre commun, autour duquel les eaux des deux réservoirs sont placées ; de manière cependant que la surface de l'*abyssine* n'est point de niveau avec celle de l'Océan, ni à une aussi grande distance du centre, étant en partie resserrée & comprimée par les couches solides de la terre qui sont dessus. Mais par tout où ces couches sont crevassées, ou si poreuses que l'eau peut les pénétrer, l'eau de l'*abyssine* y monte, elle remplit toutes les fentes & les crevasses où elle peut s'introduire, & elle imbibe tous les interstices & tous les pores de la terre, des pierres, & des autres matières qui sont autour du globe, jusqu'à ce que cette eau soit montée au niveau de l'Océan. Sur quoi tout cela est-il fondé ?

Si ce qu'on rapporte dans les *Mémoires de l'Académie de 1741*, de la fontaine sans fond de Sablé en Anjou, est entièrement vrai, on peut mettre cette fontaine au rang des *abysses* ; parce qu'en effet ceux qui l'ont sondée n'y ont point trouvé de fond ; & que selon la tradition du pays, plusieurs bestiaux qui y sont tombés, n'ont jamais été retrouvés. C'est une espèce de gouffre de 20 à 25 piés d'ouverture, situé au milieu & dans la partie la plus basse d'une lande de 8 à 9 lieues de circuit, dont les bords élevés en entonnoir, descendent par une pente insensible jusqu'à ce gouffre, qui en est comme la citerne. La terre tremble ordinairement tout-autour, sous les piés des hommes & des animaux qui marchent dans ce bassin. Il y a de tems en tems des débordemens, qui n'arrivent pas toujours après les grandes pluies, & pendant lesquels il sort de la fontaine une quantité prodigieuse de poisson, & surtout beaucoup de brochets truités, d'une espèce fort singulière, & qu'on ne connoît point dans le reste du pays. Il n'est pas facile cependant d'y pêcher, parce que cette terre tremblante & qui s'affaisse au bord du gouffre, & quelquefois assez loin aux environs, en rend l'approche fort dangereuse ; il faut attendre pour cela des années sèches, & où les pluies n'ayent pas ramolli d'avance le terrain inondé. En général, il y a lieu de croire que tout ce terrain est comme la voûte d'un lac, qui est au-dessous. L'Académie qui porte par préférence son attention sur les curiosités naturelles du royaume, mais qui veut en même tems que ce soient de vraies curiosités, a jugé que celle-ci méritoit une plus ample instruction. Elle avoit chargé M. de Bremond de s'informer plus particulièrement de certains faits, & de quelques circonstances qui pouvoient plus sûrement faire juger de la singularité de cette fontaine : mais une longue maladie, & la mort de M. de Bremond arrivée dans l'intervalle de cette recherche, ayant arrêté les vastes & utiles projets de cet Académicien, l'Académie n'a pas voulu priver le public de ce qu'elle savoit déjà sur la fontaine de Sablé. Voyez GOUFFRE. (O & G)

ABISME, f. m. terme de Blason, c'est le centre ou le milieu de l'écu, en sorte que la pièce qu'on y met ne touche & ne charge aucune autre pièce. Ainsi on dit d'un petit écu qui est mis au milieu d'un grand, qu'il est en *abyssine* ; & tout autant de fois qu'on commence par toute autre figure que par celle du milieu, on dit que celle qui est au milieu est en *abyssine*, comme si on vouloit dire que les autres grandes pièces étant élevées en relief, celle-là paroît petite, & comme cachée & abyssinée. Il porte trois besans d'or avec une fleur de lis en *abyssine* : ainsi ce terme ne signifie pas simplement le milieu de l'écu, car il est relatif, & suppose d'autres pièces, au milieu desquelles une plus petite est abyssinée.

* ABISME. C'est une espèce de cuvier ou vaisseau de bois à l'usage des Chandeliers, dont l'ouverture *abcd* est parallélogrammatique ; les ais quarrés oblongs qui forment les grands côtés de ce cuvier sont inclinés l'un vers l'autre, font un angle aigu, & s'assemblent par cet angle dans deux patens sur une banquette à quatre piés *ghie*, autour de laquelle il y a un rebord pour recevoir le suif qui coule de la chandelle quand elle sort de ce vaisseau. On voit par ce qui vient d'être dit, que les deux petits côtés de ce cuvier *abf, dce*, sont nécessairement taillés en triangle. C'est dans ce vaisseau rempli de suif en fusion, que l'on plonge à différentes reprises les meches qui occupent le centre de la chandelle. Ces meches sont enfilées sur des baguettes. Voyez la manière de faire la chandelle à la broche ou baguette, à l'article CHANDELLE, & la figure de l'*abyssine*, *Planc. du Chandelier, figure 7.*

* ABINGDON, ou ABINGTON, ou ABINDON,

ville d'Angleterre, en Barkshire, & sur la Tamise. Long. 16. 20. lat. 51. 40.

AB-INTESTAT, voyez INTESTAT. (H)

* ABISCAS, f. m. peuple de l'Amérique méridionale, à l'Est du Pérou.

* ABISSINIE, f. f. grand pays & royaume d'Afrique. Long. 48. 65. lat. 6. 20.

ABIT, f. m. Quelques-uns se servent de ce mot pour exprimer la céruse. Voyez ABOIT, CÉRUSE, BLANC DE PLOMB. (M)

ABJURATION, f. f. en général, acte par lequel on dénie ou l'on renonce une chose d'une manière solennelle, & même avec serment. V. SERMENT.

Ce mot vient du Latin *abjuratio*, composé de *ab*, de ou contre, & de *jurare*, jurer.

Chez les Romains le mot d'*abjuratio* signifioit dénégation avec faux serment, d'une dette, d'un gage, d'un dépôt, ou autre chose semblable, auparavant confiée. En ce sens l'*abjuratio* est la même chose que le *parjure*; elle diffère de l'*éjuration* qui suppose le serment juste. Voyez PARJURE, &c.

L'*abjuratio* se prend plus particulièrement pour la solennelle renonciation ou retractation d'une doctrine ou d'une opinion regardée comme fautive & pernicieuse.

Dans les lois d'Angleterre, *abjurer* une personne, c'est renoncer à l'autorité ou au domaine d'une telle personne. Par le serment d'*abjuratio*, on s'oblige de ne reconnoître aucune autorité royale dans la personne appelée le *prétendant*, & de ne lui rendre jamais l'obéissance que doit rendre un sujet à son prince. Voyez SERMENT, FIDÉLITÉ, &c.

Le mot d'*abjuratio* est aussi usité dans les anciennes coutumes d'Angleterre, pour le serment fait par une personne coupable de félonie, qui se retirant dans un lieu d'asyle, s'obligeoit par serment d'abandonner le royaume pour toujours; ce qui le mettoit à l'abri de tout autre châtement. Nous trouvons aussi des exemples d'*abjuratio* pour un tems, pour trois ans, pour un an & un jour, & semblables.

Les criminels étoient reçus à faire cette *abjuratio* en certains cas, au lieu d'être condamnés à mort. Depuis le tems d'Edouard le confesseur, jusqu'à la réformation, les Anglois avoient tant de dévotion pour les églises, que si un homme coupable de félonie se réfugioit dans une église ou dans un cimetière, c'étoit un asyle dont il ne pouvoit être tiré pour lui faire son procès; mais en confessant son crime à la justice ou au *coroner*, & en abjurant le royaume, il étoit mis en liberté. Voyez ASYLE & CORONER.

Après l'*abjuratio* on lui donnoit une croix, qu'il devoit porter à la main le long des grands chemins, jusqu'à ce qu'il fût hors des domaines du roi: on l'appelloit la *bannière de Mere-Eglise*. Mais l'*abjuratio* déchut beaucoup dans la suite, & se réduisit à retenir toujours le prisonnier dans le sanctuaire, où il lui étoit permis de finir le reste de ses jours, après avoir abjuré sa liberté & sa libre habitation. Par le statut 21 de Jacques I^{er}, tout usage d'asyle, & conséquemment d'*abjuratio*, fut aboli. Voyez SANC-TUAIRE. (G)

* ABLAB, f. arbrisseau de la hauteur d'un sep de vigne. On dit qu'il croît en Egypte, qu'il garde sa verdure hyver & été, qu'il dure un siecle, que ses feuilles & ses fleurs ressemblent à celles de la fève de Turquie, que ses fèves servent d'aliment en Egypte, & de remède contre la toux & la rétention d'urine, &c. Mais il faut attendre, pour ajoûter foi à cette plante & à ses propriétés, que les Naturalistes en ayant parlé clairement.

* ABLAI, f. contrée de la grande Tartarie. Long. 91-101. lat. 51-54.

ABLAIS, f. m. terme de coutumes; il se dit des blés sciés encore giffants sur le champ. (H)

Tome I.

* ABLAQUE, f. nom que les François ont donné à la foie de perle, ou ardassine. Cette foie vient par la voie de Smyrne; elle est fort belle: mais comme elle ne souffre pas l'eau chaude, il y a peu d'ouvrages dans lesquels elle puisse entrer.

ABLATIF, f. m. terme de Grammaire; c'est le sixième cas des noms Latins. Ce cas est ainsi appelé du Latin *ablatus*, ôté, parce qu'on donne la terminaison de ce cas aux noms Latins qui sont le complément des prépositions *à*, *absque*, *de*, *ex*, *sine*, qui marquent extraction ou transport d'une chose à une autre: *ablatus à me*, ôté de moi; ce qui ne veut pas dire qu'on ne doive mettre un nom à l'*ablatif* que lorsqu'il y a extraction ou transport; car on met aussi à l'*ablatif* un nom qui détermine d'autres prépositions, comme *clam*, *pro*, *præ*, &c. mais il faut observer que ces sortes de dénominations se tirent de l'usage le plus fréquent, ou même de quelqu'un des usages. C'est ainsi que Priscien, frappé de l'un des usages de ce cas, l'appelle *cas comparatif*; parce qu'en effet on met à l'*ablatif* l'un des corrélatifs de la comparaison: *Paulus est doctior Petro*; Paul est plus savant que Pierre. Varron l'appelle *cas latin*, parce qu'il est propre à la langue Latine. Les Grecs n'ont point de terminaison particulière pour marquer l'*ablatif*: c'est le *génitif* qui en fait la fonction; & c'est pour cela que l'on trouve souvent en Latin le *génitif* à la manière des Grecs, au lieu de l'*ablatif* Latin.

Il n'y a point d'*ablatif* en François, ni dans les autres langues vulgaires, parce que dans ces langues les noms n'ont point de cas. Les rapports ou vûes de l'esprit que les Latins marquoient par les différentes inflexions ou terminaisons d'un même mot, nous les marquons, ou par la place du mot, ou par le secours des prépositions. Ainsi, quand nos Grammairiens disent qu'un nom est à l'*ablatif*, ils ne le disent que par analogie à la langue Latine; je veux dire, par l'habitude qu'ils ont prise dans leur jeunesse à mettre du François en Latin, & à chercher en quel cas Latin ils mettront un tel mot François: par exemple, si l'on vouloit rendre Latin ces deux phrases, *la grandeur de Paris*, & *je viens de Paris*; de Paris seroit exprimé par le *génitif* dans la première phrase, au lieu qu'il seroit mis à l'*ablatif* dans la seconde. Mais comme en François l'effet que les terminaisons Latines produisent dans l'esprit y est excité d'une autre manière que par les terminaisons, il ne faut pas donner à la manière François les noms de la manière Latine. Je dirai donc qu'en Latin *amplitudo*, ou *vasitas Lutetia*, est au *génitif*; *Lutetia*, *Lutetia*, c'est le même mot avec une inflexion différente: *Lutetia* est dans un cas oblique qu'on appelle *génitif*, dont l'usage est de déterminer le nom auquel il se rapporte, d'en restreindre l'extension, d'en faire une application particulière. *Lumen solis*, le *génitif solis* détermine *lumen*. Je ne parle, ni de la lumière en général, ni de la lumière de la lune, ni de celle des étoiles, &c. je parle de la lumière du soleil. Dans la phrase François *la grandeur de Paris*, *Paris* ne change point de terminaison; mais *Paris* est lié à *grandeur* par la préposition *de*, & ces deux mots ensemble déterminent *grandeur*; c'est-à-dire, qu'ils font connoître de quelle grandeur particulière on veut parler: c'est de la *grandeur de Paris*.

Dans la seconde phrase, *je viens de Paris*, de lie *Paris* à *je viens*, & sert à désigner le lieu d'où je viens.

L'*ablatif* a été introduit après le *datif* pour plus grande netteté.

Sanctius, Vossius, la méthode de Port-Royal, & les Grammairiens les plus habiles, soutiennent que l'*ablatif* est le cas de quelqu'une des prépositions qui se construisent avec l'*ablatif*; en sorte qu'il n'y a jamais d'*ablatif* qui ne suppose quelqu'une de ces prépositions exprimée ou sous-entendue.

ABLATIF absolu. Par *ablatif absolu* les Grammairiens entendent un incise qui se trouve en Latin dans une période, pour y marquer quelque circonstance ou de tems ou de maniere, &c. & qui est énoncé simplement par l'*ablatif*: par exemple, *imperante Cæsare Augusto, Christus natus est*: Jésus-Christ est venu au monde sous le regne d'Auguste. *Cæsar deleto hostium exercitu, &c.* Cæsar après avoir défait l'armée de ses ennemis, &c. *imperante Cæsare Augusto, deleto exercitu,* sont des *ablatifs* qu'on appelle communément *absolus*, parce qu'ils ne paroissent pas être le régime d'aucun autre mot de la proposition. Mais on ne doit se servir du terme d'*absolu*, que pour marquer ce qui est indépendant, & sans relation à un autre: or dans tous les exemples que l'on donne de l'*ablatif absolu*, il est évident que cet *ablatif* a une relation de raison avec les autres mots de la phrase, & que sans cette relation il y feroit hors d'œuvre, & pourroit être supprimé.

D'ailleurs, il ne peut y avoir que la première dénomination du nom qui puisse être prise absolument & directement; les autres cas reçoivent une nouvelle modification; & c'est pour cela qu'ils sont appelés *cas obliques*. Or il faut qu'il y ait une raison de cette nouvelle modification ou changement de terminaison; car tout ce qui change, change par autrui; c'est un axiome incontestable en bonne Métaphysique: un nom ne change la terminaison de sa première dénomination, que parce que l'esprit y ajoute un nouveau rapport, une nouvelle vûe. Quelle est cette vûe ou rapport qu'un tel *ablatif* désigne? est-ce le tems, ou la maniere, ou le prix, ou l'instrument, ou la cause, &c. Vous trouverez toujours que ce rapport sera quelqu'une de ces vûes de l'esprit qui sont d'abord énoncées indéfiniment par une préposition, & qui sont ensuite déterminées par le nom qui se rapporte à la *préposition*: ce nom en fait l'application; il en est le complément.

Ainsi l'*ablatif*, comme tous les autres cas, nous donne par la nomenclature l'idée de la chose que le mot signifie; *tempore*, tems, *fuste*, bâton, *manu*, main, *patre*, pere, &c. mais de plus nous connoissons par la terminaison de l'*ablatif*, que ce n'est pas là la première dénomination de ces mots; qu'ainsi ils ne sont pas le sujet de la proposition, puisqu'ils sont dans un cas oblique: or la vûe de l'esprit qui a fait mettre le mot dans ce cas oblique, est ou exprimée par une *préposition*, ou indiquée si clairement par le sens des autres mots de la phrase, que l'esprit apperçoit aisément la *préposition* qu'on doit suppléer, quand on veut rendre raison de la construction. Ainsi observez:

1. Qu'il n'y a point d'*ablatif* qui ne suppose une *préposition* exprimée ou sousentendue.

2. Que dans la construction élégante on supprime souvent la *préposition*, lorsque les autres mots de la phrase font entendre aisément quelle est la *préposition* qui est sousentendue; comme *imperante Cæsare Augusto, Christus natus est*: on voit aisément le rapport de tems, & l'on sousentend *sub*.

3. Que lorsqu'il s'agit de donner raison de la construction, comme dans les versions interlinéaires, qui ne sont faites que dans cette vûe, on doit exprimer la *préposition* qui est sousentendue dans le texte élégant de l'auteur dont on fait la construction.

4. Que les meilleurs auteurs Latins, tant Poètes qu'Orateurs, ont souvent exprimé les prépositions que les maîtres vulgaires ne veulent pas qu'on exprime, même lorsqu'il ne s'agit que de rendre raison de la construction: en voici quelques exemples.

Sæpe ego correxi SUB te censore libellos. Ov. de Ponto, IV. ep. xij. v. 25. J'ai souvent corrigé mes ouvrages sur votre critique. *Marco SUB judice palles.* Perle, fat. v. *Quos decet esse hominum, tali SUB prin-*

cipe mores. Mart. liv. I. *Florent SUB Cæsare leges.* Ov. II. Fast. v. 141, *Vacare à negotiis.* Phæd. lib. III. Prol. v. 2. *Purgare à foliis.* Cato, de re rusticâ, 66. *De injuriâ queri.* Cæsar. *Super re queri.* Horat. *Uti de aliquo.* Cic. *Uti de victoriâ.* Servius. *Nolo me in tempore hoc videat senex.* Ter. And. act. IV. v. ult. *Artes excitationesque virtutum in omni ætate cultæ, mirificos auferunt fructus.* Cic. de Senect. n. 9. *Doctrina nulli tanta in illo tempore.* Aufon Burd. Prof. v. 15. *Omni de parte timendos.* Ov. de Ponto, lib. IV. epist. xij. v. 25. *Frigida de tota fronte cadebat aqua.* Prop. lib. II. eleg. xxij. *Nec mihi solstitium quidquam de noctibus aufert.* Ovid. Trist. lib. V. eleg. x. 7. *Templum de marmore.* Virg. & Ovid. *Vivitur ex raptto.* Ovid. Metam. I. v. 144. *Facere de industria.* Ter. And. act. IV. *De plebe Deus*; un Dieu du commun. Ovid. Metam. lib. V. v. 595.

La préposition *à* se trouve souvent exprimée dans les bons auteurs dans le même sens que *post*, après: ainsi lorsqu'elle est supprimée devant les *ablatifs* que les Grammairiens vulgaires appellent *absolus*, il faut la suppléer, si l'on veut rendre raison de la construction.

Cujus à morte, hic tertius & tricesimus est annus. Cic. Il y a trente-trois ans qu'il est mort: *à morte*, depuis la mort. *Surget, ab his, folio.* Ovid. II. Met. où vous voyez que *ab his* veut dire, après ces choses, après quoi. *Jam ab re divinâ, credo apparebunt domi.* Plaut. Phænul. *Ab re divinâ*: après le service divin, après l'office, au sortir du Temple, ils viendront à la maison. C'est ainsi qu'on dit, *ab urbe conditâ*, depuis la fondation de Rome: *à cæna*, après souper: *secundus à rege*, le premier après le roi. Ainsi quand on trouve *urbe captâ triumphavit*; il faut dire, *ab urbe captâ*, après la ville prise. *Lectis tuis litteris, venimus in senatum*; suppléer *à litteris tuis lectis*; après avoir lû votre lettre.

On trouve dans Tite-Live, lib. IV. *ab re malè gesta*, après ce mauvais succès; & *ab re benè gesta*, L. XXIII. après cet heureux succès. Et dans Lucain, L. I. *positis ab armis*, après avoir mis les armes bas; & dans Ovid. II. Trist. *redeat superato miles ab hoste*; que le soldat revienne après avoir vaincu l'ennemi. Ainsi dans ces occasions on donne à la préposition *à*, qui se construit avec l'*ablatif*, le même sens que l'on donne à la préposition *post*, qui se construit avec l'*accusatif*. C'est ainsi que Lucain au liv. II. a dit *post me duces*; & Horace, I. liv. Od. iij. *post ignem ætheriâ domo subductum*; où vous voyez qu'il auroit pû dire, *ab igne ætheriâ domo subducto*, ou simplement, *igne ætheriâ domo subducto*.

La préposition *sub*, marque aussi fort souvent le tems: elle marque ou le tems même dans lequel la chose s'est passée, ou par extension, un peu avant ou un peu après l'événement. Dans Corn. Nepos, Att. xij. *Quos sub ipsa proscriptione perillustre fuit*; c'est-à-dire, dans le même tems de la proscription. Le même auteur à la même vie d'Atticus, ch. 105. dit, *sub occasu solis*, vers le coucher du soleil, un peu avant le coucher du soleil. C'est dans le même sens que Suétone a dit, Ner. 5. *majestatis quoque, sub excessu Tiberii, reus*, où il est évident que *sub excessu Tiberii*, veut dire vers le tems, ou peu de tems avant la mort de Tibere. Au contraire, dans Florus, liv. III. c. 5. *sub ipso hostis recessu, impatientes soli, in aquas suas resiliuerunt*: *sub ipso hostis recessu* veut dire, peu de tems après que l'ennemi se fut retiré; à peine l'ennemi s'étoit-il retiré.

Servius, sur ces paroles du V. liv. de l'*Æneid.* *quo deinde sub ipso*, observe que *sub* veut dire là, *post*, après.

Claudien pouvoit dire par l'*ablatif absolu*, *gratus feretur, te teste, labor*; le travail sera agréable sous vos yeux: cependant il a exprimé la préposition *gratus-*

que feretur sub te teste labor. Claud. IV. Conf. Honor.

A l'égard de ces façons de parler, *Deo duce, Deo juvante, Musis faventibus*, &c. que l'on prend pour des ablatifs absolus, on peut sous-entendre la préposition *sub* ou la préposition *cum*, dont on trouve plusieurs exemples : *sequere hac, mea gnata, cum Diis volentibus*. Plaut. Perfe. Tite-Live, au Liv. I. Dec. iij. dit : *agite cum Diis bene juvantibus*. Ennius cité par Cicéron, dit : *doque volentibus cum magnis Diis* : & Caton au chapitre XIV. de *Re rust.* dit : *circumagi cum divis*.

Je pourrais rapporter plusieurs autres exemples, pour faire voir que les meilleurs auteurs ont exprimé les prépositions que nous disons, qui sont sous-entendues dans le cas de l'ablatif absolu. S'agit-il de l'instrument ? c'est ordinairement *cum*, avec, qui est sous-entendu, *armis configere* ; Lucius a dit, *acribus inter se cum armis configere cernit*. S'agit-il de la cause, de l'agent ? Suppléez à, *ab, trajectus ense*, percé d'un coup d'épée. Ovid. V. Fast. a dit, *Pectora trajectus Lynceo Castor ab ense* : & au second livre des Tristes, *Neve peregrinis tantum defendar ab armis*.

Je finirai cet article par un passage de Suétone, qui semble être fait exprès pour appuyer le sentiment que je viens d'exposer. Suétone dit qu'Auguste, pour donner plus de clarté à ses expressions, avoit coutume d'exprimer les prépositions dont la suppression, dit-il, jette quelque sorte d'obscurité dans le discours, quoiqu'elle en augmente la grace & la vivacité. Suéton. C. Aug. n. 86. Voici le passage tout-au-long. *Genus eloquendi secutus est elegans & temperatum : vitatis sententiarum ineptis, atque inconcinnitate, & reconditorum verborum, ut ipse dicit, fetoribus : præcipuamque curam duxit, sensum animi quam apertissimè exprimeret : quod quo facilius efficeret, aut necubi lectorem vel auditorem obturbaret ac moraretur, neque præpositiones verbis addere, neque conjunctiones sæpius iterare dubitavit, quæ detractæ afferunt aliquid obscuritatis, et si gratiam augent.*

Aussi a-t-on dit de cet empereur que sa maniere de parler étoit facile & simple, & qu'il évitoit tout ce qui pouvoit ne pas se présenter aisément à l'esprit de ceux à qui il parloit. *Augusti prompta ac profluens quæ decebat principem eloquentia fuit*. Tacit.

In divi Augusti epistolis, elegantia orationis, neque morosa neque anxiosa : sed facilis, hercle & simplex. A. Gell.

Ainsi quand il s'agit de rendre raison de la construction grammaticale, on ne doit pas faire difficulté d'exprimer les prépositions, puisqu'Auguste même les exprimoit souvent dans le discours ordinaire, & qu'on les trouve souvent exprimées dans les meilleurs auteurs.

A l'égard du François, nous n'avons point d'ablatif absolu, puisque nous n'avons point de *cas* : mais nous avons des façons de parler absolues, c'est-à-dire, des phrases où les mots, sans avoir aucun rapport grammatical avec les autres mots de la proposition dans laquelle ils se trouvent, y forment un sens détaché qui est un incise équivalent à une proposition incidente ou liée à une autre, & ces mots énoncent quelque circonstance ou de tems ou de maniere, &c. la valeur des termes & leur position nous font entendre ce sens détaché.

En Latin la vûe de l'esprit qui dans les phrases de la construction simple est énoncée par une préposition, est la cause de l'ablatif : *re consecrâ* ; ces deux mots ne sont à l'ablatif qu'à cause de la vûe de l'esprit qui considère la chose dont il s'agit comme faite & passée : or cette vûe se marque en Latin par la préposition à : cette préposition est donc sous-entendue, & peut être exprimée en Latin.

En François, quand nous disons *cela fait, ce considéré, vu par la Cour, l'opéra fini*, &c. nous avons la même vûe du passé dans l'esprit : mais quoique sou-

vent nous puissions exprimer cette vûe par la préposition *après*, &c. cependant la valeur des mots isolés du reste de la phrase est équivalente au sens de la préposition Latine.

On peut encore ajouter que la Langue Française s'étant formée de la Latine, & les Latins retranchant la préposition dans le discours ordinaire, ces phrases nous sont venues sans prépositions, & nous n'avons saisi que la valeur des mots qui marquent ou le passé ou le présent, & qui ne sont point sujets à la variété des terminaisons, comme les noms Latins ; & voyant que ces mots n'ont aucun rapport grammatical ou de syntaxe avec les autres mots de la phrase, avec lesquels ils n'ont qu'un rapport de sens ou de raison, nous concevons aisément ce qu'on veut nous faire entendre. (F)

ABLE, f. m. ou ABLETTE, f. f. poisson de rivière de la longueur du doigt : il a les yeux grands pour sa grosseur, & de couleur rouge, le dos verd, & le ventre blanc ; sa tête est petite ; son corps est large & plat : on y voit deux lignes de chaque côté, dont l'une est au milieu du corps, depuis les ouïes jusqu'à la queue, & l'autre un peu plus bas ; elle commence à la nageoire qui est au-dessous des ouïes, & elle disparoit avant que d'arriver jusqu'à la queue. Ce poisson n'a point de fiel ; sa chair est fort mollesse : on le prend aisément à l'hameçon, parce qu'il est fort goulu. *Rondelet*. L'ablette ressemble à un éperlan : mais ses écailles sont plus argentées & plus brillantes.

On tire de l'able la matiere avec laquelle on colore les fausses perles. Voyez FAUSSES PERLES. C'est cette matiere préparée que l'on appelle *essence d'Orient*. Pour la faire, on écaille le poisson à l'ordinaire, on met les écailles dans un bassin plein d'eau claire, & on les frotte comme si on vouloit les broyer. Lorsque l'eau a pris une couleur argentée, on la tranverse dans un verre, & ensuite on en verse de nouvelle sur les écailles, & on réitere la même opération tant que l'eau se colore : après dix ou douze heures, la matiere qui colore l'eau se dépose au fond du verre, l'eau devient claire ; alors on la verse par inclination jusqu'à ce qu'il ne reste plus dans le verre qu'une liqueur épaisse à peu près comme de l'huile, & d'une couleur approchante de celle des perles : c'est l'essence d'Orient. Les particules de matiere qui viennent des écailles sont sensibles dans cette liqueur au moyen du microscope, ou même de la loupe. On y voit des lames, dont la plupart sont de figure rectangulaire, & ont quatre fois plus de longueur que de largeur : il y en a aussi dont les extrémités sont arrondies, & d'autres qui sont terminées en pointe ; mais toutes sont extrêmement minces ; toutes sont plates & brillantes. Cette matiere vient de la surface intérieure de l'écaille où elle est rangée régulièrement & recouverte par des membranes ; de sorte que si on veut en enlever avec la pointe d'une épingle, on enleve en même tems tout ce qui vernit l'écaille, ou au moins la plus grande partie, parce qu'on arrache la membrane qui l'enveloppe. Cette matiere brillante ne se trouve pas seulement sur les écailles du poisson ; il est encore brillant après avoir été écailé, parce qu'immédiatement au-dessous de la peau que touchent les écailles, il y a aussi une membrane qui recouvre des lames argentées. La membrane qui enveloppe l'estomac & les intestins en est toute brillante. Cette matiere est molle & souple dans les intestins, & elle a toute sa consistance & sa perfection sur les écailles. Ces observations, & plusieurs autres, ont fait conjecturer que la matiere argentée se forme dans les intestins, qu'elle passe dans des vaisseaux pour arriver à la peau & aux écailles, & que les écailles sont composées de ces lames qui sont arrangées comme

autant de petites briques, soit les unes contre les autres, soit les unes au-dessus des autres, ainsi qu'on peut le reconnoître à l'inspection de l'écaïlle. Si les écaïlles de l'able se forment de cette façon, celles des autres poissons pourroient avoir aussi la même formation. M. de Réaumur, *Mém. de l'Acad. royale des Scienc. année 1716. Voyez ÉCAÏLLE, POISSON. (I)*

ABLETTE, poisson de riviere. *Voyez ABLE. (I)*

ABLERET ou ABLERAT, sub. m. sorte de filet carré que l'on attache au bout d'une perche, & avec lequel on pêche de petits poissons nommés vulgairement ables.

ABLOQUIÉ, s. m. terme de Coûtume, qui signifie la même chose que *situé*. C'est dans ce sens qu'il est pris dans la coûtume d'Amiens, laquelle défend de démolir aucuns édifices *abloquiés* & solivés dans des héritages tenus en roture, sans le consentement du seigneur. (H)

ABLUTION, s. f. Dans l'antiquité c'étoit une cérémonie religieuse usitée chez les Romains, comme une sorte de purification pour laver le corps avant que d'aller au sacrifice. *Voyez SACRIFICE.*

Quelquefois ils lavoient leurs mains & leurs piés, quelquefois la tête, souvent tout le corps: c'est pourquoi à l'entrée des temples il y avoit des vases de marbre remplis d'eau.

Il est probable qu'ils avoient pris cette coûtume des Juifs; car nous lisons dans l'Écriture, que Salomon plaça à l'entrée du temple qu'il éleva au vrai Dieu, un grand vase que l'Écriture appelle *la mer d'airain*, où les prêtres se lavoient avant que d'offrir le sacrifice, ayant auparavant sanctifié l'eau en y jettant les cendres de la victime immolée.

Le mot d'*ablution* est particulièrement usité dans l'église Romaine pour un peu de vin & d'eau que les communians prenoient anciennement après l'hostie, pour aider à la consommer plus facilement.

Le même terme signifie aussi l'eau qui sert à laver les mains du prêtre qui a consacré. (G)

ABLUTION, cérémonie qui consiste à se laver ou purifier le corps, ou quelque partie du corps, & fort usitée parmi les Mahométans, qui la regardent comme une condition essentiellement requise à la priere. Ils ont emprunté cette pratique des Juifs, & l'ont altérée comme beaucoup d'autres. Ils ont pour cet effet des fontaines dans les parvis de toutes les Mosquées.

Les Musulmans distinguent trois sortes d'*ablutions*; l'une, qu'ils appellent *goul*, & qui est une espece d'immersion; l'autre, qu'ils nomment *wodou*, & qui concerne particulièrement les piés & les mains; & la troisieme, appelée *terreuse* ou *sabloneuse*, parce qu'au lieu d'eau on y emploie du sable ou de la terre.

A l'égard de la premiere, trois conditions sont requises. Il faut avoir intention de se rendre agréable à Dieu, nettoyer le corps de toutes ses ordures, s'il s'y en trouve, & faire passer l'eau sur tout le poil & sur la peau. La Sonna exige encore pour cette *ablution* qu'on recite d'abord la formule usitée, *au nom du grand Dieu: louange à Dieu, Seigneur de la Foi Musulmane*; qu'on se lave la paume de la main avant que les cruches se vident dans le lavoir; qu'il se fasse une expiation avant la priere; qu'on se frotte la peau avec la main pour en ôter toutes les saletés; enfin que toutes ces choses soient continuées sans interruption jusqu'à la fin de la cérémonie.

Six raisons rendent cette purification nécessaire. Les premieres communes aux deux sexes, sont les embrassemens illicites & criminels par le desir seul, quoiqu'il n'ait été suivi d'aucune autre impureté: les suites involontaires d'un commerce impur, & la mort. Les trois dernieres sont particulieres aux femmes, telles que les pertes périodiques du sexe, les pertes de sang dans l'accouchement, & l'accouche-

ment même. Les vrais croyans font cette *ablution* au moins trois fois la semaine; & à ces six cas, les sectateurs d'Aly en ont ajoûté quarante autres; comme lorsqu'on a tué un léfard, touché un cadavre, &c.

Dans la seconde espece d'*ablution*, il y a six choses à observer: qu'elle se fasse avec intention de plaire à Dieu; qu'on s'y lave tout le visage, les mains & les bras jusqu'au coude inclusivement; qu'on s'y frotte certaines parties de la tête; qu'on s'y nettoye les piés jusqu'aux talons inclusivement; qu'on y observe exactement l'ordre prescrit.

La Sonna contient dix préceptes sur le *wodou*. Il faut qu'il soit précédé de la formule *au nom du grand Dieu*, &c. qu'on se lave la paume de la main avant que les cruches soient vidées; qu'on se nettoye le visage; qu'on attire l'eau par les narines; qu'on se frotte toute la tête & les oreilles; qu'on sépare ou qu'on écarte la barbe pour la mieux nettoyer quand elle est épaisse & longue, ainsi que les doigts des piés; qu'on nettoye les oreilles l'une après l'autre; qu'on se lave la main droite avant la gauche; qu'on observe le même ordre à l'égard des piés; qu'on repete ces actes de purification jusqu'à trois fois, & qu'on les continue sans interruption jusqu'à la fin.

Cinq choses rendent le *wodou* nécessaire: 1°. l'issue de quelqu'excrément que ce soit (*excepto semine*) par les voies naturelles: 2°. lorsqu'on a dormi profondément, parce qu'il est à supposer que dans un profond sommeil on a contracté quelqu'impureté dont on ne se souvient pas: 3°. quand on a perdu la raison par quelqu'excès de vin, ou qu'on l'a eu véritablement aliénée par maladie ou quelqu'autre cause: 4°. lorsqu'on a touché une femme impure, sans qu'il y eût un voile ou quelqu'autre vêtement entre deux: 5°. lorsqu'on a porté la main sur les parties que la bienséance ne permet pas de nommer.

Quant à l'*ablution terrestre* ou *sabloneuse*, elle n'a lieu que quand on n'a point d'eau, ou qu'un malade ne peut souffrir l'eau sans tomber en danger de mort. Par le mot de *sable*, on entend toute sorte de terre, même les minéraux; comme par l'eau, dans les deux autres *ablutions*, on entend celle de riviere, de mer, de fontaine, de neige, de grêle, &c. en un mot toute eau naturelle. Guer, *Mœurs des Turcs; tome I. livre II.*

Au reste ces *ablutions* sont extrêmement fréquentes parmi les Mahométans: 1°. pour les raisons ci-dessus mentionnées; & en second lieu, parce que la moindre chose, comme le cri d'un cochon, l'approche ou l'urine d'un chien, fussent pour rendre l'*ablution* inutile, & mettre dans la nécessité de la réitérer: au moins est-ce ainsi qu'en usent les Musulmans scrupuleux. (G)

ABLUTION, LOTION. On appelle de ce nom plusieurs opérations qui se font chez les apothicaires. La premiere est celle par laquelle on sépare d'un médicament, en le lavant avec de l'eau, les matieres qui lui sont étrangères: la seconde, est celle par laquelle on enleve à un corps les sels surabondans, en répandant de l'eau dessus à différentes reprises; elle se nomme encore *édulcoration*: la troisieme, est celle dont on se sert, quand pour augmenter les vertus & les propriétés d'un médicament, on verse dessus, ou du vin, ou quelque liqueur distillée qui lui communique sa vertu ou son odeur, par exemple lorsqu'on lave les vers de terre avec le vin, &c.

Le mot d'*ablution* ne convient qu'à la premiere de ces opérations, & ne peut servir tout au plus qu'à exprimer l'action de laver des plantes dans l'eau avant que de les employer: la seconde, est proprement l'*édulcoration*: la troisieme peut se rapporter à l'*infusion*. *Voyez EDULCORATION, INFUSION. (N)*

* **ABNAKIS**, f. m. peuple de l'Amérique septentrionale, dans le Canada. Il occupe le 309. de long, & le 46. de lat.

* **ABO**, grande ville maritime de Suede, capitale des duché & province de Finlande méridionale. Long. 41. lat. 61.

* **ABOERA**, f. ville d'Afrique, sur la côte d'or de Guinée.

ABOILAGE, f. m. vieux terme de Pratique, qui signifie un droit qu'à le seigneur sur les abeilles qui se trouvent dans l'étendue de sa seigneurie. Ce terme est dérivé du mot *aboille*, qu'on disoit anciennement pour *abeille*. (H)

ABOIS, f. m. pl. terme de Chasse; il marque l'extrémité où le cerf est réduit, lorsqu'excédé par une longue course il manque de force, & regarde derrière lui si les chiens sont toujours à ses trousses, pour prendre du relâche; on dit alors que *le cerf tient les abois*.

Derniers abois. Quand la bête tombe morte, ou est outrée, on dit *la bête tient les derniers abois*

ABOIT, f. quelques-uns se servent de ce mot pour signifier *la céruse*. Voyez **ABIT**, **CÉRUSE**, **BLANC DE PLOMB**. (M)

ABOKELLE, Voyez **ABUKELB**. (G)

ABOLITION, f. f. en général, est l'action par laquelle on détruit ou on anéantit une chose.

Ce mot est Latin, & quelques-uns le font venir du Grec ἀπόλλω ou ἀπόλυμι, détruire: mais d'autres le dérivent de *ab* & *olere*, comme qui diroit *anéantir* tellement une chose, qu'elle ne laisse pas même d'odeur.

Ainsi abolir une loi, un règlement, une coutume, c'est l'abroger, la révoquer, l'éteindre, de façon qu'elle n'ait plus lieu à l'avenir. Voyez **ABROGATION**, **RÉVOCATION**, **EXTINCTION**, &c.

ABOLITION, en terme de Chancellerie, est l'indulgence du prince par laquelle il éteint entièrement un crime, qui selon les regles ordinaires de la justice, & suivant la rigueur des ordonnances, étoit irrémissible; en quoi *abolition* differe de *grace*; cette dernière étant au contraire le pardon d'un crime qui de sa nature & par ses circonstances est digne de remission: aussi les lettres d'*abolition* laissent-elles quelque note infamante; ce que ne font point les lettres de grace.

Les lettres d'*abolition* s'obtiennent à la grande chancellerie, & sont adressées, si elles sont obtenues par un gentilhomme, à une cour souveraine; sinon à un bailli ou sénéchal. (H)

* **ABOLLA**, f. habit que les philosophes affectoient de porter, que quelques-uns confondent avec l'exomide: cela supposé, c'étoit une tunique sans manches, qui laissoit voir le bras & les épaules; c'est delà qu'elle prenoit son nom. C'étoit encore un habit de valets & de gens de service.

ABOMASUS, **ABOMASUM**, ou **ABOMASIUM**, f. m. dans l'Anatomie comparée, c'est un des estomacs ou ventricules des animaux qui ruminent. Voyez **RUMINANT**; voyez aussi **ANATOMIE COMPARÉE**.

On trouve quatre estomacs dans les animaux qui ruminent; savoir, le rumen ou estomac proprement dit, le *reticulum*, l'*omasus*, & l'*abomasus*. Voyez **RUMINATION**.

L'*abomasus*, appelé vulgairement la *caillette*, est le dernier de ces quatre estomacs; c'est l'endroit où se forme le chyle, & d'où la nourriture descend immédiatement dans les intestins.

Il est garni de feuillets comme l'*omasus*: mais ses feuillets ont cela de particulier, qu'outre les tuniques dont ils sont composés, ils contiennent encore un grand nombre de glandes qui ne se trouvent dans aucun des feuillets de l'*omasus*. Voyez **OMASUS**, &c.

C'est dans l'*abomasus* des veaux & des agneaux que se trouve la presure dont on se sert pour faire cailler le lait. Voyez **PRESURE**. (L)

* **ABOMINABLE**, **DETESTABLE**, **EXECRABLE**, synonymes. L'idée primitive & positive de ces mots est une qualification de mauvais au suprême degré: aussi ne sont-ils susceptibles, ni d'augmentation, ni de comparaison, si ce n'est dans le seul cas où l'on veut donner au sujet qualifié le premier rang entre ceux à qui ce même genre de qualification pourroit convenir: ainsi l'on dit *la plus abominable de toutes les débauches*; mais on ne diroit guere *une débauche très-abominable*, ni *plus abominable qu'une autre*: exprimant par eux-mêmes ce qu'il y a de plus fort, ils excluent toutes les modifications dont on peut accompagner la plupart des autres épithetes. Voilà en quoi ils sont synonymes.

Leur différence consiste en ce qu'*abominable* paroît avoir un rapport plus particulier aux mœurs, *détestable* au goût, & *execrable* à la conformation. Le premier marque une sale corruption; le second, de la dépravation; & le dernier, une extrême difformité.

Ceux qui passent d'une dévotion superstitieuse au libertinage, s'y plongent ordinairement dans ce qu'il y a de plus *abominable*. Tels mets sont aujourd'hui traités de *détestables*, qui faisoient chez nos peres l'honneur des meilleurs repas. Les richesses embellissent aux yeux d'un homme intéressé la plus *execrable* de toutes les créatures.

ABOMINATION, f. f. Les pasteurs de brebis étoient en *abomination* aux Egyptiens. Les Hébreux devoient immoler au Seigneur dans le desert les *abominations* des Egyptiens, c'est-à-dire, leurs animaux sacrés; les bœufs, les boucs, les agneaux & les béliers, dont les Egyptiens regardoient les sacrifices comme des *abominations* & des choses illicites. L'Écriture donne d'ordinaire le nom d'*abomination* à l'idolatrie, & aux idoles, tant à cause que le culte des idoles en lui-même est une chose abominable, que parce que les cérémonies des idolâtres étoient presque toujours accompagnées de dissolutions & d'actions honteuses & abominables. Moyse donne aussi le nom d'*abominable* aux animaux dont il interdit l'usage aux Hébreux. *Genes. xlvj. 34. Exod. viij. 26.*

L'*abomination* de désolation prédite par Daniel, *c. jx. v. 27.* marque, selon quelques interpretes, l'idole de Jupiter Olympien, qu'Antiochus Epiphane fit placer dans le temple de Jérusalem. La même *abomination* de désolation dont il est parlé en *S. Marc, c. vj. v. 7.* & en *S. Matth. c. xxvj. v. 15.* qu'on vit à Jérusalem pendant le dernier siège de cette ville par les Romains, sous Tite, ce sont les enseignes de l'armée Romaine, chargées de figures de leurs dieux & de leurs empereurs, qui furent placées dans le temple après la prise de la ville & du temple. Calmet, *dict. de la Bible, tome I. lett. A. p. 21.* (G)

ABONDANCE, f. f. divinité des payens que les anciens monumens nous représentent sous la figure d'une femme de bonne mine, couronnée de guirlandes de fleurs, versant d'une corne qu'elle tient de la main droite toutes sortes de fruits; & répandant à terre de la main gauche des grains qui se détachent pêle-mêle d'un faisceau d'épis. On la voit avec deux cornes, au lieu d'une, dans une médaille de Trajan.

ABONDANCE, **PLÉNITUDE**, voyez **FÉCONDITÉ**, **FERTILITÉ**, &c. Les étymologistes dérivent ce mot d'*ab* & *unda*, eau ou vague, parce que dans l'*abondance* les biens viennent en affluence, & pour ainsi dire comme des flots.

L'*abondance* portée à l'excès dégénere en un défaut qu'on nomme *regorgement* ou *rédundance*. Voyez **REDONDANCE**, **SURABONDANCE**.

L'auteur du Dictionnaire économique donne dif-

férons secrets ou moyens pour produire l'abondance : par exemple, une abondante récolte de blé, de poires, de pommes, de pêches, &c. (G)

* ABONDANCE, petite ville de Savoie, dans le diocèse de Chablais.

ABONDANT, adj. nombre abondant en Arithmétique, est un nombre dont les parties aliquotes prises ensemble, forment un tout plus grand que le nombre; ainsi 22 a pour parties aliquotes 1, 2, 3, 4, 6, dont la somme 16 est plus grande que 22. Le nombre abondant est opposé au nombre déficient, qui est plus grand que la somme de ses parties aliquotes, comme 14, dont les parties aliquotes sont 1, 2, 7, & au nombre parfait qui est égal à la somme de ses parties aliquotes, comme 6, dont les parties aliquotes sont 1, 2, 3. Voyez NOMBRE & ALIQUOTE. (O)

ABONDANT, (d') terme de Palais, qui signifie par surrogation, ou par surabondance de droit ou de procédure. (H)

ABONNEMENT, f. m. est une convention faite à l'amiable, par laquelle un seigneur à qui sont dûs des droits, ou un créancier de sommes non liquides, ou non encore actuellement dûes, se contente par indulgence, ou pour la sûreté de ses droits, d'une somme claire & liquide une fois payée, ou se relâche de façon quelconque de ses droits.

Ce terme a succédé à celui d'abournement, dérivé du mot borné, parce que l'abonnement est la facilité qu'a quelqu'un de borner, limiter, ou restreindre ses prétentions (H)

ABONNIR, v. act. terme de Potier de terre : on dit abonner le carreau, pour dire, le sécher à demi, le mettre en état de rebattre. Voyez REBATTRE.

ABORDAGE, f. m. on se sert de ce terme pour exprimer l'approche & le choc de vaisseaux ennemis qui se joignent & s'accrochent par des grapins & par des amarres, pour s'enlever l'un l'autre. Voyez GRAPIN, AMARRES.

Aller à l'abordage, sauter à l'abordage, se dit de l'action ou de la manœuvre d'un vaisseau qui en joint un autre pour l'enlever, aussi bien que de celle des équipages qui sautent de leur bord à celui de l'ennemi.

Abordage se dit encore du choc de plusieurs vaisseaux que la force du vent ou l'ignorance du timonier fait devirer les uns sur les autres, soit lorsqu'ils vont en compagnie, ou lorsqu'ils se trouvent au même mouillage.

On se sert aussi de ce terme pour le choc contre des rochers. Nous nous étions pourvus de boute-hors pour nous défendre de l'abordage des rochers, où nous appréhendions d'être emportés par l'impétuosité du courant. (Z)

ABORDER un vaisseau. Les gens de mer ne donnent point à ce terme la même signification que lui donnent les gens de rivière. Les premiers le tirent du mot bord, par lequel ils désignent une partie du navire; & non de celui de bord, qui se prend pour le rivage. Ainsi aborder, en Marine, c'est ou tomber sur un vaisseau, ou désigner l'action d'un bord qui tombe sur l'autre. De-là viennent les mots déborder, reborder, pour dire, tomber une seconde fois, & se détacher des amarres. Lorsque les Marins veulent marquer l'action de gagner le rivage, ils disent toucher mouches, rendre le bord, débarquer, prendre terre, relâcher.

On tâche d'aborder les vaisseaux ennemis par leur arrière vers les hanches, pour jeter les grapins aux aubans, ou bien par l'avant & par le beaupré.

Il y eut un brûlot qui nous aborda à la faveur du canon de l'amiral. Voyez BRÛLOT.

Aborder de bout au corps ou en belle, c'est mettre

l'éperon dans le flanc d'un vaisseau. On dit aussi de deux vaisseaux qui s'approchent en droiture, qu'ils s'abordent de franc étale. Voyez ETABLE.

Aborder en travers en dérivant. Couler un vaisseau à fond en l'abordant. Vaisseaux qui s'abordent, soit en chassant sur leurs ancres, soit à la voile.

« Si un vaisseau qui est à l'ancre dans un port ou ailleurs, vient à chasser & en aborder un autre, & qu'en l'abordant il lui cause quelque dommage, les intéressés le supporteront par moitié.

« Si deux vaisseaux sans voiles viennent à s'aborder par hasard, le dommage qu'ils se causeront se payera par moitié : mais s'il y a de la faute d'un des pilotes, ou qu'il ait abordé exprès, il payera seul le dommage. Ordonnance de la Marine du mois d'Août 1681, art. 10 & 11, tit. vij. liv. III. (Z)

ABORDER, v. act. terme de Fauconnerie : lorsque la perdrix poussée par l'oiseau gagne quelque buisson, on dit il faut aborder la remise sous le vent, afin que les chiens sentent mieux la perdrix dans le buisson.

ABORIGENES, nom que l'on donne quelquefois aux habitans primitifs d'un pays, ou à ceux qui en ont tiré leur origine, par opposition aux colonies ou nouveaux habitans qui y sont venus d'ailleurs. Voyez COLONIE.

Le mot d'Aborigenes est fameux dans l'antiquité : quoiqu'on le prenne à présent pour un nom appellatif, ç'a été cependant autrefois le nom propre d'un certain peuple d'Italie ; l'étymologie de ce nom est extrêmement disputée entre les savans.

Ces Aborigenes sont la nation la plus ancienne que l'on sache qui ait habité le Latium, ou ce qu'on appelle à présent la campagne de Rome, *campagna di Roma*.

En ce sens on distingue les Aborigenes des Janigenes, qui, selon le faux Berose, étoient établis dans le pays avant eux ; des Sicules que ces Aborigenes chassèrent ; des Grecs, de qui ils tiroient leur origine ; des Latins, dont ils prirent le nom après leur union avec Enée & les Troyens ; & enfin des Ausoniens, des Volques, des Énotriens, & autres qui habitoient d'autres cantons du même pays.

On dispute fort pour savoir d'où vient le mot Aborigenes : s'il faut le prendre dans le sens que nous l'avons expliqué au commencement de cet article, ou s'il faut le faire venir par corruption d'aberrigenes, errans ; ou de ce qu'ils habitoient les montagnes, ou de quelque autre étymologie.

S. Jérôme dit qu'on les appella ainsi de ce qu'ils étoient absque origine, les premiers habitans du pays après le déluge. Denys d'Halicarnasse dit que ce nom signifie les fondateurs & les premiers peres de tous les habitans du pays.

D'autres croient que la raison pour laquelle ils furent ainsi appelés, est qu'ils étoient Arcadiens d'origine, lesquels se disoient enfans de la terre, & non issus d'aucun autre peuple.

Aurelius Victor, & après lui Festus, font venir Aborigenes par corruption d'aberrigenes, comme qui diroit errans, vagabonds, & prétendent que le nom de Pélasgiens qu'on leur a aussi donné a la même origine, ce mot signifiant aussi errant.

Pausanias veut qu'il aient été ainsi appelés ἀπόδ' ὄρησι, des montagnes qu'ils habitoient. Ce qui semble être confirmé par le sentiment de Virgile, qui parlant de Saturne, le législateur de ce peuple, s'exprime ainsi :

*Is genus indocile, ac dispersum montibus altis
Composuit, legesque dedit.*

Les Aborigenes étoient ou les anciens habitans du pays qui y avoient été établis par Janus, à ce que quelques-uns prétendent, ou par Saturne, ou par Cham,

Cham, ou quelqu'autre chef, peu de tems après la dispersion, ou même auparavant, selon le sentiment de quelques auteurs; ou bien c'étoit une colonie que quelqu'autre nation y avoit envoyée, & qui ayant chassé les anciens Sicules s'établit en leur place. Or il y a beaucoup de partage entre les auteurs touchant le nom de cette nation primordiale: quelques-uns veulent que ç'ait été des Arcadiens qui vinrent en Italie en différens tems; les premiers sous la conduite d'Enotrus, fils de Lycaon, 450 ans avant la guerre de Troie, & d'autres sous la conduite d'Hercule: quelques autres font venir cette colonie de Lacédémoniens qui quitterent leur pays, rebutés par la sévérité du gouvernement de Lycurgue; & ils prétendent que les uns & les autres unis ensemble avoient formé la nation des Aborigenes. D'autres les font venir des contrées barbares plutôt que de la Grece, & les prétendent originaires de Scythie; d'autres des Gaules; d'autres enfin disent que c'étoit les Cananéens que Josué avoit chassés de leur pays. (G)

ABORTIF, adj. *avorté*, qui est venu avant terme, ou qui n'a point acquis la perfection, la maturité. *Fruit abortif*, voyez AVORTEMENT ou ACCOUCHEMENT. (L)

ABORTIF, adj. pris subst. est un enfant né avant terme. Dans le *Droit civil* un *abortif*, aussi-bien qu'un *posthume* venu à terme, rompt le testament par sa naissance. *L. Uxoris, cap. de post hæred. Instit.* (H)

* ABOUCOUCHOU, f. m. sorte de drap de laine qui se fabrique en Languedoc, en Provence, en Dauphiné, & qui s'envoie au Levant par Marseille.

ABOUEMENT, f. m. synonyme à *arasement*; ils se disent l'un & l'autre des joints des traverses avec les montans, & même des joints de tout autre assemblage, lorsque ces joints sont affleurés ou affleurent (car *affleurer* chez les Artistes est actif, passif & neutre), & qu'une des pieces n'excede point l'autre; en sorte que si l'on passoit l'ongle sur leur union, il ne seroit point arrêté. L'*abouement* de ces joints est imperceptible. Voilà un *abouement* bien grossierement fait.

* ABOUGRI, adj. bois de mauvaise venue dont le tronc est tortueux, court & noïeux. Voyez RABOUGRI.

ABOUQUEMENT, f. m. dans les *Ordonnances en matiere de Salines*, signifie l'entassement de nouveau sel sur un meulon ou monceau de vieux sel, qu'elles défendent expressément, si ce n'est en présence des officiers royaux. (H)

ABOUT, f. m. se dit d'un bout de planche qu'on joint au bout d'un bordage, ou à l'extrémité d'une autre planche qui se trouve courte. Cet ébranlement fit larguer à notre bâtiment un *about* de dessous la premiere ceinte. Voyez CEINTE. (Z)

ABOUT, c'est en général l'extrémité de toute sorte de piece de charpente, coupée à l'équerre, façonnée en talud, & en un mot, mise en œuvre de quelque maniere que ce soit. On dit l'*about* des liens, l'*about* des tournices, l'*about* des guettes, des éperons, des tenons.

ABOUTÉ, adj. *terme de Blason*, se dit de quatre hermines, dont les bouts se répondent & se joignent en croix.

Hurleston en Angleterre, d'argent à quatre queues d'hermine en croix, & *aboutées* en cœur.

ABOUTIGE, ABUTICH, ABOUHEBE, lieu de la haute Egypte proche le Nil. *Long. 26. lat. 50.*

ABOUTIR, v. a. V. SUPPURER, SUPPURATION.

ABOUTIR, en *Hydraulique*, c'est raccorder un gros tuyau sur un petit. S'il est de fer, de grès, ou de bois, ce sera par le moyen d'un colet de plomb qui viendra en diminuant du gros au petit. Quand le tuyau est

de plomb, l'opération est encore plus aisée: mais quand il s'agit de raccorder une conduite de six pouces sur une de trois, il faut un tambour de plomb fait en cone, en prenant une table de plomb dont on forme un tuyau que l'on soude par-dessus. (K)

ABOUTIR, se dit des arbres fruitiers lorsqu'ils sont boutonnés. L'on entend alors que la seve s'est portée jusqu'au bout des branches. (K)

ABOUTIR, c'est revêtir des tables minces de plomb; ce qui se pratique aux corniches, quelquefois aux cimaises, & autres faillies, soit d'Architecture, soit de Sculpture.

ABOUTISSANT, adj. qui touche, qui confine par un bout: ainsi l'on dit, telle terre est *aboutissante* d'un bout au grand chemin, de l'autre au pré appelé N.

ABOUTISSANS, f. m. pl. ne se dit jamais seul, mais se joint toujours avec le mot *tenans*, de cette maniere, *tenans & aboutissans*. Voyez TENANS.

Une déclaration d'héritage par *tenans & aboutissans*, est celle qui en désigne les bornes & les limites de tous les côtés; telle doit être la description portée en une saisie-réelle de biens roturiers.

Les *tenans & aboutissans* sont autrement appelés *bouts & joûtes*. Voyez BOUTS & JOÛTES. (H)

* ABOY, f. petite ville d'Irlande dans la province de Linster.

ABOYEURS, f. m. pl. c'est ainsi qu'on nomme des chiens qui annoncent la présence ou le départ du sanglier, ou d'une autre bête chassée, qui ne manquent jamais de donner à sa vûe, & d'avertir le chasseur.

ABRA, f. m. ce terme est générique, pour signifier une fille d'honneur, une demoiselle suivante, la servante d'une femme de condition. L'écriture donne ce nom aux filles de la fuite de Rebecca; à celles de la fille de Pharaon, roi d'Egypte; à celles de la reine Esther, & enfin à la servante de Judith. On dit qu'*abra* signifie proprement une *coëffeuse*, une *fille d'atours*. *Genes. xxiv. 16. Ex. ij. 5. Esther, jv. 15. Judith, viij. 32. Eutyech. Alex. Arab. Lat. p. 304.* (G)

ABRA, f. m. monnoie d'argent de Pologne, qui vaut trois sols six deniers de France.

Cette monnoie a cours en quelques provinces d'Allemagne, à Constantinople où elle est reçue pour le quart d'un asselin; à Astracan, à Smyrne, au Caire, elle est évaluée sur le pié du daller d'Hollande. Voyez DALLER. (G)

* ABRACADABRA, parole magique qui étant répétée dans une certaine forme, & un certain nombre de fois, est supposée avoir la vertu d'un charme pour guérir les fievres, & pour prévenir d'autres maladies. Voyez CHARME & AMULETE.

D'autres écrivent ce mot *abradabra*; car on le trouve ainsi figuré en caracteres grecs ΑΒΡΑΚΑΔΑΒΡΑ où le C est l'ancien Z qui vaut S. Voici la maniere dont doit être écrit ce mot mystérieux pour produire la prétendue vertu qu'on lui attribue.

A B R A C A D A B R A
A B R A C A D A B R
A B R A C A D A B
A B R A C A D A
A B R A C A D
A B R A C A
A B R A C
A B R A
A B R
A B
A

Serenus Simonicus, ancien Medecin, sectateur de l'hérétique Basilide qui vivoit dans le deuxieme siecle, a composé un livre des préceptes de la Medecine en vers hexametres, sous le titre *De Medicinâ*

parvo pretio parabili, où il marque ainsi la disposition & l'usage de ces caractères.

*Inscribes chartæ quod dicitur ABRACADABRA
Sæpius & subter repetes, sed detrahe summam,
Et magis atque magis desint elementa figuris,
Singula quæ semper rapies & cætera figes,
Donec in angustum redigatur littera conum;
His lino nexis collum redimire memento:
Talia languentis conducent vincula collo,
Lethalesque abigent (miranda potentia) morbos.*

Wendelin, Scaliger, Saumaïse, & le P. Kircher se font donné beaucoup de peine pour découvrir le sens de ce mot. Delrio en parle, mais en passant, comme d'une formule connue en magie, & qu'au reste il n'entreprend point d'expliquer, Ce que l'on peut dire de plus vraisemblable, c'est que Serenus qui suivoit les superstitions magiques de Basilide, forma le mot d'ABRACADABRA sur celui d'abrasac ou abrasax, & s'en servit comme d'un préservatif ou d'un remède infailible contre les fièvres. Voyez ABRASAX.

Quant aux vertus attribuées à cet amulette, le siècle où nous vivons est trop éclairé pour qu'il soit nécessaire d'avertir que tout cela est une chimère. (G)

* ABRACALAN, terme Cabalistique, auquel les Juifs attribuent les mêmes propriétés qu'à l'abracadabra. Ces deux mots sont, outre des amulettes, des noms que les Syriens donnoient à une de leurs idoles.

ABRAHAMIEU ou ABRAHAMITE, f. m. (Théol.) Voyez PAULIANISTE.

ABRAHAMITES, f. m. pl. moines catholiques qui souffrirent le martyre pour le culte des images sous Théophile, au neuvième siècle. (G)

* ABRAMBOË, ABRAMBAN, ville & pays sur la côte d'Or d'Afrique & la rivière de Volte. Long. 18. lat. 7.

ABRASIION, f. f. signifie, en Médecine, l'irritation que produisent sur la membrane interne de l'estomac & des intestins les médicamens violens, comme les purgatifs auxquels on a donné le nom de drastiques. Voyez DRASTIQUE.

La violence avec laquelle ces remèdes agissent sur le velouté de l'estomac & du canal intestinal, produit des effets si fâcheux, que la vie des malades est en danger, lorsque l'on n'y remédie pas promptement par des remèdes adoucissans & capables d'émousser ou embarrasser les pointes de ces espèces de médicamens. (N)

* ABRAXAS ou ABRASAX, terme mystique de l'ancienne Philosophie & de la Théologie de quelques hérétiques, en particulier des Basilidiens. Quelques modernes ont cru sur la foi de Tertullien & de saint Jérôme, que Basilide appelloit le Dieu suprême ou le Dieu tout-puissant du nom d'abraxas, marquant, ajoutent-ils, par ce mot les trois cents soixante & cinq processions divines qu'il inventoit; car selon la valeur numérale des lettres de ce nom, A vaut 1. B, 2. C, 100. D, 1. E, 200. F, 1. G, 60. ce qui fait en tout 365. Mais outre que S. Jérôme dit ailleurs qu'abraxas étoit peut-être le nom de Mithra ou du soleil, qui étoit le Dieu des Perses, & qui dans sa révolution annuelle fournit le nombre de 365 jours, le sentiment de ces pères est détruit par celui de S. Irénée, qui assure, 1°. que les Basilidiens ne donnoient point de nom au Dieu suprême. *Le Père de toutes choses*, disoient-ils, est ineffable & sans nom: ils ne l'appelloient donc pas abraxas; 2°. que ce nom faisant le nombre de 365, les Basilidiens appelloient de la sorte le premier de leurs CCCLXV dieux, ou le prince & le premier des CCCLXV anges qui y résidoient. Tertull. de præscript. hæret. cap. xlvj. Saint Jérôme, in amor. tom. VI. pag. 100. Beausob. Hist. du Manich. tom. II. pag. 52.

Ce mot énigmatique a fort exercé les savans:

mais comme les anciens n'en ont donné aucune explication satisfaisante, nous en rapporterons différentes imaginées par les modernes; le lecteur jugera de leur solidité.

Godfrid Wendelin, homme fort versé dans l'antiquité ecclésiastique, a proposé son opinion sur cette matière dans une lettre écrite à Jean Chiflet au mois de Septembre 1615. Il y prétend qu'abrasax est composé des lettres initiales de plusieurs mots; que chaque lettre exprime un mot; les quatre premières, quatre mots Hébreux; les trois dernières, trois mots Grecs, de la manière suivante:

A signifie *Ab*, le père.

B *Ben*, le fils.

R *Rouach*, l'esprit.

A *Acadosch*, le saint.

S *Soteria*, le salut.

A *Apo*, par.

X *Xulou*, le bois.

Voilà abrasax bien orthodoxe & bien honoré, puisqu'on y trouve distinctement exprimées les trois personnes divines, & le salut acquis par la croix du Rédempteur. Il est aisé de réfuter cette idée de Wendelin par deux raisons: la première, qu'il n'est pas naturel de former un même mot de quatre mots Hébreux & de trois mots Grecs. Cette objection n'est pas à la vérité suffisante; il y a d'autres exemples de ces mots bâtards: d'ailleurs les Basilidiens auroient pu désigner par-là l'union des deux peuples des Hébreux & des Grecs dans la même église & dans la même foi. La seconde raison paroît plus forte: on dit que ces hérétiques croyant que Simon le Cyrénéen fut crucifié à la place de Jésus-Christ; & sur cette rêverie, refusant de croire en celui qui a été crucifié, ils ne pouvoient dire que le salut a été acquis par la croix. Le raffinement & la subtilité qui regnent dans cette opinion de Wendelin, contribuent à la détruire.

Le P. Hardouin a profité de la conjecture précédente. Il veut que les trois premières lettres du mot abrasax désignent le Père, le Fils, & le saint-Esprit; mais il croit que ces quatre dernières A. S. A. X. signifient *ἀνθρώπους σώζων ἀγίῳ ξυλῶ*, mots Grecs qui veulent dire *sauvant les hommes par le saint bois*. En suivant la même méthode, on a donné un sens fort pieux au mot abracadabra, dont on a fait un remède contre la fièvre. On y a trouvé, le Père, le Fils, le saint-Esprit, sauvant les hommes par le saint arbre. Le Père, le Fils, le saint-Esprit, le Seigneur est unique. Voyez ABRACADABRA.

M. Basnage dans son Histoire des Juifs, tome III. part. II. pag. 700. a proposé une autre hypothèse; « Abraxas, dit-il, tire son origine des Egyptiens, » puisque l'on voit un grand nombre d'amulettes sur lesquels est un Harpocrate assis sur son lotus, & le foïet à la main avec le mot d'abrasax ». Jusque-là cette conjecture de M. Basnage est non-seulement vraisemblable; elle est vraie & évidemment prouvée par le mot abracadabra, qui est formé sur celui d'abrasax, & qui répété plusieurs fois, & écrit sur du parchemin en forme de pyramide renversée, passoit pour un remède contre la fièvre. La preuve que cette superstition venoit des Payens, c'est que le poète Serenus qui fut précepteur du jeune Gordien, & qui est le plus ancien auteur qui nous ait parlé de ce prétendu remède, ne peut avoir fait profession du Christianisme: mais ce qui confirme encore plus solidement le sentiment de M. Basnage, c'est le mot ABPA-CAZ en grec qu'on lit fort distinctement sur l'un des deux Talismans qui ont été trouvés dans le XVII. siècle, & dont le cardinal Baronius nous a donné la figure dans le tome II. de ses Annales, sous l'année de Jésus-Christ 120. l'autre est dans le cabinet de Sainte-Généviève; en voici l'inscription:

ΑΒΡΑΧΑΣ. ΑΔΩΝΑΙ. ΔΑΙΜΟΝΩΝ. ΔΕΞΙΑΙ. ΔΙΝΑΜΕΙΣ. ΦΥΛΑΞΑΤΕ. ΟΥΛΑΒΙΑΝ. ΠΑΥΛΕΙΝΑΝ. ΑΠΟ. ΠΑΝΤΟΣ. ΚΑΚΟΙ. ΔΑΙΜΟΝΟΚ; c'est-à-dire *Abraxas Adonar*, ou *Seigneur des démons*, *bonnes Puissances*, *préserved Ulpie Pauline de tout méchant démon*; formule qui ressent fort le Paganisme. Mais ce qu'ajoute M. Bafnage n'est pas aussi juste: « *Abraxas*, continue-t-il, est un » mot barbare qui ne signifie rien, & dans lequel il » ne faut chercher que des nombres. Les Basilidiens » s'enfermoient pour exprimer le Dieu Souverain qui » a créé trois cents soixante-cinq cioux, & partagé » le cours du soleil en trois cents soixante-cinq jours ». On a vû ci-dessus qu'*Abraxas* n'est point le nom que les Basilidiens donnoient au Dieu suprême; & nous allons montrer que ce terme n'est pas un mot barbare, & qui ne signifie rien.

Les recherches de M. de Beaufobre nous en fourniront la preuve. « Je crois, dit ce savant, qu'*abraxas* ou *abraxax* est composé de deux mots Grecs. » Le premier est *ἀβρός* qui a diverses significations; » mais entr'autres, celle de *beau*, de *magnifique*. C'est » une épithete ou un attribut du Dieu appelle *Iao*, » comme on le voit dans cet oracle d'Apollon de » Claros rapporté par Macrobe. *Saturnal*, lib. I. 17.

Κημάτι μὲν τ' Ἄϊδεν, Διὰ δὲ ἑταρος ἀρκουμένοιο,
Ἠέλιον δὲ εἶρεν, μεταφῶρα δ' ἄβρον Ἰαο.

» C'est-à-dire, *Pluton préside sur l'hyver*, *Jupiter sur le printemps*, *le Soleil sur l'été*, & *le beau Iao sur l'automne*. On traduit ordinairement *mollis Iao*, ce qui » ne veut pas dire une divinité molle & foible, mais » une divinité qui fournit aux hommes toutes les dé- » lices de la vie, & qui préside sur l'automne, faisons » des vins & des fruits. . . . *Ἀβρός* signifie aussi *beau*, » *majestueux*, *superbe*; de-là vient l'*ἀβραχωνίω* d'Euripide, pour dire *une démarche superbe*, *majestueuse*. . . . Dans les vers que je viens d'alléguer, *Iao* » est Bacchus: mais Bacchus est le Soleil, comme » Macrobe l'a fait voir. . . . Quoi qu'il en soit, *ἀβρός* » est une épithete du Soleil. Le second mot Grec dont » *abraxax* est composé, est ou celui de *Sao*, ΣΑΩ, » qui est souvent employé dans Homere, & qui veut » dire *sauver* ou *guérir*, ou celui de *Sa*, ΣΑ, qui signifie *salut*, *santé*. Ainsi *abraxax* voudroit dire à la lettre le *beau*, le *magnifique Sauveur*, *celui qui guérit les maux*, & qui en préserve ». *Hist. du Manichéisme*, tome II. page 55.

M. de Beaufobre détaille ensuite fort au long les preuves qui établissent qu'*abraxax* ou ce magnifique Sauveur n'est autre que le Soleil. C'est pourquoi nous renvoyons les lecteurs à l'ouvrage de cet auteur. *Cet article est en grande partie tiré des Mémoires de M. Formey, Historiographe de l'Académie royale de Prusse.* (G)

ABRÉGÉ, f. m. *építome*, *sommaire*, *précis*, *racourci*. Un *abregé* est un discours dans lequel on réduit en moins de paroles, la substance de ce qui est dit ailleurs plus au long & plus en détail.

* « Les critiques, dit M. Baillet, & généralement » tous les studieux qui sont ordinairement les plus » grands ennemis des *abregés*, prétendent que la » coutume de les faire ne s'est introduite que long- » tems après ces siècles heureux où fleurissoient les » Belles-Lettres & les Sciences parmi les Grecs & » les Romains. C'est à leur avis un des premiers fruits » de l'ignorance & de la fainéantise, où la barbarie » a fait tomber les siècles qui ont suivi la décadence » de l'empire. Les gens de lettres & les savans de » ces siècles, disent-ils, ne cherchoient plus qu'à » abréger leurs peines & leurs études, sur-tout dans » la lecture des historiens, des philosophes, & des » juriconsultes, soit que ce fût le loisir, soit que ce » fût le courage qui leur manquoit. »

Les *abregés* peuvent, selon le même auteur, se réduire à six especes différentes: 1°. les *építomes* où

l'on a réduit les auteurs en gardant régulièrement leurs propres termes & les expressions de leurs originaux, mais en tâchant de renfermer tout leur sens en peu de mots; 2°. les *abregés* proprement dits, que les abrégiateurs ont faits à leur mode, & dans le style qui leur étoit particulier; 3°. les *centons* ou *rhapsodies*, qui sont des compilations de divers morceaux; 4°. les *lieux communs* ou *classes* sous lesquelles on a rangé les matieres relatives à un même titre; 5°. les *recueils* faits par certains lecteurs pour leur utilité particulière, & accompagnés de remarques; 6°. les *extraits* qui ne contiennent que des lambeaux transcrits tout entiers dans les auteurs originaux, la plupart du tems sans suite & sans liaison les uns avec les autres.

« Toutes ces manieres d'abréger les auteurs, continue-t-il, pouvoient avoir quelque utilité pour » ceux qui avoient pris la peine de les faire, & peut- » être n'étoient-elles point entierement inutiles à » ceux qui avoient lû les originaux. Mais ce petit » avantage n'a rien de comparable à la perte que la » plupart de ces *abregés* ont causée à leurs auteurs, » & n'a point dédommagé la république des Lettres. »

En effet, en quel genre ces *abregés* n'ont-ils pas fait disparaître une infinité d'originaux? Des auteurs ont crû que quelques-uns des livres saints de l'ancien Testament n'étoient que des *abregés* des livres de *Gad*, d'*Iddo*, de *Nathan*, des mémoires de *Salomon*, de la chronique des rois de *Juda*, &c. Les juriconsultes se plaignent qu'on a perdu par cet artifice plus de deux mille volumes des premiers écrivains dans leur genre, tels que *Papinien*, les trois *Scevoles*, *Labéon*, *Ulpien*, *Modestin*, & plusieurs autres dont les noms sont connus. On a laissé périr de même un grand nombre des ouvrages des peres Grecs depuis *Origene* ou *S. Irenée*, même jusqu'au schisme, tems auquel on a vû toutes ces chaînes d'auteurs anonymes sur divers livres de l'Écriture. Les extraits que *Constantin Porphyrogenete* fit faire des excellens historiens Grecs & Latins sur l'histoire, la politique, la morale, quoique d'ailleurs très-loüables, ont occasionné la perte de l'histoire universelle de *Nicolas de Damas*, d'une bonne partie des livres de *Polybe*, de *Diodore de Sicile*, de *Denys d'Halicarnasse*, &c. On ne doute plus que *Justin* ne nous ait fait perdre le *Troque Pompée* entier par l'*abregé* qu'il en a fait, & ainsi dans presque tous les autres genres de littérature.

Il faut pourtant dire en faveur des *abregés*, qu'ils sont commodes pour certaines personnes qui n'ont ni le loisir de consulter les originaux, ni les facilités de se les procurer, ni le talent de les approfondir, ou d'y démêler ce qu'un compilateur habile & exact leur présente tout digéré. D'ailleurs, comme l'a remarqué *Saumaise*, les plus excellens ouvrages des Grecs & des Romains auroient infailliblement & entierement péri dans les siècles de barbarie, sans l'industrie de ces faiseurs d'*abregés* qui nous ont au moins sauvé quelques planches du naufrage: ils n'empêchent point qu'on ne consulte les originaux quand ils existent. *Baillet, Jugem. des Savans*, tome I. page 240. & suiv. (G)

Ils sont utiles: 1°. à ceux qui ont déjà vû les choses au long.

2°. Quand ils sont faits de façon qu'ils donnent la connoissance entière de la chose dont ils parlent, & qu'ils sont ce qu'est un portrait en mignature par rapport à un portrait en grand. On peut donner une idée générale d'une grande histoire, ou de quelqu'autre matiere; mais on ne doit point entamer un détail qu'on ne peut pas éclaircir, & dont on ne donne qu'une idée confuse qui n'apprend rien, & qui ne réveille aucune idée déjà acquise. Je vais éclaircir ma pensée par ces exemples: Si je dis que Rome fut d'a-

bord gouvernée par des rois, dont l'autorité duroit autant que leur vie, ensuite par deux consuls annuels; que cet usage fut interrompu pendant quelques années; que l'on élut des décevirs qui avoient la suprême autorité, mais qu'on reprit bien-tôt l'ancien usage d'élire des consuls: qu'enfin Jules César, & après lui, Auguste, s'emparèrent de la souveraine autorité; qu'eux & leurs successeurs furent nommés *Empereurs*: il me semble que cette idée générale s'entend en ce qu'elle est en elle-même: mais nous avons des abrégés qui ne nous donnent qu'une idée confuse qui ne laisse rien de précis. Un célèbre abrégiateur s'est contenté de dire que Joseph fut vendu par ses freres, calomnié par la femme de Putiphar, & devint le surintendant de l'Egypte. En parlant des décevirs, il dit qu'ils furent chassés à cause de la lubricité d'Appius; ce qui ne laisse dans l'esprit rien qui le fixe & qui l'éclaire. On n'entend ce que l'abrégiateur a voulu dire, que lorsque l'on fait en détail l'histoire de Joseph & celle d'Appius. Je ne fais cette remarque que parce qu'on met ordinairement entre les mains des jeunes gens des abrégés dont ils ne tirent aucun fruit, & qui ne servent qu'à leur inspirer du dégoût. Leur curiosité n'est excitée que d'une manière qui ne leur fait pas venir le desir de la satisfaire. Les jeunes gens n'ayant point encore assez d'idées acquises, ont besoin de détail; & tout ce qui suppose des idées acquises, ne sert qu'à les étonner, à les décourager, & à les rebuter.

En abrégé, façon de parler adverbiale, *summatim*. Les jeunes gens devoient recueillir *en abrégé* ce qu'ils observent dans les livres, & ce que leurs maîtres leur apprennent de plus utile & de plus intéressant. (F)

ABRÉGÉ ou ABRÉVIATION, lorsqu'on veut écrire avec diligence, ou pour diminuer le volume, ou en certains mots faciles à deviner, on n'écrit pas tout au long. Ainsi au lieu d'écrire *Monsieur & Madame*, on écrit *M^r ou M^{de}* par abréviation ou par abrégé. Ainsi les abréviations sont des lettres, notes, caracteres, qui indiquent les autres lettres qu'il faut suppléer. *D. O. M.* c'est-à-dire, *Deo optimo, maximo*. *R. A. S. H. Anno reparatae salutis humanae*. Au commencement des épîtres Latines, on trouve souvent *S. P. D.* c'est-à-dire, *salutem plurimam dicit*. Aux inscriptions, *D. V. C.* c'est-à-dire, *dicat, votet, consecrat*. Sertorius Ursatus a fait une collection des explications de *notis Romanorum*. (F)

ABRÉGÉ, f. m. (*partie de l'orgue*.) c'est un assemblage de plusieurs rouleaux par le moyen desquels on répand & l'on transmet l'action des touches du clavier dans une plus grande étendue. Voyez la figure 20. *Planches d'Orgue*.

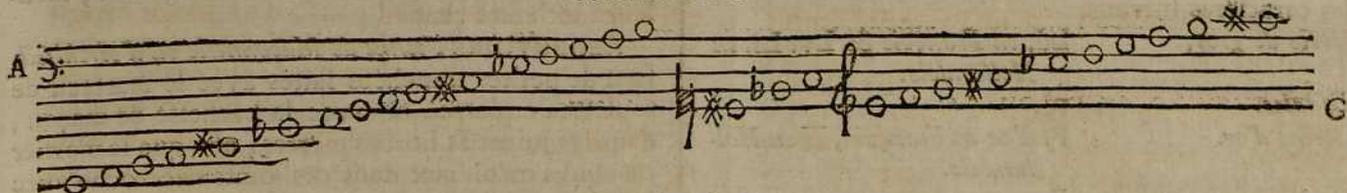
Si les sommiers n'avoient pas plus d'étendue que le clavier, il suffiroit alors de mettre des targettes qui seroient attachées par leur extrémité inférieure aux demoiselles du clavier, & par leur extrémité supérieure aux anneaux des boursettes. Il est sensible qu'en baissant une touche du clavier, on tireroit la targette qui seroit suivie la boursette, l'esse & la soupape correspondante. Mais comme les soupapes ne peuvent pas être aussi près les unes des autres que les touches du clavier dont 13, nombre de touches d'une octave y compris les feintes, ne font qu'un demi-pié, puisqu'il y a tel tuyau dans l'orgue, qui porte le double; il a donc fallu nécessairement les écarter les unes des autres: mais en les éloignant les unes des autres, elles ne se trouvent plus vis-à-vis des touches correspondantes du clavier, d'où cependant il faut leur transmettre l'action. Il faut remarquer que l'action des touches du clavier se transmet par le moyen des targettes posées verticalement, & ainsi que cette action est dans une ligne verticale. Pour remplir cette indication, on fait des rouleaux *BC*, fig. 21.

qui sont de bois & à huit pans, d'un pouce ou environ de diamètre: aux deux extrémités de ces rouleaux que l'on fait d'une longueur convenable, ainsi qu'il va être expliqué, on met deux pointes de fil de fer d'une ligne ou d'une demi-ligne de diamètre pour servir de pivots. Ces points entrent dans les trous des billots *AA*. Voyez *BILLOTS*. Soit maintenant la ligne *ED*, la targette qui monte d'une touche de clavier au rouleau, & la ligne *GF*, celle qui descend de la soupape au même rouleau. La distance *FD* entre les perpendiculaires qui passent par une soupape, & la touche qui doit la faire mouvoir, s'appellera *l'expansion du clavier*. Les rouleaux doivent être de trois ou quatre pouces plus longs que cette étendue. Ces trois ou quatre pouces doivent être repartis également aux deux côtés de l'espace *IK* qui est l'espace égal & correspondant du rouleau. A l'espace *FD*, aux points *I & K*, on perce des trous qui doivent traverser les mêmes faces. Ces trous servent à mettre des pattes *IF, KD*, de gros fil de fer. Ces pattes sont appointées par l'extrémité qui entre dans le rouleau, & rivées après l'avoir traversé; l'autre extrémité de la patte est aplatie dans le sens vertical, & percée d'un trou qui sert à recevoir le léton des targettes. Les pattes ont trois ou quatre pouces de longueur hors du rouleau, & sont dans le même plan horizontal. On conçoit maintenant que si l'on tire la targette *ED* attachée à une touche, en appuyant le doigt sur cette touche, l'extrémité *D* de la patte *DK* doit baisser. Mais comme la patte est fixée dans le rouleau au point *K*, elle ne sauroit baisser par son extrémité *D*, sans faire tourner le rouleau sur lui-même d'une égale quantité. Le rouleau en tournant fait suivre la patte *IF*, dont l'extrémité *F* décrit un arc de cercle égal à celui que décrit l'extrémité *D* de l'autre patte, & tire la targette *FG*, à laquelle le mouvement de la targette *E* a ainsi été transmis. Cette targette *FG* est attachée à la boursette par le moyen du léton *H*. Voyez *BOURSETTE, SOMMIER*.

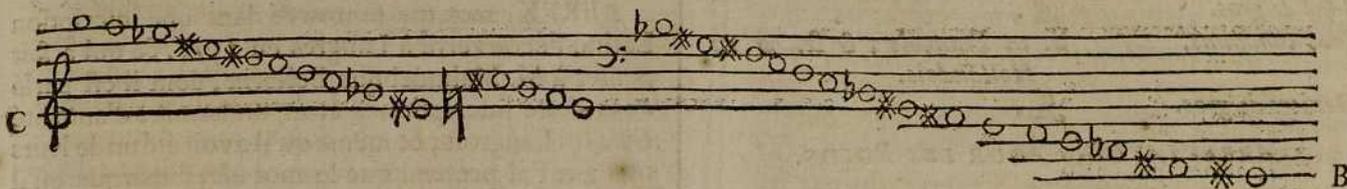
Un *abrégé* est un composé d'autant de rouleaux semblables à celui que l'on vient de décrire, qu'il y a de touches au clavier ou de soupapes dans les sommiers. Tous les rouleaux qui composent un *abrégé* sont rangés sur une table ou planche *EF GH*, fig. 20. dans laquelle les queues des billots entrent & sont collées. Une de leurs pattes répond directement au-dessus d'une touche du clavier *LM*, à laquelle elle communique par le moyen de la targette *ab*. L'autre patte communique par le moyen d'une targette *cd* à une soupape des sommiers *SS, TT* qui s'ouvre, lorsque l'on tire la targette du clavier en appuyant le doigt sur la touche à laquelle elle est attachée, ce qui fait tourner le rouleau & tirer la targette du sommier. On appelle *targette du clavier*, celle qui va du clavier à l'abrégé; & *targette du sommier*, celle qui va de l'abrégé au sommier. Les unes & les autres doivent se trouver dans un même plan vertical dans lequel se doivent aussi trouver les demoiselles du clavier & les boursettes des sommiers. Par cette ingénieuse construction, l'étendue des sommiers qui est quelquefois de 15 ou 20 piés, se trouve rapprochée ou réduite à l'étendue du clavier qui n'est que de deux piés pour quatre octaves. C'est ce qui lui a fait donner le nom d'abrégé, comme étant les sommiers réduits ou abrégés.

Dans les grandes orgues qui ont deux sommiers placés à côté l'un de l'autre en cette sorte *A □ C □ B*, les tuyaux des basses & des dessus sont repartis sur tous les deux; en sorte que les plus grands soient vers les extrémités extérieures *AB*, & les plus petits vers *C*; les tuyaux sur chaque sommier se suivent par tons, en cette sorte:

Sommier A C



Sommier C B



La disposition des rouleaux pour faire cette repartition est représentée dans la figure.

ABREGER un fief, terme de Jurisprudence féodale, synonyme à démembrement, mais qui se dit singulièrement lorsque le seigneur permet à des gens de mainmorte de posséder des héritages qui en relevent.

(H) ABREVIATEUR, adj. pris substantivement; c'est l'auteur d'un abrégé. Justin, abréviateur de Trogue Pompée, nous a fait perdre l'ouvrage de ce dernier. On reproche aux abréviateurs des Transactions Philosophiques, d'avoir fait un choix plutôt qu'un abrégé, parce qu'ils ont passé plusieurs mémoires, par la seule raison que ces mémoires n'étoient pas de leur goût. (F)

ABREVIATEUR, s. m. terme de Chancellerie Romaine. C'est le nom d'un officier dont la fonction est de rédiger la minute des bulles & des signatures. On l'appelle abréviateur, parce que ces minutes sont farcies d'abréviations.

Il y en a de deux classes; les uns qu'on appelle de parco majori (du grand banc), à qui le régent de la chancellerie distribue les suppliques, & qui font dresser la minute des bulles par des substituts qu'ils ont sous eux; & ceux qu'on appelle de parco minori (du second banc), dont la fonction est de dresser les dépenses de mariage. (G)

* ABREVIATION, s. f. contraction d'un mot ou d'un passage qui se fait en retranchant quelques lettres, ou en substituant à leur place des marques ou des caractères. Voyez SYMBOLE & APOCOPE.

Ce mot est dérivé du Latin brevis, qui vient du Grec βραχυς, bref.

Les Jurisconsultes, les Medecins, &c. se servent fréquemment d'abréviation, tant pour écrire avec plus de diligence, que pour donner à leurs écrits un air mystérieux.

Les Rabbins sont ceux qui employent le plus d'abréviations. On ne sauroit lire leurs écrits qu'on n'ait une explication des abréviations Hébraïques. Les écrivains Juifs & les copistes ne se contentent pas de faire des abréviations comme les Grecs & les Latins, en retranchant quelques lettres ou syllabes dans un mot; souvent ils n'en mettent que la première lettre. Ainsi ר signifie Rabbi, & א signifie אב, ארבי, או אמד, selon l'endroit où il se trouve.

Ils prennent souvent les premières lettres de plusieurs mots de suite, & en y ajoutant des voyelles, ils font un mot barbare qui représente tous les mots dont il est l'abrégé. Ainsi Rabbi Schelemoh Jarchi, en jargon d'abréviations Hébraïques, s'appelle Rasi: & Rabbi Mosès ben Maïemom Rambam. De même מ"מ est mis pour מתן כסתי יכפה אן, donum in abdito evertit iram. Mercerus, David de Pomis, Schindler, Buxtorf, & d'autres, ont donné des explications de ces sortes d'abréviations. La plus ample collection des abréviations Romaines, est celle de Sertorius Ursatus, qui est la fin des marbres d'Oxford. Sertorii Ursati, equitis, de notis Romanorum, commentarius.

Dans l'antiquité on appelloit les abréviations, notes. On les nomme encore de même dans les anciennes inscriptions Latines. (G)

ABRÉVIATIONS. Ce sont des lettres initiales ou des caractères dont se servent les marchands, négocians, banquiers, & teneurs de livres, pour abréger certains termes de négoce, & rendre les écritures plus courtes. Voici les principales, avec leur explication.

C.	signifie	Compte.
C. O.		Compte ouvert.
C. C.		Compte courant.
M. C.		Mon compte.
S. C.		Son compte.
L. C.		Leur compte.
N. C.		Notre compte.
A.		Accepté.
ACCEPTÉ. S. P.		Accepté sous protêt.
ACCEPTÉ. S. P. C.		Accepté sous protêt pour mettre à compte.
A. P.		A protester.
P.		Protesté ou payé.
TR ^E . ou TR ^S .		Traite ou traites.
RS.		Remises.
R.		Reçu.
PR. $\frac{2}{100}$.		Pour cent.
N ^o .		Numero.
F ^o .		Folio ou page.
R ^o .		Recto.
V ^o .		Verso.
V.		Ecu de 60 sous ou de trois livres tournois.
W.		Ecu de 60 sous ou de trois livres tournois.
FL. ou F ^s .		Florins.
R ^x . ou R ^{EE} .		Richedale, Risdale, Rixdale, ou Retchedale.
DAL. ou D ^{RE} .		Daller ou Daldre.
DUC. ou D ^D .		Ducat.
M. L.		Marc Lubs.
L. ST.		Livres sterlings.
L. DE G. ou L. G.		Livres de gros.
\mathcal{L} ou \mathcal{S}		Livres tournois.
S ou \mathcal{S}		Sols tournois.
D ou \mathcal{D}		Deniers tournois.
lb.		Livres de poids.
M ou M ^c .		Mars.
ONC. ou ON.		Onces.
G.		Gros.
DEN.		Denier ou gros.
D ^o .		Dito.
\mathcal{N} .		Dit.

Les négocians & banquiers Hollandois ont aussi leurs abréviations particulieres. Comme toutes les marchandises qui se vendent en Hollande, & particulièrement à Amsterdam, s'y vendent par livres de gros, par rixdale, par florins d'or, par florins, par sous de gros, par sous communs, & par deniers de gros, pour

abreger toutes ces monnoies de compte ; on se sert des caracteres suivans.

Livres de gros.	Ld. en François & Lv. Ls. en Hollandois.
Risdals.	Rl.
Florins d'or.	F. d'or en François, 88 en Hollandois.
Florins.	F.
Sous de gros.	3.
Sous communs.	S. en François, & st. 4 en Hollandois.
Deniers de gros.	2.

ABRÉVIATIONS POUR LES POIDS.

Schippont, poids de trois cents livres.	Schipt.
Lispont, poids de quinze livres.	L. pt.
Quintab, poids de cent livres.	Ct. ou 0.
La livre de deux marcs ou 16 onces.	tt.
Stéen ou pierre, poids de huit livres.	Stz. (G)

ABREUVER un vaisseau, c'est y jeter de l'eau après qu'il est achevé de construire, & l'en remplir entre le francbord & le ferrage, pour éprouver s'il est bien étanché, & s'il n'y a pas de voie d'eau. (Z)

ABREUVER, est aussi le même qu'arroser ; on le dit particulièrement des prés où l'on fait d'abord venir l'eau d'une riviere, d'une source, ou d'un ruisseau, dans une grande rigole ou canal situé à la partie supérieure des terres, & divisé ensuite par les ramifications de petits canaux dans toute l'étendue d'un pré. Cette maniere d'abreuver les prairies, établie en Provence & en Languedoc, les rend extrêmement fertiles, lorsqu'elle est faite à propos. La trop grande quantité d'eau, si elle y séjournoit, rendroit les prés marécageux. (K)

Abreuver un cheval, c'est-à-dire, le faire boire ; ce qu'il faut avoir soin de faire deux fois par jour. (V)

* ABREUVER. Les Vernisseurs disent de la premiere couche de vernis qu'ils mettent sur le bois, qu'elle l'abreuve.

* ABREUVOIR ou GOUTTIERE, défaut des arbres qui vient d'une altération des fibres ligneuses qui s'est produite intérieurement, & n'a occasionné aucune cicatrice qui ait changé la forme extérieure de l'arbre. L'abreuvoir a la même cause que la gélivure. Voyez l'article GÉLIVURE.

ABREUVOIR, s. m. on appelle ainsi un lieu choisi & formé en pente douce au bord de l'eau, pour y mener boire ou baigner les chevaux. Les abreuvoirs sont ordinairement pavés & bordés en barriere. On dit : Mettez ce cheval à l'abreuvoir ou à l'eau. (V)

ABREUVOIR, lieu où les oiseaux vont boire : on dit prendre les oiseaux à l'abreuvoir. Pour réussir à cette chasse, il faut choisir un endroit fréquenté par les petits oiseaux, & où il y ait quelque ruisseau le long duquel on cherche l'endroit le plus commode pour y faire un petit abreuvoir de la longueur d'un filet, & large environ d'un pié ou d'un pié & demi : on couvre l'eau des deux côtés de l'abreuvoir, de joncs, de chaume ou d'herbes, afin que les oiseaux soient obligés de boire à l'endroit que l'on a destiné pour l'abreuvoir : on attend qu'ils soient descendus pour boire ; & quand on en voit une quantité, on les enveloppe du filet, en tirant une ficelle qui répond à ce filet, & que tient le chasseur qui est caché ; ou bien l'on couvre l'abreuvoir de petits brins de bois enduits de glu, & les oiseaux venant se poser sur ces baguettes pour boire plus commodément, se trouvent pris.

L'heure la plus convenable pour tendre à l'abreuvoir, est depuis dix heures du matin jusqu'à onze, & depuis deux heures jusqu'à trois après midi, & enfin une heure & demie avant le coucher du soleil : alors les oiseaux y viennent en foule, parce que l'heure les presse de se retirer

Remarquez que plus la chaleur est grande, meilleure est cette chasse.

ABREUVOIRS, terme de Maçonnerie ou d'Architecte, sont de petites tranchées faites avec le marteau de tailleur de pierre, ou avec la hachette de maçon, dans les joints & lits des pierres, afin que le mortier ou coulis qu'on met dans ces joints s'accroche avec les pierres & les lie. *Vignole de Diviler, p. 353. (P)*

ABREX, mot qui se trouve dans une inscription Latine découverte à Langres en 1573, & qui a fait penser à M. Mahudel que Bellorix, dont il est parlé dans cette inscription, étoit un homme d'autorité chez les Langrois, & même qu'il avoit été un de leurs rois ; car il prétend que le mot *abrex* marque qu'il avoit abdiqué la royauté, soit qu'elle fût annuelle & élective chez ces peuples comme parmi quelques autres des Gaules, soit qu'elle fût perpétuelle dans la personne de celui qu'on avoit élu ; car si ce n'eût pas été de son propre mouvement qu'il eût renoncé à cette dignité, mais qu'il l'eût quittée après l'expiration du terme, on auroit dit *exrex*, & non pas *abrex*. Nous ne donnons ceci d'après les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, que comme une conjecture ingénieuse qui n'est pas dénuée de vraisemblance. (G)

ABRI, s. m. c'est ainsi qu'on appelle un endroit où l'on peut mouiller à couvert du vent. Ce port est à l'abri des vents de ouest & de nord-ouest. L'anse où nous mouillâmes est sans aucun abri. Le vent renforçant, nous fîmes nous mettre à l'abri de l'île. Mouiller à l'abri d'une terre.

Abri se dit aussi du côté du pont où l'on est moins exposé au vent. (Z)

ABRICOTIER, s. m. arbre à fleur en rose, dont le pistil devient un fruit à noyau. La fleur est composée de plusieurs feuilles disposées en rose : le pistil sort du calice, & devient un fruit charnu presque rond, applati sur les côtés, & sillonné dans sa longueur ; ce fruit renferme un noyau osseux & applati, dans lequel il y a une semence. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez PLANTE. (I)*

ABRICOTS. On en fait des compotes & des confitures sèches & liquides : son amande sert à faire de la pâte & du ratafiat. Il se multiplie par son noyau, & se greffe sur prunier & sur amandier. On distingue l'abricotier en précoce ou abricotin, en abricot en espalier, à plein vent. Les abricots violets sont les plus beaux & les meilleurs.

La place la plus convenable aux abricotiers est le plein vent : mais toutes les expositions en espaliers leur sont bonnes, & ils aiment mieux une terre légère & sablonneuse, qu'une terre plus grasse. (K)

* *Compote d'abricots verts.* Prenez des abricots verts ; remplissez un chauderon d'eau à demi ; jetez-y des cendres de bois neuf ou gravelées ; faites faire à cette lessive sept ou huit bouillons ; mettez-y vos abricots ; remuez-les avec l'écumoire. Quand vous vous apercevrez qu'ils quitteront le noyau, mettez-les dans de l'eau froide, maniez-les, nettoyez & passez dans d'autre eau claire. Faites bouillir de l'eau dans une poelle ; jetez-y vos abricots que vous tirerez de l'eau claire. Quand ils seront cuits, vous ferez fondre dans une poelle une quantité de sucre clarifié, proportionnée à celle des abricots : cependant vous laisserez égoutter vos abricots entre des serviettes ; vous les tirerez de-là pour les jeter dans le sucre ; vous les y laisserez bouillir doucement ; bientôt ils verdiront : alors poussez le bouillon ; remuez, écumez, laissez refroidir, & ferrez.

* *Compote d'abricots mûrs.* Ouvrez vos abricots par la moitié, faites-les cuire en sirop ; cassez les noyaux ; pelez les amandes ; mettez une demi-livre de sucre pour une douzaine d'abricots dans une poelle. Faites fondre ; arrangez vos moitiés d'abricots dans ce fu-

ere fondu ; continuez de faire bouillir ; jetez ensuite sur les *abricots* vos amandes ; ôtez votre compote de dessus le feu ; remuez-la , afin d'assembler l'écume ; enlevez l'écume avec un papier. Remettez sur le feu : s'il se reforme de l'écume , enlevez-la , laissez refroidir , & ferrez. On peut peler ses *abricots*. S'ils sont durs , on les passera à l'eau avant que de les mettre au sucre.

* *Abricots confits*. Prenez des *abricots* verds ; piquez-les par-tout avec une épingle ; jetez-les dans l'eau ; faites-les bouillir dans une seconde eau , après les avoir lavés dans la première ; ôtez-les de dessus le feu quand ils monteront , & les laissez refroidir. Mettez-les ensuite sur un petit feu ; tenez-les couverts , si vous voulez qu'ils verdissent , & ne les faites pas bouillir. Quand ils seront verds , mettez-les rafraîchir dans l'eau. Quand ils seront rafraîchis , vous mettez sur cette eau deux parties de sucre contre une d'eau , en sorte que la quantité du mélange surnage les *abricots*. Laissez-les reposer environ vingt-quatre heures dans cet état ; jetez-les ensuite dans un poëlon ; faites-les chauffer légèrement sur le feu sans ébullition ; remuez-les souvent. Le jour suivant vous les ferez égoutter en les tirant du sirop. Vous ferez cuire le sirop seul sur le feu , jusqu'à ce qu'il vous paroisse avoir de la consistance ; vous y arrangerez vos *abricots* égouttés ; vous les ferez chauffer jusqu'au frémissement du sirop , puis les retirerez de dessus le feu , & les laisserez reposer jusqu'au lendemain. Le lendemain augmentant le sirop de sucre , vous les remettez sur le feu & les ferez bouillir , puis vous les laisserez encore reposer un jour. Le quatrième jour vous retirerez vos *abricots* , & vous ferez cuire le sirop seul jusqu'à ce qu'il soit lisse , c'est-à-dire , que le fil qu'il forme en le laissant distiller par inclination , se casse net. Laissez encore reposer un jour vos *abricots* dans ce sirop. Le cinquième , remettez votre sirop seul sur le feu ; donnez-lui une plus forte cuisson , & plus de consistance ; jetez-y pour la dernière fois vos *abricots* ; faites-les frémir ; retirez-les ; achevez de faire cuire le sirop seul , & glissez-y vos *abricots* : couvrez-les , & faites leur jeter avec le sirop quelques bouillons encore ; écumez de tems en tems , & dressez.

* *Abricots en marmelade*. Prenez des *abricots* mûrs ; ouvrez-les ; cassez les noyaux ; jetez les amandes dans l'eau bouillante pour les dérober , ou ôter la peau. Prenez trois quarterons de sucre pour une livre de fruit ; mettez sur quatre livres un quart de sucre , un demi-septier d'eau ; faites cuire ce mélange d'eau & de sucre ; écumez à mesure qu'il cuit. Quand il sera cuit à la demi-plume , ce dont vous vous apercevrez , si en soufflant sur votre écumoire il s'en élève des pellicules blanchâtres & minces , jetez-y vos *abricots* & vos amandes ; faites cuire , remuez ; continuez de faire cuire & de remuer jusqu'à ce que votre *abricot* soit presque entièrement fondu , & que votre sirop soit clair , transparent & consistant : ôtez alors votre marmelade de dessus le feu , elle est faite ; enfermez-la dans des pots que vous boucherez bien.

* *Pâte d'abricots*. Ayez des *abricots* bien mûrs ; pelez-les , ôtez le noyau , desséchez-les à petit feu ; ils se mettront en pâte. Jetez cette pâte dans du sucre que vous aurez tout prêt cuit à la plume ; mêlez bien ; faites frémir le mélange sur le feu , puis jetez dans des moules , ou entre des ardoises , & faites bien sécher dans l'étuve à bon feu.

Abricots à mi-sucre ; ce sont des *abricots* confits dans une quantité modérée de sucre cuit à la plume , & glissés dans du sirop cuit à perlé. Voyez A LA PLUME & A PERLÉ.

Abricots à oreille ; ce sont des *abricots* confits que les Confiseurs appellent ainsi , parce qu'ils ont entordu & contourné une des moitiés , sans cependant la

détacher tout-à-fait de l'autre , ou qu'ils ont enjoint ensemble deux moitiés séparées ; en sorte qu'elles se débordent mutuellement par les deux bouts , l'une d'un côté , & l'autre de l'autre.

ABRITER , v. a. c'est porter à l'ombre une plante mise dans un pot , dans une caisse , pour lui ôter le trop de soleil. On peut encore *abriter* une planche entière , en la couvrant d'une toile ou d'un paillasson , ce qui s'appelle proprement *couvrir*. Voyez COUVRIR. (K)

ABRIVER , mot ancien , encore en usage parmi les gens de rivière ; c'est aborder & se joindre au rivage. (Z)

* ABROBANIA ou ABRUCHBANIA , f. ville du comté du même nom , dans la Transylvanie.

ABROHANI , (Comm.) voyez MALLE-MOLLE.

ABROGATION , f. f. action par laquelle on révoque ou annule une loi. Il n'appartient qu'à celui qui a le pouvoir d'en faire , d'en abroger. Voyez ABOLITION , RÉVOCATION.

Abrogation diffère de *dérogation* , en ce que la loi dérogeante ne donne atteinte qu'indirectement à la loi antérieure , & dans les points seulement où l'une & l'autre seroient incompatibles ; au lieu que l'*abrogation* est une loi faite expressément pour en abolir une précédente. Voyez DÉROGATION. (H)

* ABROLHOS , ou *aperi oculos* , f. m. pl. écueils terribles proche l'île Sainte-Barbe , à 20 lieues de la côte du Brésil.

* ABROTANOIDES , f. m. espèce de corail ressemblant à l'aurone femelle , d'où il tire son nom. On le trouve , selon Clusius qui en a donné le nom , sur les rochers au fond de la mer.

ABROTONE femelle , f. f. plante plus connue sous le nom de *santoline*. Voyez SANTOLINE.

ABROTONE mâle , f. m. plante plus connue sous le nom d'*aurone*. Voyez AURONE. (I)

ABRUS , espèce de fève rouge qui croît en Egypte & aux Indes. *Hist. plant.* Ray.

On apporte l'*abrus* des deux Indes ; on se sert de sa semence. Il y en a de deux sortes ; l'une grosse comme un gros pois , cendrée , noirâtre ; l'autre un peu plus grosse que l'ivraie ordinaire : toutes les deux d'un rouge foncé. On les recommande pour les inflammations des yeux , dans les rhumes , &c. Voyez DALE. (I)

* ABRUZZE , f. f. province du royaume de Naples , en Italie. *Long.* 30. 40. 32. 45. *lat.* 41. 45. 42. 52.

ABSCISSE , f. f. est une partie quelconque du diamètre ou de l'axe d'une courbe , comprise entre le sommet de la courbe ou un autre point fixe , & la rencontre de l'ordonnée. Voyez AXE ORDONNÉE.

Telle est la ligne *AE* (*Plan. scilicet coniq. fig. 26.*) comprise entre le sommet *A* de la courbe *MAm* , & l'ordonnée *EM* , &c. On appelle les lignes *AF* *abscisses* , du Latin *abscindere* , couper , parce qu'elles sont des parties coupées de l'axe ou sur l'axe ; d'autres les appellent *sagitta* , c'est-à-dire *flèches*. Voyez FLECHE.

Dans la parabole l'*abscisse* est troisième proportionnelle au paramètre & à l'ordonnée , & le paramètre est troisième proportionnel à l'*abscisse* & à l'ordonnée. Voyez PARABOLE , &c.

Dans l'ellipse le carré de l'ordonnée est égal au rectangle du paramètre par l'*abscisse* , dont on a ôté un autre rectangle de la même *abscisse* par une quatrième proportionnelle à l'axe , au paramètre , & à l'*abscisse*. Voyez ELLIPSE.

Dans l'hyperbole les carrés des ordonnées sont entre eux , comme les rectangles de l'*abscisse* par une autre ligne composée de l'*abscisse* & de l'axe transverse. Voyez HYPERBOLE.

Dans ces deux dernières propositions sur l'ellipse & l'hyperbole , on suppose que l'origine des *abscis-*

ses, c'est-à-dire le point *A*, duquel on commence à les compter, soit le sommet de la courbe, ou ce qui revient au même, le point où elle est rencontrée par son axe. Car si on prenoit l'origine des *abscisses* au centre, comme cela se fait souvent, alors les deux théorèmes précédens n'auroient plus lieu. (O)

ABSENCE, s. f. *en Droit*, est l'éloignement de quelqu'un du lieu de son domicile. Voyez ABSENT & PRÉSENT.

L'absence est présumée en matière de prescription; & c'est à celui qui l'allègue pour exception à prouver la présence.

Celui qui est absent du royaume, avec l'intention de n'y plus retourner, est réputé étranger: mais il n'est pas réputé mort. Cependant ses héritiers ne laissent pas par provision de partager ses biens. Or on lui présume l'intention de ne plus revenir, s'il s'est fait naturaliser en pays étranger, & y a pris un établissement stable.

ABSENT, adj. *en Droit*, signifie en général qui-conque est éloigné de son domicile.

ABSENT, *en matière de prescription*, se dit de celui qui est dans une autre province que celle où est le possesseur de son héritage. V. PRESCRIPTION & PRÉSENT. Les *absens* qui le sont pour l'intérêt de l'état, sont réputés présens, *quoties de commodis eorum agitur*.

Lorsqu'il s'agit de faire le partage d'une succession où un *absent* a intérêt, il faut distinguer s'il y a une certitude probable qu'il soit vivant, ou si la probabilité au contraire est qu'il soit mort. Dans le premier cas il n'y a qu'à le faire assigner à son dernier domicile, pour faire ordonner avec lui qu'il fera procédé au partage. Dans l'autre cas, ses co-héritiers partageront entr'eux la succession, mais en donnant caution pour la part de l'*absent*. Mais la mort ne se présume pas sans de fortes conjectures; & s'il reste quelque probabilité qu'il puisse être vivant, on lui réserve sa part dans le partage, & on en laisse l'administration à son héritier présomptif, lequel aussi est obligé de donner caution. (H)

Lorsque M. Nicolas Bernoulli, neveu des célèbres Jacques & Jean Bernoulli, soutint à Bâle en 1709 sa thèse de docteur en Droit; comme il étoit grand Géomètre, aussi-bien que Jurisconsulte, il ne put s'empêcher de choisir une matière qui admit de la Géométrie. Il prit donc pour sujet de sa thèse, *de usu artis conjectandi in Jure*, c'est-à-dire, *de l'application du calcul des probabilités aux matières de Jurisprudence*; & le troisième chapitre de cette thèse traite du tems où un *absent* doit être réputé pour mort. Selon lui, il doit être censé tel, lorsqu'il y a deux fois plus à parier qu'il est mort que vivant. Supposons donc un homme parti de son pays à l'âge de vingt ans; & voyons, suivant la théorie de M. Bernoulli, en quel tems il peut être censé mort.

Suivant les tables données par M. Deparcieux de l'Académie Royale des Sciences, de 814 personnes vivantes à l'âge de 20 ans, il n'en reste à l'âge de 72 ans que 271, qui sont à peu près le tiers de 814; donc il en est mort les deux tiers depuis 20 jusqu'à 72; c'est-à-dire, en 52 ans; donc au bout de 52 ans il y a deux fois plus à parier pour la mort que pour la vie d'un homme qui s'absente & qui disparaît à 20 ans. J'ai choisi ici la table de M. Deparcieux, & je l'ai préférée à celle dont M. Bernoulli paroît s'être servi, me contentant d'y appliquer son raisonnement: mais je crois notre calcul trop fort en cette occasion à un certain égard, & trop foible à un autre; car 1°. d'un côté la table de M. Deparcieux a été faite sur des rentiers de tontines qui, comme il le remarque lui-même, vivent ordinairement plus que les autres, parce que l'on ne met ordinairement à la tontine que quand on est assez bien constitué pour se flater d'une longue

vie. Au contraire, il y a à parier qu'un homme qui est *absent*, & qui depuis long-tems n'a donné de ses nouvelles à sa famille, est au moins dans le malheur ou dans l'indigence, qui joints à la fatigue des voyages, ne peuvent guère manquer d'abréger les jours. 2°. D'un autre côté je ne vois pas qu'il suffise pour qu'un homme soit censé mort, qu'il y ait seulement deux contre un à parier qu'il l'est, sur-tout dans le cas dont il s'agit. Car lorsqu'il est question de disposer des biens d'un homme, & de le dépouiller sans autre motif que sa longue absence, la loi doit toujours supposer sa mort certaine. Ce principe me paroît si évident & si juste, que si la table de M. Deparcieux n'étoit pas faite sur des gens qui vivent ordinairement plus long-tems que les autres, je croirois que l'*absent* ne doit être censé mort que dans le tems où il ne reste plus aucune des 814 personnes âgées de vingt ans, c'est-à-dire à 93 ans. Mais comme la table de M. Deparcieux seroit dans ce cas trop favorable aux *absens*, on pourra ce me semble faire une compensation, en prenant l'année où il ne reste que le quart des 814 personnes, c'est-à-dire environ 75 ans. Cette question seroit plus facile à décider si on avoit des tables de mortalité des voyageurs: mais ces tables nous manquent encore, parce qu'elles sont très-difficiles, & peut-être impossibles dans l'exécution.

M. de Buffon a donné à la fin du troisième volume de son Histoire naturelle, des tables de la durée de la vie plus exactes & plus commodes que celles de M. Deparcieux, pour résoudre le problème dont il s'agit, parce qu'elles ont été faites pour tous les hommes sans distinction, & non pour les rentiers seulement. Cependant ces tables seroient peut-être encore un peu trop favorables aux voyageurs, qui doivent généralement vivre moins que les autres hommes: c'est pourquoi au lieu d'y prendre les $\frac{4}{5}$ comme nous avons fait dans les tables de M. Deparcieux, il seroit bon de ne prendre que les $\frac{1}{2}$, ou peut-être les $\frac{2}{3}$. Le calcul en est aisé à faire; il nous suffit d'avoir indiqué la méthode. (O)

* D'ailleurs, la solution de ce problème suppose une autre théorie sur la probabilité morale des événements, que celle qu'on a suivie jusqu'à présent. En attendant que nous exposions à l'article PROBABILITÉ cette théorie nouvelle qui est de M. de Buffon, nous allons mettre le lecteur en état de se satisfaire lui-même sur la question présente des *absens* réputés pour morts, en lui indiquant les principes qu'il pourroit suivre. Il est constant que quand il s'agit de décider par une supposition du bien-être d'un homme qui n'a contre lui que son absence, il faut avoir la plus grande certitude morale possible que la supposition est vraie. Mais comment avoir cette plus grande certitude morale possible? où prendre ce *maximum*? comment le déterminer? Voici comment M. de Buffon veut qu'on s'y prenne; & l'on ne peut douter que son idée ne soit très-ingénieuse, & ne donne la solution d'un grand nombre de questions embarrassantes, telles que celles du problème sur la somme que doit parier à croix ou pile un joueur *A* contre un joueur *B* qui lui donneroit un écu, si lui *B* amenoit pile du premier coup; deux écus, si lui *B* amenoit encore pile au second coup; quatre écus, si lui *B* amenoit encore pile au troisième, & ainsi de suite: car il est évident que la mise de *A* doit être déterminée sur la plus grande certitude morale possible que l'on puisse avoir que *B* ne passera pas un certain nombre de coups; ce qui fait rentrer la question dans le fini, & lui donne des limites. Mais on aura dans le cas de l'*absent* la plus grande certitude morale possible de sa mort, ou d'un événement en général, par celui où un nombre d'hommes seroit assez grand pour qu'aucun ne craignît le plus grand malheur, qui devroit cependant arriver infailliblement à un d'entre-

eux. Exemple : prenons dix mille hommes de même âge, de même fanté, &c. parmi lesquels il en doit certainement mourir un aujourd'hui : si ce nombre n'est pas encore assez grand pour délivrer entièrement de la crainte de la mort chacun d'eux, prenons-en vingt. Dans cette dernière supposition, le cas où l'on auroit la plus grande certitude morale possible qu'un homme seroit mort, ce seroit celui où de ces vingt mille hommes vivans, quand il s'est absenté, il n'en resteroit plus qu'un.

Voilà la route qu'on doit suivre ici & dans toutes autres conjonctures pareilles, où l'humanité semble exiger la supposition la plus favorable.

ABSIDE, f. f. terme d'Astronomie ; voyez APSIDE.

ABSINTHE, f. f. herbe qui porte une fleur à fleurons. Cette fleur est petite, & composée de fleurons découpés, portés chacun sur un embryon de graine, & renfermés dans un calice écailleux : lorsque la fleur est passée, chaque embryon devient une semence qui n'a point d'aigrette. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

ABSINTHE ou ALUYNE : Il y a quatre sortes d'absinthe : la romaine ou grande ; la petite appelée pontique ; l'absinthe ou l'aluyne de mer, & celle des Alpes appelée gènepi.

Cette plante se met en bordure à deux ou trois piés de distance, & se peut tondre. Elle donne de la graine difficile à vanner ; c'est pourquoi on la renouvelle tous les deux ans en fevrant les vieux piés. (K)

* La grande absinthe a donné dans l'analyse chimique, n'étant pas encore fleurie, du phlegme liquide, de l'odeur & du goût de la plante, sans aucune marque d'acide, ni d'alkali : il étoit mêlé avec l'huile essentielle, ensuite une liqueur limpide, odorante, qui a donné des marques d'un acide foible & d'un alkali très-fort : enfin une liqueur purement alkaline & mêlée de sel volatil, de sel volatil urinaire concret, & de l'huile, soit subtile, soit grossière.

La masse noire restée dans la cornue calcinée au feu de reverberé, on a tiré de ses cendres par la lixiviation du sel fixe purement alkali.

Les feuilles & les sommités chargées de fleurs & de graines, ont donné un phlegme limpide de l'odeur & du goût de la plante, avec des marques d'un peu d'acidité d'abord, puis d'un acide violent, enfin d'un acide & d'un alkali urinaire avec beaucoup d'huile essentielle ; une liqueur roussâtre empireumatuse, alkaline, & pleine de sel urinaire ; du sel volatil concret ; de l'huile, soit essentielle & subtile, soit puante & grossière.

De la masse noire restée dans la cornue & calcinée au feu de reverberé, on a tiré des cendres qui ont donné par la lixiviation du sel fixe purement alkali. La comparaison des élémens obtenus & de leur quantité, a démontré que les feuilles ont plus de parties subtiles & volatiles que les fleurs & les graines ; qu'elles ont beaucoup moins de sel acide & d'huile que les sommités ; d'où il s'ensuit que les feuilles contiennent un sel ammoniac & beaucoup d'huile subtile, & que l'on rencontre dans les sommités un sel tartareux uni avec un sel ammoniacal : mais il est vraisemblable que son efficacité dépend principalement de son huile essentielle, amère & aromatique ; & que quoiqu'elle paroisse la même dans les feuilles & les sommités, cependant elle est plus subtile, plus développée & plus volatile dans les feuilles à cause de son union intime avec les sels volatils.

On l'ordonne dans la jaunisse, la cachexie, & les pâles couleurs : elle tue les vers, raffermi l'estomac ; mais elle est ennemie des nerfs comme la plupart des amers. On en tire plusieurs compositions médicinales ; voyez celles qui suivent.

Tome I,

ABSINTHE (*vin d'*) : Prenez des sommités de deux absinthes fleuries & récentes, mondées, hachées ou rompues, de chacune quatre livres ; de la canelle concassée, trois gros : mettez le tout dans un barril de cent pintes ; remplissez le barril de moust récemment exprimé de raisins blancs : placez le barril à la cave, laissez fermenter le vin ; & la fermentation finie, remplissez le tonneau de vin blanc ; bouchez-le, & gardez le vin pour votre usage.

Vin d'absinthe qui peut se préparer en tout tems. Prenez feuilles de deux absinthes séchées, de chacune six gros ; versez dessus vin blanc quatre livres ; faites-les macérer à froid dans un matras pendant vingt-quatre heures ; passez la liqueur avec expression, & filtrez ; vous aurez le vin d'absinthe que vous garderez pour votre usage. (N)

ABSOLU, adject. On appelle ainsi le Jeudi de la Semaine-sainte, ou celui qui précède immédiatement la fête de Pâque, à cause de la cérémonie de l'absoute qui se fait ce jour-là. Voyez ABSOUTE.

ARSOLU ; nombre absolu, en *Algebre*, est la quantité ou le nombre connu qui fait un des termes d'une équation. Voyez ÉQUATION & RACINE.

Ainsi dans l'équation $xx + 16xx = 36$, le nombre absolu est 36, qui égale x multiplié par lui-même, ajouté à 16 fois x .

C'est ce que Viète appelle *homogeneum comparationis*. Voyez HOMOGENE de comparaison. (O)

ABSOLU. Équation absolue, en *Astronomie*, est la somme des équations optique & excentrique : on appelle *équation optique*, l'inégalité apparente du mouvement d'une planète, qui vient de ce qu'elle n'est pas toujours à la même distance de la terre, & qui subsisteroit quand même le mouvement de la planète seroit uniforme ; & on appelle *équation excentrique* l'inégalité réelle du mouvement d'une planète qui vient de ce que son mouvement n'est pas uniforme. Pour éclaircir cela par un exemple, supposons que le soleil se meuve ou paroisse se mouvoir sur la circonférence d'un cercle dont la terre occupe le centre, il est certain que si le soleil se meut uniformément dans ce cercle, il paroît se mouvoir uniformément étant vû de la terre ; & il n'y aura en ce cas ni équation optique, ni équation excentrique : mais si la terre n'occupe pas le centre du cercle, alors quand même le mouvement du soleil seroit réellement uniforme, il ne paroît pas tel étant vû de la terre. Voyez INÉGALITÉ OPTIQUE ; & en ce cas, il y auroit une équation optique sans équation excentrique. Changeons maintenant l'orbite circulaire du soleil en un orbite elliptique dont la terre occupe le foyer : on fait que le soleil ne paroît pas se mouvoir uniformément dans cette ellipse : ainsi son mouvement est pour lors sujet à deux équations, l'équation optique, & l'équation excentrique. Voyez ÉQUATION. (O)

ABSOLUMENT, adv. Un mot est dit *absolument* ; lorsqu'il n'a aucun rapport grammatical avec les autres mots de la préposition dont il est un incise. Voyez ABLATIF. (F)

ABSOLUMENT, terme que les Théologiens scholastiques employent par opposition à ce qui se fait par voie déclarative : ainsi les Catholiques soutiennent que le prêtre a le pouvoir de remettre les péchés *absolument*. Les Protestans au contraire prétendent qu'il ne les remet que par voie déclarative & ministérielle. Voyez ABSOLUTION.

Absolument se dit encore, en *Théologie*, par opposition à ce qui est conditionnel : ainsi les Scholastiques ont distingué en Dieu deux sortes de volontés, l'une efficace & *absolue*, l'autre inefficace & conditionnelle. Voyez VOLONTÉ. (G)

ABSOLUMENT, en *Géométrie*, ce mot signifie précisément la même chose que les expressions *tout-à-fait*, *entièrement* : ainsi nous disons qu'une figure est

absolument ronde, par opposition à celle qui ne l'est qu'en partie, comme un sphéroïde, une cycloïde, &c. (E)

* ABSOLUTION, *pardon, rémission*, synonymes. Le *pardon* est en conséquence de l'offense, & regarde principalement la personne qui l'a faite. Il dépend de celle qui est offensée, & il produit la réconciliation, quand il est sincèrement accordé & sincèrement demandé.

La *rémission* est en conséquence du crime, & a un rapport particulier à la peine dont il mérite d'être puni. Elle est accordée par le prince ou par le magistrat, & elle arrête l'exécution de la justice.

L'*absolution* est en conséquence de la faute ou du péché, & concerne proprement l'état du coupable. Elle est prononcée par le juge civil, ou par le ministre ecclésiastique, & elle rétablit l'accusé ou le pénitent dans les droits de l'innocence.

ABSOLUTION, *terme de Droit*, est un jugement par lequel un accusé est déclaré innocent, & comme tel préservé de la peine que les lois infligent pour le crime ou délit dont il étoit accusé.

Chez les Romains la manière ordinaire de prononcer le jugement étoit telle : la cause étant plaidée de part & d'autre, l'huissier crioit : *dixerunt*, comme s'il eût dit, *les parties ont dit ce qu'elles avoient à dire* : alors on donnoit à chacun des juges trois petites boules, dont l'une étoit marquée de la lettre A, pour l'*absolution*; une autre de la lettre C, pour la *condamnation*; & la troisième, des lettres NL, *non liquet*, la chose n'est pas claire, pour requérir le délai de la sentence. Selon que le plus grand nombre des suffrages tomboit sur l'une ou sur l'autre de ces marques, l'accusé étoit absous ou condamné, &c. s'il étoit absous, le préteur le renvoyoit, en disant *videtur non fecisse*; & s'il n'étoit pas absous, le préteur disoit *jure videtur fecisse*.

S'il y avoit autant de voix pour l'absoudre que pour le condamner, il étoit absous. On suppose que cette procédure est fondée sur la loi naturelle. Tel est le sentiment de Faber sur la 125^e loi, *de div. reg. jur.* de Cicéron, *pro Cluentio*; de Quintilien, *declam.* 264. de Strabon, *lib. IX.* &c.

Dans Athènes la chose se pratiquoit autrement : les causes en matière criminelle, étoient portées devant le tribunal des héliastes, juges ainsi nommés d'ἥλιος, *le soleil*; parce qu'ils tenoient leurs assemblées dans un lieu découvert. Ils s'assembloient sur la convocation des thesmothetes au nombre de mille, & quelquefois de quinze cents, & donnoient leur suffrage de la manière suivante. Il y avoit une sorte de vaisseau sur lequel étoit un tissu d'osier, & par-dessus deux urnes, l'une de cuivre & l'autre de bois : au couvercle de ces urnes étoit une fente garnie d'un quartré long, qui large par le haut, se retrécissoit par le bas, comme nous le voyons à quelques troncs anciens dans les églises : l'une de bois nommée *κρυός*, étoit celle où les juges jetoient les suffrages de la condamnation de l'accusé; celle de cuivre, nommée *ακνός*, recevoit les suffrages portés par l'*absolution*. Avant le jugement on distribuoit à chacun de ces magistrats deux pièces de cuivre, l'une pleine & l'autre percée : la première pour absoudre, l'autre pour condamner; & l'on decidoit à la pluralité des pièces qui se trouvoient dans l'une ou l'autre des urnes.

ABSOLUTION, *dans le Droit Canon*, est un acte juridique par lequel le prêtre, comme juge, & en vertu du pouvoir qui lui est donné par Jésus-Christ, remet les péchés à ceux qui après la confession paroissent avoir les dispositions requises.

Les Catholiques Romains regardent l'*absolution* comme une partie du sacrement de Pénitence : le concile de Trente, *sess. XIV. cap. iij.* & celui de

Florence dans le decret *ad Armenos*, fait consister la principale partie essentielle ou la forme de ce sacrement, dans ces paroles de l'*absolution* : je vous absous de vos péchés; *ego te absolvo à peccatis tuis*.

La formule d'*absolution* est absolue dans l'Eglise Romaine, & déprécatoire dans l'Eglise Greque, & cette dernière forme a été en usage dans l'Eglise d'Occident jusqu'au xiiij. siècle. Arcudius prétend à la vérité que chez les Grecs elle est absolue, & qu'elle consiste dans ces paroles, *mea mediocritas habet te venia donatum* : mais les exemples qu'il produit, ou ne sont pas des formules d'*absolution*, ou sont seulement des formules d'*absolution* de l'excommunication, & non pas de l'*absolution* sacramentale.

Les Protestans prétendent qu'elle est déclaratoire & qu'elle n'influe en rien dans la rémission des péchés : d'où ils concluent que le prêtre en donnant l'*absolution*, ne fait autre chose que déclarer au pénitent que Dieu lui a remis les péchés, & non pas les lui remettre lui-même en vertu du pouvoir qu'il a reçu de Jésus-Christ. Mais cette doctrine est contraire à celle de Jésus-Christ, qui dit en S. Jean, ch. xx. vers. 23. *Ceux dont vous aurez remis les péchés, leurs péchés leur seront remis*. Aussi le Concile de Trente, *sess. XIV. can. jv.* l'a-t-il condamnée comme hérétique.

Absolution signifie assez souvent une sentence qui délie & relève une personne de l'excommunication qu'elle avoit encourue. Voy. EXCOMMUNICATION.

L'*absolution* dans ce sens est également en usage dans l'Eglise Catholique & chez les Protestans. Dans l'Eglise réformée d'Ecosse, si l'excommunié fait paroître des signes réels d'un pieux repentir, & si en se présentant au *presbytere* (c'est-à-dire à l'assemblée des anciens) on lui accorde un billet d'assurance pour son *absolution*, il est alors présenté à l'assemblée pour confesser son péché. Il manifeste son repentir autant de fois que le *presbytere* le juge convenable; & quand l'assemblée est satisfaite de sa pénitence, le ministre adresse sa prière à Jésus-Christ, le conjurant d'agréer cet homme, de pardonner sa défobéissance, &c. lui qui a institué la loi de l'excommunication (c'est-à-dire de lier & délier les péchés des hommes sur la terre) avec promesse de ratifier les sentences qui sont justes. Cela fait, il prononce son *absolution*, par laquelle sa première sentence est abolie, & le pécheur reçu de nouveau à la communion. (G)

ABSOLUTION, *en Droit Canonique*, se prend encore dans un sens différent, & signifie la levée des censures. L'*absolution* accordée à l'effet de relever quelqu'un de l'excommunication est de deux sortes, l'une absolue & sans réserve, l'autre restreinte & sous réserve : celle-ci est encore de deux sortes; l'une qu'on appelle *ad effectum*, ou simplement *absolution des censures*, l'autre appelée *ad cautelam*.

La première, c'est-à-dire l'*absolution ad effectum*, est de style dans les signatures de la cour de Rome dont elle fait la clôture, & a l'effet de rendre l'impétrant capable de jouir de la concession apostolique, l'excommunication tenant toujours quant à ses autres effets.

L'*absolution ad cautelam* est une espèce d'*absolution* provisoire qu'accorde à l'appellant d'une sentence d'excommunication, le juge devant qui l'appel est porté, à l'effet de le rendre capable d'ester en jugement pour poursuivre son appel; ce qu'il ne pouvoit pas faire étant sous l'anathème de l'excommunication qui l'a séparé de l'Eglise : elle ne s'accorde à l'appellant qu'après qu'il a promis avec serment qu'il exécutera le jugement qui interviendra sur l'appel.

L'*absolution à sevis*, *en terme de Chancellerie Ro-*

maine, est la levée d'une irrégularité ou suspension encourue par un ecclésiastique, pour avoir assisté à un jugement, ou une exécution de mort ou de mutilation. (H)

On donne encore le nom d'*absolution* à une prière qu'on fait à la fin de chaque nocturne & des heures canoniales: on le donne aussi aux prières pour les morts. (G)

ABSOLUTOIRE, adj. *terme de Droit*, se dit d'un jugement qui prononce l'absolution d'un accusé. Voyez ABSOLUTION. (H)

* ABSORBANT, adj. Il y a des vaisseaux *absorbans* par-tout où il y a des artères exhalantes. C'est par les pores *absorbans* de l'épiderme que passent l'eau des bains, le mercure; & rien n'est plus certain en Anatomie, que les artères exhalantes & les veines *absorbantes*. Les vaisseaux *lactés absorbent le chyle*, &c.

Il ne seroit pas inutile de rechercher le mécanisme par lequel se fait l'absorption. Est-ce par absorption, ou par application ou adhésion des parties, que se communiquent certaines maladies, comme la gale, les dartres, &c.

ABSORBANS, remèdes dont la vertu principale est de se charger des humeurs surabondantes contenues dans l'estomac, ou même dans les intestins lorsqu'ils y parviennent, mêlés avec le chyle: les *absorbans* peuvent s'appliquer aussi extérieurement quand il est question de dessécher une plaie ou un ulcère.

On met au nombre des *absorbans* les coquillages pilés, les os desséchés & brûlés, les craies, les terres, & autres médicamens de cette espèce.

Les *absorbans* sont principalement indiqués, lorsque les humeurs surabondantes sont d'une nature acide: rien en effet n'est plus capable d'émousser les pointes des acides, & d'en diminuer la mauvaise qualité, qu'un mélange avec une matière qui s'en charge, & qui étant pour l'ordinaire des alkalis fixes, en fait des sels neutres.

La précaution que l'on doit prendre avant & pendant l'usage des *absorbans*, & après qu'on les a cessés, est de les joindre aux délayans aqueux, & de se purger légèrement; alors on prévient tous les inconvéniens dont ils pourroient être suivis. (N)

* ABSORBER, ENGLOUTIR, synonymes. *Absorber* exprime une action générale à la vérité, mais successive, qui en ne commençant que sur une partie du sujet, continue ensuite & s'étend sur le tout. Mais *engloutir* marque une action dont l'effet général est rapide, & saisit tout à la fois, sans le détailler par parties.

Le premier a un rapport particulier à la consommation & à la destruction; le second dit proprement quelque chose qui enveloppe, emporte, & fait disparaître tout d'un coup: ainsi le feu *absorbe*, pour ainsi dire, mais l'eau *engloutit*.

C'est selon cette même analogie qu'on dit dans un sens figuré, être *absorbé* en Dieu, ou dans la contemplation de quelque objet, lorsqu'on s'y livre dans toute l'étendue de sa pensée, sans se permettre la moindre distraction. Je ne crois pas qu'*engloutir* soit d'usage au figuré.

ABSORBER, v. act. se dit quand la branche gourmande d'un arbre fruitier emporte toute la nourriture nécessaire aux autres parties de ce végétal. (K)

ABSORPTION, f. f. dans l'*Économie animale*, est une action dans laquelle les orifices ouverts des vaisseaux pompent les liqueurs qui se trouvent dans les cavités du corps. *Ess. de la Société d'Edimbourg*.

Les extrémités de la veine ombilicale pompent les liqueurs par voie d'*absorption*, de mêmes que les vaisseaux lactés pompent le chyle des intestins.

Ce mot vient du latin *absorbere*, absorber. (L)

ABSOUTE, f. f. cérémonie qui se pratique dans

Tome I.

l'Eglise Romaine le Jeudi de la semaine-sainte, pour représenter l'absolution qu'on donnoit vers le même tems aux pénitens de la primitive Eglise.

L'usage de l'Eglise de Rome, & de la plupart des Eglises d'Occident, étoit de donner l'absolution aux pénitens le jour du Jeudi-saint, nommé pour cette raison le *Jeudi absolu*. Voyez ABSOLU.

Dans l'Eglise d'Espagne & dans celle de Milan, cette absolution publique se donnoit le jour du Vendredi-saint; & dans l'Orient c'étoit le même jour ou le Samedi suivant, veille de Pâque. Dans les premiers tems l'évêque faisoit l'*absoute*, & alors elle étoit une partie essentielle du sacrement de pénitence, parce qu'elle suivoit la confession des fautes, la réparation de leurs desordres passés, & l'examen de la vie présente. « Le Jeudi-saint, dit M. l'abbé » Fleury, les pénitens se présentoient à la porte de » l'Eglise; l'évêque après avoir fait pour eux plusieurs prières, les faisoit rentrer à la sollicitation » de l'archidiacre, qui lui représentoit que c'étoit » un tems propre à la clémence. . . . Il leur fai- » soit une exhortation sur la miséricorde de Dieu: » & le changement qu'ils devoient faire paroître » dans leur vie, les obligeant à lever la main pour » signe de cette promesse; enfin se laissant fléchir aux » prières de l'Eglise, & persuadé de leur conversion, » il leur donnoit l'absolution solennelle ». *Mœurs des Chrétiens*, tit. XXV.

Maintenant ce n'est plus qu'une cérémonie qui s'exerce par un simple prêtre, & qui consiste à réciter les sept psaumes de la Pénitence, quelques oraisons relatives au repentir que les Fidéles doivent avoir de leurs péchés, une entr'autres que le prêtre dit debout, couvert, & la main étendue sur le peuple, après quoi il prononce les formules *Misereatur & Indulgentiam*. Mais tous les Théologiens conviennent qu'elles n'opèrent pas la rémission des péchés; & c'est la différence de ce qu'on appelle *absoute*, avec l'*absolution* proprement dite. V. ABSOLUTION. (G)

ABSPERG, f. petite ville d'Allemagne dans la Suabe.

ABSTÈME, du latin *abstemius*, adj. pris subst. terme qui s'entend à la lettre des personnes qui s'abstiennent entièrement de boire du vin, principalement par la répugnance & l'aversion qu'elles ont pour cette liqueur.

Dans ce sens *abstème* est synonyme au mot latin *invinus*, & au mot grec *ἀνοινος*, & même à ceux-ci *ὕδρωτορος* & *ἐδρωαπόσιτος*, *bûveur d'eau*, *panégyriste de l'eau*; étant composé d'*abs*, qui marque *retranchement*, *éloignement*, *privation*, *répugnance*, & de *temetum*, vin.

Les Théologiens protestans employent plus ordinairement ce terme pour signifier les personnes qui ne peuvent participer à la coupe dans la réception de l'eucharistie, par l'aversion naturelle qu'elles ont pour le vin. Voyez ANTIPATHIE.

Leurs sectes ont été extrêmement divisées pour favoir si l'on devoit laisser communier ces *abstèmes* sous l'espèce du pain seulement. Les Calvinistes au fynode de Charenton décidèrent qu'ils pouvoient être admis à la cène, pourvu qu'ils touchassent seulement la coupe du bout des lèvres, sans avaler une seule goutte de l'espèce du vin. Les Luthériens se récrièrent fort contre cette tolérance, & la traitèrent de *mutilation sacrilège du sacrement*. Il n'y a point d'ame pieuse, disoient-ils, qui par la ferveur de ses prières n'obtienne de Dieu le pouvoir & la force d'avalier au moins une goutte de vin. Voyez Stricker, *in nov. Lit. Germ. ann. 1709. p. 304*.

M. de Meaux a tiré avantage de cette variation pour justifier le retranchement de la coupe; car il est clair, dit-il, que la communion sous les deux espèces n'est pas de précepte divin, puisqu'il y a des cas

où l'on en peut dispenser. *Voyez les Nouv. de la République des Lettres, tome III. p. 23. Mém. de Trév. 1708. p. 33. & 1717. p. 1415.*

Dans les premiers siècles de la république Romaine, toutes les dames devoient être *abstemes*; & pour s'assurer si elles observoient cette coutume, c'étoit une règle de politesse constamment observée, que toutes les fois que des parens ou des amis les venoient voir, elles les embrassoient. (G)

ABSTENSION, f. m. terme de Droit civil, est la répudiation de l'hérédité par l'héritier, au moyen de quoi la succession se trouve vacante, & le défunt intestat, s'il ne s'est pourvu d'un second héritier par la voie de la substitution. *Voyez SUBSTITUTION & INTESTAT.*

L'*abstension* diffère de la *renonciation*, en ce que celle-ci se fait par l'héritier à qui la nature ou la loi déferent l'hérédité, & l'*abstension* par celui à qui elle est déferée par la volonté du testateur. (H)

ABSTERGEANS, adj. remèdes de nature favoneuse, qui peuvent dissoudre les concrétions résineuses. On a tort de les confondre, comme fait Castelli, avec les abluans: ceux-ci sont des fluides qui ne peuvent fondre & emporter que les sels que l'eau peut dissoudre. (N)

ABSTINENCE, f. f. plusieurs croient que les premiers hommes avant le déluge s'abstenoient de vin & de viande, parce que l'Écriture marque expressément que Noé après le déluge commença à planter la vigne, & que Dieu lui permit d'user de viande, au lieu qu'il n'avoit donné à Adam pour nourriture que les fruits & les herbes de la terre: mais le sentiment contraire est soutenu par quantité d'habiles interprètes, qui croient que les hommes d'avant le déluge ne se refusoient ni les plaisirs de la bonne chère, ni ceux du vin; & l'Écriture en deux mots nous fait assez connoître à quel excès leur corruption étoit montée, lorsqu'elle dit que toute chair avoit corrompu sa voie. Quand Dieu n'auroit pas permis à Adam ni l'usage de la chair, ni celui du vin, ses descendans impies se feroient peu mis en peine de ces défenses. *Genes. ix. 20. iij. 17. vj. 11. 12.*

La loi ordonnoit aux prêtres de s'abstenir de vin pendant tout le tems qu'ils étoient occupés au service du temple. La même défense étoit faite aux Nazaréens pour tout le tems de leur nazaréat. Les Juifs s'abstiennent de plusieurs sortes d'animaux, dont on trouve le détail dans le Lévitique & le Deutéronome. S. Paul dit que les athlètes s'abstiennent de toutes choses pour obtenir une couronne corruptible, c'est-à-dire, qu'ils s'abstiennent de tout ce qui peut les affoiblir; & en écrivant à Timothée, il blâme certains hérétiques qui condamnoient le mariage & l'usage des viandes que Dieu a créées. Entre les premiers Chrétiens, les uns observoient l'*abstinence* des viandes défendues par la loi; & des chairs immolées aux idoles; d'autres méprisoient ces observances comme inutiles, & usoient de la liberté que Jésus-Christ a procurée à ses fideles. S. Paul a donné sur cela des règles très-sages, qui sont rapportées dans les épîtres aux Corinthiens & aux Romains. *Lévit. x. 9. Num. vj. 3. 1. Cor. ix. 25. Tim. I. c. jv. 3. 1. Cor. viij. 7. 10. Rom. xv. 23.*

Le concile de Jérusalem tenu par les apôtres, ordonne aux fideles convertis du paganisme de s'abstenir du sang des viandes suffoquées, de la fornication, & de l'idolatrie. *Act. xv. 20.*

S. Paul veut que les fideles s'abstiennent de tout ce qui a même l'apparence du mal; *ab omni specie mala abstinete vos*; & à plus forte raison de tout ce qui est réellement mauvais, & contraire à la religion & à la piété. *Thessal. v. 21.* Calmet, *Diction. de la Bible, lett. A. tom. I. p. 32.* (G)

ABSTINENCE, f. f. Orphée après avoir adouci les

mœurs des hommes, établit une sorte de vie, qu'on nomma depuis *Orphique*; & une des pratiques des hommes qui embrassoient cet état, étoit de ne point manger de la chair des animaux. Il est plausible de dire qu'Orphée ayant rendu sensibles aux lois de la société les premiers hommes qui étoient antropophages:

Silvestres homines sacer interpretisque deorum, Cadibus & fædo victu deterruit Orpheus. Horat. il leur avoit imposé la loi de ne plus manger de viande du tout, & cela sans doute pour les éloigner entièrement de leur première férocité; que cette pratique ayant ensuite été adoptée par des personnes qui vouloient embrasser une vie plus parfaite que les autres, il y eut parmi les payens une sorte de vie qui s'appella pour lors *vie Orphique*, ὀρφηὸς βίος, dont Platon parle dans l'*Épinomis*, & au sixième livre de ses lois. Les Phéniciens & les Assyriens, voisins des Juifs, avoient leurs jeûnes sacrés. Les Egyptiens, dit Hérodote, sacrifient une vache à Isis, après s'y être préparés par des jeûnes; & ailleurs il attribue la même coutume aux femmes de Cyrene. Chez les Athéniens, les fêtes d'Eleusine & des Tesmophores étoient accompagnées de jeûnes rigoureux, surtout entre les femmes, qui passoient un jour entier assises à terre dans un équipage lugubre, & sans prendre aucune nourriture. A Rome il y avoit des jeûnes réglés en l'honneur de Jupiter; & les historiens font mention de ceux de Jules César, d'Auguste, de Vespasien, de Marc Aurele, &c. Les athlètes en particulier en pratiquoient d'étonnans: nous en parlerons ailleurs. *Voyez ATHLETE.* (G)

* *ABSTINENCE des Pythagoriciens.* Les Pythagoriciens ne mangeoient ni chair, ni poisson, du moins ceux d'entr'eux qui faisoient profession d'une grande perfection, & qui se piquoient d'avoir atteint le dernier degré de la théorie de leur maître. Cette *abstinence* de tout ce qui avoit eu vie, étoit une suite de la métempsychose: mais d'où venoit à Pythagore l'aversion qu'il avoit pour un grand nombre d'autres alimens, pour les fèves, pour la mauve, pour le vin, &c. On peut lui passer l'*abstinence* des œufs; il en devoit un jour éclore des poulets: où avoit-il imaginé que la mauve étoit une herbe sacrée, *folium sanctissimum*? Ceux à qui l'honneur de Pythagore est à cœur, expliquent toutes ces choses; ils démontrent que Pythagore avoit grande raison de manger des choux, & de s'abstenir des fèves. Mais n'en déplaise à Laerce, à Eustathe, à Élien, à Jamblique, à Athenée, &c. on n'aperçoit dans toute cette partie de sa philosophie que de la superstition ou de l'ignorance: de la superstition, s'il pensoit que la fève étoit protégée des dieux; de l'ignorance, s'il croyoit que la mauve avoit quelque qualité contraire à la santé. Il ne faut pas pour cela en faire moins de cas de Pythagore: son système de la métempsychose ne peut être méprisé qu'à tort par ceux qui n'ont pas assez de philosophie pour connoître les raisons qui le lui avoient suggéré, ou qu'à juste titre par les Chrétiens, à qui Dieu a révélé l'immortalité de l'ame & notre existence future dans une autre vie.

ABSTINENCE, en Médecine, a un sens très-étendu. On entend par ce mot la privation des alimens trop succulens. On dit communément qu'un malade est réduit à l'*abstinence*, quand il ne prend que du bouillon, de la tisane, & des remèdes appropriés à sa maladie. Quoique l'*abstinence* ne fût pas pour guérir les maladies, elle est d'un grand secours pour aider l'action des remèdes. L'*abstinence* est un préservatif contre beaucoup de maladies, & surtout contre celles que produit la gourmandise.

On doit régler la quantité des alimens que l'on prend sur la déperdition de substance qu'occasionne

l'exercice que l'on fait, sur le tems où la transpiration est plus ou moins abondante, & s'abstenir des alimens que l'on a remarqué contraires à son tempérament.

On dit aussi que les gens foibles & délicats doivent faire *abstinence* de l'acte vénérien.

On apprend par les lois du régime, tant dans l'état de santé que dans l'état de maladie, à quelle forte d'*abstinence* on doit s'astreindre. Voyez RÉGIME. (N)

ABSTINENS, adject. pris subst. secte d'hérétiques qui parurent dans les Gaules & en Espagne sur la fin du troisième siècle. On croit qu'ils avoient emprunté une partie de leurs opinions des Gnostiques & des Manichéens, parce qu'ils décrioient le mariage, condamnoient l'usage des viandes, & mettoient le S. Esprit au rang des créatures. Baronius semble les confondre avec les Hiéracites : mais ce qu'il en dit d'après S. Philastre, convient mieux aux Encratites, dont le nom se rend exactement par ceux d'*Abstiniens* ou *Continens*. Voyez ENCRATITES & HIÉRACITES. (G)

ABSTRACTION, f. f. ce mot vient du latin *abstrahere*, arracher, tirer de, détacher.

L'*abstraction* est une opération de l'esprit, par laquelle, à l'occasion des impressions sensibles des objets extérieurs, ou à l'occasion de quelque affection intérieure, nous nous formons par réflexion un concept singulier, que nous détachons de tout ce qui peut nous avoir donné lieu de le former ; nous le regardons à part comme s'il y avoit quelque objet réel qui répondît à ce concept indépendamment de notre manière de penser ; & parce que nous ne pouvons faire connoître aux autres hommes nos pensées autrement que par la parole, cette nécessité & l'usage où nous sommes de donner des noms aux objets réels, nous ont portés à en donner aussi aux concepts métaphysiques dont nous parlons ; & ces noms n'ont pas peu contribué à nous faire distinguer ces concepts : par exemple :

Le sentiment uniforme que tous les objets blancs excitent en nous, nous a fait donner le même nom qualificatif à chacun de ces objets. Nous disons de chacun d'eux en particulier qu'il est *blanc* ; ensuite pour marquer le point selon lequel tous ces objets se ressemblent, nous avons inventé le mot *blancheur*. Or il y a en effet des objets réels que nous appellons *blancs* ; mais il n'y a point hors de nous un être qui soit *la blancheur*.

Ainsi *blancheur* n'est qu'un terme abstrait : c'est le produit de notre réflexion à l'occasion des uniformités des impressions particulières que divers objets blancs ont faites en nous ; c'est le point auquel nous rapportons toutes ces impressions différentes par leur cause particulière, & uniformes par leur espèce.

Il y a des objets dont l'aspect nous affecte de manière que nous les appellons *beaux* ; ensuite considérant à part cette manière d'affecter, séparée de tout objet, de toute autre manière, nous l'appellons *la beauté*.

Il y a des corps particuliers ; ils sont étendus, ils sont figurés, ils sont divisibles, & ont encore bien d'autres propriétés. Il est arrivé que notre esprit les a considérés, tantôt seulement en tant qu'étendus, tantôt comme figurés, ou bien comme divisibles, ne s'arrêtant à chaque fois qu'à une seule de ces considérations ; ce qui est faire *abstraction* de toutes les autres propriétés. Ensuite nous avons observé que tous les corps conviennent entre-eux en tant qu'ils sont étendus, ou en tant qu'ils sont figurés, ou bien en tant que divisibles. Or pour marquer ces divers points de convenance ou de réunion, nous nous sommes formés le concept d'*étendue*, ou celui de *figure*, ou celui de *divisibilité* : mais il n'y a point d'être physique qui soit l'*étendue*, ou la *figure*, ou la *divisibilité*, & qui ne soit que cela,

Vous pouvez disposer à votre gré de chaque corps particulier qui est en votre puissance : mais êtes-vous ainsi le maître de l'*étendue*, de la *figure*, ou de la *divisibilité* ? l'*animal* en général est-il de quelque pays, & peut-il se transporter d'un lieu en un autre ?

Chaque *abstraction* particulière exclut la considération de toute autre propriété. Si vous considérez le corps en tant que *figuré*, il est évident que vous ne le regardez pas comme *lumineux*, ni comme *vivant*, vous ne lui ôtez rien : ainsi il seroit ridicule de conclure de votre *abstraction*, que ce corps que votre esprit ne regarde que comme *figuré*, ne puisse pas être en même tems en lui-même *étendu*, *lumineux*, *vivant*, &c.

Les concepts abstraits sont donc comme le point auquel nous rapportons les différentes impressions ou réflexions particulières qui sont de même espèce, & duquel nous écartons tout ce qui n'est pas cela précisément.

Tel est l'homme : il est un être vivant, capable de sentir, de penser, de juger, de raisonner, de vouloir, de distinguer chaque acte singulier de chacune de ces facultés, & de faire ainsi des *abstractions*.

Nous dirons, en parlant de l'ARTICLE, que n'y ayant en ce monde que des êtres réels, il n'a pas été possible que chacun de ces êtres eût un nom propre. On a donné un nom commun à tous les individus qui se ressemblent : ce nom commun est appelé *nom d'espèce*, parce qu'il convient à chaque individu d'une espèce. *Pierre est homme, Paul est homme, Alexandre & César étoient hommes*. En ce sens le nom d'*espèce* n'est qu'un nom adjectif, comme *beau, bon, vrai* ; & c'est pour cela qu'il n'a point d'article. Mais si l'on regarde l'*homme* sans en faire aucune application particulière, alors l'*homme* est pris dans un sens abstrait, & devient un individu spécifique ; c'est par cette raison qu'il reçoit l'article ; c'est ainsi qu'on dit *le beau, le bon, le vrai*.

On ne s'en est pas tenu à ces noms simples abstraits spécifiques : d'*homme* on a fait *humanité* ; de *beau*, *beauté* : ainsi des autres.

Les Philosophes scholastiques qui ont trouvé établis les uns & les autres de ces noms, ont appelé *concrets* ceux que nous nommons *individus spécifiques*, tels que l'*homme, le beau, le bon, le vrai*. Ce mot *concret* vient du latin *concretus*, & signifie *qui croît avec, composé, formé de* ; parce que ces *concrets* sont formés, disent-ils, de ceux qu'ils nomment *abstrait* : tels sont *humanité, beauté, bonté, vérité*. Ces Philosophes ont cru que comme la lumière vient du soleil, que comme l'eau ne devient chaude que par le feu, de même l'homme n'étoit tel que par l'*humanité* ; que le *beau* n'étoit *beau* que par la *beauté* ; le *bon*, par la *bonté* ; & qu'il n'y avoit de *vrai* que par la *vérité*. Ils ont dit *humanité*, de-là *homme* ; & de même *beauté*, ensuite *beau*. Mais ce n'est pas ainsi que la nature nous instruit ; elle ne nous montre d'abord que le physique. Nous avons commencé par voir des hommes avant que de comprendre & de nous former le terme abstrait *humanité*. Nous avons été touchés du *beau* & du *bon* avant que d'entendre & de faire les mots de *beauté* & de *bonté* ; & les hommes ont été pénétrés de la réalité des choses, & ont senti une persuasion intérieure avant que d'introduire le mot de *vérité*. Ils ont *compris*, ils ont *conçu* avant que de faire le mot d'*entendement* ; ils ont *voulu* avant que de dire qu'ils avoient une *volonté*, & ils se sont *ressouvenu* avant que de former le mot de *mémoire*.

On a commencé par faire des observations sur l'usage, le service, ou l'emploi des mots : ensuite on a inventé le mot de *Grammaire*.

Ainsi *Grammaire* est comme le centre ou point de réunion, auquel on rapporte les différentes observations que l'on a faites sur l'emploi des mots. Mais

Grammaire n'est qu'un terme abstrait ; c'est un nom métaphysique & d'imitation. Il n'y a pas hors de nous un être réel qui soit la *Grammaire* ; il n'y a que des *Grammairiens* qui observent. Il en est de même de tous les noms de *Sciences* & d'*Arts*, aussi-bien que des noms des différentes parties de ces *Sciences* & de ces *Arts*. Voyez *ART*.

De même le point auquel nous rapportons les observations que l'on a faites touchant le bon & le mauvais usage que nous pouvons faire des facultés de notre entendement, s'appelle *Logique*.

Nous avons vû divers animaux cesser de vivre ; nous nous sommes arrêtés à cette considération intéressante, nous avons remarqué l'état uniforme d'inaction où ils se trouvent tous en tant qu'ils ne vivent plus ; nous avons considéré cet état indépendamment de toute application particulière ; & comme s'il étoit en lui-même quelque chose de réel, nous l'avons appelé *mort*. Mais la mort n'est point un être. C'est ainsi que les différentes privations, & l'absence des objets dont la présence faisoit sur nous des impressions agréables ou désagréables, ont excité en nous un sentiment réfléchi de ces privations & de cette absence, & nous ont donné lieu de nous faire par degrés un concept abstrait du néant même : car nous nous entendons fort bien, quand nous soutenons que le néant n'a point de propriétés, qu'il ne peut être la cause de rien ; que nous ne connoissons le néant & les privations que par l'absence des réalités qui leur sont opposées.

La réflexion sur cette absence nous fait reconnoître que nous ne sentons point : c'est pour ainsi dire sentir que l'on ne sent point.

Nous avons donc concept du néant, & ce concept est une *abstraction* que nous exprimons par un nom métaphysique, & à la manière des autres concepts. Ainsi comme nous disons *tirer un homme de prison*, *tirer un écu de sa poche*, nous disons par imitation que *Dieu a tiré le monde du néant*.

L'usage où nous sommes tous les jours de donner des noms aux objets des idées qui nous représentent des êtres réels, nous a porté à en donner aussi par imitation aux objets métaphysiques des idées abstraites dont nous avons *connoissance* : ainsi nous en parlons comme nous faisons des objets réels.

L'illusion, la figure, le mensonge, ont un langage commun avec la vérité. Les expressions dont nous nous servons pour faire connoître aux autres hommes, ou les idées qui ont hors de nous des objets réels, ou celles qui ne sont que de simples *abstractions* de notre esprit, ont entre elles une parfaite analogie.

Nous disons *la mort*, *la maladie*, *l'imagination*, *l'idée*, &c. comme nous disons *le soleil*, *la lune*, &c. quoique la mort, la maladie, l'imagination, l'idée, &c. ne soient point des êtres existans ; & nous parlons du *phénix*, de la *chimère*, du *sphinx*, & de la *Pierre philosophale*, comme nous parlerions du *lion*, de la *panthère*, du *rhinoceros*, du *païtole*, ou du *Pérou*.

La prose même, quoiqu'avec moins d'appareil que la Poésie, réalise, personifie ces êtres abstraits, & séduit également l'imagination. Si Malherbe a dit que *la mort a des rigueurs, qu'elle se bouche les oreilles, qu'elle nous laisse crier*, &c. nos profaneurs ne disent-ils pas tous les jours que *la mort ne respecte personne ; attendre la mort ; les martyrs ont bravé la mort, ont couru au-devant de la mort ; envisager la mort sans émotion ; l'image de la mort ; affronter la mort ; la mort ne surprend point un homme sage* : on dit populairement que *la mort n'a pas faim, que la mort n'a jamais tort*.

Les Payens réalisoient l'amour, la discorde, la peur, le silence, la santé, *dea salus*, &c. & en faisoient autant de divinités. Rien de plus ordinaire parmi nous que de réaliser un *emploi*, une *charge*, une *dignité* ;

nous personifions la *raison*, le *gout*, le *génie*, le *naturel*, les *passions*, l'*humour*, le *caractère*, les *vertus*, les *vices*, l'*esprit*, le *cœur*, la *fortune*, le *malheur*, la *réputation*, la *nature*.

Les êtres réels qui nous environnent sont mûs & gouvernés d'une manière qui n'est connue que de Dieu seul, & selon les lois qu'il lui a plu d'établir lorsqu'il a créé l'univers. Ainsi *Dieu* est un terme réel ; mais *nature* n'est qu'un terme métaphysique.

Quoiqu'un instrument de musique dont les cordes sont touchées, ne reçoive en lui-même qu'une simple modification, lorsqu'il rend le son du *ré* ou celui du *sol*, nous parlons de ces sons comme si c'étoit autant d'êtres réels : & c'est ainsi que nous parlons de nos songes, de nos imaginations, de nos idées, de nos plaisirs, &c. en sorte que nous habitons, à la vérité, un pays réel & physique : mais nous y parlons, si j'ose le dire, le langage du pays des *abstractions*, & nous disons, *j'ai faim*, *j'ai envie*, *j'ai pitié*, *j'ai peur*, *j'ai dessein*, &c. comme nous disons *j'ai une montre*.

Nous sommes émus, nous sommes affectés, nous sommes agités ; ainsi nous sentons, & de plus nous nous apercevons que nous sentons ; & c'est ce qui nous fait donner des noms aux différentes espèces de sensations particulières, & ensuite aux sensations générales de *plaisir* & de *douleur*. Mais il n'y a point un être réel qui soit le *plaisir*, ni un autre qui soit la *douleur*.

Pendant que d'un côté les hommes en punition du péché sont abandonnés à l'ignorance, d'un autre côté ils veulent savoir & connoître, & se flattent d'être parvenus au but quand ils n'ont fait qu'imaginer des noms, qui à la vérité, arrêtent leur curiosité, mais qui au fond ne les éclairent point. Ne vaudroit-il pas mieux demeurer en chemin que de s'égarer ? l'erreur est pire que l'ignorance : celle-ci nous laisse tels que nous sommes ; si elle ne nous donne rien, du moins elle ne nous fait rien perdre ; au lieu que l'erreur séduit l'esprit, éteint les lumières naturelles, & influe sur la conduite.

Les Poètes ont amusé l'imagination en réalisant des termes abstraits ; le peuple payen a été trompé : mais Platon lui-même qui bannissoit les Poètes de sa république, n'a-t-il pas été séduit par des idées qui n'étoient que des *abstractions* de son esprit ? Les Philosophes, les Métaphysiciens, & si je l'ose dire, les Géomètres même ont été séduits par des *abstractions* ; les uns par des formes substantielles, par des vertus occultes ; les autres par des privations, ou par des attractions. Le point métaphysique, par exemple, n'est qu'une pure *abstraction*, aussi-bien que la longueur. Je puis considérer la distance qu'il y a d'une ville à une autre, & n'être occupé que de cette distance ; je puis considérer aussi le terme d'où je suis parti, & celui où je suis arrivé ; je puis de même, par imitation & par comparaison, ne regarder une ligne droite que comme le plus court chemin entre deux points : mais ces deux points ne sont que les extrémités de la ligne même ; & par une *abstraction* de mon esprit, je ne regarde ces extrémités que comme *termes*, j'en sépare tout ce qui n'est pas cela : l'un est le terme où la ligne commence ; l'autre, celui où elle finit. Ces termes je les appelle *points*, & je n'attache à ce concept que l'idée précise de *terme* ; j'en écartere toute autre idée : il n'y a ici ni solidité, ni longueur, ni profondeur ; il n'y a que l'idée abstraite de *terme*.

Les noms des objets réels sont les premiers noms ; ce sont, pour ainsi dire, les aînés d'entre les noms : les autres qui n'énoncent que des concepts de notre esprit, ne sont noms que par imitation, par adoption ; ce sont les noms de nos concepts métaphysiques : ainsi les noms des objets réels, comme *soleil*, *lune*, *terre*, pourroient être appelés *noms physiques*, & les autres, *noms métaphysiques*.

Les noms physiques servent donc à faire entendre

que nous parlons d'objets réels, au lieu qu'un nom métaphysique marque que nous ne parlons que de quelque concept particulier de notre esprit. Or comme lorsque nous disons *le soleil, la terre, la mer, cet homme, ce cheval, cette pierre, &c.* notre propre expérience & le concours des motifs les plus légitimes nous persuadent qu'il y a hors de nous un objet réel qui est *soleil*, un autre qui est *terre*, &c. & que si ces objets n'étoient point réels, nos peres n'auroient jamais inventé ces noms, & nous ne les aurions pas adoptés : de même lorsqu'on dit *la nature, la fortune, le bonheur, la vie, la santé, la maladie, la mort, &c.* les hommes vulgaires croient par imitation qu'il y a aussi indépendamment de leur manière de penser, je ne fais quel être qui est *la nature*; un autre, qui est *la fortune*, ou *le bonheur*, ou *la vie*, ou *la mort*, &c. car ils n'imaginent pas que tous les hommes puissent dire *la nature, la fortune, la vie, la mort*, & qu'il n'y ait pas hors de leur esprit une sorte d'être réel qui soit *la nature, la fortune, &c.* comme si nous ne pouvions avoir des concepts ni des imaginations, sans qu'il y eût des objets réels qui en fussent l'exemplaire.

A la vérité nous ne pouvons avoir de ces concepts à moins que quelque chose de réel ne nous donne lieu de nous les former : mais le mot qui exprime le concept, n'a pas hors de nous un exemplaire propre. Nous avons vû de l'or, & nous avons observé des montagnes; si ces deux représentations nous donnent lieu de nous former l'idée d'une montagne d'or, il ne s'ensuit nullement de cette image qu'il y ait une pareille montagne. Un vaisseau se trouve arrêté en plaine mer par quelque banc de sable inconnu aux Matelots, ils imaginent que c'est un petit poisson qui les arrête. Cette imagination ne donne aucune réalité au prétendu petit poisson, & n'empêche pas que tout ce que les anciens ont cru du *remora* ne soit une fable, comme ce qu'ils se sont imaginés du *phénix*, & ce qu'ils ont pensé du *sphinx*, de la *chimere*, & du cheval *Pégase*. Les personnes sensées ont de la peine à croire qu'il y ait eu des hommes assez déraisonnables pour réaliser leurs propres *abstractions* : mais entre autres exemples, on peut les renvoyer à l'histoire de Valentin hérétique du second siècle de l'Eglise : c'étoit un Philosophe Platonicien qui s'écarta de la simplicité de la foi, & qui imagina des *aons*, c'est-à-dire des êtres abstraits, qu'il réalisoit; le *silence*, la *vérité*, l'*intelligence*, le *propator*, ou *principe*. Il commença à enseigner ses erreurs en Egypte, & passa ensuite à Rome où il se fit des disciples appelés *Valentiniens*. Tertullien écrivit contre ces hérétiques. Voyez l'histoire de l'Eglise. Ainsi dès les premiers tems les *abstractions* ont donné lieu à des disputes, qui, pour être frivoles, n'en ont point été moins vives.

Au reste si l'on vouloit éviter les termes abstraits, on seroit obligé d'avoir recours à des circonlocutions & à des périphrases qui énerveroient le discours. D'ailleurs ces termes fixent l'esprit; ils nous servent à mettre de l'ordre & de la précision dans nos pensées; ils le rendent plus de grace & de force au discours; ils le rendent plus vif, plus serré, & plus énergique : mais on doit en connoître la juste valeur. Les *abstractions* sont dans le discours ce que certains signes sont en Arithmétique, en Algebre & en Astronomie : mais quand on n'a pas l'attention de les apprécier, de ne les donner & de ne les prendre que pour ce qu'elles valent, elles écartent l'esprit de la réalité des choses, & deviennent ainsi la source de bien des erreurs.

Je voudrois donc que dans le style didactique, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit d'enseigner, on usât avec beaucoup de circonspection des termes abstraits & des expressions figurées : par exemple, je ne voudrois pas que l'on dit en Logique *l'idée renferme*, ni

lorsque l'on juge ou compare des idées, qu'on les *unit*, ou qu'on les *sépare*; car *idée* n'est qu'un terme abstrait. On dit aussi que *le sujet attire à soi l'attribut*, ce ne font-là que des métaphores qui n'amusent que l'imagination. Je n'aime pas non plus que l'on dise en grammaire que le verbe gouverne, veut, demande, régit, &c. Voyez RÉGIME. (F)

ABSTRAIRE, v. act. c'est faire une abstraction; c'est ne considérer qu'un attribut ou une propriété de quelque être, sans faire attention aux autres attributs ou qualités; par exemple, quand on ne considère dans le corps que l'étendue, ou qu'on ne fait attention qu'à la quantité ou au nombre.

Ce verbe n'est pas usité en tous les tems, ni même en toutes les personnes du présent; on dit seulement *j'abstrais, tu abstrais, il abstrait*: mais au lieu de dire *nous abstraions*, &c. on dit *nous faisons abstraction*.

Le parfait & le prétérit simple ne sont pas usités; mais on dit *j'ai abstrait, tu as abstrait, &c. j'avois abstrait, &c. j'eus abstrait, &c.*

Le présent du subjonctif n'est point en usage; on dit *j'abstrairois, &c.* on dit aussi que *j'aie abstrait, &c.* (F)

ABSTRAIT, *abstraite*, adjectif participe; il se dit des personnes & des choses. Un esprit *abstrait*, c'est un esprit inattentif, occupé uniquement de ses propres pensées, qui ne pense à rien de ce qu'on lui dit. Un Auteur, un Géometre, sont souvent *abstraites*. Une nouvelle passion rend *abstrait*: ainsi nos propres idées nous rendent *abstraites*; au lieu que *distrait* se dit de celui qui à l'occasion de quelque nouvel objet extérieur, détourne son attention de la personne à qui il l'avoit d'abord donnée, ou à qui il devoit la donner. On se fert assez indifféremment de ces deux mots en plusieurs rencontres. *Abstrait* marque une plus grande inattention que *distrait*. Il semble qu'*abstrait* marque une inattention habituelle, & *distrait* en marque une passagère à l'occasion de quelque objet extérieur.

On dit d'une pensée qu'elle est *abstraite*, quand elle est trop recherchée, & qu'elle demande trop d'attention pour être entendue. On dit aussi des raisonnemens *abstraites*, trop subtils. Les sciences *abstraites*, ce sont celles qui ont pour objet des êtres *abstraites*; tels sont la Métaphysique & les Mathématiques. (F)

* ABSTRAITS en Logique. Les termes *abstraites*, ce sont ceux qui ne marquent aucun objet qui existe hors de notre imagination. Ainsi *beauté, laideur*, sont des termes *abstraites*. Il y a des objets qui nous plaisent, & que nous trouvons beaux; il y en a d'autres au contraire qui nous affectent d'une manière désagréable, & que nous appelons *laids*. Mais il n'y a hors de nous aucun être qui soit la laideur ou la beauté. Voyez ABSTRACTION.

ABSTRAIT, est aussi un mot en usage dans les Mathématiques : en ce sens l'on dit que les nombres *abstraites* sont des assemblages d'unités considérées en elles-mêmes, & qui ne sont point appliqués à signifier des collections de choses particulières & déterminées. Par exemple, 3 est un nombre *abstrait*, tant qu'il n'est pas appliqué à quelque chose : mais si on dit 3 *piés* par exemple, 3 devient un nombre concret. Voyez CONCRET. Voyez aussi NOMBRE.

Les Mathématiques *abstraites* ou *pures*, sont celles qui traitent de la grandeur ou de la quantité considérée absolument & en général, sans se borner à aucune espèce de grandeur particulière. Voyez MATHÉMATIQUES.

Telles sont la Géométrie & l'Arithmétique. Voyez ARITHMÉTIQUE & GÉOMÉTRIE.

En ce sens les Mathématiques *abstraites* sont opposées aux Mathématiques *mixtes*, dans lesquelles on applique aux objets sensibles les propriétés simples & *abstraites*, & les rapports des quantités dont on

traite dans les Mathématiques *abstraites* : telles sont l'Hydrostatique, l'Optique, l'Astronomie, &c. (E)

* ABSUS : c'est, dit-on, une herbe d'Egypte dont la fleur est blanche & tire sur le jaune pâle, la hauteur environ de quatre doigts, & la feuille semblable à celle du triolet. Il ne paroît pas à la description de cette plante, qu'elle soit fort connue des Naturalistes, & nous n'en faisons mention que pour n'omettre que le moins de choses qu'il est possible.

* ABSYRTIDES, f. f. îles de la Dalmatie ou de l'ancienne Liburnie, situées à l'entrée du golfe de Venise, & qu'on prétend ainsi nommées d'*Abfyrté*, frere de Médée, qu'elle y tua, & dont elle fema les membres sur la route pour ralentir la poursuite de son pere.

* ABUCCO, ou ABOCCO, ou ABOCCHI, f. m. poids dont on se sert dans le royaume de Pegu ; il équivaloit à une livre & demie & quatre onces & demie, poids leger de Venise.

* ABUYO, ou ABUYA, f. une des îles Philippines aux Indes Orientales. Long. 138. lat. 10.

ABUS, f. m. se dit de l'usage irrégulier de quelque chose ; ou bien c'est l'introduction d'une chose contraire à l'intention que l'on avoit eue en l'admettant.

Ce mot est composé des mots *ab*, de, & *usus*, usage.

Les réformes & les visites sont faites pour corriger les *abus* qui se glissent insensiblement dans la discipline ou dans les mœurs. Constantin le Grand, en introduisant dans l'Eglise l'abondance des biens, y jeta les fondemens de cette multitude d'*abus*, sous lesquels ont gémi les siècles suivans.

Abus de soi-même. C'est une expression dont se servent quelques auteurs modernes, pour dénoter le crime de la pollution volontaire. Voyez POLLUTION.

En grammaire, appliquer un mot abusivement, ou dans un sens abusif, c'est en faire une mauvaise application, ou en pervertir le vrai sens. Voyez CATACHRESE. (H)

ABUS, dans un sens plus particulier, signifie toute contravention commise par les juges & supérieurs ecclésiastiques en matière de Droit.

Il résulte principalement de l'entreprise de la juridiction ecclésiastique sur la laïque ; de la contravention à la police générale de l'Eglise ou du royaume, réglée par les canons, les ordonnances, ou les arrêts.

La manière de se pourvoir contre les jugemens & autres actes de supériorité des ecclésiastiques, même de la cour de Rome, où l'on prétend qu'il y a *abus*, est de recourir à l'autorité séculière des Parlemens par appel, qu'on nomme pour le distinguer de l'appel simple, *appel comme d'abus*.

Le terme d'*abus* a été employé presque dans tous les tems dans le sens du présent article : mais l'appel comme d'*abus* n'a pas été d'usage dans tous les tems. On employa plusieurs moyens contre les entreprises des ecclésiastiques & de la cour de Rome avant de venir à ce dernier remède.

D'abord on imagina d'appeler du saint Siège au saint Siège apostolique, comme fit le roi Philippe Auguste lors de l'interdit fulminé contre son royaume par Innocent III.

Dans la suite on appella au futur concile, ou au pape mieux avisé, *ad papam melius consultum*, comme fit Philippe-le-Bel qui appella *ad concilium de proximo congregandum*, & *ad futurum verum & legitimum pontificem*, & *ad illum seu ad illos ad quem vel ad quos de jure fuerit provocandum*.

On joignit ensuite aux appels au futur concile les protestations de poursuivre au conseil du Roi, ou dans son Parlement, la cassation des actes prétendus abusifs, pour raison d'infraction des canons & de la pragmatique-sanction. Voyez PRAGMATIQUE-SANCTION.

Cette dernière voie acheminoit de bien près aux appels comme d'*abus*.

Enfin l'appel comme d'*abus* commença d'être en usage sous Philippe de Valois, & fut interjetté solennellement par Pierre de Cugnieres, Avocat général, & a toujours été pratiqué depuis au grand avantage de la juridiction royale & des sujets du Roi.

Le ministère public est la véritable partie dans l'appel comme d'*abus* ; de sorte que les parties privées, l'appel une fois interjetté, ne peuvent plus transiger sur leurs intérêts au préjudice de l'appel, si ce n'est de l'avis & du consentement du ministère public, lequel peut rejeter l'expédient proposé s'il y reconnoît quelque collusion préjudiciable au bien public.

Les Parlemens prononcent sur l'appel comme d'*abus* par ces mots, *il y a*, ou *il n'y a abus*.

Quelquefois les Parlemens convertissent l'appel comme d'*abus* en appel simple ; c'est-à-dire, renvoient les parties pour se pourvoir pardevant le juge ecclésiastique, supérieur à celui d'où étoit émané le jugement prétendu abusif : quelquefois ils le convertissent aussi en simple opposition.

L'exception tirée du laps des tems n'est point admissible en matière d'*abus*, ni celle tirée de la désertion d'appel en l'appel d'icelui.

L'appel comme d'*abus* est suspensif, si ce n'est en matière de discipline ecclésiastique & de correction régulière où il n'est que dévolutif.

Il se plaide en la Grand'Chambre, & se doit juger à l'audience, si ce n'est que le tiers des juges soit d'avis d'appointer.

Les appels comme d'*abus* ne se relevent qu'au Parlement, & les lettres de relief se prennent au petit sceau, l'appellant y annexant la consultation de trois Avocats : mais ce n'est pas par forme de gradation de l'inférieur au supérieur que les appels comme d'*abus* sont portés aux Parlemens, mais comme aux dépositaires de la puissance & de la protection royale.

L'appellant qui succombe à l'appel comme d'*abus* est condamné outre les dépens, à une amende de 75 livres. (H)

ABUS. Ce mot est consacré en Médecine aux choses que les Médecins ont nommées *non-naturelles*, dont le bon usage conserve & fortifie la santé, pendant que l'*abus* ou le mauvais usage qu'on en fait, la détruit & produit des maladies. Voyez NON-NATURELLES. (N)

ABUSIF, adject. terme de Droit, qui se dit singulièrement des entreprises, procédures, & jugemens des ecclésiastiques, où il y a eu *abus*, c'est-à-dire infraction des canons ou des ordonnances. Voyez plus haut le mot ABUS.

ABUSIVEMENT, adv. terme de Droit. Voyez ci-devant ABUSIF & ABUS.

La Cour en prononçant sur l'appel comme d'*abus* interjetté du jugement d'une Cour ecclésiastique dit, s'il y a lieu à l'infirmer, qu'il a été mal, nullement & abusivement jugé. (H)

ABUKESB, f. m. monnaie ; c'est le nom que les Arabes donnent au daller d'Hollande qui a cours chez eux. Le lion qu'elle porte est si mal représenté, qu'il est facile de le prendre pour un chien, & c'est ce qui l'a fait nommer par les Arabes *abukesb*, qui signifie chien dans leur langue. Voyez DALLER. (G)

* ABUTER, v. a. Aux quilles, avant que de commencer le jeu, chaque joueur en prend une & la jette vers la boule placée à une distance convenue entre les joueurs ; voilà ce qu'on appelle *abuter*. Celui qui *abute* le mieux, c'est-à-dire dont la quille est la plus proche de la boule, gagne l'avantage de jouer le premier.

ABUTILON, f. m. herbe à fleur d'une seule feuille semblable en quelque manière à une cloche fort ouverte & découpée; il sort du fond un tuyau pyramidal chargé le plus souvent d'étamines. Le pistil tient au calice, & est fiché comme un clou dans la partie inférieure de la fleur & dans le tuyau. Ce pistil devient un fruit en forme de chapiteau; il est composé de plusieurs petites gaines assemblées autour d'un axe. Chaque gaine ou capsule est reçue dans une strie de l'axe: ces capsules s'ouvrent en deux parties, & renferment des semences qui ont ordinairement la forme d'un rein. *Tournefort, Inst. rei herb. Voyez PLANTE. (I)*

* On se sert de ses feuilles & de ses semences. Ses feuilles appliquées sur les ulcères les nettoient. Ses semences provoquent les urines & chassent le gravier. Elle est diurétique & vulnérable.

* ABYDE ou ABYDOS, subst. ville maritime de Phrygie vis-à-vis de Sestos. Xercès joignit ces deux endroits éloignés l'un de l'autre de sept stades, par le pont qu'il jeta sur l'Hellepont.

* ABYDE, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte.

* ABYLA, f. nom de montagne & de ville dans le détroit de Gibraltar sur la côte de Mauritanie. C'étoit une des Colonnes d'Hercule, & Calpé sur la côte d'Espagne étoit l'autre. On croit que la ville d'*Abyla* des anciens est le Septa des modernes; & la montagne, celle que nous appellons *montagne des Singes*.

* ABYLA ou ABYLENE, f. ville de la Colchynie au Midi de la Chalcide, entre l'Antiliban & le fleuve Abana, & capitale d'une petite contrée qui portoit son nom.

A C A

* ACACALIS, f. m. arbrisseau qui porte une fleur en papillon, & un fruit couvert d'une coiffe. *Voyez RAY. Hist. Plant.* On lit dans Dioscoride que l'*acacalis* est le fruit d'un arbrisseau qui croît en Egypte; que sa graine est semblable à celle du tamarin, & que son infusion mêlée avec le collyre ordinaire éclaircit la vue. Ray ajoute que c'est à Constantinople un remède populaire pour les maladies des yeux. Malgré toutes ces autorités, je ne regarde pas le sort de l'*acacalis* comme bien décidé; sa description est trop vague, & il faut attendre ce que les progrès de l'Histoire Naturelle nous apprendront là-dessus.

* ACACIA, f. m. c'est une sorte de petit sac ou de rouleau long & étroit. Les Consuls & les Empereurs depuis Anastase l'ont à la main dans les médailles. Les uns veulent que ce soit un mouchoir plié qui servoit à l'Empereur pour donner le signal de faire commencer les jeux: les autres, que ce soit des mémoires qui lui ont été présentés; c'est l'avis de M. du Cange: plusieurs, que ce soit un petit sac de terre que les Empereurs tenoient d'une main, & la croix de l'autre, ce qui les avertissoit que tout grands qu'ils étoient, ils seroient un jour réduits en poussière. Le sac ou *acacia* fut substitué à la nappe, *mappa*, que l'Empereur, le Consul, ou tout autre Magistrat avoit à la main, & dont il se servoit pour donner le signal dans les jeux.

ACACIA, f. m. en latin *pseudo-acacia*, arbre à fleurs légumineuses & à feuilles rangées ordinairement par paires sur une côte. Le pistil sort du calice & est enveloppé par une membrane frangée: il devient dans la suite une gouffe aplatie qui s'ouvre en deux parties, & qui renferme des semences en forme de rein. Les feuilles de l'*acacia* sont rangées par paires sur une côte qui est terminée par une seule feuille. *Tournefort, Inst. rei herb. Voyez PLANTE. (I)*

ACACIA, *Acacia nostras*, f. m. est celui que l'on appelle l'*acacia commun* de l'Amérique; il ne s'éleve pas bien haut; son bois est dur & raboteux, son feuillage long & petit donnant peu d'ombrage; ses branches

sont pleines de piquans. Il est propre à planter des berceaux, croît fort vite, & produit dans le printemps d'agréables fleurs à bouquets. Cet arbre est sujet à verser; & l'usage où l'on est de l'épêter, le difforme beaucoup: il donne de la graine. (*K*)

* ACACIA, suc épais, gommeux, de couleur brune à l'extérieur, & noirâtre ou roussâtre, ou jaunâtre en-dedans; d'une consistance ferme, dure, s'amollissant dans la bouche; d'un goût austère astringent, non désagréable, formé en petites masses arrondies du poids de quatre, six, huit onces, & enveloppé de vessies minces. On nous l'apporte d'Egypte par Marseille; on estime le meilleur celui qui est récent, pur, net, & qui se dissout facilement dans l'eau. On tire ce suc des gouffes non-mûres d'un arbre appelé *acacia folio scorpioidis leguminosa*, C. B. P. C'est un grand arbre & fort branchu, dont les racines se partagent en plusieurs rameaux, & se répandent de tous côtés, & dont le tronc a souvent un pié d'épaisseur, & égale ou même surpasse en hauteur les autres espèces d'*acacia*. Il est ferme, garni de branches & armé d'épines; ses feuilles sont menues, conjuguées, & rangées par paires sur une côte de deux pouces de longueur: elles sont d'un verd obscur, longues de trois lignes, & larges à peine d'une ligne. Les fleurs viennent aux aisselles des côtes qui portent les feuilles, & sont ramassées en un bouton sphérique porté sur un pédicule d'un pouce de longueur; elles sont d'une couleur d'or & sans odeur, d'une seule pièce en manière de tuyau grêle, renflé à son extrémité supérieure, & découpé en 5 quartiers. Elles sont garnies d'une grande quantité d'étamines & d'un pistil qui devient une gouffe semblable en quelque façon à celle du lupin, longue de cinq pouces plus ou moins, brune ou roussâtre, aplatie, épaisse d'une ligne dans son milieu, plus mince sur les bords, large inégalement, & si fort rétrécie par intervalle, qu'elle représente 4. 5. 6. 8. 10. & même un plus grand nombre de pastilles applaties liées ensemble par un fil. Elles ont un demi-pouce dans leur plus grande largeur, & la partie intermédiaire a à peine une ligne: l'intérieur de chacune est rempli par une semence ovale, aplatie, dure, mais moins que celle du cormier; de couleur de châtaigne, marquée d'une ligne tout-autour comme les graines de tamarins, & enveloppée d'un mucilage gommeux, & un peu astringent ou acide, & roussâtre. Cet arbre est commun au grand Caire; on arrose d'eau les gouffes qui ne sont pas encore mûres; on les broie: on en exprime le suc qu'on fait bouillir pour l'épaissir, puis on les met en petites masses. Ce suc analysé donne une portion médiocre de sel acide, très-peu de sel alkali, beaucoup de terre astringente, & beaucoup d'huile ou subtile ou grossière. On le place entre les astringens incassans & repercussifs: il affermit l'estomac, fait cesser le vomissement, arrête les hémorrhagies & les flux de ventre: on le donne depuis ʒ β. jusqu'à ʒ j. sous la forme de poudre ou de bol, ou dans une liqueur convenable. Les Egyptiens en ordonnent tous les matins à ceux qui crachent le sang la quantité d'un gros dissoute dans une liqueur, &c.

Le suc d'*acacia* entre dans la thériaque, le mithridat, les trochisques de Karabé, & l'onguent styptique de Charas.

Il sert aux Corroyeurs du grand Caire pour noircir leurs peaux. A cet *acacia* vrai on substitue souvent l'*acacia nostras*. *Voyez ACACIA NOSTRAS*. Le suc de l'*acacia nostras* est plus acide que l'autre; on le tire des cerises de cette plante récentes & non mûres: il a à peu près les mêmes propriétés que l'*acacia* vrai.

* ACACIENS, adj. pris subst. *Ariens* ainsi nommés d'Acace de Césarée leur chef.

* ACADEMICIEN, ACADEMISTE, sub. m. Ils sont l'un & l'autre membres d'une société qui porte

le nom d'*Académie*, & qui a pour objet des matieres qui demandent de l'étude & de l'application. Mais les Sciences & le bel esprit font le partage de l'*Académicien*, & les exercices du corps occupent l'*Académiste*. L'un travaille & compose des ouvrages pour l'avancement & la perfection de la littérature : l'autre acquiert des talens purement personnels.

ACADÉMICIENS, f. m. pl. secte de Philosophes qui suivoient la doctrine de Socrate & de Platon, quant à l'incertitude de nos connoissances & à l'incompréhensibilité du vrai. *Académicien* pris en ce sens revient à peu près à ce que l'on appelle *Platonicien*, n'y ayant d'autre différence entr'eux que le tems où ils ont commencé. Ceux des anciens qui embrassoient le systême de Platon étoient appellés *Académici*, Académiciens ; au lieu que ceux qui ont suivi les mêmes opinions depuis le rétablissement des Lettres, ont pris le nom de *Platoniciens*.

On peut dire que Socrate & Platon qui ont jetté les premiers fondemens de l'Académie, n'ont pas été à beaucoup près si loin que ceux qui leur ont succédé, je veux dire Arcéfilas, Carnéade, Clitomaque, & Philon. Socrate, il est vrai, fit profession de ne rien favoir : mais son doute ne tomboit que sur la Physique, qu'il avoit d'abord cultivée diligemment, & qu'il reconnut enfin surpasser la portée de l'esprit humain. Si quelquefois il parloit le langage des Sceptiques, c'étoit par ironie ou par modestie, pour rabattre la vanité des Sophistes qui se vantoient sottement de ne rien ignorer, & d'être toujours prêts à discourir sur toutes sortes de matieres.

Platon, pere & instituteur de l'Académie, instruit par Socrate dans l'art de douter, & s'avoiant son sectateur, s'en tint à sa maniere de traiter les matieres, & entreprit de combattre tous les Philosophes qui l'avoient précédé. Mais en recommandant à ses disciples de se défier & de douter de tout, il avoit moins en vûte de les laisser flotans & suspendus entre la vérité & l'erreur, que de les mettre en garde contre ces décisions téméraires & précipitées, pour lesquelles on a tant de penchant dans la jeunesse, & de les faire parvenir à une disposition d'esprit qui leur fit prendre des mesures contre ces surprises de l'erreur, en examinant tout, libres de tout préjugé.

Arcéfilas entreprit de réformer l'ancienne Académie, & de former la nouvelle. On dit qu'il imita Pyrrhon, & qu'il conversa avec Timon ; desorte que ayant enrichi l'époque, c'est-à-dire l'art de douter de Pyrrhon, de l'élégante érudition de Platon ; & l'ayant armée de la dialectique de Diodore, Ariston le comparoit à la chimere, & lui appliquoit plaisamment les vers où Homere dit qu'elle étoit lion par-devant, dragon par-derriere, & chevre par le milieu. Ainsi Arcéfilas étoit, selon lui, Platon par-devant, Pyrrhon par-derriere, & Diodore par le milieu. C'est pourquoi quelques-uns le rangent au nombre des Sceptiques, & Sextus Empiricus soutient qu'il y a fort peu de différence entre sa secte, qui est la Sceptique, & celle d'Arcéfilas, qui est celle de la nouvelle Académie. Voyez les SCEPTICIENS.

En effet il enseignoit que nous ne savons pas même si nous ne savons rien ; que la nature ne nous a donné aucune regle de vérité ; que les sens & l'entendement humain ne peuvent rien comprendre de vrai ; que dans toutes les choses il se trouve des raisons opposées d'une force égale : en un mot que tout est enveloppé de ténèbres, & que par conséquent il faut toujours suspendre son consentement. Sa doctrine ne fut pas fort goûtée, parce qu'il sembloit vouloir éteindre toute la lumiere de la Science, jeter des ténèbres dans l'esprit, & renverser les fondemens de la Philosophie. Lacyde fut le seul qui défendit la doctrine d'Arcéfilas : il la transmit à Evandre, qui fut son disciple avec beaucoup d'autres. Evandre la fit

passer à Hégesime, & Hégesime à Carnéade.

Carnéade ne suivoit pas pourtant en toutes choses la doctrine d'Arcéfilas, quoiqu'il en retint le gros & le sommaire. Cela le fit passer pour auteur d'une nouvelle Académie, qui fut nommée la *troisième*. Sans jamais découvrir son sentiment, il combattoit avec beaucoup d'esprit & d'éloquence toutes les opinions qu'on lui propoisoit ; car il avoit apporté à l'étude de la Philosophie une force d'esprit admirable, une mémoire fidele, une grande facilité de parler, & un long usage de la Dialectique. Ce fut lui qui fit le premier connoître à Rome le pouvoir de l'éloquence & le mérite de la Philosophie ; & cette florissante jeunesse qui méditoit dès lors l'Empire de l'Univers, attirée par la nouveauté & l'excellence de cette noble science, dont Carnéade faisoit profession, le suivoit avec tant d'empressement, que Caton, homme d'ailleurs d'un excellent jugement, mais rude, un peu sauvage, & manquant de cette politesse que donnent les Lettres, eut pour suspect ce nouveau genre d'érudition, avec lequel on persuadoit tout ce qu'on vouloit. Caton fut d'avis dans le Sénat qu'on accordât à Carnéade, & aux Députés qui l'accompagnoient, ce qu'ils demandoient, & qu'on les renvoyât promptement & avec honneur.

Avec une éloquence aussi séduisante il renversoit tout ce qu'il avoit entrepris de combattre, confondoit la raison par la raison même, & demouroit invincible dans les opinions qu'il soutenoit. Les Stoïciens, gens contentieux & subtils dans la dispute, avec qui Carnéade & Arcéfilas avoient de fréquentes contestations, avoient peine à se débarrasser des pièges qu'il leur tendoit. Aussi disoient-ils, pour diminuer sa réputation, qu'il n'apportoit rien contre eux dont il fût l'inventeur, & qu'il avoit pris ses objections dans les Livres du Stoïcien Chrysispe. Carnéade, cet homme à qui Cicéron accorde l'art de tout réfuter, n'en usoit point dans cette occasion qui sembloit si fort intéresser son amour propre : il convenoit modestement que, sans le secours de Chrysispe, il n'auroit rien fait, & qu'il combattoit Chrysispe par les propres armes de Chrysispe.

Les correctifs que Carnéade apporta à la doctrine d'Arcéfilas sont très-legers. Il est aisé de concilier ce que disoit Arcéfilas, qu'il ne se trouve aucune vérité dans les choses, avec ce que disoit Carnéade, qu'il ne nioit point qu'il n'y eût quelque vérité dans les choses, mais que nous n'avons aucune regle pour les discerner. Car il y a deux sortes de vérité ; l'une que l'on appelle *vérité d'existence*, l'autre que l'on appelle *vérité de jugement*. Or il est clair que ces deux propositions d'Arcéfilas & de Carnéade regardent la vérité de jugement : mais la vérité de jugement est du nombre des choses relatives qui doivent être considérées comme ayant rapport à notre esprit ; donc quand Arcéfilas a dit qu'il n'y a rien de vrai dans les choses, il a voulu dire qu'il n'y a rien dans les choses que l'esprit humain puisse connoître avec certitude ; & c'est cela même que Carnéade soutenoit.

Arcéfilas disoit que rien ne pouvoit être compris, & que toutes choses étoient obscures. Carnéade convenoit que rien ne pouvoit être compris : mais il ne convenoit pas pour cela que toutes choses fussent obscures, parce que les choses probables auxquelles il vouloit que l'homme s'attachât, n'étoient pas obscures, selon lui. Mais encore qu'il se trouve en cela quelque différence d'expression, il ne s'y trouve aucune différence en effet ; car Arcéfilas ne soutenoit que les choses sont obscures, qu'autant qu'elles ne peuvent être comprises : mais il ne les dépouilloit pas de toute vraisemblance ou de toute probabilité : c'étoit-là le sentiment de Carnéade ; car quand il disoit que les choses n'étoient pas assez obscures pour qu'on ne pût pas discerner celles qui doivent être préfé-

rées dans l'usage de la vie ; il ne prétendoit pas qu'elles fussent assez claires pour pouvoir être comprises.

Il s'ensuit de-là qu'il n'y avoit pas même de diversité de sentimens entr'eux, lorsque Carnéade permettoit à l'homme sage d'avoir des opinions, & peut-être même de donner quelquefois son consentement ; & lorsqu'Arcéfilas défendoit l'un & l'autre, Carnéade prétendoit seulement que l'homme sage devoit se servir des choses probables dans le commun usage de la vie, & sans lesquelles on ne pourroit vivre, mais non pas dans la conduite de l'esprit, & dans la recherche de la vérité, d'où seulement Arcéfilas bannissoit l'opinion & le consentement. Tous leurs différends ne consistoient donc que dans les expressions, mais non dans les choses mêmes.

Philon disciple de Clitomaque, qui l'avoit été de Carnéade, pour s'être éloigné sur de certains points des sentimens de ce même Carnéade, mérita d'être appelé avec Charmide, *fondateur de la quatrième Académie*. Il disoit que les choses sont compréhensibles par elles-mêmes, mais que nous ne pouvons pas toutefois les comprendre.

Antiochus fut fondateur de la cinquième Académie : il avoit été disciple de Philon pendant plusieurs années, & il avoit soutenu la doctrine de Carnéade ; mais enfin il quitta le parti de ses Maîtres sur ses vieux jours, & fit repasser dans l'Académie les dogmes des Stoïciens qu'il attribuoit à Platon, soutenant que la doctrine des Stoïciens n'étoit point nouvelle, mais qu'elle étoit une réformation de l'ancienne Académie. Cette cinquième Académie ne fut donc autre chose qu'une association de l'ancienne Académie & de la Philosophie des Stoïciens ; ou plutôt c'étoit la Philosophie même des Stoïciens, avec l'habit & les livrées de l'ancienne Académie, je veux dire, de celle qui fut florissante sous Platon & sous Arcéfilas.

Quelques-uns ont prétendu qu'il n'y a eu qu'une seule Académie ; car, disent-ils, comme plusieurs branches qui sortent d'un même tronc, & qui s'étendent vers différens côtés, ne sont pas des arbres différens ; de même toutes ces sectes, qui sont sorties de ce tronc unique de la doctrine de Socrate, *que l'homme ne fait rien*, quoique partagées en diverses écoles, ne sont cependant qu'une seule Académie. Mais si nous y regardons de plus près, il se trouve une telle différence entre l'ancienne & la nouvelle Académie, qu'il faut nécessairement reconnoître deux Académies : l'ancienne, qui fut celle de Socrate & d'Antiochus ; & la nouvelle, qui fut celle d'Arcéfilas, de Carnéade, & de Philon. La première fut dogmatique dans quelques points ; on y respecta du moins les premiers principes & quelques vérités morales, au lieu que la nouvelle se rapprocha presque entièrement du Scepticisme. *Voyez SCEPTICIENS. (X)*

ACADÉMIE, f. f. C'étoit dans l'antiquité un jardin ou une maison située dans le Céramique, un des fauxbourgs d'Athènes, à un mille ou environ de la ville, où Platon & ses sectateurs tenoient des assemblées pour converser sur des matières philosophiques. Cet endroit donna le nom à la secte des Académiciens. *Voyez ACADÉMICIEN.*

Le nom d'*Académie* fut donné à cette maison, à cause d'un nommé *Académus* ou *Écadémus*, citoyen d'Athènes, qui en étoit possesseur & y tenoit une espèce de gymnase. Il vivoit du tems de Thésée. Quelques-uns ont rapporté le nom d'*Académie* à Cadmus qui introduisit le premier en Grèce les Lettres & les Sciences des Phéniciens : mais cette étymologie est d'autant moins fondée, que les Lettres dans cette première origine furent trop foiblement cultivées pour qu'il y eût de nombreuses assemblées de Savans.

Cimon embellit l'*Académie* & la décora de fontaines, d'arbres, & de promenades, en faveur des

Philosophes & des Gens de Lettres qui s'y rassembloient pour conférer ensemble & pour disputer sur différentes matières, &c. C'étoit aussi l'endroit où l'on entéroit les Hommes illustres qui avoient rendu de grands services à la République. Mais dans le siège d'Athènes, Sylla ne respecta point cet asyle des beaux arts ; & des arbres qui formoient les promenades, il fit faire des machines de guerre pour battre la place.

Cicéron eut aussi une maison de campagne ou un lieu de retraite près de Pouzole, auquel il donna le nom d'*Académie*, où il avoit coutume de converser avec ses amis qui avoient du goût pour les entretiens philosophiques. Ce fut-là qu'il composa ses Questions académiques, & ses Livres sur la nature des Dieux.

Le mot *Académie* signifie aussi une secte de Philosophes qui soutenoient que la vérité est inaccessible à notre intelligence, que toutes les connoissances sont incertaines, & que le sage doit toujours douter & suspendre son jugement, sans jamais rien affirmer ou nier positivement. En ce sens l'*Académie* est la même chose que la secte des Académiciens. *Voyez ACADÉMICIEN.*

On compte ordinairement trois *Académies* ou trois sortes d'Académiciens, quoiqu'il y en ait cinq suivant quelques-uns. L'ancienne *Académie* est celle dont Platon étoit le chef. *Voyez PLATONISME.*

Arcéfilas, un de ses successeurs, en introduisant quelques changemens ou quelques altérations dans la Philosophie de cette secte, fonda ce que l'on appelle la *seconde Académie*. C'est cet Arcéfilas principalement qui introduisit dans l'*Académie* le doute effectif & universel.

On attribue à Lacyde, ou plutôt à Carnéade, l'établissement de la troisième, appelée aussi la *nouvelle Académie*, qui reconnoissant que non-seulement il y avoit beaucoup de choses probables, mais aussi qu'il y en avoit de vraies & d'autres fausses, avoioit néanmoins que l'esprit humain ne pouvoit pas bien les discerner.

Quelques-autres en ajoutent une quatrième fondée par Philon, & une cinquième par Antiochus, appelée l'*Antiochéenne*, qui tempéra l'ancienne *Académie* avec les opinions du Stoïcisme. *Voyez STOICISME.*

L'ancienne *Académie* doutoit de tout ; elle porta même si loin ce principe, qu'elle douta si elle devoit douter. Ceux qui la composoient eurent toujours pour maxime de n'être jamais certains, ou de n'avoir jamais l'esprit satisfait sur la vérité des choses, de ne jamais rien affirmer, ou de ne jamais rien nier, soit que les choses leur parussent vraies, soit qu'elles leur parussent fausses. En effet, ils soutenoient une acatalepsie absolue, c'est-à-dire, que quant à la nature ou à l'essence des choses, l'on devoit se retrancher sur un doute absolu. *Voyez ACATALEPSIE.*

Les sectateurs de la nouvelle *Académie* étoient un peu plus traitables : ils reconnoissoient plusieurs choses comme vraies, mais sans y adhérer avec une entière assurance. Ils avoient approuvé que le commerce de la vie & de la société étoit incompatible avec le doute universel & absolu qu'affectoit l'ancienne *Académie*. Cependant il est visible que ces choses mêmes dont ils convenoient, ils les regardoient plutôt comme probables que comme certaines & déterminément vraies : par ces correctifs, ils comptoient du moins éviter les reproches d'absurdité faits à l'ancienne *Académie*. *Voyez DOUTE.* *Voyez aussi les Questions Académiques* de Cicéron, où cet auteur réfute avec autant de force que de netteté les sentimens des Philosophes de son tems, qui prenoient le titre de sectateurs de l'ancienne &

de la nouvelle *Académie*. Voyez aussi l'article ACADÉMICIENS, où les sentimens des différentes *Académies* sont exposés & comparés. (G)

ACADÉMIE, (*Hist. Litt.*) parmi les Modernes, se prend ordinairement pour une Société ou Compagnie de Gens de Lettres, établie pour la culture & l'avancement des Arts ou des Sciences.

Quelques Auteurs confondent *Académie* avec *Université*: mais quoique ce soit la même chose en Latin, c'en font deux bien différentes en François. Une Université est proprement un Corps composé de Gens Gradués en plusieurs Facultés; de Professeurs qui enseignent dans les écoles publiques, de Précepteurs ou Maîtres particuliers, & d'Etudiants qui prennent leurs leçons & aspirent à parvenir aux mêmes degrés. Au lieu qu'une *Académie* n'est point destinée à enseigner ou professer aucun Art, quel qu'il soit, mais à en procurer la perfection. Elle n'est point composée d'Ecoliers que de plus habiles qu'eux instruisent, mais de personnes d'une capacité distinguée, qui se communiquent leurs lumières & se font part de leurs découvertes pour leur avantage mutuel. Voyez UNIVERSITÉ.

La première *Académie* dont nous lisons l'institution, est celle que Charlemagne établit par le conseil d'Alcuin: elle étoit composée des plus beaux génies de la Cour, & l'Empereur lui-même en étoit un des membres. Dans les conférences académiques chacun devoit rendre compte des anciens Auteurs qu'il avoit lûs; & même chaque Académicien prenoit le nom de celui de ces anciens Auteurs pour lequel il avoit le plus de goût, ou de quelque personnage célèbre de l'Antiquité. Alcuin entre autres, des Lettres duquel nous avons appris ces particularités, prit celui de *Flaccus* qui étoit le surnom d'Horace; un jeune Seigneur, qui se nommoit Angilbert, prit celui d'*Homere*; Adelard, Evêque de Corbie, se nomma *Augustin*; Riculphe, Archevêque de Mayence, *Dametas*, & le Roi lui-même, *David*.

Ce fait peut servir à relever la méprise de quelques Ecrivains modernes, qui rapportent que ce fut pour se conformer au goût général des Savans de son siècle, qui étoient grands admirateurs des noms Romains, qu'Alcuin prit celui de *Flaccus Albinus*.

La plupart des Nations ont à présent des *Académies*, sans en excepter la Russie: mais l'Italie l'emporte sur toutes les autres au moins par le nombre des siennes. Il y en a peu en Angleterre; la principale, & celle qui mérite le plus d'attention, est celle que nous connoissons sous le nom de *Société Royale*. Voy. ce qui la concerne à l'article SOCIÉTÉ ROYALE. Voyez aussi SOCIÉTÉ D'EDIMBOURG.

Il y a cependant encore une *Académie Royale* de Musique & une de Peinture, établies par Lettres Patentes, & gouvernées chacune par des Directeurs particuliers.

En France nous avons des *Académies* florissantes en tout genre, plusieurs à Paris, & quelques-unes dans des villes de Province; en voici les principales.

ACADÉMIE FRANÇOISE. Cette *Académie* a été instituée en 1635 par le Cardinal de Richelieu pour perfectionner la Langue; & en général elle a pour objet toutes les matieres de Grammaire, de Poésie & d'Eloquence. La forme en est fort simple, & n'a jamais reçu de changement: les membres sont au nombre de quarante, tous égaux; les grands Seigneurs & les gens titrés n'y sont admis qu'à titre d'Hommes de Lettres; & le Cardinal de Richelieu qui connoissoit le prix des talens, a voulu que l'esprit y marchât sur la même ligne à côté du rang & de la noblesse. Cette *Académie* a un Directeur & un Chancelier, qui se tirent au sort tous les trois mois, & un Secrétaire qui est perpétuel. Elle a compté & compte encore aujourd'hui parmi ses

membres plusieurs personnes illustres par leur esprit & par leurs ouvrages. Elle s'assemble trois fois la semaine au vieux Louvre pendant toute l'année, le Lundi, le Jeudi & le Samedi. Il n'y a point d'autres assemblées publiques que celles où l'on reçoit quelque Académicien nouveau, & une assemblée qui se fait tous les ans le jour de la S. Louis, & où l'*Académie* distribue les prix d'Eloquence & de Poésie, qui consistent chacun en une médaille d'or. Elle a publié un Dictionnaire de la Langue françoise qui a déjà eu trois éditions, & qu'elle travaille sans cesse à perfectionner. La devise de cette *Académie* est à l'imortalité.

ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. A quelque degré de gloire que la France fût parvenue sous les regnes de Henri IV. & de Louis XIII. & particulièrement après la paix des Pyrenées & le mariage de Louis XIV. elle n'avoit pas encore été assez occupée du soin de laisser à la postérité une juste idée de sa grandeur. Les actions les plus brillantes, les événemens les plus mémorables étoient oubliés, ou couroient risque de l'être, parce qu'on négligeoit d'en consacrer le souvenir sur le marbre & sur le bronze. Enfin on voyoit peu de monumens publics, & ce petit nombre même avoit été jusques-là comme abandonné à l'ignorance ou à l'indiscrétion de quelques particuliers.

Le Roi regarda donc comme un avantage pour la Nation l'établissement d'une *Académie* qui travailleroit aux Inscriptions, aux Devises, aux Médailles, & qui répandroit sur tous ces monumens le bon goût & la noble simplicité qui en font le véritable prix. Il forma d'abord cette Compagnie d'un petit nombre d'Hommes choisis dans l'*Académie* Françoise, qui commencerent à s'assembler dans la Bibliothèque de M. Colbert, par qui ils recevoient les ordres de Sa Majesté.

Le jour des assemblées n'étoit pas déterminé: mais le plus ordinaire au moins pendant l'hyver étoit le Mercredi, parce que c'étoit le plus commode pour M. Colbert, qui s'y trouvoit presque toujours. En été ce Ministre menoit souvent les Académiciens à Sceaux, pour donner plus d'agrément à leurs conférences, & pour en jouir lui-même avec plus de tranquillité.

On compte entre les premiers travaux de l'*Académie* le sujet des desseins des tapisseries du Roi, tels qu'on les voit dans le Recueil d'estampes & de descriptions qui en a été publié.

M. Perrault fut ensuite chargé en particulier de la description du Carrousel; & après qu'elle eut passé par l'examen de la Compagnie, elle fut pareillement imprimée avec les figures.

On commença à faire des devises pour les jettons du Trésor royal, des Parties casuelles, des Bâtimens & de la Marine; & tous les ans on en donna de nouvelles.

Enfin on entreprit de faire par médailles une Histoire suivie des principaux événemens du regne du Roi. La matiere étoit ample & magnifique, mais il étoit difficile de la bien mettre en œuvre. Les Anciens, dont il nous reste tant de médailles, n'ont laissé sur cela d'autres regles que leurs médailles mêmes, qui jusques-là n'avoient guere été recherchées que pour la beauté du travail, & étudiées que par rapport aux connoissances de l'Histoire. Les Modernes qui en avoient frappé un grand nombre depuis deux siècles, s'étoient peu embarrassés des regles; ils n'en avoient suivi, ils n'en avoient prescrit aucune; & dans les recueils de ce genre, à peine trouvoit-on trois ou quatre pieces où le génie eût heureusement suppléé à la méthode.

La difficulté de pouffer tout d'un coup à sa perfection un art si négligé, ne fut pas la seule raison

qui empêcha l'Académie de beaucoup avancer sous M. Colbert l'Histoire du Roi par médailles : il appliquoit à mille autres usages les lumieres de la Compagnie. Il y faisoit continuellement inventer ou examiner les différens desseins de Peinture & de Sculpture dont on vouloit embellir Versailles. On y régloit le choix & l'ordre des statues : on y consultoit ce que l'on proposoit pour la décoration des appartemens & pour l'embellissement des jardins.

On avoit encore chargé l'Académie de faire graver le plan & les principales vûes des Maisons royales, & d'y joindre des descriptions. Les gravures en étoient fort avancées, & les descriptions étoient presque faites quand M. Colbert mourut.

On devoit de même faire graver le plan & les vûes des Places conquises, & y joindre une histoire de chaque ville & de chaque conquête : mais ce projet n'eut pas plus de suite que le précédent.

M. Colbert mourut en 1683, & M. de Louvois lui succéda dans la Charge de Surintendant des Bâtimens. Ce Ministre ayant sçu que M. l'Abbé Tallemant étoit chargé des inscriptions qu'on devoit mettre au-dessous des tableaux de la galerie de Versailles, & qu'on vouloit faire paroître au retour du Roi, le manda aussi-tôt à Fontainebleau où la Cour étoit alors, pour être exactement informé de l'état des choses. M. l'Abbé Tallemant lui en rendit compte, & lui montra les inscriptions qui étoient toutes prêtes. M. de Louvois le présenta ensuite au Roi, qui lui donna lui-même l'ordre d'aller incessamment faire placer ces inscriptions à Versailles. Elles ont depuis éprouvé divers changemens.

M. de Louvois tint d'abord quelques assemblées de la petite Académie chez lui à Paris & à Meudon. Nous l'appellons *petite Académie*, parce qu'elle n'étoit composée que de quatre personnes, M. Charpentier, M. Quinault, M. l'Abbé Tallemant, & M. Felibien le pere. Il les fixa ensuite au Louvre, dans le même lieu où se tiennent celles de l'Académie Française ; & il régla qu'on s'assembleroit deux fois la semaine, le Lundi & le Samedi, depuis cinq heures du soir jusqu'à sept.

M. de la Chapelle, devenu Contrôleur des Bâtimens après M. Perrault, fut chargé de se trouver aux assemblées pour en écrire les délibérations, & devint par-là le cinquieme Académicien. Bien-tôt M. de Louvois y en ajoûta deux autres, dont il jugea le secours très-nécessaire à l'Académie pour l'Histoire du Roi : c'étoit M. Racine & M. Despreaux. Il en vint enfin un huitieme, M. Rainfant, homme versé dans la connoissance des médailles, & qui étoit Directeur du cabinet des Antiques de Sa Majesté.

Sous ce nouveau ministere on reprit avec ardeur le travail des Médailles de l'Histoire du Roi, qui avoit été interrompu dans les dernieres années de M. Colbert. On en frappa plusieurs de différentes grandeurs, mais presque toutes plus grandes que celles qu'on a frappées depuis : ce qui fait qu'on les appelle encore aujourd'hui au balancier *Médailles de la grande Histoire*. La Compagnie commença aussi à faire des devises pour les jettons de l'ordinaire & de l'extraordinaire des guerres, sur lesquelles elle n'avoit pas encore été consultée.

Le Roi donna en 1691 le département des Académies à M. de Pontchartrain, alors Contrôleur Général & Secrétaire d'Etat ayant le département de la Maison du Roi, & depuis Chancelier de France. M. de Pontchartrain né avec beaucoup d'esprit, & avec un goût pour les Lettres qu'aucun emploi n'avoit pû rallentir, donna une attention particuliere à la petite Académie, qui devint plus connue sous le nom d'*Académie Royale des Inscriptions & Médailles*. Il voulut que M. le Comte de Pontchartrain, son

fil, se rendit souvent aux assemblées, qu'il fixa expressément au Mardi & au Samedi. Enfin il donna l'inspection de cette Compagnie à M. l'Abbé Bignon, son neveu, dont le génie & les talens étoient déjà fort célébrés.

Les places vacantes par la mort de M. Rainfant & de M. Quinault furent remplies par M. de Tourneil & par M. l'Abbé Renaudot.

Toutes les médailles dont on avoit arrêté les desseins du tems de M. de Louvois, celles mêmes qui étoient déjà faites & gravées, furent revûes avec soin : on en réforma plusieurs ; on en ajoûta un grand nombre ; on les réduisit toutes à une même grandeur ; & l'Histoire du Roi fut ainsi poussée jusqu'à l'avènement de Monseigneur le Duc d'Anjou, son petit-fils, à la couronne d'Espagne.

Au mois de Septembre 1699 M. de Pontchartrain fut nommé Chancelier. M. le Comte de Pontchartrain, son fils, entra en plein exercice de sa Charge de Secrétaire d'Etat, dont il avoit depuis long-tems la survivance, & les Académiciens demeurèrent dans son département. Mais M. le Chancelier qui avoit extrêmement à cœur l'Histoire du Roi par médailles, qui l'avoit conduite & avancée par ses propres lumieres, retint l'inspection de cet ouvrage ; & eut l'honneur de présenter à Sa Majesté les premieres suites que l'on en frappa, & les premiers exemplaires du Livre qui en contenoit les desseins & les explications.

L'établissement de l'*Académie des Inscriptions* ne pouvoit manquer de trouver place dans ce Livre fameux, où aucune des autres Académies n'a été oubliée. La médaille qu'on y trouve sur ce sujet représente Mercure assis, & écrivant avec un style à l'antique sur une table d'airain. Il s'appuie du bras gauche sur une urne pleine de médailles ; il y en a d'autres qui sont rangées dans un carton à ses piés. La légende *Rerum gestarum fides*, & l'exergue *Academia Regia Inscriptionum & Numismatum, instituta M. DC. LXIII.* signifient que l'*Académie Royale des Inscriptions & Médailles*, établie en 1663, doit rendre aux siecles à venir un témoignage fidele des grandes actions.

Presque toute l'occupation de l'Académie sembloit devoir finir avec le Livre des Médailles ; car les nouveaux événemens & les devises des jettons de chaque année n'étoient pas un objet capable d'occuper huit ou neuf personnes qui s'assembloient deux fois la semaine. M. l'Abbé Bignon prévint les inconvéniens de cette inaction, & crut pouvoir en tirer avantage. Mais pour ne trouver aucun obstacle dans la Compagnie, il cacha une partie de ses vûes aux Académiciens, que la moindre idée de changement auroit peut-être allarmés : il se contenta de leur représenter que l'Histoire par médailles étant achevée, déjà même sous la presse, & que le Roi ayant été fort content de ce qu'il en avoit vû, on ne pouvoit choisir un tems plus convenable pour demander à Sa Majesté qu'il lui plût assurer l'état de l'Académie par quelque acte public émané de l'autorité royale. Il leur cita l'exemple de l'Académie des Sciences, qui fondée peu de tems après celle des Inscriptions par ordre du Roi, & n'ayant de même aucun titre authentique pour son établissement, venoit d'obtenir de Sa Majesté (comme nous allons le dire tout-à-l'heure) un Règlement signé de sa main, qui fixoit le tems & le lieu de ses assemblées, qui déterminoit ses occupations, qui assûroit la continuation des pensions, &c.

La proposition de M. l'Abbé Bignon fut extrêmement goûtée : on dressa aussi-tôt un Mémoire. M. le Chancelier & M. le Comte de Pontchartrain furent suppliés de l'appuyer auprès du Roi ; & ils le firent d'autant plus volontiers, que parfaitement instruits

du plan de M. l'Abbé Bignon, ils n'avoient pas moins de zèle pour l'avancement des Lettres. Le Roi accorda la demande de l'*Académie*, & peu de jours après elle reçut un Règlement nouveau daté du 16 Juillet 1701.

En vertu de ce premier Règlement l'*Académie* reçoit des ordres du Roi par un des Secrétaires d'Etat, le même qui les donne à l'*Académie* des Sciences. L'*Académie* est composée de dix Honoraires, dix Pensionnaires, dix Associés, ayant tous voix délibérative, & outre cela de dix Elèves, attachés chacun à des Académiciens pensionnaires. Elle s'assemble le Mardi & le Vendredi de chaque semaine dans une des salles du Louvre, & tient par an deux assemblées publiques, l'une après la S. Martin, l'autre après la quinzaine de Pâques. Ses vacances sont les mêmes que celles de l'*Académie* des Sciences. Voyez ACADÉMIE DES SCIENCES. Elle a quelques Associés correspondans, soit regnicoles, soit étrangers. Elle a aussi, comme l'*Académie* des Sciences, un Président, un vice-Président, pris parmi les Honoraires, un Directeur & un sous-Directeur pris parmi les Pensionnaires.

La classe des Elèves a été supprimée depuis & réunie à celle des Associés. Le Secrétaire & le Trésorier sont perpétuels, & l'*Académie* depuis son renouvellement en 1701 a donné au public plusieurs volumes qui sont le fruit de ses travaux. Ces volumes contiennent, outre les Mémoires qu'on a jugé à propos d'imprimer en entier, plusieurs autres dont l'extrait est donné par le Secrétaire, & les éloges des Académiciens morts. M. le Président Durey de Noiville a fondé depuis environ 15 ans un prix littéraire que l'*Académie* distribue chaque année. C'est une médaille d'or de la valeur de 400 livres.

La devise de cette *Académie* est *vetat mori*. Tout cet art. est tiré de l'*Hist. de l'Acad. des Belles-Lettres*, T. I.

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES. Cette *Académie* fut établie en 1666 par les soins de M. Colbert : Louis XIV. après la paix des Pyrénées desirant faire fleurir les Sciences, les Lettres & les Arts dans le Royaume, chargea M. Colbert de former une Société d'hommes choisis & savans en différens genres de littérature & de science, qui s'assembleroient sous la protection du Roi, se communiquassent réciproquement leurs lumières & leurs progrès. M. Colbert après avoir conféré à ce sujet avec les Savans les plus illustres & les plus éclairés, résolut de former une société de personnes versées dans la Physique & dans les Mathématiques, auxquels seroient jointes d'autres personnes savantes dans l'Histoire & dans les matières d'érudition, & d'autres enfin uniquement occupées de ce qu'on appelle plus particulièrement *Belles-Lettres*, c'est-à-dire, de la Grammaire, de l'Eloquence, & de la Poésie. Il fut réglé que les Géomètres & les Physiciens de cette Société s'assembleroient séparément le Mercredi, & tous ensemble le Samedi, dans une salle de la Bibliothèque du Roi, où étoient les livres de Physique & de Mathématique : que les Savans dans l'Histoire s'assembleroient le Lundi & le Jeudi dans la salle des livres d'Histoire : qu'enfin la classe des Belles-Lettres s'assembleroit le Mardi & Vendredi, & que le premier Jeudi de chaque mois toutes ces différentes classes se réuniroient ensemble, & se feroient mutuellement par leurs Secrétaires un rapport de tout ce qu'elles auroient fait durant le mois précédent.

Cette *Académie* ne put pas subsister long-tems sur ce pié : 1°. les matières d'Histoire profane étant liées souvent à celles d'Histoire ecclésiastique, & par-là à la Théologie & à la discipline de l'Eglise, on craignit que les Académiciens ne se hasardassent à entamer des questions délicates, & dont la décision auroit pu produire du trouble : 2°. ceux qui

formoient la classe des Belles-Lettres étant presque tous de l'*Académie* Française, dont l'objet étoit le même que celui de cette classe, & conservant beaucoup d'attachement pour leur ancienne *Académie*; prièrent M. Colbert de vouloir bien répandre sur cette *Académie* les mêmes bienfaits qu'il paroïssoit vouloir répandre sur la nouvelle, & lui firent sentir l'inutilité de deux *Académies* différentes appliquées au même objet, & composées presque des mêmes personnes. M. Colbert goûta leurs raisons, & peu de tems après le Chancelier Seguier étant mort, le Roi prit sous sa protection l'*Académie* Française, à laquelle la classe des Belles-Lettres dont nous venons de parler fut censée réunie, ainsi que la petite *Académie* d'Histoire : de sorte qu'il ne resta plus que la seule classe des Physiciens & des Mathématiciens. Celle des Mathématiciens étoit composée de Messieurs Carcavy, Huyghens, de Roberval, Frenicle, Auzout, Picard & Buot. Les Physiciens étoient Messieurs de la Chambre, Médecin ordinaire du Roi; Perrault, très-savant dans la Physique & dans l'Histoire naturelle; Duclos & Bourdelin, Chimistes; Pequet & Gayen, Anatomistes; Marchand, Botaniste, & Duhamel, Secrétaire.

Ces Savans; & ceux qui après leur mort les remplacèrent, publièrent plusieurs excellens ouvrages pour l'avancement des Sciences; & en 1692 & 1693, l'*Académie* publia, mois par mois, les pièces fugitives qui avoient été lûes dans les assemblées de ces années, & qui étant trop courtes pour être publiées à part, étoient indépendantes des ouvrages auxquels chacun des membres travailloit. Plusieurs de ces premiers Académiciens recevoient du Roi des pensions considérables, & l'égalité étoit parfaite entr'eux comme dans l'*Académie* Française.

En 1699 M. l'Abbé Bignon qui avoit long-tems présidé à l'*Académie* des Sciences, s'imagina la rendre plus utile en lui donnant une forme nouvelle. Il en parla à M. le Chancelier de Pontchartrain, son oncle, & au commencement de cette année l'*Académie* reçut un nouveau règlement qui en changea totalement la forme. Voici les articles principaux de ce règlement.

1°. L'*Académie des Sciences* demeure immédiatement sous la protection du Roi, & reçoit ses ordres par celui des Secrétaires d'Etat à qui il plaît à Sa Majesté de les donner.

2°. L'*Académie* est composée de dix Honoraires, l'un desquels sera Président, de vingt Pensionnaires, trois Géomètres, trois Astronomes, trois Mécaniciens, trois Anatomistes, trois Botanistes, trois Chimistes, un Trésorier & un Secrétaire, l'un & l'autre perpétuels; vingt Associés, savoir, douze regnicoles, dont deux Géomètres, deux Astronomes, &c. & huit étrangers, & vingt Elèves, dont chacun est attaché à un des Académiciens pensionnaires.

3°. Les seuls Académiciens honoraires & pensionnaires doivent avoir voix délibérative quand il s'agira d'élections ou d'affaires concernant l'*Académie*: quand il s'agira de Sciences, les Associés y seront joints; mais les Elèves ne parleront que lorsque le Président les y invitera.

4°. Les Honoraires doivent être regnicoles & recommandables par leur intelligence dans les Mathématiques & dans la Physique; & les Réguliers ou Religieux peuvent être admis dans cette seule classe.

5°. Nul ne peut être Pensionnaire, s'il n'est connu par quelqu'ouvrage considérable, ou quelque découverte importante, ou quelque cours éclatant.

6°. Chaque Académicien pensionnaire est obligé de déclarer au commencement de l'année l'ouvrage auquel il compte travailler. Indépendamment de ce travail, les Académiciens pensionnaires & associés sont obligés d'apporter à tour de rôle quelques observa-

tions ou mémoires. Les assemblées se tiennent le Mercredi & le Samedi de chaque semaine, & en cas de fête, l'assemblée se tient le jour précédent.

7°. Il y a deux de ces assemblées qui sont publiques par an; savoir, la première après la S. Martin, & la seconde, après la quinzaine de Pâques.

8°. L'Académie vaque pendant la quinzaine de Pâques, la semaine de la Pentecôte, & depuis Noël jusqu'aux Rois, & outre cela depuis la Nativité jusqu'à la S. Martin.

En 1716, M. le Duc d'Orléans, Régent du Royaume, jugea à propos de faire quelques changemens à ce règlement, sous l'autorité du Roi. La classe des Elèves fut supprimée. Elle parut avoir des inconvéniens, en ce qu'elle mettoit entre les Académiciens trop d'inégalité, & qu'elle pouvoit par-là occasionner entr'eux, comme l'expérience l'avoit prouvé, quelques termes d'aigreur ou de mépris. Ce nom seul rebutoit les personnes d'un certain mérite, & leur fermoit l'entrée de l'Académie. « Cependant » le nom d'Eleve, dit M. de Fontenelle, *Eloge de M. Amontons*, n'emporte parmi nous aucune différence de mérite; il signifie seulement moins d'ancienneté & une espece de survivance ». D'ailleurs quelques Académiciens étoient morts à soixante & dix ans avec le titre d'Elèves, ce qui paroissoit mal sonnante. On supprima donc la classe des Elèves, à la place de laquelle on créa douze *Adjoints*, & on leur accorda ainsi qu'aux Affociés, voix délibérative en matière de Science. On fixa à douze le nombre des Honoraires. On créa aussi une classe d'Affociés libres, au nombre de six. Ces Affociés ne sont attachés à aucun genre de science, ni obligés à aucun travail; & il fut décidé que les Réguliers ne pourroient à l'avenir entrer que dans cette classe.

L'Académie a chaque année un Président & un Vice-Président, un Directeur & un Sous-Directeur nommés par le Roi. Les deux premiers sont toujours pris parmi les Honoraires, & les deux autres parmi les Pensionnaires. Les seuls Pensionnaires ont des jettons pour leur droit de présence aux assemblées. Aucun Académicien ne peut prendre ce titre au frontispice d'un livre, si l'Ouvrage qu'il publie n'est approuvé par l'Académie.

Depuis ce renouvellement en 1699, l'Académie a été fort exacte à publier chaque année un volume contenant les travaux de ses membres ou les mémoires qu'ils ont composés & lus à l'Académie durant cette année. A la tête de ce volume est l'Histoire de l'Académie, ou l'extrait des Mémoires, & en général de tout ce qui a été lu & dit dans l'Académie; & à la fin de l'Histoire sont les éloges des Académiciens morts durant l'année.

La place de Secrétaire a été remplie par M. de Fontenelle depuis 1699 jusqu'en 1740. M. de Mairan lui a succédé pendant les années 1741, 1742, 1743; & elle est à présent occupée par M. de Fouchy.

Feu M. Rouillé de Meslay, Conseiller au Parlement de Paris, a fondé deux prix, l'un de 2500 livres, l'autre de 2000 livres, que l'Académie distribue alternativement tous les ans. Les sujets du premier prix doivent regarder l'Astronomie physique. Les sujets du second prix doivent regarder la Navigation & le Commerce.

L'Académie a pour devise, *Invenit & perficit*.

Les assemblées qui se tenoient autrefois dans la Bibliothèque du Roi, se tiennent depuis 1699 dans une très-belle Salle du vieux Louvre.

En 1713 le Roi confirma par des Lettres Patentes l'établissement de deux Académies des Sciences & des Belles-Lettres.

Outre ces Académies de la Capitale, il y en a dans les Provinces une grande quantité d'autres; à Toulouse, l'Académie des Jeux Floraux, composée de

quarante personnes, la plus ancienne du Royaume, & outre cela une Académie des Sciences & des Belles-Lettres; à Montpellier, la Société Royale des Sciences, qui depuis 1706 ne fait qu'un même corps avec l'Académie des Sciences de Paris; à Bordeaux, à Soissons, à Marseille, à Lyon, à Pau, à Montauban, à Angers, à Amiens, à Villefranche, &c. Le nombre de ces Académies augmente de jour en jour; & sans examiner ici s'il est inutile de multiplier si fort de pareils établissemens, on ne peut au moins disconvenir qu'ils ne contribuent en partie à répandre & à conserver le goût des Lettres & de l'Etude. Dans les villes mêmes où il n'y a point d'Académies, il se forme des Sociétés littéraires qui ont à peu près les mêmes exercices.

Passons maintenant aux principales Académies étrangères.

Outre la Société Royale de Londres dont nous avons déjà dit que nous parlerions ailleurs, une des Académies les plus célèbres aujourd'hui est celle de Berlin appelée l'Académie Royale des Sciences & des Belles-Lettres de Prusse. Frederic I. Roi de Prusse l'établit en 1700, & en fit M. Leibnitz Président. Les plus grands noms illustrèrent sa liste dès le commencement. Elle donna en 1710 un premier volume sous le titre de *Miscellanea Berolinensia*; & quoique le successeur de Frederic I. protégéât peu les Lettres, elle ne laissa pas de publier de nouveaux volumes en 1723, 1727, 1734, 1737, & 1740. Enfin Frederic II. aujourd'hui Roi de Prusse, monta sur le Trône. Ce Prince, l'admiration de toute l'Europe par ses qualités guerrières & pacifiques, par son goût pour les Sciences, par son esprit & par ses talens, jugea à propos de redonner à cette Académie une nouvelle vigueur. Il y appella des Etrangers très-distingués, encouragea les meilleurs Sujets par des récompenses, & en 1743 parut un nouveau volume des *Miscellanea Berolinensia*, où l'on s'apperçoit bien des nouvelles forces que l'Académie avoit déjà prises. Ce Prince ne jugea pas à propos de s'en tenir là. Il crut que l'Académie Royale des Sciences de Prusse qui avoit été jusqu'alors presque toujours présidée par un Ministre ou Grand Seigneur, le seroit encore mieux par un homme de Lettres; il fit à l'Académie des Sciences de Paris l'honneur de choisir parmi ses Membres le Président qu'il vouloit donner à la sienne. Ce fut M. de Maupertuis si avantageusement connu dans toute l'Europe, que les graces du Roi de Prusse engagèrent à aller s'établir à Berlin. Le Roi donna en même tems un nouveau Règlement à l'Académie, & voulut bien prendre le titre de *Protecteur*. Cette Académie a publié depuis 1743 trois volumes françois dans le même goût à peu près que l'Histoire de l'Académie des Sciences de Paris; avec cette différence, que dans le second de ces volumes, les extraits des Mémoires sont supprimés, & le seront apparemment dans tous ceux qui suivront. Ces volumes seront suivis chaque année d'un autre. Elle a deux assemblées publiques; l'une en Janvier le jour de la naissance du Roi aujourd'hui regnant; l'autre à la fin de Mai, le jour de l'avenement du Roi au Trône. Dans cette dernière assemblée on distribue un prix consistant en une médaille d'or de la valeur de 50 ducats, c'est-à-dire, un peu plus de 500 livres. Le sujet de ce prix est successivement de Physique, de Mathématique, de Métaphysique, & d'Erudition. Car cette Académie a cela de particulier, qu'elle embrasse jusqu'à la Métaphysique, la Logique & la Morale, qui ne sont l'objet d'aucune autre Académie. Elle a une classe particulière occupée de ces matières, & qu'on appelle la classe de *Philosophie spéculative*.

ACADÉMIE IMPÉRIALE de Petersbourg. Le Czar Pierre I. dit le Grand, par qui la Russie a enfin secoué

le joug de la barbarie qui y regnoit depuis tant de siècles, ayant fait un voyage en France en 1717, & ayant reconnu par lui-même l'utilité des *Académies*, résolut d'en établir une dans sa Capitale. Il avoit déjà pris toutes les mesures nécessaires pour cela, lorsque la mort l'enleva au commencement de 1725. La Czarine Catherine qui lui succéda, pleinement instruite de ses vûes, travailla sur le même plan, & forma en peu de tems une des plus célèbres *Académies* de l'Europe, composée de tout ce qu'il y avoit alors de plus illustre parmi les étrangers, dont quelques-uns même vinrent s'établir à Petersbourg. Cette *Académie* qui embrasse les Sciences & les Belles-Lettres, a publié déjà dix volumes de Mémoires depuis 1726. Ces Mémoires sont écrits en latin, & sont surtout très-recommandables par la partie Mathématique qui contient un grand nombre d'excellentes pièces. La plupart des Étrangers qui composoient cette *Académie* étant morts ou s'étant retirés, elle se trouvoit au commencement du regne de la Czarine Elisabeth dans une espece de langueur, lorsque M. le Comte Rasomowski en fut nommé Président, heureusement pour elle. Il lui a fait donner un nouveau reglement, & paroît n'avoir rien négligé pour la rétablir dans son ancienne splendeur. L'*Académie* de Petersbourg a cette devise modeste, *Paulatim*.

Il y a à Bologne une *Académie* qu'on appelle l'*Institut*. Voyez *INSTITUT*.

L'*ACADÉMIE ROYALE d'Espagne* est établie à Madrid pour cultiver la langue Castillane: elle est formée sur le modele de l'*Académie* Française. Le plan en fut donné par le Duc d'Escalonne, & approuvé en 1714 par le Roi, qui s'en déclara le protecteur. Elle consiste en 24 *Académiciens*, y compris un Directeur & un Secrétaire.

Elle a pour devise un creuset sur le feu, & le mot de la devise, est: *Limpia, fija, y da esplendor*.

L'*Académie des Curieux de la Nature*, en Allemagne, avoit été fondée d'abord en 1652 par M. Baufsch, Medecin; & l'Empereur Léopold la prit sous sa protection en 1670, je ne fais s'il fit autre chose pour elle.

L'Italie seule a plus d'*Académies* que tout le reste du monde ensemble. Il n'y a pas une ville considérable où il n'y ait assez de Savans pour former une *Académie*, & qui n'en forment une en effet. Jarckius nous en a donné une Histoire abrégée, imprimée à Leipzig en 1725.

Jarckius n'a écrit l'Histoire que des *Académies* du Piémont, de Ferrare, & de Milan; il en compte vingt-cinq dans cette dernière ville toute seule: il nous a seulement donné la liste des autres, qui montent à cinq cents cinquante. La plupart ont des noms tout-à-fait singuliers & bisarres.

Les *Académiciens* de Bologne, par exemple, se nomment *Abbandonati*, *Anziosi*, *Ociosi*, *Arcadi*, *Confusi*, *Disfettuosi*, *Dubbiosi*, *Impatienti*, *Inabili*, *Indifferenti*, *Indomiti*, *Inquieti*, *Instabili*, *Della notte piacere*, *Sienti*, *Sonnolenti*, *Torbidi*, *Vespertini*: ceux de Genes, *Accordati*, *Sopiti*, *Resuegliati*: ceux de Gubio, *Addormentati*: ceux de Venise, *Acuti*, *Allettati*, *Discordanti*, *Disgiundi*, *Disingannati*, *Dodonei*, *Filadelfici*, *Incruscabili*, *Instaucabili*: ceux de Rimini, *Adagiati*, *Eutrapeli*: ceux de Pavie, *Affidati*, *Della chiave*: ceux de Fermo, *Raffrontati*: ceux de Molise, *Agitati*: ceux de Florence, *Alterati*, *Humidi*, *Furfurati*, *Della Crusca*, *Del Cimento*, *Infocati*: ceux de Cremona, *Animosi*: ceux de Naples, *Arditi*, *Infernati*, *Intronati*, *Lunatici*, *Secreti*, *Sirenes*, *Sicuri*, *Volanti*: ceux d'Ancone, *Argonauti*, *Caliginosi*: ceux d'Urbain, *Afforditi*: ceux de Perouse, *Atomii*, *Eccentrici*, *Insensati*, *Inspidi*, *Unisoni*: ceux de Tarente, *Audaci*: ceux de Marcerata, *Catenati*, *Inperfetti*: d'autres *Chimærici*: ceux de Sienne, *Cortesi*, *Giovali*, *Trapassati*: ceux de Rome, *Del-*

fici, *Humoristi*, *Lincci*, *Fantastici*, *Illuminati*, *Inci-tati*, *Indispositi*, *Insecondi*, *Melancholici*, *Negletti*, *Notti Vaticane*, *Notturni*, *Ombrosi*, *Pellegrini*, *Sterili*, *Virgilanti*: ceux de Padoue, *Delii*, *Immaturi*, *Orditi*: ceux de Drepano, *Difficili*: ceux de Bresse, *Dispersi*, *Erranti*: ceux de Modene, *Dissonanti*: ceux de Reccanati, *Disuguali*: ceux de Syracuse, *Ebrii*: ceux de Milan, *Eliconii*, *Faticosi*, *Fenici*, *Incerti*, *Nascosti*: ceux de Candie, *Extravaganti*: ceux de Pezzaro, *Eteroclitii*: ceux de Camacchio, *Flutuantii*: ceux d'Arezzo, *Forzati*: ceux de Turin, *Fulminales*: ceux de Reggio, *Fumosi*, *Muti*: ceux de Cortone, *Humorosi*: ceux de Bari, *Incogniti*: ceux de Rossano, *Incuriosi*: ceux de Brada, *Innominati*, *Pigri*: ceux d'Acis, *Intricati*: ceux de Mantoue, *Invaghiti*: ceux d'Agrigente, *Mutabili*, *Offuscati*: de Verone, *Olympici*, *Unanii*: de Viterbe, *Ostinati*: d'autres, *Vagabondi*.

On appelle aussi quelquefois *Académie*, en Angleterre, des especes d'Ecoles ou de Colléges où la jeunesse est formée aux Sciences & aux Arts libéraux par des Maîtres particuliers. La plupart des Ministres non-conformistes ont été élevés dans ces sortes d'*Académies* privées, ne s'accommodant pas de l'éducation qu'on donne aux jeunes gens dans les Universités. (O)

ACADÉMIE DE CHIRURGIE. Voyez *CHIRURGIE*.

ACADÉMIE DE PEINTURE, est une Ecole publique où les Peintres vont dessiner ou peindre, & les Sculpteurs modeler d'après un homme nud, qu'on appelle *modele*.

L'*Académie* Royale de Peinture & de Sculpture de Paris doit sa naissance aux démêlés qui survinrent entre les Maîtres Peintres & Sculpteurs de Paris, & les Peintres privilégiés du Roi, que la Communauté des Peintres voulut inquiéter. Le Brun, Sarazin, Corneille, & les autres Peintres du Roi, formerent le projet d'une *Académie* particulière; & ayant présenté à ce sujet une requête au Conseil, ils obtinrent un Arrêt tel qu'ils le demandoient, daté du 20 Janvier 1648. Ils s'assemblerent d'abord chez Charmois, Secrétaire du Maréchal Schomberg, qui dressa les premiers statuts de l'*Académie*.

L'*Académie* tint ensuite ses Conférences dans la maison d'un des amis de Charmois, située proche S. Eustache. De-là elle passa dans l'Hôtel de Clifson, rue des Deux-boules, où elle continua ses exercices jusqu'en 1653, que les *Académiciens* se transporterent dans la rue des Déchargeurs. En 1654 & au commencement de 1655, elle obtint du Cardinal Mazarin un Brevet & des Lettres-Patentes, qui furent enregistrées au Parlement, & en reconnaissance elle choisit ce Cardinal pour son protecteur, & le Chancelier pour Vice-protecteur.

Il est à remarquer que le Chancelier, dès la première institution de l'*Académie*, en avoit été nommé protecteur: mais pour faire sa cour au Cardinal Mazarin, il se démit de cette dignité, & se contenta de celle de Vice-protecteur.

En 1656, Sarazin céda à l'*Académie* un logement qu'il avoit dans les Galeries du Louvre: mais en 1661 elle fut obligée d'en fortir; & M. de Ratabon, Surintendant des Bâtimens, la transféra au Palais Royal, où elle demeura trente & un ans. Enfin le Roi lui donna un logement au vieux Louvre.

Enfin, en 1663 elle obtint, par le crédit de M. Colbert, 4000 livres de pension.

Cette *Académie* est composée d'un Protecteur, d'un Vice-protecteur, d'un Directeur, d'un Chancelier, de quatre Recteurs, d'Adjoints aux Recteurs, d'un Trésorier, & de quatorze Professeurs, dont un pour l'Anatomie, & un autre pour la Géométrie; de plusieurs Adjoints & Conseillers, d'un Secrétaire & Historiographe, & de deux Huissiers.

Les premiers membres de cette *Académie* furent le Brun, Errard, Bourdon, la Hire, Sarrazin, Corneille, Beaubrun, le Sueur, d'Egmont, Vanobstat, Guillin, &c.

L'*Académie* de Paris tient tous les jours après midi pendant deux heures école publique, où les Peintres vont dessiner ou peindre, & les Sculpteurs modeler, d'après un homme nud; il y a douze Professeurs qui tiennent l'école chacun pendant un mois, & douze Adjoints pour les suppléer en cas de besoin; le Professeur en exercice met l'homme nud, qu'on nomme *modele*, dans la position qu'il juge convenable, & le pose en deux attitudes différentes par chaque semaine, c'est ce qu'on appelle *poser le modele*; dans l'une des semaines il pose deux modeles ensemble, c'est ce qu'on appelle *poser le groupe*: les desseins, peintures & modeles faits d'après cet homme, s'appellent *Académies*, ainsi que les copies faites d'après ces *Académies*. On ne se sert point dans les Ecoles publiques de femme pour modele, comme plusieurs le croient. On distribue tous les trois mois aux élèves trois prix de Dessin, & tous les ans deux prix de Peinture & deux de Sculpture; ceux qui gagnent les prix de Peinture & de Sculpture sont envoyés à Rome aux dépens du Roi pour y étudier & s'y perfectionner.

Outre l'*Académie* royale, il y a encore à Paris deux autres écoles ou *Académies* de Peinture, dont une à la manufacture royale des Gobelins.

Cette école est dirigée par les Artistes à qui le Roi donne un logement dans l'hôtel royal des Gobelins, & qui sont pour l'ordinaire membres de l'*Académie* royale.

L'autre est l'*Académie* de S. Luc, entretenue par la communauté des maîtres Peintres & Sculpteurs; elle fut établie par le prévôt de Paris, le 12 Août 1391. Charles VII. lui accorda en 1430 plusieurs privilèges qui furent confirmés en 1584 par Henri III. En 1613 la communauté des Sculpteurs fut unie à celle des Peintres. Cette communauté occupe, proche S. Denys de la Chartre, une maison, où elle tient son bureau, & une *Académie* publique administrée ainsi que l'*Académie* royale, & où l'on distribue tous les ans trois prix de Dessin aux élèves. (R)

ACADÉMIE D'ARCHITECTURE; c'est une compagnie de savans Architectes, établie à Paris par M. Colbert, ministre d'état, en 1671, sous la direction du surintendant des bâtimens.

* Paracelse disoit qu'il n'avoit étudié ni à Paris, ni à Rome, ni à Toulouse, ni dans aucune *Académie*: qu'il n'avoit d'autre Université que la nature, dans laquelle Dieu fait éclater sa sagesse, sa puissance, & sa gloire, d'une manière sensible pour ceux qui l'étudient. C'est à la nature, ajoutoit-il, que je dois ce que je fais, & ce qu'il y a de vrai dans mes écrits.

ACADÉMIE, se dit aussi des écoles & séminaires des Juifs, où leurs rabbins & docteurs instruisent la jeunesse de leur nation dans la langue Hébraïque, lui expliquant le thalmud & les secrets de la cabale. Les Juifs ont toujours eu de ces *Académies* depuis leur retour de Babylone. Celle de cette dernière ville, & celle de Tibériade entre autres, ont été fort célèbres. (G)

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE. V. OPÉRA.

ACADÉMIE, se dit encore dans un sens particulier des lieux où la jeunesse apprend à monter à cheval, & quelquefois à faire des armes, à danser, à voltiger, &c. Voyez EXERCICE.

C'est ce que Vitruve appelle *Ephebeum*; quelques autres auteurs anciens *Gymnasium*, & les modernes *Académie à monter à cheval*, ou *Académie militaire*. Voyez GYMNASE & GYMNASTIQUE.

Le duc de Newcastle, seigneur Anglois, apporte que l'Art de monter à cheval a passé d'Italie en Angleterre; que la première *Académie* de cette espece fut établie à Naples par Frédéric Grison, lequel,

ajoute-t-il, a écrit le premier sur ce sujet en vrai cavalier & en grand maître. Henri VIII. continue le même auteur, fit venir en Angleterre deux Italiens, disciples de ce Grison, qui y en formerent en peu de tems beaucoup d'autres. Le plus grand maître, selon lui, que l'Italie ait produit en ce genre, a été Pignatelli de Naples. La Broue apprit sous lui pendant cinq ans, Pluvinel neuf, & Saint-Antoine un plus long tems; & ces trois François rendirent les écuyers communs en France, où l'on n'en avoit jamais vû que d'Italiens.

L'emplacement dans lequel les jeunes gens montent à cheval s'appelle *manège*. Il y a pour l'ordinaire un pilier au milieu, autour duquel il s'en trouve plusieurs autres, rangés deux à deux sur les côtés. Voyez MANÈGE, PILIER, &c. (V)

Les exercices de l'*Académie* dont nous parlons, ont été toujours recommandés pour conserver la santé & donner de la force. C'est dans ce dessein que l'on envoie les jeunes gens à l'*Académie*; ils en deviennent plus agiles & plus forts. Les exercices que l'on fait à l'*Académie* sont d'un grand secours dans les maladies chroniques; ils sont d'une grande utilité à ceux qui sont menacés d'obstructions, aux vaporeux, aux mélancholiques, &c. Voyez EXERCICE. (N)

ACADÉMISTE, f. m. pensionnaire ou externe qui apprend à monter à cheval dans une *Académie*.

On trouve dans l'ordonnance de Louis XIV, du 3 Mai 1654, un article relatif aux *Académistes*.

« Défendons aux gentilshommes des *Académies* » de chasser ou faire chasser avec fusils, arquebuses, » alliés, filets, collets, poches, tonnelles, traîneaux, » ni autres engins de chasse, mener, ni faire mener » chiens courans, lévriers, épagneuls, barbets, & » oiseaux; enjoignant aux écuyers desdites *Académies* d'y tenir la main, à peine d'en répondre en » leur propre & privé nom, sur peine de 300 livres » d'amende, confiscation d'armes, chevaux, chiens, » oiseaux, & engins à chasser ».

* ACADIE, ou ACCADIE, f. f. presqu'île de l'Amérique septentrionale, située sur les frontières orientales du Canada, entre Terre-Neuve & la nouvelle Angleterre. Long. 311-316. lat. 43-46.

Le commerce en est resté aux Anglois: il est commode pour la traite des pelleteries & la pêche des morues. Les terres y sont fertiles en blé, pois, fruits, légumes. On y trouve de gros & de menus bestiaux. Quelques endroits de l'*Acadie* donnent de très-belles mâtures. L'*île aux loups*, ainsi appelée, parce qu'ils y sont communs, donne beaucoup de leurs peaux & de leur huile. Cette huile, quand elle est fraîche, est douce & bonne à manger: on la brûle aussi. Les pelleteries sont le castor, la loutre, le loup-cervier, le renard, l'élan, le loup marin, & autres que fournit le Canada. Voyez CANADA. Quant à la pêche de la morue, elle se fait dans les rivières & les petits golfes. Le Cap-Breton s'est formé des débris de la colonie Française qui étoit à l'*Acadie*.

* ACAJA, f. arbre de la hauteur du tilleul, dont l'écorce est raboteuse, & la couleur cendrée comme celle du fureau; les feuilles sont douces au toucher, opposées les unes aux autres, longues de quatre travers de doigt, large d'un & demi ou deux, de grandeurs inégales, brillantes, & traversées dans leur longueur d'une grosse côte. Il porte des fleurs jaunâtres, auxquelles succèdent des prunes semblables aux nôtres, tant par la figure que par la grosseur, jaunes, acides, à noyau ligneux, facile à casser, & contenant une amande d'un blanc jaunâtre. Son bois est rouge & léger comme le liège.

Sa feuille est astringente; on arrose le rôti avec leur suc. On employe ses prunes, qu'on appelle *prunes de monbain*, contre la fièvre & la dysenterie, & on en exprime du vin. On confit ses boutons. Voyez

dans le *Dict. de Medecine* le reste des propriétés admirables de l'*acaja*, rapportées sur la bonne foi de Ray.

ACAJOU, f. m. c'est un genre de plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir & bien découpée: il sort du calice un pistil entouré de filamens & attaché à la partie postérieure de la fleur comme un clou: ce calice devient dans la suite un fruit mou, au bout duquel il se trouve une capsule en forme de rein, qui renferme aussi une semence de la même forme. Tournefort, *Inst. rei herb. append. Voyez PLANTE. (I)*

* L'*acajou* croît dans tous les endroits du Malabar, quoiqu'il soit originaire du Bresil. On en tire une boisson qui enivre comme le vin. L'amande de sa noix se mange rôtie; quant à l'écorce, elle est tellement acrimonieuse, qu'elle excorie les gencives quand on met la noix entre ses dents.

Les Teinturiers employent l'huile qu'on en tire dans la teinture du noir. Les habitans du Bresil comptent leur âge par ces noix: ils en serrent une chaque année.

* ACALIPSE. Nicander & Gellius font mention, l'un d'un poisson, l'autre d'un oiseau de ce nom. Le poisson de ce nom dont parle Athenée, a la chair tendre & facile à digérer. Voilà encore un de ces êtres dont il faut attendre la connoissance des progrès de l'histoire naturelle, & dont on n'a que le nom, comme si l'on n'avoit pas déjà que trop de noms vuides de sens dans les Sciences & les Arts, &c.

* ACAMBOU, f. royaume d'Afrique sur la côte de Guinée.

* ACANES, f. m. pl. Il y a le grand & le petit *Acane*. Ces deux villes sont situées sur la côte d'or de Guinée. *Long. 17. 40. lat. 8. 30.*

ACANGIS, f. m. pl. c'est-à-dire *gâteurs*, *aventuriers* cherchant fortune; nom que les Turcs donnent à leurs huffards, qui ainsi que les nôtres font des troupes legeres, plus propres aux escarmouches & aux coups de main, qu'à combattre de pié ferme dans une action. On les employe à aller en détachement à la découverte, harceler les ennemis, attaquer les convois, & faire le dégât dans la campagne. (G)

ACANTHA, f. Quelques Anatomistes nomment ainsi les apophyses épineuses des vertebres du dos, qui forment ce qu'on appelle l'*épine du dos*: ce nom est Grec, & signifie *épine*. Voyez VERTEBRE & EPI-NE. (L)

* ACANTHABOLE, f. m. instrument de *Chirurgie* dont on trouve la description dans Paul Eginette, & la figure dans Scultet. Il ressemble à des pincettes dont les extrémités sont taillées en dents qui s'emboîtent les unes dans les autres, & qui saisissent les corps avec force. On s'en servoit pour enlever les esquilles des os cariés, les épines, les tentes, en un mot tous les corps étrangers qui se trouvoient profondément engagés dans les plaies, & pour arracher les poils incommodes des paupieres, des narines, & des sourcils.

* ACANTHACÉE, adj. f. On dit d'une plante qu'elle est *acanthacée*, lorsqu'elle tient de la nature du chardon, & qu'elle est armée de pointes.

ACANTHE, f. f. herbe à fleur d'une seule feuille irréguliere, terminée en bas par un anneau. La partie antérieure de la fleur de l'*acanthé* est partagée en trois pieces; la partie postérieure est en forme d'anneau. La place de la levre supérieure est occupée par quelques étamines qui soutiennent des sommets assez semblables à une vergette. Il sort du calice un pistil qui est fiché comme un clou dans la partie postérieure de la fleur; il devient dans la suite un fruit qui a la forme d'un gland, & qui est enveloppé par le calice. Ce fruit est partagé par une cloison mitoyenne en deux cellules, dans chacune desquelles il se trouve des semences qui sont ordinairement de figure irréguliere. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez PLANTE. (I)*

Les feuilles récentes de cette herbe ont donné dans l'analyse, du phlegme sans odeur ni goût, mais chargé d'un peu de sel salé qui troubloit sa solution de Saturne; une liqueur tirant d'abord à l'acide, qui le devenoit clairement ensuite, & qui étoit même un peu alkaline; une liqueur rouffâtre empyreumatique, legerement acide, mais pleine d'un sel alkali urineux, & de beaucoup de sel volatil; de l'huile, soit fluide, soit épaisse.

La masse noire restée dans la cornue calcinée au feu de réverbere, a donné des cendres blanchâtres, dont par la lixiviation on a tiré un sel fixe purement alkali. De cette analyse, de la quantité relative des choses qu'on en a tirées, & de la viscosité de la plante, il s'enfuit qu'elle contient beaucoup de sel ammoniac, & un peu d'huile délayée dans beaucoup de phlegme. On n'employe que ses feuilles, en lavemens, en fomentations, & en cataplasmes.

ACANTHE, f. f. en *Architecture*, ornement semblable à deux plantes de ce nom, dont l'une est sauvage, l'autre cultivée: la premiere est appelée en Grec *acantha*, qui signifie *épine*; & c'est elle que la plupart des Sculpteurs gothiques ont imitée dans leurs ornemens; la seconde est appelée en latin *branca ursina*, à cause que l'on prétend qu'elle ressemble au pié d'un ours: les Sculpteurs anciens & modernes ont préféré celle-ci, & s'en sont servis particulièrement dans leurs chapiteaux. Vitruve & plusieurs de ses commentateurs prétendent que cette plante donna occasion à Callimachus, Sculpteur Grec, de composer le chapiteau Corinthien; voici à-peu-près comme il rapporte le fait: « Une jeune fille étant morte chez sa » nourrice, & cette femme voulant consacrer aux » manes de cette jeune personne plusieurs bijoux » qu'elle avoit aimés pendant sa vie, les porta sur son » tombeau; & afin qu'ils se conservassent plus long- » tems, elle couvrit cette corbeille d'une tuile: ce » panier se trouvant placé par hasard sur une racine » d'*acanthé*, le printems suivant cette racine poussa » des branches qui, trouvant de la résistance par le » poids de la corbeille, se diviserent en plusieurs ra- » meaux, qui ayant atteint le sommet de la corbeille, » furent contraints de se recourber sur eux-mêmes » par la faillie que formoit la tuile sur ce panier; ce » qui donna idée à Callimachus, qui apperçut ce jeu » de la nature, de l'imiter dans les chapiteaux de cet » ordre, & de distribuer les seize feuilles comme on » l'exécute encore aujourd'hui; la tuile lui fit aussi » imaginer le tailloir ». Voyez CHAPITEAU CORINTHIEN, COLLILOLO, TIGETTES, &c.

Villapaude qui nous a donné la description du Temple de Salomon, traite de fable cette histoire, & prétend que ce chapiteau étoit exécuté à ce Temple. Il est vrai qu'il nous le décrit composé de feuilles de palmier; ce qui donna lieu, dit-il expressément, dans la suite, à composer les chapiteaux Corinthiens de feuilles d'olivier plutôt que d'*acanthé*. Sans entrer en discussion avec ces deux auteurs, je crois ce que l'un & l'autre en disent, c'est-à-dire, que les chapiteaux Corinthiens peuvent fort bien avoir été employés dans leur origine à la décoration du Temple de Jérusalem; mais que Callimachus Sculpteur babile, peut être aussi celui à qui nous avons l'obligation de la perfection de sa forme générale, de la distribution de ses ornemens & de son élégance. Ce qu'il y a de certain, c'est que depuis plusieurs siècles, ce chapiteau a passé pour un chef-d'œuvre dans son genre, & qu'il a presque été impossible à tous nos Architectes modernes qui ont voulu composer des chapiteaux d'une nouvelle invention, de l'égalier. (P)

ACAPATHI, f. m. Voyez POIVRE.

* ACAPULCO, f. m. ville & port de l'Amérique dans le Mexique sur la mer du Sud, *Long. 276. lat. 17.*

Le commerce se fait d'*Acapulco* au Pérou, aux îles Philippines, & sur les côtes les plus proches du Mexique. Les marchands d'*Acapulco* envoient leurs marchandises à Réalajo, à la Trinité, à Vatulco, & autres petits havres, pour en tirer des vivres & des rafraîchissemens. Il leur vient cependant du côté de la terre, des fromages, du chocolat, de la farine, des chairs salées, & des bestiaux. Il va tous les ans d'*Acapulco* à Lima un vaisseau, ce qui ne suffit pas pour lui donner la réputation de commerce qu'a cette ville; elle ne lui vient cependant que de deux seuls vaisseaux appelés *hourques*, qu'elle envoie aux Philippines & à l'Orient. Leur charge au départ d'*Acapulco* est composée, partie de marchandises d'Europe, qui viennent au Mexique par la Vera-cruz, & partie de marchandises de la nouvelle Espagne. La cargaison au retour est composée de tout ce que la Chine, les Indes & l'Orient produisent de plus précieux, perles, pierreries, & or en poudre. Les habitans d'*Acapulco* font aussi quelque négoce d'oranges, de limons, & d'autres fruits que leur sol ne porte pas.

* ACARA ou ACARAI, place de l'Amérique méridionale dans le Paraguai, bâtie par les Jésuites en 1624. Long. 26. 55. lat. mérid. 26.

Les Anglois, les Hollandois, les Danois, sont établis à *Acara*, ce qui les rend maîtres de la traite des Negres & de l'or. Celle de l'or y étoit jadis considérable; celle des Negres y étoit encore bonne; les marchands Maures du petit *Acara* sont entendus: ils achètent en gros, & détaillent ensuite. La traite de Lamy & de Juda est considérable pour l'achat des Negres. En 1706 & 1707, les vaisseaux de l'Asië en eurent plus de deux cents cinquante pour six fusils, cinq pieces de perpétuanes, un barril de poudre de cent livres, six pieces d'Indienne, & cinq de tafels; ce qui, valeur d'Europe, ne faisoit pas quarante-cinq à cinquante livres pour chaque Negre. Les Negres à Juda étoient plus chers. On voit par une comparaison des marchandises avec une certaine quantité de Negres obtenue en échange, qu'on portoit là des fusils, des pieces de perpétuanes, de tafels, des bassins de cuivre, des bougies, des chapeaux, du cryстал de roche, de l'eau-de-vie, du fer, de la poudre, des couteaux, des pierres-à-fusil, du tabac, & que le Negre revenoit à quatre-vingts-huit ou quatre-vingts-dix livres, valeur réelle de cette marchandise.

* ACARICABA, f. plante du Bresil dont les racines aromatiques peuvent être comptées entre les meilleurs apéritifs. On s'en sert dans les obstructions de la rate & des reins. Les Medecins regardent le suc de ses feuilles comme un antidote & comme un vomitif. Cet article de l'*acaricaba* pourroit bien avoir deux défauts; celui d'en dire trop des propriétés de la plante, & de n'en pas dire assez de ses caractères.

* ACARNAN, f. ἀκάρναν, poisson de mer dont il est parlé dans Athenée, Rondelet, & Aldrovande. On prétend qu'il est diurétique, de facile digestion, & très-nourrissant. Mais il y a mille poissons dont on en peut dire autant, & qui peut-être ne sont pas mentionnés dans Athenée, & ne s'appellent pas *acarnan*. C'est peut-être le même qu'*acarne*. Voyez ce mot.

ACARNAR, f. nom d'une étoile. Voyez ACHARNAR. (O)

ACARNE, f. m. ἀκάρναν, poisson de mer semblable au pagre & au pagel, avec lesquels on le vend à Rome sous le nom de *phragolino*, que l'on donne à ces trois especes de poisson. L'*acarne* est blanc, ses écailles sont argentées, le dessus de sa tête est arqué en descendant jusqu'à la bouche, qui est petite. Ses dents sont menues, ses yeux grands & de couleur d'or; l'espace qui se trouve entre les deux yeux est applati, les nageoires sont blanches; il y a à la racine des premières une marque mêlée de rouge & de

noir. La queue est rouge; on voit sur le corps un trait qui va en ligne droite depuis les oïies jusqu'à la queue. On pêche ce poisson en été & en hyver; sa chair a un goût doux, quoiqu'un peu astringent à la langue; elle est nourrissante, & se digere facilement. Les parties intérieures de l'*acarne* sont à-peu-près semblables à celles du pagre & du pagel. Rondelet, Aldrovande. Voyez PAGRE & PAGEL. Voyez aussi POISSON. (I)

* ACARNANIE, f. f. province de l'Épire qui avoit à l'orient l'Ætolie, à l'occident le golfe d'Ambracie, & au midi la mer Ionienne. C'est aujourd'hui Despotat, ou la petite Grece, ou la Carnie.

* ACARNANIE, f. f. ville de Sicile où Jupiter avoit un temple renommé.

* ACARO, f. contrée & village du royaume d'Acambou, sur la côte de Guinée en Afrique. Long. 18. lat. 5. 40.

* ACATALECTIQUE, adj. pris subst. dans la Poétique des Anciens, signifie des vers complets, qui ont tous leurs piés, leurs syllabes, & auxquels il ne manque rien à la fin. Voyez PIÉ & VERS.

Ce mot est composé du Grec κατά & de λήω, finir, cesser, d'où se forme καταληκτικός, qui signifie manquant de quelque chose à la fin ou incomplet, & d'a privatif, qui précédant καταληκτικός, lui donne une signification toute opposée; conséquemment on appelloit *catalectique* tout vers qui manquoit d'une syllabe à la fin, & dont la mesure n'étoit pas complete.

Horace fournit un exemple de l'un & de l'autre dans ces deux vers de la quatrième ode de son premier livre: ainsi scandez.

Solvitur | acris hy | ems gra | tā vice | veris | & fa | voni |
Trahunt | quæ sic | cas ma | china | cari | nas.

dans le premier desquels les piés sont complets, au lieu que dans le second il manque une syllabe pour faire un vers iambique de six piés. (G)

ACATALEPSIE, f. f. terme qui signifie l'impossibilité qu'il y a qu'une chose soit conçue ou comprise. Voyez CONCEPTION.

Ce mot est formé d'a privatif, & καταλαμβάνω, découvrir, saisir, lequel est composé lui-même de κατα & λαμβάνω, prendre. Voyez CATALEPSIE.

Acatalepsie est synonyme à incompréhensibilité. Voyez COMPRÉHENSION.

Les Pyrrhoniens ou Sceptiques tenoient pour l'*acatalepsie* absolue: toutes les sciences ou les connoissances humaines n'alloient, selon eux, tout au plus qu'à l'apparence & à la vraisemblance. Ils déclamoient beaucoup contre les sens, & les regardoient comme la source principale de nos erreurs & de notre séduction. Voyez SCEPTIQUE, PYRRHONIEN, ACADÉMIQUE, SENS, ERREUR, PROBABILITÉ, DOUTE, SUSPENSION, &c. (X)

* Arcésilas fut le premier défenseur de l'*acatalepsie*. Voici comment il en raisonna. On ne peut rien savoir, disoit-il, pas même ce que Socrate croyoit ne pas ignorer, qu'on ne fait rien.

Cette impossibilité vient, & de la nature des choses, & de la nature de nos facultés, mais plus encore de la nature de nos facultés que des choses.

Il ne faut donc ni nier, ni assurer quoi que ce soit; car il est indigne du philosophe d'approuver ou une chose fautive, ou une chose incertaine, & de prononcer avant que d'être instruit.

Mais tout ayant à-peu-près les mêmes degrés de probabilité, un philosophe pour & contre peut donc se déclarer contre celui qui nie ou qui assure quoi que ce soit; sûr, ou de trouver enfin la vérité qu'il cherche, ou de nouvelles raisons de croire qu'elle n'est pas faite pour nous. C'est ainsi qu'Arcésilas la chercha toute sa vie, perpétuellement aux prises avec tous les philosophes de son tems.

Mais si ni les sens ni la raison ne sont pas des ga-

rans assez sûrs pour être écoutés dans les écoles de Philosophie, ajoûtoit-il, ils fussent au moins dans la conduite de la vie, où l'on ne risque rien à suivre des probabilités, puisqu'on est avec des gens qui n'ont pas de meilleurs moyens de se déterminer.

ACCARIATION, f. f. voyez ACCARIATION. (H)

* ACAZER, v. act. donner en fief ou à rente : de là vient *acazement*. Voyez FIEF, RENTE.

ACCAPAREMENT, f. m. c'est un achat de marchandises défendues par les ordonnances.

On le prend aussi pour une espèce de monopole consistante à faire des levées considérables de marchandises, pour s'en approprier la vente à foi seul, à l'effet de les vendre à si haut prix qu'on voudra.

ACCAPARER par conséquent signifie acheter des marchandises défendues, ou faire des levées des marchandises permises, qui les rendent rares. (H)

On dit *accaparer* des blés, des laines, des cires, des suifs, &c. En bonne police cette manœuvre est défendue sous peine de confiscation des marchandises *accaparées*, d'amende pécuniaire, & même de punition corporelle en cas de récidive.

Quelques-uns confondent le terme d'*accaparer* avec celui d'*enharrer* : mais ils sont différens, & n'ont rien de commun que les mêmes défenses & les mêmes peines. Voyez ENHARRER. (G)

ACCARIATION, f. f. terme de Palais, usité dans quelques provinces de France, sur-tout dans les méridionales les plus voisines d'Espagne. Il est synonyme à *confrontation*. Voyez CONFRONTATION.

On dit aussi dans le même sens *accarement* ou *accarement*. *Accarer* les témoins, c'est les confronter. (H)

* ACCARON, f. m. ville de la Palestine, celui des cinq gouvernemens des Philistins où l'arche fut gardée après avoir été prise. Beelzébuth étoit le dieu d'*Accaron*.

* ACCASTELLAGE, c'est le château sur l'avant & sur l'arrière d'un vaisseau. Pour s'en former une idée exacte, on n'aura qu'à consulter la *Planche première de la Marine*, & les explications qui y seront jointes.

Le Roi par une ordonnance de l'année 1675, défend aux officiers de ses vaisseaux de faire aucun changement aux *accastellages* & aux *soutes* par des séparations nouvelles, à peine de cassation.

On fait un *accastellage* à l'avant & à l'arrière des vaisseaux, en les élevant & bordant au-dessus de la lifse de vibord, & cet exhaussement commence aux herpes de l'embelle. On met pour cet effet deux, trois ou quatre herpes derrière le mât, à proportion de la hauteur qu'on veut donner à l'*accastellage* : on le borde ensuite de planches qu'on nomme *qlin*, ou *esquain*, ou *quein*, auxquelles on donne l'épaisseur convenable.

Ces bordages qu'on appelle l'*esquain*, doivent être tenus plus larges à l'arrière, où ils joignent les montans du revers, qu'en-dedans ou vers le milieu du vaisseau, afin que l'*accastellage* aille toujours en s'élevant; car s'il paroïssoit baisser, ou être de niveau, il formeroit un coup d'œil désagréable. Lorsque ces bordages sont cousus & élevés autant qu'il faut, on laisse une ouverture au-dessus, telle qu'on juge à propos, & l'on coud ensuite les dernières planches de l'*esquain*. A chaque herpe, on élève l'*accastellage* d'un pié, ou à-peu-près, selon la grandeur du vaisseau : mais à l'arrière, on met les herpes entre les dernières planches de l'*esquain*, pour que la dunette soit plus saine : on laisse aussi fort souvent du jour ou un vuide entre les plus hautes planches & celles qui sont au-dessous.

ACCASTELLÉ, adj. Un vaisseau *accastellé* est celui qui a un château sur son avant & sur son arrière. Voyez ACCASTELLAGE & CHATEAU. (Z)

ACCÉDER à un contrat ou à un traité, c'est join-

dre son consentement à un contrat ou traité déjà conclu & arrêté entre deux autres personnes ou un plus grand nombre.

En ce sens on dit : les Etat Généraux ont *accédé* au traité d'Hanovre; la Czarine a *accédé* au traité de Vienne. Voyez TRAITÉ. (H)

ACCELERATEUR, f. m. pris adj. ou le BULBOCAVERNEUX, terme d'Anatomie, est un muscle de la verge qui sert à accélérer l'écoulement de l'urine & de la semence.

Il est nommé plus particulièrement *accélérateur de l'urine*, en latin *accelerator urinæ*. Quelques-uns en font deux muscles, qu'ils nomment *muscles accélérateurs*.

Il vient par une origine tendineuse de la partie supérieure & antérieure de l'urethre : mais devenant bientôt charnu, il passe sous l'os pubis, & embrasse la bulbe de l'urethre. Les deux côtés de ce muscle se joignent par une ligne mitoyenne qui répond au raphé que l'on voit sur la peau qui le couvre; & ainsi unis, ils continuent leur chemin l'espace d'environ deux travers de doigt : après quoi ce muscle se divise en deux productions charnues, qui ont leurs insertions au corps caverneux de la verge, & deviennent des tendons minces. (L)

ACCELERATION, f. f. c'est l'accroissement de vitesse dans le mouvement d'un corps. Voyez VITESSE & MOUVEMENT.

Accélération est opposée à *retardation*; terme par lequel on entend la diminution de vitesse. Voyez RETARDATION.

Le terme d'*accélération* s'emploie particulièrement en Physique, lorsqu'il est question de la chute des corps pesans qui tendent au centre de la terre par la force de leur gravité. Voyez GRAVITÉ & CENTRE.

Que les corps en tombant soient accélérés, c'est une vérité démontrée par quantité de preuves, du moins à *posteriori* : ainsi nous éprouvons que plus un corps tombe de haut, plus il fait une forte impression, plus il heurte violemment la surface plane, ou autre obstacle qui l'arrête dans sa chute.

Il y a eu bien des systèmes imaginés par les philosophes pour expliquer cette *accélération*. Quelques-uns l'ont attribuée à la pression de l'air : plus, disent-ils, un corps descend, plus le poids de l'atmosphère qui pèse dessus est considérable, & la pression d'un fluide est en raison de la hauteur perpendiculaire de ses colonnes : ajoûtez, disent-ils, que toute la masse du fluide pressant par une infinité de lignes droites qui se rencontrent toutes en un point, savoir au centre de la terre, ce point où aboutissent toutes ces lignes soutient, pour ainsi dire, la pression de toute la masse; conséquemment plus un corps en approche de près, plus il doit sentir l'effet de la pression qui agit suivant des lignes prêtes à se réunir. Voyez AIR & ATMOSPHERE.

Mais ce qui renverse toute cette explication, c'est que plus la pression de l'air augmente, plus augmente aussi la résistance ou la force avec laquelle ce même fluide tend à repousser en en-haut le corps tombant. Voyez FLUIDE.

On essaye pourtant encore de répondre que l'air à mesure qu'il est plus proche de la terre, est plus grossier & plus rempli de vapeurs & de particules hétérogènes qui ne sont point un véritable air élastique; & l'on ajoûte que le corps, à mesure qu'il descend, trouvant toujours moins de résistance de la part de l'élasticité de l'air, & cependant étant toujours déprimé par la même force de gravité qui continue d'agir sur lui, il ne peut pas manquer d'être accéléré. Mais on sent assez tout le vague & le peu de précision de cette réponse : d'ailleurs, les corps tombent plus vite dans le vuide que dans l'air. Voyez MACHINE PNEUMATIQUE; voyez aussi ELASTICITÉ.

Hobbes, *Philosop. Probl. c. j. p. 3.* attribue l'accélération à une nouvelle impression de la cause qui produit la chute des corps, laquelle selon son principe est aussi l'air : en même tems, dit-il, qu'une partie de l'atmosphère monte, l'autre descend : car en conséquence du mouvement de la terre, lequel est composé de deux mouvemens, l'un circulaire, l'autre progressif, il faut aussi que l'air monte & circule tout à la fois. De-là il s'ensuit que le corps qui tombe dans ce milieu, recevant à chaque instant de sa chute une nouvelle pression, il faut bien que son mouvement soit accéléré.

Mais pour renverser toutes les raisons qu'on tire de l'air par rapport à l'accélération, il suffit de dire qu'elle se fait aussi dans le vuide, comme nous venons de l'observer.

Voici l'explication que les Péripatéticiens donnent du même phénomène. Le mouvement des corps pesans en en-bas, disent-ils, vient d'un principe intrinsèque qui les fait tendre au centre, comme à leur place propre & à leur élément, où étant arrivés ils seroient dans un repos parfait ; c'est pourquoi, ajoutent-ils, plus les corps en approchent, plus leur mouvement s'accroît : sentiment qui ne mérite pas de réfutation.

Les Gassendistes donnent une autre raison de l'accélération : ils prétendent qu'il sort de la terre des espèces de corpuscules attractifs, dirigés suivant une infinité de filets directs qui montent & descendent ; que ces filets partant comme des rayons d'un centre commun, deviennent de plus en plus divergens à mesure qu'ils s'en éloignent ; en sorte que plus un corps est proche du centre, plus il supporte de ces filets attractifs, plus par conséquent son mouvement est accéléré. *Voyez CORPUSCULES & AIMANT.*

Les Cartésiens expliquent l'accélération par des impulsions répétées de la matière subtile éthérée, qui agit continuellement sur les corps tombans, & les pousse en en-bas. *V. CARTÉSIANISME, ÉTHER, MATIÈRE SUBTILE, PESANTEUR, &c.*

La cause de l'accélération ne paroît pas quelque chose de si mystérieux, si on veut faire abstraction pour un moment de la cause qui produit la pesanteur, & supposer seulement avec Galilée que cette cause ou force agit continuellement sur les corps pesans ; on verra facilement que le principe de la gravitation qui détermine le corps à descendre, doit accélérer ces corps dans leur chute par une conséquence nécessaire. *Voyez GRAVITATION.*

Car le corps étant une fois supposé déterminé à descendre, c'est sans doute sa gravité qui est la première cause de son commencement de descente : or quand une fois sa descente est commencée, cet état est devenu en quelque sorte naturel au corps ; de sorte que laissé à lui-même il continueroit toujours de descendre, quand même la première cause cesseroit ; comme nous voyons dans une pierre jettée avec la main, qui ne laisse pas de continuer de se mouvoir après que la cause qui lui a imprimé le mouvement a cessé d'agir. *Voyez LOI DE LA NATURE & PROJECTILE.*

Mais outre cette détermination à descendre imprimée par la première cause, laquelle suffiroit pour continuer à l'infini le même degré de mouvement une fois commencé, il s'y joint perpétuellement de nouveaux efforts de la même cause, savoir de la gravité, qui continue d'agir sur le corps déjà en mouvement, de même que s'il étoit en repos.

Ainsi y ayant deux causes de mouvement qui agissent l'une & l'autre en même direction, c'est-à-dire, vers le centre de la terre, il faut nécessairement que le mouvement qu'elles produisent ensemble, soit plus considérable que celui que produiroit l'un des deux. Et tandis que la vitesse est ainsi augmentée, la même

cause subsistant toujours pour l'augmenter encore davantage, il faut nécessairement que la descente soit continuellement accélérée.

Supposons donc que la gravité, de quelque principe qu'elle procède, agisse uniformément sur tous les corps à égale distance du centre de la terre ; divisant le tems que le corps pesant met à tomber sur la terre, en parties égales infiniment petites, cette gravité poussera le corps vers le centre de la terre, dans le premier instant infiniment court de la descente : si après cela on suppose que l'action de la gravité cesse, le corps continueroit toujours de s'approcher uniformément du centre de la terre avec une vitesse infiniment petite, égale à celle qui résulte de la première impression.

Mais ensuite si l'on suppose que l'action de la gravité continue, dans le second instant le corps recevra une nouvelle impulsion vers la terre, égale à celle qu'il a reçue dans le premier, par conséquent sa vitesse sera double de ce qu'elle étoit dans le premier instant ; dans le troisième instant elle sera triple ; dans le quatrième, quadruple ; & ainsi de suite : car l'impression faite dans un instant précédent, n'est point du tout altérée par celle qui se fait dans l'instant suivant ; mais elles sont, pour ainsi dire, entassées & accumulées l'une sur l'autre.

C'est pourquoi comme les instans de tems sont supposés infiniment petits, & tous égaux les uns aux autres, la vitesse acquise par le corps tombant sera dans chaque instant comme les tems depuis le commencement de la descente, & par conséquent la vitesse sera proportionnelle au tems dans lequel elle est acquise.

De plus l'espace parcouru par le corps en mouvement pendant un tems donné, & avec une vitesse donnée, peut être considéré comme un rectangle composé du tems & de la vitesse. Je suppose donc *A* (*Pl. de Méchan. fig. 64.*) le corps pesant qui descend, *AB* le tems de la descente ; je partage cette ligne en un certain nombre de parties égales, qui marqueront les intervalles ou portions du tems donné, savoir, *AC, CE, EG, &c.* je suppose que le corps descend durant le tems exprimé par la première des divisions *AC*, avec une certaine vitesse uniforme provenant du degré de gravité qu'on lui suppose ; cette vitesse sera représentée par *AD*, & l'espace parcouru, par le rectangle *CAD*.

Or l'action de la gravité ayant produit dans le premier moment la vitesse *AD*, dans le corps précédemment en repos ; dans le second moment elle produira la vitesse *CF*, double de la précédente ; dans le troisième moment à la vitesse *CF* sera ajouté un degré de plus, au moyen duquel sera produite la vitesse *EH*, triple de la première, & ainsi du reste ; de sorte que dans tout le tems *AB*, le corps aura acquis la vitesse *BK* : après cela prenant les divisions de la ligne qu'on voudra, par exemple, les divisions *AC, CE, &c.* pour les tems, les espaces parcourus pendant ces tems seront comme les aires ou rectangles *CD, EF, &c.* en sorte que l'espace décrit par le corps en mouvement, pendant tout le tems *AB*, sera égal à tous les rectangles, c'est-à-dire, à la figure dentelée *ABK*.

Voilà ce qui arriveroit si les accroissemens de vitesse se faisoient, pour ainsi dire, tout-à-coup, au bout de certaines portions finies de tems ; par exemple, en *C*, en *E*, &c. en sorte que le degré de mouvement continuât d'être le même jusqu'au tems suivant où se feroit une nouvelle accélération.

Si l'on suppose les divisions ou intervalles de tems plus courts, par exemple, de moitié ; alors les dentelures de la figure seront à proportion plus serrées, & la figure approchera plus du triangle.

S'ils sont infiniment petits, c'est-à-dire, que les

accroissemens de vitesse soient supposés être faits continuellement & à chaque particule de tems indivisible, comme il arrive en effet; les rectangles ainsi successivement produits formeront un véritable triangle, par exemple, ABE , fig. 63. tout le tems AB consistant en petites portions de tems $A_1, A_2, \&c.$ & l'aire du triangle ABE en la somme de toutes les petites surfaces ou petits trapezes qui répondent aux divisions du tems; l'aire ou le triangle total exprime l'espace parcouru dans tout le tems AB .

Or les triangles ABE, A_1f , étant semblables, leurs aires sont l'une à l'autre comme les carrés de leurs côtés homologues $AB, A_1, \&c.$ & par conséquent les espaces parcourus sont l'un à l'autre, comme les carrés des tems.

De-là nous pouvons aussi déduire cette grande loi de l'accélération: « qu'un corps descendant avec un mouvement uniformément accéléré, décrit dans tout le tems de sa descente un espace qui est précisément la moitié de celui qu'il auroit décrit uniformément dans le même tems avec la vitesse qu'il auroit acquise à la fin de sa chute ». Car, comme nous l'avons déjà fait voir, tout l'espace que le corps tombant a parcouru dans le tems AB , sera représenté par le triangle ABE ; & l'espace que ce corps parcourroit uniformément en même tems avec la vitesse BE , sera représenté par le rectangle $ABEF$: or on fait que le triangle est égal précisément à la moitié du rectangle. Ainsi l'espace parcouru sera la moitié de celui que le corps auroit parcouru uniformément dans le même tems avec la vitesse acquise à la fin de sa chute.

Nous pouvons donc conclure, 1°. que l'espace qui seroit uniformément parcouru dans la moitié du tems AB , avec la dernière vitesse acquise BE , est égal à celui qui a été réellement parcouru par le corps tombant pendant tout le tems AB .

2°. Si le corps tombant décrit quelque espace ou quelque longueur donnée dans un tems donné, dans le trouble du tems il la décrira quatre fois; dans le triple, neuf fois, &c. En un mot, si les tems sont dans la proportion arithmétique, 1, 2, 3, 4, &c. les espaces parcourus seront dans la proportion 1, 4, 9, 16, &c. c'est-à-dire, que si un corps décrit, par exemple, 15 piés dans la première seconde de sa chute, dans les deux premières secondes prises ensemble, il décrira quatre fois 15 piés; neuf fois 15 dans les trois premières secondes prises ensemble, & ainsi de suite.

3°. Les espaces décrits par le corps tombant dans une suite d'instans ou intervalles de tems égaux, seront comme les nombres impairs 1, 3, 5, 7, 9, &c. c'est-à-dire, que le corps qui a parcouru 15 piés dans la première seconde, parcourra dans la seconde trois fois 15 piés, dans la troisième, cinq fois 15 piés, &c. Et puisque les vitesses acquises en tombant sont comme les tems, les espaces seront aussi comme les carrés des vitesses; & les tems & les vitesses en raison soûdoublée des espaces.

Le mouvement d'un corps montant ou poussé en en-haut, est diminué ou retardé par le même principe de gravité agissant en direction contraire, de la même manière qu'un corps tombant est accéléré. Voyez RETARDATION.

Un corps lancé en-haut s'éleve jusqu'à ce qu'il ait perdu tout son mouvement; ce qui se fait dans le même espace de tems que le corps tombant auroit mis à acquérir une vitesse égale à celle avec laquelle le corps lancé a été poussé en en-haut.

Et par conséquent les hauteurs auxquelles s'élevent des corps lancés en en-haut avec différentes vitesses, sont entr'elles comme les carrés de ces vitesses.

ACCÉLÉRATION des corps sur des plans inclinés. La même loi générale qui vient d'être établie pour la

chûte des corps qui tombent perpendiculairement, a aussi lieu dans ce cas-ci. L'effet du plan est seulement de rendre le mouvement plus lent. L'inclinaison étant par-tout égale, l'accélération, quoiqu'à la vérité moindre que dans les chûtes verticales, sera égale aussi dans tous les instans depuis le commencement jusqu'à la fin de la chute. Pour les lois particulières à ce cas, voyez l'article PLAN INCLINÉ.

Galilée découvrit le premier ces lois par des expériences, & imagina ensuite l'explication que nous venons de donner de l'accélération.

Sur l'accélération du mouvement des pendules; voyez PENDULE.

Sur l'accélération du mouvement des projectiles; voyez PROJECTILE.

Sur l'accélération du mouvement des corps comprimés lorsqu'ils se rétablissent dans leur premier état & reprennent leur volume ordinaire, voyez COMPRESSION, DILATATION, CORDES, TENSION, &c.

Le mouvement de l'air comprimé est accéléré, lorsque par la force de son élasticité il reprend son volume & sa dimension naturelle: c'est une vérité qu'il est facile de démontrer de bien des manières. Voyez AIR, ELASTICITÉ.

ACCÉLÉRATION est aussi un terme qu'on applique dans l'Astronomie ancienne aux étoiles fixes. Accélération en ce sens étoit la différence entre la révolution du premier mobile, & la révolution solaire; différence qu'on évaluoit à trois minutes 56 secondes. Voyez ÉTOILE, PREMIER MOBILE, &c. (O)

ACCÉLÉRATRICE, (*Force*) on appelle ainsi la force ou cause qui accélère le mouvement d'un corps. Lorsqu'on examine les effets produits par de telles causes, & qu'on ne connoît point les causes en elles-mêmes, les effets doivent toujours être donnés indépendamment de la connoissance de la cause, puisqu'ils ne peuvent en être déduits: c'est ainsi que sans connoître la cause de la pesanteur, nous apprenons par l'expérience que les espaces décrits par un corps qui tombe sont entr'eux comme les carrés des tems. En général dans les mouvemens variés dont les causes sont inconnues, il est évident que l'effet produit par la cause, soit dans un tems fini, soit dans un instant, doit toujours être donné par l'équation entre les tems & les espaces: cet effet une fois connu, & le principe de la force d'inertie supposé, on n'a plus besoin que de la Géométrie seule & du calcul pour découvrir les propriétés de ces sortes de mouvemens. Il est donc inutile d'avoir recours à ce principe dont tout le monde fait usage aujourd'hui, que la force accélératrice ou retardatrice est proportionnelle à l'élément de la vitesse; principe appuyé sur cet unique axiome vague & obscur, que l'effet est proportionnel à la cause. Nous n'examinerons point si ce principe est de vérité nécessaire; nous avouerons seulement que les preuves qu'on en a données jusqu'ici ne nous paroissent pas fort convaincantes: nous ne l'adopterons pas non plus, avec quelques Géomètres, comme de vérité purement contingente; ce qui ruineroit la certitude de la Méchanique, & la réduiroit à n'être plus qu'une science expérimentale. Nous nous contenterons d'observer que, vrai ou douteux, clair ou obscur, il est inutile à la Méchanique, & que par conséquent il doit en être banni. (O)

ACCÉLÉRÉ, (*Mouvement*) en Physique, est un mouvement qui reçoit continuellement de nouveaux accroissemens de vitesse. Voyez MOUVEMENT. Le mot accéléré vient du Latin *ad*, & *celer*, prompt, vite.

Si les accroissemens de vitesse sont égaux dans des tems égaux, le mouvement est dit être accéléré uniformément. Voyez ACCÉLÉRATION.

Le mouvement des corps tombans est un mouve;

ment accéléré ; & en supposant que le milieu par lequel ils tombent , c'est-à-dire l'air, soit sans résistance ; le même mouvement peut aussi être considéré comme accéléré uniformément. Voyez DESCENTE, &c.

Pour ce qui concerne les lois du mouvement accéléré, voyez MOUVEMENT, ACCÉLÉRATION. (O)

ACCÉLÉRÉ dans son mouvement. En Astronomie, on dit qu'une planète est accélérée dans son mouvement, lorsque son mouvement diurne réel excède son moyen mouvement diurne. On dit qu'elle est retardée dans son mouvement, lorsqu'il arrive que son mouvement réel est moindre que son mouvement moyen. Quand la terre est le plus éloignée du soleil, elle est alors le moins accélérée dans son mouvement qu'il est possible, & c'est le contraire lorsqu'elle est le plus proche du soleil. Les Astronomes s'aperçoivent de ces inégalités dans leurs observations, & on en tient compte dans les tables du mouvement apparent du soleil. Voyez ÉQUATION. (O)

ACCENSES, adject. pris subst. du Latin *accensi forenses*. C'étoient des officiers attachés aux magistrats Romains, & dont la fonction étoit de convoquer le peuple aux assemblées, ainsi que le porte leur nom, *accensi ab acciando*. Ils étoient encore chargés d'affirmer le préteur lorsqu'il tenoit le siège, & de l'avertir tout haut de trois heures en trois heures quelle heure il étoit dans les armées Romaines.

Les *accenses*, selon Festus, étoient aussi des fournisseurs qui servoient à remplacer les soldats tués dans une bataille ou mis hors de combat par leurs blessures. Cet auteur ne leur donne aucun rang dans la milice : mais Asconius Pedianus leur en assigne un semblable à celui de nos caporaux & de nos trompettes. Tite-Live en fait quelque mention, mais comme de troupes irrégulières, & dont on faisoit peu d'estime. (O)

ACCENT, s. m. ce mot vient d'*accentum*, supin du verbe *accinere* qui vient de *ab* & *canere* : les Grecs l'appellent *μετροδία*, *modulatio quæ syllabis adhibetur*, venant de *μερος*, préposition Grecque qui entre dans la composition des mots, & qui a divers usages, & *ωδὴ*, *cantus*, chant. On l'appelle aussi *τόνος*, *ton*.

Il faut ici distinguer la chose, & le signe de la chose.

La chose, c'est la voix ; la parole, c'est le mot, en tant que prononcé avec toutes les modifications établies par l'usage de la langue que l'on parle.

Chaque nation, chaque peuple, chaque province, chaque ville même, diffère d'une autre dans le langage, non-seulement parce qu'on se sert de mots différens, mais encore par la manière d'articuler & de prononcer les mots.

Cette manière différente, dans l'articulation des mots, est appelée *accent*. En ce sens les mots écrits n'ont point d'*accens* ; car l'*accent*, ou l'articulation modifiée, ne peut affecter que l'oreille ; or l'écriture n'est apperçue que par les yeux.

C'est encore en ce sens que les Poètes disent : prêtez l'oreille à mes tristes *accens*. Et que M. Pellisson disoit aux réfugiés : vous tâcherez de vous former aux *accens* d'une langue étrangère.

Cette espèce de modulation dans les discours, particuliers à chaque pays, est ce que M. l'abbé d'Olivet, dans son excellent traité de la Prosodie, appelle *accent national*.

Pour bien parler une langue vivante, il faudroit avoir le même *accent*, la même inflexion de voix, qu'ont les honnêtes gens de la capitale ; ainsi quand on dit, que pour bien parler François il ne faut point avoir d'*accent*, on veut dire qu'il ne faut avoir ni l'*accent* Italien, ni l'*accent* Gascon, ni l'*accent* Picard, ni aucun autre *accent* qui n'est pas celui des honnêtes gens de la capitale.

Accent ou modulation de la voix dans le discours,

est le genre dont chaque *accent* national est une espèce particulière ; c'est ainsi qu'on dit, l'*accent* Gascon, l'*accent* Flamand, &c. L'*accent* Gascon élève la voix où, selon le bon usage, on la baisse ; il abrége des syllabes que le bon usage allonge ; par exemple, un Gascon dit *par conséquent*, au lieu de dire *par conséquent* ; il prononce séchement toutes les voyelles nasales *an, en, in, on, un*, &c.

Selon le mécanisme des organes de la parole, il y a plusieurs sortes de modifications particulières à observer dans l'*accent* en général, & toutes ces modifications se trouvent aussi dans chaque *accent* national, quoiqu'elles soient appliquées différemment ; car si l'on veut bien y prendre garde, on trouve partout uniformité & variété. Partout les hommes ont un visage, & pas-un ne ressemble parfaitement à un autre ; partout les hommes parlent & chaque pays a sa manière particulière de parler & de modifier la voix. Voyons donc quelles sont ces différentes modifications de voix qui sont comprises sous le mot général *accent*.

Premièrement, il faut observer que les syllabes en toute langue ne sont pas prononcées du même ton. Il y a diverses inflexions de voix dont les unes élèvent le ton, les autres le baissent, & d'autres enfin l'élèvent d'abord, & le rabaisent ensuite sur la même syllabe. Le ton élevé est ce qu'on appelle *accent aigu* ; le ton bas ou baissé est ce qu'on nomme *accent grave* ; enfin, le ton élevé & baissé successivement & presque en même tems sur la même syllabe, est l'*accent circonflexe*.

« La nature de la voix est admirable, dit Cicéron ; toute sorte de chant est agréablement varié par le ton circonflexe, par l'aigu & par le grave ; or le discours ordinaire, poursuit-il, est aussi une espèce de chant ». *Mixa est natura vocis, cujus quidem, & tribus omnino sonis inflexu, acuto, gravi tanta sit, & tam suavis varietas perfecta in cantibus. Est autem in dicendo etiam quidam cantus.* Cic. Orator. n. XVII. & XVIII. Cette différente modification du ton, tantôt aigu, tantôt grave, & tantôt circonflexe, est encore sensible dans le cri des animaux, & dans les instrumens de musique.

2. Outre cette variété dans le ton, qui est ou grave, ou aigu, ou circonflexe, il y a encore à observer le tems que l'on met à prononcer chaque syllabe. Les unes sont prononcées en moins de tems que les autres, & l'on dit de celles-ci qu'elles sont longues, & de celle-là qu'elles sont breves. Les breves sont prononcées dans le moins de tems qu'il est possible ; aussi dit-on qu'elles n'ont qu'un tems, c'est-à-dire, une mesure, un battement ; au lieu que les longues en ont deux ; & voilà pourquoi les anciens doubloient souvent dans l'écriture les voyelles longues, ce que nos peres ont imité en écrivant *aage*, &c.

3. On observe encore l'*aspiration* qui se fait devant les voyelles en certains mots, & qui ne se pratique pas en d'autres, quoiqu'avec la même voyelle & dans une syllabe pareille : c'est ainsi que nous prononçons *le héros* avec aspiration, & que nous disons *l'héroïne*, *l'héroïsme* & *les vertus héroïques*, sans aspiration.

4. A ces trois différences que nous venons d'observer dans la prononciation, il faut encore ajouter la variété du ton pathétique, comme dans l'interrogation, l'admiration, l'ironie, la colere & les autres passions : c'est ce que M. l'abbé d'Olivet appelle l'*accent oratoire*.

5. Enfin, il y a à observer les intervalles que l'on met dans la prononciation depuis la fin d'une période jusqu'au commencement de la période qui suit, & entre une proposition & une autre proposition ; entre un incise, une parenthèse, une proposition incidente, & les mots de la proposition principale dans

lesquels cet incise, cette parenthèse ou cette proposition incidente sont enfermés.

Toutes ces modifications de la voix, qui sont très-sensibles dans l'élocution, sont, ou peuvent être marquées dans l'écriture par des signes particuliers que les anciens Grammairiens ont aussi appelés *accens*; ainsi ils ont donné le même nom à la chose, & au signe de la chose.

Quoique l'on dise communément que ces signes, ou *accens*, sont une invention qui n'est pas trop ancienne, & quoiqu'on montre des manuscrits de mille ans, dans lesquels on ne voit aucun de ces signes, & où les mots sont écrits de suite sans être séparés les uns des autres, j'ai bien de la peine à croire que lorsqu'une langue a eu acquis un certain degré de perfection, lorsqu'elle a eu des Orateurs & des Poètes, & que les Muses ont joui de la tranquillité qui leur est nécessaire pour faire usage de leurs talens; j'ai, dis-je, bien de la peine à me persuader qu'alors les copistes habiles n'ayent pas fait tout ce qu'il falloit pour peindre la parole avec toute l'exacritude dont ils étoient capables; qu'ils n'ayent pas séparé les mots par des petits intervalles, comme nous les séparons aujourd'hui, & qu'ils ne se soient pas servis de quelques signes pour indiquer la bonne prononciation.

Voici un passage de Cicéron qui me paroît prouver bien clairement qu'il y avoit de son tems des notes ou signes dont les copistes faisoient usage. *Hanc diligentiam subsequitur modus etiam & forma verborum. Versus enim veteres illi, in hac soluta oratione propemodum, hoc est, numeros quosdam nobis esse adhibendos putaverunt. Interpirationis enim, non defatigationis nostræ; neque LIBRARIORUM NOTIS, sed verborum & sententiarum modò, interpunctas clausulas in orationibus esse voluerunt: idque, princeps Isocrates instituisse fertur.* Cic. Orat. lib. III. n. XLIV. « Les anciens, » dit-il, ont voulu qu'il y eût dans la prose même » des intervalles, des séparations, du nombre & de » la mesure comme dans les vers; & par ces intervalles, cette mesure, ce nombre, ils ne veulent pas » parler ici de ce qui est déjà établi pour la facilité de » la respiration & pour soulager la poitrine de l'Orateur, ni des notes ou signes des copistes: mais ils » veulent parler de cette manière de prononcer qui » donne de l'ame & du sentiment aux mots & aux » phrases, par une sorte de modulation pathétique ». Il me semble que l'on peut conclure de ce passage, que les signes, les notes, les *accens* étoient connus & pratiqués dès avant Cicéron, au moins par les copistes habiles.

Isidore, qui vivoit il y a environ douze cens ans, après avoir parlé des *accens*, parle encore de certaines notes qui étoient en usage, dit-il, chez les auteurs célèbres, & que les anciens avoient inventées, poursuit-il, pour la distinction de l'écriture, & pour montrer la raison, c'est-à-dire, le mode, la manière de chaque mot & de chaque phrase. *Præterea quædam sententiarum notæ apud celeberrimos auctores fuerunt, quasque antiqui ad distinctionem scripturarum carminibus & historiis apposuerunt, ad demonstrandam unamquamque verbi sententiarumque, ac versuum rationem.* Isid. Orig. liv. I. c. xx.

Quoi qu'il en soit, il est certain que la manière d'écrire a été sujette à bien des variations, comme tous les autres Arts. L'Architecture est-elle aujourd'hui en Orient dans le même état où elle étoit quand on bâtit Babylone ou les pyramides d'Egypte? Ainsi tout ce que l'on peut conclure de ces manuscrits, où l'on ne voit ni distance entre les mots, ni *accens*, ni points, ni virgules, c'est qu'ils ont été écrits, ou dans les tems d'ignorance, ou par des copistes peu instruits.

Les Grecs paroissent être les premiers qui ont introduit l'usage des *accens* dans l'écriture. L'auteur

de la *Méthode Greque de P. R.* (pag. 546.) observe que la bonne prononciation de la langue Greque étant naturelle aux Grecs, il leur étoit inutile de la marquer par des *accens* dans leurs écrits; qu'ainsi il y a bien de l'apparence qu'ils ne commencèrent à en faire usage que lorsque les Romains, curieux de s'instruire de la langue Greque, envoyèrent leurs enfans étudier à Athenes. On songea alors à fixer la prononciation, & à la faciliter aux étrangers; ce qui arriva, pour suivit cet auteur, un peu avant le tems de Cicéron.

Au reste, ces *accens* des Grecs n'ont eu pour objet que les inflexions de la voix, en tant qu'elle peut être ou élevée ou rabaisée.

L'*accent aigu* que l'on écrivoit de droit à gauche, marquoit qu'il falloit élever la voix en prononçant la voyelle sur laquelle il étoit écrit.

L'*accent grave* ainsi écrit, marquoit au contraire qu'il falloit rabaisser la voix.

L'*accent circonflexe* est composé de l'aigu & du grave; dans la suite les copistes l'arrondirent de cette manière, ce qui n'est en usage que dans le Grec. Cet *accent* étoit destiné à faire entendre qu'après avoir d'abord élevé la voix, il falloit la rabaisser sur la même syllabe.

Les Latins ont fait le même usage de ces trois *accens*. Cette élévation & cette dépression de la voix étoient plus sensibles chez les anciens, qu'elles ne le sont parmi nous; parce que leur prononciation étoit plus soutenue & plus chantante. Nous avons pourtant aussi élèvement & abaissement de la voix dans notre manière de parler, & cela indépendamment des autres mots de la phrase; en sorte que les syllabes de nos mots sont élevées & baissées selon l'*accent* prosodique ou tonique, indépendamment de l'*accent* pathétique, c'est-à-dire, du ton que la passion & le sentiment font donner à toute la phrase: *car il est de la nature de chaque voix*, dit l'auteur de la *Méthode Greque de P. R.* (pag. 551.) d'avoir quelque élèvement qui soutienne la prononciation; & cet élèvement est ensuite modéré & diminué, & ne porte pas sur les syllabes suivantes.

Cet *accent* prosodique, qui ne consiste que dans l'élévation ou l'abaissement de la voix en certaines syllabes, doit être bien distingué du ton pathétique ou ton de sentiment.

Qu'un Gascon, soit en interrogeant, soit dans quelqu'autre situation d'esprit ou de cœur, prononce le mot d'*examen*, il élèvera la voix sur la première syllabe, la soutiendra sur la seconde, & la laissera tomber sur la dernière, à-peu-près comme nous laissons tomber nos *e* muets; au lieu que les personnes qui parlent bien François, prononcent ce mot, en toute occasion, à-peu-près comme le dactyle des Latins, en élevant la première, passant vite sur la seconde, & soutenant la dernière. Un Gascon, en prononçant *cadis*, élève la première syllabe *ca*, & laisse tomber *dis*, comme si *dis* étoit un *e* muet: au contraire, à Paris, on élève la dernière *dis*.

Au reste, nous ne sommes pas dans l'usage de marquer dans l'écriture, par des signes ou *accens*, cet élèvement & cet abaissement de la voix: notre prononciation, encore un coup, est moins soutenue & moins chantante que la prononciation des anciens; par conséquent la modification ou ton de voix dont il s'agit nous est moins sensible; l'habitude augmente encore la difficulté de démêler des différences délicates. Les anciens prononçoient, au moins leurs vers, de façon qu'ils pouvoient mesurer par des battemens la durée des syllabes. *Adsueta moram pollicis sonore vel plausu pedis, discriminare, qui docent artem, solent.* (Terentianus Maurus de Metris sub méd.) ce que nous ne pouvons faire qu'en chantant, Enfin, en toute sortes d'*accens* oratoires

toires, soit en interrogeant, en admirant, en nous fâchant, &c. les syllabes qui précèdent nos *e* muets ne sont-elles pas soutenues & élevées comme elles le sont dans le discours ordinaire ?

Cette différence entre la prononciation des anciens & la nôtre, me paroît être la véritable raison pour laquelle, quoique nous ayons une quantité comme ils en avoient une, cependant la différence de nos longues & de nos breves n'étant pas également sensible en tous nos mots, nos vers ne sont formés que par l'harmonie qui résulte du nombre des syllabes ; au lieu que les vers grecs & les vers latins tirent leur harmonie du nombre des piés assortis par certaines combinaisons de longues & de breves.

« Le dactyle, l'iambe, & les autres piés entrent dans le discours ordinaire, dit Cicéron, & l'auditeur les reconnoît facilement, *eos facile agnoscit auditor.* (Cic. orator. n°. LVI.) « Si dans nos Théâtres, ajoute-t-il, un acteur prononce une syllabe breve ou longue autrement qu'elle ne doit être prononcée, selon l'usage, ou d'un ton grave ou aigu, tout le peuple se récrie. Cependant, poursuit-il, le peuple n'a point étudié la règle de notre Prosodie ; seulement il sent qu'il est blessé par la prononciation de l'acteur : mais il ne pourroit pas démêler en quoi ni comment ; il n'a sur ce point d'autre règle que le discernement de l'oreille ; & avec ce seul secours que la nature & l'habitude lui donnent, il connoît les longues & les breves, & distingue le grave de l'aigu. *Theatra tota exclamant, si fuit una syllaba brevior aut longior. Nec verò multitudo pedes novit, nec ullos numeros tenet : nec illud quod offendit, aut cur, aut in quo offendat INTELLIGIT ; & tamen omnium longitudinum & brevitatum in sonis, sicut acutarum graviumque vocum, judicium ipsa natura in auribus nostris collocavit.* (Cic. orat. n°. LI. fin.)

Notre Partere démêle avec la même finesse, ce qui est contraire à l'usage de la bonne prononciation ; & quoique la multitude ne sache pas que nous avons un *e* ouvert, un *e* fermé & un *e* muet, l'acteur qui prononceroit l'un au lieu de l'autre feroit sifflé.

Le célèbre Lulli a eu presque toujours une extrême attention à ajuster son chant à la bonne prononciation ; par exemple, il ne fait point de tenue sur les syllabes breves, ainsi dans l'opera d'Atis,

Vous vous éveillez si matin,

Pa de *matin* est chanté bref tel qu'il est dans le discours ordinaire ; & un acteur qui le feroit long comme il l'est dans *matin*, gros chien, feroit également sifflé parmi nous, comme il l'auroit été chez les anciens en pareil cas.

Dans la Grammaire grecque, on ne donne le nom d'*accent* qu'à ces trois signes, l'aigu, le grave, & le circonflexe, qui servoient à marquer le ton, c'est-à-dire l'élevement & l'abaissement de la voix ; les autres signes, qui ont d'autres usages, ont d'autres noms, comme l'*esprit rude*, l'*esprit doux*, &c.

C'est une question s'il faut marquer aujourd'hui ces *accens* & ces *esprits* sur les mots grecs : le P. Sanadon, dans sa préface sur Horace, dit qu'il écrit le grec sans *accens*.

En effet, il est certain qu'on ne prononce les mots des langues mortes que selon les inflexions de la langue vivante ; nous ne faisons sentir la quantité du grec & du latin que sur la pénultième syllabe, encore faut-il que le mot ait plus de deux syllabes : mais à l'égard du ton ou *accent*, nous avons perdu sur ce point l'ancienne prononciation ; cependant, pour ne pas tout perdre, & parce qu'il arrive souvent que deux mots ne diffèrent entr'eux que par l'*accent*, je crois avec l'Auteur de la Méthode gre-

Tome I.

que de P. R. que nous devons conserver les *accens* en écrivant le grec : mais j'ajoute que nous ne devons les regarder que comme les signes d'une prononciation qui n'est plus : & je suis persuadé que les Savans qui veulent aujourd'hui régler leur prononciation sur ces *accens*, feroient sifflés par les Grecs même, s'il étoit possible qu'ils en fussent entendus.

À l'égard des Latins, on croit communément que les *accens* ne furent mis en usage dans l'écriture que pour fixer la prononciation, & la faciliter aux étrangers.

Aujourd'hui, dans la Grammaire latine, on ne donne le nom d'*accent* qu'aux trois signes dont nous avons parlé, le grave, l'aigu, & le circonflexe, & ce dernier n'est jamais marqué qu'ainsi ^, & non ~, comme en grec.

Les anciens Grammairiens latins n'avoient pas retraint le nom d'*accent* à ces trois signes. Priscien qui vivoit dans le sixième siècle, & Isidore qui vivoit peu de tems après, disent également que les Latins ont dix *accens*. Ces dix *accens*, selon ces Auteurs, sont :

1. L'*accent aigu* '.
2. Le grave `.
3. Le circonflexe ~.
4. La longue barre, pour marquer une voyelle longue — ; *longa linea*, dit Priscien ; *longa virgula*, dit Isidore.
5. La marque de la brièveté d'une syllabe, *brevis virgula v.*
6. L'hyphen qui servoit à unir deux mots, comme *ante-tulit* ; ils le marquoient ainsi, selon Priscien ~, & ainsi, selon Isidore Ω. Nous nous servons du tiret ou trait d'union pour cet usage, *portemanteau*, *arc-en-ciel* ; ce mot *hyphen* est purement grec, ὑπό, *sub*, & ἐν, *unum*.
7. La diastole au contraire étoit une marque de séparation ; on la marquoit ainsi ∘ sous le mot, *supposita versui.* (Isid. de fig. accentuum).
8. L'apostrophe dont nous nous servons encore ; les Anciens la mettoient aussi au haut du mot pour marquer la suppression d'une lettre, *l'ame* pour *la ame*.
9. La Δασεία ; c'étoit le signe de l'aspiration d'une voyelle. *Rac δασος*, *hirsutus*, hérissé, rude. On le marquoit ainsi sur la lettre ' ; c'est l'esprit rude des Grecs, dont les copistes ont fait *Ph*, pour avoir la facilité d'écrire de suite sans avoir la peine de lever la plume pour marquer l'esprit sur la lettre aspirée.
10. Enfin, le Ψιλῆ, qui marquoit que la voyelle ne devoit point être aspirée ; c'est l'esprit doux des Grecs, qui étoit écrit en sens contraire de l'esprit rude.

Ils avoient encore, comme nous, l'*astérique* & plusieurs autres notes dont Isidore fait mention, (*Orig. liv. I.*) & qu'il dit être très-anciennes.

Pour ce qui est des Hébreux, vers le cinquième siècle, les Docteurs de la fameuse Ecole de Tibériade travaillèrent à la critique des Livres de l'Écriture-sainte, c'est-à-dire, à distinguer les Livres apocryphes d'avec les canoniques : ensuite ils les divisèrent par sections & par versets ; ils en fixèrent la lecture & la prononciation par des points, & par d'autres signes que les Hébraïques appellent *accens* ; de sorte qu'ils donnent ce nom, non-seulement aux signes qui marquent l'élevation & l'abaissement de la voix, mais encore aux signes de la ponctuation.

Aliorum exemplo excitati vetustiores Massoretæ huic malo obviam ierunt, vocesque à vocibus distinxerunt interjecto vacuo aliquo spatioso ; versus verò ac periodos notulis quibusdam, seu ut vocant accentibus, quos eam ob causam ACCENTUS PAUSANTES & DISTINGUENTES dixerunt. Maseles, *Gram. Hebraicæ*, 1731, tom. I. pag. 34.

Ces Docteurs furent appelés *Mafforettes*, du mot *maffore*, qui veut dire *tradition*; parce que ces Docteurs s'attachèrent dans leur opération à conserver, autant qu'il leur fut possible, la tradition de leurs Peres dans la maniere de lire & de prononcer.

A notre égard, nous donnons le nom d'*accent* premierement aux inflexions de voix, & à la maniere de prononcer des pays particuliers; ainsi, comme nous l'avons déjà remarqué, nous disons l'*accent gasccon*, &c. *Cet homme a l'accent étranger*, c'est-à-dire, qu'il a des inflexions de voix & une maniere de parler, qui n'est pas celle des personnes nées dans la capitale. En ce sens, *accent* comprend l'élévation de la voix, la quantité & la prononciation particuliere de chaque mot & de chaque syllabe.

En second lieu, nous avons conservé le nom d'*accent* à chacun des trois signes du ton qui est ou aigu, ou grave, ou circonflexe: mais ces trois signes ont perdu parmi nous leur ancienne destination; ils ne sont plus, à cet égard, que des *accens* imprimés: voici l'usage que nous en faisons en Grec, en Latin, & en François.

A l'égard du Grec, nous le prononçons à notre maniere, & nous plaçons les *accens* selon les regles que les Grammairiens nous en donnent, sans que ces *accens* nous servent de guide pour élever, ou pour abaisser le ton.

Pour ce qui est du Latin, nous ne faisons sentir aujourd'hui la quantité des mots que par rapport à la pénultieme syllabe; encore faut-il que le mot ait plus de deux syllabes; car les mots qui n'ont que deux syllabes sont prononcés également, soit que la premiere soit longue ou qu'elle soit breve: par exemple, en vers, l'*a* est bref dans *pater*, & long dans *mater*; cependant nous prononçons l'un & l'autre comme s'ils avoient la même quantité.

Or, dans les Livres qui servent à des lectures publiques, on se sert de l'*accent* aigu, que l'on place différemment, selon que la pénultieme est breve ou longue: par exemple, dans *matutinus*, nous ne faisons sentir la quantité que la pénultieme *ti*; & parce que cette pénultieme est longue, nous y mettons l'*accent* aigu, *matutinus*.

Au contraire cette pénultieme *ti* est breve dans *serotinus*; alors nous mettons l'*accent* aigu sur l'antépénultieme *ro*, soit que dans les vers cette pénultieme soit breve ou qu'elle soit longue. Cet *accent* aigu sert alors à nous marquer qu'il faut s'arrêter comme sur un point d'appui sur cette antépénultieme accentuée, afin d'avoir plus de facilité pour passer légèrement sur la pénultieme, & la prononcer breve.

Au reste, cette pratique ne s'observe que dans les Livres d'Eglise destinés à des lectures publiques. Il seroit à souhaiter qu'elle fût également pratiquée à l'égard des Livres classiques, pour accoutumer les jeunes gens à prononcer régulièrement le Latin.

Nos Imprimeurs ont conservé l'usage de mettre un *accent* circonflexe sur l'*a* de l'ablatif de la premiere déclinaison. Les Anciens relevoient la voix sur l'*a* du nominatif, & le marquoient par un *accent* aigu, *musá*; au lieu qu'à l'ablatif ils l'élevoient d'abord, & la rabaissoient ensuite comme s'il y avoit eu *musáá*; & voilà l'*accent* circonflexe que nous avons conservé dans l'écriture, quoique nous en ayons perdu la prononciation.

On se sert encore de l'*accent* circonflexe en Latin quand il y a syncope, comme *virúm* pour *virorum*; *sestertiúm* pour *sestertiorum*.

On employe l'*accent* grave sur la dernière syllabe des adverbes, *malè*, *benè*, *diù*, &c. Quelques-uns même veulent qu'on s'en serve sur tous les mots indéclinables, mais cette pratique n'est pas exactement suivie.

Nous avons conservé la pratique des Anciens à

l'égard de l'*accent* aigu qu'ils marquoient sur la syllabe qui est suivie d'un enclitique, *arma virúmque cano*. Dans *virúmque* on éleve la voix sur l'*u* de *virum*, & on la laisse tomber en prononçant *que*, qui est un enclitique. *Ne*, *ve*, sont aussi deux autres enclitiques; desorte qu'on éleve le ton sur la syllabe qui précède l'un de ces trois mots, à-peu-près comme nous élevons en François la syllabe qui précède un *e* muet: ainsi quoique dans *mener* l'*e* de la premiere syllabe *me* soit muet, cet *e* devient ouvert, & doit être soutenu dans *je mene*, parce qu'alors il est suivi d'un *e* muet qui finit le mot; cet *e* final devient plus aisément muet quand la syllabe qui le précède est soutenue. C'est le mécanisme de la parole qui produit toutes ces variétés, qui paroissent des bisarreries ou des caprices de l'usage à ceux qui ignorent les véritables causes des choses.

Au reste, ce mot *enclitique* est purement Grec, & vient d'*ἐνκλίτω*, *inclinō*, parce que ces mots sont comme inclinés & appuyés sur la dernière syllabe du mot qui les précède.

Observez que lorsque ces syllabes, *que*, *ne*, *ve*, sont partie essentielle du mot, desorte que si vous les retranchiez, le mot n'auroit plus la valeur qui lui est propre; alors ces syllabes n'ayant point la signification qu'elles ont quand elles sont enclitiques, on met l'*accent*, comme il convient, selon que la pénultieme du mot est longue ou breve; ainsi dans *ubique* on met l'*accent* sur la pénultieme, parce que l'*i* est long; au lieu qu'on le met sur l'antépénultieme dans *dénique*, *undique*, *utique*.

On ne marque pas non plus l'*accent* sur la pénultieme avant le *ne* interrogatif, lorsqu'on éleve la voix sur ce *ne*, *ego-ne? sicci-ne?* parce qu'alors ce *ne* est aigu.

Il seroit à souhaiter que l'on accoutumât les jeunes gens à marquer les *accens* dans leurs compositions. Il faudroit aussi que lorsque le mot écrit peut avoir deux acceptions différentes, chacune de ces acceptions fût distinguée par l'*accent*; ainsi quand *occido* vient de *cado*, l'*i* est bref & l'*accent* doit être sur l'antépénultieme; au lieu qu'on doit le marquer sur la pénultieme quand il signifie *tuer*; car alors l'*i* est long, *occido*, & cet *occido* vient de *cado*.

Cette distinction devroit être marquée même dans les mots qui n'ont que deux syllabes: ainsi il faudroit écrire *légit*, il lit, avec l'*accent* aigu; & *légit*, il a lû, avec le circonflexe: *vénit*, il vient; & *vénit*, il est venu.

A l'égard des autres observations que les Grammairiens ont faites sur la pratique des *accens*, par exemple, quand la Méthode de P. R. dit qu'au mot *mulieris*, il faut mettre l'*accent* sur l'*e*, quoique bref, qu'il faut écrire *flôs* avec un circonflexe, *spês* avec un aigu, &c. cette pratique n'étant fondée que sur la prononciation des Anciens, il me semble que non-seulement elle nous seroit inutile, mais qu'elle pourroit même induire les jeunes gens en erreur en leur faisant prononcer *mulieris* long pendant qu'il est bref, ainsi des autres que l'on pourra voir dans la Méthode de P. R. pag. 733. 735, &c.

Finissons cet article par exposer l'usage que nous faisons aujourd'hui, en François, des *accens* que nous avons reçus des Anciens.

Par un effet de ce concours de circonstances, qui forment insensiblement une langue nouvelle, nos Peres nous ont transmis trois sons différens, qu'ils écrivoient par la même lettre *e*. Ces trois sons, qui n'ont qu'un même signe, ou caractère, sont,

1°. L'*e* ouvert, comme dans *fer*, *Jupiter*, *la mer*, *l'enfer*, &c.

2°. L'*e* fermé, comme dans *bonté*, *charité*, &c.

3°. Enfin l'*e* muet, comme dans les monosyllabes

me, ne, de, te, se, le, & dans la dernière de donne, ame, vie, &c.

Ces trois sons différens se trouvent dans ce seul mot, *fermeté*; l'*e* est ouvert dans la première syllabe *fer*, il est muet dans la seconde *me*, & il est fermé dans la troisième *té*. Ces trois sortes d'*e* se trouvent encore en d'autres mots, comme *netteté, évêque, sèxère, repêché, &c.*

Les Grecs avoient un caractère particulier pour l'*e* bref; qu'ils appelloient *épsilon*, *ἒψιλόν*, c'est-à-dire *e* petit; & ils avoient une autre figure pour l'*e* long, qu'ils appelloient *éta*, *ἒτα*; ils avoient aussi un *o* bref, *omicron*, *ὀμικρόν*, & un *o* long, *omega*, *ὀμείγα*.

Il y a bien de l'apparence que l'autorité publique, ou quelque corps respectable, & le concert des copistes, avoient concouru à ces établissemens.

Nous n'avons pas été si heureux: ces finesse & cette exactitude grammaticale ont passé pour des minuties indignes de l'attention des personnes élevées. Elles ont pourtant occupé les plus grands des Romains, parce qu'elles sont le fondement de l'art oratoire, qui conduisoit aux grandes places de la république. Cicéron, qui d'Orateur devint Consul, compare ces minuties aux racines des arbres. « Elles ne nous » offrent, dit-il, rien d'agréable: mais c'est de-là, » ajoute-t-il, que viennent ces hautes branches & » ce verd feuillage, qui font l'ornement de nos cam- » pagnes; & pourquoi mépriser les racines, puisque » sans le suc qu'elles préparent & qu'elles distri- » buent, vous ne sauriez avoir ni les branches, ni » le feuillage? » *De syllabis propemodum denu- merandis & dime- tiendis loquemur; quæ etiam si sunt, sicut mihi videntur, necessaria, tamen sunt magnificentius, quam docentur. Est enim hoc omnino verum, sed proprie in hoc dicitur. Nam omnium magnarum artium, sicut arborum, latitudo, nos delectat; radices stirpesque non item: sed, esse illa sine his, non potest.* Cic. Orat. n. XLIII.

Il y a bien de l'apparence que ce n'est qu'insensiblement que l'*e* a eu les trois sons différens dont nous venons de parler. D'abord nos peres conservèrent le caractère qu'ils trouverent établi, & dont la valeur ne s'éloignoit jamais que fort peu de la première institution.

Mais lorsque chacun des trois sons de l'*e* est devenu un son particulier de la langue, on auroit dû donner à chacun un signe propre dans l'écriture.

Pour suppléer à ce défaut, on s'est avisé, depuis environ cent ans, de se servir des *accens*, & l'on a cru que ce secours étoit suffisant pour distinguer dans l'écriture ces trois sortes d'*e*, qui sont si bien distingués dans la prononciation.

Cette pratique ne s'est introduite qu'insensiblement, & n'a pas été d'abord suivie avec bien de l'exactitude: mais aujourd'hui que l'usage du bureau typographique & la nouvelle dénomination des lettres ont instruit les maîtres & les élèves, nous voyons que les Imprimeurs & les Ecrivains sont bien plus exacts sur ce point, qu'on ne l'étoit il y a même peu d'années; & comme le point que les Grecs ne mettoient pas sur leur *iota*, qui est notre *i*, est devenu essentiel à l'*i*, il semble que l'*accent* devienne, à plus juste titre, une partie essentielle à l'*e* fermé, & à l'*e* ouvert, puisqu'il les caractérise.

1°. On se sert de l'*accent* aigu pour marquer le son de l'*e* fermé, *bonté, charité, aimé.*

2°. On employe l'*accent* grave sur l'*e* ouvert, *pro- cès, accès, succès.*

Lorsqu'un *e* muet est précédé d'un autre *e*, celui-ci est plus ou moins ouvert; s'il est simplement ouvert, on le marque d'un *accent* grave, *il mène, il pèse*; s'il est très-ouvert, on le marque d'un *accent* circonflexe; & s'il ne l'est presque point & qu'il soit seulement ouvert bref, on se contente de l'*accent*

aigu, *mon père, une règle*: quelques-uns pourtant y mettent le grave.

Il seroit à souhaiter que l'on introduisît un *accent* perpendiculaire qui tomberoit sur l'*e* mitoyen, & qui ne seroit ni grave ni aigu.

Quand l'*e* est fort ouvert, on se sert de l'*accent* circonflexe, *tête, tempête, même, &c.*

Ces mots, qui sont aujourd'hui ainsi accentués, furent d'abord écrits avec une *s*, *beste*; on prononçoit alors cette *s* comme on le fait encore dans nos provinces méridionales, *beste, teste, &c.* dans la suite on retrancha l'*s* dans la prononciation, & on la laissa dans l'écriture, parce que les yeux y étoient accoutumés, & au lieu de cette *s*, on fit la syllabe longue; & dans la suite on a marqué cette longueur par l'*accent* circonflexe. Cet *accent* ne marque donc que la longueur de la voyelle, & nullement la suppression de l'*s*.

On met aussi cet *accent* sur *le vôtre, le nôtre, apôtre, bientôt, maître, afin qu'il donnât, &c.* où la voyelle est longue: *votre & notre*, suivis d'un substantif, n'ont point d'*accent*.

On met l'*accent* grave sur l'*à*, préposition; *rendez à César ce qui appartient à César.* On ne met point d'*accent* sur *a*, verbe; *il a, habet.*

On met ce même *accent* sur *là*, adverbe; *il est là.* On n'en met point sur *la*, article; *la raison.* On écrit *holà* avec l'*accent* grave. On met encore l'*accent* grave sur *où*, adverbe; *où est-il?* cet *où* vient de l'*ubi* des Latins, que l'on prononçoit *oubi*, & l'on ne met point d'*accent* sur *ou*, conjonction alternative; *vous ou moi, Pierre ou Paul*: cet *ou* vient de *aut*.

J'ajouterai, en finissant, que l'usage n'a point encore établi de mettre un *accent* sur l'*e* ouvert quand cet *e* est suivi d'une consonne avec laquelle il ne fait qu'une syllabe; ainsi on écrit sans *accent*, *la mer, le fer, les hommes, des hommes.* On ne met pas non plus d'*accent* sur l'*e* qui précède l'*r* de l'infinitif des verbes, *aimer, donner.*

Mais comme les maîtres qui montrent à lire, selon la nouvelle dénomination des lettres, en faisant épeler, font prononcer l'*e* ou ouvert ou fermé, selon la valeur qu'il a dans la syllabe, avant que de faire épeler la consonne qui suit cet *e*, ces maîtres, aussi-bien que les étrangers, voudroient que, comme on met toujours le point sur l'*i*, on donnât toujours à l'*e*, dans l'écriture, l'*accent* propre à en marquer la prononciation; ce qui seroit, disent-ils, & plus uniforme & plus utile. (F)

Accent aigu ^.

Accent bref, ou marque de la brièveté d'une syllabe; on l'écrit ainsi ° sur la voyelle.

Accent circonflexe ^ & ~.

Accent grave `.

Accent long —, qu'on écrit sur une voyelle pour marquer qu'elle est longue.

Voyez
ACCENT.

ACCENT, quant à la formation; c'est disent les Ecrivains, une vraie virgule pour l'aigu, un plain oblique incliné de gauche à droite pour le grave, & un angle aigu, dont la pointe est en haut, pour le circonflexe. Cet angle se forme d'un mouvement mixte des doigts & du poignet. Pour l'*accent* aigu & l'*accent* grave, ils se forment d'un seul mouvement des doigts.

ACCEPTABLE, adj. se dit, *au Palais*, des offres, des propositions, des voies d'accommodement qui sont raisonnables, & concilient autant qu'il est possible les droits & prétentions respectives des parties litigantes. (H)

ACCEPTATION, f. f. dans un sens général, l'action de recevoir & d'agréer quelque chose qu'on

nous offre, consentement sans lequel l'offre qu'on nous fait ne fauroit être effectuée.

Ce mot vient du Latin *acceptatio*, qui signifie la même chose.

L'acceptation d'une donation est nécessaire pour sa validité: c'est une solennité qui y est essentielle. Or l'acceptation, disent les Jurisconsultes, est le concours de la volonté ou l'agrément du donataire qui donne la perfection à l'acte, & sans lequel le donateur peut révoquer sa donation quand il lui plaira. Voyez DONATION, &c.

En matière bénéficiaire, les canonistes tiennent que l'acceptation doit être signifiée dans le tems même de la résignation, & non *ex intervallo*.

En matière ecclésiastique, elle se prend pour une adhésion aux constitutions des papes ou autres actes, par laquelle ils ont été reçus & déclarés obligatoires. Voyez CONSTITUTION, BULLE, &c.

Il y a deux sortes d'acceptation, l'une solennelle, & l'autre tacite.

L'acceptation solennelle est un acte formel, par lequel l'acceptant condamne expressément quelque erreur ou quelque scandale que le pape a condamné.

Quand une constitution a été acceptée par tous ceux qu'elle regarde plus particulièrement, elle est supposée acceptée par tous les prélats du monde chrétien qui en ont eu connoissance: & c'est cet acquiescement qu'on appelle *acceptation tacite*.

En ce sens la France, la Pologne, & autres états, ont accepté tacitement la constitution contre la doctrine de Molinos & des Quiétistes. De même l'Allemagne, la Pologne, & autres états catholiques, ont accepté tacitement la constitution contre Jansénius, Voyez MOLINISTE, JANSÉNISTE, &c.

ACCEPTATION, *en style de Commerce*, se dit des lettres de change & billets à ordre. Or accepter une lettre de change, c'est reconnoître qu'on est débiteur de la somme y portée, & s'engager à la payer à son échéance; ce qui se fait en apposant simplement par l'accepteur sa signature au bas. Voyez LETTRE DE CHANGE.

L'acceptation se fait ordinairement par celui sur qui la lettre est tirée lorsqu'elle lui est présentée par celui en faveur de qui elle est faite, ou à l'ordre de qui elle est passée. Tant que l'accepteur est maître de sa signature, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il ait remis la lettre acceptée au porteur, il peut rayer son *acceptation*, mais il ne le peut plus quand il l'a une fois délivrée. Voyez ACCEPTEUR.

Les lettres payables à vûte n'ont pas besoin d'acceptation, parce qu'elles doivent être payées dès qu'on les présente, ou à défaut de paiement protestées. Dans les lettres tirées pour un certain nombre de jours après la vûte, l'acceptation doit être datée, parce que c'est du jour d'icelle que le tems court. La manière d'accepter dans ce cas, est de mettre au bas, *J'accepte pour tel jour*, & de signer.

Les lettres de change payables à jour nommé, ou à usance, ou à double usance, n'ont pas besoin d'être datées; l'usance servant assez pour faire connoître la date du billet. Voyez USANCE. Pour accepter celles-ci, il n'est question que d'écrire au bas, *accepté*, & de signer.

Si le porteur d'une lettre de change n'en fait point faire l'acceptation à tems, il n'a plus de garantie sur le tireur. Voyez PORTEUR. S'il se contente d'une acceptation à payer dans vingt jours après vûte, tandis que la lettre n'en portoit que huit, les douze jours de surplus sont à ses risques, en sorte que si pendant ces douze jours l'accepteur venoit à faillir, il n'auroit pas de recours contre le tireur. Et si le porteur se contente d'une moindre somme que celle qui est portée par la lettre, le restant est pareillement à ses risques. Voyez PROTÊT, ENDOSSEMENT. (H)

* Il y a des *acceptations* sous conditions en certain cas, comme sont celles de payer à soi-même, celles qui se font sous protêt simple, & celles sous protêt pour mettre à compte.

ACCEPTER une lettre de change, c'est la souscrire, s'engager au paiement de la somme qui y est portée dans le tems marqué; ce qui s'appelle *accepter* pour éviter à protêt. Voyez LETTRE DE CHANGE & PROTÊT.

Il faut prendre garde à ne point *accepter* des lettres que l'on n'ait provision en main, ou qu'on ne soit certain qu'elle sera remise dans le tems; car quand une fois on a accepté une lettre, on en devient le principal débiteur: il la faut absolument acquitter à son échéance, autrement on seroit poursuivi à la requête de celui qui en est le porteur, après le protêt qu'il en auroit fait faire faute de paiement.

Il est d'usage de laisser les lettres de change chez ceux sur qui elles sont tirées pour les *accepter*: mais les auteurs qui ont écrit du Commerce, remarquent que cet usage est dangereux, & que sur-tout quand une lettre de change est signée au dos pour acquit, & qu'elle n'est pas encore acceptée, comme il peut arriver quelquefois, alors il ne faut jamais la laisser, pour quelque raison que ce soit, chez celui qui doit l'accepter, parce que s'il étoit de mauvaise foi il pourroit en mesuser. Si cependant celui chez qui une lettre de change a été laissée pour *accepter*, la vouloit retenir sous quelque prétexte que ce fût, la difficulté qu'il feroit de la rendre vaudroit *acceptation*, & il seroit obligé d'en payer le contenu.

Nous observerons pour ceux qui veulent se mêler du commerce des lettres de change, que celles qui sont tirées des places où le vieux style est en usage, comme à Londres, sur d'autres places où l'on suit le nouveau style, comme à Paris, la date diffère ordinairement de dix jours; c'est-à-dire, que si la lettre est datée à Londres le 11 Mars, ce sera le 21 Mars à Paris; & ainsi des autres dates. Cette observation n'est pas également sûre pour tous les lieux où l'ancien style est en usage. En Suede, par exemple, la différence est toujours de dix jours; ce qui a changé en Angleterre depuis 1700, où elle a commencé d'être d'onze jours, à cause que cette année n'a pas été bissextile. Voyez NOUVEAU STYLE & VIEUX STYLE.

ACCEPTEUR, *s. m. terme de Commerce*, est celui qui accepte une lettre de change. Voyez ACCEPTATION.

L'accepteur, qui ordinairement est celui sur qui la lettre de change est tirée, devient débiteur personnel par son acceptation, & est obligé à payer quand même le tireur viendroit à faillir avant l'échéance. Voyez CHANGE. (G)

* Parmi les Négocians on se sert quelquefois du terme d'*acceptator*, qui signifie la même chose. Voyez ACCEPTATION.

ACCEPTILATION, *s. f. terme de Jurisprudence Romaine*; remise qu'on fait de sa créance à son débiteur par un acte exprès ou quittance, par laquelle on le décharge de sa dette sans en recevoir le paiement. (H)

ACCEPTION, *s. f. terme de Grammaire*; c'est le sens que l'on donne à un mot. Par exemple, ce mot *esprit*, dans sa première *acceptation*, signifie vent, souffle: mais en Métaphysique il est pris dans une autre *acceptation*. On ne doit pas dans la suite du même raisonnement le prendre dans une *acceptation* différente.

Acceptio vocis est interpretatio vocis ex mente ejus qui excipit. Sicul. pag. 18. L'*acceptation* d'un mot que prononce quelqu'un qui vous parle, consiste à entendre ce mot dans le sens de celui qui l'emploie: si vous l'entendez autrement, c'est une *acceptation* différente. La plupart des disputes ne viennent que de ce qu'on ne prend pas le même mot dans la même *acceptation*.

On dit qu'un mot a plusieurs *acceptions*, quand il peut être pris en plusieurs sens différens : par exemple, *coin* se prend pour un angle solide, *le coin de la chambre, de la cheminée*; *coin* signifie une piece de bois ou de fer qui sert à fendre d'autres corps; *coin*, en terme de monnoie, est un instrument de fer qui sert à marquer les monnoies, les médailles & les jettons; *coin* ou *coing* est le fruit du coignassier. Outre le sens propre qui est la premiere *acception* d'un mot, on donne encore souvent au même mot un sens figuré : par exemple, on dit d'un bon livre qu'il est marqué au bon *coin* : *coin* est pris alors dans une *acception* figurée; on dit plus ordinairement dans un sens figuré. (F)

ACCEPTION, en *Medecine*, se dit de tout ce qui est reçu dans le corps, soit par la peau, soit par le canal alimentaire. (N)

ACCÈS; ce mot vient du Latin *accessus*, qui signifie *approcher*, l'action par laquelle un corps s'approche de l'autre : mais il n'est pas usité en François dans ce sens littéral. Il signifie dans l'usage ordinaire, *aborder, entrée, facilité d'aborder quelqu'un, d'en approcher*. V. ENTRÉE, ADMISSION. Ainsi l'on dit : cet homme a accès auprès du prince; cette côte est de difficile accès, à cause des rochers qui la bordent. (F)

* ACCÈS, avoir accès, aborder, approcher : on a accès où l'on entre; on aborde les personnes à qui l'on veut parler; on approche celles avec qui l'on est souvent. Les princes donnent accès, se laissent aborder, permettent qu'on les approche; l'accès en est facile ou difficile; l'aborder rude ou gracieux; l'approche utile ou dangereuse. Qui a des connoissances peut avoir accès; qui a de la hardiesse aborde; qui joint à la hardiesse un esprit souple & flateur, peut approcher les grands. Voyez les Synonymes de M. l'Abbé Girard.

ACCÈS, en *Medecine*, se dit du retour périodique de certaines maladies qui laissent de tems en tems des intervalles de relâche au malade. V. PÉRIODIQUE.

Ainsi l'on dit un accès de goutte, mais plus spécialement un accès de fièvre, d'épilepsie, de folie : on dit aussi un accès prophétique.

On confond bien souvent accès avec *paroxysme*; cependant ce sont deux choses différentes; l'accès n'étant proprement que le commencement ou la premiere attaque de la maladie; au lieu que le *paroxysme* en est le plus fort & le plus haut degré. Voyez PAROXYSME. (N)

ACCÈS, terme usité à la cour de Rome, lorsqu'à l'élection des papes les voix se trouvent partagées, quelques cardinaux se désistent de leur premier suffrage, & donnent leur voix à un sujet qui en a déjà d'autres, pour en augmenter le nombre. Ce mot vient du Latin *accessus*, dérivé d'*accedo*, accéder, se joindre.

ACCÈS, en *Droit canonique*, signifioit la faculté qu'on accordoit à quelqu'un pour posséder un bénéfice après la mort du titulaire, ou parce que celui à qui on accordoit cette faculté n'avoit pas encore l'âge compétent, auquel cas on donnoit en attendant le bénéfice à un autre; & lorsqu'il avoit atteint l'âge requis, il entroit dans son bénéfice sans nouvelle provision.

Le concile de Trente, *session XXV. chap. vij.* a abrogé les accès : il réserve seulement au pape la faculté de nommer des coadjuteurs aux archevêques & évêques, pourvu qu'il y ait nécessité pressante, & que ce soit en connoissance de cause.

La différence que les canonistes mettent entre l'accès & le regrès, c'est que le regrès *habet causam de praterito*, parce qu'il faut pour l'exercer avoir eu droit au bénéfice; au lieu que l'accès *habet causam de futuro*. Voyez REGRÈS. (H)

ACCESSIBLE, adj. ce dont on peut aborder, qui peut être approché.

On dit : cette place ou cette forteresse est accessible

du côté de la mer, c'est-à-dire, qu'on peut y entrer par ce côté-là.

Une hauteur ou distance *accessible*, en *Geométrie*, est celle qu'on peut mesurer mécaniquement en y appliquant la mesure; ou bien c'est une hauteur du pié de laquelle on peut approcher, & d'où l'on peut mesurer quelque distance sur le terrain. Voyez DISTANCE, &c.

Avec le quart de cercle on peut prendre les hauteurs, tant *accessibles* qu'*inaccessibles*. Voy. HAUTEUR, QUART DE CERCLE, &c.

Un des objets de l'arpentage est de mesurer non-seulement les distances *accessibles*, mais aussi les *inaccessibles*. Voyez ARPENTAGE. (E)

ACCESSION, s. f. terme de *Pratique*, est l'action d'aller dans un lieu. Ainsi l'on dit en ce sens : le juge a ordonné une *accession* en tel endroit, pour y dresser un procès verbal de l'état des choses.

ACCESSION, en *Droit*, est l'union, l'adjecion d'une chose à une autre, ou moyen de laquelle celle qui a été ajoutée, commence dès-lors à appartenir au propriétaire de la premiere. Voyez ACCESSOIRE & ACCROISSEMENT.

Accession est encore synonyme à *accès*, terme usité à la cour de Rome. Voyez ci-dessus ACCÈS. (H)

* ACCESSIT, terme Latin usité dans les collèges, se dit dans les distributions des prix, des écoliers qui ont le mieux réussi après ceux qui ont obtenu les prix, & qui par conséquent en ont le plus approché. Il y a presque toujours plusieurs *accessit*. Les Académies qui distribuent des prix donnent souvent aussi des *accessit*.

ACCESSOIRE, terme de *Droit civil*, est une chose ajoutée ou survenue à une autre plus essentielle, ou d'un plus grand prix. Voyez ACCESSION.

En ce sens, *accessoire* est opposé à *principal*.

Ainsi l'on dit en *Droit* que la pourpre en laquelle on a teint un drap, n'étant que l'*accessoire* du drap, appartient à celui qui est le maître du drap. (H)

ACCESSOIRES, adj. pris subst. *accessoires* de Willis ou par *accessorium*, en *Anatomie*, sont une paire de nerfs qui viennent de la moelle épiniere, entre la partie antérieure & postérieure de la quatrieme paire des nerfs cervicaux; ensuite ils montent vers le crane, & y étant entrés, ils en sortent avec la paire vague ou huitieme paire, enveloppés avec elle dans une membrane commune; après quoi ils abandonnent la huitieme paire, & vont se distribuer aux muscles du cou & de l'omoplate.

Ces nerfs-ci en montant vers le crane, reçoivent des branches de chacune des cinq premieres paires cervicales près de leur origine de la moelle de l'épine, & fournissent des rameaux aux muscles du larynx, du pharynx, &c. s'unissant avec une branche du nerf intercostal, ils forment le plexus ganglio-forme. Voyez PLEXUS. (N)

ACCESSOIRES, s. m. pl. en *Peinture*, sont des choses qu'on fait entrer dans la composition d'un tableau, comme vases, armures, animaux, qui sans y être absolument nécessaires, servent beaucoup à l'embellir, lorsque le Peintre fait les y placer sans choquer les convenances. (R)

* ACCHO, ville de Phénicie qui fut donnée à la tribu d'Azer. Il y en a qui prétendent que c'est la même ville qu'Acé ou Ptolémaïs; d'autres, que c'est Accon.

ACCIL, s. m. (*Chimie*.) il y en a qui se sont servis de ce mot pour signifier le plomb. Voyez PLOMB, SATURENE, ALABARI, AABAM. (M)

ACCIDENT, s. m. terme de *Grammaire*; il est sur-tout en usage dans les anciens Grammairiens; ils ont d'abord regardé le mot comme ayant la propriété de signifier. Telle est, pour ainsi dire, la substance

du mot, c'est ce qu'ils appellent *nominis positio* : en suite ils ont fait des observations particulières sur cette position ou substance métaphysique, & ce sont ces observations qui ont donné lieu à ce qu'ils ont appelé *accidens* des dictions, *dictionum accidentia*.

Ainsi par *accident* les Grammairiens entendent une propriété, qui, à la vérité, est attachée au mot, mais qui n'entre point dans la définition essentielle du mot ; car de ce qu'un mot sera primitif, ou qu'il sera dérivé, simple ou composé, il n'en fera pas moins un terme ayant une signification. Voici quels sont ces *accidens*.

1. Toute diction ou mot peut avoir un sens propre ou un sens figuré. Un mot est au propre, quand il signifie ce pourquoi il a été premièrement établi : le mot *lion* a été d'abord destiné à signifier cet animal qu'on appelle *lion* : je viens de la foire, j'y ai vu un beau *lion* ; *lion* est pris là dans le sens propre : mais si en parlant d'un homme emporté, je dis que c'est un *lion*, *lion* est alors dans un sens figuré. Quand par comparaison ou analogie un mot se prend en quelque sens autre que celui de sa première destination, cet *accident* peut être appelé l'*acceptation* du mot.

2. En second lieu, on peut observer si un mot est primitif, ou s'il est dérivé.

Un mot est primitif, lorsqu'il n'est tiré d'aucun autre mot de la langue dans laquelle il est en usage. Ainsi en François, *ciel*, *roi*, *bon*, sont des mots primitifs.

Un mot est dérivé lorsqu'il est tiré de quelqu'autre mot comme de sa source : ainsi *céleste*, *royal*, *royaume*, *royauté*, *royalement*, *bonté*, *bonnement*, sont autant de dérivés. Cet *accident* est appelé par les Grammairiens l'*espece du mot* ; ils disent qu'un mot est de l'espece primitive ou de l'espece dérivée.

3. On peut observer si un mot est simple ou s'il est composé : *juste*, *justice*, sont des mots simples ; *injuste*, *injustice*, sont composés. En Latin *res* est un mot simple, *publica* est encore simple ; mais *respublica* est un mot composé.

Cet *accident* d'être simple ou d'être composé a été appelé par les anciens Grammairiens l'*figure*. Ils disent qu'un mot est de la figure simple ou qu'il est de la figure composée ; en sorte que *figure* vient ici de *figere*, & se prend pour la forme ou constitution d'un mot qui peut être ou simple ou composé. C'est ainsi que les anciens ont appelé *vasa fictilia*, ces vases qui se font en ajoutant matière à matière, & *figulus* l'ouvrier qui les fait, à *figendo*.

4. Un autre *accident* des mots regarde la prononciation ; sur quoi il faut distinguer l'accent, qui est une élévation ou un abaissement de la voix toujours invariable dans le même mot ; & le ton & l'emphase qui sont des inflexions de voix qui varient selon les diverses passions & les différentes circonstances, un ton fier, un ton soumis, un ton insolent, un ton pitieux. Voyez ACCENT.

Voilà quatre *accidens* qui se trouvent en toutes sortes de mots. Mais de plus chaque sorte particulière de mots a ses *accidens* qui lui sont propres ; ainsi le nom substantif a encore pour *accidens* le genre (Voyez GENRE), le cas, la déclinaison, le nombre, qui est ou singulier ou pluriel, sans parler du duel des Grecs.

Le nom adjectif a un *accident* de plus, qui est la comparaison ; *doctus*, *doctior*, *doctissimus* ; savant, plus savant, très-savant.

Les pronoms ont les mêmes *accidens* que les noms.

A l'égard des verbes, ils ont aussi par *accident* l'*acceptation*, qui est ou propre ou figurée : *ce vieillard marche d'un pas ferme* ; *marche* est là au propre : *celui qui me suit ne marche point dans les ténèbres*, dit Jésus-Christ ; *suit* & *marche* sont pris dans un sens figuré,

c'est-à-dire, que celui qui pratique les maximes de l'Évangile a une bonne conduite, & n'a pas besoin de se cacher ; il ne fuit point la lumière, il vit sans crainte & sans remords.

2. L'espece est aussi un *accident* des verbes ; ils sont ou primitifs, comme *parler*, *boire*, *sauter*, *trembler* ; ou dérivés, comme *parlementer*, *buvoter*, *sautiller*, *trembloter*. Cette espece de verbes dérivés en renferme plusieurs autres ; tels sont les inchoatifs, les fréquentatifs, les augmentatifs, les diminutifs, les imitatifs, les desideratifs.

3. Les verbes ont aussi la figure, c'est-à-dire, qu'ils sont simples, comme *venir*, *tenir*, *faire* ; ou composés, comme *prévenir*, *convenir*, *refaire*, &c.

4. La *voix* ou *forme du verbe* : elle est de trois sortes ; la voix ou forme active, la voix passive, & la forme neutre.

Les verbes de la voix active, sont ceux dont les terminaisons expriment une action qui passe de l'agent au patient, c'est-à-dire, de celui qui fait l'action sur celui qui la reçoit : *Pierre bat Paul* ; *bat* est un verbe de la forme active ; *Pierre* est l'agent, *Paul* est le patient, ou le terme de l'action de *Pierre* : *Dieu conserve ses créatures* ; *conserve* est un verbe de la forme active.

Le verbe est à la voix passive, lorsqu'il signifie que le sujet de la proposition est le patient, c'est-à-dire, qu'il est le terme de l'action ou du sentiment d'un autre : *les méchants sont punis*, *vous serez pris par les ennemis* ; *sont punis*, *serez pris*, sont de la forme passive.

Le verbe est de la forme neutre, lorsqu'il signifie une action ou un état qui ne passe point du sujet de la proposition sur aucun autre objet extérieur ; comme *il pâlit*, *il engraisse*, *il maigrit*, *nous courons*, *il badine toujours*, *il rit*, *vous rajeunissez*, &c.

5. Le mode, c'est-à-dire, les différentes manières d'exprimer ce que le verbe signifie, ou par l'indicatif qui est le mode direct & absolu, ou par l'impératif, ou par le subjonctif, ou enfin par l'infinitif.

6. Le sixième *accident* des verbes, c'est de marquer le tems par des terminaisons particulières : *j'aime*, *j'aimois*, *j'ai aimé*, *j'avois aimé*, *j'aimerai*.

7. Le septième *accident* est de marquer les personnes grammaticales, c'est-à-dire, les personnes relativement à l'ordre qu'elles tiennent dans la formation du discours ; & en ce sens il est évident qu'il n'y a que trois personnes.

La première est celle qui fait le discours, c'est-à-dire, celle qui parle, *je chante* ; *je* est la première personne, & *chante* est le verbe à la première personne, parce qu'il est dit de cette première personne.

La seconde personne est celle à qui le discours s'adresse ; *tu chantes*, *vous chantez*, c'est la personne à qui l'on parle.

Enfin lorsque la personne ou la chose dont on parle n'est ni à la première ni à la seconde personne, alors le verbe est dit être à la troisième personne : *Pierre écrit*, *écrit* est à la troisième personne ; *le soleil luit*, *luit* est la troisième personne du présent de l'indicatif du verbe *luire*.

En Latin & en Grec les personnes grammaticales sont marquées, aussi bien que les tems, d'une manière plus distincte, par des terminaisons particulières ; $\tau\acute{\upsilon}\pi\omega$, $\tau\acute{\upsilon}\pi\alpha\iota\varsigma$, $\tau\acute{\upsilon}\pi\lambda\epsilon\iota$, $\tau\acute{\upsilon}\pi\lambda\omicron\mu\epsilon\nu$, $\tau\acute{\upsilon}\pi\lambda\epsilon\tau\epsilon$, $\tau\acute{\upsilon}\pi\lambda\omicron\upsilon\sigma\iota$; *canto*, *cantas*, *cantat*, *cantavi*, *cantavisti*, *cantavit*, *cantaveram*, *cantabo*, &c. au lieu qu'en François la différence des terminaisons n'est pas souvent bien sensible ; & c'est pour cela que nous joignons aux verbes les pronoms qui marquent les personnes ; *je chante*, *tu chantes*, *il chante*.

8. Le huitième *accident* du verbe est la conjugaison. La conjugaison est une distribution ou liste de

toutes les parties & de toutes les inflexions du verbe, selon une certaine analogie. Il y a quatre fortes d'analogies en Latin par rapport à la conjugaison; ainsi il y a quatre conjugaisons: chacune a son *paradigme*, c'est-à-dire un modele sur lequel chaque verbe régulier doit être conjugué: ainsi *amare*, selon d'autres *cantare*, est le *paradigme* des verbes de la premiere conjugaison; & ces verbes, selon leur analogie, gardent l'*a* long de l'infinitif dans presque tous leurs tems & dans presque toutes les personnes. *Amare*, *amabam*, *amavi*, *amaveram*, *amabo*, *amandum*, *amatum*, &c.

Les autres conjugaisons ont aussi leur analogie & leur *paradigme*.

Je crois qu'à ces quatre conjugaisons on doit en ajouter une cinquieme, qui est une conjugaison mixte, en ce qu'elle a des personnes qui suivent l'analogie de la troisieme conjugaison, & d'autres celle de la quatrieme; tels sont les verbes en *ere*, *io*, comme *capere*, *capio*; on dit à la premiere personne du passif *capior*, *je suis pris*, comme *audior*; cependant on dit *caperis* à la seconde personne, & non *capiris*, quoiqu'on dise *audior*, *audiris*. Comme il y a plusieurs verbes en *ere*, *io*, *suscipere*, *suscipio*, *interficere*, *interficio*, *elicere*, *io*, *excutere*, *io*, *fugere*, *fugio*, &c. & que les commençans sont embarrassés à les conjuguer, je crois que ces verbes valent bien la peine qu'on leur donne un *paradigme* ou modele.

Nos Grammairiens comptent aussi quatre conjugaisons de nos verbes François.

1. Les verbes de la premiere conjugaison ont l'infinitif en *er*, *donner*.

2. Ceux de la seconde ont l'infinitif en *ir*, *punir*.

3. Ceux de la troisieme ont l'infinitif en *oir*, *devoir*.

4. Ceux de la quatrieme ont l'infinitif en *re*, *dre*, *tre*, *faire*, *rendre*, *mettre*.

La Grammaire de la Touche voudroit une cinquieme conjugaison des verbes en *aindre*, *eindre*, *oindre*, tels que *craindre*, *seindre*, *joindre*, parce que ces verbes ont une singularité qui est de prendre le *g* pour donner un son mouillé à l'*n* en certains tems, nous *craignons*, *je craignis*, *je craignisse*, *craignant*.

Mais le P. Buffier observe qu'il y a tant de différentes inflexions entre les verbes d'une même conjugaison, qu'il faut, ou ne reconnoître qu'une seule conjugaison, ou en reconnoître autant que nous avons de terminaisons différentes dans les infinitifs. Or M. l'abbé Regnier observe que la langue Françoisise a jusqu'à vingt-quatre terminaisons différentes à l'infinitif.

9. Enfin le dernier *accident* des verbes est l'analogie ou l'anomalie, c'est-à-dire d'être réguliers & de suivre l'analogie de leur *paradigme*, ou bien de s'en écarter; & alors on dit qu'ils sont irréguliers ou anomaux.

Que s'il arrive qu'ils manquent de quelque mode, de quelque tems, ou de quelque personne, on les appelle *défectifs*.

A l'égard des prépositions, elles sont toutes primitives & simples, *à*, *de*, *dans*, *avec*, &c. sur quoi il faut observer qu'il y a des langues qui énoncent en un seul mot ces vûes de l'esprit, ces rapports, ces manieres d'être; au lieu qu'en d'autres langues, ces mêmes rapports sont divisés par l'élocution & exprimés par plusieurs mots: par exemple, *coram patre*, en présence de son pere; ce mot *coram*, en Latin, est un mot primitif & simple, qui n'exprime qu'une maniere d'être considérée par une vûe simple de l'esprit.

L'élocution n'a point en François de terme pour l'exprimer; on la divise en trois mots, *en présence de*. Il en est de même de *propter*, *pour l'amour de*; ainsi de quelques autres expressions que nos Grammairiens François ne mettent au nombre des prépositions, que parce qu'elles répondent à des prépositions Latines.

La préposition ne fait qu'ajouter une circonstance ou maniere au mot qui precede, & elle est toujours considérée sous le même point de vûe; c'est toujours la même maniere ou circonstance qu'elle exprime; *il est dans*; que ce soit dans la ville, ou dans la maison, ou dans le coffre, ce fera toujours être *dans*. Voilà pourquoi les prépositions ne se déclinent point.

Mais il faut observer qu'il y a des prépositions séparables, telles que *dans*, *sur*, *avec*, &c. & d'autres qui sont appelées *inséparables*, parce qu'elles entrent dans la composition des mots, de façon qu'elles n'en peuvent être séparées sans changer la signification particuliere du mot; par exemple, *refaire*, *surfaire*, *désfaire*, *contrefaire*, ces mots, *re*, *sur*, *dé*, *contre*, &c. sont alors des prépositions inséparables, tirées du Latin. Nous en parlerons plus en détail au mot PRÉPOSITION.

A l'égard de l'adverbe, c'est un mot qui, dans sa valeur, vaut autant qu'une préposition & son complément. Ainsi *prudemment*, c'est *avec prudence*; *sagement*, *avec sagesse*, &c. Voyez ADVERBE.

Il y a trois *accidens* à remarquer dans l'adverbe outre la signification, comme dans tous les autres mots. Ces trois *accidens* sont,

1. L'espece, qui est ou primitive ou derivative: *ici*, *là*, *ailleurs*, *quand*, *lors*, *hier*, *où*, &c. sont des adverbes de l'espece primitive, parce qu'ils ne viennent d'aucun autre mot de la langue.

Au lieu que *justement*, *sensément*, *poliment*, *absolument*, *tellement*, &c. sont de l'espece derivative; ils viennent des noms adjectifs *juste*, *sensé*, *poli*, *absolu*, *tel*, &c.

2. La figure, c'est d'être simple ou composé. Les adverbes sont de la figure simple, quand aucun autre mot ni aucune préposition inséparable n'entre dans leur composition; ainsi *justement*, *lors*, *jamais*, sont des adverbes de la figure simple.

Mais *injustement*, *alors*, *aujourd'hui*, & en Latin *hodie*, sont de la figure composée.

3. La comparaison est le troisieme *accident* des adverbes. Les adverbes qui viennent des noms de qualité se comparent, *justement*, *plus justement*, *très* ou *fort justement*, *le plus justement*, *bien*, *mieux*, *le mieux*, *mal*, *pis*, *le pis*, *plus mal*, *très-mal*, *fort mal*, &c.

A l'égard de la conjonction, c'est-à-dire, de ces petits mots qui servent à exprimer la liaison que l'esprit met entre des mots & des mots, ou entre des phrases & des phrases; outre leur signification particuliere, il y a encore leur figure & leur position.

1. Quant à la figure, il y en a de simples, comme *&*, *ou*, *mais*, *si*, *car*, *ni*, &c.

Il y en a beaucoup de composées, *& si*, *mais si*, & même il y en a qui sont composées de noms ou de verbes; par exemple, *à moins que*, *desorte que*, *bien entendu que*, *pourvu que*.

2. Pour ce qui est de leur position, c'est-à-dire, de l'ordre ou rang que les conjonctions doivent tenir dans le discours, il faut observer qu'il n'y en a point qui ne suppose au moins un sens précédent; car ce qui joint doit être entre deux termes. Mais ce sens peut quelquefois être transposé, ce qui arrive avec la conditionnelle *si*, qui peut fort bien commencer un discours; *si vous êtes utile à la société, elle pourvoira à vos besoins*. Ces deux phrases sont liées par la conjonction *si*; c'est comme s'il y avoit, *la société pourvoira à vos besoins, si vous y êtes utile*.

Mais vous ne sauriez commencer un discours par *mais*, *&*, *or*, *donc*, &c. c'est le plus ou moins de liaison qu'il y a entre la phrase qui suit une conjonction & celle qui la precede, qui doit servir de regle pour la ponctuation.

* Ou s'il arrive qu'un discours commence par un *or* ou un *donc*, ce discours est censé la suite d'un autre qui s'est tenu intérieurement, & que l'orateur

ou l'écrivain a sous-entendu, pour donner plus de véhémence à son début. C'est ainsi qu'Horace a dit au commencement d'une ode :

*Ergo Quintilium perpetuus sopor
Urget.....*

Et Malherbe dans son ode à Louis XIII. partant pour la Rochelle :

*Donc un nouveau labour à tes armes s'apprête ;
Prends ta foudre, Louis.....*

A l'égard des interjections, elles ne servent qu'à marquer des mouvemens subits de l'ame. Il y a autant de fortes d'interjections, qu'il y a de passions différentes. Ainsi il y en a pour la tristesse & la compassion, *hélas, ha!* pour la douleur *ai, ai, ha!* pour l'aversion & le dégoût, *fi.* Les interjections ne servant qu'à ce seul usage, & n'étant jamais considérées que sous la même face, ne sont sujettes à aucun autre accident. On peut seulement observer qu'il y a des noms, des verbes, & des adverbess, qui étant prononcés dans certains mouvemens de passions, ont la force de l'interjection, *courage, allons, bon-Dieu, voyez, marche, tout-beau, paix,* &c. c'est le ton plutôt que le mot qui fait alors l'interjection. (F)

ACCIDENT, f. m. en Logique, quand on joint une idée confuse & indéterminée de substance avec une idée distincte de quelque mode : cette idée est capable de représenter toutes les choses où sera ce mode ; comme l'idée de prudent, tous les hommes prudens ; l'idée de rond, tous les corps ronds. Cette idée exprimée par un terme adjectif, *prudent, rond,* donne le cinquieme universel qu'on appelle *accident*, parce qu'il n'est pas essentiel à la chose à laquelle on l'attribue ; car s'il l'étoit, il feroit *différence* ou *propre*.

Mais il faut remarquer ici, que quand on considère deux substances ensemble, on peut en considérer une comme mode de l'autre. Ainsi un homme habillé peut être considéré comme un tout composé de cet homme & de ses habits : mais être habillé à l'égard de cet homme, est seulement un mode ou une façon d'être, sous laquelle on le considère, quoique ses habits soient des substances. V. UNIVERSAUX. (X)

* Les Aristotéliens, après avoir distribué les êtres en dix classes, réduisoient ces dix classes à deux générales ; à la classe de la substance, ou de l'être qui existe par lui-même, & à la classe de l'*accident*, ou de l'être qui est dans un autre comme dans un sujet.

De la classe de l'*accident*, ils en faisoient neuf autres, la quantité, la relation, la qualité, l'action, la passion, le tems, le lieu, la situation, & l'habitude.

ACCIDENT, en Médecine, signifie une révolution qui occasionne une maladie, ou quelqu'autre chose de nouveau qui donne de la force à une maladie déjà existante. La suppression subite des crachats dans la péripneumonie est un *accident* fâcheux. Les plus fameux praticiens en Médecine recommandent d'avoir communément plutôt égard à la violence des *accidens* qu'à la cause de la maladie ; parce que leur durée pourroit tellement augmenter la maladie, qu'elle deviendroit incurable. Voyez SYMPTOME. (N)

ACCIDENT, en Peinture. On dit des *accidens de lumière*, lorsque les nuages interposés entre le soleil & la terre produisent sur la terre des ombres qui l'obscurcissent par espace ; l'effet que produit le soleil sur ces espaces qui en restent éclairés, s'appelle *accident de lumière*. Ces *accidens* produisent des effets merveilleux dans un tableau.

On appelle encore *accident de lumière*, les rayons qui viennent par une porte, par une lucarne, ou d'un flambeau, lorsque cependant ils ne font pas la lumière principale d'un tableau. (R)

ACCIDENT, se dit aussi en Fauconnerie. Les oiseaux de proie sont sujets à plusieurs *accidens* ; il arrive

quelquefois que les faucons sont blessés en attaquant le milan ou le héron : si la blessure est légère, vous la guérirez avec le remède suivant : mettez dans un pot verni une pinte de bon verjus ; faites-y infuser pendant douze heures pimprenelle & consoude de chacune une poignée, avec deux onces d'aloès & autant d'encens, une quantité suffisante d'origan, & un peu de mastic : l'infusion étant faite, passez le tout par un linge avec expression, & gardez ce remède pour le besoin. On se sert de cette colature pour étuver doucement la blessure qui se guérit par ce moyen aisément.

Si la blessure est considérable, il faut d'abord couper la plume pour empêcher qu'elle ne s'y attache, & y mettre une tente imbibée de baume ou d'huile de millepertuis.

Si la blessure est interne, ayant été causée par l'effort qu'a fait le faucon en fondant sur sa proie, il faut prendre un boyau de poule ou de pigeon, vuidier & laver bien ce boyau, puis mettre dedans de la momie, & faire avaler le tout à l'oiseau ; il vomira sur le champ le sang qui sera caillé dans son corps, & peu de tems après il sera guéri.

Si la blessure de l'oiseau est considérable, mais extérieure, & que les nerfs soient offensés, il faudra premièrement la bien étuver avec un liniment fait avec du vin blanc, dans lequel on aura fait infuser des roses seches, de l'écorce de grenade, un peu d'absinthe & d'alun ; ensuite on y appliquera de la térébenthine.

ACCIDENTEL, adj. en Physique, se dit d'un effet qui arrive, ou d'une cause qui arrive par accident, pour ainsi dire, sans être ou du moins sans paroître sujette à des lois, ni à des retours réglés. En ce sens *accidentel* est opposé à *constant* & *principal*. Ainsi la situation du soleil à l'égard de la terre, est la cause constante & principale du chaud de l'été, & du froid de l'hiver : mais les vents, les pluies, &c. en sont les causes *accidentelles*, qui altèrent & modifient souvent l'action de la cause principale.

Point *accidentel*, en Perspective, est un point de la ligne horizontale où se rencontrent les projections de deux lignes qui sont parallèles l'une à l'autre, dans l'objet qu'on veut mettre en perspective, & qui ne sont pas perpendiculaires au tableau. On appelle ce point *accidentel*, pour le distinguer du point principal, qui est le point où tombe la perpendiculaire menée de l'œil au tableau, & où se rencontrent les projections de toutes les lignes perpendiculaires au tableau. Voyez LIGNE HORIZONTALE. (O)

ACCISE, f. f. terme de Commerce, droit qui se paye à Amsterdam, & dans tous les états des Provinces-Unies, sur diverses sortes de marchandises & de denrées, comme sont le froment, & d'autres grains, la bière, les tourbes, le charbon de terre.

Les droits d'*accise* du froment se payent à Amsterdam à raison de trente sous le *loft*, soit que les grains soient chers, soit qu'ils soient à bon marché, outre les droits d'entrée qui sont de dix florins, non compris ce que les Boulangers & les bourgeois payent pour le mesurage, le courtage, & le port à leurs maisons. (G)

ACCLAMATION, f. f. marque de joie ou d'applaudissement par lequel le public témoigne son estime ou son approbation. L'antiquité nous a transmis plusieurs sortes d'*acclamations*. Les Hébreux avoient coutume de crier *hosanna* ; les Grec *ἀγαθὴ τύχη*, *bonne fortune*. Il est parlé dans les Historiens, de quelques magistrats d'Athènes qui étoient élus par *acclamation*. Cette *acclamation* ne se manifestoit point par des cris, mais en élevant les mains. Les Barbares témoignent leur approbation par un bruit confus de leurs armes. Nous connoissons plus en détail sur ce point les usages des Romains, dont on peut réduire les

les *acclamations* à trois especes différentes ; celles du peuple , celles du sénat , & celles des assemblées des gens de Lettres.

Les *acclamations* du peuple avoient lieu aux entrées des généraux & des empereurs , aux spectacles donnés par les princes ou les magistrats , & aux triomphes des vainqueurs. D'abord ce n'étoit que les cris confus d'une multitude transportée de joie , & l'expression simple & sans fard de l'admiration publique, *plausus tunc arte carebat*, dit Ovide. Mais sous les empereurs, & même dès Auguste, ce mouvement impétueux auquel le peuple s'abandonnoit comme par enthousiasme , devint un art, un concert apprêté. Un Musicien donnoit le ton , & le peuple faisant deux chœurs répétoit alternativement la formule d'*acclamation*. La fausse nouvelle de la convalescence de Germanicus s'étant répandue à Rome , le peuple courut en foule au capitolé avec des flambeaux & des victimes en chantant, *salva Roma, salva patria, salvus est Germanicus*. Néron, passionné pour la musique, lorsqu'il jouoit de la lyre sur le théâtre , avoit pour premiers acclamateurs Seneque & Burrhus, puis cinq mille soldats nommés *Augustales*, qui entonnoient ses loüanges, que le reste des spectateurs étoit obligé de répéter. Ces *acclamations* en musique durèrent jusqu'à Théodoric. Aux *acclamations* se joignoient les applaudissemens aussi en cadence. Les formules les plus ordinaires étoient *feliciter, longiorum vitam, annos felices* ; celles des triomphes étoient des vers à la loüange du général, & les soldats & le peuple crioient par intervalles *io triumphe* : mais à ces loüanges le soldat mêloit quelquefois des traits piquans & satyriques contre le vainqueur.

Les *acclamations* du sénat, quoique plus sérieuses, avoient le même but d'honorer le Prince, & souvent de le flatter. Les sénateurs marquoient leur consentement à ses propositions par ces formules, *omnes, omnes, æquum est, justum est*. On a vû des élections d'empereurs se faire par *acclamation*, sans aucune délibération précédente.

Les gens de Lettres récitoient ou déclamoient leurs pieces dans le capitolé ou dans les temples, & en présence d'une nombreuse assemblée. Les *acclamations* s'y passoient à-peu-près comme celles des spectacles, tant pour la musique que pour les accompagnemens. Elles devoient convenir au sujet & aux personnes ; il y en avoit de propres pour les Philosophes, pour les Orateurs, pour les Historiens, pour les Poètes. Une des formules les plus ordinaires étoit le *sophos* qu'on répétoit trois fois. Les comparaisons & les hyperboles n'étoient point épargnées, surtout par les admirateurs à gages payés pour applaudir ; car il y en avoit de ce genre, au rapport de Philstrate. (G)

ACCLAMPER, *acclampe, mât acclampé, mât jumelé*. C'est un mât fortifié par les pieces de bois attachées à ses côtés. Voyez CLAMP & JUELLE. (Z)

ACCLIVITAS, sub. f. pente d'une ligne ou d'un plan incliné à l'horison, prise en montant. Voyez PLAN incliné.

Ce mot est tout Latin : il vient de la préposition *ad*, & de *clivus*, *pente, penchant*.

La raison pour laquelle nous inférons ici ce mot, c'est qu'il se trouve dans quelques ouvrages de Physique & de Méchanique, & qu'il n'y a point de mot François qui lui réponde.

La pente, prise en descendant, se nomme *declivitas*.

Quelques auteurs de Fortifications ont employé *acclivitas* pour synonyme à *talud*.

Cependant le mot *talud* est d'ordinaire employé indifféremment pour désigner la pente, soit en montant, soit en descendant. (O)

ACCOINTANCE, s. f. vieux mot qui s'employe

encore quelquefois au Palais, pour signifier un commerce illicite avec une femme ou une fille. (H)

ACCOISEMENT, s. m. terme de Médecine. Il n'est d'usage que dans cette phrase, *l'accoisement des humeurs* ; & il désigne alors la cessation d'un mouvement excessif excité en elles par quelque cause que ce soit. Voyez CALME.

ACCOISER, v. act. en Médecine, calmer, appaiser, rendre coi. *Accoiser les humeurs, les humeurs sont accoisées*. (N)

ACCOLADE, s. f. cérémonie qui se pratiquoit en conférant un ordre de chevalerie, dans le tems où les chevaliers étoient reçûs en cette qualité par les princes Chrétiens. Elle consistoit en ce que le prince armoit le nouveau chevalier, l'embrassoit ensuite en signe d'amitié, & lui donnoit sur l'épaule un petit coup du plat d'une épée. Cette marque de faveur & de bienveillance est si ancienne, que Grégoire de Tours écrit que les rois de France de la première race, donnant le baudrier & la ceinture dorée, baisoient les chevaliers à la joue gauche, en proferant ces paroles, *au nom du Pere & du Fils & du Saint-Esprit*, & comme nous venons de dire, les frapportoient de l'épée légèrement sur l'épaule. Ce fut de la sorte que Guillaume le conquérant, roi d'Angleterre, conféra la chevalerie à Henri son fils âgé de dix-neuf ans, en lui donnant encore des armes ; & c'est pour cette raison que le chevalier qui recevoit l'*acolade* étoit nommé *chevalier d'armes*, & en Latin *miles* ; parce qu'on le mettoit en possession de faire la guerre, dont l'épée, le haubert, & le heaume, étoient les symboles. On y ajoûtoit le collier comme la marque la plus brillante de la chevalerie. Il n'étoit permis qu'à ceux qui avoient ainsi reçu l'*acolade*, de porter l'épée & de chauffer des éperons dorés ; d'où ils étoient nommés *equites aurati*, différant par-là des écuyers qui ne portoient que des éperons argentés. En Angleterre, les simples chevaliers ne pouvoient porter que des cornettes chargées de leurs armes : mais le roi les faisoit souvent chevaliers bannerets en tems de guerre, leur permettant de porter la bannière comme les barons. Voyez BANNERET. (G)

ACCOLADE, en Musique, est un trait tiré à la marge de haut en bas, par lequel on joint ensemble dans une partition les portées de toutes les différentes parties. Comme toutes ces parties doivent s'exécuter en même tems, on compte les lignes d'une partition, non par le nombre des portées, mais par celui des *acolades* ; car tout ce qui est sous une *acolade* ne forme qu'une seule ligne. Voyez PARTITION. (S)

* ACCOLAGE, s. m. se dit de la vigne : c'est un travail qui consiste à attacher les farmans aux échelas. Il y a des pays où on les lie ou accole, car ces termes sont synonymes, aussitôt qu'ils sont taillés. Il y en a d'autres où on n'accole que ceux qui sont crus depuis la taille.

Il faut commencer l'*acolage* de bonne heure. On dit que pour qu'il fût aussi utile qu'il doit l'être, il faudroit s'y prendre à deux fois : la première, on accolerait les bourgeons des jeunes vignes au bas seulement, afin qu'ils ne se mêlassent point les uns avec les autres, ni par le milieu, ni par le haut ; cette précaution empêcheroit qu'on ne les cassât, quand il s'agiroit de les séparer pour les accoler entièrement. La seconde fois on les accolerait tous généralement. Quoiqu'entre les bourgeons il y en eût de plus grands les uns que les autres, il seroit nécessaire de les accoler tous la première fois & par le haut & par le bas : si on attendoit qu'ils fussent tous à-peu près de la même hauteur pour leur donner la même façon, un vent qui surviendroit pourroit les casser : mais les vigneronns n'ont garde d'avoir toutes ces attentions, à moins que la vigne ne leur appartienne.

ACCOLER, verb. act. c'est attacher une branche

d'arbre ou un sep de vigne à un échelas ou sur un treillage d'espalier, afin qu'en donnant plus d'air aux fruits & aux raisins, leur maturité soit plus parfaite, & leur goût plus exquis. (K)

On dit *accoler* la vigne à l'échelas; c'est l'attacher à l'échelas avec les branches les plus petites du fau-le qu'on réserve pour cet usage.

ACCOLER, *terme de Commerce*, signifie faire un certain trait de plume en marge d'un livre, d'un compte, d'un mémoire, d'un inventaire, qui marque que plusieurs articles sont compris dans une même supputation, ou dans une seule somme, laquelle est tirée à la marge du côté où sont posés les chiffres dont on doit faire l'addition à la fin de la page.

E X E M P L E.

Dettes actives tant bonnes que douteuses, à moi dûes par les ci-après

	<i>Bonnes.</i>		
Par Jacques,	300 l.	}	500 l.
Par Pierre,	200		
	<i>Douteuses.</i>		
Par Jean,	400	}	900
Par Nicolas,	500		
Total,			1400 l.

ACCOLÉ, adj. se prend dans le *Blason* en quatre sens différens : 1°. pour deux choses attenantes & jointes ensemble, comme les écus de France & de Navarre qui sont *accolés* sous une même couronne, pour les armoiries de nos rois. Les femmes *accolent* leurs écus à ceux de leurs maris. Les fusées, les losanges & les macles, sont aussi censées être *accolées* quand elles se touchent de leurs flancs ou de leurs pointes, sans remplir tout l'écu : 2°. *Accolé* se dit des chiens, des vaches, ou autres animaux qui ont des colliers ou des couronnes passées dans le cou, comme les cygnes, les aigles : 3°. des choses qui sont entortillées à d'autres, comme une vigne à l'échelas, un serpent à une colonne ou à un arbre, &c. 4°. On se sert enfin de ce terme pour les chefs, bâtons, massés, épées, bannières & autres choses semblables qu'on passe en sautoir derrière l'écu. *Voyez* ECU, FUSÉE, LOSANGE, MACLE, CHEF, BASTON, &c.

Rohan en Bretagne, de gueules à neuf macles d'or, *accolées* & aboutées trois trois en trois fasces. (V)

ACCOLÉ, c'est unir deux ou plusieurs pièces de bois ensemble sans aucun assemblage, simplement pour les fortifier les unes par les autres, & leur donner la force nécessaire pour le service qu'on en veut tirer.

ACCOLURE, f. f. pièce de bois servant dans la composition d'un train. *Voyez* TRAIN.

ACCOMMODAGE, sub. m. qui signifie l'action d'arranger les boucles d'une tête ou d'une perruque : ainsi *accommoder* une tête, c'est en peigner la frisure, arranger les boucles, y mettre de la pommade & de la poudre ; pour cet effet après que les cheveux ont été mis en papillotes & passés au fer, on les laisse refroidir, & quand ils sont refroidis, on ôte les papillotes, on peigne la frisure, & on arrange les boucles avec le peigne, de façon à pouvoir les étaler & en former plusieurs rangs, après quoi on y met un peu de pommade qu'on a fait fondre dans la main. Cette pommade nourrit les cheveux, y entretient l'humidité nécessaire, & sert outre cela à leur faire tenir la poudre.

ACCOMMODATION, f. f. *terme de Palais* qui est vieilli. *Voyez* ACCOMMODEMENT, qui signifie la même chose. (H)

ACCOMMODEMENT, sub. m. *en terme de Pratique*, est un traité fait à l'amiable, par lequel on termine un différend, une contestation ou un procès.

On dit qu'un mauvais *accommodement* vaut mieux que le meilleur procès.

Il se peut faire par le seul concours des parties, ou par l'entremise d'un tiers arbitre, ou de plusieurs à qui ils s'en sont rapportés. C'est à-peu-près la même chose que *transaction*. *Voyez* TRANSACTION, ARBITRAGE. (H)

ACCOMMODER, v. act. c'est apprêter des mets ou les préparer par le moyen du feu ou autrement, pour servir de nourriture ou d'aliment. *Voyez* NOURRITURE ou ALIMENT.

Le dessein de l'accommodage des mets devoit être de détacher la tiffure trop compacte de la chair ou des viandes, pour les préparer à la dissolution & à la digestion dans l'estomac, la viande n'étant pas un aliment propre à l'homme lorsqu'elle n'est pas préparée. Il y en a qui pensent que la nature n'a pas eu en vûe d'en faire un animal carnacier. *Voyez* CARNACIER.

Les opérations les plus ordinaires sont le rôti, le bouilli, l'étuvée. Il faut observer que dans le rôti, les mets supporteront une chaleur plus grande & plus longue que dans le bouilli ou l'étuvée, & dans le bouilli, plus grande & plus longue que dans l'étuvée. La raison en est que le rôti se faisant en plein air, comme les parties commencent à s'échauffer extérieurement, elles s'étendent, elles se dilatent, & ainsi elles donnent par degrés un passage aux parties raréfiées de l'air qu'elles renferment ; moyennant quoi les secouffes intérieures qui opèrent la dissolution, en deviennent plus foibles & plus ralenties. Le bouilli se faisant dans l'eau, sa compression en est plus considérable, & par une suite nécessaire, les secouffes qui doivent soulever le poids sont à proportion plus fortes ; ainsi la cuisson des mets s'en fait beaucoup plus vite : & même dans cette manière de les préparer, il y a de grandes différences ; car l'opération est plutôt faite, à mesure que le poids d'eau est plus grand.

Dans l'étuvée, quoique la chaleur dure infiniment moins que dans les autres manières d'accommoder, l'opération est beaucoup plus vive, à cause qu'elle se fait dans un vaisseau plein & bien clos ; ce qui cause des secouffes beaucoup plus souvent répétées & réverbérées avec beaucoup plus de vigueur : c'est de là que procède la force extrême du digesteur, ou de la machine de Papin, & que l'on peut concevoir plus clairement l'opération de la digestion. *Voyez* DIGESTEUR & DIGESTION.

M. Cheyne observe que le bouilli sépare ou détache une plus grande partie des jus succulents que contiennent les mets, qu'ils en deviennent moins nourrissans, plus détremés, plus légers, & d'une digestion plus aisée : que le rôti, d'un autre côté, laisse les mets trop pleins de sucs nourrissans, trop durs de digestion, & qui ont besoin d'être plus détremés ou délayés. C'est pourquoi on doit faire bouillir les animaux robustes, grands & adultes, dont on veut faire sa nourriture : mais on doit faire rôtir les plus jeunes & les plus tendres.

ACCOMPAGNAGE, f. f. *terme de Soierie*, trame fine de même couleur que la dorure dont l'étoffe est brochée, servant à garnir le fond sous lequel elle passe, pour empêcher qu'il ne transpire au-travers de cette même dorure, ce qui en diminueroit l'éclat & le brillant.

Toutes les étoffes riches dont les chaînes sont de couleur différente de la dorure, doivent être accompagnées. *Voyez* FOND OR, BROCARD, TISSUS, &c. & LISSES DE POIL.

ACCOMPAGNATEUR, sub. m. *en Musique*. On appelle ainsi celui qui dans un concert accompagne ou de l'orgue ou du clavecin.

Il faut qu'un bon *accompagnateur* soit excellent

Musicien, qu'il sache bien l'harmonie, qu'il connoisse à fond son clavier, qu'il ait l'oreille excellente, les doigts souples, & le goût bon.

Nous aurons occasion de parler au mot ACCOMPAGNEMENT de quelques-unes des qualités nécessaires à l'accompagnateur. (S)

ACCOMPAGNÉ, adj. *terme de Blason* : il se dit de quelques pieces honorables qui en ont d'autres en féantes partitions. Ainsi on dit que *la croix est accompagnée de quatre étoiles, de quatre coquilles, & seize alérations, de vingt billettes*, lorsque les choses sont également disposées dans les quatre cantons qu'elle laisse vuides dans l'écu. Voyez CROIX, ALÉRIEN, BILLETTES, &c. Le chevron peut être accompagné de trois croissans, deux en chef & un en pointe, de trois roses, de trois besans, &c. La fasce peut être accompagnée de deux losanges, deux molettes, deux croiffettes, &c. l'une en chef, l'autre en pointe, ou de quatre tourteaux, quatre aiglettes, &c. deux en chef & deux en pointe. Le pairle de trois pieces semblables, une en chef & deux aux flancs, & le sautoir de quatre; la premiere en chef, la seconde en pointe, & les deux autres aux flancs. On dit la même chose des pieces mises dans le sens de celles-là, comme deux clefs en sautoir, trois poissons mis en pairle, &c. Voyez SAUTOIR, PAIRLE, &c.

Esparbez en Guienne, d'argent à la fasce de gueules, accompagné de trois merlettes de sable. (V)

ACCOMPAGNEMENT, s. m. c'est l'exécution d'une harmonie complete & réguliere sur quelque instrument, tel que l'orgue, le clavecin, le théorbe, la guitarre, &c. Nous prendrons ici le clavecin pour exemple.

On y a pour guide une des parties de la Musique, qui est ordinairement la basse. On touche cette basse de la main gauche, & de la droite l'harmonie indiquée par la marche de la basse, par le chant des autres parties qu'on entend en même tems, par la partition qu'on a devant les yeux, ou par des chiffres qu'on trouve communément ajoutés à la basse. Les Italiens méprisent les chiffres; la partition même leur est peu nécessaire; la promptitude & la finesse de leur oreille y supplée, & ils accompagnent fort bien sans tout cet appareil: mais ce n'est qu'à leur disposition naturelle qu'ils sont redevables de cette facilité; & les autres peuples qui ne sont pas nés comme eux pour la Musique, trouvent à la pratique de l'accompagnement des difficultés infinies; il faut des dix à douze années pour y réussir passablement. Quelles sont donc les causes qui retardent l'avancement des élèves, & embarrassent si long-tems les maîtres? La seule difficulté de l'art ne fait point cela.

Il y en a deux principales: l'une dans la maniere de chiffrer les basses; l'autre dans les méthodes d'accompagnement.

Les signes dont on se sert pour chiffrer les basses sont en trop grand nombre. Il y a si peu d'accords fondamentaux! pourquoi faut-il une multitude de chiffres pour les exprimer? les mêmes signes sont équivoques, obscurs, insuffisans. Par exemple, ils ne déterminent presque jamais la nature des intervalles qu'ils expriment, ou, ce qui pis est, ils en indiquent d'opposés: on barre les uns pour tenir lieu de dièse, on en barre d'autres pour tenir lieu de bémol: les intervalles majeurs & les superflus, même les diminués, s'expriment souvent de la même maniere. Quand les chiffres sont doubles, ils sont trop confus; quand ils sont simples, ils n'offrent presque jamais que l'idée d'un seul intervalle; de sorte qu'on en a toujours plusieurs autres à sousentendre & à exprimer.

Comment remédier à ces inconvéniens? faudra-t-il multiplier les signes pour tout exprimer? mais on se plaint qu'il y en a déjà trop. Faudra-t-il les réduire? on laissera plus de choses à deviner à l'accompagna-

teur, qui n'est déjà que trop occupé. Que faire donc? Il faudroit inventer de nouveaux signes, perfectionner le doigter, & faire des signes & du doigter deux moyens combinés qui concourent en même tems à soulager l'accompagnateur. C'est ce que M. Rameau a tenté avec beaucoup de sagacité dans sa dissertation sur les différentes méthodes d'accompagnement. Nous exposerons aux mots CHIFFRER & DOIGTER, les moyens qu'il propose. Passons aux méthodes.

Comme l'ancienne Musique n'étoit pas si composée que la nôtre, ni pour le chant, ni pour l'harmonie, & qu'il n'y avoit guere d'autre basse que la fondamentale, tout l'accompagnement ne consistoit que dans une suite d'accords parfaits, dans lesquels l'accompagnateur substituoit de tems en tems quelque fixte à la quinte, selon que l'oreille le conduisoit. Ils n'en savoient pas davantage. Aujourd'hui qu'on a varié les modulations, surchargé, & peut-être gâté l'harmonie par une foule de dissonances, on est contraint de suivre d'autres regles. M. Campion imagina celle qu'on appelle *regle de l'octave*; & c'est par cette méthode que la plupart des maîtres montrent aujourd'hui l'accompagnement.

Les accords sont déterminés par la regle de l'octave, relativement au rang qu'occupent les notes de la basse dans un ton donné. Ainsi un ton connu, la note de la basse continue, le rang de cette note dans le ton, le rang de la note qui la précède immédiatement, le rang de celle qui la suit, on ne se trompera pas beaucoup en accompagnant par la regle de l'octave, si le compositeur a suivi l'harmonie la plus simple & la plus naturelle: mais c'est ce qu'on ne doit guere attendre de la Musique d'aujourd'hui. D'ailleurs, le moyen d'avoir toutes ces choses présentes? & tandis que l'accompagnateur s'en instruit, que deviennent les doigts? A peine est-on arrivé à un accord qu'un autre se présente; le moment de la réflexion est précisément celui de l'exécution: il n'y a qu'une habitude consommée de Musique, une expérience réfléchie, la facilité de lire une ligne de Musique d'un coup d'œil, qui puissent secourir; encore les plus habiles se trompent-ils avec ces secours.

Attendra-t-on pour accompagner que l'oreille soit formée, qu'on sache lire rapidement la Musique, qu'on puisse débrouiller à livre ouvert une partition? mais en fût-on là, on auroit encore besoin d'une habitude de doigter, fondée sur d'autres principes d'accompagnement que ceux qu'on a donnés jusqu'à M. Rameau.

Les maîtres zélés ont bien senti l'insuffisance de leurs principes. Pour y remédier ils ont eu recours à l'énumération & à la connoissance des consonances, dont les dissonances se préparent & se sauvent. Détail prodigieux, dont la multitude des dissonances fait suffisamment appercevoir.

Il y en a qui conseillent d'apprendre la composition avant que de passer à l'accompagnement; comme si l'accompagnement n'étoit pas la composition même, aux talens près, qu'il faut joindre à l'un pour faire usage de l'autre. Combien de gens au contraire veulent qu'on commence par l'accompagnement à apprendre la composition?

La marche de la basse, la regle de l'octave, la maniere de préparer & de sauver les dissonances, la composition en général, ne concourent qu'à indiquer la succession d'un seul accord à un autre; de sorte qu'à chaque accord, nouvel objet, nouveau sujet de réflexion. Quel travail pour l'esprit! Quand l'esprit sera-t-il assez instruit & l'oreille assez exercée pour que les doigts ne soient plus arrêtés?

C'est à M. Rameau, qui par l'invention de nouveaux signes & la perfection du doigter, nous a aussi indiqué les moyens de faciliter l'accompagnement; c'est à lui, dis-je, que nous sommes redevables d'une

méthode nouvelle, qui garantit des inconvéniens de toutes celles qu'on avoit suivies jusqu'à présent. C'est lui qui le premier a fait connoître la basse fondamentale, & qui par-là nous a découvert les véritables fondemens d'un art où tout paroïssoit arbitraire.

Voici en peu de mots les principes sur lesquels sa méthode est fondée.

Il n'y a dans l'harmonie que des consonances & des dissonances. Il n'y a donc que des accords consonans & dissonans.

Chacun de ces accords est fondamentalement divisé par tierces. (C'est le système de M. Rameau) Le consonant est composé de trois notes, comme *ut, mi, sol*; & le dissonant de quatre, comme *sol, si, ré, fa*.

Quelque distinction ou distribution que l'on fasse de l'accord consonant, on y aura toujours trois notes, comme *ut, mi, sol*. Quelque distribution qu'on fasse de l'accord dissonant, on y trouvera toujours quatre notes, comme *sol, si, ré, fa*, laissant à part la supposition & la suspension qui en introduisent d'autres dans l'harmonie comme par licence. Ou des accords consonans se succèdent, ou des accords dissonans sont suivis d'autres dissonans, ou les consonans & les dissonans sont entrelacés.

L'accord consonant parfait ne convenant qu'à la tonique, la succession des accords consonans fournit autant de toniques, & par conséquent de changemens de ton.

Les accords dissonans se succèdent ordinairement dans un même ton. La dissonance lie le sens harmonique. Un accord y fait souhaiter l'autre, & fait sentir en même tems que la phrase n'est pas finie. Si le ton change dans cette succession, ce changement est toujours annoncé par un dièse ou par un bémol. Quant à la troisième succession, savoir l'entrelacement des accords consonans & dissonans, M. Rameau réduit à deux cas cette succession, & il prononce en général, qu'un accord consonant ne peut être précédé d'un autre dissonant que de celui de septième de la dominante, ou de celui de sixte-quinse de la sou-dominante, excepté dans la cadence rompue & dans les suspensions; encore prétend-il qu'il n'y a pas d'exception quant au fond. Il nous paroît que l'accord parfait peut encore être précédé de l'accord de septième diminuée, & même de celui de sixte superflue; deux accords originaux, dont le dernier ne se renverse point.

Voilà donc trois textures différentes de phrases harmoniques: des toniques qui se succèdent & qui font changer de ton: des consonances qui se succèdent ordinairement dans le même ton; & des consonances & des dissonances qui s'entrelacent, & où la consonance est, selon M. Rameau, nécessairement précédée de la septième de la dominante, ou de la sixte-quinse de la sou-dominante. Que reste-il donc à faire pour la facilité de l'accompagnement, sinon d'indiquer à l'accompagnateur quelle est celle de ces textures qui regne dans ce qu'il accompagne? Or c'est ce que M. Rameau veut qu'on exécute avec des caractères.

Un seul signe peut aisément indiquer le ton, la tonique & son accord.

On tire de là la connoissance des dièses & des bémols qui doivent entrer dans le courant des accords d'une tonique à une autre.

La succession fondamentale par quintes ou par tierces, tant en montant qu'en descendant, donne la première texture de phrases harmoniques toute composée d'accords consonans.

La succession fondamentale par tierces ou par quintes en descendant, donne la seconde texture, composée d'accords dissonans, savoir des accords

de septième, & cette succession donne l'harmonie descendante.

L'harmonie ascendante est fournie par une succession de quintes en montant, & de quartes en descendant, accompagnée de la dissonance propre à cette succession, qui est la sixte ajoutée; & c'est la troisième texture des phrases harmoniques, qui n'a jusqu'ici été observée de personne, quoique M. Rameau en ait trouvé le principe & l'origine de la cadence irrégulière. Ainsi par les règles ordinaires, l'harmonie qui naît d'une succession de dissonances descend toujours, quoique selon les vrais principes & selon la raison, elle doit avoir en montant une progression tout aussi régulière qu'en descendant. Voyez CADENCE.

Les cadences fondamentales donnent la quatrième texture des phrases harmoniques, où les consonances & les dissonances s'entrelacent.

Toutes ces textures peuvent être désignées par des caractères simples, clairs & peu nombreux, qui indiqueront en même tems, quand il le faut, la dissonance en général; car l'espèce en est toujours déterminée par la texture même. Voyez CHIFFRER. On commence par s'exercer sur ces textures prises séparément, puis on les fait se succéder les unes aux autres sur chaque ton & sur chaque mode successivement.

Avec ces précautions, M. Rameau prétend qu'on fait plus d'accompagnement en six mois, qu'on n'en faisoit auparavant en six ans, & il a l'expérience pour lui. Voy. MUSIQUE, HARMONIE, BASSE FONDAMENTALE, BASSE CONTINUE, PARTITION, CHIFFRER, DOIGTER, CONSONANCE, DISSONANCE, REGLE DE L'OCTAVE, COMPOSITION, SUPPOSITION, SUSPENSION, TON, CADENCE, MODULATION, &c.

A l'égard de la manière d'accompagner avec intelligence, elle dépend plus de l'habitude & du goût que des règles qu'on en peut donner. Voici pourtant quelques observations générales qu'on doit toujours faire en accompagnant.

1°. Quoique suivant les principes de M. Rameau il faille toucher tous les sons de chaque accord, il ne faut pas toujours prendre cette règle à la lettre. Il y a des accords qui seroient insupportables avec tout ce remplissage. Dans la plupart des accords dissonans, surtout dans les accords par supposition, il y a quelque son à retrancher pour en diminuer la dureté; ce son est souvent la septième, quelquefois la quinte, quelquefois l'une & l'autre. On retranche encore assez souvent la quinte ou l'octave de la basse dans les accords dissonans, pour éviter des octaves ou des quintes de suite, qui font souvent un fort mauvais effet, surtout dans le haut; & par la même raison, quand la note sensible est dans la basse, on ne la met pas dans l'accompagnement; au lieu de cela, on double la tierce ou la sixte de la main droite. En général on doit penser en accompagnant, que quand M. Rameau veut qu'on remplisse tous les accords, il a bien plus d'égard à la facilité du doigter & à son système particulier d'accompagnement, qu'à la pureté de l'harmonie.

2°. Il faut toujours proportionner le bruit au caractère de la Musique, & à celui des instrumens ou des voix qu'on a à accompagner: ainsi dans un chœur on frappe les accords pleins de la main droite, & l'on redouble l'octave ou la quinte de la main gauche, & quelquefois tout l'accord. Au contraire dans un récit lent & doux, quand on n'a qu'une flûte ou une voix foible à accompagner, on retranche des sons, on les arpege doucement, on prend le petit clavier: en un mot, on a toujours attention que l'accompagnement, qui n'est fait que pour soutenir & embellir le chant, ne le gêne & ne le couvre pas.

3°. Quand on a à refrapper les mêmes touches dans une note longue ou une tenue, que ce soit plutôt au commencement de la mesure ou du tems fort, que dans un autre moment : en un mot, il faut ne rebattre qu'en bien marquant la mesure.

4°. Rien n'est si defagréable que ces traits de chant, ces roulades, ces broderies, que plusieurs accompagnateurs substituent à l'accompagnement. Ils couvrent la voix, gâtent l'harmonie, embrouillent le sujet ; & souvent ce n'est que par ignorance qu'ils font les habiles mal-à-propos, pour ne savoir pas trouver l'harmonie propre à un passage. Le véritable accompagnateur va toujours au bien de la chose, & accompagne simplement. Ce n'est pas que dans de certains vuides on ne puisse au défaut des instrumens placer quelque joli trait de chant : mais il faut que ce soit bien à-propos, & toujours dans le caractère du sujet. Les Italiens jouent quelquefois tout le chant au lieu d'accompagnement ; & cela fait assez bien dans leur genre de Musique. Mais quoi qu'ils en puissent dire, il y a souvent plus d'ignorance que de goût dans cette maniere d'accompagner.

5°. On ne doit pas accompagner la Musique Italienne comme la Françoisse. Dans celle-ci il faut soutenir les sons, les arpéger gracieusement du bas en haut ; s'attacher à remplir l'harmonie, à jouer proprement la basse : car les compositeurs François lui donnent aujourd'hui tous les petits ornemens & les tours de chant des dessus. Au contraire, en accompagnant de l'Italien, il faut frapper simplement les notes de la basse, n'y faire ni cadences, ni broderie, lui conserver la marche grave & posée qui lui convient : l'accompagnement doit être sec & sans arpéger. On y peut retrancher des sons sans scrupule ; mais il faut bien choisir ceux qu'on fait entendre. Les Italiens font peu de cas du bruit ; une tierce, une sixte bien adaptée, même un simple unisson, quand le bon goût le demande, leur plaisent plus que tout notre fracas de parties & d'accompagnement : en un mot, ils ne veulent pas qu'on entende rien dans l'accompagnement, ni dans la basse, qui puisse distraire l'oreille du sujet principal, & ils font dans l'opinion que l'attention s'évanouit en se partageant.

6°. Quoique l'accompagnement de l'orgue soit le même que celui du clavecin, le goût en est différent. Comme les sons y sont soutenus, leur marche doit être plus douce & moins sautillante. Il faut lever la main entière le moins qu'on peut, faire glisser les doigts d'une touche à l'autre sans lever ceux qui, dans la place où ils sont, peuvent servir à l'accord où l'on passe ; rien n'est si defagréable que d'entendre sur l'orgue cette espece d'accompagnement sec & détaché, qu'on est forcé de pratiquer sur le clavecin. Voyez le mot DOIGTER.

On appelle encore accompagnement, toute partie de basse ou autre instrument, qui est composée sur un chant principal pour y faire harmonie. Ainsi un solo de violon s'accompagne du violoncelle ou du clavecin, & un accompagnement de flûte se marie fort bien à la voix ; cette harmonie ajoute à l'agrément du chant : il y a même par rapport aux voix une raison particulière pour les faire toujours accompagner de quelques instrumens : car quoique plusieurs prétendent qu'en chantant on modifie naturellement la voix selon les lois du tempérament, cependant l'expérience nous montre que les voix les plus justes & les mieux exercées ont bien de la peine à se maintenir long-tems dans le même ton quand rien ne les y soutient. A force de chanter on monte ou l'on descend insensiblement ; & en finissant, rarement se trouve-t-on bien juste dans le même ton d'où l'on étoit parti. C'est en vûe d'empêcher ces variations, que l'harmonie d'un instrument est employée pour maintenir toujours la voix dans le même

diapason ; ou pour l'y rappeler promptement lorsqu'elle s'en égare. Voyez BASSE CONTINUE. (S)

ACCOMPAGNEMENT, se dit en Peinture, des objets qui sont ajoutés, ou pour l'ornement, ou pour la vraisemblance. Il est naturel que dans un tableau représentant des chasseurs, on voye des fusils, des chiens, du gibier, & autres équipages de chasse : mais il n'est pas nécessaire pour le vraisemblable qu'on y en mette de toutes les especes ; lorsqu'on les y introduit, ce sont des accompagnemens qui ornent toujours beaucoup un tableau. On dit d'un tableau représentant des chasseurs : il faudroit à ce tableau quelque accompagnement, comme de fusils, gibier, &c. On dit de beaux accompagnemens. Cette chose accompagnée bien cette partie, ce groupe, &c. (R)

ACCOMPAGNER, terme de Soierie, c'est l'action de passer l'accompagnement. Voyez ACCOMPAGNAGE.

ACCOMPLISSEMENT, s. m. signifie l'exécution, l'achevement, le succès d'une chose qu'on se proposoit de faire ou qu'on a entreprise.

Ce mot vient du Latin *ad & complere*, remplir.

L'accomplissement des prophéties & de l'ancien Testament dans la personne du Sauveur, démontre assez clairement qu'il étoit le Messie. Voyez PROPHÉTIE.

L'accomplissement d'une prophétie peut se faire ou directement, ou par accommodation.

Car une même prophétie peut avoir plusieurs accomplissemens en différens tems : telle est, par exemple, celle que Jesus-Christ fait touchant la ruine de Jérusalem, laquelle doit avoir un second accomplissement dans le tems qui précédera immédiatement le jugement dernier.

Ce principe n'est pas universel, & pourroit même être dangereux à bien des égards, en retombant dans le système de Grotius sur l'accomplissement des prophéties. Il faut donc dire que l'accomplissement du sens littéral d'une prophétie est son accomplissement direct, & que l'accomplissement du sens figuré d'une prophétie est son accomplissement par accommodation. Ce n'est qu'entant que les prophéties ont été accomplies à la lettre dans la personne de Jesus-Christ, qu'elles prouvent qu'il est le Messie. Quant à l'accomplissement d'accommodation, il ne fait preuve qu'autant qu'il est contenu ou clairement indiqué dans les Ecritures, ou constamment enseigné par la tradition ; car on n'ignore pas jusqu'où peut aller sur cette matiere le fanatisme & le déreglement d'imagination, quand on veut interpréter le sens des prophéties, & en fixer l'accomplissement à sa fantaisie. Les systèmes extravagans de Joseph Mede & du ministre Jurieu sur celles de l'Apocalypse, & le succès ridicule qu'ont eu leurs visions, devoient bien guérir les Théologiens de cette manie. Ceux qui sont persuadés que l'esprit humain n'est pas plus capable par lui-même de fixer l'accomplissement d'une prophétie, que de prédire l'avenir d'une maniere sûre & circonstanciée, s'en tiendront toujours à cette regle : *Omnia prophetia scripturae propria interpretatione non fit.* Voyez SENS LITTÉRAL, SENS FIGURÉ, PROPHÉTIE, SEMAINES, &c.

Nous ajoutons cependant qu'il y a des prophéties qui s'accomplissent en partie dans un premier sens, & par rapport à un certain objet, & qui n'ont leur parfait accomplissement que dans un autre. Telles sont les prédictions de la ruine de Jérusalem, & quelques-unes de celles de l'Apocalypse. (G)

ACCON, s. m. petit bateau à fond plat dont on se sert dans le pays d'Aunis pour aller sur la vase, après que la mer s'est retirée. (Z)

ACCORD, s. m. en Droit, soit en matiere civile, soit en matiere criminelle, signifie un accommodement entre les parties contestantes, au moyen de ce que l'une des deux parties fait des offres que l'autre

accepte. Ainsi l'on dit, *les parties sont d'accord*, pour dire qu'elles sont accommodées. V. TRANSACTION.

ACCORDS au plur. est synonyme à *accordailles*. Voyez ce dernier. (H)

ACCORD, en Peinture, se dit de l'harmonie qui regne dans la lumière & les couleurs d'un tableau. On dit un tableau d'un bel accord. Il faudroit un peu diminuer cette lumière pour l'accorder avec cette autre; éteindre la vivacité de la couleur de cette draperie, de ce ciel, qui ne se distingue pas de telle ou telle partie, &c. (R)

ACCORD, en Musique, est l'union de deux ou plusieurs sons entendus à la fois, formant ensemble une harmonie régulière.

L'harmonie naturelle produite par la résonance d'un corps sonore, est composée de trois sons différens, sans compter leurs octaves, lesquels forment entr'eux l'accord le plus agréable & le plus parfait que l'on puisse entendre, d'où on l'appelle par excellence *accord parfait*. Ainsi, pour rendre l'harmonie complète, il faut que l'accord soit composé de trois sons; aussi les Musiciens trouvent-ils dans le *trio* la perfection harmonique, soit parce qu'ils y employent les accords en entier; soit parce que dans les occasions où ils ne les employent pas en entier, ils ont du moins l'art de faire croire le contraire à l'oreille, en lui présentant les sons principaux des accords: comme dans les consonans, la tierce avec l'octave sous-entendant la quinte, la sixte avec l'octave sous-entendant la tierce, &c. & dans les dissonans, la septième avec la tierce sous-entendant la quinte, de même la neuvième, &c. dans la grande sixte, la sixte avec la quinte sous-entendant la tierce, la quarte avec la seconde sous-entendant la sixte, &c. Cependant l'octave du son principal produisant de nouveaux rapports & de nouvelles consonances par les compléments des intervalles (V. COMPLÉMENT.), on ajoute ordinairement cette octave pour avoir l'ensemble de toutes les consonances dans un même accord. De plus, l'addition de la dissonance (Voyez DISSONANCE) produisant un quatrième son ajouté à l'accord parfait, c'est une nécessité, si l'on veut remplir l'accord, d'avoir une quatrième partie pour exprimer cette dissonance. Ainsi quand on veut faire entendre l'harmonie complète, ce ne peut être que par le moyen de quatre parties réunies ensemble.

On divise les accords en parfaits & imparfaits. L'accord parfait est celui dont nous venons de parler, qui est composé du son fondamental au grave, de sa tierce, de sa quinte, & de son octave; & en général on appelle quelquefois *parfait* tout accord, même dissonant, dont le fondamental est au grave. Les accords imparfaits sont ceux où regne la sixte au lieu de la quinte, & en général tous ceux où le son grave n'est pas le fondamental. Ces dénominations qui ont été données avant qu'on connût la basse fondamentale, sont fort mal appliquées. Celles d'accords directs ou renversés, sont beaucoup plus convenables dans le même sens. Voyez RENVERSEMENT.

Les accords se distinguent encore en consonans & dissonans. Les accords consonans sont l'accord parfait & ses dérivés; tout autre accord est dissonant.

TABLE de tous les Accords reçus dans l'Harmonie.

ACCORDS FONDAMENTAUX.

Accord parfait, & ses dérivés.

Le son fondamental au grave.	Sa tierce au grave.	Sa quinte au grave.
Cet accord constitue le ton, & ne se fait que sur		

la tonique. Sa tierce peut être majeure ou mineure; & c'est ce qui constitue le mode.

Accord sensible ou dominant, & ses dérivés.

Le son fondamental au grave.	Sa tierce au grave.	Sa quinte au grave.	Sa septième au grave.

Aucun des sons de cet accord ne peut s'altérer.

Accord de sixte ajoutée avec la tierce mineure, & ses dérivés.

Le son fondamental au grave.	Sa tierce au grave.	Sa quinte au grave.	Sa sixte au grave.

Accord de septième diminuée.

Le son fondamental au grave.	Sa tierce au grave.	Sa quinte au grave.	Sa septième au grave.

Aucun des sons de cet accord ne peut s'altérer.

Accord de sixte ajoutée avec la tierce majeure, & ses dérivés.

Le son fondamental au grave.	Sa tierce au grave.	Sa quinte au grave.	Sa sixte au grave.

Je joins ici par-tout le mot *ajouté*, pour distinguer cet accord & ses renversés des productions semblables de l'accord de septième.

Accord de sixte superflue.

Accord de sixte superflue.

Cet accord ne se renverse point, & aucun de ses sons ne peut s'altérer. Ce n'est proprement qu'un accord de petite sixte majeure, diésée par accident.

ACCORDS PAR SUPPOSITION, (Voyez SUPPOSITION.)

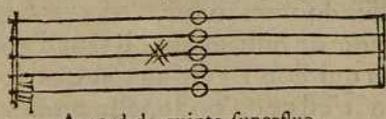
Accord de neuvième, & ses dérivés.

Le son supposé au grave.	Le son fondamental au grave.	Sa tierce au grave.	Sa septième au grave.

C'est un accord de septième auquel on ajoute un cinquième son d'une tierce au-dessous du fondamental.

On en retranche ordinairement la septième, c'est-à-dire la quinte, du son fondamental, qui est ici la note *mi*; & dans cet état l'accord de neuvième peut se renverser, en retranchant encore de l'accompagnement l'octave de la note qu'on porte à la basse.

Accord de quinte superflue.



Accord de quinte superflue.

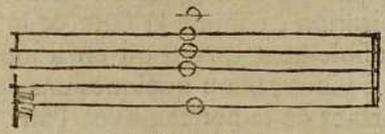
C'est l'accord dominant d'un ton mineur, au-dessous duquel on fait entendre la médiane; ainsi c'est un véritable accord de neuvième: mais il ne se renverse point, à cause de la quarte diminuée que donneroit avec la note sensible le son supposé porté à l'aigu, laquelle quarte est un intervalle banni de l'harmonie.

Accord de onzième ou quarte.

Le son supposé au grave.	Le son fondamental au grave.	Sa septième au grave.
Accord de neuvième & quarte; ou deux sons retranchés de quarte simplement.	Accord de septième & quarte.	Accord de seconde & quarte.

C'est un accord de septième, au-dessous duquel on ajoute un cinquième son à la quinte du fondamental. On ne frappe guère cet accord plein à cause de sa dureté, & pour le renverser on en retranche la neuvième & la septième.

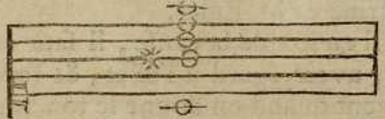
Accord de septième superflue.



Accord de septième superflue.

C'est l'accord dominant sous lequel la basse fait la tonique.

Accord de septième superflue & sixte mineure.



C'est l'accord de septième diminuée, sous lequel la basse fait la tonique.

Ces deux derniers accords ne se renversent point, parce que la note sensible & la tonique s'entendroient ensemble dans les parties supérieures, ce qui ne peut se tolérer.

Nous parlerons aux mots HARMONIE, BASSE fondamentale, MODULATION, COMPOSITION, DISSONANCE, de la manière d'employer tous ces accords pour en former une harmonie régulière. Nous ajouterons seulement ici les observations suivantes.

1. C'est une grande erreur de penser que le choix des divers renversements d'un même accord soit indifférent pour l'harmonie ou pour l'expression; il n'y a pas un de ces renversements qui n'ait son caractère propre. Tout le monde sent l'opposition qui se trouve entre la douceur de la fausse quinte & l'aigreur du triton; & cependant l'un de ces intervalles est renversé de l'autre: il en est de même de la septième diminuée & de la seconde superflue, de la seconde ordinaire, & de la septième. Qui ne fait combien la quinte est plus sonore que la quarte? L'accord de grande sixte & celui de sixte mineure sont deux faces du même accord: mais de combien l'une n'est-elle pas plus harmonieuse que l'autre? L'accord de petite sixte majeure au contraire n'est-il pas plus brillant que celui de fausse quinte? & pour ne parler que du plus simple de tous les accords, considérez la majesté de l'accord parfait, la douceur de la sixte, & la fadeur de la sixte quarte, tous accords composés des

mêmes sons. En général les intervalles superflus, les dièses dans le haut, sont propres par leur dureté à exprimer l'emportement & la colère; au contraire les bémols, les intervalles diminués, forment une harmonie plaintive qui attendrit le cœur. C'est une multitude d'observations semblables, lorsqu'on fait s'en prévaloir, qui rend un Musicien intelligent, maître des dispositions de ceux qui l'écoutent.

2. Le choix des intervalles n'est guère moins important que celui des accords, pour la place où l'on veut les employer. C'est, par exemple, dans le bas qu'il faut placer les quintes & les octaves; dans le haut, les tierces & les sixtes: transposez cet ordre, vous gâterez l'harmonie en laissant les mêmes accords.

3. Enfin on rend encore les accords plus harmonieux, en les rapprochant dans de petits intervalles plus convenables à la capacité de l'oreille; c'est ce qu'on appelle resserrer l'harmonie, & ce que si peu de Musiciens savent pratiquer dans la composition de leurs chœurs, où souvent l'on entend des parties si éloignées les unes des autres, qu'elles semblent n'avoir plus de rapport entr'elles. (S)

ACCORD de l'orgue. Ce mot a deux significations; premierement, il signifie la même chose que partition. Voyez PARTITION. Secondement, il signifie l'accord respectif de tous les jeux. C'est dans ce sens qu'il est pris dans cet article.

La partition est le fondement de l'accord: elle se fait sur le prestant qui tient le milieu entre tous les jeux de l'orgue. Quant au grave & à l'aigu, pour bien accorder, il est nécessaire d'être doué d'une oreille extrêmement fine, ce qui s'appelle parmi les facteurs & les gens de l'art, avoir de l'oreille; c'est un don de la nature qu'un maître ne fauroit communiquer.

Après que la partition est faite sur le prestant (ou sur la flûte, s'il n'y a point de prestant à l'orgue), on accorde à l'octave en-dessous le bourdon de quatre piés bouché. Ensuite on accorde le huitième pié ouvert à l'unisson du bourdon de quatre piés bouché, & à l'octave au-dessous du prestant; on accorde ensuite la montre de seize piés à l'octave en-dessous du huitième pié ouvert, du quatrième pié bouché, & à la double octave en-dessous du prestant: on accorde ensuite le bourdon de seize piés à l'unisson de la montre de seize piés, & à l'octave en-dessous du huitième pié ouvert, du quatrième pié bouché, & à la double octave en-dessous du prestant. Voyez la table du rapport des jeux, fig. 67, Planche d'orgue.

On accorde ensuite le grand cornet composé de cinq tuyaux sur le prestant seul. Il faut remarquer que le grand cornet n'a que deux octaves, & que des cinq tuyaux qui le composent, il n'y a que le dessus de flûte qui s'accorde à l'unisson des tailles & des dessus du prestant; que les autres tuyaux, le dessus de bourdon, le dessus de nazard, le dessus de quarte nazard, & le dessus de tierce, s'accordent à l'unisson des jeux dont ils portent le nom. On accorde ensuite le cornet de récit & le cornet d'écho sur le prestant, comme on a accordé le grand cornet. On accorde ensuite la flûte sur le prestant seul, à l'unisson de laquelle elle doit être. Ensuite on accorde la double tierce à la tierce au-dessus du prestant, & sur tous les fonds de l'orgue. Ce qu'on appelle les fonds de l'orgue, sont tous les jeux de mutation plus graves que le prestant; comme qui diroit les basses de l'orgue, dont le prestant tient le milieu, y ayant autant d'octaves dans l'étendue de l'orgue au-dessus & au-dessous des quatre dont le prestant est composé. On accorde ensuite le nazard sur les fonds & à la quinte au-dessus du prestant. Le gros nazard s'accorde aussi sur les fonds à l'octave au-dessous du nazard & à la quarte au-dessous du prestant. On accorde ensuite

la quarte de nazard sur les fonds & avec la double tierce, & le nazard : ce jeu doit sonner l'octave du prestant. On accorde ensuite la tierce sur les fonds & la double tierce, dont elle doit sonner l'octave, & sur le nazard & la quarte nazard. Ensuite on accorde le larigot sur les fonds accompagnés de la double tierce du nazard, dont il doit sonner l'octave de la quarte nazard, de la tierce. On accorde ensuite la doublette sur tous les fonds : elle doit sonner l'octave au-dessus du prestant. Sur la doublette & les fonds on accorde les deux parties du plein jeu, la fourniture & la cymbale, dont on bouche les tuyaux des rangs que l'on n'accorde pas avec des plumes d'oie ou de pigeon, afin de les empêcher de parler, & de mieux entendre l'accord de ceux qu'on laisse libres. Ensuite quand un rang est accordé, on accorde le rang suivant, dont on ôte les plumes que l'on remet dans le rang accordé, s'il est nécessaire. *Voyez FOURNITURE & CIMBALE.*

La pédale de quarte s'accorde sur les fonds & à l'unisson des basses du prestant.

La pédale de huit ou flûte s'accorde aussi sur les fonds & à l'unisson du huitième pié ouvert, ou à l'octave au-dessous du prestant.

Lorsque tous les jeux de mutation sont accordés, on accorde les jeux d'anche, à commencer par la trompette que l'on accorde à l'octave au-dessous du prestant seul. Sur la trompette on accorde le cromorne à l'unisson, à l'octave au-dessous de la trompette. On accorde la bombarde à l'octave au-dessus de la même trompette ; on accorde le clairon qui sonne l'unisson du prestant. La voix humaine qui sonne l'unisson de la trompette s'accorde à l'octave au-dessous du prestant seul, & la voix angélique à l'unisson du même prestant. La trompette de récit qui n'a que deux octaves, sonne l'unisson des dessus de la trompette, dont elle ne diffère qu'en ce qu'elle a le son plus net.

Les pédales des jeux d'anche s'accordent, savoir, celle de clairon à l'unisson des basses du clairon ; s'il y a ravalemment au clavier de pédale, le ravalemment descend dans le huitième pié à l'unisson de la trompette.

La pédale de trompette sonne l'unisson des basses de la trompette ; le ravalemment descend dans le seizième pié à l'unisson de la bombarde.

La pédale de bombarde s'accorde à l'octave au-dessous des basses de la trompette, par conséquent elle sonne le seizième pié ; s'il y a ravalemment, il descend dans le trente-deuxième pié. *Voyez la table du rapport des jeux, fig. 67. & pour le mélange des jeux, l'article JEUX, & pour leur construction, leurs articles particuliers.*

On accorde tous les jeux de mutation avec les accordoirs représentés, *fig. 49. Planche d'orgue*, dont on coëffe les tuyaux ouverts ou à cheminée, pour diminuer l'orifice du tuyau & le faire baisser de ton ; on enfonce au contraire les accordoirs dans les tuyaux, ce qui élargit leur ouverture quand on veut les faire hausser de ton. Dans un orgue bien accordé, la partition de chaque jeu doit être semblable à celle du prestant.

ACCORDAILLES, f. f. pl. *terme de Palais*, consentement à un mariage donné solennellement par les parens des deux futurs époux assemblés à cet effet. Hors des matières de Palais, on dit plus ordinairement *accords*. *Accordailles* est antique. (H)

ACCORDE, *s'accorder*, terme de commandement qu'on fait à l'équipage d'une chaloupe pour le faire nager ensemble, afin que le mouvement des avirons soit uniforme. *Voyez CHALOUPE, AVIRON.* (Z)

ACCORDER *des instrumens*, c'est tendre ou lâcher les cordes, allonger ou raccourcir les tuyaux,

jusqu'à ce que toutes les parties de l'instrument soient au ton qu'elles doivent avoir.

Pour accorder un instrument, il faut d'abord déterminer un son qui doit servir aux autres de terme de comparaison ; c'est ce qu'on appelle *prendre* ou *donner le ton* : ce son est ordinairement *l'ut* pour l'orgue & le clavecin, & le *la* pour le violon & la basse, qui ont ce *la* sur une corde à vuide, & dans un *medium* propre à être aisément saisi par l'oreille : telle est la chanterelle du violoncelle & la seconde du violon.

À l'égard des flûtes, hautbois, & autres instrumens semblables, ils ont leur ton à peu près fixe, qu'on ne fauroit guère changer qu'en changeant quelque pièce de l'instrument. On peut encore les allonger un peu à l'emboîture des pièces, ce qui baisse le ton de quelque chose : mais il doit nécessairement résulter des tons faux de toutes ces variations, parce que la juste proportion est rompue entre la longueur totale de l'instrument, & les intervalles d'un trou à l'autre.

Quand le ton est déterminé, on y fait rapporter tous les autres sons de l'instrument, qui doivent être fixés par l'accord selon les intervalles qui leur sont assignés. L'orgue & le clavecin s'accordent par quintes & par octaves ; la basse & le violon par quintes ; la viole par quarts & par tierces. En général on choisit toujours des intervalles consonans & harmonieux, afin que l'oreille soit mieux en état de juger de leur justesse.

On remarque que les instrumens dont on tire le son par inspiration, comme la flûte & le hautbois, montent sensiblement quand on en a jouié quelque tems ; ce qui vient, selon quelques-uns, de l'humidité qui, sortant de la bouche avec l'air, les renfle & les raccourcit ; ou plutôt c'est que la chaleur & la raréfaction que l'air reçoit pendant l'inspiration rendent ses vibrations plus fréquentes, diminuent son poids, & augmentant ainsi le poids relatif de l'atmosphère, rendent le son un peu plus aigu, suivant la doctrine de M. Euler.

Quoi qu'il en soit de la cause, il faut au moment de l'accord, avoir égard à l'effet, & forcer modérément le vent quand on donne le ton avec ces instrumens ; car pour qu'ils restent d'accord durant le concert, il faut qu'ils soient un peu trop bas en commençant. (S)

ACCORDOIR, f. m. c'est un outil ou instrument dont les Luthiers & Facteurs se servent pour mettre d'accord les instrumens de Musique. Cet outil est différent suivant les différens instrumens qu'on veut accorder. L'accordoir du clavecin est de fer ; il a la forme d'un petit marteau, dont le manche est creusé de façon à pouvoir y faire entrer la tête des fiches, afin de tendre ou lâcher les cordes de l'instrument, & par ce moyen en hausser ou baisser les tons. *Voyez ACCORD, ACCORDOIR d'orgue, & les figures, Planches d'orgue.*

ACCORDOIRS, f. m. pl. ces instrumens qui servent aux Facteurs d'orgue pour accorder les tuyaux d'étain & de plomb de l'espece des tuyaux de mutation, sont des cônes de cuivre creux représentés, *fig. 49, Planches d'orgue, & fig. 49. n. 2.*

Les premiers *A B C* servent pour les plus gros tuyaux, & les seconds *a b c* qui ont une poignée, servent pour les moindres. On élargit l'ouverture des tuyaux en faisant entrer la pointe du cône dedans jusqu'à ce que le tuyau soit baissé au ton convenable ; lorsqu'au contraire le tuyau se trouve trop bas, on le fait monter en le coëffant du cône concave pour resserrer l'ouverture.

ACCORDS ou ACORES, f. m. *terme de Marine*. C'est ainsi que les constructeurs nomment deux grandes pièces de bois qui servent à soutenir un navire tant qu'il demeure sur le chantier.

ACCORDS de l'étrave, voyez **ETRAVE**.
ACCORNÉ, adj. terme de *Blason*; il se dit de tout animal qui est marqué dans l'écu, lorsque ses cornes sont d'une autre couleur que l'animal.

Mafferton, en Angleterre, de gueule à une licorne passant d'argent, *accornée* & onglée d'or. (V)
ACCORRE de triangle. Voyez **TRIANGLE**.

ACCORRE droite, terme de *Marine*, c'est celle qui appuie sur terre, au lieu que les autres vont appuyer de travers sur les préceintes du vaisseau.

ACCORRER ou **ACCOSTER**, c'est approcher une chose d'une autre. On dit *accoster une manœuvre*.

ACCOSTE, adj. terme de *Blason*, dont on se sert en parlant de toutes les pièces de longueur mises en pal, c'est-à-dire, occupant le tiers de l'écu de haut en bas par le milieu, ou mises en bandes; ce qui veut dire occupant diagonalement le tiers de l'écu de droite à gauche, quand elles ont d'autres pièces à leurs côtés. Le pal est dit *accosté de six annelets*, quand il y en a trois d'un côté & autant de l'autre; & la bande est dite *accostée*, quand les pièces qui sont à ses côtés sont couchées du même sens, & qu'il y en a le même nombre de chaque côté. Lorsqu'on emploie des besans, des tourteaux, des roses, des annelets, qui sont des pièces rondes, on peut dire *accompagné* au lieu d'*accosté*. Voyez **ACCOMPAGNÉ**.

Villeprouvée, en Anjou & en Champagne, de gueule à la bande d'argent *accostée* de deux cottices d'or. (V)

ACCOSTE-ABORD, c'est ce qu'on dit pour obliger un petit vaisseau ou une chaloupe à s'approcher d'un plus grand navire.

ACCOSTER les huniers, *accoster les perroquets*; c'est faire toucher les coins ou les points des huniers ou des perroquets, à la poulie qu'on place pour cet effet au bout des vergues. Voyez **HUNIER**, **PERROQUET**, **VERGUE**.

ACCOTAR, **ACCOTARD**, f. m. terme de *Marine*; pièce d'abordage que l'on endente entre les membres, & que l'on place sur le haut d'un vaisseau pour empêcher que l'eau ne tombe sur les membres. Les *accotars* d'un vaisseau de cent trente-quatre piés de long, doivent avoir un pouce & demi d'épaisseur. Voyez *fig. de Marine, Pl. V. fig. 1.* comment l'*accotar* est poté sur le bout des allonges. (Z)

ACCOUCHÉ, **ÉE**, part. Voyez **ACCOUCHEMENT**.

ACCOUCHÉE, f. f. femme qui est en couche. Voyez **ACCOUCHEMENT**.

ACCOUCHEMENT, f. m. dans l'*économie animale*, action par laquelle la matrice se décharge au bout d'un certain tems du fruit de la conception. Voyez **MATRICE** & **CONCEPTION**.

Il s'agit de trouver une cause qui au bout de neuf mois nous délivre de la prison où la nature nous a fait naître: mais malheureusement en Physiologie, comme dans toute autre science, lorsqu'il s'agit des causes premières, l'imagination a toujours beaucoup plus de part dans leur recherche que la vérité; de-là cette diversité si grande dans l'explication de toutes les actions principales des corps animés. C'est ainsi que les uns ont prétendu que c'étoit le défaut d'alimens qui faisoit que le fœtus cherchoit à sortir: d'autres, que l'enfant se détachoit de la matrice par la même raison que le fruit se détache de l'arbre; ceux-ci ont avancé que l'acreté des eaux renfermées dans l'amnios obligeoit l'enfant à se mouvoir & à chercher la sortie; & ceux-là ont pensé que l'urine & les excréments formoient une certaine masse, que leur acreté qui incommodoit le fœtus, de concert avec cette pesanteur, le contraignoit à se mouvoir; que par ses mouvemens la tête se tournoit du côté de la matrice, & que le visage regardoit ordinairement le coccyx; que dans cette situa-

tion les intestins & la vessie picotés par l'urine & par les excréments, causoient encore plus d'inquiétude au fœtus dans le bassin; que cette action de la mere augmentoit le tenesme, & par conséquent les efforts; & que le concours de ces causes ouvroit la matrice, &c.

Pechelin & Bohn n'ont pas été satisfaits de cette opinion; ils ont crû mieux expliquer le phénomène dont il s'agit, en disant qu'il résultoit d'un effort du fœtus pour respirer, qui le faisoit tourner vers l'orifice de la matrice. Bergerus est plus porté à croire que la situation gênante où se trouve le fœtus, est la cause par laquelle il se tourne, & qu'il change de place. Marinus attribue, contre toute vérité anatomique, l'*accouchement* au changement de l'utérus, qui perd de son diamètre, & devient un sphéroïde plus allongé & moins étendu.

Toutes ces idées ne sont que des dépenses d'esprit qu'ont fait divers philosophes, pour éclairer le premier passage qui nous a conduit à la lumière. La première cause irritante est sans doute, comme l'observe le docteur Haller (*Comment. Boerhaav.*) dans le fœtus. En effet, dans les animaux il rompt l'œuf par son propre effort, il éclot: cela se voit quelquefois dans les quadrupèdes, toujours dans les oiseaux, dans les vipères, & dans les insectes. Ce fœtus se trouve de plus en plus incommodé, tant par son méconium, que par l'angustie même du lieu, & par la diminution des eaux; ce qui produit de plus fréquens froissemens contre la matrice, qui naissent du mal-aise que le fœtus sent, d'autant plus que le cerveau s'accroît davantage, & que ses organes se perfectionnent: de-là tous ces fœtus venus vivans après la mort de la mere, ou sortis par une chute de la matrice qui étoit sans action. Ensuite, il est indubitable que l'irritation se communique à la matrice proportionnellement aux plus grandes inquiétudes du fœtus, à sa pesanteur, à sa force, à la petite quantité d'eaux qui l'enveloppent; d'ailleurs il paroît que la matrice ne peut s'étendre que jusqu'à un certain point fixe, & il est raisonnable de penser que la mere ne peut manquer de beaucoup souffrir d'une dilatation forcée par le fœtus. Cette irritation engage d'abord la matrice à se resserrer: mais la cause prochaine efficiente est l'inspiration de la mere qui est énormément augmentée, & qui la délivre d'un fardeau qu'elle ne peut plus supporter; c'est cette inspiration qui a ici le plus d'efficacité, puisque nous voyons tous les jours des *accouchemens* de fœtus morts, & qu'il est à croire que le fœtus vivant a encore trop peu d'instinct pour pouvoir s'aider, & que l'*accouchement* naturel ne se fait jamais sans des efforts violens: ces trois causes sont jointes par Verheyen. Harvey montre de la sagacité lorsqu'il dit, que si la couche est attendue de l'action du fœtus, il le faut tirer par la tête; & par les piés, quand on l'attend de l'utérus.

Ces enfans remuent les piés, & en donnent des coups assez forts. Depuis trois ou quatre mois jusqu'à neuf, les mouvemens augmentent sans cesse, de sorte qu'enfin ils excitent efficacement la mere à faire ses efforts pour accoucher; parce qu'alors ces mouvemens & le poids du fœtus ne peuvent plus être endurés par la matrice: c'est une rêverie d'imaginer que dans un tems plutôt que dans un autre, le fœtus ne puisse plus supporter le défaut d'air qui manque à son sang, & qu'il veuille qu'on le rende à la lumière qu'il ignore, & que par conséquent il ne peut désirer.

Les sentimens qui précèdent ne sont pas les seuls qu'on ait eus sur les causes de l'*accouchement*, & l'opinion d'Haller n'est pas la seule vraisemblable. Nous exposerons plus bas celle de M. de Buffon.

La matrice s'éloigne dans la grossesse, de l'orifice

externe de la vulve, & fans cesse elle monte dans le bas-ventre, qui lui oppose moins de résistance, & se dilate sur-tout entre les trompes, où il y a plus de sinus. Une matrice pleine d'un fœtus formé, occupe presque tout le bas-ventre, & fait remonter quelquefois le diaphragme dans le thorax. Quelquefois la femme ne paroît guere grosse, quoique prête d'accoucher, & elle accouche d'un gros enfant; la raison en est que l'uterus est plus dilaté postérieurement qu'antérieurement: mais il est facile, comme on voit, de s'assurer, en touchant une femme, si elle est grosse; cet éloignement de l'uterus étant le premier signe de grossesse. (L)

Il s'enfuit de tout ce qui précède, qu'on peut considérer la matrice comme un muscle creux, dont la dilatation est passive pendant tout le tems de la grossesse, & qui enfin se met en contraction, & procure la sortie du fœtus. On a vu au commencement de cet article ce qu'il faut penser de divers raisonnemens sur ce qui sert d'aiguillon à cette contraction de la matrice: quoi qu'il en soit de la cause, il est constant que cette contraction est accompagnée de douleurs fort vives, qu'on nomme *douleur de l'enfantement*. Elles se distinguent des douleurs de colique, en ce que celles-ci se dissipent, ou du moins reçoivent quelque soulagement par l'application des linges chauds sur le bas-ventre, l'usage intérieur de l'huile d'amandes douces, la saignée, les lavemens adoucissans, &c. au lieu que tous ces moyens semblent exciter plus fortement les douleurs de l'enfantement. Un autre signe plus distinctif, est le siège de la douleur: dans les coliques venteuses, elle est vague; dans l'inflammation, elle est fixe, & a pour siège les parties enflammées: mais les douleurs de l'enfantement sont alternatives, répondent au bas, & sont toutes déterminées vers la matrice. Ces signes pourroient néanmoins induire en erreur, car ils sont équivoques, & être produits par un flux de ventre, un tenesme, &c. Il faut donc, comme on l'a dit plus haut, toucher l'orifice de la matrice, & son état fournira des notions plus certaines sur la nature des douleurs, & les signes caractéristiques du futur *accouchement*. Lorsque le corps de la matrice agit sur l'enfant qu'elle renferme, elle tend à surmonter la résistance de l'orifice, qui s'amincit peu-à-peu & se dilate. Si l'on touche cet orifice dans le tems des douleurs, on sent qu'il se resserre; & lorsque la douleur est dissipée, l'orifice se dilate de nouveau. On juge du tems que l'*accouchement* mettra à se terminer par l'augmentation des douleurs, & par le progrès de la dilatation de l'orifice lorsqu'elles sont cessées.

Il est donc naturel de présumer, dit M. de Buffon, que ces douleurs qu'on désigne par le nom d'*heures du travail*, ne proviennent que de la dilatation de l'orifice de la matrice, puisque cette dilatation est le plus sûr moyen pour reconnoître si les douleurs que ressent une femme grosse sont en effet les douleurs de l'enfantement: la seule chose qui soit embarrassante, continue l'auteur que nous venons de citer, est cette alternative de repos & de souffrance qu'éprouve la mere. Lorsque la première douleur est passée, il s'écoule un tems considérable avant que la seconde se fasse sentir; & de même il y a des intervalles souvent très-longs entre la seconde & la troisième, entre la troisième & la quatrième douleur, &c. Cette circonstance de l'effet ne s'accorde pas parfaitement avec la cause que nous venons d'indiquer; car la dilatation d'une ouverture qui se fait peu-à-peu, & d'une manière continue, devroit produire une douleur constante & continue, & non pas des douleurs par accès. Je ne sai donc si on ne pourroit pas les attribuer à une autre cause qui me paroît plus convenable à l'effet; cette cause seroit

la séparation du placenta: on fait qu'il tient à la matrice par un certain nombre de mammelons qui pénètrent dans les petites lacunes ou cavités de ce viscere; dès-lors ne peut-on pas supposer que ces mammelons ne sortent pas de leurs cavités tous en même tems? Le premier mammelon qui se séparera de la matrice, produira la première douleur; un autre mammelon qui se séparera quelque tems après, produira une autre douleur, &c. L'effet répond ici parfaitement à la cause, & on peut appuyer cette conjecture par une autre observation; c'est qu'immédiatement avant l'*accouchement* il sort une liqueur blanchâtre & visqueuse, semblable à celle que rendent les mammelons du placenta, lorsqu'on les tire hors des lacunes, où ils ont leur insertion; ce qui doit faire penser que cette liqueur qui sort alors de la matrice, est en effet produite par la séparation de quelques mammelons du placenta. M. de Buffon, *Hist. nat.* (I)

Lorsque le Chirurgien aura reconnu que la femme est dans un véritable travail, il lui fera donner quelques lavemens pour vuider le rectum avant que l'enfant se trouve au passage: il est aussi fort à propos de faire uriner la femme ou la fonder, si le cou de la vessie étoit déjà comprimé par la tête de l'enfant. Lorsque la femme est assez forte, on gagne beaucoup à lui faire une saignée dans le travail; la déplétion qu'on occasionne par ce moyen, relâche toutes les parties & les dispose très-avantageusement. On prépare ensuite un lit autour duquel on puisse tourner commodément. Le Chirurgien touchera la femme de tems en tems, pour voir si les membranes qui enveloppent l'enfant sont prêtes à se rompre. Lorsque les eaux ont percées, on porte le doigt dans l'orifice de la matrice pour reconnoître quelle partie l'enfant présente; c'est la tête dans l'*accouchement* naturel: on sent qu'elle est dure, grosse, ronde, & égale; les autres parties ont des qualités tactiles différentes dont il est assez facile de s'apercevoir, même à-travers les membranes. Les choses étant dans cet état, les eaux étant percées, il faut faire coucher promptement la femme sur le lit préparé particulièrement pour l'*accouchement*. Ce lit doit être fait d'un ou de plusieurs matelas garnis de draps pliés en plusieurs doubles, pour recevoir le sang & les eaux qui viendront en abondance. Il ne faut pas que la femme soit tout-à-fait couchée, ni assise tout-à-fait: on lui élève la poitrine & la tête par des oreillers; on lui met un traversin sous l'os sacrum pour lui élever le bassin; les cuisses & les jambes seront fléchies, & il est bon que les piés puissent être appuyés contre quelque chose qui résiste. Chez les personnes mal à leur aise, où l'on n'a pas la commodité de disposer un lit extraordinaire, on met les femmes au pié de leur lit, qu'on traverse d'une planche appuyée contre les quenouilles. La femme en travail tiendra quelqu'un par les mains, pour mieux se roidir & s'en servir de point d'appui dans le tems des douleurs. Il ne faut point presser le ventre comme le font quelques Sages-femmes. Le Chirurgien oindra ses mains avec quelque graisse, comme sain-doux, beurre frais, ou avec quelques huiles, afin de lubrifier tout le passage. Il mettra ensuite le bout du ses doigts dans le vagin, en les tenant, autant qu'il le pourra, écartés les uns des autres dans le tems des douleurs.

Quand la tête de l'enfant commencera à avancer, le Chirurgien se disposera à recevoir l'enfant. Lorsqu'elle sera avancée jusqu'aux oreilles, on tâchera de glisser quelques doigts sur la mâchoire inférieure, & à la première douleur un peu forte on tirera l'enfant. Il ne faut pas tirer l'enfant tout droit, mais en vacillant un peu de côté & d'autre, afin de faire passer les épaules. Ces mouvemens se doivent faire

fans perdre de tems, de crainte que l'enfant ne soit suffoqué par l'action de l'orifice sur le cou, si cette partie estoit arrêtée trop long-tems au passage. Aussi-tôt que les épaules seront dehors, on coule les doigts sous les aisselles pour tirer le reste du corps.

Dès que l'enfant sera tiré, le Chirurgien le rangera de côté, lui tournant la face de façon qu'il ne puisse être incommodé, ou même étouffé par le sang & les eaux qui sortent immédiatement après, & qui tomberoient dans la bouche & dans le nez du nouveau-né s'il étoit couché sur le dos.

Après avoir mis l'enfant dans une position où l'on ne puisse pas craindre ces inconvéniens, on fait deux ligatures au cordon ombilical avec un fil ciré en plusieurs doubles: ces ligatures se font à quatre travers de doigts de distance, & le plus proche de l'enfant, à peu-près à cet intervalle de son nombril. On coupe le cordon avec des ciseaux ou avec un bistouri entre les deux ligatures, dont l'effet est d'empêcher que la mere ne perde du sang par la veine ombilicale qui le porte à l'enfant, & que l'enfant ne souffre point de l'hémorrhagie des arteres ombilicales qui reportent le sang de l'enfant au placenta.

On entortille alors l'extrémité du cordon qui sort de la matrice autour de deux doigts, & on le tire doucement après avoir donné de légères secouffes en tous sens pour décoller le placenta, dont la sortie est l'effet de la contraction de la matrice déterminée encore par quelques douleurs. Ce viscere tend à se débarrasser de l'arrière-faix qui deviendroit corps étranger. On doit considérer la sortie du placenta comme un second *accouchement*. Lorsque le cordon ombilical est rompu, ou lorsque le placenta résiste un peu trop à sa séparation de l'intérieur de la matrice, il faut que le Chirurgien y porte la main promptement tandis que l'orifice est encore béant: le délai deviendroit par le resserrement de l'orifice un grand obstacle à l'introduction de la main. Si dans le second cas que nous venons d'exposer, on ne portoit pas la main dans la matrice pour en détacher le placenta, & qu'on s'obstinât à vouloir tirer par le cordon, on pourroit occasionner le renversement de la matrice dont nous parlerons en son lieu. Il faut de même porter la main dans la matrice, lorsqu'après avoir tiré le placenta on s'apperçoit qu'il n'est pas dans son entier. On débarrasse en même tems dans toutes ces occasions la cavité de cet organe des caillots de sang qui pourroient s'y trouver.

Si après avoir tiré l'enfant on reconnoissoit que le ventre ne se fût point affaissé, comme il le fait ordinairement, & que les douleurs continuaissent assez vivement, il faudroit avant que de faire des tentatives pour avoir le placenta, reporter la main dans la matrice. Il y a presque toujours dans cette circonstance un second enfant dont il faudroit accoucher de nouveau la femme, après avoir rompu les membranes qui enveloppent le second enfant; & il ne faudroit délivrer la mere du placenta du premier enfant qu'après le second *accouchement*, parce que les arrière-faix pouvant être collés l'un à l'autre, on ne pourroit en arracher un sans décoller l'autre, ce qui donneroit lieu à une perte de sang qui pourroit causer la mort à l'enfant qui resteroit, & même être préjudiciable à la mere.

Si un enfant avoit beaucoup souffert au passage, s'il étoit froissé & contus, comme cela arrive dans les *accouchemens* laborieux, on pourroit couper le cordon ombilical après avoir fait une seule ligature, & tiré quelques cuillerées de sang par le bout du cordon qui tient à l'enfant avant que de le lier: cette saignée rempliroit l'indication que demande un pareil état.

L'*accouchement* où l'enfant présente les piés pourroit à la rigueur passer pour *naturel*, puisqu'il sort fa-

cilement de cette façon par l'aide d'un *Accoucheur*, & que c'est ainsi qu'il faut terminer les *accouchemens* laborieux dans lesquels les enfans présentent quelques autres parties, à moins que ce ne soient les fesses, l'enfant pouvant alors être tiré en double.

Lorsqu'on a été obligé d'aller chercher les piés de l'enfant, on les amene à l'orifice de la matrice: si l'on n'en a pu saisir qu'un, l'autre ne fait point d'obstacle; il faut tirer celui qu'on tient jusqu'à ce qu'on puisse dégager l'autre cuisse. Lorsque l'enfant a la poitrine dans l'orifice de la matrice, il faut, sans cesser de tirer, donner un demi-tour si les doigts des piés regardoient l'os pubis, afin de retourner l'enfant dont le menton pourroit s'accrocher à cet os, si l'on continuoit de le tirer dans cette premiere situation.

Un *accouchement* naturel par rapport à la bonne situation de l'enfant, peut être difficile lorsque la femme n'aura point été aidée à-propos, qu'il y aura long-tems que les eaux se seront écoulées, & que les douleurs deviendront languissantes, ou même cesseroient tout-à-fait. On peut bien remédier en quelque forte à la fécheresse de l'*accouchement*, en exposant la femme à la vapeur de l'eau tiède qui relâche les parties: mais rien ne supplée au défaut des douleurs: les lavemens acres que quelques auteurs conseillent peuvent irriter le rectum & la matrice par communication; mais cela peut être infructueux & nuisible: le plus court dans ces conjonctures est de servir du tire-tête, dont nous parlerons au mot *FORCEPS*.

Lorsque le fœtus est mort, & qu'on ne peut pas l'avoir par l'instrument dont nous venons de parler, on est contraint de se servir des moyens extrêmes, & de dépecer l'enfant avec les crochets, pour délivrer la mere de ce fruit infortuné. Voyez *CROCHET*.

Si toutes choses bien disposées d'ailleurs, il y a une impossibilité physique de tirer l'enfant en vie par les voies ordinaires, en conséquence de la mauvaise conformation des os du bassin de la mere, &c. il faut faire l'opération césarienne. Voyez *CÉSARIENNE*.

Mais la nature tend trop efficacement à la conservation des especes, pour avoir rendu les *accouchemens* laborieux les plus fréquens. Au contraire, il arrive quelquefois que le fœtus sort de la matrice sans déchirer les membranes qui l'enveloppent, & par conséquent sans que la liqueur qu'elles contiennent se soit écoulée: cet *accouchement* paroît être le plus naturel, & ressemble à celui de presque tous les animaux; cependant le fœtus humain perce ordinairement ses membranes à l'endroit qui se trouve sur l'orifice de la matrice, par l'effort qu'il fait contre cette ouverture; & il arrive assez souvent que l'amnios, qui est fort mince, ou même le chorion, se déchirent sur les bords de l'orifice de la matrice, & qu'il en reste une partie sur la tête de l'enfant en forme de calote; c'est ce qu'on appelle *nâtre coëffé*. Dès que cette membrane est percée ou déchirée, la liqueur qu'elle contient s'écoule: on appelle cet écoulement le *bain* ou les *eaux de la mere*: les bords de l'orifice de la matrice & les parois du vagin en étant humectés, se prêtent plus facilement au passage de l'enfant. Après l'écoulement de cette liqueur, il reste dans la capacité de la matrice un vuide dont les *Accoucheurs* intelligens savent profiter pour retourner le fœtus, s'il est dans une position desavantageuse pour l'*accouchement*, ou pour le débarrasser des entraves du cordon ombilical qui l'empêchent quelquefois d'avancer. M. de Buffon, *Hist. nat.*

Pour que l'*accouchement* soit naturel, il faut, selon les Medecins, trois conditions: la premiere, que la mere & l'enfant fassent réciproquement leurs efforts, la mere pour mettre au monde l'enfant, & l'enfant pour sortir du ventre de sa mere. La seconde, que l'enfant vienne au monde la tête la premiere,

cela étant sa situation naturelle ; & la troisième, que l'accouchement soit prompt & facile, sans aucun mauvais accident.

Lorsque l'enfant présente les pieds, ou qu'il vient de travers ou double, l'accouchement n'est point naturel. Les Latins appelloient les enfans ainsi nés *agrippæ*, comme qui diroit *agrippæ parti*. Voyez *AGRIPPA*.

L'accouchement naturel est celui qui se fait au terme juste, c'est-à-dire, dans le dixième mois lunaire : l'accouchement n'est point naturel, lorsque l'enfant vient au monde ou plutôt ou plus tard, comme dans le huitième mois.

Les femmes accouchent au bout de sept, huit, neuf, dix, & onze mois : mais elles ne portent pas plus long-tems, nonobstant que quelques Medecins prétendent qu'un accouchement peut être naturel dans le quatorzième mois.

On a remarqué que les accouchemens sont plus heureux dans le septième mois que dans le huitième, c'est-à-dire, qu'il est plus aisé de sauver l'enfant quand il vient dans le septième mois que quand il vient dans le huitième, & que ces premiers vivent plus souvent que les derniers.

Peyssonnel, Medecin à Lyon, a écrit un Traité latin du terme de l'accouchement des femmes, où il entreprend de concilier toutes les contradictions apparentes d'Hippocrate sur ce sujet. Il prétend que le terme le plus court de l'accouchement naturel, suivant Hippocrate, est de cent quatre-vingts-deux jours, ou de six mois entiers & complets ; & le plus long, de deux cents quatre-vingts jours, ou de neuf mois complets & dix jours ; & que les enfans qui viennent devant ou après ce terme ne vivent point, ou ne sont pas légitimes.

Bartholin a écrit un Livre de *insolitis partibus viis*, des conduits extraordinaires par où sort le fœtus : il rapporte différens exemples d'accouchemens fort extraordinaires. Dans les uns le fœtus est sorti par la bouche ; dans d'autres par l'anus. Voyez *Samulthus, Observ. 94. Cent. III. Transact. philosoph. n°. 416. pag. 435.*

* Il est fait mention dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences, année 1702, pag. 235*, d'un fœtus humain tiré du ventre de sa mere par le fondement. Cette espece d'accouchement est assez extraordinaire pour trouver place ici. Au mois de Mars 1702, M. Cassini ayant donné avis à l'Académie des Sciences, qu'une femme, sans avoir eu aucun signe de grossesse, avoit rendu par le siège plusieurs os qui sembloient être les os d'un fœtus, la chose parut singulière, d'autant plus que quelques-uns se souvinrent qu'on avoit autrefois proposé des faits semblables, qui s'étoient trouvés faux par l'examen qu'on en avoit fait ; & M. Littre s'offrit à vérifier celui-ci.

Il trouva dans le lit une femme de 31 ans, autrefois fort grasse, alors horriblement décharnée & très-foible. Il y avoit douze ans qu'elle étoit mariée : elle avoit eu trois enfans pendant les six premières années de son mariage ; elle avoit fait quatre fausses couches dans les trois années suivantes ; & le 15 du mois d'Août de l'année précédente, elle avoit senti une douleur aigue à la hanche droite ; & cette douleur qui étoit diminuée quelque tems après, avoit entièrement cessé au bout de cinq semaines. Au commencement du mois de Novembre de la même année, elle avoit senti sous le foie une autre douleur, accompagnée d'un grand étouffement ; & en appuyant sur la région douloureuse, on y avoit remarqué une tumeur ronde & grosse qui ne paroissoit pas au-dehors, & qu'on sentoit au toucher. Environ deux mois après, ce qui faisoit cette tumeur étoit tombé dans le côté droit du bassin de l'hypogastre, & la douleur & l'étouffement avoient cessé sur le champ.

Voyez la fuite effrayante des symptomes de cet accident dans le *Mémoire* de M. Littre ; la fièvre continue pendant quatre mois sans relâche, avec redoublemens par jour, & frissons ; l'aversion pour les alimens, les défaillances, les hoquets, le vomissement de sang, un cours de ventre purulent & sanglant qui entraînoit des os, des chairs, des cheveux, &c. les épreintes, les coliques, la toux, le crachement de sang, les insomnies, les délires, &c.

A l'inspection des os rendus, M. Littre s'aperçut qu'ils appartenoient à un fœtus d'environ six mois : cependant cette femme n'avoit jamais eu aucun soupçon de grossesse ; son ventre n'avoit jamais sensiblement grossi, & elle n'y avoit point senti remuer d'enfant : mais d'un autre côté elle avoit eu quelques autres signes de grossesse que M. Littre rapporte. M. Littre examina ensuite la matrice & le gros boyau de la malade : la matrice étoit dans son état naturel, & il n'en étoit rien sorti que dans le tems réglé pour les femmes saines qui ne sont pas grosses. Mais le fondement étant bordé d'hémorroïdes, son orifice étoit serré & retiré par une dureté considérable qui en occupoit toute la circonférence ; & en introduisant avec beaucoup de peine de sa part, & de douleur de la part de la malade, le doigt & les instrumens, le rectum lui parut ulcéré & percé en-dedans d'un trou large d'environ un pouce & demi. Ce trou situé à la partie postérieure de l'intestin du côté droit, deux pouces & demi au-dessus du fondement, ne laissoit plus de doute sur le chemin que les os & les autres matieres étrangères avoient tenu.

En examinant avec le doigt cette plaie, M. Littre sentit la tête d'un fœtus qui étoit si fortement appliquée, qu'il ne put la déranger, & que depuis trois jours la malade ne rendoit plus de matieres extraordinaires.

L'état de la malade étant constaté, il s'agissoit de la guérir : pour cet effet, M. Littre commença par lui donner des forces, en lui prescrivant les meilleurs alimens & les remedes les plus capables d'affoiblir les symptomes du mal ; ensuite il travailla à tirer le reste du fœtus ; ce qu'il ne put exécuter qu'avec des précautions infinies, & dans un tems très-considérable. Il tira avec ses doigts tous les petits os & les chairs ; il inventa des instrumens à l'aide desquels il coupa les gros os, sans aucun danger pour la femme ; & ce traitement commencé au mois de Mars dura cinq mois, au bout desquels la malade se trouva en état de vaquer à ses affaires. Ceux qui le suivront dans tout son détail, douteront si l'art a moins de ressources que la nature, & s'il n'y a pas des cas où le Chirurgien & le Medecin ne sont pas plus qu'elle pour notre conservation : cependant on fait qu'elle conserve tout ce qu'elle peut empêcher de périr, & que de tous les moyens qui lui sont possibles, il n'y en a presque aucun qu'elle n'emploie.

M. Littre cherche, après avoir fait l'histoire de la guérison, dans quel endroit ou dans quelle partie du ventre de la malade le fœtus étoit contenu pendant qu'il vivoit. On peut d'abord soupçonner quatre endroits différens ; la simple capacité du ventre, la matrice, les trompes, & les ovaires.

Il n'étoit pas dans la simple capacité du ventre, parce qu'en pressant la partie inférieure du ventre de haut en bas, on touchoit une espece de poche d'une grandeur à contenir un petits fœtus d'environ six mois, ronde, peu stable dans son assiette, & percée d'un trou. Cette poche n'étoit pas les membranes du fœtus, mais une partie de la mere, car les membranes du fœtus avoient été extraites par l'ouverture du gros boyau.

Il n'étoit pas non plus dans la cavité de la matrice ; 1°. parce que la malade a eu réglément ses ordinaires pendant cette grossesse : 2°. que le trou de

la poche étoit situé à sa partie latérale gauche : 3°. que trois mois après la sortie du fœtus, cette poche étoit encore grosse : 4°. que pendant le traitement il n'étoit survenu aucune altération aux parties naturelles, aucun écoulement, &c. 5°. que la matrice pleine d'un fœtus de six mois ne s'étend point jusqu'aux fausses côtes : 6°. que s'il eût été dans la matrice, il en eût rongé les parois pour en sortir.

D'où M. Littre conclut que c'est donc ou la trompe ou l'ovaire qui avoit servi de matrice au fœtus : mais il ne se décide point pour l'une de ces parties plutôt que pour l'autre ; il conjecture seulement que la poche formée par l'une ou l'autre s'est ouverte, & que le fœtus est tombé dans la capacité de l'hypogastre où il est mort.

On a vû par le commencement de cet article, ce qu'il produisit là, & quelles furent les suites de cet accident.

Vers la fin de Septembre la malade fut aussi forte & dans le même embonpoint qu'auparavant. Elle jouïssoit d'une parfaite santé lorsque M. Littre faisoit l'histoire de sa maladie.

Le fait précédent est remarquable par la maniere dont une femme s'est débarrassée d'un enfant mort : en voici un autre qui ne l'est guere moins par le nombre des enfans qu'une femme a mis au monde tous vivans. On lit, *Hist. de l'Acad. 1709, pag. 22.* que dans la même année la femme d'un Boucher d'Aix étoit accouchée de quatre filles, qui paroïssent de différens termes, ensuite d'une masse informe, puis de deux jours en deux jours de nouveaux enfans bien formés, tant garçons que filles, jusqu'au nombre de cinq ; de sorte qu'en tout il y en avoit neuf, sans compter la masse : ils étoient tous vivans, & furent tous baptisés ou ondoyés. On n'avoit point encore ouvert la masse informe, qui apparemment contenoit un autre enfant. Le nombre des enfans, & quelques soupçons de superfétation, sont ici des choses très-dignes d'observation.

Il est vrai que l'histoire de la fameuse Comtesse de Hollande seroit bien plus merveilleuse : mais aussi n'a-t-elle pas l'air d'une histoire.

En 1685, à Leckerkerch, qui est à huit ou dix lieues de la Haye, la femme d'un nommé Chrétien Claes accoucha de cinq enfans. Le premier fut un garçon qui vécut deux mois. Dix-sept heures après la naissance de celui-là, vint un second fils, mais mort. Vingt-quatre heures après cette femme mit au monde un troisieme garçon, qui vécut environ deux heures. Autres vingt-quatre heures après elle eut un quatrieme mort-né. Elle mourut elle-même en mettant au monde un cinquieme garçon, qui périt dans le travail.

Je terminerai cet article par une question physiologique relative à la mécanique des *accouchemens*. On demande s'il se fait un écartement des os pubis dans cette opération de la nature. Quelques auteurs pensent que ceux qui tiennent l'affirmative le font avec trop de crédulité, & peu d'exactitude : mais il y a des faits très-circonsciés qui détruisent ces imputations. M. Verdier, célèbre Anatomiste, de l'Académie royale de Chirurgie, & Démonstrateur royale des écoles, a traité amplement cette matiere dans son *Traité d'Ostéologie*, à l'article des os du bassin. M. Louïs a fait des observations sur un grand nombre de cadavres, à la sollicitation de M. Levret, membre de la même académie ; & tous deux ont vû par le parallele de la jonction des os du bassin des femmes & des hommes, que dans celles-là il y avoit des dispositions très-naturelles à l'écartement non-seulement des os pubis, mais encore des iléons avec l'os sacrum ; & l'examen des cadavres des femmes mortes en couche à l'Hôtel-Dieu, que M. Levret a fait avec M. Moreau, Chirurgien

major de cette maison en survivance de M. Boudou, confirme que toute la charpente osseuse du bassin prête plus ou moins dans les *accouchemens* les plus naturels.

Les Chirugiens François ont beaucoup travaillé sur la matiere des *accouchemens* : tels sont *Portau-Peu, Viardel, Amand, Moriceau, Lamotte, Levret*, &c. M. Puzos a donné à l'Académie de Chirurgie plusieurs mémoires sur cette matiere : il y en a un inséré dans le premier volume sur les pertes de sang des femmes *grosses*, digne de la réputation de l'auteur.

ACCOUCHER, v. n. enfanter. *Accoucher heureusement. Elle a accouché en tel endroit. Elle est accouchée. Accoucher à terme. Accoucher d'un enfant mort. (L)*

ACCOUCHER, v. act. aider à une femme à accoucher. *C'est cette Sage-femme qui a accouché une telle dame. Elle accouche bien. Un Chirurgien accouche mieux qu'une Sage-Femme.*

ACCOUCHEUR, s. m. Chirurgien dont le talent principal est d'accoucher les femmes. Ce Chirurgien est un bon *Accoucheur*.

ACCOUCHEUSE, s. f. femme qui fait profession d'accoucher. *Habile Accoucheuse.* On dit plutôt *Sage-Femme. (L)*

* Il y a des maladies, dit Boerhaave, qui viennent de causes toutes particulieres & qu'il faut bien remarquer, parce qu'elles donnent lieu à une mauvaise conformation. Les principales sont l'imagination de la mere, l'imprudence de l'*Accoucheuse*, &c. Il arrive fort souvent, ajoute son commentateur, M. de la Metrie, « que ces femmes rendent les corps mous » des enfans tous difformes, & qu'elles gâtent la figure de la tête en la maniant trop rudement. Delà tant » de fots dont la tête est mal faite, oblongue ou angulaire, ou de toute autre forme différente de la » naturelle. Il vaudroit mieux pour les femmes, » ajoute M. de la Metrie, qu'il n'y eût point d'*Accoucheuses*. L'art des accouchemens ne convient » que lorsqu'il y a quelque obstacle : mais ces femmes n'attendent pas le tems de la nature ; elles déchirent l'*œuf*, & elles arrachent l'enfant avant que » la femme ait de vraies douleurs. J'ai vû des enfans » dont les membres ont été luxés dans cette opération ; d'autres qui en ont eu un bras cassé. Lorsqu'un membre a été luxé, l'accident restant inconnu, l'enfant en a pour le reste de la vie. Lorsqu'il y a fracture, le raccourcissement du membre indiqué. Je vous conseille donc, lorsque vous pratiquez, de réprimer ces téméraires *Accoucheuses*. Voyez *Inst. de Boerhaave*.

Je me crois obligé par l'intérêt que tout honnête homme doit prendre à la naissance des citoyens, de déclarer que poussé par une curiosité qui est naturelle à celui qui pense un peu, la curiosité de voir naître l'homme après l'avoir vû mourir tant de fois, je me fis conduire chez une de ces Sages-femmes qui font des élèves & qui reçoivent des jeunes gens qui cherchent à s'instruire de la matiere des accouchemens, & que je vis là des exemples d'inhumanité qui seroient presque incroyables chez des barbares. Ces Sages-femmes, dans l'espérance d'attirer chez elles un plus grand nombre de spectateurs, & par conséquent de payans, faisoient annoncer par leurs émiffaires qu'elles avoient une femme en travail dont l'enfant viendroit certainement contre nature. On accouroit ; & pour ne pas tromper l'attente, elles retournoient l'enfant dans la matrice, & le faisoient venir par les piés. Je n'oserois pas avancer ce fait si je n'en avois pas été témoin plusieurs fois, & si la Sage-femme elle-même n'avoit eu l'imprudence d'en convenir devant moi, lorsque tous les assistans s'étoient retirés. J'invite donc ceux qui sont chargés de veiller aux desordres qui se passent dans la société, d'avoir les yeux sur celui-là.

ACCOUER, v. act. Quand le Veneur court un cerf qui est sur ses fins, & le joint pour lui donner le coup d'épée au défaut de l'épaule, ou lui couper le jarret; on dit, le Veneur vient d'accouer le cerf, ou le cerf est accoué.

* ACCOUPLE, f. f. lien dont on attache les chiens de chasse, ou deux à deux, ou quelquefois trois à trois.

ACCOUPLEMENT, f. m. jonction du mâle & de la femelle pour la génération. Les animaux s'accouplent de différentes façons, & il y en a plusieurs qui ne s'accouplent point du tout. M. de Buffon nous donne une idée générale de cette variété de la nature dans le II. vol. de l'*Hist. nat. gén. & part. avec la description du cabinet du Roi*, page 311. & suivantes. Voici ses propres termes :

« La plus grande partie des animaux se perpétuent » par la copulation; cependant parmi les animaux » qui ont des sexes, il y en a beaucoup qui ne se joignent pas par une vraie copulation; il semble que » la plupart des oiseaux ne fassent que comprimer » fortement la femelle, comme le coq, dont la verge » quoique double est fort courte, les moineaux, les » pigeons, &c. D'autres, à la vérité, comme l'autruche, le canard, l'oie, &c. ont un membre d'une » grosseur considérable, & l'intro-mission n'est pas » équivoque dans ces espèces: les poissons mâles s'approchent de la femelle dans le tems du frai; il semble même qu'ils se frottent ventre contre ventre, » car le mâle se retourne quelquefois sur le dos pour » rencontrer le ventre de la femelle, mais avec cela » il n'y a aucune copulation; le membre nécessaire » à cet acte n'existe pas; & lorsque les poissons mâles s'approchent de si près de la femelle, ce n'est » que pour répandre la liqueur contenue dans leurs » laites sur les œufs que la femelle laisse couler alors; » il semble que ce soient les œufs qui les attirent plutôt que la femelle; car si elle cesse de jeter des » œufs, le mâle l'abandonne, & suit avec ardeur les » œufs que le courant emporte, ou que le vent disperse: on le voit passer & repasser cent fois dans » tous les endroits où il y a des œufs: ce n'est sûrement pas pour l'amour de la mere qu'il se donne » tous ces mouvemens; il n'est pas à présumer qu'il » la connoisse toujours; car on le voit répandre sa » liqueur sur tous les œufs qu'il rencontre, & s'en va » vent avant que d'avoir rencontré la femelle. »

« Il y a donc des animaux qui ont des sexes & des » parties propres à la copulation, d'autres qui ont » aussi des sexes & qui manquent de parties nécessaires à la copulation; d'autres, comme les limaçons, ont des parties propres à la copulation & ont » en même tems les deux sexes; d'autres, comme les pucerons, n'ont point de sexes, sont également » peres ou meres & engendrent d'eux-mêmes & sans » copulation, quoiqu'ils s'accouplent aussi quand il » leur plaît, sans qu'on puisse savoir trop pourquoi, » ou pour mieux dire, sans qu'on puisse savoir si cet » accouplement est une conjonction de sexes, puisqu'ils en paroissent tous également privés ou également pourvus; à moins qu'on ne veuille supposer que la nature a voulu renfermer dans l'individu de cette petite bête plus de faculté pour la génération que dans aucune autre espèce d'animal, » & qu'elle lui aura accordé non-seulement la puissance de se reproduire tout seul, mais encore le » moyen de pouvoir aussi se multiplier par la communication d'un autre individu ».

Et à la page 313. « Presque tous les animaux, à » l'exception de l'homme, ont chaque année des » tems marqués pour la génération: le printems est » pour les oiseaux la saison de leurs amours; celle du » frai des carpes & de plusieurs autres espèces de poissons est le tems de la plus grande chaleur de l'année,

» comme aux mois de Juin & d'Août; celle du frai » des brochets, des barbeaux & d'autres espèces de » poissons, est au printems; les chats se cherchent au » mois de Janvier, au mois de Mai, & au mois de » Septembre; les chevreuils au mois de Decembre; » les loups & les renards en Janvier; les chevaux en » été; les cerfs au mois de Septembre & Octobre; » presque tous les insectes ne se joignent qu'en automne, &c. Les uns, comme ces derniers, semblent » s'épuiser totalement par l'acte de la génération, & » en effet ils meurent peu de tems après, comme l'on » voit mourir au bout de quelques jours les papillons qui produisent les vers à soie; d'autres ne s'épuisent pas jusqu'à l'extinction de la vie, mais ils » deviennent comme les cerfs, d'une maigreur extrême & d'une grande foiblesse, & il leur faut un » tems considérable pour réparer la perte qu'ils ont » faite de leur substance organique; d'autres s'épuisent encore moins & sont en état d'engendrer plus » souvent; d'autres enfin, comme l'homme, ne s'épuisent point du tout, ou du moins sont en état de » réparer promptement la perte qu'ils ont faite, & ils » sont aussi en tout tems en état d'engendrer, cela » dépend uniquement de la constitution particulière » des organes de ces animaux: les grandes limites » que la nature a mises dans la manière d'exister, se » trouvent toutes aussi étendues dans la manière de » prendre & de digérer la nourriture, dans les moyens » de la rendre ou de la garder, dans ceux de la séparer & d'en tirer les molécules organiques nécessaires à la reproduction; & par-tout nous trouverons » toujours que tout ce qui peut être est ». (I)

ACCOUPLEMENT, s'entend en Architecture, de la manière d'espacer les colonnes les plus près les unes des autres, qu'il est possible, en évitant néanmoins la pénétration des bases & des chapiteaux, comme au portail des Minimes par Mansard. De tous les ordres, le dorique est le plus difficile à accoupler, à cause de la distribution des métopes, de la frise, de son entablement; lesquels, selon le système des anciens, doivent être quarrés, quoique plusieurs Architectes modernes ayent négligé ce précepte, tels que Desbrosses à S. Gervais & au Luxembourg, & le Mercier au Palais-royal. (P)

ACCOUPLER, v. act. apparier ensemble le mâle & la femelle. Voyez ACCOUPLEMENT. (L)

ACCOUPLER, terme de riviere, c'est lier plusieurs batteaux ensemble.

ACCOUPLER, terme d'Agriculture, c'est appareiller deux chevaux, deux bœufs, pour les employer au labour des terres & à d'autres ouvrages de la campagne.

ACCOUPLER. On dit au trictrac accoupler ses dames, c'est proprement les disposer deux à deux sur une fleche. Voyez DAMES.

ACCOURCIR la bride dans sa main, c'est une action par laquelle le cavalier, après avoir tiré vers lui les rênes de la bride, en les prenant par le bout où est le bouton avec la main droite, les reprend ensuite avec la gauche qu'il avoit ouverte tant soit peu, pour laisser couler les rênes pendant qu'il les tiroit à lui. (V)

ACCOURCIR le trait, terme de Chasse, c'est le ployer à demi ou tout-à-fait pour tenir le limier.

ACCOURSE, f. f. terme de Marine, c'est le passage qu'on laisse au fond de calle dans le milieu & des deux côtés du vaisseau, pour aller de la poupe à la proue le long du vaisseau. (Z)

ACCOUTREMENT, f. m. vieux mot qui signifie parure, ajustement. Il signifioit aussi l'habillement & l'équipage militaire d'un soldat, d'un chevalier, d'un gentilhomme.

Quelques auteurs font venir ce mot de l'Allemand *custer*, d'où l'on a fait *couître*, qui est encore en

usage dans quelques cathédrales de France, & entre autres dans celle de Bayeux, pour signifier un *sacristain* ou officier qui a soin de parer l'autel ou l'église. D'autres le font venir du mot *acculturare*, qui dans la basse latinité équivaloit à *culturam dare* ou *ornare*. Quoi qu'il en soit, ce terme est suranné, & n'est plus d'usage que dans la conversation ou dans le style familier. (G)

ACCOUTUMER un cheval, c'est le styler, le faire à quelqu'exercice ou à quelque bruit que ce soit, pour qu'il n'en ait point peur. (V)

ACCRETION, f. f. en Médecine, voyez ACCROISSEMENT.

ACCROCHEMENT, f. m. parmi les Horlogers, signifie un vice de l'échappement qui fait arrêter l'horloge. Il vient de ce qu'une dent de la roue de rencontre s'appuie sur une palette avant que son opposée ait échappé de dessus l'autre palette. Cet accident arrive aux montres dont l'échappement est trop juste ou mal fait, & à celles dont les trous des pivots du balancier, ceux de la roue de rencontre, & les pointes des dents de cette roue, ont souffert beaucoup d'usure.

On dit qu'une montre a une feinte d'accrochement, lorsque les dents opposées de sa roue de rencontre touchent en échappant les deux palettes en même tems, mais si légèrement qu'elles ne font, pour ainsi dire, que froter sur la palette qui échappe, & que cela n'est pas assez considérable pour la faire arrêter. Voyez ECHAPPEMENT. (T)

ACCROCHER, v. act. (Marine) c'est aborder un vaisseau en y jettant des grappins. V. ABORDAGE. (Z)

ACCROISSANCE, f. f. V. ACCROISSEMENT.

ACCROISSEMENT, f. m. en Droit, est l'adjec-tion & la réunion d'une portion devenue vacante à celle qui est déjà possédée par quelqu'un. Voyez AC-CESSION.

Dans le Droit civil un legs fait à deux personnes conjointes, *tam re quam verbis*, tombe tout entier par droit d'accroissement à celui des deux légataires qui survit au testateur, si l'un des deux est mort auparavant. L'alluvion est une autre espèce d'accroissement. Voyez ALLUVION. (H)

ACCROISSEMENT, en Physique, se dit de l'augmentation d'un corps organisé qui croît par de nouvelles parties qui s'y ajoutent.

L'accroissement est de deux sortes : l'un consiste dans une simple apposition extérieure de nouvelle matière ; c'est ce qu'on nomme autrement *juxta-position*, & c'est ainsi, selon plusieurs Physiciens, que croissent les pierres, les coquilles, &c. Voyez PIERRE & COQUILLE.

L'autre se fait par un fluide qui est reçu dans des vaisseaux, & qui y étant porté peu-à-peu, s'attache à leurs parois ; c'est ce qu'on appelle *intus-susception* ; & c'est ainsi, selon les mêmes auteurs, que croissent les animaux & les plantes. V. PLANTE, ANIMAL ; voyez aussi VÉGÉTATION & NUTRITION. (O)

ACCROISSEMENT, action par laquelle les pertes du corps sont plus que compensées par la nutrition. Voyez NUTRITION.

Il y a quelque chose d'assez remarquable dans l'accroissement du corps humain : le fœtus dans le sein de la mère croît toujours de plus en plus jusqu'au moment de la naissance ; l'enfant au contraire croît toujours de moins en moins jusqu'à l'âge de puberté, auquel il croît, pour ainsi dire, tout-à-coup, & arrive en fort peu de tems à la hauteur qu'il doit avoir pour toujours. Il ne s'agit pas ici du premier tems après la conception, ni de l'accroissement qui succède immédiatement à la formation du fœtus ; on prend le fœtus à un mois, lorsque toutes ses parties sont développées ; il a un pouce de hauteur alors ; à deux mois, deux pouces un quart ; à trois mois, trois pouces &

deux ; à quatre mois, cinq pouces & plus ; à cinq mois, six pouces & demi ou sept pouces ; à six mois, huit pouces & demi ou neuf pouces ; à sept mois, onze pouces & plus ; à huit mois, quatorze pouces ; à neuf mois, dix-huit pouces. Toutes ces mesures varient beaucoup dans les différens sujets, & ce n'est qu'en prenant les termes moyens qu'on les a déterminées. Par exemple, il naît des enfans de vingt-deux pouces & de quatorze ; on a pris dix-huit pouces pour le terme moyen, il en est de même des autres mesures : mais quand il y auroit des variétés dans chaque mesure particulière, cela seroit indifférent à ce que M. de Buffon, d'où ces observations sont tirées, en veut conclure. Le résultat sera toujours que le fœtus croît de plus en plus en longueur tant qu'il est dans le sein de la mère : mais s'il a dix-huit pouces en naissant, il ne grandira pendant les douze mois suivans que de six ou sept pouces au plus ; c'est-à-dire, qu'à la fin de la première année il aura vingt-quatre ou vingt-cinq pouces ; à deux ans, il n'en aura que vingt-huit ou vingt-neuf ; à trois ans, trente ou trente-deux au plus, & ensuite il ne grandira guère que d'un pouce & demi ou deux pouces par an jusqu'à l'âge de puberté : ainsi le fœtus croît plus en un mois sur la fin de son séjour dans la matrice, que l'enfant ne croît en un an jusqu'à cet âge de puberté, où la nature semble faire un effort pour achever de développer & de perfectionner son ouvrage, en le portant, pour ainsi dire, tout-à-coup au dernier degré de son accroissement.

Le fœtus n'est dans son principe qu'une goutte de liqueur limpide, comme on le verra ailleurs ; un mois après toutes les parties qui dans la suite doivent devenir osseuses, ne sont encore que des cellules remplies d'une espèce de colle très-déliée. Le fœtus passe promptement du néant, ou d'un état si petit que la vue la plus fine ne peut rien appercevoir, à un état d'accroissement si considérable au moyen de la nourriture qu'il reçoit du suc laiteux ; qu'il acquiert dans l'espace de neuf mois la pesanteur de douze livres environ, poids dont le rapport est certainement infini avec celui de son premier état. Au bout de ce terme, exposé à l'air, il croît plus lentement, & il devient dans l'espace de vingt ans environ douze fois plus pesant qu'il n'étoit, & trois ou quatre fois plus grand. Examinons la cause & la vitesse de cet accroissement dans les premiers tems, & pourquoi il n'est pas aussi considérable dans la suite. La facilité surprenante qu'a le fœtus pour être étendu, se concevra si on fait attention à la nature visqueuse & muqueuse des parties qui le composent, au peu de terre qu'elles contiennent, à l'abondance de l'eau dont elles sont chargées, enfin au nombre infini de leurs vaisseaux, que les yeux & l'injection découvrent dans les os, dans les membranes, dans les cartilages, dans les tuniques des vaisseaux, dans la peau, dans les tendons, &c. Au lieu de ces vaisseaux, on n'observe dans l'adulte qu'un tissu cellulaire épais, ou un suc épanché : plus il y a de vaisseaux, plus l'accroissement est facile. En effet le cœur alors porte avec une vitesse beaucoup plus grande les liquides ; ceux qui sont épanchés dans le tissu cellulaire s'y meuvent lentement, & ils ont moins de force pour étendre les parties. Il doit cependant y avoir une autre cause ; savoir, la plus grande force & le plus grand mouvement du cœur qui soit dans le rapport des fluides & des premiers vaisseaux : ce point saillant déjà vivifié dans le tems que tous les autres viscères dans le fœtus, & tous les autres solides, ne sont pas encore sensibles, la fréquence du pouls dans les jeunes animaux, & la nécessité, nous le font voir. Effectivement l'animal pourroit-il croître, si le rapport du cœur du tendre fœtus à ses autres parties, étoit le même que celui du cœur de l'adulte à toutes

les fiennes. La force inconnue, quelle qu'elle puisse être, qui met les parties des corps animés en mouvement, paroît produire un plus grand effet dans le fœtus que dans l'adulte, dans lequel tous les organes des sensations s'endurcissent, tandis qu'ils sont extrêmement tendres & sensibles dans le fœtus. Telles sont l'œil, l'oreille, la peau, le cerveau même. Ceci ne peut-il pas encore s'expliquer, en ce que le fœtus a la tête plus grosse, par le rapport plus grand des nerfs des jeunes animaux au reste de leurs parties ?

Ne doit-il donc pas arriver que le cœur faisant effort contre des vaisseaux muqueux, il les étende aisément, de même que le tissu cellulaire qui les environne, & les fibres musculaires arrosées par des vaisseaux ? Or toutes ces parties cedent facilement, parce qu'elles renferment peu de terre, & qu'au contraire elles sont chargées de beaucoup de gluten qui s'unit & qui se prête aisément. L'ossification doit donc se faire lorsque le suc gelatineux renfermé entre deux vaisseaux paralleles, devient osseux à la suite du battement réitéré de ces vaisseaux. Les os s'accroissent lorsque les vaisseaux placés le long de leurs fibres viennent à être étendus par le cœur ; ces vaisseaux en effet entraînent alors avec eux les fibres osseuses, ils les allongent, & elles repoussent les cartilages qui limitent les os & toutes les autres parties qui, quoique cellulaires, sont cependant élastiques. Ces fibres s'étendent entre leurs épiphyses, de sorte qu'elles les rendent plus courtes, mais plus solides. Tel est le mécanisme par lequel les parties du corps s'allongent, & par lequel il se forme des intervalles entre les fibres osseuses, cellulaires & terreuses qui se sont allongées. Ces intervalles sont remplis par les liquides, qui sont plus visqueux & plus gelatineux dans les jeunes animaux que les adultes. Ces liquides contractent donc plus facilement des adhérences, & se moulent sur les petites cavités dans lesquelles ils entrent. La souplesse des os dans le fœtus, la facilité avec laquelle ils se consolident, la plus grande abondance du suc glutineux & de l'humeur gelatineuse dans les membres des jeunes animaux, & le rapport des cartilages aux grands os, font voir que les os dans les jeunes sujets sont d'une nature plus visqueuse que dans les vieillards : mais plus l'animal approche de l'adolescence, & plus l'accroissement se fait lentement. La roideur des parties qui étoient souples & flexibles dans le fœtus ; la plus grande partie des os qui auparavant n'étoient que des cartilages, en font des preuves. En effet, plusieurs vaisseaux s'affaissant à la suite du battement des gros troncs qui leur sont voisins, ou dans les membranes desquels ils se distribuent, ces vaisseaux sont remplacés par des parties solides qui ont beaucoup plus de consistance. Effectivement le suc osseux s'écoule entre les fibres osseuses ; toutes les membranes & les tuniques des vaisseaux sont formées d'un tissu cellulaire plus épais : d'ailleurs une grande quantité d'eau s'évaporant de toutes les parties, les filets cellulaires se rapprochent, ils s'attirent avec plus de force, ils s'unissent plus étroitement, ils résistent davantage à leur séparation ; l'humeur glaireuse, qui est adhérente aux os & aux parties solides, se seche ; la compression des artères & des muscles dissipe le principe aqueux : les parties terreuses sont en conséquence dans un plus grand rapport avec les autres.

Toutes ces choses se passent ainsi jusqu'à ce que les forces du cœur ne soient plus suffisantes pour étendre les solides au-delà. Ceci a lieu lorsque les épiphyses cartilagineuses dans les os longs, se sont insensiblement diminuées au point qu'elles ne peuvent l'être davantage, & que devenues extrêmement minces & très-dures, elles se résistent à elles-mêmes, & au cœur en même tems. Or comme la même cause agit de même sur toutes les parties du corps, si on

en excepte un petit nombre, tout le tissu cellulaire, toutes les membranes des artères, les fibres musculaires, les nerfs, doivent acquérir insensiblement la consistance qu'ils ont par la suite, & devenir tels que la force du cœur ne soit plus capable de les étendre.

Cependant le tissu cellulaire lâche & entrecoupé de plusieurs cavités, se prête dans différens endroits à la graisse qui s'y infinue, & quelquefois au sang : ce tissu se gonfle dans différentes parties ; ainsi quoiqu'on ne croisse plus, on ne laisse pas de grossir. Il paroît que cela arrive, parce que l'accroissement n'ayant plus lieu, il se sépare du sang une plus petite quantité de fucs nourriciers, il reste plus de matiere pour les sécrétions ; la résistance que trouve le sang dans les plus petits vaisseaux, devient plus grande par leur endurcissement : les sécrétions lentes doivent alors être plus abondantes, le rapport de la force du cœur étant moindre, puisque la roideur des parties augmente la résistance, & que d'ailleurs la force du cœur ne paroît pas devenir plus grande. En effet, le cœur est un muscle qui tire principalement sa force de sa souplesse, de la grande quantité du suc nerveux qui s'y distribue, eu égard à la solidité de la partie rouge du sang, comme nous le dirons ailleurs. Or bien loin que la vieillesse augmente toutes ces choses, elle les diminue certainement : ainsi le corps humain n'a point d'état fixe, comme on le pourroit penser. Quelques vaisseaux sont continuellement détruits, & se changent en fibres d'autant plus solides, que la pression du poids des muscles & du cœur a plus de force dans différentes parties : c'est pour cela que les parties dont les ouvriers se servent plus fréquemment se roidissent ; le tissu cellulaire devient aussi continuellement plus épais, plus dur ; l'humeur glutineuse plus seche & plus terreuse ; les os des vieillards deviennent en conséquence roides ; les cartilages s'ossifient. Lorsque le gluten, dont toutes les parties tiennent leur souplesse, vient à être détruit, elles deviennent dures, le tissu cellulaire même du cerveau, du cœur, des artères, sont dans ce cas ; la pesanteur spécifique des différentes parties du corps devient plus grande & même celle du cristallin : enfin la force attractive des particules glutineuses des liqueurs du corps humain diminue par les alimens salés dont on a fait usage, par les boissons inflammables, par les excès de tout genre. Le sang dégénere donc en une masse friable, acre, & qui n'est point gelatineuse : c'est ce que font voir la lenteur des cicatrices des plaies & des fractures, la mauvaise odeur de l'haleine, de l'urine, la plus grande quantité des sels du sang, la diminution de sa partie aqueuse, & l'opacité des humeurs qui étoient autrefois transparentes.

C'est pourquoi les ligamens intervertébraux venant à se sécher, à se durcir, & à s'ossifier, ils rapprochent insensiblement en devant les vertèbres les unes des autres ; on devient plus petit & tout courbé. Les tendons deviennent très-transparens, très-durs & cartilagineux, lorsque le gluten qui étoit dans l'interstice de leurs fibres est presque détruit. Les fibres musculaires, les vaisseaux, & sur-tout les artères, deviennent plus dures, l'eau qui les rendoit molles étant dissipée : elles s'ossifient même quelquefois. Le tissu cellulaire lâche se contracte, forme des membranes d'une tiffure plus serrée : les vaisseaux excréteurs sont en conséquence comprimés de part & d'autre, & leurs petits orifices se ferment : la sécheresse des parties diminue donc les sécrétions nécessaires du sang, les parties se roidissent, la température du sang devient plus seche & plus terreuse ; de manière qu'au lieu de l'humeur que le sang déposito auparavant dans toutes les parties du corps, il n'y porte plus qu'une vraie terre, comme on le fait par les endurcissements qui arrivent, par les croûtes osseuses

osseuses, répandues dans les artères, dans les membranes, dans la superficie de la plupart des os, surtout des vertèbres, & quelquefois dans les parties les plus molles, comme on l'a observé dans toutes les parties du corps.

C'est la voie naturelle qui conduit à la mort, & cela doit arriver lorsque le cœur devient plus compact; que sa force n'augmente pas à proportion des résistances qu'il rencontre; & que par conséquent il succombe sous la charge. Lorsque le poumon, qui est moins susceptible de dilatation, résiste au ventricule droit du cœur, de même que tout le système des artères capillaires, qui d'ailleurs sont beaucoup de résistance au cœur, le mouvement du sang se ralentit insensiblement, il s'arrête, & le sang s'accumule surtout dans le ventricule droit, parce qu'il ne trouve plus de passage libre par le poumon, jusqu'à ce qu'enfin le cœur palpitant pendant quelque tems, le sang s'arrête, se coagule, & le mouvement du cœur cesse.

La nature a presque marqué le terme auquel tous les animaux doivent arriver: on n'en fait pas bien les raisons. L'homme qui vit long-tems vit naturellement deux fois plus que le bœuf & que le cheval, & il s'en est trouvé assez fréquemment qui ont vécu cent ans, & d'autres qui sont parvenus à 150. Les oiseaux vivent plus long-tems que les hommes; les poissons vivent plus que les oiseaux, parce qu'au lieu d'os ils n'ont que des cartilages, & ils croissent continuellement.

La durée totale de la vie peut se mesurer en quelque façon par celle du tems de l'accroissement. Un arbre ou un animal qui prend en peu de tems son accroissement, périt beaucoup plutôt qu'un autre auquel il faut plus de tems pour croître. Dans les animaux comme dans les végétaux, l'accroissement en hauteur est celui qui est achevé le premier. Un chêne cesse de grandir long-tems avant qu'il cesse de grossir. L'homme croît en hauteur jusqu'à seize ou dix-huit ans, & cependant le développement entier de toutes les parties de son corps en grosseur, n'est achevé qu'à trente ans. Les chiens prennent en moins d'un an leur accroissement en longueur; & ce n'est que dans la seconde année qu'ils achevent de prendre leur grosseur. L'homme qui est trente ans à croître, vit quatre-vingts-dix ans ou cent ans; le chien qui ne croît que pendant deux ou trois ans, ne vit aussi que dix ou douze ans: il en est de même de la plupart des autres animaux. Les poissons qui ne cessent de croître qu'au bout d'un très-grand nombre d'années, vivent des siècles, &c. comme nous l'avons déjà insinué. Cette longue durée de leur vie doit dépendre de la constitution particulière de leurs arrêtes, qui ne prennent jamais autant de solidité que les os des animaux terrestres.

Les animaux qui ne produisent qu'un petit nombre de fœtus, prennent la plus grande partie de leur accroissement, & même leur accroissement tout entier, avant que d'être en état d'engendrer; au lieu que les animaux qui multiplient beaucoup, engendrent avant même que leur corps ait pris la moitié, ou même le quart de son accroissement. L'homme, le cheval, le bœuf, l'âne, le bouc, le bœuf, ne sont capables d'engendrer que quand ils ont pris la plus grande partie de leur accroissement; il en est de même des pigeons & des autres oiseaux qui ne produisent qu'un petit nombre d'œufs: mais ceux qui en produisent un grand nombre, comme les coqs, les poules, les poissons, &c. engendrent bien plutôt. Un coq est capable d'engendrer à l'âge de trois mois, & il n'a pas alors pris plus d'un tiers de son accroissement; un poisson qui doit au bout de vingt ans peser trente livres, engendre dès la première ou la seconde année, & cependant il ne pèse peut-être pas alors une demi-livre. Mais il y auroit des observations particulières

à faire sur l'accroissement & la durée de la vie des poissons: on peut reconnoître à-peu-près leur âge en examinant avec une loupe ou un microscope les couches annuelles dont sont composées leurs écailles: mais on ignore jusqu'où il peut s'étendre. On voit des carpes chez M. le Comte de Maurepas, dans les fossés de son château de Pontchartrain, qui ont au moins cent cinquante ans bien avérés, & elles paroissent aussi agiles & aussi vives que des carpes ordinaires. Il ne faut pas dire avec Leuwenhoek, que les poissons sont immortels, ou du moins qu'ils ne peuvent mourir de vieillesse. Tout doit périr avec le tems; tout ce qui a eu une origine, une naissance, un commencement, doit arriver à un but, à une mort, à une fin: mais il est vrai que les poissons vivant dans un élément uniforme, & qu'étant à l'abri des grandes vicissitudes, & de toutes les injures de l'air, ils doivent se conserver plus long-tems dans le même état que les autres animaux: & si ces vicissitudes de l'air sont, comme le prétend un grand Philosophe (le chancelier Bacon, voyez son *Traité de la vie & de la mort*), les principales causes de la destruction des êtres vivans, il est certain que les poissons étant de tous les animaux ceux qui y sont les moins exposés, ils doivent durer beaucoup plus long-tems que les autres. Mais ce qui doit contribuer encore plus à la longue durée de leur vie, c'est que leurs os sont d'une substance plus molle que ceux des autres animaux, & qu'ils ne se durcissent pas, & ne changent presque point du tout avec l'âge. Les arrêtes des poissons s'allongent, grossissent, & prennent de l'accroissement sans prendre plus de solidité, du moins sensiblement; au lieu que les os des autres animaux, aussi bien que toutes les autres parties solides de leurs corps, prennent toujours plus de dureté & de solidité: & enfin lorsqu'elles sont absolument remplies & obstruées, le mouvement cesse, & la mort suit. Dans les arrêtes au contraire, cette augmentation de solidité, cette replétion, cette obstruction qui est la cause de la mort naturelle, ne se trouve pas, ou du moins ne se fait que par degrés beaucoup plus lents & plus insensibles, & il faut peut-être beaucoup de tems pour que les poissons arrivent à la vieillesse.

La mort est donc d'une nécessité indispensable suivant les lois des corps qui nous sont connues, quoique la différente proportion de la force du cœur aux parties solides, la cuisson des alimens, le caractère du sang, la chaleur de l'air extérieur, puissent plus ou moins en éloigner le terme. En conséquence de ces lois, les vaisseaux les plus petits devoient être comprimés par les plus gros, le gluten devoit s'épaissir insensiblement, les parties aqueuses s'évaporer, & par conséquent les filets du tissu cellulaire s'approcher de plus en plus. Au reste, un régime de vie tranquille, qui n'est point troublé par les passions de l'ame & par les mouvemens violens du corps; une nourriture tirée des végétaux; la tempérance, & la fraîcheur extérieure, peuvent empêcher les solides de devenir tôt roides, suspendre la sècheresse & l'acreté du sang.

Est-il croyable qu'il naisse ou renaisse de nouvelles parties dans le corps humain? La manière dont les polypes, & presque toute la famille des testacées se reproduisent; la régénération des vers, des chenilles, des serres des écrevisses; tous les différens changemens qui arrivent à l'estomac, la reproduction des queues des lézards, & des os qui occupent la place de ceux que l'on a perdus, prouvent-ils qu'il se fait une pareille régénération dans toutes les parties des corps animés? doit-on lui attribuer la réparation naturelle des cheveux (qui sont des parties organiques) des ongles, des plumes, la production des nouvelles chairs dans les plaies, celles de la peau, la réduction du scrotum, le cal des os? La question

est difficile à décider. Ceci a néanmoins lieu dans les insectes, dont la structure est simple & gélatineuse, & dont les humeurs lentes ne s'écoulent point, mais restent adhérentes aux autres parties du corps. Les membranes dans lesquelles se forment les hydatides dans l'homme, la génération des chairs dans les blessures, le cal qui fortifie non-seulement les os fracturés, mais qui encore tient lieu des os entiers, se forment d'une liqueur gélatineuse rendue compacte par la pulsation des artères voisines prolongées : on n'a cependant jamais observé que de grandes parties organiques se soient régénérées. La force du cœur dans l'homme, & la tendance que les humeurs qui y séjournent ont à la pourriture, la structure composée du corps, qui est fort différente de celle des insectes, s'opposent à de pareilles régénérations.

Il y a une autre espèce d'accroissement qui a paru merveilleux quand le hasard l'a découvert : on remarqua en Angleterre que nos corps étoient constamment plus grands le matin que le soir, & que cet accroissement montoit à six & sept lignes : on examina ce nouveau phénomène, & on en donna l'explication dans les *Transactions philosophiques*. Un esprit qui n'auroit pu étendre ses vûes que sur des objets déjà découverts, auroit vérifié grossièrement ce phénomène, l'auroit étalé aux yeux du public sous une autre forme, l'auroit paré de quelque explication physique mal ajustée, auroit promis de dévoiler de nouvelles merveilles : mais M. l'abbé Desfontaines s'est rendu maître de cette nouvelle découverte ; il a laissé si loin ceux qui l'avoient donnée au public, qu'ils n'ont osé publier leurs idées ; il est fâcheux que l'ouvrage où il a rassemblé ses observations n'ait pas été imprimé. Nous ne donnerons pas ici le détail de toutes les découvertes qu'il a faites sur cette matière : mais nous allons donner des principes dont on pourra les déduire. 1°. L'épine est une colonne composée de parties osseuses séparées par des cartilages épais, compressibles & élastiques ; les autres cartilages qui se trouvent à la tête des os, & dans les jointures, ne paroissent pas avoir la même élasticité. 2°. Tout le poids du tronc, c'est-à-dire, le poids de cent livres au moins, porte sur l'épine ; les cartilages qui sont entre les vertèbres sont donc comprimés quand le corps est debout : mais quand il est couché, ils ne portent plus le même poids ; ils doivent se dilater, & par conséquent éloigner les vertèbres ; ainsi le tronc doit devenir plus long, mais ce sera là précisément une force élastique qui augmentera le volume des cartilages. Les fluides sont poussés continuellement par le cœur, & ils trouvent moins de résistance dans les cartilages lorsqu'ils ne sont pas comprimés par le poids du tronc ; ils doivent donc y entrer en plus grande quantité & dilater les vaisseaux : mais ces vaisseaux ne peuvent se dilater sans augmenter le volume des cartilages, & sans écarter les vertèbres : d'abord les cartilages extrêmement comprimés se rétablissent avec plus de force ; ensuite cette force diminuera par degrés, comme dans les bâtons fléchis, qui se restituent ; il est donc évident que l'accroissement qui se fait quand on est couché demande un certain espace de tems, parce que les cartilages, toujours pressés, ne peuvent se rétablir dans un instant. De plus, supposons que l'accroissement soit de six lignes, chaque ligne d'augmentation ne se fait pas dans le même espace de tems ; les dernières lignes demanderont un tems beaucoup plus long, parce que les cartilages ont moins de force dans le dernier tems de la restitution ; de même qu'un ressort qui se débande, a moins de force sur la fin de sa détente. 3°. L'accroissement dans les cartilages, doit produire une augmentation dans le diamètre de la poitrine ; car les côtes en général sont plus éloignées

sur l'épine que sur le sternum, ou dans leur marche. Suivant cette idée, prenons-en deux du même côté, regardons-les comme formant un angle dont une vertèbre & un cartilage font la base. Il est certain que de deux triangles qui ont les côtés égaux & les bases inégales, celui qui a la base plus petite a plus de hauteur perpendiculaire : or la base de l'angle que forment ces deux côtés le soir, est plus petite que la base de l'angle qu'ils forment le matin ; il faut donc que le soir il y ait plus de distance de l'épine au sternum, ou bien il faut que les côtés se soient voûtés, & par conséquent la poitrine aura plus de distance le soir que le matin. 4°. Après le repas les vaisseaux sont plus pleins, le cœur pousse le sang & les autres fluides avec plus de force, les vaisseaux agissent donc plus fortement sur les cartilages ; ils doivent donc porter dans leur intérieur plus de fluide, & par conséquent les dilater ; les vertèbres doivent donc s'éloigner, & par conséquent il y aura un accroissement après le repas, & il se fera en plus ou moins de tems, selon la force des vaisseaux, ou selon la situation du corps ; car si le corps est appuyé sur le dossier d'une chaise, le poids du tronc portera moins sur les cartilages, ils seront donc moins pressés ; l'action des vaisseaux qui arrivent dans les cartilages trouvera donc moins de résistance, elle pourra donc mieux les dilater : mais quand l'action des vaisseaux commencera à diminuer, le décroissement arrivera, parce que la pesanteur du corps l'emportera alors sur l'action des vaisseaux, laquelle ne fera plus aussi vigoureuse quand la digestion sera faite, & quand la transpiration, qui est très-abondante trois heures après le repas, aura diminué le volume, & par conséquent l'action des vaisseaux, & la chaleur qui porte partout la raréfaction. 5°. Il y a un accroissement & un décroissement auquel toutes ces causes n'ont pas la même part ; quand on est couché on devient plus long d'un demi-pouce, même davantage : mais cette augmentation disparoit dès qu'on est levé. Deux faits expliqueront ce phénomène. 1°. L'épine est plus droite quand on est couché, que lorsque le corps est sur ses pieds. 2°. Le talon se gonfle, & ce gonflement disparoit par le poids du corps ; au reste cet accroissement & ce décroissement sont plus considérables dans la jeunesse, que dans l'âge avancé. M. Senac, *Essais de Physique*. (L)

ACCROISSEMENT, se dit en Médecine, de l'augmentation d'une maladie. Le tems de l'accroissement est un tems fâcheux ; c'est celui où les accidens augmentent en nombre, en durée, & en violence ; si l'on saisit la maladie dès son commencement, on pourra prévenir la force de l'accroissement. Voyez MALADIE. (N)

ACCROISSEMENT, en Jardinage, se dit des plantes lorsqu'elles ont fait un grand progrès, & de belles pousses. Voyez VÉGÉTATION. (K)

ACCROIST. Voyez ACCROISSEMENT.

ACCROISTRE, (Commerce.) en un sens neutre, se dit d'une chose qui passe à un associé ou co-propriétaire, par droit d'accroissement ; en conséquence de ce que celui qui possédoit cette portion est mort ou l'a abandonnée. (G)

ACCROUPI, adjectif. en terme de Blason, se dit du lion quand il est assis, comme celui de la ville d'Arles, & celui de Venise. On dit la même chose de tous les animaux sauvages qui sont dans cette posture, & des lievres, lapins & conils qui sont ramassés, ce qui est leur posture ordinaire, lorsqu'ils ne courent pas.

Paschal Colombier, en Dauphiné, d'argent à un singe accroupi de gueules : quelques-uns de la même famille l'ont porté rampant. (V)

ACCRUES, (terme de marchands de filets.) faire des

boucles au lieu de mailles pour accrocher les filets ; c'est ce qu'ils appellent *jetter des accrues*.

ACCUBITEUR, f. m. (*Hist. anc.*) officier du palais des empereurs de Constantinople. C'étoit un chambellan qui couchoit auprès du prince, pour la sûreté de sa personne. (G)

ACCUL, f. m. *terme de Marine* : les navigateurs de l'Amérique se servent de ce mot pour désigner l'enfoncement d'une baie. Le mot de *cul-de-sac* a parmi eux la même signification. Ils disent l'*accul* du petit Goave, & le *cul-de-sac* de la Martinique. (Z)

ACCULÉ, *terme de Blason* : il se dit d'un cheval cabré quand il est sur le cul en arrière, & de deux canons opposés sur leurs affûts, comme les deux que le grand-maître de l'Artillerie met au bas de ses armoiries pour marque de sa dignité.

Harling en Angleterre, d'argent à la licorne *acculée* de sable, accornée & onglée d'or. (V)

ACCULEMENT ou **ACULEMENT**, f. m. *terme de Marine* : c'est la proportion suivant laquelle chaque gabarit s'élève sur la quille plus que la maîtresse côte, ou premier gabarit, ou l'évidure des membres qu'on place à l'avant & à l'arrière du vaisseau. Voyez **VARANGUE ACCULÉE**. (Z)

ACCULER, (*Man.*) se dit lorsque le cheval qui manie sur les voltes ne va pas assez en avant à chacun de ses tems & de ses mouvemens ; ce qui fait que ses épaules n'embrassent pas assez de terrain, & que sa croupe s'approche trop près du centre de la volte. *Cheval acculé, votre cheval s'accule & s'entable tout à la fois*. Les chevaux ont naturellement de l'inclination à s'acculer en faisant les demi-voltes. Quand les Italiens travaillent les chevaux au *répolon*, ils affectent de les *acculer*. *Acculer* a un autre sens parmi le vulgaire, & se dit d'un cheval qui se jette & s'abandonne sur la croupe en desordre lorsqu'on l'arrête ou qu'on le tire en arrière. Voyez **VOLTE**, **RÉPOLON**, &c. (V)

ACCUMULATION, f. f. *entassement, amas de plusieurs choses ensemble*. Ce mot est fait du Latin *ad*, & *cumulus*, monceau.

ACCUMULATION ou **CUMULATION**, en *Droit*, est la jonction de plusieurs titres avec lesquels un prétendant se présente pour obtenir un héritage ou un bénéfice, qu'un seul de ces titres pourroit lui acquérir. Voyez **CUMULATION**. (H)

ACCUSATEUR, f. m. en *Droit*, est celui qui poursuit quelqu'un en Justice pour la réparation d'un crime qu'il lui impute. Chez les Romains l'accusation étoit publique, & tout citoyen se pouvoit porter *accusateur*. En France un particulier ne se peut porter *accusateur* qu'entant que le crime lui a apporté personnellement du dommage, & il ne peut conclure qu'à des réparations civiles : mais il n'appartient qu'au ministère public, c'est-à-dire au procureur général ou son substitut, de conclure à des réparations pénales ; c'est lui seul qui est chargé de la vindicte publique. Et le particulier qui révèle en justice un crime où il n'est point intéressé, n'est point *accusateur*, mais simple dénonciateur, attendu qu'il n'entre pour rien dans la procédure, & n'est point poursuivant concurremment avec le procureur général, comme l'est l'*accusateur* intéressé.

Dans le cas où l'accusé se trouveroit innocent par l'événement du procès, l'*accusateur* privé doit être condamné à des dommages & intérêts, à l'exception d'un petit nombre de cas ; au contraire du procureur général, contre lequel l'accusé absous ne peut prétendre de recours pour raison de dommages & intérêts ; parce que l'usage de ce recours nuiroit à la recherche des crimes, attendu que les procureurs du Roi ne l'entreprendroient qu'en tremblant, s'ils étoient responsables en leur nom de l'événement du

procès. Seulement, si au défaut de partie civile il y a un dénonciateur, l'accusé absous pourra s'en prendre à lui pour ses dommages & intérêts.

Accusateur diffère de *dénonciateur*, en ce qu'on suppose que le premier est intéressé à la recherche du crime qu'il révèle, au contraire du dénonciateur.

ACCUSATIF, f. m. *terme de Grammaire* ; c'est ainsi qu'on appelle le quatrième cas des noms dans les langues qui ont des déclinaisons, c'est-à-dire, dans les langues dont les noms ont des terminaisons particulières destinées à marquer différens rapports ou vûtes particulières, sous lesquelles l'esprit considère le même objet. « Les cas ont été inventés, dit Varron, » afin que celui qui parle puisse faire connoître, ou qu'il appelle, ou qu'il donne, ou qu'il accuse ». *Sunt destinati casus ut qui de altero diceret, distinguere posset, quum vocaret, quum daret, quum accusaret ; sic alia quaedam discrimina quæ nos & Græcos ad declinandum duxerunt*. Varro, lib. I. de Anal.

Au reste les noms que l'on a donnés aux différens cas ne sont tirés que de quelqu'un de leurs usages, & sur-tout de l'usage le plus fréquent ; ce qui n'empêche pas qu'ils n'en ayent encore plusieurs autres, & même de tout contraires : car on dit également *donner à quelqu'un*, & *ôter à quelqu'un*, *défendre & accuser quelqu'un* ; ce qui a porté quelques Grammairiens (tel est Scaliger) à rejeter ces dénominations, & à ne donner à chaque cas d'autre nom que celui de *premier*, *second*, & ainsi de suite jusqu'à l'ablatif, qu'ils appellent le *sixième cas*.

Mais il suffit d'observer que l'usage des cas n'est pas restreint à celui que leur dénomination énonce. Tel est un seigneur qu'on appelle *duc* ou *marquis d'un tel endroit* ; il n'en est pas moins *comte* ou *baron d'un autre*. Ainsi nous croyons que l'on doit conserver ces anciennes dénominations, pourvu que l'on explique les différens usages particuliers de chaque cas.

L'*accusatif* fut donc ainsi appelé, parce qu'il seroit à accuser, *accusare aliquem* : mais donnons à *accuser* la signification de *déclarer*, signification qu'il a même souvent en François, comme quand les négocians disent *accuser la réception d'une lettre* ; & les joueurs de piquet, *accuser le point*. En déterminant ensuite les divers usages de ces cas, j'en trouve trois qu'il faut bien remarquer.

1. La terminaison de l'*accusatif* sert à faire connoître le mot qui marque le terme ou l'objet de l'action que le verbe signifie. *Augustus vicit Antonium*, Auguste vainquit Antoine : *Antonium* est le terme de l'action de vaincre ; ainsi *Antonium* est à l'*accusatif*, & détermine l'action de vaincre. *Vocem præcludit metus*, dit Phèdre en parlant des grenouilles épouvantées du bruit que fit le foliveau que Jupiter jeta dans leur marais ; *la peur leur étouffa la voix* : *vocem* est donc l'action de *præcludit*. Ovide parlant du palais du Soleil, dit que *materiem superabat opus* ; *materiem* ayant la terminaison de l'*accusatif*, me fait entendre que *le travail surpassoit la matière*. Il en est de même de tous les verbes actifs transitifs, sans qu'il puisse y avoir d'exception, tant que ces verbes sont présentés sous la forme d'actifs transitifs.

Le second service de l'*accusatif* c'est de terminer une de ces prépositions qu'un usage arbitraire de la langue Latine détermine par l'*accusatif*. Une préposition n'a par elle-même qu'un sens appellatif ; elle ne marque qu'une sorte, une espèce de rapport particulier ; mais ce rapport est ensuite appliqué, & pour ainsi dire individualisé par le nom qui est le complément de la préposition : par exemple, *il s'est levé avant*, cette préposition *avant* marque une priorité. Voilà l'espèce de rapport : mais ce rapport doit être déterminé. Mon esprit est en suspens jusqu'à ce que vous me disiez *avant qui* ou *avant quoi*. *Il s'est levé avant le jour*, *ante diem* ; cet *accusatif diem* détermine,

fixe la signification de *ante*. J'ai dit qu'en ces occasions ce n'étoit que par un usage arbitraire que l'on donnoit au nom déterminant la terminaison de l'*accusatif*; car au fond ce n'est que la valeur du nom qui détermine la préposition: & comme les noms Latins & les noms Grecs ont différentes terminaisons, il falloit bien qu'alors ils en eussent une; or l'usage a consacré la terminaison de l'*accusatif* après certaines prépositions, & celle de l'ablatif après d'autres; & en Grec il y a des prépositions qui se construisent aussi avec le génitif.

Le troisième usage de l'*accusatif* est d'être le supposé de l'infinitif, comme le nominatif l'est avec les modes finis; ainsi comme on dit à l'indicatif *Petrus legit*, Pierre lit, on dit à l'infinitif *Petrum legere*, Pierre lire, ou *Petrum legisse*, Pierre avoir lu. Ainsi la construction de l'infinitif se trouve distinguée de la construction d'un nom avec quelqu'un des autres modes; car avec ces modes le nom se met au nominatif.

Que si l'on trouve quelquefois au nominatif un nom construit avec un infinitif, comme quand Horace a dit *patiens vocari Caesaris ultor*, au lieu de *patiens te vocari ultorem*; c'est ou par imitation des Grecs qui construisent indifféremment l'infinitif, ou avec un nominatif, ou avec un *accusatif*, ou bien c'est par attraction; car dans ce passage d'Horace, *ultor* est attiré par *patiens*, qui est au même cas que *filius Maiæ*: tout cela se fait par le rapport d'identité. Voy. CONSTRUCTION.

Pour épargner bien des peines, & pour abréger bien des règles de la méthode ordinaire au sujet de l'*accusatif*, observez:

1°. Que lorsqu'un *accusatif* est construit avec un infinitif, ces deux mots forment un sens particulier équivalent à un nom, c'est-à-dire, que ce sens seroit exprimé en un seul mot par un nom, si un tel nom avoit été introduit & autorisé par l'usage. Par exemple, pour dire *Herum esse semper lenem*, mon maître est toujours doux, Terence a dit *heri semper lenitas*.

2°. D'où il suit que comme un nom peut être le sujet d'une proposition, de même ce sens total exprimé par un *accusatif* avec un infinitif, peut aussi être & est souvent le sujet d'une proposition.

En second lieu, comme un nom est souvent le terme de l'action qu'un verbe actif transitif signifie, de même le sens total énoncé par un nom avec un infinitif est aussi le terme ou objet de l'action que ces fortes de verbes expriment. Voici des exemples de l'un & de l'autre, & premièrement du sens total qui est le sujet de la proposition; ce qui, ce me semble, n'est pas assez remarqué. *Humanam rationem præcipitationi & præjudicio esse obnoxiam satis compertum est*. Cailly, *Phil.* Mot à mot, l'entendement humain être sujet à la précipitation & au préjugé est une chose assez connue. Ainsi la construction est, *hoc, nempe humanam rationem esse obnoxiam præcipitationi & præjudicio, est præcipitatio seu negotium satis compertum*. *Humanam rationem esse obnoxiam præcipitationi & præjudicio*, voilà le sens total qui est le sujet de la proposition; *est satis compertum* en est l'attribut.

Caton dans Lucain, *liv. II. v. 288.* dit que s'il est coupable de prendre le parti de la république, ce sera la faute des dieux. *Crimen erit Superis & me fecisse nocentem*. *Hoc, nempe deos fecisse me nocentem*, de m'avoir fait coupable; voilà le sujet dont l'attribut est *erit crimen Superis*. Plaute, *Miles gl. act. III. scen. j. v. 109.* dit que c'est une conduite louable pour un homme de condition qui est riche, de prendre soin lui-même de l'éducation de ses enfans; que c'est élever un monument à sa maison & à lui-même. *Laus est magno in genere & in divitiis maximis liberos, hominem educare, generi monumentum & sibi*. Construisez, *hominem constitutum magno in genere & divitiis maximis educare liberos, monumentum generi & sibi*;

hoc, inquam, est laus; ainsi *est laus* est l'attribut, & les mots qui précèdent font un sens total, qui est le sujet de la proposition.

Il y a en François & dans toutes les langues un grand nombre d'exemples pareils; on en doit faire la construction suivant le même procédé. *Il est doux de trouver dans un amant qu'on aime, un époux que l'on doit aimer, Quinaut. Il, illud, à favoir l'avantage, le bonheur de trouver dans un amant qu'on aime un époux que l'on doit aimer*: voilà un sens total, qui est le sujet de la proposition; on dit de ce sens total, de ce bonheur, de ce *il*, qu'il est doux; ainsi *est doux*, c'est l'attribut.

Quam bonum est correptum manifestare penitentiam! est negotium quam bonum. *Eccli, c. xx. v. 4.* construisez: *hoc, nempe hominem correptum manifestare penitentiam, est negotium quam bonum*. Il est beau pour celui qu'on reprend de quelque faute, de faire connoître son repentir. Il vaut mieux pour un esclave d'être instruit que de parler, *plus scire satius est quam loqui hominem servum*. Plaute, *act. I. scen. j. v. 57.* construisez: *hoc, nempe hominem servum plus scire, est satius quam hominem servum loqui*. *Homines esse amicos Dei, quanta est dignitas!* Qu'il est glorieux pour les hommes, dit Saint Grégoire le Grand, d'être les amis de Dieu! où vous voyez que le sujet de la proposition est ce sens total, *homines esse amicos Dei*. Le même procédé peut faire la construction en François, & dans quelque autre langue que ce puisse être. *Il, illud, à favoir d'être les amis de Dieu, est combien glorieux pour les hommes! Mihi semper placuit non rege solum, sed regno liberari rem publicam*. Lett. VII. de Brutus à Ciceron. *Hoc, scilicet rempublicam liberari non solum, à rege, sed regno, placuit mihi*. J'ai toujours souhaité que la république fût délivrée non-seulement du roi, mais même de l'autorité royale.

Je pourrois rapporter un bien plus grand nombre d'exemples pareils d'*accusatifs* qui forment avec un infinitif un sens qui est le sujet d'une proposition: passons à quelques exemples où le sens formé par un *accusatif* & un infinitif, est le terme de l'action d'un verbe actif transitif.

À l'égard du sens total, qui est le terme de l'action d'un verbe actif, les exemples en sont plus communs. *Puto te esse doctum*; mot à mot, je crois toi être savant; & selon notre construction usuelle, je crois que vous êtes savant. *Sperat se palmam esse relaturum*; il espère soi être celui qui doit remporter la victoire, il espère qu'il remportera la victoire.

La raison de ces *accusatifs* Latins est donc qu'ils forment un sens qui est le terme de l'action d'un verbe actif; c'est donc par l'idiotisme de l'une & de l'autre langue qu'il faut expliquer ces façons de parler, & non par les règles ridicules du *que retranché*.

À l'égard du François, nous n'avons ni déclinaison ni cas; nous ne faisons usage que de la simple dénomination des noms, qui ne varient leur terminaison que pour distinguer le pluriel du singulier. Les rapports ou vûes de l'esprit que les Latins font connoître par la différence de la terminaison d'un même nom, nous les marquons, ou par la place du mot, ou par le secours des prépositions. C'est ainsi que nous marquons le rapport de l'*accusatif* en plaçant le nom après le verbe. *Auguste vainquit Antoine, le travail surpassoit la matière*. Il n'y a sur ce point que quelques observations à faire par rapport aux pronoms. Voy. ARTICLE, CAS, CONSTRUCTION. (F)

ACCUSATION, s. f. en Droit, est la délation d'un crime ou délit faite en justice, ou par une partie privée, ou par la partie publique, c'est-à-dire le procureur général ou son substitut. Voyez ACTION & INFORMATION. Ce mot vient du Latin *accusatio*, qui signifie la même chose.

Chez les Romains il n'y avoit point d'accusateur

public pour les crimes publics : chaque particulier , soit qu'il y fût intéressé ou non , en pouvoit poursuivre la vindicte : mais l'accusation des crimes privés n'étoit recevable qu'en la bouche de ceux qui y avoient intérêt. Personne , par exemple , ne pouvoit accuser une femme d'adultere que son mari ; & cette loi s'observe encore parmi nous , au moins dans ce cas particulier. *Voyez ADULTERE.*

Le terme d'accusation n'avoit lieu même qu'à l'égard des crimes publics : la poursuite d'un crime ou délit particulier s'appelloit simplement *action*. *Voyez ACTION.*

Caton , le plus honnête homme de son siècle , fut accusé quarante-deux fois , & absous autant de fois. *Voyez ABSOLUTION.*

Quand l'accusé accuse son accusateur , cela s'appelle *récrimination* , laquelle n'est point admise que l'accusé n'ait commencé par se purger. *Voyez RÉCRIMINATION.*

Les lois cruelles de l'inquisition exigent de l'accusé qu'il s'accuse lui-même du crime qu'on lui impute. *Voyez INQUISITION.*

C'étoit autrefois la coutume dans quelques parties de l'Europe , lorsque l'accusation étoit grave , qu'on la décidât par le combat , ou qu'on obligât l'accusé à se purger par serment ; serment qui néanmoins ne suffisoit pas pour le purger , à moins qu'un certain nombre de ses voisins ou de ses connoissances ne jurassent conjointement avec lui. *Voyez DUEL , COMBAT , SERMENT , PURGATION , &c.*

C'est sans doute par une suite de cet usage qui a été long-tems en vigueur en Angleterre , qu'on y appelle encore celui qui s'intéressant à la personne d'un mort , se porte accusateur du meurtrier , *appelant* , & l'accusé *appelé*. (H)

ACCUSÉ, *en Droit*, est celui qu'on poursuit en justice pour la réparation d'un crime qu'on lui impute. Il est de l'essence de la procédure criminelle , qu'il soit entendu avant que d'être jugé , si ce n'est qu'il soit contumax ou refuse de répondre ; auxquels cas , après l'avoir formé de se représenter ou de répondre , on passe outre au jugement du procès. Il doit répondre présent & en personne , & non pas par procureur , si ce n'est qu'il ne fût pas le François , auquel cas on lui adjointroit un interprete qui expliqueroit ses réponses au juge. *Voyez INTERPRETE , MUET , & CONTUMAX.*

Il n'est point reçu à user de récrimination , qu'il n'ait purgé l'accusation contre lui intentée.

L'accusé meurt *integri status* , c'est-à-dire , sans flétrissure , lorsqu'il meurt avant le jugement de son procès , nonobstant que les informations fussent achevées & qu'elles fussent concluantes contre lui ; nonobstant même qu'il fût déjà condamné par les premiers juges , pourvu que l'appel n'ait point encore été confirmé par des juges souverains , si ce n'est que l'accusation ait pour objet un crime de lèse-majesté. Et par conséquent ses biens ne sont pas sujets en ce cas à confiscation : ce qui n'empêche pourtant pas que la partie civile ne puisse répéter ses dommages & intérêts contre les héritiers ; lesquels n'ont d'autre moyen de s'en faire décharger , que de purger la mémoire du défunt. *Voyez MÉMOIRE.*

Un ecclésiastique accusé ne peut point résigner , quand le crime emporte la privation de son bénéfice. (H)

ACCUTS, *terme de Chasse* , se dit des endroits les plus reculés des terriers des renards & des bléreaux ; & aussi des lieux les plus enfoncés , où l'on oblige le gibier de se retirer.

ACCUTS, sont aussi les bouts des forêts & des grands pays de bois.

ACE, f. f. (*Géog. anc.*) ville de Phénicie. *Voyez PTOLEMAIS.*

ACENSE, f. f. *terme de Coutumes* , est un héritage ou ferme qu'on tient d'un seigneur , moyennant un cens ou autre pareille redevance annuelle à perpétuité ou à longues années , comme en vertu d'un bail emphytéotique ou d'un bail à rente. (H)

ACENSEMENT, f. m. *terme de Coutumes* , tenue ou tenure d'un fonds ou d'un héritage à titre d'acense. *Voyez ci-dessus ACENSE.* (H)

ACEPHALE, f. m. ἀκέφαλος, qui n'a point de chef ou de tête , mot formé du Grec , savoir d'ἀ privatif , & de κεφαλή, tête. On l'employe dans le sens propre pour exprimer des êtres vivans sans tête , s'il en existe ; car il paroît que c'est sans fondement que les anciens naturalistes ont avancé qu'il y avoit des peuples entiers agissans sans cette partie du corps humain. Pline les nomment *les Blemmyes*. Borel , savant medecin , a réfuté cette fable , sur la relation d'un voyageur , son parent. Mais on trouve souvent des insectes & des vers qui vivent sans tête. *Voyez VERS.*

Acéphale se dit plus ordinairement dans un sens figuré d'un corps sans chef. Ainsi l'on appelle *acéphales* des prêtres qui se soustrayent à la discipline & à la juridiction de leur évêque , & des évêques qui refusent de se soumettre à celle de leur patriarche. *Voyez EXEMPTION & PRIVILÈGE.*

On a encore donné ce nom aux monasteres ou chapitres indépendans de la juridiction des évêques ; sur quoi Geoffroi , abbé de Vendôme , fit cette réponse au commencement du XII siècle : « Nous ne sommes point *acéphales* , puisque nous avons Jesus-Christ pour chef , & après lui le pape ». Raison illusoire , puisque non-seulement tout le clergé , mais encore les laïcs auroient pu la prétexter pour se soustraire à la juridiction des ordinaires. Aussi les conciles & les capitulaires de nos rois prononcent-ils des peines très-grièves contre les clercs *acéphales*.

L'histoire ecclésiastique fait mention de plusieurs sectes désignées par le nom d'*acéphales*. De ce nombre sont , 1°. ceux qui ne voulurent adhérer ni à Jean , patriarche d'Antioche , ni à S. Cyrille d'Alexandrie , dans la dispute qu'ils eurent après l'assemblée du concile d'Ephèse : 2°. certains hérétiques du cinquième siècle , qui suivirent d'abord les erreurs de Pierre Mongus , évêque d'Alexandrie , puis l'abandonnerent , parce qu'il avoit feint de souscrire aux décisions du concile de Chalcedoine ; ils soutenoient les erreurs d'Eutychés (*Voyez EUTYCHIEN*) : 3°. les sectateurs de Severe , évêque d'Antioche , & généralement tous ceux qui refusoient d'admettre le concile de Chalcedoine. *Voyez SEVERIENS.*

Quelques jurisconsultes appellent aussi *acéphales* les pauvres gens qui n'ont aucun seigneur propre , parce qu'ils ne possèdent aucun héritage , à raison duquel ils puissent relever du roi , d'un baron , d'un évêque , ou autre seigneur féodal. Ainsi dans les lois d'Henri I. roi d'Angleterre , on entend par *acéphales* , les citoyens qui , ne possédant aucun domaine , ne relevent d'aucun seigneur en qualité de vassaux. Du Cange, *Glossar. latin.* (H)

ACERBE, adj. espece de faveur mixte qui consiste en un goût sûr , avec une pointe piquante & astringente. *Voyez GOÛT.*

Tel est le goût des poires , du raisin & de la plupart des autres fruits avant leur maturité. *Voyez FRUIT , &c.*

Les Medecins entendent ordinairement par *acerbe* une faveur intermédiaire entre l'acide & l'amer. *Voyez ACIDE & ASTRINGENT.*

ACERENZA ou CIRENZA, f. ville du royaume de Naples , capitale de la Basilicate sur le Branduno , au pié de l'Apennin. *Long. 33. 40. lat. 40. 48.*

ACERER, v. act. (*Serrurerie & Taillanderie.*) c'est fonder un morceau d'acier à l'extrémité d'un mor-

ceau de fer ; on pratique cette opération dans tous les outils tranchans qui fervent à couper des matieres dures.

On acere de différentes manieres. S'il s'agit d'un marteau, soit de la tête, soit de la panne, on commence par corroyer un morceau d'acier de la largeur & de la forme de la tête du marteau ; puis on le foudé à un morceau de fer menu de la même forme. Ensuite on fait chauffer la tête du marteau & cette acérure, & on foudé le tout ensemble comme il sera dit à l'article SOUDER. On ne pratique l'acérure avec le fer que pour conserver à l'acier sa qualité. Il y a des ouvriers qui pour s'épargner de la peine, s'en dispensent & n'en font pas mieux. S'il s'agit de la panne, on peut employer la même façon : mais ordinairement on fend le côté de la panne du marteau, & on y insere un morceau d'acier amorcé en forme de coin.

Les deux premières façons d'acérer s'appellent *acérer à chaude portée*.

Il vaut mieux se servir de la troisième façon, autant qu'il est possible, parce que la chaude portée est sujette à se dessouder à cause des craques qui se trouvent souvent prises entre les deux surfaces appliquées, quelque précaution que l'on prenne.

On voit, *Pl. I. du Taillandier, fig. u.*, un marteau de tailleur de pierre fondu en pié de biche par son extrémité supérieure, & prêt à recevoir l'acérure.

Le morceau d'acier *x*, fait un coin, s'appelle l'*acérure*. Ce morceau se met dans la fente en pié de biche du marteau, & s'y foudé. Alors on dit que *le marteau est acéré* ou *aciéré*.

Pour *acérer un tas*, on prend d'abord un morceau d'acier plat ; on le roule, comme on voit, *Planche I. du Taillandier*. Quand il est ainsi roulé, on le foudé bien, & on lui donne la forme carrée qu'on lui voit en *H*, où il est foudé avec le morceau d'acier *G 2* qu'on appelle une *mise*. Ainsi la mise se trouve entre le tas & son acérure, comme on voit *fig. 1.* Voyez, quant à l'assemblage de ces parties, l'article *TAS*.

ACERIDES, est un emplâtre fait sans cire, comme celui qu'on appelle *emplastrum Norimbergense*. Il entre de la cire dans l'emplâtre de Nuremberg de la pharmacopée de Paris, & il n'en entre point dans la véritable recette. (N)

ACERNO ou ACIERNO, f. ville d'Italie dans le royaume de Naples. *Long. 31. 58. lat. 40. 55.*

ACERRA, f. petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Terre de Labour. *Long. 31. 58. lat. 40. 55.*

ACERRE, f. f. du Latin *acerra*. Chez les Romains c'étoit une espece d'autel dressé près du lit d'un mort sur lequel les parens & les amis du défunt brûloient perpétuellement de l'encens jusqu'au moment des funérailles. (G)

ACERSOCOME, adj. pris subst. nom d'Apollon qui veut dire à *longue chevelure*, parce qu'on représente ordinairement ce dieu avec la chevelure d'un jeune homme. (G)

ACERURE, f. f. (*Serrurerie & Taillanderie.*) On donne ce nom aux morceaux d'acier préparés pour être foudés à l'extrémité de morceaux de fer, ou autrement, suivant le besoin, & comme on voit à l'article ACERER.

* ACESTIDES, f. f. (*Hist. nat. & Minéral. anc.*) nom que les anciens donnoient aux cheminées des fourneaux à fondre le cuivre. Elles alloient en se rétrécissant du bas au sommet, afin que les vapeurs du métal en fusion s'y attachassent, & que la cadmie s'y formât en plus grande quantité. Voyez *Dioscoride, Saumaise*.

ACESCENCE, (*Medecine.*) disposition à l'acidité. On appelle *liqueurs & médicamens ascescens* tous ceux qui affectent les organes du goût d'une aigreur piquante. Voyez *ACIDE*.

* ACESIOS, ou *qui rend la santé*, (*Myth.*) surnom de Telesphore, dieu de la Medecine.

* ACHEIROPÆETE, (*Théol. & Hist. mod.*) qui n'est pas fait avec la main. C'est le nom d'une image de Jesus-Christ qui est à Rome dans l'église de saint Jean de Latran, & qu'on dit que saint Luc ébaucha & que les anges acheverent.

ACÉTABULE, sub. m. (*Hist. nat.*) On avoit mis l'*acétabule* au rang des plantes marines : mais on a reconnu qu'il appartient au regne animal, & qu'il est produit par des insectes de mer. En effet, cette production ne paroît pas analogue aux plantes par sa substance qui est pierreuse : mais elle en est moins éloignée par sa figure. C'est un petit bassin fait en forme de cone renversé, qui tient par sa pointe à un pédicule fort mince & assez long. Il y a plusieurs de ces pédicules qui semblent sortir d'une pierre, ou d'une coquille, ou d'une autre matiere dure sur laquelle ils sont collés. Cette apparence jointe à d'autres circonstances avoit induit en erreur sur la nature de l'*acétabule* & de bien d'autres prétendues plantes marines, jusqu'à ce que M. Peyssonel ait découvert qu'elles étoient des productions animales. Voyez *POLYPIER DE MER, PLANTES MARINES. (I)*

ACÉTABULE, en Anatomie, s'emploie pour désigner dans certains os une cavité profonde destinée à recevoir les grosses têtes d'autres os qui s'y articulent.

C'est ainsi que la cavité de l'os des iles qui reçoit la tête du fémur ou os de la cuisse, est appelée *acétabule*, & quelquefois *cotyle* ou *cavité cotyloïde*. Voyez *OS DES ILES, FÉMUR, COTYLE, &c.*

L'*acétabule* est revêtu & tapissé d'un cartilage dont le bord circulaire est appelé *sourcil* ; au fond de cette cavité est une grosse glande mucilagineuse.

Acétabule est aussi employé par les anatomistes dans le même sens que *cotyledon*. Voy. *COTYLEDON. (L)*

ACÉTABULE, (*Hist. anc.*) du mot Latin *acetabulum*, petit vase ou burette que chez les anciens on mettoit sur la table rempli de quelque sauce ou assaisonnement, & semblable à nos salieres, saucieres, huiliers & vinaigriers. On doit principalement le déterminer à cette dernière espece, puisqu'Agri cola, *Traité des mesures Romaines*, tire l'étymologie d'*acetabulum*, d'*acetum*, vinaigre : d'autres prétendent que c'étoit un vase en compartiment, qui contenoit diverses sortes d'épices.

ACÉTABULE, étoit aussi une mesure Romaine dont on se servoit pour les choses liquides, & même pour les seches, particulièrement en Médecine. Cette sorte de mesure contenoit un cyathe, comme le prouve Agricola par deux vers de Fannius, qui, parlant du cyathe, dit qu'il contient le poids de dix dragmes, & l'oxybaphe ou *acétabule*, celui de quinze :

*Bis quinque hunc (cyathum) faciunt drachmæ, si
appendere tentes ;
Oxibaphus fiet, si quinque addantur ad illas.*

Du Pinet, dans son *Traité des mesures antiques*, mis à la tête de sa traduction de Pline, prétend que l'*acétabule* d'huile pesoit deux onces & deux scrupules ; l'*acétabule* de vin, deux onces deux dragmes un grain & un tiers de grain ; l'*acétabule* de miel, trois onces trois dragmes un scrupule & deux filiques ou huit grains.

ACETUM RADICATUM, (*Chimie.*) c'est la partie la plus acide du vinaigre, après qu'on en a tiré le phlegme. Voyez *VINAIGRE RADICAL. (M)*

* ACHAIE, f. m. (*Géog. anc.*) c'est le nom d'une ancienne province de Grece, située entre la Thessalie, l'Épire, le Péloponese, & la mer Égée, & qu'on nomme aujourd'hui *Livadie* ou *la province du*

Péloponèse, qui s'appelle maintenant le *Duché de Clarence*.

* **ACHAIENS** ou **ACHÉES**, ou **ACHÉENS**, f. m. pl. peuples anciens de l'Achaïe. *Voyez* **ACHAIE**.

ACHALANDER, (*Commerce.*) attirer les marchands, accréditer, mettre une boutique, un magasin en réputation, y faire venir les chalands. *V.* **CHALAND**.

ACHALANDÉ, **ACHALANDÉE**, qui a des chalands. Il se dit également du marchand & de la boutique. Un marchand *achalandé*, est celui qui fait un grand débit. Une boutique *achalandée*, est celle où il vient quantité de marchands pour acheter des marchandises. (G)

* **ACHAM** ou **AZEM** ou **ASEM**, subst. royaume d'Asie, dans la partie septentrionale des états du roi d'Ava.

ACHAMECH, que quelques-uns écrivent *acamech*, d'autres *acemech*, signifie, selon quelques chimistes, l'écume de l'argent, ou la litharge d'argent. *V.* **LITHARGE**, &c. (M)

* **ACHANACA**, f. f. (*Hist. nat. & bot.*) plante qui croît en Afrique, au royaume de Meli, qui a la feuille grande & semblable à celle du chou, mais moins épaisse, & avec une côte plus menue. Elle porte un fruit gros comme un œuf & de couleur jaune, que les naturels du pays nomment *alsar* ou *fach*. Sa feuille & son fruit sont des fudorifiques qu'ils employent dans les maladies vénériennes. Cette description seroit passable pour des Africains: mais elle est insuffisante & mauvaise pour nous. C'est une réflexion qu'on n'a que trop souvent occasion de faire sur la botanique des plantes étrangères.

ACHANE, f. f. (*Hist. anc.*) ἀχάνη, ancienne mesure de blé usitée en Perse, qui contenoit quarante-cinq médimnes attiques. *Arbuthn. Dissert. p. 104.* (G)

ACHARNAR, en *Astronomie*, est le nom d'une étoile de la première grandeur, à l'extrémité australe de la constellation appelée *Eridan*. *Voyez* **ERIDAN**. (O)

ACHARNER, v. act. (*Chasse & Fauconnerie.*) On *acharne* les chiens en leur donnant le goût & l'appétit de la chair. On dit *acharner* l'oiseau sur le tiroir, soit au poing avec le tiroir, ou en attachant le tiroir au leurre. *Voyez* **TIROIR** & **LEURRE**.

ACHAT, f. m. (*Comm.*) C'est l'acquisition d'une chose moyennant le paiement de sa valeur. *Achat* se prend aussi pour la chose achetée. *Vente* est le contraire d'*achat*; & *acheteur* est opposé à *vendeur*.

On appelle *livre d'achat*, un livre particulier dont les marchands se servent pour écrire journellement toutes les marchandises qu'ils achètent. *V.* **LIVRES**. (G)

ACHAT, (*Jurisprud.*) est l'acquisition d'un effet ou mobilier ou immobilier, moyennant une somme à laquelle il a été estimé entre les parties à l'amiable, ou prisé judiciairement. Le consentement de l'acheteur est ce qui rend parfait l'*achat*. L'*achat* & la *vente* ne sont qu'une même sorte de contrat considéré par rapport aux différentes parties contractantes; car il ne sauroit y avoir d'*achat* sans *vente*, ni de *vente* sans *achat*. C'est pourquoi ce contrat est appelé dans le Droit civil, d'un même nom, *emptio-venditio*.

Ce qu'on dit proverbialement qu'*achat passe loüage*, signifie que le nouvel acquéreur d'une maison ou autre héritage, est le maître de déposséder le locataire ou le fermier. (H)

ACHE, f. f. est une plante potagère, qui est un vrai persil: on en compte de quatre sortes: l'*ache* ou *persil* de Macédoine; l'*ache* de jardin ou *persil* ordinaire; l'*ache* de montagne, qui est celle qui s'élève le plus haut; l'*ache* de marais, que d'autres nomment l'*ache royale*.

Cette dernière plante se cultive dans les jardins.

Ses feuilles ressemblent à celles du persil, & poussent une tige d'un pié de haut, d'où naissent des fleurs en Juillet & Août, faites en ombelles, de couleur jaune ou blanche, composées de cinq feuilles disposées en rose. A la place de ces fleurs croît un fruit qui renferme deux graines qui en multiplient l'espece, ainsi que ses racines éclatées, dont on se sert le plus ordinairement.

Cette plante aime une terre humide & substantielle, avec peu de soleil. On mange ses racines crues & cuites.

Il y a encore une *ache* fort cultivée dans les jardins, qui est appelée *celleri*. *Voyez* **CELLERI**. (K)

* *Apium palustre*, & *apium officinarum*. (C. B. Pin. 154.) Cette plante est amère, acre, aromatique: elle contient beaucoup de sel volatil huileux, dont le sel ammoniac n'est pas entièrement décomposé, mais dissous dans beaucoup de phlegme & uni avec beaucoup de terre. *Mém. de l'Acad. Royale des Sciences*. On en tire par l'analyse chimique, outre plusieurs liqueurs acides, beaucoup de soufre, beaucoup de terre, assez d'esprit urineux, & un peu de sel volatil concret: c'est pourquoi elle est apéritive, diurétique, fudorifique, fébrifuge, vulnéraire. On fait prendre six onces du suc de ses feuilles dans le commencement du frisson de l'accès des fièvres intermittentes: on couvre le malade, & il sue ordinairement.

Un gros d'extrait de feuilles d'*ache* avec deux gros de kinkina, est un excellent remède contre la fièvre quarte, & toutes celles qui naissent d'obstructions au bas-ventre. On peut substituer le suc d'*ache* à celui de cochlearia, dans le scorbut, & quand il faut fortifier les gencives & nettoyer les ulcères de la bouche. On en baigne le cancer & les ulcères extérieurs. On emploie la racine d'*ache* en tisane, dans les bouillons, dans les apozèmes, & dans les sirops propres à désopiler. C'est une des cinq apéritives. Pour faire passer le lait, faites bouillir égale partie de feuilles d'*ache* & de mente dans du fain-doux, passez par un tamis; saupoudrez ce qui sera passé avec les semences d'*ache* pulvérisées. Cette plante se trouve le long des fossés & des ruisseaux.

* **ACHÉENNE**, adj. pris subst. (*Myth.*) furnom qu'on donna à Cérés à cause de la douleur qu'elle ressentit de l'enlèvement de Proserpine sa fille. *Cérés achéenne*, c'est-à-dire *Cérés la triste* ou *la désolée*.

ACHÉES, sub. m. (*Pêche.*) On donne ce nom & celui de *laiche*, à certains vers qui servent à nourrir des oiseaux, ou à faire des appâts pour la pêche; & comme il est quelquefois assez difficile d'en trouver, voici divers moyens pour en avoir presque en toutes les saisons de l'année.

Le premier est de s'en aller dans un pré ou autre lieu rempli d'herbes, où l'on jugera qu'il peut y avoir de cette sorte de vers; là il faut, sans sortir d'une place, danser ou plutôt trépigner des piés environ un demi-quart d'heure sans s'arrêter; vous verrez les vers sortir de terre tout-au-tour de vous; vous les amasserez, non à mesure qu'ils sortiront, mais quand ils seront tous dehors; car si vous vous arrêtez un moment, ils rentreront dans la terre.

Le deuxième moyen s'emploie lorsqu'il y a des noix vertes sur les noyers: prenez en un quarteron ou deux; ayez un seau plein d'eau, & une brique ou tuile sur laquelle vous raperez la broue de vos noix, tenant la brique & les noix dans le fond de l'eau: lorsque vous aurez tout rapé, l'eau fera amère; répandez cette eau; s'il y a des vers, ils sortiront dans un quart d'heure.

On fait la même chose avec des feuilles de noyer ou de chanvre qu'on fait bouillir, & on répand sur la terre l'eau dans laquelle les feuilles ont bouilli.

On fait encore bouillir du verd-de-gris dans un peu de vinaigre, & on en arrose la terre.

Enfin vous trouverez des *achées* aisément la nuit, ayant une lanterne fourde, & marchant doucement dans un jardin le long des allées, ou dans un pré où il n'y aura plus d'herbes, quand il aura plu ou après un brouillard. Quand il fait sec, les *achées* ne sortent de leurs trous que dans les lieux humides, & à l'abri du vent & du soleil.

Autre moyen : c'est de planter d'environ un pié un gros bâton dans un endroit d'un pré humide, & de remuer la terre pendant un demi-quart d'heure en agitant le bâton en tout sens : l'ébranlement de la terre fera sortir les vers.

* ACHELAË, n. p. f. (*Mythol.*) nom d'une des harpies, On lui donne pour sœurs Alope & Ocy-pete.

* ACHEM ou ACHEN, f. ville capitale du royaume du même nom, dans la partie septentrionale de l'île de Sumatra, aux Indes orientales. *Long.* 113. 30. *lat.* 5.

* ACHEMENIS, f. f. (*Myth.*) plante dont il est fait mention dans Pline, à laquelle la fable a attribué la vertu de jeter la terre parmi les armées, & de les mettre en fuite. C'est dommage que ce soit là une fable, & que les hommes ne puissent pas aller au combat avec des plantes à la main.

ACHEMENS, f. m. *terme de Blason*, lambrequins ou chaperons d'étoffe découpés, qui environnent le casque ou l'écu. Ils sont ordinairement des mêmes émaux que les armoiries. (V)

ACHEMINER un cheval, (*Manège.*) c'est accoutumer un poulain à marcher droit devant lui. *Voyez* POULAIN. Cheval *acheminé*, est celui qui a de la disposition à être dressé, qui connoît la bride & répond aux éperons, qui est dégourdi & rompu. (V)

* ACHERON, f. m. (*Géog. anc. & Myth.*) C'étoit un fleuve des enfers, chez les Poètes & les anciens Géographes; ou un fleuve de la Thesprotie, prenant sa source au marais d'Achereuse, & se jettant près d'Ambracie dans le golfe Adriatique; ou de la Calabre en Italie.

* ACHERUSE, f. f. (*Géog. Hist. anc. & Mythol.*) lac d'Egypte près de Memphis, environné de belles campagnes où les Egyptiens venoient déposer leurs morts. Ils les exposoient d'abord sur les rives du lac, & des Juges examinoient la vie qu'ils avoient menée. On écoutoit les accusateurs; & selon ce qu'on alléguoit pour ou contre le vivant, le mort étoit honoré ou privé de la sépulture. Il y avoit dans la même contrée un temple consacré à Hécate la ténébreuse, & deux marais appelés *le Cocyte* & *le Cirsé*: c'est là-dessus que l'imagination des Poètes s'est exercée, & qu'elle a bâti ses enfers & son élysée.

ACHETER des marchandises, (*Comm.*) ou en faire l'achat, c'est les acquérir pour un prix dont on convient, moyennant quoi on s'en rend le propriétaire: il y a différentes manières d'acheter.

Acheter en gros, c'est enlever une grande quantité de la même marchandise ou denrée, & quelquefois tout ce qu'il y en a à vendre. *Voyez* ENLEVER & MONOPOLE. Par opposition, *acheter en détail*, c'est enlever une portion modique de marchandise.

Acheter comptant, c'est payer sur le champ, en monnoie réelle, les marchandises qu'on vient d'acheter.

Acheter au comptant ou pour comptant, c'est une manière de parler des négocians, qui semble signifier qu'on devoit payer comptant; cependant elle peut avoir une autre signification, d'autant que quand on achete de cette façon, on a quelquefois jusqu'à trois mois de terme pour payer.

Acheter à crédit ou à terme, c'est acheter à condition de payer dans un certain tems dont on convient.

Acheter partie comptant, & partie à tems ou à crédit,

c'est payer une partie sur le champ, & prendre du tems pour l'autre.

Acheter à crédit pour un tems, à charge d'escompte ou de discompte, on à tant pour cent par mois pour le prompt paiement, c'est une convention par laquelle le vendeur s'oblige de faire une diminution ou rabais sur le paiement des marchandises qu'il a vendues, supposé que l'acheteur veuille les lui payer avant le tems, & cela à proportion de ce qu'il en restera à expirer, à compter du jour du paiement.

Acheter à profit, c'est acheter suivant le livre journal d'achat du vendeur, à tant pour cent de bénéfice.

Acheter pour payer d'une foire à l'autre, ou pour payer de foire en foire, c'est proprement acheter à crédit pour un tems.

Acheter pour son compte, c'est acheter pour soi-même; & par opposition, *acheter par commission*, c'est acheter pour le compte d'autrui, moyennant un droit que l'on appelle *de commission*.

Acheter partie comptant, partie en lettres de change, & partie à terme ou à crédit, c'est payer en argent comptant une partie, une autre en lettres de change, & s'obliger de payer l'autre partie dans un certain tems dont on convient.

Acheter partie comptant, partie en promesses, & partie en troc, c'est payer une partie en monnoie réelle & sur le champ, une autre en promesses ou billets payables dans des tems, & donner pour l'autre des marchandises dont on convient de prix; ce qui s'appelle *marchandise de troc*.

La manière la plus avantageuse d'acheter, est celle qui se fait à crédit pour un tems, à charge d'escompte ou de discompte. *Voyez* ESCOMPTE & DISCOMPTE. (G)

ACHETEUR, f. m. (*Jurisprud.*) est celui qui a fait l'achat, soit d'un immeuble ou d'un effet mobilier; en quoi ce terme differe de celui d'acquéreur, qui ne se dit proprement que de l'acheteur d'un immeuble. *Voyez* ACHAT & ACQUÉREUR. (H)

ACHETEUR, (*Commerce.*) marchand qui achete des marchandises pour faire son commerce; pour les revendre en gros ou en détail, en magasin, en boutique, en foire, &c. *Acheteur* se dit aussi de toute personne qui achete quelque marchandise ou denrée, pour en faire simplement usage pour elle-même, sans en faire trafic. (G)

ACHEVEMENT, f. m. *terme de Teinturier*; c'est l'action de finir une étoffe noir par le Teinturier du petit teint, lorsqu'elle a été guesdée ou passée sur la cuve du bleu par le Teinturier du grand teint. *Voyez* GUESDE, BLEU, & TEINTURE.

ACHEVER un cheval, (*Manège.*) c'est achever sa dernière reprise au manège. *Cheval achevé*, est celui qui est bien dressé, qui ne manque point à faire un certain manège, qui est confirmé dans un air ou un manège particulier. *Voy.* AIR, MANÈGE, &c. *Cheval commencé, acheminé & achevé*, sont les termes dont on se sert pour marquer les différentes dispositions, &, pour ainsi dire, les différentes classes d'un cheval qui a de l'école. *Voyez* ÉCOLE. (V)

ACHEVER, *terme de Potier d'étain*; ce mot se dit de ce qui reste à faire depuis que l'ouvrage est tourné, jusqu'à ce qu'il soit fini. Ainsi, à l'égard de la vaisselle, *achever*, c'est la forger, qui est sa dernière façon. *Voyez* FORGER l'étain. A l'égard de la poterie ou menuiserie d'étain, *achever*, c'est jeter les anses sur la pièce, ou les mouler, ou fonder à la soudure légère, & enfin réparer. *Voyez* JETTER sur la pièce, MOULER les anses, SOUDER à la soudure légère, RÉPARER.

* ACHIA, f. f. (*Commerce.*) espèce de canne confite en verd dans le vinaigre, le poivre, des épices & d'autres ingrédients, de la longueur à peu près &

& de la consistance de nos cornichons ; d'un jaune pâle & d'un tissu fibreux. Les Hollandois l'apportent des Indes Orientales, dans des urnes de terre.

ACHILLE, *tendon d'Achille*, en Latin, *corda Achillis*. C'est un gros tendon formé par l'union des tendons des quatre muscles extenseurs du pié. *Voyez TENDON & PIÉ.*

Il est ainsi nommé, parce que ce fut en cet endroit qu'Achille reçut cette fatale blessure, que l'on prétend lui avoir causé la mort. (L)

* **ACHILLEA**, f. f. (*Géogr. anc.*) île du Pont-Euxin, ainsi nommée d'Achille, qui y étoit adoré comme un Dieu.

* **ACHILLÉES**, adj. pris subst. (*Hist. anc.*) fêtes instituées en l'honneur d'Achille. Elles se célébroient à Brafeis où ce héros avoit un temple. C'est tout ce qu'on en fait.

ACHILLEIDE, (*Belles-Lettres.*) ouvrage en vers, de Stace, dans lequel cet auteur se propoisoit de raconter toute la vie & les exploits d'Achille : mais prévenu par la mort, il n'a traité que ce qui concernoit l'enfance & l'éducation de son héros ; & cette histoire est demeurée imparfaite.

Nous disons *histoire*, quoique nous n'ignorions pas que des Auteurs célèbres l'ont appelée *Poème épique*, & que Jules Scaliger donne à Stace la préférence sur tous les Poètes héroïques Grecs & Romains, sans en excepter Homère : mais on est assez généralement d'accord aujourd'hui que Stace a traité son sujet plutôt en Historien qu'en Poète, sans s'attacher à ce qui fait l'essence & la constitution d'un véritable Poème épique ; & que, quant à la diction & à la versification, en cherchant à s'élever & à paroître grand, il donne dans l'enflure & devient empoulé. Un Poème épique n'est pas l'histoire de la vie entière d'un héros. *Voyez ÉPOPEE ou POÈME ÉPIQUE.* (G)

* **ACHIOTL**, f. (*Hist. nat.*) *Voyez ROUCOU.*

* **ACHITH**, f. m. (*Hist. nat. & bot.*) sorte de vigne de l'île de Madagascar, qui donne un fruit nommé *Voachit*, de la grosseur d'un raisin verd, qui mûrit en Décembre, Janvier & Février.

* **ACHLADES**, f. f. plur. (*Hist. nat. & bot.*) espèce de poires sauvages, qui croissent sur les montagnes de Crète. *Ray.*

* **ACHLYS**, f. m. (*Myth.*) nom que quelques Auteurs Grecs donnent au premier Être, dont l'existence précédoit celle du monde, des dieux & du chaos ; qui fut seul éternel, & qui engendra les autres dieux. Ce mot vient, selon toute apparence, du mot Grec *ἀχλὺς*, *ténèbres.*

* **ACHOAVAN** ou **ACHOAVA**, f. (*Hist. nat. & bot.*) C'est ainsi qu'on appelle une plante commune en Egypte, mais surtout en Sbechie. Elle est moins haute que la camomille, mais elle lui ressemble assez par ses fleurs, & à la matricaire par sa feuille. Prosper Alpin, qui l'a souvent cueillie fraîche, lui a trouvé le goût & l'odeur désagréable. Prosper Alpin étoit assez habile homme pour nous dire de cette plante mieux que cela, s'il eût voulu s'en donner la peine.

* **ACHOR**, f. m. (*Myth.*) Dieu *chasse-mouche*, ou *dieu des mouches*. Pline dit que les habitans de Cyrene lui sacrifioient, pour en obtenir la délivrance de ces insectes, qui occasionnoient quelquefois dans leur pays des maladies contagieuses. Cet auteur ajoûte qu'elles mouroient aussi-tôt qu'on avoit sacrifié. Un savant moderne remarque que Pline auroit pu se contenter de dire, pour l'honneur de la vérité, que c'étoit l'opinion vulgaire ; pour moi, il me semble qu'il ne faut pas exiger une vérité qui peut être dangereuse à dire, d'un auteur qu'on accuse d'avoir menti en tant d'occasions où il eût été véridique sans conséquence ; & que Pline qui vraisemblablement

ne croyoit guere à la divinité de Chasse-mouche, mais qui se propoisoit de nous instruire du préjugé des habitans de Cyrene, sans exposer sa tranquillité, ne pouvoit s'exprimer autrement. Voilà, je crois, une de ces occasions où l'on ne peut tirer aucune conséquence du témoignage d'un auteur ni contre lui-même, ni pour le fait qu'il atteste.

ACHORE, f. m. (*en Medec.*) est la troisième espèce de teigne, ou le troisième degré de cette maladie. C'est encore un petit ulcère qui se forme sur la peau de la tête ; il en sort par nombre de petits trous dont il est parsemé, une quantité de pus qui est plus épais que l'eau, mais qui n'a pas cependant tout-à-fait la consistance du miel.

Il paroît que les anciens Grecs & les Arabes ont compris sous le nom d'*achore*, les croûtes de lait & la teigne, quoique ces accidens soient différens pour le siège & le danger. Les croûtes de lait attaquent le visage, le cou, & il n'y a guère que les enfans qui tetent, qui y soient sujets, d'où elles ont tiré leur nom. Le siège des croûtes de lait est dans les glandes cutanées de la tête ; celui de la teigne est dans la peau même qui en est toute sillonnée. *Voyez CROÛTES DE LAIT. Voyez aussi TEIGNE.* (N)

* **ACHOUROU**, f. espèce de l'aurier qui croît en Amérique, & que l'on appelle *Bois d'Inde*. Ce bois d'Inde s'éleve beaucoup ; il est dur, rouge, & s'emploie aux ouvrages solides. Il a la feuille & le fruit aromatique. La décoction de ses feuilles se prend dans les maladies des nerfs & dans l'hydropisie. Son fruit qui a la figure d'une grappe de raisin, & dont les baies sont plutôt ovales que rondes, est d'un violet foncé, couvert d'une pellicule, menu & plein de suc. Il renferme des semences vertes, violettes, & en forme de rein : les oiseaux qui en mangent, ont la chair violette & amère au goût. *Voyez le Dictionnaire de Med.*

ACHRONIQUE, adj. m. *terme d'Astronomie*, qui se dit du lever ou du coucher d'une étoile, lorsqu'il se fait au moment où le Soleil se couche ou se leve. On écrit aussi *acronique* ; l'orthographe de ce mot dépend de l'étymologie qu'on lui donne, & c'est sur quoi on n'est point entièrement d'accord. *Voyez ACRONIQUE.* (O)

* **ACHSTEDE**, ou **AKSTEDE**, f. petite ville d'Allemagne dans le Duché de Brem, sur le Lun.

ACHETELING, f. (*Commerce.*) mesure de liqueur dont on se sert en Allemagne : il faut 32 *achetelings* pour un heémer. Quatre *schiltens* font un *acheteling*. (G)

ACHTENDEELEN, ou **ACHETELING**, f. (*Commerce.*) mesure de grains dont on se sert en quelques endroits de Hollande. Deux hoeds de Gormiheng font cinq *achtendeelens*. Vingt-huit *achtendeelens* d'Aspesen en font 32 de Rotterdam, mais il n'en faut que 26 de ceux de Worcum ; 29 *achtendeelens* de Delft font 12 viertels d'Anvers, quatre *achtendeelens* $\frac{24}{37}$ de Delft, font le hoed de Bruges. *Voyez VIERTEL & HOED.* (G)

* **ACHYR**, **ACHYAI**, f. ville & château de l'Ukraine ou Volnie intérieure sur le Vorsklo, aux Russiens. *Long. 53. 34. lat. 49. 32.*

* **ACCIOCA**, herbe qui croît au Pérou, & que l'on substitue à l'herbe du Paraguai, dont on lui croit les propriétés. *Voyez PARAGUAI.*

* **ACIDALE**, f. (*Myth.*) fontaine de Béotie, d'où Vénus fut appelée *Acidalie*. *Voyez ACIDALIE.*

* **ACIDALIE**, ou **ACIDALIENNE**, (*Myth.*) c'est ainsi que les Grecs appelloient quelquefois Vénus, d'*Acidale*, fontaine de Béotie où les Graces alloient se baigner avec elle.

ACIDE, adj. qui se prend quelquefois subst. (*Ord. encyclop. Entend. Science de la Nat. Chim.*) ce qui

pique la langue & lui cause en même tems un sentiment d'aigreur. *Voyez GOUT, ACIDITÉ.*

On divise ordinairement les *acides* en *manifestes* & *cachés*.

Les *acides manifestes* sont ceux que nous venons de définir, savoir ceux qui causent une impression sensible. Tels sont le vinaigre, & l'esprit de vinaigre; les sucs de pomme sauvage, de citrons, d'oranges, de limons, d'épine-vinette, de tamarins, & des fruits qui ne sont pas mûrs: l'esprit d'alun, l'esprit de vitriol, l'esprit de soufre, tiré par la cloche, l'esprit de sel, &c. sont autant d'*acides* manifestes. *Voyez VINAIGRE, NITRE, VITRIOL, ALUN, SOUFRE, &c.*

Les *acides cachés* sont ceux qui n'ont pas assez d'acidité pour se faire sentir au goût, mais qui ressemblent aux *acides* manifestes par d'autres propriétés suffisantes pour les mettre au rang des *acides*.

Il paroît par-là qu'il y a des caractères d'acidité plus généraux que celui d'un goût aigre, quoique l'on considère principalement ce goût, en parlant des *acides*.

La grande marque, ou la marque générale à laquelle on reconnoît les *acides*, c'est l'effervescence qui se fait lorsqu'on les mêle avec une autre sorte de corps appellés *alkalis*. *Voyez EFFERVESCENCE & ALKALI.*

Cependant il ne faut pas toujours s'arrêter à cette seule propriété pour déterminer qu'une substance est *acide*, parce que tout *acide* ne fait pas effervescence, ou ne fermente pas avec tout *alkali*; il est des *acides* que le goût seul fait connoître mieux qu'aucune autre épreuve. Les *acides* se reconnoissent encore à quelques changemens de couleur qu'ils causent à certains corps. Par exemple, pour éprouver un *acide* caché, mettez-le avec une teinture bleue de quelque végétal, comme fera une infusion, ou du sirop de violetes délayé dans de l'eau; si la teinture bleue devient rouge par ce mélange, c'est une marque d'acidité; & la teinture bleue deviendra plus ou moins rouge, selon que le corps qu'on éprouvera par son moyen sera plus ou moins *acide*. Si au contraire la teinture bleue devenoit verte, c'est une preuve d'alkalicité.

Tout ce qui est *acide* est sel, ou ce qui fait l'acidité de tout corps *acide* ou aigre, est sel. On peut même dire que l'*acide* fait l'essence de tout sel, non-seulement de tout sel *acide*, comme on le comprend aisément, mais encore de tout sel moyen, & même, ce qui paroît d'abord extraordinaire, de tout sel *alkali*. Les sels moyens ne sont sels que par leur *acide*, joint à une terre particulière qui l'a adouci; ce qui forme une matière qui n'est ni *acide* ni *alkaline*, & qu'on nomme pour cette raison, *sel moyen*, ou *neutre*.

Les *alkalis* ne sont sels, que par un peu d'*acide* concentré par la fusion dans beaucoup de terre absorbante, qui par ce mélange intime avec l'*acide*, est dissoluble, & a de la faveur, en un mot est saline.

Les *acides* sont ou minéraux, comme est celui du sel commun; ou végétaux, comme est le vinaigre; ou animaux, comme est l'*acide* des fourmis.

Il y a trois especes différentes d'*acides* minéraux; savoir, l'*acide* vitriolique, l'*acide* du nitre, & l'*acide* du sel commun.

L'*acide* vitriolique se trouve dans les vitriols, dans l'alun, dans le soufre minéral, &c. l'*acide* vitriolique joint à un fer dissous ou mêlé avec de l'eau & un peu de terre, forme le vitriol verd, ferrugineux, comme est le vitriol d'Angleterre, celui de Liège, &c.

Lorsque l'*acide* vitriolique est joint de même à du cuivre, il en résulte un vitriol bleu, tel qu'est la couperose bleue, ou vitriol de Chypre.

On croit que la base métallique du vitriol blanc est le zinc; & je soupçonne que le peu de terre qui

entre dans la composition des vitriols, est *alkaline*, & de la nature de la base du sel commun; c'est ce qui fait qu'il y a un peu de sel commun dans le vitriol. *Voyez VITRIOL, COUPEROSE.*

L'*acide* vitriolique incorporé avec une terre de la nature de la craie, mêlée avec un peu de la base du sel commun, & avec une très-petite quantité de bitume, fait l'alun. *Voyez ALUN.*

L'*acide* vitriolique combiné avec un peu de bitume, donne le soufre minéral. Il faut très-peu de bitume pour ôter à l'*acide* vitriolique sa fluidité, & pour lui donner une consistance de corps solide, telle qu'est celle du soufre. Il faut bien peu de ce soufre aussi pour faire perdre au mercure sa fluidité, & pour le fixer en quelque sorte, ce qui fait le cinnabre. *Voyez SOUFRE, CINNABRE.*

On peut dire la même chose de l'*acide* du sel commun: il donne différens sels. *Voyez l'analyse des eaux de Plombières dans les Memoires de l'Académie Royale des Sciences, de l'année 1746.*

L'*acide* du sel commun, incorporé naturellement avec une terre *alkaline* de la nature de la soude, constitue le sel gemme, qui se trouve en especes de carrieres ou de mines en différentes parties du globe terrestre; ce qui fait les fontaines & les puits salés lorsque l'eau traverse des terres salées. *V. SALINES.*

L'*acide* du sel commun joint ainsi à cette terre *alkaline*, & de plus intimement mêlé avec des matières grasses qui résultent du bitume & de la pourriture des plantes & des animaux qui vivent & meurent dans la mer, forme le sel marin.

L'*acide* marin incorporé à une grande quantité de matière bitumineuse & très-peu de terre *alkaline*, donne un petit sel grenu, qu'il est impossible de mettre en cristaux distincts. *Voyez SEL COMMUN.*

L'*acide* nitreux, qui est l'eau forte ou l'esprit de nitre, joint à une terre *alkaline* semblable au sel *alkali* du tartre, forme le nitre, qu'on nomme vulgairement *salpêtre*; & cette sorte de nitre est différente encore selon différentes combinaisons: quoiqu'en général le *salpêtre* de houffage, le nitre fossile des mines & notre nitre, ne diffèrent pas entre eux essentiellement, ils ne sont cependant pas absolument les mêmes.

L'*acide* nitreux est naturellement combiné avec un principe gras, qui donne à l'esprit de nitre lorsqu'il est en vapeurs dans le balon pendant la distillation, une couleur rouge orangée, qui le distingue dans la distillation de tous les autres *acides* & esprits. Cette couleur rouge des vapeurs de l'esprit de nitre lui a fait donner par les Alchimistes le nom de *sang de la salamandre*. *Voyez NITRE.*

C'est aussi l'*acide* qui fait l'essence saline des sels des végétaux. Les sels de la terre dissous dans l'eau, que les plantes en tirent pour leur accroissement & pour leur entretien, deviennent propres à la plante qui les reçoit. Ce qui forme les sels de la terre, sont les *acides* minéraux dont nous venons de parler. Les plantes tirent l'un ou l'autre de ces sels, suivant qu'ils se trouvent plus dans la terre où elles sont plantées, & selon les différentes especes de plantes; c'est pourquoi il y a des plantes dont on tire du tartre vitriolé, comme sont les plantes aromatiques, le romarin, &c. d'autres desquelles on tire un sel nitreux, comme sont les plantes rafraîchissantes, la pariétaire, &c. Il y a des plantes qui donnent beaucoup de sel commun; ce sont les plantes marines, comme est le kali.

Comme les végétaux tirent leur salure de la terre où ils sont plantés, les animaux s'approprient les sels des plantes dont ils se nourrissent: c'est pourquoi il y a dans les animaux de l'*acide* vitriolique, de l'*acide* nitreux, & de l'*acide* du sel commun. *Voyez la Chimie medecinale, Partie II, chap. j.*

On ne doit pas révoquer en doute qu'il y a de l'*acide* dans les animaux : les sages Medecins reconnoissent avec Hippocrate qu'il y a dans l'homme du doux, de l'amer, du salé, de l'*acide*, & de l'acre. Tant que ces choses, qui sont de qualités différentes, ne sont point à part, en dépôt, & qu'elles sont proportionnées entr'elles, & dans un mouvement naturel, elles font la santé : si au contraire elles dominent sensiblement les unes sur les autres, qu'elles restent en repos, & qu'elles soient dans un trop grand mouvement, elles produisent la maladie, & l'espece de la maladie est différente, selon la différente nature de ce qui domine, & selon la différente partie où il se porte.

Il y a dans les animaux plus ou moins de salure, & par conséquent plus ou moins d'*acide*, comme le prouvent plusieurs opérations de Chimie, & particulièrement celle du phosphore ; & cette salure est différente dans les différentes especes d'animaux : elle est dans la plupart de la nature du sel ammoniac, ou de celle du nitre. Il y a aussi des animaux dont la salure approche plus de l'acidité, & cette acidité est volatile, comme on peut le reconnoître dans les fourmis.

Les *acides* sont ou fixes, comme est l'*acide* du vitriol, le tartre ; ou volatils, comme sont les esprits sulphureux, les esprits fumans, & l'esprit de fourmis.

En général, les *acides* sont plus pesans que ne sont les sels neutres & les alkalis.

Les *acides* sont fort utiles en Medecine, comme est celui du citron, de l'épine-vinette, de la groseille, & du vinaigre ; on peut mettre au nombre des remedes *acides*, l'eau de Rabel, l'esprit de nitre dulcifié, & l'esprit de sel dulcifié, qui sont d'un bon usage pour la guérison de plusieurs maladies.

Les *acides* coagulent les liqueurs animales, comme on le voit arriver au lait quand on y mêle quelque *acide* : c'est pourquoi on se sert des *acides* pour prévenir la dissolution du sang sur la fin des fievres ardentes, lorsqu'il s'est formé dans les humeurs du malade un acide urinaire qui vise à l'alkali. C'est pourquoi Hippocrate recommandoit les *acides* dans ces cas.

Les *acides* temperent l'effervescence de la bile & du sang ; c'est ce qui les rend utiles à ceux qui ont le visage rouge par trop de chaleur : & au contraire les *acides* sont nuisibles à ceux qui ne sont point ainsi échauffés, ou qui ont des sentimens de froid dans les chairs, & qui ont le visage pâle.

Dans certains cas les *acides* sont atténuans & apéritifs, comme lorsqu'il y a des humeurs glaireuses ou couenneuses avec chaleur ; alors les *acides* agissant sur les fibres, sont des remedes toniques qui les excitent à briser les liqueurs visqueuses.

Les *acides* sont les corps les plus pénétrans par rapport au tissu & à la forme de leurs parties, comme les fluides sont aussi les corps les plus pénétrans par rapport à la petitesse & à la mobilité de leurs parties ; de sorte que des *acides* en liqueur sont ce qu'il y a de plus propre à pénétrer & à dissoudre : c'est pourquoi on est quelquefois obligé d'ajouter de l'eau aux eaux-fortes dont on se sert pour dissoudre les métaux, non pas pour affoiblir ces eaux-fortes, comme on le dit ordinairement ; au contraire, c'est pour les rendre plus fortes, en leur donnant plus de fluidité.

Les *acides* minéraux sont des dissolvans plus forts que les *acides* végétaux, & les *acides* végétaux plus forts que les *acides* animaux.

Cela est vrai en général, mais souffre des exceptions particulieres par rapport à différens corps qui se dissolvent plus aisément par des *acides* plus foibles, c'est-à-dire, qui sont réputés plus foibles, parce qu'ils dissolvent moins de corps, & les dissolvent moins fortement que ne les dissolvent les *acides* plus forts,

comme sont les *acides* minéraux, qui sont nommés pour cela *eaux-fortes*.

Les autres *acides*, même les *acides* animaux, sont plus forts pour dissoudre certains corps, que ne le sont les *eaux-fortes*. On a un exemple de cela dans la dissolution de l'ivoire par le petit-lait. Le petit-lait aigre dissout les os, les dents, & l'ivoire.

Nous avons expliqué plus haut comment les *acides* les plus forts, comme sont les *eaux-fortes*, perdent leur force & s'adoucisent par les alkalis, en devenant simplement des corps salés. Nous devons ajouter ici que les *acides* s'adoucisent encore davantage par les corps huileux, comme est l'esprit-de-vin : les *acides* ainsi joints à une matiere grasse, font des savons *acides*, comme les alkalis joints à des matieres grasses, font les savons alkalis, qui sont les savons ordinaires.

Les *acides* dulcifiés sont des liqueurs fort agréables. L'esprit de nitre ou l'eau-forte qui a une odeur insupportable, devient très-agréable lorsque cet *acide* est mêlé avec un peu d'esprit-de-vin ; & l'odeur qui en résulte ne tient ni de celle de l'eau-forte, ni de celle de l'esprit-de-vin.

Les liqueurs les plus douces, comme sont les différens laits, & les plus agréables, comme sont les différens vins, sont des *acides* adoucis.

C'est sur-tout des différentes proportions de l'*acide* & de l'huile, & de leurs différentes combinaisons, que dépendent les différentes qualités des vins. (M)

ACIDES, adj. pris subst. (Medecine.) Les *acides* sont regardés avec raison par les Medecins comme une des causes générales des maladies. Les *acides* occasionnent divers accidens, selon les parties qu'ils occupent. Tant qu'ils sont contenus dans le ventricule, ils causent des rapports aigres, un sentiment de faim, des picotemens douloureux, qui produisent même la cardialgie : parvenus aux intestins, dans le duodenum, ils diminuent l'action de la bile ; dans les autres ils produisent la passion iliaque, les spasmes ; en resserrant l'orifice des vaisseaux lactées, ils donnent naissance à des diarrhées chroniques, qui souvent se terminent en dysenteries : lorsqu'ils se mêlent avec le sang, ils en altèrent la qualité, y produisent un épaisissement, auquel la lymphe qui doit servir de matiere aux sécrétions, se trouve aussi sujette : de-là naissent les obstructions dans les glandes du mesentere, maladie commune aux enfans ; les fibres dont leurs parties sont composées, étant encore trop molles pour émousser les pointes des *acides* qui se rencontrent dans la plupart des alimens qu'ils prennent. Les gens sédentaires & qui travaillent beaucoup dans le cabinet, se trouvent souvent atteints des maladies que produit l'acrimonie *acide* ; la dissipation & l'exercice étant très-nécessaires pour prévenir ces maladies, en augmentant la transpiration. Les pâles couleurs auxquelles les filles sont si sujettes lorsque leurs regles n'ont point encore paru, ou ont été supprimées par quelque accident, sont aussi des suites de l'acrimonie *acide* ; ce qui leur occasionne l'appétit dépravé qu'elles ont pour le charbon, la craie, le plâtre, & autre matieres de cette espece, qui sont toutes absorbantes, & contraires aux *acides*.

L'on vient à bout de détruire les *acides*, & d'arrêter le ravage qu'ils peuvent faire, lorsque l'on s'apperçoit de bonne heure de leur existence dans l'estomac, en les évacuant en partie par le moyen des émétiques, auxquels on fait succéder l'usage des absorbans, les remedes apéritifs & martiaux, qui sont tous très-propres pour donner du ressort aux parties solides, & de la fluidité aux liqueurs ; enfin en mettant en usage les remedes, qui fermentant promptement avec les *acides*, forment des sels d'une nature

particulière, & qui ont une vertu stimulante, diaphorétique, & capable de résoudre les obstructions.

Tous ces remèdes doivent être administrés avec soin, & l'on doit toujours avoir égard aux forces, à l'âge, au tempérament, & au sexe des malades. (N)

ACIDITÉ, f. f. (*Chimie.*) qualité qui constitue un corps acide, c'est-à-dire, ce sentiment d'aigreur, ce goût qu'excitent les acides en piquant la langue. *Voyez* ACIDE, GOÛT, &c.

Un peu d'acide de vitriol communique à l'eau une agréable acidité. Le vinaigre & le verjus ont une différente forte d'acidité.

On empêche que les acidités ne prédominent dans les corps & ne viennent à coaguler le sang, soit en les corrigeant & les émoussant par des sels alkalis, ou par des matières absorbantes, soit en les enveloppant dans des matières grasses: ainsi le lait, l'huile, ou les alkalis, émoussent les acides du sublimé corrosif, qui est un poison corrodant, par les acides du sel marin, dont l'action est augmentée par le mercure qui y est joint. Le sublimé corrosif est un mercure réduit en forme sèche & saline par l'acide du sel commun. *Voyez* SUBLIMÉ CORROSIF.

C'est ainsi que le minium détruit l'acidité de l'esprit de vinaigre; la pierre calaminaire, celle de l'esprit de sel, &c. *Voyez* ABSORBANT, &c. (M)

ACIDULÉ, adj. (*Pharmacie.*) c'est en général tout ce à quoi l'on a mêlé quelque suc acide, afin de rendre d'un goût agréable certaines liqueurs rafraîchissantes, comme la limonade, les eaux de groseille, de verjus, les sucs de berberis, les teintures de roses ou l'on a ajouté quelques gouttes d'esprit de vitriol jusqu'à une agréable acidité; les esprits minéraux dulcifiés par l'esprit-de-vin, doivent trouver ici leur place, tels que l'esprit de vitriol, de nitre, & de sel marin. *Voyez* ACIDE. (N)

Ce nom convient aussi aux eaux minérales froides. On les a ainsi nommées pour les distinguer des thermales, qui sont les eaux chaudes.

* **ACIERIE**, f. f. (*Métallurgie.*) c'est l'usine où l'on transporte les plaques de fer fondu au sortir de la fonte ou forge, pour y continuer le travail qui doit les transformer en acier, soit naturel, soit artificiel. *Voyez* le détail de ces opérations à l'article ACIER.

* **ACIER**, f. m. (*Entend. Scienc. de la Nat. Chim. Métallurg.*) Ce mot, selon Ménage, vient d'*aciarium*, dont les Italiens ont fait *acciaro*, & les Espagnols *azero*: mais *aciarium*, *acciaro*, & *azero*, viennent tous d'*acies*, dont Pline s'est servi pour le mot *chalybs*. Les Latins l'appelloient *chalybs*, parce que le premier acier qui ait été en réputation parmi eux venoit, dit-on, d'Espagne, où il y avoit un fleuve nommé *chalybs*, dont l'eau étoit la plus propre que l'on connoît pour la bonne trempe de l'acier.

De tous les métaux l'acier est celui qui est susceptible de la plus grande dureté, quand il est bien trempé: c'est pourquoi l'on en fait beaucoup d'usage pour les outils & les instrumens tranchans de toute espèce. *Voyez* TREMPER.

C'étoit une opinion généralement reçue jusqu'à ces derniers tems, que l'acier étoit un fer plus pur que le fer ordinaire; que ce n'étoit que la substance même du fer affinée par le feu; en un mot, que l'acier le plus fin & le plus exquis n'étoit que du fer porté à la plus grande pureté que l'art peut lui procurer. Ce sentiment est très-ancien: mais on jugera par ce qui suit s'il en est pour cela plus vrai.

On entend par un fer pur, ou par de l'acier, un métal dégagé des parties hétérogènes qui l'embarraissent & qui lui nuisent; un métal plus plein des parties métalliques qui constituent son être, sous un même volume. Si telle étoit la seule différence de l'acier & du fer; si l'acier n'étoit qu'un fer qui contient sous un même volume une plus grande quantité de parties

métalliques, la définition précédente de l'acier seroit exacte: il s'ensuivroit même de-là une méthode de convertir le fer en acier, qui seroit fort simple; car elle consisteroit à le battre à grands coups sur l'enclume, & à resserrer ses parties. Mais si ce fer pur ou l'acier est moins dépouillé de parties étrangères, que les fers d'un autre espèce qui ne sont point de l'acier; s'il a même besoin de parties hétérogènes pour le devenir; & si le fer forgé a besoin d'en être dénué, il ne fera pas vrai que l'acier ne soit que du fer plus pur, du fer plus compact, & contenant sous un même volume plus de parties métalliques. Or je démontrerai par ce que je dirai sur la nature du fer & de l'acier, que l'acier naturel est un état moyen entre le fer de fonte & le fer forgé; que lorsque l'on pousse le fer de fonte au feu (j'entens celui que la nature a destiné à devenir acier naturel), il devient acier avant que d'être fer forgé. Ce dernier état est la perfection de l'art, c'est-à-dire, du feu & du travail; au-delà de cet état, il n'y a plus que de la destruction.

Si l'on veut donc définir exactement l'acier, il faut d'abord en distinguer deux espèces; un acier naturel, & un acier factice ou artificiel. Qu'est-ce que l'acier naturel? c'est celui où l'art n'a eu d'autre part que de détruire par le feu l'excès des parties salines & sulphureuses, & autres dont le fer de fonte est trop plein. J'ajoute & autres; car qui est-ce qui peut s'assurer que les sels & les souffres soient les seuls éléments détruits dans la fusion? La Chimie est loin de la perfection, si on la considère de ce côté, & je ne pense pas qu'elle ait encore des preuves équivalentes à une démonstration, qu'il n'y eût dans un corps, quel qu'il soit avant son analyse, d'autres éléments que ceux qu'elle en a tirés en l'analysant. L'acier artificiel est du fer à qui l'art a restitué, par le secours des matières étrangères, les mêmes parties dont il étoit trop dénué. Enfin si l'on desire une notion générale & qui convienne aux deux fers, il faut dire que l'acier est un fer dans lequel le mélange des parties métalliques, avec les parties salines sulphureuses & autres, a été amené à un point de précision qui constitue cette substance métallique qui nous est connue sous le nom d'acier. Ainsi l'acier consiste dans un certain rapport qu'ont entr'elles les parties précédentes qu'on nous donne pour ses éléments.

La nature nous présente le fer plus ou moins mêlé de ces parties, mais presque toujours trop grossièrement mêlé; c'est-à-dire, presque jamais contenant les parties dont il est composé, dans le vrai rapport qui conviendroit pour nous en procurer les avantages que nous en devons retirer. C'est ici que l'art doit réformer la nature. Le fer de fonte ou la mine qui vient d'être fondue, est dure, cassante, intraitable; la lime, les ciseaux, les marteaux, n'ont aucune prise sur elle. Quand on lui donne une forme déterminée dans un moule, il faut qu'elle la garde; aussi ne l'employe-t-on qu'en bombes, boulets, poelles, contre-cœurs de cheminées. *Voyez* FORGE. La raison de sa dureté, de son aigreur, & de son cassant, c'est, dit-on, l'excès des parties sulphureuses & terrestres dont elle est trop pleine: si vous l'en dépouillez, elle deviendra ductile, molle, & susceptible de toutes sortes de formes, non par la fusion, mais sous le marteau. C'est donc à épurer le fer de ces matières étrangères que consistent les deux arts de faire l'acier naturel & l'acier artificiel.

Le seul agent que nous ayons & qui soit capable de séparer les parties métalliques des parties salines, sulphureuses & terrestres, c'est le feu. Le feu fait fondre & vitrifier les terrestres. Ces parties étant plus légères que les parties métalliques, furnagent le métal en fusion, & on les enlève sous le nom de *crasses* ou *scories*. Cependant le feu brûle & détruit les sou-

fres & les fels. On croiroit d'abord que si l'on pouvoit pousser au dernier point la destruction des parties terrestres, sulphureuses, & salines, la matiere métallique qui resteroit, seroit absolument pure. Mais l'expérience ne confirme pas cette idée, & l'on éprouve que le feu ne peut séparer totalement les parties étrangères d'avec la matiere métallique, sans l'appauvrir au point qu'elle n'est plus bonne à rien.

L'art se réduit donc à ne priver le fer de ses parties hétérogenes, qu'autant qu'il est nécessaire pour détruire le vice de l'excès, & pour n'y en laisser que ce qu'il lui en faut pour qu'il soit ou de l'acier ou du fer forgé, suivant les mines & leur qualité.

Pour cet effet on travaille, & la mine qui doit donner du fer & celle qui doit donner de l'acier, à peu près de la même maniere, jusqu'à ce qu'elles soient l'une & l'autre en gueuse (voyez pour ces préparations bitumineuses l'article FORGE); on la paitrit sous des marteaux d'un poids énorme, & à force de la ronger & de la tourmenter plus ou moins suivant que l'expérience l'indique, on change la nature de la fonte; & d'une matiere dure, aigre, & cassante, on en fait une matiere molle & flexible, qui est ou de l'acier ou du fer forgé, selon la mine.

La nature nous donne deux especes de mines; les unes, telles sont celles de France, contiennent un soufre peu adhérent qui s'exhale & s'échappe aisément dans les premières opérations du feu, ou qui peut-être n'y est pas en assez grande quantité, même avant la fusion; d'où il arrive que la matiere métallique qui en est facilement dépouillée, reste telle qu'elle doit être pour devenir un fer forgé: les autres mines, telles sont celles qui sont propres à donner de l'acier naturel, & qu'on appelle en Allemagne mines ou veines d'acier, contiennent un soufre fixe, qu'on ne détruit qu'avec beaucoup de peine. Il faudroit réitérer bien des fois sur elles, & avec une augmentation considérable de dépense, le travail qui amene les premières à l'état de fer forgé; ce que l'on n'a garde de faire, car avant que d'acquérir cette dernière qualité de fer forgé, elles sont acier. L'acier naturel est donc, comme j'avois promis de le démontrer, un état moyen entre le fer de fonte & le fer forgé: l'acier est donc, s'il est permis de s'exprimer ainsi, sur le passage de l'un à l'autre.

Mais, pourroit-on objecter contre ce système, si l'état de la matiere métallique, sans lequel elle est acier, est sur le passage de son premier état de mine à celui où elle seroit fer forgé, il semble qu'on pourroit pousser la mine qui donne l'acier naturel, depuis son premier état, jusqu'à l'état de fer forgé; & il ne paroît pas qu'on obtienne du fer forgé & de l'acier de la même qualité de mine. La seule chose qu'on nous apprenne, c'est que si on y réussissoit, on feroit sortir les matieres d'un état où elles valent depuis 7, 8, 9, jusqu'à 15 & 16 sous la livre, pour les faire arriver, à grands frais, à un autre où elles ne vaudroient que 3 à 4 sous.

En un mot, on nous apprend bien qu'avec de la fonte, on fait ou du fer forgé ou de l'acier naturel, & cela en suivant à-peu-près le même procédé: mais on ne nous apprend point, si en réitérant ou variant le procédé, la mine qui donne de l'acier naturel, donneroit du fer forgé; ce qui ne seroit pourtant pas inutile à la confirmation du système précédent sur la différence des deux mines de fer. Quoi qu'il en soit, il faut avouer qu'en chauffant & forgeant les fontes de Stirie, Carinthie, Tirol, Alsace, & de quelques autres lieux, on fait de l'acier; & qu'en faisant les mêmes opérations sur les mines de France, d'Angleterre & d'ailleurs, on ne fait que du fer forgé.

Mais avant que d'entrer dans le détail des procédés par lesquels on parvient à convertir le fer de fonte en acier naturel, nous allons parler des ma-

nieres différentes dont on s'est fervi pour composer avec le fer forgé, de l'acier artificiel, tant chez les anciens que parmi les modernes.

M. Martin Lister pense qu'il y avoit dans le procédé que les anciens suivoient pour convertir le fer en acier, quelque particularité qui nous est maintenant inconnue; & il prononce avec trop de sévérité peut-être, que la maniere dont on exécute aujourd'hui cette transformation chez la plupart des nations, est moins une méthode d'obtenir du véritable acier, que celle d'empoisonner le fer par des fels. Quoi qu'il en soit du sentiment de M. Lister, Aristote nous apprend, *Meteor. liv. IV. c. vj.* « Que le fer » forgé, travaillé même, peut se liquéfier de rechef, » & de rechef se durcir, & que c'est par la réitéra- » tion de ce procédé, qu'on le conduit à l'état d'a- » cier. Les scories du fer se précipitent, ajoute-t-il, » dans la fusion; elles restent au fond des fourneaux; » & les fers qui en sont débarrassés de cette manie- » re, prennent le nom d'acier. Il ne faut pas pousser » trop loin cet affinage; parce que la matiere qu'on » traite ainsi, se détruit, & perd considérablement » de son poids. Mais il n'en est pas moins vrai, que » moins il reste d'impuretés, plus l'acier est par- » fait ».

Il y a beaucoup à désirer dans cette description d'Aristote, & il n'est pas facile de la concilier avec les principes que nous avons posés ci-devant. Il est vrai que le fer même travaillé peut être remis en fusion, & qu'à chaque fois qu'il se purge, il perd de son poids. Mais fondez, purgez tant qu'il vous plaira de certains fers, vous n'en ferez jamais ainsi de l'acier. Cependant c'est avec du fer ainsi purgé, qu'on fait incontestablement le meilleur acier, continue M. Lister: il y a donc quelque circonstance essentielle omise dans le procédé d'Aristote.

Voici la maniere dont Agricola dit qu'on fait avec le fer de l'acier artificiel; & le P. Kircher assure que c'est celle qu'on suivoit dans l'île d'Ilva, lieu fameux pour cette fabrication, depuis le tems des Romains jusqu'à son tems.

« Prenez, dit Agricola, du fer disposé à la fusion, » cependant dur, & facile à travailler sous le mar- » teau; car quoique le fer fait de mine vitriolique » puisse toujours se fondre, cependant il est ou doux, » ou cassant, ou aigre. Prenez un morceau de ce fer; » faites-le chauffer rouge; coupez-le par parcelles; » mêlez-les avec la forte de pierre qui se fond faci- » lement. Placez dans une forge de Serrurier ou dans » un fourneau, un creuset d'un pié & demi de dia- » metre & d'un pié de profondeur; remplissez-le de » bon charbon; environnez-le de briques, qui for- » ment autour du creuset une cavité qui puisse con- » tenir le mélange de pierre fusible & de parcelles de » fer coupé.

« Lorsque le charbon contenu dans le creuset fera » bien allumé, & le creuset rouge; soufflez & jetez » dedans peu-à-peu le mélange de pierre & de par- » celles de fer.

« Lorsque ce mélange fera en fusion, jetez dans » le milieu trois ou quatre morceaux de fer; pouf- » sez le feu pendant cinq ou six heures; prenez un » ringard; remuez bien le mélange fondu, afin que » les morceaux de fer que vous avez jettés dedans, » s'empreignent fortement des particules de ce mê- » lange: ces particules consumeront & diviseront » les parties grossieres des morceaux de fer auxquels » elles s'attacheront; & ce fera, s'il est permis de » parler ainsi, une forte de ferment qui les amol- » lira.

« Tirez alors un des morceaux de fer hors du feu; » portez-le sous un grand marteau; faites-le tirer en » barre & tourmenter; & sans le faire chauffer plus » qu'il ne l'est, plongez-le dans l'eau froide.

» Quand vous l'aurez trempé, cassez-le; considérez son grain, & voyez s'il est entièrement acier, ou s'il contient encore des parties ferrugineuses.

» Cela fait, reduisez tous les morceaux de fer en barre; soufflez de nouveau; rechauffez le creuset & le mélange; augmentez la quantité du mélange, & rafraichissez de cette maniere ce que les premiers morceaux n'ont pas bu; remettez-y ou de nouveaux morceaux de fer, si vous êtes content de la transformation des premiers, ou les mêmes; s'ils vous paroissent ferrugineux; & continuez comme nous avons dit ci-dessus ».

Voici ce que nous lisons dans Pline sur la maniere de convertir le fer en acier: *fornacum maxima differentia est; in iis equidem nucleus ferri excoquitur ad indurandam aciem, alioque modo ad densandas incudes malleorumque rostra.* Il sembleroit par ce passage, que les anciens avoient une maniere de faire au fourneau de l'acier avec le fer, & de durcir ou tremper leurs enclumes & autres outils. Cette observation est de M. Lister, qui ne me paroît pas avoir regardé l'endroit de Pline assez attentivement. Pline parle de deux opérations qui n'ont rien de commun, la trempe & l'aciérie. Quant au *nucleus ferri*, au noyau de fer, il est à présumer que c'est une masse de fer affiné, qu'ils traitoient comme nous l'avons lu dans Aristote, dont la description dit quelque chose de plus que celle de Pline. Mais toutes les deux sont insuffisantes.

Pline ajoûte dans le chapitre suivant: *Ferrum accensum igni, nisi duretur rectibus, corrumpitur: & aliter, aquarum summa differentia est quibus immergitur;* ce qui rapproche un peu la maniere de convertir le fer en acier du tems de Pline, de celle qui étoit en usage chez les Grecs, du tems d'Aristote.

Venons maintenant à celui des modernes, qui s'est le plus fait de réputation par ses recherches dans cette matiere; c'est M. de Reaumur, célèbre par un grand nombre d'ouvrages, ou imprimés séparément, ou répandus dans les Mémoires de l'Académie des Sciences; mais surtout par celui où il expose la maniere de convertir le fer forgé en acier. Son ouvrage parut en 1722 avec ce titre: *l'Art de convertir le fer forgé en acier, & l'Art d'adoucir le fer fondu, ou de faire des ouvrages de fer fondu aussi finis que le fer forgé.* Il est partagé en différens Mémoires, parce qu'effectivement il avoit été lu à l'Académie sous cette forme, pendant le cours de trois ans.

M. de Reaumur, après avoir reconnu que l'acier ne differe du fer forgé, qu'en ce qu'il a plus de soufre & de sel, en conclut: 1^o. que la fonte qui ne differe aussi du fer forgé, que par ce même endroit, peut être de l'acier: 2^o. que changer le fer forgé en acier, c'est lui donner de nouveaux sulfures & de nouveaux sels.

Après un grand nombre d'essais, M. de Reaumur s'est déterminé, pour les matieres sulphureuses, au charbon pur & à la suie de cheminée; & pour les matieres salines, au sel marin seul, le tout mêlé avec de la cendre pour intermede. Il faut que ces matieres soient à une certaine dose entr'elles, & la quantité de leur mélange dans un certain rapport avec la quantité de fer à convertir; il faut même avoir égard à sa qualité.

Si la composition qui doit changer le fer en acier est trop forte; si le feu a été trop long, le fer sera trop acier; trop de parties sulphureuses & salines introduites entre les métalliques, les écarteront trop les unes des autres, & en empêcheront la liaison au point que le tout ne soutiendra pas le marteau. M. de Reaumur a donné d'excellens préceptes pour prévenir cet inconvénient; & ceux qu'il prescrit pour faire usage de l'acier, quand par malheur il est devenu trop acier par sa méthode, ne sont pas moins bons.

Il avoit trop de sulfures & de sels, il ne s'agit que de lui en ôter. Pour cet effet il ne faut que l'envelopper de matieres alkalines, avides de sulfures & de sels. Celles qui lui ont paru les plus propres, sont la chaux d'os & la craie; ces matieres avec certaine durée de feu, remettent le mauvais acier, l'acier trop acier, au point qu'il faut pour être bon. On voit, qu'en s'y prenant ainsi, on pourroit ramener l'acier à être entièrement fer, & l'arrêter dans tel degré moyen qu'on voudroit. *L'art de M. de Reaumur*, dit très-ingénieusement M. de Fontenelle dans l'Histoire de l'Académie, *semble se jouer de ce métal.* Voilà pour le fer forgé converti en acier. Voyez, quant à l'art d'adoucir le fer fondu, ou de faire des ouvrages de fer fondu aussi finis que du fer de forge, les articles FER & FONTE. Nous rapporterons seulement ici un de ces faits singuliers que fournit le hasard, mais que le raisonnement & les réflexions mettent à profit: M. de Reaumur adoucissoit un marteau de porte cochere assez orné; quand il le retira du fourneau, il le trouva extrêmement diminué de poids; & en effet, ses deux grosses branches, de massives qu'elles devoient être, étoient devenues creuses, en conservant leur forme; il s'y étoit fait au bas un petit trou par où s'étoit écoulé le métal qui étoit fondu au-dedans, & pour ainsi dire, sous une croûte extérieure. Voyez les inductions fines que M. de Reaumur a tirées de ce phénomène: tout tourne à profit entre les mains d'un habile homme; il s'instruit par les accidens, & le public s'enrichit par ses succès.

Voici une autre description de la maniere de convertir le fer en acier, tirée de Geoffroy, *Mat. med. tome I. pag. 495.* « Si le fer est excellent, on le fond dans un fourneau; & lorsqu'il est fondu, on y jette de tems en tems un mélange fait de parties égales de sel de tartre, de sel alkali, de limaille de plomb, de raclure de corne de bœuf, remuant de tems en tems; on obtient ainsi une masse qu'on bat à coups de marteau, & qu'on met en barre.

» Si le fer ne peut supporter une nouvelle fusion; on fait une autre opération: on prend des verges de fer de la grosseur du doigt; on les place dans un vaisseau de terre fait exprès, alternativement, lit sur lit, avec un mélange fait de parties égales de suie, de poudre de charbon, de râpure de corne de bœuf ou de poil de vache. Quand le vaisseau est rempli, on le couvre; on l'enduit exactement de lut, & on le place dans un fourneau de reverbere. Alors on allume le feu, & on l'augmente par degré, jusqu'à ce que le vaisseau soit ardent; sept ou huit heures après, on retire les verges de fer changées en acier, ce que l'on connoît en les rompant. S'il y paroît des pailles métalliques brillantes, très-petites & très-serrées, c'est un très-bon acier: si elles sont peu serrées, mais parsemées de grands pores, il est moins bon: quelquefois les paillettes qui sont à l'extérieur sont serrées, & celles qui sont à l'intérieur ne le sont pas; ce qui marque que l'acier n'a pas été suffisamment calciné. Alors il faut remettre lit sur lit, & calciner de nouveau. Il faut substituer dans cette description le mot de *lames*, à celui de *paillettes*, parce que celui-ci se prend toujours en mauvaise part, & que tout acier pailleux est défectueux.

Voilà pour l'artificiel: voici maintenant pour l'acier naturel. Avant que d'entrer dans la description du travail de l'acier naturel, il est à propos d'avertir qu'on ne sauroit discerner à l'œil, par aucun signe extérieur, une mine de fer, d'avec une mine d'acier. Elles se ressemblent toutes, ou pour mieux dire, elles sont toutes si prodigieusement variées, que l'on a pû jusqu'à présent assigner aucun caractère qui soit particulier à l'une ou à l'autre. Ce n'est qu'à la premiere fonte qu'on peut commencer à con-

jecturer ; & ce n'est qu'après avoir poussé un essai à son plus grand point de perfection, que l'on s'assure de la bonté ou de la médiocrité de la mine.

La nature a tellement destiné certaines mines, plutôt que d'autres, à être *acier*, que dans quelques manufactures de France, où l'on fait de l'*acier* naturel, on trouve dans la même fonte un assemblage des deux mines bien marqué ; elles se tiennent séparées dans le même bloc. Il y en a d'autres où l'*acier* sur-nage le fer dans la fonte. Cette espèce donne même de l'*acier* excellent & à très-bon compte : mais on en tire peu. Voici un fait arrivé dans une mine d'Alsace, & qui prouvera que plus les mines tendent à être *acier*, ou *acier* plus pur, moins elles ont de dispositions à se mêler avec celles qui sont destinées à être fer forgé, ou *acier* moins pur. Le Mineur ayant trouvé un filon qui par ses caractères extérieurs lui parut d'une qualité différente de l'arbre de la mine ; il en présenta au Fondeur, qui de son chef en mit fondre avec la mine ordinaire ; mais quand il vint à percer son fourneau, les deux mines sortirent ensemble, sans se mêler ; la meilleure portée par la moins bonne ; d'où il s'ensuit que plus une mine est voisine de la qualité de l'*acier*, plus elle est légère.

Lorsqu'on a trouvé une mine de fer, & qu'on s'est assuré par les épreuves, qu'elle est propre à être convertie en *acier* naturel ; la première opération est de fondre cette mine. La seule différence qu'il y a dans cette fonte des aciéries, est celle des forges où l'on travaille le fer ; c'est que dans les forges on coule le fer en gueuse (Voyez FORGE), & que dans les aciéries on le coule en plaques minces, & cela afin de pouvoir le briser plus facilement. Chaque pays, & presque chaque forge & chaque aciérie, a ses constructions de fourneaux, ses positions différentes de soufflets, ses fondans particuliers, ses charbons, ses bois ; mais ces variétés de manœuvres ne changent rien au fond des procédés.

Dans les aciéries de Dalécarlie, on fait rougir la première fonte ; on la forge, & on la fond une seconde fois. On fait la même chose à Quarnbaka : mais ici on jette sur cette fonte des cendres mêlées de vitriol & d'alun. En Alsace & ailleurs, on supprime la seconde fonte. A Saltzbourg où l'on fait d'excellent *acier*, on le chauffe jusqu'au rouge blanc ; on met du sel marin dans de l'eau froide, & on l'y trempe. En Carinthie, en Stirie, on ne tient pas le fer rouge, & au lieu de sel, c'est de l'argile que l'on détrempe dans l'eau. Ailleurs, on frappe le fer rouge long-tems avant que de le tremper ; ensorte que quand on le plonge dans l'eau, il est d'un rouge éteint.

Dans presque toutes les aciéries, on jette des craffes ou scories sur la fonte, pendant qu'elle est en fusion ; on a soin de l'en tenir couverte, pour empêcher qu'elle ne se brûle. En Suede, c'est du sable de riviere. En Carinthie, Tirol & Stirie, on emploie au même usage des pierres à fusil pulvérisées. En Stirie, on ne fond que quarante à cinquante livres pesant de fer à la fois ; ailleurs, on fond jusqu'à cent & cent vingt-cinq livres à la fois. Ici l'orifice de la tuyere est en demi-cercle ; ailleurs il est oval. On regarde dans un endroit la chaux comme un mauvais fondant ; ce fondant réussit bien en Alsace. Les fontes de Saltzbourg sont épaisses dans la fusion ; dans d'autres endroits on ne peut les avoir trop limpides & trop coulantes. Là, on agite la fonte, & on fait bien ; ici, on fait bien de la laisser tranquille. Quelques-uns ne veulent couler que sur des lits de sable de riviere fin & pur, & ils prétendent que l'*acier* en vaudra mieux ; en Alsace, on se contente d'un sable tiré de la terre, & l'*acier* n'en vaut peut-être pas moins.

Il faut attribuer toutes ces différences presque au-

tant au préjugé & à l'entêtement des ouvriers, qu'à la nature des mines.

Après avoir instruit le lecteur de toutes ces petites différences, qui s'observent dans la fonte de l'*acier* naturel, afin qu'il puisse les essayer toutes, & s'en tenir à ce qui lui paroîtra le mieux, relativement à la nature de la mine qu'il aura à employer ; nous allons reprendre ce travail, tel qu'il se fait à Dambach à sept lieues de Strasbourg, & le suivre jusqu'à la fin.

A mi-côté d'une des montagnes de Vosges, on ouvre une mine de fer qui avoit tous les caractères d'une mine abondante & riche. Elle rendoit en 1737 par la fusion cinquante sur cent ; les filons en étoient larges de quatre à cinq piés, & on leur trouvoit jusqu'à vingt à trente toises de profondeur. Ils couroient dans des entre-deux de rochers extrêmement écartés ; ils jettoient de tous côtés des branches aussi grosses que le tronc, & que l'on suivoit par des galeries. La mine étoit couleur d'ardoise ; composée d'un grain ferrugineux très-fin ; enveloppée d'une terre grasse, qui, dissoute dans l'eau, prenoit une assez belle couleur d'un brun violet. Quoiqu'on la pulvérisât, la pierre d'aimant ne paroissoit point y faire la moindre impression ; l'aiguille aimantée n'en ressentoit point non plus à son approche : mais lorsqu'on l'avoit fait rôtir, & qu'on avoit dépouillé la terre grasse de son humidité visqueuse, l'aimant commençoit à s'y attacher.

Il est étonnant que les corps les plus compacts, comme l'or & l'argent, mis entre le fer & l'aimant, n'arrêtent en aucune façon l'action magnétique, & qu'elle soit suspendue par la seule terre grasse qui enveloppe la mine.

On tiroit cette mine en la cassant avec des coins, comme on fend les rochers, & on la voituloit dans un fourneau à fondre. Là on la couloit sur un lit de sable fin, qui lui donnoit la forme d'une planche de cinq à six piés de long sur un pié ou un pié & demi de largeur, & deux ou trois doigts d'épaisseur. Long-tems avant que de couler, on remuoit souvent avec des ringards, afin de mêler les deux espèces de mines qui seroient restées séparées, même en fusion, sans cette précaution. Il eût été peut-être mieux de ne les point mêler du tout, & de ne faire couler que la partie supérieure, qui contenoit l'*acier* le plus pur. C'est aux entrepreneurs à le tenter.

Après cette fonte, qui est la même que celle du fer, & qu'on verra à l'art. FORGE, dans le dernier détail ; on transportoit les planches de fonte ou les gâteaux, dans une autre usine, qu'on appelle proprement *aciérie*. C'est là que la fonte recevoit sa première qualité d'*acier*.

Pour parvenir à cette opération, on castoit les plaques, ou gueuses froides, en morceaux de vingt-cinq à trente livres pesant ; on faisoit rougir quelques-uns de ces morceaux, & on les portoit sous le marteau qui les divisoit en fragmens de la grosseur du poing. On posoit ces derniers morceaux sur le bord d'un creuset qu'on remplissoit de charbon de hêtre ; lorsque le feu étoit vif, on y jettoit ces fragmens les uns après les autres, comme si on eût voulu les fondre.

C'est ici une des opérations les plus délicates de l'art. Le degré de feu doit être ménagé de façon que ces morceaux de fonte se tiennent simplement mous pendant un tems très-notable. On a soin alors de les rassembler au milieu du foyer avec des ringards, afin qu'en se touchant, ils se prennent & soudent les uns aux autres.

Pendant ce tems les matières étrangères se fondent, & on leur procure l'écoulement par un trou fait au bas du creuset. Pour les morceaux réunis & soudés les uns aux autres, on en forme une masse

qu'on appelle *loupe*. Le Forgeron souleve la loupe de tems en tems avec son ringard pour la mettre au-dessus de la sphere du vent, & l'empêcher de tomber au fond du creuset. En la soulevant, il donne encore moyen au charbon de remplir le fond du creuset, & de servir d'appui à la loupe élevée. Cette loupe reste cinq à six heures dans le feu, tant à se former qu'à se cuire. Quand on la retire du feu, on remarque que c'est une masse de fer toute boursoflée, spongieuse, pleine de charbons & de matiere vitrifiée. On la porte toute rouge sous le martinet, par le moyen duquel on la coupe en quatre grosses parts, chacune comme la tête d'un enfant. Si on casse une de ces loupes à froid, son intérieur présente des lames assez larges & très-brillantes, comme on en voit au bon fer forgé.

On rapporte une des quatre parts de la loupe au même feu, on la pose sur les charbons, on la recouvre d'autres charbons; elle est placée un peu au-dessus de la tuyere. On la fait rougir fortement pendant trois ou quatre heures. On la porte ensuite sous le martinet; on la bat, & on lui donne une forme quarrée. On la remet encore au feu assujettie dans une tenaille qui sert à la gouverner, & à l'empêcher de prendre dans le creuset, des places qui ne lui conviendroient pas. Après une demi-heure elle est toute pénétrée de feu. On la pousse jusqu'au rouge-blanc; on la retire, on la roule dans le sable, on lui donne quelques coups de marteau à main, puis on la porte sous le martinet. On forge toute la partie qui est hors de la tenaille; on lui donne une forme quarrée de deux pouces de diametre, sur trois ou quatre de long; & on la reprend, par ce bout forgé, avec les mêmes tenailles pour faire une semblable opération sur la partie qui étoit enfermée dans les tenailles. Cette manœuvre se réitere trois ou quatre fois, jusqu'à ce que le Forgeron sente que sa matiere se forge aisément, sans se fendre ni casser. Toute cette opération demande encore une grande expérience de main & d'œil pour ménager le fer en le forgeant, & juger, à la couleur, du degré de chaleur qu'il doit avoir pour être forgé.

Après toutes ces opérations, on le forge fortement sous le martinet. Il est en état de n'être plus ménagé: on l'allonge en une barre de deux piés & demi ou trois piés, qu'on coupe encore en deux parties, & qu'on remet ensemble au même feu, saisies chacune dans une tenaille différente; on les pousse jusqu'au rouge-blanc, & on les allonge encore en barres plus longues & plus menues, qu'on jette aussi-tôt dans l'eau pour les tremper.

Jusqu'à là ce n'est encore que de l'*acier* brut, bon pour des instrumens grossiers, comme bêches, socs de charrues, pioches, &c. Dans cet état il a le grain gros, & est encore mêlé de fer. On apporte ces barres d'*acier* brut dans une autre usine, qu'on appelle *affinerie*. Quand elles y sont arrivées, on les casse en morceaux de la longueur de cinq à six pouces; on remplit alors le creuset de charbon de terre jusqu'un peu au-dessus de la tuyere, observant de ne la pas boucher. On tape le charbon pour le presser & en faire un lit solide sur lequel on arrange ces derniers morceaux en forme de grillage, posés les uns sur les autres par leurs extrémités, sans que les côtés se touchent; on en met jusqu'à quatre ou cinq rangs en hauteur, ce qui forme un prisme, qu'on voit en *A*, *Planche de l'acier*; puis on environne le tout de charbon de terre pilé & mouillé, ce qui forme une croûte ou calotte autour de ce petit édifice. Cette croûte dure autant que le reste de l'opération, parce qu'on a soin de l'entretenir & de la renouveler à mesure que le feu la détruit. Son usage est de concentrer la chaleur, & de donner un feu de reverberer. Après trois ou quatre heures, les morceaux sont

suffisamment chauds; on les porte les uns après les autres sous le martinet, où on les allonge en lames plates, que l'on trempe aussi-tôt qu'elles sortent de dessous le martinet. On observe cependant d'en tirer deux plus fortes & plus épaisses que les autres, auxquelles on donne une legere courbure, & que l'on ne trempe point. Le grain de ces lames est un peu plus fin que celui de l'*acier* brut.

Ces lames sont encore brisées en morceaux de toutes longueurs; il n'y a que les deux fortes qui restent comme elles sont. On rassemble tous les autres fragmens; on les rejoint bout à bout & plat contre plat, & on les enchâsse entre les deux longues lames non trempées. Le tout est saisi dans des tenailles, comme on voit *fig. B. même Planche*, & porté à un feu de charbon de terre comme le précédent. On pousse cette matiere à grand feu; & quand on juge qu'elle y a demeuré assez long-tems, on la porte sous le martinet. On ne lui fait supporter d'abord que des coups legers, qui sont précédés de quelques coups de marteau à main. Il n'est alors question que de rapprocher les fragmens les uns des autres, & de les fonder. On reporte cette pince au feu, on la pousse encore au rouge-blanc, on la reporte sous le martinet; on la frappe un peu plus fort que la première fois; on allonge les parties des fragmens qui faillent hors de la pince; on leur fait prendre par le bout la figure d'un prisme quarré. (*Voyez la fig. C, même Planche.*) On retire cette masse avec des pinces; on la saisit avec une tenaille par le prisme quarré, & l'on fait souffrir au reste le même travail: c'est ainsi que l'on s'y prend pour faire du tout une longue barre que l'on replie encore une fois sur elle-même pour la fonder de rechef; du nouveau prisme qui en provient, on forme des barres d'un pouce ou d'un demi-pouce d'équarrissage, que l'on trempe & qui sont converties en *acier* parfait. La perfection de l'*acier* dépend, en grande partie, de la dernière opération. Le fer, ou plutôt l'étoffe faite de petits fragmens, veut être tenue dans un feu violent, arrosée souvent d'argile pulvérisée, pour l'empêcher de brûler, & mise fréquemment sous le marteau, & du marteau au feu. On voit (*même Planche, fig. D.*) le prisme tiré en barres pour la dernière fois par le moyen du martinet.

Voilà la fabrication de l'*acier* naturel dans son plus grand détail. Nous n'avons omis que les choses que le discours ne peut rendre, & que l'expérience seule apprend. De ces choses, voici les principales.

Il faut 1°. savoir gouverner le feu; tenir les loupes entre la fusion & la non fusion. 2°. Conduire avec ménagement le vent des soufflets; le forcer & le ralentir à propos. 3°. Manier comme il convient la matiere sous le martinet, sans quoi elle sera mise en pieces. Ajoûtez à cela une infinité d'autres notions, comme celles de la trempe, de l'épaisseur des barres, des chaudes, de la couleur de la matiere en feu, &c.

Après toutes ces opérations, on ne conçoit pas comment l'*acier* peut être à si bon marché: mais il faut savoir qu'elles se font avec une vitesse extrême, & que le travail est infiniment abrégé pour les hommes, par les machines qu'ils employent. L'eau & le feu les soulagent à tout moment; le feu qui amollit la matiere, l'eau qui meut le martinet qui la bat. Les ouvriers n'ont presque que la peine de diriger ces agens: c'en est encore bien assez.

Il y a d'autres manieres de fabriquer l'*acier* naturel, dont nous allons faire mention le plus brièvement qu'il nous sera possible. Proche d'Hedmore, dans la Dalécarlie, on trouve une très-belle aciérie. La veine est noire, peu compacte & formée de grains ferrugineux. On la réduit aisément en poudre sous les doigts; elle est lourde & donne un fer

tenace

tenace & fibreux. Après la première fonte, on la remet dans une autre usine après l'avoir brisée en morceaux. On trouve dans cette usine une forge à-peu-près comme celle des Ouvriers en fer, mais plus grande. Son foyer est un creuset de quatorze doigts de diamètre sur un peu plus de hauteur. Les parois & le fond de ce creuset sont revêtus de lames de fer. Il y a à la partie antérieure une ouverture oblongue pour retirer les scories. Quant à la tuyère, elle est à une telle distance du fond, que la lame de fer sur laquelle elle est posée, quoiqu'un peu inclinée, ne rencontreroit pas, en la prolongeant, l'extrémité des lames qui revêtent le fond. Depuis la levre inférieure de la tuyère jusqu'au fond, il y a une hauteur de six doigts & demi. Les deux canaux des soufflets se réunissent dans la tuyère qui est de cuivre. Il est nécessaire, pour réussir, que toutes ces pièces soient bien ajustées. On fait trois ou quatre cuites par jour.

Chaque matin, lorsqu'on commence l'ouvrage, on jette dans le creuset des scories, du charbon & de la poudre de charbon pêle-mêle, puis on met dessus la fonte en morceaux; on la recouvre de charbon. On tient les morceaux dans le feu jusqu'à ce qu'ils soient d'un rouge-blanc, ce qu'on appelle *blanc de lune*. Quand ils sont bien pénétrés de feu, on les porte en masse sous le marteau, & cette masse se divise là en parties de trois ou quatre livres chacune. Si le fer est tenace quand il est rouge, & fragile quand il est froid, on en bat davantage la masse avant que de la diviser. Si elle se met en gros fragmens, on reporte ces fragmens sur l'enclume pour être subdivisés.

Cela fait, on prend ces morceaux & on les range dans la forge autour du creuset. On en jette d'abord quelques-uns dans le creuset; on les y enfonce & ensevelit sous le charbon, puis on ralentit le vent, & on les laisse fondre. Pendant ce tems on sonde avec un fer pointu, & l'on examine si la matière, prête à entrer en fusion, ne se répand point sur les coins, & hors de la sphère du vent. Si on trouve des morceaux écartés, on les met sous le vent; & quand tout est fondu, pour entretenir la fusion, on force le vent. La fusion est à son point lorsque les étincelles des scories & de la matière s'échappent avec vivacité à-travers les charbons, & lorsque la flamme, qui étoit d'abord d'un rouge-noir, devient blanche quand les scories sont enlevées.

Quand le fer a été assez long-tems en fonte, & qu'il est nettoyé de ses crasses, la chaleur se ralentit, & la masse se prend: alors on y ajoute les autres morceaux rangés autour du creuset; ils se fondent comme les précédens. On emplît ainsi le creuset dans l'intervalle de quatre heures: les morceaux de fer ont été jetés pendant ces quatre heures à quatre reprises différentes. Quand la masse a souffert suffisamment le feu, on y fiche un fer pointu, on la laisse prendre, & on l'enleve hors du creuset. On la porte sous le marteau, on en diminue le volume en la paissant, puis avec un coin de fer on la partage en trois, ou quatre, ou cinq.

Il est bon de savoir que si la tuyère est mal placée, & le vent inégal, ou qu'il survienne quelqu'accident, il ne se forme point de scories, le fer brûle, les lames du fond du creuset ne résistent pas, &c. & qu'il n'y a de remède à cela que de jeter sur la fonte une pelletée ou deux de sable de rivière.

On remet au feu les quatre parties coupées: on commence par en faire chauffer deux, dont l'une est pourtant plus près du vent que l'autre. Lorsque la première est suffisamment rouge, on la met en barre sur l'enclume; pendant ce travail on tient la seconde sous le vent, & on l'étend de même quand elle est assez rouge. On en fait autant aux deux restantes. On leur donne à toutes une forme quarrée,

d'un doigt & un quart d'épaisseur, & de quatre à cinq piés de long. On appelle cet acier *acier de forge*, ou *de fonte*. On le forge à coups pressés, & on le jette dans une eau courante: quand il y est éteint on l'en retire, & on le remet en morceaux.

On porte ces morceaux dans une autre usine, où l'on trouve une autre forge qui diffère de la première en ce que la tuyère est plus grande; & qu'au lieu d'être sémi-circulaire elle est ovale: qu'il n'y a de sa forme ou levre jusqu'au bas du creuset, que deux à trois doigts de profondeur, & que le creuset a dix à onze pouces de large, sur quatorze à seize de longueur. Les morceaux d'acier sont rangés là par lits dans le foyer de la forge. Ces lits sont en forme de grillage, & les morceaux ne se touchent qu'en deux endroits. On couvre cette espèce de pyramide de charbon choisi, on y met le feu, & on souffle. Le grillage est sous le vent. Après une demi-heure ou trois quarts d'heure de feu, les morceaux d'acier sont d'un rouge de lune: alors on arrête le vent, & on les retire l'un après l'autre, en commençant par ceux d'en-haut: on les porte sous le martinet pour être forgés & mis en barre. Deux ouvriers, dont l'un tient le morceau par un bout & l'autre par l'autre, le font aller & venir dans sa longueur sous le martinet: l'enclume est entre deux. C'est ainsi qu'ils mettent tous les fragmens ou morceaux pris sur la pile ou pyramide & portés sous le martinet, en lames qu'ils jettent à mesure dans une eau courante & froide. Les deux derniers morceaux de la pile, ceux qui la soutenoient, & qui sont plus grands que les autres, servent à l'usage suivant: on casse toutes les lames, & on en fait une étoffe entre ces deux gros morceaux qui n'ont point été trempés. On prend le tout dans des pinces, on remet cette espèce d'étoffe au feu, & on l'y laisse jusqu'à ce qu'elle soit d'un rouge blanc. Cette masse rouge blanche se roule sur de l'argile sec & pulvérisé; ce qui l'aide à se souder. On la remet au feu, on l'en retire; on la frappe de quelques coups avec un marteau à main, pour en faire tomber les scories, & aider les lames à prendre. Quand la soudure est assez poussée, on porte la masse sous le martinet, on l'étend & on la met en barres. Ces barres ont neuf à dix piés de long, & sont d'un *acier égal*, sinon préférable à celui de Carinthie & de Stirie.

Il faut se servir dans toutes ces opérations de charbon de hêtre & de chêne, ou de pin & de bouleau. Les charbons récents & secs sont les meilleurs. Il en faut bien séparer la terre & les pierres. La ouille ou le charbon de terre est très-bon.

Il faut trois leviers aux soufflets pour élever leurs feuilles, & non un ou deux comme aux soufflets de forges, car on a besoin ici d'un plus grand feu.

Quant à ce qui concerne la diminution du fer, il a perdu presque la moitié de son poids avant que d'être en *acier*: de vingt-six livres de fer crud, on n'en retire que treize d'*acier*, quelquefois quatorze, si l'ouvrier est très-habile. En général, la diminution est de vingt-quatre livres sur soixante ou soixante-quatre; dans le premier feu: le restant perd encore huit livres au second.

Il faut ménager le feu avec soin: le fer trop chauffé se brûle; pas assez, il ne donne point d'*acier*.

Pour obtenir un *acier pur* & exempt de scories, il faut fondre trois fois; & sur la fin de la troisième fonte, jeter dessus une petite partie de fer crud frisé, & mêlé avec du charbon, mais plus de charbon que de fer.

Pour fabriquer un cent pesant d'*acier*, ou selon la façon de compter des Suédois, pour huit grandes tonnes, il faut trente tonnes de charbon.

La manufacture d'*acier* de Quarnbaka est établie depuis le tems de Gustave Adolphe. Ily a deux

fourneaux : ils font si grands qu'un homme y peut tenir de toute sa hauteur : ni les murs ni le fond ne sont point revêtus de lames de fer ; c'est une pierre qui approche du talc qui les garantit. On jette chaque fois dans le feu dix grandes livres de fer. Le fer s'y cuit bien, & comme dans les forges. Il en faut souvent tirer les scories, afin que la masse fonde sèche. Lorsque le fer est en fonte, on jette dessus des cendres mêlées de vitriol & d'alun. On estime que cette mixtion ajoute à la qualité.

Quand le fer est fondu, il est porté & divisé sous un marteau, & les fragmens mis en barres ; les barres partagées en moindres parties, sont mises à chauffer, disposées en grillage ; chaudes, on les étend de nouveau ; & l'on réitere cette manœuvre jusqu'à ce qu'on ait un bon *acier*.

L'*acier* en barril de Suede est fait avec celui dont nous venons de donner la fabrication : on se contente après son premier recuit de le mettre en barres & de le tromper. L'*acier* pour les épées, qui est celui dont la qualité est exactement au-dessus de l'*acier* en barril, est mis quatre fois en lames, autant de fois chauffé au grillage, & mis autant de fois sous le marteau. L'*acier* excellent, ou celui qui est au-dessus du précédent, est façonné & trempé huit fois.

On met des marques à l'*acier* pour distinguer de quel genre il est : mais les habiles ouvriers ne se trompent pas au grain.

On fait chaque semaine quatorze cents pesans d'*acier* en barril, douze cents d'*acier* à épées, & huit cents d'*acier* à ressorts. Le cent pesant est de huit grandes barres de Suede, ou de cent soixante petites livres du même pays.

Pour le cent pesant du meilleur *acier*, de l'*acier* à ressorts, il faut treize grandes livres & demie de fer crud, & vingt-six tonnes de charbon : dix grandes livres de fer crud, & 24 tonnes de charbon pour l'*acier* à épées ; & la même quantité de fer crud & neuf tonnes de charbon pour l'*acier* en barril.

Lorsque la mine de fer est mise pour la première fois en fusion dans les fourneaux à fondre & destinés au fer forgé, on lui voit quelquefois surnager de petites masses ou morceaux d'*acier* qui ne vont point dans les angles, & qui ne se précipitent point au fond, mais qui tiennent le milieu du bain. Leur superficie extérieure est inégale & informe ; celle qui est enfoncée dans la matière fluide est ronde : c'est du véritable *acier* qui ne se mêlera avec le reste que par la violence du vent. Ces masses donnent depuis six jusqu'à dix & quinze livres d'*acier*. Les ouvriers Suédois qui ont soin de recueillir cet *acier* qu'ils estiment, disent que le reste de la fonte n'y perd ni n'y gagne.

Dans la Dalecarlie on tire encore d'une mine marécageuse un fer, qu'on transforme de la manière suivante en un *acier* qu'on employe aux ouvrages qui n'ont pas besoin d'être retrempés : on tient ce fer au-dessus d'une flamme vive jusqu'à ce qu'il fonde & qu'il coule au fond du creuset : quand il est bien liquide, on redouble le feu ; on retire ensuite les charbons, & on le laisse refroidir : on met cette matière froide en morceaux ; on prend les parties du centre, & l'on rejette celles qui sont à la circonférence : on les remet plusieurs fois au feu. On commence par un feu qui ne soit pas de fonte : quand cela arrive, on arrête le vent, & on donne le tems à la matière fondue de s'épaissir. On jette dessus des scories ; on la remet en fusion, & l'on en sépare l'*acier*. Toute cette manœuvre mériterait bien un plus long détail : mais outre qu'il nous manque, il allongerait trop cet article. Si le fer de marais ne se fond pas, & qu'il reste gras & épais, on le retourne, & on l'expose au feu de l'autre face.

Dans le Dauphiné, près de l'Allévard & de la montagne de Vanche, il y a des mines de fer. Le fer crud qui en vient est porté dans un feu qu'on appelle l'*affinerie*. Le vent des soufflets donne sur la masse, qui se fond par ce moyen peu-à-peu. Le foyer du creuset est garni de lames de fer ; il est très-profond. On laisse ici le bain tranquille jusqu'à ce que le creuset soit plein ; alors on arrête le vent, & on débouche le trou ; la fonte coule dans des moules où elle se met en petites masses. On enlève de la surface de ces masses, des scories qui cachent le fer. On porte le reste sous le marteau, & on le met en barres. On porte ces barres dans un feu voisin qu'on appelle *chaufferie* : là, on les pousse jusqu'au blanc. On les roule dans le sable pour tempérer la chaleur, & on les forge pour les durcir & convertir en *acier*. Mais il faut observer qu'entre ces deux opérations, après l'avoir poussé jusqu'au rouge blanc, on le trempe.

A Saitzbourg, on choisit les meilleures veines : ce sont les brunes & jaunes. On calcine ; on fond ; on met en masses, qui pèsent jusqu'à quatre cents dans la première fonte. On tient la matière en fusion pendant douze heures ; on retire les crasses ; on remue ; on laisse figer ; on met en morceaux ; on plonge dans l'eau chaque morceau encore chaud : on le remet au feu ; on l'y laisse pendant six heures qu'on pousse le feu avec la dernière violence : on ôte les scories ; on refend & l'on trempe. Ces opérations réitérées donnent à l'*acier* une grande dureté : cependant on y revient une troisième fois ; on remet les morceaux au feu pendant six heures ; on les forme en barres que l'on trempe. Ces barres plus épaisses que les premières sont remises en morceaux, & forgées en petites barres carrées d'un demi-doigt d'équarrissage. A chaque fois qu'on les trempe on a soin qu'elles soient chaudes jusqu'au blanc, & l'on met du sel marin dans l'eau pour rendre la fraîcheur plus vive. Cet *acier* est extrêmement estimé. On en fait des paquets qui pèsent vingt-cinq livres. Cet *acier* s'appelle *bisson*.

De quatre cents pesant de fer crud, on tire environ deux cents livres & demie de *bisson* : le reste s'en va en scories, crasses & fumées. On y employe moitié charbons mous, moitié charbons durs. On en consomme à recuire six sacs. Trois hommes peuvent faire quinze à seize cents de cet *acier* par semaine. L'*acier* qui porte le nom de *Stirie*, se fait en Carinthie suivant cette méthode.

Il y a dans la Carinthie, la Stirie & le Tirol, des forges de fer & d'*acier*. Leurs fourneaux sont construits comme en Saxe ; la tuyère entre assez avant dans le creuset. Ils fondent quatre cents & demi à chaque fonte. On tient la matière en fusion pendant trois ou quatre heures : pendant ce tems on ne cesse de l'agiter avec des ringards ; & à chaque renouvellement de matière, on jette dessus de la pierre à fusil calcinée & pulvérisée. On dit que cette poudre aide les scories à se détacher. Lorsque la matière a été en fusion pendant quatre heures, on retire les scories : on en laisse cependant quelques-unes qu'on a reconnues pour une matière ferrugineuse. On enlève cette matière en lames ; on la forge en barres, & l'on a du fer forgé. Quant au reste de la matière en fusion, on le retire. On le porte sous le marteau, on le partage en quatre parties qu'on jette dans l'eau froide. On refond de nouveau comme auparavant : on réitere ces opérations trois ou quatre fois, selon la nature de la matière. Quand on est assuré qu'elle est convertie en bon *acier*, on l'étend sous le marteau en barres de la longueur de trois piés. On la trempe à chaque barre dans une eau où l'on a fait dissoudre de l'argile ; puis on en fait des tonneaux de deux cents & demi pesant,

De quatre cents & demi de fer, on retire un demi cent de fer pur, le reste est *acier*. Trois hommes font un millier par semaine.

On fuit presque cette méthode de faire l'*acier* en Champagne, dans le Nivernois, la Franche-Comté, le Dauphiné, le Limosin, le Périgord, & même la Normandie.

Enfin à Fordinberg & autres lieux, dans le Rouffillon & le pays de Foix, on fond la mine de fer dans un fourneau; on lui laisse prendre la forme d'un creuset ou d'un pain rond par-dessous, & plat dessus, qu'on appelle *un masset*. Cette masse tirée du feu se divise en cinq ou six parties qu'on remet au feu, & qu'on allonge ensuite en barres. Un côté de ces barres est quelquefois fer, & l'autre *acier*.

Il fuit de tout ce qui précède, qu'il ne faut point supposer que les étrangers ayent des méthodes de convertir le fer en *acier* dont ils fassent des secrets: que le seul moyen de faire d'excellent *acier* naturel, c'est d'avoir une mine que la nature ait formée pour cela, & que quant à la manière d'obtenir de l'autre mine un *acier* artificiel, si celle de M. de Reaumur n'est pas la vraie, elle reste encore à trouver.

L'*acier* mis sur un petit feu de charbon, prend différentes couleurs. Une lame prend d'abord du blanc; 2°. un jaune léger comme un nuage; 3°. ce jaune augmente jusqu'à la couleur d'or; 4°. la couleur d'or disparaît, & le pourpre lui succède; 5°. le pourpre se cache comme dans un nuage, & se change en violet; 6°. le violet se change en un bleu élevé; 7°. le bleu se dissipe & s'éclaircit; 8°. les restes de toutes ces couleurs se dissipent, & font place à la couleur d'eau. On prétend que pour que ces couleurs soient bien sensibles, il faut que l'*acier* mis sur les charbons ait été bien poli, & graissé d'huile ou de suif.

Nos meilleurs *aciers* se tirent d'Allemagne & d'Angleterre. Celui d'Angleterre est le plus estimé, par sa finesse de grain & sa netteté: on lui trouve rarement des veines & des pailles. L'*acier* est pailleux quand il a été mal soudé; les pailles paroissent en écailles à sa surface: les veines sont de simples traces longitudinales. L'*acier* d'Allemagne au contraire est veiné, pailleux, cendré, & piqué de nuances pâles qu'on apperçoit quand il est émoulu & poli. Les cendres sont de petites veines tortueuses: mais les piquûres sont de petits trous vuides que les particules d'*acier* laissent entr'elles quand leur tissu n'est pas assez compact.

Les pailles & les veines rendent l'ouvrage mal-propre, & le tranchant des instrumens inégal, foible, mou. Les cendres & les piquûres le mettent en scie.

Pour distinguer le bon *acier* du mauvais, prenez le morceau que vous destinez à l'ouvrage dans des tenailles, mettez-le dans un feu de terre ou de charbon, selon le pays; faites-le chauffer doucement, comme si vous vous proposiez de le souder: prenez garde de le surchauffer; il vaut mieux lui donner deux chaudes qu'une; l'*acier* surchauffé se pique, & le tranchant qu'on en fait est en scie, & par conséquent rude à la coupe; ne surchauffez donc pas. Quand votre *acier* sera suffisamment chaud, portez-le sur l'enclume; prenez un marteau proportionné au morceau d'*acier* que vous éprouvez; un marteau trop gros écrasera, & empêchera de souder: trop petit, il ne fera souder qu'à la surface, & laissera le cœur intact; le grain sera donc inégal: frappez doucement votre morceau d'*acier*, jusqu'à ce qu'il ait perdu la couleur de cerise; remettez-le au feu: faites-le rougir un peu plus que cerise; plongez-le dans l'eau fraîche; laissez-le refroidir; émoulez-le & le polissez; essayez-le ensuite & le considérez: s'il a des pailles, des cendres, des veines, des piquûres, vous les appercevrez. Il arrivera quelquefois qu'un,

deux, trois, ou même tous les côtés du morceau éprouvé seront parfaits: s'il n'y en a qu'un de bon, faites-en le tranchant de votre ouvrage; par ce moyen les imperfections de l'*acier* se trouveront au dos de la pièce: mais il y a des pièces à deux tranchans. L'*acier* ne fauroit alors être trop bon ni trop scrupuleusement choisi: il faut qu'il soit pur & net par ses quatre faces & au cœur.

L'*acier* d'Allemagne vient en barils d'environ deux piés de haut, & du poids de cent cinquante livres. Il étoit autrefois très-bon: mais il a dégénéré.

L'étoffe de Pont vient en barres de différentes grosseurs: c'est le meilleur *acier* pour les gros instrumens, comme ciseaux, forces, serpes, haches, &c. pour acier les enclumes, les bigornes, &c.

L'*acier* de Hongrie est à-peu-près de la même qualité que l'étoffe de Pont, & on peut l'employer aux mêmes usages.

L'*acier* de rive se fait aux environs de Lyon, & n'est pas mauvais: mais il veut être choisi par un connoisseur, & n'est propre qu'à de gros tranchans; encore lui préfère-t-on l'étoffe de Pont, & l'on a raison. C'est cependant le seul qu'on employe à Saint-Etienne & Thiers.

L'*acier* de Nevers est très-inférieur à l'*acier* de rive: il n'est bon pour aucun tranchant: on n'en peut faire que des focs de charrue.

Mais le bon *acier* est propre à toutes sortes d'ouvrages entre les mains d'un ouvrier qui fait l'employer. On fait tout ce qu'on veut avec l'*acier* d'Angleterre. Il est étonnant qu'en France, ajoute l'artiste de qui je tiens les jugemens qui précèdent sur la qualité des *aciers* (c'est M. Foucou, ci-devant coutelier), on ne soit pas encore parvenu à faire de bon *acier*, quoique ce royaume soit le plus riche en fer & en habiles ouvriers. J'ai bien de la peine à croire que ce ne soit pas plutôt défaut d'intelligence dans ceux qui conduisent ces manufactures, que défaut dans les matières & mines qu'ils ont à travailler. Il sort du royaume près de trois millions par an pour l'*acier* qui y entre. Cet objet est assez considérable pour qu'on y fit plus d'attention, qu'on éprouvât nos fers avec plus de soin, & qu'on tâchât enfin d'en obtenir ou de l'*acier* naturel, ou de l'*acier* artificiel, qui nous dispensât de nous en fournir auprès de l'étranger. Mais pour réussir dans cet examen, des chimistes, sur-tout en petit, des contemplatifs systématiques ne suffisent pas: il faut des ouvriers, & des gens pourvus d'un grand nombre de connoissances expérimentales sur les mines avant que de les mettre en fer, & sur l'emploi du fer au sortir des forges. Il faut des hommes de forges intelligens qui ayent opéré, mais qui n'ayent pas opéré comme des automates, & qui ayent eu pendant vingt à trente ans le marteau à la main. Mais on ne fait pas assez de cas de ces hommes pour les employer: cependant ils sont rares, & ce sont peut-être les seuls dont on puisse attendre quelque découverte solide.

Outre les *aciers* dont nous avons fait mention, il y a encore les *aciers* de Piémont, de Clamecy, l'*acier* de Carme, qui vient de Kernant en Allemagne; on l'appelle aussi *acier à la double marque*; il est assez bon. L'*acier* à la rose, ainsi nommé d'une tache qu'on voit au cœur quand on le casse. L'*acier* de grain de Motte, de Mondragon, qui vient d'Espagne; il est en masses ou pains plats de dix-huit pouces de diamètre, sur deux, trois, quatre, cinq d'épaisseur. Il ne faut pas oublier l'*acier* de Damas, si vanté par les fabres qu'on en faisoit: mais il est inutile de s'étendre sur ces *aciers*, dont l'usage est moins ordinaire ici.

On a trouvé depuis quelques années une manière particulière d'aimer l'*acier*: voyez là-dessus l'article AIMANT; voyez aussi l'article FER sur les propriétés.

tes médicinales de l'acier. Nous les renvoyons à cet article, parce que ces propriétés leur sont communes; & l'on croit que pour l'usage de la Médecine le fer vaut mieux que l'acier. Voyez Geoffroy, *Mat. med.* pag. 500.

Nous finirons cet article *acier* par le problème proposé aux physiciens & aux chimistes sur quelques effets qui naissent de la propriété qu'a l'acier de produire des étincelles, en le frappant contre un caillou, & résolu par M. de Reaumur. On s'étoit aperçu au microscope que les étincelles qui sortent de ce choc sont autant de petits globes sphériques. Cette observation a donné lieu à M. Kemp de Kerrwik de demander, 1^o. laquelle des deux substances, ou du caillou ou de l'acier, est employée à la production des petits globes; 2^o. de quelle manière cela se fait ou doit faire; 3^o. pourquoi, si l'on emploie le fer au lieu d'acier, n'y a-t-il presque plus d'étincelles scintillées.

M. de Reaumur commence la solution de ces questions par quelques maximes si sages, que nous ne pouvons mieux faire que de les rapporter ici. Ces questions ayant été inutilement proposées à la Société royale de Londres plus d'un an avant que de parvenir à M. de Reaumur, il dit qu'on auroit souvent tort d'en croire des questions plus difficiles parce que de très-habiles gens à qui on les a proposées n'en ont pas donné la solution; qu'il faudroit être bien sûr auparavant qu'ils l'ont cherchée, & que quelqu'un qui est parvenu à se faire connoître par son travail, n'auroit qu'à renoncer à tout ouvrage suivi, s'il avoit la facilité de se livrer à tous les éclaircissements qui lui seroient demandés.

M. de Reaumur laisse à d'autres à expliquer comment le choque de l'acier contre le caillou produit des étincelles brillantes; & il répond aux autres questions, que le fer & l'acier sont pénétrés d'une matière inflammable à laquelle ils doivent leur ductilité; matière qu'ils n'ont pas plutôt perdue, qu'ils deviennent friables, & qu'ils sont réduits en scories; qu'il ne faut qu'un instant pour allumer la matière inflammable des grains de fer & d'acier très-petits, peut-être moins, ou aussi peu de tems que pour allumer des grains de sciures de bois; que si la matière inflammable d'un petit grain d'acier est allumée subitement, si elle est toute allumée presque à la fois, cela suffit pour mettre le grain en fusion; que les petits grains d'acier détachés par le caillou sont aussi embrasés soudainement; que le caillou lui-même aide peut-être par la matière sulphureuse qu'il fournit dans l'instant du choc à celle qui est propre au grain d'acier; que ce grain d'acier rendu liquide s'arrondit pendant sa chute; qu'il devient une boule, mais creuse, friable, spongieuse, parce que sa matière huileuse & inflammable a été brûlée & brûlée avec éruption; que ce tems suffit pour brûler celle d'un grain qui est dans l'air libre: enfin que l'acier plus dur que le fer, imbibé d'une plus grande quantité de matière inflammable & mieux distribué, doit donner plus d'étincelles. On peut voir dans le Mémoire même de M. de Reaumur, *Recueil de l'Académie des Sciences, année 1736.* les preuves des suppositions sur lesquelles la solution que nous venons de rapporter est appuyée: ces preuves y sont exposées avec toute la clarté, l'ordre, & l'étendue qu'elles méritent, depuis la page 391 jusqu'à 403.

ACIER tiré, terme d'Horlogerie. Voyez FIL DE PIGNON.

ACINIFORME, adj. ou *acinosa tunica* (en Anatomie) c'est une membrane de l'œil appelée aussi *uvée*. Voyez UVÉE. (L)

ACKEN, ou ACHEN, f. ville d'Allemagne, dans le cercle de Basse-Saxe sur l'Elbe.

ACME, f. (Medec.) vient du Grec *ἀκμή*, pointe;

il est particulièrement en usage pour signifier le plus haut point, ou le fort d'une maladie; car quelques-uns divisent les maladies en quatre états ou périodes; 1^o. l'*arche* qui est le commencement ou la première attaque; 2^o. l'*anabasis*, du Grec *ἀνάβασις*, qui est l'augmentation du mal; 3^o. l'*acme* qui est le plus haut point; 4^o. le *paracme* qui en est le déclin.

Cette division mérite attention dans les maladies aiguës où elle a sur-tout lieu, comme dans la fièvre continue, dans la fièvre maligne, dans les inflammations. Les maladies suivent tous ces périodes selon le bon ou le mauvais traitement qu'on y apporte, ou selon la cause, le degré de malignité de la maladie, l'épuisement ou les forces actuelles du malade. (N)

*ACMELLA, subst. plante qui vient de l'île de Ceylan où elle est commune. Voici son caractère selon le P. Hotton, professeur de botanique à Leyde. Les fleurs de cette plante sortent de l'extrémité des tiges, & sont composées d'un grand nombre de petites fleurs jaunes, radiées, qui forment en s'unissant une tête portée sur un calice à cinq feuilles. Lorsque ces fleurs sont tombées, il leur succède des semences d'un gris obscur, longues & lisses, excepté celles qui sont au sommet: elles sont garnies d'une double barbe qui les rend fourchues; la tige est quarrée & couverte de feuilles posées par paires, semblables à celles de l'ortie morte, mais plus longues & plus pointues.

La vertu qu'elle a ou qu'on lui attribue de guérir de la pierre, en la dissolvant, l'a rendue célèbre. En 1690 un officier Hollandois assura à la Compagnie des Indes Orientales qu'il avoit guéri plus de cent personnes de la néphrétique, & même de la pierre, par l'usage seul de cette plante. Ce témoignage fut confirmé par celui du gouverneur de Ceylan. En 1699, le chirurgien de l'hôpital de la ville de Colombo écrivit les mêmes choses de l'*acmella* à P. Hotton. Ce chirurgien distinguoit dans sa lettre trois sortes d'*acmella* différentes entr'elles, principalement par la couleur des feuilles; il recommandoit sur-tout celle à semences noires & à grandes feuilles.

On cueille les feuilles avant que les fleurs paroissent; on les fait sécher au soleil, & on les prend en poudre dans du thé, ou quelque autre véhicule convenable: ou l'on fait infuser la racine, les tiges, & les branches dans de l'esprit-de-vin, que l'on distille ensuite; l'on se sert des fleurs, de l'extrait, de la racine & des sels de cette plante dans la pleurésie, les coliques, & les fièvres.

Comme une plante aussi importante ne peut être trop bien connue, j'ajouterai à la description précédente celle de Breyn. Cet auteur dit que sa racine est fibreuse & blanche, sa tige quarrée & haute d'environ un pié; qu'elle se divise en plusieurs branches; que ses feuilles sont longues, pointues, raboteuses, & un peu découpées, & que ses fleurs naissent aux extrémités des branches.

Le même auteur ajoute qu'on peut prendre deux ou trois fois par jour de la teinture d'*acmella* faite avec l'esprit-de-vin dans un verre de vin de France ou du Rhin, ou dans quelque décoction antinéphrétique, pour faciliter la sortie du gravier & des pierres.

Nous ne pouvons trop inviter les naturalistes à rechercher les propriétés de cette plante. Quel bonheur pour le genre humain, si on lui découvrait par hasard celles qu'on lui attribue, & quel homme mériteroit mieux l'immortalité que celui qui se feroit livrer à ce travail? Peut-être faudroit-il faire le voyage de Ceylan. Les substances animales prennent des qualités singulières par l'usage que font les animaux de certains alimens plutôt que d'autres; pourquoi n'en feroit-il pas de même des substances végétales?

Mais si cette induction est raisonnable, il s'ensuit que telle plante cueillie d'un côté de cette montagne aura une vertu qu'on ne trouvera pas dans la même plante cueillie de l'autre côté; que telle plante avoit jadis une propriété qu'elle n'a plus aujourd'hui, & qu'elle ne recouvrera peut-être jamais; que les fruits, les végétaux, les animaux sont dans une vicissitude perpétuelle, par rapport à leurs qualités, à leurs formes, à leurs élémens; qu'un ancien d'il y a quatre mille ans, ou plutôt que nos neveux dans dix mille ans ne reconnoîtront peut-être aucun des fruits que nous avons aujourd'hui, en les comparant avec les descriptions les plus exactes que nous en faisons, & que par conséquent il faut être extrêmement réservé dans les jugemens qu'on porte sur les endroits où les anciens historiens & naturalistes nous entretiennent de la forme, des vertus, & des autres qualités d'êtres qui sont dans un mouvement perpétuel d'altération. Mais, dira-t-on, si les alimens salubres dégénèrent en poison, de quoi vivront les animaux? Il y a deux réponses à cette objection: la première, c'est que la forme, la constitution des animaux s'altérant en même proportion & par les mêmes degrés insensibles, les uns seront toujours convenables aux autres; la seconde, c'est que s'il arrivoit qu'une substance dégénérât avec trop de rapidité, les animaux en abandonneraient l'usage. On dit que le *malum persicum* ou la pêche nous est venue de Perse comme un poison; c'est pourtant dans notre climat un excellent fruit, & un aliment fort sain.

* ACO, f. m. poisson dont Aldrovande fait mention, & qu'il dit être fort commun dans l'Epyre, la Lombardie, le lac Como, & d'une nourriture excellente. Cherchez maintenant ce que c'est que l'aco

ACOCATS, f. m. pl. (*Soierie.*) Ce sont deux liteaux de deux piés de longueur environ, & d'un pouce d'épaisseur, taillés en dents faites en V. à leur partie supérieure: ils servent à porter un bâton rond auquel se battant est suspendu; & au moyen des entailles qui sont dans leur longueur, on peut avancer ou reculer le battant, selon que le travail l'exige. Les *acocats* sont attachés au-dedans du métier aux deux estafes, parallèlement l'un à l'autre. Les dents en V des *acocats* aident suffisamment à fixer le battant dans l'endroit où il est placé, pour qu'on ne craigne pas qu'il se dérange en travaillant. Voyez VELOURS ciselé, & l'explication du métier à velours ciselé.

ACOMETES, du Latin *acameta* ou *acameti*, pour *Insomni*, f. m. pl. (*Théolog.*) nom de certains religieux fort célèbres dans les premiers siècles de l'Eglise, sur-tout dans l'Orient, appelés ainsi, non qu'ils eussent les yeux toujours ouverts sans dormir un seul moment, comme quelques auteurs l'ont écrit, mais parce qu'ils observoient dans leurs églises une psalmodie perpétuelle, sans l'interrompre ni jour ni nuit. Ce mot est Grec, ἀκοίμητος, composé d'a privatif, & de κοιμάω, dormir.

Les *Acametes* étoient partagés en trois bandes, dont chacune psalmodioit à son tour, & relevoit les autres; de sorte que cet exercice duroit sans interruption pendant toutes les heures du jour & de la nuit. Suivant ce partage, chaque *Acamete* consacroit religieusement tous les jours huit heures entières au chant des Pseaumes, à quoi ils joignoient la vie la plus exemplaire & la plus édifiante: aussi ont-ils illustré l'Eglise Orientale par un grand nombre de saints, d'évêques, & de patriarches.

Nicéphore donne pour fondateur aux *Acametes* un nommé *Marcellus*, que quelques écrivains modernes appellent *Marcellus d'Apamée*: mais Bollandus nous apprend que ce fut Alexandre, moine de Syrie, antérieur de plusieurs années à *Marcellus*. Suivant Bollandus, celui-là mourut vers l'an 430. Il fut

remplacé dans le gouvernement des *Acametes* par Jean Calybe, & celui-ci par *Marcellus*.

On lit dans S. Grégoire de Tours, & plusieurs autres écrivains, que Sigismond, roi de Bourgogne, inconsolable d'avoir, à l'instigation d'une méchante princesse qu'il avoit épousée en secondes nocces, & qui étoit fille de Théodoric, roi d'Italie, fait périr Géséric son fils, prince qu'il avoit eu de sa première femme, se retira dans le monastere de S. Maurice, connu autrefois sous le nom d'*Agaune*, & y établit les *Acametes*, pour laisser dans l'Eglise un monument durable de sa douleur & de sa pénitence.

Il n'en fallut pas davantage pour que le nom d'*Acametes* & la psalmodie perpétuelle fût mise en vogue dans l'Occident, & sur-tout dans la France, dont plusieurs monasteres, entr'autres celui de Saint-Denis, suivirent presque en même tems l'exemple de celui de Saint-Maurice: quelques monasteres de filles se conformèrent à la même regle. Il paroît par l'abrégé des actes de sainte Saleberge, recueillis dans un manuscrit de Compiègne cité par le P. Ménard, que cette sainte après avoir fait bâtir un vaste monastere, & y avoir rassemblé trois cents religieuses, les partagea en plusieurs chœurs différens, de maniere qu'elles pussent faire retentir nuit & jour leur église du chant des Pseaumes.

On pourroit encore donner aujourd'hui le nom d'*Acamete* à quelques maisons religieuses, où l'adoration perpétuelle du saint-Sacrement fait partie de la regle, en sorte qu'il y a jour & nuit quelques personnes de la communauté occupées de ce pieux exercice. Voyez SACREMENT & ADORATION.

On a quelquefois appelé les Stylites *Acametes*, & les *Acametes*, *Studites*. V. STYLITE & STUDITE. (G)

* ACOLALAN, f. m. (*Hist. nat.*) punaise de l'île Madagafcar qui devient grosse comme le pouce, & qui prend alors des ailes: elle ronge tout, mais surtout les étoffes.

ACOLYTHE, f. m. (*Théolog. Hist. anc. & mod.*) chez les anciens, signifioit une personne ferme & inébranlable dans ses sentimens. C'est pourquoi l'on donna ce nom à certains Stoïciens qui se piquoient de cette fermeté.

Ce nom est originairement Grec, ἀκολούτος. Quelques-uns le composent d'a privatif, & de πολεῖτος, via, voie, chemin; & pris en ce sens il signifie à la lettre, qui persiste toujours dans la même voie, qui ne s'en écarte jamais. D'autres écrivent *acolyte* sans h, & le dérivent d'ἀκόλυτος, *acolytus*, formé d'a négatif & de κόλυω, arceo, impedio; d'autres enfin prétendent qu'il signifie à la lettre un suivant, un servant.

C'est en ce dernier sens que dans les auteurs ecclésiastiques on trouve ce terme spécialement appliqué aux jeunes clercs qui aspiraient au saint ministère, & tenoient dans le clergé le premier rang après les soudiacres. L'église Greque n'avoit point d'*acolythes*, au moins les plus anciens monumens n'en font-ils aucune mention: mais l'église Latine en a eu dès le iij. siècle; S. Cyprien & le pape Corneille en parlent dans leurs épîtres, & le jv. concile de Carthage prescrivit la maniere de les ordonner.

Les *acolythes* étoient de jeunes hommes entre 20 & 30 ans, destinés à suivre toujours l'évêque, & à être sous sa main. Leurs principales fonctions dans les premiers siècles de l'Eglise étoient de porter aux évêques les lettres que les églises étoient en usage de s'écrire mutuellement, lorsqu'elles avoient quelque affaire importante à consulter; ce qui, dans les tems de persécution où les Gentils étoient toutes les occasions de profaner nos mysteres, exigeoit un secret inviolable & une fidélité à toute épreuve: ces qualités leur firent donner le nom d'*acolythes*, aussi bien que leur assiduité auprès de l'évêque, qu'ils étoient obligés d'accompagner & de servir. Ils fai-

foient ses messages, portoient les eulogies, c'est-à-dire, les pains-benis, que l'on envoyoit en signe de communion : ils portoient même l'eucharistie dans les premiers tems ; ils servoient à l'autel sous les diacres, & avant qu'il y eût des soûdiacres, ils en tenoient la place. Le Martyrologe marque qu'ils tenoient autrefois à la messe la patene enveloppée, ce que font à présent les soûdiacres ; & il est dit dans d'autres endroits qu'ils tenoient aussi le chalumeau qui servoit à la communion du calice. Enfin ils servoient encore les évêques & les officians en leur présentant les ornemens sacerdotaux. Leurs fonctions ont changé ; le pontifical ne leur en assigne point d'autre, que de porter les chandeliers, allumer les cierges, & de préparer le vin & l'eau pour le sacrifice : ils servent aussi l'encens, & c'est l'ordre que les jeunes clercs exercent le plus. Thomass. *Discipl. de l'Eglise*. Fleury, *Instit. au Droit ecclési.* tome I. part. I. chap. vj.

Dans l'église Romaine il y avoit trois sortes d'*acolythes* : ceux qui servoient le pape dans son palais, & qu'on nommoit *palatins* : les *stationnaires*, qui servoient dans les églises ; & les *régionnaires*, qui aidoyent les diacres dans les fonctions qu'ils exerçoient dans les divers quartiers de la ville.

Le nom d'*acolythe* a encore été donné à des officiers laïcs attachés à la personne des empereurs de Constantinople ; & dans les Liturgies des Grecs, le mot *ἀκολούθια* signifie *la suite, la continuation de l'office, les cérémonies de sacremens, & les prières.* (G)

*ACOMA, f. ville de l'Amérique septentrionale, au nouveau Mexique : elle est capitale de la province. Long. 169. lat. 35.

*ACOMAS, f. m. (*Hist. nat.*) grand & gros arbre de l'Amérique, dont la feuille est large, le fruit en olive, d'une couleur jaune, & d'un goût amer. On employe cet arbre dans la construction des navires, & on tire des poutres de dix-huit pouces de diamètre, sur soixante piés de longueur.

ACONIT, f. m. (*Hist. nat.*) en Latin *aconitum*, herbe à fleur irrégulière composée de plusieurs feuilles, & dont le pistil devient un fruit à plusieurs loges ou capsules. La fleur de cette plante a cinq feuilles qui sont toutes différentes entr'elles, & qui représentent en quelque façon la tête d'un homme revêtu d'un heaume ou d'un capuchon. La feuille supérieure tient lieu de casque ou capuchon ; les deux feuilles inférieures sont à la place de la mentonnière, & celles des côtés peuvent être comparées à des oreillettes. Il sort du milieu de la fleur deux croffes qui sont cachées sous la feuille de dessus ; il en sort aussi le pistil, qui devient un fruit composé de gaines membraneuses, qui sont disposées en manière de tête, & qui renferment ordinairement des semences anguleuses & ridées. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

ACONIT, (P) *Jardinage*, vient de semence sur couche, & aussi de brins sans racine. Il y a un *aconit* d'été & un autre d'hiver. (K)

Mais de tous les *aconits* (*Mat. med.*) il n'y en a qu'un qui puisse servir dans la Médecine ; c'est l'*aconitum salutariferum* sive *anthora*. C. B.

Sa racine est un contre-poison pour ceux qui ont mangé la racine des autres *aconits*. Les payfans des Alpes & des Pyrénées s'en servent contre les morsures des chiens enragés & contre la colique. Elle est donc alexitaire, cordiale, stomachale, & bonne pour la colique venteuse. Elle contient beaucoup d'huile & de sel essentiel volatil.

La nature a semblé faire naître l'*aconit* salutaire auprès du napel, qui est un vrai poison, pour servir de contre-poison ; aussi comme le napel coagule le sang, l'*aconit* salutaire agit en divisant les humeurs. (N)

ACONTIAS, f. m. (*Hist. nat.*) serpent qui s'élançe comme un trait décoché, ce qui lui a fait donner le nom de *javelot*. Voyez JAVELOT. (I)

ACONTIAS, f. m. (*Physique.*) nom employé par quelques auteurs pour désigner une *comete*, ou plutôt un *météore*, qui paroît avoir une tête ronde ou oblongue, & une queue longue & menue, à-peu-près de la forme d'un javelot. Voyez COMETE & MÉTÉORE. (O)

ACOPIS, f. (*Hist. nat.*) pierre précieuse transparente comme le verre, avec des taches de couleur d'or. On l'a appelée *acopis*, parce que l'huile dans laquelle on la fait bouillir passe pour un remède contre les lassitudes. *Pline. Constant.* Il faut attendre pour savoir à laquelle de nos pierres rapporter celle-ci, & beaucoup d'autres dont nous parlerons dans la suite, que M. Daubenton, de l'Académie royale des Sciences de Paris, ait fait usage de sa découverte ingénieuse sur la manière de transmettre à nos descendants la manière d'appliquer, sans erreur, nos noms de pierres, aux pierres mêmes auxquelles nous les avons donnés, & de trouver quel est celui de nos noms de pierres qui répond à tel ou tel nom des anciens.

*ACOPOS, f. (*Hist. nat.*) plante dont il est fait mention dans Pline, & que l'on prétend être l'*anagyris* de Dioscoride, que Gérard regarde comme une espèce de *trifolium*.

*AÇORES, f. îles de l'Amérique qui appartiennent aux Portugais ; elles sont au nombre de neuf. Long. 346-354. lat. 39.

Elles sont commodément situées pour la navigation des Indes Orientales & du Brésil : on en tire principalement des blés, des vins & du pastel : mais cette dernière denrée est le principal du négoce. Les batates entrent dans la cargaison des Hollandois. Les Açores donnent encore des citrons, des limons, des confitures, dont le fayal est la plus estimée. On y porte des toiles, de l'huile, du sel, des vins de Canarie & de Madere ; des taffetas, des rubans, des droguets de foie, des draps, des futaines, des bas de foie, du riz, du papier, des chapeaux, & quelques étoffes de laine. On a en retour de la monnoie d'or du Brésil, des sucres blancs, des moscoidades, du bois de Jacaranda, du cacao, du girofle. Les Anglois y passent aussi des étoffes, des laines, du fer, des harengs, des sardines, du fromage, du beurre, & des chairs salées.

*ACORNA, f. (*Hist. nat. & bot.*) espèce de char-don dont il est parlé dans Théophraste. Il a, dit cet auteur, la tige & la feuille velues & piquantes ; ce qui convient non-seulement à l'*acilis*, mais à un grand nombre d'autres plantes.

L'*acorna* est, selon Pline, une espèce de chêne verd, semblable aux houx ou au genévrier.

*ACORUS, f. m. (*Hist. nat.*) On donne aujourd'hui le nom d'*acorus* à trois racines différentes ; le vrai *acorus*, l'*acorus des Indes*, & le faux *acorus*.

Le vrai *acorus* est une racine longue, genouillée, de la grosseur du doigt, un peu plate, d'un blanc verdâtre au-dehors ; quand elle est nouvelle, rouffâtre ; quand elle est desséchée, blanche au-dedans ; spongieuse, acre, amère, aromatique au goût, & agréable à l'odorat. Des racines de cette plante rampante s'élevent des feuilles d'une coudée & demie, de la figure de l'iris à feuille étroite, applaties, pointues, d'un verd agréable, lisses, larges de 4 à 5 lignes, acres, aromatiques, un peu amères, & odorantes quand on les froisse. Quant à ses fleurs, elles sont sans pétales, composées de six étamines rangées en épis serrés, entre lesquels croissent des embryons environnés de petites feuilles applaties ou écaillées. Chaque embryon devient un fruit triangulaire & à trois loges ; & toutes ces parties sont attachées à un point.

son assez gros, & forment un épi conique qui naît à une feuille filonnée & plus épaisse que les autres. Cet *acorus* vient dans les lieux humides de la Lithuanie, de la Tartarie, & en Flandre, en Angleterre le long des ruisseaux. Sa racine distillée donne beaucoup d'huile essentielle, & un peu d'esprit volatil urinaire. D'où il s'ensuit qu'elle est pleine de sel volatil, aromatique, huileux. On le recommande pour fortifier l'estomac, chasser les vents, appaiser les tranchées, lever les obstructions de la matrice & de la rate, provoquer les règles, augmenter le mouvement du sang. Il passe aussi pour alexipharmaque.

L'*acorus des Indes* est une racine semblable au vrai *acorus*, mais un peu plus menue, d'une odeur plus agréable, amère & piquante au goût. Il vient des Indes Orientales & Occidentales. Celui du Brésil est assez semblable à celui de l'Europe. On l'ordonne seul ou avec d'autres remèdes contre les humeurs visqueuses & les poisons.

Le troisième *acorus* est une racine noieuse, rouge intérieurement & extérieurement, sans odeur, surtout quand elle est verte; d'un goût très-foible d'abord, mais qui devient bientôt d'une grande acrimonie. Dodonée dit qu'elle est bonne dans les dysenteries, les flux de ventre, & toute hémorrhagie. On le prend ou en décoction ou de quelque autre manière.

ACOTOIR, f. m. en *Architecture*, c'est le derrière d'un banc de pierre ou de bois qui sert à s'appuyer en arrière. (P)

ACOUDOIR, f. m. (*Architect.*) s'entend de tous murs à hauteur d'appui, dont l'élévation est proportionnée à la grandeur humaine. Voyez APPUI & BALUSTRADE. (P)

* ACOUSMATIQUES, adj. pris subst. (*Hist. anc.*) Pour entendre ce que c'étoit que les *Acousmatiques*, il faut savoir que les Disciples de Pythagore étoient distribués en deux classes séparées dans son école par un voile; ceux de la première classe, de la classe la plus avancée, qui ayant pardevant eux cinq ans de silence passés sans avoir vu leur maître en chaire, car il avoit toujours été séparé d'eux pendant tout ce tems par un voile, étoient enfin admis dans l'épée de sanctuaire d'où il s'étoit seulement fait entendre, & le voyoient face à face; on les appelloit les *Esotériques*. Les autres qui restoient derrière le voile & qui ne s'étoient pas encore tûs assez long-tems pour mériter d'approcher & de voir parler Pythagore, s'appelloient *Exotériques* & *Acousmatiques* ou *Acoustiques*. Voyez PYTHAGORICIEN. Mais cette distinction n'étoit pas la seule qu'il y eût entre les *Esotériques* & les *Exotériques*. Il paroît que Pythagore disoit seulement les choses emblématiquement à ceux-ci; mais qu'il les révéloit aux autres telles qu'elles étoient sans nuage, & qu'il leur en donnoit les raisons. On disoit pour toute réponse aux objections des *Acoustiques*, *ἀστος ἐφα*, Pythagore l'a dit: mais Pythagore lui-même résolvait les objections aux *Esotériques*.

ACOUSTIQUE, f. f. est la doctrine ou la théorie des sons. Voyez SON. Ce mot vient du Grec *ἀκούς*, j'entends.

L'*Acoustique* est proprement la partie théorique de la Musique. C'est elle qui donne les raisons plus ou moins satisfaisantes du plaisir que nous fait l'harmonie, qui détermine les affections ou propriétés des cordes vibrantes, &c. V. SON, HARMONIE, CORDE.

L'*Acoustique* est la même science qu'on a autrement appelée *Phonique*. Voyez PHONIQUE.

ACOUSTIQUES, adj. pris subst. On dit les *acoustiques* pour les remèdes acoustiques. Ce sont ceux qu'on emploie contre les défauts & les maladies de l'oreille ou du sens de l'ouïe. Voyez OREILLE & OUIE. On dit aussi *maladies acoustiques* & *instrumens acoustiques* dans le même sens que *remèdes acoustiques*. *Acoustique* se dit principalement des instrumens par lesquels ceux qui

ont l'ouïe dure remédient à ce défaut. Voyez CORNET, PORTE-VOIX.

Le docteur Hook prétend qu'il n'est pas impossible d'entendre à la distance d'une stade le plus petit bruit qu'une personne puisse faire en parlant, & qu'il fait un moyen d'entendre quelqu'un à-travers une muraille de pierre épaisse de trois piés. Voyez ECHO, CABINETS SECRETS & PORTE-VOIX. (O)

* ACOUSTIQUES, f. m. V. ACOUSMATIQUES.

ACOUTREUR, f. m. terme de *Tireur d'or*; c'est l'ouvrier qui resserre & polit le trou du fer ou de la filière dans laquelle passe le trait, lorsqu'il s'agit de le tirer fin. Voyez TIREUR-D'OR.

ACOUTUMANCE, f. f. (*Architecture.*) se dit, d'après Vitruve, pour exprimer l'habitude que l'on a de suivre un précepte, un auteur, ou un genre de bâtiment, selon l'usage du climat, du lieu, &c. C'est proprement de cette *acoutumance* ou habitude que se font formées les règles du goût pour l'art de bâtir selon l'esprit de chaque nation, & que sont nées les architectures Italienne, Françoisise, Morelique, Chinoise, &c. (P)

ACOUTY, f. m. (*Hist. nat.*) animal quadrupède des Antilles. Il est de la grosseur du lapin ou du lievre; il a deux dents dans la mâchoire supérieure, & deux autres dans la mâchoire inférieure, semblables à celles du lievre, & il est fort agile; sa tête est approchant de celle du rat; son museau est pointu, ses oreilles sont courtes & arrondies; il est couvert d'un poil rouffâtre comme le cerf, & quelquefois brun, tirant sur le noir, rude & clair comme celui d'un cochon de trois mois; il a la queue plus courte que celle d'un lievre; elle est dégarnie de poils, de même que les jambes de derrière: les quatre jambes sont courtes & menues; le pié de celles de devant est divisé en cinq doigts terminés par des ongles, tandis que les piés de devant n'ont que quatre doigts. Cet animal se retire dans les creux des arbres: la femelle porte deux ou trois fois l'année; avant que de mettre bas, elle prépare sous un buisson, un petit lit d'herbes & de mousse, pour y déposer ses petits, qui ne sont jamais que deux; elle les allaite dans cet endroit pendant deux ou trois jours, & ensuite elle les transporte dans des creux d'arbres où elle les soigne jusqu'à ce qu'ils puissent se passer d'elle. L'*acouty* se nourrit de racines, & il mange avec ses pattes de devant comme les écureuils; il n'est jamais gras à moins qu'il ne se trouve assez près des habitations, pour avoir des fruits de manioc & des patates; alors il s'engraisse; mais en quelque état qu'il soit, il a toujours un goût de venaison, & sa chair est dure; cependant il y a beaucoup de gens qui l'aiment autant que celle du lapin. Au commencement que l'île de la Guadeloupe fut habitée, on n'y vivoit presque d'autre chose. On chasse ces animaux avec des chiens qui les réduisent dans les creux des arbres qu'ils habitent: là on les enfume comme les renards, & ils n'en sortent qu'après avoir beaucoup crié. Lorsque cet animal est irrité, il hérissé le poil de son dos, il frappe la terre de ses pattes de derrière comme les lapins; il crie, il siffle & il mord; on peut pourtant l'appivoiser. Les Sauvages se servent des dents de l'*acouty*, qui sont fort tranchantes, pour se déchirer la peau dans leurs cérémonies. *Hist. des Antilles, par le P. du Tertre; Hist. nat. & mor. des Antilles de l'Amérique, &c.* (I)

* ACQS, f. (*Geog.*) Voyez DAX.

* ACQUA-PENDENTE, f. ville d'Italie dans l'état de l'Eglise, au territoire d'Orviette, près de la Paglia. Long. 29. 28. lat. 42. 43.

* ACQUARIA, f. ville d'Italie, dans le duché de Modène, près de la Sultena.

ACQUEREUR, f. m. en *Droit*, est la personne à

qui l'on a transporté la propriété d'une chose, par vente, cession, échange, ou autrement. Il se dit singulièrement de celui qui a fait l'acquisition d'un immeuble. (H)

ACQUÊT, f. m. (*Jurisprud.*) est un bien immeuble qu'on n'a point eu par succession, mais qu'on a acquis par achat, par donation, ou autrement. Voyez IMMEUBLE. Ce mot vient du Latin *acquirere*, acquérir, gagner.

Nos coutumes mettent beaucoup de différence entre les acquêts & les propres : le Droit civil ne fait pas cette distinction. Voyez PROPRE, & PATRIMONIAL, &c.

Legs, ou donation faite à l'héritier présomptif en ligne collatérale, est *acquêt* en sa personne : mais ce qu'il recueille à titre de succession, lui devient *propre*. En ligne directe, tout héritage une fois parvenu aux enfans, même par legs ou donation, prend en leurs mains la qualité de *propre*, quand il ne l'auroit pas eue précédemment.

Les *acquêts* faits par le mari ou la femme avant le mariage, n'entrent point en communauté, quand même le prix n'en auroit été payé que depuis le mariage : mais dans ce second cas, la moitié du prix appartient à l'autre conjoint.

Des *acquêts* faits dans une coutume qui ne porte point communauté, ne laissent pas d'être communs, si les conjoints ont contracté mariage dans une coutume qui porte communauté, sans y déroger, ou s'ils l'ont expressément stipulée.

ACQUÊTS (*nouveaux*), *terme de finances*, est un droit que payent au Roi les roturiers pour raison de l'acquisition & tenure de fiefs, dont autrement ils seroient obligés de vider leurs mains, comme n'étant point de condition à posséder telle sorte de biens. Cependant les bourgeois de Paris, & de quelques autres villes, quoique roturiers, peuvent posséder des fiefs, sans être sujets à ce droit. (H)

* ACQUI, f. ville d'Italie, duché de Monterrat, sur la Bornia. Long. 26. 5. lat. 44. 40.

ACQUIESCENCEMENT, f. m. *terme de Droit*, est l'adhésion d'une des parties contractantes ou collitigantes, ou de toutes deux, à un acte ou un jugement. Ainsi *acquiescer* à une condition, à une clause, c'est l'accepter : *acquiescer à un jugement*, c'est en passer par ce qu'il ordonne. (H)

ACQUIESCENCEMENT, (*Commerce.*) consentement qu'un négociant ou autre personne donne à l'exécution d'une sentence arbitrale, d'une sentence des consuls, ou autre acte fait en Justice. On ne peut revenir contre un jugement, après un *acquiescement* ; l'exécution d'un jugement passe pour *acquiescement*. (G)

ACQUIESCER, *demeurer d'accord d'une chose, en convenir*. Ce marchand a été obligé d'*acquiescer* à la sentence arbitrale rendue contre lui. (G)

ACQUISITION, f. f. (*Jurisprud.*) est l'action par laquelle on se procure la propriété d'une chose. Il se dit aussi de la chose même acquise. Ainsi l'on dit en ce sens : il a fait une mauvaise ou une bonne *acquisition*. Il se dit singulièrement d'un immeuble.

Les *acquisitions* faites par l'un des conjoints survivans, avant la confection d'inventaire, appartiennent à la communauté qui étoit entre lui & le prédécédé. Voyez COMMUNAUTÉ & CONTINUATION de communauté. (H)

ACQUIT, f. m. *terme de Pratique*, synonyme à *quittance* ou *décharge*. Voyez l'une & l'autre.

ACQUIT à caution, *terme de finances*, se dit d'un billet que les commis de bureaux d'entrée du royaume délivrent à un particulier, qui se rend caution qu'une balle de marchandise fera vûe & visitée à la Douane du lieu pour lequel elle est destinée ; sur le dos duquel billet les commis de la Douane, après

avoir fait leur visite, en donnent leur certificat, qui sert de décharge à celui qui s'est porté caution.

ACQUIT à caution de transit, *autre terme de finances*. Ce terme regarde certaines marchandises ou choses servant aux ouvrages & fabrication d'icelles, qui sont exemptes des droits d'entrée & de sortie du royaume, même des péages, octrois, & autres droits.

L'ACQUIT ou *certificat de franchise*, concerne l'exemption des droits de sortie des marchandises destinées pour envoyer hors le royaume, lesquelles sont achetées & enlevées pendant le tems des franchises des foires.

ACQUIT de payement, est un terme usité dans les bureaux des cinq grosses Fermes. Quand on paye les droits d'entrée & de sortie, le receveur du bureau fournit un *acquit* sur papier timbré, qu'on nomme *acquit de payement*, & qui sert de quittance & de décharge.

ACQUIT de comptant, sont des lettres patentes expédiées à la décharge du garde du trésor royal pour certaines sommes remises comptant entre les mains du Roi. Les *acquits* de comptant ne sont point libellés : ce sont des lettres de validation qui regardent certaines sommes données manuellement au Roi, & que Sa Majesté veut que la chambre des Comptes passe en dépense, sans qu'il soit fait mention des emplois à quoi elles ont été destinées, imposant sur ce, silence à ses procureurs généraux. (H)

ACQUIT, f. m. (*Commerce.*) parmi des négocians, signifie encore *quittance*, *reçu*, ou *récépissé* : payé à un tel par *acquit* du tel jour, c'est-à-dire sur sa quittance, *reçu*, ou *récépissé*.

Quand un banquier ou une autre personne donne une lettre de change échûe, pour en aller recevoir le payement, il l'endosse en blanc, afin que le garçon puisse mettre le reçu au-dessus de sa signature. Il faut observer toujours en faisant ces sortes d'endossimens en blanc, de mettre au-dessous de sa signature ces mots *pour acquit*, & cela afin qu'on ne puisse pas remplir le blanc d'un ordre payable à un autre. (G)

ACQUIT, f. m. (*terme de jeu*) au billard ; c'est le coup que celui qui a le devant donne à jouer sur sa bille à celui qui est le dernier.

ACQUITER, v. a. signifie, payer des droits pour des marchandises aux entrées & sorties du royaume, aux entrées des villes, & dans les bureaux du Roi. Il signifie aussi *payer ses dettes*. On dit *acquiter des lettres & billets de change, des promesses, des obligations*, pour dire *les payer*. (G)

ACQUITER, v. a. (*Jurisprud.*) *acquiter* une promesse, un engagement, c'est le remplir. *Acquiter* ses dettes, ou celles d'un autre, c'est les payer ; *acquiter* quelqu'un de quelque chose, c'est l'en affranchir en la faisant pour lui, ou empêchant qu'il ne soit poursuivi pour raison de ce. Si, par exemple, un seigneur qui relève lui-même d'un autre, a des vassaux sur qui le seigneur suzerain prétende des droits, c'est à lui à les en *acquiter* ; car ils ne doivent le service qu'à leur seigneur immédiat. (H)

ACQUITPATENT, f. m. (*terme de finances.*) est une ordonnance ou mandement du Roi, en vertu de laquelle les trésoriers ou receveurs des domaines de Sa Majesté sont obligés de payer au porteur d'icelle, quand elle est en bonne forme, la somme contenue en l'*acquitpatent*. Or la forme requise pour un *acquitpatent* valide, est qu'il soit signé, contre-signé, vérifié à la chambre du trésor, contrôlé, &c. (H)

* ACRAMAR, ou VAN, ville & lac d'Arménie, en Asie. Long. 62. lat. 36. 30.

* ACRATISME, f. m. (*Hist. anc.*) Les Grecs faisoient quatre repas ; le déjeuner, qu'ils appelloient *acratisma*, ou *dianestimos* ; le dîner, *ariston*, ou *doriston* ; un petit repas entre le dîner & le souper, *hesperisma*,

perisma, ce qu'on appelle en Latin *merenda*; & le souper, *dipnon*, & quelquefois *epidorpis*.

* ACRATOPHORE, ou qui donne le vin pur, (*Myt.*) nom qu'on donna à Bacchus, à Phigalie, ville d'Arcadie, où ce Dieu étoit principalement honoré.

* ACRATUS, (*Myt.*) génie de la fuite de Bacchus.

* ACRE, f. (*Géog.*) *Ptolémaïde*, *S. Jean d'Acre*, ville d'Asie, qui appartient aux Turcs, proche de Tyr. *Long. 57. lat. 32. 40.*

ACRE, f. f. (*Commerce.*) mesure de terre, différente selon les différens pays. Voyez MESURE, VERGE & PERCHE.

Ce mot vient du Saxon *acere*, ou de l'Allemand *acker*, lequel vraisemblablement est formé d'*acer*, & signifie la même chose. Saumaise cependant le fait venir d'*acra*, qui a été dit pour *akena*, & signifioit chez les anciens une mesure de terre de dix piés.

L'*acre* en Angleterre & en Normandie est de 160 perches quarrées. L'*acre* Romaine étoit proprement la même chose que le *jugerum*. Voyez ARPENT.

Il y a en Angleterre une taille réelle imposée par Charles II. à raison du nombre d'*acres* que possèdent les habitans.

Le chevalier Petty a calculé dans l'*Aritmétique politique*, que l'Angleterre contient 39038500 *acres*; les Provinces-Unies 4382000, &c.

L'*acre* des bois est de quatre vergées, c'est-à-dire, 960 piés. Voyez VERGÉE. (E & G)

ACRE, adj. (*Chimie*) se dit de ce qui est piquant, mordicant, & d'un goût defagréable. Tout excès & toute dépravation de salure fait l'*acre*. C'est en Médecine qu'on employe plus communément ce terme.

Il y a autant de différentes especes d'*acres* que de différentes especes de fels. Il y a des *acres aigres*, des *acres alkalis*, & des *acres moyens*, qui tiennent de l'acide & de l'alkali en différentes proportions; & on peut éprouver les *acres* pour en connoître l'espece, comme on éprouve les fels pour savoir s'ils sont acides ou alkalis, ou neutres. Voyez SELS.

On peut aussi distinguer les *acres* en *acre scorbutique*, *acre vérolique*, &c. Lorsque les différens fels qui sont naturellement dans les liqueurs du corps, sont en quantité disproportionnée, ou lorsque la dépuracion de ces liqueurs est troublée, & leur chaleur naturelle augmentée, il se fait des *acres* de différentes especes. Certaines gangrenes sont voir que les liqueurs du corps humain peuvent devenir si *acres*, qu'elles en sont caustiques. Les alkalis urineux qui se forment naturellement dans les corps vivans, sont dissolvans des parties animales, non-seulement des humeurs & des chairs, mais aussi des nerfs & des cartilages; & les *acres* acides des animaux, comme est l'acide du lait, amollissent & dissolvent les os les plus durs. On peut en faire l'expérience avec du lait aigre; on verra qu'il dissout jusqu'à l'ivoire.

Souvent un *acre* contre nature se trouve confondu dans les humeurs, & ne produit point de mal sensible tant qu'il n'y est pas en assez grande quantité, ou qu'il est plus foible que ne le sont les liqueurs qui n'ont qu'une salure naturelle. On a vû souvent des personnes qui portant un levain de vérole dans leurs humeurs, paroïssent se bien porter tant que le virus n'avoit pas fait assez de progrès pour se rendre sensible. Il y a des goutteux qui se portent bien dans les intervalles des accès de goutte, quoiqu'ils ayent dans eux de l'humeur *acre* de la goutte: c'est pour cette raison-là que les Medecins sages & habiles ont égard à la cause de la goutte dans toutes les maladies qui arrivent aux goutteux, comme aux autres hommes.

Des charbons de peste ont sorti tout d'un coup à des personnes qui paroïssent être en parfaite santé; & lorsque ces charbons pestilentiels sortent de quelque partie intérieure du corps, ceux à qui ce malheur arrive, meurent sans garder le lit; & quelque-

fois même ils tombent morts dans les rues en allant à leurs affaires: ce qui prouve bien qu'on peut porter dans soi pendant quelque tems un levain de maladie, & d'une maladie très-dangereuse, sans s'en appercevoir. C'est ce qu'ont peine à comprendre ceux qui ayant la vérole conservent cependant toutes les apparences d'une bonne santé, n'ont rien communiqué, & ont des enfans sains.

Souvent des personnes sont prêtes d'avoir la petite vérole, & semblent se porter bien; cependant elles ont en elles le levain de cette maladie, qui quelques jours après les couvrira de boutons & d'ulceres. Ces choses sont approfondies & clairement expliquées dans la Chimie medicinale. (M)

* ACREMENT, f. m. (*Commerce.*) nom qu'on donne à Constantinople à des peaux assez semblables à celles qu'on appelle *premiers cousteaux*. Ces peaux sont de bœufs & de vaches, & sont apportées des environs de la mer Noire.

ACRIDOPHAGES, f. m. pl. dans l'*Hist. ancienne*, a été le nom d'un peuple qui, disoit-on, vivoit de sauterelles; ce que veut dire le mot *acridophages*, formé de *ακρις*, sauterelles, & *φαγω*, manger.

On plaçoit les *Acridophages* dans l'*Ethiopie* proche des deserts. Dans le printems ils faisoient une grande provision de sauterelles qu'ils faisoient & gardoient pour tout le reste de l'année. Ils vivoient jusqu'à 40 ans, & mouraient à cet âge de vers ailés qui s'engendroient dans leur corps. Voyez S. Jérôme contre Jovinien; & sur S. Jean, *cap. iv.* Diodore de Sicile, *lib. III. cap. iij. & xxix.* & Strabon, *lib. XVI.* Plinemet aussi des *Acridophages* dans le pays des Parthes, & S. Jérôme dans la Libye.

Quoiqu'on raconte de ces peuples des circonstances capables de faire passer tout ce qu'on en dit pour fabuleux, il peut bien y avoir eu des *Acridophages*: & même encore à présent il y a quelques endroits du Levant où l'on dit qu'on mange des sauterelles. Et l'*Evangile* nous apprend que S. Jean mangeoit dans le desert des sauterelles, *ακριδες*, y ajoutant du miel sauvage. *Matth. cap. iij. v. 4.*

Il est vrai que tous les savans ne sont pas d'accord sur la traduction de *ακριδες*, & ne conviennent pas qu'il faille le rendre par sauterelles. Isidore de Peluse entre autres, dans sa 132^e Epître, parlant de cette nourriture de S. Jean, dit que ce n'étoit point des animaux, mais des pointes d'herbes, & taxe d'ignorance ceux qui ont entendu ce mot autrement. Mais S. Augustin, Bede, Ludolphe & autres, ne sont pas de son avis. Aussi les Jésuites d'Anvers rejettent-ils l'opinion des Ebionites, qui à *ακριδες*, substituent *εγκριδες*, qui étoit un mets délicieux, préparé avec du miel & de l'huile; celle de quelques autres qui lisent *αχάριδες* ou *χαριδες*, des écrevisses de mer; & celle de Beze qui lit *αχάριδες*, poires sauvages.

* ACRIMONIE, ACRETÉ, synonymes. *Acrimonia* est un terme scientifique qui designe une qualité active & mordicante, qui ne s'applique guere qu'aux humeurs qui circulent dans l'être animé, & dont la nature se manifeste plutôt par les effets qu'elle produit dans les parties qui en sont affectées, que par aucune sensation bien distincte.

Acreté est d'un usage commun, par conséquent plus fréquent: il convient aussi à plus de sortes de choses. C'est non-seulement une qualité piquante, capable d'être, ainsi que l'*acrimonia*, une cause active d'altération dans les parties vivantes du corps animal; c'est encore une sorte de saveur que le goût distingue & démêle des autres par une sensation propre & particuliere que produit le sujet affecté de cette qualité. On dit l'*acrimonia* des humeurs, & l'*acreté* de l'humeur.

* ACRIMONIE, f. f. (*Chimie & Physiq.*) considérée dans le corps *acre*, consiste dans quelque chose

de spiritueux & qui tient de la nature du feu. Si on dépouille le poivre de son huile essentielle, & cette huile essentielle de son esprit recteur, le reste est fade, & ce reste est une si grande partie du tout, qu'à peine l'analyse donne-t-elle quelques grains d'acre sur une livre de poivre. Ce qui est acre dans les aromatiques est donc un esprit & un esprit fort subtil. Si un homme mange de la canelle pendant quelques années, il est sûr de perdre ses dents : cependant les aromatiques pris en petite quantité peuvent être remèdes, mais leur abondance nuit. Le docteur de Bontekoe dit que les parfums font les mains des dieux ; & le commentateur de Boerhaave a ajouté avec autant de vérité que d'esprit, que si cela étoit, ils auroient tué bien des hommes avec ces mains.

L'*acrimonie*, sensation, est l'action de cet esprit uni à d'autres élémens sur nos organes. Cette action est suivie de la soif, du dessèchement, de chaleur, d'ardeur, d'irritation, d'accélération dans les fluides, de dissipation de ces parties, & des autres effets analogues.

Acrimonie dans les humeurs, est une qualité maligne qu'elles contractent par un grand nombre de causes, telles que le croupissement, le trop d'agitation, &c. Cette qualité consiste dans le développement des fels & quelque tendance à l'alkalifation, en conséquence de la dissipation extrême du véhicule aqueux qui les enveloppe ; d'où l'on voit combien la longue abstinence peut être nuisible dans la plupart des tempéramens.

ACROBATES, f. m. (*Hist. anc.*) espece de danseurs de corde. Il y en avoit de quatre sortes : les premiers se suspendant à une corde par le pié ou par le cou voltigeoient autour, comme une roue tourne sur son essieu ; les autres voloient de haut en bas sur la corde, les bras & les jambes étendus, appuyés simplement sur l'estomac ; la troisième espece étoient ceux qui couroient sur une corde tendue obliquement, ou du haut en bas ; & les derniers, ceux qui non-seulement marchoient sur la corde tendue horizontalement, mais encore faisoient quantité de sauts & de tours, comme auroit fait un danseur sur la terre. Nicéphore, Grégoras, Manilius, Nicétas, Vopiscus, Symposius, font mention de toutes ces différentes especes de danseurs de corde. (G)

ACROBATIQUE, adj. pris subst. (*Architecture.*) premier genre de machine dont les Grecs se servoient pour monter des fardeaux. Ils la nommoient *acrobaticon*. (P)

* ACROCENAUNES, (*Géog. anc. & mod.*) nom qu'on a donné à plusieurs hautes montagnes de différentes contrées : mais ce sont proprement celles qui sont en Epire, qui donnent leur nom à un promontoire de la mer Adriatique.

* ACRŒA, adj. f. (*Myth.*) surnom de Junon & de la Fortune. Ce surnom leur venoit des temples qu'elles avoient dans des lieux élevés : on n'immoloit que des chevres dans celui que Junon avoit dans la citadelle de Corinthe.

* ACRŒUS, adj. m. (*Myt.*) surnom que les habitans de Smyrne donnerent à Jupiter, comme & par la même raison que Junon & la Fortune furent surnommées *acrœæ* par les habitans de Corinthe. V. ACRŒA.

ACROLITHOS, f. (*Hist. anc.*) statue colossale que le roi Mausole fit placer au haut du temple de Mars en la ville d'Halicarnasse : cette statue fut faite par l'excellent ouvrier Telochares, ou comme quelques-uns estiment, par Timothée. (G)

ACROMION ou ACROMIUM, f. en Anatomie est une apophyse de l'omoplate produite par une éminence appelée *épine*. Voyez OMOPLATE.

Ce mot vient d'*ἀκρος*, extrême, & d'*ὤμος*, épaule, comme qui diroit, l'extrémité de l'épaule, & non pas d'*anchora*, à raison de quelque ressemblance de figure

de l'*acromion* avec une ancre, comme Dionis s'est imaginé.

Quelques-uns ont crû que l'*acromion* étoit d'une nature différente des autres os, parce que durant l'enfance il ne paroît que comme un cartilage qui s'ossifie peu-à-peu, & qui vers l'âge de vingt ans devient dur, ferme & continu avec l'omoplate. Voyez EPIPHISE, OSSIFICATION. (L)

* ACRON, f. petit royaume d'Afrique sur la côte d'Or de Guinée. Il est divisé en deux parties ; l'une qu'on appelle le *petit Acron*, & l'autre le *grand Acron*.

ACRONYQUE, adj. en Astronomie, se dit du lever d'une étoile au-dessus de l'horifon lorsque le soleil y entre ; ou de son coucher, lorsque le soleil en sort. Voyez LEVER & COUCHER.

La plupart écrivent *achronique*, faisant venir ce mot de *α* privatif & *χρόνος*, tems, en quoi ils se trompent ; car c'est un mot francisé du Grec *ἀκρόνυχος*, composé de *ἀκρον*, extrémité, & *νύξ*, nuit : *ideo acronychum quod circa ἀκρον τῆς νύχτος* ; aussi quelques auteurs écrivent-ils même *acronychal* au lieu d'*acronychus* ; & cette façon de l'écrire est en effet très-conforme à l'étymologie, mais contraire à l'usage.

Lever ou coucher *acronyque* est opposé à lever ou coucher *cosmique* & *héliaque*.

Comme dans la première antiquité la plupart des peuples n'avoient pas tout-à-fait réglé la grandeur de l'année, parce qu'ils ne connoissoient pas encore assez le mouvement apparent du soleil, il est évident que si on eût fixé à certains jours du mois quelque événement remarquable, on auroit eu trop de peine à découvrir dans la suite précisément le tems de l'année auquel cela devoit répondre. On se servoit donc de la méthode usitée parmi les gens qui vivoient à la campagne ; car ceux-ci ne pouvoient se régler sur le calendrier civil, puisque les mêmes jours du mois civil ne répondoient jamais aux mêmes saisons de l'année, & qu'ainsi il falloit avoir recours à d'autres signes pour distinguer les tems & les saisons. Or les laboureurs, les historiens, & les poètes, y ont employé le lever & le coucher des astres. Pour cet effet ils distinguèrent trois sortes de lever & de coucher des astres, qu'ils ont nommé *acronyque*, *cosmique*, & *héliaque*. Voyez COSMIQUE & HÉLIAQUE. Instr. Ast. de M. le Monnier. (O)

ACROSTICHE, f. f. (*Belles-Lettres.*) sorte de poésie dont les vers sont disposés de manière que chacun commence par une des lettres du nom d'une personne, d'une devise, ou tout autre mot arbitraire. Voyez POÈME, POESIE. Ce mot vient du Grec *ἀκρος*, *summus*, *extremus*, qui est à une des extrémités, & *στίχος*, vers.

Nos premiers Poètes François avoient tellement pris goût pour les *acrostiches*, qu'ils avoient tenté tous les moyens imaginables d'en multiplier les difficultés. On en trouve dont les vers non-seulement commencent, mais encore finissent par la lettre donnée ; d'autres où l'*acrostiche* est marquée au commencement des vers, & à l'hémistiche. Quelques-uns vont à rebours, commençant par la première lettre du dernier vers, & remontant ainsi de suite jusqu'au premier. On a même eu des sonnets *pentacrostiches*, c'est-à-dire, où le même *acrostiche* répété jusqu'à cinq fois formoit comme cinq différentes colonnes. Voyez PENTACROSTICHE.

ACROSTICHE, est aussi le nom que donnent quelques auteurs à deux épigrammes de l'Anthologie, dont l'une est en l'honneur de Bacchus, & l'autre en l'honneur d'Apollon : chacune consiste en vingt-cinq vers, dont le premier est le précis de toute la pièce ; & les vingt-quatre autres sont remplis d'épithètes commençant toutes dans chaque vers par la même lettre de l'alphabet, c'est-à-dire par A dans le second vers, par B dans le troisième, & ainsi de

finie jusqu'à Ω ; ce qui fait pour chaque dieu quatre-vingt-seize épithètes. Voyez ANTOLOGIE.

Il y a beaucoup d'apparence qu'à la renaissance des lettres sous François I. nos poètes, qui se piquoient beaucoup d'imiter les Grecs, prirent de cette forme de poésie le dessein des *acrostiches*, qu'on trouve si répandus dans leurs écrits, & dans ceux des rimeurs qui les ont suivis jusqu'au règne de Louis XIV. C'étoit affecter d'imposer de nouvelles entraves à l'imagination déjà suffisamment resserrée par la contrainte du vers, & chercher un mérite imaginaire dans des difficultés qu'on regarde aujourd'hui, & avec raison, comme puériles.

On se servoit aussi dans la cabale des lettres d'un mot pour en faire les initiales d'autant de mots différens ; & saint Jérôme dit que David employa contre Semei, un terme dont chaque lettre signifioit un nouveau terme injurieux, ce qui revient à nos *acrostiches*. *Mém. de l'Acad. tom. IX. (G)*

ACROSTICHE, s. f. en Droit, s'est dit pour cens. Voyez CENS.

* ACROSTOLION ou CORYMBE, subst. m. (*Hist. anc.*) c'étoit l'extrémité de la proue des vaisseaux anciens. Le *rostrum* ou l'éperon étoit plus bas, & à fleur d'eau.

ACROTÈRES, subst. f. (*Architecture.*) Quelques-uns confondent ce terme avec *amortissement*, *couronnement*, &c. à cause qu'il vient du Grec ἀκροτήριον, qui signifie *extrémité* ou *pointe* : aussi Vitruve nomme-t-il *acrotères* de petits piés-d'estaux sans base, & souvent sans corniche, que les anciens destinoient à recevoir les figures qu'ils plaçoient aux extrémités triangulaires de leurs frontons : mais dans l'architecture Française, ce terme exprime les petits murs ou dosserets que l'on place à côté des piés-d'estaux, entre le socle & la tablette des balustrades. Ces *acrotères* sont destinées à soutenir la tablette continue d'un pié-d'estal à l'autre, & sont l'office des demi-balustres, que quelques architectes affectent dans leur décoration, ce qu'il faut éviter. Voyez BALUSTRADES. (P)

* ACROTÈRIA, (*Hist. anc.*) ce sont, dans les médailles, les signes d'une victoire, ou l'emblème d'une ville maritime ; ils consistoient en un ornement de vaisseau recourbé.

ACRU, (*Maneg.*) On dit monter à cru. V. MONTER.

* ACTEA, sub. (*Bot. Hist. nat.*) herbe dont Plinè fait mention, & que Ray prend pour l'*aconitum fæmosum* ou l'herbe de saint Christophe. Tous les botanistes regardent le suc de la christophorienne comme un poison ; cependant Plinè dit qu'on en peut donner le quart d'une pinte dans les maladies internes des femmes. Il faut donc ou que l'*actea* ne soit pas la même plante que la christophorienne ; ou que la christophorienne ne soit pas un poison ; ou que ce soit une preuve des réflexions que j'ai faites à l'article *acmella*. Voyez ACMELLA.

* ACTEA, n. p. (*Mytholog.*) une des cinquante Néréides.

ACTE, subst. m. (*Bell. Lett.*) partie d'un poème dramatique, séparée d'une autre partie par un intermède.

Ce mot vient du Latin *actus*, qui dans son origine veut dire la même chose que le δράμα des Grecs ; ces deux mots venant des verbes *ago* & *δράω*, qui signifient *faire* & *agir*. Le mot δράμα convient à toute une pièce de théâtre ; au lieu que celui d'*actus* en Latin, & d'*acte* en François, a été restreint, & ne s'entend que d'une seule partie du poème dramatique.

Pendant les intervalles qui se rencontrent entre les *actes*, le théâtre reste vacant, & il ne se passe aucune action sous les yeux des spectateurs ; mais on suppose qu'il s'en passe hors de la portée de leur vûe quelque chose relative à la pièce, & dont les *actes* suivans les informeront,

Tome I.

On prétend que cette division d'une pièce en plusieurs *actes*, n'a été introduite par les modernes, que pour donner à l'intrigue plus de probabilité, & la rendre plus intéressante : car le spectateur à qui dans l'*acte* précédent on a insinué quelque chose de ce qui est supposé se passer dans l'*entr'acte*, ne fait encore que s'en douter, & est agréablement surpris, lorsque dans l'*acte* suivant, il apprend les suites de l'action qui s'est passée, & dont il n'avoit qu'un simple soupçon. Voyez PROBABILITÉ & VRAISSEMBLANCE.

D'ailleurs les auteurs dramatiques ont trouvé par là le moyen d'écarter de la scène, les parties de l'action les plus seches, les moins intéressantes, celles qui ne sont que préparatoires, & pourtant idéalement nécessaires, en les fondant, pour ainsi dire, dans les *entr'actes*, de sorte que l'imagination seule les offre au spectateur en gros, & même assez rapidement pour lui dérober ce qu'elles auroient de lâche ou de désagréable dans la représentation. Les poètes Grecs ne connoissoient point ces sortes de divisions ; il est vrai que l'action paroît de tems en tems interrompue sur le théâtre, & que les acteurs occupés hors de la scène, ou gardant le silence, font place aux chants du chœur ; ce qui produit des intermèdes, mais non pas absolument des *actes* dans le goût des modernes, parce que les chants du chœur se trouvent liés d'intérêt à l'action principale avec laquelle ils ont toujours un rapport marqué. Si dans les nouvelles éditions leurs tragédies se trouvent divisées en cinq *actes*, c'est aux éditeurs & aux commentateurs qu'il faut attribuer ces divisions, & nullement aux originaux ; car de tous les anciens qui ont cité des passages de comédies ou de tragédies Grecques, aucun ne les a désignés par l'*acte* d'où ils sont tirés, & Aristote n'en fait nulle mention dans sa poétique. Il est vrai pourtant qu'ils confidéroient leurs pièces comme consistant en plusieurs parties ou divisions, qu'ils appelloient *protase*, *épitase*, *catastase*, & *catastrophe* ; mais il n'y avoit pas sur le théâtre d'interruptions réelles qui marquaient ces divisions. Voyez PROTASE, EPITASE, &c.

Ce sont les Romains qui les premiers ont introduit dans les pièces de théâtre cette division par *actes*. Donat, dans l'argument de l'Andrienne, remarque pourtant qu'il n'étoit pas facile de l'apercevoir dans leurs premiers poètes dramatiques : mais du tems d'Horace l'usage en étoit établi ; il avoit même passé en loi.

*Neuve minor, neu sit quinto productior actu
Fabula, quæ posci vult & spectata reponi.*

Mais on n'est pas d'accord sur la nécessité de cette division, ni sur le nombre des *actes* : ceux qui les fixent à cinq, assignent à chacun la portion de l'action principale qui lui doit appartenir. Dans le premier, dit Vossius, *Institut. Poët. lib. II.* on expose le sujet ou l'argument de la pièce, sans en annoncer le dénoûement, pour ménager du plaisir au spectateur, & l'on annonce les principaux caractères : dans le second on développe l'intrigue par degrés : le troisième doit être rempli d'incidens qui forment le nœud ; le quatrième prépare des ressources ou des voies au dénoûement, auquel le cinquième doit être uniquement consacré.

Selon l'abbé d'Aubignac, cette division est fondée sur l'expérience ; car on a reconnu, 1°. que toute tragédie devoit avoir une certaine longueur ; 2°. qu'elle devoit être divisée en plusieurs parties ou *actes*. On a ensuite fixé la longueur de chaque *acte* ; il a été facile après cela d'en déterminer le nombre. On a vû, par exemple, qu'une tragédie devoit être environ de quinze ou seize cents vers partagés en plusieurs *actes* ; que chaque *acte* devoit être environ de trois cents vers : on en a conclu que la tragédie devoit avoir cinq *actes*, tant parce qu'il étoit nécessaire de laisser

P ij

respirer le spectateur, & de ménager son attention ; en ne la surchargeant pas par la représentation continue de l'action, & d'accorder au poète la facilité de soustraire aux yeux des spectateurs certaines circonstances, soit par bienfaisance, soit par nécessité ; ce qu'on appuie de l'exemple des poètes Latins, & des préceptes des meilleurs critiques.

Jusqu'à la division d'une tragédie en *actes* paroît fondée ; mais est-il absolument nécessaire qu'elle soit en cinq *actes*, ni plus ni moins ? M. l'abbé Votry, de qui nous empruntons une partie de ces remarques, prétend qu'une pièce de théâtre pourroit être également bien distribuée en trois *actes*, & peut-être même en plus de cinq, tant par rapport à la longueur de la pièce, que par rapport à sa conduite. En effet, il n'est pas essentiel à une tragédie d'avoir quinze ou seize cents vers. On en trouve dans les anciens qui n'en ont que mille, & dans les modernes qui vont jusqu'à deux mille. Or dans le premier cas, trois intermedes seroient suffisans ; & dans le second, cinq ne le seroient pas, selon le raisonnement de l'abbé d'Aubignac. La division en cinq *actes* est donc une règle arbitraire qu'on peut violer sans scrupule. Il peut se faire, conclut le même auteur, qu'il convienne en général que la tragédie soit en cinq *actes*, & qu'Horace ait eu raison d'en faire un précepte ; & il peut être vrai en même tems qu'un poète feroit mieux de mettre sa pièce en trois, quatre, ou six *actes*, que de filer des *actes* inutiles ou trop longs, embarrassés d'épisodes, ou surchargés d'incidens étrangers, &c. M. de Voltaire a déjà franchi l'ancien préjugé, en nous donnant la *mort de César*, qui n'est pas moins une belle tragédie, pour n'être qu'en trois *actes*.

Les *actes* se divisent en scènes, & Vossius remarque que dans les anciens un *acte* ne contient jamais plus de sept scènes. On sent bien qu'il ne faudroit pas trop les multiplier, afin de garder quelque proportion dans la longueur respective des *actes* ; mais il n'y a aucune règle fixe sur ce nombre. Voss. *Inst. poët. lib. II. Mém. de l'Acad. tom. VIII. pag. 188. & suiv.*

Comme les entr'*actes* parmi nous sont marqués par une symphonie de violons, ou par des changemens de décorations, ils l'étoient chez les anciens par une toile qu'on baïsoit à la fin de l'*acte*, & qu'on relevoit au commencement du suivant. Cette toile, selon Donat, se nommoit *siparium*. Vossius, *Inst. poët. lib. II.*

ACTES, f. m. pl. se dit quelquefois en matière de Sciences, des mémoires ou journaux faits par une société de gens de lettres. On appelle les *actes* de la société royale de Londres, *transactions* ; ceux de l'académie royale des sciences de Paris, *mémoires* ; ceux de Leipzig sont nommés simplement *actes*, ou *acta eruditorum*, &c. Voyez SOCIÉTÉ ROYALE, ACADEMIE, JOURNAUX. (O)

ACTES DES APÔTRES, f. m. plur. (Théolog.) Livre sacré du Nouveau Testament, qui contient l'histoire de l'Eglise naissante pendant l'espace de 29 ou 30 ans, depuis l'Ascension de N. S. Jesus-Christ, jusqu'à l'année 63 de l'ère chrétienne. S. Luc est l'auteur de cet ouvrage, au commencement duquel il se nomme, & il l'adresse à Théophile, auquel il avoit déjà adressé son évangile. Il y rapporte les actions des apôtres, & presque toujours comme témoin oculaire : de-là vient que dans le texte Grec, ce livre est intitulé *ᾠραξῆς*, *actes*. On y voit l'accomplissement de plusieurs promesses de J. C. son Ascension, la descente du S. Esprit, les premières prédications des apôtres, & les prodiges par lesquels elles furent confirmées, un tableau admirable des mœurs des premiers chrétiens ; enfin tout ce qui se passa dans l'Eglise jusqu'à la dispersion des apôtres, qui se partagerent pour porter l'évangile dans tout le monde.

Depuis le point de cette séparation, S. Luc abandonna l'histoire des autres apôtres, dont il étoit trop éloigné, pour s'attacher particulièrement à celle de S. Paul, qui l'avoit choisi pour son disciple & pour compagnon de ses travaux. Il suit cet apôtre dans toutes ses missions, & jusqu'à Rome même, où il paroît que les *actes* ont été publiés la seconde année du séjour qu'y fit S. Paul, c'est-à-dire, la 63^e année de l'ère chrétienne, & la 9^e & 10^e de l'empire de Néron. Au reste le style de cet ouvrage, qui a été composé en Grec, est plus pur que celui des autres écrivains canoniques ; & l'on remarque que S. Luc qui possédoit beaucoup mieux la langue Grecque que l'Hébraïque, s'y sert toujours de la version des Septante dans les citations de l'Écriture. Le concile de Laodicée met les *actes* des apôtres au nombre des livres canoniques, & toutes les églises l'ont toujours sans contestation reconnu comme tel.

Il y a eu dans l'antiquité un grand nombre d'ouvrages supposés, & la plupart par des hérétiques, sous le nom d'*actes des apôtres*. Le premier livre de cette nature qu'on vit paroître, & qui fut intitulé *Actes de Paul & de Thécle*, avoit pour auteur un prêtre, disciple de S. Paul. Son imposture fut découverte par S. Jean ; & quoique ce prêtre ne se fût porté à composer cet ouvrage que par un faux zèle pour son maître, il ne laissa pas d'être dégradé du sacerdoce. Ces *actes* ont été rejetés comme apocryphes par le pape Gélase. Depuis, les Manichéens supposèrent des *actes de S. Pierre & S. Paul*, où ils semèrent leurs erreurs. On vit ensuite les *actes de S. André, de S. Jean, & des apôtres* en général, supposés par les mêmes hérétiques, selon S. Epiphane, S. Augustin, & Philastre ; les *actes des apôtres* faits par les Ebionites ; le *voyage de S. Pierre* faussement attribué à S. Clément ; l'*enlèvement* ou le *ravissement de S. Paul*, composé par les Gésarites, & dont les Gnostiques se servoient aussi ; les *actes de S. Philippe & de S. Thomas*, forgés par les Encratiques & les Apostoliques ; la *mémoire des apôtres*, composée par les Priscillianites ; l'*itinéraire des apôtres*, qui fut rejeté dans le concile de Nicée ; & divers autres dont nous ferons mention sous le nom des sectes qui les ont fabriqués. *Act. apostol.* Hieronim. de *Viris illust. c. vij.* Chrysostom. in *Act.* Dupin, *Dissert. prélim. sur le Nouv. Test.* Tertull. de *Baptism.* Epiphane. *heres. VIII. n° 47 & 61.* Saint Aug. de *fide contr. Manich. & tract. in Joann.* Philastre. *heres. 48.* Dupin, *Biblioth. des auteurs ecclésiast. des trois premiers siècles.*

ACTE DE FOI, sub. m. (Hist. mod.) dans les pays d'inquisition en Espagne, *auto da fé*, est un jour solennel que l'inquisition assigne pour la punition des hérétiques, ou pour l'absolution des accusés reconnus innocens. Voyez INQUISITION.

L'*auto* se fait ordinairement un jour de grande fête, afin que l'exécution se fasse avec plus de solennité & de publicité : on choisit ordinairement un dimanche.

D'abord les criminels sont amenés à l'église, où on leur lit leur sentence ou de condamnation ou d'absolution. Les condamnés à mort sont livrés au juge séculier par les inquisiteurs, qui le prient que tout se passe sans effusion de sang ; s'ils persévèrent dans leurs erreurs, ils sont brûlés vifs. (G)

ACTE, f. m. (Droit & Hist. mod.) signifie déclaration, convention, ou stipulation, faite par ou entre des parties, en présence & par le ministère d'officiers publics, ou sans leur ministère, & hors de leur présence.

En Angleterre l'expédition des *actes* se fait de deux manières différentes : ou l'expédition est dentelée, ou elle ne l'est pas.

L'*expédition dentelée*, est celle dont le bord d'en-haut ou du côté est découpé par crans, & qui est

scellée du cachet de chacune des parties contractantes ; au moyen de quoi , en la rapprochant de la portion de papier ou de parchemin dont elle a été séparée , il est aisé de voir si c'est elle-même qui a été délivrée , ou si elle n'a point été contrefaite.

L'expédition non dentelée est celle qui est unique , comme dans les cas où il n'est pas besoin que les deux parties ayent une expédition chacune. Voyez **MIPARTI**.

Les *actes* sont ou publics ou particuliers ; ceux-là sont de juridiction volontaire , ou de juridiction contentieuse.

Les *actes* de juridiction volontaire , qu'on appelle aussi *actes authentiques* , sont tous les contrats , obligations , transactions , ou décharges , passés par-devant Notaires.

Les *actes* de juridiction contentieuse sont tous ceux qui se font en Justice , pour intenter une action , & la poursuivre jusqu'au jugement définitif.

Les *actes* privés , sont ceux qui se passent de particulier à particulier , sans le ministère d'Officiers publics , tels que les billets , quittances , baux , ou tous autres faits sous simple signature privée.

Acte d'appel , est celui par lequel une partie qui se plaint d'un jugement , déclare qu'elle s'en porte appellante.

Acte d'héritier , est toute démarche ou action , par laquelle il paroît que quelqu'un est dans la disposition de se porter héritier d'un défunt.

Acte de notoriété. Voyez **NOTORIÉTÉ**.

Acte du Parlement , en terme de Jurisprudence Angloise , est synonyme à *Ordonnance*. Cependant les Jurisconsultes du pays mettent quelque différence entre ces deux termes. Voyez-la au mot **ORDONNANCE**. (H)

ACTE, s. m. en terme de Palais , signifie attestation donnée par les Juges pour constater quelque circonstance de fait ou de procédure. Ainsi l'une des parties , par exemple , qui a mis son inventaire de production au greffe , en demande *acte*. Un avocat dans ses écritures ou dans son plaidoyer demande *acte* de quelque aveu fait en justice par sa partie adverse , & favorable à la sienne ; mais il faut observer que ce terme n'est d'usage qu'au Parlement : dans les Justices inférieures on ne dit pas demander *acte* , mais demander *lettres*. Voyez **LETTRES**.

On appelle aussi *acte* au Palais , l'attention que donne un greffier , ou autre personne ayant caractère en justice , qu'une partie s'est présentée , ou a satisfait à telle ou telle formalité ou procédure. C'est en ce sens qu'on dit un *acte de comparution* , pour l'attestation qu'une partie a comparu ; un *acte de voyage* , pour l'attestation qu'une partie s'est transportée de tel lieu en tel autre , à l'effet de poursuivre son droit , ou de défendre à la demande contre elle formée. C'est dans ce sens aussi qu'on appelle *acte de célébration de mariage* , le certificat par lequel le curé atteste qu'il a été célébré entre tel & telle. (H)

* **ACTEON**, n. p. (*Myth.*) un des chevaux qui conduisoient le char du soleil dans la chute de Phaéton. *Actéon* signifie lumineux. Les autres chevaux compagnons d'Actéon s'appellent *Erythreus* , *Lampos* , & *Philogeus* ou *Aerion* , *Pyrois* , *Eous* , & *Phlégon* , selon qu'on en voudra croire , ou le poète Ovide , ou Fulgence le Mythologue. Ovide appelle celui-ci *Æthon*.

ACTEUR se dit de tout homme qui agit. Voyez **ACTE** , **ACTION** , **AVOCAT**.

ACTEUR , en parlant du Théâtre , signifie un homme qui joue un rôle dans une pièce , qui y représente quelque personnage ou caractère. Les femmes se nomment *actrices* , & tous sont compris sous le nom général d'*acteurs*.

Le Drame originairement ne consistoit qu'en un simple chœur qui chantoit des hymnes en l'honneur

de Bacchus , de sorte que les premiers *acteurs* n'étoient que des chanteurs & des musiciens. Voyez **PERSONNAGE** , **TRAGÉDIE** , **CARACTÈRE** , **CHŒUR**.

Thespis fut le premier qui à ce chœur très-informe mêla , pour le soulager , un déclamateur qui récitoit quelqu'autre aventure héroïque ou comique. Eschyle à qui ce personnage seul parut ennuyeux , tenta d'en introduire un second , & convertit les anciens récits en dialogues. Avant lui , les *acteurs* barbouillés de lie , & traînés sur un tombereau , amusoient les passans : il donna la première idée des théâtres , & à ses *acteurs* des habillemens plus majestueux , & une chaussure avantageuse qu'on nomma *brodequins* ou *cothurne*. Voyez **BRODEQUIN**.

Sophocle ajoûta un troisième *acteur* , & les Grecs se bornèrent à ce nombre ; c'est-à-dire , qu'on regarda comme une règle du poème dramatique de n'admettre jamais sur la scène plus de trois interlocuteurs à la fois : règle qu'Horace a exprimée dans ce vers ,

Nec quarta loqui persona laboret.

Ce qui n'empêchoit pas que les troupes de comédiens ne fussent plus nombreuses : mais selon Vossius , le nombre de tous les *acteurs* nécessaires dans une pièce ne devoit pas excéder celui de quatorze. Avant l'ouverture de la pièce , on les nommoit en plein théâtre , & l'on avertissoit du rôle que chacun d'eux avoit à remplir. Les modernes ont quelquefois mis sur le théâtre un plus grand nombre d'*acteurs* pour augmenter l'intérêt par la variété des personnages : mais il en a souvent résulté de la confusion dans la conduite de la pièce.

Horace parle d'une espèce d'*acteurs secondaires* en usage de son tems , & dont le rôle consistoit à imiter les *acteurs* du premier ordre , & à donner à ceux-ci le plus de lustre qu'ils pouvoient en contre-faisant les Nains. Au reste on fait peu quelles étoient leurs fonctions.

Les anciens *acteurs* déclamoient sous le masque , & étoient obligés de pousser extrêmement leur voix pour se faire entendre à un peuple innombrable qui remplissoit les amphitheatres : ils étoient accompagnés d'un joueur de flûte qui préludoit , leur donnoit le ton , & jouoit pendant qu'ils déclamoient.

Autant les *acteurs* étoient en honneur à Athenes , où on les chargeoit quelquefois d'ambassades & de négociations , autant étoient-ils méprisés à Rome : non-seulement ils n'avoient pas rang parmi les citoyens , mais même lorsque quelque citoyen montoit sur le théâtre , il étoit chassé de sa tribu , & privé du droit de suffrage par les Censeurs. C'est ce que dit expressément Scipion dans Cicéron cité par Saint Augustin , liv. II. de la cité de Dieu , chap. xiiij. *cum artem ludicram scenamque totam probro ducerent , genus id hominum , non modo honore reliquorum civium , sed etiam tribu moveri notatione censoria voluerunt* ; & l'exemple de Roscius dont Cicéron faisoit tant de cas , ne prouve point le contraire. L'orateur estime à la vérité les talens du comédien : mais il fait encore plus de cas de ses vertus , qui le distinguoient tellement de ceux de sa profession , qu'elles sembloient devoir l'exclure du théâtre. Nous avons à cet égard à-peu-près les mêmes idées que les Romains : & les Anglois paroissent avoir en partie adopté celles des Grecs. (G)

ACTIAQUES , adj. (*Hist. anc.*) ont été des jeux qu'Auguste institua , ou selon d'autres , renouvela en mémoire de sa fameuse victoire qu'il avoit remportée sur Marc-Antoine auprès d'Actium. Voy. **JEU**.

Stephanus & quelques autres après lui ont prétendu qu'on les célébroit tous les trois ans : mais la plus commune opinion , fondée sur le témoignage de Strabon qui vivoit du tems d'Auguste , est que ce n'étoit que tous les cinq ans , & qu'on les célébroit

en l'honneur d'Apollon surnommé *Actius*.

C'est donc une étrange bêtise que de s'imaginer, comme ont fait quelques auteurs, que Virgile a eu intention d'insinuer qu'ils avoient été institués par Enée, dans ce passage de l'Énéide, liv. III. v. 280.

Actiaque Iliacis celebramus littora ludis.

Il est vrai que le poète en cet endroit fait allusion aux jeux *actiaques* : mais il ne le fait que pour flater Auguste, en attribuant au héros de qui cet empereur descendoit, ce que cet empereur lui-même avoit fait comme le remarque Servius.

ACTIAQUES, (*années*) sont la suite d'années que l'on commença à compter depuis l'ère ou époque de la bataille d'Actium, qu'on appella aussi *ère d'Auguste*. Voyez ANNÉE & ÉPOQUE. (G)

ACTIF, *active*, terme de Grammaire ; un mot est *actif* quand il exprime une action. *Actif* est opposé à *passif*. L'agent fait l'action, le patient la reçoit. Le feu brûle, le bois est brûlé ; ainsi *brûle* est un terme *actif*, & *brûlé* est *passif*. Les verbes réguliers ont un participe *actif*, comme *lisant*, & un participe *passif*, comme *lu*.

*Je ne suis point battant de peur d'être battu,
Et l'humeur débonnaire est ma grande vertu.* (Mol.)

Il y a des verbes *actifs* & des verbes *passifs*. Les verbes *actifs* marquent que le sujet de la proposition fait l'action, j'*enseigne* ; le verbe *passif* au contraire marque que le sujet de la proposition reçoit l'action, qu'il est le terme ou l'objet de l'action d'un autre, *je suis enseigné*, &c.

On dit que les verbes ont une voix *active* & une voix *passive*, c'est-à-dire, qu'ils ont une suite de terminaisons qui exprime un sens *actif*, & une autre suite de désinances qui marque un sens *passif*, ce qui est vrai, sur-tout en Latin & en Grec ; car en François, & dans la plupart des Langues vulgaires, les verbes n'ont que la voix *active* ; & ce n'est que par le secours d'une périphrase, & non par une terminaison propre, que nous exprimons le sens *passif*. Ainsi en Latin *amor*, *amatis*, *amatur*, & en Grec φιλέωμαι, φιλέω, φιλείται, veulent dire *je suis aimé* ou *aimée*, *tu es aimé* ou *aimée*, *il est aimé* ou *elle est aimée*.

Au lieu de dire *voix active* ou *voix passive*, on dit à l'*actif*, au *passif* ; & alors *actif* & *passif* se prennent substantivement, ou bien on sousentend *sens* : ce verbe est à l'*actif*, c'est-à-dire, qu'il marque un sens *actif*.

Les véritables verbes *actifs* ont une voix *active* & une voix *passive* : on les appelle aussi *actifs transitifs*, parce que l'action qu'ils signifient passe de l'agent sur un patient, qui est le terme de l'action, comme *battre*, *instruire*, &c.

Il y a des verbes qui marquent des actions qui ne passent point sur un autre objet, comme *aller*, *venir*, *dormir*, &c. ceux-là sont appelés *actifs intransitifs*, & plus ordinairement *neutres*, c'est-à-dire, qui ne sont ni *actifs transitifs*, ni *passifs* ; car *neutre* vient du Latin *neuter*, qui signifie *ni l'un ni l'autre* : c'est ainsi qu'on dit d'un nom qu'il est *neutre*, c'est-à-dire, qu'il n'est ni *masculin* ni *féminin*. Voyez VERBE. (F)

ACTIF, adj. ce qui communique le mouvement ou l'action à un autre. Voyez ACTION.

Dans ce sens le mot d'*actif* est opposé à *passif*. Voy. PASSIF.

C'est ainsi que l'on dit *une cause active*, des principes *actifs*, &c. Voyez CAUSE, PRINCIPES, &c.

Newton prétend que la quantité du mouvement dans l'Univers devroit toujours diminuer en vertu des chocs contraires, &c. de sorte qu'il est nécessaire qu'elle soit conservée par certains principes *actifs*.

Il met au nombre de ces principes *actifs* la cause de la gravité ou l'attraction, & celle de la fermenta-

tation, & il ajoute qu'on voit peu de mouvement dans l'univers qui ne provienne de ces principes. La cause de l'attraction toujours subsistante, & qui ne s'affoiblit point en s'exerçant, est, selon ce philosophe, une ressource perpétuelle d'action & de vie.

Encore pourroit-il arriver que les effets de cette vertu vinssent à se combiner, de façon que le système de l'univers se dérangeroit, & qu'il demanderoit, selon Newton, *une main qui y retouchât, emendatricem manum desideraret*. Voyez MOUVEMENT, GRAVITÉ, FERMENTATION, ATTRACTION. (O)

ACTIF, adj. en terme de Pratique, se dit des dettes du côté du créancier : considérées par rapport au débiteur, on les appelle *dettes passives*.

On appelle dans les élections *voix active*, la faculté de donner son suffrage pour le choix d'un sujet ; & *voix passive*, l'habileté à être élu soi-même. (H)

ACTIFS, principes *actifs*, en Chimie, sont ceux que l'on suppose agir d'eux-mêmes, sans avoir besoin d'être mis en action par d'autres. Voyez PRINCIPES.

La plupart des livres de Chimie distinguent les principes chimiques des corps en principes *actifs* & en principes *passifs*. Les principes *actifs* sont, selon eux, l'esprit, l'huile, & le sel ; & ils regardent comme principes *passifs* l'eau & la terre. Nous n'admettons point cette distinction, parce que ces choses sont relatives : tel principe qui est *actif* à quelques égards, est *passif* à d'autres. L'eau ne paroît pas devoir être mise au nombre des principes *passifs*.

M. Homberg & quelques Chimistes modernes après lui, ne font qu'un seul principe *actif* ; savoir, le soufre ou le feu qu'ils prétendent être la source de toute action & de tout événement dans l'univers. Voyez SOUFRE & FEU.

Le terme de *principes actifs*, dit le docteur Quincy, a été employé pour exprimer certaines divisions de la matière, qui par quelques modifications particulières sont *actives*, respectivement à d'autres, comme l'esprit, l'huile, & le sel, dont les parties sont plus propres au mouvement que celle de la terre & de l'eau : mais l'on voit assez combien ce terme est employé improprement. Voyez la Chimie Physique. (M)

ACTIF, (*Medecine*.) nom que l'on donne aux remèdes, dont l'action est prompte & vive, de même qu'à ceux dont l'action est grande & subite. Tels sont les émétiques, les purgatifs violens, les alexitaires, les cordiaux. Ces derniers méritent sur-tout le nom d'*actif*. (N)

* **ACTION**, **ACTE**, (*Grammaire*.) *Action* se dit généralement de tout ce qu'on fait, commun ou extraordinaire. *Acte* ne se dit que de ce qu'on fait de remarquable. Cette *action* est bonne ou mauvaise ; c'est un *acte* héroïque. C'est une bonne *action* que de soulager les malheureux ; c'est un *acte* généreux que de se retrancher du nécessaire pour eux. Le sage se propose dans toutes ses *actions* une fin honnête. Le Prince doit marquer tous les jours de sa vie par des *actes* de grandeur. On dit aussi une *action vertueuse* & un *acte de vertu*.

Un petit accessoire de sens physique ou historique ; dit M. l'abbé Girard, distingue encore ces deux mots : celui d'*action* a plus de rapport à la puissance qui agit, & celui d'*acte* en a davantage à l'effet produit, ce qui rend l'un propre à devenir attribut de l'autre. Ainsi on pourroit dire : conservez la présence d'esprit dans vos *actions*, & faites qu'elles soient toutes des *actes* d'équité. Voyez les Synonymes de M. l'abbé Girard.

ACTION, f. f. (*Morale*.) Les *actions morales* ne sont autre chose que les *actions volontaires de l'homme*, considérées par rapport à l'imputation de leurs effets dans la vie commune. Par *action volontaire*, nous entendons celles qui dépendent tellement de la volonté

humaine, comme d'une cause libre, que sans sa détermination, produite par quelqu'un de ses actes immédiats, & précédée de la connoissance de l'entendement, elles ne se feroient point, & dont par conséquent l'existence, ou la non-existence, est au pouvoir de chacun.

Toute *action* volontaire renferme deux choses : l'une que l'on peut regarder comme la *matière* de l'*action* ; & l'autre comme la *forme*. La première, c'est le mouvement même de la faculté naturelle, ou l'usage actuel de cette faculté considéré précisément en lui-même. L'autre, c'est la dépendance où est ce mouvement d'un décret de la volonté, en vertu de quoi on conçoit l'*action* comme ordonnée par une cause libre & capable de se déterminer elle-même. L'usage actuel de la faculté considéré précisément en lui-même, s'appelle plutôt une *action de la volonté*, qu'une *action volontaire*, car ce dernier titre est affecté seulement au mouvement des facultés envisagé comme dépendant d'une libre détermination de la volonté : mais on considère encore les *actions volontaires* ou absolument, & en elles-mêmes, comme des mouvemens physiques produits pourtant par un décret de la volonté, ou en tant que leurs effets peuvent être imputés à l'homme. Lorsque les *actions volontaires* renferment dans leur idée cette vûe réfléchie, on les appelle des *actions humaines* : & comme on passe pour bien ou mal morigéné, selon que ces sortes d'*actions* sont bien ou mal exécutées, c'est-à-dire, selon qu'elles conviennent ou ne conviennent pas avec la loi qui est leur règle, & que les dispositions même de l'ame, qui résultent de plusieurs actes réitérés, s'appellent *mœurs* ; les *actions humaines*, à cause de cela, portent aussi le titre d'*actions morales*.

Les *actions morales*, considérées au dernier égard, renferment dans leur essence deux idées : l'une qui en est comme la *matière*, & l'autre comme la *forme*.

La matière comprend diverses choses. 1°. Le mouvement physique de quelqu'une des facultés naturelles : par exemple, de la faculté motrice de l'appétit sensitif, des sens extérieurs & intérieurs, &c. On peut aussi mettre en ce même rang les actes mêmes de la volonté considérés purement & simplement dans leur être naturel, en tant que ce sont des effets produits par une faculté physique comme telle. 2°. Le défaut de quelque mouvement physique qu'on étoit capable de produire ou en lui-même ou dans sa cause ; car on ne se rend pas moins punissable par les péchés d'omission, que par ceux de commission. 3°. Ce ne sont pas seulement nos propres mouvemens, nos propres habitudes & l'absence des uns & des autres en notre propre personne, qui peuvent constituer la matière de nos *actions morales* ; mais encore les mouvemens, les habitudes & leur absence qui se trouvent immédiatement en autrui, pourvu que tout cela puisse & doive être dirigé par notre propre volonté : ainsi à Lacédémone on répondoit des fautes d'un jeune homme qu'on avoit pris en amitié. (Voyez IMPUTATION.) 4°. Il n'est pas jusqu'aux *actions* des bêtes brutes, ou aux opérations des végétaux & des choses inanimées en général, qui ne puissent fournir la matière de quelque *action morale*, lorsque ces sortes d'êtres sont susceptibles d'une direction de notre volonté : d'où vient que selon la loi même de Dieu, le propriétaire d'un bœuf qui frappe des cornes (Voyez Exod. XXI. 29) est tenu du dommage que fait cette bête, s'il en connoissoit auparavant le défaut : ainsi on peut s'en prendre à un vigneron lorsque, par sa négligence, la vigne qu'il cultive n'a été fertile qu'en farnens. 5°. Enfin les *actions* d'autrui, dont on est le sujet passif, peuvent être le sujet d'une *action morale*, en tant que par sa propre faute, on a donné lieu de

les commettre : ainsi une femme qui a été violée passe pour coupable, en partie, lorsqu'elle s'est exposée imprudemment à aller dans les lieux où elle pouvoit prévoir qu'elle courroit risque d'être forcée. La forme des *actions morales* consiste dans l'imputabilité, si j'ose désigner ainsi cette qualité, par laquelle les effets d'une *action* volontaire peuvent être imputés à l'agent, c'est-à-dire, être censés lui appartenir proprement comme à leur auteur ; & c'est cette forme des *actions* qui fait appeler l'agent *cause morale*. Voyez IMPUTATION & MORALITÉ des *actions*. (X)

ACTION est un terme dont on se sert en Mécanique, pour désigner quelquefois l'effort que fait un corps ou une puissance contre un autre corps ou une autre puissance, quelquefois l'effet même qui résulte de cet effort.

C'est pour nous conformer au langage commun des Mécaniciens & des Physiciens, que nous donnons cette double définition. Car si on nous demande ce qu'on doit entendre par *action*, en n'attachant à ce terme que des idées claires, nous répondrons que c'est le mouvement qu'un corps produit réellement, ou qu'il tend à produire dans un autre, c'est-à-dire, qu'il y produiroit si rien ne l'empêchoit. Voyez MOUVEMENT.

En effet, toute puissance n'est autre chose qu'un corps qui est actuellement en mouvement, ou qui tend à se mouvoir, c'est-à-dire, qui se mouvrait si rien ne l'en empêchoit. Voyez PUISSANCE. Or dans un corps, ou actuellement mù, ou qui tend à se mouvoir, nous ne voyons clairement que le mouvement qu'il a, ou qu'il auroit s'il n'y avoit point d'obstacle : donc l'*action* d'un corps ne se manifeste à nous que par ce mouvement : donc nous ne devons pas attacher une autre idée au mot d'*action* que celle d'un mouvement actuel, ou de simple tendance ; & c'est embrouiller cette idée que d'y joindre celle de je ne sai quel être métaphysique, qu'on imagine résider dans le corps, & dont personne ne sauroit avoir de notion claire & distincte. C'est à ce même mal-entendu qu'on doit la fameuse question des forces vives, qui, selon les apparences, n'auroit jamais été un objet de dispute, si on avoit bien voulu observer que la seule notion précise & distincte qu'on puisse donner du mot de *force* se réduit à son effet, c'est-à-dire au mouvement qu'elle produit ou tend à produire. Voyez FORCE.

Quantité d'*action*, est le nom que donne M. de Maupertuis, dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de Paris 1744, & dans ceux de l'Académie de Berlin 1746, au produit de la masse d'un corps par l'espace qu'il parcourt & par sa vitesse. M. de Maupertuis a découvert cette loi générale, que dans les changemens qui se font dans l'état d'un corps, la quantité d'*action* nécessaire pour produire ce changement, est la moindre qu'il est possible. Il a appliqué heureusement ce principe à la recherche des lois de la réfraction, des lois du choc, des lois de l'équilibre, &c. & s'est même élevé à des conséquences plus sublimes sur l'existence d'un premier être. Les deux ouvrages de M. de Maupertuis que nous venons de citer, méritent toute l'attention des Philosophes ; & nous les exhortons à cette lecture : ils y verront que l'auteur a su allier la métaphysique des causes finales (Voyez CAUSES FINALES) avec les vérités fondamentales de la mécanique ; faire dépendre d'une même loi le choc des corps élastiques & celui des corps durs, qui jusqu'ici avoient eu des lois séparées, & réduire à un même principe les lois du mouvement & celles de l'équilibre.

Le premier Mémoire où M. de Maupertuis a donné l'idée de son principe, est du 15 Avril 1744 ; & à la fin de la même année, M. le Professeur Euler

publia son excellent Livre : *Methodus inveniendi lineas curvas maximi vel minimi proprietate gaudentes*. Dans le supplément qui y avoit été ajouté, cet illustre Géometre démontre que dans les trajectoires que des corps décrivent par des forces centrales, la vitesse multipliée par l'élément de la courbe, fait toujours un *minimum*. Ce théorème est une belle application du principe de M. de Maupertuis au mouvement des planetes.

Par le Mémoire du 15 Avril 1744 que nous venons de citer, on voit que les réflexions de M. de Maupertuis sur les lois de la réfraction, l'ont conduit au théorème dont il s'agit. On fait le principe que M. de Fermat, & après lui M. Leibnitz, ont employé pour expliquer les lois de la réfraction. Ces grands Géometres ont prétendu qu'un corpuscule de lumiere qui va d'un point à un autre en traversant deux milieux différens, dans chacun desquels il a une vitesse différente, doit y aller *dans le tems le plus court* qu'il est possible : & d'après ce principe, ils ont démontré géométriquement que ce corpuscule ne doit pas aller d'un point à l'autre en ligne droite, mais qu'étant arrivé sur la surface qui sépare les deux milieux, il doit changer de direction, de maniere que le sinus de son incidence soit au sinus de sa réfraction, comme sa vitesse dans le premier milieu est à sa vitesse dans le second; d'où ils ont déduit la loi si connue du rapport constant des Sinus. Voyez SINUS, RÉFRACTION, &c.

Cette explication, quoique fort ingénieuse, est sujette à une grande difficulté; c'est qu'il faudroit que le corpuscule s'approchât de la perpendiculaire dans les milieux où sa vitesse est moindre, & qui par conséquent lui résistent davantage : ce qui paroît contraire à toutes les explications mécaniques qu'on a données jusqu'à présent de la réfraction des corps, & en particulier de la réfraction de la lumiere.

L'explication entre autres qu'a imaginée M. Newton, la plus satisfaisante de toutes celles qui ont été données jusqu'ici, rend parfaitement raison du rapport constant des sinus, en attribuant la réfraction des rayons à la force attractive des milieux; d'où il s'enfuit que les milieux plus denses, dont l'attraction est plus forte, doivent approcher le rayon de la perpendiculaire : ce qui est en effet confirmé par l'expérience. Or l'attraction du milieu ne sauroit approcher le rayon de la perpendiculaire sans augmenter sa vitesse, comme on peut le démontrer aisément : ainsi, suivant M. Newton, la réfraction doit se faire en s'approchant de la perpendiculaire lorsque la vitesse augmente; ce qui est contraire à la loi de MM. Fermat & Leibnitz.

M. de Maupertuis a cherché à concilier l'explication de M. Newton avec les principes métaphysiques. Au lieu de supposer avec MM. de Fermat & Leibnitz qu'un corpuscule de lumiere va d'un point à un autre dans le plus court tems possible, il suppose qu'un corpuscule de lumiere va d'un point à un autre, de maniere que la quantité d'*action* soit la moindre qu'il est possible. Cette quantité d'*action*, dit-il, est la vraie dépense que la nature ménage. Par ce principe philosophique, il trouve que non-seulement les sinus sont en raison constante, mais qu'ils sont en raison inverse des vitesses (ce qui s'accorde avec l'explication de M. Newton), & non pas en raison directe, comme le prétendoient MM. de Fermat & Leibnitz.

Il est singulier que tant de Philosophes qui ont écrit sur la réfraction, n'ayent pas imaginé une maniere si simple de concilier la métaphysique avec la mécanique; il ne falloit pour cela que faire un assez léger changement au calcul fondé sur le principe de M. de Fermat. En effet, suivant ce principe, le tems, c'est-à-dire l'espace divisé par la vitesse, doit être un *minimum* : de sorte que si l'on appelle *E* l'espace parcouru

dans le premier milieu avec la vitesse *V*, & *e* l'espace parcouru dans le second milieu avec la vitesse *v*, on aura $\frac{E}{V} + \frac{e}{v} =$ à un *minimum*, c'est-à-dire $\frac{dE}{V} + \frac{de}{v} = 0$. Or il est facile de voir que les sinus d'incidence & de réfraction sont entr'eux comme *dE* à $-de$; d'où il s'enfuit que ces sinus sont en raison directe des vitesses *Vv*, & c'est ce que prétend M. de Fermat. Mais pour que ces sinus fussent en raison inverse de vitesses, il n'y auroit qu'à supposer $VdE + vde = 0$; ce qui donne $E \times V + e \times v =$ à un *minimum* : & c'est le principe de M. de Maupertuis. Voyez MINIMUM.

On peut voir dans les Mémoires de l'Académie de Berlin, que nous avons déjà cités, toutes les autres applications qu'il a faites de ce même principe, qu'on doit regarder comme un des plus généraux de la mécanique.

Quelque parti qu'on prenne sur la Métaphysique qui lui sert de base, ainsi que sur la notion que M. de Maupertuis a donnée de la quantité d'*action*, il n'en fera pas moins vrai que le produit de l'espace par la vitesse est un *minimum* dans les lois les plus générales de la nature. Cette vérité géométrique due à M. de Maupertuis, subsistera toujours; & on pourra, si l'on veut, ne prendre le mot de *quantité d'action*, que pour une maniere abrégée d'exprimer le produit de l'espace par la vitesse. (O)

ACTION, (*Belles-Lettres*.) en matiere d'éloquence, se dit de tout l'extérieur de l'Orateur, de sa contenance, de sa voix, de son geste, qu'il doit assortir au sujet qu'il traite.

L'*action*, dit Cicéron, est pour ainsi dire l'éloquence du corps : elle a deux parties, la voix & le geste. L'un frappe l'oreille, l'autre les yeux; deux sens, dit Quintilien, par lesquels nous faisons passer nos sentimens & nos passions dans l'ame des auditeurs. Chaque passion a un ton de voix, un air, un geste qui lui sont propres; il en est de même des pensées, le même ton ne convient pas à toutes les expressions qui servent à les rendre.

Les anciens entendoient la même chose par *prononciation*, à laquelle Demosthene donnoit le premier, le second & le troisieme rang dans l'éloquence, c'est-à-dire, pour réduire sa pensée à sa juste valeur, qu'un discours médiocre soutenu de toutes les forces & de toutes les graces de l'*action*, fera plus d'effet que le plus éloquent discours qui sera dépourvu de ce charme puissant.

La premiere chose qu'il faut observer, c'est d'avoir la tête droite, comme Cicéron le recommande. La tête trop élevée donne un air d'arrogance; si elle est baissée ou négligemment penchée, c'est une marque de timidité ou d'indolence. La prudence la mettra dans sa véritable situation. Le visage est ce qui domine le plus dans l'*action*. Il n'y a, dit Quintilien, point de mouvemens ni de passions qu'il n'exprime : il menace, il caresse, il supplie, il est triste, il est gai, il est humble, il marque la fierté, il fait entendre une infinité de choses. Notre ame se manifeste aussi par les yeux. La joie leur donne de l'éclat; la tristesse les couvre d'un espede de nuage : ils sont vifs, étincelans dans l'indignation, baissés dans la honte, tendres & baignés de larmes dans la pitié.

Au reste l'*action* des anciens étoit beaucoup plus véhémence que celle de nos Orateurs. Cléon, général Athénien, qui avoit une sorte d'éloquence impétueuse, fut le premier chez les Grecs qui donna l'exemple d'aller & de venir sur la tribune en haranguant. Il y avoit à Rome des Orateurs qui avoient ce défaut; ce qui faisoit demander par un certain Virgilius à un Rhéteur qui se promenoit de la sorte, combien de milles il avoit parcouru en déclamant en Italie. Les Prédicateurs tiennent encore quelque chose de cette coutume. L'*action* des nôtres, quoique plus

plus modérée que celle des Italiens, est infiniment plus vive que celle des Anglois, dont les sermons se réduisent à lire froidement une dissertation théologique sur quelque point de l'Écriture, sans aucun mouvement. Voyez DÉCLAMATION, GESTE, PRONONCIATION.

ACTION du Poëme. }
ACTION dans la } Voyez { POÈME & ÉPOPÉE.
Tragédie. } TRAGÉDIE & DRAMATIQUE.

ACTION en Poésie, ce qui fait le sujet ou la matière d'un poëme.

On en distingue de deux sortes : l'action principale, qu'on nomme proprement *action* ou *fable* (Voyez FABLE); & l'action incidente, qu'on appelle autrement *épisode*. Voyez EPISODE & EPISODIQUE. Nous ne traiterons que de la première.

Comme le grand poëme se divise en épique & en dramatique, chacune de ces espèces a aussi son action particulière. Celle du poëme dramatique doit être une, intriguée, dénouée, & complète, & d'une durée beaucoup moindre que celle qu'on donne à l'action du poëme épique. Voyez DRAMATIQUE, INTRIGUE, DÉNOUEMENT, UNITÉ, TRAGÉDIE, &c.

L'action du poëme épique doit être grande, une, entière, merveilleuse, & d'une certaine durée.

1°. Elle doit être grande, c'est-à-dire, noble & intéressante. Une aventure commune, ordinaire, ne fournissant pas de son propre fonds des instructions que se propose le poëme épique, il faut que l'action soit importante & héroïque. Ainsi dans l'Énéide, un héros échappé des ruines de sa patrie, erre long-tems avec les restes de ses concitoyens qui l'ont choisi pour roi; & malgré la colère de Junon qui le poursuit sans relâche, il arrive dans un pays que lui promettoient les destins, y défait des ennemis redoutables; & après mille traverses surmontées avec autant de sagesse que de valeur, il y jette les fondemens d'un puissant empire. Ainsi la conquête de Jérusalem par les Croisés; celle des Indes par les Portugais; la réduction de Paris par Henri le Grand, malgré les efforts de la Ligue, sont le sujet des poëmes du Tasse, du Camoens, & de M. de Voltaire; d'où il est aisé de conclure qu'une historiette, une intrigue amoureuse, ou telle autre aventure qui fait le fonds de nos romans, ne peut jamais devenir la matière d'un poëme épique, qui veut dans le sujet de la noblesse & de la majesté.

Il y a deux manières de rendre l'action épique intéressante : la première par la dignité & l'importance des personnages. C'est la seule dont Homère fasse usage, n'y ayant rien d'ailleurs d'important dans ses modèles, & qui ne puisse arriver à des personnages ordinaires. La seconde est l'importance de l'action en elle-même, comme l'établissement ou l'abolition d'une religion ou d'un état, tel qu'est le sujet choisi par Virgile, qui en ce point l'emporte sur Homère. L'action de la Henriade réunit dans un haut degré ce double intérêt.

Le P. le Bossu ajoute une troisième manière de jeter de l'intérêt dans l'action; savoir, de donner aux lecteurs une plus haute idée des personnages du poëme que celle qu'on se fait ordinairement des hommes, & cela en comparant les héros du poëme avec les hommes du siècle présent. Voyez HÉROS & CARACTÈRE.

2°. L'action doit être une, c'est-à-dire, que le poëte doit se borner à une seule & unique entreprise illustre exécutée par son héros, & ne pas embrasser l'histoire de sa vie toute entière. L'Iliade n'est que l'histoire de la colère d'Achille; & l'Odyssée, que celle du retour d'Ulysse à Ithaque. Homère n'a voulu décrire ni toute la vie de ce dernier, ni toute la guerre de Troie. Stace au contraire, dans son Achilléide, &

Tome I.

Lucain dans sa Pharsale, ont entassé trop d'événemens découfus pour que leurs ouvrages méritent le nom de poëmes épiques. On leur donne celui d'héroïques, parce qu'il s'y agit de héros. Mais il faut prendre garde que l'unité du héros ne fait pas l'unité de l'action. La vie de l'homme est pleine d'inégalités; il change sans cesse de dessein, ou par l'inconstance de ses passions, ou par les accidens imprévus de la vie. Qui voudroit décrire tout l'homme, ne formeroit qu'un tableau bizarre, un contraste de passions opposées sans liaison & sans ordre. C'est pourquoi l'épopée n'est pas la louange d'un héros qu'on se propose pour modèle, mais le récit d'une action grande & illustre qu'on donne pour exemple.

Il en est de la Poésie comme de la Peinture. L'unité de l'action principale n'empêche pas qu'on n'y mette plusieurs incidens particuliers, & ces incidens se nomment *épisodes*. Le dessein est formé dès le commencement du poëme, le héros en vient à bout en franchissant tous les obstacles : c'est le récit de ces oppositions qui fait les épisodes, mais tous ces épisodes dépendent de l'action principale, & sont tellement liés avec elle & si unis entr'eux, qu'on ne perd jamais de vue ni le héros, ni l'action que le poëte s'est proposé de chanter. Au moins doit-on suivre inviolablement cette règle, si l'on veut que l'unité d'action soit conservée. Discours sur le Poëme épique à la tête du Télémaq. p. 12 & 13. Princip. pour la lect. des Poëtes, tom. II. p. 109.

3°. Pour l'intégrité de l'action, il faut, selon Aristote, qu'il y ait un commencement, un milieu, & une fin : précepte en soi-même assez obscur, mais que le P. le Bossu développe de la sorte. « Le commencement, dit-il, ce sont les causes qui influent sur une action, & la résolution que quelqu'un prend de la faire; le milieu, ce sont les effets de ces causes, & les difficultés qui en traversent l'exécution; & la fin, c'est le dénouement & la cessation de ces difficultés.

» Le poëte, ajoute le même auteur, doit commencer son action de manière qu'il mette le lecteur en état d'entendre tout ce qui suivra, & que de plus ce commencement exige nécessairement une suite. Ces deux mêmes principes pris d'une manière inverse, auront aussi lieu pour la fin; c'est-à-dire, qu'il faudra que la fin ne laisse plus rien à attendre, & qu'elle soit nécessairement la suite de quelque chose qui aura précédé : enfin il faudra que le commencement soit lié à la fin par le milieu, qui est l'effet de quelque chose qui a précédé, & la cause de ce qui va suivre ».

Dans les causes d'une action on remarque deux plans opposés. Le premier & le principal est celui du héros : le second comprend les desseins qui nuisent au projet du héros. Ces causes opposées produisent aussi des effets contraires; savoir, des efforts de la part du héros pour exécuter son plan, & des efforts contraires de la part de ceux qui le traversent : comme les causes & les desseins, tant du héros que des autres personnages du poëme, forment le commencement de l'action, les efforts contraires en forment le milieu. C'est-là que se forme le nœud ou l'intrigue, en quoi consiste la plus grande partie du poëme. Voyez INTRIGUE, NŒUD.

La solution des obstacles est ce qui fait le dénouement, & ce dénouement peut se pratiquer de deux manières, ou par une reconnaissance, ou sans reconnaissance; ce qui n'a lieu que dans la tragédie. Mais dans le poëme épique, les différens effets que le dénouement produit, & les divers états dans lesquels il laisse les personnages du poëme, partagent l'action en autant de branches. S'il change le sort des principaux personnages, on dit qu'il y a *péripétie*, & alors l'action est *implexe*. S'il n'y a pas de péripétie,

Q

mais que le dénouement n'opere que le passage d'un état de trouble à un état de repos, on dit que l'action est simple. *Voyez PÉRIPIÉTIE, CATASTROPHE, DÉNOUEMENT.* Le P. le Bossu, *Traité du Poème épique.*

4°. L'action de l'épopée doit être merveilleuse, c'est-à-dire, pleine de fictions hardies, mais cependant vraisemblables. Telle est l'intervention des divinités du paganisme dans les poèmes des anciens, & dans ceux des modernes celle des passions personnifiées. Mais quoique le poète puisse aller quelquefois au-delà de la nature, il ne doit jamais choquer la raison. Il y a un merveilleux sage & un merveilleux ridicule. On trouvera sous les mots MACHINES & MERVEILLEUX cette matiere traitée dans une juste étendue. *Voyez MACHINE & MERVEILLEUX.*

5°. Quant à la durée de l'action du poème épique, Aristote observe qu'elle est moins bornée que celle d'une tragédie. Celle-ci doit être renfermée dans un jour, ou comme on dit, *entre deux soleils.* Mais l'épopée, selon le même critique, n'a pas de tems borné. En effet, la tragédie est remplie de passions véhémentes, rien de violent ne peut être de longue durée: mais les vertus & les habitudes qui ne s'acquièrent pas tout d'un coup, sont propres au poème épique, & par conséquent son action doit avoir une plus grande étendue. Le P. le Bossu donne pour regle que plus les passions des principaux personnages sont violentes, & moins l'action doit durer: qu'en conséquence l'action de l'Iliade, dont le courroux d'Achille est l'ame, ne dure que quarante-sept jours; au lieu que celle de l'Odyssée, où la prudence est la qualité dominante, dure huit ans & demi; & celle de l'Énéide, où le principal personnage est un héros pieux & humain, près de sept ans.

Mais ni la regle de cet auteur n'est incontestable, ni son sentiment sur la durée de l'Odyssée & sur celle de l'Iliade n'est exact. Car quoique l'épopée puisse renfermer en narration les actions de plusieurs années, les critiques pensent assez généralement que le tems de l'action principale, depuis l'endroit où le poète commence sa narration, ne peut être plus long qu'une année, comme le tems d'une action tragique doit être au plus d'un jour. Aristote & Horace n'en disent rien pourtant: mais l'exemple d'Homere & de Virgile le prouve. L'Iliade ne dure que quarante-sept jours: l'Odyssée ne commence qu'au départ d'Ulysse de l'île d'Ogygie; & l'Énéide, qu'à la tempête qui jette Enée sur les côtes de Carthage. Or depuis ces deux termes, ce qui se passe dans l'Odyssée ne dure que deux mois, & ce qui arrive dans l'Énéide remplit l'espace d'un an. Il est vrai qu'Ulysse chez Alcinoüs, & Enée chez Didon, racontent leurs aventures passées, mais ces récits n'entrent que comme récits dans la durée de l'action principale; & le cours des années qu'ont pour ainsi dire consumé ces événemens, ne fait en aucune maniere partie de la durée du poème. Comme dans la tragédie, les événemens racontés dans la protase, & qui servent à l'intelligence de l'action dramatique, n'entrent point dans sa durée; ainsi l'erreur du P. le Bossu est manifeste. *Voyez PROTASE. Voyez aussi FABLE. (G)*

ACTION, dans l'Économie animale, c'est un mouvement ou un changement produit dans tout le corps ou dans quelque partie, & qui differe de la fonction en ce que celle-ci n'est qu'une faculté de produire, au lieu que l'action est la faculté réduite en acte. *Boerhaave.*

On distingue les actions de même que les fonctions, en vitales, naturelles, & animales. Les actions vitales sont celles qui sont d'une nécessité absolue pour la vie; telles sont le mouvement du cœur, la respiration, &c. Les actions naturelles, sont celles par le secours desquelles le corps est conservé tel qu'il est; telles sont la digestion, les sécrétions, la

nutrition, &c. Les actions animales sont celles qui produisent sur l'ame un certain changement, & sur lesquelles l'ame a quelque pouvoir; telles sont le mouvement des muscles soumis à la volonté, les sensations, &c. *Voyez FONCTION, ANIMAL, NATUREL, & VITAL. (L)*

ACTION, se dit en Médecine, dans le même sens que fonction; c'est pourquoi l'on dit: l'action du ventricule sur les alimens est de les diviser, & de les mêler intimement ensemble. Un medecin doit connoître l'action de toutes les parties du corps humain, pour distinguer la cause, le siège & les différences des maladies. Cette connoissance le met en état de prononcer sûrement du danger que court un malade, ou de la proximité de sa convalescence. *V. FONCTION.*

Action se dit encore medicinalement pour force. On augmente l'action d'un purgatif en y ajoutant quelque chose, c'est-à-dire, qu'on lui donne plus de force. *Voyez FORCE. (N)*

ACTION, dans l'Art militaire, est un combat qui se donne entre deux armées, ou entre différens corps de troupes qui en dépendent. Ce mot s'emploie aussi pour signifier quelque fait mémorable d'un officier ou d'un commandant d'un corps de troupes. *(Q)*

ACTION, en Droit, est une demande judiciaire fondée sur un titre ou sur la loi, par laquelle le demandeur somme celui qu'il appelle en justice, de satisfaire à ce à quoi il est obligé en vertu de l'un ou de l'autre, à faute de quoi il requiert qu'il y soit condamné par le juge.

Les actions sont divisées par Justinien en deux especes générales; en réelles, c'est-à-dire, dirigées contre la chose; & en personnelles, c'est-à-dire, dirigées contre la personne: car lorsque quelqu'un exerce une action, ou il la dirige contre un homme qui lui fait tort, soit parce qu'il manque à sa convention, soit parce qu'il lui a fait quelque offense, auquel cas il y a action contre la personne; ou il l'exerce contre un homme qui ne lui fait pas de tort, mais cependant avec qui il a quelque démêlé sur quelque matiere; comme si Caius tient un champ, que Julius reclame comme lui appartenant, & qu'il intente son action afin qu'on le lui restitue; auquel cas l'action a pour objet la chose même. *Voyez les Instit. liv. IV. tit. jv.* où l'on expose sommairement les principales actions introduites par la loi Romaine.

Il y a une troisième action, que l'on appelle action mixte, & qui tient des deux classes d'actions réelles & personnelles.

L'action réelle est celle par laquelle le demandeur reclame le droit qu'il a sur des terres ou héritages, des rentes, ou autres redevances, &c. *Voyez RÉEL.*

Celle-ci est de deux sortes; ou possessoire ou pétitoire. *Voyez POSSESSOIRE ou RÉINTEGRANDE, & PÉTITOIRE.*

Une action n'est purement réelle que quand elle s'attache uniquement à la chose, & que le détenteur est quitte en l'abandonnant: mais s'il est personnellement obligé à la restitution des fruits ou des intérêts, dès-lors elle est mixte.

L'action personnelle est celle que l'on a contre un autre, en conséquence d'un contrat ou quasi-contrat par lequel il s'est obligé de payer ou faire quelque chose, ou pour raison d'une offense qu'il a faite, ou par lui-même, ou par quelqu'autre personne dont il est responsable. *Voyez PERSONNEL.*

Dans le premier cas l'action est civile; dans l'autre elle est ou peut être criminelle. *Voyez CIVIL & CRIMINEL.*

L'action mixte est celle que l'on intente contre le détenteur d'une chose, tant en cette qualité que comme personnellement obligé. On l'appelle ainsi à cause qu'elle a un rapport composé, tant à la chose qu'à la personne.

On assigne communément trois sortes d'actions mixtes; l'action de partage entre co-héritiers, de division entre des associés, & de bornage entre des voisins. Voyez PARTAGE & BORNAGE.

Les actions se divisent aussi en civiles & en pénales ou criminelles. L'action civile est celle qui ne tend qu'à recouvrer ce qui appartient à un homme, en vertu d'un contrat ou d'une autre cause semblable; comme si quelqu'un cherche à recouvrer par voie d'action une somme d'argent qu'il a prêtée, &c. Voyez CIVIL.

L'action pénale ou criminelle tend à faire punir la personne accusée ou poursuivie, soit corporellement, soit pécuniairement. Voyez PEINE, AMENDE, &c.

En France il n'y a pas proprement d'actions pénales, ou du moins elles ne sont point déferées aux particuliers, lesquels dans les procès criminels ne peuvent poursuivre que leur intérêt civil. Ce sont les gens du Roi qui poursuivent la vindicte publique. Voyez CRIME.

On distingue aussi les actions en mobilières & immobilières. Voyez ces deux termes.

L'action se divise encore en action préjudiciaire ou incidente, que l'on appelle aussi préparatoire; & en action principale.

L'action préjudiciaire est celle qui vient de quelque point ou question douteuse, qui n'est qu'accessoire au principal; comme si un homme poursuivoit son jeune frere pour des terres qui lui sont venues de son pere, & que l'on opposât qu'il est bâtard: il faut que l'on décide cette dernière question avant que de procéder au fond de la cause; c'est pourquoi cette action est qualifiée de *prejudicialis, quia prius judicanda est.*

L'action se divise aussi en perpétuelle & en temporelle.

L'action perpétuelle est celle dont la force n'est déterminée par aucun période ou par aucun terme de tems.

De cette espece étoient toutes les actions civiles chez les anciens Romains; savoir, celles qui venoient des lois, des decrets du sénat & des constitutions des empereurs; au lieu que les actions accordées par le prêteur ne passaient pas l'année.

On a aussi en Angleterre des actions perpétuelles & des actions temporelles; toutes les actions qui ne sont pas expressément limitées étant perpétuelles.

Il y a plusieurs statuts qui donnent des actions, à condition qu'on les poursuive dans le tems prescrit.

Mais comme par le droit civil il n'y avoit pas d'actions si perpétuelles que le tems ne rendit sujettes à prescription; ainsi, dans le droit d'Angleterre, quoique quelques actions soient appelées *perpetuelles*, en comparaison de celles qui sont expressément limitées par statuts, il y a néanmoins un moyen qui les éteint; savoir, la prescription. Voyez PRESCRIPTION.

On divise encore l'action en directe & contraire. Voyez DIRECTE & CONTRAIRE.

Dans le droit Romain le nombre des actions étoit limité, & chaque action avoit sa formule particulière qu'il falloit observer exactement. Mais parmi nous les actions sont plus libres. On a l'action toutes les fois qu'on a un intérêt effectif à poursuivre, & il n'y a point de formule particulière pour chaque nature d'affaire. (H)

ACTION, dans le Commerce, signifie quelquefois les effets mobilières; & l'on dit que les créanciers d'un marchand se sont saisis de toutes ses actions, pour dire qu'ils se sont mis en possession & se sont rendus maîtres de toutes ses dettes actives.

ACTION de Compagnie: c'est une partie ou égale portion d'intérêt, dont plusieurs jointes ensemble

composent le fonds capital d'une compagnie de commerce. Ainsi une compagnie qui a trois cents actions de mille livres chacune, doit avoir un fonds de trois cents mille livres: ce qui s'entend à proportion si les actions sont réglées ou plus haut ou plus bas.

On dit qu'une personne a quatre ou six actions dans une compagnie, quand il contribue au fonds capital, & qu'il y est intéressé pour quatre ou six mille livres, si chaque action est de mille livres, comme on vient de le supposer.

Un actionnaire ne peut avoir voix délibérative dans les assemblées de la compagnie, qu'il n'ait un certain nombre d'actions fixé par les lettres patentes de l'établissement de la compagnie; & il ne peut être directeur qu'il n'en ait encore une plus grande quantité. Voyez COMPAGNIE.

Action s'entend aussi des obligations, contrats & reconnoissances que les directeurs des compagnies de commerce délivrent à ceux qui ont porté leurs deniers à la caisse, & qui y sont intéressés. Ainsi *délivrer une action*, c'est donner & expédier en forme le titre qui rend un actionnaire propriétaire de l'action qu'il a prise.

Les actions des compagnies de commerce haussent ou baissent suivant que ces compagnies prennent faveur ou perdent de leur crédit. Peu de chose cause quelquefois cette augmentation ou cette diminution du prix des actions. Le bruit incertain d'une rupture avec des puissances voisines, ou l'espérance d'une paix prochaine, suffisent pour faire baisser ou hausser considérablement les actions. On se rappelle avec étonnement, & la postérité aura peine à croire comment en 1719 les actions de la compagnie d'Occident, connue depuis sous le nom de *Compagnie des Indes*, monterent en moins de six mois jusqu'à 1900 pour cent.

Le commerce des actions est un des plus importants qui se fasse à la bourse d'Amsterdam & des autres villes des Provinces-Unies où il y a des chambres de la compagnie des Indes Orientales. Ce qui rend ce commerce souvent très-lucratif en Hollande, c'est qu'il se peut faire sans un grand fonds d'argent comptant, & que pour ainsi dire, il ne consiste que dans une vicissitude continuelle d'achats & de ventes d'actions qu'on acquiert quand elles baissent, & dont on se défait quand elles haussent.

L'on se sert presque toujours d'un courtier lorsqu'on veut acheter ou vendre des actions de la compagnie Hollandoise; & quand on est convenu de prix, le vendeur en fait le transport & en signe la quittance en présence d'un des directeurs qui les fait enregistrer par le secrétaire ou greffier; ce qui suffit pour transporter la propriété des parties vendues du vendeur à l'acheteur. Les droits de courtier pour sa négociation se payent ordinairement à raison de six florins pour chaque action de cinq cents livres de gros, moitié par l'acheteur & moitié par le vendeur.

Ce commerce est très-policé. Il n'en étoit pas de même de celui qui s'étoit établi en 1719 dans la rue Quinquempoix sans autorité, & qui a plus ruiné de familles qu'il n'en a enrichi. Aujourd'hui la compagnie des Indes a donné parmi nous une forme régulière au commerce des actions.

Les actions Françaises sont présentement de trois sortes; savoir, des actions simples, des actions rentières, & des actions intéressées.

Les actions simples sont celles qui ont part à tous les profits de la compagnie, mais qui en doivent aussi supporter toutes les pertes, n'ayant d'autre caution que le seul fonds de la compagnie même.

Les actions rentières sont celles qui ont un profit sûr de deux pour cent, dont le Roi s'est rendu garant, comme il l'étoit autrefois des rentes sur la ville,

mais qui n'ont point de part aux répartitions ou dividendes.

Les *actions intéressées* tiennent pour ainsi dire le milieu entre les deux ; elles ont deux pour cent de revenu fixe , avec la garantie du Roi , comme les *actions rentières* , & outre cela elles doivent partager l'excédent du dividende avec les *actions simples*. Ces dernières *actions* ont été créées en faveur des communautés ecclésiastiques qui pouvoient avoir des remplacements de deniers à faire.

Il y a quelques termes établis & propres au négoce des *actions* , comme ceux de *dividend* ou *dividende* , *action nourrie* , *nourrir une action* , *fondre une action* , qu'il est bon d'expliquer.

Nourrir une action , c'est payer exactement à leur échéance les diverses sommes pour lesquelles on a fait sa soumission à la caisse de la compagnie , suivant qu'il a été réglé par les arrêts du conseil donnés pour la création des nouvelles *actions*.

Fondre des actions , c'est les vendre & s'en défaire suivant les besoins qu'on a de ses fonds , soit pour nourrir d'autres *actions* , soit pour ses autres affaires.

Une *action nourrie* est celle dont tous les payemens sont faits , & qui est en état d'avoir part aux dividendes ou répartitions des profits de la compagnie. Jusqu'à cet entier & parfait payement , ce n'est pas proprement une *action* , mais simplement une soumission. Voyez SOUMISSION.

Dividend ou *dividende* , c'est ce qu'on nomme autrement *répartition* , c'est-à-dire la part qui revient à chaque actionnaire dans les profits d'une compagnie , jusqu'au prorata de ce qu'il y a d'*actions*. Voy. ACTIONNAIRE & RÉPARTITION.

En Angleterre les *actions* les plus anciennes , & qui se soustiennent le mieux , sont celles du Sud , celles des Indes , & celles de la Banque. Il se forma à Londres vers 1719 une compagnie d'assurances dont les *actions* furent d'abord très-brillantes , & tombèrent totalement sur la fin de 1720. On peut voir dans le dictionnaire du Commerce les différentes révolutions qu'a éprouvées le négoce des *actions* depuis 1719 jusqu'à 1721 , tant en Angleterre que dans diverses nouvelles compagnies de Hollande. (G)

ACTION du *Forestaller* , en Angleterre , consiste à acheter sur les chemins les grains , les bestiaux , ou toute autre marchandise avant qu'elle arrive au marché ou à la foire où elle devoit être vendue , ou à l'acheter lorsqu'elle vient d'au-delà des mers , & qu'elle est en route pour quelque ville , port , havre , baye , ou quai du royaume d'Angleterre , dans le dessein d'en tirer avantage , en la revendant beaucoup plus cher qu'elle n'auroit été vendue. Voyez FRIPIER ou REGRATIER. Fleta dit que ce mot signifie *obstructionem viæ , vel impedimentum transitus & fugæ averiorum*.

On se sert particulièrement de ce mot dans le pays de Crompton , pour exprimer l'*action* de celui qui arrêta une bête fauve égarée de la forêt , & qui l'empêche de s'y retirer ; ou l'*action* de celui qui se met entre cette bête & la forêt , précisément dans le chemin par où la bête doit y retourner.

ACTION , (*Manège*.) cheval toujours en *action* , bouche toujours en *action* , se dit d'un cheval qui mâche son mord , qui jette beaucoup d'écume , & qui par là se tient la bouche toujours fraîche : c'est un indice de beaucoup de feu & de vigueur. M. de Newcastle a dit aussi les *actions* des jambes. (V)

ACTION , en Peinture & en Sculpture , est l'attitude ou la position des parties du visage & du corps des figures représentées , qui fait juger qu'elles sont agitées de passions. On dit : cette figure exprime bien par son *action* les passions dont elle est agitée : cette *action* est bien d'un homme effrayé. L'on se sert également de ce terme pour les animaux ; l'on dit : voilà un chien dont l'*action* exprime bien la fureur ;

d'un cerf aux abois : voilà un cerf qui par son *action* exprime sa douleur , &c. (R)

ACTIONNAIRE ou ACTIONNISTE , f. m. (*Commerce*.) c'est le propriétaire d'une action ou d'une part dans le fonds ou capital d'une compagnie. Voyez ACTION.

Les Anglois aussi-bien que nous se servent du terme d'*actionnaire* dans le sens que nous venons de marquer. Les Hollandois employent plus communément celui d'*actioniste*. (G)

ACTIVITÉ , f. f. (*Physiq.*) vertu d'agir ou faculté active. Voyez FACULTÉ , &c.

L'*activité* du feu surpasse toute imagination. On dit l'*activité* d'un acide , d'un poison , &c. Les corps , selon M. Newton , tirent leur *activité* du principe d'attraction. Voyez ATTRACTION.

Sphere d'activité d'un corps se dit d'un espace qui environne ce corps , & qui s'étend aussi loin que sa vertu ou son efficacité peut produire quelque effet sensible. Ainsi on dit la *sphere d'activité* d'une pierre d'aimant , d'un corps électrique , &c. Voyez SPHERE , ÉCOULEMENT , &c. (O)

* ACTIUM , f. m. promontoire d'Epire , fameux par le combat où Auguste & Antoine se disputèrent l'empire du monde.

* ACTIUS , adj. (*Myth.*) Apollon fut ainsi surnommé d'*Actium* où il étoit honoré.

ACTON , (*Medecine*.) Les eaux minérales d'*Acton* sont les plus énergiques entre les eaux purgatives des environs de Londres. Elles causent à ceux qui les prennent des douleurs au fondement & dans les intestins ; ce que l'on attribue à la grande quantité de sels qu'elles chassent du corps , & qui réunis à ceux dont ces eaux sont chargées , en deviennent plus actifs & plus piquans. (N)

ACTUAIRES , (*Hist. anc.*) vaisseaux pour l'*action*. C'est ainsi que les anciens appelloient une sorte de longs vaisseaux , que l'on avoit construits particulièrement d'une forme agile & propre aux expéditions ; ils reviennent à ce que l'on appelle en France des *brigantins*. Voyez VAISSEAU & BRIGANTIN.

Cicéron dans une épître à Atticus appelle une chaloupe *decem scalmorum* , c'est-à-dire à cinq rames de chaque bord , *actuariola* ; ce qui fait présumer que les bâtimens nommés *actuarie naves* ne pouvoient contenir ni un nombreux équipage , ni une nombreuse chiourme telle que celle des vaisseaux de haut-bord & à plusieurs rangs de rames. (G)

ACTUEL , adj. terme de Théologie , se dit d'un attribut qui détermine la nature de quelque sujet & le distingue d'un autre , mais non pas toujours dans le même sens ni de la même manière. Voyez ATTRIBUT , SUJET.

Ainsi les Théologiens scholastiques disent *grace actuelle* par opposition à la *grace habituelle*. Voyez HABITUEL.

Ils disent aussi *péché actuel* par opposition à *péché originel*.

La *grace actuelle* est celle qui nous est accordée par manière d'acte ou de motion passagère. Voyez ACTE & MOTION. On pourroit la définir plus clairement , celle que Dieu nous donne pour nous mettre en état de pouvoir , d'agir , ou de faire quelque *action*. C'est de cette grace que parle S. Paul , quand il dit aux *Philippiens* , chap. j. « Il vous a été donné non-seulement de croire » en Jesus-Christ , mais encore de souffrir pour lui ». S. Augustin a démontré contre les Pélagiens , que la *grace actuelle* est absolument nécessaire pour toute *action* méritoire dans l'ordre du salut.

La *grace habituelle* est celle qui nous est donnée par manière d'habitude , de qualité fixe & permanente , inhérente à l'ame , qui nous rend agréables à Dieu , & dignes des récompenses éternelles. Telle est la *grace* du baptême dans les enfans. Voyez GRACE.

Le *péché actuel* est celui que commet par sa propre volonté & avec pleine connoissance une personne qui est parvenue à l'âge de discrétion. Le *péché originel* est celui que nous contractons en venant au monde, parce que nous sommes les enfans d'Adam. Voyez **PÉCHÉ**. Le péché actuel se subdivise en *péché mortel* & *péché véniel*. Voyez **MORTEL & VÉNIEL**. (G)

ACTUEL, adj. s'applique dans la pratique de Médecine aux maladies, à leur accès, & à la façon de les traiter. Ainsi on dit *douleur actuelle*, pour signifier la présence de la douleur; *accès actuel*, dans une fièvre, signifie l'état du malade présentement affligé d'une fièvre continue, ou intermittente, ou d'un redoublement.

La cure *actuelle* est celle qui convient à l'accès même de la maladie.

ACTUEL, (en Chirurgie.) se dit d'une des sortes de cauteris. Voyez **CAUTERE**. (N)

ACTUS, terme qu'on trouve dans les anciens Architectes; c'est selon eux une espace de 120 piés. Vitruve, page 266. (P)

ACUTANGLE, adj. Un triangle *acutangle* est celui dont les trois angles sont aigus. Voyez **TRIANGLE**.

ACUTANGULAIRE. Section *acutangulaire* d'un cône, est la section d'un cône qui fait un angle avec l'axe du cône. Voyez **AIGU**. (E)

(* **ACUDIA**, f. m. (Hist. nat.) animal de l'Amérique, de la grosseur & de la forme de l'escargot, qui jette, dit-on, de la lumière par quatre taches luisantes, dont deux sont à côté de ses yeux, & deux sous ses ailes. On ajoute que si l'on se frotte le visage de l'humidité de ses taches luisantes ou étoiles, on paroît resplendissant de lumière tant qu'elle dure; & que cette humidité éclaircit les Américains pendant la nuit avant l'arrivée des Espagnols.

* **ACUITZEHUARIRA**, ou **ZOZOTAQUAM**, ou **CHIPAHUARZIL**, (Hist. nat. bot.) f. m. plante de Méchoacan, province de l'Amérique. Sa racine est ronde, blanche en-dedans, & jaune en-dehors. On en tire une eau que les Espagnols appellent *l'ennemie des venins*, contre lesquels elle est apparemment un antidote.

A D

AD, (Gram.) préposition Latine qui signifie à, auprès, pour, vers, devant. Cette préposition entre aussi dans la composition de plusieurs mots, tant en Latin qu'en François; *amare*, aimer; *adamare*, aimer fort; *addition*, donner, adonner; on écrivoit autrefois *adonner*, s'appliquer à, s'attacher, se livrer: cet homme est adonné au vin, au jeu, &c.

Quelquefois le *d* est supprimé, comme dans *ali-gner*, *aguérir*, *améliorer*, *anéantir*; on conserve le *d* lorsque le simple commence par une voyelle, selon son étymologie; *adopter*, *adoption*, *adhérer*, *adhésion*, *adapter*; & dans les mots qui commencent par *m*, *admettre*, *admirer*, *administrer*, *administration*; & encore dans ceux qui commencent par les consonnes *j* & *v*; *adjacent*, *adjectif*, *adverbe*, *adversaire*, *adjoint*: autrefois on prononçoit *advent*, *advis*, *advocat*; mais depuis qu'on ne prononce plus le *d* dans ces trois derniers mots, on le supprime aussi dans l'écriture.

Le mécanisme des organes de la parole a fait que le *d* se change en la lettre qui commence le mot simple, selon l'étymologie; ainsi on dit *accumuler*, *affirmer*, *affaire* (*ad faciendum*), *affamer*, *aggréger*, *annexer*, *annexe*, *applanir*, *arroger*, *arriver*, *associer*, *attribuer*. Par la même mécanique le *d* étoit changé en *c* dans *acquérir*, *acquiescer*, parce que dans ces deux mots le *q* est le *c* dur; mais aujourd'hui on prononce *aquérir*, *aquiescer*. (F)

* **ADA**, (Géog. mod.) ville de la Turquie Asiatique, sur la route de Constantinople à Hispahan, & la rivière de Zacarat.

* **ADAD** ou **ADOD**, f. m. (Myth.) divinité des Assyriens, que les uns prennent pour le soleil, d'autres pour cet *Adad* qui fut étouffé par *Azael* qui lui succéda, & qui fut adoré ainsi qu'*Adad* par les Syriens, & sur-tout à Damas, au rapport de *Joseph. Antiq. Judaïq.*

ADAGE, f. m. (Belles-Lettres.) c'est un proverbe ou une sentence populaire que l'on dit communément. Voyez **PROVERBE**, &c. Ce mot vient de *ad* & *agor*, suivant *Scaliger*, *quod agatur ad aliud signandum*, parce que l'on s'en sert pour signifier autre chose.

Erasme a fait une vaste & précieuse collection des *adages* Grecs & Latins, qu'il a tirés de leurs Poètes, Orateurs, Philosophes, &c.

Adage, *proverbe*, & *paræmia*, signifient la même chose: mais l'*adage* est différent du *guome*, de la *sentence* ou de l'*apophthegme*. Voyez **SENTENCE & APOPHTHEGME**, &c. (G)

ADAGIO, terme de Musique. Ce mot écrit à la tête d'un air désigne le premier & le plus lent des quatre principaux degrés de mouvement établis dans la Musique Italienne. *Adagio* est un adjectif Italien, qui signifie à l'aise, posément; & c'est aussi de cette manière qu'il faut battre la mesure des airs auxquels il s'applique. Voyez **MOUVEMENT**.

Le nom d'*adagio* se transporte assez communément par métonymie aux morceaux de Musique dont il détermine le mouvement; & il en est de même des autres mots semblables. Ainsi l'on dira *un adagio de Tartini*, *un andante de S. Martino*, *un allegro de Locatelli*, &c. Voyez **ALLEGRO**, **ANDANTE**. (S)

ADALIDES, f. m. pl. (Hist. mod.) Dans le gouvernement d'Espagne ce sont des Officiers de Justice qui connoissent de toutes les matières concernant les forces militaires.

Dans les lois du Roi *Alphonse*, il est parlé des *Adalides* comme des Magistrats établis pour diriger la marche des troupes & veiller sur elles en tems de guerre. *Lopez* les représente comme une sorte de juges qui connoissoient des différends nés à l'occasion des incursions, du partage du butin, des contributions, &c. peut-être étoit-ce la même chose que nos Intendants d'armée, ou nos Commissaires des Guerres. (G)

ADAM, f. (Théol.) nom du premier homme que Dieu créa, & qui fut la tige de tout le genre-humain, selon l'Écriture.

Ce n'est pas précisément comme nom propre, mais comme nom appellatif, que nous plaçons dans ce Dictionnaire le nom d'*Adam*, qui désigne tout homme en général, & répond au Grec *άνθρωπος*; en particulier le nom Hébreu *אדם*, répond au Grec *ανθρωπος*, & au Latin *rufus*, à cause de la couleur rouffâtre de la terre, dont, selon les Interpretes, *Adam* avoit été tiré.

On peut voir dans la Genèse, chap. 1. 2. 3. & 4. toute l'histoire d'*Adam*; comment il fut formé du limon, & placé dans le paradis terrestre, & institué chef & roi de la terre, & des animaux créés pour son usage; & quelle fut sa première innocence & sa justice originelle; par quelle défobéissance il en déchut, & quels châtimens il attira sur lui-même & sur sa postérité. Il faut nécessairement en revenir à ce double état de félicité & de misère, de foiblesse & de grandeur, pour concevoir comment l'homme, même dans l'état présent, est un composé si étrange de vices & de vertus, si vivement porté vers le souverain bien, si souvent entraîné vers le mal, & sujet à tant de maux qui paroissent à la raison seule les châtimens d'un crime commis anciennement. Les Payens même avoient entrevû les ombres de cette vérité, & elle est la base fondamentale de leur métaphysique, & la clé unique de tout le système du Christianisme.

Quoique tous les Peres ayent regardé ces deux différens états d'*Adam* comme le premier anneau auquel tient essentiellement toute la chaîne de la révélation, on peut dire cependant que S. Augustin est le premier qui les ait développés à fond, & prouvé solidement l'un & l'autre dans ses écrits contre les Manichéens & les Pélagiens; persuadé que pour combattre avec succès ces deux Sectes opposées, il ne pouvoit trop insister sur l'extrême différence de ces deux états, relevant contre les Manichéens le pouvoir du libre arbitre dans l'homme innocent, & après sa chute, la force toute-puissante de la grace pour combattre les maximes des Pélagiens: mais il n'anéantit jamais dans l'un & l'autre état ni la nécessité de la grace, ni la coopération du libre arbitre.

Les Interpretes & les Rabbins ont formé diverses questions relatives à *Adam*, que nous allons parcourir; parce qu'on les trouve traitées avec étendue, soit dans le Dictionnaire de Bayle, soit dans le Dictionnaire de la Bible du P. Calmet.

On demande, 1^o combien de tems *Adam* & *Eve* demurerent dans le jardin de délices. Quelques-uns les y laissent plusieurs années, d'autres quelques jours, d'autres seulement quelques heures. Dom Calmet pense qu'ils y pûrent demeurer dix ou douze jours, & qu'ils en sortirent vierges.

2^o. Plusieurs auteurs Juifs ont prétendu que l'homme & la femme avoient été créés ensemble & collés par les épaules ayant quatre piés, quatre mains & deux têtes, semblables en tout, hors le sexe, & que Dieu leur ayant envoyé un profond sommeil, les sépara & en forma deux personnes: idée qui a beaucoup de rapport aux Androgynes de Platon. Voyez ANDROGYNE. Eugubin, in *Cosmopœa*, veut qu'ils ayent été unis, non par le dos, mais par les côtés; en sorte que Dieu, selon l'Ecriture, tira la femme du côté d'*Adam*: mais cette opinion ne s'accorde pas avec le texte de Moïse, dans lequel on trouveroit encore moins de traces de la vision extravagante de la fameuse Antoinette Bourignon, qui prétendoit qu'*Adam* avoit été créé hermaphrodite, & qu'avant sa chute il avoit engendré seul le corps de Jesus-Christ.

3^o. On n'a pas moins débité de fables sur la beauté & la taille d'*Adam*. On a avancé qu'il étoit le plus bel homme qui ait jamais été, & que Dieu, pour le former, se revêtit d'un corps humain parfaitement beau. D'autres on dit qu'il étoit le plus grand géant qui eût jamais été, & ont prétendu prouver cette opinion par ces paroles de la Vulgate, *Josué, ch. xiv. Nomen Hebron ante vocabatur Cariath-arbe, Adam maximus ibi inter Enachim situs est*: mais dans le passage le mot *Adam* n'est pas le nom propre du premier homme, mais un nom appellatif qui a rapport à *Arbé*; en sorte que le sens de ce passage est: cet homme (*Arbé*) étoit le plus grand ou le pere des *Enachims*. Sur ce fondement, & d'autres semblables, les Rabbins ont enseigné que le premier homme étoit d'une taille si prodigieuse, qu'il s'étendoit d'un bout du monde jusqu'à l'autre, & qu'il passa des îles Atlantiques dans notre continent sans avoir au milieu de l'Océan de l'eau plus haut que la ceinture: mais que depuis son péché Dieu appesantit sa main sur lui, & le réduisit à la mesure de cent aunes. D'autres lui laissent la hauteur de neuf cents coudées, c'est-à-dire, de plus de mille trois cents piés, & disent que ce fut à la priere des Anges effrayés de la première hauteur d'*Adam*, que Dieu le réduisit à celle-ci.

4^o. On dispute encore aujourd'hui, dans les écoles, sur la science infuse d'*Adam*. Il est pourtant difficile d'en fixer l'étendue. Le nom qu'il a donné aux animaux prouve qu'il en connoissoit les propriétés,

si dans leur origine tous les noms sont significatifs; comme quelques-uns le prétendent. Dieu l'ayant créé parfait, on ne peut douter qu'il ne lui ait donné un esprit vaste & éclairé: mais cette science spéculative n'est pas incompatible avec l'ignorance expérimentale des choses qui ne s'apprennent que par l'usage & par la réflexion. C'est donc sans fondement qu'on lui attribue l'invention des lettres hébraïques, le psaume XCI. & quelques ouvrages supposés par les Gnostiques & d'autres Novateurs.

5^o. Quoique la certitude du salut d'*Adam* ne soit pas un fait clairement révélé, les Peres, fondés sur ces mots du Livre de la Sagesse, *ch. x. v. 2. custodivit & eduxit illum à delicto suo*, ont enseigné qu'il fit une solide pénitence. C'est aussi le sentiment des Rabbins, & l'Eglise a condamné l'opinion contraire dans Tatiens & dans les Encratites. *Adam* mourut âgé de neuf cents trente ans, & fut enterré à Hébron, selon quelques-uns qui s'appuient du passage de Josué, que nous avons déjà cité. D'autres, en plus grand nombre, soutiennent qu'il fut enterré sur le Calvaire; en sorte que le pié de la Croix de Jesus-Christ répondoit à l'endroit même où reposoit le crane du premier homme, afin, disent-ils, que le sang du Sauveur coulant d'abord sur le chef de ce premier coupable, purifiât la nature humaine comme dans sa source, & que l'homme nouveau fût enté sur l'ancien. Mais S. Jérôme remarque que cette opinion, qui est assez propre à flater les oreilles des peuples, n'en est pas plus certaine pour cela: *favorabilis opinio, & mulcens aurem populi, nec tamen vera*. In Math. cap. xxvij.

Le terme d'*Adam* en matière de morale & de spiritualité, a des significations fort différentes selon les divers noms adjectifs avec lesquels il se trouve joint. Quand il accompagne ceux-ci, *premier, vieil, & ancien*, il se prend quelquefois dans un sens littéral, & alors il signifie le premier homme considéré après sa chute, comme l'exemple & la cause de la foiblesse humaine: quelquefois dans un sens figuré, pour les vices, les passions déréglées, tout ce qui part de la cupidité & de la nature dépravée par le péché d'*Adam*. Quand il est joint aux adjectifs *nouveau* ou *second*, il se prend toujours dans un sens figuré, & le plus souvent il signifie Jesus-Christ, comme l'homme Dieu, saint par essence, par opposition à l'homme pécheur, ou la justice d'une ame véritablement chrétienne, & en général toute vertu ou sainteté exprimée sur celle de Jesus-Christ, & produite par sa grace. (G)

* ADAMA, (*Géog. anc.*) ville de la Pentapole; qui étoit voisine de Gomorrhe & de Sodome, & qui fut consumée avec elles.

* ADAMANTIS, *f.* (*Hist. nat.*) nom d'une plante qui croît en Arménie & dans la Cappadoce, & à laquelle Pline attribue la vertu de terrasser les lions & de leur ôter leur férocité. Voyez le liv. XXIV. chap. xvij.

* ADAMIQUE (*terre.*) *adamica terra*, (*Hist. nat.*) Le fond de la mer est induit d'un limon salé, gluant, gras, mucilagineux & semblable à de la gelée; on le découvre aisément après le reflux des eaux. Ce limon rend les lieux qu'elles ont abandonnés, si glissants qu'on n'y avance qu'avec peine. Il paroît que c'est un dépôt de ce que les eaux de la mer ont de plus glaireux & de plus huileux, qui se précipitant continuellement de même que le sédiment que les eaux douces laissent tomber insensiblement au fond des vaisseaux qui les renferment, forment une espèce de vase qu'on appelle *terra adamica*. On conjecture qu'outre la grande quantité de poissons & de plantes qui meurent continuellement, & qui se pourrissent dans la mer, l'air contribue encore de quelque chose à l'augmentation du limon dont il s'agit; car on observe que la terre adamique se trouve en plus

grande quantité dans les vaisseaux que l'on a couverts simplement d'un linge, que dans ceux qui ont été scellés hermétiquement. *Mémoire de l'Académie, année 1700, pag. 29.*

ADAMITES ou ADAMIENS, f. m. pl. (*Théolog.*) *Adamistæ & Adamiani*, secte d'anciens hérétiques, qu'on croit avoir été un rejetton des Basilidiens & des Carpocratens.

S. Epiphane, après lui S. Augustin, & ensuite Theodoret, font mention des *Adamites*: mais les critiques sont partagés sur la véritable origine de cette secte, & sur le nom de son auteur. Ceux qui pensent qu'elle doit sa naissance à Prodicus, disciple de Carpocrate, la font commencer au milieu du 11^e siècle de l'Eglise: mais il paroît par Tertullien & par saint Clément d'Alexandrie, que les sectateurs de Prodicus ne portèrent jamais le nom d'*Adamites*, quoique dans le fond ils professassent les mêmes erreurs que ceux-ci. Saint Epiphane est le premier qui parle des *Adamites*, sans dire qu'ils étoient disciples de Prodicus: il les place dans son catalogue des Hérétiques après les Montanistes & avant les Théodotiens, c'est-à-dire, sur la fin du 11^e siècle.

Quoi qu'il en soit, ils prirent, selon ce pere, le nom d'*Adamites*, parce qu'ils prétendoient avoir été rétablis dans l'état de nature innocente, être tels qu'Adam au moment de sa création, & par conséquent devoir imiter sa nudité. Ils détestoient le mariage, soutenant que l'union conjugale n'auroit jamais eu lieu sur la terre sans le péché, & regardoient la jouissance des femmes en commun comme un privilège de leur prétendu rétablissement dans la justice originelle. Quelqu'incompatibles que fussent ces dogmes infames avec une vie chaste, quelques-uns d'eux ne laissoient pas que de se vanter d'être continens, & assuroient que si quelqu'un des leurs tomboit dans le péché de la chair, ils le chassoient de leur assemblée, comme Adam & Eve avoient été chassés du paradis terrestre pour avoir mangé du fruit défendu; qu'ils se regardoient comme Adam & Eve, & leur temple comme le paradis. Ce temple après tout n'étoit qu'un souterrain, une caverne obscure, ou un poêle dans lequel ils entroient tout nus, hommes & femmes; & là tout leur étoit permis, jusqu'à l'adultère & à l'inceste, dès que l'ancien ou le chef de leur société avoit prononcé ces paroles de la Genèse, chap. j. v. 22. *Crescite & multiplicamini*. Theodoret ajoute que, pour commettre de pareilles actions, ils n'avoient pas même d'égard à l'honnêteté publique, & imitoient l'impudence des Cyniques du paganisme. Tertullien assure qu'ils nioient avec Valentin l'unité de Dieu, la nécessité de la prière, & traitoient le martyre de folie & d'extravagance. Saint Clément d'Alexandrie dit qu'ils se vantoient d'avoir des livres secrets de Zoroastre, ce qui a fait conjecturer à M. de Tillemont qu'ils étoient adonnés à la magie. Epiph. *hæres.* 52. Theodoret, *liv. I. hæreticar. fabular.* Tertull. *contr. Prax. c. iij. & in Scorpiac. c. xv.* Clem. Alex. *Strom. lib. I.* Tillemont, *tome II. page 280.*

Tels furent les anciens *Adamites*. Leur secte obscure & détestée ne subsista pas apparemment longtemps, puisque saint Epiphane doute qu'il y en eût encore, lorsqu'il écrivoit: mais elle fut renouvelée dans le xij. siècle par un certain *Tandème* connu encore sous le nom de *Tanchelin*, qui sema ses erreurs à Anvers sous le regne de l'empereur Henri V. Les principales étoient qu'il n'y avoit point de distinction entre les prêtres & les laïcs, & que la fornication & l'adultère étoient des actions saintes & méritoires. Accompagné de trois milles scélérats armés, il accrédita cette doctrine par son éloquence & par ses exemples; sa secte lui survécut peu, & fut éteinte par le zèle de saint Norbert,

D'autres *Adamites* reparurent encore dans le xiv. siècle sous le nom de *Turlupins & de pauvres Freres*, dans le Dauphiné & la Savoie. Ils soutenoient que l'homme arrivé à un certain état de perfection, étoit affranchi de la loi des passions, & que bien loin que la liberté de l'homme sage consistât à n'être pas soumis à leur empire, elle consistoit au contraire à secouer le joug des lois divines. Ils alloient tous nus, & commettoient en plein jour les actions les plus brutales. Le roi Charles V. secondé par le zèle de Jacques de Mora, Dominicain & inquisiteur à Bourges, en fit périr plusieurs par les flammes; on brûla aussi quelques-uns de leurs livres à Paris dans la place du marché aux pourceaux, hors la rue saint Honoré.

Un fanatique nommé *Picard*, natif de Flandre, ayant pénétré en Allemagne & en Bohême au commencement du xv. siècle, renouvela ces erreurs, & les répandit sur-tout dans l'armée du fameux Zisca malgré la sévérité de ce général. *Picard* trompoit les peuples par ses prestiges, & se qualifioit *filz de Dieu*: il prétendoit que comme un nouvel Adam il avoit été envoyé dans le monde pour y rétablir la loi de nature, qu'il faisoit sur-tout consister dans la nudité de toutes les parties du corps, & dans la communauté des femmes. Il ordonnoit à ses disciples d'aller nus par les rues & les places publiques, moins réservé à cet égard que les anciens *Adamites*, qui ne se permettoient cette licence que dans leurs assemblées. Quelques Anabaptistes tenterent en Hollande d'augmenter le nombre des sectateurs de *Picard*: mais la sévérité du gouvernement les eut bien-tôt dissipés. Cette secte a aussi trouvé des partisans en Pologne & en Angleterre: ils s'assemblent la nuit; & l'on prétend qu'une des maximes fondamentales de leur société est contenue dans ce vers:

Jura, perjura, secretum prodere noli.

Quelques savans sont dans l'opinion que l'origine des *Adamites* remonte beaucoup plus haut que l'établissement du Christianisme: ils se fondent sur ce que Maacha mere d'Afa, roi de Juda, étoit grande prêtresse de Priape, & que dans les sacrifices nocturnes que les femmes faisoient à cette idole obscène, elles paroissoient toutes nues. Le motif des *Adamites* n'étoit pas le même que celui des adorateurs de Priape; & l'on a vû par leur Théologie qu'ils n'avoient pris du Paganisme que l'esprit de débauche, & non le culte de Priape. *Voyez PRIAPE. (G)*

* ADAM'S PIC en Anglois, ou *Pic d'Adam* en François, la plus haute montagne de Ceylan dans l'île de Colombo. Elle a deux lieues de hauteur, & à son sommet une plaine de deux cents pas de diamètre. *Long. 98. 25. lat. 5. 55.*

* ADANA, ADENA, f. ville de la Natolie sur la riviere de Chaquen. *Long. 54. lat. 38. 10.*

ADANE, f. m. (*Hist. nat.*) en Italien, ADELLO ou ADENO; en Latin, *ATTILUS*, poisson qui ne se trouve que dans le fleuve du Pô. Il a cinq rangs de grandes écailles rudes & piquantes, deux de chaque côté, & l'autre au milieu du dos; celui-ci finit en approchant de la nageoire, qui est près de la queue; cette nageoire est seule sur le dos: il y en a deux sous le ventre & deux près des nageoires; la queue est pointue. Ce poisson seroit assez ressemblant à l'esturgeon, sur-tout par ses grandes écailles: mais il les quitte avec le tems; l'esturgeon au contraire ne perd jamais les siennes. Quand l'*adane* a quitté ses écailles, ce qui arrive lorsqu'il a un certain âge, il est fort doux au toucher. Ce poisson a la tête fort grosse, les yeux petits, la bouche ouverte, grande & ronde: il n'a point de dents; lorsque la bouche est fermée, les levres ne sont pas en ligne droite, elles forment des sinuosités. Il a deux barbillons charnus & mous; ses ouïes sont couvertes, & son dos est

blanchâtre. Ce poisson est si grand & si gros, qu'il pèse jusqu'à mille livres, au rapport de Plin, ce qui est fort étonnant pour un poisson de riviere. On le pêche avec un hameçon attaché à une chaîne de fer ; & il faut deux bœufs pour le traîner lorsqu'il est pris. Plin assure qu'on ne trouve ce poisson que dans le Pô. En effet, on n'en a jamais vû dans l'Océan ni dans la Méditerranée. Quelque gros qu'il puisse être, ce n'est pas une raison pour croire qu'il ne soit pas de riviere ; car l'étendue & la profondeur du Pô sont plus que suffisantes dans de certains endroits pour de pareils poissons : celui-ci habite les lieux où il y a le plus de poisson, & il s'en nourrit ; il se retire pendant l'hyver dans les endroits les plus profonds. La chair de l'*adane* est molle, mais de bon goût, selon Rondelet. Aldrovand prétend qu'elle n'est pas trop bonne en comparaison de l'esturgeon. *Voyez ces deux auteurs & le mot POISSON. (I)*

* ADAOUS ou QUAQUA, peuple d'Afrique dans la Guinée propre, au royaume de Saccas.

ADAPTER, v. act. Adapter en Chimie, c'est ajuster un récipient au bec du chapiteau d'un alembic ou au bec d'une cornue, pour faire des distillations ou des sublimations. Il vaut mieux se servir du terme *ajuster*, parce qu'il sera mieux entendu de tout le monde. (M)

ADAPTER, terme d'Architecture, c'est ajouter après coup par encastrement ou assemblage, un membre faillant d'Architecture ou de Sculpture, à quelque corps d'ouvrage, soit de maçonnerie, de menuiserie, &c. (P)

ADAR, f. m. (Hist. anc. & Théolog.) douzième mois de l'année sainte des Hébreux, & le sixième de leur année civile. Il n'a que vingt-neuf jours, & répond à Février ; quelquefois il entre dans le mois de Mars, selon le cours de la lune.

Le septième jour de ce mois, les Juifs célèbrent un jeûne à cause de la mort de Moïse.

Le treizième jour ils célèbrent le jeûne qu'ils nomment d'*Ester*, à cause de celui d'*Esther*, de Mardochée, & des Juifs de Suses, pour détourner les malheurs dont ils étoient menacés par Aman.

Le quatorzième, ils célèbrent la fête de *Purim* ou des sorts, à cause de leur délivrance de la cruauté d'Aman. *Esth. IX. 17.*

Le vingt-cinquième, ils font mémoire de Jechonias, roi de Juda, élevé par Evilmerodach au-dessus des autres rois qui étoient à sa cour, ainsi qu'il est rapporté dans Jérémie, c. *lij. v. 31 & 32.*

Comme l'année lunaire que les Juifs suivent dans leur calcul, est plus courte que l'année solaire d'onze jours, lesquels au bout de trois ans font un mois ; ils intercalent alors un treizième mois qu'ils appellent *Véadar* ou le second *adar*, qui a vingt-neuf jours. *Voyez INTERCALER, Dictionn. de la Bibl. tom. I. pag. 55.*

* ADARCE, f. m. (Hist. nat.) espèce d'écume salée qui s'engendre dans les lieux humides & marécageux, qui s'attache aux roseaux & à l'herbe, & qui s'y endurec en tems sec. On la trouve dans la glatie : elle est de la couleur de la poudre la plus fine de la terre Assienne. Sa substance est lâche & poreuse, comme celle de l'éponge batarde, en sorte qu'on pourroit l'appeller l'éponge batarde des marais.

Elle passe pour détersive, pénétrante, résolutive, propre pour dissiper les dartres, les rouffeurs, & autres affections cutanées : elle est aussi attractive, & l'on en peut user dans la sciaticque. *Dioscorid. lib. V. ch. cxxxvij.*

* ADARGATIS ou ADERGATIS, ou ATERGATIS, (Myth.) divinité des Syriens, femme du dieu Adad. Selden prétend qu'*Adargatis* vient de *Dagon* par corruption. C'est presqu'ici le cas de l'épigramme : *Mais il faut avouer aussi qu'en venant de-là jusqu'ici elle a bien changé sur la route.* On la prend pour la

Derecto des Babyloniens, & la *Venus* des Grecs.

* ADARIGE, (Chymie.) *Voyez SEL AMMONIAC*, qu'Harris dit que quelques Chimistes nomment ainsi.

* ADARME, f. (Commerce.) petit poids d'Espagne dont on se sert à Buénos-Aires & dans l'Amérique Espagnole. C'est la seizième partie de notre once, qui est celle de Madrid comme cent est à quatre-vingts-treize.

* ADATIS, f. m. (Commerce.) c'est le nom qu'on donne à des mouffelines qui viennent des Indes Orientales. Les plus beaux se font à Bengale ; ils portent trois quarts de large.

* ADDA, riviere de Suisse & d'Italie, qui a sa source au mont Braulis dans le pays des Grisons, & se jette dans le Pô auprès de Crémone.

* ADDAD, f. m. (Bot.) nom que les Arabes donnent à une racine d'herbe qui croît dans la Numidie & dans l'Afrique. Elle est très-amère, & c'est un poison si violent, que trente ou quarante gouttes de son eau distillée font mourir en peu de tems. *Ablanc. tract. de Marmol. liv. VII. c. j.*

* ADÆQUAT ou TOTAL, adj. (Logique.) se dit de l'objet d'une science. L'objet *adaquat* d'une science est la complexion de ces deux objets, matériel & formel.

L'objet matériel d'une science est la partie qui lui est commune avec d'autres sciences.

L'objet formel est la partie qui lui est propre.

Exemple. Le corps humain en tant qu'il peut être guéri, est l'objet *adaquat* ou *total* de la Médecine. Le corps humain en est l'objet matériel : en tant qu'il peut être guéri, il en est l'objet formel.

ADÆQUATE ou TOTALE, se dit en Métaphysique de l'idée. L'idée totale ou *adaquate* est une vûe de l'esprit occupé d'une partie d'un objet entier : l'idée partielle ou *inadaquate*, est une vûe de l'esprit occupé d'une partie d'un objet. Exemple : La vûe de Dieu est une idée totale. La vûe de sa toute-puissance est une idée partielle.

ADDEXTRÉ, adj. en terme de Blason, se dit des pièces qui en ont quelqu'autre à leur droite ; un pal qui n'auroit qu'un lion sur le flanc droit, seroit dit *addestré de ce lion*.

Thomassin en Provence, de fable semé de faulx d'or, le manche en haut, *addestré* & fenestré de même. (V)

ADDICTION, f. f. (Jurisprud.) dans la loi Romaine, c'est l'action de faire passer ou de transférer des biens à un autre, soit par sentence d'une cour, soit par voie de vente à celui qui en offre le plus. *Voyez ALIÉNATION.*

Ce mot est opposé au terme *abdiçtio* ou *abdication*. *Voyez ABDICATION.*

Il est formé d'*addico*, un des mots déterminés à l'usage des juges Romains, quand ils permettoient la délivrance de la chose ou de la personne, sur laquelle on avoit passé jugement.

C'est pourquoi les biens adjugés de cette manière par le prêteur au véritable propriétaire, étoient appellés *bona addicta* ; & les débiteurs livrés par cette même voie à leurs créanciers pour s'acquitter de leurs dettes, s'appelloient *servi addicti*.

Addiçtio in diem, signifioit l'adjudication d'une chose à une personne pour un certain prix, à moins qu'à un jour déterminé le propriétaire ou quelque autre personne n'en donnât ou n'en offrît davantage. (H)

ADDITION, en Arithmétique, c'est la première des quatre règles ou opérations fondamentales de cette science. *Voyez ARITHMÉTIQUE.*

L'addition consiste à trouver le total ou la somme de plusieurs nombres que l'on ajoute successivement l'un à l'autre. *Voyez NOMBRE, SOMME ou TOTAL.*

Dans l'Algebre le caractère de l'addition est le signe +, que l'on énonce ordinairement par le mot plus :

plus : ainsi 3 + 4 signifie la somme de 3 & de 4 ; & en lisant on dit trois plus quatre. Voyez CARACTERE.

L'addition des nombres simples, c'est-à-dire composés d'un seul chiffre, est fort aisée. Par exemple, on aperçoit d'abord que 7 & 9, ou 7 + 9 font 16.

Dans les nombres composés, l'addition s'exécute en écrivant les nombres donnés par colonnes verticales, c'est-à-dire, en mettant directement les unités sous les unités, les dizaines sous les dizaines, &c. après quoi l'on prend séparément la somme de toutes ces colonnes.

Mais pour rendre cela bien intelligible par des exemples, supposons que l'on propose de faire l'addition des nombres 1357 & 172 : après les avoir écrits l'un sous l'autre, comme on le voit,

$$\begin{array}{r} 1357 \\ 172 \\ \hline 1529 \dots \text{somme ou total.} \end{array}$$

on commence par l'addition des unités, en disant 7 & 2 font 9, qu'il faut écrire sous la colonne des unités ; passant ensuite à la colonne des dizaines, on dira 5 & 7 font 12 (dizaines) qui valent 1 cent & 2 dizaines, on posera donc 2 dizaines sous la colonne des dizaines, & l'on retiendra 1 cent que l'on doit porter à la colonne des cents, où l'on continuera de dire 1 (cent qui a été retenu) & 3 font 4, & 1 font 5 (cents) ; on écrira 5 sous la colonne des cents : passant enfin à la colonne des mille où il n'y a qu'un, on l'écrira sous cette colonne, & la somme ou le total de tous ces nombres réunis, fera 2529.

En sorte que pour faire cette opération, il faut réunir ou ajouter toutes les unités de la première colonne, en commençant de la droite vers la gauche ; & si la somme de ces unités ne surpasse pas 9, on écrira cette somme entière sous la colonne des unités : mais si elle est plus grande, on retiendra le nombre des dizaines contenues dans cette somme pour l'ajouter à la colonne suivante des dizaines ; & dans le cas où il y aura quelques unités, outre ce nombre de dizaines, on les écrira sous la colonne des unités ; quand il n'y en aura pas, on mettra 0, ce qui signifiera qu'il n'y a point d'unités, mais simplement des dizaines, que l'on ajoutera à la colonne suivante des dizaines, où l'on observera précisément les mêmes lois qu'à la précédente ; parce que 10 unités valent 1 dizaine ; 10 dizaines valent 1 cent ; 10 cents valent 1 mille, &c.

Ainsi pour faire l'addition des nombres 87899 + 13403 + 1920 + 885, on les disposera comme dans l'exemple précédent :

$$\begin{array}{r} 87899 \\ 13403 \\ 1920 \\ 885 \\ \hline 104107 \dots \text{total.} \end{array}$$

Et après avoir tiré une ligne sous ces nombres ainsi disposés, on dira 9 & 3 font 12, & 5 font 17, où il y a une dizaine & 7 unités ; on écrira donc 7 sous la colonne des unités, & l'on retiendra 1 (dizaine) que l'on portera à la colonne des dizaines, où l'on dira 1 (dizaine retenue) & 9 font 10, & 2 font 12, (le 0 ne se compte point) & 8 font 20 (dizaines) qui valent précisément 2 cents, puisque 10 dizaines valent 1 cent ; on écrira donc 0 sous la colonne des dizaines pour marquer qu'il n'y a point de dizaine, & l'on portera les 2 cents à la colonne des cents, où il faudra poursuivre l'opération, en disant 2 (cents retenus) & 8 font 10, & 4 font 14, & 9 font 23, & 8 font 31 cents, qui valent 3 mille & 1 cent ;

on posera donc 1 sous la colonne des cents, & l'on portera les 3 (mille) à celle des mille, où l'on dira 3 (mille retenus) & 7 font 10, & 3 font 13, & 1 font 14 mille, qui valent 1 (dizaine) de mille, & 4 (mille) ainsi l'on écrira 4 (mille) sous la colonne des mille, & l'on portera 1 (dizaine de mille) à la colonne des dizaines de mille, où l'on dira 1 (dizaine de mille retenue) & 8 font 9, & 1 font 10 (dizaine de mille), qui valent précisément 1 centaine de mille ; ainsi l'on écrira 0 sous la colonne des dizaines de mille, pour marquer qu'il n'y a point de pareilles dizaines, & l'on placera en avant 1 (centaine de mille), ce qui achevera l'opération, dont la somme ou le total fera 104107.

Quand les nombres ont différentes dénominations : par exemple, quand ils contiennent des livres, des sous, & des deniers, ou des toises, des piés, des pouces, &c. on aura attention de placer les deniers sous les deniers, les sous sous les sous, les livres, &c. & l'on opérera comme ci-dessus. Supposons pour cela que l'on propose d'ajouter les nombres suivants, 120 l. 15 s. 9 d. + 65 l. 12 s. 5 d. + 9 l. 8 s. 0 d. (le signe l. signifie des livres ; celui-ci s. des sous, & celui-là d. des deniers), on les disposera comme on le voit dans cet exemple :

$$\begin{array}{r} 120 \text{ l. } 15 \text{ s. } 9 \text{ d.} \\ 65 \quad 12 \quad 5 \\ 9 \quad 8 \quad 0 \\ \hline 195 \text{ l. } 16 \text{ s. } 2 \text{ d. } \text{somme.} \end{array}$$

Et après avoir tiré une ligne, on commencera par les deniers, en disant 9 & 5 font 14 deniers, qui valent 1 sou & 2 deniers (puisque 1 sou vaut 12 deniers) ; on écrira donc 2 deniers sous la colonne des deniers, & l'on portera 1 sou à la colonne des sous, où l'on dira 1 (sou retenu) & 5 font 6, & 2 font 8, & 8 font 16 sous, qui valent 6 sous & 1 dizaine de sous ; ainsi l'on écrira 6 sous sous les unités de sous, & l'on retiendra 1 dizaine de sous pour le porter à la colonne des dizaines de sous, où l'on dira 1 (dizaine retenue) & 1 font 2, & 1 font 3 dizaines de sous, qui valent 30 sous ou 1 livre & 1 dizaine de sous ; car 1 livre vaut 20 sous : on écrira donc 1 dizaine de sous sous la colonne des dizaines de sous ; & retenant 1 livre on la portera à la colonne des unités de livres, où continuant d'opérer à l'ordinaire, on trouvera que le total est 195 l. 16 s. 2 d.

L'addition des décimales se fait de la même manière que celle des nombres entiers ; ainsi qu'on peut le voir dans l'exemple suivant :

$$\begin{array}{r} 630.953 \\ 51.0807 \\ 305.27 \\ \hline \text{Somme } 987.3037 \end{array}$$

Voyez encore le mot DÉCIMAL. (E)

L'addition, en Algebre, c'est-à-dire, l'addition des quantités indéterminées, désignées par les lettres de l'alphabet, se fait en joignant ces quantités avec leurs propres signes, & réduisant celles qui sont susceptibles de réduction ; savoir les grandeurs semblables. Voyez SEMBLABLE & ALGEBRE.

Ainsi a ajouté à la quantité b, donne a + b ; & a joint avec -b, fait a - b ; -a & -b, font -a - b ; 7a & 9a font 7a + 9a = 16a ; car 7a & 9a sont des grandeurs semblables.

Si les grandeurs algébriques, dont on propose de faire l'addition, étoient composées de plusieurs termes où il y en a de semblables ; par exemple, si l'on avoit le polynome 3a²b³ - 5cs⁴ - 4dr + 2s qu'il fallût ajouter au polynome -s + 4cs⁴ - a²b³ + 4dr ;

L'on écrirait d'abord l'un de ces polynomes, tel qu'il est donné, comme on le voit :

$$\begin{array}{r} 3 a^2 b^3 - 5 c s^4 - 4 d r + 2 s \\ - a^2 b^3 + 4 c s^4 + 4 d r - s \\ \hline 2 a^2 b^3 - c s^4 \quad * \quad + s \dots \text{Total.} \end{array}$$

On disposeroit ensuite l'autre polynome sous celui que l'on vient d'écrire, de manière que les termes semblables fussent directement les uns sous les autres : on tireroit une ligne sous ces polynomes ainsi disposés ; & réduisant successivement les termes semblables à leur plus simple expression, on trouveroit que la somme de ces deux polynomes est $2 a^2 b^3 - c s^4 + s$, en mettant une petite étoile ou un zéro sous les termes qui se détruisent totalement.

Remarquez que l'on appelle *grandeurs semblables*, en Algèbre, celles qui ont les mêmes lettres & précisément le même nombre de lettres ; ainsi $5 a b d$ & $2 a b d$ sont des grandeurs semblables ; la première signifie que la grandeur $a b d$ est prise cinq fois, & la seconde qu'elle est prise deux fois ; elle est donc prise en tout sept fois ; l'on doit donc écrire $7 a b d$ au lieu de $5 a b d + 2 a b d$; & comme l'expression $7 a b d$ est plus simple que $5 a b d + 2 a b d$, c'est la raison pour laquelle on dit en ce cas que l'on réduit à la plus simple expression.

Pour reconnoître facilement les quantités algébriques semblables, on ne doit point faire attention à leur coefficient ; mais il faut écrire les lettres dans l'ordre de l'alphabet. Quoique $2 b a d$ soit la même chose que $2 a b d$ ou $2 d b a$; cependant on aura une grande attention de ne point renverser l'ordre de l'alphabet, & d'écrire $2 a b d$, au lieu de $2 b a d$ ou de $2 d b a$: cela sert à rendre le calcul plus clair ; $5 a b d$ & $2 a b d$ paroissent plutôt des grandeurs semblables que $5 b a d$ & $2 b d a$, qui sont pourtant la même chose que les précédentes. Les quantités $3 b^2 c$ & $4 b^2 c$ sont aussi des grandeurs semblables : mais les grandeurs $4 a^3 f$ & $2 a^3$ ne sont pas semblables, quoiqu'elles ayent de commun la quantité a^3 ; parce qu'il est essentiel aux grandeurs semblables d'avoir les mêmes lettres & le même nombre de lettres.

On observera encore que les quantités positives ou affectées du signe + sont directement opposées aux quantités négatives ou précédées du signe - ; ainsi quand les grandeurs dont on propose l'addition sont semblables & affectées de signes contraires, elles se détruisent en tout ou en partie ; c'est-à-dire que dans le cas où l'une est plus grande que l'autre, il se détruit dans la plus grande une partie égale à la plus petite, & le reste est la différence de la plus grande à la plus petite, affectée du signe de la plus grande.

Or cette opération ou réduction tombe toujours sur les coefficients : il est évident que $5 d f$ & $- 3 d f$ se réduisent à $+ 2 d f$; puisque $+ 5 d f$ montre que la quantité $d f$ est prise 5 fois, & $- 3 d f$ fait connoître que la même quantité $d f$ est retranchée 3 fois ; mais une même quantité prise 5 fois & ôtée 3 fois se réduit à n'être prise que 2 fois.

Pareillement $+ 5 f m$ & $- 6 f m$ se réduisent à $- 1 f m$ ou simplement à $- f m$; car $- 6 f m$ est la quantité $f m$ ôtée 6 fois, & $+ 5 f m$ est la même quantité $f m$ remise 5 fois ; la quantité $f m$ reste donc négative encore une fois, & est par conséquent $- f m$. Voyez NÉGATIF.

Il n'y a point de grandeurs algébriques, dont on ne puisse faire l'addition, en tenant la conduite que l'on a indiquée ci-dessus : ainsi $\frac{3a}{c} + \frac{5a}{c} = \frac{8a}{c}$, $2 \sqrt{ac} + 7 \sqrt{ac} = 9 \sqrt{ac}$, $6 \sqrt{ab-xx} + 7 \sqrt{ab-xx} = 13 \sqrt{ab-xx}$. De même $6 \sqrt{3} + 7 \sqrt{3} = 13 \sqrt{3}$. L'on a encore $a \sqrt{ac} + b \sqrt{ac} = (a+b) \sqrt{ac}$, en ajoutant ensemble les grandeurs a , b , qui multiplient la quantité \sqrt{ac} .

Pareillement $\frac{2a+3c\sqrt{3axx-x^3}}{a+x} + \frac{3a\sqrt{3axx-x^3}}{a+x}$
 $= \frac{5a+3c\sqrt{3axx-x^3}}{a+x}$, puisque $2a+3c+3a=5a+3c$.

On fait l'addition des fractions positives ou affirmatives, qui ont le même dénominateur, en ajoutant ensemble leur numérateur, & mettant sous cette somme le dénominateur commun : ainsi $\frac{1}{5} + \frac{2}{5} = \frac{3}{5}$; $\frac{2ax}{b} + \frac{3ax}{b} = \frac{5ax}{b}$; $\frac{8a\sqrt{cx}}{2a+\sqrt{cx}} + \frac{17a\sqrt{cx}}{2a+\sqrt{cx}} = \frac{25a\sqrt{cx}}{2a+\sqrt{cx}}$; & $\frac{a}{c} + \frac{bx}{c} = \frac{a+bx}{c}$. Voyez FRACTION.

On fait l'addition des quantités négatives de la même manière précisément que celle des quantités affirmatives : ainsi $- 2$ & $- 3 = - 5$; $-\frac{4ax}{b}$ & $-\frac{11ax}{b} = -\frac{15ax}{b}$; $- a \sqrt{ax}$ & $- b \sqrt{ax} = - a - b \sqrt{ax}$.

Quand il faut ajouter une quantité négative à une quantité affirmative, l'affirmative doit être diminuée par la négative, ou la négative par l'affirmative : ainsi $+ 3 - 2 = 1$; $\frac{11ax}{b}$ & $-\frac{4ax}{b} = \frac{7ax}{b}$; $- a \sqrt{ac}$ & $+ b \sqrt{ac} = b - a \sqrt{ac}$; pareillement $= 2 - 3 = - 1$; $-\frac{11ax}{b}$ & $+\frac{4ax}{b} = -\frac{7ax}{b}$; de même $+ 2 \sqrt{ac}$ & $- 7 \sqrt{ac} = - 5 \sqrt{ac}$.

S'il s'agit d'ajouter des irrationnels ; quand ils n'auront pas la même dénomination, on la leur donnera. En ce cas, s'ils sont commensurables entr'eux, on ajoutera les quantités rationnelles sans les lier par aucun signe, & après leur somme on écrira le signe radical : ainsi $\sqrt{8} + \sqrt{18} = \sqrt{4 \times 2} + \sqrt{9 \times 2} = 2\sqrt{2} + 3\sqrt{2} = 5\sqrt{2} = \sqrt{50}$. Au contraire $\sqrt{3}$ & $\sqrt{7}$ étant incommensurables, leur somme sera $\sqrt{7} + \sqrt{3}$. Voyez SOURD & INCOMMENSURABLE. Voyez aussi ARITHMÉTIQUE UNIVERSELLE. (O)

ADDITION, f. f. en terme de Pratique, est synonyme à supplément : ainsi une addition d'enquête ou d'information, est une nouvelle audition de témoins à l'effet de constater davantage un fait dont la preuve n'étoit pas complète par l'enquête ou information précédemment faite. (H)

ADDITIONS, f. fpl. dans l'art de l'Imprimerie, sont de petites lignes placées en marge, dont le caractère est pour l'ordinaire de deux corps plus minuté que celui de la matière. Elles doivent être placées à côté de la ligne à laquelle elles ont rapport, sinon on les indique par une * étoile, ou par les lettres a , b , c , &c. On y porte les dates, les citations d'auteurs, le sommaire de l'article à côté duquel elles se trouvent. Quand les lignes d'additions par leur abondance excèdent la colonne qui leur est destinée, & qu'on ne veut pas en transporter le restant à la page suivante, pour lors on fait son addition hachée, c'est-à-dire que l'on raccourcit autant de lignes de la matière, qu'il en est nécessaire pour y substituer le reste ou la suite des additions ; dans ce cas, ces dernières lignes comprennent la largeur de la page & celle de l'addition.

ADDUCTEUR, f. m. pris adj. en Anatomie, est le nom qu'on donne à différens muscles destinés à approcher les parties auxquelles ils sont attachés, du plan que l'on imagine diviser les corps en deux parties égales & symétriques, & de la partie avec laquelle on les compare ; ce sont les antagonistes des abducteurs. Voyez MUSCLE & ANTAGONISTE.

Ce mot vient des mots latins *ad*, vers, & *ducere*, mener.

L'ADDUCTEUR de l'œil, est un des quatre muscles droits de l'œil, ainsi nommé, parce qu'il fait

avancer la prunelle vers le nez. *Voyez* ŒIL & DROIT.

On le nomme aussi *buveur*, parce que quand on boit, il tourne l'œil du côté du verre. *V. BUVEUR.*

L'*adducteur du pouce* est un muscle du pouce, qui vient de la face de l'os du métacarpe, qui soutient le doigt index tourné du côté du pouce, & monte obliquement vers la partie supérieure de la première phalange du pouce, où il se termine par une large insertion; c'est le mésothénar de *Witil. exp. an.* & l'anti-thenar de quelques autres Anatomistes. *Voyez* DOIGT.

Adducteur du gros orteil, appelé aussi *anti-thenar*. *Voyez* ANTI-THENAR.

L'*adducteur du doigt indice*, est un muscle du doigt indice, qui vient de la partie interne de la première phalange du pouce, & se termine à la première phalange du doigt indice qu'il approche du pouce.

Adducteur propre de l'index.

Adducteur du doigt du milieu.

Adducteur du doigt annulaire.

Voyez
INTEROSSEUX.

L'*adducteur du petit doigt*, ou métacarpien, vient du ligament annulaire interne de l'os pisiforme ou crochu, & se termine tout le long de la partie interne & concave de l'os du métacarpe du doigt auriculaire.

Les adducteurs de la cuisse. *Voyez* TRICEPS.

L'adducteur de la jambe. *Voyez* COUTURIER.

Adducteur du pied. *Voyez* JAMBIER.

Adducteurs des doigts du pied. *Voyez* INTEROSSEUX.

Voyez les planches d'Anatomie & leur explication. (L)

ADDITION, f. f. nom dont se servent les Anatomistes pour exprimer l'action par laquelle les muscles adducteurs approchent une partie d'un plan qu'ils supposent diviser le corps humain dans toute sa longueur en deux parties égales & symétriques, ou de quelqu'autre partie avec laquelle ils les comparent. (L)

* ADEL, (Géogr.) qu'on nomme aussi *Zeila*, de sa capitale, royaume d'Afrique, côte méridionale du détroit de Babel-Mandel.

* ADELBERG, petite ville d'Allemagne, dans le Duché de Wirtemberg.

ADELITES, & ALMOGANENS, *Adelitti*, & *Almogani*, f. m. pl. (Hist. mod.) nom que les Espagnols donnent à certains peuples, qui par le vol & le chant des oiseaux, par la rencontre des bêtes sauvages & de plusieurs autres choses semblables, devinoient à point nommé tout ce qui doit arriver de bien ou de mal à quelqu'un. Ils conservent soigneusement parmi eux des livres qui traitent de cette espèce de science, où ils trouvent des règles pour toutes sortes de pronostics & de prédictions. Les devins sont divisés en deux classes, l'une de chefs ou de maîtres, & l'autre de disciples ou d'aspirans. On leur attribue encore une autre sorte de connoissance, c'est d'indiquer non-seulement par où ont passé des chevaux ou autres bêtes de somme, mais aussi le chemin qu'auront tenu un ou plusieurs hommes, jusqu'à spécifier la nature ou la forme du terrain par où ils auront fait leur route, si c'est une terre dure ou molle, couverte de sable ou d'herbe, si c'est un grand chemin pavé ou sablé, ou quelque sentier détourné, s'ils ont passé entre des roches, en sorte qu'ils pouvoient dire au juste le nombre des passans, & dans le besoin les suivre à la piste. Laurent Valla, de qui l'on a tiré ces particularités merveilleuses, a négligé de nous apprendre dans quelle Province d'Espagne & dans quel tems vivoient ces devins. (G)

ADEPTION, f. f. en terme de Droit Civil, est la révocation d'un privilège, d'une donation, ou autre acte semblable.

L'*ademption* ou la privation d'un legs peut être expresse, comme quand le testateur déclare en forme qu'il révoque ce qu'il avoit légué; ou tacite,

comme quand il fait cette révocation seulement d'une manière indirecte ou implicite. *Voyez* RÉVOCATION. (H)

* ADEN, (Géogr.) ville de l'Arabie heureuse; capitale du royaume de ce nom. C'est un port de mer, dans une presqu'île de la côte méridionale, vis-à-vis du cap de Guardafui. Long. 63. 20. lat. 13. C'est aussi une montagne dans le royaume de Fez.

* ADENA, ou ADANA, aujourd'hui Malmestra, (Géogr.) f. f. ville de Cilicie, dans l'Anatolie.

* ADENBOURG, ou ALDENBOURG, (Géog. mod.) ville d'Allemagne, cercle de Westphalie, Duché de Berg. Long. 25. lat. 51. 2.

ADENERER, v. act. (Jurisprud.) est un ancien terme de Pratique, qui signifioit *estimer, mettre à prix*. (H)

ADENOGRAPHIE, f. f. en Anatomie, description des glandes. Ce mot est composé du Grec *ἀδων*, glande, & *γραφία*, description.

Nous avons un livre de Warthon, intitulé *Adenographia*, in-12. à Londres 1656; & de Nuck un ouvrage in-8°. imprimé à Leyde en 1691 & en 1722. (L)

* ADENOIDES, adj. pl. en Anat. glanduleux, glandiformes, épithète que l'on donne aux prostatites.

ADENO-PHARYNGIEN, adj. pris sub. en Anatomie, nom d'une paire de muscles qui sont formés par un paquet de fibres qui se détache de la glande thyroïde, & s'unit de chaque côté avec le thyropharyngien. *Winslow.* *Voyez* GLANDES THYROIDES, THYROPHARYNGIEN. *Voyez les Planches d'Anatomie & leur explication.* (L)

* ADENOS, f. m. ou coton de Marine, vient d'Allep par la voie de Marseille.

* ADENT, f. m. (Charpent. & Menuis.) ce sont des entailles ou assemblages où les pièces assemblées ont la forme de dents. On donne quelquefois ce nom à des mortoises, qui ont la même figure; & l'on dit *mortoises, assemblages en adent*.

* ADEONE, f. f. (Myth.) Déesse dont S. Augustin dit dans la *Cité de Dieu*, L. IV. chap. xxij. qu'elle étoit invoquée par les Romains quand ils alloient en voyage.

* ADEPHAGIE, f. f. (Myth.) déesse de la gourmandise à laquelle les Siciliens rendirent un culte religieux: ils lui avoient élevé un Temple où sa statue étoit placée à côté de celle de Cérès.

* ADEPHAGUS, adj. (Myth.) furnom d'Hercule; c'étoit-à-dire *Hercule le vorace*.

* ADEPTES, adj. pris sub. (Philosop.) C'est le nom qu'on donnoit jadis à ceux qui s'occupoient de l'art de transformer les métaux en or, & de la recherche d'un remède universel. Il faut, selon Paracelse, attendre la découverte de l'un & de l'autre immédiatement du Ciel: elle ne peut, selon lui, passer d'un homme à un autre. Mais Paracelse étoit apparemment dans l'enthousiasme lorsqu'il faisoit ainsi l'éloge de cette sorte de Philosophie, pour laquelle il avoit un extrême penchant: car dans des momens où son esprit étoit plus tranquille, il convenoit qu'on pouvoit l'apprendre de ceux qui la possédoient. Nous parlerons plus au long de ces visionnaires à l'article *Alchimie.* *Voyez* ALCHEMIE.

ADEQUAT, adj. (Logiq.) *Voyez* ADEQUAT.

* ADERBIJAN, (Géog. mod.) grande Province de Perse. Long. 60-66. lat. 36-39.

ADERBOGH, (Géog. mod.) ville d'Allemagne, cercle de haute Saxe, Duché de Poméranie. Elle appartient au roi de Prusse.

* ADERNO, (Géog. mod.) ville de Sicile dans la vallée de Démone.

* ADES, f. (Myth.) ou Pluton. *Voyez* PLUTON.

ADESSENAIRES, f. m. plur. (*Théolog.*) nom formé par Pratéolus du verbe latin *adesse*, être présent, & employé pour désigner les Hérétiques du xvj. siècle, qui reconnoissoient la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, mais dans un sens différent de celui des Catholiques. Voyez PRÉSENCE, EUCHARISTIE.

Ce mot au reste est peu usité, & ces hérétiques sont plus connus sous le nom d'*Impanateurs*, *Impanatores*: leur secte étoit divisée en quatre branches; les uns soutenant que le Corps de Jésus-Christ est dans le pain, d'autres qu'il est à l'entour du pain, d'autres qu'il est sur le pain, & les derniers qu'il est sous le pain. Voyez IMPANATION. (G)

* ADGISTES, (*Myth.*) Génie hermaphrodite.

ADHATODA, f. (*Hist. nat.*) herbe à fleur d'une seule feuille irrégulière, en forme de tuyau évasé en gueule à deux levres, dont la supérieure est repliée en bas dans quelques espèces, ou renversée en arrière dans quelques autres; la levre inférieure est découpée en trois parties; il sort du calice un pistil qui est fiché comme un clou dans la partie postérieure de la fleur: ce pistil devient dans la suite un fruit assez semblable à une massue, qui est divisé dans sa longueur en deux loges, & qui se partage en deux pièces: il renferme des semences qui sont ordinairement plates & échancrées en forme de cœur. Tournefort, *Instit. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

* On lui attribue la vertu d'expulser le fœtus mort; & c'est de-là que lui vient le nom d'*athatoda*, dans la Langue de Ceylan.

ADHÉRENCE ou ADHESION, f. f. en Physique, est l'état de deux corps qui sont joints & tiennent l'un à l'autre, soit par leur propre action, soit par la compression des corps extérieurs. Ce mot est composé de la préposition latine *ad*, & *hærerè*, être attaché.

Les Anatomistes observent quelquefois des profuses ou adhérences des poumons aux parois du thorax, à la plevre ou au diaphragme, qui donnent occasion à différentes maladies. Voyez POUMON, PLEVRE, PLEURESIE, PHTHISIE, PÉRIPNEUMONIE, &c.

L'adhérence de deux surfaces polies & de deux moitiés de boules, sont des phénomènes qui prouvent la pesanteur & la pression de l'air. Voyez AIR.

M. Musschenbroek, dans son essai de Physique, donne beaucoup de remarques sur l'adhérence des corps: il y fait mention de différentes expériences qu'il a faites sur cette matière, & dont les principales sont la résistance que différens corps font à la rupture, en vertu de l'adhérence de leurs parties. Il attribue l'adhérence des parties des corps principalement à leur attraction mutuelle. L'adhérence mutuelle des parties de l'eau entr'elles & aux corps qu'elle touche, est prouvée par les expériences les plus communes. Il en est de même de l'adhérence des parties de l'air, sur laquelle on trouvera un Mémoire de M. Petit le Médecin, parmi ceux de l'Académie des Sciences de 1731. Voyez COHÉSION.

Quelques Auteurs paroissent peu portés à croire que l'adhérence des parties de l'eau, & en général de tous les corps, vienne de l'attraction de leurs parties. Voici la raison qu'ils en apportent. Imaginez une petite particule d'eau, & supposant que l'attraction agisse, par exemple à une ligne de distance, décrivez autour de cette petite particule d'eau un cercle dont le rayon soit d'une ligne, la particule d'eau ne sera attirée que par les particules qui seront dans ce cercle; & comme ces particules agissent en sens contraires, leurs effets mutuels se détruiront, & l'attraction de la particule sera nulle, puisqu'elle n'aura pas plus de tendance vers un côté que vers un autre. (O)

ADHÉRENT, adj. (*Jurisprud.*) signifie celui qui

est dans le même parti, la même intrigue, le même complot; car ce terme se prend pour l'ordinaire en mauvaise part. Il est synonyme à *complice*: mais il en diffère en ce que ce dernier se dit de celui qui a part à un crime, quel que soit ce crime: au lieu que le mot d'*adhérent* ne s'emploie guère que dans le cas de crime d'Etat, comme rébellion, trahison, félonie, &c. (H)

* ADHÉRENT, attaché, annexé. Une chose est adhérente à une autre par l'union que la nature a produite, ou par celle que le tissu & la continuité ont mise entr'elles. Elle est attachée par des liens arbitraires, mais qui la fixent réellement dans la place ou dans la situation où l'on veut qu'elle demeure: elle est annexée par un effet de la volonté & par une loi d'institution, & cette sorte de réunion est morale.

Les branches sont adhérentes au tronc, & la statue l'est à son pié-d'estal, lorsque le tout est fondu d'un seul jet: mais les voiles sont attachées au mât, les idées aux mots, & les tapisseries aux murs. Il y a des emplois & des bénéfices annexés à d'autres.

Adhérent est du ressort de la nature, & quelquefois de l'art; & presque toujours il est pris dans le sens littéral & physique: attaché est presque toujours de l'art, & se prend assez communément au figuré: annexé est du style de la législation, & peut passer du littéral au figuré.

Les excroissances qui se forment sur les parties du corps animal, sont plus ou moins adhérentes selon la profondeur de leurs racines & la nature des parties. Il n'est pas encore décidé que l'on soit plus fortement attaché par les liens de l'amitié que par ces liens de l'intérêt si vils & si méprisés, les inconstans n'étant pas moins communs que les ingrats. Il semble que l'air fanfaron soit annexé à la fausse bravoure, & la modestie au vrai mérite.

ADHÉSION, en Logique. Les Scholastiques distinguent deux sortes de certitude: l'une de spéculation, qui naît de l'évidence de la chose; & l'autre d'adhésion ou d'intérêt, qui ne naît pas de l'évidence, mais de l'importance de la chose & de l'intérêt qu'on y a. Voyez CERTITUDE, TÉMOIGNAGE, VÉRITÉ, ÉVIDENCE.

Adhésion se prend aussi simplement pour le consentement qu'on donne à une chose, & dans lequel on persiste constamment. (X)

ADHÉSION, f. en Physique, est la même chose qu'adhérence. Voyez ADHÉRENCE. (O)

* ADJA ou AGGA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Afrique dans la Guinée, sur la côte de Fantin proche d'Anemabo.

* ADIBENE, f. f. contrée d'Asie à l'Orient du Tigre, d'où l'on a fait Adiabénien, habitant de l'Adiabène.

ADJACENT, adj. (*Géom.*) ce qui est immédiatement à côté d'un autre. On dit qu'un angle est adjacent à un autre angle, quand l'un est immédiatement contigu à l'autre; de sorte que les deux angles ont un côté commun. On se sert même plus particulièrement de ce mot, lorsque les deux angles ont non-seulement un côté commun, mais encore lorsque les deux autres côtés forment une même ligne droite. Voyez ANGLE & CÔTÉ.

Ce mot est composé de *ad*, à, & *jacere*, être situé; ADJACENT, adj. m. On dit souvent en Physique. les corps adjacens à un autre corps, pour dire les corps voisins. (O)

ADIANTE, Voyez CAPILLAIRE. (N)

ADIAPHORISTES, f. m. pl. (*Théol.*) nom formé du Grec *ἀδιαφορος*, indifférent, composé d'*ἀ* privatif, & de *διαφορος*, différent.

On donna ce titre dans le xvj. siècle aux Luthériens mitigés qui adhéroient aux sentimens de Me-

lançton dont le caractère pacifique ne s'accommodoit point de l'extrême vivacité de Luther. Depuis en 1548, on appella encore *Adiaphoristes* les Luthériens qui souscrivirent à l'*Interim* que l'Empereur Charles V. avoit fait publier à la Diète d'Ausbourg. *Sponde A. C. an. de J. C. 1525 & en 2548. Voyez LUTHÉRIEN. (G)*

* ADIAZZO, ADIAZZE ou AJACCIO, (*Géog. mod.*) ville, port, & château d'Italie sur la côte occidentale de l'île de Corse. *Long. 26. 28. lat. 41. 54.*

ADIEU-TOUT, *parmi les Tireurs d'or*, est une manière de parler dont ils se servent pour avertir ceux qui tournent le moulinet que la main est placée sûrement, & qu'ils n'ont plus qu'à marcher.

ADJECTIF, *terme de Gramm. Adject.* vient du latin *adjectus*, *ajouté*, parce qu'en effet le nom *adjectif* est toujours ajouté à un nom substantif qui est ou exprimé ou sous-entendu. L'*adjectif* est un mot qui donne une qualification au substantif; il en désigne la qualité ou manière d'être. Or comme toute qualité suppose la substance dont elle est qualité, il est évident que tout *adjectif* suppose un substantif: car il faut être, pour être tel. Que si nous disons, *le beau vous touche*, *le vrai doit être l'objet de nos recherches*, *le bon est préférable au beau*, &c. il est évident que nous ne considérons même alors ces qualités qu'entant qu'elles sont attachées à quelque substance ou supôt: *le beau*, c'est-à-dire, *ce qui est beau*; *le vrai*, c'est-à-dire, *ce qui est vrai*, &c. En ces exemples, *le beau*, *le vrai*, &c. ne sont pas de purs *adjectifs*; ce sont des *adjectifs* pris substantivement qui désignent un supôt quelconque, entant qu'il est ou beau, ou vrai, ou bon, &c. Ces mots sont donc alors en même tems *adjectifs* & substantifs: ils sont substantifs, puisqu'ils désignent un supôt, *le . . .* ils sont *adjectifs*, puisqu'ils désignent ce supôt entant qu'il est tel.

Il y a autant de fortes d'*adjectifs* qu'il y a de fortes de qualités, de manières & de relations que notre esprit peut considérer dans les objets.

Nous ne connoissons point les substances en elles-mêmes, nous ne les connoissons que par les impressions qu'elles font sur nos sens, & alors nous disons que les objets sont *tels*, selon le sens que ces impressions affectent. Si ce sont les yeux qui sont affectés, nous disons que l'objet est coloré, qu'il est ou blanc, ou noir, ou rouge, ou bleu, &c. Si c'est le goût, le corps est ou doux, ou amer; ou aigre, ou fade, &c. Si c'est le tact, l'objet est ou rude, ou poli; ou dur, ou mou; gras, huileux, ou sec; &c.

Ainsi ces mots *blanc*, *noir*, *rouge*, *bleu*, *doux*, *amer*, *aigre*, *fade*, &c. sont autant de qualifications que nous donnons aux objets, & sont par conséquent autant de noms *adjectifs*. Et parce que ce sont les impressions que les objets physiques font sur nos sens, qui nous font donner à ces objets les qualifications dont nous venons de parler, nous appellerons ces fortes d'*adjectifs*, *adjectifs physiques*.

Remarquez qu'il n'y a rien dans les objets qui soit semblable au sentiment qu'ils excitent en nous. Seulement les objets sont tels qu'ils excitent en nous telle sensation, ou tel sentiment, selon la disposition de nos organes, & selon les lois du mécanisme universel. Une aiguille est telle que si la pointe de cette aiguille est enfoncée dans ma peau, j'aurai un sentiment de douleur: mais ce sentiment ne fera qu'en moi, & nullement dans l'aiguille. On doit en dire autant de toutes les autres sensations.

Outre les *adjectifs physiques* il y a encore les *adjectifs métaphysiques* qui sont en très-grand nombre, & dont on pourroit faire autant de classes différentes qu'il y a de fortes de vûes sous lesquelles l'esprit peut considérer les êtres physiques & les êtres métaphysiques.

Comme nous sommes accoutumés à qualifier les êtres physiques, en conséquence des impressions immédiates qu'ils font sur nous, nous qualifions aussi les êtres métaphysiques & abstraits, en conséquence de quelque considération de notre esprit à leur égard. Les *adjectifs* qui expriment ces sortes de vûes ou considérations, sont ceux que j'appelle *adjectifs métaphysiques*, ce qui s'entendra mieux par des exemples.

Supposons une allée d'arbres au milieu d'une vaste plaine: deux hommes arrivent à cette allée, l'un par un bout, l'autre par le bout opposé; chacun de ces hommes regardant les arbres de cette allée dit, *voilà le premier*; de sorte que l'arbre que chacun de ces hommes appelle *le premier* est le dernier par rapport à l'autre homme. Ainsi, *premier*, *dernier*, & les autres noms de nombre ordinal, ne sont que des *adjectifs métaphysiques*. Ce sont des *adjectifs* de relation & de rapport numéral.

Les noms de nombre cardinal, tels que *deux*, *trois*, &c. sont aussi des *adjectifs métaphysiques* qui qualifient une collection d'individus.

Mon, *ma*, *ton*, *ta*, *son*, *sa*, &c. sont aussi des *adjectifs métaphysiques* qui désignent un rapport d'appartenance ou de propriété, & non une qualité physique & permanente des objets.

Grand & *petit* sont encore des *adjectifs métaphysiques*; car un corps, quel qu'il soit, n'est ni grand ni petit en lui-même; il n'est appelé *tel* que par rapport à un autre corps. Ce à quoi nous avons donné le nom de *grand* a fait en nous une impression différente de celle que ce que nous appelons *petit* nous a faite; c'est la perception de cette différence qui nous a donné lieu d'inventer les noms de *grand*, de *petit*, de *moindre*, &c.

Différent, *pareil*, *semblable*, sont aussi des *adjectifs métaphysiques* qui qualifient les noms substantifs en conséquence de certaines vûes particulières de l'esprit. *Différent* qualifie un nom précisément entant que je sens que la chose n'a pas fait en moi des impressions pareilles à celles qu'un autre y a faites. Deux objets tels que j'aperçois que l'un n'est pas l'autre, sont pourtant en moi des impressions pareilles en certains points: je dis qu'ils sont *semblables* en ces points là, parce que je me sens affecté à cet égard de la même manière; ainsi *semblable* est un *adjectif métaphysique*.

Je me promène tout autour de cette ville de guerre, que je vois enfermée dans les remparts: j'aperçois cette campagne bornée d'un côté par une rivière & d'un autre par une forêt: je vois ce tableau enfermé dans son cadre, dont je puis même mesurer l'étendue & dont je vois les bornes: je mets sur ma table un livre, un écu; je vois qu'ils n'occupent qu'une petite étendue de ma table; que ma table même ne remplit qu'un petit espace de ma chambre, & que ma chambre est renfermée par des murailles: enfin tout corps me paroît borné par d'autres corps, & je vois une étendue au-delà. Je dis donc que ces corps sont *bornés*, *terminés*, *finis*; ainsi *borné*, *terminé*, *fini*, ne supposent que des bornes & la connoissance d'une étendue ultérieure.

D'un autre côté, si je me mets à compter quelque nombre que ce puisse être, fût-ce le nombre des grains de sable de la mer & des feuilles de tous les arbres qui sont sur la surface de la terre, je trouve que je puis encore y ajouter, tant qu'enfin, las de ces additions toujours possibles, je dis que ce nombre est *infini*, c'est-à-dire, qu'il est tel, que je n'en aperçois pas les bornes, & que je puis toujours en augmenter la somme totale. J'en dis autant de tout corps étendu, dont notre imagination peut toujours écarter les bornes, & venir enfin à l'étendue infinie. Ainsi *infini* n'est qu'un *adjectif métaphysique*.

Parfait est encore un *adjectif* métaphysique. L'usage de la vie nous fait voir qu'il y a des êtres qui ont des avantages que d'autres n'ont pas : nous trouvons qu'à cet égard ceux-ci valent mieux que ceux-là. Les plantes, les fleurs, les arbres, valent mieux que les pierres. Les animaux ont encore des qualités préférables à celles des plantes, & l'homme a des connoissances qui l'élevent au-dessus des animaux. D'ailleurs ne sentons-nous pas tous les jours qu'il vaut mieux avoir que de n'avoir pas ? Si l'on nous montre deux portraits de la même personne, & qu'il y en ait un qui nous rappelle avec plus d'exactitude & de vérité l'image de cette personne, nous disons que *le portrait est parlant*, qu'il est *parfait*, c'est-à-dire qu'il est tel qu'il doit être.

Tout ce qui nous paroît tel que nous n'apercevons pas qu'il puisse avoir un degré de bonté & d'excellence au-delà, nous l'appellons *parfait*.

Ce qui est parfait par rapport à certaines personnes, ne l'est pas par rapport à d'autres, qui ont acquis des idées plus justes & plus étendues.

Nous acquérons ces idées insensiblement par l'usage de la vie ; car dès notre enfance, à mesure que nous vivons, nous apercevons des *plus* ou des *moins*, des *bien* & des *mieux*, des *mal* & des *pis* : mais dans ces premiers tems nous ne sommes pas en état de réfléchir sur la manière dont ces idées se forment par degrés dans notre esprit ; & dans la suite, comme l'on trouve ces connoissances toutes formées, quelques Philosophes se sont imaginé qu'elles naissoient avec nous : ce qui veut dire qu'en venant au monde nous savons ce que c'est que l'infini, le beau, le parfait, &c. ce qui est également contraire à l'expérience & à la raison. Toutes ces idées abstraites supposent un grand nombre d'idées particulières que ces mêmes Philosophes comptent parmi les idées acquises : par exemple, comment peut-on favoir qu'il faut rendre à chacun ce qui lui est dû, si l'on ne fait pas encore ce que c'est que *rendre*, ce que c'est que *chacun* & qu'il y a des biens & des choses particulières, qui, en vertu des lois de la société, appartiennent aux uns plutôt qu'aux autres ? Cependant sans ces connoissances particulières, que ces Philosophes même comptent parmi les idées acquises, peut-on comprendre le principe général ?

Voici encore d'autres *adjectifs* métaphysiques qui demandent de l'attention.

Un nom est *adjectif* quand il qualifie un nom substantif : or *qualifier un nom substantif*, ce n'est pas seulement dire qu'il est *rouge* ou *bleu*, *grand* ou *petit*, c'est en fixer l'étendue, la valeur, l'acception, étendre cette acception ou la restreindre, en sorte pourtant que toujours l'*adjectif* & le substantif, pris ensemble, ne présentent qu'un même objet à l'esprit ; au lieu que si je dis *liber Petri*, *Petri* fixe à la vérité l'étendue de la signification de *liber* : mais ces deux mots présentent à l'esprit deux objets différens, dont l'un n'est pas l'autre ; au contraire, quand je dis *le beau livre*, il n'y a là qu'un *objet réel*, mais dont j'énonce qu'il est beau. Ainsi tout mot qui fixe l'acception du substantif, qui en étend ou qui en restreint la valeur, & qui ne présente que le même objet à l'esprit, est un véritable *adjectif*. Ainsi *nécessaire*, *accidentel*, *possible*, *impossible*, *tout*, *nul*, *quelque*, *aucun*, *chaque*, *tel*, *quel*, *certain*, *ce*, *cet*, *cette*, *mon*, *ma*, *ton*, *ta*, *vos*, *votre*, *nôtre*, & même *le*, *la*, *les*, sont de véritables *adjectifs* métaphysiques puisqu'ils modifient des substantifs, & les font regarder sous des points de vue particuliers. *Tout homme* présente *homme* dans un sens général affirmatif : *nul homme* l'annonce dans un sens général négatif : *quelque homme* présente un sens particulier indéterminé : *son*, *sa*, *sès*, *vos*, &c. font considérer le substantif sous un sens d'appartenance & de propriété ; car quand je dis *meus ensis*,

meus est autant simple *adjectif* qu'*Evandrius*, dans ce vers de Virgile :

Nam tibi, Timbre, caput, Evandrius abstulit ensis.
Æn. Liv. X. v. 394.

meus marque l'appartenance par rapport à moi, & *Evandrius* la marque par rapport à *Evandre*.

Il faut ici observer que les mots changent de valeur selon les différentes vues que l'usage leur donne à exprimer : *boire*, *manger*, sont des verbes ; mais quand on dit *le boire*, *le manger*, &c. alors *boire* & *manger* sont des noms. *Aimer* est un verbe actif : mais dans ce vers de l'opera d'Atys,

J'aime, c'est mon deslin d'aimer toute ma vie.

aimer est pris dans un sens neutre. *Mien*, *tien*, *sien*, étoient autrefois *adjectifs* ; on disoit un *sien frere*, un *mien ami* : aujourd'hui, en ce sens, il n'y a que *mon*, *ton*, *son*, qui soient *adjectifs* ; *mien*, *tien*, *sien*, sont de vrais substantifs de la classe des pronoms, *le mien*, *le tien*, *le sien*. La Discorde, dit la Fontaine, vint,

Avec, *Que si-que non*, son frere ;
Avec, *Le tien-le mien*, son pere.

Nos, *vos*, sont toujours *adjectifs* : mais *vôtre*, *nôtre*, sont souvent *adjectifs*, & souvent pronoms, *le vôtre*, *le nôtre*. *Vous* & *les vôtres* ; voilà *le vôtre*, voici *le sien* & *le mien* : ces pronoms indiquent alors des objets certains dont on a déjà parlé. Voyez PRONOM.

Ces réflexions servent à décider si ces mots *Pere*, *Roi*, & autres semblables, sont *adjectifs* ou substantifs. Qualifient-ils ? ils sont *adjectifs*. *Louis XV. est Roi*, *Roi* qualifie *Louis XV* ; donc *Roi* est-là *adjectif*. *Le Roi est à l'armée* : le *Roi* désigne alors un individu : il est donc substantif. Ainsi ces mots sont pris tantôt *adjectivement*, tantôt *substantivement* ; cela dépend de leur service, c'est-à-dire de la valeur qu'on leur donne dans l'emploi qu'on en fait.

Il reste à parler de la syntaxe des *adjectifs*. Ce qu'on peut dire à ce sujet, se réduit à deux points.

1. La terminaison de l'*adjectif*. 2. La position de l'*adjectif*.

1°. A l'égard du premier point, il faut se rappeler ce principe dont nous avons parlé ci-dessus, que l'*adjectif* & le substantif mis ensemble en construction, ne présentent à l'esprit qu'un seul & même individu, ou physique, ou métaphysique. Ainsi l'*adjectif* n'étant réellement que le substantif même considéré avec la qualification que l'*adjectif* énonce, ils doivent avoir l'un & l'autre les mêmes signes des vues particulières sous lesquelles l'esprit considère la chose qualifiée. Parle-t-on d'un objet singulier ? l'*adjectif* doit avoir la terminaison destinée à marquer le singulier. Le substantif est-il de la classe des noms qu'on appelle *masculin* ? l'*adjectif* doit avoir le signe destiné à marquer les noms de cette classe. Enfin y a-t-il dans une Langue une manière établie pour marquer les rapports ou points de vue qu'on appelle *cas* ? l'*adjectif* doit encore se conformer ici au substantif : en un mot il doit énoncer les mêmes rapports, & se présenter sous les mêmes faces que le substantif, parce qu'il n'est qu'un avec lui. C'est ce que les Grammairiens appellent *la concordance de l'adjectif avec le substantif*, qui n'est fondée que sur l'identité physique de l'*adjectif* avec le substantif.

2°. A l'égard de la position de l'*adjectif*, c'est-à-dire, s'il faut le placer avant ou après le substantif, s'il doit être au commencement ou à la fin de la phrase, s'il peut être séparé du substantif par d'autres mots : je répons que dans les Langues qui ont des *cas*, c'est-à-dire, qui marquent par des terminaisons les rapports que les mots ont entre eux, la position n'est d'aucun usage pour faire connoître l'identité de l'*adjectif* avec son substantif : c'est l'ouvrage, ou plu-

tôt la destination de la terminaison, elle seule a ce privilège. Et dans ces Langues on consulte seulement l'oreille pour la position de l'adjectif, qui même peut être séparé de son substantif par d'autres mots.

Mais dans les Langues qui n'ont point de cas, comme le François, l'adjectif n'est pas séparé de son substantif. La position supplée au défaut des cas.

Parve, nec invideo, sine me, Liber, ibis in urbem.
Ovid. I. Trist. j. 1.

Mon petit livre, dit Ovide, tu iras donc à Rome sans moi ? Remarquez qu'en François l'adjectif est joint au substantif, *mon petit livre* ; au lieu qu'en Latin *parve* qui est l'adjectif de *liber*, en est séparé, même par plusieurs mots : mais *parve* a la terminaison convenable pour faire connoître qu'il est le qualificatif de *liber*.

Au reste, il ne faut pas croire que dans les Langues qui ont des cas, il soit nécessaire de séparer l'adjectif du substantif ; car d'un côté les terminaisons les rapprochent toujours l'un de l'autre, & les présentent à l'esprit, selon la syntaxe des vîtes de l'esprit qui ne peut jamais les séparer. D'ailleurs si l'harmonie ou le jeu de l'imagination les sépare quelquefois, souvent aussi elle les rapproche. Ovide, qui dans l'exemple ci-dessus sépare *parve* de *liber*, joint ailleurs ce même adjectif avec son substantif.

Tuque cadis, patria, parve Learche, manu.
Ovid. IV. Fast. v. 490.

En François l'adjectif n'est séparé du substantif que lorsque l'adjectif est attribut ; comme *Louis est juste*, *Phébus est sourd*, *Pégase est rétif* : & encore avec *rendre*, *devenir*, *paroître*, &c.

Un vers étoit trop foible, & vous le rendez dur.
J'évite d'être long, & je deviens obscur.

Despreaux, Art. Poët. c. j.

Dans les phrases, telles que celle qui suit, les adjectifs qui paroissent isolés, forment seuls par ellipse une proposition particulière.

Heureux, qui peut voir du rivage
Le terrible Océan par les vents agité.

Il y a là deux propositions grammaticales : celui (qui peut voir du rivage le terrible Océan par les vents agité) est heureux, où vous voyez que *heureux* est l'attribut de la proposition principale.

Il n'est pas indifférent en François, selon la syntaxe élégante & d'usage d'énoncer le substantif avant l'adjectif ou l'adjectif avant le substantif. Il est vrai que pour faire entendre le sens, il est égal de dire *bonnet blanc* ou *blanc bonnet* : mais par rapport à l'élocution & à la syntaxe d'usage, on ne doit dire que *bonnet blanc*. Nous n'avons sur ce point d'autre règle que l'oreille exercée, c'est-à-dire accoutumée au commerce des personnes de la nation qui font le bon usage. Ainsi je me contenterai de donner ici des exemples qui pourront servir de guide dans les occasions analogues. On dit *habit rouge*, ainsi dites *habit bleu*, *habit gris*, & non *bleu habit*, *gris habit*. On dit *mon livre*, ainsi dites *ton livre*, *son livre*, *leur livre*. Vous verrez dans la liste suivante *zone torride*, ainsi dites par analogie *zone tempérée* & *zone glaciale* ; ainsi des autres exemples.

LISTE DE PLUSIEURS ADJECTIFS
qui ne vont qu'après leurs substantifs dans les exemples
qu'on en donne ici.

Accent Gascon. Action basse. Air indolent. Air modeste. Ange gardien. Beauté parfaite. Beauté Romaine. Bien réel. Bonnet blanc. Cas direct. Cas oblique. Chapeau noir. Chemin raboteux. Chemise blanche. Contrat clandestin. Couleur jaune. Coutume abusive. Diable

boiteux. Dîme royale. Dîner propre. Discours concis. Empire Ottoman. Esprit invisible. Etat Ecclésiastique. Etoiles fixes. Expression littérale. Fables choisies. Figure ronde. Forme ovale. Ganif aiguisé. Gage touché. Génie supérieur. Gomme arabique. Grammaire raisonnée. Hommage rendu. Homme instruit. Homme juste. Isle déserte. Ivoire blanc. Ivoire jaune. Laine blanche. Lettre anonyme. Lieu inaccessible. Faites une ligne droite. Livres choisis. Mal nécessaire. Matière combustible. Méthode latine. Mode françoise. Morue fraîche. Mot expressif. Musique Italienne. Nom substantif. Oraison dominicale. Oraison funebre. Oraison mentale. Pêché mortel. Peine inutile. Pensée recherchée. Perle contrefaite. Perle orientale. Pié fourchu. Plans dessinés. Plants plantés. Point mathématique. Poisson salé. Politique angloise. Principe obscur. Qualité occulte. Qualité sensible. Question métaphysique. Raisins secs. Raison décisive. Raison péremptoire. Raisonnement recherché. Régime absolu. Les Sciences exactes. Sens figuré. Substantif masculin. Tableau original. Terme abstrait. Terme obscur. Terminaison féminine. Terre labourée. Terreur panique. Ton dur. Trait piquant. Urbanité romaine. Urne fatale. Usage abusif. Verbe actif. Verre concave. Verre convexe. Vers iambe. Viande tendre. Vin blanc. Vin cuit. Vin verd. Voix harmonieuse. Vue courte. Vue basse. Des yeux noirs. Des yeux fendus. Zone torride, &c.

Il y a au contraire des adjectifs qui précèdent toujours les substantifs qu'ils qualifient, comme

Certaines gens. Grand Général. Grand Capitaine. Mauvaise habitude. Brave Soldat. Belle situation. Juste défense. Beau jardin. Beau garçon. Bon ouvrier. Gros arbre. Saint Religieux. Sainte Thérèse. Petit animal. Profond respect. Jeune homme. Vieux pêcheur. Cher ami. Réduit à la dernière misère. Tiers-Ordre. Triple alliance, &c.

Je n'ai pas prétendu insérer dans ces listes tous les adjectifs qui se placent les uns devant les substantifs, & les autres après : j'ai voulu seulement faire voir que cette position n'étoit pas arbitraire.

Les adjectifs métaphysiques comme *le, la, les, ce, cet, quelque, un tout, chaque, tel, quel, son, sa, ses, votre, nos, leur*, se placent toujours avant les substantifs qu'ils qualifient.

Les adjectifs de nombre précèdent aussi les substantifs appellatifs, & suivent les noms propres : *le premier homme, François premier, quatre personnes, Henri quatre, pour quatrième* : mais en parlant du nombre de nos Rois, nous disons dans un sens appellatif, qu'il y a eu quatorze *Louis*, & que nous en sommes au quinzième. On dit aussi, dans les citations, *livre premier, chapitre second* ; hors de là, on dit *le premier livre, le second livre*.

D'autres enfin se placent également bien devant ou après leurs substantifs, *c'est un savant homme, c'est un homme savant ; c'est un habile avocat ou un avocat habile ; & encore mieux, c'est un homme fort savant, c'est un avocat fort habile* : mais on ne dit point *c'est un expérimenté avocat*, au lieu qu'on dit, *c'est un avocat expérimenté, ou fort expérimenté ; c'est un beau livre, c'est un livre fort beau ; ami véritable, véritable ami ; de tendres regards, des regards tendres : l'intelligence suprême, la suprême intelligence ; savoir profond, profond savoir ; affaire malheureuse, malheureuse affaire, &c.*

Voilà des pratiques que le seul bon usage peut apprendre ; & ce sont-là de ces finesses qui nous échappent dans les langues mortes, & qui étoient sans doute très-sensibles à ceux qui parloient ces langues dans le tems qu'elles étoient vivantes.

La poésie, où les transpositions sont permises, & même où elles ont quelquefois des grâces, a sur ce point plus de liberté que la prose.

Cette position de l'adjectif devant ou après le sub-

stantif est si peu indifférente, qu'elle change quelquefois entièrement la valeur du substantif : en voici des exemples bien sensibles.

C'est une nouvelle certaine, c'est une chose certaine, c'est-à-dire, assurée, véritable, constante. J'ai appris certaine nouvelle ou certaines choses ; alors certaine répond au quidam des Latins, & fait prendre le substantif dans un sens vague & indéterminé.

Un *honnête-homme* est un homme qui a des mœurs, de la probité & de la droiture. Un *homme honnête* est un homme poli, qui a envie de plaire : les *honnêtes gens* d'une ville, ce sont les personnes de la ville qui sont au-dessus du peuple, qui ont du bien, une réputation intègre, une naissance honnête, & qui ont eu de l'éducation : ce sont ceux dont Horace dit, *quibus est equus & pater & res.*

Une *sage-femme* est une femme qui est appelée pour assister les femmes qui sont en travail d'enfant. Une *femme sage* est une femme qui a de la vertu & de la conduite.

Vrai a un sens différent, selon qu'il est placé, avant ou après un substantif : *Gilles est un vrai charlatan, c'est-à-dire qu'il est réellement charlatan ; c'est un homme vrai, c'est-à-dire véridique ; c'est une nouvelle vraie, c'est-à-dire véritable.*

Gentilhomme est un homme d'extraction noble ; un *homme gentil*, est un homme gai, vif, joli, mignon.

Petit-mâitre, n'est pas un *mâitre petit* ; c'est un *pauvre homme*, se dit par mépris d'un homme qui n'a pas une sorte de mérite, d'un homme qui néglige ou qui est incapable de faire ce qu'on attend de lui ; & ce *pauvre homme* peut être *riche*, au lieu qu'un *homme pauvre* est un homme sans bien.

Un *homme galant* n'est pas toujours un *galant-homme* : le premier est un homme qui cherche à plaire aux dames, qui leur rend de petits soins ; au lieu qu'un *galant-homme* est un *honnête-homme*, qui n'a que des procédés simples.

Un *homme plaisant* est un homme enjoué, folâtre, qui fait rire ; un *plaisant homme* se prend toujours en mauvaise part ; c'est un homme ridicule, bizarre, singulier, digne de mépris. Une *femme grosse*, c'est une femme qui est enceinte. Une *grosse femme* est celle dont le corps occupe un grand volume, qui est grasse & replete. Il ne seroit pas difficile de trouver encore de pareils exemples.

A l'égard du genre, il faut observer qu'en Grec & en Latin, il y a des *adjectifs* qui ont au nominatif trois terminaisons, καλός, καλή, καλόν, *bonus, bona, bonum* ; d'autres n'ont que deux terminaisons dont la première sert pour le masculin & le féminin, & la seconde est consacrée au genre neutre, ὁ καλὸς ἄνθρωπος, τὸ εὐδαίμων, *heureux* ; & en latin, *hic & hæc fortis & hoc forte*, fort. Clénard & le commun des Grammairiens Grecs disent qu'il y a aussi en Grec des *adjectifs* qui n'ont qu'une terminaison pour les trois genres : mais la savante méthode Grecque de P. R. assure que les Grecs n'ont point de ces *adjectifs*, Liv. I. ch. ix. règle XIX. avertissement. Les Latins en ont un grand nombre, *prudens, felix, ferax, tenax*, &c.

En François nos *adjectifs* sont terminés : 1°. ou par un *e muet*, comme *sage, fidele, utile, facile, habile, timide, riche, aimable, volage, troisieme, quatrieme*, &c. alors l'*adjectif* sert également pour le masculin & pour le féminin ; un *amant fidele*, une *femme fidele*. Ceux qui écrivent *fidel, util*, font la même faute que s'ils écrivoient *sag* au lieu de *sage*, qui se dit également pour les deux genres.

2°. Si l'*adjectif* est terminé dans sa première dénomination par quelqu'autre lettre que par un *e muet*, alors cette première terminaison sert pour le genre masculin : *pur, dur, brun, savant, fort, bon.*

A l'égard du genre féminin, il faut distinguer :

ou l'*adjectif* finit au masculin par une voyelle, ou il est terminé par une consonne.

Si l'*adjectif* masculin finit par toute autre voyelle que par un *e muet*, ajoutez seulement l'*e muet* après cette voyelle, vous aurez la terminaison féminine de l'*adjectif* : *sensé, sensée ; joli, jolie ; bourru, bourrue.*

Si l'*adjectif* masculin finit par une consonne, détachez cette consonne de la lettre qui la précède, & ajoutez un *e muet* à cette consonne détachée, vous aurez la terminaison féminine de l'*adjectif* : *pur, pure ; saint, sainte ; sain, saine ; grand, grande ; sot, so-te ; bon, bo-ne.*

Je fais bien que les Maîtres à écrire, pour multiplier les jambages dont la suite rend l'écriture plus unie & plus agréable à la vue, ont introduit une seconde *n* dans *bo-ne*, comme ils ont introduit une *m* dans *ho-me* : ainsi on écrit communément *bonne, homme, honneur*, &c. mais ces lettres redoublées sont contraires à l'analogie, & ne servent qu'à multiplier les difficultés pour les étrangers & pour les gens qui apprennent à lire.

Il y a quelques *adjectifs* qui s'écartent de la règle : en voici le détail.

On disoit autrefois au masculin *bel, nouvel, sol, mol*, & au féminin selon la règle, *belle, nouvelle, folle, molle* ; ces féminins se sont conservés : mais les masculins ne sont en usage que devant une voyelle ; un *bel homme, un nouvel amant, un sol amour* : ainsi *beau, nouveau, fou, mou*, ne forment point de féminin : mais *Espagnol* est en usage, d'où vient *Espagnole* ; selon la règle générale, *blanc* fait *blanche* ; *franc, franche* ; *long* fait *longue* ; ce qui fait voir que le *g* de *long* est le *g* fort que les Modernes appellent *gue* ; il est bon dans ces occasions d'avoir recours à l'analogie qu'il y a entre l'*adjectif* & le substantif abstrait : par exemple, *longueur, long, longue ; douceur, doux, douce ; jalousie, jaloux, jalouse ; fraîcheur, frais, fraîche ; sécheresse, sec, sèche.*

Le *f* & le *v* sont au fond la même lettre divisée en forte & en foible ; le *f* est la forte, & le *v* est la foible : de-là *naïf, naïve ; abusif, abusive ; chétif, chétive ; défensif, défensive ; passif, passive ; négatif, négative ; purgatif, purgative*, &c.

On dit *mon, ma ; ton, ta ; son, sa* : mais devant une voyelle on dit également au féminin *mon, ton, son ; mon ame, ton ardeur, son épée* : ce que le mécanisme des organes de la parole a introduit pour éviter le bâillement qui se feroit à la rencontre des deux voyelles, *ma ame, ta épée, sa épouse* ; en ces occasions, *son, ton, mon*, sont féminins, de la même manière que *mes, tes, ses, les*, le font au pluriel, quand on dit, *mes filles, les femmes*, &c.

Nous avons dit que l'*adjectif* doit avoir la terminaison qui convient au genre que l'usage a donné au substantif : sur quoi on doit faire une remarque singulière, sur le mot *gens* ; on donne la terminaison féminine à l'*adjectif* qui précède ce mot, & la masculine à celle qui le suit, fût-ce dans la même phrase : *il y a de certaines gens qui sont bien sots.*

A l'égard de la formation du pluriel, nos anciens Grammairiens disent qu'ajoutant *s* au singulier, nous formons le pluriel, *bon, bons.* (*Acheminement à la Langue Française par Jean Masset.*) Le même auteur observe que les noms de nombre qui marquent pluralité, tels que *quatre, cinq, six, sept*, &c. ne reçoivent point *s*, excepté *vingt & cent*, qui ont un pluriel : *quatre-vingts ans, quatre cents hommes.*

Telle est aussi la règle de nos Modernes : ainsi on écrit au singulier *bon*, & au pluriel *bons ; fort* au singulier, *forts* au pluriel ; par conséquent puisqu'on écrit au singulier *gâté, gâtée*, on doit écrire au pluriel *gâtés, gâtées*, ajoutant simplement l'*s* au pluriel masculin,

masculin, comme on l'ajoute au féminin. Cela me paroît plus analogue que d'ôter l'accent aigu au masculin, & ajouter un *z*, *gâtez* : je ne vois pas que le *z* ait plutôt que l'*s* le privilège de marquer que l'*e* qui le précède est un *e* fermé : pour moi je ne fais usage du *z* après l'*e* fermé, que pour la seconde personne plurielle du verbe, *vous aimez*, ce qui distingue le verbe du participe & de l'adjectif ; *vous êtes aimés*, *les perdreaux sont gâtés*, *vous gâtez ce Livre*.

Les adjectifs terminés au singulier par une *s*, servent aux deux nombres : *il est gros & gras* ; *ils sont gros & gras*.

Il y a quelques adjectifs qu'il a plu aux Maîtres à écrire de terminer par un *x* au lieu de *s*, qui finissant en-dedans ne donnent pas à la main la liberté de faire de ces figures inutiles qu'ils appellent *traits* ; il faut regarder cet *x* comme une véritable *s* ; ainsi on dit : *il est jaloux*, & *ils sont jaloux* ; *il est doux*, & *ils sont doux* ; *l'époux*, *les époux*, &c. L'*l* final se change en *aux*, qu'on feroit mieux d'écrire *aus* : *égal*, *égals* ; *verbal*, *verbaux* ; *féodal*, *féodaux* ; *nuptial*, *nuptiaux*, &c.

A l'égard des adjectifs qui finissent par *ent* ou *ant* au singulier, on forme leur pluriel en ajoutant *s*, selon la règle générale, & alors on peut laisser ou rejeter le *t* : cependant lorsque le *t* sert au féminin, l'analogie demande qu'on le garde : *excellent*, *excellente* ; *excellents*, *excellentes*.

Outre le genre, le nombre, & le cas, dont nous venons de parler, les adjectifs sont encore sujets à un autre accident, qu'on appelle *les degrés de comparaison*, & qu'on devroit plutôt appeler *degrés de qualification*, car la qualification est susceptible de plus & de moins : *bon*, *meilleur*, *excellent* ; *savant*, *plus savant*, *très-savant*. Le premier de ces degrés est appelé *positif*, le second *comparatif*, & le troisième *superlatif* : nous en parlerons en leur lieu.

Il ne fera pas inutile d'ajouter ici deux observations : la première, c'est que les adjectifs se prennent souvent adverbialement. *Facile & difficile*, dit Donat, *quæ adverbialia ponuntur, nomina potius dicenda sunt, pro adverbialibus posita : ut est, torvum clamat ; horrendum resonat : & dans Horace, turbidum letatur (Liv. II. Od. xix. v. 6.) ; se réjouit tumultueusement, ressent les saillies d'une joie agitée & confuse : perfidum ridens Venus (Liv. III. xxvij. v. 67.) ; Venus avec un sourire malin. Et même *primò*, *secundò*, *tertiò*, *postremò*, *serò*, *optatò*, ne sont que des adjectifs pris adverbialement. Il est vrai qu'au fond l'adjectif conserve toujours sa nature, & qu'en ces occasions même il faut toujours sousentendre une préposition & un nom substantif, à quoi tout adverbe est réductible : ainsi, *turbidum letatur*, id est, *letatur juxta negocium* ou *modum turbidum* : *primò*, *secundò*, id est, *in primo vel secundo loco* ; *optato advenis*, id est, *in tempore optato*, &c.*

A l'imitation de cette façon de parler latine, nos adjectifs sont souvent pris adverbialement ; *parler haut*, *parler bas*, *sentir mauvais*, *voir clair*, *chanter faux*, *chanter juste*, &c. on peut en ces occasions sousentendre une préposition & un nom substantif : *parler d'un ton haut*, *sentir un mauvais goût*, *voir d'un œil clair*, *chanter d'un ton faux* : mais quand il seroit vrai qu'on ne pourroit point trouver de nom substantif convenable & usité, la façon de parler n'en seroit pas moins elliptique ; on y sousentendroit l'idée de chose ou d'être, dans un sens neutre. V. ELLIPSE.

La seconde remarque, c'est qu'il ne faut pas confondre l'adjectif avec le nom substantif qui énonce une qualité, comme *blancheur*, *étendue* ; l'adjectif qualifie un substantif ; c'est le substantif même considéré comme étant tel, *Magistrat équitable* ; ainsi l'adjectif n'existe dans le discours que relativement au substantif qui est le support, & auquel il se rapporte

par l'identité, au lieu que le substantif qui exprime une qualité, est un terme abstrait & métaphysique ; qui énonce un concept particulier de l'esprit, qui considère la qualité indépendamment de toute application particulière, & comme si le mot étoit le nom d'un être réel & subsistant par lui-même : tels sont *couleur*, *étendue*, *équité*, &c. ce sont des noms substantifs par imitation. Voyez ABSTRACTION.

Au reste les adjectifs sont d'un grand usage, surtout en Poésie, où ils servent à faire des images & à donner de l'énergie : mais il faut toujours que l'Orateur ou le Poète ayent l'art d'en user à propos, & que l'adjectif n'ajoute jamais au substantif une idée accessoire, inutile, vaine, ou déplacée. (F)

ADJECTIFS, (Logique.) Les adjectifs étant destinés par leur nature à qualifier les dénominations, on en peut distinguer principalement de quatre sortes ; savoir les *nominaux*, les *verbaux*, les *numéraux*, & les *pronominaux*.

Les adjectifs *nominaux* sont ceux qui qualifient par un attribut d'espece, c'est-à-dire par une qualité inhérente & permanente, soit qu'elle naisse de la nature de la chose, de sa forme, de sa situation ou de son état ; tels que *bon*, *noir*, *simple*, *beau*, *rond*, *externe*, *autre*, *pareil*, *semblable*.

Les adjectifs *verbaux* qualifient par un attribut d'évenement, c'est-à-dire par une qualité accidentelle & survenue, qui paroît être l'effet d'une action qui se passe ou qui s'est passée dans la chose ; tels sont *rampant*, *dominant*, *liant*, *caressant*, *bonifié*, *simplifié*, *noirci*, *embelli*. Ils tirent leur origine des verbes, les uns du gérondif, & les autres du participe : mais il ne faut pas les confondre avec les participes & les gérondifs dont ils sont tirés. Ce qui constitue la nature des adjectifs, c'est de qualifier les dénominations ; au lieu que celle des participes & des gérondifs consiste dans une certaine manière de représenter l'action & l'évenement. Par conséquent lorsqu'on voit le mot qui est participe, être dans une autre occasion simplement employé à qualifier, il faut conclure que c'est ou par transport de service, ou par voie de formation & de dérivation, dont les Langues se servent pour tirer d'une espece les mots dont elles ont besoin dans une autre où elles les placent, & dès-lors en établissent la différence. Au reste il n'importe pas que dans la manière de les tirer de leur source, il n'y ait aucun changement quant au matériel : les mots formés n'en seront pas moins distingués de ceux à qui ils doivent leur origine. Ces différences vont devenir sensibles dans les exemples que je vais citer.

Un esprit rampant ne parvient jamais au sublime. Tels vont rampant devant les Grands pour devenir insolens avec leurs égaux. Une personne obligeante se fait aimer de tous ceux qui la connoissent. Cette dame est bonne, obligeante toujours quand elle le peut. L'ame n'a guere de vigueur dans un corps fatigué. Il est juste de se reposer après avoir fatigué.

Qui ne voit que *rampant* dans le premier exemple est une simple qualification, & que dans le second il représente une action ? Je dis la même chose des mots *obligeante* & *obligeant*, & de ceux-ci, un *corps fatigué*, & *avoir fatigué*.

Les adjectifs *numéraux* sont, comme leur nom le déclare, ceux qui qualifient par un attribut d'ordre numéral, tels que *premier*, *dernier*, *second*, *deuxième*, *troisième*, *cinquième*.

Les adjectifs *pronominaux* qualifient par un attribut de désignation individuelle, c'est-à-dire par une qualité qui ne tenant ni de l'espece ni de l'action, ni de l'arrangement, n'est qu'une pure indication de certains individus ; ces adjectifs sont, ou une qualification de rapport personnel, comme *mon*, *ma*, *ton*, *notre*, *votre*, *son*, *leur*, *mien*, *tien*, *sien* ;

ou une qualification de quotité vague & non déterminée, tels que *quelque, un, plusieurs, tout, nul, aucun*; ou enfin une qualification de simple présentation, comme les suivans, *ce, cet, chaque, quel, tel, certain*.

La qualification exprimée par les *adjectifs* est susceptible de divers degrés: c'est ce que l'art nomme *degrés de comparaison*, qu'il a réduits à trois, sous les noms de *positif, comparatif, & superlatif*.

Le *positif* consiste dans la simple qualification faite sans aucun rapport au plus ni au moins. Le *comparatif* est une qualification faite en augmentation ou en diminution, relativement à un autre degré de la même qualité. Le *superlatif* qualifie dans le plus haut degré, c'est-à-dire dans celui qui est au-dessus de tous; au lieu que le *comparatif* n'est supérieur qu'à un des degrés de la qualité: celui-ci n'exprime qu'une comparaison particulière; & l'autre en exprime une universelle.

Les *adjectifs verbaux & nominaux* sont aussi appelés *concrets*. Voyez ces termes. (X)

ADIEU-VA, *terme de Marine*; c'est un terme dont on se sert lorsque voulant faire venir le vaisseau pour changer de route, on en avertit l'équipage pour qu'il se tienne prêt à obéir au commandement. (Z)

* ADIGE, (*Géog. mod.*) rivière d'Italie qui prend sa source au midi du lac glacé dans les Alpes, & se jette dans le golphe de Venise.

* ADIMAIN, f. m. (*Hist. nat.*) on dit que c'est un animal privé, assez semblable à un mouton, à laine courte & fine, dont il n'y a que la femelle qui porte cornes, qui a l'oreille longue & pendante; qu'il est de la grosseur d'un veau; qu'il se laisse monter par les enfans; qu'il peut les porter à une lieue, & qu'il compose la plus grande partie des troupeaux des habitans des deserts de Libye. *Marm. trad. par Ablanc.*

* ADIMIAN, (*Jardinage.*) c'est le nom que les Fleuristes donnent à une tulipe amarante, panachée de rouge & de blanc.

ADJOINDRE, v. act. (*Jurisprud.*) c'est donner à quelqu'un un collègue, lui associer un second. Voyez ADJOINT. (H)

ADJOINT, *terme de Grammaire*. Les Grammairiens qui font la construction des mots de la phrase, relativement au rapport que les mots ont entr'eux dans la proposition que ces mots forment, appellent *adjoint* ou *adjoints* les mots ajoutés à la proposition, & qui n'entrent pas dans la composition de la proposition: par exemple, les interjections *hélas, ha!* & les vocatifs.

Hélas, petits moutons, que vous êtes heureux!

Que vous êtes heureux sont les mots qui forment le sens de la proposition; *que* y entre comme adverbe de quantité, de manière, & d'admiration; *quantum, combien*, à quel point. *Vous* est le sujet, *êtes heureux* est l'attribut, dont *êtes* est le verbe, c'est-à-dire le mot qui marque que c'est de vous que l'on dit *êtes heureux*; & *heureux* marque ce que l'on dit que *vous êtes*, & se rapporte à vous par un rapport d'identité. Voilà la proposition complète. *Hélas & petits moutons* ne sont que des *adjoints*. V. SUJET, ATTRIBUT. (F)

ADJOINTS, adj. (*Belles-Lettres.*) sont au nombre de sept, qu'on appelle aussi *circonstances*, exprimées par ce vers:

Quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando.

Les argumens qui se tirent des *adjoints*, sont des adminicules des preuves qui naissent des circonstances particulières du fait. Voyez PREUVE & CIRCONSTANCE.

En Rhétorique, les *adjoints, adjuncta*, forment un lieu commun d'où l'on tire des argumens pour ou

contre presque dans toutes les matières, parce qu'il en est peu qui ne soient accompagnées de circonstances favorables ou défavorables; la chose est si claire, qu'il seroit inutile d'en donner des exemples. (G)

ADJOINT, adj. pris subst. On appelle ainsi une sorte d'associé, de collègue ou de coadjuteur qu'on donne à quelqu'un qui est en place, ou pour le soulager dans ses fonctions, ou pour rendre compte de sa vigilance & de sa fidélité.

Quelques-uns prononcent & écrivent *ajoints*: mais ils prononcent & écrivent mal. (H)

ADJOINT de l'Académie des Sciences. Voyez ACADEMIE.

ADJOINT, *Officier de la Librairie*; c'est un Libraire élu à la pluralité des voix dans l'assemblée générale des anciens, & de seize mandés dans le nombre des modernes, qui sont ceux qui ont au moins dix ans de réception; préposé conjointement avec le syndic pour régir les affaires de la Communauté, & veiller à l'observation des réglemens donnés par nos Rois sur le fait de la Librairie & de l'Imprimerie. Il y en a quatre qui avec le syndic forment ce qu'on appelle les *Officiers de la Librairie*.

Leurs principales fonctions sont de visiter en la Chambre Syndicale de la Librairie les livres qui arrivent à Paris, soit des provinces du royaume, soit des pays étrangers; de faire des visites chez les Libraires & chez les Imprimeurs, pour voir s'il ne s'y passe rien contre le bon ordre; & dans le cas de contravention, en rendre compte à M. le Chancelier. Ils sont encore chargés de faire la visite des bibliothèques ou cabinets de livres à vendre, afin de veiller à ce qu'il ne se débite par aucunes voies des livres pros crits, & délivrent un certificat sur lequel le Lieutenant de Police accorde la permission de vendre & d'afficher la vente. Voyez SYNDIC, CHAMBRE SYNDICALE.

ADJONCTION, f. f. *terme de style du Palais*, qu'on employe dans les plaintes en matière criminelle, où l'on demande l'intervention ou *adjonction* de M. le Procureur Général, ou de son Substitut, ou du Procureur fiscal, si la plainte n'est point portée devant une Justice royale. Or demander l'*adjonction* du ministère public, c'est demander qu'il se porte accusateur, & poursuivre l'accusé en son nom concurremment avec la partie civile. (H)

ADJOURNEMENT, f. m. (*Jurisprud.*) est une assignation à comparoître à certain jour nommé pour procéder par-devant une Cour de Justice ou un Juge aux fins & conclusions de l'exploit d'assignation, c'est-à-dire les contester ou y déférer. Voyez ASSIGNATION.

Menage dérive ce mot de *adjurnare*, comme qui diroit *diem dicere*, qu'on trouve en ce sens dans les capitulaires.

L'*adjournement* en Cour ecclésiastique s'appelle *citation*.

L'assignation n'emporte pas toujours *adjournement*; par exemple, les témoins qu'on assigne à venir déposer ne sont pas adjournés: l'assignation n'emporte *adjournement* que quand la partie est assignée à comparoître en Justice.

Les *adjournemens* doivent être libellés, c'est-à-dire contenir les conclusions & les moyens de la demande. Voyez LIBELLÉ.

Les *adjournemens* par-devant les Juges inférieurs se donnent sans commissions: *secus* es Cours supérieures: par exemple, on ne peut donner *adjournement* aux Requêtes de l'Hôtel ou du Palais, qu'en vertu de lettres de *committimus* dont sera laissée copie avec l'exploit, si ce n'est qu'il y eût déjà instance liée ou retenue en cette Cour, auquel cas il ne seroit pas besoin de lettres: on ne le peut non plus es Cours supérieures, telles que le Parlement, ou autres, qu'en

vertu de Lettres de Chancellerie, Commission particulière, ou Arrêt: on ne le peut non plus au Conseil, ni même aux Requête de l'Hôtel, lorsqu'il s'agit de juger au Souverain, qu'en vertu d'Arrêt du Conseil ou Commission du Grand Sceau.

Les exploits d'ajournement doivent contenir le nom du Procureur du demandeur en tous sièges & matière où le ministère des Procureurs est nécessaire. *Voyez le titre II. de l'Ordonnance de 1667.*

L'ajournement personnel est une assignation en matière criminelle, par laquelle l'accusé est sommé de comparoître en personne. Il se décerne contre l'accusé, lorsque le crime n'est pas capital, & qu'il n'échet point de peine afflictive, ni même infamante; ou contre une partie assignée simplement pour être oïie, laquelle a négligé de comparoître. Il emporte interdiction contre un Officier de judicature. *Voyez DECRET.*

Un ajournement à trois brefs jours est une sommation faite à cri public au son de trompe, après qu'on a fait perquisition de la personne de l'accusé, à ce qu'il ait à comparoître dans les trois jours en Justice, à faute de quoi on lui fera son procès comme contumax.

ADJOURNEMENT se dit en Angleterre d'une espèce de prorogation, par laquelle on remet la séance du Parlement à un autre tems, toutes choses demeurant en état. *Voyez PROROGATION. (H)*

ADIPEUX, adj. en Anatomie, se dit de certains conduits & de certains vaisseaux qui se distribuent à la graisse. *Voyez VAISSEAU & GRAISSE.*

Il y a des vaisseaux adipeux qui sont, suivant quelques auteurs, une partie de la substance de l'épiploon. *Voyez EPIPLOON.*

Malpighi doute si les conduits adipeux sont des vaisseaux distincts (dans un ouvrage imprimé après sa mort). Morgagni, *advers. Anat. III. page 3* insinue qu'ils ne sont pas nécessaires, parce qu'il pense que la sécrétion de la graisse peut se faire au moyen des artères dans les cellules adipeuses, de même que dans les autres parties d'où elle peut être ensuite reprise par les veines, sans qu'il soit besoin d'admettre un troisième genre de vaisseaux propres à cet office, tels que Malpighi paroît les avoir soupçonnés. Rivin n'admet point de conduits adipeux. *dis. de omento.*

ADIPEUSE, adj. ou GRAISSEUSE, en Anatomie, est le nom que l'on donne à une membrane ou tunique qui enveloppe le corps, & qui est située immédiatement sous la peau: on la regarde comme le soutien de la graisse, qui est logée dans les intervalles qui se trouvent entre ses fibres, & dans les cellules particulières qu'elle forme. *Voyez GRAISSE, PEAU, CELLULE, &c.*

Les Anatomistes sont partagés touchant l'existence de cette membrane. La plupart des modernes ne la regardent que comme la tunique extérieure de la membrane charnue, autrement de la membrane commune des muscles. *Voyez MEMBRANE CHARNUE, PANNICULE, &c. (L)*

ADIPEUSES, cellules. *Voyez CELLULES adipeuses.*

ADIRÉ, adj. vieux terme de Pratique, qui est encore usité au Palais. Il est synonyme à *égérer*, & se dit singulièrement des pièces d'un procès qui ne se trouvent plus: ainsi l'on dira, par exemple, la meilleure pièce de mon sac s'est trouvée *adirée*. Ce même terme signifie aussi quelquefois *rayé* ou *biffé*. *(H)*

ADIRER ou ADHIRER. *Voyez ADIRÉ.*

Lorsqu'une lettre de change payable à un particulier, & non au porteur, ou ordre, est *adirée*, le paiement en peut être poursuivi & fait en vertu d'une seconde lettre, sans donner caution, en faisant mention que c'est une seconde lettre, & que la première ou autre précédente demeurera nulle.

Et au cas que la lettre *adirée* fût payable au por-

teur ou à ordre, le payement n'en doit être fait que par ordonnance de Justice, en baillant caution de garantir le payement qui en sera fait. *Voyez l'Ordonnance de 1673, tit. V. (G)*

* ADIRES, f. m. pl. (*Hist. nat.*) on appelle en Espagne *adires*, une sorte de petits chiens de Barbarie, fins, rusés, mais voraces, qu'on prend dans les maisons, quand ils y sont jettés par la faim. Il y en a de Perse qui sont plus grands que ceux de Barbarie; les chiens n'osent attaquer ceux-ci, ils sont pourtant presque de la même couleur les uns & les autres: les jardiniers de ces contrées disent qu'ils se mêlent avec les chiens ordinaires. Il est parlé dans d'autres Auteurs, sous le nom d'*adire*, d'un animal qu'on trouve en Afrique, de la grandeur du renard, & qui en a la finesse. Cette description & la précédente sont si différentes qu'on ne peut assurer qu'elles soient l'une & l'autre du même animal.

ADITION, f. f. terme de Jurisprudence, qui ne s'emploie qu'avec le mot *hérité*. *Adition d'hérité* est la déclaration que fait l'héritier institué formellement ou tacitement, qu'il accepte l'hérité qui lui est déferée. Dans le Droit Civil ce terme ne s'employoit qu'en parlant d'un héritier étranger appelé à la succession par le testament du défunt. Quand l'héritier naturel, ou héritier du sang acceptoit l'hérité, cela s'appelloit *s'immiscer*, & l'acceptation *immixtion*. Mais nous ne faisons point cette distinction, & l'*adition* se prend en général pour l'acte par lequel l'héritier, soit naturel ou institué, prend qualité.

Un simple acte de l'héritier naturel ou institué, par lequel il s'est comporté comme héritier, opere l'*adition d'hérité*, & lui ôte la faculté de renoncer ou de jouir du bénéfice d'inventaire. *Voyez RENONCIATION, BÉNÉFICE D'INVENTAIRE.*

ADJUDICATAIRE, f. m. terme de Palais, est celui au profit de qui est faite une adjudication. *Voyez ADJUDICATION & ADJUGER.*

ADJUDICATIF, adj. terme de Palais, qui se dit d'un Arrêt ou d'une Sentence qui porte adjudication au profit du plus offrant, d'un bien vendu par autorité de Justice, ou qui déferé au moins demandant une entreprise, de travaux ordonnés judiciairement. *Voyez ADJUDICATION & ADJUGER.*

ADJUDICATION, f. f. (*Jurisprud.*) est l'action d'adjuger. *Voyez ADJUGER.*

L'effet de l'*adjudication* par décret est de purger les dettes & les hypothèques dont étoit affectée la chose vendue: elle ne purge pas cependant le douaire lorsqu'il n'est point ouvert. Pour entendre ce que signifient ces expressions, *purger le douaire, les dettes, les hypothèques.* *Voyez au mot PURGER. (H)*

ADJUGER, v. a. (*Jurisprud.*) c'est juger en faveur de quelqu'un, conformément à ses prétentions. Il signifie aussi donner la préférence dans une vente publique au plus offrant & dernier enchérisseur; & dans une proclamation d'ouvrages ou entreprises au rabais, à celui qui demande moins. *(H)*

ADJURATION, f. f. (*Théol.*) commandement ou injonction qu'on fait au démon de la part de Dieu, de sortir du corps d'un possédé, ou de déclarer quelque chose.

Ce mot est dérivé du Latin *adjurare*, conjurer, solliciter avec instance; & l'on a ainsi nommé ces formules d'exorcisme, parce qu'elles sont presque toutes conçues en ces termes: *adjuro te, spiritus immunde, per Deum vivum, ut, &c.* *Voyez EXORCISME, POSSESSION, &c. (G)*

ADJUTORIUM, f. est le nom qu'on donne en Anatomie, à l'os du bras, ou à l'humérus. *Voyez HUMERUS. (L)*

* ADMETTRE, RECEVOIR. On admet quelqu'un dans une société particulière; on le reçoit à une charge, dans une Académie: il suffit pour être

admis d'avoir l'entrée libre ; il faut pour être *reçu* du cérémonial. Le premier est une faveur accordée par les personnes qui composent la société, en conséquence de ce qu'elles vous jugent propre à participer à leurs desseins, à goûter leurs occupations, & à augmenter leur amusement ou leur plaisir. Le second est une opération par laquelle on acheve de vous donner une entière possession, & de vous installer dans la place que vous devez occuper en conséquence d'un droit acquis, soit par bienfait, soit par élection, soit par stipulation.

Ces deux mots ont encore dans un usage plus ordinaire, une idée commune qui les rend synonymes. Il ne faut pas alors chercher de différence entr'eux, qu'en ce qu'*admettre* semble supposer un objet plus intime & plus de choix ; & que *recevoir* paroît exprimer quelque chose de plus extérieur & de moins libre. C'est par cette raison qu'on pourroit dire que l'on est *admis* à l'Académie Française, & qu'on est *reçu* dans les autres Académies. On *admet* dans sa familiarité & dans sa confiance ceux qu'on en juge dignes ; on *reçoit* dans les maisons & dans les cercles ceux qu'on y présente ; où l'on voit que *recevoir* dans ce sens n'emporte pas une idée de précaution qui est attachée à *admettre*. Le Ministre étranger est *admis* à l'audience du Prince, & le Seigneur qui voyage est *reçu* à sa Cour.

Mieux l'on veut que les sociétés soient composées, plus l'on doit être attentif à en bannir les esprits aigres, inquiets, & turbulens, quelque mérite qu'ils ayent d'ailleurs ; à n'y *admettre* que des gens d'un caractère doux & liant. Quoique la probité & la sagesse fassent estimer, elles ne font pas *recevoir* dans le monde ; c'est la prérogative des talens aimables & de l'esprit d'agrément.

* ADMETE, f. f. (*Myth.*) une des Nymphes Océanides.

ADMINICULE, f. m. *en Droit*, est ce qui forme un commencement de preuve, ou une preuve imparfaite ; une circonstance ou une conjecture qui tend à former ou à fortifier une preuve.

Ce mot vient du Latin *adminiculum*, qui signifie *appui*, *échelas*.

Les Antiquaires se servent du mot *adminicules*, pour signifier les attributs ou ornemens avec lesquels Junon est représentée sur les médailles. Voyez ATTRIBUT & SYMBOLE (H)

ADMINISTRATEUR, f. m. (*Jurisprud.*) est celui qui régit un bien comme un tuteur, curateur, exécuteur testamentaire. Voyez ADMINISTRATION, EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE. Les peres sont les *administrateurs* nés de leurs enfans.

On appelle singulièrement *administrateurs*, ceux qui régissent les biens des Hôpitaux. Voyez HÔPITAL.

Si une femme est chargée d'une administration, on l'appelle *administratrice*, & elle est obligée à rendre compte comme le feroit l'*administrateur*. (H)

ADMINISTRATION, f. f. (*Jurisprud.*) est la gestion des affaires de quelque particulier ou communauté, ou la régie d'un bien. Voyez GOUVERNEMENT, RÉGIE.

Les Princes indolens confient l'*administration* des affaires publiques à leurs Ministres. Les guerres civiles ont ordinairement pour prétexte la mauvaise *administration*, ou les abus commis dans l'exercice de la Justice, &c.

Administration se dit singulièrement de la direction des biens d'un mineur, ou d'un interdit pour fureur, imbécillité, ou autre cause, & de ceux d'un Hôpital ; par un tuteur, un curateur, ou un administrateur. V. MINEUR, PUPILLE, TUTEUR, CURATEUR, ADMINISTRATEUR, &c.

Administration se dit aussi des fonctions ecclé-

siastiques. C'est au Curé qu'appartient exclusivement à tout autre, l'*administration* des Sacremens dans sa Paroisse. Voyez CURE, PAROISSE, &c. On doit refuser l'*administration* des Sacremens aux excommuniés. Voyez EXCOMMUNICATION.

En matière bénéficiale, on distingue deux sortes d'*administration*, l'une au temporel, & l'autre au spirituel. Celle-ci consiste dans le pouvoir d'excommunier, de corriger, de conférer les bénéfices : l'autre dans l'exercice des droits & prérogatives attachées au bénéfice. Voyez TEMPORALITÉ.

Administration s'emploie aussi au Palais comme synonyme à *fournissement* : ainsi l'on dit *administrer* des témoins, des moyens, des titres, des preuves. (H)

ADMIRABLE, adject. (*Medecine.*) épithete que des Chimistes ont donnée, par hyperbole, à quelques-unes de leurs compositions ; tel est le sel *admirable* de Glauber. On l'a appliquée généralement à toutes les pierres factices & medicinales : en voici une dont M. Lemerî donne la description à cause de ses grandes qualités.

Pulvériser, mêlez ensemble du vitriol blanc, 18 onces ; du sucre fin, du salpêtre, de chacun 9 onces ; de l'alun, 2 onces ; du sel ammoniac, 8 gros ; du camphre, 2 onces. Mettez le mélange dans un pot de terre vernissé ; humectez-le en consistance de miel avec de l'huile d'olive ; puis mettez sur un petit feu, faites dessécher doucement la matière jusqu'à ce qu'elle ait pris la dureté d'une pierre ; gardez-la couverte, car elle s'humecte aisément.

On observera de modérer le feu dans cette opération, à cause de la volatilité du camphre : mais quelque soin que l'on y apporte, il s'en dissipe toujours une grande quantité. On en ajoutera à cause de cela quelques grains dans la pierre, lorsqu'on s'en servira.

Cette pierre est détersive, vulnéraire, astringente ; elle résiste à la gangrene, arrête le sang, étant appliquée seche ou dissoute : on l'emploie dans les cataractes en collyre, contre les ulcères scorbutiques. On ne s'en fert qu'à l'extérieur. (N)

ADMIRATIF, adj. m. (*Gramm.*) comme quand on dit *un ton admiratif*, *un geste admiratif* ; c'est-à-dire *un ton*, *un geste*, qui marque de la surprise, de l'admiration ou une exclamation. En terme de Grammaire, on dit *un point admiratif*, on dit aussi *un point d'admiration*. Quelques-uns disent *un point exclamatif* ; ce point se marque ainsi !. Les Imprimeurs l'appellent simplement *admiratif*, & alors ce mot est substantif masculin, ou adjectif pris substantivement, en soutendant *point*.

On met le *point admiratif* après le dernier mot de la phrase qui exprime l'admiration : *Que je suis à plaindre !* Mais si la phrase commence par une interjection, *ah*, ou *ha*, *hélas*, quelle doit être alors la ponctuation ? Communément on met le *point admiratif* d'abord après l'interjection : *Hélas ! petits moutons, que vous êtes heureux. Ha ! mon Dieu, que je souffre* : mais comme le sens *admiratif* ou *exclamatif* ne finit qu'avec la phrase, je voudrois mettre le *point admiratif* qu'après tous les mots qui énoncent l'admiration, *Hélas, petits moutons, que vous êtes heureux ! Ha, mon Dieu, que je souffre !* Voyez PONCTUATION. (F)

* ADMIRATION, f. f. (*Morale.*) c'est ce sentiment qu'excite en nous la présence d'un objet, quel qu'il soit, intellectuel ou physique, auquel nous attachons quelques perfections. Si l'objet est vraiment beau, l'*admiration* dure ; si la beauté n'étoit qu'apparente, l'*admiration* s'évanouit par la réflexion ; si l'objet est tel, que plus nous l'examinons, plus nous y découvrons de perfections, l'*admiration* augmente. Nous n'admirons guere que ce qui est au-dessus

de nos forces ou de nos connoissances. Ainsi l'*admiration* est fille tantôt de notre ignorance, tantôt de notre incapacité : ces principes sont si vrais, que ce qui est admirable pour l'un, n'attire seulement pas l'attention d'un autre. Il ne faut pas confondre la *surprise* avec l'*admiration*. Une chose laide ou belle, pourvu qu'elle ne soit pas ordinaire dans son genre, nous cause de la surprise ; mais il n'est donné qu'aux belles de produire en nous la surprise & l'*admiration* : ces deux sentimens peuvent aller ensemble & séparément. Saint-Evremond dit que l'*admiration* est la marque d'un petit esprit : cette pensée est fautive ; il eût fallu dire, pour la rendre juste, que l'*admiration* d'une chose commune est la marque de peu d'esprit : mais il y a des occasions où l'étendue de l'*admiration* est, pour ainsi dire, la mesure de la beauté de l'ame & de la grandeur de l'esprit. Plus un être créé & pensant voit loin dans la nature, plus il a de discernement, & plus il admire. Au reste il faut un peu être en garde contre ce premier mouvement de notre ame à la présence des objets, & ne s'y livrer que quand on est assuré par ses connoissances, & surtout par des modèles auxquels on puisse rapporter l'objet qui nous est présent. Il faut que ces modèles soient d'une beauté universellement convenue. Il y a des esprits qu'il est extrêmement difficile d'étonner ; ce sont ceux que la Métaphysique a élevés au-dessus des choses faites ; qui rapportent tout ce qu'ils voyent, entendent, &c. au possible, & qui ont en eux-mêmes un modèle idéal au-dessous duquel les êtres créés restent toujours.

ADMISSIBLE, adj. (en Droit.) qui mérite l'admission. Voyez ci-dessous ADMISSION.

ADMISSION, f. f. (Jurisprud.) action par laquelle quelqu'un est admis à une place ou dignité.

Ce terme se dit spécialement de la réception aux Ordres, ou à quelque degré dans une Faculté ; & le billet des Examineurs en faveur du Candidat, s'appelle *admittatur*, parce que l'*admission* est exprimée par ce terme latin. Voyez CANDIDAT.

ADMISSION se dit aussi au Palais, des preuves & des moyens, qui sont reçus comme concluans & pertinens. (H)

* ADMITTATUR, terme latin, f. m. (Hist. mod.) billet qu'on accorde après les examens ordonnés à ceux qui se présentent aux Ordres, à certaines dignités, aux degrés d'une Faculté, &c. lorsqu'ils ont été trouvés dignes d'y être admis.

ADMEDIATEUR ou AMEDIATEUR, f. m. (Jurisprud.) Fermier qui tient un bien à titre d'admodiation. Voyez ci-dessous ADMODIATION.

ADMODIATION ou AMODIATION, f. f. (Jurisprud.) terme de Coutumes, usité en quelques Provinces pour signifier un bail, dont le prix se paye en fruits par le Fermier, lequel en retient moitié, ou plus ou moins, pour son exploitation. *Admodiation* est aussi synonyme en quelques endroits à bail à ferme, & se dit du bail même, dont le prix se paye en argent.

ADMONESTER, v. a. terme de Palais, c'est faire une légère correction verbale en matière de délit. Voyez ADMONITION.

ADMONITION, f. f. terme de Palais, est une remontrance que fait le Juge en matière de délit au délinquant, à qui il remontre sa faute, & l'avertit d'être plus circonspect à l'avenir.

L'*admonition* est moindre que le blâme, & n'est pas flétrissante, si ce n'est qu'elle soit suivie d'amende ; elle se joint le plus ordinairement avec l'aumône, & se fait à huis clos.

Le terme d'*admonition* s'emploie aussi en matière ecclésiastique, & alors il est synonyme à *monition*. Voyez ce dernier. (H)

ADNATA, adj. f. pris subst. en Anatomie, est une

membrane épaisse & blanche, qui enveloppe le globe de l'œil, & en forme la tunique externe. On l'appelle en François *conjonctive*. Voyez TUNIQUE & CONJONCTIVE. (L)

* ADOD, f. (Myth.) nom que les Phéniciens donnoient au Maître des Dieux.

ADOLESCENCE, f. f. (Physiolog.) est le tems de l'accroissement dans la jeunesse, ou l'âge qui suit l'enfance, & qui se termine à celui où un homme est formé. Voyez ACCROISSEMENT & AGE. Ce mot vient du latin *adolescere*, croître.

L'état d'*adolescence* dure tant que les fibres continuent de croître & d'acquies de la consistance. Voy. FIBRE.

Ce tems se compte ordinairement depuis quatorze ou quinze ans jusqu'à vingt-cinq, quoique, selon les différentes constitutions, il puisse durer plus ou moins.

Les Romains l'appliquoient indistinctement aux garçons & aux filles, & le comptoient depuis douze ans jusqu'à vingt-cinq pour les uns, & depuis douze jusqu'à vingt-un pour les autres. Voyez PUBERTÉ, &c.

Souvent même leurs Écrivains employoient indifféremment les termes de *juvenis* & *adolescens* pour toutes sortes de personnes en-deçà de quarante-cinq ans.

Lorsque les fibres sont arrivées à un degré de consistance & de tension suffisant pour soutenir les parties, la matière de la nutrition devient incapable de les étendre davantage, & par conséquent elles ne sauroient plus croître. Voyez MORT. (H)

* ADOM ou ADON, (Géog. mod.) contrée qui borne la côte d'or de Guinée en Afrique.

* ADONAI, f. f. (Théol.) est, parmi les Hébreux, un des noms de Dieu, & signifie Seigneur. Les Massorètes ont mis sous le nom que l'on lit aujourd'hui *Jehova*, les points qui conviennent aux consonnes du mot *Adonai*, parce qu'il étoit défendu chez les Juifs de prononcer le nom propre de Dieu, & qu'il n'y avoit que le Grand-Prêtre qui eût ce privilège, lorsqu'il entroit dans le Sanctuaire. Les Grecs ont aussi mis le mot *Adonai* à tous les endroits où se trouve le nom de Dieu. Le mot *Adonai* est dérivé d'une racine qui signifie base & fondement, & convient à Dieu, en ce qu'il est le soutien de toutes les créatures, & qu'il les gouverne. Les Grecs l'ont traduit par *κύριος*, & les Latins par *Dominus*. Il s'est dit aussi quelquefois des hommes, comme dans ce verset du Pseaume 104. *Constituit eum Dominum domus sue*, en parlant des honneurs auxquels Pharaon éleva Joseph, où le texte hébreu porte : *Adonai*. Genebrard, le Clerc, Cappel, de nomine Dei Tetragramm. (G)

ADONER, ADONE, terme de Marine, on dit le vent-adone, quand après avoir été contraire, il commence à devenir favorable, & que des rumbes ou airs de vent les plus prêts de la route qu'on doit faire, il se range vers les rumbes de la bouline, & du vent largue. Voyez BOULINE. (Z)

* ADONÉE, (Myth.) nom que les Arabes donnoient au Soleil & à Bacchus, qu'ils adoroient. Ils offroient au premier tous les jours de l'encens & des parfums.

ADONIES ou FÊTES ADONIENNES, subst. f. (Myth.) qu'on célébroit anciennement en l'honneur d'Adonis favori de Venus, qui fut tué à la chasse par un sanglier dans les forêts du mont Liban. Ces fêtes prirent naissance en Phénicie, & passèrent de là en Grece. On en faisoit de semblables en Egypte en mémoire d'Osiris. Voici ce que dit Lucien de celles de Byblos en Phénicie : « Toute la ville au jour » marqué pour la solemnité, commençoit à prendre le deuil, & à donner des marques publiques

» de douleur & d'affliction : on n'entendoit de tous
 » côtés que des pleurs & des gémiffemens ; les fem-
 » mes qui étoient les ministres de ce culte , étoient
 » obligées de se raser la tête , & de se battre la poi-
 » trine en courant les rues. L'impie superstition obli-
 » geoit celles qui refusoient d'assister à cette céré-
 » monie , à se prostituer pendant un jour , pour em-
 » ployer au culte du nouveau Dieu , l'argent qu'el-
 » les gagnoient à cet infame commerce. Au dernier
 » jour de la fête , le deuil se changeoit en joie , &
 » chacun la témoignoit comme si Adonis eût été res-
 » suscité : la premiere partie de cette solemnité s'ap-
 » pelloit *ἀφανισμός*, pendant laquelle on pleuroit le
 » Prince mort ; & la deuxième *ἐπιστροφή*, le retour , où
 » la joie succédoit à la tristesse. Cette cérémonie du-
 » roit huit jours , & elle étoit célébrée en même
 » tems dans la basse Egypte. Alors , dit encore Lu-
 » cien qui en avoit été témoin , les Egyptiens expo-
 » soient sur la mer un panier d'osier , qui étant pouf-
 » fé par un vent favorable , arrivoit de lui-même
 » sur les côtes de Phénicie , où les femmes de By-
 » blos qui l'attendoient avec impatience , l'empor-
 » toient dans la ville , & c'étoit alors que l'affliction
 » publique faisoit place à une joie universelle ». S. Cyrille dit qu'il y avoit dans ce petit vaisseau des
 lettres par lesquelles les Egyptiens exhortoient les
 Phéniciens à se réjouir , parce qu'on avoit retrouvé
 le Dieu qu'on pleuroit. Meursius a prétendu que ces
 deux différentes cérémonies faisoient deux fêtes dis-
 tinctes qui se célébroient à différens tems de l'année ,
 & à six mois l'une de l'autre , parce qu'on croyoit
 qu'Adonis passoit la moitié de l'année avec Proser-
 pine , & l'autre moitié avec Venus. Les Juifs voisins
 de la Phénicie & de l'Egypte , & enclins à l'idola-
 trie , adopterent aussi ce culte d'Adonis. La vision
 du Prophète Ezechiel , où Dieu lui montre des fem-
 mes voluptueuses assises dans le Temple , & qui pleu-
 roient Adonis , & *ecce ibi sedebant mulieres plangentes*
Adonidem , ne permet pas de douter qu'ils ne fussent
 adonnés à cette superstition. *Mém. de l'Acad. des Bel-
 les-Lettres.* (G)

ADONIQUE ou ADONIEN, adject. (Poës.) sorte
 de vers fort court , usité dans la poésie Greque & La-
 tine. Il n'est composé que de deux piés , dont le pre-
 mier est dactyle , & le second un spondée ou trochée ,
 comme *rara juvenus*.

On croit que son nom vient d'Adonis , favori de
 Venus , parce que l'on faisoit grand usage de ces sortes
 de vers dans les lamentations ou fêtes lugubres qu'on
 célébroit en l'honneur d'Adonis. Voyez ADONIES ou
 ADONIENNES. Ordinairement on en met un à la fin
 de chaque strophe de vers sapphiques , comme dans
 celle-ci :

Scandit aratas vitiosa naves
Cura, nec turmas equitum relinquit,
Ocyor cervis & agente nimbo
Ocyor euro. Horat.

Aristophane en entremêloit aussi dans ses comédies
 avec des vers anapestes. Voyez ANAPESTE & SAP-
 PHIQUE. (G)

*ADONIS, f. f. (Jardinage.) sorte de renoncule ,
 qui a la feuille de la camomille ; sa fleur est en rose ,
 ses semences sont renfermées dans des capsules ob-
 longues. On en distingue deux especes.

Ray attribue à la graine d'*adonis hortensis* , flore
 minore , atro , rubente , la vertu de soulager dans la
 pierre & dans la colique.

Et mêlée à l'*adonis ellebori radice* , buphthalmi flore ,
 de tenir la place de l'ellébore , même dans les com-
 positions medicinales.

ADOPTIENS, f. m. pl. (Théolog.) hérétiques du
 huitieme siècle , qui prétendoient que Jesus-Christ ,

en tant qu'homme , n'étoit pas fils propre ou fils na-
 turel de Dieu , mais seulement son fils adoptif.

Cette secte s'éleva sous l'empire de Charlemagne
 vers l'an 783 , à cette occasion. Elipand , Archevê-
 que de Toledé , ayant consulté Felix , Evêque d'Ur-
 gel , sur la filiation de Jesus-Christ , celui-ci répondit
 que Jesus-Christ , en tant que Dieu , est véritable-
 ment & proprement fils de Dieu , engendré naturel-
 lement par le Pere ; mais que Jesus-Christ , en tant
 qu'homme ou fils de Marie , n'est que fils adoptif de
 Dieu ; décision à laquelle Elipand souscrivit.

On tint en 791 un Concile à Narbonne , où la
 cause des deux Evêques Espagnols fut discutée , mais
 non décidée. Felix ensuite se rétracta , puis revint à
 ses erreurs ; & Elipand de son côté ayant envoyé à
 Charlemagne une profession de foi , qui n'étoit pas
 orthodoxe , ce Prince fit assembler un Concile nom-
 breux à Francfort en 794 , où la doctrine de Felix
 & d'Elipand fut condamnée , de même que dans ce-
 lui de Forli de l'an 795 , & peu de tems encore après
 dans le Concile tenu à Rome sous le Pape Leon III.

Felix d'Urgel passa sa vie dans une alternative con-
 tinuelle d'abjurations & de rechûtes , & la termina
 dans l'hérésie ; il n'en fut pas de même d'Elipand.

Geoffroi de Clairvaux impute la même erreur à
 Gilbert de la Porée ; & Scot & Durand semblent ne
 s'être pas tout-à-fait assez éloignés de cette opinion.
 Wuitalle , *Traité de l'Incarn. part. II. quest. viij. art. 1.*
pag. 216. & suiv. (G)

ADOPTIF, adj. (Jurisprud.) est la personne
 adoptée par une autre. Voyez ADOPTION.

Les enfans adoptifs , chez les Romains , étoient
 considérés sur le même pié que les enfans ordinaires ,
 & ils entroient dans tous les droits que la naissance
 donne aux enfans à l'égard de leurs peres. C'est pour-
 quoi il falloit qu'ils fussent institués héritiers ou nom-
 mément deshérités par le pere , autrement le testa-
 ment étoit nul.

L'Empereur Adrien préféroit les enfans adoptifs
 aux enfans ordinaires , par la raison , disoit-il , que
 c'est le hasard qui nous donne ceux-ci , au lieu que
 c'est notre propre choix qui nous donne les autres.

M. Menage a publié un Livre d'éloges ou de vers
 adressés à cet Empereur , intitulé *Liber adoptivus* , au-
 quel il a joint quelques autres ouvrages. Heinsius &
 Furstemberg de Munster ont aussi publié des Livres
 adoptifs. (H)

ADOPTION, f. f. (Jurisprud. Hist. anc. mod.) est
 un acte par lequel un homme en fait entrer un autre
 dans sa famille , comme son propre fils , & lui donne
 droit à sa succession en cette qualité.

Ce mot vient de *adoptare* qui signifie la même chose
 en latin ; d'où on a fait dans la basse latinité *adobare* ,
 qui signifie faire quelqu'un chevalier , lui ceindre
 l'épée ; d'où est venu aussi qu'on appelloit *miles ado-
 batus* un chevalier nouvellement fait ; parce que ce-
 lui qui l'avoit fait chevalier étoit censé en quelque
 façon l'avoit adopté. Voyez CHEVALIER.

Parmi les Hébreux on ne voit pas que l'adoption
 proprement dite ait été en usage. Moysé n'en dit rien
 dans ses lois ; & l'adoption que Jacob fit de ses deux
 petits-fils Ephraïm & Manassé n'est pas proprement
 une adoption , mais une espede de substitution par la-
 quelle il veut que les deux fils de Joseph aient cha-
 cun leur lot dans Israel , comme s'ils étoient ses pro-
 pres fils : *Vos deux fils* , dit-il , *seront à moi ; Ephraïm*
& Manassé seront réputés comme Ruben & Simeon ; mais
 comme il ne donne point de partage à Joseph leur
 frere , toute la grâce qu'il lui fait , c'est qu'au lieu
 d'une part qu'il auroit eu à partager entre Ephraïm
 & Manassé , il lui en donne deux ; l'effet de cette
 adoption ne tomboit que sur l'accroissement de biens
 & de partage entre les enfans de Joseph. *Genese xlvij.*
3. Une autre espede d'adoption usitée dans Israel ,

consistoit en ce que le frere étoit obligé d'épouser la veuve de son frere décédé sans enfans, enforte que les enfans qui naissoient de ce mariage étoient censés appartenir au frere défunt, & portoient son nom, pratique qui étoit en usage avant la loi, ainsi qu'on le voit dans l'histoire de Thamar. Mais ce n'étoit pas encore la maniere d'adopter connue parmi les Grecs & les Romains. *Deut. xxv. 5. Ruth. jv. Matth. xxij. 24. Gen. xvij.* La fille de Pharaon adopta le jeune Moïse, & Mardochée adopta Esther pour sa fille. On ignore les cérémonies qui se pratiquoient dans ces occasions, & jusqu'où s'étendoient les droits de l'adoption : mais il est à présumer qu'ils étoient les mêmes que nous voyons dans les lois Romaines ; c'est-à-dire que les enfans adoptifs partageoient & succédoient avec les enfans naturels ; qu'ils prenoient le nom de celui qui les adoptoit, & passaient sous la puissance paternelle de celui qui les recevoit dans sa famille. *Exode ij. 10. Esther. ij. 7. 15.*

Par la passion du Sauveur, & par la communication des mérites de sa mort qui nous sont appliqués par le baptême, nous devenons les enfans adoptifs de Dieu, & nous avons part à l'héritage céleste. C'est ce que S. Paul nous enseigne en plusieurs endroits. *Vous n'avez pas reçu l'esprit de servitude dans la crainte, mais vous avez reçu l'esprit d'adoption des enfans par lequel vous criez, mon pere, mon pere.* Et : *Nous attendons l'adoption des enfans de Dieu.* Et encore : *Dieu nous a envoyé son fils pour racheter ceux qui étoient sous la loi, afin que nous recevions l'adoption des enfans.* Rom viij. 15. & 23. Galat. jv. 4. & 5.

Parmi les Musulmans la cérémonie de l'adoption se fait en faisant passer celui qui est adopté par dedans la chemise de celui qui l'adopte. C'est pourquoi pour dire adopter en Turc, on dit *faire passer quelqu'un par sa chemise* ; & parmi eux un enfant adoptif est appelé *abiet-ogli*, fils de l'autre vie, parce qu'il n'a pas été engendré en celle-ci. On remarque parmi les Hébreux quelque chose d'approchant. Elie adopte le Prophete Elifée, & lui communique le don de prophétie, en le revêtant de son manteau : *Elias misit pallium suum super illum* : & quand Elie fut enlevé dans un chariot de feu, il laissa tomber son manteau, qui fut enlevé par Elifée son disciple, son fils spirituel & son successeur dans la fonction de Prophete. D'Herbelot, *Bibliot. orient. page 47. III. Reg. xjx. 19. IV. Reg. xj 15.*

Moïse revêt Eleasar des habits sacrés d'Aaron, lorsque ce grand-prêtre est prêt de se réunir à ses peres, pour montrer qu'Eleasar lui succédoit dans les fonctions du Sacerdoce, & qu'il l'adoptoit en quelque sorte pour l'exercice de cette dignité. Le Seigneur dit à Sobna capitaine du temple, qu'il le dépouillera de sa dignité, & en revêtira Eliacim fils d'Helcias. *Je le revêtirai de votre tunique, dit le Seigneur, & je le ceindrai de votre ceinture, & je mettrai votre puissance dans sa main.* S. Paul en plusieurs endroits dit que les Chrétiens se sont revêtus de Jesus-Christ, qu'ils se sont revêtus de l'homme nouveau, pour marquer l'adoption des enfans de Dieu dont ils sont revêtus dans le baptême ; ce qui a rapport à la pratique actuelle des Orientaux. *num. xx. 26. Isaie xxij. 21. Rom. xij. Galat. iij. 26. Ephes. jv. 14. Coloss. ij. 10.* Calmet, *Dictionn. de la Bible, tome I. lettre A. pag. 62. (G)*

La coutume d'adopter étoit très-commune chez les anciens Romains, qui avoient une formule expresse pour cet acte : elle leur étoit venue des Grecs, qui l'appelloient *ύιοις, filiation.* Voyez ADOPTIF.

Comme l'adoption étoit une espece d'imitation de la nature, inventée pour la consolation de ceux qui n'avoient point d'enfans, il n'étoit pas permis aux Eunuques d'adopter, parce qu'ils étoient dans l'impuissance actuelle d'avoir des enfans. V. EUNUQUE.

Il n'étoit pas permis non plus d'adopter plus âgé

que soi ; parce que c'eût été renverser l'ordre de la nature : il falloit même que celui qui adoptoit eût au moins dix-huit ans de plus que celui qu'il adoptoit, afin qu'il y eût du moins possibilité qu'il fût son pere naturel.

Les Romains avoient deux sortes d'adoptions ; l'une qui se faisoit devant le Préteur ; l'autre par l'assemblée du peuple, dans le tems de la République ; & dans la suite par un rescrit de l'Empereur.

Pour la premiere, qui étoit celle d'un fils de famille, son pere naturel s'adressoit au Préteur, devant lequel il déclaroit qu'il émancipoit son fils, se dépouilloit de l'autorité paternelle qu'il avoit sur lui, & consentoit qu'il passât dans la famille de celui qui l'adoptoit. Voyez EMANCIPATION.

L'autre sorte d'adoption étoit celle d'une personne qui n'étoit plus sous la puissance paternelle, & s'appelloit *adrogation.* Voyez ADROGATION.

La personne adoptée changeoit de nom & prenoit le prénom, le nom, & le surnom de la personne qui l'adoptoit. Voyez NOM.

L'adoption ne se pratique pas en France. Seulement il y a quelque chose qui y ressemble, & qu'on pourroit appeler une adoption honoraire : c'est l'institution d'un héritier universel, à la charge de porter le nom & les armes de la famille.

Les Romains avoient aussi cette adoption testamentaire : mais elle n'avoit de force qu'autant qu'elle étoit confirmée par le peuple. Voyez TESTAMENT.

Dans la suite il s'introduisit une autre sorte d'adoption, qui se faisoit en coupant quelques cheveux à la personne, & les donnant à celui qui l'adoptoit.

Ce fut de cette maniere que le Pape Jean VIII. adopta Boson, Roi d'Arles ; exemple unique, peut-être, dans l'histoire, d'une adoption faite par un ecclésiastique ; l'usage de l'adoption établi à l'imitation de la nature, ne paroissant pas l'autoriser dans des personnes à qui ce seroit un crime d'engendrer naturellement des enfans.

M. Bouffac, dans ses *Noctes Theologicae*, nous donne plusieurs formes modernes d'adoption, dont quelques-unes se faisoient au baptême, d'autres par l'épée. (H)

La demande en adoption nommée *adrogatio* étoit conçue en ces termes : *Velitis, jubeatis uti L. Valerius Lucio Ticio tam lege jureque filius sibi fiet, quam si ex eo patre matreque familias ejus natus esset ; utique ei vitæ necisque in eum potestas fiet uti pariundo filio est. Hoc ita, ut dixi, ita vos, Quirites, rogo.* Dans les derniers tems les adoptions se faisoient par la concession des Empereurs. Elles se pratiquoient encore par testament. *In imâ cerâ C. Octavium in familiam nomenque adoptavit.* Les fils adoptifs prenoient le nom & le surnom de celui qui les adoptoit ; & comme ils abandonnoient en quelque sorte la famille dont ils étoient nés, les Magistrats étoient chargés du soin des dieux pénates de celui qui quittoit ainsi sa famille pour entrer dans une autre. Comme l'adoption faisoit suivre à l'enfant adoptif la condition de celui qui l'adoptoit, elle donnoit aussi droit au pere adoptif sur toute la famille de l'enfant adopté. Le Sénat au rapport de Tacite condamna & défendit des adoptions feintes dont ceux qui prétendoient aux charges avoient introduit l'abus afin de multiplier leurs cliens & de se faire élire avec plus de facilité. L'adoption étoit absolument interdite à Athenes en faveur des Magistrats avant qu'ils eussent rendu leurs comptes en sortant de charge. (G & H)

* ADOR & ADOREA, (*Myth.*) gâteaux faits avec de la farine & du sel, qu'on offroit en sacrifice ; & les sacrifices s'appelloient *adorea sacrificia.*

ADORATION, f. f. (*Théol.*) l'action de rendre à un être les honneurs divins. Voyez Dieu.

Ce mot est formé de la préposition Latine *ad* & de

os, la bouche ; ainsi *adorare* dans sa plus étroite signification veut dire approcher sa main de sa bouche, *manum ad os admovere*, comme pour la baiser ; parce qu'en effet dans tout l'Orient ce geste est une des plus grandes marques de respect & de soumission.

Le terme d'*adoration* est équivoque, & dans plusieurs endroits de l'Écriture, il est pris pour la marque de vénération que des hommes rendent à d'autres hommes ; comme en cet endroit où il est parlé de la Sunamite dont Elisée ressuscita le fils. *Venit illa, & corruit ad pedes ejus, & adoravit super terram.* Reg. IV. cap. iv. v. 37.

Mais dans son sens propre, *adoration* signifie le culte de latrie, qui n'est dû qu'à Dieu. Voyez **CULTE & LATRIE**. Celle qu'on prodigue aux idoles s'appelle *idolatrie*. Voyez **IDOLATRIE**.

C'est une expression consacrée dans l'Église Catholique, que de nommer *adoration* le culte qu'on rend, soit à la vraie croix, soit aux croix formées à l'image de la vraie croix. Les Protestans ont censuré cette expression avec un acharnement que ne méritoit pas l'opinion des Catholiques bien entendue. Car suivant la doctrine de l'Église Romaine, l'*adoration* qu'on rend à la vraie croix, & à celles qui la représentent, n'est que relative à Jésus-Christ l'Homme-Dieu ; elle ne se borne ni à la matière, ni à la figure de la croix. C'est une marque de vénération singulière & plus distinguée pour l'instrument de notre rédemption, que celle qu'on rend aux autres images, ou aux reliques des Saints. Mais il est visible que cette *adoration* est d'un genre bien différent, & d'un degré inférieur à celle qu'on rend à Dieu. On peut voir sur cette matière l'*Exposition de la Foi*, par M. Bossuet, & décider si l'accusation des Protestans n'est pas sans fondement. Voyez **LATRIE, CROIX, SAINT, IMAGE, RELIQUE**.

ADORATION, (*Hist. mod.*) manière d'élire les Papes, mais qui n'est pas ordinaire. L'élection par *adoration* se fait lorsque les Cardinaux vont subitement & comme entraînés par un mouvement extraordinaire à l'*adoration* d'un d'entre eux, & le proclament Pape. Il y a lieu de craindre dans cette sorte d'élection que les premiers qui s'élèvent n'entraînent les autres, & ne soient cause de l'élection d'un sujet auquel on n'auroit pas pensé. D'ailleurs quand on ne seroit point entraîné sans réflexion, on se joint pour l'ordinaire volontairement aux premiers, de peur que si l'élection prévaut, on n'encoure la colère de l'élû. Lorsque le Pape est élu, on le place sur l'autel, & les Cardinaux se prosternent devant lui, ce qu'on appelle aussi l'*adoration du Pape*, quoique ce terme soit fort impropre, l'action des Cardinaux n'étant qu'une action de respect.

ADORER, v. a. (*Théol.*) Ce terme pris selon sa signification littérale & étymologique tirée du Latin, signifie proprement porter à sa bouche, baiser sa main, ou baiser quelque chose : mais dans un sentiment de vénération & de culte : *si j'ai vu le soleil dans son état, & la lune dans sa clarté, & si j'ai baisé ma main, ce qui est un très-grand péché, c'est-à-dire si je les ai adoré en baisant ma main à leur aspect.* Et dans les livres des Rois : *Je me réserverai sept mille hommes qui n'ont pas fléchi le genou devant Baal, & toutes les bouches qui n'ont pas baisé leurs mains pour l'adorer.* Minutius Felix dit que Cecilius passant devant la statue de Séraphis baisa la main, comme c'est la coutume du peuple superstitieux. Ceux qui *adorent*, dit S. Jérôme, ont accoutumé de baiser la main, & de baisser la tête ; & les Hébreux, suivant la propriété de leur Langue, mettent le baiser pour l'*adoration* ; d'où vient qu'il est dit : *baisez le fils, de peur qu'il ne s'irrite, & que vous ne périssez de la voie de justice, c'est-à-dire adorez-le, & soumettez-vous à son empire.* Et Pharaon parlant à Joseph : *tout mon peuple baisera la main*

à votre commandement, il recevra vos ordres comme ceux de Dieu ou du Roi. Dans l'Écriture le terme d'*adorer* se prend non-seulement pour l'adoration & le culte qui n'est dû qu'à Dieu seul, mais aussi pour les marques de respect extérieures que l'on rend aux Rois, aux Grands, aux Personnes supérieures. Dans l'une & dans l'autre sorte d'*adoration*, on s'inclinoit profondément, & souvent on se prosternoit jusqu'en terre pour marquer son respect. Abraham *adore* prosterné jusqu'en terre les trois Anges qui lui apparoissent sous une forme humaine à Mambré. Loth les *adore* de même à leur arrivée à Sodome. Il y a beaucoup d'apparence que l'un & l'autre ne les prit d'abord que pour des hommes. Abraham *adore* le peuple d'Hébron : *adoravit populum terræ.* Il se prosterna en sa présence pour lui demander qu'il lui fit vendre un sépulcre pour enterrer Sara. Les Israélites ayant appris que Moïse étoit envoyé de Dieu pour les délivrer de la servitude des Egyptiens, se prosternèrent & *adorèrent* le Seigneur. Il est inutile d'entasser des exemples de ces manières de parler : ils se trouvent à chaque pas dans l'Écriture. *Job. xxxj. 26. 27. III. Reg. xjx. 18. Minut. in octav. Hier. contr. Rufin. L. I. Pj. xj. 12. Genes. xlj. 40. Genes. xvij. 2. xjx. 7. Exod. jv. 31. Calmet, Dictionn. de la Bible, tome I. lett. A. page 63.*

* **ADORER**, *honorer, révéler* ; ces trois verbes s'employent également pour le culte de religion & pour le culte civil. Dans le culte de religion, on *adore* Dieu, on *honore* les Saints, on *revere* les reliques & les images. Dans le culte civil, on *adore* une maîtresse, on *honore* les honnêtes gens, on *revere* les personnes illustres & celles d'un mérite distingué. En fait de religion, *adorer* c'est rendre à l'être suprême un culte de dépendance & d'obéissance : *honorer*, c'est rendre aux êtres subalternes, mais spirituels, un culte d'invocation : *révéler*, c'est rendre un culte extérieur de respect & de soin à des êtres matériels, en mémoire des êtres spirituels auxquels ils ont appartenu.

Dans le style profane, on *adore* en se dévouant entièrement au service de ce qu'on aime, & en admirant jusqu'à ses défauts : on *honore* par les attentions, les égards, & les politesses : on *revere* en donnant des marques d'une haute estime & d'une considération au-dessus du commun.

La manière d'*adorer* le vrai Dieu ne doit jamais s'écarter de la raison ; parce que Dieu est l'auteur de la raison, & qu'il a voulu qu'on s'en servît même dans les jugemens de ce qu'il convient de faire ou ne pas faire à son égard. On n'*honorerait* peut-être pas les Saints, ni on ne *révérait* peut-être pas leurs images & leurs reliques dans les premiers siècles de l'Église, comme on a fait depuis, par l'aversion qu'on portoit à l'idolatrie, & la circonspection qu'on avoit sur un culte dont le précepte n'étoit pas assez formel.

La beauté ne se fait *adorer* que quand elle est soutenue des graces ; ce culte ne peut presque jamais être justifié, parce que le caprice & l'injustice sont très-souvent les compagnes de la beauté.

L'éducation du peuple se borne à le faire vivre en paix & familièrement avec ses égaux. Le peuple ne fait ce que c'est que s'*honorer* réciproquement : ce sentiment est d'un état plus haut. La vertu mérite d'être *révérée* : mais qui la connoît ? Cependant sa place est partout.

ADOS, (*Jardinage.*) est une terre élevée en talus le long d'un mur à l'exposition du midi, afin d'avancer promptement les pois, les fèves, & les autres graines qu'on y sème. Ce moyen est infiniment plus court que de les semer en pleine terre. (K)

ADOSSÉ, adj. terme de *Blason*, il se dit de deux animaux rampans qui ont le dos l'un contre l'autre, *lions adossés* : on le dit généralement de tout ce qui est

est de longueur, & qui a deux faces différentes, comme les haches, les doloires, les marteaux, &c. *Clefs adossées*, c'est-à-dire qui ont leurs pannetons tournés en-dehors, l'un d'un côté & l'autre de l'autre. *Haches adossées, marteaux adossés.*

Descordes en Hainaut, d'or à deux lions adossés de gueules. (V)

ADOUBLER, v. a. *terme de Jeu*, se dit au jeu de trictrac, aux dames, aux échecs, pour faire connoître qu'on ne touche une piece que pour l'arranger en sa place, & non pas pour la joier.

* ADOUCIR, *mitiger*. Le premier diminue la rigueur de la regle par la dispense d'une partie de ce qu'elle prescrit, & par la tolérance des legeres inobservations; il n'a rapport qu'aux choses passageres & particulieres. Le second diminue la rigueur de la regle par la réforme de ce qu'elle a de rude ou de trop difficile. C'est une constitution, sinon constante, du moins autorisée pour un tems.

Adoucir dépend de la facilité ou de la bonté d'un supérieur: *mitiger* est l'effet de la réunion des volontés ou de la convention des membres d'un corps, ou de la loi d'un maître, selon le gouvernement.

Adoucir & *mitiger* ont encore une legere différence qui n'est pas renfermée évidemment dans la distinction qui précède. Exemple: on *adoucit* les peines d'un ami: on *mitige* le châtement d'un coupable.

ADOUCIR, *en Peinture*, c'est mêler ou fondre deux ou plusieurs couleurs ensemble avec le pinceau, de façon que le passage de l'une à l'autre paroisse insensible.

On *adoucit* ou fond la couleur avec toutes fortes de pinceaux, mais particulièrement avec ceux qui ne se terminent pas en pointe; ils sont de poil de putois, de bléreau, de chien, &c.

On se fert encore au même usage d'une autre espece de pinceau qu'on nomme *brosse*, & qui est de poil de porc.

On *adoucit* aussi les desseins lavés & faits avec la plume, en affoiblissant la teinte, c'est-à-dire en rendant ses extrémités moins noires. L'on *adoucit* encore les traits d'un visage en les marquant moins.

ADOUCIR, *dans l'Architecture*, c'est l'art de laver un dessein de maniere que les ombres expriment distinctement les corps sphériques d'avec les quadrangulaires, ceux qui donnent sur ces derniers ne devant jamais être *adoucis*, malgré l'habitude qu'ont la plupart de nos Dessinateurs de fondre indistinctement leurs ombres; inadvertance qu'il faut éviter absolument, devant supposer que le bâtiment qu'on veut représenter, reçoit sa lumiere du soleil, & non du jour: car toutes les ombres supposées du jour & non du soleil, n'étant pas décidées, paroissent foibles, incertaines, ôtent l'effet du dessein, mettent l'Artiste dans la nécessité de les *adoucir* & de négliger les reflets, sans lesquels un dessein géométral ne donne qu'une idée imparfaite de l'exécution. (P)

ADOUCIR, (*en terme d'Epingletier-Aiguilletier*) s'entend de l'action d'ôter les traits de la grosse lime avec une plus fine, pour pouvoir polir l'ouvrage plus aisément & plus exactement. Voyez POLIR. Il faut observer en *adoucisant*, d'applatiser tant-soit-peu la place de la chasle.

Le même terme s'emploie aussi dans le même sens parmi les *Cloutiers Faiseurs d'aiguilles* courbes, lorsqu'ils polissent l'aiguille avec une lime taillée en fin.

ADOUCIR, *en terme d'Orphèvrerie*, c'est l'action de rendre l'or plus facile à être mis en œuvre, en l'épurant des matieres étrangères qui le rendoient aigre & cassant. On *adoucit* l'or en le fondant à diverses reprises, jusqu'à ce que l'on voye qu'il ne travaille plus, & qu'il est tranquille dans le creuset: c'est la marque à laquelle on connoît qu'il est doux.

ADOUCIR, (*en terme de Diamantaire*) c'est ôter les

traits que la poudre a faits sur le diamant en le chargeant de place & de sens, sur la roue de fer.

ADOUCIR, *en terme de Doreur sur bois*, c'est polir le banc dont la piece est enduite, & enlever les parties excédentes en l'humectant modérément avec une brosse, & la frottant d'abord d'une pierre-ponce avec une peau de chien fort douce, & enfin avec un bâton de soufre. Voyez *Planche du Doreur, Fig. 4.* qui représente un ouvrier qui *adoucit*.

ADOUCIR, *terme d'Horlogerie*; il signifie rendre une piece plus douce, soit en la limant avec une lime plus douce, soit en l'usant avec différens corps.

Pour *adoucir* le laiton, les Horlogers se servent ordinairement de ponce, de pierres douces, & de petites pierres bleues ou d'Angleterre.

Pour l'acier trempé ou non trempé, ils employent l'émeril, & la pierre à l'huile broyée. Voyez EMERIL, PIERRE à l'huile broyée, &c.

La différence entre un corps poli & *adouci*, c'est que le premier est brillant, au lieu que le second a un air mat, quoique celui-ci ait souvent bien moins de traits que le premier. (T)

ADOUCIR, *en terme de Fondeurs de plomb*, c'est polir le plomb dans le moulin. Voyez ROULER.

* ADOUCIR, (*Teint.*) c'est réduire des couleurs trop vives à d'autres de la même espece qui le soient moins. Voyez l'article TEINTURE.

ADOUCISSEMENT, f. m. se dit, *en Peinture*, de l'action par laquelle les couleurs ont été fondues, & marque que les traits ne sont point tranchés, & qu'il n'y a point de dureté dans l'ouvrage. L'*adoucisement* des couleurs rend la peinture plus tendre & plus moëlleuse. Les Peintres disent plus volontiers la fonte des couleurs que l'*adoucisement*.

ADOUCISSEMENT, *terme d'Architecture*, c'est la liaison d'un corps avec un autre corps formé par un congé, comme Palladio a uni la plinthe de ses bases Doriques, Ioniques, & Corinthiennes, avec la corniche de leurs piés-d'estaux. Ordinairement toutes les plinthes extérieures d'un bâtiment s'unissent avec le nud des murs par un *adoucisement*, lorsque l'on veut éviter des retraites qui marquent le fruit que doivent avoir les murs à chaque étage d'un édifice; quelquefois aussi on ne pratique qu'un talud, glacis, ou chamfrin, pour faire écouler l'eau qui séjourneroit sur la faille horizontale des plinthes, corniches, impostes, &c. (P)

ADOUÉE, adj. (*Fauconnerie.*) on dit une perdrix adouée, pour une perdrix apparée, accouplée.

* ADOUR, (*Géog. mod.*) riviere de France qui prend sa source aux montagnes de Bigorre, & se jette dans la mer par le Boucaut neuf. Il y a en Gascogne deux autres petites rivieres de même nom qui se jettent dans la première.

* ADOUX, *venir adoux.* (*Teinture.*) Il se dit des fleurs bleues que jette le pastel mis dans la cuve. Voyez TEINT. Le reglement de 1669 veut que la teinture des draps noirs se fasse avec de fort guesde, & qu'on y mêle six livres d'indigo tout apprêté avec chaque balle de pastel, quand la cuve sera en adoux.

* ADRA, (*Géog. mod.*) petite ville maritime, & château fort au royaume de Grenade. Long. 16-25. lat. 36. Il y a encore d'autres villes de ce nom.

* ADRACHNE, f. f. (*Bot.*) plante commune dans la Candie sur les montagnes de Leuce, & dans d'autres endroits entre des rochers. Elle ressemble plus à un buisson qu'à un arbre: elle est toujours verte; sa feuille ressemble à celle du laurier. On ne peut l'en distinguer qu'à l'odorat; celle de l'*adrachne* ne sent rien. L'écorce du tronc & des branches est si douce, si éclatante, si rouge, qu'on la prendroit pour du corail. En été elle se fend & tombe en morceaux; alors l'arbrisseau perd sa couleur rouge, & en reprend une autre qui tient du rouge & du cendré: il

fleurit, & porte fruit deux fois l'an. Ce fruit est tout-à-fait semblable à celui de l'arboüsier : il est bon à manger ; il vient en grappe, & il est de la couleur & de la grosseur de la framboise.

*ADragANT, *la gomme*, (*Hist. nat. Med. & Chim.*) c'est un suc gommeux qui est tantôt en filets longs, cylindriques, entortillés de différente maniere, semblables à de petits vers ou à des bandes roulées & repliées de différente maniere ; tantôt en grumeaux blancs, transparens, jaunâtres ou noirâtres, secs, sans goût, sans odeur, un peu gluans. Elle vient de Crete, d'Asie, & de Grece. La bonne est en vermiciferaux, blanche comme de la colle de poisson, sans ordures. Elle découle, ou d'elle-même, ou par incision, du tronc & des branches d'une plante appelée *tragacantha exotica flore parvo, tervis purpureis striato*. Voyez TRAGACANTHA. La gomme adragant analysée donne du flegme liquide, sans odeur & sans goût, une liqueur flegmatique, roussâtre, d'une odeur empyreumatique, d'un goût un peu acide, un peu amer, comme des noyaux de pêche, & donnant des marques d'un acide violent ; une liqueur legerement roussâtre, soit acide, soit urineuse alkaline ; une huile roussâtre, soit subtile, soit épaisse : la masse noire restée au fond de la cornue étoit compacte comme du charbon, & calcinée pendant vingt-huit heures, elle a laissé des cendres grises dont on a tiré par lixivation du sel alkali fixe. Ainsi la gomme adragant a les mêmes principes & presqu'en même rapport, que la gomme arabique. Voyez gomme ARABIQUE. Elle contient cependant un peu plus de sel acide, moins d'huile & plus de terre : elle ne se dissout ni dans l'huile ni dans l'esprit-de-vin. Elle s'enfle macérée dans l'eau ; elle se raréfie, & se met en un mucilage dense, épais, & se dissolvant à peine dans une grande quantité d'eau ; aussi s'en sert-on pour faire des poudres, & pour réduire le sucre en trochisques, pilules, rotules, gâteaux, tablettes. Elle épaisit les humeurs, diminue le mouvement, enduit de mucosité les parties excoriées, & adoucit par conséquent les humeurs. On l'employe dans les toux seches & acres, dans l'enrouement, dans les maladies de poitrine causées par l'acreté de la lympe, dans celles qui viennent de l'acrimonie des urines, dans la dysurie, la strangurie, l'ulcération des reins. On en unit la poudre avec des incrassans & des adoucissans, & on la réduit en mucilage avec l'eau-rose, l'eau de fleur d'orange ; on s'en sert rarement à l'extérieur.

*ADRAMELECH, f. m. (*Myth.*) faux Dieu des Sépharaimites, peuples que les rois d'Assyrie envoyèrent dans la Terre-sainte après que Salmanazar eut détruit le royaume d'Israël. Les adorateurs d'Adramalech faisoient brûler leurs enfans en son honneur. On dit qu'il étoit représenté sous la forme d'un mulet, d'autres disent sous celle d'un paon.

*ADRAMUS, f. m. (*Myth.*) Dieu particulier à la Sicile, & à la ville d'Adram qui portoit son nom. On l'adoroit dans toute l'île, mais spécialement à Adram.

*ADRASTE, f. f. (*Myth.*) une des Melisses ou Nymphes qui nourrirent Jupiter dans l'antre de Dicté. Voyez MELISSES.

*ADRASTÉE ou ADRASTIE, f. f. (*Myth.*) divinité autrement appelée *Nemesis*, fille de Jupiter & de la Nécessité, ou, selon Hésiode, de la Nuit : c'étoit la vangeresse des crimes. Elle examinoit les coupables du haut de la sphere de la Lune où les Egyptiens l'avoient reléguée.

*ADRASTÉE ou ADRASTIE, (*Geog. anc.*) étoit encore le nom d'une ville de la Troade, bâtie par Adraffe fils de Mérops.

*ADRESSE, *souplesse, finesse, ruse, artifice*, considérées comme synonymes.

Adresse, art de conduire ses entreprises de maniere

à réussir. *Souplesse*, disposition à s'accommoder aux conjonctures. *Finesse*, façon d'agir secreta & cachée. *Ruse*, voie oblique d'aller à ses fins. *Artifice*, moyen injuste, recherché, & plein de combinaison, d'exécuter un dessein : les trois premiers se prennent souvent en bonne part ; les deux autres toujours en mauvaise. L'*adresse* employe les moyens ; la *souplesse* évite les obstacles ; la *finesse* s'infinue imperceptiblement ; la *ruse* trompe ; l'*artifice* surprend. Le négociateur est *adroit* ; le courtisan *souple* ; l'espion *rusé* ; le flateur & le fourbe *artificieux*. Maniez les affaires difficiles avec *adresse* : usez de *souplesse* avec les grands : foyez *fin* à la cour : ne foyez *rusé* qu'en guerre : laissez l'*artifice* aux méchans.

ADRESSE, f. f. (*Hist. mod.*) expression singulierement usitée en Angleterre, où elle signifie *placet*, *requête* ou *remontrance* présentée au roi au nom d'un corps, pour exprimer ou notifier ses sentimens de joie, de satisfaction, &c. dans quelqu'occasion extraordinaire. Ce mot est François : il est formé du verbe *adresser*, *envoyer quelque chose à une personne*.

On dit en Angleterre, l'*adresse des Lords*, l'*adresse des Communes*. Ces *adresses* commencerent à avoir lieu sous l'administration d'Olivier Cromwel. A Paris, le lieu où s'impriment & se débitent les gazettes est appelé *Bureau d'adresse*. (H)

ADRESSE, f. f. (*Comm.*) suscription qu'on met sur le dos d'une lettre missive pour la faire tenir, ou par la poste ou autrement, à la personne à qui elle est adressée.

Cette *adresse* ou suscription doit contenir les noms, demeure & qualité de celui à qui elle doit être rendue, avec les noms de la province, de la ville & du lieu où l'on veut envoyer la lettre.

Adresse se dit plus ordinairement dans le Commerce de ce qu'on écrit & met sur les balles, ballots, bannes, mannes & futailles remplies de marchandises qu'on envoie au loin par des voituriers. Ces *adresses* doivent contenir à-peu-près les mêmes choses que les suscriptions des lettres. Il y a néanmoins des occasions où il faut ajoûter d'autres circonstances qui leur sont propres. V. EMBALLAGE & EMBALLEUR.

Adresse est encore un terme qui a plusieurs autres significations dans le Commerce. On dit, *mon adresse est à Lyon chez un tel*, pour marquer que c'est-là qu'on doit envoyer ce qu'on veut qui me soit rendu. *J'ai accepté une lettre de change payable à l'adresse de M. Nicolas* ; ce qui sert comme d'élection de domicile pour le paiement de cette lettre, ou pour les poursuites que le porteur pourroit être obligé de faire, faute d'être acceptée ou payée. *Cette lettre de change est à l'adresse du sieur Simon*, pour dire qu'elle est tirée sur lui.

ADRESSER, *en terme de Commerce*, signifie envoyer des marchandises en quelque lieu ou à quelque personne : par exemple, *je viens d'adresser quatre balles de poivre à Lyon, &c.* (G)

*ADRIA ou HADRIA, (*Geog. mod.*) ville d'Italie qui a donné son nom au golphe Adriatique. *Long. 29. 38. lat. 45.* Il y a dans l'Abrozze une autre ville du même nom.

*ADRIANE, f. f. ville de la province de Cyrene en Afrique ; ainsi nommée d'Adrien, Empereur.

ADRIANISTES, f. m. plur. (*Théol.*) Théodoret met les *Adrianistes* au nombre des hérétiques qui sortirent de la secte de Simon le Magicien : mais aucun autre auteur ne parle de ces hérétiques. Théodor. liv. I. *Fable hérétique*.

Les sectateurs d'Adrien Hamstedius, un des novateurs du xvj. siecle, furent appelés de ce nom. Il enseigna premierement dans la Zélande, & puis en Angleterre, qu'il étoit libre de garder les enfans durant quelques années sans leur conférer le baptême ; que Jesus-Christ avoit été formé de la semence de la

femme, & qu'il n'avoit fondé la Religion Chrétienne que dans certaines circonstances. Outre ces erreurs, & quelques-autres pleines de blasphèmes, il souscrivoit à toutes celles des Anabaptistes. *Pratéole, Sponde, Lidan.* (G)

* ADRIATIQUE, *la mer* (Géog.) c'est le golfe de Venise. Elle est appelée *Adriatique*, selon Strabon, du fleuve *Adria*.

Quelques Auteurs donnent encore le nom de *mer Adriatique* à celle qui est entre la Palestine & la Sicile. D'autres appellent la mer Phénicienne *la mer Adriatique*.

* ADRIEN, S. (Géog. mod.) petite ville des Pays-Bas en Flandre, sur la Dendre.

ADROGATION, f. f. *terme de Droit civil*, étoit une sorte d'adoption qui ne différoit de l'adoption simplement dite, qu'en ce qu'il falloit que le sujet adopté par l'*adrogation* fût affranchi de la puissance paternelle, soit par la mort de son pere naturel, soit par l'émancipation. Elle demandoit aussi un peu plus de solemnité, & ne se pouvoit faire du tems que la République subsistoit, que dans l'assemblée du Peuple, & depuis par un rescrit de l'Empereur. Quant aux effets, ils étoient précisément les mêmes que ceux de l'adoption. *Voyez* ADOPTION.

Adrogation se disoit aussi chez les Romains de l'association d'un Praticien dans l'Ordre des Plébéiens, où il se faisoit agréger, soit pour gagner l'affection du peuple, soit pour parvenir au Tribunal. (H)

ADROIT, adject. (Manège.) se dit d'un cheval qui choisit bien l'endroit où il met son pié en marchant dans un terrain raboteux & difficile. Il y a des chevaux *très-mal adroits*, & qui font souvent un faux pas dans ces sortes d'occasions, quoiqu'ils ayent la jambe très-bonne. (V)

* ADRUMETE, f. f. (Géog. anc. & mod.) ancienne ville d'Afrique, que les Arabes appellent aujourd'hui *Hamametha*; elle étoit capitale de la province de Bizance.

* ADVENANT, f. m. (Jurisprudence.) c'est la portion légitime des héritages & patrimoine en laquelle une fille peut succéder *ab intestat*. La quatrième partie de l'*advenant* est le plus que l'*advenant* dont les peres & meres peuvent disposer avant le mariage de leur fils aîné, en faveur de leur fille aînée ou autre fille mariée la première, soit en forme de dot, ou par autre don de noces. *Ragueau*.

ADVENEMENT, f. m. ou AVENEMENT. (Hist. mod.) se dit de l'élévation d'un prince sur le throne, d'un pape à la souveraine prélature.

ADVENTICE ou ADVENTIF, adj. m. *terme de Jurisprudence*, se disent de ce qui arrive ou accroît à quelqu'un ou à quelque chose du dehors. *Voyez* ACCRETION, &c.

Ainsi *matiere adventive* est celle qui n'appartient pas proprement à un corps, mais qui y est jointe fortuitement.

Adventice se dit aussi des biens qui viennent à quelqu'un comme un présent de la fortune, ou par la libéralité d'un étranger, ou par succession collatérale, & non pas par succession directe. V. BIENS.

En ce sens *adventice* est opposé à *profectice*, qui se dit des biens qui viennent en ligne directe du pere ou de la mere au fils. *Voyez* PROPECTICE. (H)

ADVERBE, f. m. *terme de Grammaire*: ce mot est formé de la préposition latine *ad*, vers, auprès, & du mot *verbe*; parce que l'*adverbe* se met ordinairement auprès du verbe, auquel il ajoûte quelque modification ou circonstance: *il aime constamment, il parle bien, il écrit mal*. Les dénominations se tirent de l'usage le plus fréquent: or le service le plus ordinaire des *adverbes* est de modifier l'action que le verbe signifie, & par conséquent de n'en être pas

éloignés; & voilà pourquoi on les a appelés *adverbes*, c'est-à-dire *mots joints au verbe*; ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait des *adverbes* qui se rapportent aussi au nom adjectif, au participe & à des noms qualificatifs, tels que *roi, pere, &c.* car on dit, *il m'a paru fort changé; c'est une femme extrêmement sage & fort aimable; il est véritablement roi*.

En faisant l'énumération des différentes sortes de mots qui entrent dans le discours, je place l'*adverbe* après la préposition, parce qu'il me paroît que ce qui distingue l'*adverbe* des autres especes de mots, c'est que l'*adverbe* vaut autant qu'une préposition & un nom; il a la valeur d'une préposition avec son complément; c'est un mot qui abrege; par exemple, *sagement* vaut autant que *avec sagesse*.

Ainsi tout mot qui peut être rendu par une préposition & un nom, est un *adverbe*; par conséquent ce mot *y*, quand on dit *il y est*, ce mot, dis-je, est un *adverbe* qui vient du latin *ibi*; car *il y est* est comme si l'on disoit, *il est dans ce lieu-là, dans la maison, dans la chambre, &c.*

Où est encore un *adverbe* qui vient du latin *ubi*, que l'on prononçoit *oubi*, où est-il? c'est-à-dire, *en quel lieu*.

Si, quand il n'est pas conjonction conditionnelle, est aussi *adverbe*, comme quand on dit, *elle est si sage, il est si savant*; alors *si* vient du latin *sic*, c'est-à-dire, *à ce point, au point que, &c.* c'est la valeur ou signification du mot, & non le nombre des syllabes, qui doit faire mettre un mot en telle classe plutôt qu'en telle autre; ainsi *à* est préposition quand il a le sens de la préposition latine *à* ou celui de *ad*, au lieu que *a* est mis au rang des verbes quand il signifie *habes*, & alors nos peres écrivoient *ha*.

Puisque l'*adverbe* emporte toujours avec lui la valeur d'une préposition, & que chaque préposition marque une especie de maniere d'être, une sorte de modification dont le mot qui suit la préposition fait une application particuliere; il est évident que l'*adverbe* doit ajoûter quelque modification ou quelque circonstance à l'action que le verbe signifie; par exemple, *il a été reçu avec politesse ou poliment*.

Il suit encore de-là que l'*adverbe* n'a pas besoin lui-même de complément; c'est un mot qui sert à modifier d'autres mots, & qui ne laisse pas l'esprit dans l'attente nécessaire d'un autre mot, comme font le verbe actif & la préposition; car si je dis du roi qu'il a donné, on me demandera *quoi & à qui*. Si je dis de quelqu'un qu'il s'est conduit avec, ou par, ou sans, ces prépositions font attendre leur complément; au lieu que si je dis, *il s'est conduit prudemment, &c.* l'esprit n'a plus de question nécessaire à faire par rapport à *prudemment*: je puis bien à la vérité demander en quoi a consisté cette prudence; mais ce n'est plus là le sens nécessaire & grammatical.

Pour bien entendre ce que je veux dire, il faut observer que toute proposition qui forme un sens complet est composée de divers sens ou concepts particuliers, qui, par le rapport qu'ils ont entr'eux, forment l'ensemble ou sens complet.

Ces divers sens particuliers, qui sont comme les pierres du bâtiment, ont aussi leur ensemble. Quand je dis *le soleil est levé*, voilà un sens complet: mais ce sens complet est composé de deux concepts particuliers: j'ai le concept de *soleil*, & le concept de *est levé*: or remarquez que ce dernier concept est composé de deux mots *est & levé*, & que ce dernier suppose le premier. *Pierre dort*: voilà deux concepts énoncés par deux mots: mais si je dis, *Pierre bat*, ce mot *bat* n'est qu'une partie de mon concept, il faut que j'énonce la personne ou la chose que *Pierre bat*: *Pierre bat Paul*; alors *Paul* est le complément de *bat*: *bat Paul* est le concept entier, mais concept partiel de la préposition *Pierre bat Paul*,

De même si je dis Pierre est avec, sur, ou dans, ces mots avec, sur, ou dans ne font que des parties de concept, & ont besoin chacun d'un complément; or ces mots joints à un complément font un concept, qui, étant énoncé en un seul mot, forme l'adverbe, qui, en tant que concept particulier & tout formé, n'a pas besoin de complément pour être tel concept particulier.

Selon cette notion de l'adverbe, il est évident que les mots qui ne peuvent pas être réduits à une préposition suivie de son complément, font ou des conjonctions ou des particules qui ont des usages particuliers: mais ces mots ne doivent point être mis dans la classe des adverbess; ainsi je ne mets pas non, ni oui parmi les adverbess; non, ne, sont des particules négatives.

A l'égard de oui, je crois que c'est le participe passif du verbe ouir, & que nous disons oui par ellipse, cela est oui, cela est entendu: c'est dans le même sens que les Latins disoient, dictum puto. Ter. Andr. act. I. sc. 1.

Il y a donc autant de fortes d'adverbess qu'il y a d'especes de manieres d'être qui peuvent être énoncées par une préposition & son complément, on peut les réduire à certaines classes.

ADVERBES DE TEMS. Il y a deux questions de tems, qui se font par des adverbess, & auxquelles on répond ou par des adverbess ou par des prépositions avec un complément.

1. Quando, quand viendrez-vous? demain, dans trois jours.

2. Quandiu, combien de tems? tandiu, si long-tems que, autant de tems que.

D. Combien de tems Jesus-Christ a-t'il vécu? R. Trente-trois ans: on sous-entend pendant.

Voici encore quelques adverbess de tems: donec jusqu'à ce que; quotidie tous les jours: on sous-entend la préposition pendant, per: nunc maintenant, présentement, alors, c'est-à-dire à l'heure.

Auparavant: ce mot étant adverbe ne doit point avoir de complément; ainsi c'est une faute de dire auparavant cela; il faut dire avant cela, autrefois, dernièrement.

Hodie, aujourd'hui, c'est-à-dire au jour de hui, au jour présent; on disoit autrefois simplement hui, je n'irai hui. Nicod. Hui est encore en usage dans nos provinces méridionales; heri, hier; cras, demain; olim, quondam, alias, autrefois, un jour, pour le passé & pour l'avenir.

Aliquando, quelquefois; pridie, le jour de devant; postridie, quasi postera die, le jour d'après; perindie, après demain; mane, le matin; vespere & vesperi, le soir; sero, tard; nudius-tertius, avant-hier, c'est-à-dire, nunc est dies tertius, quartus, quintus, &c. il y a trois, quatre, cinq jours, &c. unquam, quelques jours, avec affirmation; nunquam, jamais, avec négation; jam, déjà; nuper, il n'y a pas long-tems.

Diu, long-tems; recens & recenter, depuis peu; jam-dudum, il y a long-tems; quando, quand; antehac, ci-devant; posthac, ci-après; dehinc, deinceps, à l'avenir; antea, prius, auparavant; antequam, priusquam, avant que; quoad, donec, jusqu'à ce que; dum, tandis que; mox, bien-tôt; statim, d'abord, tout-à-l'heure; tum, tunc, alors; etiam-nunc, ou etiam-num, encore maintenant; jam-tum, dès-lors; prope-diem, dans peu de tems; tandem, demum, des-lors, enfin; deinceps, à l'avenir; plerumque, crebro, fréquenter, ordinairement, d'ordinaire.

ADVERBES DE LIEU. Il y a quatre manieres d'envisager le lieu: on peut le regarder 1°. comme étant le lieu où l'on est, où l'on demeure; 2°. comme étant le lieu où l'on va; 3°. comme étant le lieu par où l'on passe; 4°. comme étant le lieu d'où l'on vient. C'est ce que les Grammaticiens appellent in

loco, ad locum, per locum, de loco; ou autrement; ubi, quo, qua, unde.

1. In loco, ou ubi, où est-il? il est là; où & là, font adverbess; car on peut dire en quel lieu? R. en ce lieu; hic, ici, où je suis; istuc, où vous êtes; illic, & ibi, là où il est.

2. Ad locum, ou quò; ce mot pris aujourd'hui adverbialement, est un ancien accusatif neutre, comme duo & ambo; il s'est conservé en quocirca, c'est pourquoi, c'est pour cette raison: quò vadis, où allez-vous? R. Huc, ici; istuc, là où vous êtes; illuc, là où il est; ed, là.

3. Qua? qua ibo? là, où irai-je? R. hac, par ici; istac, par là où vous êtes; illac, par là où il est.

4. Unde? unde venis? D'où venez-vous? hinc, d'ici; istinc, de-là; illinc, de-là; inde, de-là.

Voici encore quelques adverbess de lieu ou de situation; y, il y est, ailleurs, devant, derriere, dessus, dessous, dedans, dehors, partout, autour.

DE QUANTITÉ: quantum, combien; multum, beaucoup, qui vient de bella copia, ou selon un beau coup; parum, peu; minimum, fort peu; plus, ou ad plus, davantage; plurimum, très-fort; aliquantulum, un peu; modicè, médiocrement; largè, amplement; affatim, abundanter, abundè, copiosè, ubertim, en abondance, à foison, largement.

DE QUALITÉ: doctè, sagement; piè, pieusement; ardentè, ardemment; sapientè, sagement; alacriter, gaiement; benè, bien; malè, mal; feliciter, heureusement; & grand nombre d'autres formés des adjectifs, qui qualifient leurs substantifs.

DE MANIERE: celeriter, promptement; subito, tout d'un coup; lentè, lentement; festinanter, proprement, properanter, à la hâte; sensim, peu-à-peu; promiscuè, confusément; protervè, insolément; multifariam, de diverses manieres; bisariam, en deux manieres: racine, bis & viam, ou faciem, &c.

Utinam peut être regardé comme une interjection, ou comme un adverbe de desir, qui vient de ut, uti, & de la particule explétive nam: nous rendons ce mot par une périphrase, plût à Dieu que.

Il y a des adverbess qui servent à marquer le rapport, ou la relation de ressemblance: ita ut, ainsi que; quasi, ceu, par un e, ut, uti, velut, veluti, sic, sicut, comme, de la même maniere que; tanquam, de même que.

D'autres au contraire marquent diversité; aliter, autrement; alioquin, ceteroquin, d'ailleurs, autrement.

D'autres adverbess servent à compter combien de fois: semel, une fois; bis, deux fois; ter, trois fois, &c. en François, nous sous-entendons ici quelques prépositions, pendant, pour, par trois fois; quoties, combien de fois; aliquoties, quelquefois; quinquies, cinq fois; centies, cent fois; millies, mille fois; iterum, denudè, encore; sæpè, crebrò, souvent; rarè, rarement.

D'autres sont adverbess de nombre ordinal, primò, premierement; secundò, secondement, en second lieu: ainsi des autres.

D'INTERROGATION: quare, c'est-à-dire, qu'à de re, & par abbréviation, cur, quamobrem, ob quam rem, quapropter, pourquoi, pour quel sujet; quomodo, comment. Il y a aussi des particules qui servent à l'interrogation, an, anne, num, nunquid, nonne, ne, joint à un mot; vidès-ne? voyez-vous? ec joint à certains mots, ecquando, quand? ecquis, qui? ecqua mulier (Cic.), quelle femme?

D'AFFIRMATION: etiam, ita, ainsi; certè, certainement; sanè, vraiment, oui, sans doute: les Anciens disoient aussi Hercle, c'est-à-dire, par Hercule; Pol, Ædèpal, par Pollux; Næcastor, ou Mæcastor, par Castor, &c.

DE NÉGATION: nullatenus, en aucune maniere.

re ; *nequaquam* , *haudquaquam* , *neutiquam* , *minimè* , nullement , point du tout ; *nusquam* , nulle part , en aucun endroit.

DE DIMINUTION : *fermè* , *ferè* , *penè* , *propè* , *presque* ; *tantum non* , peu s'en faut.

DE DOUTE : *fors* , *fortè* , *forfan* , *forfitan* , *fortasse* , peut-être.

Il y a aussi des *adverbes* qui servent dans le raisonnement , comme *quia* , que nous rendons par une préposition & un pronom , suivi du relatif *que* , *parce que* , *propter illud quod est* ; *atque ita* , ainsi ; *atqui* , or ; *ergo* , par conséquent.

Il y a aussi des *adverbes* qui marquent assemblage : *una* , *simul* , ensemble ; *conjunctim* , conjointement ; *pariter* , *juxta* , pareillement : d'autres division : *seorsim* , *seorsum* , *privatim* , à part , en particulier , séparément ; *sigillatim* , en détail , l'un après l'autre.

D'EXCEPTION : *tantum* , *tantummodo* , *solum* , *solummodo* , *duntaxat* , seulement.

Il y a aussi des mots qui servent dans les comparaisons pour augmenter la signification des adjectifs : par exemple on dit au positif *pious* , pieux , *magis pius* , plus pieux : *maximè pius* , très-pieux ; ou fort pieux. Ces mots *plus* , *magis* , *très-fort* , sont aussi considérés comme des *adverbes* : *forte* , c'est-à-dire *fortement* , *extrêmement* ; *très* , vient de *ter* , trois fois ; *plus* , c'est-à-dire , *ad plus* , selon une plus grande valeur , &c. *minus* , moins , est encore un *adverbe* qui sert aussi à la comparaison.

Il y a des *adverbes* qui se comparent , surtout les *adverbes* de qualité , ou qui expriment ce qui est susceptible de plus ou de moins : comme *diu* , long-tems ; *diutius* , plus long-tems ; *doctè* , sagement ; *doctius* , plus sagement ; *doctissimè* , très-sagement ; *fortiter* , vaillamment ; *fortius* , plus vaillamment ; *fortissimè* , très-vaillamment.

Il y a des mots que certains Grammairiens placent avec les conjonctions , & que d'autres mettent avec les *adverbes* : mais si ces mots renferment la valeur d'une préposition , & de son complément , comme *quia* , *parce que* ; *quapropter* , c'est pourquoi , &c. ils sont *adverbes* ; & s'ils font de plus l'office de conjonction , nous dirons que ce sont des *adverbes* conjonctifs.

Il y a plusieurs adjectifs en Latin & en François qui sont pris adverbialement , *transversa tuentibus hircis* , où *transversa* est pour *transversè* , de travers ; *il sent bon* , *il sent mauvais* , *il voit clair* , *il chante juste* , *parlez bas* , *parlez haut* , *frappez fort*. (F)

ADVERBIAL , **ALE** , adjectif , terme de Grammaire ; par exemple , *marcher à tâtons* , *iter pratentare baculo* , ou *dubio manuum conjectu* : à tâtons , est une expression *adverbiale* ; c'est-à-dire qui est équivalente à un *adverbe* . Si l'usage avoit établi un seul mot pour exprimer le même sens , ce mot seroit un *adverbe* ; mais comme ce sens est énoncé en deux mots , on dit que c'est une *expression adverbiale* . Il en est de même de *vis-à-vis* , & *tout-d'un-coup* , *tout-à-coup* , à *coup-sûr* , qu'on exprime en latin en un seul mot par des *adverbes* particuliers , *improvisè* , *subitò* , *certò* , & *tout-de-bon* , *seriò* , &c.

ADVERBIALEMENT , adv. c'est-à-dire , à la manière des *adverbes* . Par exemple , dans ces façons de parler , *tenir bon* , *tenir ferme* ; *bon* & *ferme* sont pris *adverbialement* , *constanter perflare* : sentir bon , sentir mauvais ; *bon* & *mauvais* sont encore pris *adverbialement* , *bene* , ou *jucundè olere* , *malè olere* .

ADVERSATIF , **IVE** , adj. terme de Grammaire , qui se dit d'une conjonction qui marque quelque différence , quelque restriction ou opposition , entre ce qui suit & ce qui précède . Ce mot vient du latin *adversus* , contraire , opposé .

Mais est une conjonction *adversative* : il voudroit savoir , *mais* il n'aime pas l'étude . *Cependant* , néan-

moins , *pourtant* , sont des *adverbes* qui font aussi l'office de conjonction *adversative* .

Il y a cette différence entre les conjonctions *adversatives* & les *disjonctives* , que dans les *adversatives* le premier sens peut subsister sans le second qui lui est opposé ; au lieu qu'avec les *disjonctives* , l'esprit considère d'abord les deux membres ensemble , & ensuite les divise en donnant l'alternative , en les partageant & les distinguant : *c'est le soleil ou la terre qui tourne* . *C'est vous ou moi* . *Soit que vous mangiez* , *soit que vous buviez* . En un mot , l'*adversative* restreint ou contrarie , au lieu que la *disjonctive* sépare ou divise . (F)

ADVERSAIRE , f. m. (Jurisprud.) Voyez **ANTAGONISTE** , **OPPOSANT** , **COMBAT** , **DUEL** , &c.

Ce mot est formé de la préposition latine *adversus* , contre , composée de *ad* , vers , & *vertere* , tourner . Il signifie au Palais la partie adverse de celui qui est engagé dans un procès .

ADVERSE , adj. (Partie) terme de Palais , signifie la Partie avec laquelle on est en procès . Voyez ci-dessus **ADVERSAIRE** .

ADVERTISSEMENT , f. m. terme de Palais , pièces d'écritures que fait l'Advocat dans un procès appointé en première instance , pour établir l'état de la question , & les moyens tant de fait que de droit .

ADVEU & **DÉNOMBREMENT** , f. m. terme de Jurisprudence féodale , est un acte que le nouveau vassal est obligé de donner à son seigneur dans les quarante jours après avoir fait la foi & hommage ; portant qu'il reconnoît tenir de lui tels & tels héritages , dont l'acte doit contenir la description , si ce ne sont des fiefs , par tenans & aboutissans . On appelle cet acte *adveu* , parce qu'il emporte reconnaissance que son fief relève du seigneur à qui il présente l'*adveu* .

L'*adveu* est opposé au *desaveu* . Voyez ce dernier .

Après le fournissement dudit *adveu* & *dénombrement* , le seigneur a quarante jours pour le blâmer ; lesquels expirés , le vassal le peut retirer d'entre les mains du seigneur : & alors si le seigneur ne l'a pas blâmé , il est tenu pour reçu . Voyez **BLASME** .

Les *adveux* & *dénombrements* ne fauroient nuire à un tiers : soit que ce tiers soit un autre seigneur prétendant la directe sur les héritages mentionnés en l'*adveu* , ou sur partie d'iceux ; soit que ce fût un autre vassal qui prétendit droit de propriété sur une portion de ces mêmes héritages ou sur la totalité .

Si l'*adveu* est blâmé par le seigneur , le vassal peut être contraint de le réformer par saisie de son fief . Ainsi jugé au Parlement de Paris par Arrêt du 24 Janvier 1642 .

L'*adveu* & *dénombrement* n'est pas dû comme la foi & hommage à chaque mutation de la part du fief dominant . Cependant si le nouveau seigneur l'exige , le vassal est obligé de le fournir , quoiqu'il l'ait déjà fourni précédemment ; mais ce sera aux frais du Seigneur .

Les Coûtumes sont différentes sur le sujet du *dénombrement* , tant pour le délai , que pour la peine du vassal qui ne l'a pas fourni à tems . Dans celle de Paris , il a quarante jours , à compter de celui qu'il a été reçu en foi & hommage , au bout desquels , s'il n'y a pas satisfait , le Seigneur peut saisir le fief : mais il ne fait pas les fruits siens ; il doit établir des Commissaires , qui en rendent compte au vassal , après qu'il a satisfait à la Coûtume .

ADVIS , f. m. en terme de Palais , signifie le suffrage des Juges ou Conseillers séans pour la décision d'un procès .

Advis signifie encore , en terme de Pratique , le résultat des délibérations de personnes commises par la Justice pour examiner une affaire , & en dire leur sentiment . C'est en ce sens qu'on dit un *advis de parens* . (H)

ADULTE, *f. m. en Anatomie*, se dit des corps animés, dont toutes les parties sont parvenues à leur dernier état de perfection.

On peut considérer tout ce qui est relatif aux corps animés, ou dans un sujet *adulte*, ou dans un corps qui ne commence qu'à se former. Tout ce que nous avons de connoissances sur le fœtus, nous le devons à l'analogie, ou à la comparaison que nous avons faite des viscères & des vaisseaux des jeunes sujets, avec les parties de l'*adulte*. (L)

ADULTE, (*Jurisprud.*) est une personne arrivée à l'âge de discrétion, ou à l'âge d'adolescence, & qui est assez grande & assez âgée pour avoir des sentimens & du discernement. Voyez AGE & PUBERTÉ.

Ce mot est formé du participe du verbe latin *adolescere*, croître. C'est comme qui diroit *crû*. Voyez ADOLESCENCE. (H)

Il y a bien de la différence entre les proportions d'un enfant & celles d'un *adulte*. Un homme fait comme un fœtus, seroit un monstre, & n'auroit presque pas figure humaine, comme l'a observé M. Dodart. Voyez FŒTUS & EMBRYON.

Les Anabaptistes ne donnent le baptême qu'aux *adultes*. Voyez BAPTEME & ANABAPTISTE.

ADULTÉRATION, *f. f. terme de Droit*, est l'action de dépraver & gâter quelque chose qui est pur, en y mêlant d'autres choses qui ne le sont pas. Ce mot vient du latin *adulterare*, qui signifie la même chose. Ce n'est pas un mot reçu dans le langage ordinaire : on dit plutôt *altération*.

Il y a des lois qui défendent l'*adultération* du café, du thé, du tabac, soit en bout, soit en poudre ; du vin, de la cire, de la poudre à poudrer les cheveux.

C'est un crime capital dans tous les pays d'*adultérer* la monnoie courante. Les Anciens le punissoient avec une grande sévérité : les Egyptiens faisoient couper les deux-mains aux coupables ; le Droit civil les condamnoit à être exposés aux bêtes ; l'Empereur Tacite ordonna qu'ils seroient punis de mort ; & Constantin, qu'ils seroient réputés criminels de lèse-Majesté. Parmi nous, l'*adultération* des monnoies est un caspensible. Voyez MONNOIE, ESPECE. (H)

ADULTÉRATION, (*Pharmacie*) est l'action de falsifier un médicament, en y ajoutant quelque chose qui en diminue la vertu, ou en le mêlant avec quelque autre qui, ayant la même couleur, n'est pas aussi chère. Les poudres sont sujettes à *adultération* par la difficulté que l'on a à s'en appercevoir à l'inspection.

Il est d'une conséquence infinie pour les malades de ne point acheter les médicamens des coureurs de pays, qui les vendent *adultérés*. (N)

ADULTÈRE, est l'infidélité d'une personne mariée, qui au mépris de la foi conjugale qu'elle a jurée, a un commerce charnel avec quelqu'autre que son épouse ou son époux ; ou le crime d'une personne libre avec une autre qui est mariée. Voyez FORNICATION, MARIAGE. (H)

ADULTÈRE, (*Morale.*) Je ne mettrai pas ici en question si l'*adultère* est un crime, & s'il défigure la société. Il n'y a personne qui ne sente en sa conscience que ce n'est pas là une question à faire, s'il n'affecte de s'étourdir par des raisonnemens qui ne sont autres que les subtilités de l'amour propre. Mais une autre question bien digne d'être discutée, & dont la solution emporte aussi celle de la précédente, seroit de savoir lequel des deux fait le plus de tort à la société, ou de celui qui débauche la femme d'autrui, ou de celui qui voit une personne libre, & qui évite d'assurer l'état des enfans par un engagement régulier.

Nous jugeons avec raison, & conformément au sentiment de toutes les Nations, que l'*adultère* est, après l'homicide, le plus punissable de tous les crimes, parce qu'il est de tous les vols le plus cruel,

& un outrage capable d'occasionner les meurtres & les excès les plus déplorables.

L'autre espece de conjonction illégitime ne donne pas lieu communément aux mêmes éclats que l'*adultère*. Les maux qu'elle fait à la société ne sont pas si apparens : mais ils ne sont pas moins réels, & quoique dans un moindre degré d'énormité, ils sont peut-être beaucoup plus grands par leurs suites.

L'*adultère*, il est vrai, est l'union de deux cœurs corrompus & pleins d'injustice, qui devoient être un objet d'horreur l'un pour l'autre, par la raison que deux voleurs s'estiment d'autant moins, qu'ils se connoissent mieux. L'*adultère* peut extrêmement nuire aux enfans qui en proviennent, parce qu'il ne faut attendre pour eux, ni les effets de la tendresse maternelle, de la part d'une femme qui ne voit en eux que des sujets d'inquiétude, ou des reproches d'infidélité ; ni aucune vigilance sur leurs mœurs, de la part d'une mere qui n'a plus de mœurs, & qui a perdu le goût de l'innocence. Mais quoique ce soient-là de grands desordres, tant que le mal est secret, la société en souffre peu en apparence : les enfans sont nourris, & reçoivent même une forte d'éducation honnête. Il n'en est pas de même de l'union passagere des personnes qui sont sans engagement.

Les plaisirs que Dieu a voulu attacher à la société conjugale, tendent à faire croître le genre humain ; & l'effet suit l'institution de la Providence, quand ces plaisirs sont assujettis à une regle : mais la ruine de la fécondité & l'opprobre de la société sont les suites infaillibles des liaisons irrégulieres.

D'abord elles sont la ruine de la fécondité : les femmes qui ne connoissent point de devoirs, aiment peu la qualité de mere, & s'y trouvent trop exposées ; ou si elles le deviennent, elles ne redoutent rien tant que le fruit de leur commerce. On ne voit qu'avec dépit ces malheureux enfans arriver à la lumière ; il semble qu'ils n'y ayent point de droit, & l'on prévient leur naissance par des remedes meurtriers ; ou on les tue après qu'ils ont vu le jour, ou l'on s'en délivre en les exposant. Il se forme de cet amas d'enfans dispersés à l'aventure, une vile populace sans éducation, sans biens, sans profession. L'extrême liberté dans laquelle ils ont toujours vécu, les laisse nécessairement sans principe, sans regle & sans retenue. Souvent le dépit & la rage les faussent, & pour se venger de l'abandon où ils se voyent, ils se portent aux excès les plus funestes.

Le moindre des maux que puissent causer ces amours illégitimes, c'est de couvrir la terre de citoyens infortunés, qui périssent sans pouvoir s'allier, & qui n'ont causé que du mal à cette société, où on ne les a vus qu'avec mépris.

Rien n'est donc plus contraire à l'accroissement & au repos de la société, que la doctrine & le célibat infame de ces faux Philosophes, qu'on écoute dans le monde, & qui ne nous parlent que du bien de la société, pendant qu'ils en ruinent en effet les véritables fondemens. D'une autre part, rien de si salutaire à un Etat, que la doctrine & le zele de l'Eglise, puisqu'elle n'honore le célibat que dans l'intention de voir ceux qui l'embrassent en devenir plus parfaits, & plus utiles aux autres ; qu'elle s'applique à inculquer aux grands comme aux petits, la dignité du mariage, pour les fixer tous dans une sainte & honorable société : puisqu'enfin c'est elle qui travaille avec inquiétude à recouvrer, à nourrir, & à instruire ces enfans, qu'une Philosophie toute bestiale avoit abandonnés. (X)

Les anciens Romains n'avoient point de loi formelle contre l'*adultère* ; l'accusation & la peine en étoient arbitraires. L'Empereur Auguste fut le premier qui en fit une, qu'il eut le malheur de voir exécuter dans la personne de ses propres enfans ; ce fut

la loi *Julia*, qui portoit peine de mort contre les coupables : mais, quoiqu'en vertu de cette loi, l'accusation du crime d'*adultere* fût publique & permise à tout le monde, il est certain néanmoins que l'*adultere* a toujours été considéré plutôt comme un crime domestique & privé, que comme un crime public ; en sorte qu'on permettoit rarement aux étrangers d'en poursuivre la vengeance, sur-tout si le mariage étoit paisible, & que le mari ne se plaignît point.

Aussi quelques-uns des Empereurs qui suivirent, abrogerent-ils cette loi qui permettoit aux étrangers l'accusation d'*adultere* ; parce que cette accusation ne pouvoit être intentée sans mettre de la division entre le mari & la femme, sans mettre l'état des enfans dans l'incertitude, & sans attirer sur le mari le mépris & la risée ; car comme le mari est le principal intéressé à examiner les actions de sa femme, il est à supposer qu'il les examine avec plus de circonspection que personne ; de sorte que quand il ne dit mot, personne n'est en droit de parler. *Voyez ACCUSATION.*

Voilà pourquoi la loi en certains cas a établi le mari juge & exécuteur en sa propre cause, & lui a permis de se venger par lui-même de l'injure qui lui étoit faite, en surprenant dans l'action même les deux coupables qui lui ravissoient l'honneur. Il est vrai que quand le mari faisoit un commerce infame de la débauche de sa femme, ou que témoin de son desordre, il le dissimuloit & le souffroit ; alors l'*adultere* devenoit un crime public, & la loi *Julia* décernoit des peines contre le mari même aussi-bien que contre la femme.

A présent, dans la plupart des contrées de l'Europe, l'*adultere* n'est point réputé crime public ; il n'y a que le mari seul qui puisse accuser sa femme : le ministère public même ne le pourroit pas, à moins qu'il n'y eût un grand scandale.

De plus, quoique le mari qui viole la foi conjugale soit coupable aussi-bien que la femme, il n'est pourtant point permis à celle-ci de l'en accuser, ni de le poursuivre pour raison de ce crime. *Voyez MARI, &c.*

Socrate rapporte que sous l'Empereur Théodose en l'année 380, une femme convaincue d'*adultere*, fut livrée, pour punition, à la brutalité de quiconque voulut l'outrager.

Lycurgue punissoit un homme convaincu d'*adultere* comme un parricide ; les Locriens lui crevoient les yeux ; & la plupart des peuples orientaux punissent ce crime très-sévèrement.

Les Saxons anciennement brûloient la femme *adultere* ; & sur ses cendres ils élevoient un gibet où ils étrangloient le complice. En Angleterre le roi Edmond punissoit l'*adultere* comme le meurtre : mais Canut ordonna que la punition de l'homme seroit d'être banni, & celle de la femme d'avoir le nez & les oreilles coupés.

En Espagne on punissoit le coupable par le retranchement des parties qui avoient été l'instrument du crime.

En Pologne, avant que le Christianisme y fût établi, on punissoit l'*adultere* & la fornication d'une façon bien singulière. On conduisoit le criminel dans la place publique ; là on l'attachoit avec un crochet par les testicules, lui laissant un rasoir à sa portée ; de sorte qu'il falloit de toute nécessité qu'il se mutilât lui-même pour se dégager ; à moins qu'il n'aimât mieux périr dans cet état.

Le Droit civil, réformé par Justinien, qui sur les remontrances de sa femme Theodora modéra la rigueur de la loi *Julia*, portoit que la femme fût fouettée & enfermée dans un couvent pour deux ans : & si durant ce tems le mari ne vouloit point se résoudre à la reprendre, on lui coupoit les cheveux & on l'en-

fermoit pour toute sa vie. C'est-là ce qu'on appella *authentique*, parce que la loi qui contenoit ces dispositions étoit une authentique ou nouvelle. *Voyez AUTHENTIQUE & AUTHENTIFIER.*

Les lois concernant l'*adultere* sont à présent bien mitigées. Toute la peine qu'on inflige à la femme convaincue d'*adultere*, c'est de la priver de sa dot & de toutes ses conventions matrimoniales, & de la reléguer dans un monastère. On ne la fouette même pas, de peur que si le mari se trouvoit disposé à la reprendre, cet affront public ne l'en détournât.

Cependant les héritiers ne seroient pas reçus à intenter contre la veuve l'action d'*adultere*, à l'effet de la priver de ses conventions matrimoniales. Ils pourroient seulement demander qu'elle en fût déchûe, si l'action avoit été intentée par le mari : mais il leur est permis de faire preuve de son impudicité pendant l'an de deuil, à l'effet de la priver de son doiaire. *Voyez DEUIL.*

La femme condamnée pour *adultere*, ne cesse pas pour cela d'être sous la puissance du mari.

Il y eut un tems où les Lacédémoniens, loin de punir l'*adultere*, le permettoient, ou au moins le toléroient, à ce que nous dit Plutarque.

L'*adultere* rend le mariage illicite entre les deux coupables, & forme ce que les Théologiens appellent *impedimentum criminis*.

Les Grecs & quelques autres Chrétiens d'Orient sont dans le sentiment que l'*adultere* rompt le lien du mariage ; en sorte que le mari peut sans autre formalité épouser une autre femme. Mais le concile de Trente, *session XXIV. can. 7.* condamne ce sentiment, & anathématise en quelque sorte ceux qui le soutiennent.

En Angleterre, si une femme mariée abandonne son mari pour vivre avec un *adultere*, elle perd son doiaire, & ne pourra pas obliger son mari à lui donner quelqu'autre pension :

*Sponde virum mulier fugiens, & adultera facta,
Dote sua careat, nisi sponso sponde retracta. (H)*

* Quelques Astronomes appellent *adultere* les éclipses du soleil & de la lune, lorsqu'elles arrivent d'une manière insolite, & qu'il leur plaît de trouver irrégulière ; telles que sont les éclipses horizontales : car quoique le soleil & la lune soient diamétralement opposés alors, ils ne laissent pas de paroître tous deux au-dessus de l'horizon ; ce mot n'est plus usité. *Voyez ÉCLIPSE, RÉFRACTION, &c.*

ADULTÉRIN, adj. terme de Droit, se dit des enfans provenus d'un *adultere*. *Voyez ADULTERE.*

Les enfans *adultérins* sont plus odieux que ceux qui sont nés de personnes libres. Les Romains leur refusoient même la qualité d'enfans naturels, comme si la nature les desavoüoit. *Voyez BASTARD.*

Les bâtards *adultérins* sont incapables de bénéfice ; s'ils ne sont légitimés ; & il y a des exemples de pareilles *légitimations*. *Voyez LÉGITIMATION.*

Le mariage subséquent, s'il devient possible par la dissolution de celui du pere ou de la mere de l'enfant *adultérin*, ou de tous les deux, n'opere point la légitimation ; c'est au contraire un nouveau crime, les lois canoniques défendant le mariage entre les *adulteres*, sur-tout s'ils se sont promis l'un à l'autre de le contracter lors de leur *adultere*. *V. ADULTERE. (H)*

ADVOATEUR, f. m. terme usité dans quelques Coutumes pour signifier celui qui, autorisé par la loi du pays, s'empare des bestiaux qu'il trouve endommageant ses terres. *(H)*

ADVOCAT, parmi nous, est un Licentié ès Droits immatriculé au Parlement, dont la fonction est de défendre de vive voix ou par écrit les parties qui ont besoin de son assistance.

Ce mot est composé de la préposition Latine *ad*, à,

& *vocare*, appeller, comme qui diroit appelé au secours des parties.

Les *Advocats* à Rome, quant à la ploidirie, faisoient la même fonction que nos *Advocats* font au Barreau; car pour les conseils ils ne s'en mêloient point: c'étoit l'affaire des Jurisconsultes.

Les Romains faisoient un grand cas de la profession d'*Advocat*: les sièges du Barreau de Rome étoient remplis de Consuls & de Sénateurs, qui se tenoient honorés de la qualité d'*Advocats*. Ces mêmes bouches qui commandoient au peuple étoient aussi employées à le défendre.

On les appelloit *Comites*, *Honorati*, *Clarissimi*, & même *Patroni*; parce qu'on supposoit que leurs cliens ne leur avoient pas de moindres obligations que les esclaves en avoient aux maîtres qui les avoient affranchis. Voyez *PATRON* & *CLIENT*.

Mais alors les *Advocats* ne vendoient point leurs services. Ceux qui aspiroient aux honneurs & aux charges se jetoient dans cette carrière pour gagner l'affection du peuple; & toujours ils plaidoient gratuitement: mais lorsque le luxe se fut introduit à Rome, & que la faveur populaire ne servit plus à parvenir aux dignités, leurs talens n'étant plus récompensés par des honneurs ni des emplois, ils devinrent mercenaires par nécessité. La profession d'*Advocat* devint un métier lucratif; & quelques-uns poussèrent même si loin l'avidité du gain, que le Tribun Cincius, pour y pourvoir, fit une loi appelée de son nom *Cincia*, par laquelle il étoit expressément défendu aux *Advocats* de prendre de l'argent de leurs cliens. Frédéric Brummerus a fait un ample Commentaire sur cette loi.

Il avoit déjà été défendu aux *Advocats* de recevoir aucuns présens pour leurs plaidoyers: l'Empereur Auguste y ajoûta une peine: mais nonobstant toutes ces mesures, le mal étoit tellement enraciné, que l'Empereur Claudius crut avoir fait beaucoup que de leur défendre de prendre plus de dix grands sesterces pour chaque cause; ce qui revient à 437 liv. 10 s. de notre monnoie.

Il y avoit à Rome deux sortes d'*Advocats*; les plaidans & les Jurisconsultes: distinction que nous faisons aussi au Palais entre nos *Advocats*, dont les uns s'appliquent à la plaidirie, & les autres se renferment dans la consultation. Il y avoit seulement cette différence, que la fonction des Jurisconsultes qui donnoient simplement leurs conseils, étoit distincte de celle des *Advocats* plaidans, qu'on appelloit simplement *Advocats*, puisqu'on n'en connoissoit point d'autres. Les Jurisconsultes ne plaidoient point: c'étoit une espèce de Magistrature privée & perpétuelle, principalement sous les premiers Empereurs. D'une autre part, les *Advocats* ne devenoient jamais Jurisconsultes; au lieu qu'en France les *Advocats* deviennent Jurisconsultes; c'est-à-dire qu'ayant acquis de l'expérience & de la réputation au Barreau, & ne pouvant plus en soutenir le tumulte & la fatigue, ils deviennent *Advocats* consultants.

ADVOCAT Général est un Officier de Cour souveraine, à qui les parties communiquent les causes où le Roi, le Public, l'Eglise, des Communautés ou des Mineurs sont intéressés; & qui après avoir résumé à l'Audience les moyens des *Advocats*, donne lui-même son avis, & prend des conclusions en faveur de l'une des parties.

L'*ADVOCAT Fiscal* des Empereurs, Officier institué par Adrien, avoit quelque rapport avec nos *Advocats Généraux*, car il étoit aussi l'*Advocat* du Prince, mais spécialement dans les causes concernant le fisc, & ne se mêloit point de celles des particuliers.

ADVOCAT Consistorial, est un Officier de Cour de Rome, dont la fonction est entr'autres de plaider sur les oppositions aux provisions des bénéfices en cette

Cour: ils sont au nombre de douze. *V. PROVISION*.
ADVOCAT d'une cité ou d'une ville: c'est dans plusieurs endroits d'Allemagne un Magistrat établi pour l'administration de la Justice dans la ville, au nom de l'Empereur. Voyez *ADVOUÉ*.

ADVOCAT se prend aussi dans un sens particulier, dans l'Histoire Ecclésiastique, pour une personne dont la fonction étoit de défendre les droits & les revenus de l'Eglise & des Communautés Religieuses, tant par armes qu'en Justice. Voyez *DÉFENSEUR*, *VIDAME*.

Pris en ce sens, c'est la même chose qu'*Advoüé*, *Défenseur*, *Conservateur*, *Econome*, *Causidicus*, *Mundiburdus*, *Tuteur*, *Acteur*, *Pasteur lai*, *Vidame*, *Scholastique*, &c. Voyez *ADVOUÉ*, *ECONOME*, &c.

Il a été employé pour synonyme à *Patron*; c'est-à-dire celui qui a l'advouerie ou le droit de présenter en son propre nom. Voyez *PATRON*, *ADVOUERIE*, *PRÉSENTATION*, &c.

Les Abbés & Monasteres ont aussi des *Advocats* ou *Advoüés*. Voyez *ABBÉ*, &c. (*H*)

ADVOUATEUR, f. m. terme usité en quelques Coutumes pour signifier celui qui reclame & reconnoît pour sien du bétail qui a été pris en domageant les terres d'autrui. (*H*)

ADVOUÉ, adj. (*Jurisprud.*) signifioit anciennement l'*Advocat*, c'est-à-dire le Patron ou Protecteur d'une Eglise ou Communauté Religieuse.

Ce mot vient, ou du Latin *Advocatus*, appelé à l'aide, ou de *advotare*, donner son suffrage pour une chose.

Les Cathédrales, les Abbayes, les Monasteres, & autres Communautés ecclésiastiques, avoient leurs *Advoüés*. Ainsi Charlemagne prenoit le titre d'*Advoüé* de S. Pierre; le Roi Hugues, de S. Riquier: & Bollandus fait mention de quelques lettres du Pape Nicolas, par lesquelles il établissoit le saint Roi Edouard & ses successeurs *Advoüés* du Monastere de Westminster, & de toutes les Eglises d'Angleterre.

Ces *Advoüés* étoient les Gardiens, les Protecteurs, & en quelque sorte les Administrateurs du temporel des Eglises; & c'étoit sous leur autorité que se faisoient tous les contrats concernant ces Eglises. Voyez *DÉFENSEURS*, &c.

Il paroît même par d'anciennes chartes, que les donations qu'on faisoit aux Eglises étoient conférées en la personne des *Advoüés*.

C'étoient eux qui se présentoient en jugement pour les Eglises dans toutes leurs causes, & qui rendoient la justice pour elles dans tous les lieux où elles avoient juridiction.

C'étoient eux qui commandoient les troupes des Eglises en guerre, & qui leur servoient de champions & de duellistes. Voyez *COMBAT*, *DUEL*, *CHAMPION*.

On prétend que cet office fut introduit dès le tems de Stilicon dans le *iv.* siècle: mais les Bénédictins n'en font remonter l'origine qu'au *viii.* *Act. S. Bened. S. iij. P. I. Præf. p. 9. &c.*

Dans la suite, les plus grands Seigneurs même firent les fonctions d'*Advoüés*, & en prirent la qualité, lorsqu'il fallut défendre les Eglises par leurs armes, & les protéger par leur autorité. Ceux de quelques Monasteres prenoient le titre de Conservateurs: mais ce n'étoit autre chose que des *Advoüés* sous un autre nom. Voyez *CONSERVATEUR*.

Il y eut aussi quelquefois plusieurs *Sous-advoüés* ou *Sous-advocats* dans chaque Monastere, ce qui néanmoins fit grand tort aux Monasteres, ces Officiers inférieurs y introduisant de dangereux abus; aussi furent-ils supprimés au Concile de Rheims en 1148.

A l'exemple de ces *Advoüés* de l'Eglise, on appella aussi du même nom les maris, les tuteurs, ou au-
tres

tres personnes en général qui prenoient en main la défense d'un autre. Plusieurs villes ont eu aussi leurs *Advoüés*. On trouve dans l'Histoire les *Advoüés* d'Ausbourg, d'Arras, &c.

Les Vidames prenoient aussi la qualité d'*Advoüés*; & c'est ce qui fait que plusieurs Historiens du viij. siecle confondent ces deux qualités. Voyez VIDAME.

Et c'est aussi pourquoy plusieurs grands Seigneurs d'Allemagne, quoique séculiers, portent des mitres en cimier sur leur écu, parce que leurs peres ont porté la qualité d'*Advoüés* de grandes Eglises. Voyez MITRE & CIMIER.

Spelman distingue deux sortes d'*Advoüés* ecclésiastiques en Angleterre: les uns pour les causes ou procès, qu'il appelle *Advocati causarum*; & les autres pour l'administration des domaines, qu'il appelle *Advocati soli*.

Les premiers étoient nommés par le Roi, & étoient ordinairement des Advocats de profession, intelligens dans les matieres ecclésiastiques.

Les autres qui subsistent encore, & qu'on appelle quelquefois de leur nom primitif *Advoüés*, mais plus souvent *Patrons*, étoient & sont encore héréditaires, étant ceux mêmes qui avoient fondé des Eglises, ou leurs héritiers. Voyez PATRONS.

Il y a eu aussi des femmes qui ont porté la qualité d'*Advoüés*, *Advocatiſſe*; & en effet le Droit canonique fait mention de quelques-unes qui avoient même droit de présentation dans leurs Eglises que les *Advoüés*; & même encore à présent, si le droit de Patronage leur est transmis par succession, elles l'exercent comme les mâles.

Dans un Edit d'Edouard III. Roi d'Angleterre, on trouve le terme d'*Advoüé en chef*, c'est-à-dire Patron souverain, qui s'entend du Roi; qualité qu'il prend encore à présent, comme le Roi de France la prend dans ses états.

Il y a eu aussi des *Advoüés* de contrées & de provinces. Dans une chartre de 1187, Berthold Duc de Zeringhem est appelé *Advoüé* de Thuringe; & dans la notice des Eglises Beligues publiée par Miræus, le Comte de Louvain est qualifié *Advoüé* de Brabant. Dans l'onzieme & douzieme siecle, on trouve aussi des *Advoüés* d'Alsace, de Soïabe, &c.

Raymond d'Agiles rapporte qu'après qu'on eut repris Jérusalem sur les Sarrasins, sur la proposition qu'on fit d'élire un Roi, les Evêques s'opposèrent, « qu'on ne devoit pas créer un Roi pour une ville où un Dieu avoit souffert & avoit été couronné », *non debere ibi eligi Regem ubi Deus & coronatus est*, &c. « que c'étoit assez d'élire un *Advoüé* pour gouverner la Place, &c. » Et en effet, Dodechin, Abbé Allemand, qui a écrit le voyage à la Terre-sainte du xij. siecle, appelle Godefroy de Bouillon, *Advoüé du saint Sépulchre*. (H)

ADVOUÉRIE, f. f. (*Jurisprud.*) qualité d'*Advoüé*. Voyez ADVOUÉ.

ADVOUÉRIE signifie entr'autres choses le droit de présenter à un Bénéfice vacant. Voyez PRÉSENTATION.

En ce sens, il est synonyme à *patronage*. Voyez PATRONAGE.

La raison pourquoy on a donné au patronage le nom d'*advoüerie*, c'est qu'anciennement ceux qui avoient droit de présenter à une Eglise, en étoient les Protectors & les bienfaiteurs, ce qu'on exprimoit par le mot *Advoüé*, *Advocati*.

Advoüerie pris pour synonyme à *patronage*, est le droit qu'a un Evêque, un Doyen, ou un Chapitre, ou un Patron laïque, de présenter qui ils veulent à un Bénéfice vacant. V. VACANCE & BÉNÉFICE, &c.

L'*advoüerie* est de deux sortes; ou personnelle, ou réelle; personnelle, quand elle suit la personne & est transmissible à ses enfans & à sa famille, sans être an-

nexée à aucun fonds; réelle, quand elle est attachée à la glebe & à un certain héritage.

On acquiert l'*advoüerie* ou *patronage*, en bâtissant une Eglise, ou en la dotant.

Lorsque c'est un laïque qui la bâtit ou la dot, elle est en patronage laïque. Si c'est un ecclésiastique, il faut encore distinguer; car s'il l'a fondée ou dotée de son propre patrimoine, c'est un patronage laïque: mais si c'est du bien de l'Eglise qu'elle a été fondée, c'est un patronage ecclésiastique.

Si la famille du fondateur est éteinte, le patronage en appartient au Roi, comme Patron de tous les Bénéfices de ses états, si ce n'est les Cures, & autres Bénéfices à charge d'ames qui tombent dans la nomination de l'ordinaire.

Si le Patron est retranché de l'Eglise, ou par l'excommunication, ou par l'hérésie, le patronage dort & n'est pas perdu pour le Patron, qui recommencera à en exercer les droits dès qu'il sera rentré dans le sein de l'Eglise. En attendant, c'est le Roi ou l'ordinaire qui pourvoient aux Bénéfices vacans à sa présentation. Voyez PATRON.

ADUSTE, adj. en *Medecine*, s'applique aux humeurs qui, pour avoir été long-tems échauffés, sont devenues comme brûlées. Ce mot vient du Latin *adustus*, brûlé. On met la bile au rang de ces humeurs *adustes*; & la mélancolie n'est, à ce que l'on croit, qu'une bile noire & *aduste*. Voyez BILE, MÉLANCOLIE, &c.

On dit que le sang est *aduste*, lorsqu'ayant été extraordinairement échauffé, ses parties les plus subtiles se sont dissipées, & n'ont laissé que les plus grossières à demi brûlées pour ainsi dire, & avec toutes leurs impuretés: la chaleur raréfiant le sang, ses parties aqueuses & séreuses s'atténuent & s'envolent, & il ne reste que la partie fibreuse avec la globuleuse, concentrée & dépouillée de son véhicule; c'est alors que se forme tantôt cette coïenne, tantôt ce rouge brillant que l'on remarque au sang qui est dans une palette. Cet état des humeurs se rencontre dans les fievres & les inflammations, & demande par conséquent que l'on ôte la cause en restituant au sang le véhicule dont il a besoin pour circuler. Le remede le plus efficace alors est l'usage des délayans ou aqueux, tempérés par les adoucissans. Voyez SANG & HUMEUR, &c. (N)

* ADY. Voyez PALMIER.

ADYTUM, f. *ἀδύτον*, (*Hist. anc.*) terme dont les anciens se servoient pour designer un endroit au fond de leurs temples, où il n'étoit permis qu'aux prêtres d'entrer; c'étoit le lieu d'où partoient les oracles.

Ce mot est Grec d'origine, & signifie *inaccessible*: il est composé d'*α* privatif, & de *δύω* ou *δύρω*, entrer.

Parmi les Juifs, le tabernacle où reposoit l'arche d'alliance, & dans le temple de Salomon le *Saint des Saints*, étoit les lieux où Dieu manifestoit particulièrement sa volonté: il n'étoit permis qu'au Grand-Prêtre d'y entrer, & cela une seule fois l'année. (G)

Æ A E

Æ. (*Gramm.*) Cette figure n'est aujourd'hui qu'une diphthongue aux yeux, parce que quoiqu'elle soit composée de *a* & de *e*, on ne lui donne dans la prononciation que le son de l'*e* simple ou commun, & même on ne l'a pas conservée dans l'orthographe Française: ainsi on écrit *César*, *Enée*, *Enéide*, *Equateur*, *Equinoxe*, *Eole*, *Préfet*, *Préposition*, &c.

Comme on ne fait point entendre dans la prononciation le son de l'*a* & de l'*e* en une seule syllabe, on ne doit pas dire que cette figure soit une diphthongue.

On prononce *a-éré*, exposé à l'air, & de même

a-erien : ainsi *a-é* ne font point une diphthongue en ces mots, puisque l'*a* & l'*e* y sont prononcés chacun séparément en syllabes particulières.

Nos anciens auteurs ont écrit par *æ* le son de l'*ai* prononcé comme un *é* ouvert : ainsi on trouve dans plusieurs anciens Poètes l'*ær* au lieu de l'*air*, *aer*, & de même *ales* pour *ailles* ; ce qui est bien plus raisonnable que la pratique de ceux qui écrivent par *ai* le son de l'*é* ouvert, Français, connaître. On a écrit *connoître* dans le tems que l'on prononçoit *connoître* ; la prononciation a changé, l'orthographe est demeurée dans les livres ; si vous voulez réformer cette orthographe & la rapprocher de la prononciation présente, ne réformez pas un abus par un autre encore plus grand : car *ai* n'est point fait pour représenter *é*. Par exemple, l'interjection *hai*, *hai*, *hai*, *bail*, *mail*, &c. est la prononciation du Grec *ταῖς*, *μουσαῖς*.

Que si on prononce par *é* la diphthongue oculaire *ai* en palais, &c. c'est qu'autrefois on prononçoit l'*a* & l'*i* en ces mots-là ; usage qui se conserve encore dans nos provinces méridionales : de sorte que je ne vois pas plus de raison de réformer Français par Français, qu'il y en auroit à réformer palais par palais.

En Latin *æ* & *ai* étoient de véritables diphthongues, où l'*a* conservoit toujours un son plein & entier, comme Plutarque l'a remarqué dans son *Traité des Festins*, ainsi que nous entendons le son de l'*a* dans notre interjection, *hai*, *hai*, *hai* ! Le son de l'*e* ou de l'*i* étoit lors très-foible ; & c'est à cause de cela qu'on écrivoit autrefois par *ai* ce que depuis on a écrit par *æ*, Musæ ensuite Musée, Kaisar & César. Voyez la Méthode Latine de P. R. (F)

ÆDES, f. (*Hist. anc.*) chez les anciens Romains, pris dans un sens général, signifioit un bâtiment, une maison, l'intérieur du logis, l'endroit même où l'on mangeoit, si l'on adopte cette étymologie de Valafridus Strabon : *potest enim fieri ut ædes ad edendum in eis, ut canacula ad canandum primo sint factæ.*

Le même mot dans un sens plus étroit, signifie une chapelle ou sorte de temple du second ordre, non consacré par les augures comme l'étoient les grands édifices proprement appelés temples. On trouve dans les anciennes descriptions de Rome, & dans les auteurs de la pure Latinité : *Ædes Fortunæ*, *Ædes Herculis*, *Ædes Juturnæ*. Peut-être ces temples n'étoient-ils affectés qu'aux dieux du second ordre ou demi-dieux. Le fond des temples où se rencontroit l'autel & la statue du dieu, se nommoit proprement *Ædicula*, diminutif d'*Ædes*.

ÆGILOPS, terme de Chirurgie, signifie un ulcère au grand angle de l'œil. La cause de cette maladie est une tumeur inflammatoire qui a suppuré & qui s'est ouverte d'elle-même. On confond mal-à-propos l'*ægilops* avec la fistule lacrymale. L'*ægilops* n'attaquant point le sac ou réservoir des larmes, n'est point une maladie lacrymale. Voyez ANCHILOPS.

La cure de l'*ægilops* ne diffère point de celle des ulcères. Voyez ULCERE (Y)

* **ÆGILOPS**. Voyez YEUSE.

* **ÆGIUCHUS**, (*Myth.*) surnom de Jupiter, sous lequel les Romains l'honoroient quelquefois en mémoire de ce qu'il avoit été nourri par une chevre.

* **ÆGOCEROS**, (*Myth.*) Pan mis par les dieux au rang des astres, se métamorphosa lui-même en chevre, ce qui le fit surnommer *ægoceros*.

ÆGOLÉTHRON, plante d'écrite par Pline. Il paroît que c'est celle que Tournefort a décrit sous le nom de *chamærododendros Pontica maxima mespili folio, flore luteo*.

Cette plante croît dans la Colchide, & les abeilles suçent sa fleur : mais le miel qu'elles en tirent rend furieux ou ivres ceux qui en mangent, comme il arriva à l'armée des dix mille à l'approche de Tre-

bifonde, au rapport de Xenophon : ces soldats ayant mangé de ce miel, il leur prit un vomissement & une diarrhée suivis de rêveries ; de sorte que les moins malades ressembloient à des ivrognes ou à des furieux, & les autres à des moribonds : cependant personne n'en mourut, quoique la terre parût jonchée de corps comme après une bataille ; & le mal cessa le lendemain, environ à l'heure qu'il avoit commencé ; de sorte que les soldats se leverent le troisième & le quatrième jour, mais en l'état que l'on est après avoir pris une forte médecine. La fleur de cet arbrisseau est comme celle du chevrefeuille, mais bien plus forte, au rapport du pere Lamberti, Missionnaire Théatin. *Mémoire de l'Académie Royale des Sciences 1704.* (N)

* Voici les caractères de cette plante. Elle s'éleve à cinq ou six piés : son tronc est accompagné de plusieurs tiges menues, divisées en branches inégales, foibles & cassantes, blanches en-dedans, couvertes d'une écorce grisâtre & lisse, excepté à leurs extrémités où elles sont velues. Elles portent des touffes de feuilles assez semblables à celles du néflier des bois. Ces feuilles sont longues de quatre pouces, sur un pouce & demi de largeur vers le milieu, aiguës par les deux bouts, mais sur-tout par celui d'embas, de couleur verd gai, & legerement velues, excepté sur les bords où leurs poils forment une espee de sourcil. Elles ont la côte assez forte, & cette côte se distribue en nervures sur toute leur surface. Elle n'est qu'un prolongement de la queue des feuilles, qui n'a le plus souvent que trois ou quatre lignes de longueur sur une ligne d'épaisseur. Les fleurs naissent rassemblées au nombre de dix-huit ou vingt. Elles forment des bouquets à l'extrémité des branches, où elles sont soutenues par des pédicules d'un pouce de long, velus, & naissans des aisselles de petites feuilles membraneuses, blanchâtres, longues de sept à huit lignes sur trois de large. Chaque fleur est un tube de deux lignes & demie de diametre, legerement cannelé, velu, jaune, tirant sur le verd. Il s'évase au-delà d'un pouce de diametre, & se divise en cinq portions dont celle du milieu a plus d'un pouce de long sur presque autant de largeur : elle est resfleurie en arriere ainsi que les autres, & terminée en arcade gothique. Sa couleur est le jaune pâle, doré vers le milieu ; les autres portions sont plus étroites & plus courtes, mais pareillement jaunes pâles. La fleur entiere est ouverte par derriere, & s'articule avec un pistil pyramidal, cannelé, long de deux lignes, verd blanchâtre, legerement velu, garni d'un filet courbe, long de deux pouces, & terminé par un bouton verd pâle. Des environs de l'ouverture de la fleur sortent cinq étamines plus courtes que le pistil, inégales, courbes, chargées de sommets long d'une ligne & demie, & chargés d'une poussiere jaunâtre. Les étamines sont aussi de cette couleur : elles sont velues depuis leur origine jusque vers leur milieu, & toutes les fleurs sont inclinées comme celles de la fraxinelle. Le pistil devient dans la suite un fruit d'environ quinze lignes de long, sur six ou sept lignes de diametre. Il est relevé de cinq côtés, dur, brun & pointu. Il s'ouvre de l'une à l'autre extrémité en sept ou huit endroits creusés en gouttieres ; ces gouttieres vont se terminer sur un axe qui traverse le fruit dont il occupe le milieu ; cet axe est cannelé, & distribue l'intérieur du fruit en autant de loges qu'il y a de gouttieres à l'extérieur.

C'est ainsi que M. Tournefort caractérise cette plante, dont les anciens ont connu les propriétés dangereuses.

* **ÆGOPHAGE**, (*Myth.*) Junon fut ainsi surnommée des chevres qu'on lui sacrifioit.

ÆGYPTE. Voyez EGYPTE.

* **ÆLURUS**, (*Myth.*) Dieu des chats. Il est représenté dans les antiques Egyptiennes, tantôt en chat, tantôt en homme à tête de chat.

AEM ou **AM**, (*Commerce.*) mesure dont on se sert à Amsterdam pour les liquides. L'*aem* est de quatre ankers, l'anker de deux stekans ou trente-deux mingles ou mingelles, & le mingle revient à deux pintes, mesure de Paris. Six *aems* font un tonneau de quatre barriques de Bordeaux, dont chaque barrique rend à Amsterdam douze stekans & demi, ce qui fait 50 stekans le tonneau, ou 800 mingles vin & lie; ce qui peut revenir à 1600 pintes de Paris; & par conséquent l'*aem* revient à 250 ou 260 pintes de Paris.

AEM, **AM** ou **AME**. (*Commerce.*) Cette mesure pour les liqueurs qui est en usage dans presque toute l'Allemagne, n'est pourtant pas la même que celle d'Amsterdam, quoiqu'elle en porte le nom, ou un approchant; & elle n'est pas même semblable dans toutes les villes d'Allemagne. L'*ame* communément est de 20 vertels, ou de 80 masses. A Heydelberg elle est de 12 vertels, & le vertel de 4 masses, ce qui réduit l'*ame* à 48 masses. Et dans le Wirtemberg l'*ame* est de 16 yunes, & l'yune de 10 masses, ce qui fait monter l'*ame* jusqu'à 160 masses. (G)

* **ÆON**, (*Myth.*) la première femme créée, dans le système des Phéniciens. Elle apprit à ses enfans à prendre des fruits pour leur nourriture, à ce que dit Sanchoniathon.

* **ÆORA** ou **GESTATION**, (*Hist. anc. gymnast.*) Voyez **GESTATION**.

* **ÆREA**, (*Myth.*) Diane fut ainsi surnommée d'une montagne de l'Argolide où on lui rendoit un culte particulier.

* **ÆRER**, v. act. (*Archit.*) donner de l'air à un bâtiment. Il a fait percer sa galerie des deux côtés pour l'aérer davantage. Ce terme est de peu d'usage; & l'on dit plutôt mettre en bel air.

ÆRER, (*Chasse.*) se dit des oiseaux de proie qui font leurs aires ou leurs nids sur les rochers.

ÆRIEN, adj. qui est d'air ou qui concerne l'air. Voyez **AIR**.

Les Esseniens qui étoient chez les Juifs, la secte la plus subtile & la plus raisonnable, tenoient que l'ame humaine étoit une substance aérienne. Voyez **ESSENIENS**.

Les bons ou les mauvais Anges qui apparoissoient autrefois aux hommes, prenoient, dit-on, un corps aérien pour se rendre sensibles. Voyez **ANGE**.

Porphyre & Jamblique admettoient une sorte de Démons aériens à qui ils donnoient différens noms. Voyez **DÉMON**, **GÉNIE**, &c.

Les Rosécroix, ou confreres de la Rosécroix, & autres Visionnaires, peuplent toute l'atmosphère d'habitans aériens. Voyez **ROSECROIX**, **GNOME**, &c. (G)

* **AERIENNE**, (*Myt.*) surnom donné à Junon, qui passoit pour la Déesse des airs.

AERIENS, adj. pris sub. (*Théol.*) Sectaires du jv. siècle qui furent ainsi appellés d'*Aérius*, Prêtre d'Arménie, leur chef. Les *Aériens* avoient à-peu-près les mêmes sentimens sur la Trinité que les Ariens; mais ils avoient de plus quelques dogmes qui leur étoient propres & particuliers: par exemple, que l'épiscopat est l'extension du caractère sacerdotal, pour pouvoir exercer certaines fonctions particulières que les simples Prêtres ne peuvent exercer. Voyez **EVÊQUE**, **PRÊTRE**, &c. Ils fondoient ce sentiment sur plusieurs passages de S. Paul, & singulièrement sur celui de la première Epître à Timothée, chap. jv. v. 14. où l'Apôtre l'exhorte à ne pas négliger le don qu'il a reçu par l'imposition des mains des Prêtres. Sur quoi *Aérius* observe qu'il n'est pas là question d'Evêques, & qu'il est clair par ce passage que Timothée

reçut l'ordination des Prêtres. Voyez **ORDINATION**.

S. Epiphane, *Hæres.* 75. s'éleve avec force contre les *Aériens* en faveur de la supériorité des Evêques. Il observe judicieusement que le mot *Presbyterii*, dans S. Paul, renferme les deux ordres d'Evêques & de Prêtres, tout le Sénat, toute l'assemblée des Ecclésiastiques d'un même endroit, & que c'étoit dans une pareille assemblée que Timothée avoit été ordonné. Voyez **PRESBYTERE**.

Les disciples d'*Aérius* soutenoient encore après leur Maître, que la prière pour les morts étoit inutile, que les jeûnes établis par l'Eglise, & sur-tout ceux du Mercredi, du Vendredi & du Carême, étoient superstitieux; qu'il falloit plutôt jeûner le Dimanche que les autres jours, & qu'on ne devoit plus célébrer la Pâque. Ils appelloient par mépris *Antiquaires* les fideles attachés aux cérémonies prescrites par l'Eglise & aux traditions ecclésiastiques. Les Ariens se réunirent aux Catholiques pour combattre les rêveries de cette secte, qui ne subsista pas long-tems. S. Epiphane, *Hæres.* 757. Onuphre, in *Chronic. ad ann. Christ.* 349. Tillemont, *Hist. Ecclésiast. tome IX.* (G)

AÉROLOGIE, f. f. (*Med.*) traité ou raisonnement sur l'air, ses propriétés, & ses bonnes ou mauvaises qualités. On ne peut réussir dans la pratique de la Médecine sans la connoissance de l'*aérologie*; c'est par elle qu'on s'instruit des impressions de l'air & de ses différens effets sur le corps humain. Voyez **AIR**. (N)

AÉROMANTIE, f. f. (*Divin. Hist. anc.*) sorte de divination qui se faisoit par le moyen de l'air & par l'inspection des phénomènes qui y arrivoient. Aristophane en parle dans sa Comédie des Nuées. Elle se subdivise en plusieurs especes, selon Delrio. Celle qui se fait par l'observation des météores, comme le tonnerre, la foudre, les éclairs, se rapporte aux augures. Elle fait partie de l'Astrologie, quand elle s'attache aux aspects heureux ou malheureux des Planètes; & à la *Teratoscopie*, quand elle tire des présages de l'apparition de quelques spectres qu'on a vûs dans les airs, tels que des armées, des cavaliers, & autres prodiges dont parlent les Historiens. L'*aéromantie* proprement dite étoit celle où l'on conjuroit l'air pour en tirer des présages. Cardan a écrit sur cette matière. Voyez Delrio, *disquisit. magicar. lib. IV. cap. ij. quæst. vj. sect. 4. page 547.*

Ce mot est formé du Grec *ἀήρ*, air, & *μαντεία*, divination. (G)

AÉROMÉTRIE. Voyez **AÏROMÉTRIE**.

AEROPHOBIE, f. f. (*Med.*) crainte de l'air; symptomes de phrénésie. Voyez **PHRÉNÉSIE**. (N)

* **AERSCHOT**, (*Géog. mod.*) ville des Pays-Bas dans le Duché de Brabant sur la rivière de Demere. Long. 26. 10. lat. 51. 4.

* **ÆS**, **ÆSCULANUS**, **ÆRES**, (*Myt.*) nom de la divinité qui présidoit à la fabrication des monnoies de cuivre. On la représentoit debout avec l'habillement ordinaire aux déesses, la main gauche sur la hante pure, dans la main droite une balance. *Æsculanus* étoit, disoit-on, pere du dieu Argentin.

* **ÆS USTUM** ou **CUIVRE BRULÉ**, préparation de Chymie médicinale. Mettez dans un vaisseau de terre de vieilles lames de cuivre, du soufre & du sel commun en parties égales; arrangez-les couche sur couche; couvrez le vaisseau; lutez la jointure du couvercle avec le vaisseau, ne laissant qu'un petit soupirail; faites du feu autour & calcinez la matière. Ou, faites rougir une lame de cuivre; éteignez-la dans du vinaigre; réitérez sept fois la même opération; broyez le cuivre brûlé; réduisez-le en poudre fine que vous laverez légèrement dans de l'eau, & vous aurez l'*æs ustum*. On recommande ce remède pour les

luxations, les fractures & les contusions. On le fait prendre dans du vin : mais l'usage interne en est suspect. C'est à l'extérieur un bon déterfif.

ÆTHER des Chimistes, & ÆTHERÉ. V. ÉTHER & ÉTHERÉ.

* ÆTHON, (*Myth.*) un des quatre chevaux du Soleil qui précipiterent Phaéton, selon Ovide. Claudien donne le même nom à un des chevaux de Pluton. Le premier vient d'*αἴθερ*, brûler ; & l'autre vient d'*αἴθος*, noir.

AËTIENS, f. m. pl. (*Théol.*) hérétiques du IV. siècle, ainsi nommés d'*Aëtius* leur chef, surnommé l'*Impie* ou l'*Athée*, natif de la Céléfyrie aux environs d'Antioche, ou d'Antioche même. Il joignoit à la plus vile extraction les mœurs les plus débordées : fils d'un pere qui périt par une mort infame, il fut dans ses premières années esclave de la femme d'un vigneron : forti de servitude, il apprit le métier de Forgeron ou d'Orfèvre, puis exerça celui de Sophiste : de là successivement Medecin, ou plutôt charlatan ; Diacre & déposé du Diaconat ; détesté de Constance & flétri par plusieurs exils ; enfin chéri de Gallus & rappelé par Julien l'Apostat, sous le regne duquel il fut ordonné Evêque. Il fut d'abord sectateur d'Arius, & se fit ensuite chef de parti. Tillemont, *tom. VI. art. lxxv. pag. 405. & suiv.*

Les Aëtiens imbus de ses erreurs, étoient une branche d'Ariens plus outrés que les autres, & soutenoient que le Fils & le Saint-Esprit étoient en tout différens du Pere. Ils furent encore appelés *Eunoméens* d'*Eunome*, un des principaux Disciples d'*Aëtius* ; *Hétérousiens*, *Anoméens*, *Exoucontiens*, *Troglytes* ou *Troglodytes*, *Exocionites* & *purs Ariens*. Voyez sous ces mots sous leurs titres. (G)

AETITE, AETITES, f. f. (*Hist. nat.*) minéral connu communément sous le nom de *Pierre d'aigle*. Voyez PIERRE D'AIGLE. (I)

A F

AFFAIRE, f. f. (*Jurispr.*) en terme de Pratique est synonyme à *procès*. Voyez PROCÈS. (H)

AFFAIRE, (*Commerce.*) terme qui dans le Commerce a plusieurs significations.

Quelquefois il se prend pour *marché*, *achat*, *traité*, *convention*, mais également en bonne & en mauvaise part, suivant ce qu'on y ajoute pour en fixer le sens : ainsi selon qu'un marché est avantageux ou désavantageux, on dit qu'un Marchand a fait *une bonne* ou *une mauvaise affaire*.

Quelquefois *affaire* se prend pour la fortune d'un Marchand ; & selon qu'il fait des gains ou des pertes considérables, qu'il est riche, sans dettes, ou endetté, on dit qu'il est bien ou mal dans ses *affaires*.

Entendre ses affaires, c'est se bien conduire dans son négoce ; *entendre les affaires*, c'est entendre la chicane, la conduite d'un procès ; *mettre ordre à ses affaires*, c'est les régler, payer ses dettes, &c. On dit en proverbe que *qui fait ses affaires par Procureur, va en personne à l'hôpital*. Savary, *Dict. du Comm. tom. I. page 579.* (G)

AFFAIRE, terme de Fauconnerie ; on dit *c'est un oiseau de bonne affaire*, pour dire, *c'est un oiseau bien dressé pour le vol, bien duit à la volerie*.

AFFAÏSSÉ, adj. terme d'Architecture. On dit qu'un bâtiment est *affaïssé*, lorsqu'étant fondé sur un terrain de mauvaise consistance, son poids l'a fait baisser inégalement ; ou qu'étant vieux, il menace ruine.

On dit aussi qu'un plancher est *affaïssé*, lorsqu'il n'est plus de niveau ; on en dit autant d'un pié droit, d'une jambe sous poutre, lorsque sa charge ou sa vétusté l'a mis hors d'aplomb, &c. Voyez NIVEAU. (P)

A F F

* AFFAÏSSEMENT, f. m. (*Med.*) maladie. Boerhaave distingue cinq especes de maladies, relatives aux cavités retrécies, & l'*affaïssement* en est une. « Il faut rapporter ici, dit ce grand Medecin, l'*affaïssement* des vaisseaux produit par leur inanition, ce qui détruit leur cavité. N'oublions pas, ajoutez-il, ce qui peut arriver à ceux qui trop détendus par une matiere morbifique, se vuident tout-à-coup par une trop grande évacuation. Rapportons encore ici la trop grande contraction occasionnée par l'action excessive des fibres orbiculaires » ; ce qui soudivise l'*affaïssement* en trois branches différentes. Exemple de l'*affaïssement* de la seconde sorte : si quelqu'un est attaqué d'une hydropisie anasarque, la maladie a son siège dans le pannicule adipeux, que l'eau épanchée distend au point d'augmenter le volume des membres dix fois plus que dans l'état de santé. Si dans cet état on se brûle les jambes, il s'écoulera une grande quantité d'eau qui étoit en stagnation ; cette eau s'écoulant, il s'en suivra l'*affaïssement* ; les parties deviendront si flasques, que les parties du bas-ventre en pourront contracter des adhérences, comme il est arrivé quelquefois. Cet *affaïssement* suppose donc toujours distension. Voyez *Instit. Med. de Boerhaave en François, & Comment.*

AFFAÏSSEMENT des terres. Quelquefois une portion considérable de terre, au-dessous de laquelle il y a un espace vuide, s'enfonce tout d'un coup, ce qu'on appelle *s'affaïsser* ; cela arrive surtout dans les montagnes. Voyez CAVERNE. (O)

AFFAÏSSEMENT, (*Jardinage.*) s'emploie en parlant des terres rapportées qui viennent à s'abaisser ; ainsi que d'une couche dont on n'a pas eu soin de bien fouler le fumier. (K)

AFFAÏSSER, *s'abaisser*, (*Jardinage.*) Lorsque les terres ne sont pas assez solides, ou que les eaux passent par-dessus les bords d'un bassin, souvent le niveau *s'affaïsse*, & le bassin s'écroule. (K)

AFFAÏSSER, v. a. terme de Fauconn. c'est dresser des oiseaux de proie à voler & revenir sur le poing ou au leurre ; c'est aussi les rendre plus familiers, & les tenir en santé, en leur ôtant le trop d'embonpoint. On dit dans le premier sens, *l'affaïssage est plus difficile qu'on ne pense*.

AFFALE, terme de commandement, (*Marine.*) il est synonyme à *fais baisser*. L'on dit *affale les cargues-fond*. Voyez CARGUE-FOND. (Z)

AFFALÉ, être *affalé sur la côte*, (*Marine.*) c'est-à-dire, que la force du vent ou des courans porte le vaisseau près de terre, d'où il ne peut s'éloigner & courir au large, soit par l'obstacle du vent, soit par l'obstacle des courans ; ce qui le met en danger d'échouer sur la côte, & de périr.

AFFALER, v. act. (*Marine.*) *affaler une manœuvre*, c'est la faire baisser. Voyez MANŒUVRE. (Z)

* AFFANURES, f. f. pl. (*Agricult.*) c'est la quantité de blé que l'on accorde dans quelques Provinces aux moissonneurs & aux batteurs en grange pour le prix de leur journée. Cette maniere de payer n'a plus lieu aujourd'hui, que quand le fermier manque d'argent, & que les ouvriers veulent être payés sur le champ.

AFFEAGER, v. act. terme de Coutumes ; c'est donner à féage, c'est-à-dire, démembrement une partie de son fief pour le donner à tenir en fief ou en roture. Voyez FÉAGE. (H)

AFFECTATION, f. f. Ce mot qui vient du Latin *affectare*, rechercher avec soin, s'appliquer à différentes choses. *Affectation* dans une personne est proprement une maniere d'être actuelle, qui est ou qui paroît recherchée, & qui forme un contraste choquant, avec la maniere d'être habituelle de cette personne, ou avec la maniere d'être ordinaire des

autres hommes. L'*affétation* est donc souvent un terme relatif & de comparaison; de maniere que ce qui est *affétation* dans une personne relativement à son caractère ou à sa maniere de vivre, ne l'est pas dans une autre personne d'un caractère différent ou opposé; ainsi la douceur est souvent *affctée* dans un homme colere, la profusion dans un avare, &c.

La démarche d'un Maître à danser & de la plupart de ceux qu'on appelle *petits maîtres*, est une démarche *affctée*; parce qu'elle differe de la démarche ordinaire des hommes, & qu'elle paroît recherchée dans ceux qui l'ont, quoique par la longue habitude elle leur soit devenue ordinaire & comme naturelle.

Des discours pleins de grandeur d'ame & de philosophie, sont *affétation* dans un homme qui, après avoir fait sa cour aux Grands, fait le Philosophe avec ses égaux. En effet rien n'est plus contraire aux maximes philosophiques, qu'une conduite dans laquelle on est souvent forcé d'en pratiquer de contraires.

Les grands complimenteurs sont ordinairement pleins d'*affétation*, surtout lorsque leurs complimens s'adressent à des gens médiocres; tant parce qu'il n'est pas vraisemblable qu'ils pensent en effet tout le bien qu'ils en disent, que parce que leur visage dément souvent leurs discours; de maniere qu'ils feroient très-bien de ne parler qu'avec un masque.

AFFECTATION, f. f. dans le langage & dans la conversation, est un vice assez ordinaire aux gens qu'on appelle *beaux parleurs*. Il consiste à dire en termes bien recherchés, & quelquefois ridiculement choisis, des choses triviales ou communes: c'est pour cette raison que les beaux parleurs sont ordinairement si insupportables aux gens d'esprit, qui cherchent beaucoup plus à bien penser qu'à bien dire, ou plutôt qui croient que pour bien dire, il suffit de bien penser; qu'une pensée neuve, forte, juste, lumineuse, porte avec elle son expression; & qu'une pensée commune ne doit jamais être présentée que pour ce qu'elle est, c'est-à-dire avec une expression simple.

Affétation dans le style, c'est à-peu-près la même chose que l'*affétation* dans le langage, avec cette différence que ce qui est écrit doit être naturellement un peu plus soigné que ce que l'on dit, parce qu'on est supposé y penser mûrement en l'écrivant; d'où il s'ensuit que ce qui est *affétation* dans le langage ne l'est pas quelquefois dans le style. L'*affétation* dans le style est à l'*affétation* dans le langage, ce qu'est l'*affétation* d'un grand Seigneur à celle d'un homme ordinaire. J'ai entendu quelquefois faire l'éloge de certaines personnes, en disant qu'elles *parlent comme un livre*: si ce que ces personnes disent étoit écrit, cela pourroit être supportable: mais il me semble que c'est un grand défaut que de parler ainsi; c'est une marque presque certaine que l'on est dépourvu de chaleur & d'imagination: tant pis pour qui ne fait jamais de solécisme en parlant. On pourroit dire que ces personnes-là lisent toujours, & ne parlent jamais. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'ordinairement ces beaux parleurs sont de très-mauvais écrivains: la raison en est toute simple; ou ils écrivent comme ils parleroient, persuadés qu'ils parlent comme on doit écrire; & ils se permettent en ce cas une infinité de négligences & d'expressions impropres qui échappent, malgré qu'on en ait, dans le discours; ou ils mettent, proportion gardée, le même soin à écrire qu'ils mettent à parler; & en ce cas l'*affétation* dans leur style est, si on peut parler ainsi, proportionnelle à celle de leur langage, & par conséquent ridicule. (O)

* AFFECTATION, AFFÉTERIE. Elles appartiennent toutes les deux à la maniere extérieure de se comporter, & consistent également dans l'éloignement du naturel; avec cette différence que l'*afféta-*

tion a pour objet les pensées, les sentimens, le goût dont on fait parade, & que l'*afféterie* ne regarde que les petites manieres par lesquelles on croit plaire.

L'*affétation* est souvent contraire à la sincérité; alors elle tend à décevoir; & quand elle n'est pas hors de la vérité, elle déplaît encore par la trop grande attention à faire paroître ou remarquer cet avantage. L'*afféterie* est toujours opposée au simple & au naïf: elle a quelque chose de recherché qui déplaît sur-tout aux partisans de la franchise: on la passe plus aisément aux femmes qu'aux hommes. On tombe dans l'*affétation* en courant après l'esprit, & dans l'*afféterie* en recherchant des graces. L'*affétation* & l'*afféterie* sont deux défauts que certains caractères bien tournés ne peuvent jamais prendre, & que ceux qui les ont pris ne peuvent presque jamais perdre. La singularité & l'*affétation* se font également remarquer: mais il y a cette différence entr'elles, qu'on contracte celle-ci, & qu'on naît avec l'autre. Il n'y a guere de petits maîtres sans *affétation*, ni de petites maîtresses sans *afféterie*.

AFFECTATION, terme de Pratique, signifie l'imposition d'une charge ou hypothèque sur un fonds, qu'on assigne pour sûreté d'une dette, d'un legs, d'une fondation, ou autre obligation quelconque.

Affétation, en Droit canonique, est telle exception ou réserve que ce soit, qui empêche que le collateur n'en puisse pourvoir à la premiere vacance qui arrivera; comme lorsqu'il est chargé de quelque mandat, indult, nomination, ou réserve du Pape. Voyez MANDAT, INDULT, NOMINATION, & RÉSERVATION.

L'*affétation* des Bénéfices n'a pas lieu en France, où les réservations papales sont regardées comme abusives. (H)

AFFECTÉ. Equation *affctée*, en Algebre, est une équation dans laquelle la quantité inconnue monte à deux ou à plusieurs degrés différens. Telle est, par exemple, l'équation $x^3 - px^2 + qx = a^2b$, dans laquelle il y a trois différentes puissances de x ; savoir x^3 , x^2 , & x^1 ou x . Voyez EQUATION.

Affcté se dit aussi quelquefois en Algebre, en parlant des quantités qui ont des coefficients: par exemple, dans la quantité $2a$, a est *affcté* du coefficient 2. Voyez COEFFICIENT.

On dit aussi qu'une quantité Algébrique est *affctée* du signe + ou du signe -, ou d'un signe radical, pour dire qu'elle a le signe + ou le signe -, ou qu'elle renferme un signe radical. Voyez RADICAL, &c. (O)

AFFECTION, f. f. pris dans sa signification naturelle & littérale, signifie simplement un attribut particulier à quelque sujet, & qui naît de l'idée que nous avons de son essence. Voyez ATTRIBUT.

Ce mot vient du verbe Latin *afficere*, affecter, l'attribut étant supposé affecter en quelque sorte le sujet par la modification qu'il y apporte.

Affction en ce sens est synonyme à *propriété*, ou à ce qu'on appelle dans les écoles *proprium quarto modo*. Voyez PROPRIÉTÉ, &c.

Les Philosophes ne sont pas d'accord sur le nombre de classes des différentes *affctions* qu'on doit reconnoître.

Selon Aristote, elles sont, ou *subordonnantes*, ou *subordonnées*. Dans la premiere classe est le mode tout seul; & dans la seconde, le lieu, le tems, & les bornes du sujet.

Le plus grand nombre des Péripatéticiens partagent les *affctions* en internes, telles que le mouvement & les bornes; & externes, telles que la place & le tems. Selon Sperlingius, il est mieux de diviser les *affctions* en simples ou unies, & en séparées ou désunies. Dans la premiere classe, il range la *quantité*, la *qualité*, la *place*, & le *tems*; & dans l'autre, le *mouvement* & le *repos*.

Sperlingius paroît rejeter les bornes du nombre des *affections*, & Aristote & les Péripatéticiens, la quantité & qualité : mais il n'est pas impossible de concilier cette différence, puisque Sperlingius ne nie pas que le corps ne soit fini ou borné ; ni Aristote & ses sectateurs, qu'il n'ait le *quantum* & le *quale*. Ils ne diffèrent donc qu'en ce que l'un n'a pas donné de rang propre & spécial à quelques *affections* à qui l'autre en a donné.

On distingue aussi les *affections* en *affections* du corps & *affections* de l'ame.

Les *affections* du corps sont certaines modifications qui sont occasionnées ou causées par le mouvement en vertu duquel un corps est disposé de telle ou telle manière. Voyez CORPS, MATIERE, MOUVEMENT, MODIFICATION, &c.

On subdivise quelquefois les *affections* du corps en premières & secondaires.

Les *affections* premières sont celles qui naissent de l'idée de la matière, comme la quantité & la figure ; ou de celle de la forme, comme la qualité & la puissance ; ou de l'une & l'autre, comme le mouvement, le lieu, & le tems. Voyez QUANTITÉ, FIGURE, QUALITÉ, PUISSANCE, MOUVEMENT, LIEU, TEMS.

Les secondaires ou dérivatives sont celles qui naissent de quelqu'une des premières, comme la divisibilité, la continuité, la contiguité, les bornes, l'im-pénétrabilité, qui naissent de la quantité, la régularité & l'irrégularité qui naissent de la figure, la force & la santé qui naissent de la qualité, &c. Voyez DIVISIBILITÉ.

Les *affections* de l'ame sont ce qu'on appelle plus ordinairement *passion*. Voyez PASSION.

Les *affections* mécaniques. (Cet article se trouvera traduit au mot MÉCANIQUES AFFECTIONS qu'il faudra rapporter ici).

AFFECTION, terme qu'on employoit autrefois en Géométrie, pour désigner une propriété de quelque courbe. Cette courbe a telle *affection*, est la même chose que cette courbe a telle propriété. Voyez COURBE. (O)

* AFFECTION, (Physiol.) se peut prendre en général pour l'impression que les êtres qui sont ou au-dedans de nous, ou hors de nous, exercent sur notre ame. Mais l'*affection* se prend plus communément pour ce sentiment vif de plaisir ou d'aversion que les objets, quels qu'ils soient, occasionnent en nous ; on dit d'un tableau qui représente des êtres qui dans la nature offensent les sens, qu'on en est *affecté* de fâcheusement. On dit d'une action héroïque, ou plutôt de son récit, qu'on en est *affecté* délicieusement.

Telle est notre construction qu'à l'occasion de cet état de l'ame, dans lequel elle ressent de l'amour ou de la haine, ou du goût ou de l'aversion, il se fait dans le corps des mouvemens musculaires, d'où, selon toute apparence, dépend l'intensité, ou la remission de ces sentimens. La joie n'est jamais sans une grande dilatation du cœur, le pouls s'éleve, le cœur palpite, jusqu'à se faire sentir ; la transpiration est si forte qu'elle peut être suivie de la défaillance & même de la mort. La colere suspend ou augmente tous les mouvemens, sur-tout la circulation du sang ; ce qui rend le corps chaud, rouge, tremblant, &c. . . or il est évident que ces symptomes seront plus ou moins violens, selon la disposition des parties & le mécanisme du corps. Le mécanisme est rarement tel que la liberté de l'ame en soit suspendue à l'occasion des impressions. Mais on ne peut douter que cela n'arrive quelquefois : c'est dans le mécanisme du corps qu'il faut chercher la cause de la différence de sensibilité dans différens hommes, à l'occasion du même objet. Nous ressemblons en cela à des

instrumens de musique dont les cordes sont diversement tendues ; les objets extérieurs sont la fonction d'archets sur ces cordes, & nous rendons tous des sons plus ou moins aigus. Une piquûre d'épingle fait jeter des cris à une femme mollement élevée ; un coup de bâton rompt la jambe à Epictete sans presque l'émuvoir. Notre constitution, notre éducation, nos principes, nos systèmes, nos préjugés, tout modifie nos *affections*, & les mouvemens du corps qui en sont les suites. Le commencement de l'*affection* peut être si vif, que la Loi qui le qualifie de premier mouvement, en traite les effets comme des actes non libres. Mais il est évident par ce qui précède, que le premier mouvement est plus ou moins durable, selon la différence des constitutions, & d'une infinité d'autres circonstances. Soyons donc bien réservés à juger les actions occasionnées par les passions violentes. Il vaut mieux être trop indulgent que trop sévère ; supposer de la foiblesse dans les hommes que de la méchanceté, & pouvoir rapporter sa circonspection au premier de ces sentimens plutôt qu'au second ; on a pitié des foibles ; on déteste les méchans, & il me semble que l'état de la commiseration est préférable à celui de la haine.

AFFECTION, en Médecine, signifie la même chose que *maladie*. Dans ce sens, on appelle une maladie hystérique une *affection hystérique*, une maladie mélancholique ou hypochondriaque, une *affection mélancholique* ou *hypochondriaque*. Voyez HYSTÉRIQUE, MÉLANCHOLIQUE, &c. (N)

AFFÉRENT, adj. terme de Pratique, qui n'est usité qu'au féminin avec le mot *part* : la *part afférente* dans une succession est celle qui appartient & revient de droit à chacun des cohéritiers. (H)

AFFERMER, v. act. terme de Pratique, qui signifie prendre ou donner, mais plus souvent donner à ferme une terre, métairie, ou autre domaine, moyennant certain prix ou redevance que le preneur ou fermier s'oblige de payer annuellement. Voyez FERME. (H)

AFFERMIR la bouche d'un cheval, v. act. (Manège.) ou l'affermir dans la main & sur les hanches ; c'est continuer les leçons qu'on lui a données, pour qu'il s'accoutume à l'effet de la bride, & à avoir les hanches basses. Voyez ASSURER. (V)

AFFERTEMENT, f. m. (Marine.) on se sert de ce terme sur l'Océan pour marquer le prix qu'on paye pour le loiage de quelque vaisseau. Sur la Méditerranée, on dit *nalissement* : l'accord qui se fait entre le propriétaire du navire & celui qui charge ses marchandises, s'appelle *contrat d'affertement*.

AFFERTER, v. act. (Marine.) c'est louer un vaisseau sur l'Océan. (Z)

AFFERTEUR, f. m. (Marine.) c'est le nom qu'on donne au marchand qui loue un vaisseau, & qui en paye tant par mois, par voyage, ou par tonneau, au propriétaire pour le fret.

Le Roi défend de donner aucun de ses bâtimens de mer à fret, que l'*afferteur* ne paye comptant au moins la dixième partie du fret dont on sera convenu. (Z)

AFFEURAGE, f. terme de Coûtumes. Voyez AFFORAGE, qui est la même chose.

AFFEURER, (Commerce.) vieux mot de Commerce qui signifie, mettre les marchandises & les denrées qui s'apportent dans les marchés à un certain prix, les taxer, les estimer. Voyez AFFORAGE. (G)

AFFICHES, f. f. pl. terme de Palais, sont des placards que l'Huissier procédant à une saisie réelle, est obligé d'apposer en certains endroits lors des criées qu'il fait de quatorzaine en quatorzaine de l'immeuble saisi. Voyez CRIÉE, & SAISIE RÉELLE.

Ces affiches doivent contenir aussi-bien que le procès-verbal de criées, les noms, qualités, & do-

miciles du poursuivant & du débiteur, la description des biens saisis, par tenans & aboutissans, si ce n'est que ce soit un fief; auquel cas il suffit de le designer par son principal manoir, dépendances & appartenances.

Elles doivent être marquées aux armes du Roi, & non à celles d'aucun autre Seigneur, à peine de nullité, & apposées à la principale porte de l'Eglise paroissiale sur laquelle est situé l'immeuble saisi; à celle de la paroisse du débiteur, & à celle de la paroisse du siège dans lequel se poursuit la saisie réelle. (H)

AFFICHE, en Librairie, est un placard ou feuille de papier que l'on applique ordinairement au coin des rues pour annoncer quelque chose avec publicité, comme jugemens rendus, effets à vendre, meubles perdus, livres imprimés nouvellement ou réimprimés, &c. Toute affiche à Paris doit être revêtue d'une permission du Lieutenant de Police.

Il est une feuille périodique que l'on appelle AFFICHES DE PARIS; c'est un assemblage exact de toutes les affiches, ou au moins des plus intéressantes: elle renferme les biens de toute espèce à vendre ou à louer, les effets perdus ou trouvés; elle annonce les découvertes nouvelles, les spectacles, les morts, le cours & le change des effets commercables, &c. Cette feuille se publie régulièrement toutes les semaines.

AFFICHER, v. a. est l'action d'appliquer une affiche. Voyez AFFICHEUR.

AFFICHEUR, s. m. nom de celui qui fait métier d'afficher. Il est tenu de savoir lire & écrire, & doit être enregistré à la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs, avec indication de sa demeure. Il fait corps avec les Colporteurs, & doit comme eux porter au-devant de son habit une plaque de cuivre, sur laquelle soit écrit AFFICHEUR. Il lui est défendu de rien afficher sans la permission du Lieutenant de Police.

* AFFILE, adj. (Agricult.) Les Laboureurs designent par ce terme l'état des blés, lorsque les gelées du mois de Mars les ont fait souffrir en altérant les fibres de la fane qui est encore tendre, & qui cesse par cet accident de prendre son accroissement en longueur & en diamètre.

* AFFILER, v. act. (Jardinage.) c'est planter à la ligne. Voyez ALIGNER.

AFFILER, (terme de Tireurs-d'or.) c'est disposer l'extrémité d'un fil d'or à passer dans une filière plus menue. Voyez TIREUR-D'OR.

AFFILER, (terme commun à presque tous les Arts où l'on use d'outils tranchans, & à presque tous les ouvriers qui les font.) Ainsi les Graveurs affilent leurs burins; les Couteliers affilent leurs rasoirs, leurs couteaux, ciseaux & lancettes.

Ce terme se prend en deux sens fort différens: 1°. affiler, c'est donner à un instrument tranchant, tel qu'un couteau, une lancette, &c. la dernière façon, en enlevant après qu'il est poli, cette barbe menue & très-coupante qui le borde d'un bout à l'autre, que les ouvriers appellent *morfil*: 2°. affiler, c'est passer sur la pierre à affiler un instrument dont le tranchant veut être réparé, soit qu'il y ait breche, soit qu'à force de travailler il soit émoussé, en un mot un tranchant qui ne coupe plus assez facilement. Il y a généralement trois sortes de pierres à affiler: une grosse pierre bleue, couleur d'ardoise, & qui n'en est qu'un morceau, sur laquelle on ôte le morfil aux couteaux quand ils sont neufs, & sur laquelle on répare leurs tranchans quand ils ne coupent plus. Cette pierre ne sert guère qu'à affiler les instrumens dont il n'est pas nécessaire que le tranchant soit extrêmement fin. Pour les instrumens dont le tranchant ne peut être trop fin, comme les rasoirs, on a une autre pierre blanchâtre plus tendre & d'un grain plus fin que la pre-

mière, qui se trouve en Lorraine: celles-ci sert à deux usages. Le premier, c'est d'enlever le morfil: le second, c'est en usant peu-à-peu les grains de l'acier, à rendre le tranchant plus fin qu'il n'a pu l'être au sortir de dessus la polissoire; aussi la pierre d'ardoise n'a-t-elle pas plutôt enlevé le morfil des couteaux & des autres instrumens auxquels elle sert, que ces instrumens sont affilés. Il n'en est pas de même du rasoir, ni des autres outils qui veulent être passés sur la seconde pierre blanche, qu'on appelle *pierre à rasoir*. L'ouvrier fait encore aller & venir doucement son rasoir sur cette pierre long-tems après que le morfil est emporté. Il y a une troisième pierre qu'on appelle *pierre du Levant*, dont la couleur est ordinairement d'un verd très-obscur, très-fale, & tirant par endroits sur le blanchâtre; son grain est fin, & elle est ordinairement très-dure: mais pour qu'elle soit bonne, on veut qu'elle soit tendre. C'est une trouvaille pour un ouvrier, qu'une pierre du Levant d'une bonne qualité. Cette pierre est à l'usage des Graveurs; ils affilent sur elle leurs burins: elle sert aux Couteliers qui affilent sur elle les lancettes: en général elle paroît par la finesse du grain, propre pour les petits outils & autres dont le tranchant doit être fort vif, & à qui on peut & on doit donner cette finesse de tranchant; parce qu'ils ont été faits d'un acier fort fin & à grain très-petit, & qu'ils sont destinés à couper promptement & nettement. Il y a une quatrième pierre du Levant d'un tout-à-fait beau verd, sur laquelle on repasse aussi les petits outils, tels que les lancettes, & dont les ouvriers font grand cas quand elle est bonne.

Pour repasser un couteau, on tient la pierre de la main gauche, & l'on appuie dessus la lame du couteau qui fait avec la pierre un angle assez considérable: de cette manière la lame prend sur la pierre & perd son morfil. On fait aller & venir quatre à cinq fois le tranchant sur la pierre, depuis le talon jusqu'à la pointe, sur un des plats en allant, & sur l'autre plat en revenant; la pierre est à sec. Le rasoir s'affile entièrement à plat; & la pierre à rasoir est arrosée d'huile. Mais comme le morfil du rasoir est fin, que le grain de la pierre est fin, & que la lame du rasoir va & vient à plat sur la pierre, il pourroit arriver que le morfil seroit long-tems à se détacher. Pour prévenir cet inconvénient, l'ouvrier passe légèrement le tranchant du rasoir perpendiculairement sur l'ongle du pouce: de cette manière le morfil est renversé d'un ou d'autre côté, & la pierre l'enlève plus facilement. La lancette ne s'affile pas tout-à-fait tant à plat que le rasoir; la pierre du Levant est aussi arrosée d'huile d'olive, & la lancette n'est censée bien affilée par l'ouvrier, que quand elle entre par son propre poids & celui de sa chasse, & sans faire le moindre bruit, sur un morceau de canepin fort fin que l'ouvrier tient tendu entre les doigts de la main gauche. Il y a des instrumens qu'on ne passe point sur la pierre à affiler, mais sur lesquels au contraire on appuie la pierre. C'est la longueur de l'instrument, & la forme qu'on veut donner au tranchant, qui déterminent cette manière d'affiler.

AFFILIATION, s. f. (Jurispr.) s'est dit par les Ecrivains du moyen âge pour adoption. Voyez ADOPTION.

Chez les anciens Gaulois l'affiliation étoit une adoption qui se pratiquoit seulement parmi les grands. Elle se faisoit avec des cérémonies militaires. Le pere présentoit une hache de combat à celui qu'il vouloit adopter pour fils, comme pour lui faire entendre que c'étoit par les armes qu'il devoit se conserver la succession à laquelle il lui donnoit droit. (H)

* AFFINAGE, s. m. (Arts mécaniques.) se dit en général de toute manœuvre par laquelle on fait passer une portion de matière, solide sur-tout, quelle

qu'elle soit d'ailleurs, d'un état à un autre, où elle est plus dégagée de parties hétérogènes, & plus propre aux usages qu'on s'en promet. Le sucre s'affine; le fer s'affine; le cuivre s'affine, &c. Je dis une portion de matière solide, parce que l'affinage ne se dit pas des fluides: on les clarifie, on les purifie, &c. mais on ne les affine pas.

L'AFFINAGE des métaux (Chimie.) se pratique différemment en différens pays, & selon les différentes vûes de ceux qui affinent. Il y a pour l'argent l'affinage au plomb, qui se fait avec une coupelle bien sèche qu'on fait rougir dans un fourneau de reverberie; ensuite on y met du plomb. La quantité du plomb qu'on employe n'est pas la même par-tout. On employe plus ou moins de plomb, selon que l'argent qu'on veut coupeller est soupçonné d'avoir plus ou moins d'alliage. Pour savoir la quantité de plomb qu'on doit employer, on met une petite partie d'argent avec deux parties de plomb dans la coupelle; & si l'on voit que le bouton d'argent n'est pas bien net, on ajoute peu-à-peu du plomb jusqu'à ce qu'on en ait mis suffisamment; ensuite on suppute la quantité de plomb qu'on a employée, & on fait ainsi combien il en faut pour affiner l'argent; on laisse fondre le plomb avant que de mettre l'argent, & même il faut que la litarge qui se forme sur le plomb fondu, soit fondue aussi: c'est ce qu'on appelle en terme d'Art, le plomb découvert ou en nappe. Si on y mettoit l'argent plutôt, on risqueroit de faire sauter de la matière: si au contraire on tarde plus qu'il ne faut pour que le plomb soit découvert, on gêneroit l'opération; parce que le plomb seroit trop diminué par la calcination.

Le plomb étant découvert, on y met l'argent. Si on enveloppe l'argent, il vaut mieux l'envelopper dans une lame de plomb, que dans une feuille de papier; parce qu'il seroit à craindre que le papier ne s'arrêtât à la coupelle.

L'argent dans la coupelle se fond, & tourne sans cesse de bas en haut & de haut en bas, formant des globules qui grossissent de plus en plus à mesure que la masse diminue; & enfin ces globules, que quelques-uns nomment fleurs, diminuent en nombre, & deviennent si gros, qu'ils se réduisent à un qui couvre toute la matière, en faisant une coruscation ou éclair, & reste immobile. Lorsque l'argent est dans cet état, on dit qu'il fait l'opale, & pendant ce tems il paroît tourner. Enfin on ne le voit plus remuer; il paroît rouge; il blanchit, & on a peine à le distinguer de la coupelle; & dans cet état il ne tourne plus. Si on le tire trop vite pendant qu'il tourne encore, l'air le saisissant il vegette, & il se met en spirale ou en masse hérissée, & quelquefois il en sort de la coupelle.

Il y a quelques différences entre la façon de coupeller en petit, & celle de coupeller en grand: par exemple, lorsqu'on coupelle en grand, on souffle sur la coupelle pendant que l'argent tourne, pour le dégager de la litarge; on présente à la litarge un écoulement, en pratiquant une échancrure au bord de la coupelle, & on retire la litarge avec un râteau; ce qui fait que lorsque l'ouvrier ne travaille pas bien, on trouve du plomb dans la litarge, & quelquefois de l'argent; ce qui n'arrive pas, & ce qu'on ne fait pas lorsqu'on coupelle en petit. Il faut dans cette opération compter sur seize parties de plomb pour chaque partie d'alliage.

L'affinage de l'argent au salpêtre se fait en faisant fondre de l'argent dans un creuset dans un fourneau à vent; lorsque l'argent est fondu, c'est ce qu'on appelle la matière est en bain: l'argent étant dans cet état, on jette dans le creuset du salpêtre, & on laisse bien fondre le tout ensemble; ce qu'on appelle braser bien la matière en bain.

On retire le creuset du feu, & on verse par inclination dans un baquet plein d'eau où l'argent se met en grenaille, pourvu qu'on remue l'eau avec un balai ou autrement: si l'eau est en repos, l'argent tombe en masse.

On fond aussi l'argent trois fois, en y mettant du salpêtre & un peu de borax chaque fois; & la troisième fois, on laisse refroidir le creuset sans y toucher, & on le verse dans une lingotière; ensuite on le casse, & on y trouve un culot d'argent fin: les scories qui sont dessus, sont composées du salpêtre & de l'alliage qui étoit dans l'argent.

Deux onces de salpêtre & un gros de borax calciné par marc d'argent, ce qu'on réitere tant que les scories ont de la couleur.

On peut affiner l'or par le nitre, comme on affine par ce moyen l'argent, si ce n'est qu'il ne faut pas y employer le borax, parce qu'il gêne la couleur de l'or: l'or mêlé d'argent ne peut s'affiner par le salpêtre.

L'affinage de l'or se fait en mettant fondre de l'or dans un creuset & on y ajoute peu-à-peu, lorsque l'or est fondu, quatre fois autant d'antimoine: lorsque le tout sera dans une fonte parfaite, on versera la matière dans un culot, & lorsqu'elle sera refroidie, on séparera les scories du métal; ensuite on fera fondre ce métal à feu ouvert pour en dissiper l'antimoine en soufflant; ou pour avoir plutôt fait, on y jettera à différentes reprises du salpêtre.

L'antimoine n'est meilleur que le plomb pour affiner l'or, que parce qu'il emporte l'argent, au lieu que le plomb le laisse, & même en donne.

Il y a l'affinage de l'or par l'inquart qui se fait par le moyen de l'esprit de nitre, qui dissout l'alliage de l'or & l'en sépare. Cet affinage ne se peut faire que lorsque l'alliage surpasse de beaucoup en quantité l'or; il faut qu'il y ait le quart d'or: il se peut faire lorsqu'il y en a plus; il ne se fait pas si bien lorsqu'il y en a moins.

On affine aussi l'or par la cimentation, en mettant couche sur couche des lames d'or & du ciment composé avec de la brique en poudre, du sel ammoniac & du sel commun, & on calcine le tout au feu: il y en a qui mettent du vitriol, d'autres du verd de gris, &c.

Affiner, v. a. rendre plus pur: affiner l'argent, c'est purifier ce métal de tous les métaux qui peuvent lui être unis, en les séparant entièrement de lui.

Affiner est aussi neutre: on peut dire l'or s'affine, &c.

Affineur, s. m. celui qui affine l'or & l'argent, &c.

Affinerie, s. f. lieu où l'on rend plus purs les métaux, le sucre, &c. Affinerie se dit aussi du fer affiné. On peut dire, j'ai acheté tant de milliers d'affinerie.

Il y en a qui disent raffiner, raffinement, raffineur & raffiné: mais ces mots sont plus propres dans le moral que dans le physique. Voyez sur ces différentes affineries les articles des métaux. (M)

AFFINAGE, terme de Filassier. Voyez CHANVRE & AFFINER.

AFFINER, v. neut. terme de Marine. On dit le tems affiné: c'est-à-dire qu'il n'est plus si sombre ni si chargé, & que l'air commence à s'éclaircir. Le tems s'étant affiné, nous découvrîmes deux vaisseaux qui étoient sous le vent à nous, auxquels nous donnâmes chasse jusqu'au soir. Voyez TEMS. (Z)

AFFINER, en terme de Cloutier d'épingle, c'est faire la pointe au clou, en le faisant passer sur la meule. Voyez MEULE.

AFFINER, c'est la dernière façon que les Filassiers donnent au chanvre pour le rendre assez fin & assez menu, pour en pouvoir faire du fil propre à toutes sortes d'ouvrages. Voyez CHANVRE.

AFFINERIE: on donne le nom d'affinerie, aux bâtimens, où les ouvriers affineurs travaillent. Par conséquent il y a des bâtimens d'affinerie de sucre,

cre, des *affineries* de fer, des *affineries* de cuivre, &c. Voyez FER, SUCRE, FORGE, &c. & en général les articles qui portent le nom des différentes matières à affiner, la manière dont on s'y prend pour les affiner, avec la description des outils & des bâtimens appelés *affineries*. Par exemple, *Forges, Pl. IX. pour l'affinage du fer.*

* AFFINEUR, f. m. (*Art méchan.*) c'est le nom que l'on donne en général à tout ouvrier entre les mains duquel une substance solide, quelle qu'elle soit, passe pour recevoir une nouvelle modification qui la rende plus propre aux usages qu'on en tirera. Ainsi les sucreries ont leurs *affineurs* & leurs *affineries*. Il en est de même des forges, & de toutes les manufactures où l'on travaille des métaux & d'autres substances solides qui ne reçoivent pas toute leur perfection de la première main-d'œuvre.

AFFINEUR, à la Monnoie, appelé plus communément *essayeur*. Voyez ESSAYEUR.

AFFINOIR. Les *Filassiers* donnent ce nom au seran qui, plus fin que tous les autres, sert à donner la dernière façon à la filasse pour la rendre en état d'être filée. Voyez la fig. Pl. du Cordier.

AFFINITÉ, f. f. (*Jurisprud.*) est la liaison qui se contracte par mariage entre l'un des conjoints, & les parens de l'autre.

Ce mot est composé de la préposition Latine *ad*, & de *finis*, bornes, confins, limites; c'est comme si l'on disoit que l'*affinité* confond ensemble les bornes qui séparoient deux familles, pour n'en faire plus qu'une, ou du moins faire qu'elles soient unies ensemble.

Affinité est différent de *consanguinité*. Voyez CONSANGUINITÉ.

Dans la loi de Moÿse il y avoit plusieurs degrés d'*affinité* qui formoient des empêchemens au mariage, lesquels ne semblent pas y faire obstacle en ne suivant que la loi de nature. Par exemple, il étoit défendu (*Levit. c. xvij. v. 16.*) d'épouser la veuve de son frere, à moins qu'il ne fût mort sans enfans, auquel cas le mariage étoit non-seulement permis, mais ordonné. De même il étoit défendu à un mari d'épouser la sœur de sa femme, lorsque celle-ci étoit encore vivante; ce qui néanmoins étoit permis avant la prohibition portée par la loi; comme il paroît par l'exemple de Jacob.

Les anciens Romains n'avoient rien dit sur ces mariages; & Papinien est le premier qui en ait parlé à l'occasion du mariage de Caracalla. Les Jurisconsultes qui vinrent ensuite étendirent si loin les liaisons de l'*affinité*, qu'ils mirent l'adoption au même point que la nature. Voyez ADOPTION.

L'*affinité*, suivant les canonistes modernes, est un empêchement au mariage jusqu'au quatrième degré inclusivement; mais seulement en ligne directe, & non pas en ligne collatérale. *Affinis mei affinis non est affinis meus.* V. DEGRÉ, DIRECT, COLLATÉRAL.

Il est à remarquer que cet empêchement ne résulte pas seulement d'une *affinité* contractée par mariage légitime, mais aussi de celle qui l'est par un commerce illicite; avec cette différence pourtant que celle-ci ne s'étend qu'au deuxième degré inclusivement; au lieu que l'autre, comme on l'a observé, s'étend jusqu'au quatrième. Voyez ADULTERE, CONCUBINE, &c.

Les canonistes distinguent trois sortes d'*affinité*: la première est celle que nous avons définie, & celle qui se contracte entre le mari & les parens de sa femme, & entre la femme & les parens du mari.

La seconde, entre le mari & les alliés de la femme, & entre la femme & les alliés du mari.

La troisième, entre le mari & les alliés des alliés de sa femme, & entre la femme, & les alliés des alliés du mari.

Tome I,

Mais le quatrième concile de Latran, tenu en 1213, jugea qu'il n'y avoit que l'*affinité* du premier genre qui produisit une véritable alliance, & que les deux autres espèces d'*affinité* n'étoient que des raffinemens qu'il falloit abroger. *C. non debet, Tit. de consanguin. & affin.*

Les degrés d'*affinité* se comptent comme ceux de parenté; & conséquemment autrement dans le Droit canon que dans le Droit civil. Voyez DEGRÉ.

Il y a encore une *affinité* ou *cognation* spirituelle, qui est celle qui se contracte par le sacrement de baptême & de confirmation. En conséquence de cette *affinité* le parrein ne peut pas épouser sa filleule sans dispense. Voyez PARREIN, BAPTÊME, &c.

AFFINITÉ, en matière de Science, voyez ANALOGIE.

AFFINS, terme de Droit, vieilli: ce mot avoit été francisé, & étoit synonyme à *alliés*, qui se dit des personnes de deux familles distinctes, mais attachées seulement l'une à l'autre par les liens de l'*affinité*. (H)

AFFIRMATIF, IVE, adj. Il y a en *Algebre* des quantités *affirmatives* ou positives. Ces deux mots reviennent au même. Voyez QUANTITÉ & POSITIF.

Le signe ou le caractère *affirmatif* est +. (O)

AFFIRMATIF, adj. (*Théol.*) se dit spécialement à l'inquisition, des hérétiques qui avouent les sentimens erronés qu'on leur impute, & qui à leurs interrogatoires les défendent & les soutiennent avec force. Voyez INQUISITION & HÉRÉTIQUE. (G)

AFFIRMATION, f. f. au Palais, est la déclaration que fait en justice avec serment l'une des parties litigantes. Voyez SERMENT.

L'*affirmation* est de deux sortes: celle qui se fait en matière civile, & celle qui se fait en matière criminelle. C'est une maxime de notre Droit, que l'*affirmation* ne sauroit être divisée; c'est-à-dire qu'il faut faire droit sur toutes les parties de la déclaration, & non pas avoir égard à une partie & rejeter l'autre. Si par exemple une partie à qui on défère le serment en justice sur la question de savoir si elle a reçu un dépôt qu'on lui demande, répond qu'elle l'a reçu, mais qu'elle l'a restitué depuis; on ne pourra pas, en conséquence de l'aveu qu'elle fait de l'avoir reçu, la condamner à restituer: il faudra au contraire la décharger de la demande afin de restitution, en conséquence de ce qu'elle affirme avoir restitué: mais cette maxime ne s'observe qu'en matière civile. En matière criminelle, comme l'*affirmation* ne suffit pas pour purger l'accusé, on se sert contre lui de ses aveux pour opérer sa conviction, sans avoir toujours égard à ce qu'il dit à sa décharge. Si, par exemple, un homme accusé de meurtre, avoue avoir menacé la personne qui depuis s'est trouvée tuée, quoiqu'il affirme que ce n'est pas lui qui l'a tuée, la présomption qui résulte de sa menace, ne laissera pas d'être regardée comme un adminicule ou commencement de preuve, nonobstant ce qu'il ajoûte à sa décharge.

Et même en matière civile, l'orsque l'*affirmation* n'est pas litis-décisoire, comme sont les déclarations que fait une partie dans ses défenses sans prestation de serment, ou même celles précédées de prestation de serment dans un interrogatoire sur faits & articles; le juge y aura seulement tel égard que de raison.

En Angleterre on se contente d'une simple *affirmation*, sans serment de la part des *Quacres*, qui soutiennent que le serment est absolument contraire à la loi de Dieu. Voyez QUACRE & SERMENT.

Cette secte y causa beaucoup de trouble par son opposition déclarée à toutes sortes de sermens, & spécialement par le refus qu'ils firent de prêter le serment de fidélité exigé par Charles II. jusqu'à ce qu'en 1689, le parlement fit un acte qui portoit que

leur déclaration solennelle d'obéissance & de fidélité vaudroit le serment ordinaire. *V. DÉCLARATION & FIDÉLITÉ.*

En 1695, ils obtinrent pour un tems limité un autre acte, portant que leur *affirmation* solennelle vaudroit serment dans tous les cas où le serment est solennellement prescrit par la loi; excepté dans les matières criminelles, pour posséder des charges de judicature, des postes de confiance, & des emplois lucratifs: laquelle *affirmation* devoit être conçue en cette forme: « Je N. en présence de Dieu tout-puissant, témoin de la vérité de ce que j'atteste; déclare que, &c. ».

Dans la suite cet acte fut renouvelé & confirmé pour toujours: mais la formule de cette *affirmation* n'étant pas encore à leur gré, comme contenant en substance tout ce qui fait l'essence du serment, ils sollicitèrent le parlement d'y faire quelques changemens, à quoi ils parvinrent en 1721, qu'on le rectifia de la manière qui suit, à la satisfaction universelle de tous les Quacres: « Je N. déclare & affirme sincèrement, solennellement & avec vérité ». A présent on se contente à leur égard de cette formule, de la manière pourtant, & en exceptant les cas qu'on vient de dire en parlant de la formule de 1695. Et celui qui après une pareille *affirmation* déposeroit faux, seroit réputé coupable de parjure, & punissable comme tel. *Voyez PARJURE.*

AFFIRMATION, en termes de bureaux, est la déclaration qu'un comptable met à la tête de son compte, pour le certifier véritable. Selon l'usage des bureaux, l'*affirmation* se met en haut de la première page du compte, & à la marge en forme d'apostille.

Ce terme se dit aussi du serment que fait le comptable, lorsqu'il présente son compte à la chambre des comptes en personne, & qu'il affirme que toutes les parties en sont véritables. *Voyez INTERROGATOIRE. (H)*

AFFLICTION, f. f. (*Med.*) passion de l'ame qui influe beaucoup sur le corps. L'*affliction* produit ordinairement les maladies chroniques. La phthisie est souvent la suite d'une grande *affliction*. *Voyez CHAGRIN. (N)*

* *AFFLICTION*, CHAGRIN, PEINE, synonymes, L'*affliction* est au *chagrin*, ce que l'habitude est à l'acte. La mort d'un pere nous *afflige*; la perte d'un procès nous donne du *chagrin*; le malheur d'une personne de connoissance nous donne de la *peine*. L'*affliction* abat; le *chagrin* donne de l'humeur; la *peine* attriste pour un moment. L'*affliction* est cet état de tristesse & d'abattement où nous jette un grand accident, & dans lequel la mémoire de cet accident nous entretient. Les affligés ont besoin d'amis qui les consolent en s'affligeant avec eux; les personnes chagrines, de personnes gaies qui leur donnent des distractions; & ceux qui ont une peine, d'une occupation, quelle qu'elle soit, qui détourne leurs yeux de ce qui les attriste, sur un autre objet.

AFFLUENT, adj. terme de Riviere, se dit d'une riviere qui tombe dans une autre. La riviere de Marne *afflue* dans la Seine. *Confluent* se dit des deux rivières, & *affluent* de l'une ou de l'autre. Au *confluent* de la Marne & de la Seine. A l'*affluent* de la Marne dans la Seine.

AFFOLCÉE, bouffole, aiguille *affolcée*, (*Marine.*) c'est l'épithete de toute aiguille defectueuse, touchée d'un aimant qui ne l'anime pas assez, ou qui ne lui donne pas la véritable direction, indiquant mal le nord, & ayant d'autres défauts. *Voyez BOUSSOLE. (Z)*

AFFORAGE, f. terme de Droit, qui se prend dans deux significations différentes: dans les coutumes où il est employé, il signifie un droit qu'on paye au seigneur, pour avoir droit de vendre du vin, du

cidre, ou autre liqueur, dans l'étendue de sa seigneurie, suivant le prix qui y a été mis par ses officiers: & dans l'ordonnance de la ville du mois de Décembre 1672, il signifie le tarif même de ces sortes de marchandises fixé par les échevins.

Ce terme paroît venir du mot Latin *forum*, qui signifie *marché*.

AFFOUAGE, f. terme de Coutume, qui signifie le droit de couper du bois dans une forêt, pour son usage & celui de sa famille. Ce mot est dérivé de feu.

AFFOUAGEMENT, f. m. terme de Coutume usité dans la Provence, & en quelques autres endroits où les tailles sont réelles: il signifie l'état ou la liste du nombre des feux de chaque paroisse, qu'on dresse à l'effet d'asseoir la taille avec équité & proportion. Ce mot est dérivé du précédent. (*H*)

AFFOURCHE, f. f. travail d'ancre, ancre d'*affourche*, est la troisième ancre du vaisseau. *Voyez ANCRE.*

AFFOURCHER, v. act. (*Marine.*) c'est mouiller une seconde ancre après la première, de façon que l'une est mouillée à tribord de la proue, & l'autre à bas-bord; au moyen de quoi les deux cables font une espece de fourche au-dessous des écubiers, & se soulagent l'un l'autre, empêchant le vaisseau de tourner sur son cable: car l'une de ces ancres assure le vaisseau contre le flot, & l'autre contre le jusant. On appelle cette seconde ancre *ancre d'assourche*, ou d'*assourché*. *Voyez ANCRE, JUSANT, ECUBIER.*

AFFOURCHER à la voile, (*Marine.*) c'est porter l'ancre d'*assourche* avec le vaisseau, lorsqu'il est encore sous les voiles. (*Z*)

AFFRANCHI, en Latin *libertinus*, f. m. (*Théol.*) Ce terme signifie proprement un esclave mis en liberté. Dans les actes des apôtres il est parlé de la synagogue des *affranchis*, qui s'éleverent contre saint Etienne, qui disputèrent contre lui, & qui témoignèrent beaucoup de chaleur à le faire mourir. Les interpretes sont fort partagés sur ces libertins ou *affranchis*: les uns croient que le texte Grec qui porte *libertini*, est fautif, & qu'il faut lire *Libystini*, les Juifs de la Libye voisine de l'Egypte. Le nom de *libertini* n'est pas Grec; & les noms auxquels il est joint dans les actes, font juger que S. Luc a voulu désigner des peuples voisins des Cyrénéens & des Alexandrins: mais cette conjecture n'est appuyée sur aucun manuscrit ni sur aucune version que l'on sache. *Joan. Druf. Cornel. à lapid. Mill.*

D'autres croient que les *affranchis* dont parlent les actes, étoient des Juifs que Pompée & Sosius avoient emmenés captifs de la Palestine en Italie, lesquels ayant obtenu la liberté, s'établirent à Rome, & y demeurèrent jusqu'au tems de Tibere, qui les en chassa, sous prétexte de superstitions étrangères, qu'il vouloit bannir de Rome & de l'Italie. Ces *affranchis* purent se retirer en assez grand nombre dans la Judée, & avoir une synagogue à Jérusalem, où ils étoient lorsque S. Etienne fut lapidé. Les rabbins enseignent qu'il y avoit dans Jérusalem jusqu'à 400 synagogues, sans compter le temple. *Ecumenius Lyran. &c. Tacite, Annal. lib. II. Calmet, Dictionn. de la Bible, tome I. lett. A. p. 71. (G)*

AFFRANCHI, adj. pris sub. dans le Droit Romain, étoit un nouveau citoyen parvenu à la qualité d'homme libre, par l'affranchissement ou manumission. *Voyez l'un & l'autre de ces deux mots.*

L'*affranchi*, quoique sorti de l'esclavage par la manumission, n'étoit pas exempt de tous devoirs envers son ancien maître, devenu son patron. En général, il étoit obligé à la reconnoissance, non-seulement par la loi naturelle qui l'exige sans distinction pour toute sorte de bienfait, mais aussi par la loi civile qui lui en faisoit un devoir indispensable, à peine de

rentrer dans la servitude : si, par exemple, son patron ou le pere ou la mere de son patron étoient tombés dans l'indigence, il étoit obligé de fournir à leur subsistance, selon ses facultés, sous peine de rentrer dans les fers. Il encouroit la même peine s'il avoit maltraité son patron, ou qu'il eût suborné des témoins contre lui en justice.

L'honneur que l'affranchi devoit à son patron empêchoit qu'il ne pût épouser sa mere, sa veuve ou sa fille.

Le fils de l'affranchi n'étoit pas réputé affranchi, & étoit pleinement libre à tous égards. Voyez LIBERTIN.

Quelques auteurs mettent de la différence entre *libertus* & *libertinus*, & veulent que *libertus* signifie celui même qui a été tiré de l'état de servitude, & *libertinus*, le fils de l'affranchi : mais dans l'usage tous les deux signifient un affranchi. L'acte par lequel un esclave étoit mis en liberté s'appelloit en Droit *manumissio*, comme qui diroit *dimissio de manu*, « affranchissement de l'autorité d'un maître ». Voyez AFFRANCHISSEMENT.

Les affranchis conservoient leur nom, & le joignoient au nom & au prénom de leur maître ; c'est ainsi que le poëte Andronicus, affranchi de M. Livius Salinator, fut appelé M. Livius Andronicus. Les affranchis portoient aussi quelquefois le prénom de la personne à la recommandation de laquelle ils avoient obtenu la liberté. Ces nouveaux citoyens étoient distribués dans les tribus de la ville qui étoient les moins honorables ; on ne les a placés que très-rarement dans les tribus de la campagne.

Dès l'instant de l'affranchissement les esclaves se coupoient les cheveux, comme pour chercher dans cette offrande une juste compensation du don précieux de la liberté qu'ils recevoient des dieux, cette dépouille passant dans toute l'antiquité payenne pour un présent extrêmement agréable à la divinité.

C'étoit un des privilèges des esclaves devenus libres par leur affranchissement, que de ne pouvoir plus être appliqués à la question dans une affaire où leur maître se feroit trouvé impliqué. Milon, accusé du meurtre de Clodius, se servit de cette précaution pour détourner des dépositions qui ne lui auroient pas été favorables. Il aima mieux donner la liberté à des esclaves témoins du fait, que de s'exposer à être chargé par des gens d'autant moins capables de résister à la torture, qu'ils étoient presque tous délateurs nés de leurs maîtres. La condition d'affranchis étoit comme mitoyenne entre celle des citoyens par droit de naissance, & celle des esclaves ; plus libre que celle-ci, mais toutefois moins indépendante que la première. (G & H)

* AFFRANCHIR la pompe. (Marine.) La pompe est dite affranchie ou franche, quand ayant jetté plus d'eau hors du vaisseau qu'il n'y en entre, elle cesse de travailler. Voyez FRANCHE & FRANCHIR.

AFFRANCHISSEMENT, f. m. (Jurisprud.) est l'acte par lequel on fait passer un esclave de l'état de servitude à celui de liberté. Voyez, pour les différentes manieres dont on procédoit à l'affranchissement d'un esclave chez les Romains, le mot MANUMISSION.

Affranchissement, dans notre Droit, est la concession d'immunités & d'exemptions d'impôts & de charges publiques, faite à une ville, une communauté, ou à des particuliers.

On le prend en Angleterre dans un sens analogue à celui-ci, pour l'aggrégation d'un particulier dans une société ou dans un corps politique, au moyen de laquelle il acquiert certains privilèges & certaines prérogatives.

Ainsi on dit en Angleterre qu'un homme est affranchi, quand il a obtenu des lettres de naturalisation,

au moyen desquelles il est réputé régnicole, ou des patentes qui le déclarent bourgeois de Londres, ou de quelqu'autre ville. Voyez AUBAIN & NATURALISATION. (H)

AFFRIANDER, v. act. (Chasse.) Affriander l'oiseau, en Fauconnerie, c'est le faire revenir sur le leurre avec du pât de pigeonneaux ou de poulets.

AFFRONTAILLES, f. f. pl. terme de Pratique usité en quelques endroits pour signifier les bornes de plusieurs héritages aboutissantes à celles d'un autre fonds. (H)

AFFRONTÉ, terme de Blason ; c'est le contraire d'adossé ; il se dit de deux choses opposées de front, comme deux lions, ou deux autres animaux.

Gonac en Vivarès ; de gueules à deux levrettes affrontées d'argent, accollées de sable, cloignées d'or. (V)

AFFURAGE ou AFFEURÉS. Voyez AFFORAGE.

AFFUSION, f. f. (Pharmacie.) L'affusion consiste à verser une liqueur chaude ou froide sur certains médicamens. Il y a des substances dont les infusions & les préparations doivent se faire de cette façon pour n'en pas dissiper les parties volatiles : telles sont les infusions de cresson, de cochlearia, de beccabunga, des plantes labiées, & de la plupart des plantes aromatiques, comme l'absynthe, la tanesie, la santoline, l'aurore, &c.

Sans cette précaution, on se prive de l'huile essentielle & de l'esprit érecteur ou incoercible, qui fait toute l'énergie de ces plantes. (N)

AFFUSTAGE, f. m. terme de Chapelier ; c'est ainsi qu'on appelle les façons que l'on donne aux vieux chapeaux en les remettant à la teinture, en leur rendant le lustre, ou en les redressant sous les plombs, & sur-tout quand on les retourne, & qu'on leur donne une nouvelle colle.

* AFFUSTAGE, (Menuisiers, Charpentiers, & autres ouvriers qui se servent d'outils en fer.) c'est raccommoder la pointe ou le taillant d'un outil émouffé, ou sur la meule, ou sur la pierre à repasser.

* AFFUSTAGE, (Métier.) se dit aussi de l'affortissement des outils nécessaires à ce métier. Il est mal ou bien affusté. Cette boutique est bien ou mal affustée. Je ne suis pas affusté ici pour cet ouvrage.

AFFUT, f. m. est un assemblage de charpente sur lequel on monte le canon, & qu'on fait mouvoir par le moyen de deux roues. Il sert à tenir le canon dans une situation convenable pour faire aisément son service.

L'affut est composé de deux longues pieces de bois HI, KL, (Pl. VI. de l'Art milit. fig. 4.) qu'on nomme ses flasques. Elles sont chacune une espee de ligne courbée, dont une des extrémités I est immédiatement posée à terre, & l'autre H est appuyée sur l'axe ou l'essieu des roues, qu'elle déborde d'environ un pié. Les flasques sont jointes l'une à l'autre par quatre pieces de bois appelées entretoises. La première A est appelée entretoise de volée ; la seconde C, entretoise de touche ; la troisième D, entretoise de mire ; & la quatrième G, qui occupe tout l'intervalle de la partie des flasques qui touche à terre, se nomme entretoise de lunette. On pratique dans les flasques entre la partie qui répond à l'entretoise de volée, & celle qui répond à l'essieu des roues de l'affut, des entailles dans lesquelles on place les tourillons du canon. On pose sur les trois premières entretoises A, C, D, une piece de bois fort épaisse, sur laquelle pose la culasse du canon. Cette piece se nomme la semelle de l'affut.

La fig. 2. de la Planche VI. de l'Art milit. fait voir le canon monté sur son affut. La fig. 3. de la même Planche représente le profil de l'affut dont AB est une des flasques ; & la fig. 4. le plan du même affut.

Lorsqu'on veut mener le canon en campagne, ou

le transporter d'un lieu à un autre; on attache un avant-train à la partie de ces flasques où est l'entretoise de lunette, comme on le voit, *Pl. VI. Art mil. fig. 5. La figure 2. de la Planche VII.* fait voir le plan de l'avant-train, & de l'affut qui y est joint ou attaché.

Outre l'affut qu'on vient de faire connoître, qui est le plus ordinaire, & qui se nomme *affut à rouage*, il y a des *affuts de place*, des *marins*, & des *bâtards*, lesquels, au lieu des roues ordinaires, n'ont que des roulettes pleines qui suffisent pour faire mouvoir le canon sur un rempart ou sur de petits espaces.

Le mortier a aussi un *affut* pour la facilité du service, & pour le faire tenir plus solidement dans telle situation qu'on veut.

L'*affut* du mortier n'a point de roues, attendu qu'on ne transporte point le mortier sur son *affut*, comme on y transporte le canon. On a imaginé différentes sortes d'*affuts* de mortiers; il y en a de fer, il y en a eu de fonte: mais nous ne parlerons ici que du plus ordinaire. Il est composé de deux pièces de bois plus ou moins fortes & longues, suivant la grosseur du mortier: on les appelle *flasques*, comme dans le canon; elles sont jointes par des entretoises fort épaisses. Sur la partie supérieure du milieu des flasques, il y a une entaille pour recevoir les tourillons du mortier; par-dessus chaque entaille, se pose une forte bande de fer appelée *sus-bande*, dont le milieu est courbé en demi-cercle pour encastren les tourillons, & les tenir fortement joints ou attachés aux flasques de l'*affut*. Dans l'intérieur de chaque entaille est une pareille bande de fer appelée, à cause de sa position, *sous-bande*. Ces bandes sont attachées aux flasques par de longues & fortes chevilles de fer; quelquefois la *sus-bande* est attachée aux flasques par une autre bande de fer, qui couvre chacune de ses extrémités. Il y a sur le devant & sur le derrière des flasques, des espèces de barres de fer arrondies qui les traversent de part & d'autre, & qui servent à les fixer exactement avec les entretoises: c'est ce qu'on appelle des *boulons*. Sur le devant des flasques ou de l'*affut*, il y a quatre chevilles de fer élevées perpendiculairement, entre lesquelles est un morceau de bois sur lequel s'appuie le ventre du mortier, ou sa partie qui contient la chambre. Ce morceau de bois sert à soutenir le mortier lorsqu'on veut le faire tirer; il est appelé *couffinet*. Au lieu de chevilles pour le tenir, il est quelquefois encastré dans une entaille que l'on fait exprès vers l'extrémité des flasques. Lorsqu'on veut relever le mortier, & diminuer son inclinaison sur le couffinet, on introduit entre le mortier & le couffinet un coin de mire, à-peu-près comme celui qui sert à pointer le canon. On voit, *Pl. VII. de Fortific. fig. 8.* un mortier *A* monté sur son *affut X.* *Traité d'Artillerie par M. le Blond. (Q)*

AFFUT, terme de Chasse; c'est un lieu caché où l'on se met avec un fusil prêt à tirer, & où on attend le soir le gibier à la sortie d'un bois. On dit, il fait bon aller ce soir à l'*affut*; on va le matin à la rentrée.

AFFUTER, v. act. parmi les Graveurs, les Sculpteurs, & autres ouvriers, est synonyme à *aiguiser*. On dit, *affuter les outils*, pour *aiguiser les outils*. Voyez **AIGUISER**.

Les Peintres & les Dessinateurs disent *affuter les crayons*, pour dire *aiguiser les crayons*.

Pour *affuter* comme il faut les burins, il suffit seulement de les aiguiser sur trois faces *ab*, *ac*, & sur le biseau *abcd* (*fig. 17. Pl. II. de Gravure.*). On aiguisé les faces *ab*, *ac*, en les appliquant sur la pierre, & appuyant avec le doigt indice sur la face opposée, comme on le voit dans la figure 6. & poussant vivement le burin de *b* en *a*, & de *c* en *d*, & le ramenant de même. Après que les deux faces sont aiguisées, on aiguisé le biseau *abcd*, en l'appliquant

sur la pierre à l'huile, & le poussant & ramenant plusieurs fois de *e* en *f* & de *f* en *e*, ainsi qu'on peut le voir dans la figure 8. Il y a cette différence entre *aiguiser* & *affuter*, qu'*affuter* se dit plus ordinairement du bois & des crayons que des métaux, & qu'on *aiguisé* un instrument neuf & un instrument qui a déjà servi; au lieu qu'on n'*affute* guere que l'instrument qui a servi. *Aiguiser* désigne indistinctement l'action de donner la forme convenable à l'extrémité d'un instrument qui doit être aigu; au lieu qu'*affuter* désigne la réparation de la même forme altérée par l'usage.

AFILIATION. Voyez **AFILIATION**.

AFLEURER, v. act. terme d'Architecture, c'est réduire deux corps saillans l'un sur l'autre à une même surface: *desafleurer*, c'est le contraire. On dit: cette porte, cette croisée *desafleure* le nud du mur, lorsque l'une des deux fait resaut de quelques lignes, & qu'alors il faut approfondir leurs fêlures ou ôter de leurs épaisseurs pour détruire ce *desafleurement*. (P)

AFRAISCHER, v. n. (*Marine.*) Le vent *afraîche*. Les matelots se servent de ce mot pour dire que le vent devient plus fort qu'il n'étoit. Voyez **FRAISCHIR**, **FRAIS**. Ils marquent aussi par la même expression le desir qu'ils ont qu'il s'éleve un vent frais: *afraîche*, disent-ils. (Z)

* **AFRICAINNE**. Voyez **CEILLET-D'INDE**.

* **AFRIQUE**, (*Géog.*) l'une des quatre parties principales de la terre. Elle a depuis Tanger jusqu'à Suez environ 800 lieues; depuis le Cap-verd jusqu'au cap Guadafui 1420; & du cap de Bonne-Espérance jusqu'à Bone 1450. *Long. 1-71. lat. mérid. 1-35. & lat. sept. 1-37. 30.*

On ne commerce guere que sur les côtes de l'Afrique; le dedans de cette partie du monde n'est pas encore assez connu, & les Européens n'ont guere commencé ce commerce que vers le milieu du xiv. siècle. Il y en a peu depuis les royaumes de Maroc & de Fés jusqu'aux environs du Cap-verd. Les établissemens sont vers ce cap & entre la riviere de Sénégal & de Serrelionne. La côte de Serrelionne est abordée par les quatre nations: mais il n'y a que les Anglois & les Portugais qui y soient établis. Les Anglois seuls résident près du cap de Misérado. Nous faisons quelque commerce sur les côtes de Malaguettes ou de Greve: nous en faisons davantage au petit Dieppe & au grand Sestre. La côte d'Ivoire ou des Dents est fréquentée par tous les Européens; ils ont presque tous aussi des habitations & des forts à la côte d'Or. Le cap de Corse est le principal établissement des Anglois: on trafique peu à Asdrès. On tire de Benin & d'Angole beaucoup de Negres. On ne fait rien dans la Cafrerie. Les Portugais sont établis à Sofala, à Mozambique, à Madagascar. Ils font aussi tout le commerce de Melinde. Nous suivrons les branches de ces commerces sous les différens articles **CAP-VERD**, **SÉNÉGAL**, &c.

* **AFRIQUE**, (*Géog.*) port & ville de Barbarie au royaume de Tunis en Afrique.

* **AFRIQUE**, (*Géog. mod.*) petite ville de France en Gascogne, généralité de Montauban.

AFSLAGERS, f. m. (*Commerce.*) On nomme ainsi à Amsterdam les personnes établies par les bourgeois-maîtres pour présider aux ventes publiques qui se font dans la ville, y recevoir les enchères, & faire l'adjudication des cavelins ou partie de marchandises au plus offrant & dernier enchérisseur. L'*afslager* doit toujours être accompagné d'un clerc de la secrétairerie pour tenir une note de la vente.

Les commissaires se nomment aussi *vendu meester*, ou maîtres de la vente; & c'est ainsi qu'on les appelle le plus ordinairement. Voyez **VENDU MEESTER**. (G)

AGA, f. m. (*Hist. mod.*) dans le langage du Mogol, est un grand seigneur ou un commandant.

Les Turcs se servent de ce mot dans ce dernier sens; ainsi chez eux l'aga des Janissaires est le colonel de cette troupe. Le *capi-aga* est le capitaine de la porte du ferrail. Voyez JANISSAIRE, CAPI-AGA.

Ils donnent aussi quelquefois le titre d'aga par politesse à des personnes de distinction, sans qu'elles aient de charge ni de commandement. Mais aux personnes revêtues du titre d'aga, par honneur & par respect pour leur dignité, on employe le mot d'agarrat, terme pluriel, au lieu de celui d'aga qui est singulier. Ainsi parmi nous, au lieu de vous, nous disons à certaines personnes votre grandeur; & au lieu de je, un ministre ou officier général écrit nous, &c.

En quelques occasions, au lieu d'aga, ils disent agassi ou agassi: ainsi ils appellent l'aga ou commandant général de la cavalerie, spahilar agassi. Voyez PAGE, ODA, SPAHI, &c.

AGA des Janissaires, voyez JANISSAIRE-AGA.

AGA des Spahis, voyez SPAHILAR-AGA. (G)

AGACE, f. f. (*Hist. nat.*) oiseau plus connu sous le nom de pie. Voyez PIE. (I)

* AGADES, (*Géog.*) royaume & ville de même nom, dans la Nigritie en Afrique. Long. 20. 15. lat. 19. 10.

* AGANIPPIDES, (*Myth.*) les Muses furent ainsi surnommées de la fontaine Aganippe qui leur étoit consacrée.

AGANTE, (*Marine.*) terme qui n'est employé que par quelques matelots pour prends. (Z)

AGAPES, f. f. termes de l'*Hist. ecclésiast.* Ce mot est tiré du Grec ἀγάπη, amour, & on l'employoit pour signifier ces repas de charité que faisoient entre eux les premiers Chrétiens dans les églises, pour cimenter de plus en plus la concorde & l'union mutuelle des membres du même corps.

Dans les commencemens ces agapes se passaient sans desordre & sans scandale, au moins les en bannissoit-on sévèrement, comme il paroît par ce que S. Paul en écrivit aux Corinthiens, *Epit. I. ch. xj.* Les Payens qui n'en connoissoient ni la police ni la fin, en prirent occasion de faire aux premiers fideles les reproches les plus odieux. Quelque peu fondés qu'ils fussent, les pasteurs, pour en bannir toute ombre de licence, défendirent que le baiser de paix par où finissoit cette assemblée se donnât entre les personnes de sexe différent, ni qu'on dressât des lits dans les églises pour y manger plus commodément: mais divers autres abus engagerent insensiblement à supprimer les agapes. S. Ambroise & S. Augustin y travaillèrent si efficacement, que dans l'église de Milan l'usage en cessa entièrement, & que dans celle d'Afrique, il ne subsista plus qu'en faveur des clercs, & pour exercer l'hospitalité envers les étrangers, comme il paroît par le troisième concile de Carthage. Thomass. *Discipl. de l'Eglise, part. III. ch. xlvij. n. 1.*

Quelques critiques pensent, & avec raison, que c'est de ces agapes que parle S. Paul dans l'endroit que nous avons déjà cité. Ce qu'ils ajoutent n'est pas moins vrai; savoir, que la perception de l'Eucharistie ne se faisoit pas dans les agapes mêmes, mais immédiatement après, & qu'on les faisoit en mémoire de la dernière cène que Jesus-Christ célébra avec ses Apôtres, & dans laquelle il institua l'Eucharistie: mais depuis qu'on eut réglé qu'on recevoit ce Sacrement à jeun, les agapes précéderent la communion.

D'autres écrivains prétendent que ces agapes n'é-

toient point une commémoration de la dernière cène de Jesus-Christ, mais une coutume que les nouveaux Chrétiens avoient empruntée du paganisme. *Mos vero ille, ut referunt*, dit Sédulius sur le chap. xj. de la première Epit. aux Corinth. *de gentili adhuc superstitione veniebat.* Et S. Augustin rapporte que Fauste le Manichéen reprochoit aux fideles qu'ils avoient converti les sacrifices des payens en agapes: *Christianos sacrificia paganorum convertisse in agapas.*

Mais outre que le témoignage de Fauste, ennemi des Catholiques, n'est pas d'un grand poids, son objection & celle de Sédulius ne sont d'aucune force, dès qu'on fait attention que les Juifs étoient dans l'usage de manger des victimes qu'ils immoloient au vrai Dieu, & qu'en ces occasions ils rassembloient leurs parens & leurs amis. Le Christianisme qui avoit pris naissance parmi eux, en prit cette coutume, indifférente en elle-même, mais bonne & loisible par le motif qui la dirigeoit. Les premiers fideles, d'abord en petit nombre, se considéroient comme une famille de freres, vivoient en commun: l'esprit de charité institua ces repas, où régnoit la tempérance: multipliés par la suite, ils voulurent conserver cet usage des premiers tems; les abus s'y glissèrent, & l'Eglise fut obligée de les interdire.

On trouve dans les Epitres de S. Grégoire le Grand, que ce pape permit aux Anglois nouvellement convertis de faire des festins sous des tentes ou des feuillages, au jour de la dédicace de leurs églises ou des fêtes des Martyrs, auprès des églises, mais non pas dans leur enceinte. On rencontre aussi quelques traces des agapes dans l'usage où sont plusieurs églises cathédrales & collégiales, de faire le Jeudi-saint, après le lavement des piés & celui des autels, une collation dans le chapitre, le vestiaire, & même dans l'église. Tertull. *orig. Clem. Alex. Minut. Felix.* S. Aug. S. Chrysoft. S. Grég. *Ep. 71. L. IX.* Baronius, *ad ann. 57. 377. 384.* Fleury, *Hist. ecclésiast. tome I. page 94. Liv. I.*

AGAPETES, f. f. terme de l'*Histoire ecclésiastique*; c'étoient dans la primitive Eglise des vierges qui vivoient en communauté, & qui servoient les ecclésiastiques par pur motif de piété & de charité.

Ce mot signifie bien aimées, & comme le précédent il est dérivé du Grec ἀγαπώ.

Dans la première ferveur de l'Eglise naissante, ces pieuses sociétés, loin d'avoir rien de criminel, étoient nécessaires à bien des égards. Car le petit nombre de vierges, qui faisoient avec la mere du Sauveur partie de l'Eglise, & dont la plupart étoient parentes de Jesus-Christ ou de ses Apôtres, ont vécu en commun avec eux comme avec tous les autres fideles. Il en fut de même de celles que quelques Apôtres prirent avec eux en allant prêcher l'Evangile aux Nations; outre qu'elles étoient probablement leurs proches parentes, & d'ailleurs d'un âge & d'une vertu hors de tout soupçon, ils ne les retinrent auprès de leurs personnes que pour le seul intérêt de l'Evangile, afin de pouvoir par leur moyen, comme dit saint Clement d'Alexandrie, introduire la foi dans certaines maisons, dont l'accès n'étoit permis qu'aux femmes; car on fait que chez les Grecs sur-tout, le gynécée ou appartement des femmes étoit séparé, & qu'elles avoient rarement communication avec les hommes du dehors. On peut dire la même chose des vierges dont le pere étoit promu aux Ordres sacrés, comme des quatre filles de saint Philippe, diacre, & de plusieurs autres: mais hors de ces cas privilégiés & de nécessité, il ne paroît pas que l'Eglise ait jamais souffert que des vierges, sous quelque prétexte que ce fût, véussent avec des ecclésiastiques autres que leurs plus proches parens. On voit par ses plus anciens monumens qu'elle a toujours interdit ces sortes de sociétés. Car Tertullien, dans

son livre sur le voile des vierges, peint leur état comme un engagement indispensable à vivre éloignées des regards des hommes; à plus forte raison, à fuir toute cohabitation avec eux. Saint Cyprien, dans une de ses Epîtres, assure aux vierges de son tems, que l'Eglise ne fauroit souffrir non-seulement qu'on les vît loger sous le même toit avec des hommes, mais encore manger à la même table: *nec pati virgines cum masculis habitare, non dico simul dormire, sed nec simul vivere.* Le même saint évêque, instruit qu'un de ses collègues venoit d'excommunier un diacre pour avoir logé plusieurs fois avec une vierge, félicite ce prélat de cette action comme d'un trait digne de la prudence & de la fermeté épiscopale: *consulte & cum vigore fecisti, abstinendo diaconum qui cum virgine sæpè mansit.* Enfin les peres du concile de Nicée défendent expressément à tout ecclésiastique d'avoir chez eux de ces femmes qu'on appelloit *sub-introducte*, si ce n'étoit leur mere, leur sœur ou leur tante paternelle; à l'égard desquelles, disent-ils, ce seroit une horreur de penser que des ministres du Seigneur fussent capables de violer les lois de la nature, *de quibus nominibus nefas est aliud quam natura constituit suspicari.*

Par cette doctrine des peres, & par les précautions prises par le concile de Nicée, il est probable que la fréquentation des *agapetes* & des ecclésiastiques avoit occasionné des desordres & des scandales. Et c'est ce que semble insinuer saint Jérôme quand il demande avec une forte d'indignation: *unde agapetarum pestis in Ecclesiâ introit?* C'est à cette même fin que saint Jean Chrysostome, après sa promotion au siège de Constantinople, écrivit deux petits traités sur le danger de ces sociétés; & enfin le concile général de Latran, sous Innocent III. en 1139, les abolit entièrement.

M. Chambers avoit brouillé tout cet article, confondu les diaconesses avec les *agapetes*, donné une même cause à la suppression des unes & des autres, & autorisé par des faits mal exposés le concubinage des prêtres. Il est certain que l'Eglise n'a jamais toléré cet abus en tolérant les *agapetes*, & il n'est pas moins certain que ce n'est point à raison des desordres qu'elle a abolis les fonctions de diaconesses. Voyez **DIACONESSE.** (G)

* **AGARÉENS**, (*Géog. Hist. anc.*) peuples ainsi nommés d'Agar mere d'Ismael, dont ils descendoient; & depuis appelés *Sarrasins*.

AGARIC, *minéral* (*Hist. nat.*) matiere de la nature des pierres à chaux, qui se trouve dans les carrieres de ces pierres. L'*agaric* minéral est mieux nommé *moelle de pierre* Voyez **MOELLE DE PIERRE.** (I)

AGARIC, *f. m.* (*Hist. nat.*) en Latin *agaricus*, herbe, dit M. Tournefort, dont on ne connoît ni les fleurs ni les graines, qui croît ordinairement contre le tronc des arbres, & qui ressemble en quelque façon au champignon. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez **PLANTE.**

Mais M. Micheli prétend avoir vû des fleurs dans l'*agaric*; & conséquemment voici comment il décrit ce genre. « L'*agaric* est un genre de plante dont les caractères dépendent principalement de la forme de ses différentes feuilles; elles sont composées de deux parties différentes: il y en a qui sont poreuses en-dessous, d'autres sont dentelées en forme de peigne, d'autres sont en lames, d'autres enfin sont unies. Leurs fleurs sont sans pétales, & n'ont qu'un seul filet; elles sont stériles, elles n'ont ni calice, ni pistil, ni étamines. Elles naissent dans des enfoncemens, ou à l'orifice de certains petits trous. Les semences sont rondes ou arrondies; elles sont placées dans différens endroits comme il est expliqué dans les subdivisions de ce genre, & dans le détail des especes qu'a donné M. Micheli. » No-

va *plant. genera*, page 117. & suivantes. Voyez **PLANTE.** (I)

* M. Boulduc, continuant l'histoire des purgatifs répandue dans les Mémoires de l'Académie, en est venu à l'*agaric*, & il lui paroît (*Mém. 1714. p. 27.*) que ce purgatif a été fort estimé des anciens, quoiqu'il le soit peu aujourd'hui & avec raison; car il est très-lent dans son opération, & par le long séjour qu'il fait dans l'estomac, il excite les vomissemens, ou tout au moins des nausées insupportables, suivies de sueurs, de syncopes, & de langueurs qui durent beaucoup; il laisse aussi un long dégoût pour les alimens. Les anciens qui n'avoient pas tant de purgatifs à choisir que nous, n'y étoient apparemment pas si délicats; ou bien, auroit pu ajouter M. Boulduc, l'*agaric* n'a plus les mêmes propriétés qu'il avoit.

C'est, dit cet Académicien, une espece de champignon qui vient sur le larix ou melese. Quelques-uns croient que c'est une excroissance, une tumeur produite par une maladie de l'arbre: mais M. Tournefort le range sans difficulté parmi les plantes & avec les autres champignons. On croit que celui qui nous est apporté du Levant, vient de la Tartarie, & qu'il est le meilleur. Il en vient aussi des Alpes & des montagnes du Dauphiné & de Trentin. Il y a un mauvais *agaric* qui ne croît pas sur le larix, mais sur les vieux chênes, les hêtres, &c. dont l'usage seroit très-pernicieux.

On divise l'*agaric* en mâle & femelle; le premier a la superficie rude & raboteuse, & la substance intérieure fibreuse, ligneuse, difficile à diviser, de diverses couleurs, hormis la blanche; il est pesant. Le second au contraire a la superficie fine, lisse, brune; il est intérieurement blanc, friable, & se met aisément en farine, & par conséquent il est léger: tous deux se font d'abord sentir au goût sur la langue, & ensuite ils sont amers & acres; mais le mâle a plus d'amertume & d'acreté. Celui-ci ne s'emploie point en Médecine, & peut-être est-ce le même que celui qui ne croît pas sur le larix.

M. Boulduc a employé sur l'*agaric* les deux grandes especes de dissolvans, les sulphureux & les aqueux. Il a tiré par l'esprit-de-vin une teinture résineuse d'un goût & d'une odeur insupportable: une goutte mise sur la langue faisoit vomir, & donnoit un dégoût de tout pour la journée entière. De deux onces d'*agaric*, il est venu six dragmes & demie de teinture: le marc qui ne pesoit plus que neuf dragmes, ne contenoit plus rien, & n'étoit qu'un mucilage ou une espece de boue.

Sur cela, M. Boulduc soupçonna que ce mucilage inutile qui étoit en si grande quantité, pouvoit venir de la partie farineuse de l'*agaric*, détrempee & amollie; & la teinture résineuse, de la seule partie superficielle ou corticale. Il s'en assura par l'expérience; car ayant séparé les deux parties, il ne tira de la teinture que de l'extérieur, & presque point de l'intérieur; ce qui fait voir que la première est la seule purgative, & la seule à employer, si cependant on l'emploie; car elle est toujours très-désagréable, & cause beaucoup de nausées & de dégoût. Pour diminuer ses mauvais effets, il faudroit la mêler avec d'autres purgatifs.

Les dissolvans aqueux n'ont pas non plus trop bien réussi sur l'*agaric*; l'eau seule n'en tire rien: on n'a par son moyen qu'un mucilage épais, une boue, & nul extrait. L'eau aidée du sel de tartre, parce que les sels alkalis des plantes dissolvent ordinairement les parties résineuses, donne encore un mucilage, dont, après quelques jours de repos, la partie supérieure est transparente, en forme de gelée, & fort différente du fond, qui est très-épais. De cette partie supérieure séparée de l'autre, M. Boulduc a tiré par évaporation à chaleur lente un extrait d'assez bonne

consistance, qui doit contenir la partie résineuse & la partie saline de l'agaric, l'une tirée par le sel de tartre, l'autre par l'eau. Deux onces d'agaric avec une demi-once de sel de tartre, avoient donné une once & demi-dragme de cet extrait : il purge très-bien, sans nausées, & beaucoup plus doucement que la teinture résineuse tirée avec l'esprit-de-vin. Quant à la partie inférieure du mucilage, elle ne purge point du tout, ce n'est que la terre de l'agaric.

M. Boulduc ayant employé le vinaigre distillé au lieu de sel de tartre, & de la même manière, il a eu un extrait tout pareil à l'autre, & de la même vertu, mais en moindre quantité.

La distillation de l'agaric a donné à M. Boulduc assez de sel volatil, & un peu de sel essentiel : il y a très-peu de sel fixe dans la terre morte.

L'agaric mâle, que M. Boulduc appelle *faux agaric*, & qui n'a travaillé que pour ne rien oublier sur cette matière, a peu de parties résineuses, & moins encore de sel volatil ou de sel essentiel. Aussi ne vient-il que sur de vieux arbres pourris, dans lesquels il s'est fait une résolution ou une dissipation des principes actifs. L'infusion de cet agaric faite dans l'eau, devient noire comme de l'encre, lorsqu'on la mêle avec la solution de vitriol : aussi l'agaric mâle est-il employé pour teindre en noir. On voit par-là qu'il a beaucoup de conformité avec la noix de galle, qui est une excroissance d'arbres.

AGATE. Les Tireurs-d'or appellent ainsi un instrument dans le milieu duquel est enchâssée une agate qui sert à rebrunir l'or.

AGATE, *achates*, f. f. (*Hist. nat.*) pierre fine que les auteurs d'histoire naturelle ont mise dans la classe des pierres fines demi-transparentes. Voyez PIERRE FINE.

On croit que le nom de l'agate vient de celui du fleuve *Achates* dans la vallée de Noto en Sicile, que l'on appelle aujourd'hui *le Drillo*; & on prétend que les premières pierres d'agate furent trouvées sur les bords de ce fleuve.

La substance de l'agate est la même que celle du caillou, que l'on appelle communément *pierre à fusil* : toute la différence que l'on peut mettre entre l'une & l'autre, est dans les couleurs ou dans la transparence. Ainsi l'agate brute, l'agate imparfaite, par rapport à la couleur & à la transparence, n'est pas différente du caillou; & lorsque la matière du caillou a un certain degré de transparence ou des couleurs marquées, on la nomme *agate*.

On distingue deux sortes d'agates par rapport à la transparence : savoir, l'agate orientale & l'agate occidentale : la première vient ordinairement des pays Orientaux, comme son nom le désigne; & on trouve la seconde dans les pays Occidentaux, en Allemagne, en Bohême, &c. On reconnoît l'agate orientale à la netteté, à la transparence, & à la beauté du poli; au contraire l'agate occidentale est obscure, sa transparence est offusquée, & son poliment n'est pas aussi beau que celui des agates orientales. Toutes les agates que l'on trouve en Orient n'ont pas les qualités qu'on leur attribue ordinairement, & on rencontre quelquefois des agates en Occident que l'on pourroit comparer aux orientales.

La matière ou la pâte de l'agate orientale, comme disent les Lapidaires, est un caillou demi-transparent, pur & net : mais dès qu'un tel caillou a une teinte de couleur, il retient rarement le nom d'agate. Si la couleur naturelle du caillou est laiteuse & mêlée de jaune ou de bleu, c'est une chalcédoine; si le caillou est de couleur orangée, c'est une sardoine; s'il est rouge, c'est une cornaline. Voyez CAILLOU, CHALCEDOINE, CORNALINE, SARDOINE. On voit par cette distinction qu'il y a peu de variété dans la couleur des agates orientales; elles sont blanches, ou

plûtôt elles n'ont point de couleur. Au contraire l'agate occidentale a plusieurs couleurs & différentes nuances dans chaque couleur; il y en a même de jaunes & de rouges, que l'on ne peut pas confondre avec les sardoines ni les cornalines, parce que le jaune de l'agate occidentale, quoique mêlé de rouge, n'est jamais aussi vif & aussi net que l'orangé de la sardoine. De même le rouge de l'agate occidentale semble être lavé & éteint en comparaison du rouge de la cornaline : c'est la couleur du minium comparée à celle du vermillon.

La matière de l'agate occidentale est un caillou, dont la transparence est plus qu'à demi-offusquée, & dont les couleurs n'ont ni éclat ni netteté.

Il est plus difficile de distinguer l'agate des autres pierres demi-transparentes, telles que la chalcédoine, la sardoine & la cornaline, que de la reconnoître parmi les pierres opaques, telles que le jaspe & le jade; cependant on voit souvent la matière demi-transparente de l'agate mêlée dans un même morceau de pierre avec une matière opaque, telle que le jaspe; & dans ce cas on donne à la pierre le nom d'agate jaspée, si la matière d'agate en fait la plus grande partie; & on l'appelle jaspe agatée, si c'est le jaspe qui domine.

L'arrangement des taches & l'opposition des couleurs dans les couches, dont l'agate est composée, font des caractères pour distinguer différentes espèces, qui sont l'agate simplement dite, l'agate onyce, l'agate veillée, & l'agate herborisée.

L'agate simplement dite est d'une seule couleur ou de plusieurs, qui ne forment que des taches irrégulières posées sans ordre & confondues les unes avec les autres. Les teintes & les nuances des couleurs peuvent varier presque à l'infini; de sorte que dans ce mélange & dans cette confusion il s'y rencontre des hasards aussi singuliers que bizarres. Il semble quelquefois qu'on y voit des gasons, des ruisseaux & des paysages, souvent même des animaux & des figures d'hommes; & pour peu que l'imagination y contribue, on y aperçoit des tableaux en entier telle étoit la fameuse agate de Pyrrhus, roi d'Albanie, sur laquelle on prétendoit voir, au rapport de Pline, Apollon avec sa lyre, & les neuf Muses, chacune avec ses attributs : ou l'agate dont Boèce de Boot fait mention; elle n'étoit que de la grandeur de l'ongle, & on y voyoit un évêque avec sa mitre : & en retournant un peu la pierre, le tableau changeant, il y paroïssoit un homme & une tête de femme. On pourroit citer quantité d'autres exemples, ou plûtôt il n'y a qu'à entendre la plupart des gens qui jettent les yeux sur certaines agates, ils y distinguent quantité de choses que d'autres ne peuvent pas même entrevoir. C'est pousser le merveilleux trop loin; les jeux de la nature n'ont jamais produit sur les agates que quelques traits toujours trop imparfaits, même pour faire une esquisse.

L'agate onyce est de plusieurs couleurs : mais ces couleurs au lieu de former des taches irrégulières, comme dans l'agate simplement dite, forment des bandes ou des zones qui représentent les différentes couches dont l'agate est composée. La couleur de l'une des bandes n'anticipe pas sur les bandes voisines. Chacune est terminée par un trait net & distinct. Plus les couleurs sont opposées & tranchées l'une par rapport à l'autre, plus l'agate onyce est belle. Mais l'agate est rarement susceptible de ce genre de beauté, parce que ces couleurs n'ont pas une grande vivacité. Voyez ONYCE.

L'agate veillée est une espèce d'agate onyce dont les couches sont circulaires. Ces couches forment quelquefois plusieurs cercles concentriques sur la surface de la pierre; elles peuvent être plus épaisses

les unes que les autres, mais l'épaisseur de chacune en particulier est presque égale dans toute son étendue : ces couches ou plutôt ces cercles ont quelquefois une tache à leur centre commun, alors la pierre ressemble en quelque façon à un œil ; c'est pourquoi on les a nommées *agates œillées*. Il y a souvent plusieurs de ces yeux sur une même pierre ; c'est un assemblage de plusieurs cailloux qui se sont formés les uns contre les autres, & confondus ensemble en grossissant. Voyez CAILLOU. On monte en bagues les *agates œillées*, & le plus souvent on les travaille pour les rendre plus ressemblantes à des yeux. Pour cela on diminue l'épaisseur de la pierre dans certains endroits, & on met dessous une feuille couleur d'or ; alors les endroits les plus minces paroissent enflammés, tandis que la feuille ne fait aucun effet sur les endroits de la pierre qui sont les plus épais. On ne manque pas aussi de faire une tache noire au centre de la pierre en-dessous, pour représenter la prunelle de l'œil, si la nature n'a pas fait cette tache.

On donne à l'*agate* le nom d'*herborisée* ou de *dendrite* (Voyez DENDRITE), lorsqu'on y voit des ramifications qui représentent des plantes telles que des mouffes, & même des buissons & des arbres. Les traits sont si délicats, le dessein est quelquefois si bien conduit, qu'un peintre pourroit à peine copier une belle *agate herborisée* : mais elles ne sont pas toutes aussi parfaites les unes que les autres. On en voit qui n'ont que quelques taches informes ; d'autres sont parsemées de traits qui semblent imiter les premières productions de la végétation, mais qui n'ont aucun rapport les uns aux autres. Ces traits quoique liés ensemble, ne forment que des rameaux imparfaits & mal dessinés. Enfin, les belles *agates herborisées* présentent des images qui imitent parfaitement les herbes & les arbres ; le dessein de ces espèces de peintures est si régulier, que l'on peut y distinguer parfaitement les troncs, les branches, les rameaux, & même les feuilles : on est allé plus loin, on a crû y voir des fleurs. En effet, il y a des dendrites dans lesquelles les extrémités des ramifications sont d'une belle couleur jaune, ou d'un rouge vif. Voyez CORNALINE herborisée, SARDOINE herborisée.

Les ramifications des *agates herborisées* sont d'une couleur brune ou noire, sur un fond dont la couleur dépend de la qualité de la pierre ; il est net & transparent, si l'*agate* est orientale ; si au contraire elle est occidentale, ce fond est sujet à toutes les imperfections de cette sorte de pierre. Voyez CAILLOU. (I)

* Les *agates* & les jaspes se peuvent facilement teindre : mais celles de ces pierres qui sont unies naturellement, sont par cette même raison, composées de tant de parties hétérogènes, que la couleur ne fauroit y prendre uniformément : ainsi, on n'y peut faire que des taches, pour perfectionner la régularité de celles qui s'y rencontrent ; mais non pas les faire changer entièrement de couleur, comme on fait à l'*agate* blanchâtre nommée *chalcedoine*.

Si l'on met, sur un morceau d'*agate* *chalcedoine*, de la dissolution d'argent dans de l'esprit de nitre, & qu'on l'expose au soleil, on la trouvera teinte au bout de quelques heures, d'une couleur brune tirant sur le rouge. Si l'on y met de nouvelle dissolution, on l'aura plus foncée, & la teinture la pénétrera plus avant, & même entièrement ; si l'*agate* n'a qu'une ou deux lignes d'épaisseur, & qu'on mette de la dissolution des deux côtés, cette teinture n'agit pas uniformément. Il y a dans cette sorte d'*agate*, & dans la plupart des autres pierres dures, des veines presque imperceptibles, qui en sont plus facilement

pénétrées que le reste ; ensorte qu'elles deviennent plus foncées, & forment de très-agréables variétés qu'on ne voyoit point auparavant.

Si l'on joint à la dissolution d'argent le quart de son poids, ou environ, de suie & de tartre rouge mêlés ensemble, la couleur fera brune tirant sur le gris.

Au lieu de suie & de tartre, si on met la même quantité d'alun de plume, la couleur fera d'un violet foncé tirant sur le noir.

La dissolution d'or ne donne à l'*agate* qu'une légère couleur brune qui pénètre très-peu ; celle du bismuth la teint d'une couleur qui paroît blanchâtre & opaque, lorsque la lumière frappe dessus, & brune quand on la regarde à-travers le jour. Les autres dissolutions de métaux & de minéraux, employées de la même manière, n'ont donné aucune sorte de teinture.

Pour réussir à cette opération, il est nécessaire d'exposer l'*agate* au soleil : M. Dufay en a mis sous une moufle ; mais elles n'ont pris que très-peu de couleur, & elle ne pénétroit pas si avant. Il a même remarqué plusieurs fois que celles qu'il avoit exposées au soleil ont pris moins de couleur dans tout le cours de la première journée, qu'en une demi-heure du second jour, même sans y remettre de nouvelle dissolution. Cela lui a fait soupçonner, que peut-être l'humidité de l'air étoit très-propre à faire pénétrer les parties métalliques. En effet, il a fait colorer des *agates* très-prompement, en les portant dans un lieu humide aussi-tôt que le soleil avoit fait sécher la dissolution, & les exposant de rechef au soleil.

Pour tracer sur la *chalcedoine* des figures qui aient quelque sorte de régularité, la manière qui réussit le mieux est de prendre la dissolution d'argent avec une plume, ou un petit bâton fendu, & de suivre les contours avec une épingle : si l'*agate* est dépolie, le trait n'est jamais bien fin, parce que la dissolution s'étend en très-peu de tems : mais si elle est bien chargée d'argent, & qu'elle se puisse cristalliser promptement au soleil, elle ne court plus risque de s'épancher, & les traits en seront assez délicats. Ils n'approcheront cependant jamais du trait de la plume, & par conséquent de ces petits arbres qu'on voit si délicatement formés par les dendrites.

Supposé pourtant qu'on parvint à les imiter, voici deux moyens de distinguer celles qui sont naturelles d'avec les factices. 1°. En chauffant l'*agate* colorée artificiellement, elle perd une grande partie de sa couleur, & on ne peut la lui faire reprendre qu'on remettant dessus de nouvelle dissolution d'argent. La seconde manière, qui est plus facile & plus simple, est de mettre sur l'*agate* colorée un peu d'eau forte ou d'esprit de nitre, sans l'exposer au soleil ; il ne faut qu'une nuit pour la déteindre entièrement. Lorsque l'épreuve sera faite, on lui restituera, si l'on veut, toute sa couleur, en l'exposant au soleil plusieurs jours de suite : mais il ne faut pas trop compter sur ce moyen, comme on verra par ce qui suit.

On fait que par le moyen du feu, on peut changer la couleur de la plupart des pierres fines ; c'est ainsi qu'on fait les saphirs blancs, les améthistes blanches. On met ces pierres dans un creuset, & on les entoure de sable ou de limaille de fer ; elles perdent leur couleur à mesure qu'elles s'échauffent ; on les retire quelquefois fort blanches. Si l'on chauffe de même la *chalcedoine* ordinaire, elle devient d'un blanc opaque ; & si l'on fait des taches avec de la dissolution d'argent, ces taches seront d'un jaune citron, auquel l'eau-forte n'apporte plus aucun changement. La dissolution d'argent mise sur

La chalcédoine ainsi blanchie & exposée au soleil plusieurs jours de suite, y fait des taches brunes.

La dissolution d'argent donne à l'agate orientale une couleur plus noire qu'à la chalcédoine commune. Sur une agate parsemée de taches jaunes, elle a donné une couleur de pourpre. Voyez *Mém. de l'Acad. ann. 1728*, par M. Dufay. Nous avons dit dans l'endroit où l'on propose le moyen de reconnoître l'agate teinte d'avec l'agate naturelle, qu'il ne falloit pas trop compter sur l'eau-forte. En effet, M. de la Condamine ayant mis deux dendrites naturelles dans de l'eau-forte pendant trois ou quatre jours, il n'y eut point de changement. Les dendrites mises en expérience, ayant été oubliées sur une fenêtre pendant quinze jours d'un tems humide & pluvieux, il se mêla un peu d'eau de pluie dans l'eau-forte; & l'agate où les arbrisseaux étoient très-fins, se déteignit entièrement: le même sort arriva à l'autre, du moins pour la partie qui trempoit dans l'eau-forte; il fallut pour cette expérience de l'oubli, au lieu de soin & d'attention.

AGATE, (*Mat. méd.*) on attribue de grandes vertus à l'agate, de même qu'à d'autres pierres précieuses: mais elles sont toutes imaginaires *Geoffroy. (N)*

L'AGATE, en *Architecture*, sert à l'embellissement des tabernacles, des cabinets de pieces de rapport, de marqueterie, &c. (*P*)

* AGATE, (*Sainté.*) Géog. petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la province ultérieure. Long. 32-8. lat. 40-55.

AGATE, GATTE, JATTE, (*Marine.*) Voyez GATTE. (*Z*)

* AGATHYRSES, f. m. pl. (*Hist. anc.*) peuples de la Sarmatie d'Europe, dont Hérodote, S. Jérôme, & Virgile, ont fait mention. Virgile a dit qu'ils se peignoient; S. Jérôme, qu'ils étoient riches sans être avarés; & Hérodote, qu'ils étoient efféminés.

* AGATY, (*Hist. nat. bot.*) arbre du Malabare qui a quatre à cinq fois la hauteur de l'homme, & dont le tronc a environ six piés de circonférence. Ses branches partent de son milieu & de son sommet, & s'étendent beaucoup plus en hauteur ou verticalement, qu'horizontalement. Il croît dans les lieux sablonneux. Sa racine est noire, astringente au goût, & pousse des fibres à une grande distance. Le bois d'agaty est tendre, & d'autant plus tendre, qu'on le prend plus voisin du cœur. Si l'on fait une incision à l'écorce, il en sort une liqueur claire & aqueuse, qui s'épaissit, & devient gommeuse peu après sa sortie. Ses feuilles sont ailées; elles ont un empan & demi de long; elles sont formées de deux lobes principaux, unis à une maîtresse côte, & opposées directement. Leur pédicule est fort court, & courbé en-devant. Leurs petits lobes sont oblongs & arrondis par les bords. Ils ont environ un pouce & demi de longueur, & un travers de doigt de largeur. Cette largeur est la même à leur sommet qu'à leur base. Leur tissu est extrêmement compact & uni, d'un verd éclatant en-dessus, pâle en-dessous, & d'une odeur qu'ont les fèves quand on les broye. De la grosse côte partent des ramifications déliées, qui tapissent toute la surface des feuilles. Ces feuilles se ferment pendant la nuit, c'est-à-dire, que leurs lobes s'approchent.

Les fleurs sont papilionacées, sans odeur, naissent quatre à quatre ou cinq à cinq, ou même en plus grand nombre, sur une petite tige qui sort d'entre les ailes des feuilles. Elles sont composées de quatre pétales, dont un s'élève au-dessus des autres. Les latéraux forment un angle, sont épais, blancs, & striés par des veines, blanches d'abord,

puis jaunes & ensuite rouges. Les étamines des fleurs forment un angle, & se distribuent à leur extrémité en deux filamens qui portent deux sommets jaunes & oblongs. Le calice qui environne la base des pétales est profond, composé de quatre portions ou feuilles courtes, arrondies, & d'un verd pâle.

Lorsque les fleurs sont tombées, il leur succede des coffes longues de quatre palmes, & larges d'un travers de doigt, droites, un peu arrondies, vertes & épaisses. Ces coffes contiennent des fèves oblongues, arrondies, placées chacune dans une loge, séparée d'une autre loge par une cloison charnue qui regne tout le long de la coffe; les fèves ont le goût des nôtres, & leur ressemblent, excepté qu'elles sont beaucoup plus petites. Elles blanchissent à mesure qu'elles mûrissent. On peut en manger. Si les tems sont pluvieux, cet arbre portera des fruits trois ou quatre fois l'année.

Sa racine broyée dans de l'urine de vache, dissipe les tumeurs. Le suc tiré de l'écorce, mêlé avec le miel & pris en gargarisme, est bon dans l'esquinancie, & les aphthes de la bouche. Je pourrois encore rapporter d'autres propriétés des différentes parties de cet arbre: mais elles n'en seroient pas plus réelles, & mon témoignage n'ajouteroit rien à celui de Ray, d'où la description précédente est tirée.

* AGDE, (*Géog.*) ville de France en Languedoc, au territoire d'Agadez, differ. de long. à l'Observatoire de Paris, 1^d 7' 37" à l'orient. Lat. 43-18. 54. *Mém. de l'Acad. 1724*, p. 89. *Hist.*

* AGE, (*Myth.*) Les poètes ont distribué le tems qui suivit la formation de l'homme en quatre âges. L'âge d'or, sous le regne de Saturne au ciel, & sous celui de l'innocence & de la justice en terre. La terre produisoit alors sans culture, & des fleuves de miel & de lait couloient de toutes parts. L'âge d'argent, sous lequel ces hommes commencerent à être moins justes & moins heureux. L'âge d'airain, où le bonheur des hommes diminua encore avec leur vertu; & l'âge de fer, sous lequel, plus méchants que sous l'âge d'airain, ils furent plus malheureux. On trouvera tout ce système exposé plus au long dans l'ouvrage d'Hésiode, intitulé *Opera & dies*; ce poète fait à son frere l'histoire des siècles écoulés, & lui montre le malheur constamment attaché à l'injustice, afin de le détourner d'être méchant. Cette allégorie des âges est très-philosophique & très-instructive; elle étoit très-propre à apprendre aux peuples à estimer la vertu ce qu'elle vaut.

Les historiens, ou plutôt les chronologistes, ont divisé l'âge du monde en six époques principales, entre lesquelles ils laissent plus ou moins d'intervalles, selon qu'ils font le monde plus ou moins vieux. Ceux qui placent la création six mille ans avant Jesus-Christ, comptent pour l'âge d'Adam jusqu'au déluge, 2262 ans; depuis le déluge jusqu'au partage des nations, 738; depuis le partage des nations jusqu'à Abraham, 460; depuis Abraham jusqu'à la pâque des Israélites, 645; depuis la pâque des Israélites jusqu'à Saül, 774; depuis Saül jusqu'à Cyrus, 583; & depuis Cyrus jusqu'à Jesus-Christ, 538.

Ceux qui ne font le monde âgé que de quatre mille ans, comptent de la création au déluge 1656; du déluge à la vocation d'Abraham, 426; depuis Abraham jusqu'à la sortie d'Egypte, 430; depuis la sortie d'Egypte jusqu'à la fondation du temple, 480; depuis la fondation du temple jusqu'à Cyrus, 476; depuis Cyrus jusqu'à Jesus-Christ, 532.

D'autres comptent de la création à la prise de Troie, 2830 ans; & à la fondation de Rome, 3250; de Carthage vaincue par Scipion à Jesus-Christ, 200; de Jesus-Christ à Constantin, 312; & au rétablissement de l'empire d'Occident, 808.

AGE, en terme de Jurisprudence, se dit de certains périodes de la vie auxquels un citoyen devient habile à tels ou tels actes, à posséder telles ou telles dignités, tels ou tels emplois: mais ce qu'on appelle purement & simplement en Droit être en âge, c'est être majeur. Voyez MAJEUR & MAJORITÉ.

Dans la coutume de Paris on est en âge, pour tester de ses meubles & acquêts, à vingt ans: mais on ne peut disposer de ses immeubles qu'à vingt-cinq.

On ne peut être reçu conseiller es parlemens & préfidiaux, maître, correcteur ou auditeur des comptes, avocat ou procureur du Roi, bailli, sénéchal, vicomte, prévôt, lieutenant général, civil, criminel ou particulier es sièges qui ne ressortissent pas nûment au parlement, ni avocat ou procureur du Roi esdits sièges, avant l'âge de vingt-sept ans accomplis; ni avocat ou procureur général, bailli, sénéchal, lieutenant général & particulier, civil ou criminel, ou président d'un présidial, qu'on n'ait atteint l'âge de trente ans; ni maître des requêtes de l'hôtel avant trente sept ans; ni président es cours souveraines avant quarante. Mais le Roi, quand il le juge à-propos, accorde des dispenses, moyennant finance, à l'effet de rendre habiles à ces charges ceux qui n'ont pas atteint l'âge prescrit par les édits. Voyez DISPENSE.

Et quant aux dignités ecclésiastiques, on ne peut être promu à l'épiscopat avant vingt-sept ans; à une abbaye, aux dignités, personats, cures & prieurés claustraux, ayant charge d'ames, avant vingt-cinq ans. Si cependant la cure attachée au prieuré claustral est exercée par un vicaire perpétuel, vingt ans suffisent. On peut même en France posséder des prieurés électifs à charge d'ames à vingt-trois ans, & ceux qui n'ont point charge d'ames à vingt-deux commencés; & c'est de cette manière qu'il faut entendre l'âge requis pour tous les bénéfices que nous venons de dire; car c'est une maxime en Droit canonique, que l'année commencée se compte comme si elle étoit accomplie.

Pour les bénéfices simples, ou bénéfices à simple tonsure, tels que les chapelles ou chapelanies, les prieurés qu'on appelle ruraux, & qui n'ont rien qui tiennent de ce qu'on appelle rectorerie, on les peut posséder à sept ans, mais accomplis. Il en faut quatorze aussi complets pour posséder les bénéfices simples, qui sont des espèces de rectories, & pour les canonicats des cathédrales & des métropoles, si ce n'est qu'ils vaquent en régales; car alors sept ans suffisent. Mais le droit commun est qu'on ne puisse être pourvu d'aucun bénéfice, même simple, avant quatorze ans.

AGE, (*Lettres de bénéfice d'*) est synonyme à *Lettres d'émancipation*. Voyez EMANCIPATION.

AGE, (*dispense d'*) est une permission que le Roi accorde, & qui s'expédie en chancellerie, pour être reçu à exercer une charge avant l'âge requis par les ordonnances.

AGE du bois, en style d'Eaux & Forêts, est le tems qu'il y a qu'un taillis n'a été coupé. Voyez TAILLIS.

AGE nubile, (*Jurisprud.*) dans les auteurs du palais, est l'âge auquel une fille devient capable de mariage, lequel est fixé à douze ans. (H)

AGE, se prend en Médecine pour la division de la vie humaine. La vie se partage en plusieurs âges, savoir en enfance, qui dure depuis le moment de la naissance, jusqu'au tems où l'on commence à être susceptible de raison. Suit après l'âge de puberté, qui se termine à quatorze ans dans les hommes, & dans les filles à douze. L'adolescence succede depuis la quatorzième année jusqu'à vingt ou vingt-cinq ans, ou pour mieux dire, tant que la personne prend de l'accroissement. On passe ensuite à l'âge viril, dont on sort à quarante-cinq ou cinquante ans. De-

là on tombe dans la vieillesse, qui se subdivise en vieillesse proprement dite, en caducité, & décrépitude, qui est la borne de la vie.

Chaque âge a ses maladies particulières; elles dépendent de la fluidité des liquides, & de la résistance que leur opposent les solides: dans les enfans, la délicatesse des fibres occasionne diverses maladies, comme le vomissement, la toux, les hernies, l'épaississement des liqueurs, d'où procedent les aphtes, les fluxions, les diarrhées, les convulsions, sur-tout lorsque les dents commencent à paroître, ce qu'on appelle vulgairement *le germe des dents*. A peine les enfans sont-ils quittes de ces accidens, qu'ils deviennent sujets aux inflammations des amygdales, au rachitis, aux éruptions vers la peau, comme la rougeole & la petite vérole, aux tumeurs des parotides, à l'épilepsie: dans l'âge de puberté ils sont attaqués de fièvres aiguës, à quoi se joignent les hémorrhagies par le nez; & dans les filles, les pâles-couleurs. Cet âge est vraiment critique, selon Hippocrate: car si les maladies opiniâtres auxquelles les jeunes gens ont été sujets ne cessent alors, ou, selon Celse, lorsque les hommes connoissent pour la première fois les femmes, & dans le sexe féminin au tems de l'éruption des regles, elles deviennent presque incurables. Dans l'adolescence la tension des solides devenant plus considérable, les alimens étant d'une autre nature, les exercices plus violens, les humeurs sont plus atténuées, divisées, & exaltées; de-là résultent les fièvres inflammatoires & putrides, les péripneumonies, les crachemens de sang, qui, lorsqu'on les néglige, dégèrent en phthisie, maladie si commune à cet âge, qu'on ne pensoit pas autrefois que l'on y fût sujet lorsque l'on avoit atteint l'âge viril, qui devient lui-même le regne de maladies très-considérables. L'homme étant alors dans toute sa force & sa vigueur, les fibres ayant obtenu toute leur élasticité, les fluides se trouvent pressés avec plus d'impétuosité; de-là naissent les efforts qu'ils font pour se soustraire à la violence de la pression; de-là l'origine d'une plus grande dissipation par la transpiration, des inflammations, des dysenteries, des pleurésies, des flux hémorrhoidaux, des engorgemens du sang dans les vaisseaux du cerveau, qui produisent la phrénésie, la léthargie, & autres accidens de cette espèce, auxquels se joignent les maladies qu'entraînent après elles la trop grande application au travail, la débauche dans la première jeunesse, les veilles, l'ambition demesurée, enfin les passions violentes & l'abus des choses non-naturelles; telles sont l'affection hypochondriaque, les vapeurs, la consommation, la catalepsie, & plusieurs autres.

La vieillesse devient à son tour la source d'un nombre de maladies fâcheuses; les fibres se dessèchent & se raccornissent, elles perdent leur élasticité, les vaisseaux s'obstruent, les pores de la peau se resserrent, la transpiration devient moins abondante; il se fait un reflux de cette matière sur les autres parties: de-là naissent les apoplexies, les catarrhes, l'évacuation abondante des sérosités par le nez & par la voie des crachats, que l'on nomme vulgairement *pituite*; l'épaississement de l'humeur contenue dans les articulations, les rhumatismes, les diarrhées & les stranguries habituelles: de l'affaiblissement des vaisseaux & du raccornissement des fibres proviennent les dysuries, la paralysie, la surdité, le glaucome, maladies si ordinaires aux vieillards, & dont la fin est le terme de la vie.

L'on a vû jusqu'ici la différence des maladies selon les âges: les remèdes varient aussi selon l'état des fluides & des solides auxquels on doit les proportionner. Les doux, & ceux qui sont légèrement toniques, conviennent aux enfans; les délayans & les aqueux doivent être employés pour ceux qui ont atteint l'âge

de puberté, en qui l'on doit modérer l'activité du sang. Dans ceux qui sont parvenus à l'adolescence & à l'âge viril, la sobriété, l'exercice modéré, le bon usage des choses non-naturelles, deviennent autant de préservatifs contre les maladies auxquelles on est sujet; alors les remèdes délayans & incisifs sont d'un grand secours si, malgré le régime ci-dessus, l'on tombe en quelque maladie.

Une diète aromatique & atténuante soutiendra les vieillards; on peut avec succès leur accorder l'usage modéré du vin; les diurétiques & les purgatifs légers & réitérés suppléeront au défaut de transpiration. Toutes ces règles sont tirées d'Hoffman, & des plus fameux praticiens en Médecine. (N)

AGE, (*Anat.*) Les cartilages & les ligamens s'ossifiant, & le cerveau se durcissant avec l'âge, celui des vieillards est plus propre aux démonstrations anatomiques. On concevra la callosité qui doit se former dans les vaisseaux les plus mous de la tête, si on fait attention à la mémoire incertaine par rapport aux nouvelles idées qu'on voudroit donner aux gens avancés en âge, eux qui ne se souviennent que trop fidelement de ce qu'ils ont vû jadis. *Laudator temporis acti.* (L)

AGE de la Lune, (*en Astronomie.*) se dit du nombre de jours écoulés depuis la nouvelle Lune. Ainsi trouver l'âge de la Lune, c'est trouver le nombre de jours écoulés depuis la nouvelle Lune. V. LUNE. (O)

AGE, (*Jardinage.*) On dit l'âge d'un bois, d'une graine, d'un arbre: ce bois à neuf ans demande à être coupé; cette graine à deux ou trois ans, est trop vieille pour être bonne à semer: on en doit choisir de plus jeune. Cet arbre doit avoir tant d'années; il y a tant d'années qu'il est planté. Voyez ARBRE.

L'âge d'un arbre se compte par les cercles ligneux qu'on remarque sur son tronc coupé ou scié horizontalement. Chaque année le tronc & les branches d'un arbre reçoivent une augmentation qui se fait par un cercle ligneux, ou par une nouvelle enveloppe extérieure de fibres & de trachées. (K)

AGE, en terme de Manège, se dit du tems qu'il y a qu'un cheval est né, & des signes qui l'indiquent. Voyez CHEVAL.

Il y a plusieurs marques qui font connoître l'âge du cheval dans sa jeunesse: telles sont les dents, le sabot, le poil, la queue, & les yeux. Voyez DENT, SABOT, &c.

La première année il a ses dents de lait, qui ne sont que ses machelières & ses pincés ou dents de devant; la seconde année ses pincés brunissent & grossissent; la troisième il lui tombe une partie de ses dents de lait, dont il ne lui reste plus que deux de chaque côté en-haut & en-bas; la quatrième, il lui tombe encore la moitié de ce qui lui restoit de dents de lait, en sorte qu'il ne lui en reste plus qu'une de chaque côté en-haut & en-bas. A cinq ans toutes ses dents de devant sont renouvelées, & ses crochets complets des deux côtés. Celles qui ont remplacé les dernières dents de lait, à savoir les coins, sont creusées, & ont une petite tache au milieu, qu'on appelle *marque* ou *fève* dans la bouche d'un cheval. Voyez MARQUE. A six ans ils poussent de nouveaux crochets, qui sont entourés vers la racine d'un petit bourlet de chair, du reste blancs, menus, courts, & pointus. A sept ans ses dents sont au bout de leur croissance; & c'est alors que la marque ou fève est la plus apparente. A huit ans toutes les dents sont pleines, unies & polies au-dessus, & la marque ne se distingue presque plus: ses crochets sont alors jaunâtres. A neuf ans les dents de devant ou les pincés paroissent plus longues, plus jaunes, & moins nettes qu'auparavant; & la pointe de ses crochets est un peu émoussée. A dix ans on ne sent plus de creux en-dedans des crochets supérieurs, comme on

l'avoit senti jusqu'alors, & ses tempes commencent à se creuser & à s'enfoncer. A onze ans ses dents sont fort longues, jaunes, noires, & sales: mais celles de ses deux mâchoires se répondent encore, & portent les unes sur les autres. A douze ans les supérieures croissent sur les inférieures. A treize ans si le cheval a beaucoup travaillé, ses crochets sont presque perdus dans la gencive; sinon ils en sortent noirs, sales & longs.

2. Quant au sabot, s'il est poli, humide, creux, & qu'il sonne, c'est un signe de jeunesse: si au contraire il a des aspérités, des avalures les unes sur les autres, s'il est sec, sale, & mat, c'est une marque de vieillesse.

3. Quant à la queue, en la tâtant vers le haut, si l'on sent l'endroit de la jointure plus gros & plus saillant que le reste, le cheval n'a pas dix ans: si au contraire les jointures sont unies & égales au reste, il faut que le cheval ait quinze ans.

4. S'il a les yeux ronds, pleins, & assurés, que la paupière supérieure soit bien remplie, unie, & de niveau avec les tempes, & qu'il n'ait point de rides ni au-dessus de l'œil, ni au-dessous; c'est une marque de jeunesse.

5. Si lorsqu'on lui pince la peau, & qu'on la lâche ensuite, elle se rétablit aussi-tôt sans laisser de rides; c'est une preuve que le cheval est jeune.

6. Si à un cheval de poil brun, il pousse du poil grisâtre aux paupières ou à la crinière; ou qu'un cheval blanchâtre devienne ou tout blanc, ou tout brun, c'est une marque indubitable de vieillesse.

Enfin lorsqu'un cheval est jeune, les barres de la bouche sont tendres & élevées; s'il est vieux, elles sont basses, & n'ont presque pas de sentiment. Voyez BARRES.

Il y a une sorte de chevaux appelés *bégaux*, qui ont à tout âge du noir à la dent; ce qui peut tromper ceux qui ne s'y connoissent pas.

AGE, ou discernement qu'on fait des bêtes noires, comme *marcaffins*, *bêtes de compagnies*, *ragot*, *sanglier en son tieran*, *sanglier en son quartan*, *vieux sanglier miré* & *laie*.

Age, ou discernement qu'on fait des cerfs; on dit *jeune cerf*, *cerf de dix cors jeunement*, *cerf de dix cors* & *vieil cerf*.

Age, ou discernement qu'on fait des lievres; on dit *levrauts*, *lievres* & *hazes*.

Age, ou discernement qu'on fait des chevreuils; on dit *sans*, *chevrotins*, *jeune chevreuil*, *vieil chevreuil* & *chevrette*.

Age des loups; on dit *louveteaux*, *jeunes loups*, *vieux loup* & *louve*.

Age des renards; on dit *renardeaux*, *jeunes renards*, *vieux renards* & *renardes*.

AGÉ, adj. en terme de Jurisprudence, est celui qui a l'âge compétent & requis par les lois, pour exercer certains actes civils, ou posséder certains emplois ou dignités. Voyez AGE. (H)

* AGELAROU: au-haut de la seconde planche du pavé du temple de la fortune de Palestrine, on apperçoit un animal avec l'inscription *agelarou*. Cet animal a beaucoup de ressemblance avec le singe d'Angole. Des Éthiopiens vont l'attaquer; les uns ont des boucliers, d'autres des fleches: c'est-là le seul endroit où il en soit fait mention. Voyez les antiquités du pere de Montfaucon, supplément, tome IV. page 163.

AGEMOGLANS, s. m. ou AGIAM - OGLANS; ou AZAMOGLANS, (*Hist. mod.*) sont des jeunes enfans que le grand seigneur achete des Tartares, ou qu'il prend en guerre, ou qu'il arrache d'entre les bras des Arétiens soumis à sa domination.

Ce mot dans la langue originale signifie *enfant de Barbare*; c'est-à-dire, suivant la maniere de s'exprimer

mer des Mufulmans, né de parens qui ne font pas Turcs. Il est composé des deux mots Arabes; **اگم**, *agem*, qui signifie parmi les Turcs la même chose que *barbare* parmi les Grecs; les Turcs distinguant tous les habitans de la terre en Arabes ou Turcs, & en *agem*, comme les Grecs les divisoient en Grecs & en Barbares; l'autre mot est **اگلان**, *oglan*, qui signifie *enfant*.

La plupart de ces enfans font des enfans de chrétiens que le sultan fait enlever tous les ans par forme de tribut, des bras de leurs parens. Ceux qui font chargés de la levée de cet odieux impôt, en prennent un sur trois, & ont soin de choisir ceux qui leur paroissent les mieux faits & les plus adroits.

On les mene aussi-tôt à Gallipoli, ou à Constantinople, où on commence par les faire circoncire; ensuite on les instruit dans la religion Mahométane; on leur apprend la langue Turque, & on les forme aux exercices de guerre, jusqu'à ce qu'ils soient en âge de porter les armes: & c'est de cette école qu'on tire les Janissaires. *Voyez JANISSAIRES.*

Ceux qu'on ne trouve pas propres à porter les armes, on les employe aux offices les plus bas & les plus abjects du ferrail; comme à la cuisine, aux écuries, aux jardins, sous le nom de *Bostangis*, *Attagis*, *Halvagis*, &c. Il n'ont ni gages ni profits, à moins qu'ils ne soient avancés à quelque petite charge, & alors même leurs appointemens font très-médiocres, & ne montent qu'à sept aspres & demi par jour, ce qui revient à environ trois sols & demi de notre monnoie. (G)

* AGEN, (*Géog.*) ancienne ville de France, capitale de l'Agénois, dans la Guienne, sur la rive droite de la Garonne. *Long. 18. 15. 49. lat. 44. 12. 7.*

AGENDA, adj. pris subst. (*Comm.*) tablette ou livret de papier sur lequel les marchands écrivent tout ce qu'ils doivent faire pendant le jour pour s'en souvenir, soit lorsqu'ils sont chez eux, soit lorsqu'ils vont par la ville.

Ce mot est originairement latin, *agenda*, les choses qu'il faut faire, dérivé du verbe *ago*; mais nous l'avons francisé.

L'*agenda* est très-nécessaire aux négocians, particulièrement à ceux qui ont peu ou point de mémoire, ou qui sont chargés de trop grandes affaires, parce qu'il sert à leur rappeler des occasions importantes, soit pour l'achat, soit pour la vente, soit pour des négociations de lettres de change, &c.

On appelle aussi *agenda* un petit almanach de poche que les marchands ont coutume de porter sur eux pour s'assurer des dates, jours de rendez-vous, &c. (G)

* AGENOIS, adj. pris subst. (*Géog.*) contrée de France dans la Guienne, qui a pris son nom d'Agen sa capitale.

* AGENORIA, (*Myth.*) c'étoit la déesse du courage & de l'industrie. On lui oppoisoit Vacuna, déesse de la paresse.

AGENS de change & de banque, f. m. pl. (*Comm.*) sont des officiers établis dans les villes commerçantes de la France pour négocier entre les banquiers & commerçans les affaires du change & l'achat ou la vente des marchandises & autres effets. A Paris & à Lyon, on les nomme *agens de change*; en Provence on les appelle *consuls*; ailleurs on les appelle *courtiers*. *Voyez COURTIER & CHANGE.*

A Paris, il y a 30 *agens de change* & courtiers de marchandises, de draps, de soie, de laine, de toile, &c. qui furent créés en titre d'office par Charles IX. en Juin 1572, & le nombre en fut fixé par Henri IV. en 1595. Ce nombre a fort varié depuis; car d'abord il n'y avoit que huit *agens de change* pour la ville de

Paris de la création d'Henri IV. leur nombre fut augmenté jusqu'à 20 en 1634, & porté à 30 par un édit du mois de Décembre 1638. En 1645, Louis XIV. créa six nouveaux offices, & les choses demeurèrent en cet état jusqu'en 1705, que tous les offices d'*agens de change* ou de banque ayant été supprimés dans toute l'étendue du royaume, à la réserve de ceux de Marseille & de Bordeaux, le roi créa en leur place cent seize nouveaux offices pour être distribués dans les principales villes du royaume avec la qualité de *conseillers du roi, agens de banque, change, commerce & finance*. Ces nouvelles charges furent encore supprimées en 1708 pour Paris; & au lieu de vingt *agens de change* qui y établissoit l'édit de 1705, celui de 1708 en porta le nombre à quarante; & en 1714, le roi y en ajouta encore vingt autres pour la ville de Paris. Mais le titre de ces *agens* fut encore supprimé en 1720, & soixante autres *agens* par commission furent établis pour faire leurs fonctions. Ceux-ci furent à leur tour supprimés, & d'autres créés en leur place en titre d'office par édit du mois de Janvier 1723. Ainsi il y a actuellement soixante *agens de change* à Paris; ils font un corps qui élit des syndics. Ils ne prennent plus la qualité de courtiers, mais celle d'*agens de change* depuis l'arrêt du Conseil de 1639; & par l'édit de 1705, ils ont aussi le titre de *conseiller du roi*. *Voyez COURTIER.* Leur droit est un quart pour cent, dont la moitié est payable par celui qui donne son argent, & l'autre par celui qui le reçoit ou qui en fournit la valeur en lettres de change ou autres effets. Dans la négociation du papier qui perd beaucoup, comme par exemple, des contrats sur l'hôtel de ville, &c. dont l'acheteur ne paye pas la moitié de la somme totale portée dans le contrat à cause de la variation du cours de ces effets, l'*agent de change* prend son droit sur le papier, c'est-à-dire, sur la somme qu'il valoit autrefois, & non sur l'argent qu'on le paye selon le cours de la place. Dans les villes où les *agens* ne sont pas établis en titre d'office, ils sont choisis par les consuls, maires, & échevins devant lesquels ils prêtent le serment. Les *agens de change* ne peuvent être banquiers, & porter bilan sur la place, où ils doivent avoir un livre paraphé d'un consul, côté & numéroté, par l'ordonnance de 1673. On peut voir dans le *Dictionnaire du Commerce de Savary*, les divers réglemens faits pour les corps des *agens de change*, & surtout ceux qui sont portés par l'arrêt du Conseil du 24 Septembre 1724.

AGENS GÉNÉRAUX DU CLERGÉ: ce sont ceux qui sont chargés des affaires du Clergé de l'Église Gallicane. Il y en a deux qui font ou poursuivent au Conseil toutes les affaires de l'Église: on les change de cinq en cinq ans, & même à chaque assemblée du Clergé, si elle le juge à propos. Les assemblées du Clergé ayant été réglées sous Charles IX. on laissoit à la suite de la cour, après qu'elles étoient finies, des personnes qui prenoient soin des affaires, à qui on donnoit le nom de *syndics*: mais en 1595 on établit des *agens fixes*, avec un pouvoir beaucoup plus étendu, & on régla, 1°. leurs gages; 2°. qu'ils seroient nommés alternativement par les provinces ecclésiastiques; savoir, l'un par celles de Lyon, Sens, Ambrun, Reims, Vienne, Rouen, Tours; & l'autre par celles d'Auch, Arles, Narbonne, Bourges, Bordeaux, Toulouse, Aix; 3°. que ceux que l'on nommeroit seroient actuellement prêtres, qu'ils posséderoient un bénéfice payant décimes dans la province. Les *agens généraux* ont droit de *committimus*. Cette place est remplie par MM. les abbés de Coriolis & de Castries, en la présente année 1751. (G)

AGENT, adj. pris subst. se dit en *Mécanique* & en *Physique* d'un corps, ou en général d'une puissance qui produit ou qui tend à produire quelque ef-

fet par son mouvement actuel, ou par sa tendance au mouvement. *Voyez* PUISSANCE & ACTION.

AGENT & PATIENT, (*Jurisprud.*) se dit dans le Droit coutumier d'Angleterre, de celui ou de celle qui se fait ou qui se donne quelque chose à soi-même; de sorte qu'il est tout-à-la-fois & celui qui fait ou qui donne la chose, & celui à qui elle est donnée, ou à qui elle est faite. Telle est, par exemple, une femme quand elle s'assigne à elle-même sa dot sur partie de l'héritage de son mari. (H)

Agent se dit aussi de celui qui est commis pour avoir soin des affaires d'un prince, ou de quelque corps, ou d'un particulier. Dans ce sens *agent* est la même chose que *député*, *procureur*, *syndic*, *facteur*. *Voyez* DÉPUTÉ, SYNDIC, &c.

En Angleterre, parmi les officiers de l'échiquier, il y a quatre *agens* pour les taxes & impôts. *Voyez* TAXE, ECHIQUIER.

AGENT, en terme de Négociation, est une personne au service d'un prince ou d'une république, qui veille sur les affaires de son maître afin qu'elles soient expédiées. Les *agens* n'ont point de lettres de créance, mais simplement de recommandation; on ne leur donne pas audience comme aux envoyés & aux résidens: mais il faut qu'ils s'adressent à un secrétaire d'état, ou tel autre ministre chargé de quelque département. Ils ne jouissent pas non plus des privilèges que le droit des gens donne aux ambassadeurs, aux envoyés & aux résidens. *Dict. de Furetiere*.

AGÉOMETRIE, défaut ou ignorance de Géométrie, qui fait qu'on s'écarte dans quelque chose des principes & des règles de cette science. *Voyez* GÉOMÉTRIE.

On l'appelle autrement *agémétrésie*. Ces deux mots sont purement Grecs, *ἀγεωμετρία* & *ἀγεωμετρία*. Les Anglois & quelques écrivains les ont conservés tels qu'ils sont. (O)

AGERATE, *ageratum*, (*Hist. nat.*) plante dont la fleur est monopétale, légumineuse, en forme de tuyau par le bas, & divisée par le haut en deux lèvres, dont la supérieure est découpée en deux parties, & l'inférieure en trois: le pistil qui sort du calice devient un fruit oblong, membraneux, partagé en deux loges, & rempli de petites semences attachées au placenta. *Tournefort, Inst. rei herb. appendix. Voyez* PLANTE.

AGERATOIDE, en Latin *ageratoides*, (*Hist. nat.*) genre de plante qui porte ses fleurs sur une petite tête faite en forme de demi-globe. Ces fleurs sont composées de fleurons d'une seule feuille; les semences qu'elles produisent sont couronnées par un anneau membraneux, & tiennent au fond d'un calice qui est à nud. *Pontederæ dissert. VIII. Voyez* PLANTE. (I)

* AGERONIA ou ANGERONIA, (*Myth.*) déesse du silence: elle présidoit aux conseils. On avoit placé sa statue dans le temple de la Volupté. Elle est représentée dans les monumens avec un doigt sur la bouche. Sa fête se célébroit le 21 Décembre.

* AGESILAUS, (*Myth.*) premier nom de Pluton.

* AGETORION, (*Myth.*) fête des Grecs dont il est fait mention dans Hésychius, mais où l'on n'en apprend que le nom.

* AGGERHUS, (*Géog.*) gouvernement de Norvege, dont Anflo est la capitale.

AGGLUTINANS, adj. pris f. (*Med.*) Les *agglutinans* sont la plupart d'une nature visqueuse, c'est-à-dire, qu'ils se réduisent facilement en gelée, & prennent une consistance gommeuse, d'où leur vient le nom d'*agglutinans*, qui est formé d'*ad*, à, & *gluten*, glu. *Voyez* GLU & AGGLUTINATION.

Les *agglutinans* sont des remèdes fortifiants, & dont l'effet est de réparer promptement les pertes, en empâtant les fluides, & en s'attachant aux solides du corps; ainsi ils remplacent abondamment ce

que les actions vitales ont commencé à détruire. Ces remèdes ne conviennent qu'aux gens affoiblis & épuisés par les remèdes évacuans, la diète & les boissons trop aqueuses, comme il arrive à ceux qui ont essuyé de longues & fâcheuses maladies.

On doit diviser les *agglutinans* en deux classes. La première comprend les alimens bien nourrissans, & empâtant les parties acres des fluides: tels sont les gelées en général, comme celles de corne de cerf, de mou de veau, de pié de veau & de mouton, de poulet. La seconde comprend les remèdes qui ne sont pas alimens; telles sont la gomme arabe, la gomme adragante, la graine de psyllium, la graine de lin, l'oliban, le sang de dragon, & d'autres.

Mais parmi les remèdes *agglutinans* il y en a qui s'appliquent extérieurement; tels sont le baume du Commandeur, celui d'André de la Croix, les terebenthines, la sarcocolle, l'ichtyocolle, les poix, & quelques plantes même, comme la consoude, le plantain, les orties, les millefeuilles, &c. Il en est d'autres dont l'usage est intérieur & extérieur. *Voyez* REMÈDES, NUTRITION, FORTIFIANS, &c.

AGGLUTINATION, f. m. (*Med.*) action de réunir les parties du corps séparées par une plaie, coupure, &c. de-là vient le nom que l'on donne à certains topiques qui produisent cet effet, le nom d'*agglutinans*.

Mais ce terme peut convenir aux remèdes intérieurs *agglutinans* & incrassans, qui empâtant de leur naturel les particules acres de nos fluides, émouffent leur pointe, & changeant ainsi leur consistance, les rendent plus propres à fournir un suc nourricier loüable, & capable de réparer les parties.

La nutrition ne remplit tous ces termes qu'au moyen de cette *agglutination*; & c'est à son défaut que nous attribuons le dessèchement de nos solides, la fonte de nos humeurs, & les flux colliquatifs qui détruisent les fluides & corrodent les solides, &c. *Voyez* NUTRITION, ATROPHIE, CONSOMPTION, AGGLUTINANS. (N)

* AGGOUED-BUND, (*Soierie.*) Il y a différentes sortes de soie qui se recueillent au Mogol: l'*aggoued-bund* est la meilleure.

AGGRAVATION, f. f. (*Jurispr.*) dans le sens de son verbe d'où il est formé, devoit signifier l'action de rendre une faute plus criminelle, ou d'en augmenter le châtement; car c'est-là la signification d'*aggraver*: mais il n'est pas François en ce sens.

Aggravation ou *aggrave*, est un terme de Droit canonique par où l'on entend une censure ecclésiastique, une menace d'excommunication après trois monitions faites sans fruit. *Voyez* CENSURE.

Après l'*aggravation* on procède à la réaggravation ou réaggrave, qui est l'excommunication définitive: le reste jusqu'alors n'avoit été que comminatoire. *V. EXCOMMUNICATION & RÉAGGRAVATION, &c.*

L'*aggravation* & réaggravation ne peuvent être ordonnées sans la permission du juge laïque.

AGGRAVE, f. m. terme de Droit canonique, est la même chose qu'*aggravation*. *Voyez* *suprà*. (H)

AGGRÉGATION, f. f. en Physique, se dit quelquefois de l'assemblage & union de plusieurs choses qui composent un seul tout, sans qu'avant cet assemblage les unes ni les autres eussent aucune dépendance ou liaison quelconque ensemble.

Ce mot vient de la préposition Latine *ad*, & *grex*, troupeau. En ce sens un monceau de sable, un tas de décombres, sont des corps par *aggrégation*. (O)

AGGRÉGATION, (*Jurispr.*) se dit aussi dans l'usage ordinaire pour *association*. *V. ASSOCIATION.*

Ainsi l'on dit qu'une personne est d'une compagnie ou communauté par *aggrégation*; une *aggrégation* de docteurs aux écoles de Droit. En Italie on fait fréquemment des *aggrégations* de plusieurs familles ou

maisons, au moyen de quoi elles portent les mêmes noms & les mêmes armes. (H)

AGGREGÉ, adj. pris f. dans les Ecoles de Droit : on appelle *aggregés en Droit*, ou simplement *aggregés*, des docteurs attachés à la faculté, & dont les fonctions sont de donner des leçons de Droit privées & domestiques, pour disposer les étudiants à leurs examens & theses publiques, de les présenter à ces examens & theses comme suffisamment préparés, & de venir interroger ou argumenter les récipiendaires lors de ces examens ou de ces theses.

Ces places se donnent au concours, c'est-à-dire, à celui des compétiteurs qui en est réputé le plus digne, après avoir soutenu des theses publiques sur toutes les matieres de Droit. Il faut pour être habile à ces places être déjà docteur en Droit ; on ne l'exige pas de ceux qui disputent une chaire, quoique le titre de *professeur* soit au-dessus de celui d'*aggregé*. La raison qu'on en rend, est que le titre de *professeur* emporte éminemment celui de *docteur*. (H)

AGGREGÉ pris comme substantif, est la réunion ou le résultat de plusieurs choses jointes & unies ensemble. Ce mot n'est presque plus en usage ; il vient du Latin *aggregatum*, qui signifie la même chose ; & on dit souvent *l'aggregat* au lieu de *l'aggregé* : mais ce dernier mot ne s'emploie guere. Voyez AGGREGATION & SOMME. Il a la même origine qu'*aggregation*.

Les corps naturels sont des *aggregés* ou assemblages de particules ou corpuscules unis ensemble par le principe de l'attraction. Voyez CORPS, PARTICULE, &c. On disoit aussi anciennement en Arithmétique, *l'aggregé* ou *l'aggregat* de plusieurs quantités, pour dire la somme de ces mêmes quantités. (O)

AGGRESSEUR, f. m. en terme de Droit, est celui de deux contendans ou accusés qui a commencé la dispute ou la querelle : il est censé le plus coupable.

En matiere criminelle, on commence par informer qui des deux a été *l'agresseur*.

AGGRESSION, f. f. terme de Pratique, est l'action par laquelle quelqu'un se constitue *agresseur* dans une querelle ou une batterie. (H)

* AGHAIS, terme de Coutume, marché à *aghais* ou fait à terme de paiement & de livraison, & qui oblige celui qui veut en profiter à ne point laisser passer le jour convenu au *d'aghais*, sans livrer ou payer, ou sans con signer & faire assigner au refus de la partie. Voyez Galland, *Traité du franc alevé*.

* AGIDIES, (Myth.) *joüeurs de gobelets, faiseurs de tours de passe-passe* : c'étoit l'épithete que les payens mêmes donnoient aux prêtres de Cybele.

AGILITÉ, SOUPLESSE, f. f. (Physiol.) disposition au mouvement dans les membres ou parties destinées à être mues. Voyez MUSCLE & MUSCULAIRE. (L)

AGIO, f. m. terme de Commerce usité principalement en Hollande & à Venise, pour signifier ce que l'argent de banque vaut de plus que l'argent courant ; excédent qui est assez ordinairement de cinq pour cent. Ce mot vient de l'Italien *agio*, qui signifie *aider*.

Si un marchand, dit Savary dans son *Dictionnaire du Commerce*, en vendant sa marchandise stipule le paiement, ou seulement cent livres en argent de banque, ou cent cinq en argent de caisse ; en ce cas on dit que *l'agio est de cinq pour cent*.

L'agio de banque, ajoute le même auteur, est variable dans presque toutes les places à Amsterdam. Il est ordinairement d'environ trois ou quatre pour cent ; à Rome de près de vingt-cinq sur quinze cents ; à Venise, de vingt pour cent fixe.

Agio se dit aussi pour exprimer le profit qui revient d'une avance faite pour quelqu'un ; & en ce sens les noms d'*agio* & d'*avance* sont synonymes. On se sert

du premier parmi les marchands & négocians, pour faire entendre que ce n'est point un intérêt, mais un profit pour avance faite dans le commerce : ce profit se compte ordinairement sur le pié de demi pour cent par mois, c'est-à-dire, à raison de six pour cent par an. On lui donne quelquefois, mais improprement, le nom de *change*. Savary, *Dict. du Comm. tome I. page 606*.

Agio se dit encore mais improprement, du change d'une somme négociée, soit avec perte, soit avec profit.

Quelques-uns appellent *agio d'assurance*, ce que d'autres nomment *prime* ou *coût d'assurance*. Voyez PRIME. *Id. ibid.* (G)

AGIOGRAPHE, *pieux, utile*, qui a écrit des choses saintes, & qu'on peut lire avec édification. Ce mot vient de *άγιος*, *saint, sacré*, & de *γράφω*, *j'écris*. C'est le nom que l'on donne communément aux livres qui ne sont pas compris au nombre des livres sacrés, qu'on nomme *apocryphes* ; mais dont l'Eglise a cependant jugé la lecture utile aux fideles, & propre à leur édification. Voyez HAGIOGRAPHE.

AGIOTEUR, f. m. (Comm.) c'est le nom qu'on donne à celui qui fait valoir son argent à gros intérêt, & qui prend du public des effets de commerce sur un pié très-bas, pour les faire rentrer ensuite dans le public sur un pié très-haut. Ce terme n'est pas ancien ; il fut, je crois, employé pour la première fois, ou lors du fameux système, ou peu de tems après. (G)

AGIR, v. a. (Morale.) Qu'est-ce qu'*agir* ? c'est, dit-on, exercer une puissance ou faculté ; & qu'est-ce que *puissance* ou *faculté* ? c'est, dit-on, le *pouvoir d'agir* : mais le moyen d'entendre ce que c'est que *pouvoir d'agir*, quand on ne fait pas encore ce que c'est qu'*agir* ou *action* ? On ne dit donc rien ici, si ce n'est un mot pour un autre : l'un obscur, & qui est l'état de la question ; pour un autre obscur, & qui est également l'état de la question.

Il en est de même de tous les autres termes qu'on a coutume d'employer à ce sujet. Si l'on dit qu'*agir*, c'est produire un effet, & en être la cause efficiente & proprement dite : je demande 1°. ce que c'est que *produire* ; 2°. ce que c'est que *l'effet* ; 3°. ce que c'est que *cause* ; 4°. ce que c'est que *cause efficiente*, & proprement dite.

Il est vrai que dans les choses matérielles & en certaines circonstances, je puis me donner une idée assez juste de ce que c'est que *produire* quelque chose & en être la cause efficiente, en me disant que c'est *communiquer de sa propre substance à un être censé nouveau*. Ainsi la terre produit de l'herbe qui n'est que la substance de la terre, avec un surcroît ou changement de modifications pour la figure, la couleur, la flexibilité, &c.

En ce sens-là je comprends ce que c'est que *produire* ; j'entendrai avec la même facilité ce que c'est qu'*effet*, en disant que c'est l'être dont la substance a été tirée de celle d'un autre avec de nouvelles modifications ou circonstances ; car s'il ne survenoit point de nouvelles modifications, la substance communiquée ne différeroit plus de celle qui communique.

Quand une substance communique ainsi à une autre quelque chose de ce qu'elle est, nous disons qu'elle *agit* : mais nous ne laissons pas de dire qu'un être *agit* en bien d'autres conjonctures, où nous ne voyons point qu'une substance communique rien de ce qu'elle est.

Qu'une pierre se détache du haut d'un rocher, & que dans sa chute elle pousse une autre pierre qui commence de la sorte à descendre, nous disons que la première pierre *agit* sur la seconde : lui a-t-elle pour cela rien communiqué de sa propre substance ? C'est, dira-t-on, le mouvement de la première qui

s'est communiqué à la seconde ; & c'est par cette communication de mouvement que la première pierre est dite *agir*. Voilà encore de ces discours où l'on croit s'entendre, & où certainement on ne s'entend point assez ; car enfin comment le mouvement de la première pierre se communique-t-il à la seconde, s'il ne se communique rien de la substance de la pierre ? c'est comme si l'on disoit que la rondeur d'un globe peut se communiquer à une autre substance, sans qu'il se communique rien de la substance du globe. Le mouvement est-il autre chose qu'un pur mode ? & un mode est-il réellement & physiquement autre chose que la substance même dont il est mode ?

De plus, quand ce que j'appelle en moi mon ame ou mon esprit ; de non pensant ou de non voulant à l'égard de tel objet, devient pensant ou voulant à l'égard de cet objet ; alors d'une commune voix il est dit *agir*. Cependant & la pensée & la volition n'étant que les modes de mon esprit, n'en font pas une substance distinguée : & par cet endroit encore *agir*, n'est point communiquer une partie de ce qu'est une substance à une autre substance.

De même encore si nous considérons Dieu en tant qu'ayant été éternellement le seul être, il se trouva par sa volonté avec d'autres êtres que lui, qui furent nommés *créatures* ; nous disons encore par-là que Dieu a *agi* : dans cette action ce n'est point non plus la substance de Dieu qui devint partie de la substance des créatures. On voit par ces différens exemples que le mot *agir* forme des idées entièrement différentes : ce qui est très-remarquable.

Dans le premier, *agir* signifie seulement ce qui se passe quand un corps en mouvement rencontre un second corps, lequel à cette occasion est mis en mouvement, ou dans un plus grand mouvement, tandis que le premier cesse d'être en mouvement, ou dans un si grand mouvement.

Dans le second, *agir* signifie ce qui se passe en moi, quand mon ame prend une des deux modifications dont je sens par expérience qu'elle est susceptible, & qui s'appellent *pensée* ou *volition*.

Dans le troisième, *agir* signifie ce qui arrive, quand en conséquence de la volonté de Dieu il se fait quelque chose hors de lui. Or en ces trois exemples, le mot *agir* exprime trois idées tellement différentes, qu'il ne s'y trouve aucun rapport, sinon vague & indéterminé, comme il est aisé de le voir.

Certainement les Philosophes, & en particulier les Métaphysiciens, demeurent ici en beau chemin. Je ne les vois parler ou disputer que d'*agir* & d'*action* ; & dans aucun d'eux, pas même dans M. Loke, qui a voulu pénétrer jusqu'aux derniers replis de l'entendement humain, je ne trouve point qu'ils ayent pensé nulle part à exposer ce que c'est qu'*agir*.

Pour résultat des discussions précédentes, disons ce que l'on peut répondre d'intelligible à la question. Qu'est-ce qu'*agir* ? je dis que par rapport aux créatures, *agir* est, en général, *la disposition d'un être en tant que par son entremise il arrive actuellement quelque changement* ; car il est impossible de concevoir qu'il arrive naturellement du changement dans la nature, que ce ne soit par un être qui agisse ; & nul être créé n'*agit*, qu'il n'arrive du changement, ou dans lui-même, ou au-dehors.

On dira qu'il s'en suivroit que la plume dont j'écris actuellement devroit être censée *agir*, puisque c'est par son entremise qu'il se fait du changement sur ce papier qui de non écrit devient écrit. A quoi je réponds que c'est de quoi le torrent même des Philosophes doivent convenir, dès qu'ils donnent à ma plume en certaine occasion le nom de *cause instrumentale* ; car si elle est cause, elle a un effet ; & tout ce qui a un effet, *agit*.

Je dis plus : ma plume en cette occasion *agit* aussi

réellement & aussi formellement qu'un feu souterrain qui produit un tremblement de terre ; car ce tremblement n'est autre chose que le mouvement des parties de la terre excité par le mouvement des parties du feu, comme les traces formées actuellement sur ce papier ne sont que de l'encre mûe par ma plume, qui elle-même est mûe par ma main : il n'y a donc de différence, sinon que la cause prochaine du mouvement de la terre est plus imperceptible, mais elle n'en est pas moins réelle.

Notre définition convient encore mieux à ce qui est dit *agir* à l'égard des esprits, soit au-dedans d'eux-mêmes par leurs pensées & volitions, soit au-dehors par le mouvement qu'ils impriment à quelque corps ; chacune de ces choses étant un changement qui arrive par l'entremise de l'ame.

La même définition peut convenir également bien à l'action de Dieu dans ce que nous en pouvons concevoir. Nous concevons qu'il *agit* entant qu'il produit quelque chose hors de lui ; car alors c'est un changement qui se fait par le moyen d'un être existant par lui-même. Mais avant que Dieu eût rien produit hors de lui, n'*agissoit-il* point, & auroit-il été de toute éternité sans action ? question incompréhensible. Si, pour y répondre, il faut pénétrer l'essence de Dieu impénétrable dans ce qu'elle est par elle-même, les savans auront beau nous dire sur ce sujet que Dieu de toute éternité *agit par un acte simple, immanent & permanent* ; grand discours, & si l'on veut respectable, mais sous lequel nous ne pouvons avoir des idées claires.

Pour moi qui, comme le dit expressément l'apôtre saint Paul, ne connois naturellement le Créateur que par les créatures, je ne puis avoir d'idée de lui naturellement qu'autant qu'elles m'en fournissent ; & elles ne m'en fournissent point sur ce qu'est Dieu, sans aucun rapport à elles. Je vois bien qu'un être intelligent, comme l'auteur des créatures, a pensé de toute éternité. Si l'on veut appeler *agir* à l'égard de Dieu, ce qui est simplement *penser* ou *vouloir*, sans qu'il lui survienne nulle modification, nul changement ; je ne m'y oppose pas ; & si la religion s'accorde mieux de ce terme *agir*, j'y ferai encore plus inviolablement attaché : mais au fond la question ne fera toujours que de nom ; puisque par rapport aux créatures je comprends ce que c'est qu'*agir*, & que c'est ce même mot qu'on veut appliquer à Dieu, pour exprimer en lui ce que nous ne comprenons point.

Au reste je ne comprends pas même la vertu & le principe d'*agir* dans les créatures ; j'en tombe d'accord. Je fais qu'il y a dans mon ame un principe qui fait mouvoir mon corps ; je ne comprends pas quel en est le ressort : mais c'est aussi ce que je n'entreprends point d'expliquer. La vraie Philosophie se trouvera fort abrégée, si tous les Philosophes veulent bien, comme moi, s'abstenir de parler de ce qui manifestement est incompréhensible.

Pour finir cet article, expliquons quelques termes familiers dans le sujet qui fait celui de ce même article.

1°. *Agir*, comme j'ai dit, est en général, par rapport aux créatures, ce qui se passe dans un être par le moyen duquel il arrive quelque changement.

2°. Ce qui survient par ce changement s'appelle *effet* ; ainsi *agir* & *produire un effet*, c'est la même chose.

3°. L'être considéré entant que c'est par lui qu'arrive le changement, je l'appelle *cause*.

4°. Le changement considéré au moment même où il arrive, s'appelle par rapport à la cause, *action*.

5°. L'action entant que mise ou reçue dans quelque être, s'appelle *passion* ; & entant que reçue dans un être intelligent, qui lui-même l'a produite, elle s'appelle *acte* ; de sorte que dans les êtres spirituels on

dit d'ordinaire que l'acte est le terme de la faculté agissante, & l'action l'exercice de cette faculté.

6°. La cause considérée au même tems, par rapport à l'action & à l'acte, je l'appelle *causalité*. La cause considérée entant que capable de cette *causalité*, je l'appelle *puissance* ou *faculté*. (X)

AGIR est d'usage en Mécanique & en Physique : on dit qu'un corps agit pour produire tel ou tel effet. Voyez ACTION. On dit aussi qu'un corps agit sur un autre, lorsqu'il le pousse ou tend à le pousser. Voyez PERCUSSION. (O)

AGIR, en terme de Pratique, signifie poursuivre une demande ou action en justice. Voyez ACTION & DEMANDE. (H)

AGITATEURS, f. m. (Hist. mod.) nom que l'on donna en Angleterre vers le milieu du siècle passé à certains agens ou sollicitateurs que l'armée créa pour veiller à ses intérêts.

Cromwel se liguait avec les *agitateurs*, trouvant qu'ils étoient plus écoutés que le conseil de guerre même. Les *agitateurs* commencerent à proposer la réforme de la religion & de l'état, & contribuèrent plus que tous les autres factieux à l'abolition de l'épiscopat & de la royauté : mais Cromwel parvenu à ses fins par leur moyen, vint à bout de les faire casser. (G)

AGITATION, f. f. (Phys.) signifie le secouement, le cahotage ou la vacillation d'un corps en différens sens. Voyez MOUVEMENT.

Les Prophetes, les Pythies étoient sujets à de violentes *agitations* de corps, &c. & aujourd'hui les *Quakers* ou *Trembleurs* en ont de semblables en Angleterre. Voyez PROPHETE, PYTHIE, &c.

Les Physiciens appliquent quelquefois ce mot à l'espece de tremblement de terre qu'ils appellent *tremor* & *aristatio*. Voyez TREMBLEMENT de terre.

Les Philosophes l'employent principalement pour signifier l'ébranlement intestin des parties d'un corps naturel. Voyez INTESTIN.

Ainsi on dit que le feu agit les plus subtiles parties des corps. Voyez FEU. La fermentation & l'effervescence ne se font pas sans une vive *agitation* des particules du corps fermentant. Voyez FERMENTATION, EFFERVESCENCE & PARTICULE. (O)

AGITO, qu'on nomme aussi *gito*, (Comm.) petit poids dont on se sert dans le royaume de Pegu. Deux *agito* font une demi-biza ; la biza pèse cent reccalis, c'est-à-dire deux livres cinq onces poids fort, ou trois livres neuf onces poids léger de Venise. Savari, Dictionn. du Commerce, tome I. p. 606.

* AGLAIA, (Myth.) nom de la plus jeune des trois Graces, qu'on donne pour épouse à Vulcain. Voyez GRACES.

* AGLAOPHÈME, (Myth.) une des Sirenes. Voyez SIRENES.

* AGLATIA. Tout ce que nous savons de l'*aglatia*, c'est que c'est un fruit dont les Egyptiens faisoient la récolte en Février, & qui dans les caractères symboliques dont ils se servoient pour désigner leurs mois, servoit pour indiquer celui de sa récolte. Voyez le tome II. du Supplément des Antiquités du pere Montfaucon.

* AGLIBOLUS, (Myth.) dieu des Palmyréniens. Ils adoroient le soleil sous ce nom ; ils le représentoient sous la figure d'un jeune homme vêtu d'une tunique relevée par la ceinture, & qui ne lui descendoit que jusqu'au genou, & ayant à sa main gauche un petit bâton en forme de rouleau ; ou selon Hérodien, sous la forme d'une grosse pierre ronde par en-bas, & finissant en pointe ; ou sous la forme d'un homme fait, avec les cheveux frisés, la figure de la lune sur l'épaule, des cothurnes aux pieds, & un javelot à la main.

* AGMAT ou AGMET, (Géog.) ville d'Afri-

que, au royaume de Maroc, dans la province & sur la rivière de même nom. Long. 11. 20. lat. 30. 35.

* AGNACAT, (Hist. nat. bot.) Ray fait mention de cet arbre, qu'on trouve, dit-il, dans une contrée de l'Amérique voisine de l'isthme de Darien : il est de la grandeur & de la figure du poirier ; ses feuilles sont d'un beau verd, & ne tombent point. Il porte un fruit semblable à la poire, verd lors même qu'il est mûr. Sa pulpe est aussi verte, douce, grasse, & a le goût de beurre. Il passe pour un puissant érotique.

* AGNADEL, (Géog.) village du Milanez dans la terre de Crémone, sur un canal entre l'Adda & Serio. Long. 27. lat. 45. 10.

* AGNANIE ou ANAGNI, (Géog.) ville d'Italie dans la campagne de Rome. Long. 30-41. lat. 41. 45.

* AGNANO, (Géog.) lac du royaume de Naples dans la terre de Labour.

AGNANS, f. m. pl. terme de rivière, fortes de morceaux de fer en triangle, percés par le milieu, qui servent à river les clous à clains qui entrent dans la composition d'un bateau foncet.

* AGNANTHUS, (Hist. nat. bot.) plante dont Vaillant fait mention : ses fleurs sont placées aux extrémités des tiges & des branches en bouquets ; elles ressemblent beaucoup à celles de l'*agnus castus*. C'est un petit tube dont le bord antérieur est découpé en portions inégales : de ces portions les trois supérieures forment un trefle ; des trois inférieures, celle du milieu est la plus grande des fix, & ses deux latérales les plus petites de toutes. L'ovaire naît du fond d'un calice découpé : cet ovaire tient à l'extrémité du tube qui forme la fleur. Quand la fleur tombe, il se change, à ce que rapporte Plumier, en une baie qui contient une seule semence : il n'y en a qu'une espece. Voyez les Mémoires de l'Académie des Sciences 1722.

AGNATION, f. f. terme de Droit Romain, qui signifie le lien de parenté ou de consanguinité entre les descendans par mâles d'un même pere. Voyez AGNATS.

L'étymologie de ce mot est la préposition Latine *ad*, & *nasci*, naître.

L'*agnation* differe de la *cognition* en ce que celle-ci étoit le nom universel sous lequel toute la famille & même les agnats étoient renfermés ; au lieu que l'*agnation* n'étoit qu'une sorte particulière de *cognition*, qui ne comprenoit que les descendans par mâles. Une autre différence est que l'*agnation* tire ses droits & sa distinction du Droit civil, & que la *cognition* au contraire tire les siens de la loi naturelle & du sang. Voyez COGNATION.

Par la loi des douze tables, les femmes étoient appellées à la succession avec les mâles, suivant leur degré de proximité, & sans distinction de sexe. Mais la jurisprudence changea dans la suite ; & par la loi *Voconia* les femmes furent exclues du privilège de l'*agnation*, excepté celles qui étoient dans le degré même de consanguinité, c'est-à-dire les sœurs de celui qui étoit mort *intestat* : & voilà d'où vint la différence entre les agnats & les cognats.

Mais cette distinction fut dans la suite abolie par Justinien, Institut. iij. 10. & les femmes furent rétablies dans les droits de l'*agnation* ; en sorte que tous les descendans paternels, soit mâles ou femelles, furent admis indistinctement à lui succéder suivant le degré de proximité.

Par-là le mot de *cognition* rentra dans la signification naturelle, & signifia tous les parens, tant du côté du pere que du côté de la mere ; & *agnation* signifia seulement les parens du côté paternel.

Les enfans adoptifs jouissoient aussi des privilèges de l'*agnation*, que l'on appelloit à leur égard *civile*, par opposition à l'autre qui étoit naturelle.

AGNATS,

AGNATS, *terme de Droit Romain*, les descendans mâles d'un même pere. Voyez AGNATION.

Agnats se dit par opposition à *cognats*, terme plus générique, qui comprend aussi la descendance féminine du même pere. Voyez COGNATS, COGNATION & AGNATION. (H)

AGNEAU, (*Théol.*) Voyez PASCAL.

* AGNEAU, f. m. (*Econom. rusliq.*) c'est le petit de la brebis & du bélier. Aussi-tôt qu'il est né on le leve, on le met sur ses piés, on l'accoutume à teter : s'il refuse, on lui frotte les levres avec du beurre & du sain doux, & on y met du lait. On aura le soin de tirer le premier lait de la brebis, parce qu'il est pernicieux : on enfermera l'agneau avec sa mere pendant deux jours, afin qu'elle le tienne chaudement & qu'il apprenne à la connoître. Au bout de quatre jours on menera la mere aux champs, mais sans son petit ; il se passera du tems avant qu'il soit assez fort pour l'y suivre. En attendant on le laissera sortir le matin & le soir, & teter sa mere avant que de s'en séparer. Pendant le jour on lui donnera du foin & du meilleur foin pour l'empêcher de bêler. Il faut avoir un lieu particulier dans la bergerie pour les agneaux : ils y passeront la nuit séparés des meres par une cloison. Outre le lait de la mere, il y en a qui leur donnent encore de la vesce moulue, de l'avoine, du sain-foin, des feuilles, de la farine d'orge ; tous ces alimens sont bons : on les leur exposera dans de petites auges & de petits rateliers : on pourra leur donner aussi des pois qu'on fera cuire modérément, & qu'on mettra ensuite dans du lait de vache ou de chevre. Ils sont quelquefois difficulté de prendre cette nourriture ; mais on les y contraint, en leur trempant le bout du museau dans l'auge, & en les faisant avaler avec le doigt. Comme on fait faillir les brebis au mois de Septembre, on a des agneaux en Février : on ne garde que les plus forts, on envoie les autres à la boucherie : on ne conduit les premiers aux champs qu'en Avril, & on les sevre sur la fin de ce mois. La brebis n'allait son petit que sept à huit semaines au plus, si on le lui laisse : mais on a coutume de le lui ôter au bout d'un mois. On dit qu'un agneau ne s'adresse jamais à une autre qu'à sa mere, qu'il reconnoît au bêlement, quelque nombreux que soit un troupeau. Le sain-foin, les raves, les navets, &c. donneront beaucoup de lait aux brebis, & les agneaux ne s'en trouveront que mieux. Ceux qui font du fromage de brebis, les tirent le matin & le soir, & n'en laissent approcher les agneaux que pour se nourrir de ce qui reste de lait dans les pis ; & cela leur suffit, avec l'autre nourriture, pour les engraisser. On vend tous les agneaux de la premiere portée, parce qu'ils sont foibles. Entre tous, on préfere les plus chargés de laine, & entre les plus chargés de laine, les blancs, parce que la laine blanche vaut mieux que la noire. Il ne doit y avoir dans un troupeau bien composé qu'un mouton noir contre dix blancs. Vous châtrerez vos agneaux à cinq ou six mois, par un tems qui ne soit ni froid ni chaud. S'ils restoient béliers, ils s'entre-détruiroient, & la chair en seroit moins bonne. On les châtre en leur faisant tomber les testicules par une incision faite à la bourse, ou en les prenant dans le lacs d'un cordeau qu'on serre jusqu'à ce que le lacs les ait détachés. Pour prévenir l'ensure qui suivroit, on frote la partie malade avec du sain doux, & on soulage l'agneau en le nourrissant avec du foin haché dans du son, pendant deux ou trois jours. On appelle agneaux *primés* ceux qu'on a d'une brebis mise en chaleur, & couverte dans le tems requis : ces agneaux sont plus beaux, & se vendent un tiers & quelquefois moitié plus que les autres. Ces petits animaux sont sujets à la fièvre & à la gratelle. Aussi-tôt qu'ils sont malades, il faut les séparer de leur mere. Pour la fièvre, on leur donne

Tome I.

du lait de leur mere coupé avec de l'eau : quant à la gratelle qu'ils gagnent au menton, pour avoir, à ce qu'on dit, brouté de l'herbe qui n'a point encore été humectée par la rosée, on les en guérit en leur frotant le museau, la langue & le palais, avec du sel broyé & mêlé avec l'hysope ; en leur lavant les parties malades avec du vinaigre, les frotant ensuite avec du sain doux & de la poix-résine fondue ensemble. On s'apercevra que les agneaux sont malades, aux mêmes symptomes qu'on le reconnoît dans les brebis. Outre les remedes précédens pour la gratelle, d'autres se servent encore de verd-de-gris & de vieux-oing, deux parties de vieux-oing contre une de verd-de-gris ; on en frote la gratelle à froid : il y en a qui font macérer des feuilles de cyprès broyées dans de l'eau, & ils en lavent l'endroit du mal.

AGNEAU, (*Cuisine.*) Tout ce qui se mange de l'agneau est délicat. On met la tête & les piés en potage : on les échaude, on les assaisonne avec le petit-lard, le sel, le poivre, les clous de girofle, & les fines herbes : on frit la cervelle après l'avoir bien saupoudrée de mie de pain : on met la fressure au pot, ou dépecée en morceaux on la fricasse. On sert la poitrine frite : on la coupe par morceaux ; on la fait tremper dans le verjus, le vinaigre, le sel, le poivre, le clou de girofle, le laurier, pendant quatre heures : on fait une pâte claire de farine, jaune d'œufs & vin blanc : on a une poêle de beurre ou de sain doux toute prête sur le feu, & l'on y jette les morceaux d'agneau, après qu'on les a tournés & retournés dans la pâte claire ; mais il faut pour cela que le beurre fondu soit assez chaud. On peut faire une entrée avec la tête & les piés ; les piés sur-tout seront excellens, si on en ôte les grands os, qu'on en remplisse le dedans d'une farce grasse de blanc de volaille, de perdrix, de riz, avec truffes, champignons, moelle, lard blanchi & haché, fines herbes, sel, poivre, clou, creme, & jaunes-d'œufs. On partage l'agneau par quartiers, & on le met à la broche ; c'est un très-bon rôti. Voilà la vieille cuisine, celle de nos peres. Il n'est pas possible de suivre la nouvelle dans tous ses raffinemens : il vaudroit autant se proposer l'histoire des modes, ou celles des combinaisons de l'alchimie. Tous les articles de la Cuisine ne seront pas faits autrement. Nous ne nous sommes pas proposés de décrire les manieres différentes de dénaturer les mets, mais bien celle de les assaisonner.

Question de Jurisprudence. Les agneaux sont-ils compris dans un legs fait sous le nom d'oves ? Non, il faut les en séparer. Mais à quel âge un agneau est-il mis au nombre des brebis ? A un an dans quelques endroits ; à la premiere tonte de laine dans d'autres.

La chair des agneaux trop jeunes passe pour gluante, visqueuse, & mauvaise nourriture.

Dans des tems de mortalité de bestiaux, on a quelquefois défendu de tuer des agneaux. On lit dans un reglement de Charles IX. du 28 Janvier 1563, art. 39 : *Inhibons & défendons de tuer ni manger agneaux, de ce jour en un an, sous peine de dix livres d'amende.* Différens anciens reglemens restreignent le tems du commerce des agneaux au tems seul compris depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte. Il y en eut aussi qui fixerent l'âge auquel ils pouvoient être vendus ; & il ne fut permis de tuer que les agneaux d'un mois, de six semaines, & de deux mois au plus. Le tems de la vente des agneaux s'étendit dans la suite depuis le premier de Janvier jusqu'après la Pentecôte.

Il y eut un arrêt en 1701, qui ne permit de vendre & tuer des agneaux que dans l'étendue de dix lieues aux environs de Paris, & que depuis Noël jusqu'à la Pentecôte. Si l'on fait attention à l'importance qu'il y a d'avoir des laines en quantité, on

Z

conviendra de la sagesse de ces lois & de celles du gouvernement, qui n'a presque pas perdu de vûe un seul des objets qui pourroient intéresser notre bien-être. Nous avons un nombre infini d'occasions de faire cette réflexion, & nous ne nous laisserons point de la répéter, afin que les peuples apprennent à aimer la société dans laquelle ils vivent, & les puissances qui les gouvernent.

AGNEAU, (*Mat. med.*) On employe plusieurs de ses parties en Medecine. Hippocrate dans son traité de *superfetatione*, ordonne d'appliquer une peau d'agneau toute chaude sur le ventre des filles qui sont incommodées par une suppression de regles, dans le dessein de relâcher les vaisseaux de l'uterus & d'en diminuer la tension.

M. Freind dans son *Emmenalogie* recommande des fomentations émollientes pour le même effet : mais la chaleur balsamique de la peau d'un agneau nouvellement tué, me paroît plus propre qu'aucune autre chaleur artificielle à relâcher les vaisseaux.

Ses poumons sont bons dans les maladies de la poitrine ; son fiel est propre contre l'épilepsie, la dose en est depuis deux gouttes jusqu'à huit. La caillette qui se trouve au fond de son estomac, est regardée comme un antidote contre les poisons. Les poumons de cet animal brûlés & réduits en poudre guérissent les meurtrissures que causent les fouliers trop étroits.

L'agneau contient une grande quantité d'huile & de sel volatil. Les parties de l'agneau les meilleures & les plus legeres sont, suivant Celse, la tête & les piés. Il donne un suc gluant.

L'agneau est humectant, rafraîchissant ; il nourrit beaucoup & adoucit les humeurs acres & picotantes : quand il est trop jeune & qu'il n'est pas assez cuit, il est indigeste. Il convient dans les tems chauds aux jeunes gens bilieux : mais les personnes d'un tempérament froid & phlegmatique, doivent s'en abstenir & en user modérément. (*N*)

La peau d'agneau garnie de son poil & préparée par les Pelletiers-Fourreurs ou par les Mégiffiers, s'employe à de fort bonnes fourrures qu'on appelle *fouffure d'agnelins*.

Ces mêmes peaux dépouillées de la laine, se passent aussi en mégie, & on en fabrique des marchandises de ganterie. A l'égard de la laine que fournissent les agneaux, elle entre dans la fabrique des chapeaux, & on en fait aussi plusieurs sortes d'étoffes & de marchandises de bonneterie.

* AGNEAUX de Perse, (*Comm.*) Les fourrures de ces agneaux sont encore préférées en Moscovie à celles de Tartarie : elles sont grises & d'une frisure plus petite & plus belle : mais elles sont si cheres, qu'on n'en garnit que les retrouffis des vêtemens.

* AGNEAUX de Tartarie, (*Comm.*) agneaux dont la fourrure est précieuse en Moscovie : elle vient de la Tartarie & des bords du Volga. La peau est trois fois plus chere que l'animal sans elle. La laine en est noire, fortement frisée, courte, douce & éclatante. Les grands de Moscovie en fourrent leurs robes & leurs bonnets, quoiqu'ils pussent employer à cet usage les martes zibelines, si communes dans ce pays.

AGNEAU de Scythie. Voyez *AGNUS SCYTHICUS*.

* AGNEL ou AIGNEL, ancienne monnoie d'or qui fut battue sous S. Louis, & qui porte un agneau ou mouton. On lit dans le Blanc que l'agnel étoit d'or fin, & de 59½ au marc sous S. Louis, & valoit 12 sous 6 deniers tournois. Ces sous étoient d'argent & presque du poids de l'agnel. La valeur de l'agnel est encore fixée par le même auteur à 3 deniers 5 grains trébuchans. Le roi Jean en fit faire qui étoient de 10 à 12 grains plus pesans. Ceux de Charles VI. & de Charles VII. ne pesoient que 2 deniers, & n'étoient pas or fin.

* AGNELINS, (*terme de Mégifferie.*) peaux passées

d'un côté, qui ont la laine de l'autre côté.

Nous avons expliqué à l'article AGNEAU, l'usage que les Mégiffiers, les Chapeliers, les Pelletiers-Fourreurs, & plusieurs autres ouvriers font de la peau de cet animal.

Agnelins se dit encore de la laine des agneaux qui n'ont pas été tondus, & qui se leve pour la première fois au sortir des abattis des Bouchers ou des boutiques des Rôtisseurs.

Agnelins se dit en général de la laine des agneaux qui n'ont pas été tondus, soit qu'on la coupe sur leur corps, ou qu'on l'enleve de dessus leurs peaux après qu'ils ont été tués.

AGNESTIN, (*Géog.*) ville de Transylvanie, sur la riviere d'Hospach. *Long.* 43. 12. *lat.* 46. 45.

AGNOITES ou AGNOETES, f. m. pl. (*Théol.*) secte d'hérétiques qui suivoient l'erreur de Théophrone de Cappadoce, lequel soutenoit que la science de Dieu par laquelle il prévoit les choses futures, connoît les présentes & se souvient des choses passées, n'est pas la même, ce qu'il tâchoit de prouver par quelques passages de l'Écriture. Les Eunomiens ne pouvant souffrir cette erreur, le chassèrent de leur communion ; & il se fit chef d'une secte, à laquelle on donna le nom d'*Eunomisiphroniens*. Socrate, Sotomene & Nicéphore qui parlent de ces hérétiques, ajoutent qu'ils changerent aussi la forme du baptême usitée dans l'Église, ne baptisant plus au nom de la Trinité, mais au nom de la mort de Jesus-Christ. Voyez BAPTÊME & FORME. Cette secte commença sous l'empire de Valens, vers l'an du salut 370.

AGNOITES ou AGNOETES, secte d'Eutychiens dont Thémistius fut l'auteur dans le vj. siècle. Ils soutenoient que Jesus-Christ en tant qu'homme ignoroit certaines choses, & particulièrement le jour du jugement dernier.

Ce mot vient du Grec ἀγνόητας, ignorant, dérivé d'ἀγνοῦν, ignorer.

Eulogius, patriarche d'Alexandrie, qui écrivit contre les Agnoïtes sur la fin du vj. siècle, attribue cette erreur à quelques Solitaires qui habitoient dans le voisinage de Jérusalem, & qui pour la défendre alléguoient différens textes du Nouveau Testament, & entre autres celui de S. Marc, *ch. xiiij. v. 32.* que nul homme sur la terre ne fait ni le jour, ni l'heure du jugement, ni les Anges qui sont dans le ciel, ni même le Fils, mais le Pere seul.

Il faut avouer qu'avant l'hérésie des Ariens qui tiroient avantage de ce texte contre la divinité de Jesus-Christ, les Peres s'étoient contentés de leur répondre que ces paroles devoient s'entendre de Jesus-Christ comme homme. Mais depuis l'Arianisme & les disputes des Agnoïtes, les Théologiens Catholiques répondent que Jesus-Christ, même comme homme, n'ignoroit pas le jour du jugement, puisqu'il en avoit prédit l'heure en S. Luc, *c. xvij. v. 31.* le lieu en S. Matthieu, *c. xxij. v. 28.* les signes & les causes en S. Luc, *c. xxj. v. 25.* ce qui fait dire à S. Ambroise, *lib. V. de fide, cap. xvj. n. 204.* *Quomodo nescivit judicii diem, qui & horam prædixit, & locum & signa expressit ac causas ?* mais que par ces paroles le Sauveur avoit voulu réprimer la curiosité indiscrete de ses disciples, en leur faisant entendre qu'il n'étoit pas à-propos qu'il leur révélât ce secret : & enfin, que ces mots, *le Pere seul*, n'excluent que les créatures & non le Verbe incarné, qui connoissoit bien l'heure & le jour du jugement en tant qu'homme, mais non par la nature de son humanité quelque excellente qu'elle fût, dit S. Grégoire : *in naturâ quidem humanitatis novit diem & horam, non ex naturâ humanitatis novit. Ided scientiam, quam ex naturâ humanâ non habuit, in quâ cum angelis creaturâ fuit, hanc se cum angelis habere denegavit.* *Lib. I. epist. xliij. Wuitaff, tract. de Trinit. part. I. qu. jv. art. 2. sect. iij. p. 408. & seq. (G)*

* **AGNONE** ou **ANGLONE**, (*Géog.*) ville considérable du royaume de Naples dans l'Abruzze, près du Mont-Marel.

AGNUS-CASTUS, en latin *vitis*, arbrisseau dont la fleur est composée d'une seule feuille, & dont le pistil devient un fruit composé de plusieurs capsules. Cette fleur semble être divisée en deux levres; sa partie postérieure forme un tuyau; il sort du calice un pistil qui est fiché comme un clou dans la partie postérieure de la fleur; dans la suite il devient un fruit presque sphérique, divisé en quatre cellules, & rempli de semences oblongues. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez **PLANTE**. (I)

AGNUS-CASTUS, (*Mat. med.*) on se sert de sa feuille, de sa fleur, & sur-tout de sa semence, pour résoudre, pour atténuer, pour exciter l'urine & les mois aux femmes, pour ramollir les duretés de la rate, pour chasser les vents; on en prend en poudre & en décoction; on l'applique aussi extérieurement. (N)

AGNUS Dei, (*Théol.*) est un nom que l'on donne aux pains de cire empreints de la figure d'un agneau portant l'étendard de la croix, & que le pape bénit solennellement le dimanche *in albis* après sa consécration, & ensuite de sept ans en sept ans, pour être distribué au peuple.

Ce mot est purement Latin, & signifie *agneau de Dieu*, nom qu'on lui a donné à cause de l'empreinte qu'il porte.

L'origine de cette cérémonie vient d'une coutume ancienne dans l'église de Rome. On prenoit autrefois le dimanche *in albis*, le reste du cierge pascal béni le jour du samedi-saint, & on le distribuoit au peuple par morceaux. Chacun les brûloit dans sa maison, dans les champs, les vignes, &c. comme un préservatif contre les prestiges du démon, & contre les tempêtes & les orages. Cela se pratiquoit ainsi hors de Rome: mais dans la ville, l'archidiacre au lieu du cierge pascal, prenoit d'autre cire sur laquelle il verfoit de l'huile, & en faisant divers morceaux en figures d'agneaux, il les bénissoit & les distribuoit au peuple. Telle est l'origine des *agnus Dei* que les papes ont depuis bénis avec plus de cérémonies. Le sacrificateur les prépare long-tems avant la bénédiction. Le pape revêtu de ses habits pontificaux, les trempe dans l'eau-bénite & les bénit. Après qu'on les en a retirés, on les met dans une boîte qu'un soudiacre apporte au pape à la messe après l'*agnus Dei*, & les lui présente en répétant trois fois ces paroles: *ce sont ici de jeunes agneaux qui vous ont annoncé l'alleluia; voilà qu'ils viennent à la fontaine pleins de charité, alleluia.* Ensuite le pape les distribue aux cardinaux, évêques, prélats, &c. On croit qu'il n'y a que ceux qui sont dans les ordres sacrés qui puissent les toucher; c'est pourquoi on les couvre de morceaux d'étoffe proprement travaillés, pour les donner aux laïques. Quelques écrivains en rendent bien des raisons mystiques, & leur attribuent plusieurs effets. *L'ordre Romain.* Amalarius, Valafrid Strabon, Sirmond dans ses notes sur Ennodius; Théophile, Raynaud.

AGNUS DEI, partie de la Liturgie de l'Eglise Romaine, ou priere de la messe entre le *pater* & la communion. C'est l'endroit de la messe où le prêtre se frappant trois fois la poitrine, répète autant de fois à voix intelligible, la priere qui commence par ces deux mots *agnus Dei*. (G)

AGNUS SCYTHICUS, (*Hist. nat. bot.*) Kircher est le premier qui ait parlé de cette plante. Je vais d'abord rapporter ce qu'a dit Scaliger pour faire connoître ce que c'est que l'*agnus scythicus*, puis Kempfer & le savant Hans Sloane nous apprendront ce qu'il en faut penser. « Rien, dit Jules César par Scaliger, n'est comparable à l'admirable arbrisseau de Scythie. Il croît principalement dans le

Tome I.

» Zaccolham, aussi célèbre par son antiquité que
» par le courage de ses habitans. L'on sème dans
» cette contrée une graine presque semblable à celle
» du melon, excepté qu'elle est moins oblongue.
» Cette graine produit une plante d'environ trois
» piés de haut, qu'on appelle *boramets*, ou *agneau*,
» parce qu'elle ressemble parfaitement à cet animal
» par les piés, les ongles, les oreilles & la tête; il
» ne lui manque que les cornes, à la place desquelles
» elle a une touffe de poil. Elle est couverte d'une
» peau legere dont les habitans font des bonnets. On
» dit que sa pulpe ressemble à la chair de l'écrevisse
» de mer, qu'il en sort du sang quand on y fait une
» incision, & qu'elle est d'un goût extrêmement doux.
» La racine de la plante s'étend fort loin dans la ter-
» re: ce qui ajoûte au prodige, c'est qu'elle tire sa
» nourriture des arbrisseaux circonvoisins, & qu'elle
» périt lorsqu'ils meurent ou qu'on vient à les arra-
» cher. Le hasard n'a point de part à cet accident:
» on lui a causé la mort toutes les fois qu'on l'a pri-
» vée de la nourriture qu'elle tire des plantes voisi-
» nes. Autre merveille, c'est que les loups sont les
» seuls animaux carnassiers qui en soient avides.
» (Cela ne pouvoit manquer d'être.) On voit par
» la suite que Scaliger n'ignoroit sur cette plante que
» la maniere dont les piés étoient produits & for-
» toient du tronc ».

Voilà l'histoire de l'*agnus scythicus*, ou de la plante merveilleuse de Scaliger, de Kircher, de Sigismond, d'Hesberetein, d'Hayton Arménien, de Surlius, du chancelier Bacon (*du chancelier Bacon*, notez bien ce témoignage), de Fortunius Licetus, d'André Lebarrus, d'Eusebe de Nuremberg, d'Adam Olearius, d'Olaus Vormius, & d'une infinité d'autres Botanistes.

Seroit-il bien possible qu'après tant d'autorités qui attestent l'existence de l'agneau de Scythie, après le détail de Scaliger, à qui il ne restoit plus qu'à favoir comment les piés se formoient, l'agneau de Scythie fût une fable? Que croire en histoire naturelle, si cela est?

Kempfer, qui n'étoit pas moins versé dans l'histoire naturelle que dans la Médecine, s'est donné tous les soins possibles pour trouver cet agneau dans la Tartarie, sans avoir pû y réussir. « On ne connoît ici, dit cet auteur, ni chez le menu peuple ni chez les Botanistes, aucun zoophite qui broûte; & je n'ai retiré de mes recherches que la honte d'avoir été trop crédule ». Il ajoûte que ce qui a donné lieu à ce conte, dont il s'est laissé bercer comme tant d'autres, c'est l'usage que l'on fait en Tartarie de la peau de certains agneaux dont on prévient la naissance, & dont on tue la mere avant qu'elle les mette bas, afin d'avoir leur laine plus fine. On borde avec ces peaux d'agneaux des manteaux, des robes & des turbans. Les voyageurs, ou trompés sur la nature de ces peaux par ignorance de la langue du pays, ou par quelqu'autre cause, en ont ensuite imposé à leurs compatriotes, en leur donnant pour la peau d'une plante la peau d'un animal.

M. Hans Sloane dit que l'*agnus scythicus* est une racine longue de plus d'un pié, qui a des tubérosités, des extrémités desquelles sortent quelques tiges longues d'environ trois à quatre pouces, & assez semblables à celles de la fougere, & qu'une grande partie de sa surface est couverte d'un duvet noir jaunâtre, aussi luisant que la soie, long d'un quart de pouce, & qu'on employe pour le crachement de sang. Il ajoûte qu'on trouve à la Jamaïque plusieurs plantes de fougere qui deviennent aussi grosses qu'un arbre, & qui sont couvertes d'un espece de duvet pareil à celui qu'on remarque sur nos plantes capillaires; & qu'au reste il semble qu'on ait employé l'art pour leur donner la figure d'un agneau, car les raci-

Z ij

nes ressemblent au corps, & les tiges aux jambes de cet animal.

Voilà donc tout le merveilleux de l'agneau de Scythie réduit à rien, ou du moins à fort peu de chose, à une racine velue à laquelle on donne la figure, ou à-peu-près, d'un agneau en la contournant.

Cet article nous fournira des réflexions plus utiles contre la superstition & le préjugé, que le duvet de l'agneau de Scythie contre le crachement de fang. Kircher, & après Kircher, Jules César Scaliger, écrivent une fable merveilleuse; & ils l'écrivent avec ce ton de gravité & de persuasion qui ne manque jamais d'en imposer. Ce sont des gens dont les lumières & la probité ne sont pas suspectes: tout dépose en leur faveur: ils sont crus; & par qui? par les premiers génies de leur tems; & voilà tout d'un coup une nuée de témoignages plus puissans que le leur qui le fortifient, & qui forment pour ceux qui viendront un poids d'autorité auquel ils n'auront ni la force ni le courage de résister, & l'agneau de Scythie passera pour un être réel.

Il faut distinguer les faits en deux classes; en faits simples & ordinaires, & en faits extraordinaires & prodigieux. Les témoignages de quelques personnes instruites & véridiques suffisent pour les faits simples; les autres demandent, pour l'homme qui pense, des autorités plus fortes. Il faut en général que les autorités soient en raison inverse de la vraisemblance des faits; c'est-à-dire, d'autant plus nombreuses & plus grandes, que la vraisemblance est moindre.

Il faut subdiviser les faits, tant simples qu'extraordinaires, en transitoires & permanens. Les transitoires, ce sont ceux qui n'ont existé que l'instant de leur durée; les permanens, ce sont ceux qui existent toujours, & dont on peut s'assurer en tout tems. On voit que ces derniers sont moins difficiles à croire que les premiers, & que la facilité que chacun a de s'assurer de la vérité ou de la fausseté des témoignages, doit rendre les témoins circonspects, & disposer les autres hommes à les croire.

Il faut distribuer les faits transitoires en faits qui se sont passés dans un siècle éclairé, & en faits qui se sont passés dans des tems de ténèbres & d'ignorance; & les faits permanens, en faits permanens dans un lieu accessible ou dans un lieu inaccessible.

Il faut considérer les témoignages en eux-mêmes, puis les comparer entr'eux: les considérer en eux-mêmes, pour voir s'ils n'impliquent aucune contradiction, & s'ils sont de gens éclairés & instruits: les comparer entr'eux, pour découvrir s'ils ne sont point calqués les uns sur les autres, & si toute cette foule d'autorités de Kircher, de Scaliger, de Bacon, de Libarius, de Licetus, d'Eusebe, &c. ne se réduiroit pas par hasard à rien, ou à l'autorité d'un seul homme.

Il faut considérer si les témoins sont oculaires ou non; ce qu'ils ont risqué pour se faire croire; quelle crainte ou quelles espérances ils avoient en annonçant aux autres des faits dont ils se disoient témoins oculaires: s'ils avoient exposé leur vie pour soutenir leur déposition, il faut convenir qu'elle acquéroit une grande force; que seroit-ce donc s'ils l'avoient sacrifiée & perdue?

Il ne faut pas non plus confondre les faits qui se sont passés à la face de tout un peuple, avec ceux qui n'ont eu pour spectateurs qu'un petit nombre de personnes. Les faits clandestins, pour peu qu'ils soient merveilleux, ne méritent presque pas d'être crus: les faits publics, contre lesquels on n'a point réclamé dans le tems, ou contre lesquels il n'y a eu de réclamation que de la part de gens peu nombreux & mal intentionnés ou mal instruits, ne peuvent presque pas être contredits.

Voilà une partie des principes d'après lesquels on accordera ou l'on refusera sa croyance, si l'on ne

vent pas donner dans des rêveries, & si l'on aime sincèrement la vérité. Voyez CERTITUDE, PROBABILITÉ, &c.

* AGOBEL, (*Géog.*) ville d'Afrique au royaume de Maroc, dans la province d'Ea en Barbarie.

AGON, f. m. (*Hist. anc.*) chez les anciens étoit une dispute ou combat pour la supériorité dans quelque exercice du corps ou de l'esprit.

Il y avoit de ces combats dans la plupart des fêtes anciennes en l'honneur des dieux ou des héros. Voyez FÊTE, JEU.

Il y en avoit aussi d'institués exprès, & qui ne se célébroient pas simplement pour rendre quelque fête plus solennelle. Telles étoient à Athènes l'*agon gymnicus*, l'*agon nemeus*, institué par les Argiens dans la 53^e olympiade; l'*agon olympius*, institué par Hercule 430 ans avant la première olympiade. Voyez NÉMÉEN, OLYMPIQUE, &c.

Les Romains, à l'imitation des Grecs, instituèrent aussi de ces sortes de combats. L'empereur Aurélien en établit un sous le nom d'*agon solis*, combat du soleil; Dioclétien un autre, sous le nom d'*agon capitulinus*, qui se célébroit tous les quatre ans à la manière des jeux olympiques. C'est pourquoi au lieu de compter les années par lustres, les Romains les ont quelquefois comptées par *agones*.

Agon se disoit aussi du ministre dans les sacrifices, dont la fonction étoit de frapper la victime. Voyez SACRIFICE, VICTIME.

On croit que ce nom lui est venu de ce que se tenant prêt à porter le coup, il demandoit, *agon'*, ou *agone*, frapperai-je?

L'*agon* en ce sens s'appelloit aussi *pona cultrarius* & *victimarius*. (G)

AGONALES, adj. pris subst. (*Hist. anc.*) fêtes que les Romains célébroient à l'honneur du Dieu Janus, ou, à ce que d'autres prétendent, à l'honneur du Dieu Agonius, que les Romains avoient coutume d'invoquer lorsqu'ils entreprenoient quelque chose d'important. Voyez FÊTE.

Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'étymologie de ce mot. Quelques-uns le font venir du mont *Agonus*, qui depuis fut nommé *Quirinal*, où se faisoit cette solennité. D'autres le dérivent de la cérémonie qui se pratiquoit en cette fête, où le prêtre tenant un couteau dégainé, & prêt à frapper la victime qui étoit un bélier, demandoit, *agone*, ferai-je? C'est le sentiment d'Ovide, *Fast. Liv. I. v. 319*. Voyez SACRIFICE.

AGONALES. On nommoit encore ainsi des jeux publics consistans en combats & en luttés, tant d'hommes que d'animaux. Ces jeux se donnoient dans l'amphithéâtre dédié à Mars & à Minerve.

AGONAUX, jours ou fêtes agonales célébrées chez les Romains au commencement du mois de Janvier. Elles paroissent avoir été en usage dès le tems des rois de Rome, puisque Varron rapporte que dans ces jours le prince immoloit une victime dans son palais. Ovide, après d'autres auteurs, rapporte l'origine de ce nom à plusieurs étymologies: mais la plus vraisemblable, & celle à laquelle il s'en tient, est celle-ci:

Fas etiam fieri solitis ætate priorum

Nomina de ludis Græca tulisse diem.

Et prius antiquus dicebat Agonia sermo;

Veraque judicio est ultima causa meo.

D'autres prétendent que ces sacrifices se nommoient *agonalia*, parce qu'ils se faisoient sur les montagnes nommées par les anciens Latins *agones*: au moins appelloient-ils le mont Quirinal *mons Agonus*, & la porte Colline, *porta Agonensis*.

AGONAUX, adj. pris subst. (*Hist. anc.*) surnom que l'on donnoit aux Saliens, prêtres que Numa

Pompilius avoit institués pour le service du dieu Mars, furnommé *Gradivus*. Voyez SALIENS.

On les appelloit aussi *quirinaux*, du mont Quirinal où ils faisoient leurs fonctions. Rosinus les appelle *agonenses salii*. (G)

AGONIENS, (*Myth.*) c'étoient les dieux qu'on invoquoit lorsqu'on vouloit entreprendre quelque chose d'important. Ce mot vient du verbe *ago*.

AGONIOS, (*Myth.*) nom donné à Mercure parce qu'il présidoit aux jeux agonaux, dont on lui attribuoit l'invention.

AGONIUS, (*Myth.*) furnom donné à Janus dans les fêtes agonales qu'on célébroit en son honneur. *Janus Agonali luce piandus erit*. (G)

AGONISTIQUE, adj. f. pris subst. (*Hist. anc.*) la science des exercices du corps usités dans les spectacles des anciens, ainsi nommée à cause des jeux publics, *ἀγῶνες*, qui en étoient le principal objet, & à l'institution desquels est dû l'établissement de la profession d'athlète. On en apprenoit les statuts avec un soin extrême, & ils n'étoient pas exécutés avec moins de sévérité. Nous avons de Pierre Dufaur un traité d'*agonistique* plein d'érudition, mais confus & sans méthode.

AGONISTIQUES, (*Théol.*) du Grec *ἀγών*, combat, nom par lequel Donat & les Donatistes désignoient les prédicateurs qu'ils envoyoit dans les villes & les campagnes pour répandre leur doctrine, & qu'ils regardoient comme autant de combattans propres à leur conquérir des disciples. On les appelloit ailleurs *circuiteurs*, *circellions*, *circumcellions*, *catropites*, *coropites*, & à Rome *montenses*. L'histoire ecclésiastique est pleine des violences qu'ils exerçoient contre les Catholiques. Voyez CIRCONCELLIONS, DONATISTES, &c. (G)

AGONOTHETE, f. m. (*Hist. anc.*) chez les Grecs, étoit un magistrat qui faisoit la fonction de directeur, de président, & de juge des combats ou jeux publics, qu'on appelloit *agons*. C'étoit lui qui en ordonnoit les préparatifs, & qui adjugeoit le prix aux vainqueurs. Voyez JEU, COMBAT, &c.

Ce mot est composé de *ἀγών*, combat, & de *τίθημι*, mettre, disposer.

Les Romains appelloient *designator* & *numerarius*, l'officier qui faisoit chez eux la fonction de l'*agonothete*.

On appelloit encore *athlothes* & *hellanodiques*, ceux qui présidoient aux jeux, dont voici les principales fonctions. Ils écrivoient sur un registre le nom & le pays des athlètes qui s'enrolloient, pour ainsi dire; & à l'ouverture des jeux, un héraut proclamoit publiquement ces noms. L'*agonothete* leur faisoit prêter serment qu'ils observeroient très-religieusement toutes les lois prescrites pour chaque sorte de combat, & qu'ils ne feroient rien ni directement ni indirectement contre l'ordre & la police établie dans les jeux. Il faisoit punir sur le champ les contrevenans par des officiers ou licteurs armés de verges, & nommés *mastophores*. Enfin pour régler le rang de ceux qui devoient disputer le prix dans chaque espèce de combat, ils les faisoient tirer au fort, & decidoient des contestations qui pouvoient s'élever entr'eux. C'est sur ce modele qu'on avoit établi dans nos anciens tournois des juges de barriere.

Les *agonothetes* placés au bout ou à l'un des côtés du stade, distribuoient les couronnes aux athlètes victorieux; des javelots élevés devant eux, étoient le symbole de leur autorité, qui n'étoit point subordonnée à celle des amphictions; car quoique ceux-ci fissent l'office des juges aux jeux Pythiens, on appelloit de leurs décisions à l'*agonothete*, ou intendant des jeux, & de celui-ci à l'empereur.

AGONYCLYTES, f. m. pl. (*Théol.*) hérétiques

du viij. siècle, qui avoient pour maxime de ne prier jamais à genoux, mais debout.

Ce mot est composé d'*α* privatif, de *γόνυ*, genou, & du verbe *κλιω*, incliner, plier, courber. Voyez GÉNUFLEXION.

AGORANOME, f. m. (*Hist. anc.*) étoit un magistrat, chez les Athéniens, établi pour maintenir le bon ordre & la police dans les marchés, mettre le prix aux denrées, juger des contestations qui s'élevoient entre le vendeur & l'acheteur, & examiner les poids & mesures.

Ce mot est composé du Grec *ἀγορά*, marché, & *νέμω*, distribuer.

L'*agoranome* étoit à-peu-près chez les Grecs, ce qu'étoit un édile curule chez les Romains. Voyez ÉDILE.

Aristote distingue deux sortes de magistrats: les *agoranomes*, qui avoient inspection sur les marchés; & les *astynomes*, *ἀστυνόμοι*, qui l'avoient sur les bâtimens, ou sur la construction des cités, *ἀστυα*.

Les Romains n'ont méconnu ni le nom ni les fonctions de ce magistrat, comme il paroît par ces vers de Plaute:

*Euge pe! edictiones adilitias hic habet quidem
Mirumque adeo est, ni hunc fecere sibi otoli
Agoranomum. Captiv.*

L'*agoranome* avoit principalement inspection sur les poids & sur les mesures des denrées. Ainsi il n'avoit pas des fonctions si étendues que celles des édiles chez les Romains. (G)

* AGOREUS, (*Myth.*) furnom donné à Mercure, d'une statue qu'il avoit sur le marché de Lacédémone. *Mercurus Agoreus* est synonyme à *Mercurus du marché*.

* AGOSTA, (*Géog.*) ville de Sicile & port, Long. 33. lat. 37. 17.

AGOUTY, f. m. (*Hist. nat.*) animal quadrupède de l'Amérique. Voyez ACOUTY. (I)

* AGRA, (*Géog.*) ville capitale de l'Indostan, dans les états du Mogol en Asie, sur la riviere de Gemene. Long. 96. 26. lat. 26. 40.

Le commerce s'y fait par des caravanes qui partent d'Amadabath, de Surate & d'ailleurs, sur des chameaux dont se servent les François, les Anglois, les Hollandois, les Maures, les Turcs, les Arabes, les Persans, &c. On en tire d'excellent indigo, des étoffes & des toiles. On dit qu'il n'y a point de confiscation pour avoir fait sortir ou entrer des marchandises en fraude, mais qu'on paye le double du droit.

* AGRA, (*Hist. nat.*) bois de senteur qui vient de l'île de Hainan à la Chine. On en distingue de trois sortes, dont on fait le prix: mais on ne nous apprend rien sur la nature de ce bois, ni de la plante qui le fournit. On dit que le plus fin s'achete à Haynan 80 taels le pié, & se vend à Canton 90. Voyez TAELS.

* AGRA-CARAMBA, autre bois de senteur qui vient pareillement de Haynan, mais sur lequel on ne nous instruit pas davantage que sur l'agra simple. On dit qu'il coûte 60 taels le cati, & se vend à Canton 80 sous, qu'il est purgatif, & que les Japonois en font cas.

AGRAFE, f. f. terme d'Architect. on entend par ce nom tout ornement de sculpture qui semble unir plusieurs membres d'architecture, les uns avec les autres, comme le haut de la bordure d'une glace, avec celle du tableau au-dessus, ou cette dernière avec la corniche qui regne à l'extrémité supérieure d'un salon, d'une galerie, &c. mais en général, *agrafe* exprime la décoration qu'on peut affecter sur le parement extérieur de la clé d'une croisée ou arcade plein ceintre, bombée, ou anse de panier;

c'est dans cette espece de sculpture qu'il faut être circonfpect. Nos sculpteurs modernes ont pris des licences à cet égard qu'il faut éviter, plaçant des ornemens chimériques de travers, & de formes variées, qui ne font point du ressort de la décoration de la clé d'une arcade, qui représente expressément la solidité que cette clé donne à tous les voussours, qu'elle seule tient dans un équilibre parfait. D'ailleurs, les ornemens de pierre en général doivent être d'une composition grave; la beauté des formes en doit faire tous les frais, & sur-tout celle de ce genre-ci. Sa forme doit indiquer son nom; c'est-à-dire, qu'il faut qu'elle paroisse agraser l'archivolte, le chambranle ou bandeau, avec le claveau, sommier, plinthe, ou corniche de dessus. *Voyez la figure.* (P)

AGRAFE, (*Jardinage.*) est un ornement qui sert à lier deux figures dans un parterre; alors il peut se prendre pour un nœud: on peut encore entendre par le mot d'agrafe, un ornement qu'on attache & que l'on colle à la plate-bande d'un parterre, pour n'en faire paroître que la moitié, qui se lie & forme un tout avec le reste de la broderie. (K)

AGRAFE, (*Serrurerie.*) c'est un terme générique pour tout morceau de fer qui sert à suspendre, à accrocher ou à joindre, &c. Dans les espagnolettes, par exemple, l'agrafe, c'est le morceau de fer évidé & large qui s'applique sur l'un des guichets des croisées, & dans lequel passe le panneton de l'espagnolette, qui va se renfermer sur le guichet opposé. *Voyez SERRURERIE, Planche XIII. figure chiffrée 11. 12. 13. 14. 18. 19. En 18 & 19, une agrafe avec un panneton. Même Planche, figure 15. l'agrafe séparée.*

* AGRAHALID, (*Hist. nat. bot.*) plante d'Égypte & d'Éthiopie, à laquelle Ray donne le nom suivant, *lycio affinis Ægyptiaca*. C'est, selon Lémery, un arbre grand comme un poirier sauvage, peu branchu, épineux, ressemblant au *lycium*. Sa feuille ne diffère guère de celle du buis; elle est seulement plus large & plus rare. Il a peu de fleurs. Elles sont blanches, semblables à celles de l'hyacinthe, mais plus petites. Il leur succede de petits fruits noirs, approchant de ceux de l'hieble, & d'un goût styptique amer. Ses feuilles aigrelettes & astringentes donnent une décoction qui tue les vers.

AGRAIRE, (*Hist. anc.*) terme de Jurisprudence Romaine, dénomination qu'on donnoit aux lois concernant le partage des terres prises sur les ennemis. *Voyez LOI.* Ce mot vient du Latin *ager*, champ.

Il y en a eu quinze ou vingt, dont les principales furent la loi *Cassia*, de l'an 267 de Rome; la loi *Licinia*, de l'an 377; la loi *Flaminia*, de l'an 525; les deux lois *Sempronia*, en 620; la loi *Apuleia*, en 653; la loi *Babia*; la loi *Cornelia*, en 673; la loi *Servilia*, en 690; la loi *Flavia*; la loi *Julia*, en 691; la loi *Ælia Licinia*; la loi *Livia*; la loi *Marcia*; la loi *Roscia*, après la destruction de Carthage; la loi *Floria*, & la loi *Titia*.

Mais lorsqu'on dit simplement la loi agraire, cette dénomination s'entend toujours de la loi *Cassia*, publiée par Spurius Cassius, pour le partage égal des terres conquises entre tous les citoyens, & pour régler la quantité d'acres ou arpens que chacun pourroit posséder. Les deux autres lois agraires dont il est fait mention dans le Digeste, & dont l'une fut publiée par César & l'autre par Nerva, n'ont pour objet que les limites ou bornes des terres, & n'ont aucun rapport avec la loi *Cassia*.

Nous avons quelques oraisons de Cicéron avec le titre de *lege agraria*: elles sont contre Rullus, tribun du peuple, qui vouloit que les terres conquises fussent vendues à l'encan, & non distribuées aux

citoyens. L'exorde de la seconde est admirable. (H)

AGRANIES, AGRIANIES, ou AGRIONIES, (*Hist. anc. Myth.*) fêtes instituées à Argos en l'honneur d'une fille de Proëtus. Plutarque décrit ainsi cette fête. Les femmes y cherchent Bacchus, & ne le trouvant pas, elles cessent leurs poursuites, disant qu'il s'est retiré près des Muses. Elles soupent ensemble, & après le repas elles se proposent des énigmes; mystère qui signifioit que l'érudition & les Muses doivent accompagner la bonne chère; & si l'ivresse y survient, sa fureur est cachée par les Muses, qui la retiennent chez elles, c'est-à-dire, qui en répriment l'excès. On célébroit ces fêtes pendant la nuit, & l'on y portoit des ceintures & des couronnes de lierre, arbutte consacré à Bacchus & aux Muses.

AGRAULIES, ou AGLAURIES, (*Hist. anc. Myth.*) fêtes ainsi nommées parce qu'elles devoient leur institution aux Agraules, peuples de l'Attique de la tribu Everthéide, qui avoit pris leur nom d'Agraule ou Aglaure, fille du roi Cecrops. On en ignore les cérémonies, & l'on fait seulement qu'elles se faisoient en honneur de Minerve. (G)

* AGRAULIES, (*Myth.*) fêtes qu'on célébroit en l'honneur de Minerve. Elles étoient ainsi nommées des Agraules, peuple de l'Attique de la tribu Erecthéide, qui les avoient instituées.

* AGRÉABLE, GRACIEUX, *considérés grammaticalement.* L'air & les manières, dit M. l'abbé Girard, rendent gracieux. L'esprit & l'humeur rendent agréable. On aime la rencontre d'un homme gracieux; il plaît. On recherche la compagnie d'un homme agréable; il amuse. Les personnes polies sont toujours gracieuses. Les personnes enjouées sont ordinairement agréables. Ce n'est pas assez pour la société d'être d'un abord gracieux, & d'un commerce agréable. On fait une réception gracieuse. On a la conversation agréable. Il semble que les hommes sont gracieux par l'air, & les femmes par les manières.

Le gracieux & l'agréable ne signifient pas toujours des qualités personnelles. Le gracieux se dit quelquefois de ce qui flatte les sens & l'amour propre; & l'agréable, de ce qui convient au goût & à l'esprit. Il est gracieux d'avoir de beaux objets devant soi; rien n'est plus agréable que la bonne compagnie. Il peut être dangereux d'approcher de ce qui est gracieux, & d'user de ce qui est agréable. On naît gracieux, l'on fait l'agréable.

* AGRÉAGE, (*Comm.*) on nomme ainsi à Bourdeaux, ce qu'ailleurs on appelle courtage. *Voyez COURTAGÉ.*

AGREDA, (*Géog.*) ville d'Espagne dans la vieille Castille. *Long. 15-54. lat. 41-53.*

* AGREDA, (*Géog.*) ville de l'Amérique méridionale, au royaume de Popaïan.

AGRÉER, v. act. (*Marine.*) on dit agréer un vaisseau; c'est l'équiper de ces manœuvres, cordages, toiles, poulies, vergues, ancres, cables, en un mot de tout ce qui est nécessaire pour le mettre en état de naviger.

AGREUR, subst. m. (*Marine.*) c'est ainsi qu'on nomme celui qui agréé le vaisseau qui passe le funin, frappe les poulies, oriente les vergues, & met tout en bon ordre, & en état de faire manœuvre.

AGRELS, AGREZ, AGREZILS, s. m. pl. (*Marine.*) On entend par ce mot les cordages, poulies, vergues, voiles, caps de mouton, cables, ancres, & tout ce qui est nécessaire pour naviger. Sur la Méditerranée, quelques-uns se servent du mot *sortil*. On dit rarement *agrezils*. (Z)

AGRÉMENT, s. m. en Droit, signifie consentement

ou ratification ; consentement , lorsqu'on adhère à un acte ou contrat d'avance , ou dans le tems même qu'il se fait ; ratification , lorsqu'on y adhère après coup. (H)

AGRÈMENS, f. m. (*Passement.*) On comprend sous ce nom tous les ouvrages de mode qui servent à l'ornement des robes des dames ; ces ouvrages sont momentanées, c'est-à-dire sujets à des variations infinies, qui dépendent souvent ou du goût des femmes, ou de la fantaisie du fabriquant. C'est pourquoi il n'est guère possible de donner une idée parfaite & détaillée de tous ces ouvrages ; ils seroient hors de mode avant que le détail en fût achevé : on en dira seulement le plus essentiel & le moins sujet au changement. On doit l'origine de ces sortes d'agrèmens au seul métier de Rubannerie, qui est l'unique en possession du bas métier : cet ouvrage a été connu seulement dans son principe sous le nom de *soucis d'hannetons*, dont la fabrique a été d'abord fort simple, & est aujourd'hui extrêmement étendue. Nous allons en détailler une partie qui fera connoître l'importance de ce seul objet : premièrement, c'est sur le bas métier annoncé plus haut, que s'opèrent toutes les petites merveilles dont nous rendons compte : ce bas métier est une simple planche bien corroyée, longue de deux piés & demi sur un pié de large. Vers les deux extrémités de cette planche sont deux trous dans lesquels entrent deux montans, sur l'un desquels est placée une pointe aiguë & polie, qui servira à la tension de l'ouvrage à faire ; c'est sur l'autre que sont mises les soies à employer : enfin on peut dire qu'il ressemble parfaitement au métier des Perruquiers, & peut, comme lui, être placé sur les genoux. Les soies sont tendues sur ce métier, & elles y font l'effet de la chaîne des autres ouvrages ; on tient ces soies ouvertes par le moyen d'un fuseau de huis qu'on y introduit, & dont la tête empêche sa sortie à-travers d'elles ; ce fuseau, outre qu'il tient ces soies ouvertes, leur sert encore de contrepoids dans le cas où les montans, par leur mouvement, occasionneroient du lâche. C'est par les différens passages & entrelacemens des soies contenues sur le petit canon qui sert de navette, passages & entrelacemens qui font l'office de la trame, que sont formés différens nœuds, dans divers espaces variés à l'infini, & dont on fera l'usage qui sera décrit ci-après. Quand une longueur contenue entre les deux montans dont on a parlé plus haut, se trouve ainsi remplie de nœuds, elle est enroulée sur le montant à pointe & fait place à une autre longueur qui sera fixée comme celle-ci sur cette pointe ; ce premier ouvrage ainsi fait jusqu'au bout, est ensuite coupé entre le milieu de deux nœuds, pour être de nouveau employé à l'usage qu'on lui destine. Ces nœuds ainsi coupés sont appelés *nœuds simples*, & forment deux especes de petites touffes de soie, dont le nœud fait la jonction. De ces nœuds sont formés, toujours à l'aide de la chaîne, d'autres ouvrages d'abord un peu plus étendus, appelés *travers* ; puis d'autres encore plus étendus appelés *quadrille* : cette quantité d'opérations tendent toutes à donner la perfection à chaque partie & au tout qu'on en formera. C'est du génie & du goût de l'ouvrier que dépendent les différens arrangemens des parties dont on vient de parler : c'est à lui à faire valoir le tout par la variété des desseins, par la diversité des couleurs artistement unies, par l'imitation des fleurs naturelles, & d'autres objets agréables. Ces ouvrages regardés souvent avec trop d'indifférence, forment cependant des effets très-galans, & ornent parfaitement les habillemens des dames : on les employe encore sur des vestes ; on en forme des aigrettes, pompons, bouquets à mettre dans les cheveux, bouquets de côté, bracelets, ornemens de coëffures & de bonnets, &c. On

y peut employer la chenille, le cordonnet, la milanese & autres. Quant à la matière, l'or, l'argent, les perles, la soie, peuvent y entrer lorsqu'il est question d'en former des franges. La dernière main d'œuvre s'opère sur le haut métier à basses lisses & à plate navette, & par le secours d'une nouvelle & dernière chaîne. Il y a de ces agrèmens appelés *fougere*, parce qu'ils représentent cette plante ; il y a presque autant de noms que d'ouvrages différens. Nous en donnerons quelques-uns à leurs articles, avec la description du métier appliqué à une figure.

* AGRERE, (*Géog.*) petite ville de France dans le haut Vivarez, au pié des Monts.

* AGRIA, (*Géog.*) en Allemagne, ville de la haute-Hongrie sur la rivière d'Agria. *Long.* 37. *lat.* 47. 30.

AGRICULTURE, f. f. (*Ordre encycl. Histoire de la Nature. Philos. Science de la Nat. Botan. Agricult.*) L'agriculture est, comme le mot le fait assez entendre, l'art de cultiver la terre. Cet art est le premier, le plus utile, le plus étendu, & peut-être le plus essentiel des arts. Les Egyptiens faisoient honneur de son invention à Osiris ; les Grecs à Cérès & à Triptolème son fils ; les Italiens à Saturne ou à Janus leur roi, qu'ils placèrent au rang des dieux en reconnaissance de ce bienfait. L'agriculture fut presque l'unique emploi des patriarches, les plus respectables de tous les hommes par la simplicité de leurs mœurs, la bonté de leur ame, & l'élevation de leurs sentimens. Elle a fait les délices des plus grands hommes chez les autres peuples anciens. Cyrus le jeune avoit planté lui-même la plupart des arbres de ses jardins, & daignoit les cultiver ; & Lisandre de Lacédémone, & l'un des chefs de la République, s'écrioit à la vûe des jardins de Cyrus : *O prince, que tous les hommes vous doivent estimer heureux, d'avoir su joindre ainsi la vertu à tant de grandeur & de dignité !* Lisandre dit *la vertu*, comme si l'on eût pensé dans ces tems qu'un monarque agriculteur ne pouvoit manquer d'être un homme vertueux ; & il est constant du moins qu'il doit avoir le goût des choses utiles & des occupations innocentes. Hiéron de Syracuse, Atalus, Philopator de Pergame, Archelaüs de Macédoine, & une infinité d'autres, sont loués par Pline & par Xenophon, qui ne loioient pas sans connoissance, & qui n'étoient pas leurs sujets, de l'amour qu'ils ont eu pour les champs & pour les travaux de la campagne. La culture des champs fut le premier objet du législateur des Romains ; & pour en donner à ses sujets la haute idée qu'il en avoit lui-même, la fonction des premiers prêtres qu'il institua, fut d'offrir aux dieux les prémices de la terre, & de leur demander des récoltes abondantes. Ces prêtres étoient au nombre de douze ; ils étoient appelés *Arvales*, de *arva*, champs, terres labourables. Un d'entr'eux étant mort, Romulus lui-même prit sa place ; & dans la suite on n'accorda cette dignité qu'à ceux qui pouvoient prouver une naissance illustre. Dans ces premiers tems, chacun faisoit valoir son héritage, & en tiroit sa subsistance. Les consuls trouverent les choses dans cet état, & n'y firent aucun changement. Toute la campagne de Rome fut cultivée par les vainqueurs des nations. On vit pendant plusieurs siècles, les plus célèbres d'entre les Romains, passer de la campagne aux premiers emplois de la république, & ce qui est infiniment plus digne d'être observé, revenir des premiers emplois de la république aux occupations de la campagne. Ce n'étoit point indolence ; ce n'étoit point dégoût des grandeurs, ou éloignement des affaires publiques : on retrouvoit dans les besoins de l'état nos illustres agriculteurs, toujours prêts à devenir les défenseurs de la patrie. Serranus semoit son champ, quand on l'appella à la tête de l'armée Romaine ; Quintius Cincinnatus la-

bourroit une piece de terre qu'il possédoit au-delà du Tibre, quand il reçut ses provisions de dictateur; Quintius Cincinnatus quitta ce tranquille exercice, prit le commandement des armées, vainquit les ennemis, fit passer les captifs sous le joug, reçut les honneurs du triomphe, & fut à son champ au bout de seize jours. Tout dans les premiers tems de la république & les plus beaux jours de Rome, marqua la haute estime qu'on y faisoit de l'agriculture: les gens riches, *locupletes*, n'étoient autre chose que ce que nous appellerions aujourd'hui de *gros laboureurs* & de *riches fermiers*. La premiere monnoie, *pecunia à pecu*, porta l'empreinte d'un mouton ou d'un bœuf, comme symboles principaux de l'opulence: les registres des questeurs & des censeurs s'appelloient *pasqua*. Dans la distinction des citoyens Romains, les premiers & les plus considérables furent ceux qui formoient les tribus rustiques, *rustica tribus*: c'étoit une grande ignominie, d'être réduit, par le défaut d'une bonne & sage économie de ses champs, au nombre des habitans de la ville & de leurs tribus, *in tribu urbana*. On prit d'assaut la ville de Carthage: tous les livres qui remplissoient ses bibliothèques furent donnés en présent à des princes amis de Rome; elle ne se réserva pour elle que les vingt-huit livres d'agriculture du capitaine Magon. Decius Syllanus fut chargé de les traduire; & l'on conserva l'original & la traduction avec un très-grand soin. Le vieux Caton étudia la culture des champs, & en écrivit: Cicéron la recommande à son fils, & en fait un très-bel éloge: *Omnium rerum*, lui dit-il, *ex quibus aliquid exquisitur, nihil est agriculturâ melius, nihil uberius, nihil dulcius, nihil homine libero dignius*. « De tout ce » qui peut être entrepris ou recherché, rien au monde n'est meilleur, plus utile, plus doux, enfin » plus digne d'un homme libre, que l'agriculture ». Mais cet éloge n'est pas encore de la force de celui de Xénophon. L'agriculture naquit avec les lois & la société; elle est contemporaine de la division des terres. Les fruits de la terre furent la premiere richesse: les hommes n'en connurent point d'autres, tant qu'ils furent plus jaloux d'augmenter leur félicité dans le coin de terre qu'ils occupoient, que de se transplanter en différens endroits pour s'instruire de bonheur ou du malheur des autres: mais aussi-tôt que l'esprit de conquête eut agrandi les sociétés & enfanté le luxe, le commerce, & toutes les autres marques éclatantes de la grandeur & de la méchanceté des peuples; les métaux devinrent la représentation de la richesse, l'agriculture perdit de ses premiers honneurs; & les travaux de la campagne abandonnés à des hommes subalternes, ne conserverent leur ancienne dignité que dans les chants des Poètes. Les beaux esprits des siècles de corruption, ne trouvant rien dans les villes qui prêtât aux images & à la peinture, se répandirent encore en imagination dans les campagnes, & se plurent à retracer les mœurs anciennes, cruelle satire de celles de leur tems: mais la terre sembla se venger elle-même du mépris qu'on faisoit de sa culture. « Elle nous donnoit autrefois, dit » Pline, ses fruits avec abondance; elle prenoit, pour » ainsi dire, plaisir d'être cultivée par des charrues » couronnées par des mains triomphantes; & pour » correspondre à cet honneur, elle multiplioit de » tout son pouvoir ses productions. Il n'en est plus » de même aujourd'hui; nous l'avons abandonnée à » des fermiers mercenaires; nous la faisons cultiver » par des esclaves ou par des forçats; & l'on seroit » tenté de croire qu'elle a ressenti cet affront ». Je ne sai quel est l'état de l'agriculture à la Chine: mais le pere du Halde nous apprend que l'empereur, pour en inspirer le goût à ses sujets, met la main à la charrue tous les ans une fois; qu'il trace quelques sillons; & que les plus distingués de sa cour lui succèdent

tour-à-tour au même travail & à la même charrue.

Ceux qui s'occupent de la culture des terres sont compris sous les noms de *laboureurs*, de *laboureurs fermiers*, *sequestres*, *économés*, & chacune de ces dénominations convient à tout seigneur qui fait valoir ses terres par ses mains, & qui cultive son champ. Les prérogatives qui ont été accordées de tout tems à ceux qui se sont livrés à la culture des terres, leur sont communes à tous. Ils sont soumis aux mêmes lois, & ces lois leur ont été favorables de tout tems; elles se sont même quelquefois étendues jusqu'aux animaux qui partageoient avec les hommes les travaux de la campagne. Il étoit défendu par une loi des Athéniens, de tuer le bœuf qui sert à la charrue; il n'étoit pas même permis de l'immoler en sacrifice. « Celui » qui commettra cette faute, ou qui volera quelques » outils d'agriculture, sera puni de mort ». Un jeune Romain accusé & convaincu d'avoir tué un bœuf, pour satisfaire à la bisarrerie d'un ami, fut condamné ou bannissement, comme s'il eût tué son propre mé-tayer, ajoûte Pline.

Mais ce n'étoit pas assez que de protéger par des lois les choses nécessaires au labourage, il falloit encore veiller à la tranquillité & à la sûreté du laboureur & de tout ce qui lui appartient. Ce fut par cette raison que Constantin le Grand défendit à tout créancier de saisir pour dettes civiles les esclaves, les bœufs, & tous les instrumens du labour. « S'il arrive » aux créanciers, aux cautions, aux juges mêmes, » d'enfreindre cette loi, ils subiront une peine arbitraire à laquelle ils seront condamnés par un juge supérieur ». Le même prince étendit cette défense par une autre loi, & enjoignit aux receveurs de ses deniers, sous peine de mort, de laisser en paix le laboureur indigent. Il concevoit que les obstacles qu'on apporteroit à l'agriculture diminueroient l'abondance des vivres & du commerce, & par contre-coup l'étendue de ses droits. Il y eut un tems où l'habitant des provinces étoit tenu de fournir des chevaux de poste aux couriers, & des bœufs aux voitures publiques; Constantin eut l'attention d'excepter de ces corvées le cheval & le bœuf servant au labour. « Vous » punirez sévèrement, dit ce prince à ceux à qui il » en avoit confié l'autorité, quiconque contrevient » dra à ma loi. Si c'est un homme d'un rang qui ne » permette pas de sévir contre lui, dénoncez-le moi, » & j'y pourvoirai: s'il n'y a point de chevaux ou de » bœufs que ceux qui travaillent aux terres, que les » voitures & les couriers attendent ». Les campagnes de l'illyrie étoient desolées par de petits seigneurs de villages qui mettoient le laboureur à contribution, & le contraignoient à des corvées nuisibles à la culture des terres: les empereurs Valens & Valentinien instruits de ces desordres, les arrêterent par une loi qui porte exil perpétuel & confiscation de tous biens contre ceux qui oseront à l'avenir exercer cette tyrannie.

Mais les lois qui protègent la terre, le laboureur & le bœuf, ont veillé à ce que le laboureur remplît son devoir. L'empereur Pertinax voulut que le champ laissé en friche appartint à celui qui le cultiveroit; que celui qui le défricheroit fût exempt d'imposition pendant dix ans; & s'il étoit esclave, qu'il devînt libre. Aurélien ordonna aux magistrats municipaux des villes d'appeler d'autres citoyens à la culture des terres abandonnées de leur domaine, & il accorda trois ans d'immunité à ceux qui s'en chargeroient. Une loi de Valentinien, de Théodose & d'Arcade, met le premier occupant en possession des terres abandonnées, & les lui accorde sans retour, si dans l'espace de deux ans personne ne les reclame: mais les ordonnances de nos rois ne sont pas moins favorables à l'agriculture que les lois Romaines.

Henri III, Charles IX, Henri IV, se sont plus à favoriser

voriser par des reglemens les habitans de la campagne. Ils ont tous fait défenses de saisir les meubles, les harnois, les instrumens & les bestiaux du Laboureur. Louis XIII. & Louis XIV. les ont confirmés. Cet article n'auroit point de fin, si nous nous propositions de rapporter toutes les ordonnances relatives à la conservation des grains depuis la semaille jusqu'à la récolte. Mais ne sont-elles pas toutes bien justes ? Est-il quelqu'un qui voulût se donner les fatigues & faire toutes les dépenses nécessaires à l'agriculture, & disperser sur la terre le grain qui charge son grenier, s'il n'attendoit la récompense d'une heureuse moisson ?

La loi de Dieu donna l'exemple. Elle dit : « Si l'homme fait du dégât dans un champ ou dans une vigne en y laissant aller sa bête, il réparera ce dommage aux dépens de son bien le meilleur. Si le feu prend à des épines & gagne un amas de gerbes, celui qui aura allumé ce feu supportera la perte ». La loi des hommes ajoûta : « Si quelque voleur de nuit dépouille un champ qui n'est pas à lui, il sera pendu, s'il a plus de quatorze ans ; il sera battu de verges, s'il est plus jeune, & livré au propriétaire du champ, pour être son esclave jusqu'à ce qu'il ait réparé le dommage, suivant la taxe du prêteur. Celui qui mettra le feu à un tas de blé, sera foüetté & brûlé vif. Si le feu y prend par sa négligence, il payera le dommage, ou sera battu de verges, à la discrétion du prêteur ».

Nos princes n'ont pas été plus indulgens sur le dégât des champs. Ils ont prétendu qu'il fût seulement réparé, quand il étoit accidentel ; & réparé & puni, quand il étoit médité. « Si les bestiaux se répandent dans les blés, ils seront saisis, & le berger sera châtié ». Il est défendu, même aux gentilshommes, de chasser dans les vignes, dans les blés, dans les terres ensemencées. Voyez l'Edit d'Henri IV. à Follembroy, 12 Janvier 1599. Voyez ceux de Louis XIV. Août 1689. & 20 Mai 1704. Ils ont encore favorisé la récolte en permettant d'y travailler même les jours de fêtes. Mais nous renvoyons à l'article GRAIN & à d'autres articles, ce qui a rapport à la récolte, à la vente, au commerce, au transport, à la police des grains, & nous passons à la culture des terres.

Pour cultiver les terres avec avantage, il importe d'en connoître la nature : telle terre demande une façon, telle autre une autre ; celle-ci une espece de grains, celle-là une autre espece. On trouvera à l'article TERRE & TERROIR en général ce qui y a rapport, & aux plantes différentes le terroir & la culture qu'elles demandent : nous ne réserverons ici que ce qui concerne l'agriculture en général, ou le labour.

1. Proportionnez vos bêtes & vos ustensiles, le nombre, la profondeur, la figure, la saison des labours & des repos, à la qualité de vos terres & à la nature de votre climat.

2. Si votre domaine est de quelque étendue, divisez-le en trois parties égales ou à-peu-près ; c'est ce qu'on appelle *mettre ses terres en soles*.

Semez l'une de ces trois parties en blé, l'autre en avoine & menus grains qu'on appelle *mars*, & laissez la troisieme en *jachere*.

3. L'année suivante, semez la *jachere* en blé : changez en avoine celle qui étoit en blé, & mettez en *jachere* celle qui étoit en avoine.

Cette distribution rendra le tribut des années, le repos & le travail des terres à-peu-près égaux, si l'on combine la bonté des terres avec leur étendue. Mais le laboureur prudent, qui ne veut rien laisser au hasard, aura plus d'égard à la qualité des terres, qu'à la peine de les cultiver ; & la crainte de la disette le déterminera plutôt à fatiguer considéra-

blement une année, afin de cultiver une grande étendue des terres ingrates, & égaliser ses années en revenus, que d'avoir des revenus inégaux en égalisant l'étendue de ses labours ; & il ne se mettra que le moins qu'il pourra dans le cas de dire, *ma sole de blé est forte ou foible cette année*.

4. Ne dessolez point vos terres, parce que cela vous est défendu, & que vous ne trouveriez pas votre avantage à les faire porter plus que l'usage & un bon labourage ne le permettent.

5. Vous volerez votre maître, si vous êtes fermier, & que vous décomptiez contre sa volonté, & contre votre bail. Voyez DÉCOMPTER.

Terres à blé. Vous donnerez trois façons à vos terres à blé avant que de les ensemencer, soit de froment, soit de méteil, soit de seigle : ces trois façons vous les donnerez pendant l'année de *jachere*. La première aux environs de la Saint-Martin, ou après la semaille des menus grains vers Pâques : mais elle est plus avantageuse & plus d'usage en automne. Elle consiste à ouvrir la terre & à en détruire les mauvaises herbes : cela s'appelle faire *la cassaille*, ou *somber*, ou *égerer*, ou *jacherer*, ou *lever le gueret*, ou *guerter*, ou *mouvoir*, ou *casser*, *tourner*, *froisser les jacheres*. Ce premier labour n'est guere que de quatre doigts de profondeur, & les sillons en sont ferrés : il y a pourtant des provinces où l'on croit trouver son avantage à le donner profond. Chacun a ses raisons. On retourne en terre par cette façon le chaume de la dépouille précédente, à moins qu'on n'aime mieux y mettre le feu. Si on y a mis le feu, on laboure sur la cendre, ou bien on brûle le chaume, comme nous venons de dire, ou on l'arrache pour en faire des meules, & l'employer ensuite à différens usages ; ou on le retourne, en écorchant legerement la terre. Dans ce dernier cas, on lui donne le tems de pourrir, & au mois de Décembre on retourne au champ avec la charrue, & on lui donne le premier de trois véritables labours : ce labour est profond, & s'appelle *labour en plante*. Il est suivi de l'émotage qui se fait avec la casse-motte, mais plus souvent avec une forte herse garnie de fortes dents de fer. Il faut encore avoir soin d'ôter les pierres ou d'épierrer, d'ôter les fouches ou d'effarter les ronces, les épines, &c.

Le second labour s'appelle *binage* ; quand on a donné la première façon avant l'hyver, on bine à la fin de l'hyver ; si on n'a donné la première façon qu'après l'hyver, on bine six semaines ou un mois après. On avance ou on recule ce travail, suivant la température de l'air ou la force des terres. Il faut que ce labour soit profond.

Le troisieme labour s'appelle ou *tierçage* ou *rebinage*. On fume les terres avant que de le donner, si on n'y a pas travaillé plutôt. Il doit être profond quand on ne donne que trois façons ; on le donne quand l'herbe commence à monter sur le gueret, & qu'on est prêt à l'emblayer, & tout au plus huit à quinze jours avant.

Comme il faut qu'il y ait toujours un labour avant la semaille, il y a bien des terres qui demandent plus de trois labours. On donne jusqu'à quatre à cinq labours aux terres fortes, à mesure que les herbes y viennent ; quand la semaille est précédée d'un quatrième labour, ce labour est léger ; il s'appelle *traverser*. On ne traverse point les terres glaiseuses, enfoncées, & autres d'où les eaux s'écoulent difficilement. Quand on donne plus de trois labours, on n'en fait guere que deux ou trois pleins ; deux l'hyver, un avant la semaille : les autres ne sont proprement que des demi-labours qui se font avec le soc simple, sans coutre & sans oreilles.

Terres à menus grains. On ne laisse reposer ces terres depuis le mois de Juillet ou d'Août qu'elles

ont été dépouillées de blé, que jusqu'en Mars qu'on les enfème de menus grains. On ne leur donne qu'un ou deux labours, l'un avant l'hyver, l'autre avant de semer. Ceux qui veulent amender ces terres y laissent le chaume, ou le brûlent : ils donnent le premier labour aux environs de la Saint-Martin, & le second vers le mois de Mars.

On n'emploie en France que des chevaux ou des bœufs. Le bœuf labore plus profondément, commence plutôt, finit plus tard, est moins malade, coûte moins en nourriture & en harnois, & se vend quand il est vieux : il faut les accoupler ferrés, afin qu'ils tirent également. On se sert de buffles en Italie, d'ânes en Sicile; il faut prendre ces animaux jeunes, gras, vigoureux, &c.

1. N'allez point aux champs sans connoître le fonds, sans que vos bêtes soient en bon état, & sans quelque outil tranchant. La terre n'est bonne que quand elle a dix-huit pouces de profondeur.

2. Choisissez un tems convenable; ne labourez ni trop tôt ni trop tard; c'est la première façon qui décidera des autres quant aux terres.

3. Ne labourez point quand la terre est trop sèche: ou vous ne feriez que l'égratigner par un labour superficiel, ou vous dissiperez la substance par un labour profond. Le labour fait dans les grandes chaleurs doit être suivi d'un demi-labour avant la semence.

4. Si vous labourez par un tems trop mou, la terre chargée d'eau se mettra en mortier; en sorte que ne devenant jamais meuble, la semence s'y porteroit mal. Prenez le tems que la terre est adoucie, après les pluies ou les brouillards.

5. Renouvelez les labours quand les herbes commencent à pointer, & donnez le dernier peu de tems avant la semence.

6. Labourez fortement les terres grasses, humides & fortes, & les noales; legerement les terres sablonneuses, pierreuses, sèches, & legeres, & non à vive jauge.

7. Ne poussez point vos sillons trop loin, vos bêtes auront trop à tirer d'une traite. On dit qu'il seroit bon que les terres fussent partagées en quartiers, chacun de quarante perches de long au plus pour les chevaux, & de cent cinquante piés au plus pour les bœufs; ne les faites reposer qu'au bout de la raie.

8. Si vous labourez sur une colline, labourez horizontalement, & non verticalement.

9. Labourez à plat & uniment dans les pays où vos terres auront besoin de l'arrosement des pluies. Labourez en talus, à dos d'âne, & en sillons hauts, les terres argilleuses & humides. On laisse dans ces derniers cas un grand sillon aux deux côtés du champ pour recevoir & décharger les eaux.

10. Que vos sillons soient moins larges, moins unis & plus élevés, dans les terres humides que dans les autres. Si vos sillons sont étroits, & qu'ils n'ayent que quatorze à quinze pouces de largeur sur treize à quatorze de hauteur, labourez du midi au nord, afin que vos grains ayent le soleil des deux côtés. Cette attention est moins nécessaire si vos sillons sont plats. Si vous labourez à plat & en planches des terres humides, n'oubliez pas de pratiquer au milieu de la planche un sillon plus profond que les autres, qui reçoive les eaux. Il y a des terres qu'on labore à uni, sans sillons ni planches, & où l'on se contente de verser toutes les raies du même côté, en ne prenant la terre qu'avec l'oreille de la charrue; en sorte qu'après le labour on n'apperçoit point d'enrue; on se sert alors d'une charrue à tourne-oreille.

11. Sachez que les sillons porte-eaux ne sont permis que quand ils ne font point de tort aux voisins, & qu'ils sont absolument nécessaires.

12. Donnez le troisième labour de travers, afin

que votre terre émotée en tout sens se nettoie plus facilement de pierres, & s'imbibe plus aisément des eaux de pluie.

13. Que votre dernier labour soit toujours plus profond que le précédent; que vos sillons soient pressés. Changez rarement de soc: ne donnez point à la même terre deux fois de suite la même sorte de grains: ne faites point labourer à prix d'argent; si vous y êtes forcé, veillez à ce que votre ouvrage se fasse bien.

14. Ayez une bonne charrue. Voyez à l'article CHARRUE, une casse-motte, une herse, des pioches, &c.

Voulez-vous connoître le travail de votre année? le voici.

En Janvier. Dépouillez les gros légumes; retournez les jachères; mettez en œuvre les chanvres & lins; nettoyez, raccommodez vos charrettes, tombereaux, & apprêtez des échalas & des osiers; coupez les faules & les peupliers; relevez les fossés; façonnez les haies; remuez les terres des vignes; fumez ceux des arbres fruitiers qui languiront; émondez les autres; essartez les prés; battez les grains; retournez le fumier; labourez les terres legeres & sablonneuses qui ne l'ont pas été à la Saint-Martin: quand il fera doux, vous recommencerez à planter dans les vallées. Entez les arbres & arbrisseaux hâtifs; enterrez les cormes, amandes, noix, &c. faites tiller le chanvre & filer; faites faire des fagots & du menu bois; faites couvrir les poules qui demanderont; marquez les agneaux que vous garderez; falez le cochon. Si vous êtes en pays chaud, rompez les guérets; préparez les terres pour la semence de Mars, &c.

En Février. Continuez les ouvrages précédens; plantez la vigne; curez, taillez, échaladez les vignes plantées; fumez les arbres, les champs, les prés, les jardins, & les couches; habillez les prairies; élaguez les arbres; nettoyez-les de feuilles mortes, de vers, de mousse, d'ordure, &c. donnez la façon aux terres que vous semerez en Mars, sur-tout à celles qui sont en côteaux: vous semerez l'avoine, si vous écoutez le proverbe. Semez les lentilles, les pois chiches, le chanvre, le lin, le pastel; préparez les terres à fainfoin; visitez vos vins s'ils sont délicats; plantez les bois, les taillis, les rejettons; nettoyez le colombier, le poulaillier, &c. repeuplez la garenne; raccommodez les terriers; achetez des ruches & des mouches. Si votre climat est chaud, liez la vigne à l'échallas; rechauffez les piés des arbres; donnez le verat aux truies, sinon attendez.

En Mars. Semez les petits blés, le lin, les avoines, & les mars; achevez de tailler & d'échalader les vignes; donnez tout le premier labour; faites les fagots de farmens; fôutirez les vins; donnez la seconde façon aux jachères; sarcliez les blés; semez les olives, & autres fruits à noyau; dressez des pépinières; greffez les arbres avant qu'ils bourgeonnent; mettez vos jardins en état; semez la lie d'olive sur les oliviers languissans; défrichez les prés; achetez des bœufs, des veaux, des genisses, des poulains, des taureaux, &c.

En Avril. Continuez de semer les mars & le fainfoin; labourez les vignes & les terres qui ne l'ont pas encore été; greffez les arbres fruitiers; plantez les oliviers; greffez les autres; taillez la vigne nouvelle; donnez à manger aux pigeons, car ils ne trouveront plus rien; donnez l'étalon aux cavales, aux ânesses, & aux brebis; nourrissez bien les vaches qui vèlent ordinairement dans ce tems; achetez des mouches; cherchez-en dans les bois; nettoyez les ruches, & faites la chasse aux papillons.

En Mai. Semez le lin, le chanvre, la navette, le colza, le millet, & le panis, si vous êtes en pays froid; plantez le safran; labourez les jachères; sarcliez les blés; donnez le second labour & les foins né-

ceffaires à la vigne; ôtez les pampres & les farmans fans fruit; coupez les chênes & les aulnes pour qu'ils pelent; émondez & entez les oliviers; soignez les mouches à miel, & plus encore les vers à foie; tondez les brebis; faites beurre & fromage; remplissez vos vins; châtrez vos veaux; allez chercher dans les forêts du jeune feuillage pour vos bestiaux.

En Juin. Continuez les labours & les semences des mois précédens: ébourgeonnez & liez la vigne; continuez de soigner les mouches, & de châtrer les veaux; faites provision de beurre & de fromage. Si vous êtes en pays froid, tondez vos brebis; donnez le deuxième labour aux jachères; charriez les fumiers & la marne; préparez & nettoyez l'aire de la grange; châtrez les mouches à miel, tenez leurs ruches nettes; fauchez les prés, & autres verdages; fanez le foin; recueillez les légumes qui sont en maturité; sciez sur la fin du mois vos orges quarrés. En Italie, vous commencerez à dépouiller vos fromens; partout vous vous disposerez à la moisson; battez du blé pour la semence; dépouillez les cerisiers; amassez des claies, & parquez les bestiaux.

En Juillet. Achevez de biner les jachères; continuez de porter les fumiers; dépouillez les orges de primeur, les navettes, colzas, lins, vers à foie, récoltes, les légumes d'été; ferrez ceux d'hiver; donnez le troisième labour à la vigne; ôtez le chiendent; unifiez la terre pour conserver les racines; déchargez les pommiers & les poiriers des fruits gâtés & superflus; ramassez ceux que les vents auront abattus, & faites-en du cidre de primeur; faites couvrir vos vaches; visitez vos troupeaux; coupez les foins; videz & nettoyez vos granges; retenez des moissonneurs: en climat chaud, achetez à vos brebis des béliers, & rechauffez les arbres qui sont en plein vent.

En Août. Achevez la moisson, arrachez le chanvre; faites le verjus; en pays froid, effeuillez les seps tardifs; en pays chaud, ombragez-les; commencez à donner le troisième labour aux jachères; battez le seigle pour la semence prochaine, continuez de fumer les terres; cherchez des sources, s'il vous en faut, vous aurez de l'eau toute l'année, quand vous en trouverez en Août; faites la chasse aux guêpes; mettez le feu dans les patis pour en consumer les mauvaises herbes; préparez vos pressoirs, vos cuves, vos tonneaux, & le reste de l'attirail de la vendange.

En Septembre. Achevez de dépouiller les grains & les chanvres, & de labourer les jachères; fumez les terres; retournez le fumier; fauchez la deuxième coupe des prés; cueillez le houblon, le fénévé, les pommes, les poires, les noix, & autres fruits d'automne; ramassez le chaume pour couvrir vos étables; commencez à semer les seigles, le méteil & même le froment; coupez les riz & les millets; cueillez & préparez le pastel & la garance; vendangez sur la fin du mois. En pays chaud, semez les pois, la vesce, le fénégré, la dragée, &c. cassez les terres pour le sainfoin; faites de nouveaux prés; raccommodez les vieux; semez les lupins, & autres grains de la même nature; & faites amas de cochons maigres pour la glandée.

En Octobre. Achevez votre vendange & vos vins, & la semence des blés; recueillez le miel & la cire; nettoyez les ruches; achevez la récolte du safran; ferrez les orangers; semez les lupins, l'orge quarré, les pois, les féverolles, l'hivergnache; faites le cidre & le raisiné; plantez les oliviers; déchauffez ceux qui sont en pié; confisez les olives blanches; commencez sur la fin de ce mois à provigner la vigne, à la rueller, si c'est l'usage; veillez aux vins nouveaux; commencez à abattre les bois, à tirer la marne & à planter. En pays chaud, depuis le 10 jusqu'au

Tome I.

23, vous semez le froment ras & barbu, & même le lin qu'on ne met ici en terre qu'au printemps.

En Novembre. Continuez les cidres; abattez les bois; plantez; provignez & déchauffez la vigne; amassez les olives quand elles commencent à changer de couleur; tirez-en les premières huiles; plantez les oliviers, taillez les autres; semez de nouveaux piés; récoltez les marons & châtaignes, la garance & les osiers; ferrez les fruits d'automne & d'hiver; amassez du gland pour le cochon, ferrez les raves; ramassez & faites sécher des herbes pour les bestiaux; charriez les fumiers & la marne; liez les vignes; rappez & ferrez les échelas; coupez les branches de saules; taillez-les ou fendez; faites l'huile de noix; commencez à tailler la vigne; émondez les arbres; coupez les bois à bâtir & à chauffer; nettoyez les ruches, & visitez vos ferres & vos fruiteries. On a dans un climat chaud des moutons de ce mois; on lâche le bouc aux chevres; on sème le blé ras & barbu, les orges, les fèves & le lin. En pays froid & tempéré, cette semence ne se fait qu'en Mars.

En Décembre. Défrichez les bois; coupez-en pour bâtir & chauffer; fumez & marnez vos terres; battez votre blé; faites des échelas, des paniers de jonc & d'osier, des rateaux, des manches; préparez vos outils; raccommodez vos harnois & vos ustensiles; tuez & salez le cochon; couvrez de fumier les piés des arbres & les légumes que vous voulez garder jusqu'au printemps; visitez vos terres; étetez vos peupliers & vos autres arbres, si vous voulez qu'ils poussent fortement au printemps; tendez des rets & des pièges, & recommencez votre année. Voyez le détail de chacune de ces opérations à leurs articles.

Voilà l'année, le travail, & la manière de travailler de nos laboureurs. Mais un auteur Anglois à proposé un nouveau système d'agriculture que nous allons expliquer, d'après la traduction que M. Duhamel nous a donnée de l'ouvrage Anglois, enrichie de ses propres découvertes.

M. Tull distingue les racines, en pivotantes qui s'enfoncent verticalement dans la terre, & qui soutiennent les grandes plantes, comme les chênes & les noyers; & en rampantes, qui s'étendent parallèlement à la surface de la terre. Il prétend que celles-ci sont beaucoup plus propres à recueillir les suc nourriciers que celles-là. Il démontre ensuite que les feuilles sont des organes très-nécessaires à la santé des plantes, & nous rapporterons à l'article FEUILLE les preuves qu'il en donne: d'où il conclut que c'est faire un tort considérable aux luzernes & aux sainfoins, que de les faire paître trop souvent par le bétail, & qu'il pourroit bien n'être pas aussi avantageux qu'on se l'imagine, de mettre les troupeaux dans les blés quand ils sont trop forts.

Après avoir examiné les organes de la vie des plantes, la racine & la feuille, M. Tull passe à leur nourriture: il pense que ce n'est autre chose qu'une poudre très-fine, ce qui n'est pas sans vraisemblance, ni sans difficulté; car il paroît que les substances intégrantes de la terre doivent être dissolubles dans l'eau; & les molécules de terre ne semblent pas avoir cette propriété: c'est l'observation de M. Duhamel. M. Tull se fait ensuite une question très-embarrassante; il se demande si toutes les plantes se nourrissent d'un même suc; il le pense: mais plusieurs auteurs ne sont pas de son avis; & ils remarquent très-bien que telle terre est épuisée pour une plante, qui ne l'est pas pour une autre plante; que des arbres plantés dans une terre où il y a eu beaucoup & longtemps de la même espèce, n'y viennent pas si bien que d'autres arbres; que les suc dont l'orge se nourrit, étant plus analogues à ceux qui nourrissent le blé, la terre en est plus épuisée qu'elle ne l'eût été par l'avoine; & par conséquent que tout étant égal

A a ij

d'ailleurs, le blé succède mieux à l'avoine dans une terre qu'à l'orge. Quoi qu'il en soit de cette question, sur laquelle les Botanistes peuvent encore s'exercer, M. Duhamel prouve qu'un des principaux avantages qu'on se procure en laissant les terres sans les ensemercer pendant l'année de jachère, consiste à avoir assez de tems pour multiplier les labours autant qu'il est nécessaire pour détruire les mauvaises herbes, pour ameublir & soulever la terre, en un mot pour la disposer à recevoir le plus précieux & le plus délicat de tous les grains, le froment : d'où il s'ensuit qu'on auroit beau multiplier les labours dans une terre ; si on ne laissoit des intervalles convenables entre ces labours, on ne lui procureroit pas un grand avantage. Quand on a renversé le chaume & l'herbe, il faut laisser pourrir ces matières, laisser la terre s'imprégner des qualités qu'elle peut recevoir des météores, sinon s'exposer par un travail précipité à la remettre dans son premier état. Voilà donc deux conditions ; la multiplicité des labours, sans laquelle les racines ne s'étendant pas facilement dans les terres, n'en tireroient pas beaucoup de sucs ; des intervalles convenables entre ces labours, sans lesquels les qualités de la terre ne se renouvelleroient point. A ces conditions il en faut ajouter deux autres : la destruction des mauvaises herbes, ce qu'on obtient par les labours fréquens ; & le juste rapport entre la quantité de plantes & la faculté qu'a la terre pour les nourrir.

Le but des labours fréquens, c'est de diviser les molécules de la terre, d'en multiplier les pores, & d'approcher des plantes plus de nourriture : mais on peu encore obtenir cette division par la calcination & par les fumiers. Les fumiers altèrent toujours un peu la qualité des productions ; d'ailleurs on n'a pas du fumier autant & comme on veut, au lieu qu'on peu multiplier les labours à discrétion sans altérer la qualité des fruits. Les fumiers peuvent bien fournir à la terre quelque substance : mais les labours réitérés exposent successivement différentes parties de la terre aux influences de l'air, du soleil & des pluies, ce qui les rend propres à la végétation.

Mais les terres qui ont resté long-tems sans être ensemencées, doivent être labourées avec des précautions particulières, dont on est dispensé quand il s'agit des terres qui ont été cultivées sans interruption. M. Tull fait quatre classes de ces terres ; 1°. celles qui sont en bois ; 2°. celles qui sont en landes ; 3°. celles qui sont en friche ; 4°. celles qui sont trop humides. M. Tull remarque que quand la rareté du bois n'auroit pas fait cesser la coutume de mettre le feu à celles qui étoient en bois pour les convertir en terres labourables, il faudroit s'en départir ; parce que la fouille des terres qu'on est obligé de faire pour enlever les fouches, est une excellente façon que la terre en reçoit, & que l'engrais des terres par les cendres est sinon imaginaire, du moins peu efficace. 2°. Il faut, selon lui, brûler toutes les mauvaises productions des landes vers la fin de l'été, quand les herbes sont desséchées, & recourir aux fréquens labours. 3°. Quant aux terres en friche, ce qui comprend les fainfoins, les luzernes, les tresles, & généralement tous les prés avec quelques terres qu'on ne labore que tous les huit ou dix ans ; il ne faut pas se contenter d'un labour pour les prés, il faut avec une forte charrue à versoir commencer par en mettre la terre en grosses mottes, attendre que les pluies d'automne aient brisé ces mottes, que l'hiver ait achevé de les détruire, & donner un second labour, un troisième, &c. en un mot ne confier du froment à cette terre que quand les labours l'auront assez affinée. On brûle les terres qui ne se labourent que tous les dix ans ; & voici comme on s'y prend : on coupe toute la surface en pièces les plus régulières qu'on

peut, comme on le voit en *aa* (*fig. 1. Pl. d'Agriculture*) de huit à dix pouces en carré sur deux à trois doigts d'épaisseur : on les dresse ensuite les unes contre les autres, comme on voit en *bb* (*fig. 2.*) Quand le tems est beau, trois jours suffisent pour les dessécher : on en fait alors des fourneaux. Pour former ces fourneaux, on commence par élever une petite tour cylindrique, *afb* (*fig. 3.*) d'un pié de diamètre. Comme la muraille de la petite tour est faite avec des gâcons, son épaisseur est limitée par celle des gâcons : on observe de mettre l'herbe en-dedans, & d'ouvrir une porte *f* d'un pié de largeur, du côté que souffle le vent. On place au-dessus de cette porte un gros morceau de bois qui sert de lintier. On remplit la capote de la tour de bois sec mêlé de paille, & l'on acheve le fourneau avec les mêmes gâcons en dôme, comme on voit (*fig. 4.*) en *ed*. Avant que la voûte soit entièrement fermée, on allume le bois, puis on ferme bien vite la porte *d*, fermant aussi avec des gâcons les crevasses par où la fumée sort trop abondamment.

On veille aux fourneaux jusqu'à ce que la terre paroisse embrasée ; on étouffe le feu avec des gâcons, si par hasard il s'est formé des ouvertures, & l'on rétablit le fourneau. Au bout de 24 à 28 heures le feu s'éteint & les mottes sont en poudre, excepté celles de dessus qui restent quelquefois crues, parce qu'elles n'ont pas senti le feu. Pour éviter cet inconvénient, il n'y a qu'à faire les fourneaux petits : on attend que le tems soit à la pluie, & alors on répand la terre cuite le plus uniformément qu'on peut, excepté aux endroits où étoient les fourneaux. On donne sur le champ un labour fort léger ; on pique davantage les labours suivans ; si l'on peut donner le premier labour en Juin, & s'il est survenu de la pluie, on pourra tout d'un coup retirer quelque profit de la terre, en y semant du millet, des rayes, &c. ce qui n'empêchera pas de semer du seigle ou du blé l'automne suivant. Il y en a qui ne répandent leur terre brûlée qu'immédiatement avant le dernier labour. M. Tull blâme cette méthode malgré les soins qu'on prend pour la faire réussir ; parce qu'il est très-avantageux de bien mêler la terre brûlée avec le terrain. 4°. On égouttera les terres humides par un fossé qui sera pratiqué sur les côtés, ou qui la refendra. M. Tull expose ensuite les différentes manières de labourer : elles ne diffèrent pas de celles dont nous avons parlé plus haut : mais voici où son système va s'éloigner le plus du système commun. Je propose, dit M. Tull, de labourer la terre pendant que les plantes annuelles croissent, comme on cultive la vigne & les autres plantes vivaces. Commencez par un labour de huit à dix pouces de profondeur ; servez-vous pour cela d'une charrue à quatre coutres & d'un soc fort large ; quand votre terre sera bien préparée, semez : mais au lieu de jeter la graine à la main & sans précaution, distribuez-la par rangées, suffisamment écartées les unes des autres. Pour cet effet ayez mon semoir. Nous donneront à l'article SEMOIR la description de cet instrument. A mesure que les plantes croissent, labourez la terre entre les rangées ; servez-vous d'une charrue légère. Voyez à l'article CHARRUE la description de celle-ci. M. Tull se demande ensuite s'il faut plus de grains dans les terres grasses que dans les terres maigres, & son avis est qu'il en faut moins où les plantes deviennent plus vigoureuses.

Quant au choix des semences, il préfère le nouveau froment au vieux. Nos fermiers trempent leurs blés dans l'eau de chaux : il faut attendre des expériences nouvelles pour savoir s'ils ont tort ou raison ; & M. Duhamel nous les a promises. On estime qu'il est avantageux de changer de tems en tems de semence, & l'expérience justifie cet usage. Les autres auteurs prétendent qu'il faut mettre dans un ter-

rein maigre des semences produites par un terrain gras, & alternativement. M. Tull pense au contraire, que toute semence doit être tirée des meilleurs terrains; opinion, dit M. Duhamel, agitée, mais non démontrée dans son ouvrage. Il ne faut pas penser, comme quelques-uns, que les grains changent au point que le froment devienne seigle ou ivraie. Voilà les principes généraux d'agriculture de M. Tull, qui diffèrent des autres dans la manière de semer, dans les labours fréquens, & dans les labours entre les plantes. C'est au tems & aux essais à décider, à moins qu'on en veuille croire l'auteur sur ceux qu'il a faits. Nous en rapporterons les effets aux articles BLÉ, FROMENT, SAINFOIN, &c. & ici nous nous contenterons de donner le jugement qu'en porte M. Duhamel, à qui l'on peut s'en rapporter quand on fait combien il est bon observateur.

Il ne faut pas considérer, dit M. Duhamel, si les grains de blé qu'on met en terre en produisent un plus grand nombre, lorsqu'on suit les principes de M. Tull; cette comparaison lui seroit trop favorable. Il ne faut pas non plus se contenter d'examiner si un arpent de terre cultivé suivant ses principes, produit plus qu'une même quantité de terre cultivée à l'ordinaire; dans ce second point de vue, la nouvelle culture pourroit bien n'avoir pas un grand avantage sur l'ancienne.

Ce qu'il faut examiner, c'est 1°. si toutes les terres d'une ferme cultivées suivant les principes de M. Tull, produisent plus de grain que les mêmes terres n'en produiroient cultivées à l'ordinaire; 2°. si la nouvelle culture n'exige pas plus de frais que l'ancienne, & si l'accroissement de profit excède l'accroissement de dépense; 3°. si l'on est moins exposé aux accidens qui frustrent l'espérance du laboureur, suivant la nouvelle méthode que suivant l'ancienne.

A la première question, M. Tull répond qu'un arpent produira plus de grain cultivé suivant ses principes, que suivant la manière commune. Distribuez, dit-il, les tuyaux qui sont sur les planches dans l'étendue des plates-bandes, & toute la superficie de la terre se trouvera aussi garnie qu'à l'ordinaire: mais mes épis seront plus longs, les grains en seront plus gros, & ma récolte sera meilleure.

On aura peine à croire que trois rangées de froment placées au milieu d'un espace de six piés de largeur, puissent par leur fécondité suppléer à tout ce qui n'est pas couvert; & peut-être, dit M. Duhamel, M. Tull exagère-t-il: mais il faut considérer que dans l'usage ordinaire il y a un tiers des terres en jachère, un tiers en menus grains, & un tiers en froment; au lieu que suivant la nouvelle méthode, on met toutes les terres en blé: mais comme sur six piés de largeur on n'en employe que deux, il n'y a non plus que le tiers des terres occupées par le froment. Reste à savoir si les rangées de blé sont assez vigoureuses, & donnent assez de froment, non-seulement pour indemniser de la récolte des avoines, estimée dans les fermages le tiers de la récolte du froment, mais encore pour augmenter le profit du laboureur.

A la seconde question, M. Tull répond qu'il en coûte moins pour cultiver ses terres; & cela est vrai, si l'on compare une même quantité de terre cultivée par l'une & l'autre méthode. Mais comme suivant la nouvelle il faut cultiver toutes les terres d'une ferme, & que suivant l'ancienne on en laisse reposer un tiers, qu'on ne donne qu'une culture au tiers des avoines, & qu'il n'y a que le tiers qui est en blé qui demande une culture entière, il n'est pas possible de prouver en faveur de M. Tull; reste à savoir si le profit compensera l'excès de dépense.

C'est la troisième question; M. Tull répond que des accidens qui peuvent arriver aux blés, il y en a que rien ne peut prévenir, comme la grêle, les vents,

les pluies & les gelées excessives, certaines gelées accidentelles, les brouillards secs, &c. mais que quant aux causes qui rendent le blé petit & retraits, chardonné, &c. sa méthode y obvie.

Mais voici quelque chose de plus précis: supposez deux fermes de 300 arpens, cultivées l'une par une méthode, l'autre par l'autre; le fermier qui suivra la route commune divisera sa terre en trois soles, & il aura une sole de cent arpens en froment, une de même quantité en orge, en avoine, en pois, &c. & la troisième sole en repos.

Il donnera un ou deux labours au lot des menus grains, trois ou quatre labours au lot qui doit rester en jachère, & le reste occupé par le froment ne sera point labouré. C'est donc six labours pour deux cents arpens qui composent les deux soles en valeur; ou, ce qui revient au même, son travail se réduit à labourer une fois tous les ans quatre ou six cents arpens.

On paye communément six francs pour labourer un arpent; ainsi suivant la quantité de labours que le fermier doit donner à ses terres, il déboursera 2400 ou 3600 liv.

Il faut au moins deux mines & demie de blé, mesure de Petiviers, la mine pesant quatre-vingts livres, pour ensemer un arpent. Quand ce blé est chotté, il se renfle, & il remplit trois mines; c'est pourquoi l'on dit qu'on sème trois mines par arpent. Nous le supposons aussi, parce que le blé de semence étant le plus beau & le plus cher, il en résulte une compensation. Sans faire de différence entre le prix du blé de récolte & celui de semence, nous estimons l'un & l'autre quatre livres la mine; ainsi il en coûtera 1200 liv. pour les cent arpens.

Il n'y a point de frais pour ensemer & herfer les terres, parce que le laboureur qui a été payé des façons met le blé en terre *gratis*.

On donne pour scier & voiturer le blé dans la grange, six livres par arpent; ce qui fait pour les cent arpens, 600 liv.

Ce qu'il en coûte pour arracher les herbes ou fardier, varie suivant les années; on peut l'évaluer à une livre dix sous par arpent, ce qui fera 150 liv.

Il faut autant d'avoine ou d'orge que de blé pour ensemer le lot qui produira ces menus grains: mais comme ils sont à meilleur marché, les fermiers ne les estiment que le tiers du froment, 400 liv.

Les frais de semaille se bornent au roulage, qui se paye à raison de dix sous l'arpent, 50 liv.

Les frais de récolte se montent à 200 liv. le tiers des frais de récolte du blé, 200 liv.

Nous ne tiendrons pas compte des fumiers: 1°. parce que les fermiers n'en achètent pas; ils se contentent du produit de leur fourrage: 2°. ils s'employent dans les deux méthodes, avec cette seule différence que dans la nouvelle méthode on fume une fois plus de terre que dans l'ancienne.

Les frais de fermage sont les mêmes de part & d'autre, ainsi que les impôts: ainsi la dépense du fermier qui cultive trois cents arpens de terre à l'ordinaire, se monte à 5000 liv. s'il ne donne que trois façons à ses blés, & une à ses avoines; ou à 6200 liv. s'il donne quatre façons à ses blés, & deux à ses avoines.

Voyons ce que la dépouille de ses terres lui donnera. Les bonnes terres produisant environ cinq fois la semence, il aura donc quinze cents mines, ou 6000 liv.

La récolte des avoines étant le tiers du froment, lui donnera 2000 liv.

Et sa récolte totale sera de 8000 liv. ôtez 5000 liv. de frais, reste 3000 liv. sur quoi il faudroit encore ôter 1200 liv. s'il avoit donné à ses terres plus de quatre façons.

On suppose que la terre a été cultivée pendant

plusieurs années à la manière de M. Tull, dans le calcul suivant : cela supposé, on doit donner un bon labour aux plates-bandes après la moisson, un labour léger avant de semer, un labour pendant l'hiver, un au printemps, un quand le froment monte en tuyau, & un enfin quand il épie. C'est six labours à donner aux trois cents arpens de terre. Les trois cents arpens doivent être cultivés & enfumés en blé : ce seroit donc 1800 arpens à labourer une fois tous les ans. Mais comme à chaque labour il y a un tiers de la terre qu'on ne remue pas, ces 1800 arpens seront réduits à 1200 ou à 1000 ; ce qui coûtera à raison de six liv. 6000 ou 7200 liv.

On ne consume qu'un tiers de la semence qu'on a coutume d'employer ; ainsi cette dépense fera la même pour les 300 arpens que pour les 100 arpens du calcul précédent, 1200 liv.

Supposons que les frais de semence & de récolte soient les mêmes pour chaque arpent que dans l'hypothèse précédente, c'est mettre les choses au plus fort, ce seroit pour les 300 arpens 1800 liv.

Le sarclage ne fera pas pour chaque arpent le tiers de ce que nous l'avons supposé dans l'hypothèse précédente ; ainsi nous mettons pour les 300 arpens 150 liv.

Toutes ces sommes réunies font 10350 liv. que le fermier fera obligé de dépenser, & cette dépense excède la dépense de l'autre culture de 5350 liv.

On suppose, contre le témoignage de M. Tull, que chaque arpent ne produira pas plus de froment qu'un arpent cultivé à l'ordinaire. J'ai mis quinze mines par arpent ; c'est 4500 mines pour les trois cents arpens, à raison de quatre liv. la mine, 18000 liv. mais si l'on ôte de 18000 liv. la dépense de 10350 liv. restera à l'avantage de la nouvelle culture sur l'ancienne, 4650 liv.

D'où il s'ensuit que quand deux arpens cultivés suivant les principes de M. Tull, ne donneroient que ce qu'on tire d'un seul cultivé à l'ordinaire, la nouvelle culture donneroit encore 1650 livres par trois cents arpens de plus que l'ancienne. Mais un avantage qu'on n'a pas fait entrer en calcul, & qui est très-considérable, c'est que les récoltes sont moins incertaines.

Nous nous sommes étendus sur cet objet, parce qu'il importe beaucoup aux hommes. Nous invitons ceux à qui leurs grands biens permettent de tenter des expériences coûteuses, sans succès certain & sans aucun dérangement de fortune, de se livrer à celles-ci, d'ajouter au parallèle & aux conjectures de M. Duhamel les essais. Cet habile académicien a bien senti qu'une légère tentative seroit plus d'effet sur les hommes que des raisonnemens fort justes, mais que la plupart ne peuvent suivre, & dont un grand nombre, qui ne les suit qu'avec peine, se méfie toujours. Aussi avoit-il fait labourer une pièce carrée oblongue de terre, dont il avoit fait semer la moitié à l'ordinaire, & l'autre par rangées éloignées les unes des autres d'environ quatre piés. Les grains étoient dans les rangées à six pouces les uns des autres. Ce petit champ fut semé vers la fin de Décembre. Au mois de Mars, M. Duhamel fit labourer à la bêche la terre comprise entre les rangées : quand le blé des rangées montoit en tuyau, il fit donner un second labour, enfin un troisième avant le fleur. Lorsque ce blé fut en maturité, les grains du milieu de la partie cultivée à l'ordinaire n'avoient produit qu'un, deux, trois, quatre, quelquefois cinq, & rarement six tuyaux ; au lieu que ceux des rangées avoient produit depuis dix-huit jusqu'à quarante tuyaux ; & les épis en étoient encore plus longs & plus fournis de grains. Mais malheureusement, ajoute M. Duhamel, les oiseaux dévorèrent le grain avant sa maturité, & l'on ne put comparer les produits.

AGRIER, f. m. terme de Coutume, est un droit ou redevance seigneuriale, qu'on appelle en d'autres coutume terrage. Voyez TERRAGE. (H)

* AGRIGNON, (Géog.) l'une des îles des Larrons ou Mariannes. Lat. 19. 40.

AGRIMENSATION, f. f. terme de Droit par où l'on entend l'arpentage des terres. V. ARPEMENT. (H)

AGRIMONOÏDES, f. f. en Latin *agrimonoides*, (Hist. nat.) genre d'herbe dont la fleur est en rose, & dont le calice devient un fruit sec. Cette fleur est composée de plusieurs feuilles qui sont disposées en rond, & qui sortent des échancrures du calice. La fleur & le calice sont renfermés dans un autre calice découpé. Le premier calice devient un fruit oval & pointu, qui est enveloppé dans le second calice, & qui ne contient ordinairement qu'une seule semence. Tournefort. *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

AGRIPAUME, f. f. en Latin *cardiaca*, (Hist. nat.) herbe à fleur composée d'une seule feuille, & labiée : la levre supérieure est pliée en gouttière, & beaucoup plus longue que l'inférieure qui est divisée en trois parties. Il sort du calice un pistil qui tient à la partie postérieure de la fleur comme un clou, & qui est environné de quatre embryons ; ils deviennent ensuite autant de semences anguleuses, qui remplissent presque toute la cavité de la capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

* Elle donne dans l'analyse chimique de ses feuilles & de ses sommités fleuries & fraîches, une liqueur limpide, d'une odeur & d'une saveur d'herbe un peu acide ; une liqueur manifestement acide, puis austère ; une liqueur rousse, imprégnée de beaucoup de sel volatil urinaire ; de l'huile. La masse noire restée dans la cornue après la calcination & la lixiviation des cendres, un sel fixe purement alkali. Cette plante contient un sel essentiel tartareux, uni avec beaucoup de soufre subtil & grossier. Elle a plus de réputation, selon M. Geoffroy, qu'elle n'en mérite. On l'appelle *cardiaca*, de l'erreur du peuple qui prend les maladies d'estomac pour des maladies de cœur. Le cataplasme de ses feuilles pilées & cuites, résout les humeurs visqueuses, & soulage le gonflement & la distension des hypochondres qui occasionnent la cardialgie des enfans. On lui attribue quelques propriétés contre les convulsions, les obstructions des viscères, les vers plats, & les lombrics ; & l'on dit que prise en poudre dans du vin elle excite les urines & les règles, & provoque l'accouchement. Ray parle de la décoction d'*agripaume* ou de sa poudre sèche mêlée avec du sucre, comme d'un remède merveilleux dans les palpitations, dans les maladies de la rate, & les maladies hystériques. Il y a des maladies des chevaux & des bœufs, dans lesquelles les maquignons & les maréchaux l'emploient avec succès.

AGRIPPA, (Hist. anc.) nom que l'on donnoit anciennement aux enfans qui étoient venus au monde dans une attitude autre que celle qui est ordinaire & naturelle, & spécialement à ceux qui étoient venus les piés en-devant. Voyez DÉLIVRANCE, ACCOUCHEMENT.

Ils ont été ainsi appelés, selon Plin, parce qu'ils étoient *agre parti*, venus au monde avec peine.

De savans critiques rejettent cette étymologie, parce qu'ils rencontrent ce nom dans d'anciens auteurs Grecs, & ils le dérivent d'*ἀγρίων*, chasser, & de *ἵππος*, cheval, c'est-à-dire *chasseur à cheval* : quoi qu'il en soit, ce mot a été à Rome un nom, puis un surnom d'hommes, qu'on a féminisé en *Agrippina*. (G)

* AGRIS, bourg de France dans la généralité de Limoges.

* AGROTÈRE, adj. (Myth.) nom de Diane, ainsi appelée parce qu'elle habitoit perpétuellement

les forêts & les campagnes. On immoloit tous les ans à Athenes cinq cents chevres à Diane *Agrotère*. Xénophon dit que ce sacrifice se faisoit en mémoire de la défaite des Perses, & qu'on fut obligé de réduire, par un decret du senat, le nombre des chevres à cinq cents par an; car le vœu des Athéniens ayant été de sacrifier à Diane *Agrotère* autant de chevres qu'ils tueroient de Perses, il y eut tant de Perses tués, que toutes les chevres de l'Attique n'auroient pas suffi à satisfaire au vœu. On prit le parti de payer en plusieurs fois ce qu'on avoit promis en une, & de transiger avec la déesse à cinq cents chevres par an.

* **AGROTÈS**, f. m. (*Myth.*) divinité des Phéniciens, qu'on promenoit en procession le jour de sa fête, dans une niche couverte, sur un chariot traîné par différens animaux.

* **AGUAPA**, subst. m. (*Hist. nat. bot.*) arbre qui croît aux Indes occidentales, dont on dit que l'ombre fait mourir ceux qui s'y endorment nuds, & qu'elle fait enfler les autres d'une manière prodigieuse. Si les habitans du pays ne le connoissent pas mieux qu'il ne nous est désigné par cette description, ils sont en grand danger.

* **AGUARA PONDA**, f. m. *Brasiliensis Maggravii*, *Ruttensteert Belgis*, id est *myofuros*, *viola spicata Brasiliensis*, (*Hist. nat. bot.*) plante haute d'un pié & demi & plus, à tige lisse, ronde, verte & noueuse. Il sort de chaque nœud quatre ou cinq feuilles étroites, crenelées, pointues, vertes & inégales. Le sommet de sa tige est chargé d'un épi long d'un pouce & plus, uni & couvert de fleurs d'un bleu violet, & formées de cinq feuilles rondes. Elle ressemble à la violette, & en a l'odeur. Sa racine est droite, d'une médiocre grosseur, & divisée en branches filamenteuses.

Il y en a une autre espèce qui diffère de la précédente par la largeur de ses feuilles. Elle est marquée au sommet de ses tiges d'un cube creux, qui forme une espèce de casque verd; de ce creux sortent des fleurs bleues semblables aux premières.

* **AGUAS**, (*Géog.*) peuple considérable de l'Amérique méridionale, sur le bord du fleuve des Amazones. Ce sont, dit-on dans l'excellent Dictionnaire portatif de M. Vosgien, les plus raisonnables des Indiens: ils ferment la tête entre deux planches à leurs enfans aussi-tôt qu'ils sont nés.

* **AGUATULCO** ou **AQUATULCO** ou **GUATULCO**, ville & port de la nouvelle Espagne, en Amérique, sur la mer du Sud. *Longit.* 279. *latit.* 15. 10.

* **AGUAXIMA**, (*Hist. nat. bot.*) plante du Brésil & des îles de l'Amérique méridionale. Voilà tout ce qu'on nous en dit; & je demanderois volontiers pour qui de pareilles descriptions sont faites. Ce ne peut être pour les naturels du pays, qui vraisemblablement connoissent plus de caractères de l'*aguaxima*, que cette description n'en renferme, & à qui on n'a pas besoin d'apprendre que l'*aguaxima* naît dans leur pays; c'est, comme si l'on disoit à un François, que le poirier est un arbre qui croît en France, en Allemagne, &c. Ce n'est pas non plus pour nous; car que nous importe qu'il y ait au Brésil un arbre appelé *aguaxima*, si nous n'en savons que ce nom? à quoi sert ce nom? Il laisse les ignorans tels qu'ils sont; il n'apprend rien aux autres: s'il m'arrive donc de faire mention de cette plante, & de plusieurs autres aussi mal caractérisées, c'est par condescendance pour certains lecteurs, qui aiment mieux ne rien trouver dans un article de Dictionnaire, ou même n'y trouver qu'une sottise, que de ne point trouver l'article du tout.

* **AGUIATE** ou **AGUÉE**, (*Myth.*) qui est dans les

rues. Les Grecs donnoient cette épithète à Apollon, parce qu'il avoit des statues dans les rues.

* **AGUILA** ou **AGLE**, ville de la province de Habat, au royaume de Fez en Afrique, sur la rivière d'Erguila.

AGUI L'AN NEUF, (*Hist. mod.*) quête que l'on faisoit en quelques diocèses le premier jour de l'an pour les cierges de l'église. Il paroît que cette cérémonie instituée d'abord pour une bonne fin, dégénéra ensuite en abus. Cette quête se faisoit par de jeunes gens de l'un & de l'autre sexe: ils choisissoient un chef qu'ils appelloient leur *follet*, sous la conduite duquel ils commettoient, même dans les églises, des extravagances qui approchoient fort de la fête des Fous. Voyez **FÊTE DES FOUS**.

Cette coutume fut abolie dans le diocèse d'Angers en 1595 par une ordonnance synodale: mais on la pratiqua encore hors des églises; ce qui obligea un autre synode en 1668 de défendre cette quête qui se faisoit dans les maisons avec beaucoup de licence & de scandale, les garçons & les filles y dansant & chantant des chansons dissolues. On y donnoit aussi le nom de *batchelletes* à cette folle réjouissance, peut-être à cause des filles qui s'y assembloient, & qu'en langage du vieux tems on appelloit *batchelletes*. Thiers, *Traité des Jeux*.

AU GUI L'AN NEUF, (*Hist. anc.*) cri ou refrain des anciens Druides, lorsqu'ayant cueilli le gui de chêne le premier jour de l'an, ils alloient le porter en pompe soit dans les villes, soit dans les campagnes voisines de leurs forêts. On cueilloit ce gui avec beaucoup de cérémonies dans le mois de Décembre; au premier jour de l'an, on l'envoyoit aux grands, & on le distribuoit pour étrennes au peuple, qui le regardoit comme un remède à tous maux, & le portoit pendu au cou, à la guerre, &c. On en trouvoit dans toutes les maisons & dans les temples. (G)

* **AGUILAR DEL CAMPO**, (*Géog.*) petite ville d'Espagne, dans la vieille Castille.

* **AGUILLES**, f. f. (*Commerce.*) c'est le nom de toiles de coton, qui se font à Alep.

* **AGUITRAN**, f. m. *poix molle*. Voyez **POIX**.

* **AGUL**, (*Hist. nat. bot.*) c'est un petit arbrisseau fort épineux, dont les feuilles sont languettes, & semblables à celles de la sanguinaire. Il a beaucoup de fleurs rougeâtres, auxquelles succèdent des gouffes. Sa racine est longue & purpurine: il se trouve en Arabie, en Perse, & en Mésopotamie. Ses feuilles sont chargées le matin de manne grosse comme des grains de coriandre; cette manne a le goût & la saveur de la nôtre; mais si on laisse passer le soleil dessus, elle se fond & se dissipe. Les feuilles de l'*agul* passent pour purgatives. Lemery. Voyez **ALHAGI**.

* **AGUTIGUEPA**, (*Hist. nat. bot.*) plante du Brésil, à racine ronde par le haut, d'un rouge foncé, & bonne à manger; à tige droite, longue depuis trois piés jusqu'à cinq, grosse comme le doigt, portant sans ordre sur des pédicules qui ont six travers de doigt de longueur, des feuilles longues depuis un pié jusqu'à deux, larges de quatre travers de doigt, pointues, d'un beau verd, luisantes, semblables aux feuilles du *paco-eira*, relevées dans toute leur longueur d'une côte & d'une infinité de veines qui rampent obliquement sur toute la surface, & bordées tout autour d'un trait rouge. Du sommet de la tige s'éleve une fleur semblable au lis, de couleur de feu, composée de trois ou quatre feuilles: chaque fleur a trois ou quatre étamines, de même couleur, & faites en défenses de sanglier. On dit que sa racine pilée, guérit, mondifie, &c. les ulcères. Dans des tems de disette, on la fait bouillir ou griller, & on la mange.

* AGUTI TREVA ou AGOUTI TREVA, plante des îles Mariannes; sa feuille est semblable à celles de l'oranger, mais plus mince; sa fleur est couverte d'une espèce de rosée; son fruit est gros, couvert d'une écorce rougeâtre, & contient des semences semblables à celles de la grenade, transparentes, douces & agréables au goût. *Ray.*

* AGYNNIENS, (*Théol.*) hérétiques qui parurent environ l'an de J. C. 694. Ils ne prenoient point de femmes, & prétendoient que Dieu n'étoit pas auteur du mariage. Ce mot vient d'*α* privatif, & de *γυνω*, femme. *Prætol. (G)*

* AGYRTES, joieurs de gobelets, farceurs, faiseurs de tours de passe-passe; voilà ce que signifie *agyrtæ*, & c'étoit le nom que portoient, & que méritoient bien les Galles, prêtres de Cybele.

A H

AH-AH, (*Jardinage.*) CLAIRE VOIE ou SALUT DE LOUP. On entend par ces mots une ouverture de mur sans grille, & à niveau des allées avec un fossé au pié, ce qui étonne & fait crier *ah-ah*. On prétend que c'est Monseigneur, fils de Louis XIV. qui a inventé ce terme, en se promenant dans les jardins de Meudon. (*K*)

* AHATE de *Pauncho Recchi*, (*Hist. nat. bot.*) arbre d'une grosseur médiocre, d'environ vingt piés de haut. Son écorce est fongueuse & rouge en dedans. Son bois blanc & dur. Ses branches en petit nombre & couvertes d'une écorce verte & cendrée. Sa racine jaunâtre, d'une odeur forte, & d'un goût onctueux. Sa feuille oblongue & semblable à celle du malacatijambou; froissée dans la main, elle rend une huile sans odeur. Sa fleur est attachée par des pédicules aux plus petites feuilles. Elle a trois feuilles triangulaires, épaisses comme du cuir, blanches en dedans, vertes en dessus, & rendant l'odeur du cuir brûlé, quand on les met au feu.

Le fruit sort des étamines de la fleur. Il est dans sa maturité de la grosseur d'un citron ordinaire, verd & strié par-dehors; blanc en dedans, & plein d'une pulpe succulente, d'un goût & d'une odeur agréable. Ses semences sont oblongues, unies, luisantes & enfermées dans des coffes. On le cueille avant qu'il soit mûr, & il devient comme la nésle dans la ferre où on le met. Cet arbre a été apporté des Indes aux îles Philippines. Il aime les climats chauds. Il fleurit deux fois l'an, la première fois en Avril. *Ray* lui attribue différentes propriétés, ainsi qu'aux feuilles & aux autres parties de l'arbre.

AHOVAI est un genre de plante à fleur, composée d'une seule feuille en forme d'entonnoir & découpée. Il sort du fond du calice un pistil qui est attaché au bas de la fleur comme un clou, & qui devient dans la suite un fruit charnu en forme de poire, qui renferme un noyau presque triangulaire, dans lequel il y a une amande. *Tournefort. Inst. rei herb. app. Voyez PLANTE. (I)*

* AHOVAI, *Theveti Clusii*, (*Hist. natur. botan.*) fruit du Brésil de la grosseur de la châtaigne, blanc, & de la figure à-peu-près des truffes d'eau. Il croît sur un arbre grand comme le poirier, dont l'écorce est blanche, piquante & succulente; la feuille longue de deux ou trois pouces, large de deux, toujours verte; & la fleur monopétale, en entonnoir, découpée en plusieurs parties; & du calice s'éleve un pistil qui devient le fruit. Ce fruit est un poison. *Lemery.*

Millet en distingue un autre, qui croît pareillement en Amérique, & qui n'est pas moins dangereux; on dit que l'arbre qui le porte répand une odeur désagréable quand on l'incise.

* AHILE, bourg de France, dans la généralité de Tours.

* AHUN, petite ville de France dans la haute-Marche, généralité de Moulins. *Long. 19. 38. lat. 49. 5.*

* AHUS ou AHUIS, (*Géog.*) ville maritime de Suede, principauté de Gothlande & terre de Bleckingie; elle est située proche la mer Baltique. *Long. 32. 14. lat. 56.*

A I A J

* AJACCIO, (*Géog.*) Voyez ADIAZZO.

* AJAN, (*Géog.*) nom général de la côte orientale d'Afrique, depuis Magadoxo jusqu'au cap Guardafui, sur la pointe du détroit de Babelmandel.

* AJAXTIES, fêtes qu'on célébroit à Salamine en l'honneur d'Ajax, fils de Telamon. C'est tout ce qu'on en fait.

* AICH, (*Géog.*) ville d'Allemagne, dans la haute Bavière, sur le Par. *Long. 28. 50. lat. 48. 30.*

* AICHÉERA, un des sept dieux célestes que les Arabes adoroient, selon M. d'Herbelot.

* AICHSTAT, (*Géog.*) ville d'Allemagne, dans la Franconie, sur la rivière Altmul. *L. 28. 45. lat. 49.*

AIDE signifie assistance, secours qu'on prête à quelqu'un. Il signifie aussi quelquefois la personne même qui prête ce secours ou cette assistance; ainsi dans ce dernier sens, on dit *aide de camp*. Voyez AIDE DE CAMP. *Aide-Major*. Voyez AIDE-MAJOR.

AIDE, se dit aussi en général de quiconque est ad-joint à un autre en second pour l'aider au besoin; ainsi l'on dit en ce sens *aide des cérémonies*, d'un officier qui assiste le grand-maitre, & tient sa place s'il est absent. On appelle aussi *aides* les garçons qu'un Chirurgien mène avec lui pour lui prêter la main dans quelque opération de conséquence. On appelle *aide-de-cuisine* un cuisinier en second, ou un garçon qui sert à la cuisine.

AIDE, en Droit Canon, ou église succursale, est une église bâtie pour la commodité des paroissiens, quand l'église paroissiale est trop éloignée, ou trop petite pour les contenir tous.

AIDE, dans les anciennes Coûtumes, signifie un *subside en argent*, que les vassaux ou censitaires étoient obligés de payer à leur seigneur en certaines occasions particulières.

Aide diffère de *taxe* en ce que la *taxe* s'impose dans quelque besoin extraordinaire & pressant; au lieu que l'*aide* n'est exigible qu'autant qu'elle est établie par la coutume, & dans le cas marqué par la coutume; de cette espèce sont les *aides* de relief & de chevel. Voyez *aide-relief* & *aide-chevel*.

On payoit une *aide* au seigneur quand il vouloit acheter une terre. Mais il n'en pouvoit exiger une semblable qu'une fois en sa vie.

Ces *aides*, dans l'origine, étoient libres & volontaires; c'est pourquoi on les appelloit *droits de complaisance*.

Il paroît que les seigneurs ont imposé cette marque de servitude sur leurs vassaux, à l'exemple des patrons de l'ancienne Rome, qui recevoient des présents de leurs cliens & de leurs affranchis, en certaines occasions, comme pour doter leurs filles, ou en certains jours solennels, comme le jour de leur naissance. Voyez PATRON & CLIENT. (*G*)

AIDE, en terme de Jurisprudence féodale, sont des secours auxquels les vassaux, soit gentilshommes ou roturiers, sont tenus envers leur seigneur dans quelques occasions particulières, comme lorsqu'il marie sa fille ou fait recevoir son fils chevalier, ou qu'il est prisonnier de guerre; ce qui fait trois sortes d'*aides*, l'*aide de mariage*, l'*aide de chevalerie*, & l'*aide de rançon*.

On appelle d'un nom commun ces trois sortes d'*aides*, *aide-chevel*, quia capitali domino debentur.

L'*aide de rançons* s'appelloit aussi *aides loyaux*, parce qu'elle étoit dûe indispensablement. On appella aussi *aides loyaux*, sous Louis VII. une contribution qui fut imposée sur tous les sujets sans distinction, pour le voyage d'outre-mer ou la croisade; & on appelloit ainsi en général toutes celles qui étoient dûes en vertu d'une loi.

On appelloit au contraire *aides libres* ou *gracieuses*, celles qui étoient offertes volontairement par les sujets ou vassaux.

L'*aide chevel* est le double des devoirs que le sujet doit ordinairement chaque année, pourvu qu'ils n'excèdent pas vingt-cinq sous. Si le sujet ne doit point de devoirs, il payera seulement vingt-cinq sous. Le seigneur ne peut exiger cette *aide* qu'une fois en sa vie pour chaque cas.

Aides raisonnables, étoient celles que les vassaux étoient obligés de fournir au seigneur dans de certaines nécessités imprévues, & pour raison desquelles on les taxoit au *prorata* de leurs facultés; telles étoient par exemple, en particulier, celles qu'on appelloit *aides de l'ost & de chevauchée*, qui étoient des subsides dûs au seigneur pour l'aider à subvenir aux frais d'une guerre, comme qui diroit de nos jours, le dixieme denier du revenu des biens.

Aide-relief, est un droit dû en certaines provinces par les vassaux aux héritiers de leur seigneur immédiat, pour lui fournir la somme dont ils ont besoin pour payer le relief du fief qui leur échet par la mort de leur parent.

On trouve aussi dans l'Histoire ecclésiastique des *aides* levées par des évêques dans des occasions qui les obligeoient à des dépenses extraordinaires; comme lors de leur sacre ou joyeux avènement, lorsqu'ils reçoivent les rois chez eux, lorsqu'ils partent pour un concile, ou qu'ils alloient à la cour du pape.

Ces *aides* s'appelloient autrement *coutumes épiscopales* ou *synodales*, ou *denier de Pâque*.

Les archidiaques en levoient aussi chacun dans leur archidiaconé.

Il est encore d'usage & d'obligation de leur payer un droit lorsqu'ils font leur visite; droit qui leur est dû par toutes les églises paroissiales, même celles qui sont desservies par des religieux.

AIDE, adj. pris subst. en *Cuisine*, est un domestique subordonné au cuisinier, & destiné à l'aider.

AIDE se joint aussi à plusieurs mots, avec lesquels il ne fait proprement qu'un seul nom substantif.

AIDES, en termes de Finance, signifie les impôts qui se levent, à quelque titre que ce soit, par le souverain sur les denrées & les marchandises qui se vendent dans le royaume. Ce droit répond à ce que les Romains appelloient *vectigal*, à *vehendo*; parce qu'il se levoit, comme parmi nous, à titre de péage, d'entrée ou de sortie sur les marchandises qui étoient transportées d'un lieu à un autre. Le *vectigal* étoit opposé à *tributum*, lequel se levoit par tête sur les personnes, comme parmi nous les *aides* sont opposées à la *taille* ou *capitation*, qui sont aussi des taxes personnelles.

On a appelé les *aides* de ce nom, parce que c'étoit originairement des subsides volontaires & passagers, que les sujets fournissoient au prince dans des besoins pressans, & sans tirer à conséquence pour la suite. Mais enfin elles ont été converties en impositions obligatoires & perpétuelles.

On croit que ces *aides* furent établies sous le regne de Charles V. vers l'an 1270, & qu'elles n'étoient qu'à raison d'un sou pour livre du prix des denrées. Les besoins de l'état les ont fait monter successivement à des droits beaucoup plus forts. (H)

La Cour des Aides est une cour souveraine éta-

blie en plusieurs provinces du royaume pour connoître de ces sortes d'impositions & de toutes les matières qui y ont rapport: elle connoît, par exemple, des prétendus titres de noblesse, à l'effet de décharger ceux qui les alleguent des impositions roturieres, s'ils sont véritablement nobles, ou de les y soumettre s'ils ne le sont pas.

Dans plusieurs provinces, telles que la Provence, la Bourgogne, & le Languedoc, la Cour des Aides est unie à la chambre des Comptes.

Il y a en France douze Cours des Aides, comme douze Parlemens; savoir à Paris, à Roien, à Nantes, à Bourdeaux, à Pau, à Montpellier, à Montauban, à Grenoble, à Aix, à Dijon, à Châlons, & à Metz.

Avant l'érection des Cours des Aides, il y avoit des généraux des *aides* pour la perception & la régie des droits, & une autre sorte de généraux pour le jugement des contestations en cette matière; & ce furent ces généraux des *aides*, sur le fait de la justice, qui réunis en corps par François premier, commencerent à former un tribunal en matière d'*aides*, qu'on appella par cette raison la Cour des Aides.

AIDES, f. f. (*Manege*.) se dit des secours & des soutiens que le cavalier tire des effets modérés de la bride, de l'éperon, du caveçon, de la gaulle, du son de la voix, du mouvement des jambes, des cuisses, & du talon, pour faire manier un cheval comme il lui plaît. On employe les *aides* pour prévenir les châtimens qu'il faut souvent employer pour dresser un cheval. Il y a aussi les *aides* secretes du corps du cavalier; elles doivent être fort douces. Ainsi on dit: ce cheval connoît les *aides*, obéit, répond aux *aides*, prend les *aides* avec beaucoup de facilité & de vigueur. On dit aussi: ce cavalier donne les *aides* extrêmement fines, pour exprimer qu'il manie le cheval à propos, & lui fait marquer avec justesse ses tems & ses mouvemens. Lorsqu'un cheval n'obéit pas aux *aides* du gras des jambes, on fait venir l'éperon au secours, en pinçant de l'un ou des deux. Si l'on ne se sert pas avec discrétion des *aides* du caveçon, elles deviennent un châtiment qui rebute peu à peu le cheval fauteur, qui va haut & juste en ses sauts & sans aucune *aide*. Voyez SAUTEUR. Un cheval qui a les *aides* bien fines se brouille ou s'empêche de bien manier, pour peu qu'on serre trop les cuisses, ou qu'on laisse échapper les jambes.

Aides du dedans, aides du dehors: façons de parler relatives au côté sur lequel le cheval manie sur les voltes, ou travaille le long d'une muraille ou d'une haie. Les *aides* dont on se sert pour faire aller un cheval par airs, & celles dont on se sert pour le faire aller sur le terrain, sont fort différentes. Il y a trois *aides* distinguées qui se font ayant les rênes du dedans du caveçon à la main. La premiere est de mettre l'épaule de dehors du cheval de dedans; la seconde est de lui mettre aussi l'épaule de dedans en dedans; & la troisieme est de lui arrêter les épaules. On dit: répondre, obéir aux *aides*; tenir dans la sujétion des *aides*. Voyez RÉPONDRE, OBÉIR, & SUJÉTION. (V)

AIDES, f. f. pl. (*Architect.*) pieces où les *aides* de cuisine & d'office font leur service; c'est proprement la décharge des cuisines, où l'on épluche, lave & prépare tout ce qui se sert sur la table, après avoir été ordonné par le maître-d'hôtel. Ces *aides* doivent être voisines des cuisines, avoir des tables, une cheminée, des fourneaux, & de l'eau abondamment. (P)

AIDE-DE-CAMP, f. m. On appelle ainsi en France de jeunes volontaires qui s'attachent à des officiers généraux pour porter leurs ordres partout où il est besoin, principalement dans une bataille.

Ils doivent les bien comprendre, & les déclarer très-exactement & très-juste.

Le Roi entretient quatre *aides-de-camp* à un général en campagne; deux à chaque lieutenant général, & un à chaque maréchal de camp. (Z)

* AIDE-MAJOR, f. m. est un officier qui seconde le major d'un régiment dans ses fonctions. Voyez MAJOR. Ils roulent avec les lieutenans: ils commandent du jour de leur brevet d'*aide-major*, ou du jour de leurs lettres de lieutenans, s'ils l'ont été, dans le régiment où ils servent.

Les *aides-majors* d'infanterie marchent avec les colonels réformés attachés à leur régiment, pour quelque service que ces colonels soient commandés, & avec leurs lieutenans colonels.

Les *aides-majors* ont pour les aider des *sous-aides-majors*, ou *garçons-majors*, qui exécutent les ordres qu'ils leur donnent. Ils sont à cheval dans le combat comme le major, afin de pouvoir se transporter facilement & promptement dans tous les endroits où il est nécessaire pour bien faire manœuvrer le régiment.

Il y a aussi des *aides-majors* des places. Ce sont des officiers qui remplissent toutes les fonctions des majors en leur absence: ils doivent précéder & commander à tous les enseignes; & lorsqu'il ne se trouve dans les places ni gouverneur, ni lieutenans de roi, ni major, ni capitaines des régimens, ils doivent y commander préférablement aux lieutenans d'infanterie qui se trouveront avoir été reçus lieutenans depuis que les *aides-majors* auront été reçus en ladite charge d'*aide-major*. Briquet, Code milit. (Q)

AIDE-MAJOR, (Marine.) a les mêmes fonctions que le major en son absence. Voyez MAJOR.

Le major & l'*aide-major* s'embarquent sur le vaisseau du commandant: mais s'il y a plusieurs *aides-majors* dans une armée navale, on les distribue sur les principaux pavillons. En l'absence du major, l'*aide-major* a les mêmes fonctions; & quand le major a reçu l'ordre du commandant dans le port, & qu'il le porte lui-même au lieutenant général, à l'intendant & aux chefs d'escadre, l'*aide-major* le porte en même tems au commissaire général & au capitaine des gardes. (Z)

* AIDE-BOUT-AVANT, f. m. c'est, dans les Salines, le nom qu'on donne à celui qui aide dans ses fonctions celui qui est chargé de remplir le vaxel avec les pelles destinées à cet usage, & de frapper ou de faire frapper un nombre de coups uniforme, afin de conserver le poids & l'égalité dans les mesurages. Voyez VAXEL & BOUT-AVANT.

* AIDE-LEVIER, f. m. en Anatomie, ce mot est synonyme à *points d'appui* en mécanique: tel est le grand trochanter au muscle fessier; le sinus de l'os des iles; la rotule pour les extenseurs du tibia. Voyez APPUI, POINT D'APPUI.

AIDE-MAÇON; c'est le nom qu'on donne à ceux qui portent aux maçons & aux couvreurs les matériaux dont ils ont besoin; métier dur & dangereux, qui donne à peine du pain: heureusement ceux qui le font, sont heureux quand ils n'en manquent pas.

* AIDE-MAISTRE DE PONT, autrement *Chableur*, est le titre qu'on donne à des officiers de ville qui aident les bateaux à passer dans les endroits difficiles de la rivière, comme sous les arches des ponts.

* AIDE-MOULEUR, se dit d'officiers de ville, commis par le prévôt & les échevins pour emplir les membrures, corder, mettre dans la chaîne les bois à brûler qui doivent y être mesurés, & soulager les marchands de bois dans toutes leurs fonctions; ils sont aux ordres de ces derniers.

AIDER un cheval, (Manege.) c'est se servir, pour

avertir un cheval, d'une ou de plusieurs aides ensemble, comme appeler de la langue, approcher les jambes, donner des coups de gaule ou d'éperon. Voyez AIDES, GAULE, ÉPERON, &c. (V)

AIGLANTIER, f. m. (Hist. nat.) espèce de rosier, mieux nommé *églantier*. Voyez ROSIER, pour la description du genre. (I)

AIGLE, f. m. (Hist. nat.) très-grand oiseau de proie qui va le jour: c'est le plus courageux de tous; son bec est recourbé sur toute sa longueur, ce qui peut le faire distinguer du faucon, dont le bec n'est crochu qu'à l'extrémité. On a distingué six espèces principales d'aigles; savoir 1°. l'aigle royal, qui a été appelé *chrysaetos*, ou *asterias*, sans doute parce que ses plumes sont rouffes ou de couleur d'or, & qu'elles sont parsemées de taches dont on a comparé la blancheur à celle des étoiles: 2°. l'orfraie, aigle de mer, *haliaetos*. (Voyez ORFRAIE): 3°. le petit aigle noir, *melaneatos*, ou *valeria*: 4°. l'aigle à queue blanche, *pygargus*: 5°. le huard, *morphnos*, ou *clanga*. (Voyez HUARD): 6°. le percnoptere, *percnopteros*. Voyez PERCNOPTERE.

AIGLE ROYAL. On trouve dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, la description suivante de deux aigles que l'on a rapportés à l'espèce de l'aigle royal; l'un étoit mâle, & l'autre femelle: ils ne pesoient chacun guere plus de huit livres, parce qu'ils étoient jeunes. Le bec étoit noir par le bout, jaune vers sa naissance, & bleuâtre par le milieu: l'œil étoit enfoncé dans l'orbite, & couvert par une faillie de l'os du front qui faisoit comme un sourcil avancé; il étoit de couleur isabelle fort vive, & ayant l'éclat d'une topase; les paupieres étoient grandes, chacune étant capable de couvrir tout l'œil; outre les paupieres supérieures & inférieures, il y en avoit une interne qui étoit relevée dans le grand coin de l'œil, & qui étant étendue vers le petit, couvroit entierement la cornée: le plumage étoit de trois couleurs, de châtain brun, roux, & blanc; le dessus de la tête étoit mêlé de châtain & de roux; la gorge & le ventre étoient mêlés de blanc, de roux & de châtain, peu de roux, & encore moins de blanc. Les tuyaux des grandes plumes des ailes avoient neuf lignes de tour; les plumes de la queue étoient fort brunes vers l'extrémité, ayant quelque peu de blanc vers leur origine: les cuisses, les jambes, & le haut des piés, jusqu'au commencement des doigts, étoient couverts de plumes moitié blanches & moitié rouffes; chaque plume étant rouffe par le bout, & blanche vers son origine. Outre les grandes plumes qui couvroient le corps, il y avoit à leur racine un duvet fort blanc & fort fin, de la longueur d'un pouce: les autres plumes qui couvroient le dos & le ventre, avoient quatre ou cinq pouces de long; celles qui couvroient les jambes en-dehors, avoient jusqu'à six pouces, & elles descendoient de trois pouces au-dessous de la partie qui tient lieu de tarse & de métatarse. Les plumes qui garnissoient la gorge & le ventre, avoient sept pouces de long & trois de larges à la femelle, & elles étoient rangées les unes sur les autres comme des écailles. Au mâle, elles étoient molles, n'ayant des deux côtés du tuyau qu'un long duvet, dont les fibres n'étoient point accrochées ensemble, comme elles sont ordinairement aux plumes fermes arrangées en écailles. Ces plumes étoient doubles; car chaque tuyau après être sorti de la peau de la longueur d'environ deux lignes & demie, jettoit deux tiges inégales, l'une étant une fois plus grande que l'autre. Les doigts des piés étoient jaunes, couverts d'écailles de différentes grandeurs; celles de dessus étoient grandes & en table, principalement vers l'extrémité, les autres étant fort petites: les ongles étoient noirs, crochus, & fort grands, sur-tout celui du doigt de derriere,

qui étoit presque une fois plus grand que les autres. *Descript. des Anim. vol. III. part. II. pag. 89. & suiv.*

Joignons à cette description d'un jeune *aigle* quelque chose de ce qu'Aldrovande a dit d'un *aigle royal*, qui avoit pris tout son accroissement ; il pesoit douze livres ; il avoit trois piés neuf pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, qui n'excédoit les pattes étendues que d'environ quatre pouces ; l'envergure étoit de six piés, le bec avoit une palme & un pouce de longueur, & deux pouces de largeur au milieu ; l'extrémité crochue de la partie supérieure du bec étoit longue d'un pouce & de couleur noire ; le reste étoit de couleur de corne, tirant sur le bleu pâle, taché de brun ; la langue ressembloit assez à celle de l'homme ; les yeux étoient fort enfoncés sous une prééminence de l'os du front ; l'iris brilloit comme du feu, & étoit legerement teinte de verd ; la prunelle étoit fort noire ; les plumes du cou étoient fermes & de couleur de fer ; les ailes & la queue étoient brunes, & cette couleur étoit d'autant plus foncée, que les plumes étoient plus grandes ; les petites plumes du reste du corps étoient d'un brun roux ou châtain, & parsemées de taches blanches, plus fréquentes sur le dos que sur le ventre de l'oiseau. Toutes ces plumes étoient blanches à leur racine ; il y avoit six grandes plumes dans chaque aile : les tuyaux étoient forts, plus courts que ceux des plumes d'oie, & très-bons pour écrire. Les jambes étoient revêtues de plumes jusqu'aux piés, dont la couleur étoit jaunâtre ; les doigts étoient couverts d'écaillés ; les griffes avoient depuis deux jusqu'à six pouces de longueur.

Willughby a vû trois *aigles* dont la queue étoit blanche en partie, & il les rapporte à l'espece de l'*aigle royal*. *Chryseatos, Ornit. pag. 28.*

PETIT AIGLE NOIR : Willughby a décrit un *aigle* de cette espece, qui étoit de moitié plus gros que le corbeau, mais plus petit que l'*aigle* à queue blanche ; il avoit les mâchoires & les paupieres dégarnies de plumes & rougeâtres : la tête, le cou, & la poitrine étoient noires ; on voyoit au milieu du dos, ou plutôt entre les épaules, une grande tache de figure triangulaire, & d'un blanc rouffâtre ; le croupion étoit roux ; les petites plumes des ailes étoient de la couleur de la buse ; les grandes plumes étoient traversées par une bande noire qui joignoit une autre bande blanche : enfin ce qui restoit des plumes jusqu'à leur extrémité étoit d'une couleur cendrée très-foncée ; le bec étoit moins gros que celui de l'*aigle* blanc ; sa pointe étoit noire, & le gros bout de couleur jaunâtre, auprès de la peau qui étoit rouge vers les narines ; l'iris des yeux étoit de couleur de noisette ; il y avoit des plumes qui couvroient le dessus des pattes, qui étoient rouges au-dessous des plumes : enfin les ongles étoient fort longs.

AIGLE À QUEUE BLANCHE. Cet oiseau tire son nom de la couleur blanche qu'il a sur la queue, selon la description que Willughby a faite d'un mâle de cette espece dans son *Ornithologie*, page 31. Il pese huit livres & demie ; il a environ deux piés & demi depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & seulement vingt-six à vingt-sept pouces si on ne prend la longueur que jusqu'au bout des pattes ; l'envergure est de six piés quatre pouces. Le bec a presque deux pouces de longueur depuis la pointe jusqu'aux narines, & trois jusqu'aux angles de la bouche, & presque trois jusqu'aux yeux. Le bec a près d'un pouce un quart de largeur ; l'extrémité crochue de la partie supérieure du bec excède presque d'un pouce la partie inférieure : l'ouverture des narines est longue d'un demi-pouce, & se trouve dans une direction oblique. Le bec est d'un jaune clair, de même que la peau qui recouvre sa base & qui environ-

ne les narines. La langue est large, charnue, & noire par le bout ; son impression est marquée sur le palais par une cavité ; il a de grands yeux enfoncés sous une prééminence de l'os du front. Ses yeux sont de couleur de noisette pâle. Willughby en avoit vû d'autres de la même espece avec des yeux jaunes & rouges ; celui-ci a les piés d'une couleur jaune claire avec de grands ongles crochus ; celui de derriere, qui est le plus grand, a un pouce de longueur ; le doigt du milieu a deux pouces. La tête de l'oiseau est blanchâtre, la côte des petites plumes pointues est noire : il n'y a point de plumes entre les yeux & les narines, mais cet espace est couvert de foies cotoneuses par le bas. Les plumes du cou sont fort étroites, & les premières un peu rouffâtres. Le croupion est noirâtre, & tout le reste du corps de couleur de fer. Il y a environ vingt-sept grandes plumes dans chaque aile, qui sont très-bonnes pour écrire ; la troisième & la quatrième sont les plus longues ; la seconde a un demi-pouce de moins que la troisième, & la première environ trois pouces & demi moins que la seconde. Toutes les grandes plumes des ailes sont noirâtres, & les plus petites sont de couleur cendrée par le bord. Les ailes repliées ne vont pas jusqu'au bout de la queue. La queue est composée de douze plumes, & longue de près de onze pouces ; la partie supérieure des plumes est blanchâtre, & l'inférieure noire. Willughby avoit vû un autre oiseau de cette espece, dont la queue étoit blanche à son origine, & noire par le bout. Dans celui-ci les plumes extérieures de la queue sont moins longues que celles du milieu, & leur longueur diminue par degrés à mesure qu'elles en sont éloignées.

Willughby trouva cet *aigle* à Venise, & il le rapporta à l'espece dont il s'agit à cause du blanc de la queue. La couleur de la tête & du bec de cet oiseau suffit, selon l'auteur qui vient d'être cité, pour le distinguer de l'*aigle royal*, dont la queue est traversée par une bande blanche.

Cette description de l'*aigle* à queue blanche, n'est pas d'accord avec celle d'Aldrovande dans son *Ornithologie*, liv. II. ch. v.

Il y a des *aigles* sur le mont Caucase, sur le Taurus, au Pérou, en Angleterre, en Allemagne, en Pologne, en Suede, en Danemark, en Prusse, en Russie, & en général dans tout le Septentrion, où ils trouvent des oiseaux aquatiques qui sont aisés à prendre parce qu'ils volent difficilement, & quantité d'animaux, &c. Ils habitent les rochers les plus escarpés, & les arbres les plus élevés. Ils se plaisent dans les lieux les plus reculés & les plus solitaires, fuyant non-seulement les hommes & leurs habitations, mais aussi le voisinage des autres oiseaux de proie. Il y a deux especes d'*aigles* qui semblent être plus familiers : l'*aigle* à queue blanche, qui approche des villes & qui séjourne dans les bois & dans les plaines ; & le *huard* qui reste sur les lacs & les étangs. En général ils se nourrissent de la chair des poissons, des crabes, des tortues, des serpens, des oiseaux, tels que les pigeons, les oies, les cygnes, les poules, & beaucoup d'autres. Ils n'épargnent pas même ceux de leur espece, lorsqu'ils sont affamés. Ils enlèvent les lievres ; ils attaquent & ils déchirent les brebis, les daims, les chevres, les cerfs, & même les taureaux ; enfin ils tombent sur toute sorte d'animaux, & quelquefois le berger n'est pas en sûreté contr'eux auprès de son troupeau. L'*aigle* est très-chaud. On a prétendu qu'il s'approchoit jusqu'à trente fois au moins de sa femelle en un seul jour ; & on a ajouté que la femelle ne refusoit jamais le mâle même après l'avoir reçu tant de fois. Les *aigles* font leur aire sur les rochers les plus escarpés ou sur le sommet des arbres les plus élevés. Quelquefois les bâtons dont l'aire est composée tiennent d'un côté à

un rocher & de l'autre à des arbres. On a vû des aires qui avoient jusqu'à six piés en carré ; elles sont revêtues de morceaux de peaux de renard ou de lievre & d'autres pelleteries pour tenir les œufs chauds. La ponte est ordinairement de deux œufs, & rarement de trois : ils les couvent pendant vingt ou trente jours ; la chaleur de l'incubation est très-grande : on croit qu'il n'éclôt ordinairement qu'un seul aiglon ; le pere & la mere ont grand soin de leurs petits ; ils leur apportent dans leur bec le sang des animaux qu'ils ont tués, & ils leur fournissent des alimens en abondance, souvent même des animaux, comme des lievres, ou des agneaux encore vivans, sur lesquels les aiglons commencent à exercer leur férocité naturelle. Lorsqu'on peut aborder une aire, on y trouve différentes parties d'animaux, & même des animaux entiers bons à manger, du gibier, des oiseaux, &c. On les enleve à mesure que l'aigle les apporte, & on retient l'aiglon en l'enchaînant pour faire durer cet approvisionnement : mais il faut éviter la présence de l'aigle ; cet oiseau seroit furieux, & on auroit beaucoup à craindre de sa rencontre ; car on dit que sans être irrité, il attaque les enfans. On dit aussi que l'aigle porte son petit sur ses ailes, & que lorsqu'il est assez fort pour se soutenir, il l'éprouve en l'abandonnant en l'air, mais qu'il le soutient à l'instant que les forces lui manquent. On ajoûte que dès qu'il peut se passer de secours étrangers, le pere & la mere le chassent au loin, & ne le souffrent pas dans leur voisinage non plus qu'aucun autre oiseau de proie. Mais la plupart de ces faits n'ont peut-être jamais été bien observés ; il faudroit au moins tâcher de les confirmer. Je ne parlerai pas de ceux qui sont démentis par l'expérience, ou absurdes par eux-mêmes : par exemple, la pierre d'aigle qui tempere la chaleur de l'incubation, & qui fait éclore les petits : Voyez PIERRE D'AIGLE : l'épreuve qu'ils font de leurs petits en les exposant aux rayons du soleil, & en les abandonnant s'ils ferment la paupière : la maniere dont les vieux aigles se rajeunissent ; & tant d'autres faits qu'il est inutile de rapporter.

Les Naturalistes assûrent que l'aigle vit long-tems, & peut-être plus qu'aucun autre oiseau. On prétend que lorsqu'il est bien vieux, son bec se courbe au point qu'il ne peut plus prendre de nourriture. Cet oiseau est un des plus rapides au vol & des plus forts pour saisir sa proie. Il est doüé à un degré éminent de qualités, qui lui sont communes avec les autres oiseaux de proie, comme la vûe perçante, la férocité, la voracité, la force du bec & des ferres, &c. Voyez OISEAU DE PROIE. (I)

* L'AIGLE est un oiseau consacré à Jupiter, du jour où ce dieu ayant consulté les augures dans l'île de Naxos, sur le succès de la guerre qu'il alloit entreprendre contre les Titans, il parut un aigle qui lui fut d'un heureux présage. On dit encore que l'aigle lui fournit de l'ambrosie pendant son enfance, & que ce fut pour le récompenser de ce soin qu'il le plaça dans la suite parmi les astres. L'aigle se voit dans les images de Jupiter, tantôt aux piés du dieu, tantôt à ses côtés, & presque toujours portant la foudre entre ses ferres. Il y a bien de l'apparence que toute cette fable n'est fondée que sur l'observation du vol de l'aigle qui aime à s'élever dans les nuages les plus hauts, & à se retirer dans la région du tonnerre. C'en fut là tout autant qu'il en falloit pour en faire l'oiseau du dieu du ciel & des airs, & pour lui donner la foudre à porter. Il n'y avoit qu'à mettre les Payens en train, quand il falloit honorer leurs dieux : la superstition imagine plutôt les visions les plus extravagantes & les plus grossieres, que de rester en repos. Ces visions sont ensuite consacrées par le tems & la crédulité des peuples ; & malheur à ce-

lui qui sans être appelé par Dieu au grand & périlleux état de missionnaire, aimera assez peu son repos & connoitra assez peu les hommes, pour se charger de les instruire. Si vous introduisez un rayon de lumiere dans un nid de hibous, vous ne ferez que blesser leurs yeux & exciter leurs cris. Heureux cent fois le peuple à qui la religion ne propose à croire que des choses vraies, sublimes & saintes, & à imiter que des actions vertueuses ; telle est la nôtre, où le Philosophe n'a qu'à suivre sa raison pour arriver aux piés de nos autels.

AIGLE, f. m. en *Astronomie*, c'est le nom d'une des constellations de l'hémisphere septentrional ; son aîle droite touche à la ligne équinoxiale ; son aîle gauche est voisine de la tête du serpent ; son bec est séparé du reste du corps par le cercle qui va du cancer au capricorne.

L'aigle & Antinoüs ne sont communément qu'une même constellation. Voyez CONSTELLATION.

Ptolomée dans son catalogue ne compte que 15 étoiles dans la constellation de l'aigle & d'Antinoüs, Tycho-Brahé en compte 17 : le catalogue Britannique en compte 70. Hevelius a donné les longitudes, latitudes, grandeurs, &c. des étoiles qui sont nommées par les deux premiers auteurs ; on peut voir le calcul du catalogue Britannique sur cette constellation dans l'*Histoire Céleste* de Flamsteed. (O)

AIGLE, f. f. en *Blason*, est le symbole de la royauté, parce qu'il est, selon Philostrate, le roi des oiseaux ; c'est aussi la raison pour laquelle les anciens l'avoient dédié à Jupiter.

L'empereur, le roi de Pologne, &c. portent l'aigle dans leurs armes : on l'estime une des parties les plus nobles du Blason ; & suivant les connoisseurs dans cet art, elle ne devoit jamais être donnée qu'en récompense d'une bravoure ou d'une générosité extraordinaire. Dans ces occasions, on peut permettre de porter ou une aigle entiere, ou une aigle naissante, ou bien seulement une tête d'aigle.

On représente l'aigle quelquefois avec une tête, quelquefois avec deux, quoiqu'elle n'ait jamais qu'un corps, deux jambes, & deux ailes ouvertes & étendues, & en ce cas on dit qu'elle est éployée : telle est l'aigle de l'Empire, qu'on blasonne ainsi ; une aigle éployée de sable, couronnée, languée, becquée & membrée de gueules.

La raison pour laquelle on a coûtume de donner dans le Blason des aigles avec les ailes ouvertes & étendues, est que dans cette attitude elles remplissent mieux l'écusson, & qu'on s'imagine que cette attitude est naturelle à l'aigle lorsqu'elle arrange son plumage, ou qu'elle regarde le soleil. On voit cependant dans les armoiries, des aigles dans d'autres attitudes ; il y en a de monstrueuses, à tête d'homme, de loup, &c.

Les auteurs modernes se servent du mot éployée, pour designer une aigle qui a deux têtes, & l'appellent simplement aigle, sans ajoûter d'épithete, lorsqu'elle n'en a qu'une. Le royaume de Pologne porte gueules, une aigle argent, couronnée & membrée, or.

L'aigle a servi d'étendart à plusieurs nations. Les premiers peuples qui l'ont portée en leurs enseignes sont les Perses, selon le témoignage de Xénophon. Les Romains, après avoir porté diverses autres enseignes, s'arrêtèrent enfin à l'aigle, la seconde année du consulat de Marius : avant cette époque, ils portoient indifféremment des loups, des léopards, & des aigles, selon la fantaisie de celui qui les commandoit. Voyez ÉTENDART.

Plusieurs d'entre les savans soutiennent que les

Romains emprunterent l'aigle de Jupiter, qui l'avoit prise pour sa devise, parce que cet oiseau lui avoit fourni du nectar pendant qu'il se tenoit caché dans l'île de Crete, de peur que son pere Saturne ne le dévorât. D'autres disent qu'ils la tiennent des Toscans, & d'autres enfin des habitans de l'Epire.

Il est bon de remarquer que ces aigles Romaines n'étoient point des aigles peintes sur des drapeaux; c'étoit des figures en relief d'or ou d'argent, au haut d'une pique; elles avoient les ailes étendues, & tenoient quelquefois un foudre dans leurs serres. Voyez l'Histoire de Dion, liv. XI. Au-dessous de l'aigle on attachoit à la pique des boucliers, & quelquefois des couronnes. Voyez Feschius, Dissert. de insignibus. Et Lipse, de Militiâ Romanâ, liv. IV. Dialogue 5.

On dit que Constantin fut le premier qui introduisit l'aigle à deux têtes, pour montrer qu'encore que l'Empire semblât divisé, ce n'étoit néanmoins qu'un même corps. D'autres disent que ce fut Charlemagne, qui reprit l'aigle, comme étant l'enseigne des Romains, & qu'il y ajouta une seconde tête. Mais cette opinion est détruite par un aigle à deux têtes, que Lipse a observé dans la colonne Antonine, & parce qu'on ne voit qu'une seule tête dans le sceau de l'empereur Charles IV. qui est opposé à la bulle d'or. Ainsi il y a plus d'apparence à la conjecture du pere Menestrier, qui dit que de même que les Empereurs d'Orient, quand il y en avoit deux sur le trône, marquoient leurs monnoies d'une croix à double traverse, que chacun d'eux tenoit d'une main, comme étant le symbole des Chrétiens; aussi firent-ils la même chose de l'aigle dans leurs enseignes, & au lieu de doubler leurs aigles, ils les joignirent & les représenterent avec deux têtes: en quoi les Empereurs d'Occident suivirent bien-tôt leur exemple.

Le pere Papebrock demande que la conjecture du pere Menestrier soit prouvée par d'anciennes monnoies, sans quoi il doute si l'usage de l'aigle à deux têtes n'a point été purement arbitraire; cependant il convient qu'il est probable que cet usage s'est introduit à l'occasion de deux Empereurs qui avoient été en même tems sur le trône: il ajoute que depuis l'aigle à deux têtes de la colonne Antonine, on n'en trouve plus jusqu'au quatorzième siècle sous l'empereur Jean Paléologue.

Selon M. Spanheim, l'aigle sur les médailles est un symbole de la divinité & de la providence: mais tous les autres antiquaires disent que c'est le symbole de la souveraineté ou de l'Empire; les princes sur les médailles desquels on la trouve le plus souvent, sont les Ptolemées & les Seleucides de Syrie: une aigle avec le mot *consecratio* dénote l'apothéose d'un Empereur. (V)

AIGLE, (en Architecture.) c'est la représentation de cet oiseau qui servoit anciennement d'attribut aux chapiteaux des temples dédiés à Jupiter. On s'en sert encore pour orner quelques chapiteaux, comme à l'ionique de l'église des PP. Barnabites de Paris. (P)

* AIGLE, (Géog.) petite ville de France dans la haute Normandie, à onze lieues d'Evreux & dix-neuf de Rouen.

AIGLE-BLANC, (Hist. mod.) Ordre de Chevalerie en Pologne, institué en 1325 par Uladislav V. lorsqu'il maria son fils Casimir avec la princesse Anne fille du grand duc de Lithuanie. Le roi de Pologne Frédéric Auguste, électeur de Saxe, renouvela l'ordre de l'Aigle-blanc en 1705, afin de s'attacher par cette distinction les principaux seigneurs, dont plusieurs penchoient pour le roi Stanislas. Les Cheva-

liers de cet ordre portoient une chaîne d'or, d'où pendoit sur l'estomac un aigle d'argent couronné.

AIGLE-NOIR; c'est aussi le nom d'un ordre de chevalerie institué le 18 Janvier 1701 par l'électeur de Brandebourg, lorsqu'il eut été couronné roi de Prusse. les chevaliers de l'Aigle-noir portent un ruban orangé, qui de l'épaule gauche passe sous le bras droit, & d'où pend une croix bleue entourée d'aigles-noirs. (G)

AIGLE CELESTE, se dit figurément par les Alchimistes en parlant du sel ammoniac, parce que ce sel volatilise & emporte avec lui des matieres naturellement très-pesantes; c'est pourquoi on se sert en Chimie de sel ammoniac pour diviser & volatiliser les minéraux & les métaux même: c'est ainsi qu'on fait les fleurs de pierre hamatite. Voyez SEL AMMONIAC. (M)

AIGLETTE, f. f. terme dont on se sert dans le Blason, lorsqu'il y a plusieurs aigles dans un écu. Elles y paroissent avec bec & jambes, & sont fort souvent becquées & membrées d'une autre couleur, ou d'un autre métal que le gros du corps. (V)

AIGLURES, f. f. pl. (Fauconnerie.) ce sont des taches rouffes qui bigarrent le dessus du corps de l'oiseau. Le lanier plus que tous les autres est bigarré d'aiglures, qu'on appelle aussi bigarrures.

AIGNAI-LE-DUC, (Géog.) petite ville de France en Bourgogne, généralité de Dijon.

AIGNAN, (SAINT) (Géog.) ville de France dans le Berry sur le Cher.

AIGRE, (Med.) ce mot exprime ce goût piquant accompagné d'astringence que l'on trouve dans les fruits qui ne sont pas encore mûrs; c'est une bonne qualité dans ces fruits considérés comme remèdes acides. Voyez ACIDE. (N)

AIGREDON, f. m. (Hist. nat.) espece de duvet mieux nommé *édredon*. Voyez EDREDON. (I)

AIGREFIN, f. m. (Hist. nat.) poisson de mer mieux connu sous le nom d'*égresin*. V. EGREFIN. (I)

AIGREMOINE, sub. f. (Hist. nat. bot.) en Latin *agrifonia*, herbe dont la fleur est composée de plusieurs feuilles disposées en rose & soutenues par le calice. Lorsque la fleur est passée, le calice devient un fruit oblong pour l'ordinaire, hérissé de piquans, & renfermant une ou deux semences le plus souvent oblongues. Tournefort, *Inst. rei herb.* V. PLANTE. (I)

AIGREMOINE, ou *Eupatorium*, *Græcorum offic.* (Mat. med.) Quelques auteurs prétendent qu'on a donné à cette plante le nom d'*Eupatorium*, quasi *Hepatorium*, parce qu'elle est bonne contre les maladies du foie. D'autres veulent qu'elle tire son nom de Myrrhodate Eupator, qui, selon Plin, découvrit le premier les vertus de cette plante.

L'aigremoine a une odeur très-agréable; on la met en infusion dans du vin jusqu'à ce qu'elle lui ait communiqué son odeur; elle passe pour un remède souverain dans la mélancholie. Elle est un excellent vulnéraire, & quoique corroborative & astringente, elle est fort bonne dans les inflammations; elle est aussi salutaire dans les maladies qui viennent du relâchement des fibres, dans le flux de sang, & dans les obstructions que la foiblesse des fibres cause dans les viscères. Sa vertu est admirable contre le flux hépatique, la diarrhée, la dysenterie, le scorbut, la pourriture des gencives, la consomption, le crachement du sang, l'hydropisie, & la langueur que cause la fièvre. On employe extérieurement les feuilles de l'aigremoine bouillies dans du vin éventé avec du son, en forme de cataplasme, pour les luxations & les descentes de matrice. Elle est d'une grande utilité, lorsqu'il est question de fortifier & de ranimer les esprits; on peut en user en forme de thé, & mettre un peu de miel dans l'infusion pour la rendre moins astringente: on veut qu'elle soit propre au foie,

Parce qu'étant mise en infusion dans du vin ou du petit-lait, elle dégage les intestins des matieres qui y féjournent, & les fortifient ensuite; ce qui est fort avantageux au foie. Elle est d'un usage admirable dans les pays froids.

Les gargarismes les plus ordinaires se font avec la décoction, l'orge & le sirop de mûres. L'*aigremoine* contient de l'huile, du sel essentiel & du phlegme. (N)

* AIGREMONT-LE-DUC, (Géog.) ville de France en Bourgogne, généralité de Dijon.

AIGREMORE, f. m. (Artificier.) Les Artificiers déguisent sous ce nom toutes sortes de charbons de bois tendres propres aux feux d'artifices, comme sont ceux de bois de bourdaine ou purine, de faule, de coudre, de tilleul, & autres semblables, lorsqu'ils sont écrasés & tamisés.

AIGRETTE, f. f. (Hist. nat.) *Ardea alba minor*, oiseau qui pèse près d'une livre, & qui a environ vingt-deux pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & trente pouces si on prend la longueur jusqu'au bout des pattes. Tout son corps est d'un beau blanc; il a une petite aigrette qui lui prend derrière la tête. On lui voit un espace auprès des yeux, dégarni de plumes & de couleur verte; le bec est noirâtre & long d'environ quatre pouces; l'iris des yeux est d'un jaune pâle; la langue est courte; les pattes sont de couleur verte, & couvertes d'espace en espace d'une corne noirâtre qu'on peut lever en écaille. Le bas des jambes est dégarni de plumes; la première phalange du doigt extérieur tient au doigt du milieu par une membrane.

Willughby croit que cet oiseau est le même que celui que Gesner & Aldrovande ont décrit sous le nom d'*ardea alba minor*, ou *garzetta*, & que Bellon appelle en François *aigrette*, quoique les descriptions soient un peu différentes.

Gesner dit que les plumes de l'*aigrette* sont très-longues & d'un grand prix; mais Bellon & Aldrovande prétendent que les plumes dont les grands ornent leur tête, & qui se vendent à un si haut prix en Turquie, ne sont pas des plumes de la tête de cet oiseau, mais qu'elles viennent sur le dos, à côté des ailes. Willughby.

Cet auteur avoit acheté à Venise l'*aigrette* qu'il a décrite; elle n'avoit pas les plumes d'*aigrette*; il soupçonne qu'on les avoit attachées avant que de vendre l'oiseau. Voyez OISEAU.

AIGRETTE, f. f. en Latin *pappus*, terme de Botanique, c'est une espece de brosse ou de pinceau de poil délié qui se trouve au haut des graines des chardons, de la dent de lion, des asters, & de plusieurs autres plantes. Ces graines se soustiennent aisément en l'air au moyen de leurs *aigrettes*, de sorte que le moindre vent les disperse & les porte au loin. Ces *aigrettes* sont un caractère par lequel on distingue plusieurs genres de plantes. Voyez PLANTE. (I)

* AIGRETTE, f. f. partie du casque connu dans les anciens auteurs sous le nom de *juba* ou *crista*. C'étoit une boîte quarrée fixée sur le devant d'où sortoient de grandes plumes; ce qui faisoit un assez bel ornement de tête.

AIGRETTE, en terme de Metteur en œuvre, c'est un petit bouquet de pierres précieuses serties & assemblées, dont les dames décorent leurs coëffures. On y distingue sa queue, ses branches, ses feuillages, & ses fleurs voltigeantes. Au reste il y a des *aigrettes* de toutes sortes de formes, de rondes, d'ovales, de longues, de ramassées, d'étalées, à branches, sans branches, &c.

AIGRETTE de verre, autre sorte d'ornement ou parure des femmes, & composé de fils de verre aussi fins que des cheveux. Voyez à l'article EMAIL la maniere

de tirer le fil de verre dont on forme des *aigrettes*. On lie ensemble par un bout un faisceau de ces fils au moyen d'un fil de laiton très-fin & recuit pour qu'il soit plus flexible. On coupe ensuite tous les fils d'une même longueur, & l'*aigrette* est achevée.

Les fils des petites *aigrettes*, après être liés, sont foudés ensemble au moyen de la flamme que le chalumeau de la lampe d'Emailleur porte sur leurs extrémités.

AIGRETTE se prend aussi communément par les Plumassiers pour le bouquet entier des lits & des dais; quoique l'*agrette* ne fasse que le terminer par en-haut, & que le bas du bouquet soit composé de plumes d'autruche.

AIGRETTE, (Artific.) espece d'artifice dont le flux d'étincelles imite un peu les *aigrettes* de verre. On n'en parle guere que lorsqu'il sert de porte-feu à un pot qui jette quantité d'autres artifices sous le nom de pot *aigrette*.

AIGRETTES, f. f. pl. *ardeola cristæ*, (Hist. nat.) plumes qui ont fait donner le nom d'*aigrette* à l'oiseau qui les porte. V. AIGRETTE, oiseau. Ces plumes servent d'ornement de tête chez les nations qui ont des turbans ou des bonnets, comme les Turcs, les Perses, les Polonois, &c. On les apporte du Levant par la voie de Marseille. (I)

AIGREUR, f. f. le dit, en Médecine, des rapports acides qui viennent des premières voies. Ces rapports sont produits par les alimens qui prennent dans l'estomac, ou reçoivent de ce viscere une qualité acide à laquelle il sont quelquefois enclins de leur nature. La foiblesse des organes de la digestion est la cause principale des *aigreur*. Aussi les enfans, les femmes, les vaporeux & les convalescens y sont-ils plus sujets que d'autres. On y remédie par des évacuans, les amers absorbans, les remèdes toniques, l'exercice, la diete restaurante, &c. (N)

AIGREUR, f. f. terme relatif au sens du goût: c'est cette qualité dans une substance, ou la sensation excitée sur les organes du goût par cette qualité, que nous reconnoissons dans les citrons, l'épine vinette, & autres. Exprimer l'aigre du citron, c'est en tirer le jus. (N)

AIGRIR, v. n. c'est contracter par quelque cause que ce soit, cette qualité relative au goût que nous remarquons dans certains fruits, & qui leur est naturelle. Voyez AIGRE.

Les confitures prennent cette qualité par l'humidité des fruits, quand on n'a pas soin de leur faire rendre ou leur eau naturelle, ou celle dont ils ont été imbibés en blanchissant; elle décuît le suc, & occasionne la moisissure.

AIGU, POINTU, ou TRANCHANT, adj. m. ce qui se termine en pointe ou en tranchant, dont la forme est propre à percer ou à couper.

Ce mot pris en ce sens est ordinairement opposé à ce que l'on appelle *obtus*. Voyez OBTUS.

Angle aigu en Géométrie, est celui qui est plus petit qu'un angle droit, ou qui n'est pas assez grand pour être mesuré par un arc de 90 degrés. Voyez ANGLE. Tel est l'angle A E C. (Pl. Géom. fig. 86.)

Le triangle *acutangle* est celui dont les trois angles sont *aigus*; on l'appelle aussi *triangle oxygone*. Voyez TRIANGLE. Tel est le triangle A C B. (Pl. Géom. fig. 68.)

Section *acutangulaire* d'un cône. C'est une expression dont les anciens Géometres se servoient pour désigner l'ellipse. Voyez ELLIPSE & CÔNE.

Aigu, en terme de Musique, se dit d'un son ou d'un ton perçant ou élevé, par rapport à quelqu'autre ton. Voyez SON.

En ce sens ce mot est opposé au mot *grave*.

Les sons considérés en tant qu'*aigus* & *graves*, c'est-à-dire sous les rapports d'*aigu* & de *grave*, sont un

des fondemens de l'harmonie. Voyez TON, ACCORD & HARMONIE. (S)

* AIGU, *accent aigu*, terme de Grammaire. Voyez ACCENT.

AIGU, *adj.* *vaisseau aigu*, *aigu par l'avant*, *aigu par l'arriere*; c'est un vaisseau qui est étroit en son dessous, ou par les façons. (Z)

AIGUADE, *f. f.* c'est le lieu où les vaisseaux envoient l'équipage pour faire de l'eau, c'est-à-dire, pour renouveler leur provision d'eau douce. On trouve dans cette rade une aiguade excellente; c'est un ruisseau qui descend des montagnes voisines, &c.

On entend aussi par ce mot la provision d'eau douce qu'on fait pour le vaisseau. On dit, nous fimes aiguade à cette île: mais cette expression n'est plus guere en usage, &c. On dit plus communément nous fimes de l'eau. (Z)

AIGUAILE, *f. f.* *terme de chasse*; c'est la rosée qui tombe le matin dans la campagne: on dit, les chiens d'aiguaille ne valent rien le haut du jour.

AIGUE-MARINE, *f. f.* (*Hist. nat.*) *aqua marina* des Italiens, pierre précieuse d'une couleur mêlée de vert & de bleu, à-peu-près comme la couleur de l'eau de mer, d'où vient le nom d'aigue-marine, que les modernes ont donné à cette pierre. Il y a très-grande apparence que les anciens la connoissoient sous le nom de *beril*; les plus beaux berils, dit Pline, sont ceux qui imitent la couleur de l'eau de la mer; il distingue plusieurs especes de beril (voyez BERIL), auxquels il seroit très-difficile de rapporter nos aigues-marines; par exemple, les chryso-berils qui avoient de la couleur d'or. Je suppose que cette couleur d'or soit sur un fond vert, c'est notre peridot (voyez PERIDOT), mais on ne peut avoir à présent que des présomptions sur la vraie signification des anciennes dénominations de la plupart des pierres précieuses. Quoi qu'il en soit du nom ancien de l'aigue-marine, tâchons de donner un moyen sûr pour distinguer cette pierre précieuse de toute autre. L'aigue-marine étant d'une couleur verte mêlée de bleu, on ne peut la confondre qu'avec les pierres vertes & les pierres bleues qui sont les émeraudes & les saphirs (voyez ÉMERAUDE, SAPHIR): mais si on fait attention que l'émeraude doit être purement verte sans aucune teinte de bleu, & le saphir purement bleu ou indigo, & toujours sans aucune teinte de vert, on reconnoitra aisément que toute pierre teinte de vert & de bleu mêlés ensemble, n'est ni une émeraude ni un saphir. Ce mélange de la couleur de l'émeraude & de celle du saphir, c'est-à-dire du vert & du bleu, caractérise si bien l'aigue-marine, qu'il n'est pas possible de s'y méprendre. Il y a des aigues-marines où le vert domine plus que le bleu; il y en a où le bleu domine plus que le vert. Quel que soit le mélange de ces deux couleurs, la teinte en peut être plus ou moins foncée. Ces pierres different encore ent'elles par la dureté; les unes sont orientales, les autres sont occidentales; les premières sont les plus dures, leur poli est le plus fin; elles sont par conséquent plus belles, plus rares & plus cheres que les aigues-marines occidentales. On peut distinguer toutes ces différentes especes, comme il sera expliqué au mot PIERRE PRÉCIEUSE. Les plus belles aigues-marines viennent des Indes orientales; on dit qu'on en trouve sur les bords de l'Euphrate & au pié du mont Taurus. Les aigues-marines occidentales viennent de Bohême, d'Allemagne, de Sicile, de l'île d'Elbe, &c. On assure qu'il y en a sur quelques côtes de la mer Océane. (I)

* AIGUES-MORTES, (*Géog.*) ville de France, dans le bas Languedoc. Long. 22. 54. lat. 43. 34.

* AIGUE-PERSE, (*Géog.*) ville de France, dans la basse Auvergne. Long. 20. 46. lat. 45. 30.

AIGUILLAT, *f. m.* (*Hist. nat.*) poisson de mer,

mieux connu sous le nom de *chien de mer*. Voyez CHIEN DE MER. (I)

AIGUILLE, *f. f.* (*Hist. nat.*) poisson de mer. Il y a deux sortes de poisson de mer que l'on appelle *aiguille*, parce que leurs mâchoires sont si fort allongées, qu'elles ressemblent en quelque façon à de longues aiguilles; la première espece dont il est question dans cet article, retient simplement le nom d'aiguille; l'autre est appelée *aiguille d'Aristote*. Voyez AIGUILLE D'ARISTOTE.

L'aiguille est nommée en Latin *acus* ou *aculeatus*; en Normandie on lui donne le nom d'*arphye*. Ce poisson n'est pas gluant comme la plupart des autres poissons; il est long & lisse, les deux mâchoires sont fort menues & fort allongées; celle du dessous avance plus que celle du dessus, elle est molle à son extrémité; toutes les deux sont garnies de petites dents posées fort près les unes des autres. La tête est de couleur verte & de figure triangulaire; les yeux sont grands, ronds & jaunes, il se trouve deux trous devant les yeux. Ce poisson a quatre oïies doubles de chaque côté, deux nageoires près des oïies, deux autres petites sous le ventre, & deux autres plus grandes près de la queue, l'une en-dessous & l'autre au-dessus: ces deux nageoires sont garnies d'aiguillons jusqu'à la queue, qui est courte & terminée par deux petites nageoires qui la rendent fourchue. L'aiguille a le ventre plat; son corps paroît quarré, à cause d'une suite d'écaïlle qui va depuis la tête jusqu'à la queue; le reste est lisse & sans écaïlles. L'épine du dos est verte, le dos bleu, & le ventre blanc. Toutes les parties intérieures sont allongées comme la figure de ce poisson. En été son ventre est rempli d'œufs. Sa chair est dure, seche, & indigeste. Rondelet, Voyez POISSON. (I)

AIGUILLE d'Aristote, *f. f.* (*Hist. nat.*) poisson de mer. Il y a deux sortes de poissons de mer, appelés *aiguille*, dont l'une retient simplement le nom d'aiguille. Voyez AIGUILLE. L'autre, dont il est ici question, est appelée *aiguille d'Aristote*, parce que c'est l'espece dont l'auteur a fait mention en plusieurs endroits de ses ouvrages. On lui donne en Languedoc le nom de *trompette*. Il y a plusieurs de ces poissons qui sont de la longueur d'une coudée: mais ils ne sont tous pas plus gros que le doigt. L'extrémité de la tête de ce poisson est en forme de tuyau, ce qui lui a fait donner le nom de *trompette*; son corps a six faces depuis la tête jusqu'à l'anus, & dans le reste il n'y a que quatre faces; il n'est pas couvert d'écaïlles, mais d'une sorte d'écorce dure & gravée; l'anus est placé presque au milieu du corps. On voit derrière l'anus une fente longue, dans laquelle on trouve des œufs, & quelquefois des petits nouvellement éclos, de différentes grandeurs. Ce poisson a deux petites nageoires auprès des oïies, & une autre fort petite sur le dos, qui n'est bien apparente que lorsque le poisson s'agite dans l'eau; la queue est terminée par une seule nageoire fort menue. L'aiguille d'Aristote a un conduit long qui communique de la bouche à l'estomac, qui est petit & allongé. Le foie est grand, les boyaux sont étroits & droits; ce poisson n'a pour ainsi dire point de chair. Rondelet, Voyez POISSON.

AIGUILLE DE BERGER, *scandix*, (*Hist. nat.*) ou *peïten Veneris*, genre de plante, plus connu sous le nom de *peigne de Venus*. Voyez PEIGNE DE VENUS. (I)

AIGUILLE AIMANTÉE, est une lame d'acier longue & mince, mobile sur un pivot par son centre de gravité, & qui a reçu d'une pierre d'aimant la propriété de diriger ses deux bouts vers les poles du monde. Voyez AIMANT.

Les meilleures aiguilles ont environ six pouces de longueur, deux lignes & demie de largeur vers le

milieu, & deux lignes vers les extrémités; l'épaisseur doit être d'environ un sixième de ligne.

On donne ordinairement aux *aiguilles aimantées* la figure d'une fleche, & on fait en sorte que ce soit la pointe qui se tourne du côté du nord. Voyez *Pl. de physique*, fig. 47. Mais il est plus avantageux que ces extrémités se terminent en une pointe qui ne soit point trop aiguë, comme on voit dans la fig. 48. & il sera facile de désigner par les lettres *N* & *S*, qu'on gravera sur ces extrémités, les pointes qui doivent se diriger au nord & au sud. La chappe *C* doit être de laiton, soudée sur le milieu de l'*aiguille*, & creusée d'une forme conique, dont l'axe soit bien perpendiculaire à l'*aiguille*, & passe par son centre de gravité. Le style *F* qui doit servir de pivot, doit être d'acier bien trempé, exactement droit, délié & fixé perpendiculairement sur la base *B*. Enfin la pointe de ce style doit être extrêmement polie & terminée en une pointe un peu mouffe.

Comme il est difficile de bien placer la chappe dans le centre de gravité, on tâchera de la mettre dans cette situation le plus exactement qu'il sera possible; & l'ayant mise ensuite sur son pivot, si on remarque qu'elle ne soit pas en équilibre, on en ôtera un peu du côté qui paroîtra le plus pesant.

Quoique la plupart des lames d'acier qu'on emploie à cet usage, ayent naturellement la propriété de se diriger vers les poles du monde, & qu'on puisse aider cette propriété naturelle en les trempant dans l'eau froide après les avoir fait rougir, & les faisant recuire peu-à-peu; il n'est cependant pas douteux qu'on ne doit compter que sur les *aiguilles* qui auront été aimantées par un bon aimant.

La meilleure maniere d'aimanter une *aiguille*, est de la fixer sur une table, & de poser sur son milieu de chaque côté de la chappe, le pole boréal d'un bon aimant, & le pole austral d'un autre, de maniere cependant que le pole boréal de l'aimant soit posé sur la partie de l'*aiguille* qui doit se tourner au sud, & le pole austral de l'autre aimant sur la partie qui doit se tourner vers le nord. Ensuite on coulera chacun de ces poles en appuyant fortement du milieu vers la pointe, & on réitérera cette opération quinze ou vingt fois, en observant d'éloigner un peu les pierres avant que de les approcher de la chappe; alors l'*aiguille* sera aimantée, & la partie qui aura été touchée par le pole austral de la pierre, se dirigera constamment vers le nord, & avec vivacité.

L'excellence de l'aimant avec lequel on touche l'*aiguille*, & la grande vertu magnétique qu'elle reçoit dans toutes les circonstances que nous venons de rapporter, font qu'elle obéit plus facilement aux impressions magnétiques, & que les obstacles du frottement & de la résistance de l'air deviennent comme nuls: mais elle ne prend pas une meilleure direction que si elle eût été moins bien aimantée. En effet on observe que la direction des *aiguilles* qui n'ont jamais touché à l'aimant, ou qui ont été trempées après avoir été rougies, celles de toutes les especes d'*aiguilles aimantées* sur différentes pierres, de figures & de qualités différentes, & dans quelque partie du monde que ce soit; on observe, dis-je, que la direction de toutes ces *aiguilles* se fait uniformément suivant le même méridien magnétique particulier à chaque lieu. Voyez fig. 35. n^o. 2.

Il est arrivé quelquefois que le tonnerre tombé auprès d'une *aiguille aimantée*, en a changé la direction, & même qu'il lui en a donné une directement contraire: mais ces accidens sont assez rares, & ne doivent point être comptés parmi ceux qui agissent sur l'*aiguille aimantée*, & qui en changent constamment la direction.

On seroit bien plus porté à croire que les mines de fer, dans le voisinage desquelles se trouveroit une

aiguille aimantée, pourroient altérer sa vertu directive: on s'est assuré du contraire en mettant une *aiguille* très-mobile auprès d'un morceau d'excellente mine de fer, qui rendoit 23 livres de fer par chaque quintal (110 livres), sans que l'*aiguille* en ait été sensiblement dérangée. Mais il y a d'autres causes inconnues, dépendantes sans doute des météores, qui dérangent sensiblement l'*aiguille aimantée*: par exemple, à la latitude de 41^d 10' du nord & à 28^d 0' de longitude du cap Henri en Virginie, le 2 Septembre 1724, l'*aiguille aimantée* devint d'une agitation si grande, qu'il fut impossible de se servir de la boussole pour faire la route; & on eut beau mettre plusieurs *aiguilles* en différens endroits du vaisseau, & en aimanter quelques-unes de nouveau, la même agitation continua & dura pendant plus d'une heure, après quoi elle se calma, & l'*aiguille* se dirigea comme à l'ordinaire.

Il y a quelque apparence que le grand froid détruit, ou du moins suspend la vertu directive de l'*aiguille aimantée*. Le capitaine Ellis rapporte dans son voyage à la baie d'Hudson, qu'un jour que son vaisseau étoit environné de beaucoup de glace, ses *aiguilles aimantées* perdirent entièrement leur vertu directive; que pendant que l'une suivoit une certaine direction, l'autre en marquoit une toute différente, & que pas une ne resta long-tems dans la même direction; qu'il tâcha de remédier à ces accidens, en touchant ses *aiguilles* à un aimant artificiel: mais qu'il y perdit ses peines, & qu'elles perdoient en un moment la vertu qu'elles acquéroient par ce moyen; & qu'il fut bien convaincu après plusieurs essais, que ce dérangement des *aiguilles* ne pouvoit être corrigé par l'attouchement de l'aimant; que le moyen qui lui réussit le mieux pour remédier à cet accident, fut de placer ses *aiguilles* dans un lieu chaud, où elles reprirent effectivement leur activité, & pointerent juste comme à l'ordinaire: d'où il conclut que le froid excessif causé par les montagnes de glace dont il étoit environné, en resserrant trop les pores des *aiguilles*, empêchoit les écoulemens de la matiere magnétique de les traverser, & que la chaleur dilatant ces mêmes pores, rendoit la liberté au passage de cette même matiere.

Lorsqu'on place une *aiguille aimantée* sur une bonne méridienne, en sorte que son pivot soit bien perpendiculaire & dans le plan de cette méridienne, & qu'on la laisse ensuite se diriger d'elle-même suivant son méridien magnétique, on observe qu'elle ne se dirige pas exactement vers les poles du monde, mais qu'elle en *décline* de quelques degrés, tantôt à l'est, tantôt à l'ouest, suivant les différens lieux, & en différens tems dans le même lieu.

La découverte de cette *déclinaison* de l'*aiguille aimantée*, a suivi de peu de tems celle de sa direction. Il étoit naturel de chercher à approfondir les circonstances de cette vertu directive; & en la mettant si souvent sur la ligne méridienne, on se fera bientôt apperçû qu'elle *déclinoit*. Thevenot assure dans ses voyages avoir vû une lettre de Pierre Adfiger, écrite en 1269, dans laquelle il est dit que l'*aiguille aimantée* *déclinoit* de cinq degrés: & M. de Lisse le Géographe possédoit un manuscrit d'un pilote de Dieppe nommé Crignon, dédié en 1534 à Sebastien Chabot, Vénitien, dans lequel on fait mention de la *déclinaison* de l'*aiguille aimantée*; cependant on fait honneur de cette découverte à Chabot lui-même, à Gonzales de Oviedo, à Robert Normann, à Dalencé, & autres.

Il paroît au reste que cette découverte étoit très-convenue dans le xvj. siècle; car Hartmann l'a observée en Allemagne de 10^d 15' en l'année 1536. Dans le commencement on attribuoit cette *déclinaison* de l'*aiguille* à ce qu'elle avoit été mal aimantée, ou à

ce que la vertu magnétique s'affoiblissoit : mais les observations réitérées ont mis cette vérité hors de doute.

La variation de la déclinaison, c'est-à-dire ce mouvement continu dans l'aiguille aimantée, qui fait que dans une même année, dans le même mois, & même à toutes les heures du jour, elle se tourne vers différens points de l'horizon ; cette variation, dis-je, paroît avoir été connue de bonne-heure en France. Les plus anciennes observations sont celles qui ont été faites en 1550 à Paris ; l'aiguille déclinait alors de 8^d vers l'est, en 1580 de 11^d 30' vers l'est, en 1610 de 8^d 0' vers l'est, jusqu'à ce qu'en 1625 Gellibrand a fait en Angleterre des observations très-exactes sur cette variation.

Nous joignons ici la table des différens degrés de déclinaison de l'aiguille aimantée, faites à Paris, sur-tout à l'Observatoire royal.

TABLE des différens Degrés de Déclinaison de l'Aiguille aimantée, observés à Paris.

ANNEES.	DECLINAISON.		ANNEES.	DECLINAISON.	
	Degrés.	Minutes.		Degrés.	Minutes.
1550	8	0	Vers l'Est.	1716	12 20
1580	11	30		1717	12 45
1610	8	0		1718	12 30
1640	3	0		1719	12 30
1664	0	40		1720	13 0
1666	0	0		1721	13 0
1670	1	30		1722	13 0
1680	2	40		1723	13 0
1681	2	30		1724	13 0
1683	3	50		1725	13 15
1684	4	10		1726	13 45
1685	4	10		1727	14 0
1686	4	30		1728	14 0
1692	5	50		1729	14 10
1693	6	20	1730	14 25	
1695	6	48	1731	14 45	
1696	7	8	1732	15 15	
1698	7	40	1733	15 45	
1699	8	10	1734	15 45	
1700	8	12	1735	15 40	
1701	8	25	1736	15 0	
1702	8	48	1737	14 45	
1703	9	6	1738	15 10	
1704	9	20	1739	15 20	
1705	9	35	1740	15 45	
1706	9	48	1741	15 40	
1707	10	10	1742	15 40	
1708	10	15	1743	25 10	
1709	10	15	1744	16 15	
1710	10	50	1745	16 15	
1711	10	50	1746	16 15	
1712	11	15	1747	16 30	
1713	11	12	1748	16 15	
1714	11	30	1749	16 30	
1715	11	10	1750	17 15	

Vers l'Ouest.

Pour observer commodément la déclinaison de l'aiguille aimantée, il faut tracer d'abord une ligne méridienne bien exacte sur un plan horizontal, dans un endroit qui soit éloigné des murs, ou des autres endroits où il pourroit y avoir du fer ; ensuite on placera sur cette ligne la boîte graduée d'une aiguille bien suspendue sur son axe, en sorte que le point O de la graduation soit tourné & posé bien exactement sur la méridienne du côté du nord. On aura soin que la boîte soit bien horizontale sur le plan, & que rien n'empêche la liberté des vibrations de l'aiguille ; alors l'extrémité B de l'aiguille marquera sa déclinaison, qui sera exprimée par l'arc compris depuis O jusqu'à l'endroit vis-à-vis duquel l'aiguille est arrêtée. Voyez fig. 37. n^o. 2.

Tome I.

Les observations qu'on a faites sur la déclinaison de l'aiguille aimantée, ont mis à portée de découvrir son inclinaison, c'est-à-dire cette propriété qu'elle a de s'incliner vers un des poles du monde plutôt que vers un autre. En effet si on construit une aiguille qui soit parfaitement en équilibre sur son pivot avant que d'être aimantée, c'est-à-dire que son plan soit bien parallèle à l'horizon, dès qu'elle aura été aimantée, elle cessera d'être en équilibre, s'inclinera dans notre hémisphère vers le pole boréal & vers le pole austral dans l'hémisphère méridional de notre globe.

Cette inclinaison est d'autant plus considérable, que l'aiguille est plus proche des poles du monde, & d'autant moindre, qu'elle est proche de l'équateur, en sorte que sous la ligne l'aiguille est parfaitement horizontale. Cette inclinaison au reste varie dans tous les lieux de la terre comme la déclinaison ; elle varie aussi dans tous les tems de l'année & dans les différentes heures du jour : & il paroît que les variations de cette inclinaison sont plus considérables que celles de la déclinaison, & pour ainsi dire indépendantes l'une de l'autre. On peut voir dans la figure 35. n^o. 3. de quelle maniere on dispose l'aiguille pour observer son inclinaison. Mais on n'a pas été longtemps à s'apercevoir qu'une grande partie de cette variation dépendoit du frottement de l'axe sur lequel l'aiguille devoit tourner pour se mettre en équilibre ; car en examinant la quantité des degrés d'inclinaison d'une aiguille mise en mouvement & revenue à son point de repos, on la trouvoit tout-à-fait variable, quoique l'expérience fût faite dans les mêmes circonstances, dans la même heure, & avec la même aiguille : d'ailleurs on a fait différentes aiguilles avec tout le soin imaginable ; on les a faites de même longueur & épaisseur, du même acier ; on les a frottées toutes également & de la même maniere sur un bon aimant ; ç'a été par hasard quand deux se sont accordées à donner la même inclinaison ; ces inégalités ont été quelquefois à 10 ou 12 degrés : en sorte qu'il a fallu absolument chercher une méthode de construire des aiguilles d'inclinaison exemptes de ces inégalités. Ce problème a été un de ceux que l'Académie des Sciences a jugé digne d'être proposé aux plus habiles Physiciens de l'Europe ; & voici les regles que prescrit M. Dan. Bernoulli qu'elle a couronné.

1^o. On doit faire en sorte que l'axe des aiguilles soit bien perpendiculaire à leur longueur, & qu'il passe exactement par leur centre de gravité.

2^o. Que les tourillons de cet axe soient exactement ronds & polis, & du plus petit diametre que le permettra la pesanteur de l'aiguille.

3^o. Que cet axe roule sur deux tablettes qui soient dans un même plan bien horizontal, très-dur & très-poli. Mais comme l'inflexion de l'aiguille, & la difficulté de placer cet axe exactement dans le centre de gravité, peut causer des erreurs sensibles dans l'inclinaison de l'aiguille aimantée, voici la construction d'une nouvelle aiguille.

On en choisira une d'une bonne longueur, à laquelle on ajustera un axe perpendiculaire, & dans le centre de gravité le mieux qu'il sera possible ; on aura un petit poids mobile, comme de 10 grains, pour une aiguille qui en pese 6000, & on approchera ce petit poids auprès des tourillons jusqu'à environ la 20^e partie de la longueur d'une des moitiés ; ensuite on mettra l'aiguille en équilibre horizontalement avec toute l'attention possible ; & lorsqu'elle sera en cette situation, on marquera le lieu du petit poids : alors on l'éloignera des tourillons vers l'extrémité de l'aiguille jusqu'à ce qu'elle ait pris une inclinaison de 5 degrés. On marquera encore sur l'aiguille le lieu du petit poids, & on le reculera jusqu'à ce que l'inclinaison soit de 10 degrés, & ainsi de suite en marquant le lieu du petit poids de cinq

Cc

en cinq degrés. Après ces préparations on aimantera l'aiguille, en observant que le côté auquel est attaché le petit poids, devienne le pôle boréal pour les pays où la pointe méridionale de l'aiguille s'éleve, & qu'il soit au contraire le côté méridional pour les pays où la pointe méridionale s'éleve au-dessus de l'horison.

La maniere de se servir de cette boussole d'inclinaison, consiste à mettre d'abord le petit poids à la place qu'on présumera convenir à-peu-près à la véritable inclinaison de l'aiguille; après quoi on l'avancera ou reculera jusqu'à ce que l'inclinaison marquée par l'aiguille s'accorde avec celle que marque le petit poids; & de cette maniere l'inclinaison de l'aiguille sera la véritable inclinaison.

L'action de l'aimant, du fer, & des autres corps magnétiques, mis dans le voisinage d'une aiguille aimantée, est capable de déranger beaucoup sa direction: il faut bien se souvenir que l'aiguille aimantée est un véritable aimant qui attire ou est attiré par le fer & les corps magnétiques, suivant cette loi uniforme & constante, que les poles de différens noms s'attirent mutuellement, & ceux de même nom se repoussent: c'est pourquoi si on présente une aiguille aimantée à une pierre d'aimant, son extrémité boréale sera attirée par le pôle du sud de l'aimant, & la pointe australe par le pôle du nord; au contraire le pôle du nord repoussera la pointe boréale, & le pôle du sud repoussera pareillement la pointe australe. La même chose arrivera avec une barre de fer aimantée, ou simplement avec une barre de fer tenue verticalement, dont l'extrémité supérieure est toujours un pôle austral, & l'extrémité inférieure un pôle boréal. Mais ce dernier cas souffre quelques exceptions, parce que les poles d'une barre de fer verticale ne sont pas les mêmes par toute la terre, & qu'ils varient beaucoup en cette sorte.

Dans tous les lieux qui sont sous le cercle polaire boréal & le 10^e degré de latitude nord, le pôle boréal de l'aiguille aimantée sera toujours attiré par la partie supérieure de la barre, & la pointe du sud par la partie inférieure; & on aura beau renverser la barre, la pointe boréale de l'aiguille sera toujours attirée par le bout supérieur quel qu'il soit, pourvu que la barre soit tenue bien verticalement. A la latitude de 9^d 42' N. la pointe australe de l'aiguille étoit fortement attirée par l'extrémité inférieure de la barre: mais la pointe boréale n'étoit pas si fortement attirée par la partie supérieure qu'auparavant.

A 4^d 33' de latitude N. & 5^d 18' de longitude du cap Lésard, la pointe boréale commençoit à s'éloigner de la partie supérieure de la barre, & la pointe australe étoit encore plus vivement attirée par le bas de la barre.

A 0^d 52' de latitude méridionale, & 11^d 52' à l'occident du cap Lésard, la pointe boréale de l'aiguille n'étoit plus attirée par le haut de la barre, non plus que par sa partie inférieure; la pointe australe se tournoit toujours vers la partie inférieure, mais moins fortement.

A la latitude de 5^d 17' méridionale, & 15^d 9' de longitude du cap Lésard, la pointe méridionale se tournoit vers l'extrémité inférieure de la barre d'environ deux points; & lorsqu'on éloignoit la barre, l'aiguille reprenoit sa direction naturelle après quelques oscillations: mais le même pôle de l'aiguille ne se tournoit point du tout vers le bord supérieur de la barre, & la pointe septentrionale n'étoit attirée ni par le bord supérieur, ni par l'inférieur; seulement en mettant la barre dans une situation horizontale & dans le plan du méridien, le pôle boréal de l'aiguille se dirigeoit vers l'extrémité tournée au sud, & la pointe australe vers le bout de la barre tourné du côté du nord, en sorte que l'aiguille s'écartoit de sa

direction naturelle de 5 ou 6 points de la boussole, & non davantage: mais en remettant la barre dans sa situation perpendiculaire, & mettant son milieu vis-à-vis de l'aiguille, elle suivoit sa direction naturelle comme si la barre n'y eût point été.

A la latitude de 8^d 17' N. & à 17^d 35' ouest du cap Lésard, la pointe boréale de l'aiguille ne se tournoit plus vers la partie supérieure de la barre, au contraire elle la fuyoit: mais le pôle austral se détournoit un peu vers le bord inférieur, & changeoit sa position naturelle d'environ deux points: mais en mettant la barre dans une situation inclinée, de maniere que le bout supérieur fût tourné vers la pointe australe de l'aiguille, & le bout inférieur vers sa pointe boréale, celle-ci étoit attirée par le bout inférieur: mais lorsqu'on mettoit le bout supérieur vers le nord, & le bout inférieur vers le sud, la pointe boréale fuyoit celui-ci; & si on tenoit la barre tout-à-fait horizontalement, il arrivoit la même chose que dans les observations précédentes.

A 15^d 0' de latitude du sud, & 20^d 0' de longitude occidentale du cap Lésard, le pôle austral de l'aiguille a commencé à regarder le bout supérieur de la barre, & la pointe boréale s'est tournée vers le bout inférieur d'environ un point de la boussole: mais en tenant la barre horizontalement, le pôle boréal s'est tourné vers le bout de la barre qui regardoit le sud, & vice versa.

A 20^d 20' de latitude sud, & 19^d 20' de longitude occidentale du cap Lésard, la pointe australe de l'aiguille s'est tournée vers le haut bout de la barre, & la pointe boréale vers le bout inférieur, & assez vivement; en sorte que l'aiguille s'est dérangée de sa direction naturelle d'environ quatre points.

Enfin à 29^d 25' de latitude méridionale, & 13^d 10' de longitude occidentale du méridien du cap Lésard, les mêmes choses sont arrivées plus vivement, & cette direction a continué d'être régulière jusqu'à une plus grande latitude méridionale.

Il paroît donc que la vertu polaire d'une barre de fer que l'on tient verticalement, n'est pas constante par toute la terre comme celle de l'aimant ou d'un corps aimanté; qu'elle s'affoiblit considérablement entre les deux tropiques, & devient presque nulle sous la ligne; & que les poles sont changés réciproquement d'une hémisphère à l'autre. Cet article nous a été fourni par M. le Monnier, medecin, de l'Académie royale des Sciences. Voyez AIMANT.

AIGUILLE, dans l'Artillerie, est un outil à mineur qui sert à travailler dans le roc, pour y pratiquer de petits logemens de poudre propres à faire sauter des roches, accommoder des chemins, &c. V. MINE. (Q)

AIGUILLE, f. f. c'est, en Horlogerie, la piece qui marque les heures ou les minutes, &c. sur le cadran de toutes sortes d'horloges. Voyez la fig. 1. Pl. I. de l'Horlogerie. Pour que des aiguilles soient bien faites, il faut qu'elles soient legeres, sans cependant être trop foibles, & que celles qui sont fort longues, ou qui tournent fort vite, soient bien de pesanteur, de façon qu'un bout ne l'emporte pas sur l'autre; sans cela, dans différentes situations elles accéléreroient ou retarderoient le mouvement de l'horloge. On doit encore tâcher que leur couleur soit telle qu'elle ne se confonde point avec celle du cadran, afin qu'on les distingue facilement & de loin. Ces aiguilles se fondent d'abord, si elles sont d'or ou d'argent, & s'achevent ensuite à la lime, au foret, &c. . . . Quant à la maniere de les fondre, elle n'a rien de particulier. (T)

AIGUILLE, (Marine.) on donne ce nom à une grosse piece de bois en arc-boutant, avec laquelle les Charpentiers appuient les mâts d'un vaisseau qu'on met sur le côté pour lui donner carene. Les ordonnances du Roi veulent que lorsqu'on carene un vais-

feau, le maître de l'équipage ait soin que les *aiguilles* soient bien présentées & bien saisies; les ponts bien étançonnés aux endroits où ils portent; les caliornes bien étropées & bien garnies; & que les pontons soient aussi garnis de caliornes, franc-funnis, barres, & cabestans.

On donne encore le nom d'*aiguilles* à diverses pièces de bois posées à plomb, qui servent à fermer les pertuis des rivières pour arrêter l'eau. On les leve, lorsqu'on veut faire passer des bateaux.

On appelle aussi *aiguilles*, des petits bateaux pêcheurs des rivières de Garonne & Dordogne. (Z)

AIGUILLE, en *Archit.* c'est une pyramide de charpente établie sur la tour d'un clocher ou le comble d'une église pour lui servir de couronnement. Une *aiguille* est composée d'une plate-forme qui lui sert d'empanchement. Cette plate-forme qui porte sur la maçonnerie de la tour est traversée par plusieurs entrails qui se croisent au centre du clocher. Sur le point de réunion de ces entrails est élevé verticalement un poinçon que l'on appelle proprement *aiguille*. Il est soutenu en cette situation par plusieurs arbalétriers emmortoisés dans le poinçon & les entrails, & entouré de chevrons dont toutes les extrémités supérieures se réunissent près de son sommet. Les chevrons sont emmortoisés par en bas dans la plate-forme, & soutenus dans différens points de leur longueur par de petits entrails qui s'assemblent avec les chevrons & le poinçon, autour duquel ils sont placés. On latte sur les chevrons, & on couvre le tout de plomb ou d'ardoise.

Les *aiguilles* que l'on pratique sur les combles des églises sont construites de la même façon, à cette différence près, qu'elles n'ont point pour empanchement une maçonnerie, mais le haut de la cage du clocher qui est de charpente, lequel leur sert de *plate-forme*.

AIGUILLE; voyez **OBÉLISQUE**.

AIGUILLE ou **POINÇON**, (*Charpent.*) pièce de bois debout dans un cintre, entretenue par deux arbalétriers qui sont quelquefois courbes, pour porter les dos des d'un pont.

AIGUILLE, f. f. petit instrument d'acier trempé, délié, poli, & ordinairement pointu par un bout, & percé d'une ouverture longitudinale par l'autre bout. Je dis ordinairement, & non pas toujours percé & pointu, parce qu'entre les instrumens qui portent le nom d'*aiguille*, & à qui on a donné ce nom, à cause de l'usage qu'on en fait, il y en a qui sont pointus & non percés; d'autres qui sont percés & non pointus, & d'autres encore qui ne sont ni pointus ni percés. De toutes les manières d'attacher l'un à l'autre deux corps flexibles, celle qui se pratique avec l'*aiguille* est une des plus étendues. Aussi distingue-t-on un grand nombre d'*aiguilles* différentes. On a les *aiguilles* à coudre ou de tailleur, les *aiguilles* de chirurgie, d'artillerie, de bonnetier, ou faiseur de bas au métier, d'horloger, de cirier, de drapier, de guainier, de perruquier, de coiffeuse, de faiseuse de coiffe à perruque, de piqueur d'étuis, tabatières, & autres semblables ouvrages, de fellier, d'ouvrier en soie, de brodeur, de tapissier, de chandelier, d'embaleur, à matelas, à empointer, à tricoter, à enfiler, à presser, à brocher, à relier, à natter, à boussole ou aimantée, &c. sans compter les machines qu'on appelle du nom d'*aiguille*, par le rapport de leur forme avec celle de l'*aiguille* à coudre. Voyez **AIGUILLE**, *Architecture*.

Aiguille de tailleur ou à coudre. Cette *aiguille* qui semble avoir donné son nom à toutes les autres fortes, se fabrique de la manière suivante. Ayez de l'acier d'Allemagne ou de Hongrie; mais surtout de Hongrie; car celui d'Allemagne commence à dégénérer. Voyez l'article **ACIER**. Faites pas-

Tome I.

ser cet acier soit au charbon de terre, soit au charbon de bois, selon l'endroit où vous fabriquerez. Mettez-le chaud sous le martinet pour lui ôter ses angles, l'étirer & l'arrondir. Lorsqu'il sera fort étiré & qu'il ne pourra plus soutenir le coup du martinet, continuez de l'étirer & de l'arrondir au marteau. Ayez une filière à différens trous; faites passer ce fil par un des grands trous de votre filière, & trifilez-le. Ce premier trifilage s'appelle *dégrossi*. Quant aux machines dont on se sert pour trifiler, voyez les articles **ÉPINGLIER** & **TRIFILERIE**. Après le premier trifilage ou le *dégrossi*, donnez un second trifilage par un plus petit trou de votre filière, après avoir fait chauffer votre fil; puis un troisième trifilage par un troisième trou plus petit que le second. Continuez ainsi jusqu'à ce que votre fil soit réduit par ces trifilages successifs au degré de finesse qu'exige la sorte d'*aiguille* que vous voulez fabriquer. Mais observez deux choses, c'est qu'il semble que la facilité du trifilage demande un acier ductile & doux, & que l'usage de l'*aiguille* semble demander un acier fin, & par conséquent très-cassant. C'est à l'ouvrier à choisir entre tous les aciers, celui où ces deux qualités sont combinées de manière que son fil se tire bien, & que les *aiguilles* aient la pointe fine, sans être cassantes. Mais comme il y a peu d'ouvriers en général qui entendent assez bien leurs intérêts, pour ne rien épargner quand il s'agit de rendre leur ouvrage excellent; il n'y a guère d'aiguilliers qui ne disent que plus on cassera d'*aiguilles*, plus ils en vendront; & qui ne les fassent de l'acier le plus fin, d'autant plus qu'ils ont répandu le préjugé que les bonnes *aiguilles* devoient casser. Les bonnes *aiguilles* cependant ne doivent être ni molles ni cassantes. Graissez votre fil de lard, à chaque trifilage, il en fera moins revêche & plus docile à passer par les trous de la filière.

Lorsque l'acier est suffisamment trifilé, on le coupe par brins à-peu-près d'égale longueur; un ouvrier prend de ces brins autant qu'il en peut tenir les uns contre les autres étendus & parallèles, de la main gauche. Voyez cet ouvrier aiguillier, *Pl. I. fig. 1. a.* Il est assis devant un banc. Ce banc est armé d'un anneau fixe à son extrémité *c*. Il est échancré circulairement à son extrémité *b*. L'anneau de l'extrémité *c* reçoit le bout long, de la branche d'une cisaille ou force *d*. A l'échancrure circulaire *b*, est ajusté un feau rond; l'ouvrier tient l'autre branche de la cisaille de la main droite *a*, & coupe les brins de fil d'acier qui tombent dans le feau. Ces bouts de fil d'acier coupés, passent entre les mains d'un second ouvrier qui les palme. Palmer les *aiguilles*, c'est les prendre quatre à quatre, plus ou moins, de la main gauche, par le bout qui doit faire la pointe, placé entre le pouce & l'interval de la troisième & de la seconde jointure de l'index, de les tenir divergentes, & d'en aplattir sur l'enclume l'autre bout. Ce bout fera le cul de l'*aiguille*. Voyez *fig. 4.* un ouvrier qui palme. Voyez la même manœuvre, même *Planche*, *fig. 16*: *k* est la main de l'ouvrier palmeur: *l* sont les *aiguilles* à palmer sur l'enclumeau. On conçoit aisément que ce petit aplatissement fera de la place à la pointe de l'instrument qui doit percer l'*aiguille*: mais pour faciliter encore cette manœuvre, on tâche d'amollir la matière. Pour cet effet, on passe toutes les *aiguilles* palmées par le feu, on les laisse refroidir; & un autre ouvrier tel que celui qu'on voit *fig. 2.* assis devant un billot à trois piés *d*, prend un poinçon à percer, l'applique sur une des faces applaties de l'*aiguille*, & frappe sur le poinçon; il en fait autant à l'autre face applatie, & l'*aiguille* est percée. On voit cette manœuvre séparée, même *Planche*,

C c ij

figure 15. *n* est la main de l'ouvrier armée du marteau à percer ; *m* est l'autre main avec le poinçon. On apperçoit sous le poinçon l'aiguille , & l'aiguille est posée sur l'enclumeau. On transporte les aiguilles percées sur un bloc de plomb , où un ouvrier qu'on voit , fig. 3. ôte à l'aide d'un autre poinçon , le petit morceau d'acier qui est resté dans l'œil de l'aiguille , & qui le bouche. Cet ouvrier s'appelle le troqueur ; & sa manœuvre , troquer les aiguilles. Les aiguilles troquées passent entre les mains d'un ouvrier qui pratique à la lime cette petite rainure qu'on apperçoit des deux côtés du trou & dans sa direction ; c'est ce qu'on appelle les évider. Quand les aiguilles sont évidées , & que la canelle ou la rainure ou la railure est faite , & le cul de l'aiguille arrondi , ce qui est encore de l'affaire de l'évideur , on commence à former la pointe à la lime , ce qui s'appelle pointer l'aiguille ; & de la même manœuvre , on en forme le corps , ce qui s'appelle dresser l'aiguille. Quand les aiguilles sont pointées & dressées , on les range sur un fer long , plat , étroit & courbé par le bout. Voyez ce fer en *p* , fig. 13. avec la pince dont on prend ce fer , quand il est chaud. Quand il est tout couvert , on fait rougir sur ce fer les aiguilles , à un feu de charbon. Rouges , on les fait tomber dans un bassin d'eau froide pour les tremper. C'est cette opération qu'on voit même Pl. fig. 5. c'est la plus délicate de toutes : c'est d'elle que dépend toute la qualité de l'aiguille. Trop de chaleur brûle l'aiguille ; trop peu la laisse molle. Il n'y a point de règle à donner là-dessus. C'est l'expérience qui forme l'œil de l'ouvrier , & qui lui fait reconnoître à la couleur de l'aiguille quand il est tems de la tremper. Après la trempe , se fait le recuit. Pour recuire les aiguilles , on les met dans une poêle de fer , sur un feu plus ou moins fort , selon que les aiguilles sont plus ou moins fortes. L'effet du recuit est de les empêcher de se casser facilement. Il faut encore avoir ici grande attention au degré de la chaleur. Trop de chaleur les rend molles , & détruit la trempe ; trop peu , les laisse inflexibles & cassantes. Il arrive aux aiguilles dans la trempe , où elles sont jettées dans l'eau fraîche , de se courber , de se tordre , & de se défigurer. C'est pour les redresser & les restituer dans leur premier état , qu'on les a fait recuire. On les redresse avec le marteau ; cette manœuvre s'appelle dresser les aiguilles de marteau. Il s'agit ensuite de les polir. Pour cet effet , on en prend douze à quinze mille , qu'on range en petit tas , les uns auprès des autres , sur un morceau de treillis neuf couvert de poudre d'émeri. Quand elles sont ainsi arrangées , on répand dessus de la poudre d'émeri ; on arrose l'émeri d'huile ; on roule le treillis ; on en fait une espee de bourse oblongue , en le liant fortement par les deux bouts , & le serrant par-tout avec des cordes. Voyez figure 24. les aiguilles rangées sur le treillis , & figure 12. le treillis roulé & mis en bourse. On prend cette bourse ou ce rouleau ; on le porte sur la table à polir ; on place dessus une planche épaisse , chargée d'un poids & suspendue par deux cordes. Un ou deux ouvriers font aller & venir cette charge sur le rouleau ou la bourse , pendant un jour & demi , & même deux jours de suite. Par ce moyen , les aiguilles enduites d'émeri sont continuellement frottées les unes contre les autres selon leur longueur , & se polissent insensiblement. Voyez cette manœuvre , même Planche , figure 6. *L* est la table ; *M* est la planche ; *n* est le poids dont elle est chargée ; *o o* les cordes qui tiennent le tout suspendu ; *p* l'ouvrier. On peut polir de plusieurs manières ; à deux , ou à un : à deux , le poids est suspendu par quatre cordes égales , & la table est horizontale : à un , il n'y a que deux cordes & la table est inclinée. L'ou-

vrier tire la charge , & la laisse ensuite aller. En Allemagne , on fait aller ces machines ou d'autres semblables par des moulins à eau. La machine qu'on voit , figure 6. s'appelle polissoire ; & son effet est le poliment. Lorsque les aiguilles sont polies , on délie les deux extrémités du rouleau , s'il n'y en avoit qu'un sous le polissoire ; car on peut très-bien y en mettre plusieurs. Le rouleau délié , on jette les aiguilles dans de l'eau chaude & du savon ; ce mélange en détache le camboui formé d'huile , de parties d'acier , & de parties d'émeri dont elles sont enduites ; & cette manœuvre s'appelle lessive. Lorsque les aiguilles sont lessivées , on prend du son humide , qu'on étale ; on répand les aiguilles encore humides sur ce son. Elles s'en couvrent , en les remuant un peu. Quand elles en sont chargées , on les jette avec ce son dans une boîte ronde qui est suspendue en l'air par une corde & qu'on agite jusqu'à ce qu'on juge que le son & les aiguilles sont secs & sans humidité. C'est ce qu'on entend par vanner les aiguilles. Mais il est plus commode d'avoir pour van , une machine telle qu'on la voit figure 8. même Planche. C'est une boîte *a b* carrée , traversée par un axe , à une des extrémités duquel est une manivelle qui met en mouvement la boîte , avec le son & les aiguilles qu'elle contient. Après que les aiguilles sont nettoyées par le van , où on a eu le soin de les faire passer par deux ou trois sons différens , on les en tire , en ouvrant la porte *b* du van qui est tenue barrée. On les met dans des vases de bois. On les trie. On sépare les bonnes des mauvaises ; car on se doute bien qu'il y en a un bon nombre dont la pointe ou le cul s'est cassé sous la polissoire & dans le van. Ce triage , & l'action de leur mettre à toutes la pointe du même côté , s'appelle détourner les aiguilles. Il n'est plus question que de les empointer , pour les achever. C'est ce qu'un ouvrier placé comme dans la figure 7. exécute sur une pierre d'émeri qu'il fait tourner comme on voit même figure , tenant la manivelle de la roue d'une main , & roulant la pointe de l'aiguille sur la pierre d'émeri qui est en mouvement. Voilà enfin le travail des aiguilles achevé. La dernière manœuvre que nous venons de décrire s'appelle l'affinage.

Lorsque les aiguilles sont affinées , on les essuie avec des linges mollets , secs , & plutôt gras & huilés qu'humides. On en fait des comptes de deux cents cinquante qu'on empaquete dans de petits morceaux de papier bleu que l'on plie proprement. De ces petits paquets on en forme de plus gros qui contiennent jusqu'à cinquante milliers d'aiguilles de différentes qualités & grosseurs ; on les distingue par numéro. Celles du numéro 1 sont les plus grosses ; les aiguilles vont en diminuant de grosseur jusqu'au numéro 22 , qui marque les plus petites. Les 50 milliers sont distribués en treize paquets , douze de 4 milliers , & un paquet de deux milliers. Le paquet de quatre milliers est distribué en quatre paquets d'un millier , & le paquet d'un millier en quatre paquets de deux cents cinquante. Chaque paquet porte le nom & la marque de l'ouvrier. Le paquet de deux cents cinquante est un gros papier bleu ; les autres en papier blanc ; tous sont encore couverts de gros papiers blancs en six ou sept doubles , qui font leur enveloppe commune : cette enveloppe étant bien ficelée , on la recouvre de deux vessies de cochon qu'on ficelle , & les vessies de cochon , d'une grosse toile d'emballage. Toutes ces précautions sont nécessaires , si l'on ne veut pas que les aiguilles se rouillent. Le paquet tel que nous venons de le former , est marqué à l'extérieur avec de l'encre , des différens numéros des aiguilles qui y sont contenues.

Ce sont les Merciers & les Aiguilliers-Aliéniers qui

font le négoce des *aiguilles* ; il est considérable : on les tire de Rouen & d'Evreux. L'Allemagne en fabrique beaucoup ; il en vient sur-tout d'Aix-la-Chapelle. On n'en fabrique plus guere à Paris ; si on y trouve encore quelques Aiguilliers, ce sont de ceux qui font de grande *aiguilles* à broder , pour la tapisserie, pour les métiers à bas ; en un mot des seules fortes qui se font à peu de frais, & qui se vendent cher. Il y a des *aiguilles* à tapisserie qu'on vend jusqu'à six sols la piece. Il n'étoit guere possible qu'une communauté d'ouvriers fabriquant l'*aiguille* à coudre, qui demande tant de préparations, & qui se donne à si bon marché, se formât & se soutint dans une ville capitale où les vivres sont chers, à moins qu'elle n'en eût eu le privilège exclusif : mais il me semble qu'il n'y a qu'un seul cas où les privilèges exclusifs puissent être accordés sans injustice ; c'est celui où c'est l'inventeur d'une chose utile qui le demande. Il faut récompenser les inventeurs, afin d'exciter entre les sujets d'un état l'esprit de recherche & d'invention : mais accorder à une compagnie le privilège exclusif de la fabrication d'un ouvrage que beaucoup de gens peuvent faire, c'est vouloir que cet ouvrage, au lieu de se perfectionner, aille toujours en dégénéral, & soit toujours vendu plus cher : le fabriquant privilégié sur de vendre, met à ce qu'il fait le moins d'étoffe & de perfection qu'il peut ; & le marchand est contraint d'acheter sans mot dire. Dans l'impossibilité de se mieux pourvoir ailleurs, il faut qu'il se contente de ce qu'il trouve.

Les *aiguilles* à Tailleur se distribuent en *aiguilles* à boutons, à galons, & à boutonnières, & en *aiguilles* à rabattre, à coudre, & à rentrer. L'*aiguille* dont le Tailleur se sert pour coudre, rentrer, & rabattre, est la même : mais entre les Tailleurs, les uns font ces manœuvres avec une *aiguille* fine, les autres avec une *aiguille* un peu plus grosse. Il en est de même des *aiguilles* à boutons, à galons, & à boutonnières ; il ne seroit pourtant pas mal de prendre l'*aiguille* à boutons & à galons, un peu plus forte que l'*aiguille* à boutonnières, parce qu'elle a plus de résistance à vaincre.

Les Chirurgiens se servent d'*aiguilles* ordinaires pour coudre les bandes, & autres pieces d'appareils. Il y en a de particulieres pour différentes opérations. On se sert d'*aiguilles* pour la réunion des plaies & pour la ligature des vaisseaux. Ces *aiguilles* sont courbes (Voyez les figures 6 & 7. Pl. III.) on y considère trois parties, la tête, le corps, & la pointe. La tête doit avoir moins de volume que le corps ; elle est percée d'une ouverture languette entre deux rainures latérales plus ou moins profondes, suivant la dimension de l'*aiguille*. L'usage de ces rainures est de contenir une partie des fils qui traversent l'œil, afin qu'ils passent facilement dans les chairs. Les rainures & l'œil doivent se trouver du côté des tranchans. Le corps de l'*aiguille* commence où finissent les rainures ; il doit être rond, & commencer un triangle en approchant de la pointe. La pointe est la partie la plus large de l'*aiguille* : elle doit en comprendre le tiers. Elle forme un triangle dont la base est plate en-dehors ; les angles qui terminent cette surface sont tranchans, & par conséquent très-aigus. Le commencement de cette pointe est large, & diminue insensiblement jusqu'à l'extrémité qui doit être assez fine pour faire le moins de douleur qu'il est possible, mais en même tems assez solide pour ne point s'émousser en perçant le tissu de la peau. La base du triangle dont nous avons parlé forme le dos ou la convexité de l'*aiguille* ; la surface concave est double : ce sont deux biseaux séparés par une vive arrête. Par cette construction, le corps & la tête armée des fils passent facilement par l'ouverture que la pointe a faite ; & le chirurgien ne risque point de se blesser, le corps de

l'*aiguille* n'étant point tranchant ; condition que la plupart des Couteliers négligent. La courbure mal faite donne une grande imperfection aux *aiguilles* ; & cette imperfection est commune. Il ne faut pas que la courbure soit particulièrement affectée à la pointe ; tout le corps de l'*aiguille* doit contribuer à former un arc ; car l'*aiguille* en pénétrant à une certaine distance d'une levre de la plaie pour passer par son fond, & sortir à pareille distance de l'autre levre, doit décrire une ligne courbe dans toute son étendue ; & si toute l'*aiguille* ne contribue pas également à la formation de sa courbure, l'opération sera très-douloureuse, & sujette à accidens ; parce que la tête & le corps formant une ligne droite, ne pourroient traverser les chairs qu'en froissant considérablement le passage. Il y a des *aiguilles* de différentes grandeurs & de différens degrés de courbure, selon la profondeur des plaies ; on proportionne toujours le volume du fil à celui des *aiguilles*, comme l'*aiguille* à la plaie. Voyez PLAIE.

Les *aiguilles* pour la suture des tendons (Voyez fig. 8. Pl. III.) ont le corps rond ; la pointe ne coupe point sur les côtés : elles sont plates par cette extrémité où il n'y a qu'un tranchant dans la concavité, la partie convexe étant arrondie & mouffe ; cette construction a été imaginée pour que l'*aiguille* ne fasse qu'écarter les fibres tendineuses qui sont disposées parallèlement. L'œil de cette *aiguille* doit par la même raison répondre à son tranchant & à son dos, afin que le fil passe plus facilement, & n'écarte pas la plaie. Les habiles Chirurgiens ne servent pas de suture pour la réunion des tendons, ce qui supprime l'usage de ces *aiguilles*. Voyez PLAIE DES TENDONS.

Les *aiguilles* pour le bec de lievre (fig. 9. Pl. III.) sont toutes droites ; leur corps est exactement cylindrique, & elles n'ont point d'œil. Leur pointe est aplatie, tranchante sur les côtés, & a la forme d'une langue de vipere, afin de couper en perçant, & de faire une voie large au reste de l'*aiguille*. Quelques Praticiens veulent que ces *aiguilles* soient d'or, pour ne se point rouiller dans la plaie.

M. Petit a imaginé des épingles d'or ou d'argent à deux têtes pour l'opération du bec de lievre (fig. 11. Pl. III.). Les *aiguilles* qui sont destinées à les conduire sont en forme de lardoires (fig. 10. Pl. III.). Leur corps est cylindrique ; leur tête est fendue pour loger une extrémité des épingles : la pointe est un peu courbe, triangulaire, & tranchante sur les côtés. Voyez BEC DE LIEVRE.

Il y a une *aiguille* particuliere pour la ligature de l'artere intercostale. On en doit l'invention à M. Goulard, Chirurgien de Montpellier, & de la Société Royale des Sciences de cette ville. Elle ressemble à une petite algalie ; sa tête est en plaque ; son corps qui a trois pouces de longueur, est cylindrique ; sa pointe qui est tranchante sur les côtés, & percée de deux trous, est à l'extrémité d'un demi-cercle capable d'embrasser une côte. Il y a une rainure sur la convexité pour loger les fils. Nous parlerons de ce moyen en parlant de la ligature de l'artere intercostale.

Les *aiguilles* à abattre la cataracte (fig. 12. Pl. XXXIII.) sont montées sur un manche d'ivoire, de bois, ou de métal, de trois pouces de long : elles sont droites, & la pointe est à langue de serpent bien tranchante. Il faut en avoir qui ayent une petite rainure de long de leur corps pour conduire une lancette en cas de besoin. Ces *aiguilles* doivent être d'un acier bien pur & bien trempé ; leur longueur au-delà du manche est d'un pouce trois ou quatre lignes ; le manche peut leur servir d'étui. Voyez CATARACTE.

L'*aiguille* à anevrisme (fig. 18. Pl. III.) a le corps cylindrique ; sa tête est une petite palette qui sert à la tenir avec plus de sûreté ; sa courbure est grande, & forme une panse pour donner plus de jeu à l'in-

trument. La pointe au lieu d'être triangulaire, comme aux autres *aiguilles*, est un cylindre aplati dont les côtés sont obtus. L'extrémité de la pointe ne pique point; elle a une œil à quelques lignes de sa pointe. On trouve une *aiguille* de cette forme, mais un peu plus matérielle, dans Ambroise Paré à l'article *du point doré pour les hernies*. Je n'ai pas pû découvrir à qui l'on devoit la perfection & l'application de cet instrument à l'opération de l'anévrisme. Saviard, *Obs. 7.* décrit cette *aiguille* dans l'appareil préparé pour l'opération d'un anévrisme en 1691, & en parle comme d'un instrument d'usage ordinaire. *Voyez ANEVRIUME.*

M. Petit a imaginé une *aiguille* pour l'anévrisme (*Pl. XIX. fig. 3.*) elle est plate, large, & un peu courbée en S. Elle a vers sa pointe qui est moufle, deux ouvertures dans lesquelles on fait passer les deux bouts d'un ruban composé de trois ou quatre brins de fil. Lorsque cette *aiguille* est passée sous l'artere, on coupe l'anse du fil qu'elle portoit, & les deux bouts se trouvent d'un seul coup d'*aiguille* placés aux endroits où il faut faire la ligature. Cette *aiguille* convient aux anévrismes faux; on ne peut pas s'en servir aux anévrismes par dilatation, parce qu'il faudroit que la pointe de cette *aiguille* fût plus large que la poche, afin de porter d'un seul coup les fils au lieu où il le faut; & en outre il faudroit autant d'*aiguilles* qu'il peut y avoir de degrés différens de dilatation.

Il y a une *aiguille* pour l'opération de la fistule à l'anus (*Pl. XXVI. fig. 13.*); cette *aiguille* doit être d'un argent mou & fort pliant: elle est longue de sept pouces, épaisse d'une demi-ligne, large de deux lignes à l'endroit de sa tête, & diminuant doucement pour se terminer en pointe. Il y a une ouverture ou chas de sept lignes de longueur à la tête de cet instrument; & on pratique sur une des surfaces une rainure qui commence à quelques lignes de son ouverture, & finit à quelques lignes de sa pointe. L'ouverture sert en cas de besoin à passer un sétou, & la rainure à conduire un bistouri pour ouvrir un sinus, si on le juge à propos.

Il faut aussi que le Chirurgien porte dans son étui une *aiguille* à sétou. Je ne désigne pas par-là un mauvais instrument piquant & tranchant en forme de carrelet, pour percer la peau dans l'opération du sétou, mais j'entends un filet d'argent boutoné par une de ses extrémités, & ayant à l'autre un œil ou chas propre à porter une bandelette de linge effilée qu'on nomme *sétou*, pour entretenir la communication de deux plaies. *Voyez SÉTON & OPÉRATION du sétou.*

Comme il peut se trouver des plaies qui percent la cuisse de part en part, il faut que le Chirurgien ait une *aiguille* fort longue; on la fait de deux pièces qui ont chacune environ cinq pouces de longueur. Une de ces pièces peut être appelée *mâle*, & l'autre *fémele*: celle-là a son extrémité antérieure boutonée, & son autre extrémité est en vis. La pièce fémele a un écrou dans son extrémité antérieure, & un œil ou chas à son autre bout qui sert de tête à l'instrument. (Y)

* Ce sont les Couteliers qui font ces *aiguilles*; elles se forgent, s'émourent, & se polissent comme les autres ouvrages de ces ouvriers. *Voyez l'article COUTELIER.*

AIGUILLE, instrument de *blanchisseurs de cire*; c'est un morceau de fer long dont ils se servent pour déboucher les trous de la greloüoire, lorsque la cire s'y arrête.

AIGUILLE, terme & outils de *Guainier*; cette *aiguille* est de la longueur d'un pouce; elle se met dans le porte-*aiguille*, & sert à l'ouvrier à faire les trous dans ses ouvrages pour y poser les petits clous d'ornement. Du reste elle n'a rien de particulier dans sa forme, sinon que pointue par un bout, comme la plupart

des autres *aiguilles*, elle n'est pas ouverte ou percée par l'autre.

Il y a une petite *aiguille* de *Gantier* qui n'est proprement, ni à cul rond, ni à cul long, mais dont la pointe est en tiers-point; de manière pourtant qu'une des faces est plus large que les deux autres. La raison de cette forme, c'est que cette *aiguille* destinée à coudre des peaux extrêmement fines, qui doivent être cousue à points imperceptibles, étant faite proprement en langue, fend plutôt ces peaux qu'elle n'y fait de trous, & permet une couture si fine qu'on le veut.

AIGUILLE à tête ou à cheveux; c'est un morceau d'acier, fer, laiton, argent, or, &c. poli & menu, de quatre pouces de longueur, ou environ, dont les femmes se servent pour arranger leurs cheveux quand elles se coëffent. Ces *aiguilles* ont la tête plate & percée en longueur, & la pointe peu piquante. Il n'est pas nécessaire de rendre raison de cette forme.

AIGUILLE à réseau; c'est un morceau de fer fendu par les deux extrémités, dont on se sert pour faire les réseaux sur lesquels les Perruquiers appliquent les tresses de cheveux pour monter les perruques. *Voyez RESEAU.*

AIGUILLE à emballer, grosse *aiguille* de fer ou d'acier, longue de cinq ou six pouces, ronde par la tête, tranchante & à trois quarrés par la pointe.

AIGUILLE à matelas, autre espèce d'*aiguille* de douze ou quinze pouces de longueur; les Tapissiers s'en servent pour piquer de ficelle leurs matelas, & autres ouvrages.

AIGUILLE à empointer; espèces de carrelets assez longs dont les Marchands se servent pour arrêter avec du gros fil ou de la ficelle les plis des pièces d'étoffe.

AIGUILLE servant à faire les filets ou réseaux de ficelle, corde, cordonnet, & dont on se sert pour pêcher, chasser, & fermer les baies des jeux de paume, est pour les grands ouvrages à mailles larges, une pièce de bois, & pour les petits une pièce de fer terminée en pointe obtuse par une de ses extrémités A (*fig. 1. Planche du Paumier.*) & par l'autre en fourchette sur laquelle on monte la ficelle ou le fil dont le filet doit être composé. Cette *aiguille* a une ouverture vers sa pointe dont les deux tiers sont occupés par une languette cylindrique qui se termine en pointe. Cette languette doit être dans le même plan que l'*aiguille* qui est plate. On attache en D l'extrémité inférieure de la languette, au bout de la ficelle dont on veut garnir l'*aiguille*. Cette ficelle ainsi attachée est conduite dans la fourchette C, & revient par l'autre côté de l'*aiguille* embrasser la languette B; elle retourne ensuite dans la fourchette d'où elle revient encore embrasser la languette, mais du côté opposé à son premier tour, ainsi de suite jusqu'à ce que l'*aiguille* en soit suffisamment garnie. *Voyez à l'article FILET* l'usage de cette *aiguille*, & comment on fabrique les filets par son moyen.

AIGUILLE, chez les *Piqueurs d'étuis, de tabatières, &c.* est une espèce de petit poinçon dont on se sert pour forer les pièces qu'on veut piquer. Elle est trop petite pour être tenue entre les doigts; c'est pour cela qu'elle est montée sur une espèce de marche ou porte-*aiguille*. Si la matière à piquer est dure, on supplée à l'*aiguille* par le foret ou le perceur. *Voyez PERÇOIR.*

AIGUILLE à Sellier; c'est une *aiguille* à quatre quarrés dont les Selliers se servent pour coudre leurs ouvrages; on l'appelle aussi *carrelet* à cause de sa figure qui est quarrée: il y en a de grosses, de moyennes & de fines, suivant la délicatesse de l'ouvrage auquel on veut les employer.

AIGUILLE de chasse, morceau de fer (*N fig. 11. Planche de Draperie.*) ouvert d'un côté, d'un pied de longueur, & tarodé de l'autre de la même longueur,

servant à soutenir la chaffe ou le battant des métiers de draps, à le hausser ou baisser, avancer ou reculer suivant le besoin. Les lames des chasses *C* sont insérées dans l'ouverture de l'aiguille, & arrêtées avec deux ou trois vis à écrou. La partie tarodée *F* de l'aiguille passe dans une ouverture de la traverse *B* du métier qui arrête le pié de devant & celui de derrière. Il y a dans cette traverse une ouverture de la longueur d'un pié sur dix-huit lignes de largeur; & sur cette traverse sont attachées deux tringles de fer dentelées *xx* de même longueur, & posées chacune le long de l'ouverture. Une piece de fer *vv* faite en couteau & ouverte dans le milieu, reçoit par son ouverture la partie tarodée de l'aiguille, est posée sur les deux tringles *xx* appellées *cramailles*, & forme avec l'aiguille une espece de croix. Au-dessus de la piece *vv* est un écrou à oreilles appellé *le poulet*, qui reçoit la partie tarodée de l'aiguille. Le poulet sert à hausser ou baisser la chaffe; & la piece de fer qui forme la croix & qui soutient la chaffe a encore la liberté d'avancer ou reculer sur les *cramailles*, & d'entraîner avec elle la chaffe qui avance ou recule en même tems. On verra à l'article DRAPERIE la nécessité d'avancer ou reculer, hausser ou baisser la chaffe.

AIGUILLE à meche; c'est dans la fabrique des chandelles moulées un fil de fer long d'un pié, recourbé par un bout, & en anneau par l'autre bout. On le fait entrer dans le moule par l'ouverture d'en-haut, le crochet ou bout recourbé tourné vers l'ouverture d'en-bas; on passe dans le crochet la boucle d'un nœud coulant qui tient à la meche, & qui par cette raison s'appelle *fil à meche*. En tirant l'aiguille on entraîne la meche qui fuit le fil à meche; on attache le fil à meche au culot du moule; cela fait, on prend l'autre extrémité de la meche qui est restée hors du moule, & qui excède l'ouverture d'en-bas, on la tire ferme avec les doigts afin de tenir la meche droite, tendue & au centre du moule. Voyez MOULE, CHANDELLE MOULÉE, CULOT. Les Chandeliers ont encore une autre aiguille qu'ils appellent *aiguille à enfiler*. Elle est longue d'un pié ou environ; ils s'en servent pour mettre la chandelle par livres: ils enfilent le nombre de chandelles qui doit former ce poids; puis avec un morceau de fil dont l'aiguille à enfiler est garnie, ils attachent ensemble ces chandelles. On appelle *pennes* les morceaux de fil qui sont employés à cet usage par les Chandeliers; ils les achètent des Tisserands. Ce sont des bouts de chaînes qu'on ne peut travailler, & qui restent quand on leve les pieces entre le battant & l'ensuple de derrière.

AIGUILLE à presser, espece de grosse aiguille de fer longue de quelques pouces, & triangulaire par sa pointe. Les ouvriers en tapisserie s'en servent pour arranger, séparer ou presser leurs soies ou leurs laines après qu'ils les ont placées entre les fils de la chaîne, afin de former plus parfaitement les contours du dessin. Voyez fig. 5. Planche de tapisserie de haute-lisse. Il est évident que sa pointe triangulaire & ses angles rendent cette aiguille beaucoup plus propre à ces usages que si elle étoit ronde.

AIGUILLE, (*Hydraul.*) est une piece de bois arrondie, assez menue, & longue de six piés, retenue en tête par la brise, & portant par le pié sur le seuil d'un pertuis. Cette pierre sert, en la fermant, à faire hausser l'eau. (K)

AIGUILLE, (*Fauconn.*) maladie des faucons, causée par de petits vers courts qui s'engendrent dans leur chair. Ces vers sont plus petits & plus dangereux que les filandres.

AIGUILLE, (*Chasse.*) on tuoit autrefois les loups avec des *aiguilles*: on en avoit deux; elles étoient pointues par les deux bouts; on les mettoit en croix, & on les attachoit l'une sur l'autre avec un crin de

cheval, qui tendoit à les séparer. On les replioit avec effort pour les enfoncer dans un morceau de viande. On exposoit aux loups cette viande ainsi préparée: les loups avaloient les *aiguilles* & la viande goulument; & quand la viande étoit digérée, les *aiguilles* reprenant leur premiere situation, en vertu de l'effort du crin de cheval, revenoient en croix, piquoient les intestins, & faisoient mourir ces animaux.

Aiguilles, sont aussi des fils ou lardons que les valets de chiens pour sanglier doivent porter pour panser & recoudre les chiens que les défenses du sanglier auroit blessés.

AIGILLER la soie, en terme de Manufacture, c'est se servir de poinçons d'aiguilles, & autres instrumens de cette nature, pour nettoyer la soie sur l'asple ou hors de l'asple. Cette manœuvre est expressément défendue par l'article 17 du règlement de Piémont, sous peine de dix livres d'amende; & c'est avec juste raison: la soie sur l'asple s'érailleroit & se détordroit par le poinçon; hors de l'asple ce seroit encore pis, parce qu'elle est seche. D'ailleurs, ce besoin d'aiguiller la soie marque qu'on n'a pas pris les précautions nécessaires, soit dans la séparation des cocons, soit dans leur séjour dans la bassine, pour en tirer une soie pure & nette.

AIGUILLE à tricoter; ce sont des fils de fer ou de laiton, longs, menus, polis, & arrondis par les bouts, qui servent à tricoter des bas, des gants, & autres ouvrages de cette nature, soit en fil, soit en laine.

AIGUILLES d'ensuple; les *aiguilles d'ensuple* ne sont autre chose que des pointes d'aiguilles ordinaires qu'on casse pour l'usage qui suit. Dans les manufactures d'ouvrages en soie, si vous appuyez votre main sur l'ensuple de devant des métiers à velours ciselés & à petits velours, vous vous sentirez piquer d'une multitude de petites pointes. Ce sont des bouts d'aiguilles cassées qui sont fichés dans l'ensuple, la partie aigüe en haut. Ils sont placés sur quatre bandes différentes, & il y en a trois rangées sur chaque bande. Ils débordent au-dessus de la surface de l'ensuple d'une ligne ou environ. Leur usage est d'arrêter les velours ciselés & les petits velours à mesure qu'on les fabrique, & de contribuer en même tems à la tension qui convient à la chaîne. Les ensuples des velours unis ont été très-long-tems garnies de bouts d'aiguilles, ainsi que les ensuples des velours ciselés, & celles des petits velours, qu'on appelle communément *velours de Hollande*. Mais on conçoit facilement que ces petites pointes passant à travers l'étoffe, la percent d'une infinité de trous, & que l'étoffe étant tendue & tirée, ces petits trous sont encore agrandis par cette action; aussi l'ouvrage regardé au jour au sortir de dessus l'ensuple, en paroît-il criblé. On conçoit encore que ce doit être un inconvénient considérable pour des fabricans qui se piquent de mettre dans leurs ouvrages la dernière perfection. On a beaucoup cherché le moyen d'y remédier, & l'on desespéroit presque de le découvrir, lorsqu'on inventa l'*entacage*. Il n'y a point d'embarras pour les étoffes qui peuvent être roulées fortement sur elles-mêmes sans se gâter. Mais il n'en est pas ainsi des velours: si on les rouloit fortement, dès le commencement du second tour l'envers se trouveroit appliqué & ferré sur le poil, qui en seroit écrasé. Voilà ce qui a fait imaginer les *aiguilles*. Elles tiennent l'ouvrage également tendu dans toute sa largeur; mais elles le piquent, & ne satisfont qu'à la moitié de ce qu'on souhaite. De quoi s'agissoit-il donc quand on cherchoit l'*entacage*? de trouver une machine qui se plaçât & se déplaçât en peu de tems, & qui tint l'ouvrage tendu également dans sa longueur & sa largeur, sans le pi-

quer en-dessous & sans le froisser en-dessus. Il n'y a que la seconde partie de ce problème qui soit résolue par l'entacage, car il faut trop de tems pour *entacquer* & *desantacquer*. C'est par cette raison principalement qu'on ne s'en sert point dans les ouvrages où la fissure, c'est-à-dire la plus grande quantité d'étoffe que l'ouvrier puisse fabriquer sans tourner l'ensuple & sans enrouler, est très-petite; c'est le cas des velours ciselés & des petits velours. La tire fatiguerait trop la chaîne, si la fissure étoit longue dans les velours ciselés; d'ailleurs comme ce genre d'étoffe est très-fourni, les piquures des *aiguilles* n'y font pas grand dommage. Dans les petits velours la chaîne est trop fine, pour que la fissure puisse être longue. Il faut donc dans ces deux sortes de velours, tourner fréquemment, & par conséquent s'en tenir aux *aiguilles*, quoiqu'elles doivent rendre le travail des petits velours fort délicat. L'entacage n'a donc chassé les pointes que de l'ensuple des velours unis, dont l'ouvrier ne fabriquant qu'environ deux fissures par jour, ne desantaque qu'une fois ou deux. Reste donc un beau problème à proposer aux Mécaniciens, & sur-tout à l'habile académicien M. de Vaucanson, à qui ces objets sont si connus, & qui s'est déjà immortalisé par tant de machines délicates. Ce problème consiste à trouver une machine applicable à tout genre d'étoffe en général, qui ne la pique point en-dessous, qui ne la froisse point en-dessus, & qui soit telle encore que l'ouvrier puisse changer souvent de fissure sans perdre beaucoup de tems. Ceux qui chercheront cette machine, trouveront plus de difficulté à la trouver, qu'elle n'en présente d'abord.

AIGUILLES à Brodeur. Les Brodeurs ont trois sortes d'aiguilles au moins; les *aiguilles* à passer, les *aiguilles* à soie, & les *aiguilles* à frisure. L'*aiguille* à passer l'or & l'argent diffère de l'*aiguille* à coudre en ce qu'elle a le trou oblong, au lieu que celle à Tailleur ou à coudre l'a carré. Comme il faut effiler l'or pour enfiler cette *aiguille*, & que quand l'or est effilé il ne reste plus qu'une soie plate, il étoit nécessaire que l'*aiguille* à passer eût l'œil oblong. L'*aiguille* à soie est plus menue que l'*aiguille* à passer, & son œil est aussi très-oblong. L'*aiguille* à frisure s'enfilant d'une soie extrêmement fine, est encore plus petite que l'*aiguille* à soie, & a l'œil encore plus oblong: son œil est une petite fente imperceptible. L'*aiguille* à enlever s'enfile de ficelle ou de fil, & a le cul rond comme celle du Tailleur. Outre les noms que nous venons de donner à ces *aiguilles*, celle à enlever s'appelle encore *aiguille à lisier*; & celle à frisure, *aiguille à bouillon*.

Les *aiguilles* à faire le point sont comme les *aiguilles* à passer, mais extrêmement menues.

Les *aiguilles* à tapisserie sont grosses, fortes, & ont l'œil extrêmement large & long, sur-tout quand elles sont à tapisserie en laine.

AIGUILLES de métier à bas ou de Bonnetier. Ces *aiguilles* sont plates par un bout, aiguës & recourbées par l'autre. La partie recourbée & aiguë trouve, quand on la presse, une petite chasse pratiquée dans le corps de l'*aiguille* où elle peut se cacher. Voyez *Planches d'Aiguiller-Boutonnier*, fig. 7. 1 est la queue de l'*aiguille*, 2 sa tête, 3 son bec, 4, 5 sa chasse. Voici la manière dont on fabrique cette *aiguille*. On a du fil d'acier fort élastique & fort doux: comme le fil d'acier nous vient des trifergeries en paquets roulés, il s'agit d'abord de le redresser: pour cet effet, on le fait passer à plusieurs reprises entre des clous d'épingles plantés perpendiculairement & à la distance convenable sur une planche où on les voit par rangées. La fig. 1. *Planche de l'Aiguiller-Bonnetier* est l'engin. La planche est percée de deux trous, 1, 2 à ses extrémités, pour pouvoir être fixée par des vis.

34, 34, 34, sont les clous d'épingles fichés sur la planche. 56, est le fil d'acier passé entre ces clous d'épingles. Quand le fil d'acier est redressé, on le coupe par morceaux de la longueur que doit avoir l'*aiguille*. On prend chacun de ces morceaux, & on les aiguise en pointe avec une lime rude; ce qui s'appelle *ébaucher*. On n'a que faire de dire que cette pointe formera le bec de l'*aiguille*. On prend l'*aiguille ébauchée*; on a une espèce de gaufrier chaud; on infère dans ce gaufrier le bec de l'*aiguille*: cette manœuvre, qu'on appelle *donner le recuit*, détrempe l'*aiguille* & la rend moins cassante. Quand elle est recuite, elle perce à l'étau. L'étau dont on se sert pour percer l'*aiguille* est une machine très-ingénieuse: sa queue *A*, en forme de pyramide, fig. 3. s'enfonce comme celle d'un tas d'Orfèvre dans un billot de bois: son corps *B* a un rebord *a, a, a*, qui empêche l'étau d'enfoncer dans le billot. Ses deux mâchoires laissent entr'elles une ouverture carrée *F*, dans laquelle on place une pièce carrée *G*. On doit remarquer à cette pièce carrée *G*, qui s'appelle *bille*, une rainure 1, 2, assez profonde. C'est dans cette rainure qu'est reçue l'*aiguille* dont on veut faire la chasse ou qu'on veut percer. Imaginez la bille *G* placée dans le carré *F*, sa rainure tournée vers l'ouverture *n*. Tournez la vis *E*; l'extrémité de cette vis appuiera sur sa bille, la pressera latéralement, & l'empêchera de sortir par le côté qu'elle est entrée. La bille ne pourra pas non plus sortir par le côté du carré *F* opposé à son entrée, parce qu'on l'a fait un peu plus étroit, en sorte que cette bille *G* entre en façon de coin dans ce carré *F*. On a pratiqué l'ouverture *n* à la mâchoire courbe de l'étau, perpendiculairement au-dessus de la rainure 1, 2, de la bille *G*, & par conséquent de l'*aiguille* qu'il faut y supposer placée. Tournez la pièce *c*, afin que l'*aiguille* qui s'infère dans la rainure par le côté opposé de la bille, ne s'y infère que d'une certaine quantité déterminée, & que toutes les *aiguilles* soient percées à la même distance du bec. Assemblez maintenant avec le corps de l'étau la pièce *H*, au moyen de trois vis 1, 2, 3, qui fixent cette pièce sur les deux mâchoires. Vous voyez dans le plan supérieur de cette pièce *H* une ouverture *m*; que cette ouverture corresponde encore perpendiculairement à l'ouverture *n* & à la rainure 1, 2, de la bille *G*: cela supposé, il est évident qu'un poinçon *kl*, qui passeroit juste par l'ouverture *m*, par l'ouverture *n*, rencontreroit la rainure 1, 2, de la bille *G*, & par conséquent l'*aiguille* qui y est logée. Soit l'extrémité tranchante de ce poinçon, correspondante à la rainure & au milieu de l'*aiguille*; frappez un coup de marteau sur la tête *k* de ce poinçon, il est évident que son extrémité *4* tranchante ouvrira ou plutôt s'imprimera dans l'*aiguille*. C'est cette empreinte qu'on appelle *chasse*; & l'*aiguille* au sortir de cet instrument ou étau, est dite *aiguille percée*, quoique dans le vrai elle ne soit que creusée, & non ouverte d'outre en outre.

Cet étau est très-bon: mais il y en a un plus simple de l'invention du sieur Barat, le premier faiseur de métier de bas qu'il y ait à Paris, & qu'il y aura peut-être jamais. Voyez *Planche VIII. du métier à bas*, fig. 1. *ABCD* est un étau fixé sur un établi: *E* est l'extrémité du poinçon. 1, 2, 3, 4, 5, 6, fig. 2. est la partie inférieure. *K*, fig. 3. est la bille à laquelle on voit plusieurs rainures, afin qu'elle puisse servir à percer plusieurs sortes d'aiguilles. Fig. 4. *L*. est une plaque qui s'ajuste par le moyen des vis *mn*, dans l'endroit de la partie inférieure de l'étau chifré 5, 6, 4, 7. Imaginez donc la partie inférieure 1, 2, 3, 4, fig. 2. couverte de sa supérieure, comme on voit en *ABCD* fig. 1. Imaginez la bille *K*, fig. 3. placée dans le carré 8, 3, 6, 4. Imaginez la plaque *L*, figure 4. fixée en 5 & 7, fig. 2. par les vis *mn*. Imaginez

ginez la grande vis à écrou à oreille, *fig. 3.* passée dans l'ouverture *S* de la plaque, *fig. 4.* & dans le trou *6.* du dessous de l'étau *fig. 2.* l'écrou de la grande vis *fig. 5.* se trouvera appliqué sur le milieu de la plaque qui fixera la bille dans le carré *8. 3. 6. 4. fig. 2.* l'aiguille à percer *fig. 6.* s'inférera en *G fig. 1.* dans la rainure de la bille, & ne pourra s'avancer dans cette rainure qu'autant que le lui permettra l'extrémité de la grande vis qui est percée d'un petit trou dans lequel l'extrémité de l'aiguille est reçue. Le poinçon, *fig. 7.* entrant exactement par l'ouverture *1. 2.* rencontrera avec son tranchant l'aiguille; & s'il est frappé il y formera une chasse.

On n'a qu'à choisir de ces deux machines celle qu'on voudra; elles percent les aiguilles également bien: mais la dernière est la plus simple. Quand l'aiguille est percée, on l'adoucit à la lime, & on l'applatit un peu à l'endroit de la chasse: quand elle est adoucie on la polit. Pour la polir, on l'enferme avec un grand nombre d'autres dans un morceau de treillis, & l'on procède comme pour polir l'aiguille à coudre ou à Tailleur. Voyez AIGUILLE à coudre ou à Tailleur. On la favonne de même; on la sèche: pour la sécher, on en prend un grand nombre qu'on met avec du son & de la mie de pain dans le moulin. Le moulin est une boîte ronde & cylindrique, traversée par un arbre, qui est la seule pièce de cette machine qui mérite d'être considérée. Voyez *fig. 8. le moulin,* & *fig. 6. son arbre.* Cet arbre est traversé de bâtons qui servent à fasser & vanner les aiguilles, pendant que le corps du moulin tourne sur lui-même. On plie les aiguilles au sortir du moulin: on a pour cet effet un outil appelé *plioir*, qu'on voit *fig. 5.* c'est une plaque de fer pliée en double, de manière que les côtés *AB, CD,* soient bien parallèles. On infère dans le pli la pointe d'une aiguille *IKL*: on tourne le plioir qu'on tient par la partie *EFGH*, qui lui sert de manche: on tient l'aiguille ferme; par ce moyen sa pointe se plie en *K*, & il est évident qu'une autre aiguille se pliera de la même quantité. On fait le bec ou le crochet, en faussant avec une tenaille l'extrémité de l'aiguille, & en la contournant comme on voit *fig. 7.* de manière que l'extrémité aigüe puisse se cacher dans la chasse. Après que le bec est fait, on palme: *palmer*, c'est applatir dans le plan du corps du bec sur un tas l'extrémité de l'aiguille qui doit être prise dans le plomb à aiguille. Voyez *PLOMB à aiguille.* Enfin on les jauge, & c'est la dernière façon. On voit *fig. 4.* la jauge. C'est une plaque mince d'acier ou de fer, percée de trous ronds, & fendue par les bords de fentes de différentes largeurs, mais qui vont toutes jusqu'au trou. On place la tête d'une aiguille dans un de ces trous, & on la fait ensuite sortir par une des fentes: il est évident que si l'aiguille a plus de diamètre que la fente, elle ne passera pas. On présente successivement la même aiguille à différentes fentes, en allant de la plus étroite à la plus large, & la fente par laquelle elle sort marque son numéro ou sa grosseur.

Ces numéros commencent à 22, & continuent jusqu'à 26 inclusivement: ils reprennent à 28, il n'y a point d'aiguilles du 29; il y en a du 30, du 40, point des numéros intermédiaires: il y en a quelquefois du 25, mais rarement. Voyez à l'article *Bas au métier* la raison de ces numéros & de leurs sauts. Il est ordonné par le règlement du 30 Mars 1700, que pour les ouvrages de soie, chaque plomb portera trois aiguilles; & que pour les ouvrages de laine, de fil, de coton, de poil de castor, chaque plomb en portera deux: quant à l'usage de ces aiguilles, voyez aussi l'article *BAS AU MÉTIER*, & les *Planches.*

AIGUILLES à Perruquier; ce sont des aiguilles très-fortes, aiguës par un bout, percées par l'autre, & beaucoup plus longues que les aiguilles or-

dinaires. Les Perruquiers s'en servent pour monter les perruques.

LES AIGUILLES *passé-grosses* ou *passé-très-grosses*, n'ont rien de particulier que ce nom qu'on leur a donné, parce qu'elles ne sont point comprises dans les numéros qui désignent les différentes grosseurs des autres aiguilles.

LES AIGUILLES à ficelle sont encore plus grosses que les précédentes; elles portent trois pouces de long: leur nom indique leur usage.

On donne aussi le nom d'aiguille à cette partie du fléau d'une balance, qui s'éleve perpendiculairement sur son milieu, & qui par son inclinaison de l'un ou de l'autre côté de la fourchette, indique l'inégalité de pesanteur des choses mises sur les plateaux, ou qui par son repos & son parallélisme aux branches de la fourchette, indique équilibre ou égalité de poids entre les choses pesées. La romaine a deux aiguilles qui ont la même fonction; l'une en-dessus de la broche qui porte la garde forte, & l'autre au-dessus de celle qui porte la garde foible.

AIGUILLES de l'éperon. C'est la partie de l'éperon d'un vaisseau, qui est comprise entre la gorgere & les portes-vergues, c'est-à-dire la partie qui fait une grande saillie en mer. Voyez *FLECHE*, & la *fig. marine*, *Planche IV. n.º. 184.* & *Planche V. fig. 2.*

Les aiguilles sont deux pièces de bois qu'on proportionne au relevement qu'ont les préceintes, pour les y joindre bien juste, & leur donner en même tems une belle rondeur, afin que l'éperon ne baïsse pas, & ne paroisse pas comme se détacher du bâtiment, ce qui est extrêmement laid. On place la frise entre les deux aiguilles. L'aiguille inférieure d'un vaisseau de 134 piés de long de l'étrave à l'étambord, doit avoir 22 piés de long, 17 pouces de large, & 14 pouces d'épaisseur à son arrière, c'est-à-dire, au bout qui joint l'avant du vaisseau. Sa courbure doit être de plus de 20 pouces pour donner plus de grace. A 5 piés de son arrière, l'aiguille doit avoir 12 pouces de large; à 9 piés elle doit avoir 11 pouces; & à 2 piés de son extrémité, au bout de devant, elle n'a que cinq pouces, c'est-à-dire en son dessus. L'aiguille supérieure est moins forte que l'inférieure, elle doit avoir un pié de large à son arrière, & 5 pouces en avant; son épaisseur doit être de 12 pouces à son arrière, & 9 en devant. (Z)

AIGUILLES de tré ou de trévier. Ce sont les aiguilles dont on se sert pour coudre les voiles. Il y en a de trois sortes; *aiguilles de couture*; *aiguilles à œillets*, c'est pour faire des boucles de certaines cordes qu'on appelle *bagues*, & les appliquer sur des trous qu'on appelle *œillets*, où l'on passe des garcettes; *aiguilles de ralingue* doubles & simples, c'est-à-dire, pour coudre & appliquer ces cordes qu'on employe pour servir d'ourlet aux voiles. (Z)

AIGUILLES. Ce sont, dans les Manufactures en soie, des filets de plomb de 10 à 11 pouces de longueur, du poids de deux onces, attachés aux mailles de corps pour tenir les cordes de samplé & de rames tendues, & la soie de la chaîne baïssée. Il y a des aiguilles de demi-once, plus ou moins, dans les métiers à la petite tire. Quant au nombre qu'il en faut pour chaque métier, voyez l'article *VELOURS ciselé*, auquel nous avons rapporté la plupart des autres étoffes. Voyez *Planche VI. soierie, n.º. 14. ces aiguilles.*

* AIGUILLES, (*Hist. anc.*) *acus discriminales* & *crinales*. Les premières ou les *discriminales* servoient aux femmes mariées à séparer en deux leurs cheveux sur le devant, & cette raie pratiquée entre leurs cheveux ainsi séparés, les distinguoit des filles. En effet presque toutes les têtes antiques de femmes qu'on trouve dans le P. Montfaucon, ont les cheveux séparés: les autres les ont frisés sur le de-

vant du front, à l'exception de quelques-unes : mais il n'y a rien d'étonnant en cela ; les modes varioient chez les Romains ainsi que parmi nous, & les coëffures ont rechangé à Rome jusqu'à quatre fois en vingt ans. Les *aiguilles crinales* servoient seulement à tenir les boucles des cheveux frisés.

AIGUILLETIER, s. m. est à Paris un ouvrier qui fait & vend des lacets & autres ustensiles ferrés de cette espece. Il peut vendre encore des nœuds d'épaule, & toutes sortes de menue mercerie, comme cordons de canne, de chapeaux, lisieres d'enfans, jarretieres, &c. Les *Aiguilletiers* font à Paris un corps de communauté, mais peu nombreux. Le plus beau de leur privilège est de vendre, sans aucuns fers, toutes les marchandises qu'ils peuvent ferrer.

AIGUILLETTE, s. f. (*Mercerie.*) est un morceau de tresse, tissu ou cordon plat ou rond, ferré par les deux bouts, dont on se sert pour mettre sur l'épaule ou pour attacher quelque chose. Les *aiguillettes* sont du commerce des marchands Merciers : mais ce sont les Passementiers-Boutonniers qui les fabriquent, & ont droit de les vendre, pourvu qu'elles soient faites de tresses rondes ou plates. On fait des *aiguillettes* de fil d'or & d'argent, de soie, de fil, &c. Les *aiguillettes* ont eu le fort de bien d'autres ajustemens ; elles sont hors de mode. On n'en voit plus guere qu'aux domestiques, & aux cavaliers de certains régimens. On dit aujourd'hui *nœud d'épaule*.

AIGUILLETTE, (*Manège.*) *noïer l'aiguillette*, espece de proverbe qui signifie cinq ou six fautes ou ruades consécutives & violentes qu'un cheval fait tout-à-coup par gaieté, ou pour démonter son cavalier. Voyez SAUT, RUADE. (V)

* **AIGUILLETES de mahot**, petites cordes faites avec l'écorce du mahot filée : on s'en sert dans les îles Françoises Américaines à attacher les plantes de tabac aux gaulettes, quand on veut les faire sécher à la pente.

AIGUILLETES, sont parmi les *Aiguilletiers*, des rubans de fil ou de soie ferrés à l'ordinaire, dont les dames & les enfans se servent pour soutenir leurs jupes.

AIGUILLIER, artisan qui fait & vend des *aiguilles*, des *alenes*, &c. Les *Aiguilliers* forment à Paris une communauté, dont les statuts sont du 15 Septembre 1599. Par ces statuts ils sont qualifiés *Maîtres Aiguilliers-Aleniers*, & faiseurs de burins, carrelers, & autres petits outils servant aux Orfèvres, Cordonniers, Bourreliers & autres, &c. Suivant ces statuts, aucun ne peut être reçu maître qu'il n'ait atteint l'âge de vingt ans, qu'il n'ait été en apprentissage pendant cinq ans, & ensuite servi les maîtres trois années en qualité de compagnon, & qu'il n'ait fait chef-d'œuvre : il faut pourtant en excepter les fils de maîtres qui sont reçus après un seul examen.

Chaque maître est obligé d'avoir sa marque particulière, dont l'empreinte soit mise sur une table déposée chez le Procureur du Roi au Châtelet.

Vers la fin du xvj. siecle, la communauté des *Aiguilliers* ayant de la peine à subsister, fut réunie à celle des maîtres Epingliers par Lettres patentes de l'année 1695. Les Jurés des deux communautés réunies furent réduits au nombre de trois ; savoir, deux *Aiguilliers* & un Epinglier. On fit quelques changemens dans les statuts, qui pour le surplus resterent en vigueur. Voyez l'article EPINGLIER.

AIGUILLON, s. m. (*Hist. nat.*) *aculeus*, partie du corps de plusieurs insectes. Par exemple, l'abeille a un *aiguillon* qui est placé à la partie postérieure de son corps ; c'est avec cet *aiguillon* qu'elle pique. V. ABEILLE, INSECTE. On a donné le nom d'*aiguillon*, *aculeus*, aux parties offeuses & pointues qui sont dans les nageoires & sur d'autres parties du corps de la

plupart des poissons. Voyez POISSON. On entend aussi quelquefois par le mot *aiguillon*, *aculeus*, *spina*, les pointes, les piquans des hérissons, des porc-épics, des ourfins, &c. Voyez HÉRISSE, PORC-ÉPIC, OURSIN. (I)

AIGUILLON, (*Manège.*) Voyez VALET.

AIGUILLON, instrument de la campagne ; c'est un bâton de neuf à dix piés de longueur, d'un bon pouce de diametre, armé d'une douille pointue par le bout, ou simplement aiguillée & durcie au feu : on s'en sert pour piquer les bœufs & les exciter au travail.

AIGUILLON, (*Chasse.*) se dit de la pointe qui termine les fumées des bêtes fauves. Les fumées ont des *aiguillons*, c'est une bête fauve qui a passé.

AIGUILLON, (*Géog.*) ville de France en Guyenne, dans l'Agénois. Long. 18. 8. lat. 44. 25.

AIGUILLONÉ, adj. (*Chasse.*) se dit des fumées qui portent un *aiguillon* quand elles sont en nœuds, ce qui marque ordinairement que les cerfs ont eu quelque ennui.

AIGUISÉ, adj. en terme de Blason, se dit d'une croix, d'une fasce, d'un pal, dont les bouts sont taillés en pointe, mais de forte néanmoins que ces pointes ne forment que des angles obtus.

L'*aiguisé* differe du *fiché* en ce que celui-ci s'appetissant depuis le haut, se termine par le bas en une pointe aiguë ; au lieu que la pointe de l'*aiguisé* ne prend que tout au bas.

Chandos, d'argent au pal *aiguisé* de gueules. (V)

AIGUISER la pierre ; on entend par cette expression dans les usines où l'on travaille la pierre calaminaire & le cuivre, détacher l'enduit qui couvre les faces intérieures des moules dans lesquels on coule les tables, lorsque cet enduit ne peut plus supporter de fonte. Voyez le détail de cette opération à l'article CALAMINE.

AIGURANDE, (*Géog.*) ville de France dans la Marche, sur les confins du Berry. Long. 19. 35. lat. 46. 25.

AIL, en Latin *alium*, s. m. (*Hist. nat.*) herbe dont la fleur approche en quelque maniere de celle du lis : elle est composée de six feuilles ; le pistil en occupe le milieu, & devient dans la suite un fruit arrondi & divisé en trois loges remplies de semences presque rondes. Ajoûtez au caractère de ce genre les fleurs qui naissent en bouquets sphériques, les racines composées de tuniques qui enveloppent plusieurs tubercules charnus, & les feuilles de la plante qui ne sont point en tuyau comme celle de l'oignon. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

AIL, (*Jardinage.*) rien n'est si fort que l'odeur de cette plante ; elle rend l'appétit aux animaux dégoûtés, & il y a des pays où l'on en met dans les viandes à rôtir. On enfonce les cayeux en terre de trois ou quatre pouces à la fin de Février, & à autant de distance l'un de l'autre. On les fort de terre à la fin de Juillet pour les faire sécher dans un lieu convenable, & les garder d'une année à l'autre. (K)

* **AIL**, (*Mat. med.*) on tire des gouffes de l'*ail* dans l'analyse chimique un phlegme limpide, qui a le goût & l'odeur de l'*ail*, d'abord un peu acide & salé, puis moins salé & fort acide ; une liqueur limpide fort acide & enfin acerbé ; une liqueur limpide roussâtre, soit un peu acide, soit alkaline urineuse & pleine de sel volatil urineux ; un sel volatil urineux concret ; une huile épaisse, & de la consistance d'extrait.

La masse noire restée dans la cornue, calcinée pendant neuf heures au feu de reverbere, a donné des cendres dont on a tiré par lixivation du sel fixe salé. Ainsi l'*ail* est composé d'un sel ammoniac uni avec beaucoup d'huile, soit subtile, soit grossiere, acre, mais capable d'une grande expansion.

Il contient des parties subtiles, actives, acres & un peu caustiques : *actives*, si on en met à la plante

des piés en emplâtre, l'haleine sentira l'ail : acre, cette qualité se discerne au goût : caustique, c'est une suite de l'analyse chimique & d'autres expériences.

* AILAH, (Géog.) petite & ancienne ville d'Asie dans l'Arabie Pétrée, sur la mer Rouge : c'est l'ancien Elath. Long. 53. 10. lat. 29. 20.

AILE, f. (Ecrivain.) Les Ecrivains entendent par l'aile d'une plume la partie supérieure & barbue d'une plume : ils y distinguent le dessus & le dessous ; la partie cannelée qu'ils nomment l'aile intérieure ou le dedans de l'aile, & la partie lisse qu'ils appellent l'extérieure ou le dessus.

AILE, ala. Les Hébreux sous le nom d'aile entendent non-seulement les ailes des oiseaux, mais aussi le pan des habits, l'extrémité d'un pays, les ailes d'une armée ; & dans le sens figuré & métaphorique, la protection, la défense. Dieu dit qu'il a porté son peuple sur les ailes des aigles ; c'est-à-dire, qu'il les a tirés de l'Egypte comme un aigle porte ses petits sous ses ailes. Le Prophète prie Dieu de le protéger sous ses ailes : il dit que les enfans des hommes espèrent dans la protection de ses ailes, *in tegmine alarum tuarum sperabunt*. Ruth prie Booz d'étendre sur elle l'aile de son habit : *expande pallium tuum* (Hébreu) *alam tuam super famulam tuam*. Dans Jérémie ij. 34, *le sang s'est trouvé dans vos ailes, dans le pan de vos habits*. Isaïe parlant à l'armée du Roi d'Israël & de Syrie, qui devoit venir sur les terres de Juda, dit : *l'étendue de ses ailes remplira toute votre terre, ô Emmanuel*. Le même Prophète nomme les sistres des Egyptiens *cymbalum alarum*, apparemment à cause des baguettes qui joiioient dans les trous du sistre. Exod. xix. 4. Deut. xxxij. 11. Psal. xxj. 9. xxv. 8. Ruth iij. Is. viij. 8. & xvij.

Ailleurs il nomme l'aile de la terre l'extrémité du pays. Isaïe xlv. 16. Nous avons oïi les louanges du juste de l'extrémité de la terre : *à finibus terræ*, (l'Hébreu) *ab alis terræ*. Voyez aussi Job xxxvii. 13. *Tenuisti extrema terræ*. Malach. vj. 2. On donne aux rayons du soleil le nom d'ailes : *orientur vobis sol justitiæ, & sanitas in pennis ejus* : ou plutôt on nous représente le soleil comme ayant des ailes, à cause de la rapidité de sa course. Les poètes donnent quelquefois des ailes aux animaux qui traînent le char d'Apollon : ils en donnent aussi à Mithras, qui est le soleil. Osée iv. 19. parlant du vent, nous le représente avec des ailes : *ligavit eum spiritus in alis suis*. Calmet, Dict. de la Bib. tom. I. lett. A, p. 88. (G)

AILE, en Anatomie, se dit de différentes parties, comme des inférieures du nez, des deux lames osseuses de l'apophyse ptéridoïde, des quatre apophyses de l'os sphénoïde, dont deux sont appellées les grandes ailes, & deux les petites ailes. V. PTÉRIDOÏDE, SPHÉNOÏDE, NEZ, &c. Voyez Pl. I. Anatom. fig. 2. 5. HIKVX 4 l'os sphénoïde. XV 4 les grandes ailes. H l'aile externe. I l'aile interne. K le petit crochet qui s'observe à l'extrémité de l'aile interne. (L)

AILE, partie du corps des oiseaux qui est double, & qui correspond à nos bras & aux jambes de devant des quadrupèdes. C'est par le moyen des ailes que les oiseaux se soutiennent en l'air & volent. Tout animal qui peut voler a des ailes ou des parties de son corps qui ressemblent à des ailes pour la figure & pour le mouvement, comme on le voit dans plusieurs insectes tels que les mouches, les papillons, les scarabés, &c. On trouve même des animaux bien différens des insectes & des oiseaux, qui sont cependant conformés de façon qu'ils peuvent voler ; tels sont les chauve-souris & l'écureuil volant. Aussi y a-t-il beaucoup de différence entre toutes ces sortes d'ailes ; les unes sont membraneuses, les autres sont cutanées. Voyez INSECTE, CHAUVE-SOURIS, ECUREUIL. Les ailes des oiseaux sont couvertes de plumes, ou pour mieux dire les plumes sont la principale

partie des ailes des oiseaux. Cette conformation paroît la plus favorable pour le vol : cependant il y a des oiseaux qui ne peuvent pas voler, quoiqu'ils ayent des ailes ; tels sont le pingoin, l'émeu & l'autruche.

Il ne fera ici question que des ailes des oiseaux. Voici ce que dit à ce sujet M. Formey, secrétaire de l'Académie royale des Sciences de Berlin, dans un manuscrit qu'il nous a remis.

« Ailes, parties du corps des oiseaux, qui sont les instrumens du vol, & qui sont façonnées pour cet effet avec beaucoup d'art, placées à l'endroit le plus commode du corps, & le plus propre à le tenir dans un exact équilibre au milieu d'un fluide aussi subtil que l'air. En général, toute la structure des ailes est parfaitement convenable à leur mécanisme.

« Elles sont façonnées avec beaucoup d'art. Cet art incomparable brille dans la construction de chaque plume. Le tuyau en est extrêmement roide & creux par le bas, ce qui le rend en même tems fort & léger. Vers le haut il n'est pas moins dur, & il est rempli d'une espèce de parenchyme ou de moelle, ce qui contribue aussi beaucoup à sa force & à sa légèreté. La barbe des plumes est rangée régulièrement des deux côtés, large d'un côté & étroite de l'autre. On ne sauroit assez admirer l'exactitude du sage Auteur de la nature dans le soin exact qu'il a pris d'une partie aussi peu considérable que le paroît cette barbe des plumes qui sont aux ailes. On y peut observer entr'autres ces deux choses. 1°. Que les bords des filets extérieurs & étroits de la barbe se courbent en bas, au lieu que ceux des intérieurs & plus larges se courbent en haut : par ce moyen les filets tiennent fortement ensemble ; ils sont clos & ferrés, lorsque l'aile est étendue, de sorte qu'aucune plume ne perd rien de la force ou de l'impression qu'elle fait sur l'air. 2°. On peut remarquer une adresse & une exactitude qui ne sont pas moins grandes, dans la manière dont les plumes sont coupées à leur bord. Les intérieures vont en se rétrécissant, & se terminent en pointe vers la partie supérieure de l'aile. Les extérieures se rétrécissent d'un sens contraire, de la partie supérieure de l'aile vers le corps, du moins en beaucoup d'oiseaux. Celles du milieu de l'aile ayant une barbe par-tout égale, ne sont guere coupées de biais ; de sorte que l'aile, soit étendue, soit resserrée, est toujours façonnée & taillée aussi exactement que si elle avoit été coupée avec des ciseaux. Mais pour revenir à la tissure même de cette barbe dont nous avons entrepris l'examen, elle est composée de filets si artistement travaillés, entrelacés d'une manière si curieuse, que la vue n'en peut qu'exciter l'admiration, sur-tout lorsqu'on les regarde avec des microscopes. Cette barbe ne consiste pas dans une seule membrane continue ; car alors cette membrane étant une fois rompue, ne se remettrait en ordre qu'avec beaucoup de peine : mais elle est composée de quantité de petites lames ou de filets minces & roides, qui tiennent un peu de la nature d'un petit tuyau de plume. Vers la tige ou le tuyau, sur-tout dans les grosses plumes de l'aile, ces petites lames sont plus larges & creusées dans leur largeur en demi-cercle ; ce qui contribue beaucoup à leur force, & à ferrer davantage ces lames les unes sur les autres, lorsque l'aile fait ses battemens sur l'air. Vers le bord ou la partie extérieure de la plume, ces lames deviennent très-minces, & se terminent presque en pointe ; en dessous elles sont minces & polies, mais en-dessus leur extrémité se divise en deux parties, garnies de petits poils, chaque côté ayant une différente sorte de poils. Ces poils sont larges à leur

» base ; leur moitié supérieure est plus menue, & » barbue.

» Les ailes sont placées à l'endroit le plus commode » du corps. Il est constant que dans tous les oiseaux » qui ont le plus d'occasion de voler, les ailes sont » placées à l'endroit le plus propre à balancer le » corps dans l'air, & à lui donner un mouvement » progressif aussi rapide que les ailes & le corps sont » capables d'en recevoir : sans cela nous verrions » les oiseaux chanceler à tout moment, & voler » d'une manière inconstante & peu ferme ; comme » cela arrive lorsqu'on trouble l'équilibre de leur » corps, en coupant le bout d'une de leurs ailes, » ou en suspendant un poids à une des extrémités du » corps. Quant à ceux qui nagent & qui volent, les » ailes pour cet effet sont attachées au corps hors du » centre de gravité ; & pour ceux qui se plongent » plus souvent qu'ils ne volent, leurs jambes sont » plus reculées vers le derrière, & leurs ailes plus » avancées vers le devant du corps.

» Structure des ailes. La manière dont les plumes » sont rangées dans chaque aile est fort étonnante. » Elles sont placées dans un ordre qui s'accorde » exactement avec la longueur & la force de cha- » que plume : les grosses servent d'appui aux moindres ; elles sont si bien bordées, couvertes & défendues par les plus petites, que l'air ne sauroit passer à-travers ; par-là leurs impulsions sur ce fluide sont rendues très-fortes. Enfin pour finir cet article, qui mériterait que nous nous y arrêtions plus long-tems, quel appareil d'os très-forts, mais sur-tout légers, & formés avec une adresse incomparable ! quelles jointures qui s'ouvrent, se ferment, ou se meuvent de quelque côté que l'occasion le demande, soit pour étendre les ailes, soit pour les resserrer vers le corps ! en un mot, quelle diversité de muscles, parmi lesquels la force singulière des muscles pectoraux mérite sur-tout l'attention, parce qu'ils sont beaucoup plus forts & plus robustes dans les oiseaux que dans l'homme, que dans tout autre animal qui n'a pas été fait pour voler. Plaçons ici la remarque de Borelli à cet égard : *Pectorales musculi hominis flectentes humeros, parvi & parum carnosissimi sunt, non æquant quinquagesimam aut septuagesimam partem omnium musculorum hominis : contra in avibus pectorales musculi validissimi sunt, & æquant, imo excedunt, & magis pendunt quam reliqui omnes musculi ejusdem avis simul sumpti.* De motu animal. vol. I. prop. 184. M. Willughby après avoir fait la même remarque, ajoute la réflexion suivante : *c'est par cette raison que s'il étoit possible à l'homme de voler, ceux qui ont considéré le plus attentivement ce sujet, croient que pour entreprendre une pareille chose avec espérance de succès, on doit tellement ajuster & ménager les ailes, que pour les diriger on se serve des jambes & non des bras, parce que les muscles des jambes sont beaucoup plus robustes, comme il l'observe très-bien. Willughby, Ornitol. Liv. I. c. 1. §. 19. apud Derham Théol. Phys. pag. 474.* Ici finit le manuscrit de M. Formey pour le mot aile.

Je n'ajouterais à cet article qu'une énumération des principales parties de l'aile. « Tous les oiseaux, » dit Willughby, ont à l'extrémité de l'aile une sorte d'appendice en forme de doigt, qu'il appelle l'aile secondaire extérieure, ou la fausse aile extérieure ; elle n'est composée que de quatre ou cinq plumes. Quelques oiseaux ont un rang de plumes sur la partie intérieure de l'aile ; c'est ce qu'on appelle la fausse aile intérieure. Ses plumes sont ordinairement blanches. On distingue dans les ailes deux sortes de plumes : les grandes, qui sont celles qui servent le plus pour le vol ; c'est pourquoi on

» les appelle *alarum remiges*, comme si on disoit, » les rameurs ou les rames de l'aile ; les autres plumes » sont les plus petites, elles recouvrent la partie inférieure des grandes, ce qui leur a fait donner le nom de *remigum tegetes*. On distingue celles qui sont sur la face extérieure de l'aile, & celles qui sont sur la face intérieure. Ces plumes sont disposées sur l'une & sur l'autre face par rangs qui suivent la longueur de l'aile, & qui se surmontent les uns les autres. Les plumes qui se trouvent sur la côte de l'aile sont les plus petites ; les autres sont plus grandes à mesure qu'elles approchent des grandes plumes de l'aile. On les a appelées *alarum vestitices*, parce qu'elles revêtent les ailes en-dessus & en-dessous ». (I)

AILE s'emploie aussi en Fauconnerie ; on dit monter sur l'aile, donner du bec & des penes, pour exprimer les différentes manières de voler. Monter sur l'aile, c'est s'incliner sur une des ailes, & s'élever principalement par le mouvement de l'autre. Donner du bec & des penes, c'est accélérer le vol par l'agitation redoublée de la tête & de l'extrémité des ailes.

AILE, terme de Botanique. Les ailes des fleurs légumineuses sont les deux pétales qui se trouvent placés entre ceux que l'on a nommés le pavillon & la carene ; ce sont les mêmes pétales qui représentent les ailes de papillons dans ces mêmes fleurs auxquelles on a aussi donné le nom de *papilionacées* à cause de cette ressemblance. On entend aussi quelquefois par le mot d'ailes, de petites branches qui sortent de la tige ou du tronc des plantes. On ne doit pas prendre le mot d'aile pour celui d'aisselle, qui est l'angle que la feuille forme avec sa tige. Voyez AISSELLE des plantes. On donne le nom d'aile à la petite membrane qui fait partie de certaines graines, par exemple, de celles de l'érable ; on appelle ces graines *semences ailées*. On dit aussi tige ailée, lorsqu'il y a de ces sortes de membranes qui s'étendent le long d'une tige. (I)

AILE, terme d'Architecture. Les anciens comprennent généralement sous ce nom le portique & toutes les colonnes qui sont autour d'un temple, c'est-à-dire, celles des faces aussi-bien que celles des côtés. Ils appelloient *périptères* les temples qui avoient des ailes tout à l'entour ; & par conséquent les colonnes des faces de devant & de derrière étoient, selon eux, des ailes. Voyez PÉRIPTÈRE.

Aile se dit par métaphore d'un des côtés en retour d'angle qui tient au corps du milieu d'un bâtiment.

On dit aile droite & aile gauche par rapport au bâtiment où elles tiennent, & non pas à la personne qui le regarde ; ainsi la grande galerie du Louvre, en regardant le château du côté de la grande cour, est l'aile droite du palais des Thuilleries.

On donne encore ce nom aux bas-côtés d'une église.

Ailes de mur, voyez MUR en ailes.

Ailes de cheminée ; ce sont les deux côtés de mur dans l'étendue d'un pié, qui touche au manteau & tuyau d'une cheminée, & dans lesquels on scelle les boullins pour échafauder.

Ailes de pavé ; ce sont les deux côtés ou pente de la chauffée d'un pavé depuis le tas droit jusqu'aux bordures.

Aile se dit aussi des deux plus petits côtés d'un vestibule. Vitruve, liv. VI. p. 212. (P)

AILE, espèce de bière très-commune en Angleterre & en France. M. James, Anglois, & qui doit savoir par conséquent ce que c'est que l'aile, dit qu'elle est jaunâtre, claire, transparente, & fort piquante ; qu'elle prend au nez ; qu'elle est apéritive & agréable au goût ; qu'il n'y entre ni houblon ni autres plantes amères ; & que sa grande force vient

d'une fermentation extraordinaire qu'on y a excitée par quelques ingrédients acres & piquans.

Nos Brasseurs au contraire entendent par *aile*, la même chose que par *métiers*, une liqueur sans houblon; la première dissolution de la farine dans l'eau chaude, qu'on fait ensuite bouillir & dont on obtient, sans autre préparation, une liqueur douce-reuse, même sucrée, mais jusqu'à la fadeur, & qui n'est pas de garde.

AILES de *saint Michel*, est le nom d'un ordre de chevalerie institué en Portugal en 1165, suivant le Pere Mendo, Jésuite; ou en 1171, suivant D. Michieli, comme on le peut voir dans son *Tesoro militar de Cavalleria*. Alphonse-Henri premier, roi de Portugal, fonda cet ordre à l'occasion d'une victoire qu'il avoit remportée sur le roi de Séville & les Sarrasins, & dont il attribuoit le succès au secours de S. Michel, qu'il avoit pris pour patron contre les Infidèles.

La bannière de cet ordre étoit une *aile* semblable à celles de l'Archange, de couleur de pourpre, & environnée de rayons d'or. La règle des chevaliers étoit celle de S. Benoît. Ils faisoient vœu de défendre la religion Chrétienne & les frontières du royaume, & de secourir les orphelins. Leur devise étoit *quis ut Deus?* qui est en Latin la signification du mot Hébreu, *Michel*. (G)

AILES, f. f. pl. en termes de Guerre, sont les deux extrémités d'une armée rangée en bataille: on les distingue en *aile droite* & en *aile gauche*. Voyez ARMÉE, BATAILLON, &c. La cavalerie est ordinairement portée sur les *ailes*, c'est-à-dire sur les flancs, à la droite & à la gauche de chaque ligne; on la place ainsi afin de couvrir l'infanterie qui est au milieu. Voyez LIGNE & FLANC.

Pan, l'un des capitaines de Bacchus, est regardé comme le premier inventeur de cette manière de ranger une armée en bataille; & c'est-là la cause, à ce qu'on prétend, pourquoi les anciens, qui nommoient *cornua*, ce que nous appelons *ailes* aujourd'hui, représentoient Pan avec des cornes à la tête. Voyez PANIQUE.

Ce qu'il y a de certain, c'est que cette manière de ranger les armées est très-ancienne. On fait que les Romains donnoient le nom d'*ailes* à deux corps de troupes de leurs armées, qui étoient placés l'un à droite & l'autre à gauche, & qui consistoient l'un & l'autre dans 400 chevaux & 4200 fantassins. Ces *ailes* étoient ordinairement de troupes alliées, & leur usage étoit de couvrir l'armée Romaine, comme les *ailes* d'un oiseau servent à lui couvrir le corps. Les troupes des *ailes* étoient appelées *alares*, & *alares copie*.

Aujourd'hui les armées sont divisées en *aile droite*, *aile gauche*, & centre.

Ailes signifie aussi les deux files qui terminent la droite & la gauche d'un bataillon ou d'un escadron. Du tems qu'on avoit des piquiers, on les plaçoit dans le milieu, & les mousquetaires aux *ailes*. (Q)

AILES, dans la Fortification, sont les côtés ou les branches des ouvrages à corne, à couronne, & autres ouvrages extérieurs. Voyez OUVRAGE À CORNE, &c.

Les *ailes* ou côtés doivent être flanqués ou par le corps de la place, lorsqu'elles n'en sont pas trop éloignées, ou du moins par des redoutes, ou par des traverses faites dans leur fossé. Celles des ouvrages à corne placés vis-à-vis les courtines, sont flanquées ou des demi-lunes collatérales, ou des faces des bastions. Il en est de même des ouvrages à corne placés vis-à-vis des bastions, & des ouvrages à couronne.

Il faut observer que si l'on veut que ces *ailes* soient exactement défendues, leur extrémité vers la campagne ne doit être éloignée des parties qui les dé-

pendent que de la portée du fusil, c'est-à-dire de 120 ou 140 toises. Il faut aussi que la défense n'en soit pas trop oblique; autrement elle devient très-foible, & d'un très-leger obstacle à l'ennemi. (Q)

AILES (les) du nez; voyez NEZ. (L)

AILES de chauve-souris, *vespertilionum ala*, en Anatomie, sont deux ligamens fort larges & membraneux, qui tiennent le fond de la matrice attaché aux os de l'ilium; leur nom vient de la ressemblance qu'elles ont avec les *ailes* d'une chauve-souris. (N)

AILES, nom que les Horlogers donnent aux dents d'un pignon. Voyez DENT, PIGNON.

Pour que la roue mene uniformément le pignon, lorsque la dent rencontre l'*aile* dans la ligne des centres, il faut que la face de cette *aile* soit une ligne droite tendante au centre. Voyez ROUE, ENGRENAGE. (T)

AILES, se dit, en Jardinage, des arbres ou des plantes, qui poussant des branches à côté les unes des autres, forment des espèces d'*ailes*. On voit aux artichaux, des pommes à côté du principal montant & sur la même tige; ces pommes sont appelées les *ailes d'un pied d'artichaux*. (K)

AILES, terme de Tourneur; ce sont deux pièces de bois plates & triangulaires qu'on attache en-travers à une des poupées du tour, pour lui servir de support, quand on veut tourner des quadres ronds.

AILES ou AILERONS, en termes de Vitrier, sont les extrémités les plus minces du plomb qui entretiennent les pièces de verre dont un panneau de vitre est composé, & qui recouvrant de part & d'autre ces mêmes pièces, empêchent que le vent ni la pluie ne passent entre le plomb & le verre. Voyez LINGOTIERE.

AILES, (Manege.) Les *ailes* de la lance sont les pièces de bois qui forment l'endroit le plus large de la lance au-dessus de la poignée. Voyez LANCE. (V)

AILES, en Blason, se portent quelquefois simples & quelquefois doubles; on appelle ces dernières, *ailes conjointes*. Quand les pointes sont tournées vers le bas de l'écusson, on les nomme *ailes renversées*; & *ailes élevées*, quand les pointes sont en haut. Voyez VOL. (V)

AILES, terme de riviere, sont deux planches formant arrondissement, de trois pouces d'épaisseur, que l'on met au bout des semelles d'un bateau foncet en-avant & en-arriere.

AILE, partie du moulin à vent. Voyez MOULIN.

AILE DE FICHE ou COUPLET; c'est la partie de ces ouvrages de ferrurerie qui s'attache sur le bois, & qui est entraînée dans le mouvement d'une porte, d'une fenêtre, d'un volet brisé; en un mot, on donne le nom d'*aile* à tout ce qui n'est pas la charnière.

AILE, se dit de la partie des lardoires à l'usage des Cuisiniers & Rotisseurs, qui est fendue en plusieurs parties, & évasée autant qu'il le faut pour recevoir le lard, dont on veut piquer une viande.

AILÉ, adjectif, terme de Blason; il se dit de toutes les pièces auxquelles on donne des *ailes* contre leur nature, comme d'un lion, d'un léopard, &c. Il se dit encore de tous les animaux volatils qui ont des *ailes* d'un autre émail ou couleur que le reste de leur corps. D'azur au taureau ailé & élané d'or; de gueules au grifon d'or ailé d'argent.

Manuel en Espagne, de gueules à une main de carnation ailée d'or, tenant une épée d'argent, la garde d'or. (V)

AILERON, f. m. terme d'Architecture. c'est une espèce de console renversée, de pierre ou de bois, revêtu de plomb, dont on orne les côtés d'une lucarne, comme on en voit au-devant des combles de la place de Vendôme à Paris, ou à côté d'un second ordre du portail d'une église, comme à Saint

Roch, aux Barnabites, aux Petits Peres, &c. Ces consoles renversées sont ainsi pratiquées sur le devant d'un portail pour cacher les archoutans élevés sur les bas côtés d'une église, & servant à soutenir les murs de la nef. (P)

AILERON, c'est le nom que l'on donne dans les carrieres d'ardoise à une petite piece (Planche d'ardoise, fig. 11.) qui sert de support à la partie du seau qu'on appelle le chapeau. Voyez à l'article ARDOISE & ENGIN.

AILERONS du nez. Voyez NEZ.

AILESBURY, (Géog.) ville d'Angleterre dans le Buckinghamshire, sur la Tamise. Long. 16. 49. lat. 51. 50.

AILETTES ou ALETTES, f. f. terme de Cordonnerie; ce sont deux morceaux de cuir minces, parés dans leur pourtour, que les Cordonniers cousent aux parties latérales internes de l'empeigne du foulier, pour la renforcer en cet endroit. Les ailettes sont cousues comme l'empeigne avec les femelles. Elles s'étendent depuis le paton jusqu'à l'origine du quartier. Elles sont prises en devant entre l'empeigne & le paton. On doit observer de bien parer toutes ces pieces, puisque la moindre inégalité dans l'intérieur du foulier est capable d'incommoder le pié, dont les parties latérales sont celles qui s'appliquent aux ailettes.

AILURES, ILOIRES, f. f. ce sont deux soliveaux que l'on place sur le pont du vaisseau, portés sur les barrots, faisant un carré avec ces barrots, & ce carré est l'ouverture nommée écouteille. Voyez ILOIRES. (Z)

AIMABLE Orphée, c'est, en terme de Fleuriste, un œillet panaché de cramoisi & de blanc, qui vient de l'ille. Sa fleur n'est pas bien large, mais elle est bien tranchée. Sa feuille & sa tige sont d'un beau verd: il abonde en marcottes.

AIMANT, f. m. pierre ferrugineuse assez semblable en poids & en couleur à l'espece de mine de fer qu'on appelle en roche. Elle contient du fer en une quantité plus ou moins considérable, & c'est dans ce métal uni au sel & à l'huile, que réside la vertu magnétique plutôt que dans la substance pierreuse. Cette pierre fameuse a été connue des anciens; car nous savons sur le témoignage d'Aristote, que Thalès, le plus ancien philosophe de la Grece, a parlé de l'aimant: mais il n'est pas certain que le nom employé par Aristote soit celui dont Thalès s'est servi. Onomacrite qui vivoit dans la LX. Olympiade, & dont il nous reste quelques poésies sous le nom d'Orphée, est celui qui nous fournit le plus ancien nom de l'aimant; il l'appelle μαγνήτης. Hippocrate (lib. de sterilib. mulier.) a désigné l'aimant sur la périphrase de la pierre qui attire le fer, λίθος ἤτις τὸν σίδηρον ἀρπάζει.

Les Arabes & les Portugais se servent de la même périphrase, que Sextus Empiricus a exprimée en un seul mot σιδηραγωγός. Sophocle, dans une de ses pieces qui n'est pas venue jusqu'à nous, avoit nommé l'aimant λυδία λίθος, pierre de Lydie. Hesychius nous a conservé ce mot aussi-bien que λυδική λίθος, qui en est une variation. Platon, dans le Timée, appelle l'aimant Ἡρακλεία λίθος, pierre d'Héraclée, nom qui est un des plus usités parmi les Grecs.

Aristote a fait plus d'honneur que personne à l'aimant, en ne lui donnant point de nom; il l'appelle ἡ λίθος, la pierre par excellence. Themipiüs s'exprime de même. Théophraste avec la plupart des anciens, a suivi l'appellation déjà établie de λίθος Ἡρακλεία.

Pline, sur un passage mal entendu de ce philosophe, a cru que la pierre de touche, coticula, qui entre ses autres noms a celui de λυδία λίθος, avoit de plus celui d'Ἡρακλεία, commun avec l'aimant: les Grecs & les Latins se sont aussi servis du mot σιδηρίτης

tiré de σίδηρος, fer, d'où est venu le vieux nom François pierre ferrière. Enfin les Grecs ont diversifié le nom de μαγνήτης en diverses façons: on trouve dans Tzetzes μαγνήσσα λίθος; dans Achilles Tatius μαγνήσια; μαγνήτης dans la plupart des auteurs; μαγνήτης dans quelques-uns, aussi-bien qu'ο λίθος μαγνήτης, par la permutation de η en ι, familière aux Grecs dès les premiers tems; & μαγνής, qui n'est pas de tous ces noms le plus usité parmi eux, est presque le seul qui soit passé aux Latins.

Pour ce qui est de l'origine de cette dénomination de l'aimant, elle vient manifestement du lieu où l'aimant a d'abord été découvert. Il y avoit dans l'Asie mineure deux villes appelées Magnésie: l'une auprès du Méandre, l'autre sous le mont Sypile. Cette dernière qui appartenoit particulièrement à la Lydie, & qu'on appelloit aussi Héraclée, selon le témoignage d'Ælius Dionysius dans Eustathe, étoit la vraie patrie de l'aimant. Le mont Sypile étoit sans doute fécond en métaux, & en aimant par conséquent; ainsi l'aimant appelé magnès du premier lieu de sa découverte, a conservé son ancien nom, comme il est arrivé à l'acier & au cuivre, qui portent le nom des lieux où ils ont été découverts: ce qu'il y a de singulier, c'est que le plus mauvais aimant des cinq especes que rapporte Pline, étoit celui de la Magnésie d'Asie mineure, première partie de l'aimant, comme le meilleur de tous étoit celui d'Ethiopie.

Marbodæus dit, que l'aimant a été trouvé chez les Troglodites, & que cette pierre vient aussi des Indes. Isidore de Seville dit, que les Indiens l'ont connu les premiers; & après lui, la plupart des auteurs du moyen & bas âge appellent l'aimant lapis Indicus, donnant la patrie de l'espece à tout le genre.

Les anciens n'ont guere connu de l'aimant que la propriété d'attirer le fer; c'étoit le sujet principal de leur admiration, comme l'on peut voir par ce beau passage de Pline: *Quid lapidis rigore pigrius? Ecce sensus manusque tribuit illi natura. Quid ferri duritie pugnacius? Sed cedit & patitur mores: Trahitur namque à magnete lapide, domitrixque illa rerum omnium materia ad inane nescio quid currit, atque ut propius venit, assiluit teneturque, & complexu hæret.* Plin. liv. XXXVI. cap. xvj.

Cependant il paroît qu'ils ont connu quelque chose de la vertu communicative; Platon en donne un exemple dans l'Ion, où il décrit cette fameuse chaîne d'anneaux de fer suspendus les uns aux autres, & dont le premier tient à l'aimant. Lucrece, Philon, Pline, Galien, Némésius, rapportent le même phénomène; & Lucrece fait de plus mention de la propagation de la vertu magnétique au-travers des corps les plus durs, comme il paroît dans ces vers:

*Exultare etiam Samothracia ferrea vidi,
Et ramenta simul ferri surere intus ahenis
In scaphiis, lapis hic magnes cum subditus esset.*

Mais on ne voit par aucun passage de leurs écrits qu'ils aient rien connu de la vertu directive de l'aimant; on ignore absolument dans quel tems on a fait cette découverte, & on ne fait pas même au juste quand est-ce qu'on l'a appliquée aux usages de la navigation.

Il y a toute apparence que le hasard a fait découvrir à quelqu'un que l'aimant mis sur l'eau dans un petit bateau, se dirigeoit constamment nord & sud; & qu'un morceau de fer aimanté avoit la même propriété: qu'on mit ce fer aimanté sur un pivot afin qu'il pût se mouvoir plus librement: qu'ensuite on imagina que cette découverte pourroit bien être utile aux navigateurs pour connoître le midi & le septentrion lorsque le tems seroit couvert, & qu'on ne verroit aucun astre; enfin qu'on substitua la boussole ordinaire à l'aiguille aimantée pour remédier aux

dérangemens occasionnés par les secouffes du vaisseau. Il paroît au reste que cette découverte a été faite avant l'an 1180. Voyez l'article AIGUILLE, où l'on traite plus particulièrement de cette découverte.

I. DES POLES DE L'AIMANT, ET DE SA VERTU DIRECTIVE.

Chaque *aimant* a deux *poles* dans lesquels réside la plus grande partie de sa vertu : on les reconnoît en roulant une pierre d'*aimant* quelconque dans de la limaille de fer ; toutes les parties de cette limaille qui s'attachent à la pierre se dirigent vers l'un ou l'autre de ces *poles*, & celles qui sont immédiatement dessus sont en ces points perpendiculairement hérissées sur la pierre : enfin la limaille est attirée avec plus de force & en plus grande abondance sur les *poles* que par-tout ailleurs. Voici une autre maniere de connoître les *poles* ; on place un *aimant* sur un morceau de glace polie, sous laquelle on a mis une feuille de papier blanc : on répand de la limaille peu-à-peu sur cette glace autour de l'*aimant*, & on frappe doucement sur les bords de la glace pour diminuer le frottement qui empêcheroit les molécules de limaille d'obéir aux écoulemens magnétiques : aussitôt on apperçoit la limaille prendre un arrangement régulier, tel qu'on l'observe dans la figure, dans lequel la limaille se dirige en lignes courbes *AEB*, *AEB*, (*Planc. Phys. fig. 58.*) à mesure qu'elle est éloignée des *poles*, & en lignes droites *AA*, *BB*, à mesure qu'elle s'en approche ; en sorte que les *poles* sont les points où convergent toutes ces différentes lignes courbes & droites.

Maintenant on appelle *axe* de l'*aimant*, la ligne droite qui le traverse d'un *pole* à l'autre ; & l'*équateur* de l'*aimant* est le plan perpendiculaire qui le partage par le milieu de son *axe*. Or cette propriété de l'*aimant* d'avoir des *poles* est comme essentielle à tous les *aimans* ; car on aura beau casser un *aimant* en tant de morceaux que l'on voudra, les deux *poles* se trouveront toujours dans chaque morceau. Cette *polarité* de l'*aimant* ne vient point, comme on l'a cru, de ce que les mines de l'*aimant* sont dirigées *nord* & *sud* ; car il est très-certain que ces mines affectent comme les autres toute sorte de direction, & notamment il y a dans le *Devonshire* une mine d'*aimant*, dont les veines sont dirigées de l'*est* à l'*ouest*, & dont les *poles* se trouvent aussi dans cette direction : mais les *poles* de l'*aimant* ne doivent point être regardés comme deux points si invariables qu'ils ne puissent changer de place : car M. Boyle dit, qu'on peut changer les *poles* d'un petit morceau d'*aimant* en les appliquant contre les *poles* plus vigoureux d'une autre pierre ; ce qui a été confirmé de nos jours par M. Gwarin Knight, qui peut changer à volonté les *poles* d'un *aimant* naturel, par le moyen des barreaux de fer aimantés.

On a donné aux *poles* de l'*aimant* les mêmes noms qu'aux *poles* du monde, parce que l'*aimant* mis en liberté, a la propriété de diriger toujours ses *poles* vers ceux de notre globe ; c'est-à-dire, qu'un *aimant* qui flotte librement sur une eau dormante, ou qui est mobile sur son centre de gravité, ayant son *axe* parallèle à l'horizon, s'arrêtera constamment dans une situation telle, qu'un de ses *poles* regarde toujours le *nord*, & l'autre le *midi* : & si on le dérange de cette situation, même en lui en donnant une directement contraire, il ne cessera de se mouvoir & d'osciller jusqu'à ce qu'il ait retrouvé sa première direction. On est convenu d'appeler *pole austral* de l'*aimant*, celui qui se tourne vers le *nord*, & *pole boréal* celui qui se dirige vers le *sud*. Le méridien magnétique est le plan perpendiculaire à l'*aimant* suivant la longueur de son *axe*, qui passe par conséquent par les *poles*,

Lorsqu'après avoir bien reconnu les *poles* & l'*axe* d'un *aimant*, on le laisse flotter librement sur un liège, le vaisseau dans lequel il flotte étant posé sur une méridienne exactement tracée, on s'apercevra que les *poles* de l'*aimant* ne regardent pas précisément ceux du monde, mais qu'ils en déclinent plus ou moins à l'*est* ou à l'*ouest*, suivant les différens lieux de la terre où se fait cette observation. Cette déclinaison de l'*aimant* varie aussi chaque année, chaque mois, chaque jour, & même à chaque heure dans le même lieu. Voyez l'article AIGUILLE, où l'on en traite plus particulièrement.

Pareillement, si l'on fait nager sur du mercure un *aimant* sphérique, après en avoir bien reconnu l'*axe* & les *poles*, il se dirigera d'abord à-peu-près *nord* & *sud* : mais on remarquera aussi que son *axe* s'inclinera d'une maniere constante ; en sorte que dans nos climats le *pole* austral s'incline, & le *pole* boréal s'éleve, & au contraire dans l'autre hémisphère. Cette inclinaison varie aussi dans tous les lieux de la terre & dans tous les tems de l'année, comme on peut le voir à l'article AIGUILLE, où l'on en parle plus amplement.

Les *poles* de l'*aimant* sont, comme nous l'avons dit précédemment, des points variables que nous sommes quelquefois les maîtres de produire à volonté, & sans le secours d'aucun *aimant* ; comme nous verrons qu'il est facile de le faire par les moyens que nous exposerons dans la suite : car lorsqu'on coupe doucement & sans effort un *aimant* par le milieu de son *axe*, chacune de ses parties a constamment deux *poles*, & devient un *aimant* complet : les parties qui étoient contiguës sous l'équateur avant la section, & qui n'étoient rien moins que des *poles*, le sont devenues, & même *poles* de différens noms ; en sorte que chacune de ces parties pouvoit devenir également *pole* boréal ou *pole* austral, suivant que la section se seroit faite plus près du *pole* austral ou du *pole* boréal du grand *aimant* : & la même chose arriveroit à chacune de ces moitiés, si on les coupoit par le milieu de la même maniere. Voyez *Planc. Physiq. fig. 66.*

Mais si au lieu de couper l'*aimant* par le milieu de son *axe* *AB*, on le coupe suivant sa longueur, (*Pl. Physiq. fig. 67.*) on aura pareillement quatre *poles* *aa*, *bb*, dont ceux du même nom seront dans chaque partie, du même côté qu'ils étoient avant la section, à la réserve qu'il sera formé dans chaque partie un nouvel *axe* *ab*, *ab*, parallèle au premier, & plus ou moins rentré au-dedans de la pierre, suivant qu'elle aura naturellement plus de force magnétique.

II. DE LA VERTU ATTRACTIVE DE L'AIMANT.

§. I. De l'attraction réciproque de deux aimans, & de la répulsion.

Le phénomène de l'attraction réciproque de deux *aimans*, d'un *aimant* & d'un morceau de fer, ou bien de deux fers aimantés, est celui de tous qui a le plus excité l'admiration des anciens philosophes, & qui a fait dire à quelques-uns que l'*aimant* étoit animé. En effet, qu'y a-t-il de plus singulier que de voir deux *aimans* se porter l'un vers l'autre comme par sympathie ; s'approcher avec vitesse comme par empressement ; s'unir par un côté déterminé au point de ne se laisser séparer que par une force considérable ; témoigner ensuite dans une autre situation, une haine réciproque qui les agite tant qu'ils sont en présence ; se fuir avec autant de vitesse qu'ils s'étoient recherchés, & n'être tranquilles que lorsqu'ils sont fort éloignés l'un de l'autre ? Ce sont cependant les circonstances du phénomène de l'attraction & de la répulsion de l'*aimant*, comme il est facile de s'en convaincre par l'expérience suivante,

Prenez deux *aimans* *ab*, *AB*, (*Pl. Phys. fig. 64.*) mettez-les chacun dans une petite boîte de sapin, pour qu'ils puissent aisément flotter sur une eau dormante & à l'abri des mouvemens de l'air; faites en sorte qu'ils ne soient pas plus éloignés l'un de l'autre que ne s'étend leur sphère d'activité: vous verrez qu'ils s'approcheront avec une vitesse accélérée, & qu'ils s'uniront enfin dans un point *C* qui sera le milieu de leur distance mutuelle, si les *aimans* sont égaux en force & en masse, & si les deux boîtes sont parfaitement semblables: marquez les points *b*, *A*, par lesquels ces *aimans* se font unis, & éloignez-les l'un de l'autre de la même distance, ils s'approcheront avec la même vitesse, & s'uniront par les mêmes points: mais si vous changez l'un de ces *aimans* de situation, de manière qu'il présente à l'autre le point directement contraire à celui qui étoit attiré, ils se fuiront réciproquement avec une égale vitesse jusqu'à ce qu'ils soient hors de la sphère d'activité l'un de l'autre.

L'expérience fait connoître que ces deux *aimans* s'attirent par les poles de différent nom; c'est-à-dire, que le pole boréal de l'un attire le pole austral de l'autre, & le pole boréal de celui-ci attire le pole austral du premier: au contraire les deux poles du nord se fuient aussi-bien que les deux poles du sud; en sorte que c'est une loi constante du magnétisme, que l'attraction mutuelle & réciproque se fait par les poles de différent nom; & la répulsion, par les poles de même dénomination.

On a cherché à découvrir si la force qui fait approcher ou fuir ces deux *aimans*, agit sur eux seulement jusqu'à un terme déterminé; si elle agit uniformément à toutes les distances en-deçà de ce terme: ou si elle étoit variable, dans quelle proportion elle croîtroit ou décroîtroit par rapport aux différentes distances: mais le résultat d'un grand nombre d'expériences a appris que la force d'un *aimant* s'étend tantôt plus loin, tantôt moins. Il y en a dont l'activité s'étend jusqu'à 14 piés; d'autres dont la vertu est insensible à 8 ou 9 pouces. La sphère d'activité d'un *aimant* donné, a elle-même une étendue variable; elle est plus grande en certains jours que dans d'autres, sans qu'il paroisse que ni la chaleur, ni l'humidité, ni la sécheresse de l'air ayent part à cet effet.

D'autres expériences ont fait connoître que vers les termes de la sphère d'activité, la force magnétique agit d'abord d'une manière insensible; qu'elle devient plus considérable à mesure que le corps attiré s'approche de l'*aimant*, & qu'elle est la plus grande de toutes dans le point de contact: mais la proportion de cette force dans les différentes distances, n'est pas la même dans les différens *aimans*; ce qui fait qu'on ne sauroit établir de règle générale.

Voici le résultat d'une expérience faite avec soin par M. du Tour.

Il a rempli d'eau un grand bassin *M*, (*Pl. Physiq. fig. 63.*) & il a fait nager par le moyen d'une fourchette une aiguille à coudre *AB* qu'il avoit aimantée (qu'on peut par conséquent regarder comme un *aimant*, ainsi que nous le verrons par la suite); il a présenté une pierre d'*aimant* *T* à la distance de 13 pouces de cette aiguille, ce qui étoit à-peu-près le terme de sa sphère d'activité, & il a examiné le rapport des vitesses de l'aiguille à différentes distances. Voici le résultat de son observation.

L'aiguille a employé à parcourir.			
le 1 ^{er} pouce	120''	7	28
2 ^e	110	8	16
3	70	9	12
4	72	10	6
5	56	11	3
6	44	12 & 13	1
Total pour les 13 pouces,			546'' = 9' 6''

Ce qu'on a observé de la répulsion, est en quelque sorte semblable aux circonstances du phénomène de l'attraction; c'est-à-dire, que la sphère de répulsion varie dans les différens *aimans*, aussi-bien que la force répulsive dans les différentes distances. Plusieurs auteurs ont cru que la force répulsive ne s'étend dans aucun *aimant* aussi loin que la force attractive, & qu'elle n'est nulle part aussi forte que la vertu attractive, pas même dans le point de contact, où elle est la plus grande. La force attractive des poles de différens noms de deux *aimans* étoit, par une observation de M. Musschenbroek, de 340 grains dans le point de contact, tandis que la force répulsive des poles de même nom de ces deux *aimans* n'étoit que de 44 grains dans le point de contact de ces deux poles.

Ces auteurs joignent à ces observations une autre, qui n'est pas moins singulière: c'est qu'on trouve des *aimans* (& la même chose arrive à des corps aimantés) dont les poles de même nom se repoussent tant qu'ils sont à une distance moyenne des termes de leur sphère d'activité, & s'attirent au contraire dans le point de contact; d'autres se repoussent avec plus de vivacité vers le milieu de leur sphère d'activité qu'aux environs du point de contact, où il semble que la répulsion diminue. Néanmoins M. Mitchell prétend avoir observé par le moyen des *aimans* artificiels, que les deux poles attirent & repoussent également aux mêmes distances, & dans toute sorte de direction; que l'erreur de ceux qui ont cru la répulsion plus foible que l'attraction, vient de ce que l'on affoiblit toujours les *aimans* & les corps magnétiques, en les approchant par les poles de même nom, au lieu qu'on augmente leur vertu lorsqu'on les approche par les poles de différente dénomination; que cette augmentation ou diminution de force occasionnée par la proximité de deux *aimans*, devient insensible à mesure qu'on les éloigne: c'est pourquoi l'on voit qu'à une grande distance l'attraction & la répulsion approchent de plus en plus de l'égalité; & réciproquement s'éloignent de l'égalité à mesure que la distance réciproque des deux *aimans* diminue, & qu'ils agissent l'un sur l'autre; en sorte que si un *aimant* est assez fort & assez près pour endommager considérablement un *aimant* foible qui l'approche par les poles de même nom, il arrivera que le pole de celui-ci sera détruit & changé en un pole d'une dénomination différente, au moyen de quoi la répulsion sera convertie en attraction. Plusieurs expériences au reste font croire à M. Mitchell que l'attraction & la répulsion croissent & décroissent en raison inverse des quarrés des distances respectives des deux poles.

Tous ces effets d'attraction & de répulsion réciproques de deux *aimans*, n'éprouvent aucun obstacle de la part des corps solides, ni des fluides. L'attraction & la répulsion de deux *aimans* étoit également forte, soit qu'il y eût une masse de plomb de 100 livres d'épaisseur entre deux, soit qu'il n'y eût que de l'air libre. M. Boyle a éprouvé que la vertu magnétique pénétroit au-travers du verre scellé hermétiquement, qu'on fait être un corps des plus impénétrables par aucune sorte d'écoulement particulier: le fer seul paroît intercepter la matière magnétique; car une plaque de fer battu interposée entre deux *aimans*, affoiblit considérablement leurs forces attractives & répulsives.

De même ni le vent, ni la flamme, ni le courant des eaux n'interrompent les effets d'attraction & de répulsion de deux *aimans*; ces actions sont aussi vives dans l'air commun, que dans l'air raréfié ou condensé dans la machine pneumatique. *Planche Physiq. fig. 32. & 35.*

§. 2. De l'attraction réciproque de l'aimant & du fer.

L'aimant attire le fer avec encore plus de vigueur qu'il n'attire un autre aimant : qu'on mette sur un liège *A*, Pl. phys. fig. 62. un morceau de fer cubique *B* qui n'ait jamais été aimanté, & que le tout flotte sur l'eau, & qu'on lui présente un aimant *C* par quelque pôle que ce soit, le fer s'en approchera avec vivacité; & réciproquement si on met l'aimant sur le liège & qu'on lui présente le morceau de fer, il s'approchera de celui-ci avec la même vitesse; en sorte qu'il paroît que l'action de l'aimant sur le fer, & de celui-ci sur l'aimant, est égale & réciproque.

Cette attraction de l'aimant sur le fer s'étend jusque sur tous les corps qui contiennent des particules de ce métal, & le nombre en est très-grand dans la nature : il attire des particules de toutes les espèces de terres, de sables, de pierres; des sels & des résidences de toutes les fontaines; des cendres & des suies de toutes sortes de bois & de tourbes, des charbons, des huiles & des graisses de toute espèce; du miel, de la cire, du castor, & une infinité d'autres matières. En un mot l'aimant est la pierre de touche par le moyen de laquelle on démêle jusqu'aux plus petites parties ferrugineuses que renferme un corps.

A la vérité pour découvrir que ces corps renferment du fer, il est souvent nécessaire d'employer le moyen de la calcination pour soumettre ce métal à l'action de l'aimant : mais cette préparation n'est employée que pour les corps qui ne tiennent pas le fer sous une forme métallique, ou lorsque ses particules sont confondues d'une manière particulière avec d'autres métaux : dans ce cas le fer obéit souvent à l'action d'un aimant très-foible, tandis qu'il se refuse à celle d'un aimant fort. Ainsi on a vû à Petersbourg un alliage de fer & d'étain qu'un foible aimant attiroit, & sur lequel un excellent aimant n'avoit aucune action.

Aucuns corps solides ou fluides n'empêchent en rien l'action mutuelle du fer & de l'aimant, si ce n'est le fer lui-même, comme nous l'avons remarqué précédemment. La chaleur excessive du fer ne diminue pas non plus ces effets; car on a appliqué le pôle boréal d'un aimant sur un clou à latte tout rouge, qui a été vivement attiré, & qui est resté suspendu : mais on a remarqué aussi que la chaleur excessive de l'aimant diminue sa vertu, du moins pour un tems : on a fait rougir l'aimant qui avoit servi dans l'expérience précédente; & quand il a été bien rougi, on a appliqué son pôle boréal sur un autre clou à latte semblable, qui a été attiré foiblement, quoiqu'il soit resté suspendu : néanmoins au bout de deux ou trois jours la pierre attiroit le clou aussi vivement qu'avant d'avoir été au feu. La plus grande force attractive d'un aimant est aux environs de ses pôles : il y a des aimants qui peuvent lever des clous assez considérables par leurs pôles, & qui ne sauroient lever les plus petites parties de limaille par leur équateur. Cependant si on fait en sorte que différentes parties de l'équateur deviennent des pôles, comme nous avons dit qu'il arrive en coupant l'aimant en plusieurs parties, la force attractive sera très-sensible dans ces nouveaux pôles, de manière que la somme des poids que pourra lever un gros aimant ainsi coupé par parties, excédera de beaucoup ce que ce morceau pouvoit soulever lorsqu'il étoit entier.

§. 3. De l'armure de l'aimant.

La force attractive d'un aimant nouvellement sorti de la mine, ne consiste qu'à lui faire lever de petits clous ou d'autres morceaux de fer d'une pesanteur peu considérable; c'est pourquoi on est obligé de l'armer pour augmenter sa force : d'ailleurs l'armure réunit, dirige & condense toute sa vertu vers les pôles,

& fait que ses émanations sont toutes dirigées vers la masse qu'on met sous ses pôles.

Il est essentiel, avant que d'armer un aimant, de bien reconnoître la situation de ses pôles; car l'armure lui deviendroit inutile si elle étoit placée par-tout ailleurs que sur ces parties. Afin donc de reconnoître exactement les pôles d'un aimant, on le mettra sur un carton blanc lissé, & on répandra par-dessus de la limaille de fer qui ne soit point rouillée, ce qui se fera plus uniformément par le moyen d'un tamis : on frappera doucement sur le carton, & on verra bien-tôt se former autour de l'aimant un arrangement symétrique de la limaille qui se dirigera en lignes courbes *EE* (Pl. phys. fig. 58.) vers l'équateur, en suivant les lignes droites *AB* vers les pôles qui seront dans les deux parties de l'aimant où tendroient toutes ces lignes droites : mais on les déterminera encore plus précisément en plaçant dessus une aiguille fort fine & très-courte; car elle se tiendra perpendiculairement élevée à l'endroit de chaque pôle, & elle sera toujours oblique sur tout autre point.

Lorsqu'on a bien déterminé où sont les pôles de l'aimant, il faut le scier de manière qu'il soit bien plan & bien poli à l'endroit de ces pôles. De toutes les figures que l'on peut lui donner, la plus avantageuse sera celle où l'axe aura la plus grande longueur, sans cependant trop diminuer les autres dimensions.

Maintenant pour déterminer les proportions de l'armure, il faut commencer par connoître la force de l'aimant qu'on veut armer; car plus cette force est grande, plus il faut donner d'épaisseur aux pièces qui composent l'armure. Pour cet effet on aura de petits barreaux d'acier bien polis & un peu plats, qu'on appliquera sur un des pôles de l'aimant : on présentera à ce barreau d'acier immédiatement au-dessous du pôle un petit anneau de fer auquel sera attaché le bassin d'une balance, & l'on éprouvera quelle est la plus grande quantité de poids que l'aimant pourra supporter, sans que l'anneau auquel tient le plan de la balance se sépare du barreau d'acier : on fera successivement la même expérience avec plusieurs barreaux semblables, mais de différentes épaisseurs, & on découvrira facilement par le moyen de celui qui soulevera le plus grand poids, quelle épaisseur il faudra donner aux boutons de l'armure.

Lorsqu'on aura déterminé cette épaisseur, on choisira des morceaux d'acier bien fins & non trempés, qu'on taillera de cette manière. *AB* (fig. 59.) est une des jambes de l'armure, dont la hauteur & la largeur doivent être égales respectivement à l'épaisseur & à la largeur de l'aimant : *BED* est un bouton de la même pièce d'acier, dont le plan *SB D* est perpendiculaire à *AB* : sa largeur à l'endroit où il touche le plan *AB*, doit être des deux tiers de *GG*, largeur de la plaque *AB*; & l'épaisseur du bouton *S E* doit avoir la même dimension : enfin la longueur *B D*, qui est la quantité dont le bouton sera avancé au-dessous de la pierre, sera des deux tiers de *D S* ou de *S E*. Il est nécessaire que ce bouton devienne plus mince, & aille en s'arrondissant par-dessous depuis *S & D* jusqu'en *E*, de manière que sa largeur en *E* soit d'un tiers ou d'un quart de la largeur *S D*. Il est encore fort important de faire attention à l'épaisseur de la jambe *AB*; car si on la fait trop épaisse ou trop mince, l'armure en aura moins de force : or c'est ce qu'on ne sauroit bien déterminer qu'en tâtonnant; c'est pourquoi il y faudra procéder comme on a fait pour déterminer l'épaisseur du bouton. On observe en général que l'extrémité supérieure *CC* doit être arrondie, & un peu moins élevée que l'aimant, & que l'épaisseur de la plaque doit être moindre vers *CC* que vers *GG*. On appliquera donc ces deux plaques avec leurs boutons sur les pôles respectifs de l'aimant, de manière que ces deux pièces tou-

chent l'*aimant* dans le plus de points qu'il sera possible ; & on les contiendra avec un bandage de cuir bien ferré, auquel on ajustera le suspensoir *X*, fig. 60.

Maintenant pour réunir la force attractive des deux poles, il faut avoir une traverse d'acier *DA CB* bien souple & non trempée, dont la longueur excède d'une ou deux lignes les boutons de l'armure, & dont l'épaisseur soit à-peu-près d'une ligne : il doit y avoir un trou avec un crochet *L*, afin qu'on puisse suspendre les poids que l'*aimant* pourra lever.

Lorsqu'on aura ainsi armé l'*aimant*, il sera facile de s'apercevoir que sa vertu attractive sera considérablement augmentée ; car tel *aimant* qui ne sauroit porter plus d'une demi-once lorsqu'il est nud, leve sans peine un poids de dix livres lorsqu'il est armé : cependant ses *émanations* ne s'étendent pas plus loin lorsqu'il est armé que lorsqu'il est nud, comme il paroît par son action sur une aiguille aimantée mobile sur son pivot ; & si l'on applique sur les piés de l'armure la traverse qui sert à soutenir les poids qu'on fait soulever à l'*aimant*, la distance à laquelle il agira sur l'aiguille sera beaucoup moindre, la vertu magnétique se détournant pour la plus grande partie dans la traverse.

Lorsqu'on présente à un *aimant* armé un morceau de gros fil de fer *AB* (fig. 61.) assez pesant pour que le bouton de l'armure duquel on l'approche ne puisse pas le supporter, on le fera attirer aussi-tôt si on ajoute la traverse *G* dans la situation que la figure le représente ; & si on ôte cette piece lorsque le fil de fer *AB* sera ainsi fortement attiré, il tombera aussi-tôt, & cessera d'être soutenu.

On a mis sur un des boutons de l'armure une petite plaque d'acier poli de dix à onze lignes de long, de sept lignes de large, & d'une ligne d'épaisseur. Cette plaque *T* (fig. 61. n°. 2.) portoit un petit crochet auquel étoit suspendu le plateau d'une balance ; à l'autre pié de l'armure étoit placée la traverse *G*, de façon que la traverse & la plaque se touchoient : on a ensuite mis des poids dans le plateau *S*, jusqu'à ce que l'*aimant* ait cessé de soutenir la plaque *T*, & on a trouvé qu'il falloit dix-huit onces : ayant ensuite ôté la traverse, & laissé la plaque toute seule appliquée contre l'*aimant*, un poids de deux onces dans la balance a suffi pour séparer la plaque ; ce qui prouve que la proximité de la traverse a augmenté de seize onces la vertu attractive du pole auquel la plaque étoit appliquée.

Quoique l'attraction d'un *aimant* armé paroisse considérable, il arrive cependant que des causes assez foibles en détruisent l'effet en un instant : par exemple, lorsqu'on soutient un morceau de fer oblong *F* (fig. 68.) sous le pole d'un excellent *aimant* *M*, & qu'on présente à l'extrémité inférieure de ce morceau de fer le pole de différent nom d'un autre *aimant* *N*, plus foible ; celui-ci enlèvera le fer au plus fort. On jugera bien mieux du succès de cette expérience, si elle est faite sur une glace polie & horizontale. La même chose arrive aussi à une boule d'acier qu'on touche avec un *aimant* foible, dans le point diamétralement opposé au pole de l'*aimant* vigoureux sous lequel elle est suspendue.

Pareillement si on met la pointe d'une aiguille *S* (fig. 69.) sous un des poles de l'*aimant*, en sorte qu'elle soit pendante par sa tête, & qu'on présente à cette tête une barre de fer quelconque *F* par son extrémité supérieure, l'aiguille quittera aussi-tôt l'*aimant* pour s'attacher à la barre : cependant si l'aiguille tient par sa tête au pole de l'*aimant*, alors ni la barre de fer, ni un *aimant* foible, ne la détacheront : il sembleroit d'abord que l'aiguille s'attacherait à celui des deux qu'elle toucheroit en plus de points, mais des expériences faites à dessein ont prouvé le contraire.

Une autre circonstance assez legere fait encore qu'un *aimant* armé & vigoureux paroît n'avoir plus de force : c'est la trop grande longueur du fer qu'on veut soulever par un des poles. Il seroit facile de faire lever à de certains *aimans* un morceau cubique de fer pesant une livre : mais le même *aimant* ne pourroit pas soutenir un fil de fer d'un pié de longueur ; en sorte qu'augmenter la longueur du corps suspendu, est un moyen de diminuer l'effet de la vertu attractive des poles de l'*aimant*. C'est par cette raison que lorsqu'on présente le pole d'un bon *aimant* sur un tas d'aiguilles, de petits clous ou d'anneaux, l'*aimant* en attire seulement sept ou huit au bout les uns des autres ; & il est facile de remarquer que l'attraction du premier clou au second est beaucoup plus forte que celle du second au troisieme, & ainsi de suite ; de maniere que l'attraction du pénultieme au dernier est extrêmement foible. Voyez fig. 34.

III. DE LA COMMUNICATION DE LA VERTU MAGNÉTIQUE.

L'*aimant* peut communiquer au fer les qualités directives & attractives ; & l'on doit considérer celui qui les a reçues de cette maniere comme un véritable *aimant*, qui peut lui-même aussi les communiquer à d'autre fer. Un *aimant* vigoureux donnera aussi de la vertu à un *aimant* foible, & rendra pour toujours les effets de celui-ci aussi sensibles & aussi vifs que ceux d'un bon *aimant*.

En général il suffit de toucher, ou même seulement d'approcher le pole d'une bonne pierre du corps à qui l'on veut communiquer la vertu magnétique, & aussi-tôt celui-ci se trouve aimanté. A la vérité le fer qui n'aura reçu de vertu que par un instant de contact avec l'*aimant*, la perdra presque aussi-tôt qu'il en sera séparé : mais on rendra sa vertu plus durable, en le laissant plus long-tems auprès de l'*aimant*, ou bien en le faisant rougir avant que de l'approcher de la pierre, & le laissant refroidir dans cette situation : dans ce cas, la partie qu'on présentera au pole boréal de l'*aimant*, deviendra un pole austral, & deviendrait pareillement pole boréal si on l'approchoit du pole austral de l'*aimant*.

Mais comme ces moyens simples ne procurent pas une grande vertu, on en employe ordinairement d'autres plus efficaces.

Premièrement on a découvert que le fer frotté sur un des poles de l'*aimant*, acquiert beaucoup plus de vertu que sur toute autre partie de la pierre, & que la vertu que ce pole communique au fer est bien plus considérable lorsqu'il est armé, que lorsqu'il est nud. 2°. Plus on passe lentement le fer, & plus on le presse contre le pole de l'*aimant*, plus il reçoit de vertu magnétique. 3°. Il est plus avantageux d'aimanter le fer sur un seul pole de l'*aimant*, que successivement sur les deux poles ; parce que le fer reçoit de chaque pole la vertu magnétique dans des directions contraires, & dont les effets se détruisent. 4°. On aimante beaucoup mieux un morceau de fer en le passant uniformément & dans la même direction sur le pole de l'*aimant* suivant sa longueur, qu'en le frottant simplement par son milieu ; & on remarque que l'extrémité qui touche le pole la dernière, conserve le plus de force. 5°. Un morceau d'acier poli, ou bien un morceau de fer acéré, reçoivent plus de vertu magnétique, qu'un morceau de fer simple & de même figure ; & toutes choses d'ailleurs égales, on aimante plus fortement un morceau de fer long, mince & pointu, qu'un autre d'une forme toute différente : ainsi une lame de fabre, d'épée ou de couteau, reçoivent beaucoup plus de vertu, qu'un carreau d'acier de même masse, qui n'a d'autres pointes que ses angles. En général, un morceau de fer ou d'acier passé sur le

pole d'un *aimant*, comme nous avons dit, ne reçoit, ou plutôt ne conserve jamais qu'une vertu magnétique déterminée; & il paroît que cette quantité de vertu magnétique est déterminée par la longueur, la largeur & l'épaisseur du morceau de fer ou d'acier qu'on aimante. 6°. Puisque le fer ne reçoit de vertu magnétique que suivant sa longueur, il est important, lorsqu'on veut lui communiquer beaucoup de vertu magnétique, que cette longueur soit un peu considérable: c'est pourquoi une lame d'épée reçoit plus de vertu qu'une lame de couteau, passée sur la même pierre. Il y a cependant de certaines proportions d'épaisseur & de longueur, hors desquelles le fer reçoit moins de vertu magnétique; en voici un exemple: on a aimanté six lames de fer de 4 pouces de long, & d'environ $\frac{1}{100}$ de pouce d'épaisseur; leur largeur respective étoit de 1, 2, 3, 4, 5 & 6 lignes; on les a passées chacune trois fois & de la même manière sur le pole d'un excellent *aimant*, & on a éprouvé les différens poids qu'elles pourroient soulever. La première, qui étoit la plus petite, leva

		1 grain $\frac{1}{4}$
La 2 ^e large de deux lignes,	10	$\frac{1}{8}$
La 3 ^e large de trois lignes,	7	$\frac{1}{8}$
La 4 ^e large de quatre lignes,	2	0
La 5 ^e large de cinq lignes,	1	$\frac{1}{2}$
La 6 ^e large de six lignes,	1	$\frac{1}{10}$

Voici maintenant la preuve que la force magnétique qu'un morceau de fer peut recevoir d'un *aimant*, dépend aussi de la proportion de sa longueur: on a pris une lame de fer de $\frac{1}{100}$ de pouce d'épaisseur, de 5 lignes de large, & de $13\frac{1}{4}$ pouces de long: on l'a passée trois fois sur le pole d'un *aimant*, & elle a porté 25 grains: on l'a réduite à la longueur de 10 pouces, & on l'a aimantée trois autres fois; elle a porté 33 grains: réduite à neuf pouces, elle a porté 19 grains: à 8 pouces, 17 grains: à 4 pouces, $1\frac{1}{2}$ grain: d'où l'on voit que la longueur doit être déterminée à 10 pouces ou entre 10 & $13\frac{1}{4}$, pour qu'avec la largeur & l'épaisseur donnée, cette barre puisse acquérir le plus de vertu magnétique.

Lorsqu'une lame de fer ou d'acier, d'une certaine largeur & épaisseur, se trouve trop courté, pour recevoir beaucoup de vertu magnétique par communication, on peut y suppléer en l'attachant sur un autre morceau de fer plus long, à-peu-près de même largeur & épaisseur, en sorte que le tout soit à-peu-près aussi long qu'il est nécessaire, pour qu'une barre qui auroit ces mêmes dimensions pût acquérir le plus de vertu magnétique qu'il est possible en la passant sur le pole de l'*aimant*: alors en séparant la petite barre de la grande, on trouvera sa vertu magnétique considérablement augmentée. C'est ainsi qu'on a trouvé moyen d'augmenter considérablement la vertu magnétique d'un bout de lame de fer d'un pié de long, en l'appliquant sur un autre qui avoit 2 piés 7 pouces & 8 lignes de longueur, & en les aimantant dans cette situation: alors la petite lame qui ne pouvoit porter, étant aimantée toute seule, que 4 onces 2 gros 36 grains, souleva après avoir été séparée de la grande, 7 onces 3 gros 36 grains.

Il faut cependant observer que deux lames, ainsi unies l'une à l'autre, ne reçoivent pas autant de vertu magnétique, qu'une seule lame de même longueur & d'égale dimension. Car on a coupé en deux parties bien égales une lame de fer médiocrement mince, & on a partagé une des moitiés en plusieurs morceaux rectangulaires: on a rapproché les parties sciées les unes des autres, afin qu'elles pussent faire à-peu-près la longueur qu'elles avoient auparavant, & on les a fixées dans cette situation: on a placé à côté la moitié de la lame qui n'a point été coupée,

& on les a aimantées toutes deux également: la partie qui étoit restée entière a eu beaucoup plus de vertu magnétique que l'autre, & la partie coupée en reçoit d'autant moins, que ses fragmens étoient moins contigus les uns aux autres.

Indépendamment de ces méthodes de communiquer au fer la vertu magnétique par le moyen de l'*aimant*, il y en a d'autres dont nous parlerons ci-après en traitant du magnétisme artificiel: mais nous ne saurions nous dispenser à présent de faire savoir qu'il y a des moyens de donner au fer une vertu magnétique très-considérable, & même d'augmenter celle des *aimans* foibles au point de les rendre très-vigoureux. M. Knight, du collège de la Magdelaine à Oxford, est l'auteur de cette découverte, qu'il n'a pas encore rendue publique: voici des exemples de la grande vertu magnétique qu'il a communiquée à des barreaux d'acier, qu'on ne pouvoit pas leur procurer en les aimantant sur les meilleurs *aimans* à la manière ordinaire: 1°. un petit barreau d'acier à huit pans, de trois pouces $\frac{7}{10}$ de long, & du poids d'environ une demi-once, a levé par un de ses bouts environ onze onces sans être armé: 2°. un autre barreau d'acier parallépipède de $\frac{19}{10}$ de pouce de long, de $\frac{4}{10}$ de pouce de large, & de $\frac{1}{10}$ d'épaisseur, pesant deux onces huit grains $\frac{1}{2}$, a levé vingt onces par une de ses extrémités sans être armé: 3°. un autre barreau de la même forme & de quatre pouces de long, armé d'acier comme un *aimant*, l'armure contenue avec un bandage d'argent, le tout pesant une once quatorze grains, a levé par le pié de son armure quatre livres: 4°. un barreau d'acier parallépipède de quatre pouces de long, d'un pouce $\frac{2}{10}$ de large, & de $\frac{4}{10}$ de pouce d'épaisseur, armé par ses extrémités avec un bandage de cuivre pour maintenir l'armure, le tout pesant quatorze onces un scrupule, a levé par un des piés de l'armure quatorze livres deux onces & demie.

Il a fait aussi un *aimant* artificiel avec douze barreaux d'acier armés à la manière ordinaire, lequel a levé par un des piés de l'armure 23 livres deux onces & demie. Ces 12 barreaux avoient chacun un peu plus de 4 pouces de long, $\frac{3}{10}$ de pouce de large, & $\frac{16}{100}$ d'épaisseur; chacune de ces lames pesoit environ 25 scrupules; & elles étoient placées l'une sur l'autre, en sorte qu'elles formoient un parallépipède d'environ deux pouces de haut: toutes ces lames étoient bien ferrées avec liens de cuivre, & portoient une armure d'acier à l'ordinaire; le tout pesoit 20 onces.

La méthode de communiquer une grande vertu magnétique, particulière à M. Knight, n'est pas bornée au fer & à l'acier: il fait aussi aimanter un *aimant* foible au point de le rendre excellent: il en a présenté un à la Société Royale de Londres, qui pesoit tout armé sept scrupules 14 grains, & qui pouvoit à peine lever deux onces; l'ayant aimanté diverses fois, suivant sa méthode, il souleva jusqu'à 13 onces. Il aimante si fort un *aimant* foible, qu'il fait évanouir la vertu de ses poles, & leur en substitue ensuite d'autres plus vigoureux & directement contraires, en sorte qu'il met le pole boréal où étoit naturellement le pole austral, & ainsi de l'autre pole: pareillement il place les poles d'un *aimant* où étoit auparavant l'équateur, & l'équateur où étoient les poles: dans un *aimant* cylindrique il met un pole boréal tout-au-tour de la circonférence du cercle qui fait une des bases, & le pole austral au centre de ce même cercle, tandis que toute la circonférence de l'autre base est un pole austral, & le centre est un pole boréal. Il place à sa volonté les poles d'un *aimant* en quel endroit on peut le desirer; par exemple, il rend pole boréal le milieu d'une pierre, & les deux extrémités sont pole austral. En

fin dans un *aimant* parallépipède il place les poles aux deux extrémités, de telle sorte que la moitié supérieure de la surface est *pole austral*, & la moitié inférieure *pole boréal*: la moitié supérieure de l'autre extrémité est *pole boréal*; & l'inférieure, *pole austral*.

Il est vraisemblable que M. Knight réussit à produire tous ces effets par quelque moyen analogue à celui qui a été révéle au public par M. Mitchell, c'est-à-dire par le secours des *aimans* artificiels faits avec des barreaux d'acier trempés & polis, aimantés d'une façon particulière, qu'il nomme *la double touche*. Il est très-certain qu'on peut donner à des barreaux d'acier d'une figure convenable, & trempés fort dur, une quantité de vertu magnétique très-considérable. L'acier trempé a cet avantage sur le fer & sur l'acier doux, qu'il retient beaucoup plus de vertu magnétique, quoiqu'il ait plus de peine à s'en imbiber, & qu'on est le maître de placer les poles à telle distance qu'on voudra l'un de l'autre, & dans les endroits qu'on jugera les plus convenables. Nous exposerons tout-à-l'heure à l'article de l'*aimant* artificiel la manière d'aimanter par le moyen de la double touche.

La communication de la vertu magnétique n'épuise en aucune manière sensible l'*aimant* dont on emprunte la vertu. Quel que soit le nombre de morceaux de fer qu'on aimante avec une même pierre, on ne diminue rien de sa force; quoique cependant on ait vu des *aimans* qui ont donné au fer plus de vertu pour lever des poids, qu'ils n'en avoient eux-mêmes, sans que pour cela leur force ait paru diminuer.

Le fer ne s'enrichit pas non plus aux dépens de l'*aimant*, quelque vertu qu'il acquière; car on a pesé exactement une lame d'acier polie, & un *aimant* armé; & après avoir marqué le poids de chacun séparément, on a aimanté la lame: après l'opération, on a trouvé le poids de ces deux corps exactement le même, quoiqu'on se soit servi d'une balance très-exacte.

Au reste, ce ne sont pas les *aimans* qui levent les plus grands poids, qui communiquent le plus de vertu: l'expérience a appris que des *aimans* très-petits & très-foibles pour porter du fer, communiquent cependant beaucoup de vertu magnétique: il est vrai qu'il y a des especes de fer qui ne reçoivent presque point de vertu d'un bon *aimant*, tandis qu'une autre espece de fer en reçoit une très-considérable. Mais cette vérité ne paroît pas d'une manière plus évidente que les *aimans* artificiels, qui communiquent pour la plupart beaucoup de vertu, & qui néanmoins levent ordinairement peu de fer.

Aimant artificiel.

Lorsqu'un morceau de fer ou d'acier est aimanté, il peut communiquer de la vertu magnétique à d'autre fer, & à de l'*aimant* même (s'il est assez fort): alors il ne diffère en rien de l'*aimant*, quant aux effets; c'est pourquoi on le nomme *aimant artificiel*. Entre les méthodes de faire des *aimans* artificiels, voici celle qui a été proposée comme la meilleure.

On choisira plusieurs lames de fleuret bien trempées, polies & bien calibrées, en sorte qu'elles soient égales en longueur, largeur & épaisseur: elles auront environ six pouces de long, cinq lignes de largeur, & une ligne d'épaisseur; & si on veut augmenter leur longueur, on augmentera en même raison leurs autres dimensions. On aimantera bien chaque lame séparément sur le pole d'un excellent *aimant* bien armé: on préparera une armure *ABCD*, (*fig. 36.*) qui puisse les contenir toutes appliquées les unes sur les autres, & qui les ferre & les embrasse par les boutons *C* & *D* posés vers leurs extrémités. L'épaisseur des jambages *A* & *B*, aussi-bien que

celle des boutons *C* & *D*, doit être d'autant plus grande, qu'il y a un plus grand nombre de barres assemblées: lors donc qu'on aura disposé toutes ces barres les unes sur les autres entre les deux jambages de manière que les poles de même nom soient tous de même côté, on les assujettira dans cette situation par le moyen des vis *O*, *O*, *P*, *P*, & l'*aimant* artificiel sera fait.

On se contente quelquefois d'unir ensemble plusieurs lames de fleuret aimantées chacune séparément, & auxquelles on conserve toute leur longueur; on les tient assujetties par des cercles de cuivre en prenant garde que toutes leurs extrémités soient bien dans le même plan; c'est sur cette extrémité qu'on passe les lames d'acier & les aiguilles qu'on veut aimanter, & ces sortes d'*aimans* artificiels sont préférables à beaucoup d'*aimans* naturels. Ces *aimans* artificiels seront d'autant meilleurs, qu'ils seront construits d'excellent acier bien trempé & bien poli, qu'ils auront été passés sur le pole d'un *aimant* naturel ou artificiel bien vigoureux, qu'ils auront plus de longueur, enfin qu'ils seront rassemblés en plus grand nombre.

Il faut avouer cependant que malgré toutes ces précautions, faute d'un *aimant* assez fort, on ne sauroit communiquer aux barres d'acier qui composent l'*aimant* artificiel, toute la vertu magnétique qu'elles sont capables de recevoir & de contenir; car il faut observer qu'un morceau d'acier donné est capable d'une quantité de vertu magnétique déterminée, au-delà de laquelle il n'en sauroit plus acquérir ou tout au moins conserver. Il seroit donc très-avantageux qu'on pût donner facilement aux lames d'acier toute la quantité de magnétisme qu'elles peuvent recevoir; c'est précisément en quoi consiste l'avantage de la méthode de M. Mitchell, appelée *la double touche*; méthode par laquelle il rend les *aimans* artificiels bien supérieurs à ceux qu'on peut faire par les méthodes précédentes, & plus forts même que les meilleurs *aimans* naturels: voici en quoi consiste cette méthode.

On prendra douze barres d'acier plat, égales; longues de six pouces, & larges de six lignes, & d'une épaisseur telle qu'elles ne pesent qu'environ une once trois quarts. Après les avoir bien limées & ajustées, on les fera rougir à un feu modéré (car un trop grand feu, ou un trop foible, ne conviendroit pas si bien), & on les trempera. On fera auprès d'une de leurs extrémités une marque avec un ciseau ou un poinçon, afin qu'on puisse reconnoître le pole qui doit se tourner vers le nord, & qu'on nomme *pole austral*.

Toutes ces barres étant ainsi préparées, on en disposera six sur une table dans une même ligne droite, suivant la direction du méridien magnétique à-peu-près, & on les assujettira de manière que toutes les extrémités marquées d'un coup de ciseau soient tournées vers le nord, & touchent l'extrémité de la barre voisine qui n'est pas marquée: ensuite on prendra une bonne pierre d'*aimant* armée, & on placera ses deux poles sur une des barres, en sorte que son pole du nord soit tourné vers le bout marqué de la barre qui doit devenir *pole austral*, & que le pole austral de l'*aimant* soit tourné vers l'extrémité de la barre qui n'est pas marquée, & qui doit devenir un *pole boréal*. On glissera l'*aimant* de côté & d'autre d'une extrémité à l'autre de la ligne formée par ces six barres, & on répètera la même opération trois ou quatre fois, prenant bien garde de les toucher toutes: ensuite ramenant l'*aimant* sur une des barres du milieu, on ôtera les deux barres qui sont aux extrémités, & on les placera dans le milieu de la ligne dans la même situation qu'elles étoient, après quoi on passera encore la pierre trois ou quatre fois

dessus, mais sans aller cette fois-ci jusqu'au bout de la ligne; parce que les barres qui sont actuellement aux extrémités, & qui étoient auparavant dans le milieu, ont déjà plus de vertu qu'elles n'en pourroient recevoir aux extrémités de la ligne où elles sont à présent, & même elles en perdroyent une partie si on les repassoit encore; & c'est justement parce que les barres qui sont aux extrémités ne reçoivent pas autant de vertu que celles qui sont au milieu, que l'on conseille de les remettre au milieu pour les repasser.

Après qu'on aura exécuté toutes ces opérations, il fera bon de retourner toutes les barres sens dessus-dessous, & de les retoucher de l'autre côté, excepté celles des extrémités qu'on ne retouchera point, par les raisons qu'on vient de dire, mais qu'on ramènera dans le milieu pour les retoucher après les autres. Ayant ainsi communiqué un peu de magnétisme aux six barres d'acier, on disposera les six autres sur une table, de la même manière que les précédentes. On peut voir dans la figure 72. la disposition de trois de ces barres *AB*, & les marques du poinçon & du ciseau qui sont sur les extrémités qui sont à main droite, & où doit être leur pôle austral. *CD* & *EF* représentent les six autres barres déjà aimantées, comme nous venons de le dire, dont il y en a trois dans l'assemblage *CD*, & trois en *EF*; elles se touchent toutes par le haut: mais elles sont éloignées par le bas de la dixième partie d'un pouce ou un peu plus, quoique d'abord, quand elles n'ont qu'une foible vertu, on puisse les approcher un peu plus près pourvu qu'elles ne se touchent point, ce qu'elles ne doivent jamais faire.

Pour les empêcher de se toucher, on pourra mettre entre-deux un petit morceau de bois ou de toute autre matière, pourvu que ce ne soit pas du fer.

Les trois aimans *CD* (car on peut déjà les nommer ainsi, quoique leur vertu soit encore très-foible) ont tous trois leur pôle austral en-bas & du côté des extrémités des barres qui ne sont pas marquées, c'est-à-dire celles qui doivent devenir pôle boréal; & les trois aimans *EF* ont leur pôle boréal en-bas tourné vers les extrémités de barres qui sont marquées. Quand on les aura ainsi disposés tous six, on les coulera trois ou quatre fois d'un bout à l'autre de la ligne en allant & revenant; ensuite on ramènera les barres des extrémités dans le milieu pour les repasser comme nous avons dit ci-dessus, & on les retournera toutes pour faire la même chose sur l'autre plat.

Si les six premières barres *CD*, *EF*, ont été aimantées par un aimant assez vigoureux, ces six dernières seront déjà aimantées plus fortement que les premières; c'est pourquoi on remettra les six premières dans une ligne droite sur une table comme auparavant, & on les repassera de même avec les dernières, jusqu'à ce qu'elles soient devenues encore plus fortes; alors on s'en servira pour aimanter de la même manière la seconde demi-douzaine, & on répètera cette opération jusqu'à ce que ces barres ne paroissent plus acquérir de vertu par ces touches répétées.

Chacune de ces six barres, lorsqu'elle a été bien trempée & aimantée de la manière que nous venons d'exposer, pourra lever par un de ses pôles un morceau de fer d'une livre ou plus (pourvu qu'il soit d'une forme convenable); & six de ces barres une fois bien aimantées & employées de la manière que nous venons d'enseigner, aimantent tout-à-fait six barres nouvelles en les passant seulement trois ou quatre fois d'un bout à l'autre, excepté celles des extrémités qu'il faut toujours repasser après les avoir ramenées dans le milieu.

Dans toutes ces opérations on est souvent obligé

de desunir ou de rassembler les barreaux de fer qui composent les deux paquets *CD*, *EF*, aussi-bien que les six qui forment la ligne *AB*. Or comme deux aimans qui ont les pôles de même nom du même côté, s'affoiblissent toujours réciproquement lorsqu'ils se touchent, il est absolument nécessaire (& on doit y prendre garde bien soigneusement dans toutes les occasions) de n'en jamais placer deux à la fois du même côté *CD* ou *EF*: mais on les mettra un à un de chaque côté, en les faisant toucher dans toute leur longueur, ou bien en mettant leurs extrémités inférieures sur la ligne des barres qu'on veut aimanter, tandis qu'ils se touchent par les extrémités supérieures; & on observera la même chose en les retirant, c'est-à-dire un à un de chaque côté. Il sera plus court de les assembler tous six en un faisceau en les prenant un à un à la fois de chaque côté; & les transportant sur la ligne des barres, on les partagera en deux faisceaux, comme nous avons enseigné; mais on prendra bien garde de les séparer par le bas avant qu'ils soient sur la barre; car dès le moment ils s'affoibliroient. Au reste, s'ils venoient à s'affoiblir par cet accident, on pourroit les aimanter en les repassant avec les six autres, de la manière que nous avons enseignée.

Il faut user des mêmes précautions pour conserver ces barreaux aimantés. C'est pourquoi on aura une boîte convenable dans laquelle on fera ajuster deux pièces de fer d'environ un pouce de longueur (qui est à-peu-près l'épaisseur de six barres d'acier) perpendiculairement l'une vis-à-vis de l'autre, & à la distance de six pouces de dehors en-dehors; ces pièces de fer seront d'environ un quart de pouce carré & bien polies sur les côtés; on placera à côté d'elles, & tout joignant, les douze barres d'acier, six d'un côté & six de l'autre; les six d'un côté avec leur pôle du nord vers un bout de la boîte, & les six de l'autre avec leur pôle du sud vers le même bout. Il faut bien prendre garde de ne les jamais mettre ni retirer toutes-à-la-fois d'un côté ou de l'autre, car on les désaimanteroit: mais on en mettra à la fois une de chaque côté, de manière que leur effort se contre-balance continuellement; c'est une observation qu'on doit toujours faire, de n'en laisser jamais deux ou plusieurs ensemble avec leur pôle de même nom du même côté, sans quoi elles ne manqueroient pas de perdre leur vertu.

La vertu magnétique que l'on communique à un morceau de fer ou d'acier, y réside tant que ces corps ne sont pas exposés à aucune action violente qui puisse la dissiper: il y a néanmoins des circonstances assez légères qui peuvent détruire en très-peu de tems le magnétisme du fer le mieux aimanté. Nous allons rapporter ici les principales.

Premièrement, lorsqu'on a aimanté un morceau de fer sur un aimant vigoureux, si on vient à le passer sur le pôle semblable d'un aimant plus foible, il perd beaucoup de sa vertu, & n'en conserve qu'autant que lui en auroit pu donner l'aimant foible sur lequel on l'a passé en dernier lieu. 2°. Lorsqu'on passe une lame de fer ou d'acier sur le même pôle de l'aimant sur lequel on l'a déjà aimantée, mais dans une direction contraire à la première, la vertu magnétique de la lame se dissipe aussi-tôt, & ne se rétablira qu'en continuant de passer la lame sur le même pôle dans le dernier sens: mais les pôles seront changés à chaque extrémité, & on aura bien de la peine à lui communiquer autant de vertu magnétique qu'elle en avoit d'abord.

3°. Il est essentiel de bien toucher les pôles de l'aimant avec le morceau de fer qu'on veut aimanter, & de ne pas se contenter de l'en approcher à une petite distance, non-seulement parce que c'est le meilleur moyen de lui communiquer beaucoup de vertu

magnétique ; mais parce que la matiere magnétique se distribue dans le fer suivant une seule & même direction. Voici une expérience qui prouve la nécessité du contact du fer & de l'armure de l'*aimant*, pour que la communication soit parfaite : si on passe une aiguille de boussole d'un pôle à l'autre de l'*aimant*, en lui faisant toucher successivement les deux boutons de l'armure, elle acquerra la vertu magnétique, & se dirigera nord & sud, comme l'on fait. Mais si après avoir examiné sa direction, on la repasse une seconde fois sur l'*aimant* dans le même sens qu'on l'avoit fait d'abord, avec cette seule différence, qu'au lieu de toucher les boutons de l'armure, on ne fasse que l'en approcher, même le plus près qu'il est possible ; sa vertu magnétique s'affoiblira d'abord, & elle en acquerra une autre, mais avec une vertu directive précisément contraire à la première. Et si on continue à l'aimanter dans le même sens, en recommençant à toucher les boutons de l'armure ; cette seconde vertu magnétique se détruira, & elle en reprendra une autre avec sa première direction ; & on détruira de cette manière son magnétisme & sa direction autant de fois que l'on voudra.

4°. Pour bien conserver la vertu magnétique que l'on a communiquée à un morceau de fer, il faut le garantir de toute percussion violente ; car toute percussion vive & irrégulière détruit le magnétisme : on a aimanté une lame d'acier sur un excellent *aimant*, & après avoir reconnu sa vertu attractive, qui étoit très-forte, on l'a battue pendant quelque tems sur une enclume ; elle a bien-tôt perdu toute sa vertu, à cela près, qu'elle pouvoit bien lever quelques parcelles de limaille, comme fait tout le fer battu, mais elle n'a jamais pu enlever la plus petite aiguille : la même chose seroit arrivée en la jettant plusieurs fois sur un quarré de marbre.

5°. L'action du feu détruit aussi en grande partie la vertu magnétique que l'on a communiquée : après avoir bien aimanté une lame de fer, on la fait rougir dans le feu de forge jusqu'au blanc ; lorsqu'on l'a présentée toute chaude à de la limaille de fer, elle n'en a point attiré : mais elle a repris le magnétisme en se refroidissant. Cependant lorsqu'on a aimanté une lame de fer actuellement rouge, elle a attiré de la limaille de fer, & cette attraction a été plus vive après que la lame a été refroidie.

6°. L'action de plier ou de tordre un morceau de fer aimanté lui fait aussi perdre sa vertu magnétique : on a aimanté un morceau de fil de fer de manière qu'il se dirigeoit avec vivacité, suivant le méridien magnétique ; ensuite on l'a courbé pour en former un anneau, & on a trouvé qu'il n'avoit plus de direction sous cette forme : on l'a redressé dans son premier état : mais toutes ces violences lui avoient enlevé la vertu magnétique, en sorte qu'il ne se dirigeoit plus. On a conjecturé que les deux pôles avoient agi l'un sur l'autre dans le point de contact, & s'étoient détruits mutuellement ; on a donc aimanté de nouveau le même fil de fer & plusieurs autres semblables, & on en a fait des anneaux imparfaits. On a remarqué qu'ils avoient aussi perdu leur vertu magnétique sous cette nouvelle forme, & qu'ils ne la recouvroient que quand on les avoit redressés. Cette expérience réussit toujours quand le fil de fer est bien & dûment courbé, & sur-tout si on lui fait faire plusieurs tours en spirale sur un cylindre ; car si la moindre de ses parties n'est pas courbée avec violence, elle conservera son magnétisme : la même chose arrivera à un fil de fer aimanté qu'on plie d'abord en deux, & dont on tortille les deux moitiés l'une sur l'autre ; en sorte qu'il paroît que le magnétisme est détruit par la violence qu'on fait souffrir au fer dans tous ces cas, & par le dérangement qu'on cause dans ses parties, comme il est facile de s'en convaincre par le moyen du microscope,

Voici une expérience qui confirme cette vérité ; & qui fait voir que le dérangement causé dans les parties du fer détruit le magnétisme. On a mis de la limaille de fer dans un tuyau de verre bien sec, & on l'a pressée avec soin ; on l'a aimantée doucement avec une bonne pierre armée, & le tube a attiré des parcelles de limaille répandues sur une table : mais si-tôt qu'on a eu secoué le tube, & changé la situation respective des particules de limaille, la vertu magnétique s'est évanouie.

Du fer aimanté sans avoir jamais touché à l'aimant.

Il n'est pas toujours besoin d'une pierre d'*aimant*, ou d'un *aimant* artificiel, pour communiquer la vertu magnétique au fer & à l'acier : ces corps s'aimantent quelquefois naturellement ; on les aimante quelquefois par différens moyens, sans qu'il soit nécessaire d'emprunter le secours d'aucun *aimant*.

Premièrement, un morceau de fer quelconque de figure oblongue, qui demeure pendant quelque tems dans une position verticale, devient un *aimant* d'autant plus parfait, qu'il a resté plus long-tems dans cette position : c'est ainsi que les croix des clochers de Chartres, de Delft, de Marseille, &c. sont devenues des *aimants* si parfaits, qu'elles ont presque perdu leur qualité métallique, & qu'elles attirent & exercent tous les effets des meilleurs *aimants* : d'ailleurs la vertu magnétique qu'elles ont ainsi contractée à la longue, est demeurée fixe & constante, & se manifeste dans toute sorte de situation. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à fixer verticalement sur un liège *C* un morceau de fer *ab* (figure 54.) qui ait resté long-tems dans la position verticale, & faire nager le tout sur l'eau ; si on approche de l'extrémité supérieure *a* de ce morceau de fer, le pôle boréal *B* d'une pierre d'*aimant*, le fer sera attiré, mais il sera repoussé si on lui présente l'autre pôle *A* de la pierre ; de même si on approche le pôle *A* de l'extrémité inférieure *b* du fer, celui-ci sera attiré, & repoussé si on en approche le pôle *B* de l'*aimant*.

En second lieu, les pelles & les pincettes, les barres de fer des fenêtres, & généralement toutes les pièces de fer qui restent long-tems dans une situation perpendiculaire à l'horison, acquièrent une vertu magnétique plus ou moins permanente, suivant le tems qu'elles ont demeuré en cet état ; & la partie supérieure de ces barres devient toujours un pôle austral, tandis que le bas est un pôle boréal.

3°. Il y a de certaines circonstances dans lesquelles le tonnerre communique au fer une grande vertu magnétique : il tomba un jour dans une chambre dans laquelle il y avoit une caisse remplie de couteaux & de fourchettes d'acier destinés à aller sur mer ; le tonnerre entra par l'angle méridional de la chambre justement où étoit la caisse ; plusieurs couteaux & fourchettes furent fondus & brisés ; d'autres qui demeurèrent entiers, furent très-vigoureusement aimantés, & devinrent capables de lever de gros clous & des anneaux de fer ; & cette vertu magnétique leur fut si fortement imprimée, qu'elle ne se dissipa pas en les faisant rougir.

4°. La même barre de fer peut acquérir sans toucher à l'*aimant* des pôles magnétiques, fixes ou variables, qu'on découvrira facilement par le moyen d'une aiguille aimantée en cette sorte. On approche d'une aiguille aimantée, bien mobile sur son pivot, une barre de fer qui n'ait jamais touché à l'*aimant*, ni resté long-tems dans une position verticale ; on soutient cette barre de fer bien horizontalement, & l'aiguille reste immobile quelle que soit l'extrémité de la barre qu'on lui présente ; si-tôt qu'on présente la barre dans une situation verticale, aussi-tôt son extrémité supérieure attire vivement (dans cet hémisphère sep-

tentrional de la terre) l'extrémité boréale de l'aiguille, & la partie inférieure de la barre, attire le sud de l'aiguille (*figure 55.*): mais si on renverse la barre, enforte que sa partie supérieure soit celle même qui étoit en-bas dans le cas précédent, le nord de l'aiguille fera toujours attiré constamment par l'extrémité supérieure de la barre, & le sud par l'extrémité inférieure; d'où il est évident que la position verticale détermine les poles d'une barre de fer; savoir, le bord supérieur est toujours (dans notre hémisphère) un pole austral, & l'inférieur un pole boréal: & comme l'on peut mettre chaque extrémité de la barre en-haut ou en-bas, il est clair que les poles qu'elle acquiert par cette méthode sont variables. On donne à une barre de fer des poles fixes en cette forte: on la fait rougir, & on la laisse refroidir en la tenant dans le plan du méridien: alors l'extrémité qui regarde le nord, devient un pole boréal constant; & celle qui se refroidit au sud, devient un pole austral aussi constant. Mais pour que cette expérience réussisse, il doit y avoir une certaine proportion entre la grosseur de la barre & sa longueur: par exemple, une barre de $\frac{1}{2}$ de pouce de diametre doit avoir au moins 30 pouces pour acquérir des poles fixes par cette méthode; & une barre de 30 pouces de long, doit n'avoir que $\frac{1}{2}$ de pouce de diametre; car si elle étoit plus épaisse, elle n'auroit que des poles variables.

5°. On a vû précédemment qu'une percussion forte & prompte dans un morceau de fer aimanté, est capable de détruire sa vertu magnétique; une semblable percussion dans un morceau de fer qui n'a jamais touché à l'*aimant*, est capable de lui donner des poles. On a mis sur une grosse enclume, & dans le plan du méridien, une barre de fer doux, longue & mince, & on a frappé avec un marteau sur l'extrémité qui étoit tournée du côté du nord: aussitôt elle est devenue pole boréal: on a frappé pareillement l'autre extrémité, laquelle est devenue pole austral: il faut toujours observer dans ces sortes d'expériences, que la longueur de la barre soit proportionnée à son épaisseur, sans quoi elles ne réussissent point. Cet effet, au reste, que l'on produit avec un marteau, arrive aussi en limant ou en sciant la barre par une de ses extrémités.

6°. Les outils d'acier qui servent à couper ou à percer le fer, s'aimantent par le travail, sur-tout en s'échauffant; enforte qu'il y en a qui peuvent soulever des petits clous de fer. Ces outils n'ont presque point de force au sortir de la trempe: mais lorsqu'après avoir été recuits, on les lime & on les use, ils acquierent alors beaucoup de vertu qui diminue néanmoins quand ils se refroidissent. Les morceaux d'acier qui se terminent en pointe s'aimantent beaucoup plus fortement que ceux qui se terminent en une langue large & plate: ainsi un poinçon d'acier attire plus par sa pointe qu'un ciseau ou qu'un couteau ordinaire: plus les poinçons sont longs, plus ils acquierent de vertu; enforte qu'un poinçon long d'un pouce & de 9 lignes de diametre, attire beaucoup moins qu'un foret de 3 à 4 pouces & d'une ligne $\frac{1}{2}$ de diametre.

On a remarqué que la vertu attractive de tous les corps aimantés de cette manière étoit beaucoup plus forte lorsqu'on en éprouvoit l'effet sur une enclume ou sur quelqu'autre grosse piece de fer; enforte que selon toutes les apparences, les petits clous devenus des *aimans* artificiels par le contact de l'enclume, présentent aux poinçons leurs poles de différens noms, ce qui rendoit l'attraction plus forte que lorsqu'ils étoient sur tout autre corps, où ils n'avoient plus de vertu polaire.

7°. On aimante encore très-bien un morceau de fer doux & flexible, & toujours d'une longueur pro-

portionnée à son épaisseur, en le rompant par l'une ou l'autre de ses extrémités à force de le plier de côté & d'autre. C'est ainsi qu'on a aimanté un morceau de fil de fer très-flexible, long de deux piés & demi, & de la grosseur du petit doigt; on l'a ferré dans un étau à cinq pouces de son extrémité; & après l'avoir plié de côté & d'autre, on l'a cassé; chacun de ses bouts a attiré par la cassure un petit clou de broquette: on a remis dans l'étau le bout le plus long, & on l'a ferré à un demi-pouce de la cassure, & on l'a plié & replié plusieurs fois sans le rompre, & on a trouvé sa vertu attractive considérablement augmentée à l'endroit de la cassure: on l'a plié ainsi à huit différentes reprises jusqu'au milieu, & il a pû lever quatre broquettes: mais lorsqu'on a continué de le plier au-delà du milieu vers l'autre extrémité, sa vertu a diminué à l'endroit de la cassure, & il a attiré au contraire par le bout opposé, jusqu'à ce qu'ayant été plié plusieurs fois jusqu'à cette dernière extrémité, il a soulevé quatre broquettes par celle-ci, tandis qu'il pouvoit à peine soulever quelques particules de limaille par l'extrémité où il avoit été rompu.

Si on plie un morceau de fer dans son milieu, il n'acquerra presque pas de vertu magnétique: si on le plie à des distances égales du milieu, chacune de ses extrémités sera aimantée, mais plus foiblement que si on ne l'avoit plié que d'un côté.

8°. Enfin, M. Marcel, de la Société royale de Londres, a trouvé un moyen de communiquer la vertu magnétique à des morceaux d'acier, qui est encore indépendant de la pierre d'*aimant*.

Ce moyen consiste à mettre ces pieces d'acier sur une enclume bien polie, & à les frotter suivant leur longueur, & toujours dans le même sens, avec une grosse barre de fer verticale, dont l'extrémité inférieure est arrondie & bien polie; en répétant ce frottement un grand nombre de fois sur toutes les faces de la piece d'acier qu'on veut aimanter, elle acquiert autant de vertu magnétique que si elle eût été touchée par le meilleur *aimant*; c'est ainsi qu'il a aimanté des aiguilles de bouffole, des lames d'acier destinées à faire des *aimans* artificiels, & des couteaux qui pouvoient porter une once trois quarts.

Dans les morceaux d'acier qu'on aimante de cette manière, l'extrémité par où commence le frottement se dirige toujours vers le nord; & celle par où le frottement finit se dirige vers le sud, quelle que soit la situation de l'acier sur l'enclume.

Cette expérience réussit, au reste, beaucoup mieux lorsque le morceau de fer ou d'acier qu'on veut aimanter par cette méthode, est dans la direction du méridien magnétique, un peu inclinée vers le nord, & sur-tout entre deux grosses barres de fer assez longues pour contenir & contre-balancer l'effort des écoulemens magnétiques qu'on imprime au morceau d'acier.

Cet article nous a été donné tout entier par M. Lemonier, Medecin, des Académies royales des Sciences de Paris & de Berlin, qui a fait avec beaucoup de succès une étude particulière de l'*aimant*. Sur la cause des propriétés de l'*aimant*, voyez MAGNÉTISME.

AIMANT, (*Mat. med.*) On ne fait aucun usage en Medecine de la pierre d'*aimant* pour l'intérieur du corps, quoique Galien, dans le livre des vertus des remedes simples, y reconnoisse les mêmes vertus que dans la pierre hématite; & que dans le livre de la Medecine simple, il vante sa vertu purgative, & sur-tout pour les humeurs aqueuses dans l'hydroisie; & que Dioscoride l'ait aussi proposée jusqu'au poids de trois oboles, pour évacuer les humeurs épaisses des mélancholiques.

Quelques-uns croient qu'il y a dans l'*aimant* une vertu destructive; d'autres le nient: mais je croirois

qu'il faudroit plutôt attribuer cette mauvaise qualité à une autre espece d'aimant qui a la couleur de l'argent, & qui me paroît être une espece de litarge naturelle, qu'à l'aimant qui attire le fer.

L'aimant employé extérieurement dessèche, resserre & affermit; il entre dans la composition de l'emplâtre appelé *main de Dieu*, dans l'emplâtre noir, l'emplâtre divin, & l'emplâtre styptique de Charras. *Geoffroy.*

Schroder dit que l'aimant est astringent, qu'il arrête les hémorrhagies; calciné, il chasse les humeurs grossières & atrabillaires: mais on s'en sert rarement. (N)

AIMANT ARSÉNICAL, *magnes arsenicalis*, (Chim.) c'est une préparation d'antimoine avec du soufre & de l'arsenic blanc qu'on met ensemble dans une phiole, & dont on fait la fusion au feu de sable. Les Alchimistes prétendent ouvrir parfaitement l'or par le moyen de cette composition, qui est d'un beau rouge de rubis, après la fusion. (M)

* AIMORROUS, f. m. (*Hist. nat.*) serpent qu'on trouvoit autrefois & qu'on trouve même encore aujourd'hui en Afrique. L'effet de sa morsure est très-extraordinaire; c'est de faire sortir le sang tout pur des poumons. M. de la Métrie dans son commentaire sur Boerhaave, cite ce fait sur l'endroit des institutions où son auteur dit des venins, qu'il y en a qui nuisent par une qualité occulte, & qui exigent de ces remèdes merveilleux appelés *spécifiques*, dont la découverte ne se peut faire que par hasard. On ne connoît la vertu de l'aimorrous que par expérience, ajoute M. de la Métrie; l'expérience seule peut mener à la découverte des remèdes.

AINE, f. f. bâton qu'on passe à-travers la tête des harengs, pour les mettre forer à la fumée.

AINE, terme d'Anatomie, c'est la partie du corps qui s'étend depuis le haut de la cuisse jusqu'au-dessus des parties génitales.

Ce mot est purement latin, & dérivé selon quelques-uns d'*urguen*, onguent; parce qu'on oint souvent ces parties: d'autres le dérivent d'*ango*, à cause qu'on sent souvent des douleurs dans cet endroit: d'autres d'*ingenero*, à cause que les parties de la génération y sont placées. (L)

AINÉ, adj. pris subst. en Droit, est le plus âgé des enfans mâles, & à qui à ce titre échut dans la succession de ses pere & mere, une portion plus considérable qu'à chacun de ses freres ou sœurs. Voyez PRÉCIPUT.

Je dis des enfans mâles; parce que l'ainesse ne se considère qu'entre mâles, & qu'il n'y a pas de droit d'ainesse entre filles, si ce n'est dans quelques coutumes particulières, dans lesquelles au défaut d'enfans mâles, l'ainée des filles a un préciput. Voyez ci-dessous AINESSE.

L'ainé ne se considère qu'au jour du décès; en sorte néanmoins que les enfans de l'ainé, quoique ce soit des filles, représentent leur pere au droit d'ainesse.

Il n'est tenu des dettes pour raison de son préciput; & si son fief ou préciput est saisi & vendu pour les biens de la succession, il doit être récompensé sur les autres biens.

L'ainé a les mêmes prérogatives du préciput & de la portion avantageuse dans les terres tenues en franc-alleu noble, que dans les fiefs. Voyez ALLEU & FIEF. (H)

AINES & DEMI-AINES, f. f. (*Orgue.*) ce sont les premières des pièces de peau de mouton Y de forme de losange, & les secondes des pièces X de la même étoffe, qui sont triangulaires; elles servent à joindre les éclisses & les têtieres des soufflets d'orgue. Voyez SOUFFLET D'ORGUE, & la figure 25. Pl. d'Orgue.

AINESSE, f. f. en Droit, priorité de naissance ou d'âge entre des enfans nobles, ou qui ont à partager

des biens possédés noblement, pour raison de laquelle le plus âgé des mâles emporte de la succession de son pere ou de sa mere, une portion plus considérable que celle de chacun de ses freres ou sœurs en particulier. Voyez AINÉ.

J'ai dit entre des enfans nobles, ou qui ont à partager des biens possédés noblement, par rapport à la coutume de Paris, & plusieurs autres semblables: mais il y a des coutumes où le droit d'ainesse a lieu, même entre roturiers, & pour des biens de roture.

Le droit d'ainesse étoit inconnu aux Romains: il a été introduit singulièrement en France, pour perpétuer le lustre des familles en même tems que leurs noms.

Dans la coutume de Paris, le droit d'ainesse consiste 1°. dans un préciput, c'est-à-dire, une portion que l'ainé préleve sur la masse de la succession avant que d'entrer en partage avec ses freres & sœurs: & ce préciput consiste dans le château ou principal manoir, la basse-cour atenant & contiguë audit manoir; & en outre un arpent dans l'enclos ou jardin joignant ledit manoir; le corps du moulin, four ou pressoir banaux, étant dans l'enclos du préciput de l'ainé, lui appartiennent aussi: mais le revenu en doit être partagé entre les puînés, en contribuant par eux à l'entretienement desdits moulin, four, ou pressoir. Peut toutefois l'ainé garder pour lui seul le profit qui en revient, en récompensant ses freres.

2°. Le préciput prélevé, voici comme se partage le reste des biens: s'il n'y a que deux enfans, l'ainé des deux prend les deux tiers des biens restans, & le cadet l'autre tiers: s'il y a plus de deux enfans, l'ainé de tous prend la moitié pour lui seul, & le reste se partage également entre tous les autres enfans.

S'il n'y avoit pour tout bien dans la succession qu'un manoir, l'ainé le garderoit: mais les puînés pourroient prendre sur icelui leur légitime, ou droit de doüaire coutumier ou préfixe; si mieux n'aimoit l'ainé, pour ne point voir démembrement son fief, leur bailler récompense en argent.

Si au contraire il n'y avoit dans la succession que des terres sans manoir, l'ainé prendroit pour son préciput un arpent avant partage.

S'il y a des fiefs dans différentes coutumes, l'ainé peut prendre un préciput dans chaque coutume selon la coutume d'icelle; en sorte que le principal manoir que l'ainé aura pris pour son préciput dans un fief situé dans la coutume de Paris, n'empêche pas qu'il ne prenne un autre manoir dans un fief situé dans une autre coutume, qui attribuera le manoir à l'ainé pour son préciput.

Ce droit est si favorable, que les pere & mere n'y fauroient préjudicier en aucune façon, soit par dernière volonté, ou par actes entre-vifs, par constitution de dot ou donation en avancement d'hoirie, au profit des autres enfans.

Ce droit se prend sur les biens substitués, même par un étranger: mais il ne se prend pas sur les biens échus à titre de doüaire, & ne marche qu'après la légitime ou le doüaire.

Voyez sur cette matière la coutume de Paris, article xiiij. xv. &c. jusqu'à xxix. inclusivement. C'est sur cette coutume que se reglent toutes celles qui n'ont pas de dispositions contraires.

Le droit d'ainesse ne peut être ôté par le pere au premier né, & transporté au cadet, même du consentement de l'ainé: mais l'ainé peut de son propre mouvement & sans contrainte, renoncer valablement à son droit: & si la renonciation est faite avant l'ouverture de la succession, elle opere le transport du droit d'ainesse sur le puîné; *secus*, si elle est faite après l'ouverture de la succession: auquel cas elle accroît au profit de tous les enfans, à moins qu'il n'en ait fait cession expresse à l'un d'eux.

Les filles n'ont jamais de droit d'ainesse, à moins qu'il ne leur soit donné expressement par la coutume.

La représentation a lieu pour le droit d'ainesse dans la plupart des coutumes, & spécialement dans celle de Paris, où les enfans de l'ainé, soit mâles ou femelles, prennent tout l'avantage que leur pere auroit eu.

Observez néanmoins que les filles ne représentent leur pere au droit d'ainesse, que lorsque le défunt n'a pas laissé de frere: seulement elles prennent à ce titre la part qu'auroit eu un enfant mâle, laquelle est double de celle qui revient à une fille.

Quoique la plupart des coutumes se servent indifféremment du mot de *préciput* en parlant du principal manoir, & de la moitié ou des deux tiers que l'ainé prend dans les fiefs, néanmoins ce qu'on appelle proprement le *préciput*, c'est le manoir, la basse-cour ou le vol du chapon; le reste s'appelle communément *la portion avantageuse*. Voyez PORTION *avantageuse*.

Il y a cette différence de l'un à l'autre, que quand il y auroit dix terres en fief toutes bâties, dans une même succession & dans une même coutume, l'ainé ne peut avoir qu'un château tel qu'il veut choisir pour son *préciput*, au lieu qu'il prend la portion avantageuse dans tous les fiefs. (H)

AIOL, *scarus varius*, f. m. (Hist. nat.) poisson de mer appelé en grec *αἰόλος*, à cause de ses différentes couleurs, d'où sont venus les noms d'*aiol* & d'*auriol*. On a aussi appelé ce poisson *rochau*, parce qu'il vit au milieu des rochers, comme les autres poissons que l'on appelle *saxatiles*: celui-ci a les yeux & le bas du ventre où se trouve l'anus, de couleur de pourpre, la queue de couleur bleue, & le reste du corps en partie verd & en partie noir-bleuâtre; les écailles sont parsemées de taches obscures. La bouche est petite, les dents larges; celles de la mâchoire supérieure sont ferrées, & celles de la mâchoire inférieure sont éloignées les unes des autres, & pointues. Ce poisson a sur le dos, presque jusqu'auprès de la queue, des aiguillons posés à des distances égales, & qui tiennent à une membrane mince qui est entr'eux. Il y a aussi à la pointe de chaque aiguillon une autre petite membrane qui flotte comme un étendard. Les nageoires qui sont auprès des oïïes, sont larges & presque ovales. Il y a deux taches de couleur de pourpre sur le milieu du ventre. Ce poisson est un des plus beaux que l'on puisse voir; sa chair est tendre & délicate: on en trouve à Marseille & à Antibes. *Rondelet*. Voyez POISSON. (I)

AJOURÉ, adj. *terme de Blason*; il se prend pour une couverture du chef, de quelque forme qu'elle soit, ronde, carrée, en croissant, &c. pourvu qu'elle touche le bout de l'écu. Il se dit encore des jours d'une tour & d'une maison, quand ils sont d'autre couleur.

Viry en Bourgogne, de sable à la croix anchrée d'argent, *ajourée* en cœur, en carré, c'est-à-dire ouverte au milieu: ce sont des croix de fer de moulin. (V)

AJOURNEMENT, voyez ADJOURNEMENT.

AJOUTÉE ou ACQUISE, adj. pris subst. c'est, dans la Musique des Grecs, la corde ou le son qu'ils appelloient *proslambanomenos*. Voyez ce mot.

Sixte ajoutée, voyez SIXTE. (S)

* AJOUTER, AUGMENTER. On ajoute une chose à une autre: ou augmente la même. *Ajouter* laisse une perception distincte des choses ajoutées: lorsque j'ai ajouté une somme connue à une autre somme connue, j'en vois deux. *Augmenter* ne laisse pas cette perception; on n'a que l'idée du tout, lorsqu'on augmente l'eau contenue dans un bassin. Aussi M. l'abbé Girard a-t-il dit très-heureusement, *Syn.*

Tome I,

franç. bien des gens ne font point scrupule, pour augmenter leur bien, d'y ajouter celui d'autrui. *Ajouter* est toujours actif; *augmenter* est quelquefois neutre. Notre ambition *augmente* avec notre fortune; à peine avons-nous une dignité, que nous pensons à y en ajouter une autre. Voyez *Syn. franç.* L'addition est de parties connues & déterminées; l'*augmentation*, de parties indéterminées.

AJOUX, f. m. se dit, parmi les Tireurs d'or, de deux lames de fer entre lesquelles sont retenues les filieres & les précatons. Voyez FILIERES & PRÉCATONS.

AIR, f. m. est un corps léger, fluide, transparent, capable de compression & de dilatation, qui couvre le globe terrestre jusqu'à une hauteur considérable. Voyez TERRE & TERRESTRE. Ce mot vient du grec *αἴρ*, qui signifie la même chose.

Quelques anciens ont considéré l'*air* comme un élément; mais ils ne prenoient pas le mot *élément* dans le même sens que nous. Voyez ÉLÉMENT.

Il est certain que l'*air* pris dans sa signification ordinaire, est très-éloigné de la simplicité d'une substance élémentaire, quoiqu'il puisse avoir des parties qui méritent cette dénomination; c'est pourquoi on peut distinguer l'*air* en *air vulgaire* ou *hétérogène*, & en *propre* ou *élémentaire*.

L'*air vulgaire* ou *hétérogène* est un assemblage de corpuscules de différentes sortes, qui toutes ensemble constituent une masse fluide dans laquelle nous vivons & nous nous mouvons, & que nous inspirons & expirons alternativement. Cette masse totale est ce que nous appellons *atmosphère*. Voyez ATMOSPHERE.

À la hauteur où finit cet *air* ou *atmosphère*, commence l'éther, selon quelques philosophes. Voyez ETHER & RÉFRACTION.

Les substances hétérogènes dont l'*air* est composé, peuvent se réduire à deux sortes; savoir 1°. la matière de la lumière ou du feu qui émane perpétuellement des corps célestes. Voyez FEU. À quoi quelques physiciens ajoutent les émanations magnétiques de la terre, vraies ou prétendues. Voyez MAGNÉTISME.

2°. Ce nombre infini de particules qui s'élèvent en forme de vapeurs ou d'exhalaisons seches de la terre, de l'eau, des minéraux, des végétaux, des animaux, &c. soit par la chaleur du soleil, ou par celle des feux souterrains, ou par celle des foyers. Voyez VAPEUR & EXHALAISON.

L'*air élémentaire*, ou *air* proprement dit, est une matière subtile, homogène & élastique, qui est la base, pour ainsi dire, & l'ingrédient fondamental de tout l'*air* de l'*atmosphère*, & qui lui donne son nom.

On peut reconnoître l'*air* proprement dit, à une infinité de caractères: nous en allons ici exposer quelques-uns.

1°. Lorsqu'on renferme l'*air* dans quelque vaisseau de métal ou dans un verre, il y reste sans qu'il lui arrive aucun changement, & toujours sous la forme d'*air*: mais il n'en est pas de même des vapeurs; car dès qu'elles deviennent froides, elles perdent toute leur élasticité, & vont s'attacher tout-autour des parois internes du verre, d'où elles dégouttent & tombent ensuite en-bas; de sorte que les verres & les vaisseaux, qui auparavant étoient remplis de vapeurs élastiques, se trouvent ensuite comme vuides. Il en est à-peu-près de même des exhalaisons des autres corps, qui se dissipent avec le tems, & se perdent en quelque manière, lorsque leurs parties, après avoir perdu l'élasticité qu'elles avoient, viennent à se réunir & à ne faire qu'un corps. Cela paroît par plusieurs expériences qui ont été faites par M. Boyle avec l'*air* que l'on tire des raisins, de la pâte de farine, de la chair, & de plusieurs autres corps. Cela se confirme aussi par les expériences dont M. Hales a

F f

donné la description dans son ouvrage intitulé *la Statique des végétaux, & l'analyse de l'air*.

2°. Une autre propriété de l'air, c'est que par son moyen les corps terrestres qui sont en feu, continuent de brûler jusqu'à ce que toutes les parties qui peuvent contenir du feu, soient consumées; au contraire les vapeurs & les exhalaisons éteignent dans l'instant le feu le plus vif, de même que l'éclat des charbons & du fer ardent. Ces mêmes vapeurs, bien loin d'être nécessaires à la respiration, comme l'air, y nuisent souvent, & quelquefois suffoquent; témoin l'effet du soufre allumé, & celui de la grotte d'Italie, où un chien est suffoqué en un clin d'œil.

3°. Si l'air n'est pas un fluide différent des vapeurs & des exhalaisons, pourquoi reste-t-il tel qu'il étoit auparavant, après une grosse pluie mêlée d'éclairs & de tonnerre? En effet, lorsqu'il fait des éclairs, les exhalaisons se mettent en feu, & tombent sur la terre en forme de pluie avec les vapeurs; mais après la pluie on ne remarque pas qu'il soit arrivé aucun changement à l'air, si ce n'est qu'il se trouve purifié: il doit donc être différent des exhalaisons terrestres. Muffch. *Essai de Phys.*

Quant à la nature & la substance de l'air, nous n'en savons que bien peu de chose, ce que les auteurs en ont dit jusqu'à présent n'étant que de pures conjectures. Il n'y a pas moyen d'examiner l'air seul & épuré de toutes les matières qui y sont mêlées; & par conséquent on ne peut pas dire quelle est sa nature particulière, abstraction faite de toutes les matières hétérogènes parmi lesquelles il est confondu.

Le docteur Hook veut que ce ne soit rien autre chose que l'éther même, ou cette matière fluide & active répandue dans tout l'espace des régions célestes; ce qui répond au *medium subtile*, ou milieu subtil de Newton. Voyez ETHER, MILIEU.

Considéré comme tel, on en fait une substance *sui generis*, qui ne dérive d'aucune autre, qui ne peut être engendrée, qui est incorruptible, immuable, présente en tous lieux, dans tous les corps, &c. D'autres s'attachent à son élasticité, qu'ils regardent comme son caractère essentiel & distinctif; ils supposent qu'il peut être produit & engendré, & que ce n'est autre chose que la matière des autres corps, devenue, par les changemens qui s'y sont faits, susceptible d'une élasticité permanente. M. Boyle nous rapporte plusieurs expériences qu'il a lui-même faites sur la production de l'air. Ce philosophe appelle *produire de l'air*, tirer une quantité d'air sensible de corps où il ne paroît pas y en avoir du tout, du moins où il paroît y en avoir moins que ce qui en a été tiré. Il observe que parmi les différentes méthodes propres à cet effet, les meilleures sont la fermentation, la corrosion, la dissolution, la décomposition, l'ébullition de l'eau & des autres fluides, & l'action réciproque des corps, sur-tout des corps salins, les uns sur les autres. *Hist. de l'air*. Il ajoute que les différens corps solides & minéraux, dans les parties desquels on ne soupçonneroit pas la moindre élasticité, étant plongés dans des menstrues corrosifs, qui ne soient point élastiques non plus, on aura cependant, au moyen de l'atténuation des parties, causée par leur froissement, une quantité considérable d'air élastique. Voyez *ibid.*

Newton est du même sentiment. Selon ce philosophe, les particules d'une substance dense, compacte & fixe, adhérentes les unes aux autres par une puissante force attractive, ne peuvent être séparées que par une chaleur violente, & peut-être jamais sans fermentation; & ces corps raréfiés à la fin par la chaleur ou la fermentation, se transforment en un air vraiment élastique. Voyez L'OPTIQUE de Newton. Sur ce principe il ajoute que la poudre à canon produit de l'air par son explosion. *Ibid.*

Voilà donc non-seulement des matériaux pour produire de l'air, mais aussi la méthode d'y procéder; en conséquence de quoi on divise l'air en réel ou permanent, & en apparent ou passager. Car pour se convaincre que tout ce qui paroît air ne l'est pas pour cela, il ne faut que l'exemple de l'éolipyle, où l'eau étant suffisamment raréfiée par le feu, sort avec un sifflement aigu, sous la forme d'une matière parfaitement semblable à l'air; mais bientôt après perd cette ressemblance, sur-tout au froid, & redevient eau par la condensation, telle qu'elle étoit originairement. On peut observer la même chose dans l'esprit-de-vin, & autres esprits subtils & fugitifs qu'on obtient par la distillation; au lieu que l'air réel ne se peut réduire ni par la compression, ni par la condensation ou autre voie, en aucune autre substance que de l'air. Voyez EOLIPYLE.

On peut donc faire prendre à l'eau pour quelque tems l'apparence de l'air; mais elle reprend bientôt la sienne. Il en est de même des autres fluides; la plus grande subtilisation qu'on y puisse produire, est de les réduire en vapeurs, lesquelles consistent en un fluide extrêmement raréfié, & agité d'un mouvement fort vif: car pour qu'une substance soit propre à devenir un air permanent, il faut, dit-on, qu'elle soit d'une nature fixe, autrement elle ne sauroit subir la transmutation qu'il faudroit qu'il s'y fit; mais elle s'envole & se dissipe trop vite. Ainsi la différence entre l'air passager & l'air permanent, répond à celle qui est entre les vapeurs & les exhalaisons, qui consiste en ce que celles-ci sont seches, & celles-là humides, &c. Voyez VAPEUR & EXHALAISON.

La plupart des philosophes font consister l'élasticité de l'air dans la figure de ses particules. Quelques-uns veulent que ce soit de petits flocons semblables à des touffes de laine; d'autres les imaginent tournées en rond comme des cerceaux, ou roulées en spirale comme des fils d'archal, des copeaux de bois, ou le ressort d'une montre, & faisant effort pour se rétablir en vertu de leur contexture; de sorte que pour produire de l'air, il faut, selon eux, produire des particules disposées de cette manière; & qu'il n'y a de corps propres à en produire, que ceux qui sont susceptibles de cette disposition; or c'est de quoi, ajoutent-ils, les fluides ne sont pas susceptibles, à cause du poli, de la rondeur, & de la lubricité de leurs parties.

Mais Newton (*Opt. pag. 371.*) propose un système différent; il ne trouve pas cette contexture des parties suffisante pour rendre raison de l'élasticité surprenante qu'on observe dans l'air, qui peut être raréfié au point d'occuper un espace un million de fois plus grand que celui qu'il occupoit avant sa raréfaction: or comme il prétend que tous les corps ont un pouvoir attractif & répulsif, & que ces deux qualités sont d'autant plus fortes dans les corps, qu'ils sont plus denses, plus solides, & plus compacts, il en conclut que quand par la chaleur, ou par l'effet de quelqu'autre agent, la force attractive est surmontée, & les particules du corps écartées au point de n'être plus dans la sphère d'attraction, la force répulsive commençant à agir, les fait éloigner les unes des autres avec d'autant plus de force, qu'elles étoient plus étroitement adhérentes entr'elles, & ainsi il s'en forme un air permanent. C'est pourquoi, dit le même auteur, comme les particules d'air permanent sont plus grossières, & formées de corps plus denses que celles de l'air passager ou des vapeurs, le véritable air est plus pesant que les vapeurs, & l'atmosphère humide plus légère que l'atmosphère sèche. Voy. ATTRACTION, RÉPULSION, &c.

Mais, après tout, il y a encore lieu de douter si

la matiere ainsi extraite des corps solides a toutes les propriétés de l'air ; si cet air n'est pas passager, ou si l'air permanent qu'on tire des corps n'y existoit pas déjà. M. Boyle prouve par une expérience faite dans la machine pneumatique avec une meche allumée, que cette fumée subtile que le feu élève même des corps secs, n'a pas autant de ressort que l'air, puisqu'elle ne fauroit empêcher l'expansion d'un peu d'air enfermé dans une vessie qu'elle environne. *Physic. méch. exper.* Néanmoins dans quelques expériences postérieures, en dissolvant du fer dans l'huile de vitriol & de l'eau, ou dans de l'eau-forte, il a formé une grosse bulle d'air qui avoit un véritable ressort, & qui en conséquence de son ressort, empêchoit que la liqueur voisine ne prît sa place ; lorsqu'on y appliqua la main toute chaude, elle se dilata aisément comme tout autre air, & se sépara dans la liqueur même en plusieurs bulles, dont quelques-unes s'élevèrent hors de la liqueur en plein air. *Ibid.*

Le même physicien nous assure avoir tiré une substance vraiment élastique de plusieurs autres corps ; comme du pain, du raisin, de la bierre, des pommes, des pois, du bœuf, &c. & de quelques corps, en les brûlant dans le vuide, & singulierement du papier, de la corne de cerf : mais cependant cette substance, à l'examiner de près, étoit si éloignée de la nature d'un air pur, que les animaux qu'on y enfermoit, non-seulement ne pouvoient respirer qu'avec peine, mais même y mouraient plus vite que dans un vuide, où il n'y auroit point eu d'air du tout. *Physic. méchan. exper.*

Nous pouvons ajouter ici une observation de l'académie royale des Sciences, qui est que l'élasticité est si éloignée d'être la qualité constitutive de l'air, qu'au contraire s'il se joint à l'air quelques matieres hétérogenes, il devient plus élastique qu'il ne l'étoit dans toute sa pureté. Ainsi M. de Fontenelle assure, en conséquence de quelques expériences faites à Paris par M. de la Hire, & à Boulogne par M. Stancari, que l'air rendu humide par le mélange des vapeurs, est beaucoup plus élastique & plus capable d'expansion que quand il est pur ; & M. de la Hire le juge huit fois plus élastique que l'air sec. *Hist. de l'acad. an. 1708.*

Mais il est bon d'observer aussi que M. Jurin explique ces expériences d'une autre maniere, & prétend que la conséquence qu'on en tire, n'en est pas une suite nécessaire. *Append. ad Varen. Geogr.*

Tout ce que nous venons de dire, s'entend de l'air considéré en lui-même : mais, comme nous l'avons remarqué, cet air n'existe nulle part pur de tout mélange. Or ces substances hétérogenes des propriétés & des effets desquels nous avons à traiter ici, sont selon M. Boyle, d'une nature toute différente de celle de l'air pur. Boerhaave même fait voir que c'est un cahos & un assemblage de toutes les especes de corps créés. Tout ce que le feu peut volatiliser s'élève dans l'air : or il n'y a point de corps qui puisse résister à l'action du feu. *Voyez FEU, VOLATIL, &c.*

Par exemple, il doit s'y trouver 1°. des particules de toutes les substances qui appartiennent au regne minéral : car toutes ces substances, telles que les sels, les soufres, les pierres, les métaux, &c. peuvent être converties en fumée, & par conséquent prendre place parmi les substances aériennes. L'or même, le plus fixe de tous les corps naturels, se trouve dans les mines fortement adhérent au soufre, & peut conséquemment être élevé avec ce minéral. *Voyez OR, &c.*

2°. Il faut aussi qu'il y ait dans l'air des particules de toutes les substances qui appartiennent au regne animal. Car les émanations abondantes qui sortent perpétuellement des corps des animaux par la

transpiration qu'opere sans cesse la chaleur vitale, portent dans l'air pendant le cours entier de la vie d'un animal plus de particules de la substance qu'il n'en faudroit pour recomposer plusieurs corps semblables. *Voyez TRANSPARATION, EMANATION, &c.*

De plus, quand un animal mort reste exposé à l'air, toutes les parties s'évaporent & se dissipent bien-tôt ; de sorte que la substance dont étoit composé un animal, un homme par exemple, un bœuf ou tout autre, se trouve presque toute convertie en air.

Voici une preuve entre mille autres, qui fait bien voir que l'air se charge d'une infinité de particules excrémenteuses : on dit qu'à Madrid, on n'est point dans l'usage d'avoir des privés dans les maisons ; que les rues en servent la nuit : que cependant l'air enlève si promptement les particules fétides, qu'il n'en reste aucune odeur le jour.

3°. Il est également certain que l'air est aussi chargé de végétaux ; car on fait que toutes les substances végétales deviennent volatiles par la putréfaction, sans même en excepter ce qu'il y a de terreux & de vasculaire qui s'échappe à son tour. *Voyez VÉGÉTAL, PLANTE, &c.*

De toutes ces émanations qui flotent dans le vaste océan de l'atmosphère, les principales sont celles qui consistent en parties salines. La plupart des auteurs imaginent qu'elles sont d'une espee nitreuse : mais il n'y a pas à douter qu'il n'y en ait de toutes sortes ; du vitriol, de l'alun, du sel marin, & une infinité d'autres. *Voyez SEL, NITRE, &c.*

M. Boyle observe même qu'il peut y avoir dans l'air quantité de sels composés qui ne sont point sur terre, formés par la rencontre fortuite & le mélange de différens esprits salins. Ainsi l'on voit des vitrages d'anciens bâtimens, corrodés comme s'ils avoient été rongés par des vers, quoique aucun des sels que nous connoissons en particulier, ne fût capable de produire cet effet.

Les soufres sont sans doute une partie considérable de la substance aérienne, à cause du grand nombre de volcans, de grottes, de cavernes, & de soupiraux ; d'où il sort une quantité considérable de soufres qui se répand dans l'atmosphère. *Voyez SOUFRE, VOLCAN, &c.*

Et l'on peut regarder les agrégations, les séparations, les frotemens, les dissolutions, & les autres opérations d'une matiere sur une autre, comme les sources d'une infinité de substances neutres & anonymes qui ne nous sont pas connues.

L'air, pris dans cette acception générale, est un des agens les plus considérables & les plus universels qu'il y ait dans la nature, tant pour la conservation de la vie des animaux, que pour la production des plus importans phénomènes qui arrivent sur la terre. Ses propriétés & ses effets ayant été les principaux objets des recherches & des découvertes des philosophes modernes, ils les ont réduits à des lois & des démonstrations précises qui sont partie des branches des Mathématiques qu'on appelle *Pneumatique & Airométrie*. *Voyez RESPIRATION, PNEUMATIQUE & AIROMÉTRIE, &c.*

Parmi les propriétés & les effets mécaniques de l'air, les principaux sont sa fluidité, sa pesanteur & son élasticité. 1°. Commençons par la fluidité. Cette propriété de l'air est constante par la facilité qu'ont les corps à le traverser, par la propagation des sons, des odeurs & émanations de toutes sortes qui s'échappent des corps ; car ces effets désignent un corps dont les parties cedent au plus léger effort, & en y cedant, se meuvent elles-mêmes avec beaucoup de facilité : or voilà précisément ce qui constitue le fluide. L'air ne perd jamais cette propriété, soit qu'on le garde plusieurs années dans une bouteille fermée.

soit qu'on l'expose au plus grand froid naturel ou artificiel, soit qu'on le condense en le comprimant fortement. On n'a jamais remarqué dans aucun de ces cas qu'il se soit réduit en parties solides; cela vient de sa rareté, de sa mobilité, & de la figure de ses parties. *M. Formey. Voyez FLUIDE & SON, &c.*

Ceux qui, suivant le sentiment de Descartes, font consister la fluidité dans un mouvement perpétuel & intestin des parties, trouveront ce caractère dans l'air. Ainsi dans une chambre obscure où les représentations des objets extérieurs ne sont introduites que par un seul rayon, on voit les corpuscules dont l'air est rempli dans une fluctuation perpétuelle; & les meilleurs thermomètres ne sont jamais dans un parfait repos. *Voyez THERMOMETRE.*

Quelques philosophes modernes attribuent la cause de la fluidité de l'air, au feu qui y est entremêlé, sans lequel toute l'atmosphère, selon eux, se durceroit en une masse solide & impénétrable; & en effet, plus le degré de feu y est considérable, plus elle est fluide, mobile & perméable; & selon que les différentes positions du soleil augmentent ou diminuent ce degré de feu, l'air en reçoit toujours une température proportionnée. *Voyez FEU.*

C'est-là, sans doute en grande partie, ce qui fait que sur les sommets des plus hautes montagnes, les sensations de l'ouïe, de l'odorat, & les autres, se trouvent plus foibles. *Voyez MONTAGNE.*

Comme l'air est un fluide, il presse dans toutes sortes de directions avec la même force, c'est-à-dire, en haut, en bas, latéralement, obliquement, ainsi que l'expérience le démontre dans tous les fluides. On prouve que la pression latérale de l'air est égale à la pression perpendiculaire par l'expérience suivante, qui est de M. Mariotte. On prend une bouteille haute, percée vers son milieu d'un petit trou; lorsque cette bouteille est pleine d'eau, on y plonge un tuyau de verre ouvert de chaque côté, dont l'extrémité inférieure descend plus bas que le petit trou fait à la bouteille. On bouche le col de la bouteille avec de la cire ou de la poix, dont on a soin de bien envelopper le tuyau, en sorte qu'il ne puisse point du tout entrer d'air entre le tuyau & le col: lors donc que le tuyau se trouve rempli d'eau & que le trou latéral de la bouteille vient à s'ouvrir, l'eau s'écoule en partie du tuyau, mais elle s'arrête proche de l'extrémité inférieure du tuyau à la hauteur du trou, & toute la bouteille reste pleine. Or si la pression perpendiculaire de l'air l'emportoit sur la pression latérale, toute l'eau devroit être poussée hors du tuyau, & ne manqueroit pas de s'écouler; c'est pourtant ce qui n'arrive pas, parce que l'air presse latéralement avec tant de force contre le trou, que l'eau ne se peut échapper de la bouteille. *Mussch. eff. de Physf.*

II. *La pesanteur ou la gravité.* Cette propriété de l'air est peut-être une suite de ce qu'il est une substance corporelle; la pesanteur étant ou une propriété essentielle de la matière, ou du moins une propriété qui se rencontre dans tous les corps. *Voyez ATTRACTION, PESANTEUR, GRAVITÉ.*

Nous avons une infinité de preuves de cette propriété par les expériences. La pesanteur de l'air paroît d'abord en ce qu'il n'abandonne point le centre de la terre. Si on pompe l'air d'un verre, & qu'on ouvre ensuite ce verre en-haut, l'air se précipitera sur le champ dans le verre par l'ouverture, & le remplira. Toutes les expériences de la machine pneumatique prouvent cette qualité de l'air. *Voyez PNEUMATIQUE.* Qu'on applique la main sur l'orifice d'un vaisseau vuide d'air, on sent bien-tôt le poids de l'atmosphère qui la comprime. Des vaisseaux de verre dont on a pompé l'air, sont aisément brisés par la pesanteur de l'air qui les comprime en

dehors. Si l'on joint bien exactement deux moitiés d'une sphère creuse, & qu'on en pompe l'air, elles feront pressées l'une contre l'autre par le poids de l'air voisin, avec une force égale à celle d'un poids de cent livres.

Lorsqu'on pose sur un récipient de machine pneumatique un disque mince & plat de plomb ou de verre, & qu'on pompe ensuite l'air du récipient, l'air extérieur presse alors par sa pesanteur le disque de plomb dans le récipient, ou il brise en pièces avec beaucoup de violence le verre en le poussant en dedans. Si on enveloppe un cylindre ouvert par en haut, d'une vessie de cochon bien mince, dès qu'on aura pompé l'air de ce cylindre, la vessie sera déchirée avec beaucoup de violence. Lorsqu'on pose sur la plaque de la machine pneumatique des verres ou vases sphériques dont on pompe l'air, ils se trouvent d'abord pressés avec beaucoup de force contre cette plaque, par la pesanteur de l'air extérieur qui les comprime; de sorte qu'on ne peut les en retirer ensuite qu'avec beaucoup de force.

Autre expérience: Prenez un tuyau fermé par un bout, emplissez-le de mercure, plongez-le par le bout ouvert dans un bassin plein du même fluide, & le tenez droit; le mercure sera suspendu dans le tuyau à la hauteur d'environ 27 à 28 pouces, au-dessus de la surface du mercure qui est dans le bassin. La raison de cette suspension est, que le mercure du tuyau ne sauroit descendre plus bas sans faire monter celui qui est dans le bassin, lequel étant pressé par le poids de l'atmosphère qu'il supporte, ne permet pas à celui du tuyau de descendre, à moins que le poids de ce dernier n'excede celui de l'air qui presse sur le bassin. Ce qui prouve que c'est-là la cause de cette suspension, c'est que si l'on met le bassin & le tuyau sous le récipient de la machine pneumatique, à mesure que l'on pompera l'air, le mercure du tuyau baissera; & réciproquement à mesure que l'on laissera rentrer l'air, le mercure remontera à sa première hauteur. C'est-là ce qu'on appelle l'expérience de Torricelli.

C'est aussi à la pesanteur de l'air qu'on doit attribuer l'effet des pompes. Car supposons un tuyau de verre ouvert de chaque côté, & qu'on pousse dedans jusqu'en bas un piston attaché à un manche, qu'on mette ce tuyau dans un petit bassin de mercure, & qu'on tire le piston en haut, qu'en arrivera-t-il? Comme il n'y a pas d'air & par conséquent point de résistance ni aucune cause qui agisse par la pression, entre le piston & le mercure qui est dans le petit bassin, placé à l'ouverture du tuyau, il faut que le mercure du bassin étant pressé par l'air supérieur & extérieur, monte dans le tuyau & suive le piston; & lorsque le piston est arrivé à la hauteur de 28 pouces environ, & qu'on continue de le tirer, il faut que le mercure abandonne le piston, & qu'il reste suspendu dans le tuyau à la hauteur de 28 pouces. Car le poids de l'air extérieur n'a pas la force de l'élever davantage. Si on prend de l'eau au lieu du mercure, comme elle est environ 14 fois plus légère, l'air la fera aussi monter plus haut, c'est-à-dire jusqu'à environ 32 pieds.

L'action des enfans qui tetent ne diffère pas beaucoup de celle d'une pompe; car un enfant qui tete, avale l'air qui est dans sa bouche; il bouche les narines par-derrrière dans le gosier, & prend le mamelon qu'il serre tout autour avec ses lèvres. Il gonfle ensuite ses joues & produit de cette manière un vuide dans sa bouche. L'air presse par sa pesanteur sur les mamelles, & pousse le lait vers le mamelon, & de-là dans la bouche.

On peut aussi expliquer l'action des ventouses par le même principe. Car la partie de la peau qui est enfermée sous la ventouse, se trouve sous un